This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

Digitized by Google

RARY
F THE
IVERSITY
OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE
Directeur : ÉTIENNE GILSON
XXXII

JEAN DE MONTREUIL

ET

LE CHANCELIER GERSON

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DES RAPPORTS
DE L'HUMANISME ET DE LA THÉOLOGIE EN FRANCE
AU DÉBUT DU XV^e^ SIÈCLE

PAR

ANDRÉ COMBES

PARIS
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, Place de la Sorbonne (V^e^)
—
1942

Digitized by Google

GILSON (Étienne). — *L'Esprit de la philosophie médiévale.* Gifford Lectures (Université d'Aberdeen).

1re série : Le problème de la philosophie chrétienne. La notion de philosophie chrétienne. L'être et sa nécessité. Les êtres et leur contingence. Analogie, causalité et finalité. L'optimisme chrétien. La gloire de Dieu. La providence chrétienne. L'anthropologie chrétienne. Le personnalisme chrétien.

Paris, 1932, 1 vol. in-8° broché de 331 pages ..... 52 fr.

2e série : La connaissance de soi et le socratisme chrétien. La connaissance des choses. L'intellect et son objet. L'amour et son objet. Libre arbitre et liberté chrétienne. Loi et moralité chrétienne. Intention, conscience et obligation. Le moyen âge et la nature. Le moyen âge et l'histoire. Le moyen âge et la philosophie.

Paris, 1932, 1 vol. in-8° broché de 297 pages..... 52 fr.

GILSON (Étienne). — *Les Idées et les Lettres.* 1932, petit in-8° de 299 pages. 40 fr.

Essais d'Art et de Philosophie.

De la Bible à François Villon. — Tables pour l'histoire du thème « Ubi Sunt » ? — La mystique cistercienne et le « Jesu dulcis memoria ». — La mystique de la grâce dans la « Queste del Saint-Graal ». — Michel Menot et la technique du Sermon médiéval. — De quelques raisonnements scripturaires usités au moyen âge. — Humanisme médiéval et Renaissance. — Rabelais franciscain. — La Scolastique et l'esprit classique. — Le sens du terme « abêtir » chez Pascal. — La méthode de M. de Wolmar.

GILSON (Étienne). — *Christianisme et philosophie.* — Paris, 1936, 1 vol. in-12 br. de 170 pages..... 20 fr.

GILSON (Étienne). — *Réalisme thomiste et critique de la connaissance.* — Paris, 1939, 1 vol. in-12 br. de 240 pages..... 26 fr.

GOUHIER (H.). — *Essais sur Descartes.* — Paris, 1937, petit in-8° carré de 302 pages..... 32 fr.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES MÉDIÉVALES D'OTTAWA

I. *Études d'histoire littéraire et doctrinale du XIIIe siècle.* Première série. 1 vol. gr. in-8° broché de 200 pages. 4 hors-texte..... 40 fr.

II. *Études d'histoire littéraire et doctrinale du XIIIe siècle.* Deuxième série. 1 vol. gr. in-8° de 210 pages..... 40 fr.

III. PARÉ (G.), BRUNET (A.), TREMBLAY (P.). — *La Renaissance du XIIe siècle. Les écoles et l'enseignement.* 1 vol. gr. in-8° de 324 pages. 52 fr.

IV. DESMARAIS (M.-M.). — *Saint Albert le Grand, docteur de la médiation mariale.* 1 vol. gr. in-8° de 172 pages..... 32 fr.

V. RÉGIS (L.-M.). — *L'opinion selon Aristote.* 1 vol. gr. in-8° de 284 pages. 40 fr.

VI. PEGHAIRE (J.). — « *Intellectus* » *et* « *Ratio* » *selon saint Thomas d'Aquin.* 1 vol. gr. in-8° de 318 pages..... 46 fr.

VII. CHARLAND (Th.-M.). — *Artes Praedicandi.* Contribution à l'histoire de la rhétorique au moyen âge. 1 vol. gr. in-8° de 421 pages, avec reproduction hors-texte..... 65 fr.

VIII. PARENT (J.-M.), O. P. — *La doctrine de la création dans l'École de Chartres.* Étude et textes. 1 vol. in-8° de 223 pages..... 52 fr.

IX. ETHIER (A.-M.). — Le *De Trinitate* de Richard de Saint-Victor. 1 vol. in-8° de 125 pages..... 32 fr.

X. PARÉ (G.). — *Le Roman de la Rose et la scolastique courtoise*, 1941. 1 vol. in-8° br., de 212 pages..... 60 fr.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN DE MONTREUIL

ET

LE CHANCELIER GERSON

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR :

Un témoin du socratisme chrétien au XV^e siècle : Robert Ciboule, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. VIII (1933), p. 93-259.

Jean de Vippa, Jean de Rupa ou Jean de Ripa ? Note sur une correction à apporter à la *Table des manuscrits du nouveau fonds latin* à la Bibliothèque Nationale et sur l'histoire littéraire de Jean de Ripa, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XII (1939), p. 253-290.

Sur les « lettres de consolation » de Nicolas de Clamanges à Pierre d'Ailly, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XIII (1940-1941), p. 359-389.

ÉTUDES GERSONIENNES

I. **L'authenticité gersonienne de l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt*,** dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XII (1939), p. 291-364.

II. **Note sur les « Sententiae magistri Joannis Gerson » du manuscrit B. N. lat. 15156,** dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XII (1939), p. 365-385.

III. **Jean Gerson commentateur dionysien. Les *Notulae super quaedam verba Dionysii de Caelesti Hierarchia*.** Texte inédit. Démonstration de son authenticité. Appendices historiques. Pour l'histoire des courants doctrinaux à l'Université de Paris à la fin du XIV^e siècle. Préface de M. Étienne Gilson. Un volume in-8° de XVIII-732 p. (Études de Philosophie médiévale ; Directeur : E. Gilson, vol. XXX). Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1940.

Digitized by Google

ÉTUDES DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE
Directeur : ÉTIENNE GILSON
XXXII

JEAN DE MONTREUIL

ET

LE CHANCELIER GERSON

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DES RAPPORTS
DE L'HUMANISME ET DE LA THÉOLOGIE EN FRANCE
AU DÉBUT DU XV^e^ SIÈCLE

PAR

ANDRÉ COMBES

PARIS
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, Place de la Sorbonne (V^e^)
—
1942

Digitized by Google

Nihil obstat :

Lutetiae Parisiorum, die XXVIII[a] aprilis 1942.

U. ROUZIÈS
cens. dep.

Imprimatur :

Lutetiae Parisiorum, die XXX[a] aprilis 1942.

† ROGERIUS BEAUSSART
epŝ. Elatensis

Digitized by Google

DC101
.7
M6C6

Trop me seroit grief estre subgiette a tel seruitude que n'osasse respondre a autrui verité selon ma conscience de la chose, qui ne puet tourner a preiudice, ains puet auiser plus sage de plus auant penser que il n'a consideré par long temps, car comme dit un commun prouerbe, a la fois auise un fol un sage.

CHRISTINE DE PISAN, *Réplique à Pierre Col.* Ed. C. F. Ward, p. 111, l. 1079-1084.

La réalité est de structure fibreuse: on ne la comprend et l'on ne progresse dans sa connaissance qu'en suivant ses lignes d'intelligibilité.

Et. GILSON, *Réalisme thomiste et critique de la connaissance*, p. 231.

Putabam enim epistolam scribere, librum scripsi.

PÉTRARQUE, *De vita solitaria*, II, 9 ; éd. de 1581, p. 292.

Willst du ins Unendliche schreiten,
Geh nur im Endlichen nach allen Seiten!

GŒTHE, *Gott, Gemüt und Welt;* 7, v. 17-18 ; éd. H. Dünker, Deutsche National-Litteratur, vol. 83, p. 289.

M5503337

Digitized by Google

Digitized by Google

AU DOCTEUR ÉMILE BUISSON

en fidèle hommage de reconnaissance

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Les pages qu'on va lire sont nées tout entières d'une question que m'a posée l'un des cours professés par M. Et. Gilson au Collège de France, durant l'hiver 1940-1941, sur le classicisme après Pétrarque. Cette question est simple. La voici : avons-nous des lettres de Jean de Montreuil à Gerson ? *Simple, cette question est grave, car de la réponse qu'on doit lui faire dépend toute notre représentation des rapports qu'ont soutenus Gerson et Jean de Montreuil, c'est-à-dire la théologie et l'humanisme aux confins du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Or, cette représentation existe. Non seulement l'histoire connaît Gerson et Montreuil, mais elle sait que ces deux hommes ont été en relation, elle interprète les textes où se trouvent inscrits leurs rapports, elle en tire des leçons de la plus grande importance. Toucher à un tel problème, c'est donc aborder une des régions les plus vivantes, les plus sensibles de l'histoire des lettres et de la culture. Le poser de façon radicale, c'est donner à penser que l'on n'est pas satisfait de la solution universellement admise. C'est s'engager tout d'abord à justifier une démarche imprévue.*

Que l'histoire connaisse Gerson et Jean de Montreuil, c'est ce qui paraît une évidence. Qu'en connaissant ces deux hommes, elle possède deux types éminemment représentatifs de deux cultures aussi différentes que la théologie et l'humanisme, c'est ce qui est peut-être un peu moins manifeste, mais qui ne saurait faire aucun doute pour peu que l'on soit au courant des progrès accomplis par l'histoire littéraire de cette période. Gerson doit être bien connu, si l'on en juge par l'opulente bibliographie qui le concerne. En tout cas, c'est un théologien. C'est même, aux yeux de tous, la théologie parisienne dans les dernières années du XIV^e^ siècle et pendant le premier tiers du XV^e^. Jean de Montreuil est peut-être un peu moins familier à mon lecteur. Voici, en quelques mots, de qui et de quoi il s'agit.

Né vers 1354, homme d'Église, tout au moins par la tonsure nécessaire à la possession de nombreux bénéfices, prévôt de Lille mais résidant à Paris où il exerçait, à titres divers, les fonctions de secrétaire du roi et des ducs,

Digitized by Google

misérablement occis par la soldatesque bourguignonne le 12 juin 1418[1], *Jean de Montreuil*[2] *est une conquête relativement récente de l'histoire. Sans doute, dès 1724, quelques points de sa biographie furent fixés par les mauristes Martène et Durand au tome II de leur* Amplissima collectio, *et surtout, dans le même volume, furent publiées soixante-quatorze de ses lettres, choisies entre toutes soit parce qu'elles touchaient au Grand Schisme d'Occident, soit parce qu'elles concernaient l'histoire ecclésiastique ou civile, soit parce qu'elles faisaient allusion à quelque événement bien connu, ou apportaient au contraire une information toute nouvelle*[3]*; mais, enseveli*

(1) Cette date est sûre. Celle qu'on lit sous la plume de M. A. Renaudet, *La fin du Moyen Age*, II, c. 11, t. I, **324**, p. 535 : « Il périt en 1412 », est une coquille ou le fruit d'une distraction d'autant plus regrettable qu'elle sert de point de comparaison pour la chronologie des œuvres de Laurent de Premierfait.

(2) C'est ainsi que je continue à appeler ce personnage, malgré le repentir d'A. Thomas, *Le nom et la famille de Jehan de Monstereul*, **355**, p. 594, note 1 : « Je garde pour le nom de cet auteur la forme usuelle de son temps plutôt que d'écrire d'après l'usage du nôtre, *Jean de Montreuil*, comme je l'ai fait jusqu'ici. Si aujourd'hui la majorité des Français écrit *Jean*, qui peut affirmer que dans un siècle elle n'écrira pas *Jan*? D'autre part, le latin barbare *Monsterolium* (dont usait *Jehan de Monstereul*), issu de *Monasteriolum*, n'a pas seulement pour correspondant français *Montreuil*, mais aussi *Montreux* et *Montereau* dans la toponymie actuelle. Mieux vaut donc rester fidèle à *Monstereul* ». C'est ce qu'a pensé à son tour Miss Alma de L. Le Duc, qui, dans son étude sur *Gontier Col and the French Pre-Renaissance*, **251**, écrit toujours *Jehan de Monstereul*. J'avoue que j'ai hésité. La forme *Monstereul* est excellente en ceci qu'elle est une forme de transition destinée à témoigner de notre ignorance. Mais les inconvénients l'emportent, me semble-t-il, sur les avantages. D'abord, c'est sous la forme *Montreuil* que le prévôt de Lille a conquis la notoriété. Qu'on le regrette ou non, le débaptiser serait introduire un nom nouveau en histoire, ce qui ne va jamais sans risques de quiproquos. De plus, obligé de citer des textes nombreux où c'est toujours de *Montreuil* qu'il est question, je soumettrais mon lecteur à un chassé-croisé perpétuel qui finirait par être agaçant. Toutefois, je n'aurais pas hésité à adopter la solution de M. Thomas si elle représentait une vérité définitive. Il n'en est rien. *Monstereul* doit disparaître devant *Montreuil*, *Montreux* ou *Montereau*. Dès lors, pourquoi en encombrer nos textes et nos index ? *Montreuil* est fragile, nous le savons. Ne le conservons pas sans le dire. Mais disons aussi qu'une découverte peut le confirmer. S'il faut lui substituer *Montreux* ou *Montereau*, rien ne sera plus simple, sans qu'on ait trouvé le moindre bénéfice à s'embarrasser d'ici là d'un archaïsme stérile. Quant à *Jehan*, ce n'est qu'une aimable fantaisie étymologique.

(3) E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. II, **262**, col. 1310-1465 : *Epistolae selectae Joh. de Monsterolio praepositi Insulensis*. Cf. *Observatio praevia*, col. 1310-1313 : « Porro non omnes hic damus Johannis nostri epistolas, sed eas tantum ex utroque codice selegimus, quae ad schisma pertinent, historiam cum ecclesiasticam tum civilem elucidant, illustriora quaedam facta exponunt, aut singulare aliquid docent ». Il importe de préciser que ce premier recueil contient bien soixante-quatorze lettres, et soixante-quatorze seulement. C'est le nombre donné par A. Thomas dans l'ouvrage que je vais citer. Mais A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie*, t. IV, **277**, n° 3585, p. 127, a cru pouvoir écrire : « 77 lettres sont dans Martène, *Ampl. coll.* II, 1314-1465 ». Cette affirmation résulte d'une observation heureuse doublée d'une inadvertance. Dans l'*Amplissima collectio*, la dernière lettre, col. 1459 C-1465 D, porte le numéro d'ordre « LXXVI », et la lettre précédente, col. 1456 A-1459 B, « LXXV »; mais il y a là deux coquilles manifestes, puisque l'*Epistola* « LXXV » occupe déjà les col. 1454 A-1456 A.

Digitized by Google

dans un in-folio compact, le prévôt de Lille n'était pas sorti vivant de son second tombeau. Sa résurrection fut beaucoup plus tardive. Elle n'eut lieu que le jour où l'érudition rendit à l'histoire non plus seulement des textes accompagnés de quelques précisions chronologiques, mais un personnage remarquable par la signification précise et symbolique à la fois dont il paraissait chargé, et par le thème qu'il permettait aussitôt de mettre en circulation.

C'est en 1883 que, dans une thèse latine mémorable[1], *M. Antoine Thomas déclara exhumer* le premier humaniste français. *Je reviendrai sur cette déclaration. Ici, je me contente de la recueillir, car elle marque une date dans l'histoire littéraire en France et occupera une place centrale dans notre discussion :*

Hoc tamen ante omnia mihi gravissimi ponderis fuit ut famam Joannis de Monsterolio jacentem excitare voluerim, quod litteris antiquis studuit. Constat inter omnes, studium antiquarum litterarum post longam neglegentiam saeculo tandem quarto decimo in Italia instauratum esse [...]. Gallia autem (ut vulgata est opinio) multo serius diuturnam Mediae Aetatis ignaviam excussit ; non ante saeculum sextum decimum litterarum antiquarum restitutioni animum adhibuisse creditur. Hoc contra, ut opinor, non injucundum nostratibus, probare volui, fuisse in Gallia, Carolo VI regnante, pariter atque in Italia, qui litteris latinis studerent, qui auctores antiquos e pulvere bibliothecarum ad novam vitam revocarent, qui tenebras per Mediam Aetatem collectas abigerent : haec maxima Joanni de Monsterolio laus tribuenda mihi videtur, quod inter eos primus fuit[2].

Ainsi réintroduit sur la scène de l'histoire, Jean de Montreuil ne pouvait plus la quitter. Pour tous, il est resté le premier humaniste français. Quelles que soient les variations auxquelles ce thème ait été soumis sous l'action de découvertes postérieures, c'est toujours lui qu'on retrouve sous ces variations mêmes. Qu'il éclate dans toute sa nudité sous la plume d'érudits aussi scrupuleux que Gaston Paris[3], *Ernest Langlois*[4], *H. Denifle*[5], *M. Wilmotte*[6],

Il faut donc corriger et dire que ce recueil contient soixante-dix-sept lettres. Mais, sur ces soixante-dix-sept, soixante-quatorze seulement peuvent être attribuées à Jean. Les trois autres, selon les inscriptions données par Martène, proviennent de deux correspondants, et l'une seulement est adressée au prévôt de Lille, l'*Epistola LXXV* : « anonymi domino Johanni de Monsterolio » ; les *Epistolae LXXVI* et *LXXVII* sont « Ambrosii de Miliis ad Gontherum ».

(1) Mémorable ? Elle a pourtant été oubliée par C. Brunel dans la notice nécrologique donnée par lui à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, **23**.

(2) A. Thomas, *De Johannis de Monsterolio vita et operibus*, **353**, *Prooemium*, p. 1-2.

(3) G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, **302**, p. 190 : « Le premier en date des humanistes français, Jean de Montreuil ».

(4) E. Langlois, *Le Roman de la Rose*, dans Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, t. II, **242**, p. 152 : « Jean de Montreuil, prévôt de Lille, le premier en date des humanistes français ». Tel était bien sans doute l'avis de Petit de Julleville lui-même, *op. cit.*, t. III, **307**, ch. I, p. 6-7 : « Jean de Montreuil, type de l'humaniste ».

(5) H. Denifle-E. Chatelain, *Chartularium*, t. III, **53**, p. 625 : « Johannem de Monsterolio [...], illa aetate inter auctores latinos Franciae principatum obtinentem... »

(6) M. Wilmotte, *Jean de Montreuil*, dans *Biographie nationale de Belgique*, **378**, col. 211 : « Jean de Montreuil, le premier des humanistes français ».

Digitized by Google

Hermann Suchier[1] *; ou qu'il se présente en termes équivalents, comme chez Louis Delaruelle*[2]*, il occupe toujours l'esprit des historiens de l'humanisme et de la Renaissance. Parfois, lorsqu'on tient avant tout à sauvegarder son caractère de précurseur, on classe plutôt Montreuil, avec M. G. Cohen, dans la catégorie si curieuse des* préhumanistes[3]*, mais il est clair que son humanisme n'en souffre aucune atteinte. Lorsque l'on se sent choqué par l'exclusivisme de sa primauté, on modifie ce que ce thème a de trop absolu dans la forme, soit de façon vague, dès le début avec* Romania[4]*, un peu plus tard avec A. Molinier*[5]*, soit par la défense plus efficace de quelques droits lésés, en replaçant, avec Abel Lefranc*[6]*, Lucien Foulet*[7] *ou Alfred Coville*[8]*, Jean de Montreuil au sein de tout un groupe d'humanistes*[9]*. Peu importe :*

(1) H. Suchier, A. Birch-Hirschfeld, *Geschichte der Französischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*, **349**, p. 249 : « Jean de Montreuil [...], der erste französische Humanist ».

(2) L. Delaruelle, *Guillaume Budé*, **50**, p. 5 : « Dans le monde lettré de ce temps-là il y a cependant un homme chez qui l'on trouve déjà tous les traits essentiels du véritable humaniste, et c'est Jean de Montreuil ».

(3) G. Cohen, dans *La civilisation occidentale au moyen âge du XI^e^ au milieu du XV^e^ siècle*, **34**, *Le mouvement intellectuel, moral et littéraire*, p. 402 : « Un personnage considérable, véritable préhumaniste, Jean de Montreuil ».

(4) Dans la chronique anonyme qui annonçait la thèse d'A. Thomas, *Romania*, t. XIII (1884), **329**, p. 484, on lit : « Jean de Montreuil [...] est surtout intéressant comme humaniste. Il occupe *un des premiers rangs* dans ce mouvement de renaissance » (je souligne). C'est là atténuer de façon remarquable, mais sans crier gare, la thèse que l'on présente. Et si Jean de Montreuil n'est plus le premier, qui mettre à sa place ? C'est ce que *Romania* oubliait de dire.

(5) A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie*, **277**, n° 3585, p. 126 : « c'est un des plus anciens humanistes français ».

(6) A. Lefranc, *La civilisation intellectuelle en France à l'époque de la Renaissance*, **252**, p. 104 : « dès le XIV^e^ siècle, on peut citer une foule de précurseurs de la Renaissance, de grands humanistes : Gontier Col, Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil, Pierre Bersuire, Guillaume Fillastre, Nicolas Oresme, Jacques le Grand, Philippe de Vitry, Philippe de Mézières, Gerson, Pierre d'Ailly ».

(7) L. Foulet, *La prose pendant la guerre de Cent ans. La querelle du Roman de la Rose. Gerson et nos premiers « humanistes »*, **72**, p. 98-99 : Jean de Montreuil n'est plus que l'un d'entre eux ; cf. p. 99 : « car Jean de Montreuil et les frères Col ont été d'excellents humanistes ».

(8) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, ch. V, p. 72 : « Les Humanistes : Gontier Col, Jean de Montreuil, Nicolas de Clamanges et leurs amis ».

(9) C'est pourquoi il serait superflu de discuter une position comme celle qui paraît incluse dans la formule de R. Morçay, *La Renaissance*, t. I, **278**, p. 128-129 : « Les vrais fondateurs de l'Humanisme en France sont Guillaume Fichet et Robert Gaguin, et le vrai début du mouvement, qui ne s'arrêtera plus, doit se placer en l'année 1470 ». Pour avoir conçu l'humanisme comme une institution qui n'existe dans la vérité de son essence que lorsqu'aucune rupture ne brise sa continuité, on en est venu à lui donner des fondateurs et à distinguer entre ceux qui le sont *vraiment* et ceux qui ne le sont pas. Pour être vrai fondateur de l'humanisme, il ne faut pas être situé au delà de l'origine du mouvement ininterrompu. Et si pourtant l'on trouve des humanistes plus anciens ? La réponse est simple : ce ne sont pas de vrais humanistes. Dans ce système, le premier humaniste français ne peut pas être un humaniste authentique. Un tel abus du platonisme n'est vraiment pas de mise en histoire.

Digitized by Google

qu'il ne soit que l'un des premiers, ou qu'il surgisse avant le groupe lui-même, Jean de Montreuil incarne aux yeux de tous l'humanisme parisien à une époque où les nombreux travaux de M. Coville et, plus profondément, les recherches dont M. Gilson nous faisait connaître l'an dernier les résultats ne permettent plus de douter de son existence. Que Jean de Montreuil entre en relations avec le chancelier Gerson, et nous assisterons à une conjonction de l'humanisme et de la théologie aux confins du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

Or, Antoine Thomas ne se contenta pas de rendre à l'histoire le premier humaniste français, il l'informa en outre que Jean de Montreuil avait écrit à Gerson et que cinq de ces lettres subsistaient. Par ses citations, il donnait même à entendre que les relations qui s'étaient nouées entre ces deux hommes étaient vraiment des relations d'humaniste à théologien[1]*. C'était là une acquisition limitée, mais capitale. L'un des moyens les plus rapides et les plus sûrs d'en mesurer la portée est de voir l'usage que s'empressa d'en faire l'histoire de la littérature française. Un exemple nous suffira, significatif entre tous.*

Dès la première édition de son ouvrage si rapidement devenu classique, G. Lanson s'inspira de la monographie d'A. Thomas pour brosser un tableau rapide, mais combien suggestif, de cette période de transition où finit le règne, ou plutôt la tyrannie, de la théologie, où commence la liberté de l'esprit moderne. Relisons ces lignes qui ont nourri d'innombrables lecteurs :

On voit à la fin du XIV^e^ et au commencement du XV^e^ siècle tout un groupe de lettrés, curieux et enthousiastes de l'antiquité latine, Oresme, Gerson, Pierre d'Ailly, Nicolas de Clamanges, Gonthier Col, Guillaume Fillastre, d'autres encore. La plupart sans doute sont encore des scolastiques, théologiens, docteurs, engagés dans les études et les emplois de l'Église. Mais voici une femme, Christine de Pisan, que nous retrouverons bientôt, et voici un homme qui est comme la première ébauche de l'humaniste en France, un homme qui a étudié seulement ès arts, *qui n'a pas touché à la théologie, qui n'a aucun grade : c'est Jean de Montreuil, secrétaire de Charles VI et prévôt de Lille. Il écrit encore en latin scolastique, et cite abondamment Ovide : mais déjà le trio de ses auteurs favoris, de ses idoles, c'est Cicéron, Virgile et Térence : déjà sa culture est toute païenne, et jusque dans une lettre au pape sur les maux de l'Église, il ne trouve à citer que Térence, au grand scandale du pieux Gerson*[2]*.*

*Comme Lanson, laissons Christine de côté, encore qu'il soit permis de se demander pourquoi il lui préfère Montreuil : son bagage littéraire est pourtant autrement considérable, et s'il suffit, pour mériter un brevet d'humanisme, d'avoir peu fréquenté l'*alma mater, *la poétesse rend des points au prévôt*

(1) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 38.

(2) G. LANSON, *Histoire de la littérature française*, 1^re^ éd., Paris, 1895, **245**, p. 153. Paragraphe conservé littéralement au cours des nombreuses éditions successives, jusqu'au dernier tirage de moi connu, Paris, s. d. (1938), **245** *bis*, p. 157 — sans *repentir* — et passé dans l'*Histoire illustrée de la littérature française*, t. I, **245** *ter*, p. 118.

Digitized by Google

de Lille. Mais ce n'est pas le lieu de chercher chicane à l'historien : il n'aime pas les bas bleus[1] *; on le comprend, et d'ailleurs Christine a eu le tort de ne pas écrire au pape en ne citant que Térence... Gardons-nous de nous plaindre d'un choix qui confère toute leur valeur aux personnages qui nous intéressent. Ainsi, dès son apparition dans l'histoire, Jean de Montreuil occupe une situation que définit sa correspondance avec Gerson : émancipé de la tutelle théologique, nourri d'auteurs antiques dont il a fait ses idoles, il se grise de sa liberté au point de se permettre les audaces les plus étranges. Perdant toute retenue, confondant les genres et les problèmes, il pense si naturellement en païen qu'il n'a rien de mieux à offrir au vicaire de Jésus-Christ pour l'éclairer sur la détresse de l'Église qu'un texte de Térence. On comprend fort bien que Gerson ait réagi, et la nature de sa réaction est parfaitement intelligible : devant un chrétien, un homme d'Église, qui, en écrivant au pape, n'a pas d'autre garant à invoquer que le comique latin, ce n'est pas seulement la science du théologien qui s'étonne, c'est sa piété qui se scandalise. Ce rapprochement est symbolique, et ce scandale est éloquent, car c'est celui de toute une culture devant une attitude nouvelle dans laquelle il faut voir quelque chose de beaucoup plus grave qu'un refus : l'adhésion à ce que l'on croyait avoir vaincu en le remplaçant. Théologien et humaniste, même s'ils ont une connaissance à peu près équivalente de l'antiquité classique, n'en font plus le même usage. De ce point de vue, le conflit entre Gerson et Montreuil a l'avantage de nous présenter dans l'acte même de leur opposition deux hommes qui prennent conscience d'une divergence aussi profonde que diffèrent profondément les cultures dont ils sont respectivement imbus. Jean de Montreuil et Gerson sont aussi incompatibles que le classicisme paganisant et la théologie scolastique. Leur rapport, qui paraît bien n'avoir été qu'une relation de rupture, est l'un des points par lesquels passe la ligne de partage des eaux entre la culture théologique et la renaissance de l'humanisme. Ce n'est pas le moins significatif.*

Ainsi renseigné par l'érudition et éclairé par l'histoire littéraire, on n'a plus oublié cette réalité symbolique. Plus exactement, et c'est cette observation qui a achevé de me prescrire ma tâche, tandis que les historiens de l'humanisme ou de la querelle relative au Roman de la Rose *attribuent beaucoup d'importance aux lettres de Jean de Montreuil à Gerson, les historiens de Gerson les négligent. C'est trop peu dire. Pour les historiens de l'humanisme, Gerson existe, et il occupe une situation que Jean de Montreuil définit lui-même par ces lettres. Pour les monographies consacrées à Gerson, Jean de*

(1) G. Lanson, *op. cit.*, dernier tirage, p. 166-167 : « Ne nous arrêtons pas à l'excellente Christine Pisan, bonne fille, bonne épouse, bonne mère, du reste un des plus authentiques *bas-bleus* qu'il y ait dans notre littérature, la première de cette insupportable lignée de femmes auteurs... ».

Digitized by Google

Montreuil n'existe pas, du moins en tant que correspondant du chancelier. Il y a là une anomalie singulière, et qui doit affecter, peut-être gravement, notre connaissance de Gerson. Essayons d'en prendre conscience avant de tenter de la réduire, car si j'interviens dans une question qui relève de l'histoire littéraire de Jean de Montreuil, c'est en tant qu'historien de Gerson et dans la mesure où les relations du théologien avec l'humaniste seraient de nature à nous procurer une connaissance plus exacte du théologien.

Du point de vue qui est ici le nôtre, nous n'avons à prendre en considération que deux historiens de Gerson : J. B. Schwab[1] *et J. L. Connolly*[2]. *Bien que l'un et l'autre se soient attachés à brosser un portrait aussi complet que possible du chancelier, ni l'un ni l'autre n'attribue la moindre importance à Jean de Montreuil. Schwab l'ignore. M. Connolly le rencontre par hasard, à propos du* Roman de la Rose[3], *mais son Gerson, tout comme celui de Schwab, s'est construit tout entier sans tirer un seul de ses traits des lettres adressées par le prévôt de Lille au chancelier de Notre-Dame*[4]. *Passe pour Schwab : ne disposant que de l'*Amplissima collectio, *il ne pouvait guère soupçonner ce que deviendrait Jean de Montreuil après le traitement qu'il était réservé à A. Thomas de lui faire subir. Mais M. Connolly écrit après A. Thomas, après Lanson, après Delaruelle. Lorsqu'il entreprend de définir son Gerson, tout le monde sait que ce grand homme a vu se dresser un jour devant lui les premières revendications de l'humanisme, et nul n'ignore que, représentant d'une culture qui, après avoir pesé lourdement sur l'esprit français, était en train de devenir un archaïsme, le chancelier a voulu réprimer cette saillie. Pourquoi M. Connolly n'évoque-t-il pas cet incident remarquable afin de nous expliquer l'attitude gersonienne? Il nous est malheureusement impossible de l'interroger lui-même, mais une omission complète et le silence qui l'accompagne n'invitent pas à penser qu'il aurait douté des déterminations opérées par A. Thomas ou des interprétations qui les ont suivies, ce qui serait capital pour nous. Ne négligeons pas toutefois d'essayer de nous mettre au clair sur ce point, car, devant être recherchée non seulement du côté de la méthode mais du programme même que s'est*

(1) J. B. Schwab, *Johannes Gerson Professor der Theologie und Kanzler der Universität Paris, eine Monographie*, **341**.

(2) J. L. Connolly, *John Gerson Reformer and Mystic*, **39**.

(3) J. L. Connolly, *l. c.*, p. 124-125.

(4) Je parle des cinq épîtres nommément désignées par A. Thomas. Le traité de Jean de Montreuil sur le *Roman de la Rose* soulève une question complémentaire, mais différente. A cet égard, M. Connolly est moins silencieux. Il écrit, *l. c.*, p. 125 : « John de Montreuil sent a tract, now lost, to Gerson ». Tout le monde étant d'accord pour déclarer ce traité perdu, on ne saurait, sans ajouter des précisions qui seront données plus loin, faire un grief à M. Connolly de n'en avoir rien tiré. Il en va tout autrement des lettres, en partie publiées, et toutes contenues dans le même manuscrit dont je parlerai bientôt.

Digitized by Google

assigné M. Connolly en fonction de l'idée qu'il s'était faite de Gerson, la réponse nous aidera à tracer notre propre voie.

Animé d'une très vive sympathie pour son héros, ne l'étudiant d'ailleurs qu'en vue de le présenter à des lecteurs de langue anglaise comme un modèle inconnu d'eux mais digne de la plus grande admiration, M. Connolly a dégagé de la façon la plus heureuse ses deux caractères essentiels de réformateur et de mystique[1]. *C'est son mérite ; ce sont aussi ses limites. Que ces deux notions aient été abstraites du réel gersonien, c'est ce qui ne saurait faire aucun doute. Qu'elles l'épuisent, c'est ce que M. Connolly a peut-être cru ; c'est ce que ses lecteurs pourraient croire : c'est ce qui n'est pas. Réformateur et mystique, Gerson l'a été, mais il n'a pas été que cela, ou bien il l'a été de façon beaucoup plus diverse et profonde qu'on ne nous l'a dit. Mais, pour le voir, il faut briser les cadres, même lorsqu'ils sont moulés sur une portion de la réalité. Il faut, selon le conseil que M. Gilson vient de donner à l'historien en quelques mots qui ont la simplicité et la fécondité d'un principe*[2], *se dégager complètement des catégories de passé et de présent et chercher à saisir Gerson moins tel qu'il fut que tel qu'il* est. *Impossible d'y parvenir si, non content de limiter à deux aspects sa personnalité si complexe, on ne respecte pas les relations naturelles des éléments ainsi distingués. C'est ce qui est arrivé à M. Connolly. Pourtant, il s'était mis à l'œuvre muni de deux intuitions qui auraient pu suffire à lui ouvrir la voie royale de la vérité. Gerson est, au sens technique du terme, un mystique : première intuition. Deuxième intuition : c'est précisément en tant que tel qu'il a déployé une magnifique activité réformatrice. Si la théorie bergsonienne de la double intuition peut être étendue du champ de la philosophie à celui de l'histoire, on doit reconnaître que l'observateur capable de porter ces deux jugements et de construire son Gerson sous leur interférence est un véritable historien. Malheureusement, chez M. Connolly, ces deux intuitions n'interfèrent pas*[3]. *Qui pis est, comme si leur convergence était de nulle*

(1) J. L. Connolly, *l. c.*, p. x : « It would be difficult to find anywhere ideas that better sum up the whole tradition of Christian Spirituality that what we find in the pages that he wrote. Though these writings of the Chancellor have many times excited the admiration of English writers and have brought from the lips of Faber the declaration that Gerson was « the Saint Thomas of modern spirituality », there is, strangely enough, no study of Gerson as reformer and mystic in the English language ». M. Connolly en connaîtrait-il en français ?

(2) E. Gilson, comme conclusion de son *cours inédit* du 25 février 1941 au Collège de France.

(3) Il s'en est fallu de peu ; cf. *l. c.*, p. xi : « The plan of the present work is to examine the reform movement and the mysticism of Gerson. These two activities are quite inseparable in him. Neither one can be properly appreciated without its complement. The mysticism of Gerson was the spur that prompted him to attempt a reform in the lives of clergy and people and in his reforms all led back to mysticism ». Rien de mieux, mais la suite !...

Digitized by Google

valeur, leur disjonction s'opère dès le principe, et pour le plus faible des motifs. Au lieu de faire l'impossible pour respecter en pratique le lien qu'il vient de nouer en théorie, l'historien de Gerson s'avise soudain que son exposé gagnera en clarté s'il sépare le réformateur du mystique. Pour s'assurer un bénéfice de cet ordre, il se décide aussitôt à diviser son livre en deux parties, et pour achever de nous convaincre qu'il n'attache aucune importance à l'ordre de ses intuitions, il bloque en premier lieu tout ce qui concerne le réformateur, et réserve à sa seconde partie l'étude du mystique, ou plus exactement l'analyse de ses traités spirituels[1]. *La clarté y gagne-t-elle? Je ne vois pas en quoi. Mais je crois voir ce que l'histoire y perd: la vérité de Gerson. C'est pourquoi nous n'assistons pas en ce livre à la rencontre de Montreuil et de Gerson. Nous n'avons pas à supposer que M. Connolly ait posé avant nous notre problème, encore moins qu'il l'ait résolu par la négative. La situation est plus simple: il l'a ignoré. Il ne l'a pas vu se dresser sur sa route, parce que son Gerson, réformateur et mystique, n'est qu'un théologien, n'agit et de réagit qu'en théologien, l'entraîne donc très loin des voies où pouvaient se mouvoir à la même époque les humanistes. Mais s'ils se sont rencontrés? M. Connolly n'a rien à nous dire sur cette hypothèse que toute l'histoire considère comme un fait. Sans doute, il n'est pas sans avoir prêté attention à certaines relations, à certaines consultations gersoniennes, mais il les a toujours envisagées dans les limites de son plan biparti*[2]. *Ayant décidé, d'ailleurs, de s'en tenir aux* Opera omnia *sous la forme que leur a donnée Ellies du Pin et de ne demander à ces* in-folios *que ce qu'ils pouvaient lui apprendre sur Gerson considéré comme éducateur, comme prédicateur, comme réformateur, comme mystique*[3], *il ne s'est pas interdit d'assouplir quelque peu la rigidité de son cadre, mais jamais jusqu'à consentir à l'adapter à toute la réalité. Jamais il n'a voulu voir en Gerson l'humaniste.*

(1) J. L. Connolly, *l. c.*, p. xii : « It would be possible to study each circumstance that arose in the life of the Chancellor in the light of his ambition for reform and of his mysticism. But for the sake of clearness it seems better to divide the study into two parts, one of which will be devoted to the biography and the reforms of the man, and the other to his mysticism ».

(2) Cf. J. L. Connolly, *l. c.*, p. 15, 49, 111-112, 139-167, 284, 308, 309-314, 355-367. Rien, de notre point de vue, ni dans la première partie, c. 1, *relation of Gerson to his time*; c. 3, *The friendships...*; c. 6, *G. as friend and adviser of the monks*; c. 8, *The preaching of G.*; c. 9, *The cult of G.*; ni dans la seconde, c. 1, *Popularity of his teaching*; c. 3, *Objections raised against the mystical life*; c. 4, *The rift between Philosophy and piety. G.'s response to the situation*; c. 5, *Vincent of Aggsbach and the controversy on « learned ignorance »*; c. 7, *The prestige of G. at the close of the Fifteenth Century.*

(3) J. L. Connolly, *l. c.*, *Introduction*, p. ix : « As an educator [...]. As a preacher [...]. As reformer [...]. As a mystic [...] », et p. x : « The desire to fit the life and lessons of Gerson into the needs of the Twentieth Century ought, we think, to be justification enough for the present work ».

Digitized by Google

De cette limitation systématique résulte une conséquence imprévue et fâcheuse. Le Gerson de M. Connolly est exactement ce qu'il doit être pour que le schéma de G. Lanson et tous ceux que l'on peut concevoir à son image trouvent dans la personnalité même du chancelier la confirmation définitive de leur parfaite vraisemblance. Pur théologien, Gerson, au contact d'un humanisme paganisé, n'aurait pu que réagir comme tout le monde l'a pensé et le pense encore aujourd'hui.

Bien loin de rendre suspect par son silence le jugement porté sur les rapports de Gerson et de Montreuil par les historiens de l'humanisme, le plus récent historien de Gerson, et à bien des égards le meilleur, l'appuie au contraire de toute son autorité. Cela étant, il est clair que nous nous trouvons en présence de l'une de ces données que l'histoire possède, utilise et ne critique plus. Désormais, il est entendu pour tous qu'aux confins du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, l'humanisme, dans la personne de Jean de Montreuil, s'est posé dans sa propre essence indépendamment de la théologie qui, dans la personne du chancelier Gerson, a vivement réagi contre cette libération quelque peu agressive. Plus on s'est appliqué à distinguer les diverses formes de culture qui régnaient à cette époque dans les milieux parisiens, plus on a éprouvé le sentiment qu'alors

s'était formé un petit groupe très étroit, épris d'une conception nouvelle de l'Antiquité, un groupe de véritables humanistes qui semblait annoncer quelque chose de nouveau[1],

et plus on a insisté sur ce qui séparait Gerson de ce groupe, en particulier de Jean de Montreuil[2].

Rien de plus facile. Toute la question est de savoir si cette opposition est légitime. Pour peu qu'on ait contracté une certaine familiarité avec Gerson, on n'est pas sans s'être aperçu que sa théologie est loin d'être aussi étrangère à l'humanisme qu'un tel schéma l'exigerait. D'autre part, M. Coville est le premier à reconnaître que les écrivains dont on définit ainsi les rapports n'ont jamais été étudiés comme ils le mériteraient. Il souhaite qu'ils deviennent « enfin l'objet de monographies vraiment critiques », et tout ce qu'il a voulu donner à leurs futurs historiens ce sont

quelques suggestions profitables et l'invitation à étudier de plus près quelques manuscrits trop négligés[3].

Or, ce que son livre m'a suggéré, c'est que l'opposition de Gerson à Montreuil ne paraît pas avoir jamais été établie comme fait historique avec la prudence et la rigueur qui conviendraient pour un événement de cette importance. Répondant à son invitation, j'ai recouru au manuscrit qui nous conserve les lettres de Montreuil : non seulement mon inquiétude s'est

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 71-72.
(2) Cf. A. Coville, *l. c.*, p. 104, et *infra*, p. 613-614.
(3) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, avertissement préliminaire, p. 5.

Digitized by Google

*trouvée accrue, mais il m'a semblé voir le problème se poser enfin, pour la première fois, dans toute sa complexité réelle. Je n'avais nullement l'intention d'écrire l'une des monographies critiques désirées. Je voulais seulement savoir si l'existence de lettres écrites par Montreuil à Gerson avait été démontrée. Posant aux plus sûrs des historiens et aux plus accessibles des textes une question si précise et si limitée, je pensais obtenir en peu de temps une réponse que peu de pages m'auraient permis d'exposer. A peine abordée, la réalité se chargea de me rappeler qu'*elle est de structure fibreuse et que, pour la comprendre, il faut suivre ses lignes d'intelligibilité. *Je voulais comprendre. Je voulais être juste. Deux raisons au lieu d'une pour être entraîné pas à pas beaucoup plus loin que je ne pouvais le prévoir. Très vite, je constatai que les lignes d'intelligibilité du réel mis en cause traversaient de véritables forêts vierges où personne n'avait mis le pied, toutes les positions conquises jusqu'ici ne l'ayant été que de façon illusoire, grâce à de nombreux mirages dont trop de prédécesseurs sans méfiance ont été les victimes. Ce n'était plus une enquête, mais une exploration.*

Selon la loi des travaux relatifs à ce Moyen Age où la recherche, dès qu'elle quitte les sentiers battus, débouche sur des régions inconnues, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'écrire mon journal de voyage[1]. *Notre itinéraire ne sera pas compliqué, mais il va nous conduire à refaire la carte d'un pays où l'on se mouvait, où l'on se meut encore, non seulement avec aisance, mais avec désinvolture, sans se douter que tout ce que l'on en connaît n'appartient qu'au monde de l'imagination ou du rêve. Nous interrogerons tout d'abord M. Coville sur les relations épistolaires de Jean de Montreuil et de Gerson. Constatant sa dépendance à l'égard d'Antoine Thomas, nous remonterons ensuite à cette source. Une troisième étape nous conduira aux textes. Ne visant que le but précis déterminé par ma question initiale, nous ne pourrons nous refuser ni aux vérifications que le progrès même de notre recherche exigera, ni aux dépassements que les textes nous permettront. Nous nous y refuserons d'autant moins qu'après nous avoir dicté une réponse négative, les textes nous imposeront un renversement complet de la position d'où nous allons partir.*

C'est avec regret que je me décide aux critiques nécessaires, mais, en m'assurant que même un fol, pourvu qu'il soit au service de la vérité, est parfois capable d'aviser plus sage que lui, Christine de Pisan m'encourage à penser que, sans être blessantes, elles pourront être fécondes. J'espère m'inspirer des leçons, de l'exemple, de la philosophie de M. Et. Gilson avec assez de fidélité pour n'avoir pas à craindre trop grande folie. Au moment où, devant l'œuvre parvenue à son terme, je suis le premier à m'étonner et à

(1) Cf. Et. Gilson, *Héloïse et Abélard*, **118**, p. 180 : « Comme des explorateurs en pays inconnu, ils ne feront rien de plus que d'écrire leur journal de voyage... ».

Digitized by Google

m'effrayer de ses proportions, deux maîtres se penchent vers moi pour me réconforter. Avec Pétrarque, l'humanisme m'apprend que prévoir un opuscule et écrire un livre n'est ni rare ni scandaleux. Plus profondément, la sagesse de Gœthe achève de me convaincre qu'un historien des doctrines ne doit pas hésiter à s'installer, si besoin est, dans le détail infime de l'histoire littéraire ou des nuances psychologiques, car la considération de ces faits élémentaires peut lui révéler qu'il s'y cache parfois, tout comme dans un atome de matière, un univers, et lui permettre d'articuler sur un point d'appui inébranlable le déploiement de perspectives nouvelles et illimitées.

Ainsi, ce livre s'accorde bénévolement la faveur de Pétrarque et de Gœthe, mais il est des bienfaits qu'il n'imagine pas: il les éprouve. Plusieurs resteront secrets, mais son auteur ne peut s'empêcher de redire ici au directeur des Études de philosophie médiévale *une gratitude qui, pour tant de raisons, ne cesse de grandir, ni d'avouer, par sa dédicace, l'une des dettes les plus profondes qu'il ait contractées: après m'avoir sauvé la vie, après m'avoir permis, par un dévouement inlassable et dont le recul du temps ne me fait que mieux admirer la grandeur, de reprendre et de poursuivre de longs travaux, le Dr E. Buisson ne pourra certes pas croire que j'aie l'illusion de m'acquitter envers lui, même lorsque se trouve enfin accompli l'un de ses plus généreux desseins.*

Le Vésinet, 24 janvier 1942.

P.-S. — *En corrigeant la mise en pages, j'apprends la mort de M. Coville. Ma tristesse est grande. Ce maître ne pourra ni discuter, ni éclairer mon exégèse, ni me donner la joie de se rendre à mes raisons: comment me consolerais-je? Il est trop tard pour retoucher mon texte. Que du moins son dernier mot soit un hommage à la mémoire de ce grand travailleur, mais un hommage dans l'esprit de ces humanistes médiévaux auxquels il ne savait pas rendre pleine justice alors même qu'il se montrait le plus sensible à leurs mérites. Plus ils étaient fidèles à l'antiquité classique, plus ils lui paraissaient admirables. Ils possédaient pourtant, ils nous ont légué le privilège d'une fidélité plus précieuse encore qu'une tradition de culture: la fidélité de la prière et de l'espérance dans la divine charité.*

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

Les relations de Jean de Montreuil et de Gerson d'après M. Alfred Coville

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

I. Les textes

L'excellent historien qui a consacré tant d'études si neuves et si riches aux humanistes situés sur les confins des XIVe et XVe siècles n'a pas jugé bon de refaire le travail d'Antoine Thomas : M. Coville n'a pas écrit un livre sur Jean de Montreuil. Mais, dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Gontier et Pierre Col*, il a accordé, pour notre plus grand profit, une telle place au prévôt de Lille, qu'on pourrait presque se demander pourquoi son nom ne figure pas dans le titre : il y aurait eu autant de droits que Pierre Col. Or, ce livre, s'il refuse de se présenter à proprement parler comme une « monographie vraiment critique »[1], est remarquable par la sûreté et l'ampleur de son information, l'élégance avec laquelle y sont traduits de nombreux inédits et la gravité des problèmes que plus d'une page résout ou, tout au moins, soulève. D'autre part, son auteur a condamné naguère en une formule lapidaire le péché contre les exigences fondamentales de l'histoire :

> Toute fausse érudition est justement considérée à l'Académie et à l'École comme une mauvaise action, en quelque sorte comme un mensonge social[2].

De telles déclarations, une œuvre magistrale, ont donné à M. Coville une telle autorité qu'on peut être sûr qu'une thèse acceptée, à plus forte raison confirmée par lui, a dû s'imposer généralement comme une vérité conquise selon toutes les requêtes d'une saine critique, et placée désormais au-dessus de toute discussion. En étudiant sa position, c'est donc pratiquement l'opinion commune que nous considérons.

Dans son *Gontier et Pierre Col*, M. Coville ne traite pas *ex professo* des rapports qui ont pu exister entre Jean de Montreuil et Gerson, pas plus

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 5 : déclaration préliminaire.
(2) A. Coville, *Discours à la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'École des Chartes*, **45**, p. 218.

Digitized by Google

qu'il ne se livre devant nous à un examen critique des lettres attribuées au prévôt de Lille, mais, ce qui n'est pas moins important, son exposé suppose résolus quelques problèmes essentiels et n'hésite pas à traiter comme faits historiques des rapports épistolaires entre le premier humaniste français et le grand théologien parisien. A cinq reprises, il fait plus ou moins clairement allusion à cette correspondance, et tire de telle ou telle lettre quelque leçon importante. Recueillons tout d'abord ces cinq textes : ils constitueront le point de départ de toutes nos recherches.

TEXTE N° I

Cette influence des maîtres de l'Antiquité au point de vue moral se manifeste par le besoin de les invoquer et de les citer à tout propos. Il n'est pas de circonstance de la vie à laquelle ne soit rapporté un texte de Cicéron, de Virgile, de Térence, et pour laquelle il ne leur soit demandé un conseil. Ce qui est frappant, c'est que pour certains de ces humanistes, la grande littérature chrétienne est presque complètement négligée ; l'Écriture même n'apparaît pas souvent [...]. Moins convaincu [*sc.* que Nicolas de Clamanges], Jean de Montreuil émettait des doutes fort curieux lorsqu'il demandait [en note 1 : Bibl. nat. latin 13062, fol. 38 v°] : « Certum reddas ac pariter doctum me facias, si in divinis ac salubribus scripturis quipiam poete allegentur et an in sui latitudine alvei Scriptura Sacra allegabilia plura contineat quam Tullius, Demosthenes sive Crassus ». Gerson lui reprochait de n'avoir cité dans une lettre au pape que l'autorité de Térence et jamais celle des Pères [en note 2 : « On constate de même que, dans sa lettre de félicitation à Benoît XIII pour son avènement, il ne cite que Virgile, Caton et Salluste, et pas un texte chrétien, *Ampl. col.*, II, 1314. »]. Dans sa réponse Montreuil s'incline sans repentir devant les reproches d'un tel personnage ; mais il n'en reste pas moins fidèle à Térence[1].

TEXTE N° II

Enfin, parmi ces humanistes, y en eut-il qui, à force de pratiquer et d'admirer les auteurs anciens, laissèrent plus ou moins consciemment s'atténuer leur ferveur chrétienne ? Ambrogio de' Migli se disait disciple d'Épicure et mettait en doute certaines croyances essentielles du Christianisme ; mais c'était un aventurier italien. Il n'est pas impossible que Gontier Col ait été jusqu'à un certain point séduit par de telles opinions. Son frère Pierre Col, dans sa défense de Jean de Meun et du *Roman de la Rose*, ne montre pas une piété bien exigeante. On vient de voir que Jean de Montreuil se demandait quels étaient les plus profitables des textes sacrés ou des auteurs anciens[2].

TEXTE N° III

Jean de Montreuil, qui tenait beaucoup à ses idées, avait envoyé d'autre part son petit traité [*sc.* sur le *Roman de la Rose*] à un « notable clerc », « un sien ami ». Ce clerc, ce n'était rien moins que Jean de Gerson [en note 1 : « A. Thomas, *op. cit.*, 38, parmi les lettres de Jean de Montreuil, en a déterminé cinq comme ayant été adressées à Gerson. Montreuil l'appelle *pater optime, pater venerande, insignis preceptor;* il se dit *discipulus tuus, ibid.*, 15, 107. »]. Il n'avait alors que trente-neuf ans ; cependant sa grande culture théologique, l'éclat de son enseignement et de son éloquence, ses ouvrages déjà nombreux lui avaient donné un très grand crédit dans le domaine religieux et moral. Vers 1400, il traversait une crise physique et morale qui avait accru son austérité mystique[3].

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 104.
(2) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 112.
(3) A. Coville, *op. cit.*, p. 195.

Digitized by Google

TEXTE N° IV

Montreuil, dans une lettre qui paraît bien adressée à Gerson [en note 1 : « Ward, *op. cit.*, 116, et *Ampl. Coll.*, II, LVII, 1421 »], se plaint qu'il y ait de puissantes personnes, pourvues de hautes dignités, portant des chaussures dorées, qui réclament rien moins que la mort pour les partisans de Jean de Meun, tout prêts à faire ainsi œuvre pie selon eux, en reprochant au poète jusqu'à la moindre syllabe, au moindre point[1].

TEXTE N° V

Nous n'avons pas la première épître [*sc.* du dossier relatif au débat *de la Rose*] celle de Jean de Montreuil, mais d'après la réponse de Christine de Pisan, on peut se rendre compte de la courtoisie qu'il sut observer. Il est vrai qu'il s'adressait à une femme respectable et respectée, et au chancelier de Notre-Dame de Paris, avec lequel il entretenait de bonnes relations et qui avait déjà une si haute situation qu'il n'était pas possible de l'attaquer avec le répertoire dont usait le prévôt de Lille à l'égard de moindres personnages[2].

II. Existence et nombre des lettres de Jean de Montreuil à Gerson

Tels sont les textes où s'inscrit la position de M. Coville. Or, dans la mesure où cette position doit être définie par les textes qui nous sont accessibles, sa définition ne va pas sans difficultés parce qu'elle est caractérisée par un amalgame vraiment curieux d'éléments clairs et d'éléments obscurs. On ne peut lire ces textes sans éprouver l'impression qu'ils baignent, par certaines de leurs parties, dans des ombres trop épaisses pour qu'on ne soit pas tenu de procéder dans leur étude avec beaucoup de prudence, si l'on veut éviter tout ce qui ressemblerait à de l'injustice, plus odieuse encore que l'erreur.

Sans doute, il est des points qui apparaissent en pleine clarté. M. Coville, la chose ne souffre aucune hésitation, est convaincu de trois faits importants. Il pense, d'abord, que Jean de Montreuil et le chancelier Gerson entretenaient de bonnes relations. Il sait, ensuite, que ces relations impliquaient un certain commerce épistolaire, ou tout au moins, pour ne pas forcer son texte, que Jean de Montreuil écrivait, disons avec plus de précision : a écrit à Gerson. Il est sûr, enfin, que de ce commerce mutuel ou unilatéral quelques reliques subsistent. Combien ? C'est sur le nombre des lettres de Jean de Montreuil que la position de M. Coville me paraît souffrir d'une première ambiguïté.

(1) A. Coville, *op. cit.*, p. 201.
(2) A. Coville, *op. cit.*, p. 223.

Digitized by Google

Combien avons-nous conservé de lettres écrites par Jean de Montreuil à Gerson? A cette question primordiale, M. Coville n'a jamais répondu, que je sache, directement et personnellement. Chacun des textes que je viens de citer contient un élément de réponse, mais on ne peut les harmoniser, encore moins les unifier sans arbitraire. Un seul d'entre eux, le troisième, contient une évaluation d'ensemble : il parle de cinq épîtres. Deux autres, le premier et le quatrième, se réfèrent chacun à une lettre. D'autre part, le troisième parle aussi d'un traité envoyé à Gerson, traité que M. Coville assimile ailleurs à une lettre[1]. Cela étant, que doit-on comprendre?

On peut hésiter entre quatre solutions. Ou bien lorsque M. Coville présente un bloc de cinq épîtres, il y inclut le traité et les deux lettres auxquelles se réfèrent deux autres de ses textes. Ou bien il ne désigne par là que les lettres proprement dites, et en distingue le traité. Ou bien il distingue en outre l'une des deux lettres alléguées par les textes I et IV. Ou enfin il entend compter séparément ces deux lettres. Selon la solution adoptée, on dira que, d'après M. Coville, nous possédons cinq, six, sept ou huit lettres de Jean de Montreuil à Gerson. Quel historien pourrait se contenter d'une approximation aussi lâche? Pour serrer de plus près la réalité, voyons d'où découle chacune des indications de ces divers textes.

M. Coville se réfère à quatre sources. En premier lieu, la thèse d'A. Thomas : c'est elle qui soutient la détermination des cinq épîtres. En second lieu, un recueil dans lequel C. F. Ward a réuni les épîtres sur le *Roman de la Rose* et d'autres documents relatifs à ce débat[2] : cette source n'est pas utilisée seule, mais solidairement avec l'*Amplissima collectio* pour fonder la probabilité incluse dans le texte n° IV. Enfin, pour le texte n° I où il est question d'une réponse de Jean de Montreuil à des reproches gersoniens, le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale n° 13062. La diversité de ces sources paraît plutôt favorable à la pluralité maxima des lettres. Tout se passe en effet comme si, ayant reçu de M. Thomas un premier groupe de cinq épîtres, M. Coville, grâce aux recherches de Martène et Durand, de Ward, ou à sa propre connaissance des manuscrits, avait ajouté deux ou trois documents au noyau pentamorphe primitif. Une rapide vérification permet d'obtenir un résultat important. A. Thomas a identifié cinq épîtres, qu'il désigne par leur *incipit: Affectum qualemcumque*, *Mee an fuerit*, *Nunc demum*, *Suas*

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 193 : « Montreuil écrivit une lettre à un sien ami » ; p. 194 : « La lettre ou petit traité... ».

(2) C. F. Ward, *The Epistles on the Roman of the Rose and other documents in the Debate*, **377**.

Digitized by Google

paucarum, *Vestre sollicitudinis*[1]. La lettre à laquelle se réfère le texte IV, à la suite de Ward et de l'*Amplissima collectio*, commence par les mots : *Elsi facundissimus.* C'est donc un sixième document. Par contre, le fragment que cite le texte I d'après le manuscrit 13062 appartient à la lettre *Nunc demum*, identifiée et intégralement citée par A. Thomas[2], et la lettre-traité sur le *Roman de la Rose* est, de l'aveu de tous, perdue[3]. La situation s'éclaircit donc un peu : c'est au maximum de sept lettres, dont six conservées, que peut vouloir parler M. Coville. Mais prenons garde qu'une autre obscurité se dissimule ici assez dangereusement.

J'ai supposé des variations sur un thème donné, à savoir l'existence d'un noyau primitif commun à Antoine Thomas et à M. Coville. Mais M. Coville accepte-t-il ce thème ? Est-il convaincu, pour sa part, que Jean de Montreuil a écrit à Gerson les cinq épîtres déterminées par M. Thomas, et y ajoute-t-il, à titre de complément, la lettre que lui apportent Ward et l'*Amplissima collectio* ? On ne saurait l'affirmer comme une évidence immédiate, car on ne trouve sous sa plume aucune formule d'expresse adhésion. Il est vrai qu'on n'y trouve pas davantage critique formelle ou jeu subtil d'hypothèses contradictoires savamment balancées. Il rappelle le fait et s'abstient de tout jugement. Que signifie ou que dissimule cette abstention ? Une inquiétude qui attend des circonstances plus opportunes pour s'exprimer, ou la sérénité d'un suffrage dépourvu de toute justification parce qu'il ne conçoit même pas la possibilité de douter ? Il n'est peut-être pas absolument impossible d'en décider.

Gardons-nous, tout d'abord, d'oublier à qui nous avons affaire et dans quel livre s'observe cette difficulté. Nous lisons une monographie construite selon les exigences de la critique, et qui est l'œuvre d'un maître. Un tel auteur ne peut incorporer à une telle œuvre une donnée héritée d'un prédécesseur — bien connu d'ailleurs lui-même pour la qualité de son érudition — sans prouver par le fait même qu'il considère cet apport extérieur comme incapable de faire tache dans sa construction critique ou d'en compromettre la solidité. Comment concevoir chez lui une inquiétude, ou même une ébauche d'inquiétude, qui s'interdirait toute expression ? S'il avait eu l'impression de n'être pas tout à fait rassuré, mais s'il s'était senti incapable d'élucider les motifs de cette gêne, ou s'il avait mieux aimé réserver l'ensemble du problème pour un travail ultérieur, aurait-il pu surmonter ce scrupule au point de citer sans une seule observation une thèse où il n'eût plus été certain de reconnaître sa

(1) A. Thomas, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, **353**, p. 38.
(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 38 et 107-108.
(3) Cf. A. Thomas, *op. cit.*, p. 41-42 ; J. L. Connolly, cité *supra* p. 17, note 4 ; C. F. Ward, *op. cit.*, p. 16 ; A. Coville, *op. cit.*, p. 193, etc.

Digitized by Google

propre pensée ni une indiscutable vérité ? Non, sans doute, et l'hypothèse de l'inquiétude paraît difficilement conciliable avec le fait d'une suspension complète du jugement. Elle ne serait plausible que dans un état de choses qui exclurait tout problème, à savoir l'omission pure et simple d'une telle référence. Dans le cas que nous observons, il est beaucoup plus probable qu'on n'a pas à émettre une telle conjecture.

On a d'autant moins à le faire que, bien loin de ne mentionner l'opinion d'A. Thomas qu'en réservant son propre jugement, M. Coville s'empresse de tirer des textes où son guide lui apprend à reconnaître des lettres adressées à Gerson des expressions qui ne caractérisent pas moins sa propre position que celle de Jean de Montreuil. Pour qu'il puisse dire que Jean de Montreuil donne à Gerson tel ou tel titre, et pour qu'il soutienne une telle affirmation par une référence à la thèse d'A. Thomas, il est nécessaire que M. Coville admette, tout au moins sur ces points précis, l'exactitude de la détermination opérée par l'auteur qu'il cite. Or, M. Coville a remarqué quatre expressions et, après les avoir reproduites, il renvoie à deux pages du *De Johanis de Monsterolio vita et operibus* assez éloignées l'une de l'autre. Rien de plus simple que de contrôler si ces termes appartiennent aux cinq épîtres, ou à une partie seulement. On lit *pater optime* dans la lettre *Suas paucarum*, transcrite par A. Thomas, *l. c.*, p. 15. Les trois autres expressions proviennent toutes de la lettre *Nunc demum*, publiée p. 107. Il est donc manifeste que, pour M. Coville, c'est à bon droit que les deux lettres *Suas paucarum* et *Nunc demum* ont été déterminées par A. Thomas comme ayant été écrites pour Gerson. Et l'on peut sans doute faire un pas de plus en observant qu'un tel traitement paraît procéder d'une confiance sans restriction dans l'ensemble de la thèse utilisée. Il serait injustifiable, en effet, si M. Coville ne considérait comme parfaitement cohérente la position critique de l'ouvrage qui lui sert de source. Dans l'hypothèse où il aurait l'impression que les identifications proposées en bloc par A. Thomas en sa page 38 ne sont pas assez solidement fondées pour garantir l'attribution de textes situés aux deux extrémités de cet ouvrage, oserait-il se servir de ces textes avec la tranquille assurance que nous constatons ? Réciproquement, cette tranquille assurance, qu'il est impossible de ne pas constater à propos de deux textes dont l'incorporation au dossier gersonien est accomplie en un troisième point, doit s'étendre à ce troisième point lui-même et nous autoriser à interpréter le silence de M. Coville comme signifiant un état intellectuel de même nature : une adhésion sans inquiétude à la thèse d'Antoine Thomas.

Ces observations nous dictent une conclusion complexe et nuancée. Il est d'abord hors de doute que M. Coville accepte sur deux points importants le dossier constitué par A. Thomas : pour lui, Jean de Montreuil

Digitized by Google

a certainement écrit à Gerson les deux lettres *Nunc demum* et *Suas paucarum*. Il est ensuite infiniment probable que cette acceptation s'étend aux trois autres lettres du même dossier. En troisième lieu, M. Coville juge qu'une autre lettre, publiée par l'*Amplissima collectio*, paraît bien avoir été écrite à Gerson. D'autre part, il sait que Jean de Montreuil a envoyé à Gerson un traité composé par lui sur le *Roman de la Rose*, mais cette lettre-traité présente le caractère particulier de n'avoir pas été conservée. Le dossier qu'utilise M. Coville contient donc certainement deux lettres conservées et un traité perdu adressés par Jean de Montreuil au chancelier, et plus probablement cinq épîtres conservées, et il ajoute au moins à titre de complément très vraisemblable, une sixième lettre au dossier pentamorphe constitué par Antoine Thomas.

Nous voulions savoir ce que M. Coville pensait de l'existence de lettres écrites par Jean de Montreuil à Gerson et, éventuellement, de leur nombre. Malgré quelques obscurités, nous voici fort bien renseignés. Grâce aux cinq textes que j'ai prélevés sur son livre, nous connaissons non seulement sa conviction sur le fait, mais la direction dans laquelle doit s'engager, à son avis, l'interprétation des rapports qui ont uni au chancelier parisien l'un des premiers humanistes français. Rien de plus important pour nous, car une singulière parenté la rapproche du point de vue défini par G. Lanson. On s'expliquera donc aisément qu'un historien de Gerson, sollicité d'ouvrir sa propre synthèse à des éléments doués d'une signification aussi précise et aussi grave, éprouve le besoin de prendre un peu de recul et de poser à ces textes une nouvelle question.

M. Coville ne dissimule pas ses sources. Lorsqu'il parle de Gerson et de Jean de Montreuil, lorsqu'il interprète les relations de ces deux personnages, grands en eux-mêmes mais plus encore peut-être par leur valeur symbolique, nous donne-t-il le fruit d'une reconsidération personnelle et directe du problème, ou bien se borne-t-il à enregistrer et à reproduire ce que lui ont appris ses sources avouées? Question délicate. Il sera peut-être difficile d'obtenir une réponse. Mais il convient de nous appliquer à la dégager des textes dont nous disposons, car nous n'avons pas à notre portée d'autre moyen de définir correctement les conditions que l'histoire elle-même pose à notre intervention.

Digitized by Google

CHAPITRE II

ORIGINALITÉ OU DÉPENDANCE DE M. COVILLE

L'auteur de *Gontier et Pierre Col* a-t-il ajouté à ses sources, sur le point précis qui relève de notre enquête, des recherches ou des réflexions personnelles? Par une négligence assez paradoxale, il n'a pas pris soin de nous en informer. Me voici donc condamné à combler par voie d'observation et d'induction une lacune dont il eût été plus normal que nous n'eussions pas à souffrir. Mais d'abord, ne l'exagérons pas. Il est un point sur lequel nous disposons d'une déclaration très nette. Négativement, M. Coville tient à exclure de la façon la plus complète toute influence de deux mémoires qu'un scrupule d'érudition l'oblige à signaler. Ni la dissertation de K. Schmid[1] ni les articles de Miss Alma de L. Le Duc[2] n'ont contribué à l'élaboration de son œuvre. Donnons-lui acte de cette proclamation d'indépendance, et reconnaissons sa parfaite exactitude, tout particulièrement sur le seul point qui nous intéresse ici.

Ces deux sources possibles écartées, il en reste quatre, trois imprimées, une manuscrite. Nous savons déjà, car il nous l'a dit, que, sur la question des lettres à Gerson, M. Coville a utilisé l'*Amplissima collectio*, la thèse d'Antoine Thomas et celle de C. F. Ward. Qu'il ait consulté en outre un document de valeur incomparable, à savoir le principal manuscrit des lettres de Jean de Montreuil, et qu'il en ait extrait des renseignements nombreux, c'est ce qu'il ne nous permet pas d'ignorer lorsqu'il déclare :

(1) K. F. Schmidt, *Jean de Montreuil als Kirchenpolitiker, staatsmann und humanist*, **338**. Dissertation très sommaire. Il n'est tout de même pas inutile d'observer que son auteur prétend, p. 26, note 1, avoir contrôlé sur le ms. B. N. lat. 13062 le pamphlet contre Sigismond.

(2) Alma de L. Le Duc, *Gontier Col and the French Pre-Renaissance*, **251**. M. Coville n'a pas rendu justice à cette étude bien documentée et conduite avec intelligence et finesse.

Digitized by Google

Les lettres inédites de Jean de Montreuil ont été utilisées d'après le ms. latin 13062 de la Bibliothèque nationale, manuscrit unique pour la plus grande partie de la correspondance[1],

et d'ailleurs ce qui crève les yeux de quiconque lit son livre, car on y rencontre, disséminées un peu partout, soixante références à ce manuscrit[2]. Or, cette dernière constatation est capitale. Ainsi donc, M. Coville a fait beaucoup mieux qu'étendre sa documentation à toutes les sources imprimées : il est remonté à l'original. Il a vu de ses yeux, touché de ses mains le principal recueil des lettres de Jean de Montreuil. Il l'a méthodiquement exploré et copieusement utilisé. Dès lors, son témoignage est d'une nature exceptionnelle et revêt une importance qu'il est impossible de limiter *a priori*.

La conséquence la plus immédiate de cette observation, c'est qu'il paraît illégitime de réduire *Gontier et Pierre Col*, tout au moins sur les soixante points de contact expressément avoués avec le manuscrit, à ses sources imprimées, et nécessaire de penser que, sur chacun de ces points, la responsabilité de M. Coville est engagée de façon directe et peut-être exclusive. D'autre part, puisqu'il dispose de la source première, M. Coville ne peut être soupçonné de ne savoir que ce qu'avait déjà dit A. Thomas. Si donc il répète telle ou telle thèse du *De Johannis de Mons-*

(1) A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 9, note 1.

(2) Le manuscrit B. N. lat. 13062 est cité dans *Gontier et Pierre Col* aux pages 19, 46, 60, 61, 63, 65, 67, 68, 69, 73, 74, 75, 79, 80, 83, 85, 86, 87, 92, 94, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111 (six références), 117, 118, 119, 120, 125, 127, 128, 129, 135, 136, 137 (six références), 144, 161, 165, 201, 244. A titre de collaboration bénévole au fichier du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale et de tribut au futur éditeur des lettres de Jean de Montreuil, personnage encore mystérieux mais que tous les historiens de l'humanisme devraient désirer comme le messie, je donne les points précis sur lesquels ont porté les allusions ou traductions de M. Coville. Les fiches de la Bibliothèque nationale ne signalent, pour *Gontier et Pierre Col*, que trois références de détail et une d'ensemble : « lettres de Jean de Montreuil, plusieurs passages ou lettres éditées, *passim* ». On est en droit de demander un degré supérieur de précision. Le voici. Ms. B. N. lat. 13062, fol. 15v (cité p. 94[2]) ; fol. 16r (p. 85[3]) ; 24r (75[2]) ; 32r (73[2], 83[6]) ; 33 r (106[6]) ; 38v (104[1]) ; 50r (80[5] : signalé au fichier) ; 50v (67[2], [3], 86[4]) ; 54r (19[2], 111[2]) ; 54v (61[6], 87[2] : cf. fichier) ; 57r (68[2], 69[2], 111[2]) ; 59r (111[2]) ; 60v (19[2], 111[2]) ; 63r (144[2]) ; 64r (79[1], 92[1], 244) ; 67v (201[5]) ; 69r (111[2], 118[2], [4], 135[2]) ; 70r (65[1], 67[2], 136[1], [3]) ; 70v (119[6]) ; 71r (118[1]) ; 72r (137[1], [2-7]) ; 73r 67[4], 137[2-7]) ; 74r (137[2-7]) ; 75r (117[7], 119[1], 120[2], 125[4], 137[2-7]) ; 77r (105[2], 127[2]) ; 77v (69[2], 101[1]) ; 79r (46[3], 68[2]) ; 80r (46[3]) ; 96r (109[2]) ; 104v (144[2]) ; 110r (129[2]) ; 111v-119r (128[2]) ; 113-114v (63[1], cf. fichier) ; 114r (165[1]) ; 115r (60[2], 74[3]) ; 116r (69[1]) ; 117v (108[2]) ; 119r (111[2]) ; 125r (107[1]) ; enfin, la note 2 de la p. 161 donne une référence mutilée par suite de la chute du folio : « Bibl. nat. latin 13062, fol. » *(sic)*. Je laisse à l'éditeur le soin de décrire le ms. 13062. J'observe seulement que le même catalogue sur fiches, induit en erreur par E. LITTRÉ-B. HAURÉAU, *Raimond Lulle*, **256**, p. 127, mentionne l'existence, dans ce manuscrit, du traité de R. LULLE, *Liber Chaos*. On n'y trouve rien de tel. Seules les lettres privées, et quelques lettres publiques, de Jean de Montreuil ont été transcrites dans ce recueil.

Digitized by Google

terolio vita et operibus, ne doit-on pas tenir pour certain que c'est pour la raison que le manuscrit lui-même l'a autorisé à le faire?

Nous rejoignons ainsi par une autre voie la conclusion déjà tenue pour plus probable. Bien que les textes que nous allons analyser ne contiennent aucun jugement sur les données empruntées à Antoine Thomas, on est autorisé par de telles circonstances à conjecturer la préexistence d'une série d'opérations critiques, demeurées latentes sous le texte actuel, et ayant abouti à la confirmation pure et simple de la position occupée dès le principe par l'historien de Jean de Montreuil, ou tout au moins à la conviction qu'il subsiste certainement deux lettres de Jean de Montreuil à Gerson, plus probablement cinq, et vraisemblablement six. Dans de telles conditions, ne vaudrait-il pas mieux convenir qu'il s'agit là d'une position prudemment conquise, et que tout doute à ce sujet ne pourrait être qu'hyperbolique?

Je le voudrais bien, car si l'existence d'un tel dossier pouvait être tenue dorénavant pour un fait certain, je n'aurais qu'à écrire un chapitre sur les rapports de Gerson et de l'humanisme, sans me préoccuper tout d'abord de la qualité des documents qui l'alimenteraient. Mais une observation m'empêche de me laisser prendre à mes propres réflexions et d'aller plus avant en sûreté de conscience. Lorsqu'on cherche à distinguer, dans *Gontier et Pierre Col*, sur le point précis que j'étudie, ce qui provient des sources imprimées et ce qui dérive directement du ms. 13062, on est gêné par des difficultés imprévues. Reprenons les cinq textes où notre problème est supposé résolu. Le moins qu'on puisse dire, c'est que leur auteur n'a rien fait pour satisfaire notre curiosité, pourtant bien naturelle. En réalité, trois seulement sont en cause, car le second se ramène au premier, et le cinquième ne contient rien de plus qu'une allusion générale à un fait que les précédents traitent comme établi. Considérons donc ces trois textes.

Dès l'abord, en indiquant de la façon la plus nette les sources qu'il a respectivement utilisées, M. Coville paraît me convaincre d'inadvertance et d'injustice. Pour le texte n° I, le ms. 13062 seul. Pour le texte n° III, seule la thèse d'Antoine Thomas. Pour le texte n° IV, ni l'un ni l'autre, mais, solidairement, Ward et l'*Amplissima collectio*. Il semble que le contrôle soit aisé. En fait, nous allons voir surgir les complications les plus étonnantes et nous engager dans un dédale où nous risquerons cent fois de nous perdre, mais d'où nous rapporterons un butin si riche que sa conquête vaut bien que nous courions quelques aventures. Examinons donc le cas de ces trois textes fondamentaux, en commençant par le moins embrouillé sinon le moins suggestif, et comme nos observations sont destinées à prendre une certaine ampleur, n'hésitons pas à consacrer un chapitre à chacun.

Digitized by Google

CHAPITRE III

ORIGINALITÉ OU DÉPENDANCE DANS LE TEXTE N° IV

Avec ce texte, prélevé sur le chapitre X de *Gontier et Pierre Col*, nous sommes jetés au cœur du débat sur le *Roman de la Rose*. On n'ignore ni son importance ni l'ordre des faits. On sait que Gerson et Jean de Montreuil y sont intervenus pour y défendre deux points de vue opposés. Il n'y aurait donc aucune invraisemblance à ce que ces deux adversaires eussent éprouvé le besoin de s'écrire pour prolonger la discussion ou s'assurer de leurs sentiments. S'il reste une lettre de Jean de Montreuil à Gerson sur ce thème, on ne saurait exagérer son prix. M. Coville, qui n'a pas été renseigné sur ce point par A. Thomas, n'ose pas nous l'affirmer, mais il nous donne la chose comme fort vraisemblable. Pourquoi ? L'unique note qui supporte son paragraphe donne deux références : Ward et l'*Amplissima collectio*. Voyons si ce paragraphe coïncide avec cette double source ou s'il la déborde. S'il la déborde, demandons-nous si l'élément nouveau provient du manuscrit ou des réflexions de l'historien.

Pour procéder à ces comparaisons, distinguons dans ce texte IV les quatre éléments qui le constituent : 1° l'affirmation qu'il existe une lettre de Jean de Montreuil relative au débat sur le *Roman de la Rose ;* 2° l'indication, comme très probable, du destinataire de cette lettre ; 3° une brève analyse de ce document ; 4° la traduction, à ce qu'il semble, d'un court fragment.

Sur le premier point, la réponse est immédiate. Que M. Coville ait consulté Ward et l'*Amplissima collectio* ou qu'il se soit contenté de Ward, peu importe : son texte ne suppose aucun recours au manuscrit, aucune découverte personnelle. En effet, à l'endroit indiqué, dans un *Appendix* qui contient trois *Letters of Jean de Montreuil*[1], Ward cite une *Epistola LVII* dont il précise le sujet en ces termes :

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 114-117.

Digitized by Google

Ut retractet ea quae de Johanne de Magduno dixerat[1],

et dont il donne, p. 116-117, le texte complet. Tout cela, d'ailleurs, est copié dans l'*Amplissima collectio*. Ward ne s'en cache pas, puisqu'il donne en tête de ces trois lettres la référence à Martène. Deux raisons nous invitent à penser que c'est chez lui plutôt que chez Martène que M. Coville a pris connaissance de ce texte.

D'abord, parce que sa référence à l'*Amplissima collectio* n'est pas tout à fait exacte. En nous renvoyant à la colonne 1421, en effet, M. Coville ne nous place pas devant l'*Epistola LVII*, qui occupe les col. 1422 C-1423 C, mais devant l'*Epistola LVI*, située col. 1421A-1422 C, et qui pose un problème bien différent. Comme Ward avait donné en tête de ses trois épîtres une référence d'ensemble, et vague : « pp. 1419-21, 22 », on s'expliquerait beaucoup mieux l'inexactitude commise par M. Coville en la faisant dériver d'une interprétation de cette formule ambiguë que d'un examen personnel de l'*Amplissima collectio*. Quoi qu'il en soit, c'est certainement à Ward, non à Martène, qu'il doit son deuxième élément : l'indication du destinataire. D'après l'*Amplissima collectio*, cette lettre était adressée *ad quemdam anonymum*. Comment passer de cette incertitude absolue à la grande vraisemblance que nous observons chez M. Coville? Par le truchement de C. F. Ward. C'est lui qui nomme cet anonyme. Mais son intervention présente deux caractères remarquables : d'abord, il ne se glorifie pas d'avoir percé son anonymat ; il attribue ce mérite à un prédécesseur ; il le nomme, et c'est, une fois de plus, Antoine Thomas. D'autre part, il ne fait aucunement intervenir la catégorie de probabilité. Pour lui, il s'agit d'un fait :

Gerson, according to A. Thomas[2].

Nous commençons à pénétrer au milieu des ronces et des épines. Nous n'avons pas fini de nous y débattre. Ward ne prétend pas tenir cette attribution du manuscrit : M. Coville non plus. Ward prétend la lire chez A. Thomas : M. Coville se réfère à Ward. C'est donc, selon toute vraisemblance, qu'il n'a rien à objecter à cette prétention. Pourtant, tandis que Ward n'enregistre aucune hésitation dans sa source expresse et, s'il évite de s'engager expressément, n'en introduit aucune de son chef, M. Coville quitte le plan de la certitude pour s'installer un peu plus bas, dans le vraisemblable. Pourquoi ce repli stratégique, et pourquoi ne pas nous en informer? M. Coville aurait-il aperçu quelque difficulté ignorée de Ward ou de Thomas et aurait-il jugé suffisant, pour maintenir la validité de cette thèse, d'évacuer des lignes trop avancées? Mais qui ne voit qu'on

(1) *L. c.*, p. 116.
(2) C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 116, note 1.

Digitized by Google

ne peut, dans une question de ce genre, substituer une probabilité, si grande soit-elle, à une certitude sans modifier substantiellement l'état de la question? Première atteinte à notre confiance en cette monographie : il existe, sur ce premier point, entre le texte de M. Coville et les sources qui le fondent explicitement une différence grave, mais tacite, et que seule une comparaison critique permet de déceler. Constater cette différence n'est pas porter un jugement de valeur. Nous ignorons le motif qui a entraîné cette atténuation. Mais il n'est peut-être pas impossible à découvrir, et s'il constitue un progrès de l'information ou de la réflexion historique, nous n'aurons qu'à lui rendre hommage et à en faire notre profit.

Revenons donc à Ward et demandons-lui d'où provient sa référence à Thomas. La réponse est surprenante : sur ce point essentiel, Ward n'a rien à nous dire. Il attribue à Thomas la désignation de Gerson comme destinataire, sans indiquer le livre et la page où cette désignation se trouve formulée ou démontrée. Procédé inadmissible dans une thèse de doctorat. Anomalie qui explique sans doute le geste de M. Coville. On peut supposer que le caractère de cette référence l'a empêché de lui accorder un entier crédit. Son repli constituerait alors une sorte de compensation à ce qu'il aurait trouvé d'excessif et d'imprudent dans une affirmation soutenue de façon si insuffisante. Peut-être. Mais que ce soit là une attitude critique, c'est ce que l'on ne saurait concéder. En effet, l'insouciance de Ward nous déconcerte, mais elle ne nous réduit pas tout de suite aux abois. Nous savons bien de quel ouvrage de Thomas il doit être question. Reprenons le *De Johannis de Monsterolio vita et operibus:* nous allons certainement y trouver la précision oubliée par Ward.

Hélas ! c'est une nouvelle surprise qui nous y attend. A. Thomas ne connaît comme lettres adressées à Gerson, que le groupe de cinq dont j'ai donné plus haut, p. 28-29, les *initia: Etsi facundissimus* n'y figure pas. D'ailleurs, dans tout ce livre, aucune allusion à cette lettre. Que penser? Ward aurait-il eu connaissance d'un autre livre du même auteur? Mais sa bibliographie ne contient que la thèse de 1883[1], et pour cause, car, sauf erreur, A. Thomas n'est revenu que sur un mince détail de cette thèse dans l'article de *Romania* que j'ai cité et qui n'apporte rien de nouveau sur le point qui nous intéresse[2]. Une seule hypothèse pourrait

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 13-15. Dans cette bibliographie, disposée selon l'ordre chronologique et s'achevant en 1910, la thèse d'A. Thomas est citée p. 14.

(2) Plus précisément, une dizaine d'années avant la *Romania* de 1908 et dès la publication du tome IV du *Cartulaire*, par une brève note parue dans *La correspondance historique et archéologique*, t. IV, (1897), sous le titre *La patrie de Jean de Montreuil*, **354**, p. 368-369, A. Thomas avait défini en quelques mots la distraction du R. P. Denifle et montré que, sur ce point, « la question doit demeurer exactement en l'état où *il l'avait* laissée en 1884 » (p. 368).

Digitized by Google

permettre à Ward d'échapper au reproche de distraction grave : n'aurait-il pas bénéficié d'une communication personnelle, écrite ou orale, de M. Thomas? *A priori*, ce ne serait pas impossible. Mais, dans ce cas, il eût dû nous en informer, car il est intolérable qu'on introduise en histoire littéraire une nouveauté aussi importante sans donner ses raisons et en ne s'appuyant que sur une autorité qu'il est impossible à quiconque de contrôler. Nous aurons à voir, d'ailleurs, si cette hypothèse bienveillante offre la moindre vraisemblance. Ce qui est d'ores et déjà hors de doute, c'est qu'on ne peut s'expliquer la position de M. Coville comme si elle ne résultait que de l'interprétation de la donnée fournie par Ward.

Une telle interprétation serait en effet illégitime et inconcevable. Lorsqu'il ne dispose que de renseignements de cette nature, l'historien ne peut à aucun degré les accepter comme des données utilisables moyennant quelques atténuations. Un coup d'estompe n'est pas une solution critique : c'est un expédient qui n'a d'autre efficacité que de masquer l'aporie en risquant de prolonger une erreur. Ici, on ne peut légitimement hésiter qu'entre trois partis : ou bien parler de cette lettre de Jean de Montreuil sans faire la moindre allusion à son destinataire ; ou bien définir la situation telle qu'elle est constituée par la légèreté de Ward ; ou bien tenter de résoudre le problème. M. Coville a adopté une quatrième attitude. Elle ne peut être légitime que si elle résulte d'une solution personnelle, obtenue soit par recours au manuscrit soit par analyse de la lettre *Elsi facundissimus*.

Le manuscrit 13602 a-t-il appris à M. Coville quelque chose qui l'autorise à conserver le précieux renseignement donné par Ward, en se contentant de lui faire subir une prudente réduction? On a beau redouter jusqu'à l'apparence de l'injustice, on est bien obligé de répondre : non. En effet, dans le ms. 13062, la lettre *Elsi facundissimus* est transcrite au feuillet 87 r°-v°, mais elle n'est ni précédée ni suivie d'une rubrique ou indication quelconque relative à son destinataire. Aucune note marginale, aucune table des matières ne vient compenser ce silence. Sur ce point, le manuscrit est muet. En désignant un *anonyme*, Martène n'a pas dit un mot de plus que sa source. Antoine Thomas, à ma connaissance, n'a rien dit à ce sujet. Seul Ward a parlé : il a nommé Gerson. Après lui, et en le citant expressément, M. Coville répète le même nom. Comment ne pas conclure que c'est à Ward, et à Ward seul, qu'il fait écho? Parce que l'analyse de l'*Epistola LVII* suffirait à rendre probable une telle attribution?

Avant de savoir en quoi consiste l'analyse de cette *Epistola LVII* que j'ai signalée comme troisième élément constitutif de mon texte n° IV, mesurons l'importance du quatrième, c'est-à-dire de la traduction. Nous

Digitized by Google

verrons ainsi avec quelle attention et jusqu'à quelle profondeur M. Coville a scruté cette page d'où il est censé avoir tiré une induction si grave. Comparons au texte donné par Ward le paragraphe composé par M. Coville. Il abrège, mais en traduisant. C'est une version condensée. Or, comme dans toute version qui se respecte, le contresens s'y épanouit sans pudeur. Qu'on en juge :

M. COVILLE

Montreuil [...] se plaint qu'il y ait de puissantes personnes, pourvues de hautes dignités, portant des chaussures dorées, qui réclament rien moins que la mort pour les partisans de Jean de Meun, tout prêts à faire ainsi œuvre pie selon eux, et reprochent au poète jusqu'à la moindre syllabe, au moindre point. Aussi le prévôt de Lille cherche-t-il des alliés...

JEAN DE MONTREUIL

Neque praesentem monitionem nostram parvi pendas, aut existimes caritate fraterna vacare, vel me gratis prioribus nostris in litteris te de amantissimis defensoribusque philosophi praelibati, animadvertisse. Sunt enim quorum calcaria auro fulgent, magnisque dignitatibus potiuntur, qui pro tuitione nostri propositi pulchram petunt cum Marone per vulnera mortem, nec acceptius quidquam Deo agere putarent, quam in eos irruere, qui nostrum coarguunt instructorem de syllaba solum parvula sive coma[1].

Jamais aucun historien ne se méfiera trop de lui-même. Jamais il ne devra hésiter à multiplier les notes où seront cités littéralement les textes dont son exposé se nourrit. M. Coville, c'est là une évidence, n'a lu que d'un œil distrait la lettre *Etsi facundissimus*, puisque le passage qu'il en retient, sans doute parce qu'il le juge essentiel, il le trahit dans la forme et dans le fond de la façon la plus grave. Je suis navré d'avoir à insister sur une constatation de ce genre, mais comment pourrais-je me frayer un chemin vers la vérité si je ne savais d'abord où conduisent les avenues toutes tracées dont on nous affirme qu'elles l'ont déjà atteinte? De telles observations, d'ailleurs, si elles présentent un caractère que je suis le premier à déplorer, comportent une compensation d'une telle importance scientifique qu'on doit vaincre toutes ses répugnances, et les formuler. Nous le verrons de mieux en mieux : elles concourent à montrer que l'histoire du débat relatif au *Roman de la Rose* est à peine ébauchée, tant la connaissance et l'analyse des documents sont restées superficielles. Elles font mieux : elles ouvrent une voie nouvelle et proposent une méthode. Elles me paraissent donc dignes de quelque indulgence.

Ici, ce bref paragraphe de *Gontier et Pierre Col* réussit le tour de force de renverser de fond en comble le témoignage qu'il prétend utiliser. D'après M. Coville, Jean de Montreuil confie à son correspondant une

(6) JEAN DE MONTREUIL, *Etsi facundissimus*, **157** ; dans C. F. Ward, *op. cit.*, p. 117, lignes 23-31.

Digitized by Google

plainte. Cette plainte est provoquée par les outrances des adversaires de Jean de Meun. Le défenseur du *Roman de la Rose* précise de qui et de quoi il veut parler, en déclarant d'abord qu'il s'agit d'ennemis puissants et richement vêtus, poussant le fanatisme jusqu'à demander la mort pour les malheureux humanistes, nourrissant d'ailleurs cette rage de motifs religieux qui compensent sans doute la vanité de leurs griefs littéraires, puisqu'ils s'acharnent sur des vétilles. J'avoue que je ne comprends pas très bien comment M. Coville se représente les choses, car je ne vois pas comment *réclamer la mort* peut constituer, à proprement parler, une *œuvre* pie, ni comment, s'ils ont déjà fait entendre leur réclamation, ils restent encore *tout prêts* à faire œuvre pie, à moins qu'ils ne soient également disposés à donner la mort qu'ils demandent, ce qui me paraît douteux si Jean de Montreuil pense à Gerson et à Christine de Pisan. D'autre part, je ne comprends pas davantage en quoi consiste leur critique, car je vois mal ce qu'ils pourraient avoir à reprocher à un poète sur l'usage des *points* à une époque où la ponctuation était si négligée. Mais à quoi bon insister sur des détails quand c'est tout l'édifice qui doit être mis à terre?

En réalité, Jean de Montreuil ne se plaint pas : il crâne. Non sans hauteur, il fait la leçon à son correspondant et tient à lui inspirer une crainte salutaire. Il le peut, car ces puissantes personnes, ces chevaliers dont les éperons brillent de l'éclat de l'or[1] et qui sont revêtus de grandes dignités, ce ne sont pas les adversaires de Jean de Meun, mais ses défenseurs très dévoués. Il se pare de leur grandeur. Leur protection le rassure. Car il sait bien que lui, Montreuil, ne court aucun danger. Sans doute, il est bien question de blessures, de mort, de châtiment agréable à Dieu, mais la situation est exactement l'inverse de celle que nous décrivait M. Coville. La confusion est d'autant plus regrettable qu'elle porte sur un thème de l'humanisme le plus pur. Comment ne pas voir que ces héros s'animent au combat par un vers de Virgile? Qu'ils évoquent le chant des Géorgiques où les abeilles s'exposent à une belle mort pour

(1) Par une étrange confusion, M. Coville a pris *calcaria* pour *calceamenta*, et traduit par *chaussures*. Ce petit contresens, ainsi qu'il convient chez un parfait historien, n'est pas resté sans conséquences. Des *chaussures dorées* ne peuvent qu'être l'indice d'un luxe vestimentaire réservé à de très hauts personnages. D'où les suggestions de M. Coville, *op. cit.*, p. 201, note 2 : « C'est peut-être une allusion au connétable Charles d'Albret, au maréchal Boucicaut, à Guillaume de Tignonville qui semblent avoir été dans la haute société les défenseurs de l'honneur féminin et de Christine contre les admirateurs de Jean de Meun ». Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'il s'agit d'admirateurs de Jean de Meun et de porteurs d'éperons. Il faut donc chercher dans l'autre clan, et parmi les chevaliers, à moins qu'il ne s'agisse que d'une figure de style vide de tout contenu historique.

Digitized by Google

sauver leur reine[1], ou qu'ils songent plutôt au combat des amazones tel qu'il est décrit au XI[e] livre de l'Énéide immédiatement avant l'épisode de Camille[2], il est tout à fait clair qu'il ne peut être question que de horions métaphoriques, de ceux qu'on distribue dans toute querelle littéraire, et pas du tout de la mort dont parle gravement M. Coville. D'ailleurs, si mort il y a, ces ardents défenseurs sont prêts à la braver, parce qu'ils brûlent de distribuer les premiers coups. Ce qu'ils veulent offrir à Dieu comme le plus agréable des hommages, ce ne sont pas des réclamations plus ou moins stériles, c'est un assaut en règle contre les critiques de Jean de Meun. A la bonne heure ! Voilà une œuvre pie ! Celui qu'ils défendent, ce n'est pas un quelconque poète à qui on cherche noise, c'est un philosophe, le maître de leur pensée. Encore faut-il observer que, sous la plume de Jean de Montreuil, le grief fait au poète est plus clair : il ne s'agit pas pour lui de censeurs qui pousseraient l'acharnement jusqu'à blâmer, en fin de compte, des syllabes ou des points, mais d'adversaires qui n'ont rien d'autre à critiquer, dans un tel maître, que des détails de pure forme, une toute petite syllabe ou une césure[3].

Le champ de bataille, tel qu'il le décrit, oppose donc à la mesquine obstination d'adversaires qui paraissent entièrement passifs la noblesse, le zèle ardent, la magnanimité d'un groupe redoutable d'ennemis résolus à tout, et prêts à foncer sur l'obstacle. Il a conscience d'être du côté du plus fort. Lorsque Giuseppe Toffanin voit en

> Giovanni di Montreuil (1354-1418) e Nicola di Clemargis *(sic)* (1360-1437) i « rappresentanti del periodo eroico dell'umanesimo francese »[4],

il pense sans doute à de telles proclamations belliqueuses, mais espérons, pour la qualité de son sens historique, qu'il ne s'est jamais représenté Jean de Montreuil comme un héros prêt à affronter la mort pour le triomphe de la plus chère des causes. Son rôle était tout autre. Il avait

(1) Virgile, *Géorgiques*, IV, v. 215-218 :

[Rex] Ille operum custos, illum admirantur, et omnes
Circumstant fremitu denso, stipantque frequentes ;
Et saepe attollunt humeris, et corpora bello
Objectant, *pulchramque petunt per vulnera mortem.*

(2) Virgile, *Enéide*, XI, v. 646-647 :

Funditur ater ubique cruor ; dant funera ferro
Certantes, *pulchramque petunt per vulnera mortem.*

(3) Je ne vois pas comment M. Coville a pu traduire *coma* par *point*. A moins qu'il n'ait de quoi prouver que tel est l'usage de Jean de Montreuil, on ne peut hésiter qu'entre *césure* ou *membre d'une période oratoire*. Puisque le *Roman de la Rose* est en vers, il s'agit plutôt de césure. Peut-être *parvula* a-t-il le sens de *trop courte ;* mais la langue de Montreuil est trop incertaine pour que j'insiste dans cette direction.

(4) Giuseppe Toffanin, *Storia dell'Umanesimo*, **360**, p. 52. Thème hérité de R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici*, **332**, p. 63-87 : c. 2, § 3 : « Periodo eroico dell' umanismo francese (Giovanni di Montreuil ; Nicola di Clémangis ». On voit le sens.

Digitized by Google

à écrire des lettres latines, à lancer des défis ou à stimuler les belligérants. La mort serait pour quelques-uns de ses alliés, peut-être, plus probablement pour ses adversaires. Et c'est pourquoi, bien loin de tirer de cette situation la conclusion pratique que lui prête M. Coville, et de chercher des alliés — dont il ne manque pas — il donne à son correspondant anonyme le meilleur des conseils en l'engageant à s'agréger au parti le plus fort. Sagesse, si l'on veut, et sagesse d'humaniste, mais non de martyr.

Pour avoir ainsi bouleversé le champ de bataille, au grand détriment de l'histoire de l'humanisme et des humanistes, M. Coville nous prouve qu'il n'a pas pris la peine d'étudier de près l'*Epistola LVII*. Que reste-t-il dans son texte qui puisse nous inviter à penser qu'il aurait induit de cette *Epistola* même la probabilité qu'elle serait adressée à Gerson? L'a-t-il analysée? Rien ne le prouve, puisque tout son texte se réduit à la transposition du passage que j'ai cité. Plusieurs signes suggèrent qu'il ne l'a pas fait. Je n'en retiens qu'un ici, car je devrai revenir sur cette lettre lorsque j'aurai à répondre pour mon compte à la question : peut-elle être adressée à Gerson?

Martène, copié par Ward, a exprimé en une ligne la substance de cette épître :

> Ut retractet ea quae de Johanne de Magduno dixerat.

C'est tout à fait exact. Mais si M. Coville avait analysé cette lettre, n'aurait-il pas commencé par être frappé du caractère improbable que présente une telle démarche? Jean de Montreuil a-t-il jamais pu s'adresser au chancelier parisien en vue d'obtenir de lui une rétractation? Il est permis d'en douter. Devant une difficulté de cet ordre, comment peut-on soutenir que cette lettre paraît bien adressée à Gerson, sans éprouver la nécessité de dire comment on surmonte l'obstacle? C'est ce que je n'arrive pas à comprendre, et c'est ce qui me fait supposer que M. Coville n'a pas senti cette difficulté, donc qu'il n'a pas analysé cette lettre.

Au terme de ces observations, trois conclusions s'imposent. Tout d'abord, il est manifeste que tout le contenu du texte n° IV dépend d'une source médiate qui soutient une thèse dépourvue de toute justification, donc de toute valeur critique. En second lieu, la désignation de Gerson comme destinataire de l'*Epistola LVII*, héritée uniquement de Ward, réduite subrepticement à une probabilité, reste indémontrée : il y a là un problème qui n'a pas été résolu et dont tout donne à penser qu'il n'a même pas été posé. Enfin, la position de Jean de Montreuil dans le débat du *Roman de la Rose* et, par suite, sa relation à Gerson de ce point de vue, sont décrites de façon très insuffisante, et complètement erronée sur un

Digitized by Google

point essentiel : au lieu d'être effrayé par l'écrasante supériorité et les menaces de ses adversaires, le prévôt de Lille a l'impression d'avoir pratiquement partie gagnée, si bien qu'il exhorte les pécheurs à la pénitence et peut leur accorder, s'ils se repentent, l'honneur de les accueillir parmi les fidèles disciples du grand philosophe Jean de Meun. Dans la mesure où il est original, M. Coville nous induit en erreur. Voyons le texte n° I.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

ORIGINALITÉ OU DÉPENDANCE DANS LE TEXTE N° I

Je laisse de côté pour le moment le point de vue général qui donne aux premières lignes de ce texte un si vif intérêt, et la référence additionnelle au sujet de la lettre de félicitation à Benoît XIII. Je me demande seulement d'où proviennent les trois éléments intégrants qu'on distingue dans la partie qui concerne directement notre enquête : 1° un fragment de lettre expressément attribuée à Jean de Montreuil ; 2° la mention d'un reproche adressé par Gerson au prévôt de Lille ; 3° la définition de l'attitude de Jean de Montreuil dans sa réponse à ce reproche.

I. A. Thomas et le complexe Gerson-Montreuil-Térence

Il semble que toute recherche soit superflue, tant la situation paraît claire. Pour soutenir l'ensemble que nous considérons, M. Coville ne donne qu'une référence, et cette référence nous reporte au seul manuscrit 13062, fol. 38. Mais, après notre première expérience, c'est une vraie question que de savoir si c'est bien à ce manuscrit, et à lui seul, que s'est reporté M. Coville lui-même, et s'il y a trouvé tout ce dont il avait besoin pour construire ce paragraphe si complexe.

Notons que, à le prendre *prout sonat*, ce passage de *Gontier et Pierre Col* paraîtrait facilement postuler l'existence de trois documents distincts. D'abord, une lettre de Jean de Montreuil, d'où serait extrait le fragment littéralement cité. Cette lettre, on ne saurait affirmer, d'après ce texte, qu'elle fût adressée à Gerson. En effet, selon M. Coville, Gerson et Jean de Montreuil ne sont en conflit qu'à propos de Térence, alors que le fragment cité parle de l'Écriture, de Cicéron, de Démosthène, de Crassus, mais ne souffle mot de Térence. En second lieu, une lettre de Gerson, par laquelle le chancelier reprocherait à Jean de Montreuil de n'avoir cité, en écrivant

Digitized by Google

au pape, que l'autorité de Térence et jamais celle des Pères. Troisièmement, une réponse de Jean de Montreuil à cette critique gersonienne, réponse où s'exprimeraient à la fois la déférence de celui dont on nous dit d'autre part qu'il aime à se déclarer le disciple de ce père excellent, et son inébranlable fidélité à Térence. L'examen du manuscrit suffit à montrer la fausseté de cette interprétation. D'abord, il n'y a, ni au feuillet indiqué par M. Coville, ni ailleurs, aucun texte de Gerson. Ensuite, on ne trouve qu'une seule lettre de Jean de Montreuil, lettre qui contient tout ensemble le rappel d'une critique et l'expression des sentiments actuels de l'épistolier. D'autre part, malgré le contraste que l'on observe sous la plume de M. Coville entre les auteurs allégués par le fragment qu'il cite et le sujet de la querelle Gerson-Montreuil, c'est bien de la même lettre qu'il s'agit toujours.

Cette précision documentaire opérée, comment M. Coville sait-il que cette lettre est adressée à Gerson? Pas plus que pour le texte n° IV, le manuscrit n'a rien à lui dire à cet égard. Aucune rubrique, aucune note marginale, aucun renseignement d'aucune sorte, aucune déclaration expresse dans le texte. Quoi que la référence invite à penser, ce n'est donc pas du manuscrit que procède cette donnée capitale. D'un point de vue critique, il y a là une anomalie assez grave. Nous sommes encore condamnés à tâtonner. Ou bien M. Coville a tiré cette induction du texte même de cette épître, ou bien d'une allusion contenue dans un autre texte, ou bien d'une de ses sources. Or, l'*Amplissima collectio* et Ward ignorent cette lettre. Mais Antoine Thomas a beaucoup à nous dire à son propos.

La lettre que cite et interprète ici M. Coville commence, au fol. 38, par les mots *Nunc demum agnosco.* Nous reconnaissons cet *incipit:* il figure parmi les cinq qu'Antoine Thomas a déterminés comme appartenant à des lettres écrites à Gerson[1]. C'est donc à Thomas que M. Coville doit cette attribution : pourquoi ne pas nous le dire? Il y a plus. Frappé de l'importance de cette épître du point de vue qui était le sien dans l'élaboration de sa thèse, A. Thomas ne se contenta pas d'identifier cette lettre, il en publia intégralement le texte inédit dans son *Appendice II*, parmi les *Epistulae Joannis de Monslerolio ineditae octo*, en donnant la référence au fol. 38 du manuscrit, et sous le titre :

7. Joanni Gersoni, an non Ecclesia catholica verba scriptorum gentilium citare et laudare possit[2].

C'est là que M. Coville a pu trouver, avec le fragment qui l'intéressait, l'indication de la référence au manuscrit et, ce qui faisait tout le prix

(1) A. Thomas, *De Joannis de Monslerolio...*, **353**, p. 38.
(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 107-108.

Digitized by Google

de ce texte, la désignation de Gerson comme son destinataire. Il n'y a donc dans son érudition rien qui dénote une recherche personnelle[1]. Son interprétation est-elle plus originale ? Pour en décider, comparons-la avec celle que Thomas s'était donnée du même texte :

A. THOMAS

Familiarem suum Terentium afferre, ejusque verba et sententias usurpare adeo in consuetudinem Joannes noster verterat, ut ad summum pontificem scribens auctoritate comici niti ausus fuerit, omissis sanctis Patribus. Hoc ei, neque, ut mihi videtur, immerito, crimini dedit Parisiensis ecclesiae cancellarius egregius Joannes Gerso. Tam insignis magistri dicto non obtemperare non poterat praepositus noster. Siquidem in quadam epistula [note 8 : « Epistulam antea ineditam vide in *Append.* II, 7 »] crimen sibi objectum confitetur, sed ita ut criminis parum sincere eum poenituisse videatur : manet, ut ita dicam, alta mente repostum judicium Gersonis spretique injuria Terentii, illatamque injuriam quodam modo ulcisci velle videtur, dum Gersonem erroris convincere tentat[2].

A. COVILLE

Gerson lui reprochait de n'avoir cité dans une lettre au pape que l'autorité de Térence et jamais celle des Pères. Dans sa réponse, Montreuil s'incline sans repentir devant les reproches d'un tel personnage ; mais il n'en reste pas moins fidèle à Térence.

La parenté est flagrante. M. Coville a certainement utilisé ce paragraphe de Thomas. Je répèterai ma question : pourquoi ne pas nous le dire ? Peut-être parce que l'emprunt n'est pas servile et qu'il n'exclut pas une certaine originalité. Il y a, en effet, d'un texte à l'autre quelques nuances remarquables. Tâchons d'interpréter correctement ressemblances et différences.

Recevant d'Antoine Thomas non seulement le texte intégral de la lettre *Nunc demum agnosco* mais une interprétation toute faite, M. Coville en a manifestement retenu six éléments constitutifs et qui restent essentiels dans son propre texte. Premièrement, le complexe *Gerson-Jean de Montreuil-Térence.* C'est un trinôme très important en histoire littéraire. Nous l'avons rencontré chez Lanson, et nous avons remarqué sa double signification réelle et symbolique. M. Coville le conserve, mais ce n'est pas à Lanson qu'il le doit. Tous deux dépendent d'une source commune, et cette source n'est pas le manuscrit, mais le commentaire d'Antoine Thomas. On peut l'affirmer sans hésiter de G. Lanson qui ne connaissait pas le

(1) En ce qui concerne le point strictement délimité par mon enquête, bien entendu. Dans son ensemble, tout son livre est au contraire le fruit des recherches les plus originales, les plus étendues et les plus sûres.

(2) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 68.

Digitized by Google

manuscrit 13062 et qui tenait de la thèse de Thomas tout ce qu'il savait sur Jean de Montreuil. On n'a pas à en douter davantage pour M. Coville, car son texte contient un signe assez clair que ce complexe n'est tiré ni du manuscrit ni de la réflexion de l'historien. Qu'on y prenne garde, en effet : M. Coville juge une citation littérale nécessaire, mais il est bien curieux d'observer que Térence n'est même pas nommé dans le fragment qu'il cite. C'est tout simplement parce que la citation sert à une autre fin que la justification du complexe Gerson-Montreuil-Térence. Nous la dégagerons sans peine. Le fait est que l'historien n'éprouve pas le besoin de fonder sur les textes la constitution de ce groupe triparti, car aucune autre référence n'est donnée dans ce dessein. C'est donc qu'il le reçoit d'une tradition qu'il juge solide.

En second lieu, M. Coville adhère aux données fournies par Thomas quant à la nature de ce rapport à trois termes. D'après la définition adoptée par l'historien de Jean de Montreuil, la relation naît d'une intervention gersonienne d'essence critique, et les positions respectives sont conçues selon le schéma suivant : d'une part, Jean de Montreuil est relié à Térence par un lien très étroit ; d'autre part, Gerson survient précisément pour dénouer ce lien qui lui paraît comporter une alliance beaucoup trop stricte. C'est de la même façon que M. Coville se représente la scène.

Troisièmement, le point précis sur lequel s'était opérée cette conjonction excessive et les circonstances qui ont motivé les reproches de Gerson sont les mêmes pour M. Coville que pour Thomas : c'est dans une lettre au pape que Jean de Montreuil aurait invoqué l'autorité de Térence.

Quatrièmement, la définition de la critique gersonienne est rigoureusement la même de part et d'autre. Rien de plus important que cet accord, rien de plus significatif. Pour Thomas, deux griefs complémentaires constituent la critique de Gerson : positivement, le chancelier blâme Jean de Montreuil d'avoir recouru, en écrivant au pape, à l'autorité du comique latin ; négativement, il l'accuse d'avoir complètement négligé celle des Pères de l'Église. C'est exactement ce que lui fait dire M. Coville. Sur ce point central, la dépendance est si complète et si peu dissimulée qu'elle se trahit par une coïncidence verbale qui, de soi, impliquerait une identité de pensée. Pour M. Coville comme pour Thomas, il s'agit d'un conflit d'*autorités* que Gerson et Jean de Montreuil résolvent de façon diamétralement opposée. Si Gerson intervient, ce n'est pas précisément afin de corriger une faute de goût en rappelant à un littérateur, d'ailleurs incorrigible, que lorsqu'on écrit au pape il serait plus convenable de citer les Pères qu'un comique païen, mais pour rétablir l'ordre qu'un téméraire a violé, en rendant à l'autorité des Pères un primat auquel nul chrétien n'aurait dû porter atteinte. A vrai dire, je ne suis pas tout à fait sûr que

Digitized by Google

M. Coville n'ait plus ou moins consciemment adouci la position de Thomas à cet égard. Dans sa source, on ne peut douter qu'*auctoritas* ne soit pris avec toute sa valeur théologique, puisque A. Thomas déclare justifiée la sévérité de l'illustre chancelier. M. Coville s'abstient de reproduire cet éloge, et donc de prendre parti quant au fond. On ne saurait dès lors affirmer qu'il comprenne tout à fait de même la critique gersonienne, mais c'est l'interprétation de beaucoup la plus probable.

Cinquièmement, Antoine Thomas n'avait pas manqué de scruter la conscience de Jean de Montreuil afin d'y découvrir l'effet de la critique gersonienne. Il avait observé que, ne pouvant éviter de se soumettre au verdict d'un maître si réputé, le prévôt de Lille n'avait pourtant pas éprouvé un repentir sincère, ni renoncé à son culte pour Térence. C'est dans la même attitude que M. Coville se représente l'auteur de la lettre *Nunc demum agnosco.*

Sixièmement enfin, on constate chez l'un et l'autre historiens une même incertitude de contours. J'ai montré que, du point de vue de la succession des faits et du nombre des documents utilisés, le texte de M. Coville risque de provoquer quelques méprises. La raison en est que ce texte est construit sur le schéma déjà tracé par Thomas. C'est l'auteur du *De Johannis de Monsterolio vita et operibus* qui a exposé les choses comme s'il suivait le déroulement des faits sur trois documents dont il publierait le troisième. On aurait pu espérer d'une monographie récente une mise au point si claire qu'on eût connu dès l'abord de quelles ressources documentaires on pouvait disposer. Il n'en est rien. La situation est même plus imprécise encore chez M. Coville que chez Antoine Thomas. Mais on ne peut le constater sans commencer à montrer en quoi consiste l'originalité du texte n° I. Voyons donc par quels traits ce texte se distingue de sa source.

Et d'abord, par le fait même que M. Coville ne cite qu'un fragment de la lettre qu'A. Thomas avait intégralement reproduite, il augmente l'indécision dont souffrent les contours du schéma qu'il adopte. A l'inverse de ce qui a lieu dans sa source, ce qu'il conserve de la lettre *Nunc demum* n'est plus suffisant pour permettre au lecteur de rectifier ou d'équilibrer l'interprétation qu'on lui propose. Ce n'est pas là une différence pratiquement négligeable, car, et c'est une deuxième observation, M. Coville renchérit à tel point sur A. Thomas que l'on ne saurait exiger trop de garanties avant de se laisser conduire jusqu'au bout de sa thèse.

Pour A. Thomas, en effet, l'incident gersonien dans la vie de Jean de Montreuil est provoqué par un accident unique et de portée limitée. Le prévôt de Lille a écrit une fois au pape, et son amour pour un auteur latin déterminé, Térence, l'a induit cette fois-là en erreur. Pour M. Coville,

Digitized by Google

il reste que l'intervention gersonienne a été provoquée par le même accident, mais cet accident lui-même n'est pas de même nature. Il révèle un mal — ou un bien — beaucoup plus profond. Si Jean de Montreuil, en écrivant ce jour-là au pape, a oublié les Pères pour ne penser qu'à Térence, c'est qu'il est tellement imbu de culture païenne et détaché des auteurs ecclésiastiques qu'il est coutumier du fait. M. Coville le montre en citant une autre lettre écrite à Benoît XIII. Pour féliciter le pape, Montreuil s'était alors inspiré de Virgile, de Caton, de Salluste, mais n'avait eu recours à aucun auteur chrétien. Dans ces conditions, les perspectives cessent de coïncider, et le problème paraît d'essence différente.

Pour le mieux définir, observons en troisième lieu que M. Coville simplifie beaucoup l'attitude finale de Jean de Montreuil. L'analyse de Thomas y distinguait six éléments intégrants : 1° la soumission extérieure, inévitable devant un tel adversaire ; 2° l'aveu explicite du crime réellement commis ; 3° l'absence de repentir, ou tout au moins de sincérité dans la pénitence ; 4° la mise en réserve au fond du cœur — réminiscence virgilienne des plus heureuses en ce contexte — du jugement gersonien et de l'injustice subie par Térence ; 5° la volonté de venger cette injustice ; 6° dans ce dessein, l'effort tenté pour convaincre Gerson d'erreur. On pourrait dire que M. Coville ne retient que la moitié de ce schéma si chargé, mais sa réduction ne s'opère pas sans modifier les éléments mêmes qu'il conserve. Il convient donc d'examiner successivement les trois points qui subsistent chez lui.

Montreuil, d'abord, *s'incline devant les reproches d'un tel personnage.* C'est à peu près le premier point d'A. Thomas, avec toutefois une nuance non négligeable et très significative. De soi, *obtempero* emporte l'idée d'obéissance. A lire A. Thomas, il semble donc que Jean de Montreuil, quels que fussent ses sentiments, aurait commencé par obéir. On ne voit pas bien comment. Aurait-il promis de ne plus recommencer? Aurait-il réellement évité, par la suite, de s'exposer à pareil reproche? Nous ne savons. Ce qui est manifeste, c'est que le premier geste du prévôt pris en faute eût été un acte de docilité. Pour M. Coville, il n'en va pas de même. *S'incliner* n'est ni obéir, ni témoigner qu'on soit disposé à obéir. C'est une marque de respect, peut-être un indice de crainte, mais ce peut-être le premier geste d'une opposition obstinée. C'est bien ce que suggère notre texte, puisque Montreuil s'incline *sans repentir*. Nous voici transportés, ce semble, au troisième point d'A. Thomas : le deuxième a donc été éliminé. Pour le lecteur de M. Coville, Jean de Montreuil n'avoue pas son crime : on comprend beaucoup mieux qu'il n'en éprouve aucun repentir. Par là, tout soupçon d'hypocrisie se trouve écarté. Tel que nous le présentait A. Thomas, Jean de Montreuil ressemblait assez à tant de

Digitized by Google

respectueux insurgés, partisans, lorsque les circonstances ne sont pas favorables, de la soumission extérieure à l'autorité ecclésiastique et de toutes les restrictions mentales propices à la plus complète liberté intérieure. Avec M. Coville, le premier humaniste français n'inaugure pas le port du masque dans les conflits où la force n'est pas du côté de la liberté. Il respecte son censeur, mais il n'a rien à regretter, car il n'a commis aucune faute, et il est bien résolu à *rester fidèle à Térence.*

Pour le coup, nous sommes très loin d'A. Thomas. Plus rien de cette complication psychologique où se préparait la plus curieuse des contre-attaques. Plus d'amertume, plus de rancune, plus de méditation sur le moyen de venger Térence, victime d'une injustice, plus de décision hostile à Gerson. Plus rien que la noblesse d'une fidélité que l'opposition du chancelier parisien a été impuissante à ébranler. Loin d'A. Thomas, assurément, mais sommes-nous plus près du texte? Il est permis d'en douter, car enfin, si nous en croyons ce que l'un et l'autre historiens nous en ont dit, là n'était pas la question. Jean de Montreuil, en écrivant au pape, avait cité Térence mais oublié les Pères. Indigné, Gerson l'a pris à parti sur ce point précis. On nous dit maintenant que la réponse de Montreuil témoigne d'une fidélité obstinée à Térence. Je me demande en quoi a pu consister pareille réponse. Si elle prouve qu'après comme avant les reproches parisiens, le prévôt de Lille n'est pas moins fidèle à Térence, c'est donc qu'elle prouve qu'après comme avant il a cité Térence, et non les Pères, en écrivant au pape. Sinon, ce n'est pas tout à fait cela qu'elle prouve, et quelque changement pourrait être observable dans l'attitude du prévôt critiqué. M. Coville a dû sentir la force de cette exigence, car c'est bien une autre lettre de Jean de Montreuil au pape qu'il cite en note. Mais pour que cette référence fût réellement justificative, il faudrait d'abord que cette nouvelle lettre au pape fût postérieure et à celle qui invoque la seule autorité de Térence et à la critique gersonienne. Or, M. Coville ne se soucie pas de définir ces rapports chronologiques. Un mot suffit à montrer combien cette définition eût été opportune : quelle que soit la date que l'on doive donner à la lettre *Nunc demum*, il est sûr qu'elle est postérieure, et de beaucoup, à celle que M. Coville appelle à la rescousse, puisqu'elle parle d'une lettre adressée à un pape qui règne depuis une dizaine d'années, alors que celle qui devrait la confirmer avait été écrite pour le féliciter de son élection[1]. Il faudrait en outre qu'en écrivant à Benoît XIII, Jean de Montreuil s'obstinât à citer Térence et lui seul. Or, tel n'est pas le cas, puisque M. Coville nous parle de Virgile, Caton et Salluste, nullement de Térence.

(1) Pour la date de la lettre *Nunc demum agnosco*, voir plus loin, p. 417-440.

Digitized by Google

Ma curiosité demeure insatisfaite. Je me permettrai donc de dire que, si le schéma d'Antoine Thomas était intelligible, celui de M. Coville ne l'est plus guère. C'est sans doute qu'il demande à être expliqué par son contexte. Ne résistons pas à cette suggestion. Nous voici donc conduits à examiner non seulement l'ensemble du texte n° I, mais le texte n° II qui lui fait écho. Nous découvrirons ainsi aisément la cause de ce curieux passage du clair à l'obscur : elle réside en une autre différence, la plus profonde de toutes, puisqu'elle porte sur la personne même de Jean de Montreuil.

Bien qu'il doive à A. Thomas la connaissance de Jean de Montreuil et celle de la lettre *Nunc demum*, il s'en faut de beaucoup que M. Coville connaisse en Jean de Montreuil le même personnage que celui qui avait conquis la sympathie de son premier historien. Le Jean de Montreuil d'A. Thomas était un esprit cultivé, nourri aux lettres antiques et qui aimait tellement Térence que, sans y voir d'ailleurs aucun mal, sans chercher plus loin que la satisfaction d'un plaisir littéraire, il le citait à tout propos et hors de propos. Le Jean de Montreuil de M. Coville est d'une autre essence. C'est un esprit inquiet, qui se pose des questions graves. Lui aussi, il cite Térence. Mais c'est pour répondre à un besoin d'ordre moral et obtenir un conseil de ce maître de vie. S'il s'adresse à lui, comme en d'autres circonstances à Cicéron ou à Virgile, c'est parce qu'il résout pratiquement de façon caractéristique l'ambiguïté qui trouble sa conscience d'humaniste. Chrétien d'origine, il sait qu'il existe une littérature chrétienne. Il n'ignore pas que le point culminant en est constitué par des livres sacrés qu'on lui a appris à révérer sous le nom d'*Écriture* par excellence. Mais il n'est pas sûr que cette excellence théorique ait pour conséquence un plus grand profit pour les lecteurs de l'Écriture. Il se demande si les auteurs anciens ne sont pas d'un commerce plus avantageux. Et le sens de sa réponse pratique paraît si peu douteux à M. Coville que c'est par une constatation de fait que commence son paragraphe :

la grande littérature chrétienne est presque complètement négligée ; l'Écriture même n'apparaît pas souvent.

Sans doute, ce trait ne caractérise pas le seul Jean de Montreuil, puisque M. Coville commence par considérer le groupe des *humanistes ;* mais il lui convient de façon éminente, puisque le prévôt de Lille occupe un degré inférieur à celui où l'on place Nicolas de Clamanges, et que c'est à lui qu'on demande le texte le plus clairement expressif de cet état d'esprit commun. D'ailleurs, n'étant plus seul, il n'est que plus compromis, car le groupe auquel il appartient contient les frères Col, dont l'un s'est distingué par son adhésion totale à Jean de Meun, et

Digitized by Google

dont l'autre est suspect d'avoir subi l'influence d'un épicurien convaincu d'erreur sur *certaines croyances essentielles du Christianisme*. Je m'empresse d'observer qu'une telle insinuation relative à Gontier Col écarterait difficilement le reproche de relever de la diffamation gratuite et de la fantaisie historique. Pour soutenir une thèse de cette importance et douter à bon droit de la sincérité religieuse de ces hommes, il faudrait être autorisé par les textes à écrire autrement que sous la forme : « il n'est pas impossible que... ». Mais je n'ai pas à m'occuper de Gontier Col. J'en suis à essayer de comprendre M. Coville lui-même. Je crois qu'on peut y arriver, si l'on considère l'ensemble de ces textes.

Puisque ce qui intéresse cet historien, ce n'est pas le fait de la critique gersonienne de Jean de Montreuil ou le détail des réactions psychologiques du prévôt de Lille, mais la réponse que Jean de Montreuil a pu donner à sa propre inquiétude, la solution à laquelle il a pu s'arrêter sur ses doutes si curieux, l'intervention de Gerson n'est à ses yeux que la chiquenaude capable de briser l'équilibre instable où se maintenait vaille que vaille la conscience de l'humaniste, l'expérience cruciale qui révèle à elle seule qu'elle penchait dans un certain sens, et dans quel sens elle penchait. C'est pourquoi nous voyons qu'il ne retient du complexe analysé par A. Thomas qu'une indication générale. Le théologien a parlé. Il a revendiqué l'autorité des Pères. Mais l'humaniste a jeté les dés : il restera fidèle à Térence, c'est-à-dire qu'il préfère définitivement la culture antique à la culture scripturaire et chrétienne. Tout se tient. Tout est bien.

Dans l'élaboration du paragraphe devenu mon texte n° I, et plus encore dans la rédaction du texte n° II, l'originalité de M. Coville est donc manifeste et remarquable. Sans doute, il a reçu d'A. Thomas sa documentation ; il a appris de lui que la lettre *Nunc demum* est adressée à Gerson ; il lui doit le complexe Gerson-Montreuil-Térence, et il l'interprète sous sa conduite. Mais il le dépasse par tout l'essentiel de sa position propre — qui est aussi l'essentiel pour moi. C'est chez M. Coville que le complexe Gerson-Montreuil-Térence revêt toute sa signification historique en posant, autour de Térence qui représente la culture antique, l'antinomie de la pensée théologique et de la pensée humaniste. C'est chez lui que Jean de Montreuil incarne l'humaniste troublé par la coexistence de deux cultures incompossibles, et qui finit par accorder la préférence, sinon l'exclusivité, à l'influence de la littérature païenne, au point de s'afficher sous ce jour jusque dans une lettre au chef de l'Église et de résister sans repentir aux objurgations de la théologie. M. Coville a lu Lanson, et il fonde son exégèse sur une base élargie. Gerson, lui, représente la théologie. Incapable de comprendre les aspirations ou les inquiétudes de ces lettrés, il entre en scène lourdement pour rappeler à l'ami de

Digitized by Google

Térence la distinction des genres, peut-être ; sûrement les devoirs primordiaux du chrétien et la primauté inconditionnée des Pères de l'Église. C'est M. Coville encore qui nous informe du résultat. Résultat d'une importance historique considérable. Gerson n'obtient rien. L'humaniste lui témoigne quelque respect, mais ne cesse pas de suivre sa propre voie. Son respect est même assez singulier. Pour se rendre compte de son caractère très spécial, il convient d'insister sur une dernière différence qui distingue M. Coville de sa source et dont l'examen nous conduira à des conclusions plus fermes et plus sûres.

D'après A. Thomas, le disciple impénitent de Térence aurait cherché, pour finir, à convaincre Gerson d'erreur et d'injustice. Cette interprétation ne sortait pas des limites de l'anecdote. M. Coville, nous l'avons vu, n'a pas conservé ces événements ultimes. Mais, chose curieuse, il n'ignore pas une certaine réflexion, une certaine réaction de Jean de Montreuil. Seulement, et ceci est d'une extrême gravité, il sépare ce qu'il a à nous en dire du paragraphe où la lettre *Nunc demum* est analysée : on compte huit pages entre le texte n° I et le texte n° II. Or, ce qu'il nous en dit, c'est sinon la traduction, du moins l'interprétation du fragment cité littéralement dans le texte n° I. Mais comme ce texte a oublié de signaler clairement que ce fragment appartient à la lettre *Nunc demum*, rien ne prouve que, lorsqu'il écrit mon texte n° II, M. Coville ait présent à l'esprit le fait capital qu'il fait allusion à une lettre adressée à Gerson. Bien au contraire, tout suggère qu'il l'a oublié.

Quelle est en effet, selon lui, cette réflexion de Jean de Montreuil? Il

se demandait quels étaient les plus profitables des textes sacrés ou des auteurs anciens[1].

Sur quoi, nulle remarque. Comment dissimuler, toutefois, qu'une telle question, sous la plume de Jean de Montreuil écrivant à Gerson, aurait frisé l'impudence ou la témérité? M. Coville, il est vrai, n'observe pas que cette demande s'adressait à Gerson. Mieux, il le nie. Pour lui, Jean de Montreuil *se* demandait... Mais non : c'est dans sa réponse aux reproches gersoniens que le prévôt de Lille a l'audace de se retourner contre son censeur pour lui poser le plus stupéfiant des cas de conscience. Car, il faut y faire attention, c'est l'accusé qui prendrait ainsi l'initiative de déplacer la question et de lui donner une portée tout à fait générale. En soi, je le sais bien, la vraisemblance psychologique d'une manœuvre de ce genre ne serait pas douteuse. A la condition toutefois qu'elle présentât des avantages réels pour l'accusé, en détournant de lui l'attention. Ici, son efficacité serait tout autre. Elle ne pourrait servir qu'à

(1) Cf. *supra*, p. 26.

Digitized by Google

exaspérer le chancelier en lui montrant que le mal est beaucoup plus profond qu'il ne pensait, puisque, au lieu d'être coupable d'une maladresse accidentelle, le prévôt de Lille révèlerait le secret d'une conscience véhémentement suspecte d'hérésie. Quel intérêt aurait-il bien pu avoir à s'offrir au bûcher?

Que telle ait bien été la gravité de sa question, on n'en saurait douter. Aucune équivoque ne pèse, en effet, dans le contexte de M. Coville, sur le sens de *profitable:* il s'agit d'un profit d'ordre *moral*. Si les textes sacrés et les auteurs profanes sont en concurrence, c'est en ce qui concerne la conduite de la vie. Un chrétien a-t-il jamais eu le droit d'hésiter sur ce point? Et si quelqu'un s'est interrogé dans son for intérieur, qui aurait eu l'idée singulière d'aller poser un tel cas de conscience au représentant de l'autorité ecclésiastique chargé d'alerter les organes répresseurs de l'hérésie, et cela au moment même où ce personnage redoutable viendrait de témoigner à cette conscience inquiète une sollicitude qui n'aurait rien de particulièrement rassurant? La probabilité d'une telle démarche est faible. Je sais bien qu'on ne fait pas de bonne histoire à coup de vraisemblances. Si donc il est avéré que Jean de Montreuil, à la suite d'une censure gersonienne, a réellement adopté cette attitude, je dirai à mon tour qu'il ne s'incline pas devant le chancelier, mais qu'il le défie sur le terrain le plus brûlant. Une telle réponse sera pour moi, historien de Gerson, d'un extrême intérêt et m'engagera à chercher par tous les moyens la réplique du chancelier. Mais avant de prendre feu et de me lancer dans l'océan des manuscrits, il sera prudent de demander à la lettre *Nunc demum* si c'est bien cette question que Jean de Montreuil posa à son redoutable censeur.

Nous sommes ainsi conduits une fois de plus et par la force des choses à comparer les acquisitions originales de M. Coville aux textes qui les fondent. Avant de nous résoudre à transcrire le texte intégral de cette épître, voyons si nous pourrions nous en dispenser grâce au fragment cité par M. Coville lui-même, incorporé à sa propre construction, et qu'il avait sous les yeux en élaborant son interprétation.

Comparé aux textes qu'il inspire et qu'il est censé soutenir, le fragment incrusté dans mon texte n° I nous inspire de vives inquiétudes. D'abord, comme je l'ai déjà observé, il ne soutient pas le texte n° I, puisqu'il ne parle pas de Térence ; et pas davantage le texte n° II, puisque Jean de Montreuil ne s'y livre pas à une réflexion solitaire mais interroge Gerson. De plus, le contenu de la question posée ne coïncide pas avec l'interprétation qu'en donne M. Coville. En réalité, c'est une double question. Il s'agit de savoir tout d'abord si l'Écriture cite quelques poètes ; ensuite, si, dans l'ampleur de son lit, elle contient plus de textes propres à être

Digitized by Google

cités que Cicéron, Démosthène ou Crassus. Le premier terme a été supprimé par M. Coville. Conservé, le second a été victime d'un coup de force sémantique. *Allegabile* est un vocable de basse latinité, mais on peut d'autant moins hésiter sur son sens qu'il a été clairement défini par Du Cange. Il ne comporte aucune ambiguïté : est *allegabile* le texte qu'il est possible d'alléguer, de citer, en telle ou telle occurrence[1]. En traduisant *allegabilia* par *profitables*, M. Coville a manifestement opéré, à la faveur d'une équivoque, une transposition substantielle. Le texte de Jean de Montreuil ne pourrait supporter cette traduction qu'à la condition de spécifier qu'il s'agirait d'un profit d'ordre littéraire et non moral. Or, tout le contexte de M. Coville oblige à penser qu'il s'agit d'un problème moral et même religieux. Il aurait donc mieux valu traduire strictement. Mais peut-être le reste de la lettre donne-t-il raison à M. Coville ? Nous allons avoir à nous en assurer. Ne nous éloignons pas toutefois du fragment cité par lui sans y observer deux traits qui ne paraissent pas très favorables à son interprétation.

D'abord, pour un homme qui se demande s'il ne doit pas préférer la sagesse antique aux textes sacrés, Jean de Montreuil emploie pour désigner la Bible des termes un peu surprenants. Ce qu'il compare aux auteurs grecs et latins, ce sont les *divines et salutaires Écritures*. Comment pourrait-il exprimer de façon plus heureuse l'incomparable noblesse de leur origine et le caractère propre de leur efficacité ? On me répondra sans doute qu'il faudrait beaucoup de naïveté pour admettre qu'il engage sa propre pensée dans ces épithètes. N'est-il pas manifeste qu'il se place au point de vue de son correspondant, afin de dissimuler l'audace de son inquiétude sous un accord apparent quant à l'essentiel ? Je n'ignore pas que certains historiens envient l'extraordinaire don de divination qui habilite tel ou tel exégète à discerner d'un coup d'œil infaillible les interpolations *évidentes* et les manifestes manipulations rédactionnelles qui échappent aux regards du lecteur moyen, mais ce que je sais encore mieux, c'est que si l'histoire cédait à cette séduction au point de se livrer aux magiciens qui, par delà les textes, lisent à livre ouvert dans toutes les consciences, elle n'existerait plus comme science. Ici, n'hésitons pas à la défendre contre ce vertige. Non, cela n'est pas manifeste. Il y aurait là tout au plus une hypothèse, et qui dériverait d'une notion générale sur ce que doit être l'état d'âme d'un humaniste, nullement de la lettre que Jean de Montreuil écrit sous nos yeux.

Car si quelque chose est manifeste, c'est plutôt le contraire. Que l'on abandonne les perspectives imprudemment ouvertes par M. Coville, que

(1) Cf. Du Cange, **61**, *ad verbum* : « *allegabile* : qui in argumentum allegari potest, Gall. *que l'on peut alléguer* ».

Digitized by Google

l'on s'en tienne aux données textuelles, et l'on verra que la conscience de Jean de Montreuil ne paraît plus troublée par des doutes de telle nature qu'il aurait eu tout avantage à les camoufler. Ce n'est plus un cas de conscience outrageant et suspect qu'il jette à la face d'un censeur dont l'autorité lui pèserait et dont il se serait décidé à négliger les avertissements : c'est une question qu'il pose, dans son ignorance, à un maître capable de le renseigner. Tel est en effet le deuxième trait qu'il importe de relever en terminant dans ce texte : la formule même dont il se sert pour introduire sa double question est digne d'attention, parce que des sentiments y sont exprimés qui n'ont rien de commun avec la témérité quelque peu insolente que la transposition accomplie par M. Coville nous suggérait d'y dénoncer.

Lorsque Jean de Montreuil interroge son correspondant, ce n'est pas pour lui faire part d'une inquiétude éprouvée par une conscience également érudite en littérature sacrée et profane mais incapable de concilier ou de hiérarchiser ces deux sagesses difficilement compatibles et tentée de trouver plus de profit à l'école de l'antiquité qu'à la lecture de la Bible. Les termes dont il use s'accordent avec le contenu de sa question pour dissuader de penser qu'il chercherait à résoudre ou à faire arbitrer un conflit de valeurs. Ce qu'il a à faire connaître, c'est une double ignorance de fait. Ce qu'il demande, c'est une information et une certitude. Ne négligeons pas ces nuances. Il n'est nullement question de *doutes* en cette lettre, mais d'une ignorance complète qui veut faire place à une connaissance certaine. Impossible de témoigner d'une plus grande confiance en l'autorité ecclésiastique. Jean de Montreuil ignore tout de la question. Que le théologien parle, et cela suffira. Le premier humaniste français ne songe même pas à vérifier sur textes l'exactitude de cette réponse. Du même coup, il sera instruit et confirmé dans une certitude toute nouvelle :

certum reddas ac pariter doctum me facias.

Il saura, non pas si l'Écriture est plus profitable que la littérature antique, mais d'abord si elle contient des citations poétiques ; ensuite, s'il y trouverait plus de textes à citer que dans Cicéron, Démosthène ou Crassus.

Telle est la réalité du document. L'historien qui ne l'a pas respectée doit non seulement s'incliner devant elle, mais éprouver un repentir d'autant plus sincère qu'il professe un culte plus intransigeant pour la vérité, et qu'il aime plus profondément l'humanisme. S'il consent à cette amende honorable, il m'invitera sans doute à l'imiter, en me faisant observer que je ferais bien de battre ma propre coulpe, car ce texte, tel que je le restitue, contient de quoi justifier sa propre exégèse plutôt que celle que je semble préférer. Il reste, en effet, que Jean de Montreuil

Digitized by Google

avoue son ignorance en matière de Bible, que cette ignorance est bien curieuse, et qu'elle suffirait à prouver que, pratiquement, le prévôt de Lille préférait le commerce de Cicéron, Démosthène ou Crassus à la lecture de l'Écriture sainte.

Peut-être. Sous cette forme, l'interprétation différerait notablement de celle que je viens d'écarter, puisqu'il ne s'agirait plus que d'une attitude pratique, et non d'une difficulté de principe. Mais est-il légitime d'adopter cette nouvelle vision des choses? Je ne le crois pas, et cela pour quatre raisons.

Il conviendrait, d'abord, de ne pas étendre cette ignorance au delà des limites que la lettre *Nunc demum* lui assigne. Elle ne prouve pas le moins du monde que Jean de Montreuil ne sache rien de l'Écriture. Elle prouve simplement qu'il s'est demandé un beau jour si la Bible citait les poètes, et si le littérateur en mal d'allusions érudites et de réminiscences brillantes pouvait compter sur elle plus encore que sur les écrivains profanes, bien connus par les ressources qu'ils offrent à cet égard. C'est donc qu'en écrivant cette lettre, il ne pensait plus au discours de saint Paul à l'Aréopage[1], et qu'il ne voyait pas comment tirer parti de l'Écriture pour ses besoins d'épistolier. C'est peut-être qu'il consulte l'autorité ecclésiastique sur le droit qu'il pourrait avoir d'accommoder les textes sacrés à ses fins littéraires, alors qu'il trouve son pain tout cuit dans Cicéron et les autres. C'est peut-être même qu'il préjuge de la réponse, étant lui-même persuadé que la divinité des Écritures salutaires ne les prédestine pas à un tel usage. C'est tout ce que la subtilité de l'historien lui permettra de découvrir en ce sens, mais rien de ce que ses préjugés l'inviteraient à y ajouter de l'extérieur. En tout cas, ce n'est pas une déclaration d'ignorance complète de la littérature sacrée.

Admettons d'ailleurs que je sois porté à trop restreindre cette ignorance : quelle signification historique aurait donc son extension? Pour en décider, il faudrait pouvoir définir la connaissance de l'Écriture que donnait à la moyenne des étudiants parisiens le programme appliqué à la fin du XIVe siècle. M. Coville ne nous apprend rien sur ce point essentiel. Il est bien évident qu'aucune considération générale ne peut nous permettre de saisir une réalité historique, mais je crois que les deux questions posées par Jean de Montreuil auraient pu venir à l'esprit de plus d'un licencié en théologie de la Faculté de Paris. Réservons expressément toutes les nuances individuelles. Ce qui paraît certain, c'est que même les théologiens ne pouvaient connaître profondément l'Écriture que s'ils se donnaient la peine de l'étudier de façon personnelle. Sans doute, le bachelier biblique

(1) *Actes des Apôtres*, XVII, 28 : *Ipsius enim et genus sumus;* τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν. ARATUS, *Phaenomena*, 5.

Digitized by Google

a pour tâche propre l'explication de la Bible : mais son commentaire ne porte que sur deux livres, choisis par lui. Sans doute, l'Écriture est le livre de texte officiellement interprété par les *magistri in sacra pagina:* mais comment s'acquittent-ils de leur mission, et combien d'étudiants suivent leurs leçons ou celles de leurs bacheliers[1] ? L'ignorance dont fait preuve le prévôt de Lille ne paraît donc pas exorbitante, même chez un ancien étudiant de la faculté de théologie.

Reste à savoir, et c'est ma troisième raison, si Jean de Montreuil avait étudié en théologie. Or, personne n'en sait rien. Pas plus qu'on ne peut encore dire s'il est allé jusqu'au sacerdoce[2], on ne peut donner toutes les précisions désirables sur sa formation intellectuelle. M. Coville écrit qu'il

> fit à l'Université de Paris des études dont on ignore les détails[3],

(1) Pour les statuts de l'Université de Paris, cf. le *Cartulaire*, et plus commodément P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIII^e siècle*, t. I, **119**, p. 15, 22...

(2) Tout ce qu'on sait sur ce point, c'est qu'il était clerc, puisqu'il pouvait accumuler les bénéfices, et astreint au célibat, dont il chante les avantages dans une pièce de facture liturgique dont M. Coville, *op. cit.*, p. 75, ne donne incidemment que le verset et son répons, sans en indiquer la nature et le contexte, et que voici au complet, antienne, verset, répons et oraison. Jean de Montreuil, *Antiphona*, **145**, ms. 13062, fol. 23v-24r : « Si vlla hominum sunt omina, felicitas si qua est in terris, si qua mortalibus gloria, gratiaue desuper mittitur vel fortuna, tum demum precipue est cum homo alieno non indigus in pace contentus viuit et cui ut ait satiricus, *sana mens* est *in corpore sano* [Juvénal, X, 356], aut *(24r)* huiuscemodi valitudini proximus est. Sed permaxime beatus efficitur dum impune quod aiunt iacere solus potest, nec est que iurgiis impetat tottot infestet nugis ac vanis ineptiis sollicitet aut querimoniis pariter lacessat infinitis, et que teste Therentio, *nolit vbi* tu *velis, vbi* tu *nolis cupiat ultro* [Térence, *Eunuchus*, IV, sc. 8, v. 811-812 : « novi ingenium mulierum : *Nolunt, ubi velis: ubi nolis, cupiunt ultro.* »] Immo ut vno absoluamus verbo, non est domi que *dicat* : *cur ita facis* [*JOB*, IX, 12 ; thème fréquent chez les théologiens à l'époque du Grand Schisme lorsqu'ils discutent de l'absolutisme pontifical : nourri de réminiscences scripturaires et d'allusions théologiques, l'humour de Jean de Montreuil est d'essence ecclésiastique]. Quin potius omnia parent sibi [cf. *Psaume CXVIII*, 91 : « omnia serviunt tibi »] et quotquot secum degunt pellere si libeat confestim foras potest. Si ergo o vos ecclesiastici omnes in Christo fratres amantissimi, hec pleraque alia nobis suppetunt, feruenti studio prona mente voceque sonora *Te Deum* canamus, cum versiculo et oratione sequentibus continua nichilominus inculcantes *pater noster* et *aue maria:*

V. Optime nobiscum egisti domine, alleluia.
R. Quia nos matrimonii iugo absoluisti, alleluia.

Oratio

Deus cuius nutu et dispositione ineffabili cuncta eunt, qui nos mares non feminas, catholicos non infideles, francosque nasci non barbaros voluisti, donisque innumerabilibus aliis tua munificentia replere dignatus es, sed potissime hispidum matrimonii *iugum* tuum quod *suaue est* [cf. S. Matthieu, XI, 30] largiendo, vitare annuisti, concede nobis quesumus : grandia hec immense tue dispensationis munera iugiter recognoscere, et eis vti scire, nec abuti, quinetiam ipsius stimuli vxorii priuationem ita mente tenere et animo contemplari, et simul tali carentia gaudere veluti qui vinctum cathenis sub carcere teterrimo mortalem quempiam reminiscens liber securusque campo potitur ameno, et ut tandem tui consortii participes effici mereamur, qui viuis et regnas per seculorum omnia [secula *gratie*] Amen ».

(3) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 73.

Digitized by Google

et ajoute que

dans une liste de ceux qui assistèrent au Concile de Constance, il est dit docteur ce qui est douteux[1].

C'est compléter A. Thomas, qu'on ne nomme pas, pour le premier point, par Von der Hardt, qu'on nomme, pour le second. Ce dernier renseignement exigerait un contrôle rigoureux. Ce qui le rend fort suspect, c'est qu'il ne reste aucune trace, dans le *Cartulaire* ou l'*Auctarium*, d'études théologiques faites par Jean de Montreuil. Disons avec plus d'exactitude qu'il n'y a aucune trace d'études régulières quelconques. A. Thomas n'avait pas manqué de prudence en concluant qu'on pouvait penser que le prévôt de Lille ne s'était jamais appliqué, ou seulement peu de temps, à l'étude de la théologie, et qu'il s'était vraisemblablement contenté de ce qu'on enseignait à la faculté des arts, pour se tourner vers la vie publique en disant adieu aux études et aux écoles aussitôt après la réception des saints ordres[2]. Sous l'influence d'A. Thomas qu'ils citent expressément, les éditeurs du Cartulaire font allusion aux études *ès arts* de Jean de Montreuil. Ils n'en parlent que pour confesser leur ignorance, mais leur expression est malheureuse parce qu'elle suppose conquise une nouvelle donnée que ne fonde aucun document :

Nescimus, quando Johannes in Universitate Parisiensi gradum magisterii in artibus assecutus sit[3].

Ne pas savoir à quelle date Jean de Montreuil a obtenu la maîtrise ès arts, c'est savoir qu'il l'a obtenue. Rien de moins certain, pourtant, puisque Thomas écrivait :

cum nullum scholasticum gradum obtinuisse videatur,

et qu'on ne peut aucunement prouver la réalité de ce grade inférieur. Il aurait donc fallu avouer une ignorance plus complète : *nescimus* AN *ET quando*. Plus ou moins consciemment, on conjecture qu'un humaniste a dû recevoir de l'Université tout au moins son initiation aux Lettres. Mais que vaut cette conjecture? L'un des traits les plus curieux qu'offre la correspondance de Jean de Montreuil, c'est qu'il appelle ses *praeceptores* des lettrés, Gontier Col et Pierre Manhac, dont rien ne prouve qu'ils aient professé à l'Université de Paris[4]. Aurions-nous donc avec lui un cas

(1) A. Coville, *op. cit.*, p. 78.

(2) A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 5 : « Ut primum sacros ordines ingressus est, studia et scholas reliquisse videtur ut ad vitam publicam se converteret ».

(3) H. Denifle-E. Chatelain, *Chartularium*, **53**, t. III, p. 625, note 22.

(4) A. Thomas, *op. cit.*, p. 5 : « Errant tamen et falluntur qui illic Gontherum Colli et Petrum Manhac, quos praeceptores suos vocat, ab eo auditos esse affirmant [en note 2 : « *Essai historique*, p. 93, necnon Voigt, *op. laud.*, p. 347 ».], quos in studio Parisiensi legisse et docuisse nullum testatur documentum ».

Digitized by Google

remarquable non seulement d'humanisme mais de liberté d'enseignement ? Devrait-il sa formation à des leçons particulières ? Les premiers humanistes français auraient-ils volontiers fait école en marge de l'Université ? Questions importantes, et dont il est permis de se demander pourquoi elles n'ont pas encore été méthodiquement étudiées. Quoi qu'il en soit, puisque rien n'invite à croire qu'il ait suivi les cours de la faculté de théologie, sa consultation scripturaire est tout à fait naturelle. Il ne doute pas le moins du monde de l'excellence de l'Écriture sainte, mais il ne sait pas très bien tout ce qu'on y trouve. Peut-être n'en connaît-il que ce que la liturgie lui en a fait connaître, car il ne faut pas oublier qu'il dit régulièrement son bréviaire[1]. Ce serait assez pour nourrir la piété la plus sincère, mais trop peu pour qu'il n'eût pas à poser les deux questions dont la lettre *Nunc demum* nous apprend qu'elles le préoccupaient.

Ces trois raisons me paraissent suffisantes pour montrer que l'interprétation de M. Coville ne s'impose pas. Je ne sais si je me trompe, mais une quatrième m'obsède, qui me semble encore plus forte pour nous conseiller une prudence obstinée. M. Coville, et nombre d'autres historiens en des cas analogues, attribuent une valeur absolue à une lettre de circonstance. Est-ce de bonne critique et de bonne psychologie ? Ce texte est censé prouver que Jean de Montreuil se pose un problème vital et prend l'initiative d'un doute où sont déjà inscrites les tendances les moins chrétiennes de l'humanisme français. Et si, par hasard, le prévôt de Lille s'amusait ? S'il voulait jouer à son correspondant le tour de lui poser un cas de conscience badin, afin que toute cette histoire se terminât par un éclat de rire entre gens d'esprit ? Hypothèse gratuite ? Beaucoup moins que beaucoup d'autres dont se satisfait la solennelle gravité de la science moderne.

Pour comprendre Jean de Montreuil, il ne faudrait jamais oublier la convention qui règle sa correspondance, et qu'il rappelait un jour en ces termes à Gontier Col :

> Quia vt mea semper fuit opinio, nostri supra omnia est officii pauca aut nulla scribere de seriis, eorum potissime que secreto proxima sunt, vel attingunt taciturnitati quoquomodo, non nichil tamen scribendum est[2].

(1) Tout le monde en convient, même ceux qui doutent le plus de sa piété, car il l'affirme lui-même dans sa réplique à Laurent de Premierfait ; cf. JEAN DE MONTREUIL, *Is profecto*, **170**, ms. 13062, fol. 21r : « Perquam satis michi fuerit Laurenti horas suo tempore psallere canonicas et ecclesiasticis insistere obsequiis institutis » ; voir sur la portée de cette discussion *infra*, p. 345-346.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Scribesne Johanni tuo Gonthere clarissime*, **209** ; ms. 13062, fol. 57r. A. THOMAS, *op. cit.* **353**, p. 37, a bien déterminé le destinataire et, p. 34, cité la partie principale de ce texte, mais sans lui attribuer toute l'importance qu'il mérite, en lui demandant simplement d'expliquer pourquoi Jean de Montreuil parle peu des misères de la France.

Digitized by Google

Voilà qui paraît assez clair. Le seul point un peu délicat est la construction d'*attingo* avec le datif. Mais elle s'explique d'autant mieux qu'elle est en parallélisme avec *secreto proxima*. *Taciturnitas*, dans ces conditions, doit avoir le sens de *discrétion*, si fréquent chez les auteurs favoris de Jean de Montreuil, Cicéron et Térence. Il est dès lors évident qu'un moyen infaillible d'engager l'histoire sur la voie d'une cascade de contresens serait de sauter par dessus ce garde-fou en interprétant systématiquement chacune de ces lettres et tous leurs fragments comme si leur auteur n'y parlait jamais qu'avec le plus grand sérieux des choses les plus sérieuses. C'est le contraire qui est vrai. Systématiquement, Jean de Montreuil évite d'aborder les sujets trop graves, surtout ceux qui l'entraîneraient à divulguer des choses secrètes et à manquer de quelque façon que ce soit à la discrétion. Mais comme il faut bien écrire quelque chose, il cultivera le genre plaisant. C'est tant pis pour l'histoire. Mais où a-t-on pris que les humanistes aient eu pour préoccupation dominante de faciliter la tâche des historiens ? Ce sont des hommes. Ils ont de l'esprit, ou ils essaient d'en avoir. Ils s'amusent, ou ils affectent de s'amuser. A nous de les prendre tels qu'ils sont. N'allons pas leur faire jouer un rôle qu'ils n'ont jamais voulu assumer. Ne les transformons pas de notre propre chef en anti-Pères de l'Église. Gardons-nous également d'exagérer dans l'autre sens, mais craignons par dessus tout de les priver d'un de leurs droits les plus imprescriptibles, dirait Maurois, le droit à l'humour[1].

La lettre *Nunc demum* ne serait-elle donc qu'un jeu d'esprit ? Au point où nous en sommes, il serait imprudent de le penser, parce qu'on nous affirme qu'elle est adressée non à Gontier Col, mais à Gerson. La convention dont la lettre *Scribes ne* vient de nous faire connaître l'existence et la parfaite formule ne s'applique peut-être qu'à la correspondance entre Jean de Montreuil et Gontier Col. Ne l'étendons pas sans preuve suffisante aux épîtres destinées, nous dit-on, à l'austère chancelier. Mais il n'est pas interdit d'observer que, quelles que soient les circonstances, c'est le même homme qui agit. Même s'il entend traiter sérieusement d'affaires sérieuses, le prévôt de Lille n'est peut-être pas décidé à réprimer toute saillie joyeuse. En tout cas, une chose lui demeure impossible, c'est de chasser complètement le naturel. On doit s'attendre à trouver dans les lettres les plus appliquées quelques traces de cette incorrigible gaminerie

(1) André Maurois, *Les silences du colonel Bramble*, II, **275**, p. 17 : « C'est, dit le major, que nos deux nations ne se font pas la même idée de la liberté. [...] Pour nous, les « droits imprescriptibles de l'homme » sont le droit à l'humour, le droit aux sports et le droit d'aînesse ». Parole profonde, et que devrait bien méditer tout historien de l'humanisme. Avant de *libérer* Jean de Montreuil du joug scolastique, il ne serait pas mauvais de savoir quelle fut sa notion de la liberté.

Digitized by Google

dont un correspondant qui le connaissait bien, Nicolas de Clamanges, s'est plaint un jour en termes assez sévères à Jean de Montreuil lui-même[1].

N'est-ce pas ce qui a lieu dans le fragment dont M. Coville fait si grand cas? Jean de Montreuil y opposerait à l'Écriture les auteurs profanes. Voire ! Et lesquels? Cicéron, Démosthène et Crassus. Belle trinité, mais à quoi correspond-elle? Quelle connaissance de l'antiquité suppose-t-elle chez celui qui l'invoque? Cicéron? Bien entendu, jamais le Moyen Age ne l'a ignoré. Suffit-il d'écrire son nom pour prouver qu'on le connaît mieux que ses devanciers, ou qu'on ne connaît l'Écriture elle-même? Démosthène? Mais ce serait un fait d'une importance capitale ! Comment M. Coville peut-il laisser passer ce nom sans l'orchestrer? Parce qu'A. Thomas avait déjà reproduit ce fragment sans éprouver la moindre surprise et sans le souligner d'une note[2]. Négligence impardonnable, d'autant plus que dans sa *Brevis recensio* des auteurs classiques connus par Jean de Montreuil, son premier historien déclare qu'il ignore le grec, et ne paraît pas savoir qu'il considère Démosthène comme l'une des sources principales de ses *allegabilia :*

De graecarum litterarum apud eum studio vix dicendum videtur. Quod de Platone aut Aristotele passim locutus est, apud Latinos, apud Ciceronem praecipue semper nactus est. Linguam graecam in Gallia nulli adhuc docebant. Non habuit ergo unde disceret Joannes noster, neque ei vitio danda sunt quae de ea temere dixerit[3].

Vix dicendum ! Le premier humaniste français cite Démosthène, et son historien n'a rien à dire là-dessus !... Mais ce qu'il dit suffit à mettre les choses au point. Il en est de Démosthène comme d'Aristote et de Platon. Tout ce que Jean de Montreuil sait de lui — et qu'en sait-il? — il le doit à Cicéron. La seconde personne de cette redoutable trinité manque de consistance.

Et la troisième? M. Coville pourrait-il nous dire ce que Crassus apprenait à Jean de Montreuil qui fût meilleur à ses yeux que l'Écriture? J'avoue à ma honte que, devant ce nom, j'ai été un peu désorienté. Je ne me suis jamais nourri de Crassus. Jean de Montreuil aurait-il connu des textes latins qui ne nous seraient plus familiers? Quelle gloire pour un humaniste ! Mais quel déshonneur pour A. Thomas qui ne mentionne pas plus Crassus que Démosthène dans sa *Brevis recensio !* Ce serait trop beau. Il n'y a ni gloire ni déshonneur. Ce Crassus, en effet, ne peut

(1) Nicolas de Clamanges, *Epistola X*, éd. Lydius, **284**, p. 42a : « Iocos iterum fabellasque proponis, quasi desint seria quae scribas, aut quasi nos turbulenta tempora non satis a ludicris auocare debeant. Maturescat obsecro aliquando nostrum ingenium ». Qu'aurait dit Nicolas de Clamanges s'il avait vu G. Lanson choisir gravement comme type de l'humaniste émancipé un ami charmant mais qui ne se résignait pas à mûrir ?

(2) A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 108.

(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. 77.

Digitized by Google

être que notre vieille connaissance L. Licinius Crassus, l'ami de Cicéron, le propriétaire de la fameuse maison de campagne de Tusculum, « le plus célèbre orateur que Rome ait eu avant Cicéron ». Qu'avons-nous conservé de lui? Rien, que quelques fragments cités par Cicéron, Tite-Live ou Asconius, et le texte de l'édit porté en 92 contre les *Rhetores latini*, alors qu'il était censeur, texte qu'on lit dans Aulu-Gelle, XV, 11, 2[1]. Jean de Montreuil n'était pas mieux monté que nous. Crassus, pour lui comme pour nous, n'a pas d'existence indépendante hors des textes cicéroniens auxquels son érudition se réduit.

Décidément, l'unité triomphe en cette trinité. Cicéron dévore ses compétiteurs. Du même coup, le concept antithétique élaboré par M. Coville menace ruine. Térence est-il de taille à le sauver? C'est ce que nous aurons à nous demander. Pour le moment, il me paraît évident que Jean de Montreuil s'amuse : il *bluffe*. Pourquoi? Nous ne pourrons le savoir qu'après avoir pris connaissance de la lettre *Nunc demum*. Décidons-nous enfin à lire ce texte important, et, avant de nous prononcer sur son destinataire, essayons de comprendre ce que Jean de Montreuil avait à lui faire savoir.

II. La lettre *Nunc demum agnosco*

(Ms. B. N. lat. 13062, fol. 38r°.)

Nunc demum agnosco pater venerande quam potens sit hominis autoritas et personarum estimatio, vt nuper cum de scriptione mea ad summum pontificem a tua paternitate quererem circa quid peccaret magis, in materia scilicet uel in forma ? solum id pretendebas ineptum quod ecclesia citra personatus officium comicum allegaret. In quo eidem autoritati protinus assencii, meque dehinc mutum reddidisti penitus tanquam brutum, vbi potissimum sentenciam tuam Ciceronis exemplo fulciebas, nunquam aut vsquam (!) in orationibus comicos ut dicebas allegantis.

At vero, insignis preceptor, in occasione certa data ut ad ligandum impresentiarum committerem eiusdem Ciceronis epistolarum portionem cum nonnullis sue industrie aliis operibus, ad conspectum meum sese casu *(v°)* ipsius Ciceronis iniecerunt ista verba : Cum *Vatinii defendendi stimulus* michi esset, *de quo in iudicio cum illum defenderem dixi me facere quidem quod in Eunucho parasitus suaderet militi :*

Vbi nominabit Phedriam tu Pamphilam
Continuo. Si quando ille dicet : Phedriam
Intromittamus commessatum : Pamphilam
Cantatum prouocemus. Si laudabit hec
Illius formam : tu huius contra. Denique
Par pari referto quod eam mordeat[2].

(1) A distinguer de M. Licinius Crassus, P. Licinius Crassus, P. Licinius Crassus *ille vetus*, P. Licinius Crassus Dives Mucianus. Cf. une notice biographique par Ed. Courbaud, dans son édition du *De Oratore*, t. I, **41**, p. xx-xxiii. Ce nom paraît dans cent soixante-treize paragraphes du *De oratore*. Voir en outre *Brutus*, *Pro Cluentio*, *De officiis*, *In Verrem*, *De inventione*, *In Pisonem*, *Ad familiares* IX, 21, 3.

(2) Térence, *Eunuchus*, III, sc. 5, v. 440-445, dans la bouche de Gnathon, cité par Cicéron, *Epist.*, I, 9 *M. T. C. P. Lentulo imperatori ;* éd. Lemaire, t. I (1827), p. 44-45. Je rétablis les vers qui, dans le ms. 13062, ne sont pas distingués. Au troisième,

Digitized by Google

Que postquam paulo accuratius attenderem, mentem subiit scrupulus quidam, jocone an serio id dixisses ? Et ut vnum ex alio incidit reminiscentie fit obuiam ethicos Tullii libros sententiarum Therentii, ut nouisti, refertos omnes esse. Seneca insuper castigatissimus in sermone vix electissimum profert verbum quod non ab Epicuri orto decerptum fore fateatur, cum poetarum vtriusque generis ad mores nostros inductione frequenti.

Itaque animus fuit a tua prudentia rursus deposcere ut de illo magis magisque hesitantem, quod maxime ibidem Therentius per conformationem adducitur, certum reddas ac pariter doctum me facias si in diuinis ac salubribus scripturis quipiam poete allegentur, et an in sui latitudine aluei scriptura sacra allegabilia plura contineat, quam Tullius, Demostenes siue Crassus, et si de omnibus indifferenter paganorum scriptis ecclesia que omnem scientiam artes omnes complectitur ad suos cultores loqui possit ?

Vale mi pater, et huius discipuli tui desiderium veluti tibi sua voce iam patuit tuo sermone apostolico refice.

Une parole apostolique quelconque a-t-elle répondu au désir de ce disciple? Je ne veux pas le savoir pour le moment, car je ne peux lire ces lignes sans éprouver, plus vivement que le prévôt de Lille, le besoin d'un réconfort. A qui se fier, grand Dieu ! si la Sorbonne, l'École des Chartes et l'Institut trouvent naturel d'écrire de l'histoire romancée? Car enfin, au fur et à mesure que ces phrases se succèdent, c'est toute la construction à laquelle ont fraternellement collaboré Antoine Thomas, Gustave Lanson, Petit de Julleville, Louis Delaruelle, Alfred Coville, et d'autres, qui s'effondre à l'apparition du texte *sicut aegri somnia* au clair soleil du matin. Tous nous ont appris que Jean de Montreuil, en écrivant au pape, a cité Térence et oublié les Pères. Tous savent que c'est cette citation, aggravée de cette omission, qui a ému la piété de Gerson et valu au premier humaniste français la semonce du célèbre théologien. A. Thomas parle en outre d'un aveu et d'une contre-attaque. M. Coville passe ces deux actes sous silence, mais souligne le caractère étonnant d'une obstination dans le culte d'auteurs païens non moins profitables, dit-il, que l'Écriture. Lanson n'y allait point par quatre chemins : ce conflit est le prodrome de l'opposition qui va s'affirmer entre humanisme païen et culture scolastique. Petit de Julleville, si l'on en croit le réportateur de la *Revue des cours et conférences*, n'hésitait pas à parler du paganisme de Jean de Montreuil. Très justement, M. Coville a protesté[1], mais il ne

Jean de Montreuil, ou son scribe, a oublié un pied : « Intromittamus commissatum », *tu* « Pamphilam ». Dans l'édition Lemaire, le texte de Cicéron présente quelques légères variantes : « Sed tamen defendendi Vatinii fuit etiam illa stimulus, de quo... ; facere quiddam ; quod ».

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 112, note 3 : « C'est aller beaucoup trop loin que de parler du paganisme de Jean de Montreuil, comme le fait Petit de Julleville, Rev. des c. et c. 1896 [...] 446. On ne saurait non plus en faire un homme d'Eglise d'une profonde piété, K. Schmid, Jean de Montreuil, 38 ». Le premier point est sûr, mais le second l'est un peu moins. M. Coville est-il renseigné sur les sentiments qu'éprouvait le prévôt de Lille tandis qu'il psalmodiait régulièrement ses heures canoniales ?

Digitized by Google

peut s'affranchir de la trilogie Gerson-Montreuil-Térence et de sa haute valeur symbolique. Or, tout cela est fantaisie pure. Les positions successives de l'histoire ne mordent pas sur les faits. On n'a pas pris le temps de lire le texte. Lorsqu'on le cite, on le mutile. Lorsqu'on prétend le traduire, comme Petit de Julleville, voici ce que l'on donne :

« Récemment, à propos de la lettre que j'avais écrite au Souverain Pontife, j'avais demandé à Votre Paternité de me dire en quoi j'avais davantage péché : dans le fond ou dans la forme ? Vous me répondîtes que l'Église ne saurait alléguer un poète comique. Je m'inclinai devant votre autorité et j'ajoute que vous m'avez rendu muet comme un animal sans parole, en éclairant votre pensée par l'exemple de Cicéron qui, jamais ou presque jamais, n'avait cité de poètes comiques dans ses discours », et il réfute pareille idée en empruntant un exemple aux *Tusculanes*, et en montrant que Sénèque lui-même, *castigatissimus in sermone*, a eu souvent recours aux poètes comiques[1].

Si une telle expérience prouve quelque chose, c'est le culte universel de l'à peu près et la tyrannique emprise de la fonction fabulatrice. On aurait pu souhaiter n'avoir pas à recueillir pareille confirmation. Tournons le dos à l'histoire. Analysons cette épître. Nous passerons du roman à la réalité.

* * *

Jean de Montreuil, lui aussi, vient de faire une expérience. Il a pu constater par son propre exemple tout ce qu'il y a de puissance dans l'autorité d'un homme et son prestige personnel. Il avait composé une épître qu'il voulait adresser au Souverain Pontife. Avec sa modestie coutumière, il n'avait pas voulu l'envoyer avant d'avoir consulté un de ses maîtres pour savoir ce qui s'y trouvait de plus défectueux, la matière ou la forme. Or, ce maître remarquable, cet *insignis praeceptor*, n'avait découvert qu'un seul défaut. Pour le fond, rien à dire. Pour la forme, une incongruité : en plaçant dans la bouche de l'Église une citation du comique, cette lettre ne se maintenait pas au niveau de ce qu'exigeait son personnage[2].

Mise au point d'une importance historique essentielle. Ainsi donc Gerson, s'il s'agit bien de Gerson, n'a jamais reproché à Jean de Montreuil d'avoir cité Térence au détriment des Pères. Il n'a soufflé mot des Pères. Il n'a pas non plus blâmé l'auteur de cette épître pour un attachement excessif à Térence. Et pourtant, il lui a adressé une critique. Mais, chose aussi remarquable qu'inattendue, c'est une critique d'humaniste. Jean de Montreuil, d'après ce qu'il nous dit lui-même, avait donné la parole à l'Église et placé sur ses lèvres quelques mots du comique. Ce comique

(1) PETIT DE JULLEVILLE, *Jean de Montreuil*, dans la *Revue des cours et conférences*, **305**, p. 445, reporté par « S. R. ». Pour le *paganisme*, cf. p. 446.

(2) Il est à peine besoin d'observer que le substantif *personatus* n'est pas classique, ce qui n'est pas louable chez un humaniste. Son sens ne me paraît souffrir d'aucune ambiguïté.

Digitized by Google

par excellence, convenons-en sans hésiter, c'est Térence. Tout ce que son censeur lui objecte, c'est qu'une telle autorité n'est pas assez relevée pour un tel personnage en une telle situation. Conflit de cultures, de religions ? Pas le moins du monde. Pure question de goût, de convenances littéraires. La traduction de Petit de Julleville elle-même dépasse de beaucoup le texte en le transformant en déclaration de principe : « l'Église ne saurait alléguer un poète comique... ». Ce n'est pas du tout ce que dit le censeur de Jean de Montreuil. Il ne songe nullement à interdire à l'Église de citer Térence, si cela lui plaît : il observe simplement que, dans les circonstances où Jean de Montreuil la fait intervenir, l'Église ne parlerait pas selon les convenances de son rôle si elle recourait à l'autorité de Térence. Est-il donc possible de savoir quel rôle Jean de Montreuil avait confié à l'Église dans cette lettre plus fameuse que bien connue ?

Rien de plus simple. Si mes prédécesseurs avaient pris la précaution de lire l'*Epistola XIX ad Benedictum papam XIII, de schismate*, éditée dès 1724 par Martène et Durand[1], l'histoire aurait évité une lourde méprise qui grève si fâcheusement notre connaissance du premier humaniste français. Il est clair, en effet, que c'est de cette lettre que veut parler Jean de Montreuil : elle est adressée au pape ; elle aborde un sujet si épineux qu'une consultation sur sa correction est très naturelle ; elle contient, de la col. 1346 D à la col. 1348 A, une prosopopée de l'Église qui supplie le pape de mettre fin au schisme :

Proinde coram te sponso suo genua flectit ecclesia, mirabile dictu ! quamvis moestissima, ac vestitu discisso laceroque, adeo pulchra, ac venusta, ut nihil supra, terque quaterque te propulsans, lachrymansque gemensque has imo ducit de pectore voces : Mi vir, tuam obnixe caritatem deposco...[2].

Et c'est dans cette prosopopée si émouvante que l'Église songe à Térence :

inepta quidem illa qua Terentius testatur *pueruli sententia : Nolo, volo ; volo, nolo, rursum cape, cede ; quod dictum indictum est, quod modo erat ratum,* id *irritum est*[3] ;

cela, pour ridiculiser l'attitude du pape. La réaction du maître consulté est facile à nous représenter. Quelle maladresse ! Pourquoi gâter ce beau tableau par une réminiscence inopportune ? *Inepta*, ces tergiversations enfantines ? Non moins *ineptum* ce recours à Térence. Est-ce au moment où l'Église, mettant en œuvre toutes ses ressources oratoires pour émouvoir

(1) *Amplissima collectio*, t. II, **282**, col. 1343 A-1349 D. Sur la date de cette lettre et celle de *Nunc demum*, voir plus loin, p. 417-440.

(2) Jean de Montreuil, *Epistola XIX*, **142**, *l. c.*, col. 1346 D.

(3) Jean de Montreuil, *l. c.*, col. 1347 D. Il s'agit de Térence, *Phormio*, V, sc. 8, v. 949-950 ; cf. 947-950 :

ergo me sic ludificamini,
Inepti, vostra *puerili sententia?*
« *Nolo, volo ; volo, nolo rursum ; cape, cedo.* »
Quod dictum, indictum 'st ; quod modo erat ratum, irritum 'st.

Digitized by Google

le pontife obstiné, se jette à ses genoux dans son incomparable et inamissible beauté pour supplier sa charité de lui accorder la paix dont Jésus-Christ a fait son précepte :

nil tamen a te poscens, nisi quam Christus praecepit bonam pacem[1],

et l'implore par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ :

per viscera misericordiae Jesu-Christi[2],

est-ce à ce moment qu'il convient de lui faire citer le comique latin pour rendre ridicule à ses propres yeux ce vieillard qui, tel un enfant stupide, veut et ne veut pas, promet et ne tient pas? Inspiration malencontreuse, a dit le censeur. Il doit être permis de penser qu'il prévoyait l'insuccès d'un tel argument. Mais on ne peut affirmer que sa critique ait revêtu une forme plus précise, car Jean de Montreuil ne paraît pas avoir éprouvé d'inquiétude de cet ordre. Quoi qu'il en soit, la situation est désormais aussi claire que possible.

La question n'est pas de savoir si l'Église peut alléguer un poète païen, mais si, dans une prosopopée qui compte sur l'éloquence de l'Église pour vaincre l'endurcissement du Souverain Pontife, il est opportun que l'Église s'inspire de Térence pour dire au pape que ses tergiversations sont absurdes. La question n'est donc même pas de savoir si Jean de Montreuil doit être blâmé pour avoir cité le comique latin en écrivant au pape. Ce ne sont pas ses droits qui sont en cause, mais ceux des personnages qu'il met en scène. Pour lui, tout est permis. La preuve, c'est que Térence reparaît à la fin de cette même lettre, après Virgile, Lactance, Sénèque, Salomon, Cicéron, Brutus, Polycrate, César, Salluste, Lycurgue, Valère-Maxime, Scipion Nasica et saint Grégoire[3]. En pareille position, le censeur n'a rien à objecter. L'histoire aurait dû prendre acte de ce laissez-passer.

Pourquoi, d'ailleurs, Gerson aurait-il été plus rigide pour Jean de Montreuil que pour lui-même? Avant de juger vraisemblable un tel reproche, les historiens n'auraient pas mal fait de se demander si Gerson s'interdisait de citer Térence. Ils auraient obtenu une réponse d'autant plus rapide et suggestive qu'ils n'auraient pas eu besoin de parcourir quatre in-folios pour la découvrir. Il leur eût suffi de relire à cette fin les documents gersoniens relatifs au débat du *Roman de la Rose*, et qui visent plus ou moins directement Jean de Montreuil. Dans la réplique du chancelier à Pierre Col, ils auraient aisément remarqué deux références expressives à Térence :

(1) Jean de Montreuil, *Ep. XIX*, *l. c.*, col. 1347 C-D.
(2) *L. c.*, col. 1348 A.
(3) Jean de Montreuil, *l. c.*; pour Virgile : col. 1343 B, 1344 D, 1346 C ; pour Lactance : col. 1345 C ; pour la fin : 1348 E-1349 C.

Digitized by Google

et juxta Terentianum verbum, voluisse *cum ratione insanire*[1]; si erubescunt, magis *salva res est*, ut Terentianus sermo dicit[2].

Et s'ils avaient entrepris une enquête à travers les *opera omnia*, ils auraient eu la surprise d'entendre Gerson, chargé par le roi d'exprimer au cours de la grande procession du 4 juin 1403 l'allégresse de l'Église après la restitution d'obédience, citer non seulement Valère-Maxime, Jules César, Macrobe, Salluste, Virgile, Aristote, mais Térence :

Hinc Terentius : *Nunquam ita quisque bene subducta ratione ad vitam fuit, quin res, aetas, usus, semper aliquid apportet novi, aliquid moveat, ut illa quae te scire credas, nescias, et quae tibi putaris prima, in experiendo repudies*[3].

Que dis-je? S'ils avaient eu la force de résister à ce choc et assez de ténacité pour continuer leurs recherches, ils auraient été placés par le discours prononcé à Marseille le 9 novembre 1403 devant le plus imprévu et le plus curieux des spectacles. Ce jour-là, officiellement chargé par l'Université de Paris de haranguer le pape, et s'appliquant en cours de route à le détourner de prêter l'oreille aux flatteurs, Gerson allègue à cette fin l'autorité qui dut lui paraître la plus opportune et la plus forte. Chose étonnante, c'est celle du Comique et elle intervient tout près d'une prosopopée de l'Église que le chancelier a insérée dans son discours[4]. Sommes-nous assez éloignés de *Nunc demum* pour qu'un historien puisse penser à un conflit éventuel entre deux écrivains si semblables?

Inutile d'aller plus loin. Il est désormais manifeste qu'aucune divergence n'aurait pu se produire sur le fait de la citation. Tout devait se réduire à une question d'opportunité. Seulement, à partir du moment où l'on commence à se rendre compte que Gerson a coutume de citer Térence, c'est un tout nouveau problème que pose la lettre *Nunc demum:* ce censeur hostile à Térence, est-il possible que ce soit Gerson? Quelles

(1) GERSON, *Responsio ad scripta cujusdam errantis de innocentia puerili*, **96**, dans C. F. WARD, *Epistles*, **377**, p. 79, l. 78-79. Il s'agit d'une réminiscence de TÉRENCE, *Eunuchus*, I, sc. 1, v. 61-63 :

Incerta haec tu si postules
Ratione certa facere, nihilo plus agas
Quam si des operam, ut *cum ratione insanias.*

(2) GERSON, *l. c.*, p. 80, l. 115-116. TÉRENCE, *Eunuchus*, II, sc. 3, v. 268 :

Salva res est: nimirum hice homines frigent.

Si la lettre *Nunc demum* était sûrement adressée à Gerson, il y aurait lieu d'insister sur la doctrine et la pratique gersoniennes en fait de citations païennes. On verrait, entre autres cas significatifs, que le chancelier n'hésita pas à alléguer les grands auteurs classiques, et même Ovide, dans son discours prononcé devant Benoît XIII à Marseille, le 9 novembre 1403 (éd. Du Pin, t. II, col. 43 A-54 A). Sauf exceptions remarquables et sur lesquelles je reviendrai, il semble réserver Térence plutôt pour le genre épistolaire : cf. *Epistola ad cardinalem cameracensem*, t. II, col. 74 D-75 D. Mais toutes ces observations seraient hors de propos, nous aurons l'occasion de voir pourquoi.

(3) GERSON, *l. c.*, col. 41 A. Il s'agit de TÉRENCE, *Adelphi*, V, sc. 4, v. 859-862. Cf. plus loin, p. 364.

(4) J. GERSON, *Sermo factus Massiliae*, **102**, t. II, 50 B ; cf. *infra*, p. 443, note 6.

Digitized by Google

raisons a-t-on eu de le penser ? Voilà ce qu'aurait dû se demander l'histoire. Voilà ce que nous aurons à nous demander.

On voit, enfin, avec quelle légèreté A. Thomas a lancé le thème de l'*omissis Patribus*, majoré par M. Coville en reproche de ne citer *jamais* les Pères. Dans cette lettre, Jean de Montreuil allègue Lactance et saint Grégoire le Grand, qu'on ne saurait traiter de quantités négligeables en patristique. Mieux, c'est à Lactance qu'il demande la formule de son admiration pour Cicéron, philosophe souverain[1] : joli cas de classicisme patristique, d'autant plus savoureux qu'il survient dans le texte même où l'on a lu la preuve que le premier humaniste français ne cite jamais les Pères.

Et lorsque l'histoire observe que Jean de Montreuil pouvait écrire au pape *sans citer un seul texte chrétien*, on est bien obligé de constater qu'elle achève de se fourvoyer. Bien entendu, si le fait était établi, je n'hésiterais pas à l'accepter. Il resterait à l'interpréter, car rien ne prouve qu'il eût la signification qu'on lui prête. Mais est-il établi ? Avant de répondre, il serait nécessaire de savoir ce que M. Coville entend par un texte chrétien. Désigne-t-il par là, et exclusivement, les œuvres des Pères de l'Église, ou consentirait-il à accorder ce titre aux livres de la Bible, et non seulement à ceux du Nouveau Testament, mais aussi à ceux dè l'Ancien ? Irait-il même jusqu'à reconnaître que les textes liturgiques pourraient recevoir sans impropriété l'épithète de chrétiens ? J'en doute, parce que, s'il ne s'opposait pas à cette extension, il signerait de sa propre main la condamnation de sa thèse.

En effet, la lettre qu'il désigne comme particulièrement révélatrice de cette désaffection à l'égard des textes chrétiens est l'*Epistola I, ad Benedictum papam XIII*, qui, selon les éditeurs, *gratulatur ei de sua ad Summum pontificatum evectione, hortaturque ut schismati finem imponat*[2]. Elle n'est pas très longue, ne couvrant guère qu'une colonne et demie. Il faut avouer que Jean de Montreuil n'y cite aucun Père de l'Église. Peut-être aurait-il pu trouver pourtant dans saint Augustin ou saint Bernard quelque allusion opportune. Le fait est qu'il n'en a pas eu besoin. Par contre, il emprunte à Virgile et à Salluste, expressément cités, une définition de la gloire[3] et des conditions de son mérite[4]. Le contraste est-il assez éclatant ?

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Epist. XIX, l. c.*, col. 1345 C ; cf. *infra*, p. 413, note 2.

(2) *Amplissima collectio*, t. II, **262**, col. 1314 A-1315 D.

(3) JEAN DE MONTREUIL, *Epistola I*, **162**, *l. c.*, col. 1314 D : « *famae* qua, ut Maro ait, *ingreditur solum* et *caput inter nebulas condit*, te domesticamque domum tuam immo patriae laudem a generatione in generationem ampliare ». Cf. VIRGILE, *Enéide*, IV, 173 : « it *Fama* per urbis »

et v. 177 : « *Ingrediturque solo, et caput inter nubila condit* ».

(4) JEAN DE MONTREUIL, *l. c.*; col. 1315 B-C : « veluti de sapientissimo Catone

Digitized by Google

Oui, si l'on s'en tient aux citations explicites qui s'offrent d'elles-mêmes à tous les yeux. Mais quel renversement, si l'on sait reconnaître de quels fils est tissé ce texte et ce qui se cache en sa trame la plus intime !

Exultet coelum laudibus, resultet terra gaudiis, jubilet sancta mater Ecclesia, et fideles gaudeant universi[1].

Tel est l'*incipit* de cette lettre. Cri de joie, acclamation enthousiaste? Sans doute, mais qui ne sort sous cette forme du cœur de Jean de Montreuil que parce que son esprit est nourri de thèmes liturgiques. M. Coville, selon toute vraisemblance, ne récite pas le bréviaire romain. On ne saurait imposer à tout chartiste cette discipline essentiellement cléricale, encore qu'elle soit de nature non seulement à procurer la louange de Dieu, mais à rendre certains services pratiques au médiéviste. S'il s'y était soumis, il eût immédiatement pensé que Jean de Montreuil transpose ici les deux premiers vers de l'hymne que l'Église chante aux vêpres du commun des apôtres hors le temps pascal :

Exsultet orbis gaudiis
Caelum resultet laudibus,
Apostolorum gloriam
Tellus et astra concinunt.

Mais si le bréviaire n'est pas familier aux chartistes, le *Repertorium hymnologicum* ou l'*Early latin Hymnarius* font partie de leurs livres de chevet. Le premier signale seize hymnes qui commencent littéralement comme l'*Epistola I*[2], et le second indique de nombreux manuscrits où se lit la version de cette hymne des apôtres adoptée par Jean de Montreuil[3]. Il faut donc pousser la distraction un peu loin pour ne pas reconnaître, dans une lettre qui commence par un chant liturgique, le moindre texte chrétien. Gageons que Benoît XIII, lui, ne s'y trompa pas, et qu'il sut apprécier une *captatio benevolentiae* qui empruntait la voix de l'Église pour prescrire à tous les fidèles, et au ciel lui-même, d'exulter de joie à la nouvelle de son élection comme dans une fête d'apôtre.

Si bien commencée, la lettre continue en exploitant un des thèmes les plus courants, mais non le moins profond, de la pensée chrétienne.

Crispus testatur Salustius, quod *esse quam videri bonus malebat*, ut *quo minus gloriam peteret, eo magis illam assequebatur*. Cf. SALLUSTE, *De Catilinae conjuratione*, 54, 5 : « *esse quam videri bonus malebat:* ita *quo minus pet*ebat *gloriam, eo magis illum adsequebatur* ».

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Epistola I; l. c.*, col. 1314 A.

(2) ULYSSE CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum*, **27**, t. I (1892), p. 348-350 (douze), et t. III (1904), p. 210 (quatre). Il s'agit du n° 5832, p. 349 du tome I, version largement attestée de l'hymne en l'honneur des apôtres.

(3) JAMES MEARNS, *Early latin Hymnaries*, **276**, p. 32 : « Exultet caelum laudibus. *Apostles* ».

Digitized by Google

Elle présente l'Église à Benoît XIII comme sa mère et son épouse bien-aimée :

matri tuae et simul sponsae dilectae[1].

Et Jean de Montreuil, s'inspirant sans le crier sur les toits de l'exemple de tant de Pères, de saint Bernard en particulier, entrelace son texte d'un réseau de réminiscences sacrées. Il ne pouvait prévoir qu'un jour viendrait où des érudits ne sauraient plus la Bible par cœur, ni l'admirable collection de sentences que lui fournit la liturgie ecclésiastique. Il a donc oublié de donner ses références et de prescrire à son copiste de souligner des allusions qui restent implicites. Peut-on lire pourtant

Da pacem, domine, *in diebus nostris*[2]...
In virtute tua fiat pax in *ecclesia sancta Dei*[3]...
In te speraverunt patres nostri[4], ne dubites, qui te ad apicem summum, quin potius *super candelabrum, ut lucerent opera* tua evexerunt[5].
Sub protectione alarum tuae beatitudinis sanctissimae[6] ipsa mater fidelium, quae *te* jam *per orbem terrarum sancta confitetur ecclesia, pater immensae majestatis*[7],

sans discerner l'arrière-plan scripturaire et liturgique qui donne au style de Jean de Montreuil son relief et sa saveur? Hélas ! oui, on l'a pu. Et nous tenons ainsi la clef d'une erreur fondamentale d'interprétation. Il

(1) Jean de Montreuil, *Epistola I; l. c.*, col. 1314 E.

(2) Jean de Montreuil, *l. c.*, col. 1314 E. Antienne liturgique pour la paix, tirée de l'*Ecclésiastique*, L, 25 : « *det* nobis jucunditatem cordis, et fieri *pacem in diebus nostris* in Israël per dies sempiternos ».

(3) *L. c.*, col. 1315 B. La première partie dérive du verset de l'antienne citée à la note précédente, lequel est emprunté au *Psaume CXXI*, v. 7 : « *Fiat pax in virtute tua* ». La seconde partie paraît banale mais ne l'est pas, car c'est *pro Ecclesia sancta Dei* que le prêtre adresse à Dieu la première oraison de la série qu'il chante le Vendredi Saint, à l'office du matin, entre la Passion selon saint Jean et l'adoration de la Croix, en priant à toutes les intentions qui concourent à l'unité de l'Église.

(4) *Psaume XXI*, v. 5. C'est le psaume du Christ en croix : « Deus meus, respice in me quare me dereliquisti ? ». Allusion remarquable par le dessein de pathétique et la profondeur de doctrine qu'elle trahit. L'élection de Benoît XIII a pour premier résultat de l'assimiler au Crucifié : à lui de rendre l'unité à l'Église en mettant fin au schisme, par son sacrifice s'il le faut. Le sens accommodatice plonge ses racines dans la doctrine du corps mystique. Jean de Montreuil serait-il capable de subtilités théologiques ? Pour un humaniste paganisant et qui oublie l'Écriture, c'est assez remarquable.

(5) *L. c.*, col. 1315 B. Texte composite, qui commence avec un verset de Psaume et se termine par une réminiscence évangélique : Saint Matthieu, V, 15-16 : « Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed *super candelabrum, ut luceat* omnibus qui in domo sunt. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona... ».

(6) Image fréquente dans les psaumes ; cf. *Psaume XVI*, v. 8 : « *Sub* umbra *alarum tuarum protege* me » ; *XXXV*, v. 8 : « Filii autem hominum in tegmine alarum tuarum sperabunt » ; *LVI*, v. 2 : « in umbra alarum tuarum sperabo » ; *LX*, v. 5 : « protegar in velamento alarum tuarum » ; *LXII*, v. 8 : « in velamento alarum tuarum exultabo ».

(7) *L. c.*, col. 1315 C. Près de sa conclusion, Jean de Montreuil fond en un seul bloc un thème hérité des Psaumes et deux versets de l'hymne que l'Église chante pour conclure son office nocturne et aussi dans tous ses triomphes, le *Te Deum*, v. 10 et 11, littéralement.

Digitized by Google

serait facile de montrer que les lettres du prévôt de Lille, où les citations antiques sont aisément perceptibles parce que presque toujours explicites, sont pleines d'allusions scripturaires qui ont passé inaperçues parce qu'elles sont tacites. Si « l'Écriture n'apparaît pas souvent », c'est qu'on ne la reconnaît plus quand elle apparaît sans référence. A-t-on remarqué que l'*Epistola XIX* elle-même s'achève sur un verset de psaume :

Novit *scrutans corda et renes Deus;*[1]

que l'*Epistola XXXI, Qui hactenus*, adressée à Alexandre V, est également tissée de fils évangéliques et liturgiques[2], que la lettre *Ad quem et a quo*, en réalité petit discours adressé à Jean XXIII, cite, avant Horace, le psalmiste et Salomon[3], que la lettre *Si gaudium est michi* au cardinal de Chalant contient un complexe tout à fait caractéristique de cette manière :

quoniam *euanuerunt in cogitationibus suis,* quippe ut Therentius inquit : *mala mens malus animus* quo se *iniquitatis* que *mentita est sibi* gladio iugularunt[4],

et qu'on pourrait multiplier les exemples de ce genre ?

Je n'ai pas à le faire, mais puisqu'on a si longtemps cru et répété que Gerson aurait pu reprocher à Jean de Montreuil de négliger les Pères, achevons cette mise au point en montrant combien, s'il l'avait fait, le chancelier parisien se serait exposé à l'injustice, car c'est avec un débordement d'enthousiasme et de piété que le premier humaniste français

(1) Jean de Montreuil, *Epistola XIX*, **142**, *l. c.*, col. 1349 D. *Psaume VII*, v. 10. *Novit* appartient à l'épistolier.

(2) Jean de Montreuil, *Qui hactenus*, **197** ; ms. 13062, fol. 2v° : « ... Illo maxime in hoc tibi opitulante qui dicit : *Jugum meum suaue est et onus meum leue* [Matt., XI, 30] [...] *Gloria* ergo pater dignissime, ut tibi omissa compassione congratuler, *in excelsis Deo* [cf. Luc, II, 14, et la liturgie de la messe], *laus et honor* ipsi *Christo* [Hymne de Théodulphe, à la fin de la procession du dimanche des Rameaux] [...] *faciam vos piscatores hominum* [Matth., IV, 19] [...] vt sit *vnus pastor et vnum ouile* [Jean, X, 16] [...] Ipsa mater fidelium que te jam *per orbem terrarum sancta confitetur ecclesia patrem immense maiestatis* [*Te Deum*, cité *supra*, p. 71, note 7].

(3) Jean de Montreuil, *Ad quem*, **139** ; ms. 13062, fol. 7r° : « et cum psalmista : *factum est cor meum tanquam cera liquescens in medio ventris mei* [*Ps. XXI*, 15 : noter le recours constant à ce psaume en ces occurences] [...] Dum maxime meis sonat in auribus vox illa sapientissimi Salomonis : *Altiora te ne quesieris* [*Eccli.*, III, 22], et illud eiusdem psalmographi preconium de seipso dicentis : *Neque ambulaui in magnis neque in mirabilibus super me* [*Ps. CXXX*, 1b] [...] sed justissime arguor ab illo Flacci poetico : *Sumitte (!) materiam vestris equam viribus et versate diu quid ferre recusent quid valeant humeri* » [Horace, *Art poétique*, 38-39]. Dans l'édition qu'il a donnée de ce texte d'après le ms. 13062 dans ses *Akten zur Vorgeschichte des Konstanzer Konzils*, **69**, Heinrich Finke n'a pas manqué de souligner les citations scripturaires aussi bien que celle d'Horace et d'en donner les références, p. 149-150. Cf. fol. 7v° : « Saluatoris nostri inuocato nomine ».

(4) Térence, *Andria*, I, 1, 164, est expressément allégué, mais son texte est pris entre deux citations scripturaires tacites : *Romains*, I, 21 : « *evanuerunt in cogitationibus suis* », et *Psaume XXVI*, 12 : « insurrexerunt in me testes iniqui, et *mentita est iniquitas sibi* ».

Digitized by Google

savait savourer l'incomparable profondeur des textes patristiques offerts à sa méditation par la liturgie durant son séjour à l'abbaye de Chaalis.

Audienti michi missam[1], frater caritatis glutinio germane, in hac ecclesia de Caroli-loco pridie ex omelia quadam beati Gregorii, vna inter plurimas sese obtulit sententia que adeo inhesit animo, adeo placuit, tociens ut dici solet ad os michi redit, ut non sim memor aliam simili modo insedisse mee menti aut viscera commouisse. Quippe nulla profecto[2] salubrior, nulla moralior, nulla vnquam melior opinione mea vllo excedit ore.

Que autem ea sit sententia sentio cupis scire, audies protinus, ne propera si prius omnipotentem rogauero, vt mei tuique ac amicorum nostrorum omnium cordibus sic hereat, sic inflxa resideat, ut deleri nequeat ad vtriusque hominis salutem temporalem sempiternamque.

Nunc accipe sententiam tam pregnantem. Beatus siquidem Gregorius, suis multis precedentibus, multisque sequentibus aliis, in materia ad salutem et mores bene dictis ait : *longa nostra desideria increpat vita breuis*[3].

O verbum viri sancti, philosophique catholici, nichil profecto verius dici potest, aut ad castigationem cupiditatis, seu ambitionis mortalium vtilius. Quisque rem cognoscit atque videt, nec prouidet. Quinymo cum ad diuicias et senectutem peruentum est, *auidior* flt homo *ad rem quam sat est*, dicente comico[4], et *eo* flt *pauperior quo plus* habet juxta Petrarcham[5]. In hoc paruifaciens diuinum illud consilium : *Vende omnia que habes et da pauperibus*[6]. Ex quo sequitur illud aliud a beato Jeronimo repetitum : *Diues aut iniquus aut iniqui filius*[7].

La parole de Dieu, le commentaire de saint Jérôme, la philosophie

(1) Ce mot, oublié par le scribe, a été ajouté par une seconde main : est-ce celle de Jean de Montreuil ?

(2) De même, ce mot a été rajouté par une deuxième main, au-dessus de la ligne.

(3) S. Grégoire le Grand, *Homilia XXXII, in evang. Luc. IX*, 23-27, § 4 ; *P. L.*, t. 76, c. 1235 C : « *Longa nostra desideria increpat* via *brevis*, incassum multa portantur cum juxta est quod pergitur ». Le texte entendu par J. de Montreuil était conforme au ms. *tertius Gemeticensis* dont la *P. L.* cite la variante : *vita*.

(4) Paraît contaminer deux réminiscences : Térence, *Eunuchus*, I, 2, 131 : « ejus frater aliquantum *ad rem* est *avidior* » ; et *Adelphi*, V, 3, 837-839 :

« Solum hoc unum vitium senectus adfert hominibus :
Attentiores sumus *ad rem* omnes, *quam sat est;*
Quod illos sat aetas amet. »

(5) Je n'ai pas su trouver la formule même ; pour l'idée, assez fréquente, cf. Pétrarque, *De remediis utriusque fortunae*, I, XXXVI, **308**, p. 33 : « ita flt ut nihil magis inopem faciat, quam avari opes » ; II, XIII, p. 120 : « permultis eos indigere, qui permulta possideant ». *De rebus familiaribus, Epist. VI*, 3, **308** *bis*, p. 662 : « Quis non est pauper, nisi qui nihil cupit ? hi qui ditissimi uidentur, *eo* caeteris *pauperiores* sunt, *quo pluribus* egent, cum necessariis egere, ea demum sit paupertas ». *De avaritia vitanda eiusque magistris atque instrumentis fugiendis oratio*, **308** *ter*, p. 548 : « qui plura habent pluribus indigent... ». Sur ce thème cf. les notes de Capelli, *De suiipsius...*, **25**, notes 26-27.

(6) S. Matthieu, XIX, 21 : « *vende quae habes, et da pauperibus* » ; *omnia* vient de S. Luc, XVIII, 22 : « *omnia quae*cumque *habes vende, et da pauperibus* ».

(7) Jean de Montreuil, *Audienti michi*, **146** ; ms. 13062, fol. 153r°, éditée dans l'*Amplissima collectio* sous le n° XXXIX, col. 1386B-1387E. L'humaniste ne se réfère à la sagesse païenne que par l'intermédiaire de Saint Jérôme, *Epist. CXX*, 1 ; *P. L.*, t. 22, col. 984 : « *dives aut iniquus aut iniqui* heres. » La même sentence se lit dans les *Tractatus sive homiliae in Psalmos*, éd. G. Morin, Maredsous, 1897, p. 86, l. 17-19 ; et dans l'*In Hieremiam*, II, 2, dont l'éditeur S. Reiter, *CV*, Vienne, 1913, p. 77, indique les sources grecques, Platon et Ménandre.

Digitized by Google

catholique de saint Grégoire le Grand, pour un humaniste coupable d'oublier les Pères et de négliger l'Écriture, ce n'est pas mal. Devant un texte si expressif, l'histoire se sentira-t-elle tenue de réviser son jugement ? Qui oserait l'espérer ? M. Coville, bien entendu, n'ignore pas cette lettre, si riche à tant d'égards. Elle l'intéresse même assez vivement parce qu'elle lui montre son humaniste égaré dans une abbaye. C'est une espèce d'expérience cruciale : au milieu des moines, dans une atmosphère purement chrétienne, quelle va être la réaction de ce latin ? Eh bien ! M. Coville ne flatte pas son héros. Cette lettre lui révèle en effet un « esprit plutôt terre à terre »[1]. Mais il le voit tel qu'il a dû être pour que sa thèse n'en subisse aucun dommage :

Il n'insiste guère sur la bibliothèque où semblent revivre tous les docteurs de l'Église. Mais le trait à noter surtout, c'est que cette maison de prières, de solitude chrétienne rappelle à Montreuil ses lectures classiques.

Si saint Grégoire le Grand, saint Jérôme et la Bible font partie des lectures classiques de Jean de Montreuil, je n'ai rien à objecter... Mais comment le croire lorsqu'on lit toute la suite où l'on voit l'abbaye transformée en « vrai séjour des Muses » et qu'on arrive à la conclusion :

Surtout il rapporte tout ce qu'il voit d'agréable à ses lectures d'humaniste qui l'obsèdent.

Est-ce Jean de Montreuil qui est obsédé de lectures d'humaniste, ou l'histoire qui est obsédée du désir de ne voir en lui qu'un humaniste livresque ? Comme il était plus vivant et plus divers ! Pourquoi le mutiler ? Capable de transposer en réminiscences virgiliennes ou ovidiennes ce qu'il voit d'agréable, il est non moins capable de s'enflammer d'une admiration jamais éprouvée à ce point devant une sentence patristique où il reconnaît la loi de sa propre vie. Térence, il est vrai, reparaît alors en un texte lourd de sens chrétien. Mais Pétrarque s'y introduit aussi. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'au premier humaniste français rien d'humain ne fut étranger ? Belle découverte : s'il en eût été autrement, comment eût-il été humaniste, admirateur de Térence et des Pères, et même disciple du Fils de l'Homme ? La question soulevée sur ce point par l'histoire est donc le type même de la *falsa quaestio*. Contre toute espérance, espérons qu'elle finira par s'en apercevoir, et revenons à la lettre *Nunc demum*, non sans craindre qu'elle n'ait perdu beaucoup de son intérêt pour certains historiens, maintenant qu'elle s'avère impuissante à leur rendre le service qu'ils attendaient d'elle.

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 110.

Digitized by Google

* * *

Jean de Montreuil ne s'est vu reprocher qu'un défaut : son tort a été de faire citer le comique latin par l'Église alors que cela ne convenait pas. Or, devant ce verdict, il n'a pas eu un mot pour se défendre. L'autorité du personnage consulté lui en imposait trop pour qu'il songeât même à entamer une discussion. D'autant que ce censeur ne se bornait pas à énoncer un jugement : il l'appuyait d'une raison, la plus forte de toutes auprès d'un humaniste : l'exemple de Cicéron. Jamais, nulle part[1], Cicéron ne cite les comiques dans ses discours. Complétons l'argument, car on lui a donné une portée qu'il n'a pas. La lettre de Jean de Montreuil contenant un discours de l'Église, l'Église ne peut pas être moins sévère que Cicéron dans le choix des auteurs qu'elle cite ; donc l'Église, dans la situation où la représente Jean de Montreuil, ne peut pas citer le comique.

Sur le moment, Jean de Montreuil n'a pas éprouvé l'ombre d'une hésitation. Rien ne lui permettait de mettre en doute l'exactitude d'une telle affirmation. Cela étant, son initiative, ne trouvant pas de garant chez le prince des orateurs, devait être mauvaise. Il n'avait qu'à l'abandonner. Sur ces entrefaites, un fait nouveau s'est produit qui lui a rendu confiance. Son inspiration est-elle si malheureuse? Il commence à en douter, car il vient de constater que, contrairement à ce que lui avait déclaré son critique, Cicéron cite Térence. C'est par hasard qu'a eu lieu cette importante découverte. Il vient de donner à relier une partie des lettres de Cicéron avec quelques autres de ses œuvres. Un passage lui est tombé sous les yeux où Cicéron cite littéralement six vers de l'*Eunuque*. Sur quoi, son esprit s'est mis à travailler. En quoi a consisté cette réflexion? Il ne nous en confie que le dernier terme, et c'est une question assez curieuse, car elle montre Jean de Montreuil éprouvant devant la critique dont il a été l'objet une inquiétude de même nature que celle que son texte a fait naître chez moi.

Le prévôt de Lille en arrive à se demander si son illustre maître lui a

(1) Et non : « Jamais ou presque jamais », comme a compris Petit de Julleville. Pour que l'argument porte, il faut qu'il soit absolu. Si Gerson, ou plus précisément le censeur en question, avait concédé l'existence d'un seul cas analogue, Jean de Montreuil s'en fût aussitôt emparé, comme nous allons le voir faire dès qu'il aura trouvé quelque chose de semblable. L'empressement qu'il met à se contenter d'une ressemblance insuffisante prouve qu'il s'est senti tout d'abord durement tenu par la tenaille de son correcteur. Sans doute, la forme *usquam* a dû étonner Petit de Julleville, et l'induire en erreur. Mais on concevrait mal une assertion de ce genre formulée en ces termes : « Jamais ou quelque part... ». Mieux vaut penser que pour la syntaxe de Jean de Montreuil, vacillante à l'occasion tout comme sa terminologie ou son orthographe, la négation de *nunquam* s'étend jusqu'à *usquam*.

Digitized by Google

parlé sérieusement. Est-ce à dire qu'il supposerait qu'un grave théologien aurait voulu le *faire marcher?* Mais comment peut-il douter maintenant du caractère d'une critique qui l'avait tout d'abord littéralement assommé ? Ne donne-t-il pas trop de valeur à sa petite découverte ? Il est permis de penser que c'est précisément ce que sa réflexion a eu pour but d'élucider. Puisqu'il n'a pas commis l'erreur que lui prête bénévolement Petit de Julleville, il sait bien que le texte qu'il allègue appartient à une lettre, et non aux *Tusculanes*[1]. Il semble donc ne pas venir du tout *ad rem*, le reproche portant non sur la présence de Térence dans sa lettre, mais dans la bouche de l'Église. Pour le rétorquer au nom de Cicéron, il faudrait un exemple tiré d'un discours. Mais, tout bien considéré, sa victoire est complète, car tel est bien le cas. Dans sa lettre à Lentulus, c'est un passage de plaidoyer que cite Cicéron. C'est là qu'il s'était référé à l'*Eunuque*. Donc, cet exemple prouve, et il suffit.

Quelle satisfaction pour l'auteur de la lettre à Benoît XIII ! Il n'avait reçu qu'une critique : à présent, il est sûr de n'en mériter aucune. Il a pour lui l'autorité de Cicéron. Que n'y avait-il pensé plus tôt ? Ainsi rendue à elle-même, sa mémoire retrouve sa vigueur. Des citations de Térence ? Mais les œuvres morales de Cicéron en sont bourrées. D'ailleurs Sénèque, dont le style est un modèle de correction, peut à peine écrire un terme choisi entre tous sans avouer qu'il l'emprunte au jardin d'Épicure, et il cite souvent à des fins morales des poètes comiques ou tragiques.

Pour le coup, Jean de Montreuil abuse. Son triomphe va l'exposer aux pires déconvenues. Le fait qu'il a observé est exact. Les généralisations où il l'entraîne sont grossies au delà de toute limite raisonnable. Un inventaire conduit de ce point de vue dans les œuvres morales de Cicéron, et au delà, ne m'a permis d'y reconnaître que onze citations de Térence : c'est peu pour dire qu'elles en débordent[2]. Quant à Sénèque, on en repère une de-ci de-là, dans le *De Beneficiis* ou dans les *Lettres à Lucilius*[3], mais elles paraissent très rares, comme toute citation poétique

(1) Comme a cru pouvoir l'écrire la *Revue des cours et conférences*, bien que la lettre *Nunc demum* parle aussi clairement que possible d'une *portio epistolarum*.

(2) Cf. CICÉRON, *De finibus boni et mali*, I, 2 (*Heautontimorumenos*, I, 1, 117) ; V, 10 (*Heaut.*, I, 1, 95). *De amicitia*, 24 (*Andria*, I, 1, 68) ; 25 (*Eunuchus*, III, 2, 21) ; 26 (*Eunuchus*, III, 1). *Tusculanes*, III, 14, 30 (*Phormio*, II, 1, 241-246) ; III, 27, 65 (*Heaut.*, I, 1, 147, 148) ; IV, 35, 76 (*Eunuchus*, I, 1, 59-63). *De natura deorum*, II, 23 (*Eunuchus*, IV, 5, 6) ; III, 29 (*Eunuchus*, I, 1, *init.* ; *Phormio*, II, 2, 7). *Orator*, XLVII, 157 (Deux vers et deux fragments attribués à Térence par Cicéron, mais introuvables d'après H. BORNECQUE, **16**, p. 62).

(3) Cf. SÉNÈQUE, *De beneficiis*, II, 5 : « Quare verissimum existima, quod ille Comicus dixit :

Quid ? tu non intelligis,
Tantum te gratiae demere, quantum morae adjicis ? »

cf. éd. F. PRÉCHAC, coll. G. Budé, t. I, 1926, p. 29, note 1 : « fragment d'auteur incertain,

Digitized by Google

quelconque, les plus fréquentes étant celles de Virgile. Que va riposter son censeur ?

Rassurons-nous. Il ne sera pas tenté de dégonfler cruellement une présomption téméraire, car la modestie de Jean de Montreuil suffira à le mettre à l'abri des nasardes. Ce n'est pas du tout une contre-offensive qu'il a voulu lancer par cette lettre : c'est un supplément d'information qu'il demande, et dans des termes de tous points remarquables. Cicéron, Sénèque, dont les citations de Térence ruissellent aux yeux de sa mémoire, ne suffisent pourtant pas à l'éclairer. Le seul résultat de cette érudition renouvelée, c'est une hésitation incurable et sans cesse grandissante. Ne pouvant trouver tout seul la solution, il compte sur la prudence de son maître pour dissiper ces nouvelles ombres. C'est dans ce dessein qu'il s'adresse encore une fois à lui et qu'il lui pose trois questions précises dont l'intérêt est grand pour nous, car c'est ici que nous rejoignons le fragment arbitrairement découpé par M. Coville dans un contexte où tout s'entretient de façon organique, et que nous le voyons enfin s'éclairer de sa lumière originelle.

Convaincu que son censeur a oublié des textes probants, ou bien qu'il a voulu se jouer de lui, Jean de Montreuil se garde pourtant de conclure que sa citation de Térence est désormais irrépréhensible. Pourquoi ? Très probablement pour plusieurs raisons, car en s'expliquant sur ce point il déclare n'indiquer que la principale, mais je ne perdrai pas mon temps à chercher celles dont il ne dit rien, car ce qu'il dit suffit largement à faire comprendre son hésitation. Ce qui le trouble, ce qui empêche l'autorité conjuguée de Cicéron et de Sénèque d'être décisive, c'est précisément la situation de la citation incriminée. Elle ne vient pas sous sa plume comme s'il l'alléguait pour lui-même : elle n'intervient que *per conformationem*. Qu'est-ce à dire ?

Pour le savoir, le plus sûr est de consulter la *Rhétorique à Herennius*, où Jean de Montreuil lisait certainement une œuvre de Cicéron :

> Conformatio est, quum aliqua, quae non adest, persona conflngitur, quasi adsit, aut quum res muta, aut informis, fit eloquens et formata, et ei oratio attribuitur ad dignitatem accommodata, aut actio quaedam...[1]

La *conformatio*, c'est la prosopopée, dont Cicéron lui-même lui prescrivait les lois. S'il en est ainsi, tout est clair. Jean de Montreuil a voulu composer une *conformatio*. Il a tenu, cela va sans dire, à respecter les lois du genre telles que les a fixées Cicéron. Il l'a fait, en représentant

parfois attribué à Térence au XIIIe siècle. »

Epistola XX ad Lucilium, 18 : « apud Comicum invenies :
Non est beatus, esse se qui non putat ».
C'est-à-dire PUBLIUS SYRUS, éd. CHENU, p. 94, v. 594.

(1) *Rhétorique à Hérennius*, IV, 53. On pourrait voir aussi QUINTILIEN, IX, 2.

Digitized by Google

comme s'il était présent le personnage de l'Église, en lui donnant la parole, en composant son discours. A-t-il cessé de le faire en plaçant sur ses lèvres une formule peu adaptée à la dignité de ce personnage si particulier : *ad dignitatem* [*non*] *accommodata?* Telle est manifestement la seule question qui continue à se poser. Telle est la cause de son indécision et de son instance. Tel était d'ailleurs, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, le seul objet de la critique. Si donc sa brillante découverte n'a pu le faire passer que de la certitude d'avoir commis une erreur à l'indécision sur ses droits littéraires, sans le conduire jusqu'à l'assurance de ne s'être pas trompé, c'est à cause du caractère tout à fait exceptionnel du personnage qu'il fait parler. Que peut-on décemment faire dire à l'Église? Ni Cicéron ni Sénèque n'ont rien à répondre sur ce point. N'étant pas théologien, Jean de Montreuil ne peut se permettre une solution personnelle, d'autant qu'après avoir tenté sa chance, il s'est heurté à une opposition décidée. Que faire? Son critique ne sera-t-il pas ébranlé par les hauts exemples qu'il lui rappelle? Continuera-t-il à se montrer plus exigeant pour l'Église que Cicéron et Sénèque pour eux-mêmes? A son gré. En tout cas, qu'il se prononce; ce sera emporter l'adhésion de l'humaniste hésitant : *certum reddas.*

Je crois que le désir essentiel de Jean de Montreuil est ainsi complètement exprimé et que sa pensée marque ici un temps d'arrêt. La dissection opérée par M. Coville, en séparant *certum reddas* de ce qui précède, en le reliant étroitement à *doctum facias* et en donnant le même complément à ces deux requêtes, différentes de nature, me paraît briser les connexions naturelles et compliquer à plaisir une situation assez simple. Ce que l'auteur de la lettre *Nunc demum* veut demander avant tout à son correspondant, c'est de constater que les données du problème sont dorénavant modifiées, et de considérer s'il n'aurait pas dès lors à revenir sur son verdict. S'il lui confie ensuite son ignorance, ce n'est pas seulement afin de profiter de l'occasion pour s'instruire, mais dans le dessein de lui indiquer le sens où il lui semble convenir de chercher la solution définitive. Que son maître lui apprenne donc du même coup si les divines et salutaires Écritures citent quelques poètes. A quoi bon? Mais parce que, s'il en était ainsi, on disposerait d'un argument considérable. L'autorité des plus grands auteurs latins est insuffisante pour garantir la correction d'une parole attribuée à l'Église : mais celle de l'Écriture? Voilà qui nous établirait aussitôt sur le même plan. Il va sans dire que la légitimité d'une citation de Térence n'irait pas de soi pour autant. C'est pourquoi Jean de Montreuil ne conclut pas : il interroge. Entraîné par son propre mouvement, il pose alors une seconde question dont le lien logique avec ses préoccupations essentielles ne paraît pas très étroit, et que je ne suis pas sûr de bien comprendre.

Digitized by Google

On dirait que par concordance verbale sur *allegentur/allegabilia*, Jean de Montreuil se laisse volontiers conduire de la question pendante à un cas de conscience beaucoup plus général et qui l'avait peut-être déjà souvent inquiété. L'occasion lui étant offerte, il en profite pour demander si l'écrivain en quête de sentences à effet aurait plus d'intérêt à recourir à l'Écriture qu'à ses sources habituelles. Sur quoi, profitant de cet élargissement du problème, il revient à l'objet précis de sa consultation, mais en le considérant cette fois dans toute son ampleur. Car, s'il n'est pas tourmenté par les doutes que lui prête M. Coville, il tient à poser une troisième question que M. Coville s'est refusé à enregistrer, bien qu'elle eût été de nature à l'éclairer de façon assez remarquable sur une certaine notion des rapports de l'Église avec la science et les arts, notion que Jean de Montreuil professe expressément, et dont M. Coville ne paraît même pas soupçonner l'existence.

L'Église, dans une prosopopée, peut-elle citer Térence? Tel est strictement le problème. L'extension qu'il reçoit en cette ultime question ne peut être définie de façon certaine, en raison du caractère ambigu des termes employés et du style, à la fois recherché et imprécis. *Ecclesia* désigne-t-il le personnage mis en scène par Jean de Montreuil ou l'Église en général? Que signifie *cultores?* Les membres de l'Église, ceux qui la vénèrent, ou ceux qui la cultivent, ses pasteurs et, plus précisément, son suprême pasteur visible, Benoît XIII? Que faut-il entendre par *loqui de: parler sur*, ou *parler en empruntant ses paroles à?* Il est prudent d'hésiter. Si Jean de Montreuil ne pense qu'à son personnage et à son discours, il demande sans doute si l'Église peut emprunter indifféremment à n'importe quel auteur païen les paroles qu'elle adresse au pape. S'il ne s'occupe plus directement de sa difficulté personnelle mais réclame une décision de principe, il cherche à savoir si l'Église peut, sans distinguer entre les auteurs païens, parler de tous à ses fidèles. Il nous importe au fond assez peu, car, sous ces diverses interprétations, un élément reste intangible, capital pour nous : à savoir, le principe que Jean de Montreuil est sûr de professer en parfait accord avec son maître et qui l'autorise à lui soumettre sa dernière question. Ce principe, il l'exprime de la façon la plus simple, mais aussi la plus forte qui soit : l'Église, dit-il, embrasse la totalité des sciences et des arts.

Il doit être permis de penser que, pour un historien de l'humanisme, la lettre *Nunc demum agnosco* ne contient rien de plus important que ce membre de phrase. C'est sans doute pourquoi l'on s'est communément abstenu de lui prêter la moindre attention. Et pourtant, quoi de plus clair, quoi de plus décisif? Quel que puisse être le concept d'église que Jean de Montreuil ait en tête en écrivant ces mots, de quelque façon qu'il se représente les choses dont il parle, soit abstraitement, en concevant

Digitized by Google

que l'Église catholique aime la science et l'art sous toutes leurs formes et s'attache à les promouvoir parmi ses fidèles ; soit concrètement, en imaginant le personnage de l'Église entouré de tous les symboles des arts et des sciences qu'elle tient embrassés, la situation est la même. Bien loin d'éprouver le moindre doute sur la valeur respective des cultures païenne et chrétienne, le prévôt de Lille professe le principe fondamental de l'humanisme ecclésiastique le plus pur, tel qu'il a pu le découvrir chez les Pères, ou tel que la théologie scolastique, même celle du XIVe siècle finissant, même celle de Gerson, pouvait lui en révéler la doctrine, l'esprit et l'exemple. Au lieu de concevoir l'adhésion à l'Église comme impliquant le rejet, ou du moins une moindre estime des auteurs antiques, il sait que toutes les acquisitions de l'esprit humain sont intégrées par l'Église. Sa conscience ignore la morsure des inquiétudes auxquelles s'est intéressée l'histoire. Elle ne se pose que des questions pratiques, et elle se refuse à les résoudre hors des perspectives traditionnelles, contre les suggestions de l'Écriture ou sans la décision de la théologie.

Que sont donc devenus ce respect extérieur, voile trop transparent d'une inviolable autonomie intérieure, et cette fidélité obstinée à Térence, et cette opposition résolue aux scrupules d'une piété anti-humaniste, et cette contre-offensive lancée contre Gerson afin de lui démontrer son erreur et de revendiquer, pour un humaniste qui écrit au pape, le droit de citer Térence de préférence aux Pères ? Évanouis. Plus rien ne reste de ces imaginations forgées en marge du texte. Ce qui est inquiet, chez Jean de Montreuil, ce n'est pas la conscience religieuse, c'est la conscience littéraire. Ce qu'il a reçu de Gerson — si c'est bien de Gerson qu'il s'agit — ce n'est pas un reproche doctrinal ou disciplinaire, mais un conseil technique. Ce qu'il objecte à cette observation, ce n'est pas sa ferme volonté de préférer Térence aux Pères, c'est le fait que Cicéron et Sénèque lui donneraient raison contre la critique littéraire du chancelier s'il ne s'agissait d'un discours de l'Église où la théologie, même en matière d'esthétique, doit avoir le dernier mot. S'il oppose l'Écriture aux auteurs païens, c'est parce que, familier avec la littérature latine, il voudrait bien savoir de quel profit littéraire lui serait une utilisation quasi-profane de l'Écriture, si elle est légitime. S'il *bluffe*, en dégageant Crassus et Démosthène des œuvres cicéroniennes qui constituent en réalité sa seule source, c'est ou bien parce qu'il juge qu'il n'y a pas de trop de ce trio pour faire contre-poids à la masse de l'Écriture, ou bien parce qu'il n'est pas tout à fait sûr que son critique n'ait pas voulu lui faire une niche, et qu'il entend lui rendre la pareille en l'ébourriffant de références introuvables.

De ce pseudo-conflit, seule reste une grave leçon pour l'histoire : hors des textes, pas de salut. Si l'on avait eu la patience de les lire sans passion, comment aurait-on créé de toutes pièces un drame symbolique autour

Digitized by Google

de l'auteur latin le plus capable de réaliser l'union des humanistes et des théologiens, puisqu'il leur a donné la formule même de leur accord en proclamant que rien d'humain ne lui était étranger? L'humanisme de Jean de Montreuil, en cette lettre qui était censée constituer le signe de son affranchissement, ne se juge pas étranger à la théologie qui lui donne sa notion de l'Église et doit régler jusqu'à son goût littéraire. La théologie de Gerson ne répudie pas l'humanisme littéraire, puisqu'elle se penche sur lui pour lui conférer sa perfection en lui donnant la sûreté de touche que la rhétorique cicéronienne est impuissante à lui assurer. Que l'histoire s'inspire de ces exemples. Qu'elle s'efforce de comprendre les hommes dont elle traite, au lieu de les réduire à ses propres cadres, et elle aura quelques chances de saisir la vérité.

Par son texte n° I, M. Coville vient de nous imposer des vérifications fécondes, mais sa dépendance l'avait égaré, son originalité a achevé de le perdre. Voyons si son texte n° III nous sera d'un meilleur secours.

Digitized by Google

CHAPITRE V

ORIGINALITÉ OU DÉPENDANCE DANS LE TEXTE N° III

I. Une incohérence fatale

Le dernier texte que nous devions considérer présente un intérêt majeur. A lui seul, il contient la référence à la thèse d'A. Thomas sur la détermination des cinq épîtres adressées à Gerson et l'indication d'un sixième document, traité ou lettre, envoyé au même correspondant. Nous avons rencontré ce texte dès le début de cette étude. Il nous a permis de définir la position de M. Coville au sujet de l'existence et du nombre des lettres écrites par Jean de Montreuil à Gerson. Nous avons vu que, sur ces deux points, l'essentiel de cette position dérivait de la thèse d'Antoine Thomas, source à laquelle nous aurons à remonter. Pour le moment, nous avons à examiner un élément que j'ai pu négliger parce que je n'avais à m'occuper tout d'abord que des lettres conservées, mais qu'il importe de recueillir, car il fixe un aspect très remarquable des relations qui unissaient, à ce qu'on nous dit, le prévôt de Lille au chancelier parisien. D'après M. Coville, Jean de Montreuil composa un traité sur le *Roman de la Rose* et l'envoya à Gerson. Voyons comment cette dernière affirmation, capitale pour nous, a pu être conquise par l'histoire.

A vrai dire, quelques flottements sont observables dans le texte où elle s'inscrit et dans son contexte. Ils ne manquent pas d'être inquiétants. Le document dont j'ai fait mon texte n° III comprend deux parties : le corps du texte et la note. Selon les lois du genre, la note devrait soutenir le texte. Or, il est évident que nous avons affaire à une exception singulière, car il n'y a rien de commun entre ces éléments qui devraient être complémentaires. Le texte déclare que Jean de Montreuil envoya son traité sur le *Roman de la Rose* à Gerson, qui se voit nommer « notable clerc » et « sien ami ». La note recueille la détermination faite par A. Thomas

Digitized by Google

et les termes employés par Jean de Montreuil lorsqu'il écrit à Gerson : *pater optime*, *pater venerande*, *insignis praeceptor*, *discipulus tuus*. En haut, il est question d'un traité ; en bas, de cinq épîtres. En haut, il semble que Jean de Montreuil traite Gerson d'ami ; en bas, il n'a que respect pour un maître. Cette note n'a donc pas pour raison d'être de justifier les assertions contenues dans le texte, mais d'ajouter quelques traits nouveaux. Fort bien, mais alors, sur quoi repose ce texte ? Nous ne pouvons nous dispenser de le savoir, car, perdu ou non, le traité sur le *Roman de la Rose* serait pour nous significatif de rapports définis. De plus, s'il est superflu de chercher l'origine d'une expression aussi banale que « notable clerc », il vaut la peine de se demander si Gerson était vraiment pour Jean de Montreuil « un sien ami », car la thèse de leurs relations épistolaires peut être renforcée ou modifiée par la réponse à cette question, à moins qu'elle n'en reçoive quelque sérieux dommage. D'où M. Coville a-t-il tiré ces renseignements ?

Pour le savoir, reprenons *Gontier et Pierre Col* et remontons de trois pages en arrière. Nous restons ainsi à l'intérieur du chapitre X, tout entier consacré au *débat sur le Roman de la Rose*. Dans ces trois pages, M. Coville s'occupe du point de départ et du développement de la querelle. D'un seul tenant, son texte paraît être d'une seule venue. Et pourtant, une rupture de continuité y éclate, dont deux traits sont immédiatement remarquables. D'abord, elle survient au moment précis où l'auteur aborde le paragraphe qui constitue mon texte n° III. Ensuite, bien qu'elle soit aussi grave que manifeste, rien ne permet de supposer que M. Coville en ait conscience ou qu'il tienne en réserve un remède capable de l'annuler. Jusque là, son texte est parfaitement cohérent. Construit selon le rythme des événements qu'il décrit, il comprend six articulations que ne sépare aucune faille. Suivons-les pas à pas. Nous verrons aussitôt comment surgit ce nouveau problème, et nous dessinerons ainsi un schéma qui ne sera pas inutile à nos propres recherches.

En premier lieu, M. Coville veut fixer « le point de départ » du débat. Constatant qu'il « est assez obscur », il admet que c'est Christine de Pisan qui, par une strophe de son *Epistre au dieu d'Amours*, a dû donner le signal de la discussion[1]. Il se pose alors la question suivante :

> Y eut-il entre elle et Jean de Montreuil une controverse orale où elle précisa la rigueur de son jugement sur Jean de Meun, sur sa grossièreté et son mépris des femmes[2] ?

Un texte de Christine lui semble autoriser une réponse affirmative :

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 192.
(2) A. Coville, *op. cit.*, p. 193.

Digitized by Google

Cela semble résulter du commentaire joint aux premières épîtres du débat,

et dont M. Coville emprunte trois lignes à la copie qu'en avait donnée A. Piaget, d'après A. Thomas, en 1891[1]. Ce qui est capital, c'est que, d'après lui, ce deuxième acte, celui où se noue hypothétiquement l'action, ne réunirait que deux personnages, Christine et Jean de Montreuil. Aucun « clerc » n'a encore paru sous sa plume. Après ce dialogue probable, Jean de Montreuil, selon M. Coville, composa un traité apologétique sous forme de lettre. Puis, l'historien fait un quatrième pas en déclarant que ce traité fut envoyé à un tiers, et c'est ici seulement qu'intervient le « notable clerc ». Au vrai, on pourrait se demander pourquoi, s'il y eut discussion entre Jean de Montreuil et Christine, le prévôt de Lille adresse son œuvre à un personnage étranger au débat. Mais prenons les choses comme on nous les donne. Par un cinquième pas en avant, M. Coville nous informe que Christine ne fut pas oubliée, puisqu'elle reçut copie de ce traité. Enfin, en signalant l'existence d'une réponse de Christine, il atteint à la fois le sixième point de cette description chronologique et le premier document qui soit conservé :

A la suite de ce colloque, Montreuil écrivit une lettre à un sien ami, notable clerc, « lequel dit clerc meu de raison estoit de la meisme oppinion de ladicte contre ledit prevost, escript ladicte epiltre moult notablement, aournee de belle rethorique, et pour estre en deux pars valable, envoya a elle icelle »[2]. Il en fit parvenir en effet un exemplaire à Christine de Pisan. La réponse de celle-ci est le premier document du débat qui nous soit parvenu[3].

Soit. Mais voici notre première déception. Rien de plus surprenant que la place des guillemets dans ce passage, car elle tient hors de la zone garantie comme citation littérale les deux expressions dont je cherche la source. Et c'est vraiment curieux. M. Coville les écrit deux fois. La seconde fois, à l'endroit où nous les avons d'abord rencontrées, il les place entre guillemets. C'est donner à penser qu'elles appartiennent à sa source. Mais la première fois, lorsqu'il cite sa source, il les situe en dehors de cette source. Pourquoi ? Inutile de nous appesantir sur une incohérence qui n'a d'autre cause qu'une distraction. M. Coville emprunte à Piaget, à Thomas ou à Ward le texte d'une annotation placée très probablement par Christine de Pisan elle-même dans le corps du dossier épistolaire constitué par ses soins et où elle fait à sa façon l'historique de la querelle. Or, ses trois sources, tout comme le ms. B. N. fr. 604 cité par A. Thomas,

(1) A. PIAGET, *Chronologie des épistres sur le Roman de la Rose*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, **312**, p. 112. Cette étude est fondamentale : tous les historiens postérieurs en dépendent directement ou indirectement.

(2) Je rétablis ce dernier mot. M. Coville a imprimé : *celle*. A. THOMAS, *op. cit.*, p. 42, a la bonne leçon.

(3) A. COVILLE, *op. cit.*, **43**, p. 193.

Digitized by Google

l'autorisaient à ouvrir plus tôt ses guillemets, car toutes lui donnaient un texte plus complet :

Item apres pluseurs jours ledit prevost envoya a ladicte Cristine la copie d'une epiltre laquelle *adreçoit a ung sien amy notable clerc*, lequel dict clerc[1]...

Ces expressions sont donc très importantes, car elles remontent à Christine de Pisan. Poursuivons l'analyse de notre texte.

Sous la plume de M. Coville, le notable clerc reparaît à propos de la date de ce traité :

La lettre ou petit traité adressé (!) à la fois à elle et au notable clerc dut être écrite (!) par Jean de Montreuil en 1400[2].

Tous ces éléments se présentent donc selon un ordre très cohérent. Au principe, Christine seule ; au deuxième moment, Jean de Montreuil et Christine ; au troisième, Jean de Montreuil seul ; au quatrième, Jean de Montreuil et un notable clerc ; au cinquième, Jean de Montreuil, le notable clerc et Christine ; au sixième, Christine seule. Tout se tient. Au septième, soudain, Gerson paraît. D'où vient-il ?

Pour sentir plus vivement ce coup de théâtre et savoir ce qui le provoque, relisons les premières lignes de mon texte n° IV :

Jean de Montreuil, qui tenait beaucoup à ses idées, avait envoyé *d'autre part* son petit traité à un « notable clerc », « un sien ami ». Ce clerc, ce n'était rien moins que Jean de Gerson.

Hélas ! Je souligne les mots qui pourraient passer inaperçus mais qui suffisent à me désespérer. La position de M. Coville, on ne peut le dissimuler, est viciée par une incohérence mortelle. Tandis que, d'une main, il établit une certaine continuité entre ce paragraphe et ceux qui le précèdent, de l'autre il les disjoint si énergiquement qu'aucune soudure ne peut les réunir. La continuité est en effet d'ordre matériel et superficiel ; la rupture, d'ordre formel.

Nous voyons tout d'abord Jean de Montreuil envoyer son traité à un notable clerc, son ami, dont l'identité ne nous est pas dévoilée. Ici, nous apprenons qu'un clerc qui est notable, qui est son ami, qui reçoit cet envoi, s'appelle Gerson. Notre tentation — peut-il en être de plus naturelle ? — est de conclure que c'est du même clerc qu'il s'agit, donc de Gerson. Impossible, car M. Coville, après avoir tracé le schéma complet que je viens d'analyser, nous prévient expressément qu'il passe à un autre aspect du problème et considère une autre série d'événements : *d'autre part*. Il ne peut donc être question de l'envoi fait à un clerc avant

(1) Cf. A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 42, citant le ms. B. N. fr. 604, fol. 112 (je souligne) ; A. Piaget, *op. cit.*, **312**, p. 112 ; C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 36.
(2) A. Coville, *op. cit.*, p. 194.

Digitized by Google

celui qui fut fait à Christine. D'ailleurs, il semble bien que la distinction soit inhérente à la pensée de M. Coville, et non seulement à son texte, car, lorsqu'il discerne en cet envoi à Gerson un signe que Jean de Montreuil *tenait beaucoup à ses idées*, il raisonne sur une insistance et une diversité qui n'existeraient pas dans une interprétation différente.

Lors donc que nous voyons le prévôt de Lille envoyer son petit traité d'une part à un notable clerc et à Christine, d'autre part à Jean de Gerson, nous devrions conclure qu'il l'envoya à deux notables clercs. Mais lorsque nous voyons M. Coville reprendre entre guillemets, pour qualifier Gerson, les expressions qu'il hérite de Christine elle-même, et qui désignent chez elle le clerc qui reçut avant elle la lettre-traité de Jean de Montreuil, notre logique est mise en déroute. Un tel procédé ne serait intelligible que s'il était question de Gerson dès l'abord. Mais si Gerson était le premier à avoir reçu ce traité, comment Jean de Montreuil le lui aurait-il envoyé *d'autre part* qu'à Christine et au notable clerc solidairement considérés, et après eux? Enfin, si M. Coville ne se sentait pas autorisé à identifier ce clerc à Gerson dès la page 193, d'où vient la certitude qui s'affirme à la page 195? Son livre ne nous répondant que par un froid silence, interrogeons ses sources.

II. Sources de l'identification du *notable clerc* avec Gerson

1. L'Histoire

Plusieurs historiens, avant M. Coville, se sont appliqués à réunir tous les documents relatifs au débat du *Roman de la Rose*, à les dater, à les classer, à les interpréter. Notre guide les connaît si bien qu'il nous informe que

> Le débat sur le *Roman de la Rose* a fait l'objet de recherches nombreuses, et tous les textes connus ont été publiés[1].

Pour être tout à fait exacte, cette deuxième assertion exige qu'on admette que, s'il reste dans le manuscrit B. N. lat. 13062 des textes relatifs à la question et inédits, ces textes soient inconnus : ce n'est que trop vrai, nous le verrons. Mais la première est indiscutable, et M. Coville nous oriente lui-même avec précision. Examinons par ordre chronologique, sur le point qui nous intéresse, les auteurs qu'il cite, et deux ou trois autres dont le témoignage est digne d'être recueilli.

Première observation capitale : Antoine Thomas ne peut figurer sur cette liste. Il a transcrit, le premier, l'annotation de Christine de Pisan, mais il n'a pas cherché à identifier le *notable clerc*, il n'a pas proposé d'y

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 192.

Digitized by Google

reconnaître Gerson. Réserve très remarquable chez un érudit qui s'appliquait pourtant d'autre part à déterminer les relations du prévôt de Lille et du chancelier parisien.

Quelques années plus tard, Arthur Piaget pensait pouvoir se départir de cette extrême réserve, et parvenir au moins à une probabilité. Travaillant à établir la *Chronologie des Epistres sur le Roman de la Rose*[1], il rencontra dès le début de son enquête le notable clerc, demeuré anonyme chez A. Thomas, et se crut autorisé par un témoignage manuscrit ignoré de son prédécesseur à écrire le nom de Gerson. Voici comment il présente ce progrès. Son texte contient cette phrase :

> Le *débat* commença par des discussions orales entre Christine de Pisan, Jean de Montreuil et un anonyme.

Sur quoi, la note 5 observe :

> Cet anonyme est probablement Gerson. Cf. ce que Pierre Col écrit à Christine au sujet du *Roman de la Rose :* « Si nay je sceu personne qui l'ait blasmé par avant toy ne par apres, se non celuy qui a composé la *Plaidoierie dame Eloquence*[2].

Et le texte continue :

> Le prévôt de Lille, voulant convertir cet anonyme aux beautés du *Roman de la Rose*, écrivit en 1400 ou au commencement de 1401, un traité, aujourd'hui perdu, qu'il envoya du même coup à Christine de Pisan. C'est ce que nous apprennent les manuscrits des *Epistres* de Christine[3].

Suit la citation que nous connaissons déjà par A. Coville et A. Thomas.

La position d'A. Piaget est remarquable par le contraste qu'on y observe entre le texte et la note. C'est en note que le progrès s'accomplit, mais il ne paraît sans doute pas assez sûr à son auteur lui-même pour qu'il lui permette de s'étendre jusqu'à la rédaction de son texte : la note nomme Gerson, le texte conserve l'anonyme. Pourquoi ? Probablement parce qu'A. Piaget ne jugeait pas le témoignage de Pierre Col tout à fait suffisant. Nous aurons à l'apprécier. Pour le moment, constatons que le schéma d'Arthur Piaget ne coïncide pas avec celui de M. Coville. D'après lui, la première scène est à trois personnages, non à deux. En outre, Gerson paraît beaucoup plus tôt, ou pas du tout. S'il est l'anonyme, il assiste au colloque initial. S'il n'est pas l'anonyme, ce n'est pas à lui

(1) Dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, **312**, p. 113-120.

(2) A. PIAGET, *op. cit.*, **312**, p. 116 et note 5. Ce témoignage de PIERRE COL se lit dans le fragment de sa *Réplique à Christine de Pisan*, **37**, conservé dans le ms. B. N. fr. 1563, d'après C. F. WARD, *op. cit.*, **377**, p. 10, lequel oublie d'indiquer le feuillet (il s'agit du fol. 199 r°b), et publié depuis Piaget par C. F. WARD, *op. cit.*, p. 112-113 ; cf. p. 112, l. 30-32. La *Plaidoierie dame Eloquence*, **95**, c'est le traité français de GERSON, publié intégralement par E. LANGLOIS, dans *Romania*, t. XLV (1918), p. 23-48, **244**, et en partie par L. THUASNE, *Le Roman de la Rose*, **359**, p. 53-66.

(3) A. PIAGET, *l. c.*, **312**, p. 116-117.

Digitized by Google

qu'est envoyé le traité de Jean de Montreuil. Il est manifeste que Piaget est fortement tenté d'opérer cette identification, mais il ne le fait pas. Sa position est donc cohérente, mais elle contient de quoi provoquer des dépassements imprudents, soit par l'identification de l'anonyme avec Gerson, soit par l'affirmation que c'est bien à Gerson que le traité fut envoyé. L'histoire ne s'est pas fait faute de suivre ces suggestions : on ne voit pas que ce soit la prudence qui l'ait inspirée.

Cinq ans suffirent, à défaut de documents nouveaux, pour permettre à la synthèse historique d'utiliser la timide acquisition d'Arthur Piaget sans avoir à tenir compte de ses réserves. Avec Ernest Langlois, non seulement Gerson est admis à passer de la note dans le texte, mais à se présenter en toute certitude comme le troisième personnage des conversations primitives. Qui plus est, à partir du moment où l'on est convaincu que « le grave chancelier de l'Université de Paris » a pris part à la discussion verbale où l'on continue à voir « le point de départ de cette querelle », on ne peut plus décemment le laisser au troisième rang : Christine de Pisan doit lui céder la place :

> Le point de départ de cette querelle fut une discussion verbale entre Jean de Montreuil, prévôt de Lille, le premier en date des humanistes français, grand admirateur de Jean de Meun ; Gerson, le grave chancelier de l'Université de Paris, que l'immoralité et surtout l'impiété de la seconde partie du roman révoltaient ; et Christine de Pisan[1].

L'anonyme étant ainsi identifié, la logique de la position occupée par A. Piaget aussi bien que celle des vraisemblances entraîne la conviction que Gerson est bien le destinataire du traité :

> A la suite de cette discussion, Jean de Montreuil envoya, en 1400 ou 1401, à ses deux contradicteurs un traité aujourd'hui perdu, dans lequel il justifiait le poète[2].

Dorénavant, tout en continuant à se référer à l'étude de Piaget, E. Langlois pourra donc tenir cette intervention gersonienne pour établie. C'est pourquoi on lit dans l'introduction de son édition du *Roman de la Rose :*

> Une discussion verbale entre Christine, Jean de Montreuil, prévôt de Lille et Jean de Gerson, chancelier de Paris, fut le point de départ d'un échange d'épîtres et de factums, pour et contre le *Roman de la Rose*, entre ses défenseurs Jean de Montreuil, Gontier Col, secrétaire du roi, Pierre Col, chanoine de Paris et de Tournai, et ses détracteurs Christine et Gerson[3].

(1) E. Langlois, dans Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. II, Moyen Age, **242**, p. 152.

(2) E. Langlois, *l. c.*, à la suite.

(3) E. Langlois, *Le Roman de la Rose publié d'après les manuscrits*, t. I, **243**, p. 36. Ce paragraphe repose sur deux références, la première à A. Piaget, la deuxième à l'*Histoire* de Petit de Julleville, *l. c.* à la note précédente.

Digitized by Google

Sans doute, la facture de cette phrase n'est pas favorable à la précision sur le deuxième point de notre enquête ; mais le premier ne laisse rien à désirer, et tout indique que Langlois n'a pas cessé de penser que Jean de Montreuil ait envoyé son traité à Gerson. Il est ainsi à la tête de tous ceux qui verront en ces deux événements deux données définitivement acquises de biographie gersonienne.

Cependant, sa décision de 1896 ne s'était pas universellement imposée. C. F. Ward n'ignore pas cet article, qu'il cite dans sa bibliographie[1], mais il aime mieux se tenir plus près de Piaget, en ne le dépassant que par l'introduction de Gerson dans son texte, sans modifier toutefois le degré de vraisemblance que cet auteur avait indiqué :

> The controversy seems to have commenced, as was very natural considering the circumstances, with oral discussions between Christine de Pizan, Jean de Montreuil, and a third person, probably Gerson. Then Jean de Montreuil, wishing to convince Christine and the third person before mentioned of the great value of the tenets of Jean de Meung expounded in the *Roman de la Rose*, wrote, probably in 1401, a treatise in the form of a letter [...] now lost, which he sent to his two opponents. This correspondence with Gerson (if it be he) is not improbable, as we have several other letters of Jean de Montreuil addressed to him[2].

Texte capital, par sa teneur, les références qu'il allègue, et l'influence qu'il a manifestement exercée sur M. Coville. Laissons de côté la réflexion sur le caractère très naturel de la façon dont ce débat fut engagé : elle manque de naturel. Ce qui compte, c'est la fidélité dont Ward fait preuve à l'égard de Piaget, puis les deux arguments qui lui sont propres, et qu'il invoque plus ou moins nettement à l'appui de cette probabilité. Car, pour lui, il est toujours certain qu'une troisième personne a assisté à la discussion orale, mais il n'est que probable que cette personne ait été Gerson. S'il se permet d'introduire cette hypothèse dans son texte, il imite Piaget en ne parlant aussitôt après que de la troisième personne et des *deux adversaires*. Mais il le dépasse en essayant de se donner une justification nouvelle de cette probabilité. Pour lui, il n'est pas improbable que Jean de Montreuil ait envoyé à Gerson son traité en forme de lettre, pour la raison que nous possédons plusieurs autres lettres de Jean de Montreuil à Gerson.

N'en doutons pas, nous tenons ici la source de l'une des anomalies qui nous ont choqués dans le texte n° III. Pourquoi cite-t-il la détermination par A. Thomas de cinq épîtres adressées à Gerson alors qu'il aurait fallu prouver l'identification du clerc et de Gerson ? Parce que l'argument de Ward a suggéré à son auteur un mouvement dialectique qui reste implicite : rien d'impossible à ce que le notable clerc soit Gerson puisque

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 14.
(2) C. F. Ward, *op. cit.*, p. 7.

Digitized by Google

nous savons d'autre part que Jean de Montreuil écrivait à Gerson. Sur ce point, M. Coville oublie de citer sa source, mais il s'y réduit. De même, Ward se réduit à Antoine Thomas, qu'il allègue. Il n'a pas repris pour son compte l'enquête qui a abouti à la détermination de ces cinq épîtres. Son argument, comme celui qui se dissimule chez M. Coville, dépend donc de la valeur de l'opération conduite par A. Thomas. Nous remonterons bientôt à cette source ultime.

D'autre part, Ward allègue un autre témoignage favorable à cette probabilité. Il le fait avec la plus grande discrétion, mais enfin il le fait. A peine a-t-il nommé Gerson, il renvoie, en note 3, à son *document XI*, sans plus de précision. Or, son document XI, c'est p. 56-76 : « *Pierre Col's letter replying to Christine and to Gerson* ». Recourir à Pierre Col, c'est encore suivre l'exemple de Piaget. Mais passer de la seconde réplique à la première, est-ce substituer à un témoignage insuffisant un document décisif ? Non, puisque l'auteur même de cette substitution n'y trouve pas de quoi passer à la certitude. Est-ce du moins fortifier la probabilité à laquelle était parvenu Piaget ? On peut en douter, puisque Ward s'abstient de fixer, au cours de ces vingt pages de huit cent dix-neuf lignes, le point qui prouverait à ses yeux. Comment l'aurait-il fait ? Pierre Col ne sait rien d'aucune intervention gersonienne antérieure à la célèbre *Vision*, qu'il a lue[1], ou différente d'elle. De plus, il ne fait aucune allusion à des discussions orales entre Christine de Pisan et Jean de Montreuil. Il n'y a donc pas lieu d'évoquer son témoignage. Tout ce qu'il peut prouver c'est que Gerson a vraiment participé à la controverse. Mais qui en doute, puisque tout le monde connaît sa *Vision* ? La question est de savoir si le *notable clerc*, c'est lui. Sur ce point, la longue lettre de Pierre Col n'a rien à nous apprendre.

Autre référence décevante : celle dont Ward soutient l'affirmation que le traité de Montreuil fut envoyé *to his two opponents*, donc à Gerson, si c'est lui qui est l'allié de Christine. La note 4 indique comme source : « A. Thomas, *op. cit.*, p. 41-42 ». Or, ce qu'on trouve là, c'est la glose historique de Christine. A. Thomas ne se prononce pas sur l'identité des destinataires. Comme Piaget cite également ce texte de Christine, c'est à son autorité que tout se ramène.

Nous constatons dès lors l'existence d'une famille d'historiens pour lesquels, malgré l'assurance d'Ernest Langlois, il est seulement probable que Jean de Montreuil se soit adressé, à propos du *Roman de la Rose*, oralement et par écrit à Gerson. Ainsi, Miss Alma de L. Le Duc, qui s'inspire directement de Piaget et de Ward :

(1) Pierre Col, *Réplique à Christine et à Gerson*, **36** ; éd. C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 58, l. 87-88 : « Mais j'ay veu ung escript fait en maniere d'une plaidoierie... ».

Digitized by Google

The outlines of the quarrel are fairly well known. The immediate cause is said to have been a conversation between Jehan de Monstereul, Christine de Pisan, and an unknown (Gerson ?), on the merits of the *Roman de la Rose*. Jehan de Monstereul [...] wrote to his interlocutors to emphasize his points[1].

Avec Louis Thuasne, une variation se produit qu'on ne peut négliger :

La première pièce qui ouvre ce débat est un traité laudatif, aujourd'hui perdu, de Jean de Montreuil, prévôt de Saint-Pierre à Lille, et dans lequel il cherchait à convertir à son opinion un anonyme (peut-être Gerson) et Christine de Pisan, et qu'on peut dater de 1400 ou du commencement de 1401[2].

Ici, le premier objet de notre recherche a disparu, et avec lui le problème du *notable clerc :* plus de conversation préalable, tout commence avec le traité de Montreuil. Est-ce là un progrès en rigueur de documentation ? Non, car ce traité est perdu, tandis que nous lisons encore le texte par lequel Christine de Pisan elle-même garantit l'existence de la discussion orale. L'historique du débat tend donc à se simplifier plutôt qu'à s'améliorer, mais Gerson demeure, à titre d'hypothèse plausible, l'anonyme que Jean de Montreuil cherche à convertir. C'est du Piaget mutilé. Et c'est encore Piaget qui, directement ou indirectement, inspire Gustave Cohen, quoiqu'il ne cite qu'A. Thomas, lorsqu'il écrit :

Un personnage considérable, véritable préhumaniste, Jean de Montreuil, secrétaire du roi et prévôt de Lille, correspondant de Pierre d'Ailly et du chancelier florentin Salutati, releva le gant et adressa à un notable clerc une épître où il prit la défense de Jean de Meung. Ce notable clerc, qui est sans doute Jean Gerson, dans sa *Vision*, prit fait et cause pour Christine[3].

L'argument complémentaire de Ward est resté ici sans influence, puisque Gerson n'est pas nommé parmi les correspondants de Jean de Montreuil, où Pierre d'Ailly figure en raison de son importance, mais aussi pour introduire une variété, agréable sans doute, mais opposée au jeu de vraisemblances dont Ward et M. Coville éprouvent, à bon droit peut-être, le besoin.

Par contre, nous observons chez Lucien Foulet une contamination assez curieuse entre les deux traditions respectivement inaugurées par Piaget et Langlois. Pour lui, c'est Christine qui a commencé avec l'*Epître au Dieu d'amour* et le *Dit de la Rose :*

Quelque temps après, une conversation s'engagea à ce sujet, semble-t-il, entre Christine, Jean de Montreuil et une troisième personne, qui était probablement Gerson. Jean de Montreuil envoya plus tard à Christine et à Gerson une lettre où il exposait les mérites de Jean de Meung[4].

(1) ALMA DE L. LE DUC, *Gontier Col and the French Pre-Renaissance*, **251**, p. 147, et ses notes 12 et 13.
(2) L. THUASNE, *Le Roman de la Rose*, **359**, p. 49.
(3) G. COHEN, dans l'*Histoire générale*, **34**, p. 402.
(4) L. FOULET, dans J. BÉDIER et P. HAZARD, *Histoire de la littérature française*, **72**, p. 98-99. Bien entendu, je prends *contamination* au sens technique en histoire littéraire.

Digitized by Google

Par une disparité singulière, cet excellent historien conserve à titre de probabilité l'identification de l'anonyme avec Gerson et tient pour une certitude le fait de l'envoi du traité à Gerson. Subissant plus ou moins consciemment l'influence conjuguée des deux traditions qu'il connaît bien, il ne les a critiquées ni l'une ni l'autre, ni l'une par l'autre, si bien qu'il passe de l'une à l'autre, comme si l'une n'était pas exclusive de l'autre. Nous sommes sur la voie qui aboutira à l'incohérence dont souffre le texte de M. Coville. Avant d'y revenir, complétons notre collection par un dernier témoignage qui achèvera de nous convaincre que l'on ne sera jamais trop attentif aux moindres détails de la documentation.

Dans sa thèse de doctorat sur Christine de Pisan, Mlle M. J. Pinet rencontre inévitablement le débat de la *Rose*. Bien informée, elle s'inspire d'Ernest Langlois, qu'elle complète, et, comme il convient, d'A. Thomas. Trois traits caractérisent sa position. D'une part, elle ne parle pas de la participation d'une troisième personne à la conversation initiale[1]. D'autre part, elle insiste sur le fait que bien des documents ont disparu, en particulier des textes gersoniens relatifs au débat[2]. De là, sa prédisposition à accepter sans broncher la très singulière conséquence d'une fatale erreur de lecture. Recopiant le texte de Christine, elle oublie une préposition, et par là tout est renversé. Pour elle, notre problème n'existe pas, il ne peut exister : ce n'est plus Montreuil qui écrit à Gerson, c'est Gerson qui écrit à Montreuil :

> Après plusieurs jours, le dist prevost envoya à la dicte Christine la copie d'une epistre, laquelle adressoit un [*sic*] sien ami *etc.*

D'où :

> La lettre de Gerson à Montreuil, que celui-ci communique à Christine, n'est pas le traité écrit sous forme de vision[3].

Nil mirari ! Qu'aurait dit Horace s'il avait fait de l'histoire ? Mais étonnons-nous plutôt, car l'étonnement reste le principe toujours fécond non seulement de la philosophie, mais de la recherche scientifique. Étonnons-nous, car voici une thèse de doctorat qui bouleverse des perspectives tracées avec prudence et universellement acceptées ; qui se réfère à des sources dont elle démolit le schéma essentiel, et qui n'a pas un mot pour souligner la nouveauté de son apport, pas davantage d'ailleurs pour

(1) M. J. Pinet, *Christine de Pisan*, **318**, p. 68.

(2) M. J. Pinet, *op. cit.*, p. 69 : « Il est bien sûr que nous n'avons pas entre les mains toutes les pièces du procès [...]. Gerson a certainement combattu la doctrine du *Roman de la Rose*, par tous les moyens, du jour où il s'est aperçu qu'elle pouvait être pernicieuse. Il l'a combattue, dans ses lettres et dans ses sermons. Nous ne les avons pas tous ». *Certainement ?...*

(3) M. J. Pinet, *l. c.*, p. 69.

Digitized by Google

le justifier. Étonnons-nous, car, après comme avant elle, bien qu'on la cite, bien qu'on se réfère expressément au résumé qu'elle donne de cette controverse[1], on continue à décrire les choses comme si son intervention n'avait rien modifié, et sans nous dire pourquoi on ne consent pas à en tenir compte.

Quel changement pourtant ! Pour le lecteur de Mlle Pinet, notre problème n'a pas de sens, il ne peut même se poser. Pas d'interlocuteur anonyme dans le colloque initial. Pas de question relative au destinataire d'une lettre écrite par Jean de Montreuil. Il y a bien encore un notable clerc, mais c'est lui qui écrit au prévôt de Lille. Aucune hésitation, d'ailleurs, sur son identité :

Ce « notable clerc », que Christine et ses antagonistes ne nomment jamais, est évidemment Gerson.

Pourquoi ?

Plus tard, Christine dira « un tres vaillant docteur et maistre en theologie, souffisant, digne, louable, clerc solempnel, esleu entre les esleus ». Ce ne sont pas ces vagues éloges qui désignent expressément le Chancelier, mais sa « Vision » ou traité contre le *Roman de la Rose*...[2].

Voilà qui s'appelle à la fois enfoncer une porte ouverte et passer à côté de la question. Nul ne peut hésiter un seul instant à penser que Christine, quand elle parle de ce très vaillant docteur, parle de Gerson, puisque c'est dans sa réplique à Pierre Col que se lit ce passage, et qu'elle ajoute à son propos qu'il

compila une œuvre en brief, conduicte moult notablement par pure theologie. De quoy tu m'escris en ton traitié, que tu as veue en maniere d'une plaidorie en la court de saincte crestienté[3].

C'est une évidence, même pour Ward[4]. Mais là n'est pas la question, même dans le système de Mlle Pinet. Il s'agit de savoir, non si Gerson est intervenu, ou s'il a écrit la *Vision*, mais si c'est lui le *notable clerc* à qui s'est adressé Jean de Montreuil, ou qui, selon l'étonnant contresens de Mlle Pinet, a écrit à Jean de Montreuil.

Au terme de cette courte enquête, il est clair que la position de M. Coville, un peu comme celle de L. Foulet, résulte d'un compromis entre deux traditions qui s'excluent, celle qui traite les deux points

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 192, note 1 : « On peut signaler les résumés du débat donnés par [...] Mlle Pinet, Christine de Pisan, ch. III, 64 ».

(2) M. J. Pinet, *op. cit.*, p. 69.

(3) Christine de Pisan, *Réplique à Pierre Col*, **31** ; éd. C. F. Ward, **377**, p. 86, l. 118-122. Les quatorze lignes suivantes décrivent le traité de Gerson, sur lequel Christine revient à plusieurs reprises de la façon la plus claire.

(4) C. F. Ward, *op. cit.*, p. 86, note 1 : « Evidently Gerson ». D'où l'*évidemment* de Mlle Pinet.

Digitized by Google

concernant Gerson comme deux faits certains, celle qui n'y voit que deux probabilités : mais elle les décapite. Pour elle, en effet, la question du *notable clerc* ou de Gerson ne commence qu'après le conciliabule initial, et à propos du traité de Jean de Montreuil. C'est là, incontestablement, un retour aux pures données documentaires, car c'est interpréter les événements comme Christine de Pisan les décrivait. Selon son bref récit, la conversation primitive ne mettait en présence aucun autre personnage que le prévôt de Lille et elle-même :

> Comme ja pieça paroles fussent meues entre monseigneur le prevost de Lisle, maistre Jean Johannes, et Christine de Pizan touchans traictiez et liures de pluseurs materes, esquelles dictes paroles le dit preuost ramentut le *Roman de la Rose* en lui attribuant tresgrant et singuliere louenge et grant digneté, de laquel chose en repliquant et assignant pluseurs raisons la dicte dist que (sauue ta reuerence) si grant louenge ne lui appartenoit aucunement selon son auis. *Item.* — Apres pluseurs jours...[1].

Mais c'est rejeter implicitement ou tout au moins traiter par prétérition l'hypothèse fondamentale de Piaget, transformée en certitude par Langlois, et qui commande ces deux traditions. C'est par le fait même menacer sa propre thèse ou donner à entendre qu'elle possède d'autres garanties. En effet, s'il n'est plus probable, ou certain, que Gerson ait assisté à l'entretien où ce débat a pris naissance, comment peut-on savoir que c'est à lui que Jean de Montreuil s'adressa ? D'où M. Coville tire-t-il sa conviction ? Nous revenons à notre point de départ, mais nous n'avons pas perdu notre temps, car nous savons maintenant comment il convient de poser la question.

Puisque M. Coville reprend purement et simplement, pour le deuxième acte de son schéma, la position de Christine de Pisan, c'est qu'il la juge plus solide que l'induction de M. Piaget. Or, ce jugement implique une décision critique sur la valeur du témoignage de Pierre Col. Le choix de M. Coville exige qu'il récuse le témoignage de Pierre Col, ou tout au moins l'interprétation qu'en donne M. Piaget, au nom de celui de Christine de Pisan. Cette élimination accomplie, il reste à expliquer comment M. Coville a pu introduire Gerson dans son propre schéma. Je ne vois pas qu'on puisse hésiter entre de nombreuses hypothèses. Ou bien sa certitude procède d'une réflexion personnelle sur des textes qu'il ne nous fait pas connaître en cet endroit, ou bien elle dérive d'Ernest Langlois et consiste à retenir sous sa forme maxima le fruit d'une induction basée sur un témoignage que l'on a refusé d'accepter.

Voyons donc maintenant ce qu'il faut penser du témoignage de Pierre Col.

(1) Christine de Pisan, *Historique de la controverse*, **32**, dans C. F. Ward, *op. cit.*, p. 36 ; cf. A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 42, et A. Piaget, *op. cit.*, **312**, p. 117.

Digitized by Google

2. Le témoignage de Pierre Col

Dans l'esquisse de sa seconde riposte à Christine de Pisan, Pierre Col a écrit ces mots :

> Si n'ay je sceu personne qui l'ait blasmé par auant toy ne par après, se non celuy qui a composee la plaidoierie dame Eloquence[1].

De ce petit texte, Arthur Piaget a tiré une certitude et une probabilité. La certitude, c'est que *celuy qui a composee*, c'est Gerson : nul n'y contredira. La probabilité, c'est que Gerson a donc dû participer à la première conversation de Jean de Montreuil et de Christine de Pisan. Ici, personne n'aurait dû suivre, car non seulement rien ne soutient cette induction, mais elle ne peut être formulée sans une confusion étrange avec le témoignage de Christine de Pisan, et d'ailleurs elle se heurte aux contre-indications les plus nettes.

Rien ne soutient cette induction. Il est évident, en effet, que Pierre Col ne parle pas de la discussion orale survenue entre Jean de Montreuil et Christine de Pisan. On ne peut faire ce rapprochement qu'à la condition de le voir inclus dans l'expression *par avant toy*. Mais cette exégèse est rejetée par la seule indication chronologique qu'il soit légitime de dégager de ce texte. Pour désigner Gerson, Pierre Col se sert d'une périphrase caractéristique : ce n'est pas directement au chancelier qu'il pense : c'est à l'auteur de la *Plaidoirie*. Or, cette plaidoirie n'est autre chose que la partie centrale de la *Vision* dont chacun sait qu'elle est postérieure de deux ans environ à la conversation initiale. Ce n'est donc pas à l'un des interlocuteurs que pense Pierre Col, c'est à un adversaire qui n'est intervenu qu'après Christine. Avant elle, il ne connaît personne. Loin de suggérer la présence de Gerson au colloque primitif, cette phrase l'exclut.

D'autre part, comment opérer un tel rapprochement si l'on n'utilise le témoignage de Christine de Pisan ? C'est lui, et lui seul, qui atteste l'intervention d'un tiers, anonyme. Mais ici apparaît l'étonnante confusion d'Arthur Piaget. Selon Christine, l'anonyme ne prend point part aux conversations ; il n'entre en scène que sous les espèces du notable clerc auquel fut adressée la lettre de Jean de Montreuil. Pour avoir, dès l'origine du débat, un clerc anonyme à identifier avec Gerson, il faut donc tout d'abord induire du texte de Christine, mais contre lui, que le choix par Jean de Montreuil du premier destinataire de sa lettre implique la présence de ce notable clerc à la discussion orale ; il faut ensuite demander pour ce personnage le nom de Gerson à un texte de Pierre Col qui, de soi,

(1) Pierre Col, *Réplique à Christine de Pisan*, **37**, éd. C. F. Ward, *op. cit.*, p. 112, l. 30-32.

Digitized by Google

prouverait que Gerson n'est intervenu qu'après Christine. On pourrait espérer des conditions plus propices.

Enfin, peut-on se fier au témoignage de Pierre Col ? Il se présente sous les plus fâcheux auspices. On ne peut éviter d'observer qu'il appartient non au premier opuscule de Pierre Col, achevé, sûr de lui, goguenard et triomphant, mais au second, qui n'est qu'une ébauche et dont Ward n'a retrouvé que quarante-deux lignes. Accorder une valeur décisive à un tel document est une imprudence d'autant plus caractérisée que l'auteur de ces quelques lignes rageuses ne donne aucun signe de sincérité ou d'objectivité. Furieux — ou très amusé, car il resterait à conduire toute une étude sur le ton de ces divers documents — de l'attaque de Christine, il veut l'écraser sous un argument si puissant qu'il est le premier à s'empêtrer dans sa propre dialectique. Christine lui a objecté :

> Ce n'est mie honneur soy prendre a la plus foible partie ; il y a si grant foison de sages docteurs, dignes de foy et pleins de science, et vraiement si y a il des grans princes de ce royaume et cheualiers, et nobles, et pluseurs aultres qui sont de la mesme opinion que ie suis, et tienent que ce est lecture inutile et non honorable[1].

Pierre Col riposte : mais je n'en ai pas connu d'autres... Et puis tu te contredis... Mais il ne peut sortir de sa démonstration. Il est noyé au bout de quelques lignes. Peut-on rencontrer témoignage plus intéressé, plus partial, moins digne d'être pris à la lettre ? La seule apparence de vérité qu'on puisse lui reconnaître, c'est que, s'il veut parler d'adversaires qui aient *écrit*, il a peut-être raison. Mais s'il s'agissait d'une opposition quelconque, il serait aisé de le convaincre d'erreur, car il se contredirait lui-même non moins que Christine de Pisan. Il contredirait en outre Jean de Montreuil, Gontier Col, Gerson, et l'histoire représentée par Ward.

Il se contredirait, disons plutôt : il se contredit lui-même, car, dans sa première réplique, il s'adresse volontiers à une pluralité de contradicteurs :

> toy et aultres[2]...
> des aultres ses aduersaires par moy veues ou oyes[3]...
> je te ramentoy cecy et a ceulx qui voullent[4]...
> et sachent tuit[5]...
> faignez vous[6]...
> à tous et toutes[7].

(1) Christine de Pisan, *Réplique à Pierre Col*, **31**, éd. C. F. Ward, p. 108, l. 972-977.
(2) Pierre Col, *Réplique à Christine de Pisan*, éd. Ward, p. 56, l. 18-20 ; cf. p. 75, l. 784 : « toy et les aultres ».
(3) Pierre Col, *l. c.*, p. 56, l. 29.
(4) Pierre Col, *l. c.*, p. 72, l. 672.
(5) Pierre Col, *l. c.*, p. 74, l. 723-726.
(6) Pierre Col, *l. c.*, p. 74, l. 733.
(7) Pierre Col, *l. c.*, p. 74, l. 747.

Digitized by Google

Il contredit Christine de Pisan qui ne se trouve jamais seule en présence des assaillants[1] ; Jean de Montreuil, dont l'*Epistola LVII*, que nous avons déjà rencontrée, se plaint des attaques de très nombreux scolastiques[2] ; Gontier Col, qui s'en prend aux partisans enthousiastes de Christine[3] et à ses satellites peu audacieux mais obstinés[4] ; Gerson, qui, dans sa réponse à Pierre Col, parle toujours de soi au singulier et se représente ses adversaires comme s'enflammant contre plusieurs ennemis[5] ; Ward et l'histoire, qui signalent l'appel de Christine à la reine et au prévôt de Paris, et nomment comme alliés de Christine, outre Gerson, Guillaume de Tignonville et le maréchal de Boucicaut, fondateur de « l'écu verd à la dame blanche »[6].

Rien n'autorise donc à accorder le moindre crédit à l'affirmation de Pierre Col, encore moins à s'en servir contre Christine de Pisan pour représenter le deuxième moment de ce débat comme une conversation à trois. En revenant, contre Piaget, à la vision des choses que donne Christine de Pisan, M. Coville a fait œuvre de saine critique. Mais alors,

(1) Cf. CHRISTINE DE PISAN, *Lettre à Jean de Montreuil*, **29**, éd. C. F. WARD, p. 17, l. 12-14 : « en reprenant, comme il me semble, aucuns blasmeurs de la compilacion du Romant de la Rose » ; p. 17, l. 25 : « moult reprenez les contredisans » ; et surtout dans sa *Réplique à Pierre Col*, éd. C. F. WARD, p. 85, l. 112-113 : « entre les autres bonnes personnes concordans à ma ditte oppinion » ; p. 107, l. 962-963 : « je aimeroie mieulx estre du part des opposites que de ses complices » ; et le passage capital déjà cité plus haut et qui commence par : « si ne suis mie seule en celle oppinion, ne sçay pourquoy plus que aux aultres vous en prenez a moy entre vous ses disciples », p. 108, l. 971-972.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Epistola LVI*, **208**, éd. C. F. WARD, p. 115, l. 5-8 : « a plurimis scholasticis non parvae auctoritatis viris supra quam credibile tibi foret, male tractor et arguor amarissime, ut si ulterius defendere coner, plane me probare velint, ut dicunt, haereticum ».

(3) GONTIER COL, *Première lettre à Christine de Pisan*, **35**, éd. C. F. WARD, p. 29, l. 22-27 : « Et pour ce que les denunciateurs de ceste chose tiennent et gardent, les aucuns par auenture comme enuieux sur les fais du dit maistre Jehan, ta dicte inuectiue comme chose singuliere et haultement composee, edifiee et conduicte a leur plaisir et intencion, si que de eulx n'en puis auoir copie ne original ».

(4) GONTIER COL, *l. c.*, p. 30, l. 37-39 : « ou a tes satalices (*read* satellites), qui en ce fait t'ont boutee, pour ce que touchier n'y osoient ou ne sauoient, mais de toy veulent faire chappe a pluye ».

(5) GERSON, *Lettre à Pierre Col*, **96**, éd. C. F. WARD, p. 81, l. 159 : « Nolite praeterea tanto contra nos odio excandescere, neque tam ampullosis verbis buccisque tumentibus in nos declamare ». Je ne relève pas le *Illos excuso* de la l. 179, parce qu'il n'est pas sûr que Gerson ne pense là qu'aux critiques du *Roman de la Rose*, et non à tous ceux qui ont pris l'initiative de s'opposer à la diffusion de livres condamnables parmi les ecclésiastiques.

(6) C. F. WARD, *op. cit.*, p. 6 : « Christine found powerful allies in Jean Gerson, Chancellor of the University of Paris, Guillaume de Tignonville, Prévôt de Paris, and Marshall Boucicaut. The last named, indeed, who had just returned from his successful campaign in the East, founded in 1399 an order of Knighthood expressly for the defence of women, called « l'écu verd à la dame blanche ». Pour l'appel à la reine et au prévôt, cf. *ibid.*, p. 8.

Digitized by Google

comment peut-il encore savoir que Gerson et le notable clerc, c'est tout un? Christine de Pisan suggèrerait-elle cette identité?

3. Gerson et le notable clerc d'après Christine de Pisan

Christine de Pisan rapporte que Jean de Montreuil envoya son traité « a un sien ami notable clerc ». L'histoire juge probable, ou même certain, que ce notable clerc est Gerson. M^lle^ Pinet, malgré son erreur, a considéré ce texte d'assez près pour savoir que

> Gerson est plus sûrement l'ami de Jean de Montreuil, avec qui il correspond, que de Christine. Il n'est pas, sur ce sujet, de l'avis de son docte ami[1].

C'est peut-être aller un peu vite, car d'où vient sous la plume de Christine l'expression caractéristique : *un sien ami ?* De la lettre de Jean de Montreuil, de la connaissance de relations amicales entre ces deux personnages, ou simplement d'une induction sur le fait que, si Jean de Montreuil s'empresse d'écrire à ce notable clerc, ce ne peut être que parce qu'il est son ami? Qui le dira? La lettre de Jean de Montreuil est perdue. L'amitié entre Gerson et lui ne doit pas être tenue pour une donnée du problème, mais comme une conséquence de sa solution. C'est seulement lorsque nous saurons s'ils se sont écrit, et dans quels termes, que nous pourrons parler, ou non, de leur amitié. D'ici là, gardons-nous de faire fonds sur une notion qui n'a peut-être d'autre origine qu'une conjecture de Christine de Pisan.

Mais a-t-on même le droit de lire cette conjecture dans le texte de Christine? Peut-on supposer qu'elle pense à Gerson lorsqu'elle écrit : *sien ami, notable clerc?* Discerne-t-on quelque indice qui autorise à interpréter ainsi son texte et sa pensée? Pour nous en assurer, essayons tout d'abord de savoir si Christine de Pisan a l'habitude d'appeler Gerson *notable clerc*. Nous avons quelques chances d'y parvenir, car, dans sa seconde réplique, Christine fait huit allusions à Gerson, en le désignant toujours par une périphrase. Or, chose vraiment curieuse, elle ne choisit jamais à cette fin le terme *clerc*, qu'une seule fois, et en l'entourant alors d'une profusion d'épithètes laudatives qui semble compenser la banalité de ce mot :

> un tres vaillant docteur et maistre en theologie, souffisant, digne, louable, clerc solempnel, esleu entre les esleus[2].

Partout ailleurs, c'est une *si notable personne*[3], un *tel homme*[4], le *deuant*

(1) M. J. Pinet, *Christine de Pisan*, **318**, p. 69.
(2) Christine de Pisan, *Réplique à Pierre Col*, **31**, éd. C. F. Ward, p. 86, l. 118-119.
(3) *L. c.*, p. 86, l. 142 et p. 87, l. 158.
(4) *L. c.*, p. 87, l. 162.

Digitized by Google

dit maistre[1], le *vaillant preudomme*[2] ou *le bon preudomme*[3]. Jamais *notable clerc*, toujours l'expression d'une estime particulière. Par contre, Christine n'hésite pas à appeler *sollennel clerc* Jean de Montreuil, qui n'était pas gradué en théologie, ce qui indique qu'elle pouvait fort bien traiter de *notable clerc* un personnage beaucoup moins distingué que le chancelier parisien[4], et, si l'on préfère à la leçon adoptée je ne sais pourquoi par Ward, la leçon des manuscrits B. N. fr. 835 et Londres, Brit. Mus. Harl. 4431, Christine appellerait Gontier Col : *tresnotable* [et non *tresnoble*] *et souffisant personne*[5]. Il ne semble donc pas qu'elle fût disposée à réserver à Gerson, comme caractéristique de son mérite insigne, l'expression *notable clerc*.

D'ailleurs, elle a eu l'occasion de faire deux autres allusions à ce *notable clerc* : relève-t-on dans ces textes la moindre précision qui soit favorable à son identification avec Gerson ? Nullement, et ce fait ne saurait être négligé, car il se présente dans des circonstances significatives. La première fois, c'est dans sa réponse à Jean de Montreuil. Christine observe que le prévôt de Lille ne lui a pas adressé directement son mémoire, mais qu'elle veut le discuter tout de même, parce qu'elle ne peut accepter ses prétentions tandis qu'elle est du même avis que le clerc qui l'a reçu :

combien que a moy ne soit adreçant, ne response ne requiert, mais meue par oppinion contraire a vos diz et accordant a l'especial clerc soubtil a qui vostre dicte epistre s'adrece[6].

N'allons pas croire qu'en le qualifiant de *soubtil*, Christine ait l'intention d'accorder à cet *especial clerc* une louange spéciale : le même qualificatif sera bientôt appliqué par elle à Pierre Col, à qui elle consent à reconnaître *vif sentement et abilleté de langage*, et même *belle eloquence*, mais qu'elle accuse d'« *aucune ignorance* » et dont onze cent dix lignes ont pour but de montrer les erreurs en logique et en doctrine[7]. Ce qui est remarquable, c'est qu'elle néglige de préciser de qui il s'agit, alors que, dans sa réplique à Pierre Col, elle attachera tant d'importance pratique à l'intervention de Gerson. De même, dans sa réponse à Gontier Col, alors que les choses commencent à se gâter, elle écrit :

(1) *L. c.*, p. 92, l. 365.
(2) *L. c.*, p. 90, l. 305.
(3) *L. c.*, p. 107, l. 964, et p. 109, l. 1017.
(4) CHRISTINE DE PISAN, *Lettre à Gontier Col*, **30**, éd. C. F. WARD, p. 32, l. 9-11 : « un petit traictié en maniere d'epistre de par moy ja enuoyé a sollennel clerc, monseigneur le preuost de Lisle ».
(5) *L. c.*, p. 32, l. 2 ; cf. l'apparat critique.
(6) CHRISTINE DE PISAN, *Lettre à Jean de Montreuil*, **31**, éd. C. F. WARD, p. 17, l. 17-20.
(7) CHRISTINE DE PISAN, *Réplique à Pierre Col*, **31**, éd. C. F. WARD, p. 83-111 : onze cent seize lignes. Cf. p. 83, l. 11-12, 16.

Digitized by Google

comme il m'apparu par un sien dictié adrecé a un soubtil clerc docteur sien ami contraire a sa dicte oppinion a laquelle la moye se confere[1].

Comment pourrait-elle omettre d'ajouter que cette opinion qu'elle adopte est sûre, car c'est celle d'un très grand théologien ? Observons en outre que ces deux textes sont antérieurs à celui qui est communément utilisé pour définir le témoignage de Christine de Pisan. C'est en effet après avoir constitué un dossier contenant ses lettres que Christine esquissa l'historique de la question. Or, il est vraiment remarquable qu'au moment où elle prend conscience de la gravité du débat, elle n'ait aucun geste pour souligner l'importance de l'attitude qui aurait été prise d'emblée par Gerson. Ne parler, en de telles conjonctures, que d'un *notable clerc*, n'est-ce pas fournir la preuve que ce clerc n'est pas Gerson ?

On est d'autant plus invité à le penser que, lorsqu'elle se réfère à Gerson, Christine de Pisan ne le présente jamais comme un ami de Jean de Montreuil. On voit pourtant l'argument qu'elle eût pu tirer de cette amitié : combien sa propre position devait être solide, puisque c'est celle que le chancelier, malgré son amitié pour Jean de Montreuil, avait occupée dès le début. Rien de tel. Rien non plus qui permette de supposer que, lorsqu'elle a lu la *Vision* de Gerson, elle y ait reconnu la réponse du chancelier au mémoire à lui adressé par Jean de Montreuil. C'eût été pourtant très naturel, et même plus efficace, car elle aurait pu objecter à Pierre Col : pourquoi venir au secours de Jean de Montreuil, alors que c'est son traité qui a reçu une réponse aussi décisive que celle du chancelier ? Elle ne noue pas ce lien. C'est donc, selon toute probabilité, qu'il n'existe pas pour elle. Mais il est possible d'aller plus loin.

Pour peu qu'on y regarde de près, toutes les vraisemblances sont contraires à l'hypothèse qui est requise pour que la thèse commune soit sauvée. Deux raisons suffiront, je crois, à le montrer. D'abord, on fausserait la position d'ensemble de Christine si l'on prétendait qu'elle se borne à parler d'un *notable clerc* en termes si vagues qu'ils s'accommoderaient de n'importe quelle interprétation, et plus particulièrement de son identification avec Gerson. En réalité, Christine de Pisan a un schéma personnel de la suite des événements. Ce schéma dépasse les limites de l'annotation qu'elle mit à son dossier épistolaire. Pour le reconstituer, il faut ajouter à cette apostille quelques lignes de la réplique à Pierre Col. Les voici :

Comme ie ne soye mie seule en la tres bonne, vraye, iuste et raisonnable oppinion contre la compilacion du dit *Rommant de la Rose* pour les tresreprouuees exortacions qui y sont, non obstant tel bien que il y peut auoir, soit vraye chose que entre les autres bonnes personnes concordans a ma ditte oppinion auint... Apres que ie os escript mon epistre, lequel tu dis que as veu, vint en voulenté pour l'acroissement de vertu et de destruisement de vice, de quoy le dit de la Rose puet auoir empoisonné

(1) CHRISTINE DE PISAN, *Lettre à Gontier Col*, **30**, éd. C. F. WARD, p. 32, l. 14-16.

Digitized by Google

pluseurs cuers humains... Pour y obuier (un) tresvaillant docteur et maistre en theologie, souffisant, digne, louable, clerc solempnel, esleu entre les esleus, compila une œuure en brief, conduicte moult notablement par pure theologie. De quoy tu m'escris en ton traitié, que tu as veue en maniere d'une plaidorie[1]

Les points de suspension sont de l'éditeur. Que représentent-ils? Malheureusement, son apparat critique est muet sur ce point. Silence déplorable, car la phrase est ainsi brisée en deux articulations qui seraient peut-être capitales pour nous. Le contrôle s'impose. Les conditions présentes de la recherche ne permettent pas de le pousser à fond, mais on peut aller assez loin pour éprouver un nouvel étonnement : pourquoi ces points de suspension? Ward édite cette réplique d'après trois manuscrits, deux parisiens et un anglais. Le manuscrit de Londres, British Museum Harl. 4431 m'est provisoirement inaccessible ; mais les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, français 835 et 1563, viennent de rentrer juste à point pour me permettre de vérifier l'acribie de l'éditeur. Dans l'un comme dans l'autre, le texte est continu, sans difficulté de lecture, sans corruption, sans lacune. L'insertion des points de suspension est arbitraire[2]. C'est à peine si, pour sauver Ward, on peut émettre l'hypothèse que le manuscrit anglais la justifierait, car son édition est basée sur le ms. B. N. fr. 835 : le manuscrit de Londres ne lui a donné que des variantes qui sont consignées dans son apparat avec celles du ms. B. N. fr. 1563. Il est donc manifeste que nous avons affaire à une correction tacite. Frappé du caractère heurté de cette phrase embrouillée, l'éditeur l'a coupée en supposant deux lacunes. Soyons assurés que, ce faisant, il a agi contre l'unanimité des manuscrits, puisque le codex anglais ne lui a fourni, sur ces deux points, aucune variante. Il va sans dire que je ne suis pas disposé à accepter cette thérapeutique. La prose de Christine souffre d'anacoluthes? Tant pis pour elle. Ce n'est pas à nous de lui donner une cohésion qu'elle n'a jamais possédée. Prenons cette phrase telle que la donnent les manuscrits. Elle est assez claire pour qu'aucun doute ne soit possible sur la façon dont Christine de Pisan se représente la suite des événements.

L'avocate de l'honneur féminin a écrit une lettre à Jean de Montreuil. Pierre Col a vu cette lettre. Après cela, le péril a suscité un nouveau champion : Gerson a composé sa plaidoirie. Pierre Col l'a lue et a réagi. Christine reprend la plume pour conclure. On voit donc où se situe, pour elle, l'intervention gersonienne. Mais ce schéma est encore plus complexe et de tissu plus serré. Christine y établit entre sa lettre à Jean de Montreuil et l'œuvre de Gerson un lien logique et chronologique. C'est après sa lettre,

(1) CHRISTINE DE PISAN, *Réplique à Pierre Col*, **31**, éd. C. F. WARD, p. 85, l. 109 — p. 86, l. 122.

(2) Cf. mss. B. N. fr. 835, fol. 94a ; 1563, fol. 191v°a.

Digitized by Google

et en vue de lutter à son tour contre les conséquences funestes d'une œuvre pernicieuse, que Gerson entra en lice. Ce rapport chronologique est très net. Or, il est évident que Christine attache la plus grande importance à l'intervention du chancelier. Elle épuise son vocabulaire à exprimer la grandeur de ce nouveau lutteur. A peine a-t-il paru, il y a quelque chose de changé. Pierre Col a été obligé de s'en prendre à lui. Elle-même s'inspire de son traité et compte bien que Pierre Col trouvera à qui parler. Bref, l'entrée en scène de Gerson constitue pour Christine une péripétie essentielle du débat : en serait-il ainsi dans l'hypothèse où ce ne serait pas sa première intervention ?

On m'objectera que, même si le *notable clerc* était Gerson, la publication de sa *Vision* constituerait un fait nouveau qui suffirait à justifier le schéma de Christine. Sans doute, mais à la condition que ce schéma ne traitât pas l'intervention de Gerson, auteur de la *Vision*, comme une nouveauté absolue et supposât, de quelque façon que ce fût, qu'avant la publication d'un traité il y aurait eu participation orale au conflit. Or, c'est ce qui n'est aucunement observable. Christine ne distingue pas ces deux genres d'activité. Pour elle, Gerson se confond avec son traité. Si l'on veut respecter son texte, il ne faut pas faire intervenir le chancelier avant le 18 mai 1402, date de la *Vision*.

Conclusion d'autant plus probable que l'on ne peut s'expliquer pourquoi Christine aurait dissimulé, avant sa lettre à Pierre Col, qu'elle pouvait revendiquer l'alliance de Gerson, si Gerson avait déjà parlé. Car enfin, je ne pense pas que la thèse commune suppose que Gerson aurait assisté à la première discussion orale sans y exprimer son opinion. S'il a parlé, il n'a pu que prendre le parti de Christine. D'ailleurs, même si l'on élimine ce premier acte comme purement imaginaire, le seul fait de conserver Gerson comme premier destinataire du traité de Jean de Montreuil suppose que l'on admet que le chancelier aurait formulé son jugement sur le *Roman de la Rose* avant la première épître de Christine. Sinon, pourquoi Jean de Montreuil se serait-il adressé à lui pour faire d'une pierre deux coups ? Les historiens qui, comme Ward, dateraient de 1399 le sermon de Gerson *contre la luxure*[1], n'éprouveraient aucune difficulté à transformer ce postulat en fait d'expérience. Malheureusement, les choses sont un peu plus compliquées, car ce sermon appartient — sauf preuve du contraire que Ward oublie de donner, et pour cause — à une

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 8 : « Doubtless Christine had already been confirmed in her attitude by the support of Jean Gerson. The latter had written in 1399 a *Sermon contre la luxure*, in one place in which, with all the authority he possessed, he condemned the *Roman de la Rose* to the fire : « Au feu, bonnes gens, au feu !... C'est le remède meilleur ». L'autorité de M. Ward ne peut nous en imposer, car nous allons voir qu'il a ajouté ici sa propre distraction à une distraction antérieure.

Digitized by Google

série liturgique dont le premier terme est situé au premier dimanche de l'Avent 1402, c'est-à-dire *après* la *Vision*[1]. Quoi qu'il en soit, c'est alors dès son entrée dans la carrière que Christine aurait su qu'elle pouvait compter sur l'appui du chancelier. Dès lors, la *Vision* aurait pu l'enchanter, mais elle ne lui aurait rien appris de nouveau sur les dispositions de son auteur. Sachant, dès sa première lettre à Montreuil, dès sa lettre à Gontier Col, à plus forte raison dès son historique des événements, qu'elle ne prenait part au combat qu'en qualité d'alliée du chancelier parisien, pourquoi aurait-elle attendu sa lettre à Pierre Col pour se réjouir de cette alliance et prodiguer à son allié l'expression publique de son admiration? Pourquoi ne pas lui accorder en ses premiers écrits l'honneur d'un tel cortège d'épithètes? Pourquoi, surtout, aurait-elle choisi pour exprimer ces sentiments la lettre à Pierre Col plutôt que les documents antérieurs? Lorsqu'elle écrit à Pierre Col, elle s'adresse à un clerc, chanoine de Paris et de Tournai, déjà au courant de l'intervention gersonienne, et si peu ému par son adversaire qu'il s'est amusé à le tourner en dérision. Christine ne peut se faire illusion au point d'espérer le convertir par ses épithètes à plus de respect ou de docilité. Si elle les écrit, c'est parce qu'elles traduisent ce qu'elle pense, et aussi, sans doute, parce qu'elle vise d'autres lecteurs éventuels. Lorsqu'elle écrivait à Jean de Montreuil, elle avait affaire, par hypothèse, à un ami de Gerson, qui avait noué conversation avec lui et lui avait fait hommage de son mémoire : pourquoi ne point partir alors de cette base commune et marquer expressément son accord avec un tel personnage et *si vaillant preudomme?* Lorsqu'elle répondait à Gontier Col, elle avait déjà l'impression que la lutte devenait plus inégale et plus âpre. Pourquoi se priver du plaisir — et de la force — d'opposer à la chancellerie royale la chancellerie de Notre-Dame, si elle avait déjà parlé? Lorsqu'elle composait son schéma historique, Christine de Pisan était mue par un besoin d'apologie et un désir de

(1) C. F. Ward ne donne aucune référence pour cette citation de Gerson. C'est d'autant plus surprenant et regrettable qu'étant donné sa forme française, on devrait normalement conclure que, par delà l'édition d'E. du Pin où ces sermons sont imprimés dans un latin de traduction, il a recouru à l'original en manuscrit. Il aurait alors fait une très jolie découverte, et fort importante à son propos, car rien de tel n'y correspond dans les sermons imprimés. Hélas ! il n'y a pas découverte mais confusion. Ce n'est pas dans un sermon que Gerson a prononcé de telles paroles, c'est dans sa *Vision* qu'il les a écrites, et avec un sens bien différent. Dans son édition de *Romania*, **244**, E. Langlois, p. 40, a donné le texte complet et rectifié l'erreur qui remonte à A. Piaget, **312**, p. 119 : « Jeunes gens donques nices et volages, que feront eulx a un tel livre, maiz a un tel feu, plus enflammant que feu grigois ou que fournaise a voirre ? Au feu ! bonnes gens, au feu ! [en note 1 : « C'est par distraction que M. Piaget a vu dans ce cri *(loc. cit.)* une condamnation au feu du Roman de la Rose »]. Pour Dieu, ostez, fuiés vous tost, sauvez vous et vous en gardez saigement, vous et vos enfans : c'est le remede, meilleur n'y a ».

Digitized by Google

protection qui s'expriment de la façon la plus crue dans le choix de ses destinataires, la reine Isabelle de Bavière et le prévôt de Paris Guillaume de Tignonville, et dans les lettres qu'elle leur écrit. Étrangers au monde des clercs, à leurs rivalités, à leurs mesquineries, ces deux personnages ne devaient voir en Gerson que la science et les vertus qui le rendaient déjà célèbre, ainsi que l'office éminent qu'il honorait de sa conscience et de son dévouement. Si Christine avait pu, dans cet appel au secours, leur déclarer : j'ai eu pour moi dès l'origine le chancelier Gerson, ce maître incomparable et dont nul ne songera à récuser l'autorité, se serait-elle contentée de l'allusion la plus vague à un *notable clerc* dont l'unique raison de figurer en ce bref récit est son amitié pour Jean de Montreuil, laquelle lui a valu la primeur de son traité? On le croira d'autant moins volontiers que, dans sa réplique à Pierre Col, c'est-à-dire dans les circonstances les moins favorables et alors qu'elle ne peut rien espérer de cette référence auprès d'un tel correspondant, elle insiste avec plus de complaisance sur l'intervention et les mérites de Gerson.

Bien entendu, je n'attends qu'un texte formel pour définir en conséquence ma propre position, mais je suis obligé de conclure que, la documentation étant ce qu'elle est pour tous, rien ne permet de supposer que Christine de Pisan pense à Gerson en écrivant *notable clerc*. Tout se passe comme si, pour elle, Jean de Montreuil avait envoyé son traité à un clerc qu'elle n'a aucune raison de nommer, que personne ne nomme, et qui n'est pas Gerson ; et comme si le début de l'intervention gersonienne en ce débat coïncidait à ses yeux avec la composition de sa *Plaidoierie dame Eloquence*.

S'il en est ainsi, la position de M. Coville reçoit, pour sa première partie, une pleine confirmation du témoignage de Christine de Pisan : la conversation initiale n'a réuni que Christine et Jean de Montreuil ; le prévôt de Lille a envoyé son traité à un notable clerc qui n'est pas Gerson. Mais que dire de sa seconde partie? Comment la sauver, puisque, selon Christine telle que je la comprends, il ne reste rien d'une participation gersonienne au débat avant la publication de la *Vision*? Plus la première partie est confirmée par le témoignage de Christine de Pisan, plus la seconde apparaît gratuite. Plus notre enquête avance, plus incurable se révèle l'incohérence qui a éclaté dès le début à nos yeux. Abandonné par l'histoire, par Pierre Col et par Christine de Pisan, M. Coville pourrait-il espérer un secours efficace de Gerson lui-même ou de Jean de Montreuil?

Digitized by Google

4. Le témoignage de Gerson

M. Coville a-t-il demandé à Gerson s'il a assisté à la discussion dont parle Christine de Pisan, et s'il a reçu, le premier, le traité de Jean de Montreuil? Je l'ignore, car son texte ne nous en informe pas et ne dit rien qui permette de le supposer. Pourtant, sur ces deux points, le chancelier devait savoir à quoi s'en tenir. Essayons donc d'obtenir de Gerson lui-même une réponse à ces deux questions, à la seconde surtout, car c'est elle seulement qui concerne notre enquête.

Tel qu'il a été constitué par Ward, le dossier du débat contient deux documents gersoniens de première importance. Je n'en connais pas d'autres qu'il y ait lieu d'y ajouter du point de vue qui est ici le nôtre, car il est facile de constater que les fragments de sermons qui se rapportent au *Roman de la Rose*, bien que l'un d'eux se rattache à la réponse à Pierre Col par le parallélisme le plus étroit et le plus doué de signification chronologique[1], ne renferment aucune allusion à d'autres textes ou à d'autres actions. C'est donc à ces deux œuvres qu'il convient de limiter notre interrogatoire.

Les deux œuvres gersoniennes publiées par Ward diffèrent par leur genre littéraire, et cette diversité n'est pas dépourvue de conséquence pour la question même que nous avons à leur poser. Malgré la formule trop vague d'Ellies du Pin, ou plus exactement des éditeurs, la *Responsio ad scripta cujusdam errantis de innocentia puerili*[2] est une lettre. Qu'on le prenne sous sa forme originale ou dans le latin de traduction qu'a reproduit Ward mal inspiré, le *Tractatus contra Romantium de Rosa* est un traité composé sans souci de correspondant, et où rien ne suggère que Gerson penserait à un lecteur déterminé. Ce contraste place l'historien dans une situation remarquable.

D'une part, Gerson écrit à Pierre Col. Pourquoi? Parce que Pierre Col lui a écrit? Non, pas tout à fait. Lorsque Ward intitule la lettre de Pierre Col :

Pierre Col's Letter replying to Christine and to Gerson,

(1) Le troisième sermon sur la luxure contient une déclaration qui reproduit exactement la conclusion de la lettre à Pierre Col. Il y a tout lieu de penser que c'est la lettre à Pierre Col qui est le contexte originel. Comme le sermon est daté avec certitude : 24 décembre 1402, la lettre se situe un peu avant. Cela concorde très bien avec la chronologie fixée par la lettre de Christine de Pisan, qui écrit le 2 octobre 1402, et qui espère que Gerson saura répondre à Pierre Col ; cf. CHRISTINE DE PISAN, *Réplique à Pierre Col*, **31**, éd. C. F. WARD, p. 92, l. 365-366 : « je l'en lairay conuenir, car bien t'en sçara respondre quant lui plaira ».

(2) Ce titre avait été déjà donné par E. Richer, dans son édition de 1606, t. IV, **327**, col. 239E. Il est donc très probablement traditionnel chez tous les éditeurs.

Digitized by Google

il interprète de façon très correcte la rubrique du manuscrit qu'il cite aussitôt après :

La responce maistre Pierre Col, chanoine de Paris, aux d<e>ux traictiés precedens[1],

mais il ne tient pas compte du fait évident, et non négligeable, que Pierre Col ne s'adresse qu'à Christine de Pisan :

Apres ce que je oy parler de ton hault entendement, cler engien, et de ton eloquance melodieuse, j'é désiré tres ardemment veoir de tes epistres et autrestelz chosettes. Si est, apres grant sollicitude d'en querir, venue entre mes mains une certaigne tienne epistre, addrecee a mon aduis, a ung mien seigneur et maistre especial, monseigneur le preuost de Lisle [...]. me pardonne si je parle par « tu », car je le fais pour monstrer que ceste mienne responce vient pour bonne amour, c'est assauoir, pour toy ramener a droite voye, et auxi pour parler plus proprement selonc que nos anciens maistres ont parley[2].

Et ainsi jusqu'à la fin. Lorsqu'il parle de Gerson, c'est toujours à la troisième personne :

Mais j'ay veu ung escript fait en maniere d'une plaidoierie [...]. Or en verité, je cuide congnostre la personne qui celle plaidoierie a compilee, et ne doubte qu'il ne parle de fol amoureux comme clerc d'armes, et ne li desplaise[3].

De même jusqu'à la conclusion :

Toutevoyes pri je a toute celle benoite court qu'ilz pardonnent a celuy qui ce leur a imposé. Car je say certainement qu'il tent a bonne fin [...] Mais par ce tant seulement qu'il a pou veu ce noble liure de la Rose, (ne) cointement ce qu'il en a veu. Veulliés lui donques pardonner[4]...

D'ailleurs, lorsqu'il critique la plaidoirie, il ne s'en prend pas à l'auteur, mais à *dame Eloquence theologienne*[5]. Il faut donc dire que, si Pierre Col critique Gerson dans sa lettre à Christine de Pisan, il ne s'adresse jamais à lui. Pourtant, Gerson a été informé de cette attaque, et il y a répondu.

D'autre part, dans l'état de notre documentation, Gerson n'a pas écrit à Jean de Montreuil. Pourtant, si la thèse de l'histoire était vraie, c'est à lui que Jean de Montreuil aurait envoyé son mémoire. Or, il est probable que le traité du prévôt de Lille devait contenir sensiblement

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 56 : *Document XI*, titre, et lignes 1-2.

(2) Pierre Col, *Réplique à Christine de Pisan*, **37**, éd. C. F. Ward, p. 56, l. 3-9; p. 57, l. 39-43. La deuxième explication du *tu* est un thème caractéristique de ce groupe d'humanistes. Voir Jean de Montreuil, *Ut sunt mores*, **226**, dernières lignes citées plus loin, p. 97. Scrupule d'humaniste qui a pour nous le gros avantage de nous permettre de distinguer avec certitude quand Pierre Col s'adresse à un ou à plusieurs correspondants.

(3) Pierre Col, *l. c.*, p. 58, l. 87-88, 102-105.

(4) Pierre Col, *l. c.*, p. 76, l. 802-804, 809-811 ; cf. l. 815.

(5) Pierre Col, *l. c.*, p. 59, l. 128 : « Premierement donc dame Eloquance theologienne » ; l. 136-137 : « Je demande a dame Eloquance se cest argument »... Cf. p. 61, l. 225-226 : « Ha ! dame Eloquance, on vous impose cy mal reciter vostre fait principal » ; p. 67, l. 451-452 : « Or aux similitudes dame Eloquance ». On lit une fois, p. 67, l. 467 : « Ha ! Dame Chasteté... ».

Digitized by Google

les mêmes erreurs que celui de Pierre Col. Pourquoi, quand il s'agit de la même question, Gerson aurait-il répondu à Pierre Col, qui ne lui avait pas écrit, et n'aurait-il pas répondu à Jean de Montreuil, qui lui aurait écrit? Parce que la lettre de Pierre Col contenait des attaques personnelles? On le croira, si l'on ignore le caractère du chancelier. Mais si l'on veut savoir pourquoi, malgré ses occupations, il s'est empressé de répondre à Pierre Col, le plus sûr est de recueillir les raisons qu'il en donne lui-même :

Fit nihilominus, ut vel in mediis occupationibus tibi rescribere non differat tum zelus meus redamare debens atque morem gerere tibi, qui me diligere, non dico simulas (seorsum a te haec fictio) sed vere demonstras tum praeterea spes, qua confido, te ei fidem non denegaturum, quem tantopere commendaveris ; tum denique professio mea debens erroribus et vitiis quantum valet obniti, quae jam effecit ut sub involucro quodam nuper ediderim Gallico sermone, quantum diei cursus tulit, Orationem non contra insanum amatorem ; sed adversus scripta verba, et picturas, ad illicitos amores amariores morte sollicitantes, stimulantes, et urgentes[1].

Ces trois raisons, on peut le croire, l'auraient également obligé à répondre à Jean de Montreuil, ou plutôt l'en auraient bien plus fortement pressé, puisqu'alors il y aurait été tenu en justice. Son zèle se fût exercé envers un ami ; il n'eût pas eu moins d'espoir de convertir une âme de bonne volonté qui aurait pris l'initiative de se confier à lui ; et sa profession, cet office de chancelier qu'il a toujours tellement pris au sérieux et qui lui a inspiré tant de démarches courageuses, ne l'eût pas moins contraint de s'opposer à l'erreur dès sa première manifestation. Si la *Vision* ne se présente pas sous forme de lettre à Jean de Montreuil, si elle n'est précédée d'aucune lettre connue à ce destinataire, c'est donc vraisemblablement que Jean de Montreuil ni ne s'était adressé à Gerson ni n'avait fait allusion à un jugement déjà porté par le chancelier au cours de discussions orales.

Il est enfin très remarquable que, dans l'évocation qu'il fait lui-même de sa propre activité, Gerson ne se reporte pas au delà de sa *Vision*. Par là, son schéma des événements coïncide avec la partie qui le concerne dans celui de Christine : tous deux s'accordent pour ignorer, disons donc très probablement pour exclure, toute intervention gersonienne préalable. Gerson, qui aime tant à se citer et surtout à souligner l'unité et la continuité de sa conduite, s'il avait pu montrer à Pierre Col avec quelle persévérance il s'était prononcé contre les outrances de Jean de Meun dès l'aurore de la querelle, ne l'eût-il point fait?

Soit, dira-t-on. Tenons pour démontré que Gerson n'est pas intervenu en tiers dans la conversation initiale. Mais ne reste-t-il pas possible que sa *Vision* constitue une réponse au traité que lui aurait envoyé Jean de

(1) GERSON, *Lettre à Pierre Col*, **98**, éd. C. F. WARD, p. 77, l. 5-15

Digitized by Google

Montreuil ? M. Coville en doute si peu qu'au lieu d'émettre une hypothèse il affirme le fait :

> Il [*sc.* Gerson] n'était pas homme à laisser se débattre une grave question morale, sans y intervenir, alors surtout que l'envoi que lui avait fait Jean de Montreuil de son œuvre, semblait l'y provoquer. Il partageait avec ardeur les idées de Christine de Pisan et jugeait comme elle, mais plus largement, le poème de Jean de Meun. Il répondit donc à Montreuil par un traité en prose sur le *Roman de la Rose ;* ce traité fut écrit en français, afin qu'il pût avoir une plus grande publicité[1].

Cohérent avec la première partie de sa thèse, M. Coville n'a aucune raison personnelle d'hésiter. Il se fonde sur un premier rapport Montreuil-Gerson dont la solidité ne fait pas de doute pour lui. Il interprète donc les intentions gersoniennes en fonction de relations préalables fermement tenues pour existantes. Dès lors, il n'a pas de peine à découvrir que, provoqué par Jean de Montreuil, Gerson n'a qu'un but : lui répondre. Cette conviction, cette élégance nous sont également interdites. Nous ignorons encore tout du premier rapport, puisque c'est sa réalité même qui fait l'objet de notre enquête. Nous ne pouvons donc en tirer quoi que ce soit pour l'exégèse de la *Vision*. D'ailleurs, en fait, M. Coville, dont j'essaie de me rendre la position intelligible, n'était pas mieux monté que nous. Sa conviction dissimule mal une pétition de principe. Le seul mouvement dialectique autorisé par les textes est de sens inverse. On ne peut partir que de la *Vision*. Nous invite-t-elle à penser qu'elle ait été conçue comme une réponse à Montreuil et sous l'influence provocatrice de son œuvre ? Si oui, nous devrons marquer notre accord avec M. Coville et déclarer que le *notable clerc*, ou tout au moins l'un des deux notables clercs qui lui sont propres, c'est Gerson. Sinon, nous devrons constater que Gerson lui-même ne nous invite pas à cette identification et chercher ailleurs le motif qui a pu déterminer M. Coville à la tenir pour assurée.

Pour juger de ce que l'on ignore, la seule méthode prudente est de tenir compte de ce que l'on connaît. On ignore si la *Vision* a été composée dans le dessein de répondre à Jean de Montreuil, mais on sait que la *Responsio* a été écrite pour répondre à Pierre Col. Dégageons le caractère essentiel de cette *Responsio :* il devient aussitôt fort improbable que Gerson ait voulu répondre à Jean de Montreuil par sa *Visio*.

Ce qui est le plus remarquable lorsque Gerson répond à Pierre Col qui l'a diffamé dans sa lettre à Christine de Pisan, ce n'est pas son émotion, si visible, pourtant, si touchante, si apostolique : c'est sa délicatesse. Il doit parler, sévèrement, parce que son office l'y oblige : mais il ne veut

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 195.

Digitized by Google

s'adresser qu'au coupable. Il lui donnera la monition qu'il lui doit : mais, s'il ne tient qu'à lui, personne n'en sera informé :

Proposui autem decerpere aliqua eorum, quae scriptum tuum hesterno sero monstratum corrigenda, delendaque continet. Quid dico aliqua ? cum fere omnia (tecum loquor Frater) sint in hoc, vel in illo culpanda. Propterea scriptum illud mox ut ipsum receperis, si quid in me est consilii, flamma rapax absumet, aut laceratum minutatim perget in oblivionem sempiternam[1].

Scriptum illud, c'est assurément le traité de Pierre Col, mais c'est aussi en un certain sens, en vertu d'une solidarité que souligne la tournure employée, la réponse même de Gerson, car elle ne veut pas être ébruitée — *tecum loquor* — et c'est seulement à son propos que se vérifie à la lettre la pensée incluse dans l'expression *ut receperis*, Pierre Col n'ayant très probablement pas besoin de récupérer le manuscrit envoyé à Christine pour posséder son texte et pouvoir le soumettre à l'autodafé prescrit, ou du moins conseillé. Pourquoi Gerson aurait-il adopté une attitude différente à l'égard de Jean de Montreuil ? Or, sa *Vision* a pour but de mettre tout le public lettré au courant du conflit et de définir la position de la théologie en cette querelle littéraire. Est-ce ainsi que le prêtre si discret, que nous voyons si attentif à ne pas porter atteinte à la réputation du peu délicat Pierre Col, aurait répondu à la confiance de Jean de Montreuil si le prévôt de Lille lui avait exposé ses réflexions ? Rien n'invite à le croire. Tout ce qu'on pourrait faire serait de supposer que Gerson, avant sa *Vision*, aurait adressé à Jean de Montreuil une réponse intime et secrète, et aurait choisi pour son intervention publique cette forme allégorique et impersonnelle précisément dans le dessein d'épargner son ami. Sur ce second point, nous rejoindrions ainsi M. Coville :

Gerson [...] répondit donc au prévôt de Lille sous la forme d'une vision allégorique. Il évitait ainsi toute personnalité qui aurait risqué de froisser ses adversaires[2].

Il semble bien qu'il y ait là du vrai, et je tâcherai de le cerner avec plus de précision, mais la première partie de cette hypothèse paraît difficile à soutenir. Elle donne l'impression de reculer la difficulté sans la supprimer. En effet, la lettre personnelle que l'on suppose avant la *Vision* aurait disparu sans laisser la moindre trace : or, pourquoi Gerson n'y ferait-il pas allusion dans sa réponse à Pierre Col ? Elle lui eût été fort utile pour souligner l'analogie des situations et obtenir plus de docilité de la part de ce nouveau défenseur de l'indéfendable Jean de Meun. C'est une mauvaise condition pour l'histoire que d'en être réduite à alléguer des documents non seulement disparus, mais qui n'ont exercé aucune influence sur les textes actuellement observables. D'autre part,

(1) GERSON, *Lettre à Pierre Col*, éd. C. F. WARD, p. 78, l. 30-36.
(2) A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 196.

Digitized by Google

pourquoi Gerson aurait-il été amené à introduire le débat dans le domaine public s'il avait été engagé et résolu entre Jean de Montreuil et lui? Pour comprendre cette brusque péripétie, il faudrait admettre que Jean de Montreuil aurait résisté à ses objurgations et constitué un parti inquiétant pour la saine doctrine. Mais alors, comment la *Vision* aurait-elle pu garder d'un bout à l'autre son indifférence sereine aux personnes, sans contenir au moins quelques traits contre la pertinacité de Jean de Montreuil? Ce ne serait guère le genre de Gerson. Enfin, l'attitude gersonienne telle que nous la fait connaître la réponse à Pierre Col ne nous paraît pas favorable à l'interprétation que vient de nous donner M. Coville du genre littéraire adopté. Dans cette réponse, Jean de Montreuil ne paraît aucunement. C'est là un fait remarquable. Si Gerson n'avait abordé ce débat qu'après avoir reçu un mémoire apologétique du prévôt de Lille et en liaison directe avec lui, s'il n'avait composé sa *Vision* que pour le convaincre d'erreur et triompher d'un attachement obstiné à une mauvaise cause, il n'aurait pu voir Pierre Col se dresser à son tour devant lui sans reconnaître en ce nouveau champion un allié, un disciple peut-être, de Jean de Montreuil. Comment, dès lors, la personne du premier apologiste, chargée d'une telle responsabilité et rattachée par de tels liens à Gerson non moins qu'à Pierre Col, n'aurait-elle pas surgi d'elle-même dans cette *Responsio?* D'autant que Gerson y parle de réfractaires obstinés ; mais, dans cette foule réprouvée, aucun ne se distingue à ses yeux comme marqué d'une culpabilité particulière :

Apud illos vero qualis oratio persuadere sperabitur, qui suaderi nolunt, quibus suus error placet, quos excaecavit malitia eorum, qui dati sunt in reprobum sensum, qui avertunt oculos suos ne videant in finem, qui denique illud severissimum maledictionis genus incurrunt, ut mala consuetudine delectentur, ut blandiatur mentiaturque iniquitas sibi. Inter quales te numerare nec debeo, Frater Charissime, et ut nunquam debiturus sum supplex oro[1].

Il est pourtant un texte gersonien où je crois pouvoir reconnaître une allusion, et plus qu'une allusion à Jean de Montreuil et à son traité perdu, et c'est bien dans la *Vision* que je le lis. Qu'on me permette d'insister un peu sur ce point, car il s'agit non seulement d'un fait nouveau dans l'histoire littéraire du premier humaniste français, mais de l'objection la plus spécieuse que Gerson lui-même paraisse opposer à mon exégèse de son témoignage.

Dans sa *Vision*, aussitôt après avoir énuméré les huit articles qui constituent la supplication de Chasteté, lue par Conscience, Gerson donne la parole aux défenseurs de Jean de Meun. Ils sont nombreux, et l'auteur n'indique tout d'abord que le sens général de leur protestation collective.

(1) Gerson, *Lettre à Pierre Col, l. c.*, p. 78, l. 22-29.

Digitized by Google

Puis, il résume d'un mot trois arguments essentiels présentés par des individus ou par des groupes. Rien ne me paraît plus important pour l'histoire de ce débat que cet état de la question défini par le chancelier parisien avant son intervention personnelle. Dû à un témoin qui n'avait aucune raison de majorer le nombre ou les arguments de ses adversaires, plus sûr que n'importe quelle conjecture, c'était à lui de servir de point de départ et d'orienter les recherches érudites[1]. Enfin, après le tableau d'ensemble qui nous fait assister aux mouvements enthousiastes de nombreux partisans, jeunes et vieux, et nous permet d'entendre, échangées dans le désordre d'exclamations spontanées, quelques expressions de sentiments simples, dont chacune caractérise un personnage ou une catégorie déterminée, Gerson accorde la parole à celui qui paraît *inter alios consultior*, comme dit la traduction, ou plutôt *l'un des plus avisiés*, comme s'exprime l'original, si savoureux, et il lui laisse développer pendant toute une page un discours complexe et bien ordonné, où sont ramassées toutes les excuses que l'on peut faire valoir en faveur de Jean de Meun[2]. De qui peut-il s'agir, et que représente ce discours?

On ne peut guère hésiter qu'entre deux explications. Ou bien Gerson ne fait allusion à aucun personnage historique, et, sans sortir du cadre de son allégorie, compose de toutes pièces un morceau nécessaire à l'équilibre de son œuvre, en donnant à la défense de l'accusé la place qui lui revient de droit, entre l'acte d'accusation de Chasteté et le réquisitoire d'Éloquence théologienne, et en rédigeant lui-même le plaidoyer nécessaire ; ou bien, trouvant dans les faits cet avocat et ce plaidoyer, il leur ouvre sa fiction afin de les réfuter de façon décisive. En vérité, peut-on même hésiter? Deux raisons me paraissent emporter la conviction.

D'abord, une invraisemblance, et de la pire espèce. Si personne n'avait

(1) Si l'histoire, au lieu d'un respect inconditionné des textes ne témoignait trop souvent d'un désir incoercible de porter des jugements de valeur sur des faits qui ne sont même pas établis, on aurait évité de faire dire à Gerson que, tout au moins, Jean de Meun n'avait pas son pareil en langue française (cf. E. Langlois, *Le Roman de la Rose*, I, **243**, p. 36, corrigé par L. Thuasne, **359**, p. 68). Cet éloge, c'est sur les lèvres d'un des avocats du prévenu qu'il le cueille ; cf. Gerson, *Vision*, éd. E. Langlois, **244**, p. 33 : « l'autre le soustenoit pour ce qu'il avoit esté tel et si notable clerc et beau parleur sans pareil en françois » (cf. C. F. Ward, p. 41, l. 136-138). Si l'on veut connaître le sentiment de Gerson sur ce point, il faut consulter *Eloquence théologienne*, éd. E. Langlois, *l. c.*, p. 35, qui admet « son soubtil engin, sa grande science, son fervant estude, et son beau parler en rimes et poesies », et recourir surtout, sans hésitation possible, à sa *Réponse à Pierre Col*, éd. C. F. Ward, p. 79, l. 79-82 : « Propterea opus illud Chaos informe recte nominatur, et Babylonica confusio, et brodium quoddam Alemanicum, et Protheus in omnes se formas mutans : tale demum, cui dici possit illud pueris decantatum : *convenit nulli qui secum dissidet ipse* ».

(2) Cf. J. Gerson, *Vision ;* éd. E. Langlois, **244**, p. 33, pour la réaction d'ensemble de la *grant tourbe* et les arguments isolés ; p. 33-34, pour le plaidoyer du *plus avisié ;* p. 34, pour l'impression produite par ce morceau d'éloquence.

Digitized by Google

jamais écrit et publié une défense méthodique du *Roman de la Rose*, pourrait-on concevoir que Gerson se fût appliqué à combler cette lacune ? Comment aurait-il pu commettre l'erreur impardonnable d'offrir bénévolement à ses adversaires, au moment précis où il entend les déconfire, le cadeau royal d'une œuvre qu'ils auraient été incapables de composer eux-mêmes, et de faire de son mieux pour que ce comprimé de tout ce qu'on pourrait lui objecter devînt dorénavant la charte de leurs revendications littéraires et le point de départ de justifications nouvelles ? Je sais bien qu'on pourrait citer plus d'une maladresse de ce genre dans l'éloquence religieuse ou même dans certaines controverses philosophiques : il n'est pas rare qu'un apologiste exprime l'erreur qu'il entend réfuter de façon beaucoup plus serrée et saisissante que n'avaient jamais réussi à le faire ceux pour qui cette doctrine était vérité. Mais nous avons affaire ici à un penseur avisé, à un moraliste prudent, à un controversiste qui n'a pas l'habitude de commencer par rendre sa tâche difficile ou impossible. C'est de plus une conscience délicate qui se refusera bientôt à relire le *Roman de la Rose* de peur d'y trouver quelque occasion de scandale[1]. C'est enfin un pasteur d'âmes qui s'applique à les détourner toutes, et Pierre Col lui-même, de cette lecture essentiellement dangereuse pour leur salut, et un chrétien si attentif aux réalités surnaturelles qu'il considèrerait son propre frère comme damné s'il avait composé cet ouvrage et si, malgré des monitions suffisantes, il avait refusé d'en faire pénitence[2]. Conçoit-on qu'un tel homme se soit amusé à inventer de toutes pièces une séduisante apologie du *Roman de la Rose?* Il ne se le serait jamais pardonné. Il n'y était d'ailleurs nullement contraint par les exigences internes de son œuvre. De même qu'il n'a pu y faire comparaître l'auteur en personne, parce que trépassé[3], il eût pu se contenter d'une défense collective et imprécise, en déclarant qu'on n'avait pu trouver, en toute la chrétienté, un seul avocat qui consentît à plaider

(1) Gerson, *Réponse à Pierre Col*, **96**, éd. C. F. Ward, p. 81, l. 189-192 : « Vide quantum afficiar, immo vero non afficiar, ipsum relegere, non quidem ex ignorantia, sicut tu reputas, quanquam in me multa sit, sed pro mea et aliorum conscientia ».

(2) Gerson, *Réponse à Pierre Col*, éd. C. F. Ward, p. 82, l. 219-226 : « Assero tibi ; si scirem Germanum meum composuisse talem Librum, atque publicasse, poenitere autem super hoc praemonitus et animadversus sufficienter, finaliter recusasse ; ego non plus pro eo in hac impoenitentia mortuo, quam pro damnato preces offerrem Domino nostro Jesu Christo. In quo bene vale, tradens te deinceps salubrioribus, castioribusque studiis, neque dans occasionem scandali simplicibus ». L'ignorance de la théologie de la prière a permis le plus étrange des contresens à M. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 216 : « Si ce livre avait été écrit par mon frère et que celui-ci soit mort sans faire amende honorable, je prierais pour lui comme pour un damné ». On ne prie pas pour un damné. La pensée gersonienne se trouve ainsi non seulement affectée d'une erreur doctrinale, mais, abstraction faite de toute connotation théologique, considérablement affaiblie. Cf. p. 124, note 1.

(3) Gerson, *Vision*, éd. E. Langlois, p. 32.

Digitized by Google

pour une œuvre aussi scandaleuse. Et s'il eût trop vivement senti les requêtes du genre littéraire adopté pour se contenter d'un subterfuge de ce genre, n'hésitons pas à penser qu'il eût aussitôt sacrifié une inspiration dont les conséquences auraient été si fâcheuses, lui qui eût volontiers jeté au feu un exemplaire unique du *Roman de la Rose* valant mille livres ou davantage, plutôt que de consentir à le laisser divulguer sans corrections[1].

En second lieu, un fait certain. Un tel plaidoyer a existé sans que Gerson ait eu besoin de le feindre. On sait même qu'il y en a eu au moins deux : le traité de Jean de Montreuil et le manifeste de Pierre Col. Mais, postérieure à la *Vision* de Gerson, l'œuvre de Pierre Col est hors de cause. Reste Jean de Montreuil. Est-ce lui, ce partisan *plus avisé* qui se lève pour prononcer devant dame Justice canonique une défense méthodique de Jean de Meun? Je crois qu'il est permis de le supposer. Malheureusement, son œuvre étant perdue, la preuve ne peut être faite. Toutefois, dans l'état de notre documentation, c'est l'interprétation la plus vraisemblable de ce passage de la *Vision*. Il est probable, en effet, que, très content de son petit traité, Jean de Montreuil ne s'était pas contenté de le communiquer au notable clerc, son ami, et à Christine de Pisan, mais à bien d'autres. Nous aurons l'occasion de vérifier cette conjecture. Une telle contribution n'aurait pu que combler de joie les partisans de Jean de Meun, moins capables de se trouver des raisons que d'adhérer avec passion au maître qui leur avait enseigné leur philosophie de la vie. Chose remarquable, c'est encore Gerson qui nous garantit que de tels sentiments ont été réellement éprouvés et exprimés :

> A ces paroles il sembla bien aux amis et fauteurs du fol amoureux que sa cause feust toute gaignee, sans y savoir respondre, et soubzrioient les uns aux autres et s'entreregardoient ou chuchilloient ou faisoient signes divers[2].

N'en doutons pas : nous venons de lire le motif qui a inspiré l'intervention gersonienne. L'apologie de Jean de Meun par Jean de Montreuil a ranimé l'ardeur de ses partisans en leur donnant la conviction que le dernier mot venait d'être dit sur la question, et que ce mot consacrait leur victoire. Le chancelier devait parler. Quelqu'un, pourtant, avait déjà répondu au prévôt de Lille. Avant le 13 septembre 1401, si la chronologie communément adoptée est correcte, Christine de Pisan avait répliqué. Peut-on admettre que Gerson ferait allusion au traité de Montreuil, et décrirait sa victoire, sans accorder au moins une mention

(1) Gerson, *Réponse à Pierre Col*, éd. C. F. Ward, p. 81, l. 187-189 : « affirmo, si solus esset Liber actoris tui mihi proprius, valens mille libras et amplius, ego prius darem eum flammis rapacibus exurendum, quam venderem taliter publicandum ».

(2) Gerson, *Vision*, éd. E. Langlois, p. 34 ; cf. C. F. Ward, p. 42, l. 177-181.

Digitized by Google

honorable à la lettre de Christine? En essayant de répondre à cette question, nous achèverons de nous persuader que, grâce à Gerson et à Christine, tout n'est pas perdu pour nous du traité de Jean de Montreuil, mais que ce n'est pas à Gerson qu'il l'avait adressé.

Bien que le traité de Jean de Montreuil n'eût pas pour fin première et directe de procurer sa conversion, Christine de Pisan s'empressa de lui faire l'honneur d'une réponse. Comment n'a-t-on pas songé plus tôt à dégager de son texte ce qu'il peut nous apprendre sur le traité qu'il est censé réfuter? Par négligence, peut-être. Peut-être aussi parce qu'on s'est très vite aperçu que Christine, au lieu de discuter point par point le mémoire du prévôt de Lille, exprimait à cette occasion sa répulsion pour tel ou tel passage, non pas même de ce mémoire, mais du *Roman de la Rose* lui-même. Il est permis de le regretter. Il n'est pas moins permis de penser que telle est la raison principale pour laquelle, même après la composition et la divulgation de cette lettre, Jean de Montreuil pouvait se flatter d'avoir partie gagnée. Et voilà sans doute pourquoi Gerson n'eut pas à rendre hommage à une victoire qui n'avait pas été remportée. Instruite par son insuccès, Christine changera de tactique. Lorsque Pierre Col l'aura prise à partie, elle fera le tableau de tous ses arguments et, avec plus ou moins d'étendue selon l'importance ou la difficulté des objections respectives, elle alignera vingt-cinq *responses*, dont certaines recevront un développement considérable[1]. Dans sa première lettre, tout se passe comme si, en écrivant à Jean de Montreuil, Christine avait eu plutôt pour but d'exposer à son tour les impressions et les réflexions qu'elle avait déjà dû faire valoir dans la discussion orale que de réfuter chacune des assertions du prévôt. Cependant, la rédaction de sa lettre étant postérieure à la réception du mémoire apologétique, il n'est pas impossible d'y découvrir quelques traces de sa lecture et quelque ébauche de discussion directe. Ainsi, le premier grief de Christine, grief sur lequel elle insistera, porte non seulement sur Jean de Meun mais sur son défenseur :

> Mais en accordant a l'oppinion, a laquelle contredisés sans faille a mon auis, trop traicte deshonnestement en aucunes pars, et meismement ou parçonnage que il claime Raison, laquelle nomme les secrez membres plainement par nom. Et ad ce que son oppinion soustenez, et communiquez que ainsi doye raisonnablement estre fait, et alegués que es choses que Dieu a faictes, n'a nulle laidure, et par consequent n'en doit le nom estre eschiué. Je dis et confesse[2]...

(1) Christine de Pisan, *Réponse à Pierre Col*, **31**, éd. C. F. Ward, p. 84, l. 50; 90, l. 315 ; 96, l. 521 ; 99, l. 635 ; 102, l. 778 ; 103, l. 811 ; 104, l. 821, 824, 827, 830, 835, 848 ; 105, l. 861, 865, 869, 875, 881, 888 ; 106, l. 891, 897 ; 108, l. 999, 1001 ; 109, l. 1010, 1016 ; 110, l. 1047.

(2) Christine de Pisan, *Lettre à Jean de Montreuil*, **29**, éd. C. F. Ward, p. 18, l. 58-65.

Digitized by Google

Vers la fin, elle revient encore à son interlocuteur :

Mais ie sçay bien que sur ce en l'excusant vous me respondrez que le bien y est enorté pour le faire et le mal pour l'eschiuer[1].

Or, ce premier grief de Christine, c'est le deuxième point du plaidoyer cité par Gerson :

S'il dit ou personnage de Raison que tout se doit nommer par son nom, soient veus ses motifs. Voirement, quel mal est es noms, qui ne l'i entent ? [...] C'est certain que en nature n'y a riens lait[2].

A l'excuse réfutée par Christine correspond le quatrième point de Gerson :

Et prenons qu'aucun mal feust en son livre, n'est point doubte que trop plus y a de bien : prengne chascun le bien et laisse le mal[3].

De plus, l'avocat cité par Gerson s'étonne, en troisième lieu, qu'on reproche à Jean de Meun d'avoir parlé du Paradis :

En la parfin, s'il a parlé de paradis et de choses devotes, pourquoy le blasme l'en de ce de quoy il doit estre louez ?[4].

C'est un point que l'on retrouve chez Christine, mais sans liaison manifeste avec Jean de Montreuil :

Car ou dit sermon il ioint auec en maniere de figure paradis et les joyes qui la sont[5]...

Je ne prends pas ces coïncidences pour une démonstration, mais je crois qu'on peut les considérer, dans un problème de ce genre, comme des indices très favorables à mon hypothèse. D'autant plus que Christine de Pisan la confirme en définissant l'œuvre de Jean de Montreuil comme un

traictié ordenné par belle rethorique et voirsemblables raisons[6].

Tout se passe comme si Gerson avait laissé de côté la rhétorique et conservé les principales raisons. Outre les trois que je viens d'indiquer à propos de Christine, et qui sont d'ailleurs plus complexes chez Gerson, on en lit deux autres, capitales, et destinées à une belle fortune : la première, c'est que Jean de Meun n'a pas parlé en son nom mais selon que l'exigeaient les rôles dévolus à chacun de ses personnages[7] ; la cinquième, c'est qu'il n'est pas un docteur catholique, fût-ce le plus célèbre, qui n'ait erré sur quelque point[8].

(1) *L. c.*, p. 27, l. 322-324.
(2) Gerson, *Vision*, éd. E. Langlois, p. 33 ; cf. C. F. Ward, p. 42, l. 153-155, 159.
(3) Gerson, *Vision*, *l. c.*, p. 34 ; cf. Ward, p. 42, l. 164-166.
(4) Gerson, *Vision*, *l. c.*, p. 33-34 ; cf. Ward, p. 42, l. 162-164.
(5) Christine de Pisan, *Lettre à Jean de Montreuil*, *l. c.*, p. 21, l. 144-146.
(6) Christine de Pisan, *l. c.*, p. 17, l. 11-12.
(7) Gerson, *Vision*, *l. c.*, p. 33 ; cf. Ward, p. 41, l. 141 — p. 42, l. 153.
(8) Gerson, *Vision*, *l. c.*, p. 34 ; cf. Ward, p. 42, l. 168-174.

Digitized by Google

A l'égard du traité de Jean de Montreuil sur le *Roman de la Rose*, l'histoire n'en est donc pas tout à fait réduite à enregistrer le constat laconique de Ward. Classant par ordre chronologique les pièces de son dossier, cet érudit, qui n'avait sans doute pas à lire les documents qu'il éditait, a placé au troisième rang une rubrique ainsi conçue :

III. The treatise of Jean de Montreuil,

rubrique sous laquelle il n'a eu que deux mots à écrire :

Now lost[1].

A l'unisson, sans discordances, le chœur des historiens a répété : *traité perdu*, consentant ainsi à rendre définitive cette lacune, éliminant même la vague espérance incluse en ce *now*, si sage. Perdu pour nous, ce traité avait pourtant été lu par des contemporains. Il est sûr que la lettre de Christine de Pisan en conserve quelques vestiges. Il est infiniment probable que la *Vision* de Gerson ne contient rien de moins que le résumé de ce mémoire fait par Gerson lui-même à ses propres fins. Je laisse aux futurs historiens du débat le soin de pousser plus à fond l'examen de cette hypothèse et de décider si, oui ou non, l'on aurait d'ores et déjà quelque chose à inscrire sous le n° III de Ward[2], mais je n'attendrai pas leur décision pour tirer de ces observations les conséquences qui pourront être utiles à mon enquête.

Je considère donc comme vérifiée l'hypothèse la plus favorable aux auteurs qui posent l'identité *notable clerc* = *Gerson*. Si la *Vision* contient un résumé du traité de Jean de Montreuil, ne devient-il pas évident que mes précédentes réflexions portent à faux, puisqu'il est manifeste que Gerson a lu ce traité et qu'il y répond par sa *Vision* même? Et s'il en est ainsi, ne doit-on pas concéder que Jean de Montreuil le lui avait directement adressé?

Prenons garde qu'il y a ici trois questions qui ne peuvent recevoir la même réponse. Que Gerson ait lu le traité dont il donne l'analyse, c'est ce qui va de soi. Qu'il l'ait lu pour l'avoir reçu de Jean de Montreuil, c'est ce qui cesse d'être évident ; c'est même ce qui n'est plus sûr du tout. Ce traité aurait pu lui parvenir par bien d'autres voies, à commencer, pour ne parler que de ce que nous savons, par Christine ou par le *notable clerc* que M. Coville nous a appris à distinguer du chancelier. Mais que la *Vision* soit à proprement parler, comme le pensent M. Coville et tant

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, **377**, p. 16.

(2) M. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 198, s'est contenté d'écrire : « Après cet acte d'accusation, Gerson présente brièvement les raisons invoquées par les amis et fauteurs de Jean de Meun pour sa défense », et de tout résumer en six lignes, sans prêter attention au long discours du *plus avisié*, et par conséquent sans même soupçonner le problème qu'il pose.

Digitized by Google

d'autres, la réponse de Gerson à Jean de Montreuil[1], c'est un tout autre problème, qui doit être considéré en lui-même, et dont la solution n'est pas aussi simple qu'on voudrait nous le faire croire.

J'ai fait valoir dès le début quelques raisons contre cette façon de voir les choses. Je ne crois pas qu'elles perdent de leur force une fois admise mon hypothèse nouvelle sur le lien très étroit qui rattacherait la *Vision* à Jean de Montreuil. Je crois même qu'elles y puisent un surcroît de vigueur. Si l'on pense comme moi que Gerson a lu le traité de Jean de Montreuil et que c'est son résumé qu'on lit dans la plaidoirie du *plus avisé*, on ne se refusera sans doute pas à m'accorder que, si Gerson a composé la *Vision* sous cette forme, c'est parce qu'il n'a ni répondu ni voulu répondre à Jean de Montreuil, et cela pour la raison que Jean de Montreuil ne l'avait pas personnellement provoqué.

Observons tout d'abord que, en toute hypothèse, l'auteur de la *Vision* paraît très bien renseigné sur les sentiments et arguments des admirateurs du *Roman de la Rose*. Si l'on refuse mon interprétation, on pourra craindre que cette érudition manque de base. Si on l'accepte, on accordera toute confiance à Gerson. Son attitude n'en paraîtra que plus curieuse. Parfaitement au courant, il n'intervient pourtant en cette querelle que comme un étranger lointain. Pour qui s'en tient à ce qu'il écrit, il est clair que nul ne l'y a convié, nul ne l'y a contraint en le mettant brutalement en présence d'un tissu d'erreurs. Il construit à sa guise une œuvre qui suffit à prouver que son auteur n'ignore rien des événements qui l'ont précédée, mais qui ne s'y rattache par aucun choc subi et enregistré, par aucune sollicitation avouée. Quand on connaît Gerson, c'est là une étrange singularité.

Sans doute, il arrive au chancelier de composer des traités purement théoriques ou de se mouvoir dans un monde de symboles, mais il a toujours soin de prendre expressément son point de départ dans les circonstances extérieures qui ont provoqué sa réflexion et l'élaboration de ces œuvres. Je ne citerai aucun exemple pris dans des lettres ou dans des opuscules répondant à des consultations : ce serait trop facile. Et pourtant à quelle catégorie doit-on rattacher la *Vision?* Je ne rappellerai que le début des *Considerationes de theologia mystica:*

> Astrinxit me promissio novissima illud aggredi quod vestram exspectationem repetere nunc sentio...[2].

et le *Trilogus in materia schismatis*, si proche de la *Visio* par sa facture puisque les interlocuteurs en sont trois abstractions personnifiées, *Zelus*,

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 195 : Gerson « répondit donc à Montreuil par un traité en prose sur le *Roman de la Rose* ».

(2) Gerson, *Considerationes de theologia mystica*, **100**, Prologus, col. 361.

Digitized by Google

Benevolentia et *Discretio*, mais qui, du commencement à la fin, s'enracine avec tant de réalisme dans les événements extérieurs et les circonstances les plus concrètes :

Saepe numero sublimem rationis speculam (nec mentior) solus ascendi, quatenus super omnes vitiosarum passionum nebulas positus...

mais :

Inter has belligerantium voces, inter literas maledicas hinc inde volitantes, timor et tremor venerunt super me [...]. Hodie praeterea velut olim in ipsa Babylonicae turris aedificatione, fit in Ecclesia confusio linguarum, ut se non intelligerent hi, qui vel aedificant vel aedificare se dicunt turrim ejus. Quid acturus sum miser haec aspiciens, quid moliar haec advertens ? Obsistere neque fas, neque vires habeo, non moveri impossibile. Sic lugebam moestus, sic angustiabar anxius, vae et vae crebris plangoribus ingeminans ; dum ex secreto mentis triclinio, duae comites germanae, cum fratre uterino, astitisse mihi visae sunt, familiariter satis notae : nomen fratris *Zelus*, cujus habitatio in camerula irascibilis ; nomen unius sororis *Benevolentia*, cujus locus est in concupiscibili : altera vocatur *Discretio*, residens in rationali[1].

D'où l'économie de l'œuvre, où Gerson épanche son âme à propos des événements qui s'accomplissent, qu'il rappelle et qu'il juge.

Dans la *Visio*, rien de tel. Son *cœur ynel* s'envole *en* son *veillant*. Tout se passe en songe. Tout cesse au réveil. Gerson affecte de ne pas intervenir personnellement. N'est-ce pas un indice assez clair que ce n'est point sous une pression extérieure qu'il s'est décidé à parler, et qu'il n'a pas de réponse à faire parce que nul ne l'a consulté ?

Si nous voulons bien l'écouter, d'ailleurs, c'est ce qu'il nous déclare lui-même dans sa réponse à Pierre Col. A ce correspondant inopiné qui n'avait pas sollicité, qui ne tenait même pas à recevoir de réponse, surtout de cette encre, il fait connaître les trois raisons qui l'ont décidé à lui écrire. Je les ai déjà citées. La dernière est ici pour nous capitale. Relisons-la :

tum denique professio mea debens erroribus et vitiis quantum valet obniti, quae jam effecit ut sub involucro quodam nuper ediderim Gallico sermone, quantum diei cursus tulit, Orationem non contra insanum amatorem ; sed adversus scripta verba, et picturas, ad illicitos amores amariores morte sollicitantes, stimulantes et urgentes[2].

Cette déclaration n'est pas moins importante par ce qu'elle exclut que par ce qu'elle affirme. Elle affirme que sa charge de chancelier, qui l'oblige à réprimer les erreurs de Pierre Col, avait déjà obligé Gerson à publier un discours sur ce sujet. Notons le verbe employé : *effecit*. La cause efficiente de cette première intervention, ce furent les obligations inhérentes à la chancellerie. Toute autre cause paraît exclue par là, surtout toute initiative extérieure dont on ne voit pas pourquoi Gerson l'aurait passée sous silence si elle s'était produite. Mais ce qui est exclu de façon explicite, c'est une certaine interprétation de cette *Oratio gallica*,

(1) Gerson, *Trilogus in materia schismatis*, **94**, col. 83, 103B ; cf. col. 83A, C ; 84A.
(2) Gerson, *Réponse à Pierre Col*, *l. c.*, p. 77, l. 10-15, cf. *supra*, p. 107.

Digitized by Google

et c'est là un geste qui me paraît d'autant plus caractéristique de l'attitude gersonienne qu'il s'accorde pleinement avec la façon dont je comprends la *Visio*.

Gerson ne veut pas qu'on s'y méprenne : ce qu'il a visé par ce discours, ce n'est pas le fol amoureux, mais les œuvres qui provoquent aux amours illicites, plus amères que la mort. Or, le fol amoureux est pourtant un personnage important de sa *Vision*, puisque c'est Jean de Meun lui-même :

O Dieu tout bon et tout puissant ! Et se tu, Fol Amoureux, puis que ainsi te veult on nommer [....] Vrayement, quant je avroye dit pluseurs diffames d'un tel aucteur, je ne lui puis guere pis imposer[1].

C'est ce qu'a bien compris Pierre Col :

Premierement donc dame Eloquance theologienne dist que maistre Jehan de Meung porte en son front le tiltre escript de sa condampnacion par ce mot fol amoureux...[2],

qui pose aussitôt la question la plus grave :

Je demande a dame Eloquance se cest argument tent a blasmer estre fol amoureulx, ou a blasmer le liure de la Rose pour ce qu'un qui fut fol amoureulx l'a fait[3].

Distinction dont il va montrer aussitôt la portée pratique en définissant sa position sans attendre la réponse de dame Eloquence :

Si tent a blasmer fol amoureux, je n'y respons point, car je confesse que c'est folie et sans raison que de l'estre, et ne fault ja qu'on c'efforce de plus blasmer fol amoureux que fait le liure de la Rose[4] [...]. Mais se l'argument tant a blasmer le liure de la Rose pour ce qu'un qui fut fol amoureux l'a fait, je me merueille comment dame Eloquance ne fait premierement ses conclusions contre Salmon, David, et aultres folz amoureux, qui furent trop deuant Meung, desquelz lez liures sont meslés en la Saincte escripture et les paroles ou saint mistere de la messe[5].

C'est pour répondre à ce dilemme sophistique que Gerson précise qu'il n'a pas attaqué le fol amoureux, ni même son livre en tant que livre de fol amoureux, mais toutes les œuvres qui tendent au même but. N'est-ce pas montrer du même coup à quel point les questions de personnes lui sont odieuses, et combien il veut se tenir sur le plan de la doctrine et des exigences de la morale chrétienne ? N'est-ce pas nous dire qu'il ne s'en prend pas plus à Jean de Montreuil qu'à Jean de Meun, qu'il ne répond ni à l'un ni à l'autre, mais seulement au devoir de sa charge et aux requêtes de sa conscience ?

N'allons pas revenir, d'ailleurs, à l'hypothèse que, si la *Vision* ne constitue pas une réponse à Jean de Montreuil, ce serait pour la raison que

(1) GERSON, *Vision*, éd. E. LANGLOIS, p. 35 ; cf. WARD, p. 44, l. 239-240, p. 45, l. 307-309, et *passim*.
(2) PIERRE COL, *Réplique à Christine de Pisan*, éd. C. F. WARD, p. 59, l. 128-130 et suivantes.
(3) PIERRE COL, *l. c.*, p. 59, l. 135-138.
(4) PIERRE COL, *l. c.*, p. 59, l. 138-141 et suivantes, jusqu'à la p. 60, l. 177.
(5) PIERRE COL, *l. c.*, p. 60, l. 177-183, et la suite jusqu'à la p. 61, l. 220.

Digitized by Google

cette réponse aurait été déjà écrite. Plus on est disposé à admettre que la *Vision* se réfère au traité de Montreuil, plus on se rend improbable l'existence de cette hypothétique pré-réponse. Si les choses s'étaient passées comme cette conjecture les reconstruit, Gerson aurait d'abord écrit à Montreuil afin de lui montrer ses erreurs ; il aurait ensuite résumé son traité dans sa *Vision*. Une telle attitude n'aurait pas d'équivalent dans la vie de Gerson. Lorsqu'il a pris position sur une question doctrinale, soit par lettre privée, soit par déclaration publique, le chancelier ne peut plus revenir sur ce point sans rappeler son intervention première, du moins tant qu'il n'a pas changé d'avis. Or, ici, aucun repentir. Il serait beaucoup trop long de donner des exemples. Qu'il suffise de rappeler celui de sa critique de Ruysbroeck, que j'étudie ailleurs avec toute la précision nécessaire. Ayant condamné l'*Ornatus spiritualium nupliarum* dans une lettre privée à un Chartreux, Gerson, pendant des années, n'a pu aborder le même sujet sans parler de cette lettre[1]. Dans le cas présent, rien de tel. C'est donc, selon toute vraisemblance, qu'il n'a pas eu à écrire à Jean de Montreuil pour défendre contre son apologie imprudente les droits de la conscience chrétienne et que, lorsqu'il emprunte tacitement à ce traité la substance de ce qu'on peut alléguer en faveur du *Roman de la Rose*, il entre pour la première fois en rapport avec lui, sans avoir l'intention d'entamer une discussion personnelle avec son auteur.

Cet avocat se trompe, manifestement. Mais puisque le chancelier ne se sent pas tenu par son office à redresser directement son erreur, n'hésitons pas à conclure que c'est pour la raison qu'il ne la lui a pas fait connaître en la lui confiant. N'ayant pas à s'acquitter de la tâche qu'il n'eût pas songé, le cas échéant, à éluder, Gerson est libre de suivre son inspiration en intervenant à sa guise dans un débat où de si graves intérêts sont engagés. Si je le comprends bien, le genre littéraire qu'il a choisi résulte d'un compromis entre deux tendances opposées : son devoir, et son désir de ne pas toucher aux personnes. Plus profondément encore, c'est une fiction d'un caractère fort particulier. Essayons de le définir correctement. Nous dégagerons ainsi une donnée toute nouvelle, qui ne manque pas d'importance pour la connaissance de Gerson, et nous achèverons de nous convaincre que, plus son œuvre trahit un dessein d'évasion hors des conditions concrètes du débat, plus il devient difficile d'admettre que son auteur ait été provoqué à la composer par l'envoi du traité de Jean de Montreuil.

Pour satisfaire sa conscience, le chancelier parisien rédige, rapidement mais avec soin, une œuvre de facture curieuse. Persuadés de sa constante

(1) Cf. mon étude à paraître sur *La critique de Ruysbroeck par Gerson*, et, en attendant, A. Combes, *Jean Gerson commentateur dionysien*, **38**, p. 403-404, 411-412.

Digitized by Google

gravité, les éditeurs l'ont intitulée *Tractatus*. Les historiens, trop volontiers, suivent[1]. Pour Gerson, c'est une *oratio*, un discours, essentiellement. Notons ce terme, qui n'implique aucune idée de réponse à une initiative ou à une attaque extérieure. Gerson veut parler sur le *Roman de la Rose*. Chose étrange, il ne veut parler qu'en songe ou plus exactement en une longue distraction. Dès la première ligne, son *cœur ynel* s'envole en son veillant, et son retour marque la fin de l'œuvre. Pourquoi? Pour le plaisir de rencontrer des abstractions personnifiées? Mais l'auteur du *Trilogus in materia schismatis*, du *Dialogus Sophiae et Naturae* et de tant d'exordes de sermons où interviennent tour à tour *Discretio* ou *Curiositas* n'avait pas besoin de perdre conscience pour vivre dans la société de ces personnages : il n'avait qu'à donner libre carrière à son imagination psychologique ou métaphysique. Ici, par une exception unique dans toute son œuvre, l'imagination ne lui suffit pas. Il lui faut une sorte de rêve. Un rêve assez singulier, puisqu'il s'accommode de la précision et de l'ordre des détails, de la rigoureuse cohésion de l'ensemble, de la suite logique des scènes et des idées, de l'abondance et de la sûreté de l'érudition, bref de toutes les qualités propres à un Gerson bien éveillé. Pourquoi cette fiction?

Ne comptons pas trop sur l'histoire pour nous éclairer. On s'est pourtant occupé de cet opuscule ; on l'a édité sous ses deux formes ; on l'a interprété et commenté. On l'a surtout critiqué. M. Coville est pour lui sans tendresse, et il garde rigueur à ceux qui l'admirent[2]. Avant de porter un jugement, ne devrait-on pas essayer de savoir ce que Gerson a voulu faire et pourquoi il a écrit ce qu'il a écrit? On peut expliquer le choix de la langue française par le désir d'assurer la plus grande diffusion possible à ce livret[3] ; on peut rendre compte de son caractère dramatique et de la nature des personnages qu'il met en scène par l'influence du *Roman de la Rose* lui-même ; on peut déceler les sources de tous les détails ou dégager une interprétation d'ensemble parfaitement objective : il restera à se demander pourquoi Gerson a eu la curieuse idée de s'endormir pour composer l'acte d'accu-

(1) Ainsi A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 195 : « ... un traité en prose sur le *Roman de la Rose* ».

(2) Cf. A. Coville, *op. cit.*, p. 200 : « Une telle composition et une conclusion aussi timide n'étaient guère dignes du talent et de l'autorité de Gerson, si l'on veut attacher quelque importance à une telle polémique ». N'ayant lu le remarquable petit livre de L. Thuasne, *Le Roman de la Rose*, **359**, qu'après avoir achevé son *Gontier et Pierre Col*, M. Coville n'en parle que dans ses *Additions et corrections*, p. 245. Il observe : « Son admiration pour ce qu'a écrit Gerson en latin et en français dans ce débat est d'ailleurs discutable ». Qu'est-ce qui ne l'est pas? Qu'on admire ou non, ne faudrait-il pas d'abord essayer de comprendre, ou bien n'en point parler?

(3) A. Coville, *op. cit.*, p. 195 : « ce traité fut écrit en français, afin qu'il pût avoir une plus grande publicité ». Il serait sans doute plus exact de dire que ce fut afin d'atteindre les mêmes lecteurs que le *Roman de la Rose*.

Digitized by Google

sation en huit articles, selon la technique de la chancellerie parisienne qui jouera un si grand rôle dans l'affaire de Jean Petit, et le discours si grave, si mesuré, si bien équilibré d'*Eloquence théologienne;* pourquoi il s'est réveillé au moment où la sentence allait être prononcée.

Si l'histoire s'est tue sur ce point essentiel, c'est peut-être parce qu'elle n'a pas voulu franchir une de ses limites. Mais sans prétendre arracher à la conscience gersonienne un secret qui doit y rester définitivement enseveli, on peut lire le texte et voir ce qu'il contient. Or, ce qui me paraît tout à fait frappant, c'est d'abord que Gerson ne demande à son rêve qu'un seul service, mais quel service ! c'est ensuite que ses personnages sont conçus selon les lois d'un symbolisme caractéristique et qu'il faut correctement définir.

Le rêve de Gerson est un rêve de poète, et c'est peut-être pourquoi il n'a pas toujours plu aux historiens. Entendons-nous. Je n'oserais pas affirmer qu'il ne se soit passé ici absolument rien d'analogue à ce que M. L. Foulet rappelait récemment dans son exégèse d'une strophe obscure du *Petit Testament:*

> C'est Byvank qui, dans un fin et ingénieux chapitre de l'Introduction à son édition des *Lais* a ouvert la voie. Selon lui, quand Villon s'endort à la fin de son poème, il ne fait que reprendre la vieille tradition du songe par lequel, depuis le *Roman de la Rose*, débutait tout poète « qui respectait son métier ». Toutefois, il se sert de cette tradition vénérable pour s'en moquer[1] ;

mais je ne crois pas qu'il y ait analogie profonde. Je ne trouve donc pas là de quoi expliquer la décision esthétique à laquelle nous devons l'existence de la *Vision*. Ce n'est pas, en effet, au sens étroit du mot que Gerson fait œuvre de poète : n'ayant pas l'intention de versifier, il n'a pas de métier à respecter. Dès lors, la tradition issue du *Roman de la Rose* ne peut agir sur lui ni par un aspect vénérable, qu'il ne lui reconnaît certainement pas, ni en lui inspirant le désir de la parodier, ce qui est tout à fait étranger à ses graves soucis. Tout ce qu'on peut concéder, c'est que l'on a peut-être affaire ici à une sorte de mimétisme littéraire. Le *Roman de la Rose* a dû apprendre à Gerson qu'il est possible de construire une œuvre sur le thème d'un songe. Mais ne nous représentons l'auteur de la *Vision* ni comme un imitateur ni comme un ironiste. Ce sont les nécessités internes de son œuvre propre qui lui ont imposé son rêve, ou quasi-rêve.

Rêve de poète, car son rôle, son unique rôle, est de permettre la création d'un certain monde, et précisément du monde dont Gerson a besoin pour que triomphe son jugement. Grande œuvre, et qui exige un boule-

(1) L. FOULET, *Villon et la scolastique*, **73**, p. 470. Il faut rétablir dans ce texte l'orthographe correcte de W. G. C. Bijvanck, que l'auteur connaît d'ailleurs mieux que personne, cf. *l. c.*, p. 463, note 2.

Digitized by Google

versement radical des conditions de l'expérience. Sans doute, ce rêve transporte le chancelier

d'un lieu en autre jusques a la court saincte de Crestienté, telle comme estre souloit[1],

mais où a-t-on coutume de trouver cette cour où règne en souveraine

Justice canonique la droicturiere, seant sur le trone d'equité, soustenu d'une part par Misericorde, d'autre part par Verité ?

Où resplendissent ces

yeux vifs, honnourables et plus resplendissans que n'est la belle estoille journelle, voire que le soleil ?

Où découvrir cette admirable société et ce conseil si sage ordonnés par l'accord parfait de la volonté de Dieu et de la libre volonté humaine, où ne siègent que Charité, Force, Tempérance, Humilité, et le cortège innombrable des vertus? Dans quel palais réside le chef chevaleresque de ce conseil, Entendement subtil, fait de l'alliance de Raison avec son Seigneur, entouré de ses secrétaires, Prudence et Science, et de son conseil secret, Bonne foi du chrétien et Sagesse de Dieu?

Bele fut sa compaingnie, car d'une part estoit son tres saige conseil, et tout a l'environ se tenoit sa noble chevaleris et baronnie de toutes vertus, qui sont filles de Dieu proprement et de Franche Voulenté, comme Charité, Force, Attrempance, Humilité et autres a grant nombre. Le chief du conseil et come le chancelier estoit Entendement soubtil joint par compaignie ferme a dame Raison la saige. Ses secretaires furent Prudence et Science ; Foy, la bonne crestienne, et Sapience, la divine et celestienne, furent de l'estroit conseil. En leur aide estoient Memoire, Providence, Bon Sentement et autres pluseurs...

Où? Ni dans ce monde, dont le chancelier parisien connaît mieux que personne les tares et les ignominies ; ni en Dieu, où l'exercice du jugement humain ne saurait trouver place. Où, sinon en rêve? Et pourtant, ce sont ces conditions qui devraient être réalisées pour que la sentence gersonienne fût opérante, car ce juge intervient dans une question brûlante où toutes les passions vicieuses se coaliseront contre lui au secours du fol amour. Beaucoup refuseront de l'entendre. D'autres le critiqueront sans prêter attention à ses raisons. Pour être sûr d'avoir le dernier mot, il faut que son cœur s'envole dans un monde platonisant où vivent moins des abstractions personnifiées que de pures essences en qui se réalise la perfection de chaque vertu, de chaque activité vertueuse, et dont l'harmonie est d'avance garantie dans une égale soumission à la volonté de Dieu. De là les personnages qu'il met en scène, et leur caractère. Qui attaque Jean de Meun ? Ce n'est pas le chancelier Gerson, qui provoque

(1) J. Gerson, *Vision*, éd. E. Langlois, **244**, p. 29-30. De là viennent tous les emprunts faits dans le présent paragraphe.

Digitized by Google

parfois l'impatience de ses auditeurs[1] par la précision de ses analyses morales et les exigences de sa doctrine : c'est Chasteté. On ne pourrait discuter un seul de ses griefs sans être aussitôt suspect de lui préférer la tyrannie de Luxure. Qui prononce le grand discours où se trouvent également définis les torts de Jean de Meun, les devoirs des chrétiens et le jugement de Justice ? Ce n'est pas le chancelier Gerson, dont l'autorité pourrait être récusée, c'est Éloquence théologienne, en d'autres termes la Théologie pure dans sa fonction d'élucidation morale et d'enseignement collectif. Comment se refuser à ses arguments sans prouver par le fait même qu'on rejette la discipline chrétienne et qu'on tend vers l'hérésie, si on ne la professe déjà ?

Insensible à ce génie poétique, l'histoire a reproché à Gerson de ne pas conclure[2]. Reproche singulier, mais caractéristique du point de vue qu'entend occuper l'histoire, et plus précisément la critique. La conclusion qu'a reçue cette œuvre est la seule qui lui convînt. Voudrait-on que Justice eût parlé ? Et à quoi bon ? Ce n'est pas à elle de tirer les conclusions du discours d'Éloquence chrétienne : c'est aux lecteurs de son *oratio*. Hélas ! lorsqu'il pense à eux, le chancelier revient à lui et livre son ouvrage à la contradiction. Dans le monde où son cœur s'était envolé, tout se passait selon les principes chrétiens. La vérité connue, un verdict serait superflu. Dans le monde où va se divulguer son rêve, la passion vicieuse exerce son tyrannique empire. Gerson le sait. Il le dira bientôt à Pierre Col :

> Illic peroratum satis arbitror, scripta, verba et picturas provocatrices libidinosae lasciviae penitus execrandas esse, et a Republica Christianae Religionis exulandas : et hoc quidem apud omnem intellectum, qui et Catholica Fide illustratus est, et nequaquam vitiosa passione corruptus[3],

et la suite, où il définit ses adversaires obstinés, et que j'ai citée plus haut[4]. Il lui suffit d'avoir vécu, l'espace d'un jour[5], dans la lumineuse société des pures vertus et de convier ses lecteurs à l'aider, par leur docilité, à faire de ce rêve une réalité. Au reste, qu'on ne l'entraîne pas à attaquer des personnes. Il n'a jamais pensé qu'à l'extirpation des vices et à l'édification d'une société chrétienne où Conscience et Chasteté

(1) Et les réserves de l'humanisme moderne lui-même sur l'opportunité de certaines descriptions ; cf. A. Coville, *op. cit.*, p. 216, note 1 : « On ne peut cependant s'empêcher de remarquer que Gerson s'étend avec force complaisance dans ce sermon sur ce sujet délicat de la luxure, par exemple dans son long commentaire sur le baiser, Gersonii, *Opera*, III, 929-930 ». Il s'agit du *sermon pour le IV^e^ dimanche de l'Avent*. Dans la même note, M. Coville commence par mettre au compte de Gerson la plus extravagante théologie du Paradis : « Celui qui, l'ayant lu, ne fait pas pénitence est un vrai Juda, dont la peine doit être augmentée au Paradis ou au Purgatoire, etc. ».

(2) A. Coville, *op. cit.*, p. 200 ; cf. *supra*, p. 121, note 2.

(3) J. Gerson, *Réponse à Pierre Col*, éd. C. F. Ward, p. 77, l. 17 — p. 78, l. 22.

(4) Cf. *supra*, p. 110.

(5) Cf. Gerson, *Réponse à P. Col*, *l. c.*, p. 77, l. 13 : « Quantum diei cursus tulit ».

Digitized by Google

seraient libres de mettre la fragilité naturelle à l'abri de toute flamme provocatrice, et d'assurer par la pratique des vertus l'union à Dieu, qui est notre gloire, notre amour, notre salut, notre joie, notre félicité :

Et afin qu'aucun ne cuide ou ne se plaingne que je accuse autres choses que les vices, et non pas les personnes, je fais, ou nom de Chasteté et de Conscience, une telle requeste et conclusion contre toutes paintures ou escriptures ou dis qui esmuevent a lubricité, car trop y est encline de soy nostre fragilité, sans la pis enflammer et trebuchier ou parfond des vices, loing des vertus et Dieu, qui est nostre gloire, nostre amour, nostre salut, joie et felicité[1].

Concluons : si Gerson intervient dans la querelle relative au *Roman de la Rose*, c'est uniquement pour répondre aux devoirs de sa charge. Se dégageant des circonstances concrètes autant qu'il peut le faire sans nuire au succès de son œuvre, il transpose le débat dans un monde d'essences pures où le triomphe de la vérité est assuré. Rien n'autorise donc à interpréter son intervention comme si elle avait été déterminée par l'envoi que Jean de Montreuil lui aurait fait de sa lettre-traité. Par conséquent, à moins que M. Coville n'ait compris son témoignage tout autrement que je ne le fais et qu'il ne puisse justifier son interprétation, ce n'est pas Gerson qui a pu lui apprendre qu'il fallait l'identifier avec le *notable clerc*, ou l'un des *notables clercs*, dont parle Christine de Pisan. Serait-ce Jean de Montreuil en personne ?

Ne nous refusons pas à l'examen de cette dernière hypothèse, car il va nous permettre en outre de définir les conditions dans lesquelles le manuscrit 13062 a déjà été utilisé et, en nous procurant un contact assez étroit avec quelques épîtres de Jean de Montreuil, il nous acheminera de la façon la plus directe et la plus sûre vers l'autre partie de notre problème.

5. Le témoignage de Jean de Montreuil

Le prévôt de Lille a écrit à un notable clerc un traité destiné à défendre Jean de Meun et son *Roman de la Rose*. On pourrait être tenté de se demander s'il est vraisemblable qu'il ait songé à choisir Gerson comme premier lecteur de cette apologie. Mais nous ne devons pas céder à cette tentation, car M. Coville nous presse de choisir un autre point d'attaque en nous mettant en présence d'un fait. Après avoir placé au bas de la page 195 la référence illusoire qui nous a obligés à tant de recherches, l'auteur de *Gontier et Pierre Col* semble en effet réparer un peu plus loin, de ses propres mains et de la façon la plus efficace, le dommage dont nous venons de souffrir, lorsqu'il écrit :

(1) GERSON, *Vision*, éd. E. LANGLOIS, **244**, p. 48 ; cf. WARD, p. 54, l. 717 — p. 55, 725.

Digitized by Google

Montreuil annonce à Gontier Col qu'il lui envoie avec sa lettre le petit traité qu'il a adressé à Gerson et à Christine[1].

S'il en est ainsi, je suis convaincu d'erreur. Je viens de perdre mon temps et, sous prétexte de scrupule critique, de brouiller à plaisir toute cette question en consentant à l'examen de doutes non seulement hyperboliques mais radicalement illégitimes. Si Jean de Montreuil déclare lui-même qu'il a adressé son traité à Gerson, il n'y a pas lieu de douter de son affirmation pour la raison que Christine de Pisan ou Gerson ne la confirment pas expressément. De soi, son témoignage suffit. Il conviendrait même de l'étudier avant tout autre, afin de pouvoir tout éclairer de sa lumière. M. Coville n'aurait donc pas tort de s'en inspirer. Tout ce qu'on pourrait lui reprocher, ce serait de ne pas avoir placé ce texte décisif en référence au bas de la page 195, et d'avoir oublié de dire pourquoi il distingue Gerson du notable clerc tout en le confondant avec lui. Les pages qui précèdent ne seraient pas seulement vaines, mais fausses. Elles ne mériteraient pas mieux que le *Roman de la Rose* au jugement de ses plus farouches détracteurs : l'ensevelissement du feu.

Est-il donc vrai que nous possédions un texte de Jean de Montreuil dans lequel le prévôt de Lille déclarerait avoir envoyé son traité à Gerson et à Christine? Le lecteur de *Gontier et Pierre Col* est invité de la façon la plus pressante à le croire. Pourtant, s'il prend le temps de la réflexion, il constate qu'on lui demande un acte de foi plutôt qu'on ne lui offre une donnée scientifiquement fondée. Aucune référence précise, aucune citation expresse ne soutient ce passage. Dans ces conditions, n'étant garantie par aucun texte connu, la proposition : « *qu'il a adressé à Gerson et à Christine* » ne contient pas en elle-même de quoi démontrer qu'elle ne saurait être une glose de M. Coville. D'où vient-elle? Sur quoi repose-t-elle? Peut-être trouverons-nous de quoi répondre dans l'examen de son contexte.

Le paragraphe où elle s'insère se présente comme l'analyse, enrichie de quelques citations littérales, d'une lettre publiée d'abord par l'*Amplissima collectio*, puis par Ward[2] : l'*Epistola LVI*. Il se réfère en outre à un autre texte de Jean de Montreuil que M. Coville connaît soit par l'intermédiaire d'A. Thomas, dont la p. 42 est citée, soit directement par le fol. 67v° du manuscrit 13062. Normalement, Gerson et Christine devraient figurer dans l'un ou l'autre de ces textes, ainsi que l'affirmation que Jean de Montreuil a envoyé son traité à l'un et à l'autre. Voyons d'abord le cas de la référence complémentaire ; nous passerons ensuite à l'*Epistola LVI*.

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 202.
(2) A. Coville, *op. cit.*, p. 201, note 4, se réfère à Ward, p. 115, et à l'*Amplissima collectio*, t. II, col. 1421, *Epistola LVI*.

Digitized by Google

a) LA LETTRE *CUM UT DANT SESE RES*

Ce que M. Coville lisait dans la thèse d'Antoine Thomas, p. 42, c'est un fragment très important d'une lettre inédite de Jean de Montreuil, commençant par les mots : *Cum ut dant sese res.* Ce texte devant jouer un rôle essentiel dans nos recherches, je le transcris ici d'après la même source :

En Gonthero nuper me hortante, quin potius impellente, a me Rosae videri romantium, cucurri, legique quam avidissime et actoris ingenium quantum conicere datum est, impetusque tulit gallica scriptione prout in annexo presentibus vestra reverendissima videbit paternitas designavi. Vestrum ergo fuerit domine mi, an nimium aut minus debito seu cum temperamento actorem laudaverim decernere[1].

Or, voici exactement ce que M. Coville emprunte à ce texte :

C'est son ami qui lui a fait connaître et lire le *Roman de la Rose. Gonthero nuper me hortante, quin potius impellente,* et il l'a lu avec empressement, *quam avidissime*[2].

C'est tout. Une première conclusion s'impose : la source imprimée suffit à rendre compte de cet emprunt, puisque M. Coville n'en retient qu'une minime partie, et qu'il y trouvait même l'indication du feuillet du manuscrit. Mais il y a beaucoup plus important. Dans ce texte si court, Jean de Montreuil annonce qu'il envoie au destinataire même de cette lettre un traité qu'il vient de composer sur le *Roman de la Rose.* Élément d'intérêt capital aussi bien pour la thèse de M. Coville que pour mon enquête. Intérêt d'autant plus essentiel que c'est précisément ce texte, et nul autre, qui permit à A. Thomas de prouver l'existence d'un traité composé en français par Jean de Montreuil sur ce sujet[3], et que c'est ce traité même dont cette lettre annonce l'envoi. A qui ? Cette question vient spontanément sur les lèvres, mais où trouver la réponse ? Dans *Gontier et Pierre Col ?* Non : M. Coville a laissé tomber cet élément d'intérêt. Dans le manuscrit ? Ouvrons le codex 13062 au fol. 67v° : le fragment que je viens de citer d'après A. Thomas représente la portion la plus longue de la lettre *Cum ut dant sese res ;* en voici le début :

Cum ut dant sese res nichil ut melius scribam occurat pater mi perquamreuerendissime, ne esse velim rumorum dictator, aut quia id supra et contra officium nostrum est ut sic dicam nouellicans, en Gonthero...

et la fin :

at nichilominus vestro huic adoptiuo, modo altiores occupationes vestre sinant intimare,

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Cum ut dant sese res,* **151**, dans A. THOMAS, *op. cit.,* **353**, p. 42, d'après le ms. 13062, fol. 67v°.
(2) A. COVILLE, *op. cit.,* p. 201.
(3) A. THOMAS, *op. cit.,* p. 41 : « De fabula poetica Rosae opusculum gallicum », parmi les *Deperdita opuscula.*

Digitized by Google

si quedam ad thesaurarium nostrum lingonensem citra dies aliquot a me manans rescriptio vestre usque ad dominationis lectionem deuenta sit, valete et plaudite[1].

Rien de plus : ni rubrique, ni explicit, ni colophon. Le manuscrit ne répond pas. Personne ne répond. Ni Antoine Thomas, qui n'a pu placer cette lettre parmi celles dont il croyait connaître le destinataire; ni M. Coville qui n'y fait aucune allusion ; ni aucun historien que je sache. Et pourtant, peut-on concevoir problème dont la solution soit plus impérieusement requise par la thèse qui identifie Gerson au *notable clerc*?

Ainsi donc, il existe une lettre par laquelle Jean de Montreuil annonce à un inconnu qu'il vient d'écrire sur le *Roman de la Rose* un opuscule français, et qu'il le lui envoie ; on a publié, nous dit-on, « tous les textes connus » relatifs au débat *de la Rose*[2], mais le dossier souffre de l'absence du traité de Jean de Montreuil ; on sait qu'il fut envoyé à un notable clerc ; on affirme que ce notable clerc, c'est Gerson ; on possède, d'autre part, la lettre *Cum ut dant sese res:* et personne ne l'a intégralement publiée, personne ne l'a incorporée au dossier du débat, personne ne s'est interrogé sur son destinataire? Paradoxe invraisemblable, et dont l'objet même de notre enquête exige que nous prenions plus clairement conscience.

M. Coville possède deux certitudes. D'abord, Jean de Montreuil a envoyé son traité à un *notable clerc*. Ensuite, ce notable clerc *n'était rien moins que Jean de Gerson*. Or, l'état de sa documentation est tel qu'il dispose, dans la source constamment utilisée par lui, d'une lettre par laquelle le prévôt de Lille annonce l'envoi de son traité à un personnage si considérable et jouissant auprès de lui d'une telle autorité qu'il l'institue juge de son œuvre. Cela étant, il omet non seulement de rapprocher son assertion si grave du document qui ne paraît pas pouvoir être séparé d'elle, mais encore de nous signaler l'existence, dans ce document, de ce qui concerne sa propre thèse. J'avoue que je me sens désemparé. Comment un historien peut-il négliger de citer, en de telles circonstances, un tel texte? Comment peut-il se dispenser de considérer les relations de deux séries qui convergent d'elles-mêmes de façon si irrésistible qu'il suffit de se laisser guider par elles pour cueillir à leur point de contact l'énoncé d'un problème qu'on ne peut dissimuler? Comment peut-il se permettre

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Cum ut dant*, ms. 13062, fol. 67v°.

(2) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 192 : « Le débat sur le *Roman de la Rose* a fait l'objet de recherches nombreuses, et tous les textes connus ont été publiés ». C'est avec des formules de ce genre qu'on réconforte l'histoire mais qu'on décourage les chercheurs. Que les textes *connus* aient été publiés, est-ce que cela veut dire, d'ailleurs, que la documentation soit complète et définitivement close ? Nous découvrons ici un exemple du contraire. Nous allons en trouver un autre. Et pourtant nous ne les cherchions pas !...

Digitized by Google

d'identifier à Gerson le *notable clerc* auquel s'adresse Jean de Montreuil, sans avoir pris la précaution de s'interroger sur le destinataire de la lettre *Cum ut dant sese res?* Ce sont là choses qui me dépassent.

Car enfin, la lecture de cette lettre fournit deux évidences. Elle est adressée à un clerc fort notable, puisqu'on le traite de père tout à fait révérendissime, et qu'on attend sa décision comme un oracle. Elle s'adjoint une annexe malheureusement perdue, mais dont A. Thomas nous apprend qu'elle n'est autre que le traité de Jean de Montreuil en faveur de Jean de Meun. Peut-on poser l'égalité *Notable clerc = Gerson*, et se détourner de cette lettre avant d'avoir résolu le problème qu'elle soulève en toute hypothèse, mais surtout dans cette perspective? Jean de Montreuil, qui s'exprime avec une si naïve confiance sans se douter que la vivacité de son admiration va mettre le feu aux poudres, pousserait-il l'inconscience jusqu'à se jeter dans la gueule du loup? Choisirait-il pour censeur l'homme le plus profondément, le plus irrémédiablement hostile à la philosophie et à l'art qui l'enthousiasment, l'adversaire réfléchi et résolu auquel on n'arrachera jamais une concession? Adresserait-il la lettre *Cum ut dant sese res*, avec son traité à peine éclos, au chancelier Gerson? Un tel geste prouverait qu'il le connaissait fort mal, ce qui s'accorderait difficilement avec la précision qu'ajoutait Christine de Pisan lorsqu'elle appelait le notable clerc *un sien ami*. Sans doute, mais une maladresse de ce genre ne saurait être prise pour un argument défavorable, car Jean de Montreuil manquait peut-être de finesse, à moins qu'il n'ait cru pouvoir se flatter de conquérir un précieux partisan dont il aurait ignoré les répugnances. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas dans le système de M. Coville qu'une objection de cette nature pourrait trouver place et avoir un sens, puisque de toute façon il y est tenu pour certain que Jean de Montreuil s'est empressé de communiquer son traité à Gerson.

Plus que personne, M. Coville était donc tenu de nous dire à qui s'adresse la lettre *Cum ut dant sese res*. Si elle s'adresse à Gerson, sa thèse est fondée par le fait même. Mais comment supposer qu'il ait pu penser à cette solution et n'en pas souffler mot, ne pas même esquisser la position d'un problème dont il eût été sûr de tirer un si bon parti? Si elle ne s'adresse pas à Gerson, sa thèse ne s'effondre pas pour autant, en raison de son étrange ambiguïté : Gerson y étant, à la fois et sous le même rapport, distingué du *notable clerc* et confondu avec lui, une telle situation serait à la rigueur compatible avec l'existence de deux notables clercs. Dans ce cas, la lettre *Cum ut dant sese res* aurait été envoyée au notable clerc anonyme. Mais s'il eût adopté ce schéma, M. Coville aurait eu des motifs encore plus impérieux de parler, car alors cette lettre ne concernerait plus aucunement Gerson, et que lui resterait-il pour prouver que Jean de

Digitized by Google

Montreuil a envoyé son traité au chancelier parisien ? L'*Epistola LVI* ? C'est ce que nous allons examiner. Mais puisque nous avons rencontré la lettre *Cum ut dant sese res*, ne nous en éloignons pas avant d'avoir défini le contraste qui éclate entre la position qu'elle occupe en histoire et celle qui lui appartiendrait de plein droit.

Cette épître au destinataire mystérieux a joué, depuis Antoine Thomas et grâce à lui, un certain rôle qu'il ne faut ni exagérer ni minimiser. On l'exagèrerait si l'on disait qu'elle a permis à l'historien de Jean de Montreuil de démontrer l'existence de son traité sur le *Roman de la Rose*. Cette démonstration, dont les conséquences ont été si considérables, a bien été faite ; cette lettre y a contribué ; mais elle eût été possible sans elle, car le témoignage de Christine de Pisan, sa première lettre, la lettre de Pierre Col, y auraient suffi. D'autre part, on l'exténuerait outre mesure, si on la jugeait superflue. Ce qu'elle a permis d'établir c'est que cet opuscule perdu avait été composé en français. Cela, Antoine Thomas l'a vu. On le répète après lui, et c'est tout ce que cette lettre a été autorisée à apprendre à l'histoire. C'est bien peu en comparaison de ce qu'elle eût été capable de lui révéler.

Sa première leçon eût consisté à convaincre l'histoire de son existence et de sa relation au débat sur le *Roman de la Rose*. Car, et c'est une constatation vraiment déconcertante, ce document sur lequel auraient dû se jeter comme sur une proie tous ceux qui voulaient raconter ou juger cette querelle, on le cherche en vain dans les dossiers constitués par les mains les plus diverses sur cette affaire. Ni E. Langlois, ni C. F. Ward, ni Mlle M.-J. Pinet ne lui ont prêté la moindre attention. Le traitement par prétérition que lui ont appliqué les historiens est dès lors assez naturel. Pourtant, même réduit à la portion citée par A. Thomas et interprété comme l'exige son identification de l'*opusculum gallicum*, ce texte n'aurait demandé qu'à leur rendre deux grands services dont on leur pardonnerait difficilement de s'être privés.

D'abord, il se présentait pour combler dans une petite mesure la déplorable lacune creusée par la disparition du traité de Jean de Montreuil. Il est évident, en effet, que cette lettre se situe aux origines du conflit et, malgré sa brièveté, elle permet de décrire quelques traits de l'attitude adoptée par le prévôt de Lille avant que la querelle ne s'envenimât. Son traité vient à peine d'être achevé. Animé de la plus vive admiration, dans toute la fraîcheur d'une lecture récente, Jean de Montreuil informe son correspondant qu'il s'est attaché à caractériser le génie de Jean de Meun. Cette définition de son œuvre par lui-même est d'un extrême intérêt. On nous invitait à y voir une apologie soucieuse avant tout d'emporter la conviction à l'aide d'arguments bien choisis : son auteur

Digitized by Google

a conscience de s'être surtout appliqué à dégager les traits distinctifs d'un talent qu'il admire. Critique littéraire, Jean de Montreuil paraît indemne de suffisance. Il n'est pas très sûr de lui. Il craint d'avoir péché par excès ou par défaut. Cependant, sans fausse modestie, il ne se refuse pas à envisager l'hypothèse selon laquelle il aurait su garder la juste mesure. Mais il est une idée qui ne lui vient même pas à l'esprit, c'est qu'il ait pu se tromper sur le fond en louant un auteur qui ne mériterait que condamnation. Ne concevant aucunement cette éventualité, il n'a pas à organiser de défense. Il livre son sentiment tel qu'il est. Dans de telles conditions, il semble qu'aucun doute ne soit permis : ni Christine de Pisan, ni Gerson ne sont encore intervenus. Les hostilités ouvertes, l'impavide admirateur de Jean de Meun parlera d'un autre ton. Cette lettre doit donc être à peine postérieure à l'élaboration de l'opuscule qu'elle annonce. Conclusion très importante, et que l'on peut rejoindre par une autre voie, qui ne paraît pas moins sûre.

A son mystérieux correspondant, Jean de Montreuil confie une mission. Rien de plus remarquable. A lui de juger le traité qu'on lui soumet, et de décider s'il atteint son but, ou s'il souffre de quelque déficience. Une telle requête est-elle tout à fait sincère? C'est une question qu'on ne peut trancher au pied levé. Peut-être, comme il n'est pas rare chez les artistes les plus convaincus de leur entière docilité, Jean de Montreuil resterait-il imperméable à toute observation ou suggestion. Pour en avoir le cœur net, il faudrait considérer tous les cas où la modestie du premier humaniste français lui fait prendre la même attitude, connaître les diverses réponses des censeurs ainsi requis, et savoir quel accueil leur fut fait. Peu importe, en vérité. Tel qu'il est, ce texte montre que Jean de Montreuil n'est pas absolument certain de ne pas avoir à modifier de quelque façon le jugement spontané qu'il vient d'exprimer sur Jean de Meun. En principe, son traité n'a donc pas nécessairement atteint sa forme définitive. On peut donc conclure sans hésiter que l'on est reporté par là en amont des textes conservés. Cette lettre a sûrement été écrite avant l'énergique réaction de Christine et de Gerson. Plus ou moins directement attaqué, Jean de Montreuil ne songera plus à se demander s'il aurait exagéré ses louanges. Il ne se montrera même pas résigné à faire la part du feu en cédant sur tel ou tel point afin de mieux sauver le reste. Son intransigeance sera totale : aux adversaires, et à eux seuls, de se convertir. Nous n'en sommes pas encore là. L'épître *Cum ut dant sese res* doit donc être ajoutée au dossier incomplet de Ward *et sequaces*, et insérée entre son n° III, vide de contenu puisqu'il ne désigne rien d'autre que la place du traité perdu, et son n° IV, qui est la lettre de Christine de Pisan à Jean de Montreuil. Un tel résultat me paraît valoir les quelques instants de réflexion qu'il coûte.

Digitized by Google

Le second résultat que ce texte ainsi considéré aurait pu rendre n'eût pas été de moindre importance. Sur ce point, en effet, il est manifeste que l'histoire retarde sur l'état réel de la documentation. A partir du moment où, grâce à A. Thomas, cette lettre était connue dans sa partie essentielle, une question urgente était posée : à qui s'adresse-t-elle ? On ne doit pas trop s'étonner que celui qui, pour la première fois, la transcrivait n'y ait pas répondu, car la réponse est peut-être impossible. Mais on ne s'étonnera jamais assez qu'il ait pu procéder au repérage méthodique de tous les destinataires de toutes les lettres de Jean de Montreuil et ne pas attacher une importance spéciale au cas de cette épître. L'un des moyens les plus sûrs de ne pas découvrir de solution, c'est encore de ne pas poser les problèmes. Si A. Thomas, en copiant ce texte, avait été sensible à sa plus pressante requête, il en eût dégagé, cinquante-huit ans avant moi, la question que la présente étude me paraît être la première à poser. La science aurait beaucoup gagné à une telle anticipation, car toutes les positions historiques subséquentes eussent été plus simples et plus franches. Nous n'aurions pas aujourd'hui à sonder si minutieusement le texte de M. Coville. Personne, hélas ! n'a suppléé à la défaillance d'Antoine Thomas. C'est que personne n'a entendu l'appel de ce texte fondamental, sans doute parce que l'historien a un faible pour les dossiers tout faits, et que le critique oublie trop souvent que sa fonction n'est pas de juger improbables les données textuelles qu'il ne comprend pas, mais de contraindre l'historien à reprendre sans cesse avec les textes un contact vivifiant afin d'éviter de substituer les fantômes de son imagination aux êtres qui *furent*, et dont l'histoire doit faire qu'ils *soient* encore pour nous. Le problème de l'épître *Cum ut dant sese res* existe, et il subsiste tout entier. M. Coville ne paraît pas l'avoir résolu. Nous aurons à voir si cette apparence est trompeuse. Mais, avant d'ausculter son texte pour en découvrir les derniers secrets, voyons si l'analyse qu'il nous propose de l'*Epistola LVI* nous révèlera la source de sa certitude et nous obligera à modifier ce que nous venons de conclure sur la lettre *Cum ut dant sese res*.

b) L'EPISTOLA LVI

M. Coville sait que Jean de Montreuil a envoyé son traité à Gerson et à Christine de Pisan. Deux références paraissent concourir à engendrer cette certitude. Nous venons de constater que la lettre *Cum ut dant sese res* doit être mise hors de cause puisque, dans la confection du paragraphe que nous examinons, elle n'intervient que pour un mince détail, tout à fait étranger au problème qui lui est propre. Reste l'*Epistola LVI*. Est-ce dans ce texte que M. Coville a lu ce qu'il nous affirme ? Lisons à

Digitized by Google

notre tour l'*Epistola LVI*, ou *Scis me consideratissime magister*. Constatation immédiate, et assez troublante : malgré toute ma bonne volonté je n'arrive à trouver dans cette lettre telle que Martène l'a publiée, telle que Ward l'a copiée[1], telle que M. Coville l'analyse, ni le nom de Gerson ni celui de Christine. Quel lecteur de *Gontier et Pierre Col* pourrait se douter de cette absence? C'est pourtant un fait, et qui complique singulièrement notre tâche.

Si Jean de Montreuil ne nomme ni Gerson ni Christine, il ne peut déclarer expressément avoir envoyé son traité à l'un et à l'autre. Mes craintes étaient justifiées : M. Coville glose son texte. La question est donc de savoir si cette glose est obtenue par induction légitime, ou si elle provient d'ailleurs que de sa source apparente. Il semble que, pour Christine tout au moins, la réponse soit immédiate. M. Coville observe, en effet, que

> Montreuil fait aussi allusion à Christine de Pisan, lorsqu'il ajoute *ut ignem potius quam lecturam meruisse attestentur*. N'avait-elle pas parlé pour ce livre de l'« ensevelissement du feu » ?[2].

A défaut de référence expresse, l'historien a donc identifié tout au moins une allusion, et il est sûr de pouvoir opérer un rapprochement qui le conduit au personnage qu'elle vise. Il nous offre ainsi un excellent exemple de ce que sa méthode contient d'impeccable et de décevant.

Impeccable, le repérage d'une allusion. Lorsqu'il écrit les mots littéralement cités, Jean de Montreuil reproduit le jugement d'un adversaire. C'est là un point que l'on ne saurait contester. Mais quoi de plus décevant que la précision ajoutée à son texte, et la façon dont elle y est ajoutée? Selon M. Coville, le prévôt de Lille pense alors à Christine de Pisan. Comment le sait-il, puisque son texte ne le dit pas? Il le sait, parce qu'en lisant l'*Epistola LVI*, il se rappelle une déclaration de Christine de Pisan qu'il a citée lui-même, d'après Ward, quelques pages plus haut :

> mieulx lui affiert ensevelissement de feu que couronne de lorier[3].

Et il conclut manifestement que, puisque ces deux textes s'appellent dans son esprit, c'est qu'ils se sont déjà associés dans la pensée de Jean de Montreuil lorsqu'il écrivait l'*Epistola LVI*. Donc, c'est Christine de Pisan qui est visée par l'*Epistola LVI*, et le texte de cette lettre contient de quoi justifier la moitié de la thèse dont j'étudie le bien-fondé.

(1) Cf. C. F. WARD, *op. cit.*, **377**, p. 115-116. Il n'est pas superflu d'observer, en cette question que compliquent tant d'insuffisances documentaires, que la ligne de points de suspension placée par WARD, *l. c.*, p. 116, entre les derniers mots de cette lettre et la suivante ne peut aucunement signifier que le texte en ait été abrégé. En réalité, la reproduction est intégrale.

(2) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 202.

(3) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 194, d'après C. F. WARD, *op. cit.*, p. 27, l. 314-315.

Digitized by Google

Ce serait déjà assez beau. Mais avec quelle logique avons-nous affaire ? Pour nous en assurer, mettons en parallèle les deux formules dont on nous dit qu'elles s'équivalent, et soulignons les parties identiques :

CHRISTINE DE PISAN	JEAN DE MONTREUIL
mieulx lui affiert ensevelissement de *feu* que couronne de lorier.	ut *ignem potius* quam lecturam meruisse attestentur.

Il saute aux yeux que les différences ne sont pas moins importantes que les ressemblances. De part et d'autre, le mouvement est le même : l'adversaire juge que ce livre mérite tel sort plutôt que tel autre ; le terme préféré est aussi le même, mais en partie seulement : le feu, pour tous deux. Toutefois, Christine se distingue par une image qui n'a rien de banal, et qui est caractéristique du poète : le feu doit servir à ensevelir dans un éternel oubli ce livre mis en cendres. Du côté de Jean de Montreuil rien de tel. Enfin, et ceci est capital, l'autre terme de comparaison diffère radicalement : au feu, Christine oppose la glorification suprême par la couronne de laurier[1] ; Jean de Montreuil, ce qu'il y a de plus simple, de plus humble, de plus courant : la lecture. Pour conclure à la coïncidence de ces perspectives, il faut plus que de la bonne volonté. Il faut posséder certaines convictions, et s'en servir pour éclairer ce texte imprécis. Reste à savoir si cette lumière hétérogène fait voir les choses telles qu'elles sont ou suscite des illusions d'optique.

La première impression qu'engendre un tel rapprochement, c'est que Jean de Montreuil pense sans doute à un adversaire plus sévère que Christine. Pour négliger cette impression et affirmer, malgré tout, que c'est bien de Christine qu'il doit être question, il faudrait tout au moins que l'histoire ignorât tout d'une autre position critique, analogue à celle de Christine, mais plus étroitement semblable à l'évocation que nous en donne Montreuil. Or, personne n'ignore que cette position existe. Chose curieuse, c'est celle de Gerson. C'est le chancelier qui, dans sa réponse à Pierre Col déclarait avec force que, s'il possédait un exemplaire unique du *Roman de la Rose*, et du plus grand prix, plutôt que de le

(1) Il faudrait pouvoir citer tout le contexte pour bien définir la formule de Christine. Notons au moins ceci : CHRISTINE DE PISAN, *Lettre à Jean de Montreuil*, éd. C. F. WARD, p. 27, l. 308-316 : « Et comme anciennement les Romains triomphans n'attribuassent louenge aucune ne honneur a chose quelconques, se elle n'estoit a l'utilité de la chose publique, regardons a leur exemplaire, se nous pourrons couronner cestui romant. Mais je treuue, comme il me semble, ces dictes choses et assez d'autres considerees, que mieulx lui affiert enseuelissement de feu que couronne de lorier, nonobstant que le claimez miroir de bien viure, exemple de tous estaz de soy politiquement gouuerner et viure religieusement et sagement ». Et voir les lignes 302-308. Je ne crois pas que, sous cette forme, il y ait eu de quoi troubler Montreuil, car rien n'eût été plus facile que de passer entre ces positions extrêmes.

Digitized by Google

vendre et de le divulguer sans corrections il aimerait mieux le livrer aux flammes[1]. Qu'on n'objecte pas qu'il s'agit là d'une correspondance purement personnelle et demeurée inconnue de Montreuil. Peu après, Gerson prédicateur de l'Avent portait en chaire, sous la même forme et avec la même restriction, cette déclaration si importante sur ses lèvres :

Si esset mihi liber Romancii de Rosa qui esset unicus et valeret mille pecuniarum libras, comburerem eum potius, quam ipsum venderem, ad publicandum eum sicut est[2].

Ce que le chancelier veut déconseiller par cette véhémente sortie, ce n'est pas la glorification du livre : c'est tout bonnement sa lecture. On conçoit qu'une telle intervention, l'insistance d'une si haute personnalité à revenir sur ce sujet, son influence auprès du clergé, plus précisément auprès des confesseurs[3], aient pu produire un large courant d'opinion bien capable d'alarmer les partisans de Jean de Meun. Entre le feu et la couronne de laurier, ils auraient pu se frayer une voie moyenne assez tranquille. Entre le feu et la permission de propager ou même de lire le *Roman*, ils n'avaient d'autre ressource que de corriger les passages réprouvés. Comment y consentir?

Si Jean de Montreuil pense à Christine de Pisan ou à Gerson, il est donc assez clair que c'est plutôt à Gerson que le passage cité par M. Coville ferait allusion. Mais la situation est-elle correctement définie par cette alternative? Rien n'est moins sûr, car Jean de Montreuil emploie un pluriel qu'il faudrait peut-être respecter : *attestentur*. Il est donc possible soit qu'il songe à Gerson et à Christine de Pisan solidairement ; soit qu'il n'évoque ni l'une ni l'autre de ces deux images, mais seulement celle de leurs disciples, dont certains devaient faire du zèle et renchérir sur leur sévérité. Cette dernière hypothèse me paraît trouver confirmation dans la façon dont l'*Epistola LVI* décrit ses adversaires :

Quia de admirabili artificio, ingenio ac doctrina tecum sisto, et irrevocabiliter me fateor permansurum, a plurimis scholasticis non parvae auctoritatis viris supra quam credibile tibi foret, male tractor et arguor amarissime, ut si ulterius defendere coner, plane me probare velint, ut dicunt, haereticum[4].

(1) Gerson, *Réponse à P. Col*, éd. C. F. Ward, p. 81, l. 187-189 : « si solus esset Liber actoris tui... » ; cf. *supra*, p. 113, note 1.

(2) Gerson, *Sermo Dominicae IV adventus contra luxuriam*, **98** ; t. III, col. 931B.

(3) Gerson n'hésitait pas à faire un devoir aux confesseurs de prescrire la destruction du *Roman de la Rose*, du moins quant à la partie dangereuse, ainsi que d'Ovide ; cf. *Sermo Dominicae III adventus contra luxuriam*, **97**, t. III, col. 923C-D : « Difficile est praesertim legere libros moventes ad luxuriam quin sit peccatum mortale. Et hi qui eos retinent deberent compelli per eorum confessores ad comburendos eos aut lacerandos ne ipsi vel alii amplius peccarent sicut Ovidius est, vel pars Romancii de Rosa ».

(4) Jean de Montreuil, *Scis me*, **208**, éd. C. F. Ward, p. 115, l. 4-8, collationnée sur le ms. 13062, fol. 85v°. Au lieu de *tecum sisto*, formule limpide d'alliance, Ward a imprimé *rerum sisto*, qui n'a aucun sens.

Digitized by Google

Ce qu'il a présent à l'esprit, lorsqu'il écrit cette lettre, c'est donc un groupe, et un groupe très nombreux, d'universitaires remarquables par leur autorité. Christine de Pisan n'appartient pas à cette famille. Je me garderai bien de dire qu'elle soit exclue par le fait même de toute cette épître, mais il devient dès lors évident que ce n'est pas sur l'axe tracé par M. Coville qu'on a des chances de la trouver. Dans ce groupe d'universitaires, Jean de Montreuil place-t-il Gerson? Ce serait beaucoup plus vraisemblable. Toutefois, il convient d'être prudent, car les traits qui fixent leur attitude ne s'appliquent pas aux interventions gersoniennes telles que nous les connaissons.

Jean de Montreuil, cette fois, est fort inquiet parce qu'il est personnellement pris à parti et que, s'il s'obstine, on se fait fort de le convaincre d'hérésie. Il ne s'agit donc plus de plaisanter. Mais où donc Gerson attaque-t-il Jean de Montreuil? Nulle part, à notre connaissance. Tout ce que nous le voyons faire, c'est, très probablement, emprunter à son opuscule les arguments dont il se sert pour construire la plaidoirie incorporée à sa *Vision*. Si cette identification est exacte, l'allusion faite là par Gerson est surtout remarquable par sa discrétion, puisque personne n'a encore vu de qui il y est question, et par sa délicatesse, puisque, évitant toute question de personne, le chancelier ne condamne même pas expressément Jean de Meun et son œuvre. Dans sa réponse à Pierre Col, dans ses sermons, le chancelier est plus énergique. C'est vrai. Encore faut-il bien délimiter le point d'application de cette énergie.

Lorsqu'il prêche contre les lectures dangereuses, le pasteur d'âmes ne peut se dispenser de résoudre un cas de conscience qui a toute l'acuité d'une question actuelle. Il ne croit pouvoir mieux s'y prendre qu'en se donnant en exemple. C'est tout naturel. Ce qui est remarquable, c'est que, telles qu'elles nous ont été transmises, toutes ses condamnations du *Roman de la Rose* sont dépourvues d'allusions aux personnes dont on devait savoir qu'elles avaient pris part au conflit. Bien plus, il a soin, tout en condamnant sans appel quatre erreurs du *Roman*, de *sauver* jusqu'à un certain point son auteur par une hypothèse favorable :

Et si magister Joannes Meldunensis sic intelligebat, verum dicebat[1].

Lorsqu'il écrit à Pierre Col, Gerson a l'impression de porter le fer dans la plaie : il cautérise sans pitié. De là ses définitions doctrinales dénuées d'indulgence :

Dicam libere quod sentio, ista introductio vel depravat sententiam, et vitiosa est,

(1) GERSON, *Sermo dom. IV adv. contra luxuriam*, t. III, col. 931A. Suivent quatre griefs, en toute hypothèse : *Sed in hoc errabat...* Il s'agit de la question : *Si proprie loqui de membris pudendis et de omnibus sit peccatum? l. c.*, col. 930D : « Primo, authoritate Romancii de Rosa ».

Digitized by Google

vel tanquam scandalosa, injuriosa et falsa, haeresimque sapiens in Fide et moribus radenda est[1],

ou bien :

Haec est haeresis Pelagii, quam asserens pertinaciter, haereticus est censendus[2].

Sans doute, mais deux observations s'imposent. D'abord, l'objet de cette censure si sévère, ce n'est pas le *Roman de la Rose*, ni son auteur, ni son premier défenseur : c'est directement et exclusivement le *factum* de Pierre Col. De plus, la critique gersonienne est formulée ici en tant que monition intime et strictement confidentielle : j'ai cité plus haut le conseil qui en fait foi[3]. Pour que Jean de Montreuil eût pu se sentir visé par une accusation d'hérésie qui ne le concernait pas plus que Jean de Meun, qui ne portait que sur Pierre Col en tant qu'auteur, éventuellement pertinace, de la réplique à Christine de Pisan, il eût été nécessaire soit que Pierre Col eût enfreint la consigne et divulgué la lettre du chancelier en même temps que sa propre épître, soit qu'il eût affirmé à ses amis que Gerson était disposé à poursuivre comme hérétiques tous les partisans irréductibles de Jean de Meun. Nous ne savons ce qui s'est passé à cet égard. Pierre Col, qui était entré en lice en homme sûr de soi et volontiers goguenard, avait surtout attaqué Gerson sur son incompétence en la matière :

je cuide congnostre (!) la personne qui celle plaidoierie a compilee, et ne doubte qu'il ne parle de fol amoureux comme clerc d'armes, et ne li desplaise[4].

Le chancelier avait pris la peine de lui faire savoir qu'il ne se reconnaissait pas en ce portrait, et que d'ailleurs ce genre de plaisanteries ou de discussions n'était pas de son goût[5]. Cette protestation avait d'autant plus de chances d'être efficace qu'elle est insérée dans le paragraphe même qui dénonce l'hérésie pélagienne et qui demande, avec une ironie douce ou sévère selon la réponse éventuelle, dans quelle Bible privée ce chanoine facétieux aurait puisé ses notions insolites de sexologie historique[6].

(1) GERSON, *Réponse à P. Col, l. c.*, p. 80, l. 136-139.
(2) *L. c.*, p. 78, l. 44-45.
(3) Cf. *supra*, p. 109, note 1.
(4) PIERRE COL, *Réplique à Christine*, [illegible], éd. WARD, p. 58, l. 102-105.
(5) GERSON, *Réponse à P. Col, l. c.*, p. 78, l. 58-59 : « Qualem me esse tu dicis, non ego dico », et tout le contexte.
(6) GERSON, *l. c.*, p. 79, l. 67-69 : « Sed quod addis, membra secreta mulierum sanctificata olim ex more fuisse, nescio qualis te Biblia docuerit, nisi forte tu aliam a nostra te penes habueris ». Plus compétent que le chancelier parisien, WARD, *op. cit.*, p. 60, note 3, n'éprouve aucune difficulté à lui indiquer la source de Pierre Col : « Leviticus XV ». Mais si l'on demandait à l'érudit trop vite satisfait de justifier sa référence, il serait fort embarrassé, car chacun sait qu'il s'agit là de bien autre chose que de ce qu'affirmait PIERRE COL, *Réplique à Christine*, *l. c.*, p. 60, l. 176-177 : « et si dit la Bible qu'on souloit saintifier les secrés manbres de femme ».

Digitized by Google

Je doute que Pierre Col se soit senti disposé à insister. Nous le voyons bien esquisser une riposte à Christine, mais aucune trace ne subsiste d'une réplique à Gerson. Tout se passe comme si courage et verve lui avaient fait à peu près simultanément défaut[1]. Je serais plutôt enclin à penser qu'il n'a pas dû communiquer à ses amis la réponse que Gerson lui avait fait l'honneur de lui envoyer. Je sais bien qu'il aurait pu espérer trouver quelque consolation dans les rires dont les humanistes auraient salué quelques déclarations de rigorisme moral ou de pudibonderie. Mais était-il bien sûr que la plupart de ces bons vivants, peu portés à l'héroïsme, n'aimeraient pas mieux se divertir sans péril aux dépens d'un maladroit qui venait de se faire asséner pareille nasarde? N'allait-il pas surtout risquer d'écarter les plus timides d'un homme déjà beaucoup trop compromis?

A supposer d'ailleurs que les humanistes en général et le prévôt de Lille en particulier aient été mis au courant de la réponse gersonienne à Pierre Col, ils pouvaient en concevoir quelque inquiétude, mais ils n'avaient pas à protester contre une persécution tyrannique, et Jean de Montreuil n'avait rien à attendre de Gontier Col contre une opposition de cette nature. C'est pourquoi je ne prendrai pas position contre M. Coville en substituant Gerson à Christine de Pisan, car je craindrais de remplacer une erreur par une autre.

Si l'*Epistola LVI* fait allusion à Gerson dans le passage où M. Coville voit une allusion à Christine, ce ne peut être, me semble-t-il, que de façon indirecte et fort lointaine. S'il est là, le chancelier ne se profile qu'à l'arrière-plan, le devant de la scène étant occupé par des personnages très importants, mais partisans de mesures plus radicales et résolus à s'en prendre aux personnes, à Jean de Montreuil en particulier. Je me demande même s'il n'est pas plus effacé encore. En effet, tout ce que nous savons de ce débat nous montre chez Gerson un dessein très arrêté de n'intervenir qu'au nom de la théologie morale, sans toucher aux personnes plus que les intérêts de la vérité ou de la charité fraternelle ne l'exigeraient. Il ne trahira pas les devoirs de sa charge : il définira

(1) Il est bien regrettable que nous ne possédions pas le texte complet de la deuxième lettre de Pierre Col. Mais que représentent les quelques lignes qui nous en ont été conservées ? A. Piaget, *op. cit.*, **312**, p. 120, a observé que le copiste avait réservé sept pages de plus à sa transcription. Il est exact que le ms. B. N. fr. 1563 contient là sept pages blanches, du fol. 199r°b (quatre dernières lignes) au fol. 202v° (fin du cahier). La question est de savoir si c'est le copiste ou l'auteur qui s'est arrêté avant la fin. La lecture du fragment reproduit par Ward ne permet pas de choisir. Elle serait plutôt favorable, me semble-t-il, à la seconde hypothèse. Pierre Col paraît fort mal engagé. Décidé à convaincre Christine de contradiction, il donne l'impression de lutter contre la muse et de s'empêtrer dans ses distinctions. Ne s'en serait-il pas aperçu en temps utile ?

Digitized by Google

donc la position de l'Église sur ce point. Mais jamais son attitude ne sera celle d'un homme désireux de donner du retentissement à une affaire. Pourquoi supposerions-nous que les humanistes contemporains n'auraient pas compris tout ce qu'ils avaient à gagner en respectant ce dessein, mais que, en harcelant le chancelier de leurs démarches ou de leurs allusions, ils se seraient évertués à obtenir de lui quelque chose de plus clair, qui n'eût pu être que plus dangereux pour eux? Ils devaient sentir, aussi bien et mieux que nous, Pierre Col, en tous cas, était bien placé pour savoir que Gerson resterait inflexible. Ils savaient d'autre part qu'il ne tenait pas du tout à voir cette question littéraire et morale dégénérer en querelle d'homme à homme. Comment n'auraient-ils pas conclu que de telles dispositions leur étaient, somme toute, aussi favorables que possible? Ne pouvant se flatter de modifier la sentence théorique et pratique prononcée par l'intègre chancelier, quel intérêt auraient-ils eu à le mêler à leurs débats pour l'obliger — qu'auraient-ils pu espérer d'autre? — à prendre explicitement et publiquement parti contre eux? Ils devaient avoir plus de bon sens.

D'ailleurs, ne cessons de le répéter, si Gerson avait pris parti avec la passion et la résolution que dénonce Jean de Montreuil, l'alliance de Gontier Col eût été vaine. Portée par un tel adversaire sur le plan doctrinal, la discussion eût été de telle nature que Jean de Montreuil eût eu tout intérêt à chercher secours du côté des théologiens ou de l'autorité ecclésiastique plutôt qu'à la chancellerie royale. Voyons où en sont les choses :

> Nec eos juvat insuper obsecrare, quod jus omne poscit, ut prius videant notentque quamobrem, qua dependentia et occasione dicat res, quas vel personas introducat, quam damnetur tantus auctor. Sed confestim verba intercipiunt mea, interrumpuntque, ut labra movere vix audeam, quin mihi anathematis opprobrium comminentur, ac ferme judicent reum mortis[1].

Nous reconnaissons dans la première partie de ce texte un des arguments mis par la *Vision* sur les lèvres du *plus avisié :*

> Et quel mal est ce, dit l'un des plus avisiés, quel mal est ce, je vous prie, se cest homme de tel sens, de tel estude et de tel renom a voulu composer un livre de personnages ou quel il fait parler par grant maistrize chascun selon son droit et sa proprieté[2].

Recoupement très significatif : Jean de Montreuil authentique lui-même le plaidoyer où j'ai cru reconnaître le résumé de son opuscule. Mais le même geste qui accomplit ce rapprochement exclut du groupe de ces adversaires le pacifique auteur de la *Vision.*

(1) Jean de Montreuil, *Epistola LVI*, **208**, éd. C. F. Ward, p. 115, l. 14-20.
(2) Gerson, *Vision*, éd. E. Langlois, p. 33 ; cf. Ward, p. 41, l. 141-145.

Digitized by Google

Ces nouveaux ennemis ne laissent pas à Jean de Montreuil le temps de parler ; ils lui coupent la parole ; ils interrompent son discours ; à peine reprend-il assez de courage pour remuer les lèvres qu'ils brandissent la honte de l'anathème; c'est tout juste s'ils ne le jugent pas digne de mort. Le chancelier Gerson en avait agi bien autrement avec lui. Loin de lui refuser la parole, il lui avait procuré l'audience de ses propres lecteurs. Loin d'interrompre ses déclarations, il lui avait laissé tout le temps d'ordonner son discours et de conquérir son auditoire. Sans doute, Éloquence théologienne, opposant les défenseurs malavisés à l'auteur pénitent, avait dirigé toute sa plainte contre les partisans obstinés :

je tourneray toute ma querelle contre ceulx qui, oultre ton propre jugement et ta volenté, en grief prejudice de ton bien, de ton honneur et salut, quierent, soit a tort soit a travers, soustenir, non pas soustenir, mais alaidir et acroistre ta vanité, et en ce te confondent en toy cuidant deffendre, et te desplaisent et nuisent en te voulant complaire, a la semblance du medecin oultraigeux qui veult garir et il occist, et du nice advocat qui cuide aidier son maistre, et il destruit sa cause. Je, par le contraire, rendroy ce service a ton ame et lui feray ce plaisir ou cest allegement, a cause de ta clergie et estude, que je reprendray ce que tu desires du tout en tout estre repris. Et quelle ignorance est celle icy, o bel amy ! Mais quelle fole oultrecuidance de vous lesquelx je voy et oy yci parler, de vous qui voulez excuser de toute folie ou erreur cil qui se condempne, cil qui porte en son front le tiltre de sa condempnacion ? Voire, de sa condempnacion. Ne me regardez ja : il se porte par vostre dit mesmes pour un fol amoureux[1].

Sans doute, la discussion se fait encore plus directe lorsque dame Éloquence rejette la justification par l'argument de la diversité des rôles que l'auteur doit respecter :

C'est trop petite deffense pour si grant crime[2],

et la réprobation est complète. Gerson, la chose est hors de doute, n'admet aucun des moyens mis en œuvre par le *plus avisié :* mais en résulte-t-il que Jean de Montreuil puisse penser à lui lorsqu'il brosse le tableau que nous expose son *Epistola LVI?* Ce n'est pas sûr, et voici deux nouvelles raisons d'en douter.

D'abord, la situation décrite par l'*Epistola LVI* ne correspond pas aux rapports entre Gerson et Jean de Montreuil au sujet du *Roman de la Rose*, tels que les textes nous les font connaître. D'après cette lettre, il y a eu action et réaction mutuelles. Jean de Montreuil ne s'est pas contenté d'élaborer son plaidoyer : il a supplié ses adversaires de prendre le temps d'examiner ses raisons. Il les a conjurés de respecter le droit de l'accusé et les devoirs sacrés de la défense. Ses ennemis ne s'y sont pas seulement refusés ; ils ne se sont pas bornés à maintenir leurs positions : ils l'assiègent,

(1) GERSON, *Vision, l. c.*, p. 37 ; cf. WARD, p. 45, l. 288-306.
(2) GERSON, *Vision, l. c.*, p. 38 ; cf. WARD, p. 46, l. 342 — p. 47, l. 392.

Digitized by Google

ils préviennent ses interventions, ils le traquent, ils veulent le perdre. Admettons qu'il puisse y avoir là quelque exagération. Mais à moins de soutenir que Jean de Montreuil va jusqu'à fausser les perspectives, il faut avouer que les choses ne se sont point passées selon cet ordre entre Gerson et lui, du moins dans la mesure où nos documents nous permettent de rejoindre la réalité. On ne peut distinguer une critique gersonienne, une réponse suppliante de Jean de Montreuil, une réaction brutale du chancelier. Toute l'action de Gerson laisse Montreuil dans l'ombre, ou plus exactement dans la nuit, et il ne reste aucune trace de ces obsécrations inutiles.

De plus, bien que Gerson ne puisse être considéré par le prévôt de Lille, dans toute cette affaire, que comme un ennemi, il s'en faut de beaucoup qu'il soit assimilable sans injustice, et peut-être sans imprudence, à cette meute déchaînée. Lui, c'est l'adversaire distingué, courtois, généreux, celui qui n'a jamais pris Jean de Montreuil nommément à partie, qui condamne tout au plus son erreur sans toucher à sa personne, qui n'hésite certes pas à parler d'excommunication, mais seulement pour le *Roman de la Rose :*

ce qui est dit donques pourroit assez soufflre pour condempner le dit livre et l'excommunier[1].

Bref, c'est, je crois, l'adversaire séparé de tous, et dont il n'y a aucune raison de penser que l'*Epistola LVI* veuille évoquer l'image.

Si donc nous nous refusons à faire dire au texte ce qu'il ne dit pas ; si nous réservons au contraire notre accueil le plus favorable aux données laissées dans l'ombre mais qui suggèrent la nécessité de nouvelles recherches, nous conclurons que l'allusion citée et interprétée par M. Coville ne se rapporte pas à Christine de Pisan, et pas davantage, jusqu'à plus ample informé du moins, à Gerson. Ce qui ressort de ces lignes, c'est que Jean de Montreuil entend y décrire l'attitude hostile d'un groupe nombreux d'universitaires si farouchement opposés au genre littéraire et à la philosophie du *Roman de la Rose*, si bien convaincus peut-être par la plaidoirie d'Éloquence théologienne, par les sermons du chancelier, par les discours ou écrits de Christine, qu'ils pourchassent sans pitié, sans leur faire grâce d'aucune violence, les fidèles défenseurs de Jean de Meun.

Telle que nous la lisons, telle que l'éclairent à nos yeux ces quelques réflexions, l'*Epistola LVI* ne me semble capable de fonder ni la certitude de M. Coville relative à Christine de Pisan, ni l'hypothèse plus plausible qu'il s'agirait d'une allusion à Gerson. A supposer d'ailleurs que je me

(1) GERSON, *Vision, l. c.*, p. 44 ; cf. WARD, p. 51, l. 574-575.

Digitized by Google

trompe sur ce dernier point, et que ce soit bien au chancelier que pense Jean de Montreuil tandis qu'il brosse le tableau de ses adversaires, la position de M. Coville n'en serait aucunement confirmée. Il en résulterait, en effet, que là où il reconnaît Christine il faudrait reconnaître Gerson, mais on en serait toujours à se demander comment cette lettre a pu lui apprendre que Jean de Montreuil a envoyé à Gerson son apologie du *Roman de la Rose*. On se le demanderait avec d'autant plus d'inquiétude qu'on serait plus disposé à placer Gerson parmi tous ces adversaires haineux : pourquoi le prévôt de Lille aurait-il eu la singulière idée de se susciter des ennemis en défiant de la sorte celui qui pouvait être le plus redoutable de tous?

Or, s'il fournit une apparente justification de son sentiment en ce qui concerne Christine, M. Coville oublie de nous dire ce qui lui a permis de découvrir Gerson en un texte où nous ne parviendrions à le loger, en désespoir de cause, qu'à la condition d'en éliminer Christine. On ne saurait trop le regretter, car c'est le nœud de la question. A nous de suppléer, une fois encore, aux étranges déficiences de cette monographie. Reprenons l'*Epistola LVI*. Contient-elle de quoi soutenir la thèse de M. Coville? Rien de plus inattendu, rien de plus stimulant que sa réponse.

c) L'*EPISTOLA LVI* ET GERSON

Dès le premier contact, la lettre *Scis me consideratissime magisler* paraît mettre les choses au point en me convainquant d'arguties superflues. On n'a aucune peine, en effet, à y trouver quelques lignes dont le rapport avec la thèse en question est tellement étroit qu'il est évident qu'aux yeux de M. Coville, elles la fondent. Voici en effet comment se présentent les choses :

JEAN DE MONTREUIL, *Epist. LVI*	M. COVILLE
quorum praetextu in alterum istorum patronorum scripto tenus invexi, sicut videbis per eam quam tibi fert epistolam is bajulus[1].	Montreuil annonce à Gontier Col qu'il lui envoie avec sa lettre le petit traité qu'il a adressé à Gerson et à Christine.

Notons d'ailleurs que l'*Epistola LVI* ne renferme absolument rien d'autre que l'on puisse rapprocher de ce sujet. C'est donc bien ce passage qui soutient la thèse de M. Coville. Or, il suffit de les confronter pour constater que l'on n'a pas affaire à une traduction, mais à une transposition. Si l'on y regarde de près, l'illusion se dissipe : très vite, tout s'effondre.

(1) Dans C. F. WARD, p. 116, l. 50-52.

Digitized by Google

Référée à sa source, la phrase construite par M. Coville se décompose en quatre éléments. Chacun est constitué par la solution tacite d'un problème dont rien ne permet de supposer qu'on ait clairement perçu l'énoncé. D'abord, le destinataire de l'*Epistola LVI* est nommé : c'est Gontier Col. En second lieu, on sait que l'*Epistola LVI* est accompagnée d'un autre opuscule. Troisièmement, la nature de cet opuscule est précisée : c'est un petit traité. Enfin, ce traité est identifié : c'est celui-là même que Jean de Montreuil avait envoyé à Christine de Pisan et à Gerson. C'est donc son opuscule français sur le *Roman de la Rose*. Démonstration ou cercle vicieux ? C'est ce dont nous allons nous assurer sans trop de difficultés.

Observons tout d'abord que, si M. Coville a correctement défini les données de ce texte, il ne peut y lire le fait même de l'envoi à Gerson du traité sur Jean de Meun. Tout ce qu'il y trouve, c'est l'affirmation qu'un certain opuscule est adressé au destinataire de l'*Epistola LVI*. Mais si ce destinataire est Gontier Col, Jean de Montreuil ne dit en aucune façon qu'il envoie son traité à Gerson. S'il ne le dit pas, M. Coville ajoute à son texte une chose d'extrême importance : ce fait lui-même. D'où le tire-t-il ?

De bien loin, peut-être, mais seulement parce qu'il est convaincu que ce texte lui fournit tout au moins une amorce qui exige ce complément, à savoir l'identité entre l'opuscule dont il parle et le traité français sur le *Roman de la Rose*. Cette conviction est-elle légitime ? Pour en décider, il ne serait pas inutile de montrer tout d'abord que Jean de Montreuil veut réellement désigner un écrit différent de sa lettre même. M. Coville s'accorde cette donnée. C'est aller un peu vite, car la phrase de Jean de Montreuil contient une ambiguïté qu'il faut commencer par lever, si la chose est possible. En écrivant :

per eam quam tibi fert epistolam is bajulus,

que veut-il dire ? Va-t-il confier à son messager une ou deux lettres ? Une seulement, si la lettre *Scis me* suffit à rendre raison de ce texte. Or, ce que son correspondant doit constater, c'est qu'il a écrit contre ses ennemis : n'est-ce pas précisément l'objet de l'*Epistola LVI* ? Assurément, mais Jean de Montreuil est un peu plus précis, et c'en est assez pour qu'on puisse parvenir à une conclusion assez ferme. Il a soin de déclarer que cet écrit est dirigé non contre tous ses ennemis mais contre l'un des plus importants. La lettre *Scis me*, elle, ne distingue personne dans la masse hostile. Par conséquent, ce n'est pas d'elle qu'il s'agit. Faisons un pas de plus. Ce texte annexé à la lettre *Scis me*, c'est certainement l'œuvre même dont parle Jean de Montreuil, car, s'il s'agissait seulement d'une autre lettre qui y ferait allusion, on ne voit pas pourquoi

Digitized by Google

l'épistolier aurait ajouté à sa lettre *Scis me* un texte qui ferait double emploi avec elle, ni pourquoi il la signalerait particulièrement à l'attention de son correspondant : *sicut videbis*, s'il n'avait à lui offrir que deux affirmations relatives à l'existence d'une œuvre qu'il ne lui communiquerait pas. Il convient donc d'accorder que le *bajulus* va emporter deux lettres : celle qui est devenue l'*Epistola LVI* de Martène, et celle qui, par la grâce de M. Coville, est identifiée à son opuscule sur le *Roman de la Rose*.

Seulement, ici, prenons garde. Pour passer du texte de l'*Epistola LVI* à cette identification, il faut franchir des terres inconnues. A peine esquisse-t-on un premier pas dans ce sens que surgissent deux signaux d'alarme qui devraient inviter à la plus grande prudence. D'un côté, A. Thomas se récuse. Il connaît bien l'*Epistola LVI*, puisqu'elle se lit non seulement dans le manuscrit mais dans l'*Amplissima collectio*, et qu'il y fait, p. 37, une allusion expresse. Pourtant, il ne songe pas à recourir à son témoignage quand il s'agit de prouver l'existence de l'opuscule français sur le *Roman de la Rose :* omission surprenante d'une confirmation qui n'eût pas été négligeable. D'autre part, le texte lui-même résiste à une assimilation trop rapide : il ne parle pas de *tractatus* mais d'*epistola*. Le petit traité sur le *Roman de la Rose* était-il donc une lettre ? M. Coville n'en doute pas, puisqu'il parle toujours de la « lettre ou petit traité », ou de la « lettre » écrite par Jean de Montreuil à un sien ami[1], mais qui le lui a dit ?

Certainement pas sa source directe, car A. Thomas ne classe pas cet *opusculum deperditum* parmi les *Epistulae*. C'est Christine de Pisan qui l'a renseigné. C'est elle, en effet, qui, dans son historique, désigne à trois reprises l'œuvre du prévôt de Lille par le mot *epistre*[2]. Mais il ne faut voir là ni une triple dénomination, car, une fois le mot écrit, sa répétition va de soi, ni le terme propre, au jugement de Christine, car, dans sa réponse à Jean de Montreuil, elle emploie les deux, soit :

enuoier un petit traictié[3],

soit :

a qui vostre dicte epistre s'adrece[4] ;

à moins qu'elle n'aime mieux varier :

ayant leu et consideré vostre dicte prose[5].

(1) Cf. *supra*, p. 126, note 1.
(2) Dans C. F. Ward, p. 36, 37 : « la copie de une epistre ; escript la dicte epistre ; consideré la dicte epistre ».
(3) Christine de Pisan, *Lettre à Jean de Montreuil*, éd. C. F. Ward, p. 17, l. 11.
(4) *L. c.*, p. 17, l. 20.
(5) *L. c.*, p. 17, l. 16.

Digitized by Google

D'ailleurs, Christine elle-même a défini le caractère le plus remarquable de cet écrit en insistant sur le fait qu'il était

ordenné par belle rethorique[1].

La vraie question est donc de savoir si, lorsqu'il parle certainement de cette œuvre, Jean de Montreuil la désigne par le mot *epistola*, et par ce mot seulement.

Avec A. Thomas, nous avons trouvé une telle référence dans la lettre *Cum ut dant sese res*. Jean de Montreuil emploie pour désigner son œuvre l'expression complexe : *gallica scriptio*[2]. Je connais une autre référence, que personne ne signale, dans la lettre *Ut sunt mores hominum :* là encore, même type d'expression : *rescriptio in vulgari*[3]. Jamais *epistola*, toujours un terme plus général, toujours la même racine, *scriptio*, et surtout toujours le souci de préciser qu'il s'agit d'un écrit en langue vulgaire. Contraste complet avec l'*Epistola LVI*. Si M. Coville avait consulté Jean de Montreuil, il aurait sans doute éprouvé les mêmes hésitations que m'inspire cette constatation. Son élan brisé, je ne vois pas ce qui, dans le texte de l'*Epistola LVI*, aurait pu l'autoriser à rejoindre la position où nous le voyons installé. Je n'y vois que trop ce qui nous interdit de le suivre.

Ce fragment d'*Epistola LVI* doit être traité avec précaution, mais si on le prend en lui-même, si l'on cherche à le comprendre tel qu'il est, sans lui imposer du dehors des assimilations fallacieuses, il n'est pas incapable de conduire à une conclusion sûre. Il est bien éloigné de nous donner sur cette *epistola* complémentaire et mystérieuse tous les renseignements que nous désirerions, mais ce qu'il dit suffit à nous convaincre qu'aucun de ses caractères ne paraît convenir à l'*opusculum deperditum de fabula poetica Rosae ;* mieux : que la plupart, pour ne pas dire tous, sont incompatibles avec ce que nous pouvons savoir de cet opuscule. Essayons de dégager ces caractères.

Et d'abord, une observation générale dont l'importance pratique peut être grande : nous ne pouvons savoir si la description de cette *epistola* annexe que donne ici Montreuil est adéquate et exhaustive. Le prévôt signale à son correspondant un point digne d'attirer son attention, mais il ne dit rien qui prouve que cette lettre se réduise à ce qu'il montre par ce geste. Pour le traité, il en va tout autrement : là, nous en sommes sûrs, il s'agit seulement de prouver l'excellence de Jean de Meun et de son

(1) *L. c.*, p. 17, l. 11-12 ; ce qui devient dans l'historique, p. 37 : « moult notablement aournee de belle rethorique ».

(2) Cf. *supra*, p. 127.

(3) Jean de Montreuil, *Ut sunt mores ;* ms. 13062, fol. 107v°. On pourrait se demander, sans hypercritique, s'il s'agit bien du même opuscule. J'y reviendrai.

Digitized by Google

œuvre. C'est sous le bénéfice de cette observation que toutes nos remarques doivent être formulées.

La première, c'est qu'il semble bien que Jean de Montreuil ne se refuse pas à définir la nature de cette *epistola*, ou tout au moins de l'une de ses parties essentielles : *invexi*. Tout donne à penser que nous avons là un terme technique et qu'il ne faut pas affaiblir. Jean de Montreuil, en effet, est un humaniste qui soigne son style et qui cultive la rhétorique. S'il s'emporte, il compose une invective. Il s'agit donc d'un genre littéraire et d'une inspiration de fond. Dans cette *epistola*, la place essentielle doit être occupée par la polémique, au détriment de l'apologie, si tant est qu'elle s'accommode de sa présence. Ce que son auteur veut y montrer, c'est certainement beaucoup moins les mérites du *Roman de la Rose* que les torts de ses adversaires, ou de l'un d'entre eux. Or, dans la mesure où nous pouvons le reconstituer par la *Vision* de Gerson, la lettre de Christine de Pisan et ce que nous en dit Jean de Montreuil lui-même, l'*opusculum deperditum* avait pour fin principale d'exprimer une admiration sans réserve pour le *Roman de la Rose*, et pour fin secondaire de montrer, sur le mode triomphal, comment un tel chef-d'œuvre défiait la critique ; mais rien ne nous permet de supposer qu'il contînt une partie composée selon les lois de l'invective.

Sans doute, Christine de Pisan nous prévient que nous nous tromperions si nous réduisions outre mesure la partie polémique. Jean de Montreuil, elle nous en assure, n'omettait pas de faire la leçon aux ennemis de Jean de Meun :

en reprenant, comme il me semble, aucuns blasmeurs de la compilacion du *Romant de la Rose* en aucunes pars et moult soustenant icellui[1] ;

et il ne glissait pas sur cette critique :

combien que moult reprenez les contredisans[2].

Mais elle s'accorde avec nos autres sources pour nous donner à penser que Jean de Montreuil s'était assigné une tâche positive, et elle rappelle en deux endroits les deux points essentiels de la thèse qu'il s'agissait pour lui avant tout de soutenir :

nonobstant que le claimez miroir de bien viure, exemple de tous estaz de soy politiquement gouuerner et viure religieusement et sagement[3] ;

ce qui implique qu'il aille

approuant l'œuure et les aucteurs d'ycelle et par especial Meun[4].

(1) Christine de Pisan, *Lettre à Jean de Montreuil*, éd. C. F. Ward, p. 17, l. 13-15.
(2) *L. c.*, p. 17, l. 24-25.
(3) *L. c.*, p. 27, l. 315-317.
(4) *L. c.*, p. 17, l. 15-16.

Digitized by Google

Il est donc permis de douter que la partie critique de cet opuscule corresponde à ce qu'un rhéteur entend par *invective;* et si Jean de Montreuil voulait parler de son traité, on s'expliquerait mal qu'il employât le verbe *inveho.*

D'ailleurs, et cette contre-épreuve ne semble pas dépourvue de portée, lorsque Jean de Montreuil pense à son *opusculum gallicum*, ce n'est pas sous cet apsect qu'il lui apparaît, ce n'est pas en ces termes qu'il le désigne. Nous savons déjà comment la lettre *Cum ut dant sese res* nous décrit les circonstances de sa composition et l'intention de son auteur :

actoris ingenium quantum conicere datum est impetusque tulit gallica scriptione prout in annexo presentibus vestra reuerendissima videbit paternitas designaui[1].

Jean de Montreuil ne cache pas que c'est emporté par un élan violent qu'il s'est mis à l'œuvre, mais il s'agit manifestement d'un élan d'admiration, car aucun doute n'est permis sur le but poursuivi. A défaut du traité perdu, nous ne pouvons désirer meilleur témoin que cette lettre écrite aussitôt après son achèvement. Or, tel que cette lettre nous le montre, le but est unique : définir le génie de Jean de Meun. Le prévôt de Lille ne pense même pas à ses ennemis. Au fond, Christine de Pisan a peut-être été plus sensible à quelques allusions critiques qu'à l'analyse du génie de Jean de Meun. N'aurait-elle pas quelque peu majoré l'importance de la partie polémique? A cette date, l'auteur lui-même ne semble pas s'y intéresser. Plus tard, l'âpreté de la controverse l'entraînera à donner plus d'attention à ses adversaires. Mais même alors, s'il s'agit bien de son tout premier traité, il ne songe pas à y faire distinguer une partie polémique. Chose remarquable, c'est à l'activité de ses ennemis qu'il applique alors le verbe *inveho:*

Audies vir insignis et videbis pariter in contextu cuiusdam mee rescriptionis in vulgari, quam inique, iniuste et sub ingenti arrogantia, nonnulli in precellentissimum magistrum Johannem de Magduno inuehunt et delatrant[2].

L'historien aura tout intérêt à suivre cet exemple et à s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de reconnaître l'invective de l'*epistola* dans la polémique du traité.

Il s'en abstiendra d'autant plus fermement qu'il aura mieux observé le deuxième caractère différentiel de ces deux œuvres. Que l'invective occupe toute l'étendue de l'*epistola* ou qu'elle ne déborde pas l'une de ses parties, une chose est sûre : son objet est très limité. Elle ne vise pas tous les adversaires, mais un seul d'entre eux. Sur ce point capital, le témoignage est formel :

in alterum istorum patronorum.

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Cum ut dant*, **151** ; ms. 13062, fol. 67v°.
(2) JEAN DE MONTREUIL, *Ut sunt mores*, **226** ; ms. 13062, fol. 107v°.

Digitized by Google

Il n'est pas impossible qu'on doive, malgré les apparences, y donner à *alter* sa pleine valeur classique et comprendre que l'invective choisit une victime sur deux. Sans doute, la langue de Jean de Montreuil n'est pas à l'abri des lapsus de morphologie ou de syntaxe. Sans doute, un contexte où les ennemis sont déclarés très nombreux :

a plurimis scholasticis [...] male tractor[1],

paraît contraire à cette interprétation. Mais, en écrivant *patroni*, Jean de Montreuil ne désigne probablement pas la tourbe de ses adversaires. Sous sa plume, ce mot n'est pas très naturel, puisqu'il parle non des avocats ou des protecteurs de Jean de Meun, mais de ceux qui le persécutent. S'il l'emploie, c'est sans doute parce qu'il distingue parmi ses ennemis des personnages plus importants. Rien ne s'oppose, dès lors, à ce que ces *patroni* ne soient que deux à ses yeux. C'est contre l'un d'eux qu'il s'est emporté. Deux *patroni :* impossible de ne pas penser à Gerson et à Christine de Pisan. Jean de Montreuil aurait-il donc composé une invective contre l'un ou l'autre de ces adversaires de choix? Peut-on reconnaître sous cette précision l'*opusculum deperditum?*

S'il est difficile d'assimiler cet opuscule à une invective, spécifier que l'attaque viserait exclusivement Gerson ou Christine n'est pas diminuer, mais accroître la difficulté. Reprenons, en effet, le témoignage de Christine de Pisan. Sur ce point, il me paraît exempt d'ambiguïté. Pour elle, Jean de Montreuil a repris les *blasmeurs*, les *contredisans :* il n'a pas fait de personnalité. En tout cas, il ne la visait certainement pas, car il ne s'adressait pas à elle, et il n'a rien écrit qui l'obligeât à répondre :

combien que a moy ne soit adreçant, ne response ne requiert[2].

Dans ces conditions, comment Jean de Montreuil pourrait-il dire au lecteur de l'*Epistola LVI* qu'il lira dans son opuscule une invective contre Christine de Pisan? D'ailleurs, nous savons comment Christine de Pisan réagit quand on l'attaque. Pierre Col lui adresse des critiques personnelles, précises, détaillées. Christine riposte en les prenant une à une, et en développant sur chaque point sa réponse. Or, dans sa lettre à Jean de Montreuil, elle n'a pas un seul mot pour défendre une seule de ses positions. Concluons sans témérité : c'est donc que le traité de Jean de Montreuil ne contenait pas d'invective dirigée contre elle.

Aurait-il donc visé Gerson? On pourrait alléguer des vraisemblances pour et contre. Contre, le fait que cet opuscule se situe avant toutes les interventions gersoniennes connues. Pour, la conviction unanime qu'il aurait tout de même été adressé à Gerson. Mais la vraisemblance *pour*

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Scis me*, **208** ; éd. WARD, p. 115, l. 5-7.
(2) CHRISTINE DE PISAN, *Lettre à Jean de Montreuil, l. c.*, p. 17, l. 17-18.

Digitized by Google

est faible, car on a peine à croire que, si Jean de Montreuil avait donné à son opuscule français la forme d'une invective personnelle, il l'eût précisément envoyé à Gerson

pour lui ramener[1],

ou que, s'il avait cherché avant tout à convertir Gerson, il s'y fût pris de la façon la plus efficace pour l'indisposer. Mais on a mieux que des réflexions de ce genre à faire valoir.

Nous connaissons deux textes gersoniens relatifs à ce débat. Ni l'un ni l'autre ne fait la moindre allusion à une invective dirigée par Jean de Montreuil contre le chancelier. Dans sa *Vision*, Gerson ne fait aucune personnalité, ne répond à aucune attaque. Si le prévôt de Lille l'avait expressément visé, il paraît difficile d'admettre qu'Éloquence théologienne n'eût pas eu un seul mot pour flétrir cet excès d'audace et montrer à quels abus pouvait conduire l'aveugle fidélité à Jean de Meun. Dans sa réponse, si vive, à Pierre Col, Gerson eût-il pu se dispenser de souligner la solidarité de ses deux adversaires, et d'instruire le chanoine par l'exemple si regrettable du prévôt? Ce double silence me paraît incompatible avec l'identification de l'*opusculum deperditum* et d'une invective contre Gerson.

Christine de Pisan confirme cette solution négative. Son attitude, en effet, est assez éloquente. Dès qu'elle connaît la lettre de Pierre Col, elle constate que l'auteur de la *Vision* n'y est pas moins critiqué qu'elle-même. Généreusement, elle fait cause commune avec le *tresvaillant docteur et maistre en theologie*[2], et réfute non seulement ce qui la concerne mais les griefs articulés contre lui. Or, dans sa première lettre à Jean de Montreuil, on ne trouve rien qui se rapporte à Gerson. C'est donc que l'opuscule français du prévôt de Lille ne devait contenir d'invective ni contre Christine de Pisan, ni contre Gerson, ni sans doute contre personne. Mieux vaut chercher ailleurs.

D'autant qu'avant de procéder à cette assimilation, il serait nécessaire de montrer que la lettre qui contient l'invective a réellement été envoyée au personnage qu'elle attaque. Qu'en savons-nous? On voit bien qu'elle est confiée à un porteur qui la remettra à Gontier Col : mais qui vise-t-elle? Qu'un humaniste déchire à belles dents un de ses adversaires en écrivant à un tiers, ce ne serait pas un phénomène inouï. Pour peu qu'on soit

(1) CHRISTINE DE PISAN, *Historique*, 22 ; éd. WARD, p. 36, l. 55.

(2) CHRISTINE DE PISAN, *Réplique à P. Col*, éd. WARD, p. 86, l. 118, cité plus haut, p. 93. Cf. jusqu'à la p. 87, l. 174 ; p. 88, l. 212 à p. 89, l. 248, où Christine répond « un petit pour dame Eloquence » ; p. 90, l. 295-314 ; p. 92, l. 363-366 ; p. 95, l. 466 et 487 : « ce que dame Eloquence et moy disons » ; p. 96, l. 541 : « Tu respons a dame Eloquence et a moy » ; p. 98, l. 581 ; p. 100, l. 676-693 ; p. 109, l. 1016-1020 : « le bon preudhomme qui le blasme [...]. Quant est de moy... ».

Digitized by Google

familiarisé avec Jean de Montreuil, on ne peut éprouver la moindre hésitation à penser que tel pourrait être le cas de cet épistolier prompt au pamphlet, car on a rencontré sous sa plume d'autres exemples d'invectives qui lui servaient non à attaquer directement, mais à épancher sa bile auprès d'un ami ; ainsi son *factum* contre l'empereur Sigismond et les aménités qu'il écrit à Nicolas de Clamanges ou à Gontier Col au sujet d'Ambrogio de' Migli[1]. On ne peut donc affirmer que l'*epistola* en question ait été écrite pour l'adversaire qu'elle critique, et pas davantage qu'elle lui ait été envoyée par Jean de Montreuil lui-même. Or, nous sommes assurés par Christine de Pisan que l'*opusculum deperditum* fut réellement envoyé par Jean de Montreuil au moins à deux de ses contradicteurs : le *notable clerc* et Christine[2]. De ce point de vue, la différence est notable.

Elle ne l'est pas moins au sujet de la langue. En quelle langue a-t-il rédigé son invective ? Jean de Montreuil ne le dit pas. Cette omission n'est pas dépourvue de sens. Lorsqu'il communique une œuvre composée en français, l'humaniste ne manque pas d'attirer l'attention de son correspondant sur ce point important. Nous l'avons vu dans les lettres *Cum ut dant sese res* et *Ut sunt mores hominum*. Dès lors, rien ne suggère qu'il ait employé la langue vulgaire pour la composition de son invective. Au contraire, aucun doute n'est permis sur l'*opusculum deperditum*. Christine de Pisan n'en dit rien, mais Jean de Montreuil est formel : c'est une *gallica scriptio*. Avant de les identifier, il faudrait pouvoir surmonter cette difficulté.

Supposons toutes ces résistances vaincues. Acculé dans ses derniers retranchements par la critique moderne, le prévôt de Lille aurait encore de quoi la mettre victorieusement à l'abri de l'erreur. Pour l'empêcher de consommer une assimilation fallacieuse, il la prierait d'observer les circonstances historiques propres à l'élaboration de chacun de ces textes. Lorsque Jean de Montreuil compose, en français, un opuscule destiné à venger le *Roman de la Rose*, il peut se promettre un triomphe rapide. Quels sont ses ennemis ? Il vient de converser avec une femme distinguée dont il connaît l'opinion contraire et les raisons : rien de plus simple que de la réduire par des arguments sans réplique. Il a appris qu'un notable clerc s'est déclaré pour Christine : faible appui, car il est tellement sûr de l'excellence de sa cause et de la force de sa dialectique que c'est par ce dernier opposant qu'il commence son œuvre de conversion. Contre lui, donc, peu de monde, presque personne : deux contradicteurs, dont

(1) Cf. A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 73, 80, 136, note 2, pour le pamphlet, et p. 121-124 pour les lettres à Clamanges sur Ambrogio de' Migli ; p. 127-138 pour les lettres à Gontier Col sur le même personnage.

(2) Cf. *supra*, p. 99.

Digitized by Google

il n'a à redouter ni l'obstination ni l'autorité. Pour lui, tous les admirateurs de Jean de Meun, et surtout l'enthousiasme, l'éloquence, la vérité. Au moment où il écrit l'*Epistola LVI*, le triomphe n'est pas venu. Pour mieux dire, il frôle la catastrophe. Ses ennemis se sont multipliés. Il n'a plus à tenir tête à une femme et à un clerc, mais à une foule d'universitaires de grand crédit. Il n'est plus un rhéteur éloquent plaidant avec assurance pour un chef-d'œuvre méconnu, mais un suspect d'hérésie qui perd son temps à prêcher des endurcis. En fait, il n'a plus qu'un espoir : l'entrée en lice de Gontier Col.

C'est donc Jean de Montreuil lui-même qui donne du relief aux positions confondues par l'histoire. Si l'on n'avait, de parti pris, tenu ses lettres hors de la chronologie du débat, on s'en serait depuis longtemps aperçu[1]. L'*Epistola LVI* est certainement plus tardive que l'*opusculum gallicum*, peut-être de beaucoup : elle entraîne l'*epistola* inconnue avec elle et la disjoint de l'opuscule que tout le monde connaît, bien qu'il soit perdu.

Car on tenterait une évasion inutile en observant que, s'il écrit l'*Epistola LVI* longtemps après sa *gallica scriptio*, c'est encore cette *gallica scriptio* dont il peut annoncer l'envoi, même des années plus tard. En théorie, oui. En pratique, non. D'abord, il serait fort peu vraisemblable que l'auteur de la *gallica scriptio* eût attendu longtemps pour la communiquer à Gontier Col. Ensuite, et surtout, Jean de Montreuil semble avoir prévu cette interprétation car il écrit exactement ce qu'il faut pour l'exclure. Il noue, en effet, un lien chronologique entre la composition de son invective et l'activité multiforme de ses nombreux ennemis : *quorum praetextu* [...] *invexi*. Quel que soit le sens de *quorum*, qu'il s'agisse des personnes ou de leurs erreurs, le rapport est le même. C'est seulement après avoir observé ces réactions hostiles, après avoir souffert de l'arrogance, de la témérité, de l'audace[2] d'où ont procédé tant de jugements fâcheux que Jean de Montreuil s'est mis à l'œuvre. Rien ne l'autoriserait à décrire sous d'aussi sombres couleurs les circonstances qui ont précédé la rédaction de sa *gallica scriptio*.

(1) Cette attitude paradoxale est traditionnelle depuis A. PIAGET, *Chronologie...*, **312**, p. 116 : « Je ne m'occupe pas ici des lettres latines de Jean de Monstereul publiées dans le t. II de l'*Amplissima collectio* de dom Martène, ou encore inédites ». Tout le monde a fait comme lui. Selon l'observation de Miss ALMA DE L. LE DUC, *op. cit.*, **251**, p. 147, note 13, qui cite cette surprenante déclaration, C. F. Ward lui-même a systématiquement négligé de dater ces lettres qu'il réimprime à part. C'est supposer résolue une question de méthode qui décide de bien des éléments du problème : peut-on classer selon une chronologie relative les pièces d'un dossier concernant une affaire donnée, en faisant abstraction de documents qui proviennent de l'un des principaux protagonistes ? Il doit y avoir quelques inconvénients à répondre : oui.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Scis me;* éd. WARD, p. 116, l. 42-43 : « O arrogantiam, temeritatem, audaciam... ».

Digitized by Google

La critique doit prendre acte de ces disparates qui achèvent de donner toute leur valeur aux différences déjà signalées. Elle doit se défendre de réduire l'inconnu au connu en appliquant plus ou moins consciemment un faux principe d'économie documentaire qui n'est qu'une facilité paresseuse. Elle doit distinguer ce qu'elle n'a pas le droit d'identifier, et définir la situation présente comme impliquant à titre d'hypothèse directrice l'existence d'une lettre différente de l'*opusculum gallicum deperditum*, et dans laquelle Jean de Montreuil s'emportait contre l'un de ses adversaires les plus redoutables.

Connaît-on une lettre du prévôt de Lille qui réponde à ce signalement? Personne ne s'étant posé la question, il n'est pas étonnant qu'aucun texte de ce genre n'ait été signalé. Mais il suffit de parcourir de ce point de vue nouveau les lettres éditées pour avoir l'impression que cette piste doit mener quelque part. Plus précisément, Ward a réuni dans un appendice les lettres de Jean de Montreuil relatives au *Roman de la Rose*[1]. Il y en a trois. Il n'est que de jeter un coup d'œil sur les deux *Epistolae LIV* et *LVII* qui y flanquent notre *Epistola LVI* pour constater qu'elles semblent présenter quelques titres à être identifiées avec la lettre que doit porter à Gontier Col le *bajulus* de l'*Epistola LVI*. Chacune, en effet, s'en prend à un adversaire de Jean de Meun et le somme de se rétracter :

> Petit ut ea quae adversus Johannem de Magduno dixerat retractet[2];
> Ut retractet ea quae de Johanne de Magduno dixerat[3].

Convient-il de reconnaître en l'une ou l'autre de ces lettres le texte désiré, et d'achever de démontrer par cette découverte que M. Coville s'est mépris en discernant dans l'*Epistola LVI* l'*opusculum gallicum deperditum*? Je peux d'autant moins éluder la question que Ward n'hésite pas à assigner un destinataire à ces lettres, tout au moins à titre de probabilité. Selon lui, c'est le même pour les deux, et c'est Gerson. Rien de plus important pour moi. A. Thomas, nous l'avons déjà vu, ne garantit pas le repérage de Gerson comme destinataire de l'*Epistola LVII*, *Elsi facundissimus*[4]. Il en est de même pour l'*Epistola LIV*, *Quo magis magisque*. Deux problèmes sont donc imbriqués ici, mais leurs solutions ne sont pas tellement solidaires qu'on ne puisse les dégager séparément. Il serait trop tôt pour aborder le second. Par contre, il est d'ores et déjà possible de résoudre le premier. Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre, la condition essentielle est de prendre tout d'abord un contact étroit et attentif avec ces deux lettres. Pour la commodité de mon lecteur, je vais donc mettre ces textes sous ses yeux.

(1) Cf. *supra*, p. 18, notes 1-3.
(2) Dans C. F. WARD, *op. cit.*, p. 114.
(3) *L. c.*, p. 116.
(4) Cf. *supra*, p. 37

Digitized by Google

d) L'*INVECTIVE* DE JEAN DE MONTREUIL

α) Epistola LIV

Ad quemdam causidicum[1]
Petit ut ea quae adversus Johannem de Magduno dixerat retractet.

Quo magis magisque perscrutor, vir acutissime, mysteriorum pondera, ponderumque mysteria operis illius profundi ac memoriae percelebris, a magistro Johanne de Magduno editi, et ingenium accuratius revolvitur artificis, totus quippe in ammirationem commoveor et accendor, quo instinctu quove spiritu seu mente, tu praecipue qui inter civiles actiones omni die versaris, quae maxime ex electione sana pendent, et ubi praecipitur tarde et cum gravitate de rebus ferre sententiam, eumdem disertissimum[2] et scientificissimum actorem leviter nimis, scurriliterve, aut inepte loquutum fuisse censuisti. Et quasi in praetorio causam ageres, nudius tertius contra mortuum verba faciens, debachando[3] jurgabaris[4], in inventione[5] nihilominus atque claritate, proprietateque et elegantia, magistrum Guillelmum de Lorris longius ante ponens ; de quo tunc certa motus consideratione exclamare (85r°), praetermisi, et nunc linquam. Sed si amodo[6] serio dixisse fatearis, *dic quo pignore certes*, *veniam*, ut ait Virgilius, *quocumque vocaris*[7] ; ut qui magistros et benefactores meos ad extremum usque singultum non desero, aut suo in honore, quoad potero sinam laedi. Sin vero, ut potius reor, joco protuleris, aut forsan motus aliunde, non adeo feroces sumus, ut quae sit in disputando libertas ignoremus, aut linguae vertibilitati non noverimus indulgere ; immo quia altercando scitur veritas, *aurum*que *probatur in fornace*[8], de industria ingenuissimi[9] doctoris hujus concedo disputare[10] ita[11] tamen ut nihil imposterum[12] cum obstinatione adversus imitatorem[13] nostrum asseveres. Vale, et intimato super hoc quid intendis. Qui si pergis de praeceptore nostro[14] ulterius male loqui, non est quod dissimulare queamus. Hanc ex nunc pro diffidentia suscipito. Sunt etenim, ne in dubium revoces, pugiles et athletae non pauci, qui scripto voceque et manu pariter ut est posse, causam istam defensabunt[15].

(1) C'est ici que la note 1 de la p. 114 de C. F. Ward, *op. cit.*, nomme ce *causidicus* : « Gerson, according to A. Thomas ».
(2) C. F. Ward, *l. c.*, imprime : dissertissimum.
(3) C. F. Ward : debacchando.
(4) C. F. Ward : jurgabatis.
(5) C. F. Ward : inventionem.
(6) C. F. Ward : a modo.
(7) Virgile, *Bucoliques*, *Eglog.* III, 31 ; Damoetas : « tu *dic*, mecum *quo pignore certes* », et v. 49, Menalcas : « *veniam*, *quocumque vocaris* ».
(8) *Proverbes*, XXVII, 21.
(9) Ms. : ingenuisissimi.
(10) C. F. Ward : disputate.
(11) C. F. Ward : Da.
(12) C. F. Ward : in posterum.
(13) C'est-à-dire : *celui que nous imitons*. Montreuil est coutumier de cette acception inversée ; cf. A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 77 : « eum multorum verborum vera fefellit significatio : [...] *imitatorem* eum vocat non qui imitatur, sed quem alii imitantur ».
(14) Sur ce point, voici la note 2 de C. F. Ward, importante par la suggestion qu'elle propose et qui amorce une durable erreur : « Cf. Epistola XLI : Ad Petrum et Gontherum suos praeceptores ». L'érudit oublie de nous dire auquel des deux pense ici, selon lui, Jean de Montreuil.
(15) Jean de Montreuil, *Quo magis*, **202**, ms. 13062, fol. 84v°-85 r° ; dans Ward, *op. cit.*, p. 114-115.

Digitized by Google

β) Epistola LVII

Ad quemdam anonymum[1].
Ut retractet ea quae de Johanne de Magduno dixerat.

Etsi facundissimus, si copiosus, si eloquens et abundans, sed, quod scribendi fons est, sapiens es, vir insignis ; video[2] tamen veritate vincente ac pariter conscientia remordente, adversus satiricum illum perseverum magistrum Johannem de Magduno, nihil te ulterius mutire audere, aut disserere posse. Ipsius quippe veritatis tanta vis est, ut ei nullius rethoris[3] industria sese aequet, illo assentiente, qui dicit : *Veritas manet in aeternum*[4] ; falsa non durant. Redi ergo ipsius doctoris et praeceptoris carissimi in gratiam, nec quia facile prorupisti verearis. Ilico[5] enim cum voles, veniam impetrando noster eris, modo de resipiscentia tua ex fideli promissione nullus apud nos scrupulus remaneat. Non enim latet nos quousque disputandi progrediatur licentia, et quod disputationi serotinae saepe numero matutina contradicit. Scis insuper, vir experte, Originem et una Lactantium erravisse, et pariter Augustinum, plerosque magni nominis atque famae alios revocasse doctores. Non igitur pudeat nimis libere[6] dicta et attemptata[7] obnoxius reparare. Forsan[8] vero quae damnas perfunctorie vidisti, nec recenter ; quae duo maxime judicium perverterunt, ac te praecipitem dederunt in errorem, non fidei quidem vel iniquitatis, aut malitiae ; sed in quem nonnulli praedictorum ipsius de Magduno superficie tenus viso pede tecum ruunt. Neque praesentem monitionem nostram parvi pendas, aut existimes caritate fraterna vacare, vel me gratis prioribus nostris in litteris te de amantissimis defensoribusque philosophi praelibati animadvertisse. Sunt enim quorum calcaria auro fulgent, magnisque dignitatibus potiuntur, qui pro tuitione nostri propositi pulchram petunt cum Marone per vulnera mortem[9], nec acceptius quidquam Deo agere putarent, quam in eos irruere, qui nostrum coarguunt instructorem de syllaba solum parvula sive coma. Atqui te quid facturum censeam a me quaeris ? Id quod propheta simul et rex non erubuit suppliciter confiteri hortor dicas : *Delictum meum cognitum tibi feci, et injustitiam meam non abscondi*[10]. Quod si tractatum super inde conficeres, interim per amicitiam nostram precor, taedio tibi nequaquam adveniat tuo huic mandare quampiam praepositio remissivam, quae levatio praesertim sit nostrae expectationis et tuae intentionis nuntia in aliquo, cum psalmista, *Laetabor ego super eloquia tua,* quasi *qui invenit spolia multa*[11]. Vale[12].

Est-il possible de reconnaître en l'un ou l'autre de ces textes l'*epistola* dont la lettre *Scis me* annonce l'envoi? Non, et voici pourquoi.

Tout d'abord, il faudrait se contenter d'une impression bien superficielle pour croire que l'on ait l'embarras du choix. En réalité, l'*Epistola LVII* s'élimine très vite d'elle-même. Sans doute, c'est un texte écrit en latin et qui s'en prend à un adversaire du *Roman de la Rose*,

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, p. 116, note 1 : « Gerson, according to A. Thomas ».
(2) C. F. Ward : vides.
(3) C. F. Ward : rhetoris.
(4) *Psaume CXVI*, 2 : « Et *veritas* Domini *manet in aeternum* ».
(5) C. F. Ward : Illico.
(6) C. F. Ward : liberte.
(7) C. F. Ward : attentata.
(8) C. F. Ward : Forsitan.
(9) Réminiscence virgilienne bivalente ; cf. *supra*, p. 41, notes 1 et 2.
(10) *Psaume XXXI*, 5.
(11) *Psaume CXVIII*, 162 : *Laetabor*... sicut...
(12) Jean de Montreuil, *Etsi facundissimus*, **157** ; ms. 13062, fol. 87r°-v° ; dans C. F. Ward, *op. cit.*, p. 116-117.

Digitized by Google

mais les analogies ne vont pas plus loin. C'est vraiment trop peu pour satisfaire aux données fixées par l'*Epistola LVI*, et d'ailleurs cette faible similitude est annulée par des différences très profondes. L'*Epistola LVII*, en effet, ne mériterait à aucun degré d'être appelée une invective. Jean de Montreuil n'a pas devant lui un adversaire obstiné contre lequel il s'emporte, mais un ennemi vaincu et qui demande les conditions de son pardon. Le prévôt de Lille constate avec allégresse le facile triomphe de la vérité et chante victoire. Mieux, il va jusqu'à proposer au nouveau converti de pousser si loin sa pénitence qu'il s'agrège aux plus fidèles champions de Jean de Meun. Sans doute, il ne se fait pas faute de lui rappeler les causes de son erreur, mais sans acrimonie. Une docte bienveillance l'anime, et c'est avec une charité vraiment fraternelle qu'il donne à cet allié de demain des avis salutaires. Il ne désespère pas de lui voir composer un traité favorable à Jean de Meun, et il lui en demande communication afin d'éprouver à sa lecture la joie dont parle le psalmiste. Pour peu qu'on déploie ce contexte, le contresens de M. Coville, dont j'avais limité la démonstration à la partie mise en œuvre par son exégèse[1], se révèle dans toute son ampleur. Au moment où il écrit l'*Epistola LVII* Jean de Montreuil n'est nullement ému par des adversaires : il ne parle que de la puissance de ses alliés. Se ranger à ses côtés est d'autant plus prudent que c'est entrer dans une armée brillante et redoutable, toute prête à passer à l'action. Le lecteur de l'*Epistola LVII* a été bien inspiré de s'en rendre compte, car, et ce détail ne doit pas être négligé, c'est dans son intérêt que Jean de Montreuil lui avait déjà fait connaître, dans une lettre précédente, le zèle et le dévouement des défenseurs de Jean de Meun. Quelle est cette lettre ?

Encore une question posée par le texte lui-même. Qui l'a entendue ? D'elle-même, c'est vers l'*Epistola LIV* qu'elle nous conduit, car c'est là, et là seulement parmi les lettres conservées, que Jean de Montreuil fait valoir les dispositions agressives des nombreux amis du grand philosophe auquel nous devons le *Roman de la Rose*. Sauf preuve du contraire, ces deux lettres sont donc adressées au même personnage. C'est ce que n'avait pas vu Martène, puisqu'il distingue d'un côté un *causidicus*, de l'autre un *anonymus*. C'est ce qu'aurait vu A. Thomas en nommant Gerson pour l'une et pour l'autre, si nous pouvions en croire Ward. Mais nous avons constaté que tout contrôle est impossible sur ce point[2]. Un éditeur qui conserve les indications disjonctives fournies par Martène et qui les double de l'unification attribuée par lui à A. Thomas, installe la contradiction au sein de son œuvre propre. S'il s'abstient de se prononcer,

(1) Cf. *supra*, p. 39-40.
(2) Cf. *supra*, p. 37-38.

Digitized by Google

il montre assez clairement que c'est pour ne pas avoir découvert dans les textes de raison suffisante de le faire. S'il présente en outre ces deux lettres comme tendant exactement au même but, il achève de nous convaincre qu'il ne les a pas lues avec assez d'attention pour observer que leur objet respectif les différencie tout en leur conférant une relation chronologique. Je ne crois pas me tromper en déclarant que Ward n'a pas su trouver dans l'*Epistola LVII* le signe manifeste que cette lettre est postérieure à l'*Epistola LIV*, s'adresse au même correspondant et témoigne d'une action homogène, continue, et victorieuse. Sa teneur, sa date la mettent hors de cause. C'est seulement à propos de l'*Epistola LIV*, parmi les textes édités, que notre question peut être posée : est-elle l'invective dont parle l'*Epistola LVI*?

Non, car elle ne présente aucun des caractères essentiels qui seraient requis pour que cette identification fût légitime. En effet, une fois qu'on a remarqué qu'elle est en latin et dirigée contre un seul adversaire, on a épuisé les analogies. Tout le reste est différence. L'*Epistola LIV* a sûrement été écrite à l'intention de l'adversaire lui-même : or nous ne savons pas encore si tel était le cas de l'opuscule que nous recherchons. De plus, et surtout, nous ne pouvons douter que cet opuscule ait été composé sous la pression de certaines circonstances que l'*Epistola LVI* nous a permis de définir : or l'*Epistola LIV* a pris naissance à la suite d'un événement sur lequel Jean de Montreuil s'exprime avec assez de précision pour qu'il soit impossible de confondre des genèses proprement irréductibles.

Impossible, cela va sans dire, à la condition que l'on n'aille pas chercher dans un contresens le moyen de vaincre cette impossibilité. M. Coville, qui n'ignore certes pas cette *Epistola LIV*, l'a rattachée incidemment, mais de façon très remarquable, au contexte historique dont il nous a informé qu'il caractérisait l'*Epistola LVI* :

> Jean de Montreuil écrit à un de ces adversaires : *Et quasi in prelorio causam ageres.* Il fait allusion à trois contradicteurs, *tertius contra mortuum verba faciens ;* évidemment Gerson et Christine en étaient ; mais nous ne connaissons pas expressément le troisième, qui fut peut-être Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris, un fort grand personnage[1].

Hélas ! notre ignorance est beaucoup plus profonde que ne le croit M. Coville, car elle s'étend même à ce qui lui paraît une évidence. A son sens, l'*Epistola LIV* révèle au moins trois contradicteurs. Il la rapproche de l'*Epistola LVII*, limitée à sa dernière partie, et aussitôt c'est un groupe nombreux et redoutable d'adversaires qui surgit à ses yeux. Non plus seulement Gerson, Christine et Guillaume de Tignonville, mais encore le connétable Charles d'Albret et le maréchal Boucicaut, sans parler de ceux

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 200 et note 1.

Digitized by Google

qu'il ne peut nommer et qu'il voit prêts à foncer sur l'audacieux Jean de Montreuil[1]. Fantasmagorie. Nous avons déjà vu que, dans l'*Epistola LVII*, M. Coville a pris les alliés pour des ennemis. Dans l'*Epistola LIV*, il crée de toutes pièces une allusion qui lui permet d'y introduire les personnages qui le hantent et d'établir une solidarité factice entre des documents indépendants.

Un premier signe que l'exégèse de M. Coville n'est pas assez déférente aux exigences de son texte, c'est qu'elle est trop distraite pour prendre garde à ses propres implications. Elle dégage de l'*Epistola LIV* la certitude que Jean de Montreuil y fait allusion à trois contradicteurs, mais elle oublie de préciser si le destinataire fait partie de ce groupe ou s'il est un quatrième personnage. Or, le texte exige qu'il en fasse partie : *tertius*. D'où résulte une conséquence que M. Coville ne semble pas avoir prévue, avec laquelle, en tout cas, il nous laisse le soin de nous débattre : ce destinataire, c'est ou bien Christine de Pisan, ou bien Gerson, ou bien, si son hypothèse est fondée, Guillaume de Tignonville. Mais *tertius* exclut Christine. Restent Gerson ou Guillaume de Tignonville. Qu'en pense M. Coville ? Rien, d'après son texte, et c'est ce qui me surprend. Est-il possible qu'un historien aussi soucieux d'érudition exhaustive, aussi attentif aux moindres allusions, aussi désireux de les prolonger en hypothèses chargées de préparer des conclusions riches de substance humaine, soit resté insensible à tout ce que comportait une telle situation ?

La candidature de Gerson était proposée par Ward. L'accepter, c'était constituer aussitôt un nœud historique du plus vif intérêt. Si l'*Epistola LIV* s'adresse à Gerson, nous voici informés par Jean de Montreuil lui-même que Gerson ne serait intervenu contre le *Roman de la Rose* qu'en troisième lieu. Il est clair que la première place appartient toujours à Christine. Mais qui donc occuperait la seconde ? Question toute nouvelle, à laquelle M. Coville aurait dû être entraîné à faire la plus nouvelle des réponses. Il propose, en effet, le nom de Guillaume de Tignonville. Peut-on rêver hypothèse plus stimulante ? Christine de Pisan a imploré le secours non seulement de la reine Isabelle de Bavière, mais encore du prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville : chacun le sait[2]. Chacun sait aussi que l'histoire ignore tout du sort de cet appel. Jean de Montreuil attesterait ici que Guillaume de Tignonville aurait répondu sans tarder, avant Gerson lui-même, en attaquant Jean de Meun, et M. Coville ne s'empresse pas de fonder son hypothèse un peu vacillante sur ce texte de tous points remarquable ? Mieux, l'*Epistola LIV* décrirait

(1) Cf. *supra*, p. 40, note 1.

(2) Cf. dans le dossier constitué par C. F. Ward, *op. cit.*, p. 34-35 pour la lettre à la reine ; p. 35-36 pour la lettre à Guillaume de Tignonville.

Digitized by Google

alors une intervention gersonienne hostile à Jean de Meun et qui ne se confondrait ni avec la *Visio*, ni avec la réponse à Pierre Col, ni avec les protestations de l'orateur sacré ; intervention qui, du point de vue de l'histoire littéraire, aurait l'intérêt de montrer que certains esprits distingués préféraient Guillaume de Lorris à Jean de Meun, et M. Coville n'a pas inclus cette donnée capitale dans les pages qu'il consacre à définir le rôle de Gerson dans ce conflit littéraire et moral ? C'est donc que Ward ne lui en a pas imposé sur ce point. Lorsqu'il croit qu'un texte concerne Gerson, M. Coville le dit : c'est le cas de l'*Epistola LVII*, nous l'avons vu[1]. Ici, rien ne prouve qu'il ait pensé à un tel destinataire. Sa construction même repousse cette conjecture. C'est pourquoi je n'ai pu assimiler ce passage aux cinq fragments où se lisent la conviction que Jean de Montreuil a écrit à Gerson et la désignation d'un texte afférent à cette correspondance. Ai-je eu tort ? On m'objectera que l'*Epistola LVII* et l'*Epistola LIV* ayant même destinataire, et ce destinataire ayant été nommé par Ward, si M. Coville accepte Gerson pour l'*Epistola LVII*, il doit l'accepter aussi pour l'*Epistola LIV*. Et je répondrai : sans doute, il l'aurait dû. Mais l'a-t-il fait ? Son livre ne nous permet pas de le savoir, et il nous inspire les motifs les plus sérieux de ne le point supposer. Rien ne prouve que l'auteur de *Gontier et Pierre Col* se soit aperçu des requêtes incluses dans l'*Epistola LVII*, dont une partie seulement a retenu son attention, et tout suggère qu'en voyant l'*Epistola LIV* écrite à un *causidicus*, il se soit senti fort peu enclin à reconnaître Gerson dans cet avocat. Tout se passe donc comme si, n'ayant pas de raison pour rejeter l'identification proposée par Ward à propos de l'*Epistola LVII*, M. Coville s'était refusé à le suivre en ce qui concerne l'*Epistola LIV*.

Mais alors, si ce *tertius* n'est pas Gerson, ce doit être, pour M. Coville, Guillaume de Tignonville ? L'élimination de Gerson procurerait à cette hypothèse sa pleine fécondité. Non seulement l'histoire saurait dorénavant à quoi s'en tenir sur l'efficacité de l'appel lancé par Christine de Pisan, mais elle connaîtrait, pour l'essentiel, la nature et le succès d'une intervention dont elle croyait devoir se résigner à tout ignorer. Guillaume de Tignonville aurait essayé de détourner l'attention de Jean de Meun au profit de Guillaume de Lorris. Tancé par le prévôt de Lille, il aurait avoué son erreur et serait très probablement passé à l'ennemi. Et M. Coville s'est privé du plaisir d'enrichir son histoire du débat des paragraphes savoureux qu'une telle découverte lui permettait d'écrire ?

Il s'en prive, c'est un fait. Mais c'est qu'il n'a pas dû sentir qu'une option lui était offerte. Son exégèse courait à la surface du texte et,

(1) Cf. *supra*, p. 27, le texte n° IV.

Digitized by Google

nourrie de certitudes historiques plutôt que de rigoureuses précisions philologiques, elle n'éprouvait pas le besoin d'aller au delà des satisfactions que lui procurait le miroitement des vraisemblances. Le malheur est que tout n'était que mirage. L'hypothèse n'est pas construite sur le sable, mais sur le néant. L'*Epistola LIV*, en effet, ne contient aucune allusion à une pluralité de contradicteurs, pour la raison que le mot *tertius* n'y est pas un nom de nombre doué d'autonomie, mais un élément inséparable d'un adverbe composé sur lequel ne saurait se méprendre un lecteur de la Vulgate, mais qui n'aurait pas dû donner le change à un humaniste, tant il est authentiquement cicéronien : *nudiustertius*. En pareille situation, son sens ne souffre d'aucune ambiguïté : c'est une précision temporelle. Jean de Montreuil ne rappelle pas à son lecteur qu'il fait partie d'un groupe de trois, mais que son méfait remonte à trois jours. La confusion est grave. Une fois dissipée, il est clair que l'*Epistola LIV* se détache d'elle-même du contexte historique auquel M. Coville l'avait subrepticement reliée.

Si Jean de Montreuil écrit son *Epistola LIV*, ce n'est pas du tout parce qu'il se trouverait dans une situation périlleuse. C'est tout simplement parce que, trois jours auparavant, il a entendu un homme bien informé et très pénétrant, un avocat habitué à l'éloquence judiciaire, plaider avec emportement contre Jean de Meun et soutenir la supériorité de Guillaume de Lorris, du point de vue de l'invention, de la clarté, de la propriété et de l'élégance du style. Sur le moment, le prévôt de Lille ne s'est pas récrié. Il n'a pas davantage l'intention de le faire. Il veut tirer au clair les intentions de ce critique improvisé et lui faire connaître les siennes. Ce qu'il peut supposer sur le premier point, ce qu'il apprend à son lecteur sur le second, ce qu'il dit de la situation générale, tout cela nous éloigne fort de l'*Epistola LVI*. Sur le premier point, en effet, il se demande si cet avocat a parlé sérieusement ou par manière de jeu. Lorsqu'il écrit l'*Epistola LVI*, il n'a plus la ressource de se demander si les universitaires distingués qui le soupçonnent d'hérésie n'agiteraient pas cet épouvantail pour se divertir. Il a vraiment peur. Sur le deuxième point, Jean de Montreuil est sûr de lui : si c'est sérieusement que l'avocat a blâmé Jean de Meun, s'il continue à dire du mal de celui que le prévôt considère comme son maître[1], qu'il se prépare à un combat singulier ou à une vraie bataille. En termes virgiliens, ce qui ne veut pas dire ici idylliques, Jean de Montreuil le prévient qu'il saura le retrouver partout pour défendre jusqu'au dernier râle l'honneur de son bienfaiteur. Sur la

(1) On voit que la distraction de C. F. Ward, *op. cit.*, p. 114, note 2 (cf. *supra*, p. 153, note 14) va jusqu'au contresens le plus grave : *praeceptor* ne désigne ici certainement ni Gontier Col ni Pierre Manhac, mais Jean de Meun.

Digitized by Google

situation générale, enfin, au lieu de montrer du geste une foule d'ennemis impitoyables, il présente à son partenaire le groupe valeureux des champions et des athlètes qui sont prêts à défendre Jean de Meun sur tous les terrains et par toutes les armes : la voix, la plume, la main. Au moment où il écrit au *causidicus*, Jean de Montreuil n'a donc rien à craindre. Sa cause est juste, son courage à toute épreuve, ses amis ont la force et l'ardeur de troupes intrépides et que la lutte n'a pas encore usées. Comme nous sommes loin de l'*Epistola LVI!* Il est donc manifeste que l'*Epistola LIV* ne se situe pas après les progrès de l'opposition au *Roman de la Rose*, mais plutôt vers les origines du débat. Avec elle, on en est encore à l'ère des réactions individuelles et des discussions purement littéraires. La personne, la responsabilité de Jean de Montreuil ne sont pas encore en cause ; pas un seul mot ne permet de supposer qu'on suspecte son orthodoxie. Autour de Jean de Meun et de son œuvre commencent à s'exprimer des opinions divergentes. Des amis ont la surprise de se trouver en désaccord. Les uns en prennent leur partie avec une liberté souriante. D'autres, plus lourds, s'empressent de leur chercher noise. Jean de Montreuil est de ceux-ci. Tout se passe comme si les humanistes avaient été les premiers à faire sonner leurs éperons. Mais la bataille n'est sûrement pas encore engagée. On n'en est qu'aux défis.

Défi, tel est d'ailleurs le mot propre dont Jean de Montreuil se sert lui-même pour définir son *Epistola LIV : hanc pro diffidentia...* Elle n'est donc pas une invective. Son auteur ne l'a pas construite en vue d'exprimer un ressentiment, mais pour fixer les positions respectives et croiser le fer, s'il y a lieu. Respectons ces nuances essentielles. Toutes conspirent à nous empêcher de confondre ce que Jean de Montreuil a distingué. L'*Epistola LIV* n'est sûrement pas le texte annexé à l'*Epistola LVI*. Nouvelle défaite. Est-ce la déroute ?

L'*Epistola LVI* exige un complément. Ce complément, le dossier monstérolien relatif au *Roman de la Rose*, tel qu'il a été préparé par les choix de Martène ou les déterminations d'A. Thomas, constitué par Ward, accepté par l'ensemble des historiens, et en particulier par M. Coville, ne le contient pas. Rien d'étonnant pour M. Coville, puisqu'il pense que ce complément n'est pas autre chose que l'*opus gallicum* dont A. Thomas a démontré l'existence par la lettre *Cum ut dant sese res*, mais dont personne n'a retrouvé la trace. Etait-ce déjà l'avis de Ward ? Peut-être. On peut toutefois se demander si Ward avait un avis sur ce point. Préférant en principe laisser parler les documents que les soumettre à une analyse quelque peu poussée,

This, briefly, is the general course of the debate, which we shall be satisfied to have

Digitized by Google

outlined, preferring to let the documents speak for themselves rather than to attempt further analysis here[1],

il n'aurait pas été infidèle à sa méthode en laissant ses textes non seulement parler mais crier dans le désert. Si l'on aime mieux supposer qu'il a dû prêter l'oreille à l'appel de l'*Epistola LVI*, on pensera soit qu'il s'est contenté des analogies offertes par les deux épîtres *LIV* et *LVII*, soit qu'il a songé lui aussi à l'*opusculum gallicum*. Identification illégitime, évasion décevante. Par ses requêtes les plus pressantes, l'*Epistola LVI* interdit à l'éditeur de clore ce dossier sur trois pièces. Nous avons vu que telle était déjà la leçon de la lettre *Cum ut dant sese res*. Sous la pression de ces deux documents, le cadre traditionnel doit craquer, car tout s'oppose à ce qu'on se contente d'une dernière hypothèse, qui ne serait qu'une échappatoire de facilité.

A priori, ce complément que l'érudition et l'histoire s'accordent à nous refuser ne doit pas être rangé, sans plus insister, parmi les *deperdita opuscula* dont A. Thomas a démontré l'existence et constaté la disparition. D'après lui, trois opuscules sont perdus : des *proverbes*, le traité sur le *Roman de la Rose*, des poésies[2]. Cette liste n'est pas complète[3], mais elle est remarquable par deux caractères essentiels : la nature et la langue des œuvres perdues. Jamais une lettre, et deux fois au moins un opuscule français. Rien de plus naturel, car Jean de Montreuil attachait tant de prix à ses lettres latines qu'il les a recueillies lui-même avec soin.

(1) C. F. Ward, *op. cit.*, p. 10.

(2) A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 41-43.

(3) Je signale en particulier à l'attention de son prochain historien deux lettres inédites de Jean de Montreuil, « *Ne me non parere*, **175**, vestris velle nutibus pater reuerende aliquis iudicaret, quia *canticum* illud meum *de laude retrograda aulicorum* nundum ut a me petieratis fuit missum... » (ms. 13062, fol. 56v°) et *Nunquam ne igitur*, **183**, (adressée à Jean Muret, d'après A. Thomas, *op. cit.*, p. 38), où on lit, ms. 13062, fol. 62r°-v° : « *aulicorum*... De quorum moribus a me preposito *canticum* protensum satis et si ineloquens, rigidum tamen et meo iudicio verissimum, citra dies aliquot editum est. Quod cum dabitur huc te proficisci, licet paucis innotuerit tibi profecto minime celabitur ». D'où il semble résulter que Jean de Montreuil se donne comme l'auteur d'un *canticum* sur les courtisans, qui doit être en vers et doubler sa lettre *Jamque fere*, **171**, (*Ampl. coll.* XLI, col. 1398A-1404B) à Pierre Manhac et Gontier Col. Si l'on pouvait faire fonds sur des expressions employées par un styliste avide de piquant et d'inédit, on préciserait même le genre littéraire de ce poème : *retrograda* fait tout de suite penser aux *ballades rétrogrades*, si fort à la mode en ce temps-là, et où excellait Christine de Pisan. Mais que signifierait alors *de laude retrograda?* Prenons garde : ce n'est pas la facture poétique qui comporte un mouvement inversé, c'est la louange qui recule. Si la louange recule, c'est peut-être pour céder la place à la satire. De même, *canticum*, à l'extrême rigueur, pourrait être vidé de son sens classique, et pris de façon très large pour désigner une invective en prose. Ces deux conditions réunies, il ne resterait que l'*Epistola XLI*, ou *Jamque fere*. Mais on voit que le problème existe, et qu'A. Thomas ne l'a pas posé.

Digitized by Google

Mabillon a retrouvé deux manuscrits de ces recueils[1]. Dans ces conditions, un préjugé est permis : ces *codices* doivent contenir toutes les lettres dont Jean de Montreuil a été satisfait. Or, si nous l'en croyons lui-même, l'opuscule annexé à l'*Epistola LVI* était une lettre, très probablement une lettre latine, et certainement une lettre dont il n'était pas mécontent, puisque nous voyons qu'il tient à la faire lire. Dès lors, tout permet d'espérer que cette lettre subsiste en manuscrit. Tout donne à penser que, si un manuscrit contient une seule lettre présentant à peu près les caractères définis par l'*Epistola LVI*, c'est précisément la lettre que le *bajulus* a portée à Gontier Col en même temps que l'*Epistola LVI*. Parcourons le seul recueil qui nous soit actuellement accessible, le manuscrit B. N. lat. 13062. Nous ne tarderons pas à constater la fécondité d'une telle attitude critique.

γ) LA LETTRE *UT SUNT MORES HOMINUM*

Ut sunt mores hominum et affectus varii, dicam sinistra indicia.
Audies vir insignis et videbis pariter in contextu cuiusdam mee rescriptionis in vulgari quam inique, iniuste et sub ingenti arrogantia, nonnulli in precellentissimum magistrum Johannem de Magduno inuehunt et delatrant, precipue mulier quedam nomine Cristina, ut dehinc iam in publicum scripta sua ediderit, que licet ut est captus femineus, intellectu non careat, michi tamen audire visum est *Leuntium grecam meretricem ut* refert *Cicero*, que *contra Theofrastum philosophum tantum scribere ausa* fuit[1]. Asserentes obtrectatores predicti eundem ingenuissimum virum passibus in multis perclarissimi operis sui de rosa errauisse, et loquutum extitisse insolenter ut petulans. Primo scilicet in capitulo rationis, eam ut aiunt loqui supra personatus faciens dignitatem. Consequenter zelotipum excessiue, et in sui tractatus seu libri decisione, vbi amans iuueniles suas exprimit passiones indecenter, pernimiumque ut subiungunt ac lubrice.

(1) Cf. *Amplissima collectio*, **282**, *Observatio praevia*, col. 1310-1311 : « Selectas hic exhibemus Johannis de Monsterolio epistolas, duobus ex codicibus manu exaratis excerptas, quorum primum reperit Mabillionius Romae, in bibliotheca reginae Sueciae, alterum indicavit extare penes illustrissimum Achillem Harlaeum Parisiensis senatus integerrimum principem, a quo transiit in bibliothecam illustrissimi domini Chauvelin eodem in Senatu praesidis, qui pro sua in omnes, sed in nos maxime humanitate codicem illum utendum commisit *(J'ajoute : de là, il est passé à la Bibliothèque nationale où il porte la cote 13062 du fonds latin)*. Neuter tamen omnes Johannis de Monsterolio epistolas complectitur... ». Non, mais celles qu'il estimait particulièrement réussies.

(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 79-80, a transcrit tout ce début, en vue de définir les rapports de Jean de Montreuil avec Christine de Pisan, mais il n'a fait aucun sort à la *rescriptio*, et n'a accordé aucune attention au contenu de cette lettre pas plus qu'à ses relations avec l'*Epistola LVI*. Cette citation fragmentaire a servi de source à L. Thuasne, *op. cit.*, **359**, p. 51, et à A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 80, 224 et note 1. La source de Montreuil est Cicéron, *De natura deorum*, I, 33, à moins qu'elle ne soit Pétrarque, *De sui ipsius et aliorum ignorantia*, **309**, p. 95 : « cum *Leontium, Greca* mulier, imo *ut Cicero* ait, *meretricula*, *contra Theofrastum tantum Philosophum scribere ausa* sit. » Capelli, **25**, p. 120, note 300, donne la référence à Cicéron.

Digitized by Google

O tempora, o mores. *Vix* enim *apud me sum*, ut ait Therentius[1], tantum opus, talem virum, cui similem non tulit etas nostra, nec ut auguror secula ulla restituent sic detractionis conspiciens vnguibus lacerari : mortuo inconsideratissimi verba facientes, quos viuens solo nutu[2] oppido compressisset, qui de personatuum varietate non discernunt, seu notant, quibus passionibus moueantur aut induantur affectibus, et quem ad finem, quaue *(108r°)* dependentia, aut quamobrem sint loquuti, nec quod demum satirici is instructor fungitur officio, quo respectu plura licent que aliis actoribus prohibentur.

In hos siquidem maledicos exclamarem quamlibenter, nisi autoritate comperissem, quotquam vsquam nati sunt, militaris, clerimonieque professionis excellentiores talis semper iacture maculam subiisse, nec est quod alta pretereant ingenia canum latratum talismodi, aut morsuram inuidorum, rege simul et propheta contestante non posse *obstrui os loquentium iniqua*[3], quippe cum iuxta Liuii sententiam, *quo gloria maior, eo propior inuidia*[4].

Sed me nimis vrit, quod tales existunt nostri detractores, quorum aliqui romantium huiusmodi, quod potius vite humane speculum dici debet aut discursus, viderunt summotenus aut legerunt in transitu, ut referunt ; alii vero qui tametsi enixe studuerint, minime crede michi tante rei sunt capaces, aut susceptibiles misterii. Daque quod istorum aliquis opus id attentius viderit, et toto neruorum conatu processus incubuerit lectioni, ut intelligere concessum sit : eumdem tamen ordinis vocatio sic inducit aut exigit professio, ut aliter loquatur ac sentiat. Vel talis est qui ad continuationem speciei humane qui finis libri est, redditur forsitan inutilis. Quis igitur talium non deferat protinus iudicio, qui profecto, ut ait Petrarcha, quod nesciunt, aut negligunt, in aliis reprehendunt[5].

Quasobres, frater carissime, industriam tuam rogandam esse velim, quatinus tu qui ut sentio eundem philosophum et poetam ingeniosissimum ut meritus est veneraris, diligis, atque colis, et in suo genere dicendi ceteros excellis huius regni, contra istos declames maledicos altissona fortiter musa tua, taliter baculo tue disertie defensando doctorem istum morum optimum, si mens tamen eleuetur a sensibus, quod agnoscant quid sit *(108v°)* in eum dicere tot scientificis munitum discipulis et amicis potentibus decoratum.

Vale, meque preceptori meo magistro Johanni Venatoris suppliciter recommenda, et parce quod tibi per tu confidenter sum loquutus. Hoc enim ex lectione antiquorum didisci, singularem personam plurali numero alloqui non deberi[6].

Avec toutes les réserves dont il convient d'entourer les convictions de cette nature, je suis convaincu que nous tenons, cette fois, le texte dont parle l'*Epistola LVI*. Sans doute, la description qu'elle donne est par trop sommaire pour permettre une superposition démonstrative, mais je ne crois pas forcer les analogies en concluant que toutes les vraisemblances sont en faveur de cette identification.

D'abord, et c'est l'essentiel, cette lettre contient une invective, vigoureuse, mordante, tout à fait digne d'un humaniste non moins par son

(1) TÉRENCE, *Andria*, V, 4, 938 : « *Vix sum apud me* ».

(2) Un signe de renvoi reporte le lecteur à une annotation en marge gauche : « incipe ibi *opido compressisset* ».

(3) *Psaume LXII*, 12 : « Quia *obstructum* est *os loquentium iniqua* ».

(4) TITE-LIVE, XXXV, 10 : « Maior *gloria* in P. Scipione, et *quo maior, eo propior invidiam* », cité par PÉTRARQUE, *De suiipsius...*, p. 91, exactement sous la forme adoptée par Montreuil : « *quo gloria maior, eo propior inuidia* ».

(5) Pour l'idée, cf. PÉTRARQUE, *Contra medicum, invect. III*, **310**, p. 1104 : « Noli ergo contemnere in alijs, quod assequi non potes, qui miserrimae impudentiae mos est ».

(6) JEAN DE MONTREUIL, *Ut sunt mores*, **216** ; ms. 13062, fol. 107v°-108v°.

Digitized by Google

caractère excessif et son goût douteux que par son cachet antique. Le bon Antoine Thomas en était quelque peu scandalisé :

de Christina his verbis parum benignis, ne dicam indecentibus, ad quemdam amicum suum scribit[1].

De plus, cette invective choisit parmi tous les adversaires l'un des principaux, *praecipue*, et il se trouve que c'est bien l'un des deux auxquels nous avions pensé : Christine de Pisan. Cela, parce que cette femme qui ne manque pas d'esprit ne s'est pas contentée de parler — ou plutôt d'aboyer — mais elle a écrit, et publié son œuvre. L'indication de ce motif a une valeur chronologique très importante pour nous. La lettre *Ut sunt mores* est donc postérieure à la réplique de Christine au prévôt de Lille. Elle est séparée de la *gallica scriptio* par un laps de temps assez considérable. Elle se rapproche de l'*Epistola LVI*. C'est tout à fait ce qu'il nous fallait.

D'ailleurs, la situation décrite est analogue de part et d'autre, quoique le péril paraisse plus urgent dans l'*Epistola LVI :* pluralité d'adversaires, nécessité de contracter de puissantes alliances. Plus menacé, l'auteur de l'*Epistola LVI* paraît écrire après celui de la lettre *Ut sunt mores.* C'est encore un recoupement favorable, puisque Jean de Montreuil avait composé son invective avant de la communiquer à Gontier Col.

Enfin, la lettre *Ut sunt mores* énumère trois reproches formulés par les détracteurs de Jean de Meun. Le premier porte sur le personnage de *Raison*, auquel il ferait prononcer des discours trop relevés pour sa dignité. Le second, sur celui de *Jaloux*, qui est excessif. Le troisième, sur la conclusion du livre, indécente et dangereuse. Or, ces trois points se retrouvent dans le même ordre sous la plume de Christine de Pisan lorsqu'elle écrit à Jean de Montreuil. Il n'y a pas coïncidence sur le premier, car la critique adressée à *Raison* selon la lettre *Ut sunt mores hominum* n'est pas exactement celle qu'avait formulée Christine, mais cette divergence est moindre que les ressemblances et elle est facile à expliquer. Ou bien Jean de Montreuil interprète librement le texte de Christine qu'il a sous les yeux ; ou bien il substitue à ce que Christine a écrit ce qu'elle lui avait dit de vive voix ; ou bien il ajoute au cadre emprunté à Christine une objection articulée ailleurs. Peu importe. Ce qui est acquis, c'est que lorsqu'il définit la position de ses adversaires, c'est à Christine de Pisan qu'il pense. L'*Epistola LVI* éclaire donc les intentions de l'auteur de la lettre *Ut sunt mores hominum* de la façon la plus conforme à cette lettre même. Après avoir mis Christine en vedette, elle emploie un pluriel plus courtois : *asserentes obtrectatores praedicti,*

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 79.

Digitized by Google

ut aiunt, ut subjungunt. Mais l'*Epistola LVI* nous apprend que c'est toujours contre le même et unique objet qu'en réalité Jean de Montreuil s'est emporté, et le contenu de son invective, dérivant à peu près exclusivement de la seule lettre de Christine, confirme de la façon la plus étroite qu'il soit possible de désirer en des rapports de cette nature l'assertion de l'*Epistola LVI*. Je n'hésite donc pas à conclure que le texte annoncé par l'*Epistola LVI*, ce doit être la lettre *Ut sunt mores hominum*. Pourquoi n'a-t-elle pas été incorporée au dossier ou signalée par M. Coville ?

S'il en est ainsi, M. Coville nous a induits en erreur : *Montreuil n'annonce pas à Gontier Col qu'il lui envoie avec sa lettre le petit traité qu'il a adressé à Gerson et à Christine*[1]. Comme la lettre *Cum ut dant sese res*, et plus radicalement encore, l'*Epistola LVI* refuse de soutenir la thèse qu'elle paraissait fonder. Dans les textes cités ou allégués par M. Coville, il semble donc que rien ne soit de nature à prouver l'identité du notable clerc et de Gerson. Je ne me résignerai pourtant à une négation si compète qu'après avoir repris l'examen de la lettre *Cum ut dant sese res ;* mais, tant que nous tenons la lettre *Ut sunt mores hominum*, voyons si elle ne viendrait pas inopinément au secours de M. Coville en se référant plus ou moins clairement à Gerson.

Pour savoir si la lettre *Ut sunt mores* contient de quoi sauver une thèse perdue, ou tout au moins en grand danger de perdition, je lui poserai trois questions. Je l'interrogerai d'abord sur son destinataire, puis sur l'opuscule dont elle parle, enfin sur les allusions qu'on y remarque. Son destinataire n'a été déterminé, que je sache, par personne. C'est dommage, car il s'agit certainement de quelqu'un qu'on aurait tout intérêt à connaître. Tenons pour certain que ce ne peut être le chancelier. Jean de Montreuil, en effet, ne s'adresse à ce personnage que pour la raison qu'ils communient tous deux dans un même culte pour Jean de Meun. Tous deux vénèrent en lui le poète et quelque chose de plus : le philosophe. Cet inconnu fait donc partie du groupe des alliés. Ne pensons ni à Gontier Col ni à Nicolas de Clamanges, car ce n'est pas seulement en qualité d'admirateur et de disciple de Jean de Meun que cette lettre lui est adressée, c'est en qualité d'imitateur. Poète, et poète si célèbre qu'il l'emporte sur tous les autres poètes du royaume, il s'exerce dans le même genre littéraire, ou le même style, ou la même langue — *in suo genere dicendi* — que l'auteur du *Roman de la Rose*. On ne peut pas plus reporter ce trait caractéristique sur Gontier Col que sur Nicolas de Clamanges. A qui convient-il ? Quel est ce prince des poètes français dont Jean de Montreuil,

(1) Cf. *supra*, p. 142.

Digitized by Google

un peu après 1400, mobilise la muse au service du *Roman de la Rose?* Un historien de la littérature penserait sans doute à Eustache Deschamps ou à Alain Chartier. Mais je ne connais pas un seul texte de Jean de Montreuil qui soit favorable à ces hypothèses, et d'ailleurs ce serait sans doute un peu trop tard pour le premier, certainement beaucoup trop tôt pour le second.

Un familier de Jean de Montreuil proposerait plutôt Jean Muret ou Laurent de Premierfait. Nous savons, en effet, par le prévôt de Lille lui-même en quelle estime il tenait le talent du secrétaire pontifical Muret, aussi bon poète que prosateur :

> Nonne Murete frater noster in vtroque scribendi genere, soluto scilicet et ligato, apridem cognitus es ? Quis est autem, ut verum producamus, qui Mureti inuentionem, dispositionem, ordinemque et eloquutionem ac cetera ad orandum vtencilia, ni liuor obstiterit, apprehendat, non ea laudet et miretur ? Ut pene qui te audiat — cogimur hoc dicere — Johannem os aureum reuiuiscere non autumet[1].

Mais ce Chrysostome *redivivus* peut-il être notre homme? Non. C'est pour Jean de Montreuil un ami de vieille date. Leurs relations avaient commencé bien avant 1400[2]. Tout naturellement, Montreuil le tutoie. Avec le destinataire de la lettre *Ut sunt mores*, lettre certainement postérieure à 1400, il éprouve encore le besoin de s'expliquer sur son tutoiement. Insister sur les titres de Jean Muret serait se fourvoyer.

Si nous ne connaissions Laurent de Premierfait que par l'histoire de la littérature française, nous ne pourrions même pas songer à sa candidature : pour G. Lanson, il n'est qu'un traducteur[3]. Mais M. Coville nous a rendu le double service de lui restituer son vrai titre de gloire :

> Laurent de Premierfait fut d'abord poète[4],

et de nous rappeler quelle admiration il suscita, tout au moins en Italie :

> Son contemporain, l'humaniste Antonio Loschi de Vicence a fait de lui un ardent éloge dans une épître en vers récemment retrouvée, où il le représente comme le premier poète de la Gaule :
>
> Primus enim Latiis Gallorum es factus in oris
> Et lauri et cultor Musarum et amicus apricis
> Collibus Aoniis...[5].

(1) Jean de Montreuil, *Nunquam ne igitur*, **183** ; ms. 13062, fol. 62 r°.

(2) Sur Jean Muret, cf. A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 70, 72, 85, surtout 96-97 et 154-167, 171-173, 183. M. Coville ne donne qu'une date, qui est celle qu'il attribue à son départ de la cour pontificale : « avant la fin de 1399 » (p. 183). B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, **127**, t. VIII, p. 225-228, ne donne que la date de composition du *Dialogue sur le mépris de la mort*.

(3) G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, **245** *bis*, p. 158 : « Laurent de Premierfait s'attaque à Cicéron et à Boccace » ; et en note 1 : « Il traduit le *De amicitia* et le *De senectute*, et, de Boccace, le *De casibus nobilium virorum et feminarum*, puis le *Décaméron* ».

(4) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 175.

(5) A. Coville, *op. cit.*, p. 185.

Digitized by Google

Chercher dans cette direction serait peut-être s'exposer moins évidemment à errer. Mais Laurent de Premierfait peut-il être rattaché de quelque manière à Jean de Meun? Je soumets cette question au futur historien du débat sur le *Roman de la Rose*, car on voit bien que toute cette histoire doit être reprise. Pour moi, il me suffit de constater que, jusqu'à plus ample informé, la recherche du destinataire ne nous conduit aucunement vers Gerson.

La détermination de l'opuscule annoncé, de cette *rescriptio in vulgari*, nous rapprocherait-elle du chancelier? Comment le ferait-elle, puisque le destinataire reste inconnu et qu'aucune tendance textuelle ne nous dirige vers Gerson? D'ailleurs, quel est cet opuscule? On pense tout de suite à l'*opusculum gallicum deperditum*, puis une difficulté surgit. Si je ne me suis pas trompé dans la restitution que m'a inspirée la lettre *Cum ut dant sese res*, cet *opusculum gallicum* ne correspondrait pas très bien à ce que Jean de Montreuil annonce au prince des poètes qu'il va trouver dans sa *rescriptio in vulgari*. Sans doute, les deux œuvres sont en français, et cet élément commun est d'une importance capitale, mais rien ne nous aurait conduits à penser que l'*opusculum gallicum* contenait le tableau des invectives injustement proférées contre le très excellent maître Jean de Meun. D'autre part, la lettre *Ut sunt mores hominum* est certainement plus tardive que *Cum ut dant sese res :* à cette date, les circonstances ayant si profondément varié, l'opuscule initial serait-il autre chose que du réchauffé? Comment pourrait-il régler aux yeux de son nouveau lecteur une situation pour laquelle il n'avait pas été écrit?

Ces difficultés sont réelles. Il ne faut pas se faire fort de les surmonter aisément. Assurément, on pourra répondre que la lettre *Ut sunt mores* ne décrit pas l'opuscule qu'elle annonce et que nous ne sommes donc pas autorisés à opposer description à description. Au lieu d'affirmer que son lecteur y trouvera citées les invectives des adversaires de Jean de Meun, elle dit qu'il pourra se rendre compte, en la lisant, combien toutes ces attaques sont iniques, injustes et arrogantes. Or, une telle constatation peut résulter de la lecture d'une apologie solide et d'une esquisse de réfutation. L'*opusculum gallicum*, si j'ai bien interprété les suggestions de la lettre *Cum ut dant*, ne devait pas être autre chose. Il pouvait donc rester d'actualité même après l'entrée en ligne de nouveaux ennemis. Dès lors, l'histoire littéraire n'est pas contrainte de distinguer ces opuscules, mais elle doit prendre acte des nuances propres à chacun de ces témoignages, s'interdire les réductions précipitées, se préparer aux discriminations que des documents nouveaux pourront lui imposer, bref ne pas faire comme si tous ces problèmes étaient résolus alors que l'on commence à peine à les découvrir.

Après ces deux tentatives infructueuses, rencontrerons-nous Gerson,

Digitized by Google

ou tout au moins son ombre, en quelque allusion dont on puisse tenir l'interprétation pour suffisamment assurée? C'est ce qu'il ne paraît pas interdit de penser au premier abord. Jean de Montreuil, en effet, classe ses adversaires. Il distingue ceux qui, de leur propre aveu, n'ont lu le *Roman de la Rose* que de façon superficielle, ce qui est le cas de Christine de Pisan[1] ; ceux qui l'ont étudié de toutes leurs forces, mais qui n'étaient pas capables de comprendre ce chef-d'œuvre en pénétrant ses mystères ; ceux qui l'ont compris et qui, par conséquent, le jugeraient comme il le mérite si la vocation de leur ordre ne les induisait, si leur profession même ne les obligeait à parler contre leur sentiment, ou s'ils n'en étaient détournés par leur inaptitude personnelle à assurer ce qui constitue la fin même de ce livre, à savoir la continuité de l'espèce humaine. Ce dernier trait décoché, notre humaniste a dû se trouver très spirituel, mais ne viserait-il pas Gerson? De même que, lorsqu'il pensait à Christine de Pisan, il parlait d'*alter patronorum*, ici, il passe soudain du pluriel au singulier : *istorum aliquis*. N'est-ce pas le signe que l'*ordinis vocatio*, la *professio*, désignent un clerc, disons un *notable clerc*, et donc Gerson?

Admettons-le : qu'est-ce qui en résulte? La thèse de M. Coville en recouvrerait-elle quelque probabilité? On a peine à le croire, car si c'est de Gerson que Jean de Montreuil veut parler en ces termes, comment reconnaître sous cette caricature le notable clerc auquel il aurait tenu à offrir la primeur de son *opusculum gallicum?* Comment penser, en outre, que des hommes séparés par une querelle si aiguë auraient été unis par une correspondance amicale? Rien de plus simple, me répondra-t-on : il y a eu crise, évolution, contraste. Avant l'opposition gersonienne au *Roman de la Rose*, estime, amitié, relations épistolaires. Après, rupture, railleries et réflexions peu amènes du prévôt ulcéré. Peut-être, mais ce n'est là qu'une conjecture gratuite, et moins que gratuite. Aucun texte ne l'appuie ; deux faits lui sont contraires et s'opposent à ses conséquences.

D'abord, nous savons que quelqu'un a parlé de Gerson un peu comme la lettre *Ut sunt mores* parle de ces clercs qui l'exaspèrent. C'est Pierre Col. Ce chanoine a déclaré son collègue de chapitre incompétent en fol amour et pour s'expliquer son inexplicable hostilité au chef-d'œuvre de Jean de Meun, il a affecté de le soupçonner de poursuivre en réalité le but opposé à celui que sa *Visio* paraît viser. Mais nous savons aussi que sous cette critique et cette insinuation, Gerson a bondi. Il a tenu à répondre — ce qui est un fait capital — et nous pouvons lire sa réponse — ce qui ne permet pas à l'histoire de se construire comme si elle n'existait pas.

(1) Cf. Christine de Pisan, *Lettre à Jean de Montreuil*, éd. C. F. Ward, p. 18, l. 47-49 : « Vray est que pour la matere, qui en aucunes pars n'estoit a ma plaisance, m'en passoye oultre comme coq sur brese ; si ne l'ay planté veu ».

Digitized by Google

Le premier point, il le nie. Le second, il le prend tout à fait au tragique :

si serio dictum est, tu nunquam praeconiis tuis tantumdem extollere parvitatem meam potueris, quantum vituperas, dum confingit tua forte libertas mecum loquendi, ea me scripsisse, quae scripsi, quatenus homines, quos scimus niti in vetitum, flamma major exureret, animaretque ad lecturam Libri hujus repetendam, quasi videlicet professionem meam commutaverim in mendacium, et sit Officium meum ficte agere in doctrina morum, et mihi ipsi, more actoris tui, immo Christianae Religioni dissidere, corde insuper et corde loqui. Moriar priusquam ista unquam fictione palliatus inveniar : vide potius ne actorem tuum iste dolus infecerit[1].

Or, nous ignorons tout d'une réplique de Gerson à Jean de Montreuil. C'est donc qu'il n'a pas dû se sentir menacé par l'ironie du prévôt. A vrai dire, les documents ne sont pas strictement comparables. Pierre Col s'était adressé à Christine de Pisan et avait critiqué expressément le chancelier dans la personne d'*Eloquence théologienne :* les lettres de Jean de Montreuil ne sortent pas du cercle des amis de Jean de Meun. Mais le bouillant champion n'écrivait sans doute pas sans ajouter à ses textes des commentaires oraux, et d'ailleurs il est plus que probable qu'on ne gardait pas ses lettres secrètes. Quoi qu'il en soit, une seule position est légitime : puisqu'aucun texte ne témoigne d'une réaction de Gerson contre une attaque de Jean de Montreuil, on doit penser qu'il ne s'est pas reconnu, ou qu'il n'a pas eu l'occasion de se reconnaître dans la lettre *Ut sunt mores hominum.* L'historien serait imprudent qui se croirait autorisé à plus de perspicacité.

Imprudent, et même téméraire, car il ne trouverait aucun appui du côté de Jean de Montreuil. Chose très remarquable, en effet, l'épistolier qui invective contre Christine de Pisan parce qu'elle aggrave sa faute en publiant son écrit, n'a rien à dire contre Gerson, qui a pourtant fini par commettre un crime de même nature. Il est même assez curieux que, lorsqu'il s'en prend à ce clerc qu'il soupçonne de quelque hypocrisie, Jean de Montreuil ne dise pas qu'il ait écrit, mais qu'il parle : *loquatur.* Malgré mon peu de goût pour le dilemme en histoire, je crois donc qu'on peut ici raisonner sous cette forme : de deux choses l'une, ou bien la lettre *Ut sunt mores hominum* est écrite après la *Vision* de Gerson, et Jean de Montreuil évite systématiquement d'attaquer cette œuvre et son auteur ; ou bien elle est antérieure à l'intervention gersonienne et l'on n'a plus aucune raison de penser qu'elle vise le chancelier, car on ne sait pas si Gerson a pris publiquement parti avant sa *Vision.*

De toute façon, le plus sûr est de ne pas mettre dans ce texte ce qui n'y est pas, et de ne pas se livrer trop vite à une reconnaissance qui ne prouverait qu'une chose, à savoir qu'on n'introduit Gerson dans des

(1) GERSON, *Réponse à P. Col ;* éd. C. F. WARD, p. 80, l. 139-150. Pour le premier point, cf. *supra,* p. 137, note 5.

Digitized by Google

textes où il n'a sans doute que faire que pour la raison qu'on ignore profondément son temps et son milieu. Ce qu'il y a dans la pensée de Jean de Montreuil, ce sont *des* clercs, et peut-être le *notable clerc* auquel il adressa son opuscule français. Mais avant d'écrire un nom quelconque, il faudrait avoir fait le tour de tous les clercs qu'il connaissait, et défini ses relations avec Gerson. M. Coville nous a appris bien des choses sur le premier point, mais, sur le second, tout paraît à reprendre. J'espère obtenir quelques résultats solides. La première condition est d'éviter à chaque pas de nous laisser corrompre par la facilité d'hypothèses séduisantes. Gardons le contact le plus étroit que nous pourrons avec les textes, et procédons avec toute la prudence que l'exemple que nous étudions est capable de nous inspirer.

Car il faut décidément l'avouer : le monde où vivent les historiens n'est pas un monde cartésien. Je ne veux pas dire que la nature même de leur science les situe hors du mathématisme universel, ce qui est l'évidence même, mais que, malgré tous leurs efforts pour s'en tenir aux exigences de la méthode, ils ne cessent de se mouvoir et de construire sous l'influence du *malin génie*. Comment expliquer autrement que, même lorsqu'ils sont perduadés d'observer les règles les plus précises de la critique la plus sévère, il leur arrive de voir dans les textes ce qui n'y est pas, et de ne pas y discerner ce qui s'y trouve? Ici, on nous informe que Jean de Montreuil envoie à Gontier Col l'opuscule qu'il avait déjà fait parvenir à Gerson et à Christine de Pisan : or, ce qui est inscrit dans les textes, c'est d'abord que Jean de Montreuil envoie à Gontier Col une lettre toute différente de l'opuscule en question, et qui marque une péripétie nouvelle de la polémique ; c'est ensuite qu'il envoie son opuscule français à un tout autre personnage, un poète inconnu ; c'est enfin l'absence totale d'aucune preuve, d'aucun indice qu'il ait réellement adressé cet opuscule français à Gerson. Le contraste est douloureux. La métaphysique cartésienne est intimement persuadée de s'être affranchie du grand trompeur. Par quelle méthode exorciser le *diabolus in historia*?

Une recherche qui conduit à une telle question ne peut être suspecte de stérilité. Peut-être contribuera-t-elle à préparer une réponse utile si elle propose une réponse mixte, à la fois technique par la mise en relief de toutes les exigences concrètes d'une construction vraiment scientifique, et morale par l'importance méthodologique qu'elle accordera aux vertus de prudence, de patience et d'humilité. En tout cas, tirons d'une telle leçon la résolution de lire dix fois nos textes, et revenons en désespoir de cause à la lettre *Cum ut dant sese res*, afin de lui demander si M. Coville s'est posé, si même il a implicitement résolu le problème de son destinataire.

Digitized by Google

e) RETOUR A LA LETTRE *CUM UT DANT SESE RES*

Revenir à la lettre *Cum ut dant sese res*, c'est accomplir un acte de courtoisie bien plutôt que répondre à l'attrait des vraisemblances. Nous avons déjà vu le peu de cas que M. Coville en a fait. Il est donc bien probable que son texte ne dissimule aucune recherche critique à son endroit. Mais je ne voudrais pour rien au monde conclure que l'identité posée entre le *notable clerc* et Gerson s'effondre sans avoir accordé à la thèse de M. Coville un crédit supérieur à toutes les suggestions des textes que nous avons consultés jusqu'ici. A vrai dire, l'*Epistola LVI* se dérobant complètement, on ne peut tenir secrète la conséquence inévitable : cette identification menace ruine. Raison de plus pour considérer d'aussi près que possible la lettre *Cum ut dant* et l'usage qui en est fait dans *Gontier et Pierre Col*. Si ce texte a appris à M. Coville que, lorsque Jean de Montreuil s'adresse à un *notable clerc*, c'est à Gerson qu'il écrit, peut-être sa construction contient-elle un indice capable de nous en informer.

Pour dégager ce qui peut se dissimuler dans le silence de M. Coville et derrière ce que nous livrent les pages imprimées de *Gontier et Pierre Col*, la première démarche est nécessairement l'analyse de ces pages mêmes. Nous avons déjà constaté que le fragment de la lettre *Cum ut dant* retenu par M. Coville est cité dans un contexte qui le déborde et qu'on ne saurait à aucun point de vue réduire à son utilisation. Il est temps de réfléchir sur cette circonstance essentielle.

Tout le paragraphe qui nous intéresse, et qui s'étend sur les deux pages 201-202, est construit à l'aide des deux lettres de Jean de Montreuil que les notes 4 et 5 désignent avec précision. Mais la précision ne va pas au delà de la référence matérielle. Le premier caractère de ces deux emprunts complémentaires, c'est que, pour un lecteur qui ne peut remonter aux sources, ils sont indiscernables. Sans doute, on est informé que le manuscrit, ou A. Thomas, a été consulté pour définir l'initiative de Gontier Col et la réaction de Jean de Montreuil, mais comment savoir où commence, ou finit le passage qui dérive de cette consultation? Les points de suture sont invisibles. Le sertissage qui enchâsse dans l'analyse de l'*Epistola LVI* les neuf mots extraits de la lettre *Cum ut dant* et la brève transposition française qui les exploite est si parfait qu'on doit plutôt dire qu'il y a fusion. D'où, pour le lecteur, quelque risque de confusion. L'auteur a-t-il, pour sa part, complètement échappé à ce danger? Je n'oserais l'affirmer, et cela pour deux raisons, dont chacune va me permettre de définir un nouveau caractère de ces emprunts.

Tout d'abord, en se détachant de son contexte primitif pour s'incruster dans l'analyse de l'*Epistola LVI*, la parcelle prélevée sur la lettre *Cum ut dant* se dépouille de toute note individuante, perd ses éléments d'intérêt,

Digitized by Google

cesse de poser les questions dont nous avons vu qu'il est de l'essence de ce texte de les poser, et participe à un mouvement de pensée étranger à celui qui lui était propre dans son milieu originel. Cette métamorphose me paraît très grave et très significative. M. Coville, c'est pour moi une évidence, n'a jamais considéré explicitement la lettre *Cum ut dant* en elle-même, pour elle-même, afin d'étudier les problèmes qui lui sont inhérents. Dans la mesure où il l'utilise, il l'assume en une enquête de nature toute différente. Laquelle? Essayons de la dégager, et nous exprimerons par le fait même le second motif qui nous inspire quelque inquiétude sur la valeur critique de ce paragraphe.

N'accordant aucune attention aux traits distinctifs de la lettre *Cum ut dant*, M. Coville noie l'élément qu'il lui emprunte dans un développement organisé en vue d'atteindre un but précis, à savoir montrer comment Jean de Montreuil convie Gontier Col à prendre part à la lutte. C'est pour nourrir un paragraphe ainsi orienté que l'historien utilise l'*Epistola LVI*. Rien de plus légitime, à la condition toutefois que cette lettre soit adressée à Gontier Col. J'ai cité plus haut une phrase qui montre assez clairement que telle est bien, du moins à un certain moment, la position de M. Coville[1]. Mais le texte que j'analyse est affecté sur ce point d'un flottement si curieux que je dois le signaler, car il contribue de la façon la plus efficace à nous renseigner sur les conditions de rédaction de ce paragraphe.

M. Coville amorce en ces termes l'intervention de Gontier Col dans le débat :

> Gontier Col était bien placé pour protéger Jean de Montreuil[2] [...] toujours prêt

(1) Cf. *supra*, p. 42.

(2) Voire ! et contre qui ? Je n'ai pas à refaire ici l'histoire du débat sur le *Roman de la Rose*, mais je ne peux m'empêcher d'observer que toute cette histoire doit être récrite. M. Coville est obsédé par les suites de son contresens. Il voit Jean de Montreuil menacé par des ennemis redoutables et haut placés, puisqu'ils portent des *chaussures dorées:* mais Jean de Montreuil, lui, admire le mordant de ses alliés. D'autre part, il pense qu'un secrétaire du roi aussi influent que Gontier Col pouvait « intimider » Christine de Pisan, veuve d'un subalterne. Mais c'est oublier que la réplique de Christine de Pisan à Gontier Col témoigne d'une impavide noblesse de caractère, absolument inaccessible à des faiblesses de ce genre. D'ailleurs, quel danger pouvait-elle faire courir à Jean de Montreuil ? Nous avons vu que le prévôt de Lille n'avait besoin de personne pour la remettre lourdement à sa place. La seule menace vraiment redoutable était du côté de Gerson. Si le chancelier avait pris l'affaire au sérieux, engagé une procédure inquisitoriale, mobilisé l'évêque de Paris et son tribunal contre des littérateurs suspects d'outrances hérétiques, l'horizon se fût aussitôt singulièrement assombri. Mais nous avons vu que l'attitude de Gerson était tout autre. Et s'il eût fait acte d'hostilité, qu'eût pesé dans la balance un secrétaire du roi, fût-il le premier ? A peine plus lourd que sa plume d'oie. En pareille occurrence, Jean de Montreuil aurait su trouver, n'en doutons pas, un allié plus opportun. Je me demande, en vérité, quelles sont les perspectives qui, dans toutes les questions relatives à Montreuil et à son milieu, n'ont pas été faussées.

Digitized by Google

à s'alarmer [...]. Une lettre de Montreuil se rapporte à cet appel[1].

Se rapporte : qu'est-ce à dire? Sans doute qu'elle le mentionne, mais qu'elle ne le constitue pas. Or, cette lettre qui concerne l'appel de Montreuil, sans le constituer, c'est l'*Epistola LVI*. C'est elle que tout ce paragraphe résume ou, parfois, cite littéralement. Et c'est encore d'elle qu'il s'agit lorsque M. Coville conclut :

Après avoir exhalé ainsi son irritation et ses craintes, Montreuil annonce à Gontier Col qu'il lui envoie avec sa lettre le petit traité qu'il a adressé à Gerson et à Christine ; surtout il lui demande de le défendre, d'écraser ces ennemis insensés, d'appuyer et de mettre au point avec son talent les raisons que lui a grossièrement données, d'entrer en lice avec toutes les ressources de son esprit. Gontier Col a entendu cet appel[2].

Gontier Col n'a pu entendre *cet appel* que si l'*Epistola LVI* constitue cet appel même, et lui est adressée. Dès lors, pourquoi la formule ambiguë du début, et par quel jeu dialectique M. Coville réussit-il à passer de l'hésitation à la certitude? Il semble avoir consacré toute sa puissance de réflexion critique à se procurer la conviction que Gontier Col est bien le destinataire de l'*Epistola LVI*, en n'alléguant la lettre *Cum ut dant* qu'à cette fin, sans avoir pu garder la moindre attention pour la question soulevée par sa destination propre, sans avoir pu même prendre conscience que cette question existe et exige réponse.

Tel que son texte nous le révèle, l'itinéraire suivi par la pensée de M. Coville à cet égard se réduit à deux étapes. La première ne l'a conduit qu'à une probabilité. Elle consiste en une observation sur le texte même de cette *Epistola*. Montreuil, note-t-il, y

donne à son correspondant les épithètes qu'il prodiguait à Gontier Col dans les grandes occasions, *magister atque frater, frater honoratissime*[3].

Sans expliciter le conclusion, M. Coville poursuit. Arrêtons-nous un instant. Cette observation est-elle douée de valeur démonstrative? On peut en douter, car il y aurait quelque difficulté à désigner le correspondant notable auquel Montreuil ne prodigue pas les épithètes. M. Coville n'en disconviendrait pas, lui qui nous prévient ailleurs très justement qu'il faut être prudent lorsqu'on veut interpréter certains aspects des textes issus de ce groupe d'humanistes fort enclins à forcer

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 201. C'est précisément en ce point que l'appel de note 4 nous indique la double référence à l'*Epistola LVI* dans C. F. Ward et dans l'*Amplissima collectio*.
(2) A. Coville, *op. cit.*, p. 202.
(3) A. Coville, *op. cit.*, p. 201.

Digitized by Google

un tantinet les termes[1]. Pour faire de cette observation un argument, il faudrait donc pouvoir dire non seulement que Montreuil prodiguait ces épithètes à Gontier Col, mais encore qu'il ne les prodiguait qu'à lui. Est-ce bien ce que pense M. Coville? Peut-être, si c'est la leçon que lui a donnée le manuscrit 13062. Ce manuscrit a-t-il pu lui donner cette leçon? Comme il ne s'agit là que d'un détail assez mince, je ne me suis pas amusé à relever et à classer toutes les épithètes contenues dans les lettres de Jean de Montreuil. Cependant, persuadé qu'il y a dans les vérifications de ce genre de quoi faire réfléchir l'histoire littéraire en lui montrant à quelles aberrations peuvent l'entraîner ses légèretés, je n'ai pas hésité à parcourir ces feuillets de ce point de vue, et j'ai pu me convaincre que l'on y recueillerait une moisson surabondante de termes de telle nature et de tel emploi qu'ils vident de toute signification les épithètes de l'*Epistola LVI*. Veut-on trois traits pris au hasard? Dans son épître liminaire à Nicolas de Clamanges, *cantor dignissime*, Jean de Montreuil appelle cet important personnage : *frater*[2]. Ailleurs, dans la lettre *Querenti michi*, dont le destinataire n'a été découvert ni par A. Thomas, ni, autant que le lecteur de *Gontier et Pierre Col* puisse en juger, par M. Coville, le prévôt de Lille salue un *reverende magister*[3]. La lettre *Ut sunt mores hominum*, adressée à un *vir insignis*, voit en lui un *frater carissime*[4], etc. Les épithètes relevées dans l'*Epistola LVI* n'ont donc rien de décisif, d'autant qu'on y cherche en vain le mot propre par lequel, selon M. Coville, Jean de Montreuil désigne de façon indubitable Gontier Col, son maître : *praeceptor*[5].

La situation de M. Coville est donc plus curieuse encore qu'il ne semblait, car, ou bien il sait dès son point de départ que l'*Epistola LVI* est adressée à Gontier Col, et alors à quoi bon mettre en relief des épithètes

(1) A. Coville, *op. cit.*, p. 164 : « Muret le qualifie tour à tour d'*optime*, *doctissime*, *illustrissime*. Mais ces épithètes, parmi les humanistes, étaient si facilement données qu'il n'est pas nécessaire de rechercher un personnage plus considérable que n'était l'auteur ».

(2) Jean de Montreuil, *Sine quo*, **217** ; ms. 13062, fol. 10r°.

(3) Jean de Montreuil, *Querenti michi*, **191** ; ms. 13062, fol. 89v°.

(4) Jean de Montreuil, *Ut sunt mores* ; ms. 13062, fol. 107v° ; cf. *supra*, p. 163.

(5) A. Coville, *op. cit.*, p. 206 : « Jean de Montreuil l'indique clairement, car son *preceptor* ne peut être que Gontier Col. » Sur quoi, deux mises au point sont nécessaires. D'abord, il n'est pas exact que *preceptor* soit réservé à Gontier Col. On pourrait multiplier les exemples du contraire ; en voici un, dans un texte bivalent : Jean de Montreuil, *Statueram preceptor et frater*, **219**, ms. 13062, fol. 11v°-13r° : d'après A. Thomas, *op. cit.*, p. 39, cette lettre s'adresse à Nicolas de Clamanges. En outre, dans le texte même où le cueille M. Coville, et qui est l'*Epistola LIV* de l'*Amplissima collectio*, dans C. F. Ward, *op. cit.*, p. 114-115, *praeceptor* ne peut être traduit par *Gontier Col* que contre le contexte, sous la suggestion de Ward, et en vertu de toute la représentation des faits que s'est donnée M. Coville. Pour qui s'en tient au texte, le *praeceptor* de Jean de Montreuil, c'est Jean de Meun : cf. p. 159, note 1.

Digitized by Google

banales en soulignant que Jean de Montreuil attend les grandes circonstances pour les prodiguer précisément à cet ami? Ou bien il en doute, mais alors sa première étape ne réussirait pas à le conduire au delà de son point de départ. D'ailleurs, pourquoi en douterait-il? L'apparition de la lettre *Ut sunt mores hominum* pourrait nous faire croire que nous tenons l'explication de ce scrupule.

Cette lettre est en effet, nous l'avons constaté, un appel au secours et l'annonce de l'envoi d'un petit traité en français sur le *Roman de la Rose*. A première vue, elle se présente donc comme un doublet de l'*Epistola LVI*. Si cette impression est justifiée — et on doit en tenir compte jusqu'à preuve du contraire — ces deux lettres ne peuvent s'adresser au même personnage. Or, tandis qu'A. Thomas ne savait rien sur le destinataire de la lettre *Ut sunt mores*, Louis Thuasne déclare carrément que c'est Gontier Col[1]. S'il en était ainsi, on comprendrait sans peine l'hésitation qui affecte les premières lignes de M. Coville. Ces deux lettres ne pouvant avoir le même destinataire, si la lettre *Ut sunt mores* s'adresse à Gontier Col, comment admettre que l'*Epistola LVI* aurait été également écrite pour lui?

C'est une question. Mais que ce soit le motif qui ait fait hésiter M. Coville, c'est ce qu'il est impossible de penser. D'abord, parce que la lettre *Ut sunt mores*, oubliée par l'*Amplissima collectio*, n'a retenu son attention, tout comme celle de L. Thuasne et celle d'A. Thomas, leur commune source, que sur ses toutes premières lignes[2]. Ensuite, parce que l'auteur de *Gontier et Pierre Col* n'a lu l'ouvrage de L. Thuasne qu'après avoir achevé son livre[3]. Ce n'est donc pas l'autorité de L. Thuasne qui a pu l'obliger à réfléchir et à se donner à lui-même un argument rendant probable le fait que Gontier Col serait le destinataire de l'*Epistola LVI*. D'ailleurs, quelle autorité présente cette assertion de L. Thuasne? D'où cet historien tire-t-il sa certitude? Il oublie de nous le dire. Une fois de plus, nous avons affaire à une décision gratuite, ce qui ne facilite pas la discussion et n'éclaire guère le débat. Sans doute M. L. Thuasne a-t-il plus ou moins consciemment raisonné comme M. Coville et, frappé par les épithètes contenues dans la lettre *Ut sunt mores*, nullement attentif d'autre part à l'*Epistola LVI*, a-t-il conclu que seul Gontier Col pouvait être désigné par elles. Mais pour nous qui constatons qu'une conclusion

(1) L. THUASNE, *Le Roman de la Rose*, **359**, p. 51 : « dans une épître à Gontier Col ».

(2) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 79-80 ; L. THUASNE, *op. cit.*, p. 51 ; A. COVILLE, *op. cit.*, p. 80 et 224 ; cf. *supra*, p. 162, note 2.

(3) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 245 : « Additions et corrections [...]. Plus récemment encore le débat du *Roman de la Rose* a été résumé de façon fragmentaire par L. Thuasne » [cf. *supra*, p. 121, note 2]. Il y a d'ailleurs entre ces deux historiens une profonde incompatibilité de goût.

Digitized by Google

exclut l'autre, tout ce que des arguments de ce genre sont capables de prouver, c'est d'abord que, ni dans l'*Epistola LVI* ni dans la lettre *Ut sunt mores*, Jean de Montreuil n'emploie des termes caractéristiques du seul Gontier Col ; c'est ensuite que l'histoire littéraire de Jean de Montreuil doit être reprise à la base.

C'est là une nécessité d'autant plus urgente que même les points qui ont pu paraître définitivement conquis se voient remettre en question dans les conditions les moins favorables au progrès scientifique. La véritable explication de l'indécision dont témoigne le texte de M. Coville ne se trouve pas, en effet, là où les textes auraient pu la justifier, mais d'un autre côté, où elle cesse d'être légitime. A qui M. Coville doit-il le texte de cette *Epistola LVI* dont il nous donne l'analyse? A l'*Amplissima collectio*, ou à Ward. La note 4 se réfère à ces deux sources. Or, chacune de ces deux sources avait quelque chose à lui dire sur le destinataire de cette lettre. D'après l'*Amplissima collectio*, elle est adressée *ad quemdam amicum*, sans plus[1]. Ward était capable de nommer cet ami, non sans prudence :

Gontier Col probably[2].

Tout se passe comme si M. Coville, s'établissant sur cette base de départ, avait tout d'abord accepté cette détermination comme probable, puis, sous l'action d'un argument décisif, avait pu la considérer comme certaine. Quel est cet argument?

Son texte ne contient rien d'autre qu'on puisse interpréter en ce sens que la réflexion sur les épithètes caractéristiques et la citation de la lettre *Cum ut dant*, qui la suit immédiatement. J'ai montré ce que pouvait prouver le premier moyen. Accordons que M. Coville ait pu n'y recourir qu'en vue de confirmer la probabilité déjà acquise par Ward. Le second était-il donc de nature à lui faire franchir l'intervalle qui sépare la probabilité de la certitude? A lire son texte, on doit le penser, car s'il y est impuissant, rien ne reste pour soutenir le mouvement de pensée impliqué par les positions successivement observables. Mais, à considérer en elle-même la parcelle étrangère à laquelle il incombe de procurer le progrès dialectique exigé par la conclusion de M. Coville, on est contraint d'avouer qu'une telle tâche, si elle n'est peut-être pas contraire à sa nature, est du moins rendue impossible par les conditions qui lui sont faites dans ce contexte. De soi, en effet, ce fragment prouve quelque chose, et quelque chose d'essentiellement autre. Il prouve que c'est Gontier Col qui a poussé Jean de Montreuil à lire le *Roman de la Rose*. Cela, M. Coville

(1) *Amplissima collectio*, t. II, **262**, col. 1421.
(2) C. F. Ward, *op. cit.*, p. 115, note 1.

Digitized by Google

l'a parfaitement vu, et dit de la façon la plus claire. J'ajoute qu'ainsi établi, ce fait historique est d'une importance capitale. Nous aurons peut-être à en faire état contre les suggestions de M. Coville, beaucoup trop enclin, si je ne me trompe, à réduire l'influence littéraire de la chancellerie royale[1]. Mais en résulte-t-il que, dans les conditions où ces quelques mots se présentent en ce contexte, l'ami auquel l'*Epistola LVI* est adressée ne puisse être que Gontier Col? Non, évidemment. Une telle consécution ne peut être légitime en soi, et nous avons ici deux raisons pour une de la rejeter.

D'abord, en nous en tenant aux deux textes ainsi imbriqués, le fait de savoir que Jean de Montreuil doit à Gontier Col son initiation au *Roman de la Rose* ne peut en aucune façon suffire à prouver que, lorsque le prévôt de Lille implore le secours d'un allié dans sa lutte pour Jean de Meun, cet allié soit Gontier Col. Ensuite, si ce mode de raisonnement était valable en ce qui concerne l'*Epistola LVI*, il ne le serait pas moins à propos de la lettre *Ut sunt mores*. Une route logique qui nous conduit

(1) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 141 : « Gontier Col, Jacques de Nouvion, Jean de Montreuil furent secrétaires du roi. Mais la Chancellerie avec ses nombreux services, malgré les hommes très cultivés qui lui furent attachés, n'apparaît pas comme un foyer de vie intellectuelle particulière ». Et en note 1 : « Ce que dit miss A. LE DUC, *op. cit.*, 20 [il s'agit du tiré à part], sur le rôle intellectuel de la chancellerie royale, n'est guère probant ». — Pourquoi ? N'est-ce pas surtout parce que c'est miss A. Le Duc qui l'a dit la première ? Très sévère, beaucoup trop sévère pour son étude, intelligente et bien documentée, M. Coville ne semble pas pouvoir lui pardonner de l'avoir précédé dans la connaissance de Gontier Col et de son milieu. J'avoue que je ne trouve pas d'autre réponse à ce *pourquoi* inévitable, et j'en suis navré, car un livre qui traite de questions si graves et dont tant d'assertions soulèvent des *pourquoi* de ce genre est un livre inachevé, sans compter qu'il ne donne pas l'impression d'avoir atteint sur tous les points le degré de sereine impartialité qu'on eût été en droit d'attendre de lui. Je crains que son auteur n'ait cédé ici qu'à un mouvement d'humeur. N'eût-il pas été mieux inspiré de suivre la suggestion qu'il rejette, mais ne réfute pas ? Car enfin, que faut-il à ses yeux pour constituer « un foyer de vie intellectuelle particulière » ? Si la chancellerie royale n'en est pas un, à quelles conditions pourra-t-on déterminer l'existence de pareils foyers ? Ce refus me paraît d'autant moins intelligible qu'on attribue plus d'originalité et de valeur à l'humanisme de Jean de Montreuil et de ses amis. Si ces trois secrétaires royaux inaugurent, ou contribuent solidairement à inaugurer une « manière de penser et de juger différente ou bien nettement distincte de celle de leurs prédécesseurs et de leurs contemporains » (A. COVILLE, *op. cit.*, p. 99), comment leur rapprochement pourrait-il ne pas former un foyer de vie intellectuelle particulière ? Notre texte nous invite à choisir un exemple caractéristique : le débat autour de Jean de Meun. Gontier Col lit le *Roman de la Rose* et s'éprend pour ce chef-d'œuvre poétique et philosophique d'une telle admiration qu'il presse Jean de Montreuil de s'en nourrir. A peine a-t-il obéi, ce disciple est saisi d'un tel enthousiasme et se répand en éloges si excessifs qu'il déclenche deux attaques également résolues, mais dont chacune représente la réaction d'un milieu différent. Avec Christine de Pisan, c'est non seulement la revendication de l'honneur féminin, mais le manifeste d'une certaine classe sociale et d'une certaine école littéraire. Avec Gerson, c'est le chancelier de Notre-Dame, c'est-à-dire l'Université non moins que l'Église. Or, tous ces adversaires sont pareillement convaincus et inconvertissables. Si ce conflit ne nous démontre pas l'existence de plusieurs foyers de vie intellectuelle particulière, que montre-t-il ?

Digitized by Google

à nouveau vers cette concurrence est, de soi, plus que suspecte de nous égarer. Elle nous perd. Un paragraphe qui souffre de telles infirmités est manifestement un paragraphe mal élaboré. Le fragment hétérogène qui y a été inséré ne peut avoir pour fin de constituer une étape dialectique nécessaire pourtant pour que la position de M. Coville soit cohérente. Dans ce texte, rien ne comble le fossé que la conclusion suppose comblé.

S'il en est ainsi, pourquoi ce recours inopiné à la lettre *Cum ut dant*? L'économie syntaxique de tout ce paragraphe n'est guère favorable à une réponse pertinente. En effet, les trois phrases qui devraient nous permettre de la dégager sont construites en parataxe. Aucun lien logique apparent ne les rattache les unes aux autres. Aucun indice grammatical n'éclaire le lecteur sur le motif qui a pu inspirer à M. Coville d'ajouter chacune d'elles à celle qui la précède. Tout se tient dans le domaine de l'inexprimé. C'est dire combien aisément l'interprétation peut passer à côté de la vérité et avec quelle facilité l'auteur pourra la rejeter en nous dévoilant son intention réelle. Essayons toutefois de pénétrer jusqu'au substrat psychologique de ce texte inarticulé ou de provoquer, par notre erreur même, une exégèse magistrale et définitive.

Après avoir remarqué l'emploi d'épithètes *prodiguées* à Gontier Col, M. Coville observe que, d'après Jean de Montreuil lui-même, c'est Gontier Col « qui lui a fait connaître et lire le *Roman de la Rose* ». Je me suis demandé s'il y avait là un élément d'ordre dialectique destiné à prouver que l'*Epistola LVI* s'adresse à Gontier Col. Ne tablant que sur le contenu de cet élément, j'ai répondu non. Mais la forme même sous laquelle il se présente aurait dû me dissuader de poser la question, car, en introduisant Gontier Col à la troisième personne dans l'analyse d'un texte qui, s'il s'adresse à Gontier Col, ne doit pas parler de lui mais lui parler, il montre par ce seul fait qu'il ne peut tendre vers le but qu'on lui aurait le plus volontiers assigné. S'il survient, ce n'est pas pour répondre aux exigences d'une dialectique interne qui assure un passage logique du probable au certain, c'est en vertu d'une décision extérieure au mouvement essentiel de la pensée. Il est appelé par une réflexion occasionnelle de l'auteur sur les raisons que pouvait avoir Jean de Montreuil de faire appel à Gontier Col et sur les motifs qu'il pouvait invoquer pour le décider à intervenir. Le motif qui paraît fondamental, c'est celui-ci : la responsabilité de Gontier Col est engagée aussi complètement que possible dans l'aventure que Jean de Montreuil est en train de courir au sujet du *Roman de la Rose*. N'ayant sans doute pas trouvé cette idée dans l'*Epistola LVI*, M. Coville s'est opportunément rappelé qu'elle est exprimée dans la lettre *Cum ut dant*, et, sans éprouver le besoin de marquer les limites de son emprunt, il a greffé sur son texte de base ce petit complément qui l'éclaire et augmente sa force. Voilà pourquoi cette molécule

Digitized by Google

hétérogène se refuse à se laisser ramener sur l'axe logique où j'aurais voulu pouvoir la situer ; pourquoi toute cette zone est grammaticalement hachée de parataxes ; pourquoi, lorsqu'il revient sans le dire au texte qu'il analyse, M. Coville n'a pas écrit un seul mot qui comble l'hiatus logique dont ce paragraphe porte le stigmate évident.

Que les choses se soient ou non passées comme je me les représente, il est de fait que le lecteur de *Gontier et Pierre Col* ne peut réussir à savoir pourquoi on doit reconnaître en Gontier Col le destinataire de l'*Epistola LVI*. Tout ce qu'il peut faire, c'est de se demander comment, dans des conditions si insolites l'auteur d'un tel paragraphe peut se sentir soudain assuré que lorsque Jean de Montreuil écrivait l'*Epistola LVI* c'est à Gontier Col qu'il s'adressait. La réponse, si l'on cesse de suivre M. Coville et d'accepter les limites de son texte, est immédiate, car c'est Jean de Montreuil lui-même qui la donne, et de la façon la plus claire.

D'une part, en effet, comme la lettre *Cum ut dant* le montre à l'évidence précisément par le fragment que lui a emprunté M. Coville, le prévôt de Lille n'hésite ni à déclarer qu'il doit à Gontier Col la connaissance du *Roman de la Rose* ni à insister avec force sur l'initiative de son ami :

Gonthero nuper me hortanté, quin potius impellente[1].

Cela étant, les premières lignes de l'*Epistola LVI* sont décisives pour la détermination de son destinataire :

Scis me, consideratissime magister atque frater, jugi hortatu tuo et impulsu nobile illud opus magistri Johannis de Magduno, Romantium de Rosa vulgo dictum vidisse[2].

Jean de Montreuil s'adresse au maître, à l'ami qui, par ses exhortations continuelles, l'a poussé à lire le chef-d'œuvre de Jean de Meun. Que cet amit soit Gontier Col, c'est ce qui ressort avec certitude non seulement du fait que cette initiative lui est attribuée par la lettre *Cum ut dant*, mais de la coïncidence extrêmement remarquable qui s'établit d'un texte à l'autre sur les deux termes qui caractérisent l'activité de l'initiateur :

Cum ut dant	*Epistola LVI*
Gonthero *hortan*te [...] *im*pellente	jugi *hortat*u tuo et *im*pulsu.

Puisque Jean de Montreuil lui-même a défini les deux aspects essentiels de l'intervention de Gontier Col auprès de lui à cet égard, il n'y a pas lieu de douter que, lorsqu'il rappelle à un ami anonyme son action décisive quant à son premier contact avec le *Roman de la Rose* et qu'il la définit

(1) Voir le texte complet *supra*, p. 127.
(2) JEAN DE MONTREUIL, *Scis me;* éd. WARD, *l. c.*, p. 115, l. 1-3.

Digitized by Google

de façon identique, cet ami ne puisse être que Gontier Col. Voilà ce que M. Coville aurait dû dire à son lecteur pour lui épargner toute inquiétude. Il est singulier que Martène et Durand n'aient pas, du premier coup, perçu cette identité. Leur excuse, c'est qu'ils n'ont pas édité la lettre *Cum ut dant*. A partir du moment où ces deux textes étaient aisément comparables, la solution était manifeste. C'est pourquoi, sans aucune hésitation, A. Thomas, exhumant la lettre *Cum ut dant*, se jugeait autorisé à classer l'*Epistola LVI*, *Scis me*, parmi les huit lettres adressées par Jean de Montreuil à Gontier Col[1]. Il avait, il est vrai, omis de donner ses raisons. C'est peut-être pourquoi M. Coville omet de le citer sur ce point et pourquoi il a préféré s'en tenir tout d'abord à la probabilité définie par Ward. Mais ce choix est regrettable, cette solidarité fâcheuse, parce qu'elle a pour lien une faiblesse critique. Rien n'autorisait Ward à renoncer à la certitude professée par A. Thomas, à moins qu'il n'eût de sérieux motifs de le faire et d'abandonner une position déjà brillamment conquise. Quels motifs?

On s'épuise en vain à essayer de les découvrir. Or, réduire le certain au probable n'est pas moins pécher contre la saine critique que promouvoir le probable au certain. M. Coville paraît avoir commencé par consentir au péché de Ward, puis s'en être délivré en tombant dans le second. Il est possible, probable même, qu'il se soit senti autorisé à ce progrès dialectique par un argument qu'il a gardé secret, soit l'autorité d'A. Thomas, soit la preuve incluse dans les premières lignes de l'*Epistola LVI* qu'il a manifestement lue tout entière. Disons même que, du seul fait qu'il rapproche ces deux lettres, on pourrait induire qu'il a senti toute la force de l'argument qui éclate en ce rapprochement même. Mais avouons que son texte n'est guère favorable à cette exégèse bienveillante.

Quelles que soient les raisons qu'il ait eues de passer subrepticement d'un ordre à un autre, M. Coville les a tenues secrètes, ce qui ne répond pas, me semble-t-il, aux exigences de sa monographie. Le moindre regret que puisse exprimer le lecteur de *Gontier et Pierre Col*, c'est donc d'être obligé parfois de faire confiance à des jugements dont on lui soustrait les considérants. Ce regret, je l'exprime, parce que je ne suis pas sûr que ces considérations aient toujours eu le poids qu'exigeraient les conclusions, mais surtout parce qu'une réflexion de ce genre comporte une leçon pratique réellement importante. Elle nous apprend, en effet, que le texte de cet ouvrage doit être traité avec circonspection et qu'il est nécessaire de se livrer à un examen minutieux avant de déclarer dépourvues de tout fondement des affirmations qui paraissent dénuées

(1) A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 37.

Digitized by Google

de preuves, ou de se fier aveuglément à certains passages dont les bases ne sont pas toujours sûres et dont les conclusions ont pu être atteintes par des voies sous-jacentes plutôt que par la dialectique à laquelle une observation superficielle pourrait les réduire.

Tel que l'analyse de ce paragraphe essentiel nous a permis de le définir, le recours de M. Coville à la lettre *Cum ut dant sese res* est très limité, réduit à la partie citée par A. Thomas, subordonné à une fin tout à fait différente de celle qu'eût impliquée une recherche textuelle menée en vue d'aboutir à l'identification du *notable clerc*, et situé trop loin de la page 195 où cette identification est consommée pour qu'on soit normalement autorisé à penser que, dans l'esprit de M. Coville sinon dans son livre, une relation existe entre ce document et cette identification. Cependant, une telle conclusion nous contraindrait de façon si regrettable à déclarer que l'étude présentée au public sous le titre *Gontier et Pierre Col* fait fond sur un apparent fait historique dont elle ne peut fournir aucune justification, que je ne peux me résigner à ce verdict sévère avant d'avoir tenté un suprême effort dans le sens où nos constatations mêmes nous orientent. Puisque, avec ce texte, il faut compter sur des cheminements souterrains de pensée, ne serait-il pas légitime de supposer que M. Coville a pu être conduit à poser l'identité *notable clerc* = *Gerson* par quelque élément de la lettre *Cum ut dant* auquel son texte ne fait aucun sort mais qui devait offrir ce sens à un esprit possédant l'information, occupant les positions historiques que ce texte même nous permet de connaître? En d'autres termes, ne pouvons-nous pas être sûrs qu'à la lecture de la lettre *Cum ut dant* M. Coville, sachant ce qu'il savait, a immédiatement pensé qu'elle ne pouvait être adressée qu'à Gerson? Pour en décider, voyons si cette lettre contient un ou plusieurs points significatifs dont le contact avec l'érudition de M. Coville, telle que *Gontier et Pierre Col* nous la révèle, ait pu être de nature à faire jaillir cette intuition.

Pour cette enquête, le fragment édité par A. Thomas ne peut suffire. Revenons au manuscrit 13062. J'ai déjà observé qu'aucune indication n'y est fournie sur le point qui nous intéresse. En complétant par les deux bouts la partie centrale qu'avait seule retenue A. Thomas, j'ai constaté que les premières lignes ne contenaient rien de caractéristique à ce point de vue. Il n'en est pas de même des dernières. Là surgit une donnée certainement fort importante, et qui doit servir de point de départ à toute étude relative à ce texte et à son destinataire. Je les reproduis donc de nouveau d'après le manuscrit :

At nichilominus vestro huic adoptiuo, modo altiores occupationes vestrae sinant intimare, si quedam ad thesaurarium nostrum lingonensem citra dies aliquot a me

Digitized by Google

manans rescriptio vestre usque ad dominationis lectionem deuenta sit, valete et plaudite[1].

Nul ne soutiendra, je pense, que ces lignes brillent par une admirable limpidité. Il ne doit pas être sacrilège de préférer à cet embrouillamini d'humaniste guindé la clarté vraiment cristalline de certain latin scolastique ou cistercien. Mais on comprend sans trop de peine. Jean de Montreuil demande à son correspondant de lui faire savoir, pourvu que ses profondes occupations le lui permettent, si le trésorier de Langres lui a communiqué une *rescriptio* (réponse ou, simplement, écrit) qu'il lui avait envoyée quelques jours plus tôt. Le trésorier de Langres? Voici un personnage qu'il doit être aisé de reconnaître. Est-ce pour l'avoir vu apparaître en ces dernières lignes que M. Coville a pu penser que la lettre *Cum ut dani* doit être adressée à Gerson? La question se précise. Notre enquête a quelques chances d'aboutir.

Il est d'abord évident que, puisque Jean de Montreuil parle du trésorier de Langres au destinataire de cette épître, c'est qu'il n'est pas en train d'écrire à ce trésorier de Langres. D'autre part, puisqu'il veut savoir si le trésorier de Langres a communiqué à ce destinataire une lettre reçue de Jean de Montreuil, il est non moins clair que cet inconnu doit être cherché dans le cercle des relations communes à Jean de Montreuil et au trésorier de Langres. Quel est donc ce trésorier de Langres? Pour peu que l'on connaisse cette époque, un nom se présente aussitôt à l'esprit, et dès qu'il se présente, il paraît satisfaire à toutes les conditions du problème : Nicolas de Clamanges. Ami de Jean de Montreuil, Nicolas de Clamanges fut aussi très étroitement et très profondément uni à Gerson. Penser que c'est de lui que parle Jean de Montreuil, et penser aussitôt que cette lettre doit être écrite à Gerson, ce serait une inférence peut-être un peu rapide mais qui ne sortirait nullement des limites du vraisemblable. Est-ce ainsi qu'a pu raisonner M. Coville?

Tout d'abord, il est plus clair que le jour que M. Coville a pu spontanément traduire *trésorier de Langres* par *Nicolas de Clamanges*, car il sait mieux que personne que Nicolas de Clamanges a possédé la trésorerie de Langres[2]. Mais où la question cesse d'être claire, c'est lorsqu'il s'agit de savoir s'il a pu être conduit par Nicolas de Clamanges à Gerson. Aussitôt que le problème de cette translation est posé, une complication d'ordre chronologique survient, de telle nature qu'il serait plus qu'imprudent de vouloir répondre sans l'avoir mise en lumière et, s'il se peut, dénouée.

(1) Cf. *supra*, p. 127-128.
(2) A. Coville, *op. cit.*, p. 85.

Digitized by Google

Par le seul fait qu'il se servait de la lettre *Cum ut dant* pour prouver l'existence d'un opuscule français de Jean de Montreuil sur le *Roman de la Rose*, A. Thomas établissait entre cette lettre et le dossier relatif à cette affaire un rapport temporel encore indécis mais qui ne demandait que deux observations complémentaires pour être précisé. La première, au sujet du dossier, fut formulée quelques années plus tard par M. A. Piaget dont la chronologie du débat de la *Rose*, fixée en 1891 et plaçant en 1400-1401 le traité initial de Jean de Montreuil[1], a été adoptée depuis lors par l'unanimité des historiens et éditeurs[2]. M. Coville s'y rallie sans l'ombre d'une réserve[3]. La seconde ne peut manquer d'être faite par quiconque lit avec un peu d'attention la lettre *Cum ut dant*. Je l'ai proposée plus haut, en m'étonnant d'être le premier à la publier ; mais si M. Coville doit quelque chose à la lettre *Cum ut dant*, ce ne peut être que pour l'avoir lue avec quelque attention. Il n'aurait donc pu rester insensible à la leçon essentielle qui s'en dégage immédiatement : cette lettre est contemporaine de l'opuscule dont elle annonce l'envoi. Donc, dans la perspective même où A. Thomas l'invitait à la placer et où le texte le pressait de l'établir, la lettre *Cum ut dant* se présentait à M. Coville revêtue d'une date certaine : 1400-1401. Dans ces conditions, la question est de savoir si M. Coville pouvait penser que le trésorier de Langres dont elle parle, c'est Nicolas de Clamanges, et si, le pensant, il pouvait être conduit immédiatement, par une sorte de contuition, de Nicolas de Clamanges à Gerson.

En 1400-1401, Nicolas de Clamanges, selon M. Coville, était-il trésorier de Langres? A cette question précise, son livre ne répond pas. Nous allons donc avoir, une fois encore, à interpréter un silence. J'en suis désolé, et je m'excuse de mon erreur, si je me trompe. Mais on ne peut se

(1) A. PIAGET, *Chronologie*, **312**, p. 116-117 : « le prévôt de Lille [...] écrivit en 1400 ou au commencement de 1401, un *traité*, aujourd'hui perdu ». C'est précisément le traité dont A. Thomas dit qu'il est question dans la lettre *Cum ut dant*.

(2) Partout, dès qu'il est question du débat sur le *Roman de la Rose*, on est sûr de la référence sur laquelle reposent toutes les données chronologiques : A. Piaget... Cf. M. LIGLE, *Le livre des trois vertus de Christine de Pisan*, **239**, p. 14 ; P.-G. C. CAMPBELL, *L'Épître d'Othéa*, **24**, p. 28, note 1 ; M. J. PINET, *Christine de Pisan*, **318**, p. 65, note 2 ; S. SOLENTE, *A propos d'un livre récent sur Christine de Pisan*, **342**, (compte rendu critique de l'ouvrage précédent, avec de nombreuses corrections, mais sans aucune observation sur le point qui nous occupe ici), p. 351 ; S. SOLENTE, *Le livre des fais et bonnes meurs du saige roy Charles V*, **342**, t. I, p. XXIII, note 5 ; p. LXXX, note 2 ; C. F. WARD, *op. cit.*, **377**, p. 7, note 1 : « cf. for chronology of the letters A. Piaget... » ; E. LANGLOIS, *Le traité de Gerson contre le Roman de la Rose*, **244**, p. 23. Plus compétente que personne en tout ce qui touche à Christine de Pisan, Mlle Solente a bien voulu me confirmer dans l'opinion que m'avait donnée mon enquête parmi les livres : la chronologie de M. Piaget constitue, pour quiconque, de près ou de loin, s'occupe du débat *de la Rose*, une acquisition prudemment conquise et définitive. On ne songe pas plus à vérifier sa solidité qu'à la remettre en question.

(3) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 194, note 2.

Digitized by Google

tromper en constatant que, par son existence seule, ce silence est peu favorable à ma tentative d'exégèse bienveillante. Si M. Coville avait raisonné comme je veux le supposer, il est difficile d'admettre que cette date n'eût paru nulle part dans son livre. Or, non seulement elle n'y paraît pas, mais celles qui s'y trouvent sont plus tardives, difficilement conciliables avec celle qui serait requise et témoignent d'un défaut de mise au point qui semble bien de nature à mettre en déroute ma dernière hypothèse. Voici dans quel complexe d'événements M. Coville situe la collation de la trésorerie de Langres à Nicolas de Clamanges :

> Pour répondre d'avance à la soustraction d'obédience dont il était menacé, Benoît XIII prépara une bulle où il menaçait d'excommunication le roi de France et atteignait implicitement l'Université ; elle était datée du 19 mai 1407, et, bien qu'elle ne fut publiée qu'un an après, fut bientôt connue. On accusa Nicolas de Clamanges de l'avoir rédigée [...] ; il quitta Gênes [...] pour se réfugier chez les Chartreux de Valprofond, puis [...] au prieuré de Fontaine-au-Bois au sud de Provins dont il goûta vivement la solitude et d'où il correspondit assidûment avec ses amis. Cependant les bénéfices lui étaient venus : on le voit titulaire d'une des chapelles de l'Université de Paris, d'une autre chapelle près du grand autel de la Vierge dans la cathédrale de Châlons, chanoine et doyen de Saint-Cloud, chanoine de Saint-Pierre-de-Lille [...], trésorier du chapitre de Langres, chantre du chapitre de Bayeux. C'est à Langres [...] ou dans une des deux maisons de campagne mises à la disposition du trésorier qu'il résida désormais le plus souvent[1].

On prêterait à ces lignes une netteté qui leur fait manifestement défaut si l'on prétendait en extraire une date précise. Mais d'abord, ce défaut de netteté est un indice éloquent du peu d'attention que M. Coville a apporté ici à la chronologie. Ensuite, pour aussi brumeuses qu'elles soient, ces lignes n'en possèdent pas moins un rythme propre qui entraîne le lecteur d'impression en impression jusqu'à la conviction que Nicolas de Clamanges n'a dû recevoir la trésorerie de Langres qu'après 1407. En effet, M. Coville ne parle des bénéfices qu'après la rupture avec Benoît XIII. Il semble que l'ordre de son exposé corresponde à l'ordre chronologique. L'adverbe qui lui sert de transition confirme cette induction. Qu'il l'emploie avec un sens temporel ou adversatif, il implique postériorité par rapport au départ de Gênes et synchronisme avec la retraite chez les Chartreux. Si l'on pense que l'imparfait qui le suit : *lui étaient venus*, s'accommoderait mieux d'une certaine antériorité, on compensera cette remarque plausible par l'observation que la trésorerie de Langres est l'avant-dernier bénéfice dans une série un peu longue et que M. Coville ne l'indique qu'en liaison avec un séjour prolongé lequel n'est placé qu'assez longtemps après le retour de Clamanges en France. Le moins qu'on puisse dire, c'est que toutes les lignes de cette construction tendent vers une collation de la trésorerie de Langres postérieure à 1407. Elles

(1) A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 84-85.

Digitized by Google

sont donc dirigées dans le sens opposé à celui qui serait nécessaire pour que M. Coville eût pu être porté par l'élaboration même de son œuvre et les résultats acquis à reconnaître dans un trésorier de Langres à la date voulue, 1400-1401, Nicolas de Clamanges, l'ami de Gerson.

Mais ne nous contentons pas d'observations partielles. Le texte de M. Coville contient, sur cette trésorerie de Langres, deux autres notations qui sont peut-être de nature à redresser ces perspectives. Voici la première, telle que nous la livre la note 3 :

Jean de Montreuil affirme être intervenu activement pour la collation de ce bénéfice, Bibl. nat. latin 13062 fol. 16. Il y eut d'ailleurs, pour la résignation du prédécesseur, devenu évêque de Châlons, des difficultés qui faillirent décourager Nicolas de Clamanges, *ibid.* fol. 21, 22[1].

Une conclusion s'impose aussitôt : quand il s'agit de la trésorerie de Langres, M. Coville pense à Nicolas de Clamanges en liaison avec Jean de Montreuil. Une deuxième conclusion suit, non moins importante : sur ce point, M. Coville se réfère à des textes précis. Une troisième s'ajoute, capitale : un repère chronologique se fixe de lui-même par le fait qu'il y a synchronisme avec la nomination d'un évêque de Châlons. Voyons où tout cela peut nous conduire.

Commençons par la fin. Quel est cet évêque de Châlons? Hélas ! M. Coville oublie de nous dire s'il s'agit de Châlons-sur-Saône ou sur-Marne, tous deux sièges épiscopaux au Moyen Age[2]. Nouveau flottement qui ne facilite pas nos recherches. Modifions en conséquence notre point de départ, et consultons d'abord les textes de Jean de Montreuil qui nous sont signalés sur les tergiversations du prédécesseur en question. Voici le passage essentiel du premier :

Tam varie multisque modis nobis ille Cabilonensis pollicitationes suas in re tua protelat et alternat ut nichil fidei, nichil confidentie in eo habeamus, qui ut alias tibi scripsi michi in persona spoponderat[3] infra sex dies responsum facere gratissimum, quibus elapsis dies dilationis iterum tres petiit, rursus tres, item alios tres. Hodie vero de decem, vel duodecim, hoc est quousque nuncius quidam suus a Cabilone redierit, expectationem nobis creuit, ut ad Symonidem Hieronis questionem quid esset Deus locum diceres hic habere[4].

(1) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 85, note 3.

(2) La graphie adoptée indiquerait Châlons-sur-Marne, puisque, par convention, on écrit aujourd'hui *Chalon-sur-Saône*. Mais la distinction est artificielle et récente. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, la *Gallia christiana* ne la faisait pas. On peut croire M. Coville plus fidèle aux usages du grand siècle que docile au Petit Larousse ou à l'annuaire des P. T. T.

(3) Ce mot écrit par une seconde main sur un mot entièrement gratté. Serait-ce une correction autographe de Jean de Montreuil ?

(4) JEAN DE MONTREUIL, *Tam varie*, **221** ; ms. 13062, fol. 21r°. Cette lettre a été éditée par l'*Ampl. coll.* sous le n° XVI, col. 1339A-1340A. Je suis le manuscrit, en mettant des majuscules aux noms propres. Humaniste même dans le récit de ses déboires canoniques, Jean de Montreuil fait ici allusion à l'épisode fameux raconté par CICÉRON, *De natura deorum*, I, 22 : « Roges me, quid, aut quale sit Deus : auctore

Digitized by Google

Jean de Montreuil devait être très fier de ce trait d'esprit. Pour nous, nous pouvons être contents de lui, car il nous donne ce que M. Coville nous a refusé. *Cabilo*, c'est Chalon-sur-Saône ; *Cabilonensis*, c'est l'évêque élu de cette ville. Les textes allégués par l'auteur de *Gontier et Pierre Col* n'ont donc pas été épuisés par lui. Qui plus est, ils ne semblent guère de nature à soutenir son interprétation. Les *difficultés* dont il nous parle, quelle que fût leur espèce, auraient dû se traduire par d'interminables procrastinations. Or, il est sûr que le prédécesseur de Nicolas de Clamanges a opposé quelques délais à l'impatience de Jean de Montreuil et que ces retards n'ont pas été du goût de cet intermédiaire dévoué. Mais faisons l'addition : tout bien compté, cet excellent homme n'a même pas demandé un mois. Ce n'est pas énorme. Y avait-il de quoi décourager Nicolas de Clamanges? Un peu inquiets sur l'acribie de notre guide, poursuivons :

Non cessauimus tamen eniti si eo inuito vel nescio possemus tue cantorie possessionem adipisci, ut hinc octo uel decem iurisperitos consuluerimus vna die, sed tandem incertiores rediimus quam ante, ut est in Therentio[1], et ut tibi breue faciam, quamuis hactenus fuerim opinionis quod trimestri de consecrandis episcopis lapso tempore possessionem omnino caperemus *(v°)* ita ut continuo sequeretur regia confirmatio, quod michi facile factum esset, modo foret possessio pacifica, quo in casu futuram omnem regaliam extinxisset, nunc tandem consilium immutaui, quia si queuis oppositio existeret in receptione, iam non diceretur possessio pacifica, et sic imposterum semper vacare in regalia iuris uel facti conferetur, precipue cum idem cabilonensis asserat dispensationem de beneficiis ad annum retinendis habuisse. Quas ob causas hac hora simul fuimus nos tui amici pene omnes qui post infinitas discussiones ita perplexi remansimus, ut quid eligendum fuerit potissimum nesciamus. Sed tamen non obmittemus incessanter agere ut pro nobis, tu vero si melius reppereris intimato[2].

utar Simonide, de quo cum quaesivisset hoc idem tyrannus Hiero, deliberandi sibi unum diem postulavit. Cum idem ex eo postridie quaereret, biduum petivit. Cum sepius duplicaret numerum dierum, admiransque Hiero requireret, cur ita faceret : quia, quanto, inquit, diutius considero, tanto mihi res videtur obscurior ».

(1) Pour lire Jean de Montreuil, il ne serait pas mauvais de savoir Térence par cœur. Nous voici d'ailleurs devant un des thèmes les plus stables de l'humour humain. En l'adoptant, Jean de Montreuil annonce Molière, *L'amour médecin*, II, 7 : Sganarelle : « Me voilà justement un peu plus incertain qu'auparavant ». La source commune est Térence, *Phormion*, II, 4, v. 459 :

Incertior sum multo quam dudum ;

conclusion désabusée d'une consultation à trois personnages, où *Hegio* a prononcé un peu plus haut, v. 454, l'adage célèbre :

Quot homines, tot sententiae : suus cuique mos.

Il s'en faut de beaucoup qu'A. Thomas ait suffisamment défini l'humanisme de Jean de Montreuil en général, et son culte pour Térence en particulier.

(2) Jean de Montreuil, *l. c.*, fol. 21r°-v°, et la suite, qui montre bien toute la gratuité d'une interprétation selon laquelle Nicolas de Clamanges aurait désespéré. Je crains d'ailleurs qu'induit en erreur par une exégèse trop appuyée de l'impatience qui circule à travers tous ces textes de Montreuil, M. Coville ne soit injuste pour cet évêque de Chalon. La *Gallia christiana*, éd. de 1728, t. IV, **75**, col. 928, aurait pu lui inspirer un jugement plus équitable par ces simples mots : « Ut erat animo lenis et humanus », et en lui fournissant la preuve de son esprit de conciliation. Les humanistes ne sont pas des guides que la critique puisse suivre aveuglément.

Digitized by Google

Ce texte est un peu long, mais il ne faut pas toujours reculer devant la longueur de textes essentiels. J'ai tenu à le transcrire parce qu'il renferme, outre une donnée capitale, la plus opportune des leçons. Il nous montre sur le vif toute la complexité des questions bénéficiales à une époque particulièrement troublée. Grâce à lui, nous voyons les acteurs mêmes de cette collation aux prises avec les difficultés juridiques les plus insolubles et en proie à une longue perplexité. Huit ou dix jurisconsultes contemporains, consultés dans la même journée par un secrétaire du roi expert en l'art du cumul, ne peuvent que le plonger dans l'incertitude. Comment un historien s'entourerait-il de trop de précautions lorsqu'il s'agit d'une telle question à une telle époque? Malheureusement il arrive même aux auteurs les plus admirables des monographies les plus critiques de ne lire les textes qu'ils allèguent que d'un œil trop sûr de soi pour ne pas être distrait. M. Coville a trouvé dans ce texte la preuve que Jean de Montreuil s'est occupé de faire conférer à Nicolas de Clamanges la trésorerie de Langres : par quel sortilège, en vérité? Ce bénéfice dont la prise de possession pacifique exige le déploiement de toutes les ressources du juriste et du diplomate, la ferme insistance d'une amicale fidélité, ce n'est pas une trésorerie, c'est une chantrerie : *tue cantorie*. Que signifie donc cette divergence? Y aurait-il là distraction de copiste implicitement corrigée par la vigilance de l'érudition moderne? Pour en décider, consultons l'autre document auquel s'est référé M. Coville :

Haud mora continuo post tuarum lectionem litterarum adii regem et confirmationem ut vocant, aut si vis collationem in regalia de cantoria et prebenda Baiocensi de te prius dictis que libuit, confestim obtinui, magna nempe sub humanitatis ac munificentie regie beniuolentia ut si foret quantiplurimum, nec apostolica precederet collatio, quemadmodum annuit, contulisset, et plane dixisses ex sue maiestatis gestibus te in regia enutritum. Ob id tamen non omittas omnem explere diligentie actionem de illis possessionem consequi in quo meis rebus vtere per omnia tanquam tuis, et de casu illius antistitis Johannem et suos non dubites aduigilaturos sollicitissime atque pro se[1].

Jean de Montreuil est le plus fidèle, le plus dévoué des amis, mais ses textes sont cruels pour l'historien de *Gontier et Pierre Col.* Ils ne laissent place à aucun doute : ce n'est pas pour la trésorerie de Langres, mais pour la chantrerie de Bayeux que le prévôt de Lille est intervenu de façon si efficace auprès du roi, et c'est à la prise de possession de ce même bénéfice qu'un évêque élu de Chalon-sur-Saône a opposé quelque retard. Veut-on une dernière confirmation? Jean de Montreuil s'empresse de la donner :

Habes quod tota mente petisti, expectiuimusque nos amici tui omnes, cum ob

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Haud mora*, **164** ; ms. 13062, fol. 16r° ; lettre éditée par l'*Ampl. coll.* sous le n° XIII, col. 1335E-1336C.

Digitized by Google

huiusce hominis quocum agebamus mores, tum maxime ob casum regalie possessionem cantorie ac prebende Baiocensis pacificam et securam[1], etc.

Ainsi renseignés, nous pouvons procéder à la détermination du prédécesseur. Que l'on consulte Gams ou Eubel, la solution est la même, et immédiate. Tout est parfaitement cohérent. Le 6 avril 1405, Jean de la Coste, *cantor Baiocensis*, fut élu évêque de Chalon-sur-Saône, d'où il devait être transféré à Mende en 1408. Le prédécesseur récalcitrant, c'est lui ; mais ce n'est pas à la trésorerie de Langres qu'il s'attache avec pertinacité, c'est exclusivement à la chantrerie de Bayeux. M. Coville a donc tout à fait raison de parler d'un évêque de Châlons (il aurait mieux valu écrire : *Chalon*), mais tout à fait tort de voir en lui un ancien trésorier de Langres. Son érudition n'est donc point parvenue sur ce point au dernier degré de précision désirable[2]. Dans la mesure où sa position comporte une situation chronologique, on voit que la confusion même dont elle souffre la fait descendre notablement plus bas que la date requise.

Que cette confusion soit ou non originelle et profonde, le fait est que rien, dans le texte de M. Coville, ne prouve que son auteur ait pu penser que Nicolas de Clamanges fût trésorier de Langres dès 1400, tandis qu'on y remarque les indices d'une adhésion à une date plus tardive. Un peu

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Habes quod*, **163** ; ms. 13062, fol. 21v°-22r° ; *Ampl. coll.*, n° XVII, col. 1340.

(2) Et si aisément accessible ! Au lieu de nous renvoyer au ms. 13062, M. Coville n'aurait eu qu'à citer l'*Amplissima collectio* et les notes qui y sont ajoutées aux lettres *Ni succurras*, **179**, et *Tam varie*, pour éviter une méprise, définir une position critique correcte, et nous épargner une déception. Les scrupuleux mauristes, n'hésitant pas un seul instant à rattacher ces lettres de Montreuil à la chantrerie de Bayeux, les placent en 1405 et ne peuvent imprimer la lettre *Ni succurras* sans préciser sa phrase « Sed illius electi[b] obstante duritate » (JEAN DE MONTREUIL, *Epist. XV*, *l. c.*, col. 1338B-D), par la note *b* : « Johannis de la Coste, qui ex Cantore Bajocensi electus fuerat episcopus Cabilonensis ». De plus, ils consacrent leur note *c*, sur la lettre *Tam varie*, à la présentation de ce personnage : « Johannes de la Coste, juris pontificii doctor, canonicus et cantor Bajocensis, Benedicti XIII referendarius a quo factus episcopus Cabilonensis, iniit possessionem per procuratorem anno 1405 Kal. Augusti, quo anno proinde haec scripta est epistola » (*Ampl. coll.*, note *c* à l'*Epist. XVI ;* col. 1339). Voilà qui permet de mesurer l'impatience de Jean de Montreuil. Dans ces conditions, la confusion qu'on est bien obligé de reconnaître, est si hautement invraisemblable qu'on se doit de lui chercher une explication d'un autre ordre. Peut-être tout le mal vient-il d'une erreur typographique. Dans *Gontier et Pierre Col*, la phrase suspecte se présente sous cette forme : « trésorier du chapitre de Langres[3], chantre du chapitre de Bayeux » (cf. *supra*, p. 184). Déplaçons l'appel de note, reportons-le après Bayeux : ce transfert suffit à faire de M. Coville un parfait témoin de la vérité. Dès lors, après avoir, comme nous le devions, traité son texte tel qu'il est, n'hésitons pas à dire qu'en le corrigeant de la sorte nous le restituons sous la forme où il a été originairement pensé et écrit. Cet acte de courtoisie nous rapprochera vraisemblablement des faits. En tout cas, il nous mettra sans doute à l'abri des représailles que Némésis exerce contre les critiques sans pitié.

Digitized by Google

au-dessus du passage que j'ai cité, M. Coville a soin de fixer la date à laquelle commença le séjour de Clamanges en Avignon :

le pape d'Avignon Benoît XIII l'appela, sans qu'il ait rien sollicité, comme *scriptor*, secrétaire, auprès de lui le 16 novembre 1397,

puis il ajoute :

Il passa ainsi, avec quelques interruptions, près de dix années auprès de ce maître...[1].

En quoi consistèrent ces interruptions? Où conduisirent-elles Nicolas de Clamanges? Lorsqu'il veut préciser ce point en traitant de l'humanisme franco-italien à la cour pontificale, M. Coville insiste surtout sur l'attachement de Clamanges à son maître au cours de ses principaux déplacements :

Le 16 novembre 1397, Nicolas de Clamanges devenait lui aussi secrétaire pontifical et s'en allait vivre plusieurs années à Avignon même, à Tarascon, à Marseille, à Nice, à Savone, près de Benoît XIII[2].

Il ajoute pourtant une précision qui est pour nous capitale :

A Avignon, Clamanges fut très gravement malade, atteint par une épidémie qui paraît avoir été la peste, on le crut mort. [D'où, compositions poétiques trop élogieuses...]. Pour ne pas paraître accepter de tels (!) louanges, Clamanges répond avant de quitter Avignon et d'aller se faire installer dans sa prébende du chapitre de Langres[3].

Voilà bien ce que nous voulions savoir, encore que cette précision soit grevée de deux imprécisions rémanentes qui nous empêchent d'être satisfaits. D'abord, de quelle prébende s'agit-il? Clamanges a été chanoine et trésorier de Langres. Ce sont deux choses radicalement distinctes. M. Coville pense-t-il au canonicat ou à la trésorerie? Mettons les choses au mieux. Admettons qu'il veuille parler de la trésorerie. Clamanges aurait donc quitté Avignon pour s'installer dans sa trésorerie langroise. Mais à quelle date? Avant 1400-1401? M. Coville ne s'en soucie pas. C'est donc que la question qui nous obsède n'a même pas dû effleurer son esprit, sinon comment aurait-il pu laisser passer cette excellente occasion d'y répondre? Et puis, à quel moment placer cette maladie quasi mortelle? M. Coville n'a rien à nous dire sur ce point capital, mais la chronologie qu'il va bientôt élaborer en fixant les étapes successives de l'effritement du groupe des humanistes avignonnais achève de nous persuader qu'il ne doit pas voir Clamanges en France avant 1407 :

Mais les événements éteignirent bientôt ce foyer d'humanisme franco-italien d'Avignon. Laurent de Premierfait avait dû le quitter avant 1400. Muret avait

(1) A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 83. La note 4 montre que cette date est due à N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, **388**, t. III, p. 270. Référence importante.
(2) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 173.
(3) A. COVILLE, *l. c.*, p. 173-174.

Digitized by Google

abandonné la Cour pontificale avant la fin de 1399 ; il résidait au Mans, siège de son bénéfice, quand il offrit à Nicolas de Clamanges ses bons offices pour lui obtenir une prébende capitulaire, sans doute après 1407. Clamanges en effet, en refusant cette offre, exprime ses vifs regrets de ne pouvoir vivre au Mans auprès de son ami. Moccia, déjà âgé, était encore auprès de Benoît XIII en 1404 [...]. Nicolas de Clamanges s'était transporté à Gênes au commencement de 1407 et ne dut revenir à Avignon, où restaient plusieurs cardinaux et quelques services de la Cour pontificale, qu'en passant pour regagner la Champagne[1]

Il est un autre point de vue d'où M. Coville considère en passant la trésorerie de Langres : celui de son abandon. Au premier texte de lui que j'ai cité à cet égard, il ajoute :

On dit que pourvu à Bayeux il abandonna la trésorerie de Langres[2].

Mais les termes dans lesquels il se rallie à cette opinion montrent qu'il ne peut être question que d'une période beaucoup plus tardive que celle que nous envisageons :

et, en effet, dans la dernière partie de sa vie, il n'apparaît plus que comme chantre de Bayeux ; il ne semble guère cependant qu'il ait vraiment résidé dans cette ville.

Les sources expressément alléguées sur ce point expliquent sans doute l'atmosphère d'imprécision où baigne la lettre, sinon la pensée, de M. Coville. Launoy, le grand Launoy, qui consacre une véritable monographie à Nicolas de Clamanges[3], rappelle la grave maladie à Avignon et ajoute :

Sub illud tempus Lingonensis Ecclesiae dignitatem quae Thesauraria dicitur adeptum se scribit in epistola XVI[4].

(1) A. COVILLE, *l. c.*, p. 183-184.

(2) A. COVILLE, *l. c.*, p. 85 et note 5, se référant, sans citation, à LAUNOY, *Regalis Navarrae gymnasii historia*, p. 570, et à HERMANT, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 370.

(3) J. LAUNOY, *Regii navarrae gymnasii parisiensis historia*, **246**, t. II, p. 558-580 ; cf. p. 558 : « celeberrimum orbe toto cognomen obtinuit ».

(4) J. LAUNOY, *op. cit.*, p. 561. Convaincu du parfait désintéressement de son héros, Launoy ne conçoit pas qu'il eût pu se livrer au cumul. Pour lui, obtention d'un bénéfice implique renonciation au précédent ; cf. *l. c.*, p. 570 : « Modo vidimus, eum redire in Romanam curiam noluisse, cum ex aliis tum ex hoc quoque, quod suo (!) sorte contentus, nec divitias expeteret, nec ampliores in Ecclesia honores ambiret. Commutato vel abdicato munere, quod exercebat in Ecclesia Lingonensi, Bajocensis Cantor effectus est ». C'est le point précis visé par la référence de M. Coville. Mais qui ne voit l'extrême fragilité de cette base ? Launoy ne s'est pas intéressé au fait en lui-même : il en avait besoin pour prouver sa thèse, et il l'a pris sans se donner la peine de le vérifier. La preuve, c'est qu'il ignore les modalités de cette renonciation, et ne l'atteint que par conjecture. Il ne dispose donc d'aucun document direct. Il raisonne. Sachant que Nicolas de Clamanges a été chantre de Bayeux après avoir reçu la trésorerie de Langres, ne pouvant admettre qu'il ait cumulé des bénéfices aussi éloignés, il estime qu'un théologien dont il admire l'intégrité n'a pu accepter d'être créé chantre de Bayeux qu'après avoir résigné ou échangé sa trésorerie langroise. La thèse implique le fait. Méthode surprenante chez un des maîtres de la critique historique, mais qui n'est que la rançon normale d'un abus de l'esprit géométrique. Les faits s'inscrivent en faux contre cette conjecture, puisque c'est dès 1405 que fut promu chantre de Bayeux le trésorier de Langres qui jouissait encore de son bénéfice langrois en 1412 et plus tard. L'*on dit* recueilli par M. Coville pourrait bien n'être qu'une légende.

Digitized by Google

Écrite immédiatement après la guérison, à quelle date fut écrite cette lettre? Voilà ce qu'il aurait fallu dire pour dissiper toute ambiguïté. Avec Hermant, une précision très importante est acquise, puisqu'on distingue provision et possession :

> On le soupçonna d'avoir composé la Lettre que Benoît XIII écrivit contre le Roy et le Royaume de France, dattée du mois de May de l'an 1407. Quoy qu'il se fût retiré deux mois auparavant de la Cour de ce Pape à Gênes, et qu'il fût ensuite revenu en France, prendre possession d'un Canonicat et de la Trésorerie de l'Église cathédrale de Langres, dont il avait été pourvû pendant son séjour à Avignon[1].

Impossible d'affirmer avec plus de clarté que la prise de possession n'eut lieu qu'après la rupture avec Benoît XIII. Comme M. Coville a consulté concurremment Launoy et Hermant, il est bien probable qu'il a interprété la notice du premier en fonction des données fournies par le second. A-t-il été sensible à l'idée de provision, introduite par Hermant? Je ne sais. Mais ce dont je suis sûr, c'est que lorsqu'il s'est appliqué à esquisser la biographie de Nicolas de Clamanges, toutes les sources qu'il a utilisées et qu'il cite expressément concouraient à la lui faire négliger pour ne lui faire considérer Clamanges comme trésorier de Langres qu'après son départ définitif d'Avignon[2]. Von der Hardt est très clair ; après avoir parlé de la bulle d'excommunication de 1407-1408, il ajoute :

> A. circiter 1408. proxime ante Concilium Pisanum [...] Lingonam sic concessit,

(1) HERMANT, *Histoire du diocèse de Bayeux*, **131**, p. 369-370. La notice sur Nicolas de Clamanges, compilée de Launoy, Lydius, Oudin et Du Pin, occupe les pages 369-375. Sur le point que nous considérons, elle dépend de Launoy ; cf. p. 370 : « Il n'eut pas plutôt obtenû de son Prince ce qu'il souhaitait qu'il revint à Langres, où il fist un assez long séjour. Mais à la fin plusieurs raisons qu'il rapporte dans ses Lettres l'obligerent d'en sortir, et il vint à Bayeux ayant trouvé l'occasion favorable de permutter ses Benefices qu'il avait à Langres, avec la dignité de Chantre de l'Église cathédrale de Bayeux ». Comment le sait-il ? Parce que Launoy le lui a dit. Le plagiaire se trahit en ceci qu'il prend parti plus résolument que sa source. Launoy, n'atteignant pas la réalité, proposait une conjecture à deux termes. Satisfait de ce texte, Hermant supprime l'alternative, conserve son premier terme seul, et ne parle que de permutation. Or, nous sommes sûrs qu'il n'en fut rien : les dates s'y opposent formellement. Qu'on le veuille ou non, Clamanges a cumulé, peut-être jusqu'à la fin, trésorerie de Langres et chantrerie de Bayeux. M. Coville a peut-être raison de penser que Clamanges a renoncé à quelques-uns de ses bénéfices, mais il a certainement tort de se contenter d'un *on dit* ne présentant pas d'autres garanties que ces deux témoignages, qui n'en font qu'un, lequel est incompatible avec les faits. Qui pis est, on recueille dès le début du XVII[e] siècle un autre *on dit* de sens inverse quoique d'égale autorité, celui de J. LYDIUS, *Vita Nicolai de Clemangiis*, **258**, p. Cr° : « Factus est primo Praecentor Ecclesiae Baiocensis [...]. Deinde Archidiaconatum eiusdem Ecclesiae obtinuit. Postea Thesaurariam Lingonae adeptus est et canonicatum ». Il appartiendrait à une monographie critique de citer à sa barre les témoins qui se contredisent, et de trancher le différend.

(2) A. COVILLE, *op. cit.*, p. 82, note 1, indique les sources d'une biographie de Clamanges : « Le livre d'A. Müntz [...] est tout à fait insuffisant. On peut utiliser encore les notices anciennes de Von der Hardt [...], de Launoy [...], d'E. du Pin [...], Schmidt [...], G. Bayle [...] ».

Digitized by Google

ubi Ecclesiastico *Canonicus* frueretur beneficio, in *Thesauraria* Ecclesiae illius dignitate. Exceptus a capitulo benevole ac peramanter, et ad beneficii possessionem admissus[1].

Après lui, M. Coville cite les *Gersoniana* d'Ellies du Pin. C'est une référence capitale du point de vue qui est le nôtre, car le schéma chronologique de l'éditeur de Gerson est d'une netteté qui a dû en imposer à M. Coville et balayer, si besoin était, toutes ses hésitations :

Quanquam autem magna esset in eum Pontificis indulgentia, subiit tamen post aliquod tempus ejus animum satietas Curiae, et serviendi taedio affici coeperat, quando in ipsum saeva tempestas excitata est. Cum enim Benedictus Bullam excommunicationis ad Regem scripsisset, Clamengius quasi ejus Autor accusatus, Regis, Regni, et Academiae Parisiensis indignationem incurrit. Quod crimen ut a se amoliretur, eleganter ad Parisienses epistolam scripsit, qua factum negat, et ab accusatione ista sese purgare cunctis eloquentiae viribus conatur. Scripta erat, uti observavimus, epistola Benedicti anno antequam in Galliam mitteretur. Cum mittendam esse Clamengius inaudisset, Genuam Avenione concesserat, tribus fere ante mensibus. Sed hic recessus conscientiae facti fortasse poterit ascribi : nec aliunde indignus est Clamengio hujus epistolae Pontificiae stylus. Ut ut sit, in Galliam rediit, Beneficio Thesaurariae Lingonensis auctus, cujus ut possessionem adipisceretur, Lingonam petiit, ibique aliquandiu mansit. Tum vero ex rumore scriptae ab eo epistolae, excitata est in eum tempestas, quam ut fugeret, urbe excedere coactus est, et apud Carthusienses Vallis-Profundae, seu Fontis in Bosco delitescere [...]. Hîc sane magnam librorum suorum, epistolarumque partem composuit. In hoc recessu, Concilii Pisani fata anno 1409, Concilii Romani ludibria anno 1412 et Constantiensis initia anno 1414 observavit [...]. Tamen placato Regis animo, ad Canonicatum Lingonensem rediit : sed nescio quo fato hinc Bacocensis (!) Ecclesiae Praecentor et Archidiaconus factus est[2].

Après ce texte, la notice de C. Schmidt, même revue par Bess, n'avait plus rien à lui apprendre, puisqu'elle place Langres après la bulle, ignore la trésorerie et ne semble se représenter la collation d'un canonicat que durant le séjour de Clamanges dans cette ville :

So zog sich Cl. teils aus Furcht vor Nachstellungen — war doch auch Ailli kaum solchen entgangen —, teils dem Zug seiner Seele folgend von Langres, wo er inzwischen ein Kanonikat angetreten hatte, in die Einsamkeit eines Karthäuserklosters zurück, anfangs nach Valprofonds, dann nach Fontaine-du-bosc[3].

Mais l'admirable érudition de M. Coville, en lui permettant de citer la notice fort peu connue de Gustave Bayle, le soumettait à une influence peut-être décisive de ce point de vue :

Pierre de Luna appela auprès de lui, sur la recommandation du Cardinal de Petramala, Nicolas de Clémangis et le prit pour secrétaire. Il l'aimait beaucoup et montrait une grande admiration pour ses talents et la droiture de son caractère. Mais, en 1408, une bulle d'excommunication ayant été lancée par ce pape contre Charles VI, Clémangis, accusé de l'avoir rédigée, fut contraint de s'exiler. Il se réfugia en Toscane, dans l'abbaye de Valombreuse, où il passa plusieurs années. L'intervention de ses amis

(1) Von der Hardt, *Vita Nicolaii de Clemangiis*, dans *Magnum oecumenicum Constantiae concilium*, t. I, **125**, p. 77-78 ; sur quoi la note 1 observe : « Illam capituli Lingonensis benevolentiam celebrat in Epistola ad Johannem Praepositum Insulensem ».

(2) Ellies du Pin, *Nicolai Clamengiis vita*, dans *Gersoniana*, **62**, p. xxxix.

(3) C. Schmidt (†)-Bess, *Clémanges*, dans *Realencyklopädie*, t. II, **339**, p. 140, après ce qui concerne la bulle.

Digitized by Google

l'ayant réconcilié avec le roi, il rentra en France, et fut successivement trésorier de Langres, chantre et archidiacre de Bayeux...[1].

Jugeant d'ailleurs, et à bon droit, la thèse d'A. Müntz tout à fait insuffisante, M. Coville n'a pas dû s'interroger sur le laps de temps inclus dans la formule dont elle se sert pour distinguer l'élection de Clamanges à la trésorerie langroise de son installation en cette ville :

Il écrivit une lettre de justification à l'Université et se retira à Langres, en Champagne, où, déjà quelque temps auparavant, il avait été élu chanoine-économe par le chapitre de la cathédrale[2].

L'auteur de *Gontier et Pierre Col* s'est-il contenté de consulter les sources qu'il cite expressément? Peut-être n'a-t-il pas négligé de feuilleter C. Oudin[3], la *Nouvelle biographie générale*[4], U. Chevalier[5] ou même le *Dictionnaire de théologie catholique*[6]. S'il l'a fait, il a dû penser que ces références seraient superflues, puisqu'elles ne font que doubler, en les confirmant, les notices anciennes. A vrai dire, l'abbé Féret aurait pu l'inviter à considérer de plus près la suggestion incluse dans l'indécision de Launoy[7] et s'il eût recouru à la compilation de l'abbé Roussel sur *le*

(1) G. Bayle, *Note sur un manuscrit*, **8**, p. 55.

(2) A. Müntz, *Nicolas de Clémanges*, **281**, p. 14. Protestant, cet historien se croit obligé de rendre au chapitre l'initiative d'une élection qui, même en régime normal, ne lui appartenait aucunement, puisque la trésorerie était « à la collation de l'évêque » (M. Le Grand, *Le chapitre cathédral de Langres*, **253**, p. 35). Pour Clamanges, on sait comment les choses se sont passées. A quoi bon faire de l'histoire si l'on ne veut pas déférer aux faits ?

(3) C. Oudin, *Scriptores ecclesiastici*, t. III, **300**, col. 2321 : « a Benedicto XIII anno 1407 in Curiam Avenionensem evocatus, et a secretis huic Pontifici adesse jussus est, ubi aliquamdiu mansit, et paullo post Lingonensis Ecclesiae dignitatem Thesaurariam obtinuit ». La nomination au poste de secrétaire pontifical étant ici retardée de neuf ans, tout s'ensuit. — Ni Fabricius ni Hurter ne parlent de la trésorerie langroise.

(4) Anonyme, dans la *Nouvelle biographie générale*, t. X, **296**, col. 644, après 1408 : « Il parvint cependant à se justifier, rentra en France, et fut successivement trésorier de Langres, chantre et archidiacre de Bayeux... ».

(5) U. Chevalier, *Bio-bibliographie*, **28**, t. II, col. 3327 : « à Vallombreuse 1408, trésorier de Langres, archidiacre de Bayeux ». Tout le monde paraît avoir oublié la date de 1405 fixée pour Bayeux par l'*Amplissima collectio* à la suite de la *Gallia christiana* qui, dès sa première édition, connaissait les dates de prise de possession de Jean de la Coste à Chalon ; cf. t. II, n° 59, fol. 450v°b : « Joannes de la Coste. VIII. [...] accepit possessionem per procuratorem an. 1405 Calend. Augusti [,] receptus in vrbem vltima Februar. 1407 ».

(6) E. Vansteenberghe, *Nicolas de Clamanges*, dans *DTC*, t. XI (1931), **368**, col. 597 : « On le trouve en 1412 à Langres, où il est chanoine et trésorier de la cathédrale ».

(7) P. Féret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, Moyen âge*, t. IV, **67**, p. 280-281 : « il se rendit à la cour d'Avignon, et il fut nommé secrétaire pontifical, poste qu'il accepta uniquement par obéissance [...]. Vers le même temps il était nommé trésorier de l'église de Langres. [...] Lorsque, en 1408... ». Aucune référence. Cette *nomination* n'est pas moins équivoque que l'*adeptum* de Launoy. Elle l'est même un peu plus. Peut-être l'abbé Féret a-t-il connu la bulle de réserve par le *Cartulaire*, qui parut la même année que son volume, ou tout au moins par ses bonnes feuilles.

Digitized by Google

diocèse de Langres, peut-être aurait-il éprouvé le besoin de vérifier ses propres perspectives chronologiques :

Nicolas Nicolas *(sic)* de Clamanges ou de Clémengis (Nicolaus Nicolai), trésorier, de 1397 à 1404, fut secrétaire de l'anti-pape Benoît XIII, puis proviseur du collège de Navarre[1].

Encore une incompossibilité qui surgit à l'improviste au cours de notre enquête bibliographique, et dont M. Coville ne souffle mot. Je m'empresse d'ajouter que, bien qu'il ait eu à sa disposition d'indispensables manuscrits, l'abbé Roussel, dont la vie fut si agitée, ne paraît pas avoir une autorité suffisante pour assurer des dates qui se heurtent, elles aussi, à deux difficultés redoutables. La première, antérieure à la réserve du 22 juin 1398, est certainement fausse. Elle doit résulter d'une confusion avec la collation du canonicat[2]. La seconde, quoique étayée par les dates assignées un peu plus loin à son successeur[3], paraît difficilement compatible avec le fait certain que Nicolas de Clamanges est rentré à Langres à une date beaucoup plus tardive, qu'il y écrivait en 1412[4] et qu'on ne voit pas pourquoi il s'y serait de nouveau installé s'il n'avait pas eu à y exercer ses fonctions de trésorier. Ce témoignage, s'il est un peu troublant, ne peut donc résoudre à lui seul la question. En la supposant résolue, M. Coville nous oblige à conclure qu'il ne s'en est point préoccupé, et donc que, selon toute vraisemblance, il s'en tient purement et simplement au point de vue de ses sources.

A supposer, d'ailleurs, qu'il ait réfléchi sur la *provision* dont lui parlait Hermant, ou l'*élection* mentionnée par Müntz, aurait-il pu trouver dans ce fait mal établi une raison suffisante d'admettre que Jean de Montreuil eût pu appeler son ami *thesaurarius lingonensis* avant la prise de possession? Pour en douter, il n'est que de rappeler la fragilité des réserves pontificales à cette époque. Même si Nicolas de Clamanges avait reçu ce gage de la faveur papale dès les origines de son séjour en Avignon.

(1) L'abbé Roussel, *Le diocèse de Langres. Histoire et statistique*, t. IV, **330**, p. 87b.

(2) Cf. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, **53**, p. 454, note 10 : « an. 1397, Novemb. 6 [...] Benedictus XIII litterar. apost. scriptorem seu secretarium enunciat [...], eodemque anno can. Lingon ».

(3) Roussel, *op. cit.*, p. 88b : « Hugues de Lespine, trésorier de 1405 à 1435 ». On doit observer qu'aucun trésorier n'est indiqué pour la fin du XIV^e^ siècle (p. 81a-88a) après *Giraud* ou *Girard de la Montre*, trésorier de 1347 à 1367 pour le moins (p. 82a).

(4) Cette date est certaine. Elle est fournie par la correspondance même de Nicolas de Clamanges, *Epistola LXXXIX, ad Nicolaum de Baya, scribam curiae Parlamenti*, de pacificatione inter Francorum principes Antissiodori facta, éd. Lydius, **292**, p. 251a-256b, et la suivante, peu après, sur le même sujet, p. 256a-259b. Ces deux lettres ont été écrites à Langres, cf. p. 256b et 259b : *Datum Lingonis*. Or, la paix d'Auxerre fut jurée le 22 août 1412 (cf. H. Denifle, *Auctarium*, t. II, **52**, col. 123, note 3).

Digitized by Google

on ne pourrait guère le placer avant la fin de la première moitié de l'année 1398, c'est-à-dire durant le Concile de Paris où sera votée la soustraction d'obédience, à quelques semaines de l'ordonnance du 27 juillet 1398, laquelle portera

> défense à tous sujets, clercs ou laïcs, d'obéir à Benoît, sous de graves menaces ; les bénéfices de ses partisans seraient mis sous séquestre et gouvernés au nom du roi ; les bulles, citations, censures, sentences, grâces, *provisions* et, généralement, tous les modes de la juridiction de Benoît étaient frappés de nullité[1].

Discipline qui restera en vigueur jusqu'à la restitution d'obédience du 28 mai 1403. On conçoit que, renseigné comme il l'a été par les sources qu'il allègue expressément, alerté d'autre part par un contexte historique qu'il connaît mieux que personne, M. Coville n'ait pas dû attacher grande importance à une réserve destinée, selon toute vraisemblance, à demeurer lettre morte, et ne se soit représenté Nicolas de Clamanges à Langres qu'en 1407.

S'il en est ainsi, nous n'avons plus aucune raison d'admettre que M. Coville ait accordé à la lettre *Cum ut dant sese res* le minimum d'attention qui eût été nécessaire pour qu'il pût concevoir l'hypothèse de son envoi à Gerson comme destinataire. Tout se passe comme s'il s'était contenté de lire le fragment cité par A. Thomas et de lui demander le service dont il avait incidemment besoin dans son analyse de l'*Epistola LVI*. Si pourtant il a lu son texte intégral en manuscrit, tout nous empêche de supposer qu'il ait été conduit par Clamanges à penser à Gerson, car la chronologie selon laquelle son livre est articulé l'aurait alors placé devant une incompossibilité si criante qu'on ne pourrait comprendre comment son ouvrage aurait pu se constituer sans un mot d'explication sur ce point essentiel.

Renonçons donc avec tristesse à sauver une position qui glisse entre nos doigts chaque fois que nous essayons d'y saisir un repère ferme. Concluons qu'en identifiant le *notable clerc* à Gerson, M. Coville ne s'est pas rendu compte que son livre ne contenait rien qui fût de nature à légitimer une opération aussi importante. Se réduisant, sur ce point, à des sources qui n'ont jamais fourni une preuve de cette identification, il a contribué à maintenir et à propager un thème dépourvu de toute consistance et que tout, dans l'état de sa documentation, oblige à déclarer gratuit, plus probablement faux.

Nous voici donc conduits par cette défection à considérer les titres que présente à notre audience la seule autorité qui soutienne, dans le

(1) F. Baix, *Benoît XIII (Pierre de Luna)*, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, **2**, col. 148. Je souligne. Cf. col. 147 pour les dates du Concile, et col. 151 pour la restitution d'obédience.

Digitized by Google

livre de M. Coville comme partout ailleurs, la détermination de lettres écrites par Jean de Montreuil à Gerson : celle d'Antoine Thomas. Mais, avant de nous séparer de M. Coville, essayons de résoudre pour notre compte le dernier problème impliqué dans son texte, car il n'est pas seulement important par le jugement qu'il conduit à porter sur sa position, il est capital en soi. Tant qu'il n'est pas résolu, il pèse de façon menaçante sur la chronologie du débat *de la Rose* non moins que sur notre exégèse de la lettre *Cum ut dant sese res*. Voyons donc de plus près comment il se pose, si l'on peut dater mieux que ne l'ont fait M. Coville et ses sources la prise de possession de la trésorerie langroise par Nicolas de Clamanges, et si cette date s'accorde avec les requêtes de la lettre *Cum ut dant* aussi bien qu'avec la chronologie de M. A. Piaget.

III. Nicolas de Clamanges trésorier de Langres et la chonologie du débat sur le *Roman de la Rose*

Dans sa lettre *Cum ut dant sese res*, strictement contemporaine des origines du débat sur le *Roman de la Rose*, Jean de Montreuil parle d'un trésorier de Langres qu'on doit identifier, jusqu'à preuve du contraire, avec Nicolas de Clamanges. Or, si nous en croyons les historiens, si nous nous fions aux suggestions qui se dégagent des textes les plus sûrs, Nicolas de Clamanges ne put prendre possession de la trésorerie de Langres qu'après avoir quitté Avignon, après sa rupture avec Benoît XIII, après 1407. Mais si la lettre *Cum ut dant sese res* doit être datée de 1407, toute la chronologie savamment édifiée par A. Piaget s'écroule. Pour lui, en effet, exactement résumé par M. Coville,

> Tel que nous le connaissons, le débat sur le *Roman de la Rose* ne dépasse pas 1402[1].

A cette date, selon la lettre *Cum ut dant*, le débat n'aurait même pas commencé. Ce qui donne du prix à cette indication, c'est que, de son propre aveu, M. Piaget n'a obtenu quelques-unes des dates essentielles de son dossier que grâce à la correction d'une donnée manuscrite. Avant lui, presque tout le monde avait adopté les dates fournies par le manuscrit B. N. français 604 pour la lettre-dédicace de Christine de Pisan à la reine Isabelle de Bavière :

> la veille de la Chandeleur, l'an mil CCCC et VII,

et pour la première lettre de Gontier Col :

(1) A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 229.

Digitized by Google

Escript hastiuement [...] le mardi XIII[e] jour de septembre, l'an mil quatre cens et VII[I].

Pour des raisons diverses, M. Piaget a corrigé en 1401. Mais si la lettre *Cum ut dant sese res*, tout en remontant aux origines du conflit, ne peut être placée avant 1407, la donnée manuscrite jugée défectueuse recouvre par ce seul fait une vigueur nouvelle, capable peut-être de résister à toutes les entreprises de correction. Il y a donc là un problème complexe, et sur lequel j'aurai peut-être à revenir. Le seul point que je veuille examiner ici est celui qui détermine cette réflexion : l'opinion commune qui ne place pas avant 1407 la prise de possession de la trésorerie de Langres par Nicolas de Clamanges est-elle fondée ?

Aussitôt qu'on la considère de face, cette question obtient une première réponse, certaine. Le *Cartulaire de l'Université de Paris* suffit à mettre un fait et une date hors de doute : bien que la trésorerie de Langres fût à la collation de l'évêque[2], Benoît XIII la réserva à son nouveau secrétaire Nicolas de Clamanges, et cela dès le 22 juin 1398[3]. Hermant avait donc raison de distinguer provision et prise de possession. Mais cette date, après ce que nous avons rappelé sur le concile de Paris qui dura de mai à fin juillet 1398, est singulièrement inquiétante. Cette réserve produisit-elle son effet ou fut-elle annulée ?

Si M. Coville, qui utilise si souvent l'ouvrage admirable de Noël Valois sur *la France et le Grand Schisme*, avait été préoccupé de ce problème, il n'eût pas manqué de citer une note qui n'est pas décisive, mais dont l'intérêt est exceptionnel. Puisqu'il l'a omise, la voici :

Il [*sc.* Nicolas de Clamanges] nous apprend, dans deux de ses lettres (ép. XV et XVI), qu'il quitta Avignon à la suite d'une maladie très grave et retourna dans son pays, où il se fût trouvé sans ressource, s'il n'eût pu entrer pacifiquement en jouissance de la trésorerie de Langres. Cette dernière circonstance me paraît pouvoir être datée approximativement. C'est le 22 juin 1398 que Benoît XIII conféra à Nicolas de Clamanges, déjà chanoine de Langres, la trésorerie de la même église, qui était sur le point de vaquer par le fait de la consécration du trésorier actuel, Adam Chastelain [...].

(1) A. Piaget, *Chronologie*, **312**, p. 113 et notes, en particulier note 5. Je dis *presque tous*, avec M. Piaget mais avec moins d'assurance que lui, parce que, sur les trois exceptions qu'il cite, je n'ai pu consulter ni Méon ni F. Beck, et, parcourant page par page R. Thomassy, *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, **358**, je n'ai pas été assez heureux pour y trouver la date que M. Piaget a dû y voir puisque sa note 2 affirme que cet auteur a « lu 1401 », mais oublie de nous dire à quelle page.

(2) Michel Le Grand, *Le chapitre cathédral de Langres*, **253**, p. 35 : « La trésorerie est à la collation de l'évêque de Langres. Quand elle vient à vaquer, celui-ci choisit de lui-même un trésorier et lui adresse une lettre de collation. Le destinataire, muni de sa lettre, va la présenter au chapitre qui, après en avoir pris connaissance, le reçoit aussitôt, sans pouvoir faire opposition à la décision épiscopale ». On voit une fois de plus avec quel soin, dans une période si troublée, l'historien doit se garder d'argumenter en vertu de vraisemblances déduites des principes.

(3) H. Denifle, *Chartularium*, t. III, **53**, p. 454, note 10 : « Benedictus XIII [...]. an. 1398, Jun. 22, ei reservatur thesauraria Lingon. »

Digitized by Google

Or, Benoît XIII venait de nommer, cinq jours avant, Adam Chastellain évêque du Mans[...], et il est probable que le nouveau prélat ne tarda pas plus de quelques mois à se faire consacrer[1].

Tout en confirmant implicitement Hermant sur le fait d'une provision précoce, Noël Valois disposait donc d'un argument nouveau pour rapprocher beaucoup la prise de possession de la collation. De soi, cet argument est robuste. Si la nomination du trésorier précédent à l'évêché du Mans eut lieu avant la réserve du même bénéfice pour Clamanges, il va de soi que Clamanges dut s'empresser de prendre possession de son bénéfice vacant. Toutefois, connaissant mieux que quiconque les conditions anormales de la période qu'il décrit, N. Valois ne définit pas comme une certitude ce qui n'est qu'une probabilité. C'est sagesse, car deux points restent à fixer pour permettre le passage à la certitude : d'abord la date de la consécration d'Adam Chastelain, et ensuite, car, même cela fait, quelque incertitude subsisterait, la date de la prise de possession elle-même. Ces deux initiatives pontificales ne furent-elles pas contre-carrées par l'ordonnance du 27 juillet ? Gams et Eubel, qui fixent l'élection d'Adam Chastelain à la date retenue par N. Valois, n'ont rien à observer sur ce point[2]. Acceptons donc la probabilité admise par N. Valois. Nous ne sommes pas pour autant au bout de nos peines, car l'approximation dont cet auteur se contente ne peut nous suffire. Ce qu'il nous faut, c'est la certitude que Nicolas de Clamanges a — ou n'a pas — pris possession de sa trésorerie avant 1407. Or, si l'ordonnance du 27 juillet n'a pas mis obstacle à l'intronisation d'Adam Chastelain, est-elle restée sans effet sur la prise de possession de la trésorerie de Langres ? C'est ce qu'on nous laisse ignorer.

Précisons encore la marge d'indécision que notre problème peut tolérer. Ce n'est pas seulement avant 1407 que Nicolas de Clamanges doit avoir été trésorier de Langres pour que la chronologie de M. Piaget ne soit pas mise en question, c'est avant 1401. Or, Noël Valois n'avait pas les mêmes raisons que nous de vouloir serrer d'aussi près la réalité. Pour lui, la question ne se posait qu'à propos de l'*Epistola XVII* de Nicolas de Clamanges, écrite en 1402[3], à un moment où il pense qu'il « devait être éloigné de la cour d'Avignon »[4], et c'est pour fonder cette hypothèse

(1) N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. III, **366**, p. 271, note 1.

(2) Cf. Eubel, t. I, **65**, p. 181, par suite de la translation de Pierre de Savoisy à Beauvais, le 16 janvier 1398 (cf. p. 132), le 17 juin 1398, élection d'« Adam (Chaistelain) thesaur. eccl. Lingon. » († 1438), d'après les registres de Benoît XIII, Aven. t. 27, f. 154.

(3) Cf. N. Valois, *op. cit.*, **366**, p. 290, note 3 : « La date de cette lettre est fixée par la phrase suivante : « Ecce jam quadriennio per obedientiae ereptionem sublati sunt obices illi » = 1402.

(4) N. Valois, *op. cit.*, p. 271.

Digitized by Google

d'un éloignement d'Avignon à cette date qu'il s'intéresse à la trésorerie de Langres. Quel que soit le prix du résultat ainsi obtenu, il ne nous est pas permis de nous en contenter. Comment le dépasser?

Tout d'abord, en ne nous laissant pas influencer par une précision que donne Lydius dans la vie de Nicolas de Clamanges placée en tête de ses œuvres. Parlant des menaces dirigées contre le secrétaire pontifical après la bulle d'excommunication, son éditeur rappelle que les plus acharnés voulaient le réduire à la misère :

alij beneficiali titulo priuari (quo vnico tunc gaudebat)[1].

Or, nous sommes après le mois de mai 1407. Nous savons que Clamanges est chantre de Bayeux depuis 1405. S'il ne jouit alors que d'un seul titre bénéficial, c'est donc qu'il n'a pas encore pris possession de la trésorerie de Langres. On s'expliquerait très bien que, s'étant démis pour toujours de ses fonctions auprès du pape, exposé à se trouver dans un complet dénuement par la perte de sa chantrerie de Bayeux, Clamanges se fût empressé de prendre possession de la trésorerie de Langres dès son retour en France et, ravi de l'accueil bienveillant qu'il obtint du chapitre tout entier, eût rendu grâces à la divine Providence qui lui assurait ainsi une subsistance honorable et définitive. N'est-ce pas le son que rend sa lettre XVI, à laquelle nous a renvoyés Noël Valois?

Ad Joannem Praepositum Insul. de pacifica adepta possessione Thesaurariae Lingonensis, et extremo periculo in quo Auiniona fuit.

Si quemadmodum meae res se habeant nosse expetis, prospera in primis (cum laude Christi, gratiarumque actione) fruor valetudine. Quantum vero ad reliqua attinet, tres iam dierum lapsae sunt hebdomades, ex quo in hanc ciuitatem applicui, vbi capitulum vniuersum valde beniuolum reperi, et cum ingenti omnium laetitia ad quietam beneficii possessionem personaliter et pacifice missus sum. Praeclare autem et fructuose atque honorifice mihi in hac vrbe diuina prouidit clementia, quae eodem pene temporis puncto, et me a mortis faucibus, pristina sanitate, praeter spem vniuersorum eripuit, magis me corripere volens, quam perdere, et conuerti, quam perire, et insuper ad vitae meae sustentationem, quam ex tanto sua miseratione periculo liberauerat, tam honestum securumque subsidium ministrauit, ne in natalem patriam inops et vacuus redirem[2].

Ne s'agit-il pas d'un retour définitif au pays natal et d'une solution décisive à un problème de vie ou de mort? Ce problème se serait-il posé sous cette forme aiguë si Nicolas de Clamanges avait seulement pris un congé après une grave maladie? Benoît XIII, qui l'avait entouré de tant de sollicitude[3], l'aurait-il laissé partir sans viatique et lui qui,

(1) J. Lydius, *Vita Nicolai de Clemangiis*, dans ses *Opera*, **258**, fol. *c* [1] non paginé.

(2) Nicolas de Clamanges, *Epist. XVI*, *l. c.*, **285**, p. 60a-61b. Le passage cité se lit p. 60a-61a.

(3) De la façon la plus pratique, en le confiant à son propre médecin auquel il avait donné l'ordre de déployer toutes les ressources de son art pour le sauver;

Digitized by Google

longtemps après la rupture éclatante de 1407, essaiera de regagner son éloquent secrétaire[1], aurait-il consenti, peu après 1397, à une séparation prolongée ? A raisonner selon les données de Lydius et les vraisemblances, on conclurait volontiers que Noël Valois doit anticiper la date de la prise de possession et que Nicolas de Clamanges lui-même nous engage à conserver les perspectives communément adoptées par l'histoire. Essayons donc de faire un pas de plus vers la vérité.

Lydius, cela est manifeste, ne doit pas nous en imposer. Quand il s'agit des bénéfices de Nicolas de Clamanges, il adopte un ordre où règnent confusion et erreur :

Factus est primo Praecentor Ecclesiae Baiocensis [...]. Deinde Archidiaconatum eiusdem Ecclesiae obtinuit. Postea Thesaurariam Lingonae adeptus est et canonicatum[2].

Nous savons par N. Valois que Clamanges était chanoine de Langres avant que la trésorerie ne lui fût réservée, donc au moins sept ans avant qu'il obtînt la chantrerie de Bayeux. De plus, fut-il jamais archidiacre de cette église ? Voulant surtout montrer le désintéressement de son héros[3], Lydius est, sur ce point, un apologiste trop désireux d'appuyer sur la modicité de ses revenus pour qu'on puisse lui accorder pleine confiance. Ne nous préoccupons donc que des textes de Nicolas de Clamanges lui-même.

De quand date cette *Epistola XVI*, postérieure de trois semaines à la prise de possession de la trésorerie langroise, et écrite à Langres même :

Datum Lingonae[4] ?

Nous parviendrions à un degré très remarquable d'approximation si nous pouvions dater la grave maladie à laquelle Clamanges y fait longuement allusion. Etant encore en Avignon, il a été atteint d'un mal si grave que tout le monde l'a cru mort. C'est peu après sa convalescence qu'il est venu prendre possession de son bénéfice langrois. A quel moment placer cette maladie : en 1407 ou avant 1401 ? Je n'ai pu découvrir jusqu'ici aucun document qui situe directement et expressément à une

cf. NICOLAS DE CLAMANGES, *Epist. XXVII*, *l. c.*, **289**, p. 101a : « Aderat inter doctos huius Professionis summi Antistitis Medicus, nomine Franciscus ex Insula Belearum (!) maxima quam nunc maiorcam appellant, oriundus [...], is, quantam o piissime Deus et sua sponte iussuque Pontificis erga me sedulitatem exhibebat, quam diligenter et officiosissime cuncta quae profutura cognouerat administrare curabat », etc.

(1) Cf. entre autres témoignages J. LYDIUS, *Vita, l. c.*, **258**, fol. *c* r° : « Septennio post discessum eius ex Curia, Benedictus Papa per legatum Apostolicum hoc egit, vt ad se rediret, sed frustra hoc tentatum est ».

(2) J. LYDIUS, *Vita, l. c.*, fol. *c* r°.

(3) Cf. J. LYDIUS, *l. c.*, fol. *c* r° : « Sed noster paruo semper fuit contentus, diuitiasque contempsit ».

(4) NICOLAS DE CLAMANGES, *Epistola XVI*, *l. c.*, p. 61b.

Digitized by Google

date précise l'épreuve de santé dont parle Nicolas de Clamanges, mais, fort heureusement, il est revenu plusieurs fois sur ce sujet en termes tels qu'ils permettent des recoupements avec des circonstances contemporaines datées. Si nous tenons compte de tous ces éléments, nous atteindrons la certitude.

Dans sa lettre XVI à Jean de Montreuil, Clamanges ne parle guère que de sa maladie et de sa guérison[1] ; mais dans son *Epistola XXVII* à Gontier Col, il donne quatre renseignements complémentaires qui concourent à situer sa maladie à une date déterminable. Il vient d'apprendre que la peste désole Paris :

Grauem esse pestilentiam Parisiis accepi[2].

Il se rappelle sa propre maladie et écrit ces lignes précieuses :

Annus ecce praeterire incipit, quo vrbs Auinio tantis calamitatibus onerata me tenebat, non voto quidem spontaneo, verum alieni placito arbitrii, [...] vexabat vrbem illam cum ingentibus alijs pressuris, pestis immanissima annumque prope integrum vexabat, *feci* (iuxta Comici consilium) *quod potui ;* pillulis alijsque salutaribus Antidotis medicorum consilio vsus sum ; multa cernebam quotidie funera, [...]. Quid multa, sub anni fine, sub quo vehemens illa contagio illic seuierat, cum iam mitescere caepisset, medicamentis vti negligentius caepi, pulchre vt mihi quidem videbar, omnium periculorum securus. Ecce autem paucis diebus, ab intermisso vsu praeseruantium elapsis, pestifera me febris, quae iam sua remissione pauciores afflìciebat aggreditur, tantoque ardore membra depascitur, vt mox omni virtute defectus nullo per senos dies sumpto alimento, vix ossibus haererem, exanguisque essem similis imagini[3].

Que souhaiter de mieux? Le seul reproche qu'on puisse adresser à Clamanges, c'est de nous laisser ignorer la durée de sa maladie. Cette omission mise à part, rien de plus précis. Préservé d'une terrible contagion par des mesures prophylactiques douées de la plus heureuse efficacité, il n'a été pris à son tour que pour avoir cédé à la négligence, et à la fin de l'épidémie. La peste sévissait alors en Avignon depuis tout près d'un an, et lorsqu'il commémore ces tristes souvenirs, une année commence à être écoulée. Une peste qui a duré si longtemps et qui a fait tant de victimes doit avoir laissé quelques traces dans l'histoire. La dater, c'est dater la maladie de Nicolas de Clamanges.

Ces traces, à vrai dire, ne sont pas aussi profondes qu'on le pourrait croire. Bien des auteurs consultés se dérobent, à commencer par la fondamentale *Istoria della Città d'Avignone* de Castrucci. Fort heureusement, Joseph Fornery n'a pas omis de signaler cet événement mémorable :

(1) Un mot cependant suggère que sa maladie ne fut qu'un cas particulier d'un fléau général : Nicolas de Clamanges, *Epist. XVI, l. c.*, p. 61a : « Et Auinione vbi me lues pestifera pene rebus exemit humanis ». C'est tout.

(2) Nicolas de Clamanges, *Epistola XXVII ad Gontherum Colli*, éd. Lydius, *l. c.*, p. 95a-101b.

(3) *L. c.*, p. 100a-b.

Digitized by Google

La peste commença de se faire sentir dans cette ville d'abord après le départ du roi d'Aragon[1]. Benoît, fuyant la contagion, se retira à Sorgues, où la plupart des cardinaux le suivirent : il y fit une promotion de cardinaux, le 3 septembre 1397 ; le 21 décembre suivant, il en fit une autre. Il y célébra la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, mais, dans le mois de janvier, la peste ayant beaucoup diminué dans Avignon, Benoît y retourna[2].

Remercions les félibres qui, en procurant l'édition de cet ouvrage, nous ont offert le mot de l'énigme. C'est donc dans la seconde quinzaine de mai 1397 que la peste a dû éclater en Avignon, et c'est sans doute en mars ou avril 1398 que le prudent Nicolas de Clamanges, excédé de ses pilules, faillit payer de sa vie une inconstance fort excusable. Il est difficile de situer avec rigueur la lettre à Gontier Col, en raison de l'ambiguïté de la formule dont se sert notre humaniste. Qu'entend-il par *annus ecce praeterire incipit?* Veut-il dire qu'il s'approche de la fin de cette année ou bien que cette année révolue commence à s'éloigner de lui, donc qu'on est *après* mars ou avril 1399? Je pencherais plutôt vers cette deuxième interprétation, mais on ne peut décider de ce point sans nouveau renseignement. Ce qui est sûr, c'est que cette lettre date de 1399. Or, elle est écrite de Langres[3]. Il paraît impossible de supposer qu'à pareille date le trésorier *pourvu* pût se trouver dans cette ville sans avoir pris possession de son bénéfice, puisque nous savons par l'*Epistola XVI* que cette formalité capitale fut accomplie, à la grande joie du chapitre tout entier, dès l'arrivée de Clamanges à Langres. Très probablement antérieure à la lettre à Gontier Col, puisqu'elle paraît être la première écrite à un ami par le nouveau trésorier, l'*Epistola XVI* peut donc très bien se placer dans le second semestre de 1398, ou, au plus tard, avant mars ou avril 1399. Dans ces conditions, il semble que l'on puisse tenir pour assuré que, dès avant la fin de 1398 ou durant le premier trimestre de 1399, Nicolas de Clamanges avait pris possession de sa trésorerie langroise. Dès lors, tout paraît clair. Voulant conférer à son secrétaire convalescent un bénéfice avantageux dans une région salubre, Benoît XIII lui aurait réservé d'autorité, le 22 juin 1398, la trésorerie de Langres, dont il venait de procurer lui-même la vacance. Cette réserve aurait précédé de peu un premier retour de Nicolas de Clamanges en France et son premier séjour à Langres. Rien de plus cohérent.

Une petite ombre au tableau, cependant. Noël Valois, qui suit de si

(1) J. Fornery, qui vient de fixer au 31 mars 1397 l'arrivée du roi Martin à Avignon, oublie de nous donner la date de son départ. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 114, en fait autant, mais, en précisant que le roi passa six semaines en Avignon, il nous permet de placer ce départ autour du 12 mai.

(2) J. Fornery, *Histoire du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, t. I, 71, p. 395-396, sous le titre : « Peste dans Avignon ».

(3) *L. c.*, p. 101b : *Datum Lingonae.*

Digitized by Google

près le détail de la vie avignonnaise, ignore tout de cette peste. L'année 1397-1398 est marquée, à ses yeux, par une intense activité diplomatique, et il donne à la retraite de Benoît XIII au Pont-de-Sorgues un motif et une portée bien différents :

> Depuis le 6 novembre, il avait quitté Avignon pour le Pont-de-Sorgues. Le bruit courut qu'il projetait de se retirer à Marseille, de s'embarquer pour la Catalogne. Les cardinaux ne répondaient plus à ses convocations. Lui, se croyant menacé de quelque attentat, de quelque attaque à main armée, ne rentra dans Avignon que le 19 janvier 1398 ; mais ce fut pour s'entourer de précautions insolites, introduire dans le Palais des archers, des pirates, faire peser sur sa cour une sorte de terreur[1].

La peste n'y est pour rien. Doit-on douter de sa réalité, ou de la date que vient de nous fournir Fornery? Il est beaucoup plus vraisemblable que N. Valois, distrait de ce détail historique par l'importance des faits de politique ecclésiastique qui absorbaient son attention, n'a pas pris garde que son interprétation même des faits et gestes de Benoît XIII risquait d'être altérée par l'omission d'une donnée concrète aussi considérable, et de pécher, dès lors, par unilatéralisme. Etranger à ces soucis et aux limitations qui en découlent, Fornery a dû enregistrer cet événement à la date où il s'est produit. L'harmonie chronologique qui règne entre son témoignage, les textes de Clamanges et le système de M. Piaget constitue une confirmation qu'on ne doit pas sous-estimer. Voyons s'il est possible d'aller un peu plus loin, jusqu'à la certitude parfaite.

Telles qu'elles ont été éditées par Lydius, les lettres de Nicolas de Clamanges nous permettent trois recoupements qui me paraissent décisifs. Le premier nous est procuré par la lettre à Gontier Col dont je viens de

(1) N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. III, p. 143. Cf. p. 113-147 pour toute la période 1397-1398. Par contre, le même historien, *l. c.*, p. 449 et note 4, signale, d'après A. Morosini, qu'une épidémie sévit dans le midi « durant tout l'été et l'automne de 1406 », et que le bruit de la mort de Benoît XIII se répandit même un jour à Venise. Pourquoi ne pas placer la maladie de Nicolas de Clamanges en 1406 ? Cela retarderait sa prise de possession à Langres en 1407, et le problème que nous pensons résoudre aisément reprendrait toute son acuité. Trois raisons doivent nous en détourner : 1° le fait qu'à cette époque Benoît XIII ne résidait plus en Avignon mais, depuis la fin de 1404, à Nice (cf. A. Morosini, t. I, **280**, p. 198, note 1, de G. Lefèvre-Pontalis) : or, c'est en Avignon que Nicolas de Clamanges fut atteint par la maladie et comblé des prévenances pontificales ; 2° le fait que, pour échapper à la contagion, le pape émigra de Gênes (où il était arrivé vers la mi-mai), à Savone (le 8 octobre), puis « à Marseille par les ports de la Rivière du Ponent et ceux de Provence » (A. Morosini, *l. c.*, p. 209, note 4), déplacements auxquels la correspondance de Clamanges ne fait aucune allusion et qui paraissent incompatibles avec sa description des ravages causés par l'épidémie et de ses précautions personnelles. D'ailleurs, citant les *Gesta Benedicti XIII*, **114**, N. Valois, *l. c.*, p. 450 et n. 3, observe à juste titre : « Mais ou Benoît XIII n'était pas si malade qu'on le disait [n. 3 : « Les *Gesta Benedicti XIII* ne mentionnent que de courtes indispositions de Benoît XIII survenues le 12 novembre 1406 et le 1er janvier 1407 (Muratori, t. III, 2e p., c. 794, 799) »], ou il ne tarda pas à se rétablir » ; 3° l'accord qui s'établit entre toutes les données lorsque la maladie de Clamanges est fixée en 1398.

Digitized by Google

citer un passage. Les deux autres, respectivement par une lettre à Jean de Montreuil et à Jacques de Nouvion. Lorsqu'il écrit à l'intention de Gontier Col son *Epistola XXVII*, Nicolas de Clamanges vient d'apprendre que Paris souffre d'une épidémie redoutable. Or, tout comme pour Avignon, il doit être possible de situer dans le temps cette épidémie parisienne. Consultons Félibien et son histoire de Paris. Nous y apprenons que deux maladies contagieuses ont ravagé la France aux confins du xiv^e^ et du xv^e^ siècle. Or, la première « mortalité générale » qui dura « près de trois ans » commença « par une maladie épidémique », qui frappa précisément Paris, et en 1399[1]. Synchronisme remarquable. On peut le rendre plus précis. Le cartulaire de l'Université de Paris a conservé une décision de la Faculté de médecine, datée du 8 novembre 1399, par laquelle, sous la responsabilité de son doyen Jacques Saquespée, elle suspendait ses cours et discussions jusqu'après l'Epiphanie 1400. La raison ? A cause de la mortalité excessive[2]. On peut s'étonner que ce soit la Faculté de médecine qui ait ainsi capitulé devant l'ennemi, à moins qu'on ne doive la louer d'avoir puisé dans sa compétence même la sagesse de donner l'exemple de la prudence. En tout cas, tel n'est pas le dernier degré de précision qu'il soit possible de conquérir. Grâce au Religieux de Saint Denys, cité par l'*Auctarium*, on sait que la peste sévit depuis la fin mai 1399 jusqu'à la fin novembre[3]. Cela étant, nous pouvons adopter pour la date de l'*Epistola XXVII* à Gontier Col l'interprétation qui nous paraissait la meilleure : ce n'est pas avant la fin mai 1399 qu'elle fut écrite. Dès cette date, Jean de Montreuil pouvait appeler Nicolas de Clamanges, dans toute la force du terme : *thesaurarius lingonensis*.

Un dernier pas reste à faire : les circonstances lui permettaient-elles de lui donner encore ce titre à l'époque exigée par la chronologie de M. Piaget ? C'est l'*Epistola XXV* de Clamanges qui va nous répondre. Adressée à Jean de Montreuil, elle est écrite de Langres, et elle se situe elle-même de la façon la plus expresse près de deux mois après son retour

(1) M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, **68**, p. 720-721. La seconde, datée de 1404, *l. c.*, p. 732, s'étendit à toute « la France, par une espèce de contagion qui fit périr beaucoup de monde », et qui enleva en particulier « le duc de Bourgogne ». C'est sans doute à ce moment-là que, toujours à Langres, Nicolas de Clamanges s'efforça de fuir le péril en se réfugiant à Faverolles, bourg situé à 17 kilomètres de Langres, d'où il écrivit l'*Epistola XXIV*, *l. c.*, p. 92b, où Hermant, *op. cit.*, p. 370, a voulu, bien à tort, lire la preuve que Clamanges aurait quitté Langres pour Bayeux.

(2) H. Denifle, *Chartularium*, t. IV, **54**, p. 42, n° 1759 : « 8 Novembr. Parisiis. Facultas medicinae, decano Jac. Saquespée, lectiones disputationesque post Epiphaniam differt, propter mortalitatem ».

(3) H. Denifle, *Auctarium*, t. I, **51**, col. 803, note 3, d'après le *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 692 : « Epidemialis pestis et apostematum infectio Burgundiam [...] Meldense Parisienseque territoria afflixit a fine mensis Maii usque ad finem novembris ».

Digitized by Google

de sa légation en pays germanique[1]. Or, parti le 20 octobre 1400[2], Jean de Montreuil ne put certainement pas rentrer avant la fin de l'année[3]. Deux mois après nous reportent au plus tôt à la fin février ou en mars 1401. Nous atteignons ainsi la période requise. Il paraît dès lors assez vraisemblable que Nicolas de Clamanges n'a pas dû interrompre ce séjour à Langres jusqu'à la date que N. Valois nous proposait plus haut : 1402.

Enfin, s'il restait quelques résistances à emporter, voici un texte écrit d'Avignon, qui prouve que, le moment venu, Nicolas de Clamanges rentra à Avignon en venant de Langres. Il est donc notablement antérieur à 1407, et il achève de prouver la réalité d'un séjour langrois avant la période communément acceptée :

Quia hesterno die hanc vrbem ingressus nihil adhuc comperi calamo dignum, ne ipsum quaeraris calamum, suo parum apud te fungi officio, duo quae in via didici satis mira et ab vsu quotidiano extranea, dum nullis adhuc implicitus sum negotijs ad te perscribenda censui. Igitur postquam in vrbe Ligonum (!) rebus compositis, Lugdunum Viennemque prospero cursu praeterij...[4].

C'est donc après avoir mis toutes ses affaires en ordre que Nicolas de Clamanges a regagné son poste en descendant la vallée du Rhône. Nous ne pouvons nous intéresser ici aux bonnes histoires qu'il a à raconter, mais seulement tirer une conclusion certaine : que le secrétaire de Benoît XIII ait prolongé à Langres son premier séjour jusqu'après 1402 et que cette

(1) Nicolas de Clamanges, *Epistola XXV*, **288**, *l. c.*, p. 92a-93b : *Datum Lingonae.* P. 92a : « Heri primum ex ea legatione, in quam a multis jam temporibus abieras te rediisse didici, et iam pridem redisse : hoc est ante duos ferme exactos menses ».

(2) Cf. A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 121, note 1, citant A. Thomas, *op. cit.*, p. 9, qui, plus précis, fixe une date : « a. d. XIII kal. Novembris anno MCD », garantie par Jean de Montreuil lui-même, *Epistola LIII*, *Ampl. coll.*, t. II, col. 1417A : « Discessimus ab hac urbe, quantum recordari datur, Octobris vigesima ».

(3) Ni A. Thomas ni A. Coville ne nous donnent la date de ce retour, mais A. Thomas nous renvoie à une source qui permet de placer au 1er décembre 1400 le discours de l'ambassadeur français à Mayence : Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, **281**, col. 1659 : « *Series ambassiatae regis Franciae expositae Moguntiae feria IV post Andreae apostoli, anno Domini M.CCCC. per reverendum patrem archiepiscopum Auxitanensem, assistente sibi praeposito Insulensi coram domino rege Romanorum, et principibus electoribus Maguntinensi videlicet et Coloniensi* ». N. Valois, *op. cit.*, p. 298, place au 2 décembre le discours de Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, à Mayence. Mais, en 1400, Pâques étant tombé le 18 avril, la saint André, 30 novembre, fut un mardi, et le mercredi suivant fut le 1er décembre. D'après A. Thomas, *l. c.*, p. 9 : « Moguntiam denique devenerunt, quae ultima legationis metam fuisse videtur ». Jean de Montreuil ne dut pas prolonger au delà du temps nécessaire son séjour en un pays dont ni les mœurs ni la cuisine ne lui agréaient : cf. *Epistola LIII*. D'autre part, N. Valois, *l. c.*, p. 298, note 1, observe : « Jean d'Armagnac était à Paris le 18 février 1401 ».

(4) Nicolas de Clamanges, *Epistola XXXIII*, **290**. *Ad Johannem* (sic) *de Nouiano de quibusdam mirabilibus atque insolitis quae in via ad Auinionem a quodam viatore audiuit*, éd. Lydius, p. 112a-115b : *Datum Auinionae.*

Digitized by Google

lettre appartienne à une date postérieure, ou bien qu'il ait fait un ou plusieurs va-et-vient entre le palais apostolique et la capitale des Lingons, peu importe ; ce qui est sûr, et décisif pour nous, c'est qu'il a fait au moins une fois le voyage de Langres à Avignon après avoir réglé à Langres ce qui le concernait. Etant donné ce que nous savons par ailleurs, Nicolas de Clamanges a certainement pris possession de la trésorerie de Langres à une date telle que la lettre *Cum ut dant sese res* peut se placer autour de 1400[1], et donc que le système chronologique de M. Piaget n'est aucunement menacé par elle.

1. Nous rejoignons ainsi les positions les plus élaborées qu'ait occupées sur ce point, un an après son *Gontier et Pierre Col*, M. A. COVILLE dans *Recherches sur quelques écrivains du XIV^e^ et du XV^e^ siècle*, Paris, 1935, **44** *bis*, p. 179 et 285-286. Je n'ai pas cru, toutefois, que le progrès remarquable dont fait preuve ce nouvel ouvrage pût me dispenser des observations chronologiques qui aboutissent à un accord si heureux. D'abord, en raison de la nature même de ces observations. Elles n'avaient pour but que de me permettre de saisir avec autant de précision que possible la pensée de M. Coville à cet égard au moment où il écrivait son *Gontier et Pierre Col*. C'est cette donnée qui m'était nécessaire pour juger la qualité de son texte relatif au *notable clerc* et à Gerson. Or, les *Recherches* enregistrent des résultats nouveaux, qui font le plus grand honneur à M. Coville et qui constituent un enrichissement pour l'histoire, mais dont rien ne prouve, manifestement, que leur auteur les ait déjà possédés tandis qu'il pensait à Nicolas de Clamanges dans *Gontier et Pierre Col*. Je n'avais donc à tenir compte dans cette enquête que du témoignage de ce premier livre. Mais il y a plus. Ces résultats ne pouvaient même pas me dispenser de la dernière partie de mon enquête. Tels qu'ils s'expriment, en effet, ils sont limités à des probabilités, à des vraisemblances. Ils n'atteignent jamais le degré de certitude qu'il m'incombait de poursuivre. Il est assez clair que, même dans ses *Recherches*, M. Coville ne traite pas la question qui vient de nous occuper comme un problème qu'il y ait intérêt à considérer de face et à fond. Il précise quelques dates de la vie de Clamanges ; il utilise à cette fin quelques-uns des textes qui viennent de nous servir : mais il n'éprouve pas le besoin d'éviter toute rapidité dans ses inductions. C'est ainsi qu'il fixe en premier lieu le rapport chronologique qui existe à ses yeux entre l'installation de Clamanges à Avignon, sa maladie et sa prise de possession à Langres ; cf. A. COVILLE, *Recherches*, **44** *bis*, p. 179 : « nommé secrétaire pontifical le 16 novembre 1397. Installé à Avignon, après avoir tout d'abord échappé à la grave épidémie qui y sévissait, il fut très sérieusement atteint à son tour ; c'est alors que, le 22 juin 1398, il reçut du pape la trésorerie du Chapitre de Langres dont il était déjà chanoine. *Il dut* venir dans cette ville prendre possession de son bénéfice et y chercher un meilleur air. Peu après sa promotion, la soustraction d'obédience était déclarée en France. *Il est peu probable* que Clamanges soit revenu alors à Avignon s'enfermer avec Benoît XIII dans le palais pontifical ; *il n'avait point une telle audace. Il ne dut* reparaître que lors de la restitution d'obédience. » J'ai souligné les articulations de cet exposé : on voit dans quelle tonalité il est construit. Rien d'étonnant à cela : d'une part, M. Coville table sur un trait de caractère qui n'est peut-être qu'une calomnie, et sur la prise de possession considérée comme une probabilité ; d'autre part, il appuie sur la seule *Epistola XVI* (cf. *l. c.*, p. 179, note 3) ce qu'il sait de la maladie avignonnaise de Clamanges. La certitude lui est donc interdite, car l'*Epistola XVI*, nous l'avons vu plus haut, p. 199-200, ne permet pas de dépasser le vraisemblable. On devrait même se demander si elle conduit jusque là. C'est pourtant le seul argument positif que fasse jouer M. Coville pour situer le séjour langrois par rapport à la maladie ; cf. *l. c.*, p. 285 : « A Langres, il était chanoine trésorier du Chapitre de la cathédrale Saint-Mammès. Cet ardent critique des vices du clergé ne pouvait se dispenser d'occuper son bénéfice. Il vint à Langres pour en

Digitized by Google

Ce ne serait pas une raison suffisante pour conclure qu'il est au-dessus de toute critique. Mais c'en est assez pour nous permettre de prendre congé de M. Coville en le remerciant de tout ce que son *Gontier et Pierre Col* contient d'intéressant, de juste et de vivant, mais en exprimant le regret que l'insuffisante élaboration de quelques parties essentielles, la témérité de quelques conclusions, l'imprécision de certaines perspectives, la confiance aveugle accordée à certaines sources, enfin une notion trop étroite et partiale de l'humanisme nous aient imposé la tâche ingrate de vérifications déplaisantes et nous conduisent à constater que rien ne prouve que Gerson soit le *notable clerc* auquel Jean de Montreuil a envoyé son opuscule français sur le *Roman de la Rose*.

Par son originalité, M. Coville n'ouvre à l'historien de Gerson que de fausses pistes. Sa dépendance le rattache à Antoine Thomas sur le point capital des cinq épîtres adressées par Jean de Montreuil à Gerson. Imitons-le en remontant nous-mêmes à cette source, et voyons si nous pouvons nous fier à la décision critique qui a engendré une attribution universellement acceptée aujourd'hui.

prendre possession et en congé de convalescence de l'attaque de peste qui l'avait fort éprouvé à Avignon au printemps 1398 » et en note 2 : « *Epistola XVI* ». Quant aux arguments de convenance, nous savons ce qu'ils valent, surtout à cette époque. A vrai dire, M. Coville disposait alors d'un document de première importance en cette question, la *Matricule* du chapitre de Langres, actuellement ms. 54 de la Bibliothèque de Langres, dont j'ai, pour ma part, demandé en vain la communication. Se référant deux fois à cette autorité difficilement récusable, M. Coville constate, p. 285, note 4 : « Nicolas de Clamanges, d'après la *Matricule* [...], fol. 21-25, tint le bénéfice de trésorier depuis 1397 jusqu'à 1404 » ; puis, p. 286, note 4 : « Dans la *Matricule* [...], fol. 25, on voit que le nom de Clamanges comme trésorier a été effacé et remplacé par celui d'*Hugo de Spina* ». C'est revenir à la source de l'abbé Roussel (cf. *supra*, p. 194, notes 1 et 3). M. Coville en conclut, p. 286, qu'« *il est vraisemblable* qu'il avait renoncé à la trésorerie de Langres pour son nouveau bénéfice », et, p. 285, que « *ce serait* ainsi entre l'automne 1398 et l'été 1403 que se placeraient ses lettres datées de Langres ». Mais il est très curieux que, même alors, comme je le souligne, il se contente du mode du vraisemblable. Son dernier mot est pour se soustraire implicitement à l'influence de ce document ; cf. p. 286 : « Du moins peut-on penser que les deux principaux groupes de lettres sont en bonne partie pour Langres, et sans doute en totalité pour Fontaine-au-Bois, postérieures à 1407, sans dépasser 1418 ». Qu'aurait-il dit si, recueillant avant nous le témoignage de l'*Epistola LXXXIX* (cf. *supra*, p. 194, note 4), il avait constaté l'activité épistolaire de Clamanges à Langres en 1412 ? Bref, de *Gontier et Pierre Col* aux *Recherches*, le progrès est manifeste, et je ne me pardonnerais pas de ne pas le déclarer, mais trop d'imprécisions subsistent en ces résultats d'ailleurs incomplets pour qu'il m'ait été possible d'y lire la réponse à la question que je ne pouvais éluder.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

Les lettres de Jean de Montreuil à Gerson d'après Antoine Thomas

Digitized by Google

Au risque de défigurer la présente étude par une disproportion matérielle trop accusée entre ses parties, considérons d'abord en elle-même la thèse qui constitue sur ce point et dans toute la force du terme la source de M. Coville et de toute l'histoire littéraire. Nous n'aurons pas à nous livrer à des développements fort étendus. Mais si l'excessive sobriété de ces textes nous interdit les considérations digressives, la précision de leurs contours et l'importance de la position qu'ils définissent exigent un traitement particulier et une situation centrale. Je rappellerai donc en premier lieu la thèse d'Antoine Thomas sur ce sujet précis. Je décrirai ensuite les réactions de la critique et de l'histoire à son contact.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

LA THÈSE D'ANTOINE THOMAS

Dans la mesure où le mot *thèse* éveille l'idée d'une élaboration technique soigneusement poussée et amplement exposée, on ne pourrait trouver terme plus mal choisi pour désigner la réalité dont doit traiter ce chapitre. Jamais, nulle part, à ma connaissance, A. Thomas n'a proposé des considérations exhaustives sur les relations épistolaires qui ont pu exister entre le prévôt de Lille et le chancelier Gerson. Mais si l'on réduit ce vocable au sens de proposition tenue pour certaine et destinée à servir de base à diverses acquisitions qui en dépendent, aucun ne saurait être plus exact. Dans son ouvrage sur la vie et les œuvres de Jean de Montreuil, A. Thomas rencontre cette question, la résout d'un mot, traite dès lors cette thèse comme établie et en déduit quelques conséquences dont il ne prévoyait sans doute pas l'extraordinaire fortune. Suivons-le dans ces trois opérations caractéristiques.

I. La détermination de cinq épîtres de Montreuil comme adressées à Gerson, et ses motifs

Décidé à consacrer sa thèse complémentaire de doctorat à l'humaniste Jean de Montreuil, A. Thomas s'appliqua à composer la bibliographie de son personnage. Sans négliger des opuscules dont il serait méséant d'exagérer le mérite littéraire, le jeune érudit distingua à juste titre les recueils de lettres familières constitués avec beaucoup de soin par un épistolier assez abondant. L'un de ses principaux soucis fut de déterminer le destinataire de chacune d'elles. Sa tâche n'était pas facile, pour une raison qu'il ne dissimule pas à son lecteur.

Hoc incommodi omnes privatae Joannis de Monsterolio epistulae habent, quod nunquam in earum fronte nomina eorum inscribuntur ad quos missae fuerunt[1].

(1) A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 35.

Digitized by Google

Il suffit de compulser le manuscrit B. N. lat. 13062 pour constater que cette plainte est fondée. Pour chaque lettre, le copiste a ménagé la place nécessaire à une rubrique et à l'indication du destinataire : partout cette place est restée vide[1]. Mais A. Thomas eût sans doute été mieux inspiré, il eût agi, en tout cas, avec plus d'équité et même d'esprit critique, s'il avait expressément reconnu qu'en constatant cette déplorable lacune il faisait écho aux regrets des premiers éditeurs dont il démarquait le texte, en le corrigeant heureusement sur *pleraeque/omnes*[2], mais en l'appauvrissant d'une remarque analogue sur l'absence de toute chronologie :

Illud autem his in litteris incommodum, quod pleraeque nomine eorum, ad quos scriptae sunt, destituantur, nullaque temporis, quo directae fuerunt, habita ratione, permixtim in codicibus exaratae reperiantur[3].

Oublieux de ses prédécesseurs, A. Thomas poursuivait en définissant son travail, ses résultats et le motif qui l'avait conduit à publier un catalogue encore incomplet des principaux amis ou protecteurs de Jean de Montreuil :

Longo studio et ea qua potuimus diligentia, ut nomina praetermissa supplerentur, elaboravimus. Quod si omne non tulimus punctum (neque hoc sperandum erat), hoc saltem effecimus ut nonnullis nomina restituerentur, et praecipuorum Joannis amicorum aut patronorum indicem satis locupletem conficeremus. Hunc indicem quamlibet imperfectum in publico hic proponere non dubitavi, ut ad eum perficiendum aliis materiam quodam modo subministrarem.

Esprit de collaboration non moins louable que la modestie qui semble l'animer. Mais, si la confection et la publication d'un index imparfait se justifient par l'espoir qu'il incite des travailleurs mieux outillés à le porter à sa perfection, pourquoi ne pas reconnaître qu'une tentative plus imparfaite encore, mais non dépourvue de mérites, se trouvait à l'origine de cet index? Eux aussi, les éditeurs oubliés, poursuivaient leur texte en définissant leur but :

(1) Dans sa description de ce manuscrit, A. THOMAS, *op. cit.*, p. 96, constate avec plus de précision cette déconcertante lacune : « In capite cujusque epistolae spatium vacuum relictum fuit, ut nomina eorum, ad quos singulae missae fuerant, ibi inscriberentur ; sed seu scriptoris negligentia seu ipsius Joannis de Monsterolio consilio, maximo certe nostro incommodo, spatium ubique vacuum et sine litteris remansit ». Une autre hypothèse serrerait peut-être de plus près la réalité : ce manuscrit ne paraît n'avoir été confectionné que vers la fin de la vie de Jean de Montreuil ; les rubriques n'auraient-elles pas été omises par suite de la disparition brutale de l'auteur ?

(2) Rigoureusement parlant, et quand il s'agit des lettres privées, c'est A. Thomas qui a raison : aucune ne porte d'indication de ce genre. Mais la restriction des Mauristes s'explique, soit par la présence de quelques lettres publiques en tête du manuscrit, soit par leur honnêteté : il arrive parfois qu'une lettre privée contienne un nom propre ou des indications qui permettent l'identification du destinataire. Dans ce cas, les éditeurs ne veulent pas s'attribuer un mérite qui ne leur revient pas tout entier.

(3) MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. II, **262**, col. 1310-1311.

Digitized by Google

Titulos in subjectis epistolis supplevimus, suo cuique quantum assequi licuit, tempore assignato. Et eas quidem, quarum aetatem expiscari potuimus, chronologico ordine digestas primo apposuimus loco, alias prout in codicibus jacebant iis subjecimus[1].

Les résultats respectifs de ces efforts ne sont pas rigoureusement comparables, parce que celui des éditeurs n'a laissé de traces observables que sur les lettres publiées par eux, tandis que celui d'A. Thomas a porté sur les deux volumes de lettres privées qu'il connaissait, le manuscrit B. N. lat. 13062 et la première partie du manuscrit *Romanus Valic. Regin.* 332, fol. 1-71[2]. On pourrait s'amuser à proposer une évaluation numérique de leurs mérites. On calculerait à cet effet que les Mauristes ont édité soixante-quatorze lettres, dont soixante-treize privées[3] ; distingué en outre, non sans quelques flottements sur les *praeceptores*, douze destinataires et réparti vingt-sept lettres entre eux[4] ; tandis que le travail de discrimination d'A. Thomas s'est exercé sur deux cent vingt et une lettres[5], pour aboutir à reconnaître vingt-quatre destinataires qui se partagent

(1) *L. c.*, col. 1310-1313.

(2) Cf. A. Thomas, *op. cit.*, p. 96-98.

(3) L'*Epistola III*, col. 1321C-1322B, *Caroli regis ad Wenceslaum Romanorum et Bohemiae regem*, est une lettre publique.

(4) 1. A *Benoît XIII :* Epist. I, XIX. — 2. A *Alexandre V :* Epist. XXXI, XXXII, XXXIII. — 3. A *Charles VI :* Epist. LXXI. — 4. Au *cardinal de Florence :* Epist. LXXIV. — 5. A *Antoine de Chalant :* Epist. IX. — 6. A *Nicolas de Clamanges :* Epist. XIII, XV, XVI, XVII, XVIII, LVIII, LIX, LXII. — 7. A *l'évêque de Cambrai (Pierre d'Ailly) :* Epist. XIV, et par conjecture : Epist. XXXVII. — 8. A *Laurent de Premierfait :* Epist. XLVII. — 9. Aux *habitants d'Aix-la-Chapelle :* Epist. XLV. — 10. *Ad Nicolaum praeceptorem* (et *ad suum praeceptorem*) : Epist. XXXVI, XLII, XLIII, XLIV, L, LI, LXX. — 11. *Ad Petrum*, et 12. *ad Gontherum suos praeceptores :* XLI. Je ne compte pas les désignations vagues ; *ad episcopum, ad amicum, ad quemdam causidicum...* Aucune lettre n'en est dépourvue. Nous verrons qu'elles peuvent avoir leur importance, mais on ne peut dire que le destinataire soit déterminé pour autant.

(5) Ce total n'est obtenu qu'au prix d'une correction. A. Thomas a examiné le ms. B. N. lat. 13062 et le ms. Vatic. Reg. 332. Le premier contient, d'après lui, du fol. 10 au fol. 138 un *corpus* primitif comprenant 190 lettres (cf. A. Thomas, *op. cit.*, p. 96). Après vérification et inventaire minutieux, je puis affirmer que cette partie ne contient que 179 lettres. Le même manuscrit contient en outre 9 lettres privées transcrites entre le fol. 1 et le fol. 10, et 9 autres après le fol. 138, soit, en tout, 197 lettres pour ce premier témoin. A. Thomas ne s'occupant pas des lettres publiques, je les tiens en dehors de cette statistique. D'ailleurs, 6 seulement ont été insérées dans le ms. 13062. Le ms. romain lui a fourni 44 ou 45 lettres (cf. *op. cit.*, p. 32 : 44 lettres ; p. 98 : 45), dont 20 ou 21 se retrouvent dans le ms. 13062. Nous avons donc : 179+9+9+24 (ou 25) = 221 (ou 222) lettres. L'imprécision et l'inexactitude dans cette statistique sont traditionnelles. D'après l'*Amplissima collectio*, col. 1452, note a : « Haec epistola [*sc. Tametsi*, celle à laquelle A. Thomas assigne le n° 190] in codice Chauveliniano extat post centesimam octogesimam septimam [ce n'est vrai que si l'on incorpore à ce comput les lettres de la première section, tout en défalquant les épîtres publiques, sans le dire : mais pourquoi ? puisque les éditeurs en publient une], sequens vero [*sc. Suas paucarum*, la dernière avant *Regali ex progenie*] post ducentesimam » [de toute façon, c'est faux : si l'on continue l'inventaire en ne comptant que les lettres privées, *Suas paucarum* est la 198e » ; si l'on ajoute les lettres publiques, c'est la 204e. Mais peut-être ne poursuivait-on pas ce degré de précision].

Digitized by Google

soixante-dix-neuf lettres[1]. Dès lors, la proportion des lettres dont le destinataire est déterminé s'élève à 36,98 % avec l'*Amplissima collectio*, à 35,74 % avec Antoine Thomas ; le rapport du nombre de destinataires connus au nombre de lettres prises en considération est de 15,06 % chez les Mauristes, de 10,85 % chez A. Thomas. Le progrès paraît faible. Ces proportions, bien entendu, sont fallacieuses. Il faudrait multiplier les corrections en tenant compte de part et d'autre des erreurs d'attribution, des difficultés vaincues, de l'importance respective de chaque acquisition, de l'hypothèse plausible que les Mauristes ont peut-être omis des lettres qui avaient résisté à leurs efforts, etc, etc[2]. Mais il importe assez peu. Tout ce que j'ai voulu montrer, c'est que le chemin avait été frayé avant que le jeune docteur s'y engageât, et qu'il s'en fallait de beaucoup que son long travail eût épuisé la question : au moment où il renonçait à poursuivre ses investigations, il restait encore cent quarante-deux lettres *nullius*. Devant un reliquat de cette importance, il semble que beaucoup de prudence eût été requise avant qu'on pût se permettre de définir la situation de Jean de Montreuil dans son propre milieu[3].

Cela dit, je n'en suis que plus à mon aise pour reconnaître les mérites dissimulés sous l'inventaire trop schématique dressé par A. Thomas, et la nouveauté presque radicale de l'une de ses attributions. Plus perspicace que les éditeurs, il voyait paraître Gerson parmi les correspondants de Jean de Montreuil. Il discernait, en effet, dans le manuscrit B. N. lat. 13062 cinq épîtres adressées par le prévôt de Lille au chancelier de Notre-Dame. La façon dont il les présentait donnait à penser qu'elles étaient toutes inédites. Il rendait donc un service signalé à l'histoire en publiant le

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 35-40.

(2) A. Thomas a négligé de dire, mais il importe d'observer, que les éditeurs ont publié six lettres étrangères au ms. 13062. Ce sont les *Epistolae XXXVIII*, col. 1385A-1386A, *Devotissimi catholici*, ad quendam episcopum ; *XLII*, col. 1404C-E, *Consequenter ad ea*, ad praeceptorem suum ; *XLIII*, 1405A-1406A, *Qui absque*, ad praeceptorem ; *XLIV*, 1406B-D, *Ne nichil respondisse*, ad praeceptorem ; *XLV*, 1406E-1409A, *Debui si potuissem*, ad Aquisgranenses ; *LXXIV*, 1453D-1454B, *Inter summi cardinis*, ad card. de Florentia. Par conséquent, il est clair qu'ils ont précédé A. Thomas même dans la connaissance et la manipulation de son second témoin. Le plus curieux, c'est qu'A. Thomas, *l. c.*, p. 31-32, a donné le texte intégral de la lettre au cardinal de Florence comme si elle était inédite ; cf. *infra*, p. 289-291.

(3) Souligner les limites de l'exploration conduite par A. Thomas est nécessaire à notre point de vue, mais si l'on veut rendre justice à ses mérites et préparer utilement la reprise des recherches, il faut présenter les choses sous un autre jour. Laissons de côté la zone impénétrable. Considérons l'état de la question tel qu'il a été fixé en 1883 par l'historien de Jean de Montreuil. Tout en assimilant les données acquises par les éditeurs, il a innové sur soixante et un points. Son originalité est donc indéniable. D'une part, il a corrigé *dix-huit* déterminations de l'*Amplissima collectio*. D'autre part, il a déterminé pour la première fois *quarante-trois* destinations. Je donnerai un tableau de ces résultats en appendice, cf. p. 617-622.

Digitized by Google

texte de trois d'entre elles. Voyons dans quelles conditions se présente ce fait nouveau.

Personne n'hésitera à penser que, son importance étant considérable, l'auteur auquel revenait l'honneur de sa conquête dût éprouver le besoin de s'expliquer sur l'état de choses antérieur à son intervention, sur les modalités de sa découverte, et surtout de fournir les raisons de cette quintuple identification. Or, rien de plus singulier que l'attitude adoptée par A. Thomas dans cette question, à laquelle il attribuait lui-même tant de prix. Après avoir dépensé tant d'efforts dans la recherche, il donne des résultats tout nus, sans un mot de justification. C'est la loi qui régit toute cette partie de sa thèse. Gerson n'est ni mieux ni plus mal traité que les autres. Il paraît, à son rang alphabétique, et, sous son nom, sont donnés, également par ordre alphabétique, les *initia* des cinq épîtres à lui adressées. Chaque fois, une note indique la référence au manuscrit. Voici donc à quoi se réduit cette découverte :

Johanni Gerson : *Affectum qualemcumque* (fol. 30v°). *Mee an fuerit* (fol. 86v°). *Nunc demum* (fol. 38r°). *Suas paucarum* (fol. 157r°). *Vestre sollicitudinis* (fol. 109r°)[1].

Pour quatre d'entre elles, A. Thomas déclare qu'elles sont inédites. Pour la lettre *Suas paucarum* seule, cette mention n'est pas donnée, mais, en indiquant sa référence au manuscrit — chose qu'il ne fait jamais lorsqu'il s'agit d'un texte publié par l'*Amplissima collectio* —, en ne renvoyant pas à l'*Amplissima collectio* — chose qu'il fait toujours quand il y a lieu —, A. Thomas assimile complètement cette lettre aux quatre autres.

Voilà donc un érudit tout à fait convaincu non seulement de la réalité d'un fait historique, à savoir l'existence de lettres écrites par Jean de Montreuil à Gerson, mais encore de la conservation de ces textes et de la possibilité de les déterminer avec certitude. Car aucun doute n'effleure sa conscience. Il a hésité dans d'autres cas. Il s'est abstenu souvent. Ici, il prend position avec une assurance absolue. Nous n'avons pas le droit de le soupçonner de légèreté, tant il affirme que son travail a été long et sérieux. Une chose pourtant nous est permise : nous étonner qu'il se refuse à la moindre justification d'une conclusion si nouvelle et de telle conséquence. Donner des résultats sans preuves, est-ce une position scientifiquement tolérable? Passe encore, dans certaines conditions et jusqu'à un certain point, dans les sciences du nombre, de la mesure, ou de la nature ; mais en histoire, en critique littéraire, n'est-ce pas une aberration? Pourtant, on a beau tourner et retourner les pages de cette courte thèse, on ne trouve rien. Rien, qu'un argument possible, situé à

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 38.

Digitized by Google

l'autre extrémité du livre et que l'auteur ne traite aucunement comme tel. Recueillons-le cependant, et avec beaucoup d'attention, car il semble bien avoir joué dans cette obscure question un rôle tout à fait décisif.

A. Thomas n'a pas négligé de faire l'inventaire des manuscrits contenant les œuvres de Jean de Montreuil. Il a décrit de façon particulièrement précise le manuscrit B. N. lat. 13062[1]. En arrivant à la dernière partie de ce recueil, il a remarqué, dans la marge du fol. 157, c'est-à-dire en marge de la lettre *Suas paucarum noctium*, une note dont il donne le texte, et que voici :

Ex hoc videtur quod iste epistole fuerunt magistri Johannis de Monsterolio, prepositi Insulensis ac domini Karoli VI^us^ Francorum regis secretarii, quas mittit corrigendas magistro Johanni de Jarsonno cancellario Parisiensis ecclesie: qui quidem Johannes de Monsterolio obiit Parisius mense junii M° CCCC XVIII°, eo scilicet tempore quo gentes ducis Burgundie intraverunt urbem Parisiensem[2].

Laissons de côté les premières et les dernières lignes : A. Thomas n'avait pas besoin de cette note pour identifier l'auteur de ces lettres ni pour savoir la date et les circonstances de sa mort. Mais la partie centrale a dû lui apprendre quelque chose de capital. Jean de Montreuil écrivait à Jean de Gerson, chancelier de l'Église de Paris ; et non seulement il lui écrivait, mais il soumettait ses lettres à sa correction. Voilà, me semble-t-il, un témoignage d'une importance hors de pair pour l'histoire littéraire de Jean de Montreuil, et surtout pour la définition de son humanisme et de ses rapports avec l'humanisme des théologiens. Si Jean de Montreuil choisit Gerson comme censeur littéraire, de quel droit soutiendrait-on qu'il ait cherché à s'affranchir du joug scolastique et de l'influence de la théologie?

N'anticipons pas, mais, en vérité, que penser d'une thèse qui cite un tel témoignage et qui s'abstient de l'exploiter, ou même de le juger? Le plus extraordinaire, c'est qu'Antoine Thomas ne semble pas lui attribuer une valeur particulière. Il a commencé par relever, en effet, d'autres notes marginales, d'une autre main, dès les premiers feuillets de la partie principale. Elles lui paraissent très importantes, et à bon droit, puisque la première définit la nature de ce manuscrit et l'auteur de ces lettres, mais il n'en retient, outre cette donnée préliminaire, que deux, et trouve les autres moins précieuses[3]. Que n'a-t-il traité celle qui nous intéresse

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 96-97.

(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 97.

(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. 96-97 : « Post Joannis de Monsterolio obitum non ita longo tempore, in manus cujusdam ignoti possessoris devenit, qui varias in marginibus notas inscripsit, circa annum, ut mihi videtur, 1460. Hic scholiastes, ut ita dicam, titulum in prima fronte voluminis praeposuit his enunciatum verbis : *Epistole magistri Johannis de Monsteriolo* [...]. Idem paulo infra his Joannis nostri verbis : *ecce Baiocarum cantor dignissime*, notam hanc subjunxit : *Iste Baiocarum cantor erat magister*

Digitized by Google

avec autant de soin et précisé, tout au moins, ce qui, dans la lettre *Suas paucarum*, peut fonder l'induction de cet annotateur inconnu !

Ne cherchons pas, pour le moment, à aller au delà de ce qu'il nous offre sur ce point, mais considérons comme établi que, s'il connaît une lettre de Jean de Montreuil à Gerson, c'est à cette note finale qu'il le doit. Comment est-il passé de là à la détermination des quatre autres? C'est ce qu'il omet complètement de nous dire. C'est ce que je ne chercherai pas à savoir ici, mais seulement lorsque je tâcherai d'apprécier la valeur de cette acquisition. Une seule précision doit être ajoutée : dans un cas, A. Thomas a procédé par conjecture ; mais il n'est parvenu par là qu'à un sentiment qu'il n'a pas l'air de confondre avec une certitude :

in quadam epistula, ad Joannem Gersonem, ut opinor, scripta[1].

Or, la lettre dont il croit qu'elle a été envoyée à Gerson, et dont il transcrit le texte, c'est la lettre *Vestre solliciludinis*. Dès son premier mot, elle soulève le plus grave des problèmes de compossibilité avec la lettre de base *Suas paucarum*. Dans celle-ci, telle qu'elle est publiée par A. Thomas lui-même, Jean de Montreuil tutoie son destinataire :

Suas paucarum noctium vigilias en pater optime discipulus *tuus*...[2].

Dans celle-là, on le voit dès l'abord, il s'en abstient. Nous aurons à apprécier la valeur de ce contraste. Mais le fait est qu'il existe. Je m'étonne qu'un historien familiarisé avec les textes du prévôt de Lille ait pu réduire si facilement à l'identité les destinataires de deux lettres distingués par une différence aussi évidente.

Nous ne pouvons donc définir la thèse d'A. Thomas sans éprouver un malaise caractéristique. Ne se contentant pas de poser sans preuves des attributions dont l'on n'aurait pas de raisons spéciales pour douter *a priori*, elle surmonte sans crier gare une difficulté qui paraît toucher au fond des choses. Qui pis est, elle ne la signale même pas. On ne peut s'empêcher de se demander si les motifs de la détermination qui nous intéresse ne seraient pas seulement secrets, mais un peu trop faibles pour supporter le plein jour de la critique. Donner libre cours à notre inquiète curiosité ne sera certainement pas s'engager dans une discussion vaine. Et d'abord, pourrions-nous trouver sous la plume d'A. Thomas lui-même d'autres indices ou suggestions?

Nicolaus de Clamengiis. Ejusdem etiam nota haec, longe illa utilior, in f° 20 legitur : *Iste Laurentius cognomento de Primofato fuit poeta et orator eximius, decessitque Parisius anno Domini M°CCCCX°VIII° in cimiterioque sanctorum Innocentium ibidem extitit inhumatus.* Aliae ejusdem notae minoris pretii sunt ».

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 41.

(2) Jean de Montreuil, *Suas paucarum;* dans A. Thomas, *op. cit.*, p. 15. Je souligne.

Digitized by Google

II. La thèse acquise

Non. L'ombre très légère que je viens de signaler mise à part, A. Thomas ne connaît aucune hésitation. Pour lui, le fait, tel que sa page 38 le pose et le circonscrit avec tant de sobriété, est définitivement acquis, et à tel point qu'il pourra dorénavant fonder toutes les inductions ou déductions que l'on voudra. A. Thomas donne l'exemple : plusieurs passages ou même pages de son livre reposent sur cette conviction.

A peine entre-t-il en matières, il va aussi loin que ce fait puisse lui permettre d'aller, en présentant Jean de Montreuil comme un ami de Gerson :

clarissimis illius aetatis scriptoribus iisdemque magni in publicis rebus momenti viris, non gallicis tantum ut Petro de Alliaco, Joanni Gersoni, Nicolao de Clamengis [...] amicitia conjunctus est[1].

C'est capter habilement la bienveillance du lecteur, mais n'est-ce point dépasser ce que ses ressources documentaires lui permettaient d'affirmer en ce qui concerne Gerson? Non content d'être le destinataire de cinq épîtres, voici le chancelier devenu un ami. Cette notion implique une réciprocité dont il faudrait fournir la preuve. Je ne la trouve pas dans les trois lettres publiées par A. Thomas. N'assisterions-nous pas, dès le début, à la majoration d'un thème à peine fondé? Quoi qu'il en soit, A. Thomas n'insiste pas sur ce point de vue. Il retrouve les lettres à Gerson dans d'autres circonstances. Tout d'abord, à l'occasion du traité *De gestis et factis memorabilibus Francorum*, la lettre *Suas paucarum noctium* qui est écrite, il n'en doute pas, à Gerson :

In prima libelli fronte haec epistula praeponitur ad Joannem Gersonem, cancellarium Parisiensis ecclesiae : *Suas paucarum noctium*[2],

dont le texte intégral suit. Cette déclaration me paraît écrite sous l'influence directe de la note marginale que j'ai signalée plus haut. En effet, l'ordre des mots *cancellarium Parisiensis ecclesiae* est ici le même que dans cette note, tandis que lorsque A. Thomas est indépendant, il écrit : *Parisiensis ecclesiae cancellarius egregius Joannes Gerso*[3]. Il va sans dire que je ne prends pas cette observation pour une preuve.

Nous avons déjà rencontré le texte qui survient en troisième lieu. Je précise qu'A. Thomas trouve dans la lettre *Vestre sollicitudinis*, dont il pense qu'elle est adressée à Gerson, la preuve que Jean de Montreuil a écrit des *Proverbes*, introuvables :

(1) A. Thomas, *op. cit.*, *Prooemium*, p. 1.
(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 15.
(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. 68.

Digitized by Google

De iis nihil aliud scire potui quam quod ipse Joannes ait in quadam epistula, ad Joannem Gersonem, opinor, scripta, quam hic inserere operae pretium est : Vestre sollicitudinis...[1].

Le quatrième point est tout à fait essentiel. C'est celui que j'ai déjà relevé et discuté chez M. Coville ; c'est la source d'un courant très étendu et très profond en histoire littéraire. Sachant que la lettre *Nunc demum agnosco* est adressée à Gerson, A. Thomas n'a pas de peine à en induire que le chancelier parisien a blâmé Jean de Montreuil pour avoir cité Térence et omis les Pères. Une inférence aussi importante exigerait une base solide. Nous voyons bien que son auteur est sûr de lui, mais nous ne discernons sous sa plume aucune esquisse de preuve. Il en sera de même lorsqu'il donnera en appendice le texte intégral de ce document qu'il juge à bon droit fondamental[2].

Enfin, dernière conjonction entre le texte d'A. Thomas et la démonstration qu'il nous laisse désirer mais que nous devons supposer latente dans le bref paragraphe consacré à Gerson au cours du chapitre V sur l'étude des lettres latines en France chez les contemporains de son héros, il note que Jean de Montreuil avoue être le disciple de Pierre d'Ailly et de Gerson :

qui eorum discipulus esse fatetur[3].

Laissons pour le moment Pierre d'Ailly. En ce qui concerne Gerson, l'idée pourrait être dégagée de l'une quelconque des cinq lettres auxquelles A. Thomas attribue un tel destinataire, mais le mot lui-même se lit dans la lettre *Suas paucarum*, dès la première phrase[4]. Puisque A. Thomas a imprimé ce texte, c'est de là qu'il doit l'avoir tiré.

Beaucoup trop discret sur les origines de sa conviction, A. Thomas fait tout au moins preuve d'une remarquable continuité de pensée. D'un bout à l'autre de son livre, la même certitude persiste sans défaillance. Mais comment notre inquiétude pourrait-elle s'apaiser pour autant ? La persistance d'une opinion gratuite serait-elle donc l'équivalent d'une démonstration ? Dans une question qui engage à fond l'humanisme et la théologie, G. Lanson, A. Coville, tous dépendent d'A. Thomas : mais A. Thomas, de qui, de quoi dépend-il ? Des textes, ou de sa fantaisie ? Et s'il dépend tacitement de certains textes, que valent ces témoins qu'il n'a pas cru bon de citer ?

Il paraît inconcevable, en tout cas il ne saurait être tolérable qu'une

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 41. Aucune référence n'est donnée. C'est que le schéma de la p. 38 doit suffire à tout.
(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 107-108 ; cf. *supra*, p. 45, note 2.
(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. 84.
(4) Cf. *supra*, p. 217.

Digitized by Google

thèse de doctorat soit construite de telle sorte qu'elle conduise son lecteur à une question de ce genre. Mais est-il concevable, est-il tolérable que, la source se présentant sous cette forme, l'histoire la plus critique se juge autorisée à se fonder en série et indéfiniment sur une base chancelante et que l'on a au moins une raison de supposer ruineuse? Pour en avoir le cœur net, nous nous demanderons quelle peut être la valeur des garanties sous-jacentes au texte d'A. Thomas, mais dégageons tout d'abord quatre caractères fondamentaux de sa position scientifique. Dérivant de son attitude intellectuelle et de sa décision critique, ils nous permettront de porter un jugement équitable sur une œuvre dont le crédit est universel et illimité, ainsi que sur la responsabilité assumée par son auteur et ceux qui le suivent.

III. Caractères fondamentaux de cette thèse

Comme il n'est que trop fréquent dans une œuvre de jeunesse, le livre d'Antoine Thomas ne se soucie guère de rendre justice à ses devanciers. Il paraît les oublier lors même qu'il suit leurs traces. Chose plus surprenante, il oublie même de les citer lorsqu'il brise avec leur exemple et leur autorité. Par le seul fait qu'il place Gerson parmi les correspondants de Jean de Montreuil, A. Thomas se sépare de ses prédécesseurs mauristes. Silencieuse, mais inscrite dans les textes, sa révolte est remarquable parce qu'elle constitue une innovation radicale par rapport aux données fixées par les éditeurs de Jean de Montreuil, qu'elle implique donc une critique de l'*Amplissima collectio*, mais que ces opérations essentielles s'accomplissent dans un impénétrable secret. Précisons ce premier caractère.

Pour l'*Amplissima collectio*, Gerson n'était ni donné ni connu comme correspondant de Jean de Montreuil. On ne peut voir là, d'ailleurs, le résultat d'une omission pure et simple. Les conditions dans lesquelles se présente cette attitude négative lui confèrent un aspect remarquable et très probablement doué d'une signification assez nette. Si les Mauristes ne s'étaient même pas imaginé que des relations quelconques aient pu exister entre Gerson et le prévôt de Lille, leur silence résulterait tout naturellement de leur ignorance. Mais les choses ne se sont certainement pas passées ainsi. Leur *Amplissima collectio* contient une lettre de Jean de Montreuil où se lit un bel éloge du bon et vraiment bon chancelier parisien :

modo bonum et vere bonum cancellarium parisiensem exemero.

J'aurai à y revenir. Ce qui nous importe pour le moment, c'est de constater

Digitized by Google

que les éditeurs ne se sont pas mépris sur l'identité de ce chancelier.

Is est celeberrimus ille Johannes Gerson[1].

Ce texte les informait donc d'un fait essentiel, à savoir que Jean de Montreuil estimait beaucoup le chancelier Gerson. Ce ne serait pas assez pour dire qu'ils ont dû dès lors s'interroger sur les rapports qui auraient pu exister entre ces deux personnages. Mais une seconde observation est capitale.

Contrairement à ce que suggère, à ce qu'affirme presque l'ouvrage d'A. Thomas, ils ont imprimé dans leur recueil l'une des cinq épîtres qu'on nous présente, expressément pour quatre et à peine moins fermement pour cette cinquième, comme inédites. Or, cette lettre est, du point de vue de la détermination du destinataire, la plus importante : *Suas paucarum noctium*. Ce texte, dont nous avons commencé à apprécier la valeur, se lit intégralement, sous le n° LXXIII à la colonne 1453. Seulement, et c'est ici que se noue l'intrigue, cette lettre, pour eux, n'est pas adressée à Gerson, mais

Ad amicum. Alteram epistolarum suarum partem mittit examinandam[2].

Ces érudits seraient-ils en défaut pour n'avoir pas remarqué dans la marge de leur manuscrit la note qu'a copiée A. Thomas et où je vois la source de ses déterminations? Nullement. Ils ont non seulement remarqué cette note marginale, ils l'ont transcrite tout au long. Mais au lieu d'y lire la preuve que cette lettre s'adresse à Gerson, ils n'en ont retenu dans leur introduction que le renseignement relatif à la mort du prévôt de Lille[3].

Nous assistons donc à deux réactions critiques différentes. Placés devant la même note marginale, les éditeurs de l'*Amplissima collectio* et Antoine Thomas l'ont soumise à deux analyses également défectives, mais qui ne coïncident pas. De part et d'autre, on n'a retenu qu'un élément d'un ensemble complexe. Pour les éditeurs, ce qui compte c'est tantôt la précision concernant la mort de l'auteur, tantôt le fait de la communication d'une partie de ses lettres à un ami aux fins d'examen. Pour l'historien moderne, il semble que ce soit l'identification de cet ami avec le chancelier Gerson. Il semble, car on ne relève sous sa plume aucune déclaration expresse à cet égard ; mais on est d'autant plus autorisé à traiter cette vraisemblance comme une certitude pratique que cette note marginale est la seule source que l'on puisse actuellement assigner à la

(1) *Amplissima collectio*, t. II, col. 1379 note *a*, sur l'*Epistola XXXV, Etsi nihil prosit*, à Nicolas de Clamanges.

(2) MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.*, t. II, col. 1453B.

(3) *L. c.*, col. 1312 : « Id quod haud obscure etiam innuere videtur alia epigraphe in margine codicis Chauveliniani etiam apposita : Ex hoc videtur [...] Parisiensem ».

Digitized by Google

détermination de Gerson comme correspondant de Jean de Montreuil. Que cette divergence existe ou non comme telle, on ne peut constater l'attitude des Mauristes sans qu'un problème surgisse dont on reste stupéfait qu'A. Thomas ait pu omettre de le poser et de le résoudre : pourquoi ces érudits, que l'on est accoutumé à considérer comme infaillibles, n'ont-ils pas fait état de la donnée marginale relative à Gerson? On ne peut supposer qu'elle ait manqué d'importance à leurs yeux. Aurait-elle manqué de solidité?

La question est inévitable. A. Thomas l'a pourtant évitée. Pourquoi? Sa thèse semble impliquer la décision d'accorder à cette note marginale, et précisément sur ce point, un entier crédit. Admettons provisoirement qu'il ait pu tirer sa certitude d'ailleurs. Il n'en reste pas moins qu'il se sépare des éditeurs sur la détermination du destinataire de la lettre *Suas paucarum*. Pourquoi ne s'être pas expliqué sur cette rupture? Introduisant apparemment en histoire littéraire un fait nouveau, répudiant par le fait même les raisons qui ont pu empêcher les Mauristes de le prévenir sur cette voie, il innove en s'affranchissant. La loyauté qui lui eût inspiré de ne pas se libérer sans rendre justice à ses devanciers l'eût nécessairement conduit à traiter à fond ce point délicat. Il ne l'effleure même pas. Renouvelant le sujet choisi, apportant au monde des érudits le fruit de ses veilles laborieuses, il rejette, sans en rien dire, l'autorité des éditeurs les plus respectables et introduit une donnée qu'ils ignoraient, donnée capitale en soi et grosse de conséquences illimitées, mais il oublie de fournir la moindre justification, la moindre apparence de preuve. Comment accepter une donnée dépourvue de toute garantie et contrebattue tacitement par une autorité antérieure qui n'a été ni signalée ni discutée? Le premier caractère de la thèse professée par A. Thomas est, après son aspect gratuit, son insécurité. S'opposant, sur le point précis où elle prend naissance, à l'attitude contraire d'éditeurs scrupuleux et bien informés, elle comporte, tout au long du texte qu'elle traverse et plus précisément chaque fois que l'identification qu'elle suppose se formule ou engendre ses diverses conséquences, un conflit latent que rien, dans ce texte même, ne permet de dénouer, et qui doit être considéré en lui-même, puisqu'on ne peut, sur ce point, suivre A. Thomas sans prendre parti contre les Mauristes, et réciproquement.

Le second caractère de la thèse que j'examine est encore plus inquiétant : c'est une thèse invertie. Je veux dire qu'au lieu de suivre l'ordre naturel et de commencer par étudier à fond l'histoire littéraire de son personnage, A. Thomas a subordonné ses recherches d'histoire littéraire à une thèse d'histoire des idées ou de la culture. Il en résulte que, lorsqu'il s'occupe de bibliographie, certains éléments participent de la dangereuse instabilité ou des limites de ses préoccupations fondamentales. Je m'explique.

Digitized by Google

Comment A. Thomas a-t-il réussi à savoir que cinq lettres de Jean de Montreuil ont été adressées à Gerson, voilà un problème d'histoire littéraire auquel son livre ne donne aucune solution expresse. La note marginale du manuscrit 13062 nous apporte un premier élément de solution, mais de solution très limitée, d'abord parce qu'il n'est pas tout à fait certain que ce soit la bonne ; ensuite parce que, même si c'est la bonne, elle ne porte que sur la cinquième partie des données. Rien de plus vague, rien de plus fragile que ce point qui, étant essentiel, eût dû être traité avec le plus de soin. Rien de plus net, par contre, rien de plus robuste que la thèse d'histoire des idées soutenues par ce livre tout entier. Jean de Montreuil est le premier humaniste français. Pour le prouver, il suffit de savoir ce que c'est que l'humanisme et de montrer que personne en France n'a réalisé cette pure essence avant Jean de Montreuil, ni même autour de lui. Le deuxième moment de la démonstration doit être d'autant plus simple qu'on se sera donné de l'humanisme une définition plus étroite et mieux adaptée aux qualités distinctives de Jean de Montreuil. Préférant une tâche aisée aux mille difficultés qu'entraîne une soumission naïve au réel, A. Thomas n'a pas manqué de choisir la définition la plus propre à permettre une superposition immédiate de son concept d'humanisme et du génie de Jean de Montreuil. Il l'a fait avec d'autant plus d'empressement et de précision qu'il savait fort bien qu'un danger très redoutable menaçait la primauté de son héros. Comparé à Pierre d'Ailly et à Jean Gerson, le prévôt de Lille, de son propre aveu, fait figure de disciple. Pourra-t-il donc subsister comme premier humaniste français? Oui, si l'humaniste est le lettré dont le culte de l'antiquité soit de telle nature qu'il se réduise à une imitation stylistique et exclue tout le reste. Or, c'est ce qui est. Donc, la primauté de Jean de Montreuil ne saurait être contestée. Je n'invente rien. Je n'exagère même pas. Voici comment A. Thomas se tire d'embarras :

Ab eruditissimo viro Thurot dictum est Joannem Gersonem Petrumque de Alliaco latinos auctores classicos eo modo novisse, ut plerosque illius aetatis scriptores superarent. Animadvertendum tamen est duos illos eminentissimos viros, ad theologiam intentos, quod attinet ad stylum parum curavisse ut antiquos auctores imitarentur. Antiquos procul dubio noverant : sed hoc potius aetati suae debuisse mihi videntur, quam proprio et peculiari studio conquisivisse. Etsi in aliis Joanne de Monsterolio (qui eorum discipulus esse fatetur) multo majores sunt, in hoc saltem antiquitatis cultu Joannes noster eos longe antecellit[1].

Opinion étrange, qui vient de refleurir de façon plus étrange encore sous la plume de M. Coville :

Gerson, malgré sa grande connaissance de la littérature classique, fut trop dominé par la pensée religieuse, par le souci d'exposer et de défendre la bonne doctrine chré-

(1) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 83-84. La note 4 de la p. 83 donne la référence à THUROT, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris*, p. 83.

Digitized by Google

tienne pour être considéré comme un véritable humaniste, comparable, même avec plus d'ampleur d'esprit, à Nicolas de Clamanges ou à Jean de Montreuil[1].

Si l'ampleur d'esprit n'intervient pas dans la définition de l'humanisme... Je n'ai rien à dire sur ces singuliers jugements historiques. Mais ce qui est pour moi d'un intérêt primordial c'est le rôle joué dans l'élaboration du livre d'A. Thomas par ces considérations idéologiques, ainsi que le rapport qui s'y établit entre la thèse d'histoire de la culture qu'elles impliquent et la thèse d'histoire littéraire que celle-ci assume. A peine est-il convaincu, pour des raisons qui l'intéressent si peu qu'il nous les laisse ignorer, que certaines relations ont pu exister entre Jean de Montreuil et le chancelier Gerson, A. Thomas est conduit comme d'instinct par les exigences les plus essentielles de sa doctrine sur l'humanisme et de la définition qu'il s'est donnée de son homme, à distinguer l'humanisme de Montreuil de celui de Gerson, à les opposer au besoin, à accorder par conséquent une attention privilégiée à tout texte capable de justifier cette distinction et d'illustrer cette opposition. De là vient toute l'économie de son ouvrage à cet égard. Il connaît cinq lettres de Montreuil à Gerson. Il en imprime trois, mais il n'en interprète qu'une, lui accordant d'ailleurs un traitement de choix, puisqu'il lui réserve une place significative et un titre expressif dans un important appendice. C'est la lettre *Nunc demum agnosco*. C'est là, précisément, que Jean de Montreuil revendique son indépendance, proteste contre une censure gersonienne, témoigne de sa fidélité obstinée à Térence de préférence aux Pères de l'Église et ne désespère pas de gagner finalement Gerson à son sentiment. Choix remarquable. Sans doute, A. Thomas cite deux autres épîtres, *Suas paucarum*[2] et *Vestre sollicitudinis*[3], mais dans un esprit bien différent. Définir cette différence sera un sûr moyen de mieux comprendre le second caractère de cette thèse.

Lorsque A. Thomas considère les deux lettres *Suas paucarum* et *Vestre sollicitudinis*, ce n'est pas du tout en se plaçant au point de vue qu'il occupe lorsqu'il choisit et commente la lettre *Nunc demum*. Dans ce dernier cas, il s'inquiète de savoir en quoi ont consisté les rapports de deux humanismes, et il constate une rupture, qui lui paraît d'ailleurs toute naturelle. Dans l'autre, il ne fait que de l'histoire littéraire. Rien de mieux, dira-t-on. Sans doute, surtout s'il s'agissait de Gerson. Mais il en va tout autrement, et c'est ce qui est vraiment curieux. Ces deux lettres n'ont rien à lui apprendre sur Gerson, et pas davantage sur la comparaison de son humanisme avec celui de Jean de Montreuil. On le

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 195-196.
(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 15.
(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. 41.

Digitized by Google

comprend assez aisément pour la seconde, qui lui sert seulement à prouver l'existence de *Proverbia* perdus. Mais le cas de la première est plus étonnant. Cataloguant l'opuscule *De gestis et factis memorabilibus Francorum*, il constate seulement qu'il est précédé de cette lettre adressée à Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris. Il passe. Il ne reviendra jamais sur le contenu de ces lettres. Pourtant, ces deux textes décrivent de la façon la plus claire des rapports littéraires tout à fait remarquables entre Jean de Montreuil et son correspondant. Dans le même sens viendraient témoigner les deux lettres qu'on a laissé dormir dans le manuscrit. Ces rapports n'intéressent pas A. Thomas. Tout est dit, lui semble-t-il, du moins tout ce qui compte, lorsqu'on a tiré de la lettre *Nunc demum agnosco* la certitude que les deux cultures sont entrées un jour en conflit, que le prestige de Gerson n'a pu avoir raison de la ferveur humaniste de son partenaire et que le prévôt de Lille s'est affermi dans un état d'opposition irréductible, ou plus exactement d'insubordination agressive à l'égard d'une autorité littéraire et même doctrinale qui lui en impose si peu qu'il entreprend de convertir son censeur. Fort imprudemment, à mon sens, M. Coville a adopté cette interprétation. J'ai montré qu'elle est irrecevable, parce que contraire au texte lui-même[1]. Eût-elle jamais vu le jour si A. Thomas, au lieu de suivre son idée au fil des textes, dans leurs marges, ou contre eux, avait respecté l'ordre normal, dont on devrait convenir qu'il est connaturel aux travaux d'érudition? Si, avant de torturer un témoin unique afin de lui arracher une confirmation précaire de son idée préconçue, il avait convoqué les quatre autres, non moins qualifiés, non moins disposés à déposer clairement ; s'il avait recueilli et analysé sans parti pris leurs dépositions respectives, s'il avait comparé les résultats de ces analyses, le conflit qui l'a absorbé et qu'il a imposé à l'histoire aurait pris des proportions plus modestes et reçu d'importants correctifs. Il l'aurait certainement mieux compris, car ce que tous ces textes s'accordent à prouver, c'est que Jean de Montreuil reconnaît à son correspondant une réelle supériorité dans l'ordre littéraire même, puisqu'il ne lui écrit que pour lui soumettre ses œuvres, solliciter son avis, sa correction au besoin, en ce qui concerne la forme non moins que le fond.

Voilà un premier humanisme français qui fait preuve de bien peu d'indépendance. Il n'hésite pas à se choisir au moins un maître, et ce qu'il attend de lui, ce n'est pas de le conduire dans les voies du salut, mais de l'aider à écrire en bon latin. Si ce maître est Gerson, la thèse d'A. Thomas paraît compromise de façon irrémédiable, puisque c'est sur le point même que son historien avait pris soin de dégager que Jean de

(1) Cf. *supra*, p. 45-74.

Digitized by Google

Montreuil offre l'holocauste de son autonomie. Est-ce pour cette raison que son livre s'est si peu intéressé à ces quatre épîtres ? Le fait que Jean de Montreuil soumettait ses lettres à un censeur littéraire avait été constaté par la note marginale du manuscrit 13062. Cette note précisait que ce censeur s'appelait Jean de Gerson. Les Mauristes avaient retenu le fait sans conserver Gerson. A. Thomas sait que Jean de Montreuil a écrit à Gerson, mais il abandonne le motif qui inspirait cette correspondance. Tout invite à penser que, s'il commet cette négligence mortelle, c'est parce qu'il y est poussé par sa thèse fondamentale. Pour suivre une suggestion du manuscrit et pour déployer à son aise les ressources de son érudition, il s'est libéré de ses prédécesseurs mauristes. Pour sauver l'idée qui lui est chère, il se libère des textes qu'il a lui-même découverts et imprimés. Instinct de conservation, si l'on veut ; mais, quand il pousse à de tels excès, l'instinct de conservation prouve qu'il est aveugle. Incapable de respecter les hiérarchies les plus essentielles, il peut conduire au suicide. Ici, pour s'être mis au service d'un être fictif dont aucun artifice ne peut faire un être réel, il livre à la mort la thèse qu'il prétend lui arracher. Tout comme Christine de Pisan aux yeux de Pierre Col, Antoine Thomas imite le pélican et *s'occist de son bec*[1].

Édifié, en effet, au prix d'une inversion essentielle, son livre souffre d'une contradiction latente qui le mine en ses fondations mêmes. Définir Jean de Montreuil comme le premier humaniste français tout au moins dans l'ordre du style ; puis découvrir des textes où cet humaniste soumet son style au contrôle d'un maître parisien dont la grandeur n'était connue jusqu'alors qu'en tant que théologien, mais maintenir et professer dans son intégrité l'idée initiale dont ce fait capital suffit à démontrer l'inadéquation au réel, c'est faire porter à une méthode contre nature son fruit le plus inévitable et le plus amer, la contradiction, et construire une œuvre sur deux bases dont l'une est la négation de l'autre.

Tel est donc le troisième caractère de cet ouvrage, et le plus profond. Si, par delà les constatations érudites qui n'y manquent pas et dont la plupart sont fort utiles, on cherche la réalité historique dont elles devraient

(1) Pierre Col, *Réplique à Christine de Pisan*, éd. Ward, **378**, p. 57, l. 57 : « Ycy resambles tu le pellican : tu te tues de ton bec » ; repris par Christine de Pisan, *Réplique à Pierre Col*, éd. Ward, **378**, p. 84, l. 60 : « tu dis que ie ressemble le pellican, qui s'occist de son bec ». En ce dernier endroit, note 1, l'éditeur indique la source, E. Deschamps, V. 33 : « Vous vous tuez com fait le pellican ». Précisons. Il s'agit d'E. Deschamps, *Balade DCCCLVI* (Injures à un homme), éd. De Queux de Saint-Hilaire, t. V. **55**, p. 33, vers 21-24 :

> Vous vous tuez com fait le pellicant,
> A vostre bec de boire, ce dit-on,
> Et de manger a guise de gourmant.
> Qui onques vit corps de tele façon?

Digitized by Google

avoir pour mission de permettre la connaissance, on ne saisit littéralement rien. Dévorée par une contradiction interne qui affecte deux de ses éléments intégrants, la thèse qu'il s'agissait d'établir s'évanouit en une pseudo-idée. Je ne veux pas dire seulement qu'elle ne parvienne pas à nous donner une image authentique du personnage dont elle se flatte de décrire un aspect essentiel : un tel échec pourrait être imputable à la difficulté du sujet ou aux exigences déraisonnables du lecteur. J'entends par là qu'elle n'existe même pas en tant qu'idée. C'est un fantôme. Flottant à la surface de multiples éléments matériels où sont enregistrés les résultats de diverses enquêtes historiques et paléographiques, ce fantôme leur imprime une apparence d'unité. C'en est assez pour lui assurer une sorte d'existence brumeuse et diffuse. Mais aussitôt qu'on essaie de l'étreindre en un concept ou en un jugement, il se dissout. Si Jean de Montreuil a écrit à Gerson ce dont A. Thomas garantit qu'il le lui a écrit, il est impossible d'unir par la copule identificatrice ces deux termes : *Jean de Montreuil* et *premier humaniste français*. Mais si cette impossibilité est inscrite dans l'œuvre même d'A. Thomas, comment se fait-il qu'il ait pu ou bien ne pas la voir, ou bien la surmonter?

La réponse n'est peut-être pas introuvable, mais le fait est que son livre, et c'est son quatrième caractère essentiel, ne la donne pas. Sur le travail de recherche, de documentation, de réflexion qui a précédé sa composition, il est muet. Discrétion déplorable. Je sais bien qu'elle pourrait avoir son charme ou sa noblesse. Je sais même qu'une plume acérée conseillait naguère *aux savants qui veulent être lus* d'exposer leurs résultats en faisant grâce des conditions de leur découverte[1]. Mais on irait contre les intentions de ce maître de la physique appliquée en lui faisant proscrire toute élucidation préalable. Dans les circonstances les plus favorables et dans le domaine de la science physique elle-même, il prévoit une exception pour les cas trop peu étudiés :

(1) H. Bouasse, *Conseils aux savants qui veulent être lus*, préface de *Diffraction*, **19**, p. VI-VII, tout le paragraphe : « Mes frères, vous et moi, sommes médiocres [...]. La conscience de cette médiocrité devrait nous épargner certaines gaffes, en particulier de penser que nos manières de raisonner, de poser des problèmes et de les résoudre, ont rien d'exceptionnel. C'est le ridicule des jeunes gens, quand ils prennent contact avec le monde, de croire que leur destinée sort de l'ordinaire [...]. Si naïvement vous exposiez l'humble résultat de vos recherches, en nous faisant grâce de ce qui a pu vous y conduire, on vous lirait sans déplaisir [...]. Posez donc qu'on trouve intéressant le résultat de vos efforts, non ces efforts mêmes... ». Mais si le résultat est essentiellement fonction de ces efforts, et inintelligible lorsqu'on le sépare de leur déroulement ? Quoi qu'il puisse sembler, je ne suis pas si infidèle aux exigences de l'auteur qui poursuit, p. X : « Encore si, comme conclusion de vos résultats, vous disiez carrément : « X est dans l'erreur pour telle raison, Y pour telle autre... », je vous pardonnerais de me parler des autres quand il s'agit de vous ».

Digitized by Google

La physique est assez avancée pour se passer du genre descriptif, excepté pour les sujets si mal débrouillés qu'on est forcé de décrire, ne sachant comment choisir[1].

D'ailleurs, le point de vue auquel il se place dans sa condamnation la plus radicale n'est pas tel qu'il devrait être pour justifier A. Thomas et me convaincre d'abus. Il veut réprimer les exhibitions vaines parce que présomptueuses, et inutiles pour l'explication même des résultats. Lorsqu'on croit abonder dans son sens en raillant les bibliographies, il proteste avec beaucoup de sagesse[2]. Penserait-il que l'histoire de l'humanisme soit assez avancée pour se passer du genre descriptif, et que ce sujet soit assez bien débrouillé pour qu'on fût assuré d'y choisir du premier coup le droit sentier? Hélas ! nous sommes encore loin de cet heureux état, et A. Thomas en était encore plus éloigné que nous. Au reste, ce ne serait peut-être pas une question superflue que de se demander si l'élégante sobriété de mémoires scientifiques dépouillés de toute description des conditions de leur genèse est de mise dans une thèse d'histoire qui vise à l'établissement de faits nouveaux. La détermination d'un fait historique peut être relativement aisée, mais elle peut dépendre, et plus souvent qu'on ne croit, de facteurs psychologiques d'une importance considérable. Je ne crois pas qu'on ait jamais étudié ce point de méthode avec l'attention et la rigueur qu'il mérite. Peut-être ai-je quelque tendance à en exagérer le rôle. Peut-être suis-je exposé à exiger de quiconque veut faire œuvre historique une purification trop parfaite, une délicatesse morale excessive, un culte trop absorbant de l'objet. Qu'on me le reproche : je ferai mon profit de toutes les critiques. Mais, en attendant, je suis sûr d'une expérience entre beaucoup d'autres : celle que nous offre la thèse d'Antoine Thomas.

Son auteur ne me paraît pas avoir souffert d'une exagération de ce genre. L'œuvre n'y gagne rien, au contraire : c'est ce qui explique qu'elle implique contradiction. S'il s'était méfié systématiquement de lui-même, s'il avait pu s'analyser, disséquer les influences qui le poussaient à poser sa thèse, craindre surtout de se parer des plumes du paon en se donnant pour un initiateur alors qu'il n'était peut-être qu'un disciple, de telles dispositions ne l'eussent pas empêché de construire, mais elles eussent été salutaires, pour lui d'abord ; pour l'histoire, ensuite ; pour moi, enfin, car elles m'eussent épargné le devoir de la critique et le risque d'un jugement téméraire. S'il avait senti l'obligation de bien préciser sa responsabilité en fixant le point où commençait son œuvre propre, ce qu'il lui appartenait de démontrer et la portée des arguments dont il était l'inventeur, nous lirions quelque part dans sa thèse, non plus seulement

(1) H. Bouasse, *l. c.*, p. XIX.
(2) H. Bouasse, *L'esprit scolaire*, préface de *Tuyaux et résonateurs*, **20**, p. XIII.

Digitized by Google

l'indication de la source qui garantit chacun de ses détails, mais une déclaration relative à une action originale et profonde dont tout donne à penser qu'elle s'est exercée sur la conception et l'élaboration de ce travail. Bien qu'A. Thomas n'ait rien fait pour dissuader de croire que son livre fût *proles sine matre creata*, bien que tout concoure, au contraire, à produire cette impression, je crois qu'on peut affirmer sans témérité qu'il a suivi un guide, et que c'est pour l'avoir suivi avant de se livrer à ses recherches personnelles que son œuvre hybride est viciée par une contradiction qui la rend historiquement stérile. Ce guide, c'est Georg Voigt.

A vrai dire, A. Thomas n'a pas caché qu'il ait lu le livre célèbre de Georg Voigt sur *la Renaissance de l'antiquité classique ou le premier siècle de l'humanisme*, dans sa seconde édition. Il le cite expressément dans son *Index bibliographicus*. Il fait mieux : il le classe parmi les onze ouvrages *in quibus de Joanne de Monsterolio sermo factus est*[1]. Mieux encore, il donne la page où ce livre parle de ce personnage : c'est au tome II, p. 347. Mais là s'arrête l'utilisation avouée. Dans le corps de son propre livre, une seule référence, destinée à corriger une erreur de Voigt[2]. Tout se passe comme si A. Thomas avait également tenu à éviter qu'on pût lui reprocher de l'ignorer et à l'empêcher d'exercer la moindre action sur son œuvre. Il le cite, le dernier de onze, parce que c'est le rang qui lui convient par ordre alphabétique et chronologique, mais sur le même plan que tous les autres, éditeurs, érudits, compilateurs ou bibliographes. Assimiler Georg Voigt à l'auteur anonyme de l'*Essai historique sur la collégiale de Saint-Pierre à Lille*, à Foppens, à La Croix du Maine, à l'abbé Lebœuf, à Le Glay, à Martène, à Paquot, à Étienne Pasquier ou à l'abbé Sallier, c'est refouler dans les limbes d'un passé révolu et d'une histoire impuissante une œuvre originale qui venait de fournir à la réflexion des techniciens une profusion de faits et d'aperçus nouveaux dont on n'aurait pas de si tôt fini de se nourrir. Ce nivellement accompli, il était loisible d'entrer en matière en faisant sonner ses éperons, comme si l'on apportait la première torche dans l'antre le plus obscur de l'histoire :

Joannis de Monsterolio, praepositi Insulensis, plerisque aetatis nostrae vel eruditissimis viris nomen ignotum esse fatendum est. Quamobrem illius memoriam, temporis lapsu paene obrutam, in lucem revocare studuerim, si quis sciscitatus fuerit, dicam[3].

Pourquoi A. Thomas s'occupe de Jean de Montreuil, nous l'avons déjà

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. VII*-VIII.

(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 5 : « Errant tamen et falluntur qui illic Gontherum Colli et Petrum Manhac, quos praeceptores suos vocat, ab eo auditos esse affirmant ». La note 2 cloue au pilori « Voigt, *op. laud.*, p. 347 », solidairement avec l'« *Essai historique*, p. 93 » ; solidarité qui n'est pas faite pour rehausser le mérite de Voigt.

(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. 1.

Digitized by Google

appris de lui-même[1]. Mais pourquoi veut-il nous faire croire qu'il prend l'initiative, en 1883, de rappeler à la lumière un souvenir presque aboli? A cette date, Jean de Montreuil n'est plus un oublié. Depuis deux ans, Georg Voigt l'a présenté de façon remarquable à ses lecteurs, autant dire à tous ceux qui s'intéressent à la Renaissance et à l'Humanisme. A. Thomas est de ceux-là, puisqu'il le déclare, mais où va-t-il donc chercher ses *eruditissimi viri* qui ignoreraient même le nom de Montreuil? A vrai dire, cette ignorance devait être générale jusqu'en 1881, car on l'observe chez Georg Voigt lui-même dans la première édition de sa *Wiederbelebung*. En 1859, pas un mot sur Jean de Montreuil. A cela rien d'étonnant : pas un mot non plus sur l'humanisme français. Pour l'historien de Munich, l'humanisme italien ne s'était répandu au delà des Alpes qu'en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie et en Pologne[2]. Entre 1859 et 1881, le champ était libre à toutes les initiatives de l'érudition française. Passé cette date, il était trop tard pour innover. Vingt ans de travail avaient révélé à Georg Voigt plusieurs mondes. Ses patientes recherches lui avaient procuré les plus enviables découvertes. Considérablement développé, son ouvrage occupait désormais deux volumes. Dans le second, où trois livres seulement se partageaient cinq cent quarante-sept pages, le sixième livre, remanié et augmenté de plus de quatre-vingt pages, en consacrait vingt-six à l'humanisme français : à lui seul, Jean de Montreuil, bien qu'il fût obligé de partager avec l'Université de Paris, Pierre d'Ailly, Jean Gerson, Pierre Bercheur, Nicole Oresme, les traducteurs et Nicolas de Clamanges, s'en octroyait le cinquième[3]. Pour sa rentrée dans l'histoire, c'était un beau succès. L'auteur n'avait pas tort de présenter cette seconde édition d'un travail de jeunesse comme un livre nouveau[4]. C'est que, préoccupé avant tout d'obtenir des sources authentiques et pures les faits et les idées qui constituaient son œuvre[5], il avait consulté dans l'intervalle l'*Amplissima collectio* et, pour avoir lu les seules lettres de Jean de Montreuil qui s'y trouvent, il avait appris l'existence de ce secrétaire de Charles VI ainsi qu'un certain nombre de données biographiques. Frappé de la réalité et des caractères de son

(1) Cf. *supra*, préface, p. 13.

(2) G. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus*. Berlin, 1859, **372**. Sept livres en un seul volume. Le VI[e] livre étudie « *Propaganda des Humanismus jenseits der Alpen* », p. 366-399.

(3) G. Voigt, *Die Wiederbelebung...*, t. II, 2[e] éd. Berlin, 1881, **373**, VI[e] livre, c. 6 : « Selbständigkeit des Humanismus in Frankreich », p. 334-359 ; *Jean de Montreuil*, p. 347-352.

(4) G. Voigt, *op. cit.*, Vorwort, t. I, p. III : « Bei der neuen Bearbeitung eines Buches, das vor bereits zwanzig Jahren, in manchem Betracht als eine Jugendarbeit erschien, stellte sich die Aufgabe von selbst als eine vielfach erweiterte, veränderte, neue.

(5) G. Voigt, *l. c.* : « vor allen aber war es mein Bestreben, die Thatsachen und Anschauungen aus den wirklichen und reinen Quellen selbst zu gewinnen ».

Digitized by Google

humanisme, il avait eu conscience de découvrir en lui le premier humaniste français véritable, et l'avait défini en montrant sa dépendance à l'égard de ses modèles italiens, son indépendance à l'égard des grands universitaires français Pierre d'Ailly et Gerson, l'ardeur de son patriotisme et la faiblesse de son sentiment religieux :

Der erste rechte Humanist in Frankreich, bei dem der zündende Funke des italischen Geistes zur Flamme gediehen, ist *Jean de Montreuil*. Auch er ist ein Zögling der Pariser Schule, aber in seiner Bildung unabhängig von den beiden grossen theologischen Lichten derselben. Denn um 1354 geboren, ist er nur um vier Jahre jünger als D'Ailly, vor Gerson aber hat er einen Altersvorsprung von neun Jahren...[1].

Dass ein solcher Mann die grössten Humanisten Italiens zu seinen Leitsternen erwählte, ist um so bedeutsamer, weil er darin unter seinen französischen Landsleuten fast allein dastand. Petrarca war ihm « der berühmteste Moralphilosoph » [...]. Sein unmittelbares Muster aber war Salutato...[2].

In dem eifrigen Patriotismus, der Jean de Montreuil auszeichnet, dürfen wir nicht erst Salutato's Vorbild suchen [...]. Aber Frankreich ist der Stolz und die Freude seines Herzens[3].

Viel religiösen Sinn möchten wir dem Kanzler nicht zutrauen...[4].

Lorsque, en 1883, A. Thomas s'attache à Jean de Montreuil parce qu'il voit en lui le premier humaniste français, on est donc invité à penser qu'il a reçu ce thème de Georg Voigt, et qu'il eût agi avec plus de loyauté, avec plus de respect de la vérité historique, s'il eût rendu hommage à ce prédécesseur comme à son guide. On m'objectera peut-être qu'il n'avait pas à le faire s'il était parvenu lui-même spontanément à la même notion par la méditation des lettres publiées dans l'*Amplissima collectio* ou des textes inédits. Nous aurions là un cas de découvertes indépendantes et pratiquement synchroniques. En soi, cette objection est plausible. En fait, elle se heurte non seulement aux dates mais à la structure même de la thèse élaborée par A. Thomas.

Les dates, d'abord. Quels que puissent être le synchronisme des recherches ou la priorité hypothétique de découvertes demeurées tacites, il y a une priorité réelle très accusée. Le livre de G. Voigt est daté de 1881, mais son premier tome a paru en 1880, précédé d'un *Vorwort* qui porte la date du 11 septembre 1880. Il est donc probable que le deuxième volume est sorti des presses dans les premiers mois de 1881. La thèse d'A. Thomas, soutenue le 18 janvier 1884, fut annoncée sous le n° 6796 par la *Bibliographie de la France* du 21 juin 1884, mais le manuscrit avait été certainement achevé plus d'un an auparavant, puisqu'il reçut

(1) G. Voigt, *op. cit.*, t. II, p. 347 (= 3e éd., p. 344), et la suite.
(2) G. Voigt, *l. c.*, p. 348-349 (3e éd., p. 345).
(3) G. Voigt, *l. c.*, p. 351.
(4) G. Voigt, *l. c.*, p. 351-352, et la suite, capitale, que nous retrouverons, cf. *infra*, p. 236.

Digitized by Google

le visa du doyen de la Faculté des lettres le 20 juin 1883[1]. Combien de temps avait duré sa préparation? Je l'ignore. Avait-elle commencé avant la publication de la seconde édition de Voigt? C'est possible, mais rien n'engagerait à le croire, n'était l'affectation d'indépendance et d'originalité qui caractérise son *Prooemium*. Doit-on l'interpréter comme un indice, voire comme une preuve d'antériorité? J'en doute, et voici pourquoi.

La thèse latine d'A. Thomas a exercé sur l'histoire littéraire une influence très remarquable, mais, pour son auteur, ce n'était que la thèse complémentaire. Il est permis de penser qu'elle ne dut pas absorber le meilleur de son activité. Or, du début de 1881 à juin 1883 s'écoulèrent plus de deux années. En fallait-il davantage pour construire son Jean de Montreuil? Oui, peut-être, si tout avait été à trouver. Non, certainement, si le sujet avait été indiqué, les idées suggérées, le cadre fourni et plus d'un résultat assuré d'avance. Or, telles étaient bien, à partir de 1881, les conditions de tout travail relatif à Jean de Montreuil. G. Voigt avait convié les historiens à s'intéresser enfin à cet oublié :

> Sonderbar, dass seit jener Edition lange Zeit niemand der literarischen Bedeutung des Mannes geachtet zu haben scheint[2].

Tout se passe comme si A. Thomas avait entendu cet appel. Adoptant le point de vue de G. Voigt, il n'avait qu'à compléter sa source par une enquête méthodique parmi les manuscrits. Rien de plus facile à l'ancien chartiste que d'étudier le manuscrit B. N. lat. 13062 pendant les vacances de l'élève de l'école de Rome auquel la Vaticane était ouverte pendant l'année scolaire. La nature et le résultat de cette enquête n'exigent certainement pas plus de deux ans. L'effort du jeune érudit n'a guère porté, en effet, que sur trois points : la bibliographie de Jean de Montreuil, la détermination de ses correspondants, le repérage de ses citations classiques. Quelques mois y suffisaient. De ce côté, donc, aucune raison de concevoir une initiative d'A. Thomas. D'autre part, il n'est que de revenir aux résultats consignés dans son œuvre pour acquérir la conviction qu'ils n'ont été obtenus que sous une influence étrangère et tyrannique, celle même de Georg Voigt.

La position occupée par A. Thomas est essentiellement contradictoire en ceci que sa thèse de fond est incompatible avec l'une des observations les plus importantes, la plus neuve aussi, que rapporte le jeune érudit. On définirait d'ailleurs cette contradiction de façon superficielle si l'on s'en tenait à la constatation d'une seule opposition sur un seul point.

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 112 : « Vidi ac perlegi. Lutetiae Parisiorum, in Sorbona, a.d. XII Kal. jul. ann. MDCCCLXXXIII. Facultatis Litterarum in Academia Parisiensi decanus. A. Himly ».

(2) G. Voigt, *l. c.*, p. 347, note 2, où il s'agit de l'*Amplissima collectio*.

Digitized by Google

En réalité, cette thèse offre le plus curieux des spectacles : chacun des chapitres qui devraient la prouver en fournit la négation. Je passe sur les deux premiers qui ne contiennent que la bio-bibliographie de Jean de Montreuil[1]. Mais, avec le titre du troisième, je sursaute :

De studio litterarum latinarum in Gallia ante Joannem de Monstorolio[2].

Avant Jean de Montreuil on étudiait donc les lettres latines en France? Bien sûr, répond ingénument l'auteur, qui n'y voit aucun mal : nombreux sont ceux qui, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, s'appliquèrent de toutes façons à lire et à remettre en lumière les œuvres des anciens au point de paraître déjà rivaliser avec l'Italie :

Id nobis in hoc opusculo proposuimus, ut tertiae et illius quidem duraturae litterarum antiquarum instaurationis verum principium investigaremus. Cujus nostrae investigationis summa haec fuit, non in fine quinti decimi, sed quarti decimi saeculi principium illud esse constituendum. Regnantibus quidem Carolo V et Carolo VI Francorum regibus, multi in Gallia ad libros veterum legendos et in novam lucem revocandos animum operamque adhibuerunt, ut in hoc studio jam inde cum Italis decertare pro parte virili majores nostri voluisse videantur. Rei publicae lugendi casus studia jam vigentia oppresserunt ; semina a studiosis viris sparsa et solo forsan nondum bene praeparato mandata discordiarum civilium procellae abripuerunt et ab ea fructibus carere coegerunt. Primarum tamen originum historiam scribere juvat, ut eorum labor qui messem optatam non viderint, memoria saltem posterorum non fraudetur[3].

Parmi ces pionniers des toutes premières origines, il en est un qui tient la toute première place. Parbleu ! dirons-nous, en ce point, comment l'ignorer? C'est le premier des humanistes français, Jean de Montreuil. Erreur nous répond A. Thomas avec le plus grand sérieux, erreur :

Primum locum inter scriptores gallicos decimi quarti saeculi qui de litteris antiquis bene meruerunt obtinere debet Petrus Berchorius[4].

Voilà qui ne simplifie pas les choses. Mais les rivalités pour le premier rang dans l'ordre chronologique sont le pain quotidien de l'historien de l'humanisme. Lorsqu'A. Thomas parlait de la primauté de Jean de Montreuil, c'est donc dans l'ordre de la valeur qu'il devait se placer. Nous jouons de malheur ; cette voie nous est fermée :

Majorem etiam locum inter aequales suos obtinuit, majoremque sui famam posteris reliquit Nicolaus Oresmius[5].

Si Nicole Oresme l'emporte sur tous, que reste-t-il pour notre homme? Répondre à cette question est le dernier des soucis d'A. Thomas. Après avoir mis en vedette Bersuire et Oresme, il conclut tranquillement :

(1) A. Thomas, *op. cit.*, c. 1, *Joannis de Monsterolio vita*, p. 3-13 ; c. 2, *Joannis de Monsterolio opera*, p. 14-43.
(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 44-51.
(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. 48.
(4) A. Thomas, *l. c.*, p. 48. La notice sur Pierre Bersuire s'étend jusqu'à la p. 50.
(5) A. Thomas, *l. c.*, p. 50-51.

Digitized by Google

Illi duo viri ante Joannem de Monsterolio antiquitati praesertim studuerunt. [...] Nunc de ipso Joanne de Monsterolio fusius dicendum est[1].

Puis il passe au chapitre IV :

De studio litterarum latinarum apud Joannem de Monsterolio,

tout entier constitué par l'inventaire des citations antiques relevées par lui dans les œuvres de Jean de Montreuil, sans rien qui concerne sa primauté, sauf une fugitive allusion à propos de la correction très relative de son style[2]. Et son chapitre V, bien loin de chercher à montrer ce qui distingue son héros, ne tend qu'à multiplier les témoins contemporains de la renaissance classique :

Ex iis quae supra explicavimus, manifesto liquet Joannem de Monsterolio auctoribus antiquis eo ardore studuisse, ut non immerito nomen ejus nominibus Petrarcae, Boccatii, Colutii Leonardique Aretini sociandum videatur. Sed dimidium tantum propositi operis absolutum haberemus, si de ejus aequalibus sileremus, aut si quis illos a studiis ejusmodi plane abhorrentes reputaret. Hoc superest ut probemus, circa aut pone Joannem de Monsterolio nonnullos in Gallia fuisse viros qui iisdem, ut ita dicam, sacris uterentur, qui eum ad studium antiquitatis seu exemplo concitarent seu imitatione comitarentur[3].

On croit rêver. Le bon élève de rhétorique supérieure s'est félicité de ce balancement et de cette paronomase ; mais l'érudit, mais l'historien aurait-il dû se permettre une harmonie aussi funeste à son système? Si Jean de Montreuil n'a pas eu que des imitateurs, s'il a eu, pour l'animer de leur exemple, des modèles français, *qui eum exemplo concitarent*, comment serait-il le premier des humanistes français?

A. Thomas énumère alors dix témoins de cette renaissance. Chacun est honoré d'une brève notice. Mais pour aucun le plan n'est réalisé. Dans quelle mesure, sur quels points, Christine de Pisan, Gontier Col, Guillaume Fillastre, Jacques Legrant, Jean Courtecuisse, Jean Gerson, Jean Muret, Laurent de Premierfait, Nicolas de Clamanges, Pierre d'Ailly ont-ils été pour Jean de Montreuil modèles ou disciples? C'est ce qui reste à dire. Je me trompe. A. Thomas a senti avec acuité que la question devenait brûlante pour deux de ces humanistes, car, lorsqu'il parle de Pierre d'Ailly et de Gerson, Jean de Montreuil avoue qu'il est leur disciple, *qui eorum discipulus esse fatetur*[4]. C'est donc par rapport à ces deux maîtres, et à eux seulement, que l'attention du jeune docteur se réveille. Elle se réveille pour restreindre la portée du témoignage de Montreuil lui-même, en niant qu'il concerne le style. Fâcheux réveil, puisqu'il consomme la contradiction : c'est au contraire à ce point de

(1) A. Thomas, *l. c.*, p. 51. C'est la fin du chapitre III.
(2) A. Thomas, *l. c.*, p. 52-77.
(3) A. Thomas, *l. c.*, p. 78. Le chapitre V couvre les pages 78-87.
(4) Cf. *supra*, p. 223.

Digitized by Google

vue que Jean de Montreuil aime à se placer. Les textes que publie A. Thomas le démontrent.

Tout ce livre souffre donc non seulement d'une contradiction latente et profonde mais d'un antagonisme évident entre la thèse qu'il veut prouver et les observations qu'il enregistre et met en œuvre à cette fin. Toutes tendent à prouver le contraire de ce qu'A. Thomas a voulu prouver. Il est dès lors manifeste que cette thèse n'a pas été induite de ces observations, mais qu'elle leur est appliquée de l'extérieur et qu'elle leur demeure hétérogène. Or, nous trouvons cette thèse littéralement professée par Georg Voigt. Nous savons que son livre a été lu par A. Thomas. Comment éviterions-nous de conclure : la contradiction qui ronge l'ouvrage d'A. Thomas est la conséquence de la disparité d'origine de ses éléments intégrants? Recevant de Georg Voigt la thèse toute faite du premier humaniste français, thèse séduisante puisqu'elle conférait une grande importance au personnage qu'il choisissait comme sujet d'étude, A. Thomas dut se mettre à l'œuvre pour construire à cette lumière un travail original. Érudit plutôt qu'historien, il obtint d'heureux résultats sur quelques points de détail, mais ou bien il ne s'aperçut pas de l'incompossibilité de sa principale découverte avec l'idée générale qui l'avait animé à la recherche, ou bien il crut pouvoir réduire l'importance de cette découverte assez pour sauver sa thèse de fond. Je ne sais trop quelle explication choisir, car d'une part il est de fait qu'A. Thomas ne paraît pas avoir été frappé par les déclarations réitérées de Jean de Montreuil en matière de correction littéraire ; d'autre part, l'inconscience avec laquelle il collige les faits les plus contraires à la thèse qu'il soutient semble impliquer chez lui une certaine insensibilité à l'égard de ce que l'on ne peut s'empêcher de considérer comme des exigences de la logique.

Tout serait clair s'il s'était expliqué lui-même à cet égard. Il l'aurait dû, car à la date où parut son livre, la situation n'était plus correctement définie par son *prooemium*. Arrivant trop tard pour révéler Jean de Montreuil au monde des érudits, il aurait pu du moins reconnaître sa dette envers Georg Voigt, et faire plus utilement servir l'érudition française à rétablir la vérité offusquée qu'à donner l'illusion de l'originalité sur l'ensemble de la question. Mais pour agir de la sorte, deux conditions eussent été requises. L'humble amour du vrai et du juste, d'abord. Ensuite, le courage de renoncer à l'idée génératrice de son œuvre au fur et à mesure qu'elle s'avérait incompatible avec les faits. Ne disposant que de l'*Amplissima collectio*, G. Voigt avait pu légitimement croire à l'indépendance de Jean de Montreuil. Ayant découvert les lettres à Gerson, A. Thomas était obligé par le fait même de répudier ce thème et de construire sa thèse sur le thème opposé : dans cette première renaissance française, le plus indépendant des humanistes dépend du plus

Digitized by Google

théologien des lettrés parisiens. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, peu importe. L'histoire n'a pas à recréer le réel. Ce qui est, c'est cette relation. Nul doute que, s'il eût connu les textes découverts par A. Thomas, G. Voigt n'eût remanié son chapitre[1]. A moins qu'il n'eût profité de l'occasion pour libérer les implications d'une épithète qu'A. Thomas a négligée.

Pour G. Voigt, en effet, Jean de Montreuil n'est pas le premier humaniste français : c'est le premier *véritable* humaniste français. Deux traits surtout me paraissent visés par là : une étroite dépendance à l'égard des maîtres italiens, un esprit séculier qui ne garde de religion que ce qui est nécessaire pour conserver sa place sans avoir d'histoires. Il faut citer ce texte lumineux :

> Viel religiösen Sinn möchten wir dem Kanzler nicht zutrauen. Zwar den Heiden hat er auch nicht herausgekehrt ; das wäre bei der Rechtgläubigkeit, die am Hof und an der Universität herrschte, sein Sturz gewesen. Wurde er aufgefordert, so sprach er auch wohl von seinen Studien in Ambrosius, Hieronymus, Augustinus und Gregorius. Die Helden der Scholastik nennt er natürlich nie. Aber man sieht doch leicht, dass ihm die « weltichen Doctoren » viel mehr am Herzem liegen als jene Väter der Kirche, dass die Gesetze des Lykurgos mehr nach seinem Herzen sind alles alle Dogmen. Er war ein durchaus weltlicher Geist, im Leben wie in den Studien. Für einen solchen Mann gab es in Paris wenig sympathischen Umgang. Näher standen seinem Geiste wohl nur Gontier Col, sein früherer Lehrer, ein Laie, der Weib und Kinder hatte, und vor allen Nicolas de Clemanges, mit dem zu leben, wie er einmal sagt, beinahe sei wie mit einem Engel verkehren. Aber auch der wurde mit den Jahren immer christlicher und theologischer mahnte den lebenslustigen Freund, Apoll und den Musen zu entsagen, nicht mehr aus dem Helikon zu trinken (!) und den Parnass zu ersteigen, von den « heidnischen und verbrecherischen Irrthümern » zu lassen, nicht minder von den gewohnten Scherzen und Geschichten, wenigstens den Rest seines Lebens der heiligen Schrift und dem Dienste Christi zu widmen. So einsam stand im Lande der Sorbonne ein humanistisch gerichteter Mann da, der damals in jeder grösseren Stadt Italiens seine Geistesverwandten gefunden hätte[2].

Voilà un isolement dûment constaté et expliqué. Qu'il résulte de textes formels, c'est une autre question dont on peut déjà savoir par le cas de Térence ce qu'il convient de penser. Ce qui est sûr, c'est que G. Voigt aurait trouvé, s'il l'avait voulu, dans ce jugement, une ressource suffisante pour ne pas remanier son chapitre. Païen résigné aux concessions nécessaires à sa subsistance, Jean de Montreuil eût continué à faire figure de premier humaniste pur. Mais A. Thomas qui conserve l'essentiel du premier de ces traits laisse complètement tomber le second. Sur ce point

(1) L'état de la documentation de G. Voigt est clairement défini par la note 2 de la p. 344 du tome II de sa *Wiederbelebung*. Il ne connaît que l'*Amplissima collectio*, mais il sait par l'introduction des éditeurs qu'il existe un manuscrit contenant plus de deux cents lettres. Il croit que c'est un manuscrit romain. A. Thomas l'instruira sur ce point, et la 3e édition fera sauter les quatre mots *aus dem römischen Codex:* « Leider wird hier aus dem römischen Codex nur ein Auswahl von 76 Briefen mitgetheilt, während die Sammlung über 200 enthält ».

(2) G. Voigt, *op. cit.*, t. II, p. 351-352.

Digitized by Google

capital, le contact des textes lui a donc été bienfaisant. Que n'est-il allé jusqu'au bout de sa libération ! C'est précisément à partir du moment où il renonçait à un Montreuil paganisé que sa position devenait intenable, puisque, pour sauvegarder une primauté dorénavant bien compromise, il la réduisait au domaine du style, alors que les textes nouveaux qu'il versait aux débats montraient clair comme le jour que Jean de Montreuil se reconnaissait des maîtres dans cet ordre.

Sans vouloir jouer au devin, on peut donc se représenter les choses d'une façon aussi simple que vraisemblable. A. Thomas a voulu s'assurer à la fois le bénéfice d'une idée générale héritée de Voigt et de recherches de détail honnêtement conduites dans les manuscrits. Pressé par le temps, il n'a pas voulu reprendre son œuvre à la base en arrivant au terme de ces recherches, et il s'est contenté d'un expédient pour rétablir tant bien que mal une situation désespérée. Erreur profonde. Il est des poches qu'on ne colmate pas. Il fallait créer un front nouveau. Tributaire de l'histoire allemande, l'érudition française n'a pas su profiter de ses propres découvertes pour rétablir la vérité.

Telle qu'elle est, la thèse d'A. Thomas sur les relations épistolaires de Jean de Montreuil avec Gerson ne trouve donc aucune garantie dans l'œuvre d'ensemble où elle se formule pour la première fois, et qu'elle suffit à ruiner dans ses œuvres vives. Devant une incompatibilité de cette nature, l'auteur aurait dû éprouver le besoin de fournir toutes ses preuves. Leur absence constitue, de soi, un problème assez singulier. Une lacune de cette gravité aurait dû inspirer tout au moins quelques inquiétudes. Nous verrons si nous pourrons découvrir les raisons qui ont réussi à emporter, malgré tout, la conviction de l'auteur lui-même. Demandons-nous auparavant quel fut le sort de sa thèse jusqu'au jour où elle parvint à conquérir l'adhésion complète et, semble-t-il d'ores et déjà, quelque peu imprudente, de M. Coville.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LA THÈSE D'ANTOINE THOMAS DEVANT LA CRITIQUE ET DANS L'HISTOIRE

L'histoire littéraire est une discipline vraiment étrange. Comment pourrait-on la prendre pour une science? Elle se réduit trop souvent à une série d'actes de foi. Le thème du *premier humaniste français* a été accueilli et plus ou moins amplement orchestré par de nombreux historiens. On voudrait pouvoir demander à chacun : avez-vous lu Montreuil? Tout se passe comme si l'on avait décrété une fois pour toutes la valeur absolue, la suffisance définitive d'un livre dont nous venons pourtant de constater l'impuissance radicale à saisir le réel. Combien se sont doutés que le créateur de ce thème n'avait eu à sa disposition que les textes choisis par Martène et que son disciple français, assez peu circonspect pour détruire de ses propres mains la thèse qu'il adoptait, n'avait ni procédé à une analyse méthodique des lettres inédites, ni fondé en raison ses découvertes, ou plutôt ses interprétations les plus remarquables? Rien ne prouve qu'on ait essayé de réfléchir sur les données de la question. Je sais bien que des difficultés pratiques s'opposent trop souvent à ce qu'on aille au delà des sources imprimées. Je ne le sais que trop. Mais quoi! à supposer la vérification matérielle impossible, est-il impossible de douter? Le doute méthodique serait-il interdit chaque fois qu'il porterait sur quelque acquisition de la critique moderne? On éprouve une certaine gêne à constater une telle unanimité dans la dépendance, un tel consentement à la servitude, chez des historiens qui ne s'appliquent avec tant d'intérêt à cet objet que pour la raison non dissimulée qu'il les met en contact avec les pionniers de leur libération intellectuelle.

Gêné ou non, on est bien obligé d'enregistrer le fait que personne ne paraît avoir éprouvé d'inquiétude sur la qualité des opérations critiques qu'on doit supposer sous-jacentes aux décisions d'A. Thomas. Personne

Digitized by Google

n'a soupçonné de lacune en sa documentation ou de faille en son argumentation secrète. La réserve maxima que se soit permise la critique, c'est de remarquer ce silence. Jamais elle n'est allée jusqu'à mettre en doute la correction de la méthode qu'il dissimule. Par contre, beaucoup se sont empressés de jurer *in verba magistri*. Prenons conscience de cette tradition. Elle remonte aux origines. Fort heureusement, nous pouvons la saisir en son affleurement lors de la soutenance de cette thèse en Sorbonne. Voyons donc tout d'abord quelle fut la réaction de l'Université dans les circonstances où elle a coutume de déployer toutes les ressources de la critique. Nous étudierons ensuite celle de l'histoire.

I. La soutenance

C'est le 18 janvier 1884 que l'auteur du *De Joannis de Monsterolio vita et operibus* fut admis à soutenir ses thèses de doctorat devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Le compte rendu de cette séance donné peu après par la *Revue critique d'histoire et de littérature*[1] nous fait connaître, de façon schématique et fort incomplète, mais, selon toutes vraisemblances, substantiellement exacte le jugement porté par l'Université sur les deux ouvrages que lui soumettait le candidat au grade de docteur. Seul le cas de sa thèse latine nous intéresse ici, mais il est assez caractéristique pour mériter un peu d'attention.

Antoine Thomas eut à défendre ses positions relatives à Jean de Montreuil devant un jury composé de quatre membres éminents et fort représentatifs de tendances ou de disciplines diverses, le doyen Auguste Himly, Arsène Darmesteter, Auguste Geffroy et Léon Crouslé. Suivons, autant que la *Revue critique* nous le permettra, le mouvement de la discussion.

M. Himly s'étonne des expressions « instaurato (au titre), restituit » (p. 88), l'œuvre que Jean de Montreuil a accomplie a-t-elle donc été si considérable ? M. Himly croyait, comme M. Le Clerc, comme M. Léopold Delisle, qu'il y avait eu une renaissance en France sous Charles V. Comment attribuer à Charles VI l'insensé, ce mauvais successeur de Charles V, une si large part dans le mouvement littéraire ? D'ailleurs, il n'y a pas eu, depuis Charlemagne, de disparition complète des études classiques...[2].

Ancien élève de l'École des Chartes, habitué par ses études sur le Saint-Empire ou sur la formation territoriale des États de l'Europe centrale[3] à traiter avec respect les documents remontant au haut Moyen Age sans se laisser séduire par le mirage d'une renaissance tardive dont l'éclat

(1) *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. XVII (1884, 1er sem.), p. 388-391.
(2) A. Himly, **133**, dans *Revue critique*, *l. c.*, p. 388.
(3) Cf. A. Himly, *De sancti Romani Imperii natura*, **132** ; *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, **132** *bis*.

Digitized by Google

aurait pour premier et principal effet de plonger dans l'ombre tous les siècles antérieurs, le vénérable doyen éprouvait un étonnement qui portait sur le fond des choses. Le livre fermé, son impression dominante était une surprise devant le caractère de l'œuvre qu'il attribue à Jean de Montreuil et l'importance qu'il lui reconnaît. N'était-ce pas assez pour prouver que la thèse n'était point démontrée, que le livre n'atteignait point son but? Rien de plus grave, rien de plus remarquable qu'une discussion engagée par une telle question, car elle paraît vouloir porter sur la méthode et s'étendre à tous les points essentiels de la construction. Malheureusement, telle qu'elle nous est connue, cette critique tourna court, et pour la plus étrange des causes. Averti par son impression même, A. Himly aurait dû aller jusqu'au bout de son étonnement en demandant à un examen minutieux ou bien de l'apaiser par la découverte de raisons primitivement inaperçues, ou bien de l'expliquer par la mise à nu de maladresses techniques ou d'erreurs proprement dites. Au lieu d'interroger le livre, ce juge inquiet consulta son auteur. La réponse qu'il en obtint est significative :

M. Thomas répond que sa thèse comporte trois positions. Il y a eu une renaissance sous le règne de Charles VI. Le personnage qui la représente le plus exactement c'est Jean de Montreuil. Cette renaissance est venue d'Italie[1].

Espérons pour l'honneur de l'Université que l'auteur du compte rendu simplifie ici à l'excès et nous prive de tout un épisode. On conçoit sans peine, en effet, que, devant une attaque qui mettait en cause l'efficacité de sa démonstration, A. Thomas ait éprouvé le besoin de distinguer ses trois *positions* essentielles, mais on n'arrive pas à comprendre en quoi le rappel des trois parties intégrantes de sa thèse aurait pu constituer une réponse pertinente à la difficulté qui lui était proposée. Si les choses se sont vraiment passées ainsi, si l'auteur critiqué s'est contenté de maintenir ses idées générales sans en fournir la justification par les faits, son juge aurait eu beau jeu à faire saillir la contradiction que nous avons observée, et à demander au candidat comment il pensait pouvoir conserver à Jean de Montreuil une primauté que niaient ses lettres à Gerson. Renseignés comme nous le sommes, nous devons constater que le problème essentiel ne fut pas soulevé. Pourtant, la bataille avait été engagée comme elle devait l'être pour conduire les deux partenaires jusqu'à la critique de chacune des articulations logiques impliquées dans les trois *positions* si fermement tenues : elle dégénéra aussitôt en escarmouche sans portée. A. Himly ne crut pas opportun de ne pas se laisser convaincre, et il parut sur le champ guéri de son étonnement. C'est qu'il ne lui attachait

(1) A. Thomas, dans *Revue critique*, *l. c.*, p. 388.

Digitized by Google

pas grande importance, car le remède, tel que nous le voyons administré par A. Thomas, était pire que le mal. Délivré du péril qui, l'espace de quelques minutes, avait pu paraître menaçant, le jeune érudit se trouva alors aux prises avec Arsène Darmesteter. Ce changement de front est un moment tout à fait capital dans cette curieuse soutenance.

Arsène Darmesteter, c'est l'histoire de la langue, c'est la philologie faite homme ; c'est la compétence du créateur qui sait d'expérience ce qu'est une méthode scientifique, ce qu'elle exige de précision, de soumission aux faits, de sens des nuances ; c'est le praticien rompu aux difficultés du métier dans la plus délicate des matières, et qui ne peut ignorer les conditions requises pour qu'il puisse y avoir progrès. Or, il serait difficile d'imaginer critique plus surprenante par son caractère, ses points d'attaque, sa conclusion.

M. Darmesteter [...] regrette de n'être pas familier avec l'histoire des lettres latines au moyen âge, ce qui enlèvera à la discussion un peu de son intérêt. D'ailleurs Jean de Montreuil est un homme politique plus qu'un écrivain [...]. M. Darmesteter regrette que M. Thomas se soit borné à une étude analytique des ouvrages de Jean de Montreuil : il aurait voulu une vue d'ensemble sur son œuvre. Beaucoup de petits problèmes ont été traités, mais il reste difficile de porter un jugement sur ce que valait, comme littérateur, Jean de Montreuil[1].

A vrai dire, cette critique, si mesurée, n'est pas très facile à comprendre, parce qu'elle commence par une erreur de fait. J'ai beau compulser le *De Joannis de Monsterolio*, je ne vois pas où Darmesteter a bien pu y trouver une *étude analytique des ouvrages de Jean de Montreuil*. A. Thomas n'a rien fait de tel, et il n'a pas voulu le faire. On ne saurait trop le déplorer, mais c'est un fait que, n'existant pas, cette étude analytique ne pouvait aboutir à une vue d'ensemble qui la couronnât. Il est d'ailleurs tout à fait légitime de regretter qu'un livre sur Jean de Montreuil, principal ouvrier de la renaissance des lettres latines sous Charles VI, ne fournisse pas les éléments du jugement à porter sur ce que valait, précisément comme littérateur, cet ouvrier d'élite, et l'on ne saurait nier qu'il en soit malheureusement ainsi. Mais reprocher à l'auteur de ce livre d'avoir borné son étude aux détails sans s'élever à une vue d'ensemble, c'est ou bien amorcer la plus pénétrante des critiques, ou bien fournir la preuve qu'on n'a compris ni son point de départ, ni le but qu'il a poursuivi, ni son itinéraire.

Critique pénétrante, si l'on voulait dire que les idées générales qu'on trouve en cette thèse ne sont pas reliées aux détails de l'observation paléographique et historique. Mais rien ne permet de supposer que tel soit bien le sens de ces réserves. Ce que Darmesteter blâme, en effet, ce

(1) A. DARMESTETER, **49**, dans *Revue critique*, *l. c.*, p. 389.

Digitized by Google

n'est pas une discontinuité, c'est une limitation et une absence. A ses yeux, il n'y a que des détails, pas de vue d'ensemble. C'est donc qu'il n'a pas compris. La vue d'ensemble ne fait pas défaut, puisqu'elle a offusqué A. Himly ; seulement, elle a précédé l'enquête. Il est donc naturel qu'elle ne donne pas l'impression de la couronner. En réalité, A. Thomas n'avait pas besoin du détail de ses recherches pour démontrer les trois positions qu'il vient de maintenir sans les consolider contre la faible offensive du doyen. Ce qu'il s'était donné pour tâche, c'était d'affirmer cette vue d'ensemble et de traiter quelques *petits problèmes* nécessaires à sa vraisemblance : ainsi, le catalogue des œuvres de Jean de Montreuil, sa situation par rapport à ses devanciers et à ses contemporains, ses relations épistolaires françaises ou italiennes, ses sources classiques, et c'est tout. Cela fait, son œuvre lui paraissait achevée et capable de défier la critique. On le voit bien lorsque Darmesteter lui demande pourquoi il

a choisi comme sujet d'études Jean de Montreuil plutôt que tel de ses amis plus illustres que lui ;

il répond :

c'est qu'ils sont avant tout des scolastiques, des théologiens ; ils ne sont latinistes que par occasion. Dans une page curieuse, Pierre d'Ailly énumère les écrivains latins et, après avoir porté sur eux un jugement, il conclut qu'une seule étude est utile et fructueuse, celle de la Bible[1].

Je n'ai pas à expliquer la *page curieuse* de Pierre d'Ailly, leçon d'ouverture d'un cours de théologie où il serait infiniment curieux que la Bible n'eût pas été préférée à Ovide, à Cicéron ou même à Virgile. Je n'ai pas non plus à montrer qu'une telle réponse est impuissante à justifier le primat de Jean de Montreuil, pour peu qu'on se refuse à adopter le concept misérable d'humanisme élaboré à ses propres fins par A. Thomas, puisque la seule différence qu'elle découvre entre le prévôt de Lille et ses amis plus illustres est une différence par défaut. Ce qui nous intéresse ici, c'est le fait remarquable que, poussé dans ses derniers retranchements, A. Thomas persiste dans sa fidélité tacite et son inadvertance mortelle. Fidélité à la source qu'il continue à dissimuler et qui seule, pourtant, explique son choix et sa sécurité. Inadvertance devant le démenti que ses découvertes infligent à sa conviction. Latiniste par occasion, le scolastique, le théologien que Jean de Montreuil persécute de ses consultations de disciple? Qui le pourrait croire? Et comment A. Thomas aurait-il pu le penser, persévérer dans cette opinion même contre les textes et la soutenir dans de telles circonstances s'il ne s'était senti rassuré par

(1) A. Thomas, d'après la *Revue critique*, *l. c.*, p. 390.

Digitized by Google

l'influence d'un maître qu'on ne discute pas? Pour sauver sa propre originalité, il évite d'alléguer son autorité, mais l'examen de son livre nous a conduits à conclure qu'au lieu d'être induit des textes il a été déduit de Georg Voigt. La réponse que nous venons de reeueillir, bien qu'elle s'obstine à masquer cette source, me paraît de nature à nous éclairer de façon décisive sur la genèse de cette thèse en même temps qu'elle nous indique les raisons pour lesquelles elle ne pouvait être construite selon les *desiderata* d'Arsène Darmesteter.

Latiniste d'occasion est une formule orale, rapide, incisive, mais caractéristique. A. Thomas est convaincu que, quelle qu'ait pu être l'importance de Pierre d'Ailly et de Gerson, ces deux théologiens ne se sont jamais préoccupés d'écrire à la manière des anciens, ou s'ils s'y sont appliqués, ils y ont mal réussi. Or, placer Pierre d'Ailly et Gerson aux origines de la renaissance des lettres latines sous Charles VI, non pour définir leur influence positive, mais à seule fin de faire ressortir, par leurs déficiences mêmes, l'originalité de Jean de Montreuil, c'est exactement ce qu'a fait Georg Voigt dans la deuxième édition de son ouvrage. Voigt reconnaît en Pierre d'Ailly et en Gerson les deux têtes de l'école parisienne ; et il les distingue par une différence importante du point de vue qui est le nôtre :

> Gleich zwischen den beiden anerkannten Häuptern der Pariser Schule, *Pierre d'Ailly* und dem um 13 Jahre jüngeren *Jean Charlier de Gerson* ist ein erheblicher Unterschied in ihrer Stellung zur klassischen Literatur zu bemerken[1],

mais c'est précisément afin de mieux définir le caractère et les mérites du premier humaniste pur, après avoir montré que Pierre d'Ailly ne compte pas à cet égard :

> Aber der schöngeistige Sinn fehlt ihm ganz und gar [...]. Wir verstehen, dass er zu Constanz mit Poggio und dessen Genossen in keine Verbindung trat, dass die italischen Humanisten ihn als Redner und Schriftsteller nicht beachteten[2],

et que Gerson, s'il multiplie les citations classiques dans ses sermons, écrit un latin dur, plein de gallicismes et d'expressions scolastiques, souvent obscur et emphatique, et use d'un style qui pouvait bien passer pour un modèle au collège de Navarre, mais où l'influence antique n'est guère observable :

> Nicht seine theologischen Werke, wohl aber wieder seine Reden und Predigten stattet er gern und reichlich mit Beispielen und Citaten aus, die er Virgilius und Terentius[3], Horatius und Statius, Cicero und Seneca, Cäsar, Sallustius, Livius, Sueto-

(1) G. Voigt, *Die Wiederbelebung, l. c.*, **373**, p. 346. Le parallèle occupe les pages 346-347.

(2) G. Voigt, *l. c.*, La rédaction est gauche : la première phrase paraît concerner également Gerson.

(3) Térence ? — Voilà une page que M. Coville aurait eu intérêt à relire.

Digitized by Google

nius, Valerius Maximus und anderen entlehnt [...]. Sein Stil mochte im College de Navarre für so musterhaft gelten wie seine theologische Bildung, aber der Einfluss der Alten ist darin wenig zu bemerken : sein Latein ist hart, voll Gallicismen und scholastischer Ausdrücke, nicht selten unklar und schwulstig[1].

Enfin Montreuil parut !... Telles sont les perspectives qui se sont imposées à A. Thomas. Ayant reçu de Georg Voigt la notion complexe et toute faite de Jean de Montreuil-premier-humaniste-pur-grâce-à-son étroite-liaison-avec-l'humanisme-italien-et-à-son-indépendance-à-l'égard des-théologiens-Pierre-d'Ailly-et-Gerson, il l'a adoptée comme génératrice de sa thèse. Autour de ce noyau central, il a groupé tous les compléments nécessaires à la composition d'une œuvre courte, érudite, apparemment cohérente. Beaucoup sont nouveaux, mais aucun n'a été retenu qu'en fonction de la substance qui les assume tous. Ce livre lui paraît donc solidement construit, achevé, fondé sur une base historiquement indiscutable. Voilà pourquoi toutes les impressions de ses lecteurs sont dénuées de valeur critique à ses yeux, et parfaitement négligeables les seules réserves précises que se soit permises Darmesteter :

M. Darmesteter aurait voulu plus de détails sur certains ouvrages : l'abrégé de la Vie de Charlemagne est-il une reproduction des légendes sur Charlemagne[2] ?

Question qui pourrait paraître anodine mais qui, tout en dénotant une ignorance absolue du sujet, comporte inévitablement un jugement très sévère sur l'œuvre qui la provoque. On pardonne à Darmesteter de n'avoir rien connu des opuscules de Jean de Montreuil, puisqu'il a pris la précaution d'avouer son incompétence en fait de littérature médiévale de langue latine, mais comment ne pas s'étonner qu'après avoir lu la thèse qu'il discute il puisse avoir à demander ce qu'il demande? Cette question prouve deux choses : d'une part, que la thèse souffre d'une malfaçon tout à fait singulière ; d'autre part, qu'une critique qui a commencé par constater l'existence d'une *étude analytique* des ouvrages de Montreuil pour finir par une question sur le contenu de la Vie de Charlemagne manque pour le moins de cohérence. En fait, cet *abrégé* ne couvre qu'une page du manuscrit 13062 et ne présente ni grand intérêt ni beaucoup d'importance.

De même, lorsque le rapporteur signale que

la démonstration de la page 26 semble à M. Darmesteter un peu rapide[3],

ou, à propos de la liste des auteurs latins cités par Jean de Montreuil, que

M. Darmesteter juge qu'il aurait fallu résoudre en note chacun de ces petits problèmes[4],

(1) G. Voigt, *l. c.*, p. 346-347.
(2) A. Darmesteter, **48**, d'après la *Revue critique*, *l. c.*, p. 389.
(3) Et en effet, il s'agit de démontrer l'authenticité du « *Libellus gallice scriptus alter* » contre les Anglais. L'argument décisif est un *Quid multa?* vraiment désinvolte.
(4) A. Darmesteter, d'après la *Revue critique*, *l. c.*, p. 390.

Digitized by Google

il enregistre deux notations significatives, parce qu'elles prouvent que Darmesteter n'a pu manquer de désirer un peu plus de précision en certains passages décisifs, mais aussi parce qu'elles ne sont suivies d'aucune réponse d'A. Thomas, et surtout parce que Darmesteter n'a élevé aucune objection sur les résultats atteints par cette démonstration un peu rapide ou sur les solutions tacites de chacun de ces petits problèmes. Comment l'aurait-il fait ? Il aurait fallu pour cela qu'il doutât de la méthode suivie. C'eût été le salut pour tous. Mais ce serait peu de dire qu'un tel doute lui fut étranger : il eût été incompatible avec le sentiment qui lui dicta sa conclusion :

M. Darmesteter rend hommage à la méthode rigoureuse et scientifique de M. Thomas[1].

Impossible de désirer qualificatifs plus enviables et plus capables de consacrer une carrière d'historien. Impossible de constater démission plus complète de la critique. Ces deux caractères avaient d'ailleurs tellement frappé Darmesteter qu'il devait les retrouver quelques instants plus tard dans la thèse française à laquelle il reprochera seulement de pécher, tout comme la thèse latine, par l'étroitesse de son cadre :

M. Darmesteter félicite M. Thomas sur sa méthode rigoureusement scientifique : il aurait voulu cependant que le cadre de la thèse fût élargi [...]. M. Darmesteter termine en louant fort M. Thomas d'être entré dans une voie encore peu frayée, et où il faut des travailleurs : l'histoire littéraire[2].

Ces derniers mots auraient besoin d'être glosés pour ne point paraître exorbitants. Mais en nous invitant à nous rappeler que nous sommes en 1884, ils nous aident à ne pas trop nous scandaliser d'un tel jugement sur une telle méthode. Sainte-Beuve est mort depuis quinze ans, mais Taine a encore neuf ans à vivre. L'histoire littéraire existe, et magnifiquement, mais, sur plus d'un point, elle tâtonne. Elle se cherche. On en trouve une preuve assez claire dans l'indulgence même que Darmesteter témoigne devant nous à l'œuvre qu'il juge, car ce laissez-passer, mieux, cet éloge sans réticence accordé à ce qu'il y a d'essentiel dans une science nouvelle, sa méthode, montrent à l'évidence que Darmesteter lui-même n'avait pas encore réfléchi sur les requêtes naturelles de la discipline qu'il voulait encourager. En félicitant le jeune docteur sur sa méthode hybride et stérile, il le poussait sur une voie qui ne pouvait le conduire qu'aux déconvenues les plus singulières.

Ce n'est pas Auguste Geffroy qui l'en eût détourné en temps opportun. Cet historien auquel les plus illustres de ses élèves se sont plu à rendre

(1) *Revue critique*, *l. c.*, p. 390.
(2) *Revue critique*, compte rendu de la soutenance de la thèse française : *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*, **352**, *l. c.*, p. 394.

Digitized by Google

de si touchants hommages[1] venait de terminer son premier séjour à Rome comme directeur de l'École française[2]. Il y avait connu et apprécié A. Thomas. C'est à lui que cette thèse latine était dédiée[3]. Il ne pouvait moins faire que d'évoquer aimablement le souvenir de ces années romaines et des travaux du jeune et actif érudit sur d'austères manuscrits. Son jugement visa tout d'abord toutes ces études prises d'ensemble avec la thèse qu'il s'agissait de discuter, puis se limita à une réserve appropriée :

Sa méthode de travail est excellente, sa critique sévère. Il est discret et modéré d'esprit : son défaut est peut-être de l'être trop. Il aurait pu élargir le cadre de sa thèse, insister sur les rapports de la France et de l'Italie[4].

Je consens à penser qu'en général la méthode de travail d'A. Thomas fut celle d'un excellent chartiste, mais je ne peux convenir que son livre sur Jean de Montreuil ait été construit selon une méthode excellente. D'ailleurs, ce jugement de Geffroy m'est encore plus difficilement intelligible que celui de Darmesteter, car il est non seulement incomplet mais contradictoire dans les termes, à moins que l'on ne distingue artificiellement des choses qui sont, en réalité, identiques ou si intimement mêlées qu'on ne les peut séparer. Comment une méthode de travail pourrait-elle être excellente si elle était l'exercice d'un esprit excessivement modéré, et comment l'auteur de ce livre aurait-il pu en modifier avantageusement l'économie si cette économie est précisément le résultat normal d'une méthode de travail jugée excellente et d'une critique déclarée sévère? D'autre part, on voudrait savoir ce qu'il faut entendre par modération d'esprit et sévérité de critique. Est-ce le fait de s'interdire les vues générales ou les constructions amplement élaborées? Ce serait confondre

(1) Il est à peine besoin de rappeler l'*avertissement* placé en 1898 par G. Goyau en tête du dernier ouvrage d'A. Geffroy, *Études italiennes*, **78**, p. I-XXII, mais il n'est pas superflu de noter que, selon G. Goyau, *l. c.*, p. IX : « ce fut le mérite de M. Geffroy de comprendre, dès le début de sa carrière de publiciste et de professeur, que l'outillage du savant n'était ni superflu ni encombrant pour cimenter les attrayantes et commodes architectures dont rêve l'historien, et de quel profit, au contraire, pouvait être l'emploi de cet outillage, tant pour le développement des connaissances historiques que pour la formation intellectuelle du public », et qu'en citant Luchaire, Goyau insiste sur le mérite technique de ce maître admiré, *l. c.*, p. IX-X : « La stricte équité veut que notre école actuelle d'érudition historique ne perde pas le souvenir des services rendus et qu'elle ne cesse jamais de reconnaître en lui un des hommes qui ont le plus travaillé à la faire naître et à lui donner la place qu'elle tient aujourd'hui dans le monde savant ». La même notice cite une phrase significative de Mgr Duchesne sur ce directeur-né de l'École française de Rome. Le jugement d'un tel homme est révélateur.

(2) G. Goyau, **122**, *l. c.*, p. VI : « a dirigé, à Rome, pendant quatorze ans, de 1875 à 1882, et de 1888 à 1895, un séminaire d'archéologues et d'historiens. Il a présidé, tout aussi longtemps, à Paris, le jury du concours d'agrégation, chargé non seulement de juger, mais, par l'orientation donnée aux études, de préparer et de former nos professeurs d'histoire ».

(3) A. Thomas, *op. cit.*, p. V : « Optimo et ornatissimo viro A. Geffroy Grati animi pignus ».

(4) A. Geffroy, **77**, d'après la *Revue critique*, *l. c.*, p. 390-391.

Digitized by Google

modération et infirmité, sévérité et impuissance. Quoi qu'il en soit, si les proportions du livre d'A. Thomas sont modestes, il n'est pas vrai que son auteur ait péché par excès de modération en ce sens qu'il n'aurait établi que des faits sans leur permettre d'aboutir à des idées générales. Nous avons déjà rencontré ce grief ; nous l'avons jugé. A. Thomas vient de le redire lui-même devant nous au doyen Himly, et nous l'avons dit plus clairement encore : son livre n'est qu'une idée générale qui a provoqué quelques enquêtes de détail parce qu'elle se cherchait vaille que vaille une justification. Ce dont il est convaincu, c'est qu'il n'y a eu renaissance classique proprement dite que chez un auteur étranger au monde scolastique et théologique. Son livre implique plutôt qu'il n'organise la démonstration de ce théorème. Il n'a de sens, d'équilibre, de plénitude que selon ce rapport essentiel. Mais, sous ce rapport, il est, de l'avis de son auteur, achevé. C'est de ce point de vue et par l'intérieur qu'il faudrait le juger, car si, en demeurant strictement fidèle aux limites qu'il s'est assignées, il fait preuve d'une méthode excellente, c'est par application de la plus déplorable des méthodes qu'il a pu se donner ces limites et engendrer sa satisfaction. Décréter *a priori* le réel n'a jamais été signe de modération d'esprit mais de cécité dans l'ordre historique même. L'accepter d'une source extérieure et le maintenir envers et contre toutes les découvertes que l'on fait soi-même n'est pas l'indice d'une plus grande clairvoyance. Oublier de donner, au cours de son exposé, les preuves les plus nécessaires des prises de position les plus lourdes de conséquences n'a jamais été le fait d'une critique sévère mais de la plus caractérisée des hypocritiques, ou de la plus impardonnable des négligences. Devant l'œuvre hâtive et schématique de son ancien pensionnaire, le restaurateur des saines méthodes historiques dans l'Université française n'a donc pas pu, ou pas voulu sentir le vice radical qui en compromettait la valeur, discerner l'influence de Voigt, néfaste en soi et inconciliable avec l'apport original d'A. Thomas, blâmer l'omission étrange qui prive de toute base l'une de ses parties les plus essentielles. Ce n'est pas la lumière qui devait jaillir de cette discussion mais, par suite de l'abdication de la critique, la consécration d'une œuvre manquée.

Pourtant, un redressement assez paradoxal parut devoir se produire lorsqu'intervint Léon Crouslé. Par son excès de complaisance, la technique historique venait de se déconsidérer. Le salut faillit venir de la technique grammaticale et de l'histoire littéraire, plus précisément de l'histoire de l'éloquence française. Auteur d'une thèse remarquée sur *Lessing et le goût français en Allemagne*[1], chargé par intérim en 1877 du cours

(1) L. Crouslé, *Lessing et le goût français en Allemagne*, **48**, Sur le point de vue adopté dans cette étude, cf. cette déclaration de la p. VIII : « nous nous attacherons de préférence au dramaturge ».

Digitized by Google

d'éloquence française à la Sorbonne, Léon Crouslé aurait pu sembler aussi mal préparé que Darmesteter ou Geffroy à discuter des mérites de Jean de Montreuil au titre de premier humaniste français. Cependant, grâce aux circonstances plutôt qu'à un degré supérieur de pénétration, il manqua de peu le jugement décisif. Parlant le dernier, il recueillait le bénéfice des explications déjà fournies. Elles lui permettaient de comprendre ce qu'avait de vain, parce que d'extérieur, le reproche répété d'étroitesse du cadre :

M. Crouslé déclare qu'il a mieux compris la pensée de M. Thomas en lui entendant soutenir sa thèse qu'en la lisant. Il n'avait pas cru que le sujet que voulait traiter M. Thomas fût aussi restreint. Si l'on accepte son point de vue, la thèse est très neuve, très intéressante[1].

Neuve dans les milieux français, oui, puisqu'elle consiste à introduire un personnage nouveau dans le groupe des humanistes parisiens de la fin du XIVe siècle, et à opérer aussitôt à son profit un renversement des valeurs définies naguère par Thurot. Neuve en soi, nous savons qu'il n'en est rien. La Sorbonne l'ignorait donc? Intéressante, sans aucun doute; mais est-elle vraie? Comme A. Himly, mais avec plus de précision, L. Crouslé va soulever ce problème en finissant. Auparavant, il veut exprimer un regret de fin lettré :

La thèse de M. Thomas ne semble pas achevée : on voudrait un discours et l'on ne trouve qu'un recueil de renseignements, une sorte de catalogue[2].

Inachevée du point de vue de la forme : rien de plus vrai. Mais comment ne pas voir que ce caractère trahit un inachèvement plus profond : l'impossibilité où l'auteur s'est trouvé d'accorder tous les éléments de son œuvre? S'il avait poussé plus loin l'élaboration littéraire, il aurait rencontré l'obstacle logique. Est-ce pour l'avoir pressenti qu'il s'est arrêté à temps? Quoi qu'il en soit de l'auteur, le critique, lui, n'est pas allé jusque là. Il n'a même pas éparpillé son attention sur tous les renseignements ainsi catalogués. Il est allé droit à l'essentiel :

Christine de Pisan est une cicéronienne en son français. Jean Gerson, Clémangis recherchent de même la phrase cicéronienne. Jean de Montreuil n'écrit pas mieux le latin que les écrivains antérieurs.

Observation capitale. S'il eût ajouté que le prévôt de Lille écrit souvent beaucoup plus mal que Gerson, L. Crouslé ne se fût pas contenté d'inquiéter A. Thomas, il l'eût contraint à s'interroger sur la validité de sa thèse et sur la valeur des arguments qui la soutiennent. Malheureusement, l'objection redoutable n'a même pas été formulée en toute sa rigueur; ses conséquences n'ont pas été tirées. C'est que, malgré les

(1) L. Crouslé, **48**, d'après la *Revue critique*, *l. c.*, p. 391.
(2) L. Crouslé, *l. c.*

Digitized by Google

apparences, la réaction de L. Crouslé est moins déterminée par une réflexion directe sur le livre qu'il juge, son contenu et sa méthode, que par une réminiscence née à l'occasion de sa lecture. Six ans plus tôt, en effet, dans sa leçon d'ouverture, le nouveau professeur d'éloquence française avait inséré ce paragraphe de tous points remarquable :

> Le XVe siècle, dans son premier tiers, présente le spectacle d'un découragement infini [...]. Les écrivains les plus patriotes, comme Christine de Pisan, Jean Gerson, Alain Chartier, ne voient de remède aux maux du pays que dans le retour aux antiques vertus, dont ils proclament par cela même la perte irréparable. Mais ces écrivains sont, en même temps que des chrétiens affligés, des disciples studieux de l'éloquence antique. Christine de Pisan s'embarrasse dans des essais de périodes cicéroniennes ; Gerson, dans ses plus beaux mouvements oratoires, semble imiter les procédés d'amplification de Cicéron ; Alain Chartier, qu'on a surnommé le Sénèque chrétien, a déjà façonné, sur des modèles antiques, une phrase française dont Balzac et Bossuet ne surpasseront ni la vigueur ni l'harmonie[1].

Depuis lors, l'éloquent historien a découvert *Clémangis*. Mais il ne juge pas nécessaire de retoucher son schéma primitif pour y introduire Jean de Montreuil. A. Thomas ne l'a donc pas convaincu. Pourquoi? C'est à partir de ce point que la discussion eût pu devenir intéressante et féconde. C'est sur ce point qu'elle s'arrêta.

Essentiellement décevante, cette soutenance a donc une importance historique réelle. Elle marque l'adhésion de l'Université française à une thèse qui l'étonne un peu par certains de ses caractères, mais qu'elle est impuissante à juger sur le fond en la référant à ses sources et à ses exigences internes. En déclarant excellente et rigoureuse une méthode radicalement contraire aux requêtes les plus fondamentales du progrès scientifique, elle confère une autorité usurpée à un livre construit sur une contradiction latente entre sa partie idéologique et sa partie technique, elle consacre une doctrine illusoire, elle retarde autant qu'il dépend d'elle la découverte de la vérité.

Le 18 janvier 1884, le jury de Sorbonne fut donc infidèle à sa mission. La thèse qu'il devait juger souffrait du vice de méthode le plus profond qu'on pût concevoir et d'un illogisme substantiel qui n'avaient pas permis à son auteur d'accomplir son dessein. Il avait voulu tracer de son héros une image fidèle qui illustrât une notion générale sur l'indépendance de l'humanisme littéraire à l'égard de la théologie. Or, pour avoir mêlé les eaux de deux sources inconciliables, Georg Voigt et l'expérience textuelle, Antoine Thomas s'était engagé dans d'inextricables contradictions. Dorénavant, plus on appuierait sur les traits de son image pour en faire ressortir la fidélité, plus fausse apparaîtrait la thèse d'ensemble qu'elle était censée illustrer. Plus on s'attacherait, par contre, à cette

(1) L. Crouslé, *Cours d'éloquence française à la Faculté des Lettres de Paris. Leçon d'ouverture*, 15 décembre 1877, **47**, p. 14.

Digitized by Google

idée générale, plus inacceptable se révèlerait le portrait de Jean de Montreuil que les textes l'avaient engagé, ou auraient dû l'engager à substituer à l'esquisse déjà dessinée par Georg Voigt, car, c'est un fait, plus A. Thomas a raison en histoire littéraire plus il a tort en histoire des idées, et réciproquement. Pour exister malgré cette contradiction, de soi mortelle, le jeune érudit avait adopté un expédient assez naturel. Glissant sur sa découverte la plus remarquable et, si l'on peut dire, la plus virulente dans son système, il avait camouflé les deux mouvements antagonistes ou, tout au moins, les avait arrêtés avant le point de jonction où l'éclatement se fût produit, jetant les débris de son livre aux quatre vents de la Sorbonne. Dans la mesure où il avait pressenti cette catastrophe, il avait essayé d'y parer en ménageant la soupape de sûreté d'un humanisme purement stylistique. Il appartenait à la Faculté des Lettres de rétablir la vérité historique et les droits imprescriptibles de la méthode. D'une part, observant que tout le mal venait de la détermination de Gerson comme correspondant de Montreuil, elle aurait dû sommer l'auteur réticent de fournir toutes ses preuves sur ce point critique. D'autre part, si ces preuves existaient, si elles étaient convaincantes, elle aurait dû exiger une reprise en sous-œuvre, en fonction de cette donnée nouvelle et capitale, de l'esquisse tracée par Voigt alors qu'il ignorait tout de telles relations épistolaires. Par une condescendance qu'il doit être permis de regretter, le jury aima mieux louer des qualités réelles mais accessoires que sauver le jeune érudit en le mettant en garde contre une erreur de fond. Ce n'était pas à proprement parler accorder à un pécheur impénitent l'absolution d'une faute mortelle, c'était se faire son complice en le couvrant de son autorité. Est-il encore possible de redresser une situation ainsi compromise? Avant de nous le demander, décrivons à l'aide de quelques exemples significatifs les suites de cette coopération dans l'erreur[1].

(1) Il est possible aujourd'hui de confirmer de façon décisive le récit de cette soutenance et le jugement qu'il convient de porter sur elle. L'historien n'en est plus réduit, en effet, aux notes de séance de la *Revue critique*. Il dispose d'un document immédiat : l'exemplaire de thèse dont se servit Arsène Darmesteter lui-même, enrichi de douze pages de notes manuscrites préparées par cet érudit en vue de son rapport au Doyen de la Faculté des Lettres sur le *De Joannis de Monsterolio*... et de sa discussion publique avec Antoine Thomas. Ce précieux exemplaire se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Paris, sous la cote ms. n. 216(2). Étant à la reliure avec la thèse principale, il n'a pu m'être communiqué qu'après l'achèvement de la présente étude. Fort empressé à me satisfaire, M. le Conservateur Bonnerot voudra bien trouver ici l'expression renouvelée de ma reconnaissance. L'expérience cruciale qui est ainsi permise en ce qui concerne A. Darmesteter autorise à considérer le témoignage de la *Revue critique* comme très sûr. Ce qu'on doit ajouter, c'est qu'il est clair désormais que, rapporteur de la thèse complémentaire, A. Darmesteter porte la responsabilité principale de son succès. Dans son projet de rapport au Doyen, il tenait à « rendre justice aux solides qualités scientifiques d'un travail que recommandent outre la

Digitized by Google

II. Le suffrage des historiens

Nos actes nous suivent. Une thèse d'histoire littéraire est indivisément œuvre scientifique et action morale. Créant un ou plusieurs thèmes dont s'emparent aussitôt des historiens qui ne pourront ou ne voudront plus reconsidérer la question, déterminant la vérité pour un grand nombre d'esprits, son auteur assume une responsabilité complexe, et qui peut être redoutable. Cette responsabilité, A. Thomas paraît l'avoir acceptée d'un cœur léger. Un succès immédiat et universel ne put qu'affermir sa conscience en sa sécurité.

C'est en Italie et en Allemagne que se produisirent les toutes premières réactions du monde savant. Rien de plus naturel, puisqu'il s'agissait d'un ouvrage qui définissait un rapport nouveau du classicisme français avec la culture italienne et qui s'inspirait à cette fin d'une source allemande. L'Italie, si je ne me trompe, prit les devants. Impatient de conquérir ses suffrages, Antoine Thomas avait dû hâter le service de presse, car c'est dès sa livraison de mars-avril 1884 que le *Giornale storico della letteratura italiana* confia à un spécialiste averti du *Quattrocento* latin, celui qui devait entreprendre sept ans plus tard l'édition des lettres de Coluccio Salutati, et d'ailleurs l'un de ses trois directeurs, le soin de présenter le nouveau Jean de Montreuil à ses lecteurs[1]. Faveur remarquable, car ce livre ne relève pas directement de la littérature italienne, mais faveur méritée par l'intérêt de cette étude et son importance pour

nouveauté du sujet des qualités éminentes de rigueur et de précision scientifiques ». Il dut répéter cet éloge au début de son intervention publique. Ses observations de détail durent être nombreuses et souvent pénétrantes, mais aucune trace ne subsiste sous sa plume d'une inquiétude quelconque devant l'absence de toute justification en ce qui concerne l'une des positions les plus neuves et les plus importantes du jeune docteur. Le rapporteur n'ayant rien à dire sur la détermination des correspondants de Montreuil qui aurait pu avoir le mauvais goût de se montrer plus royaliste que le roi ?

(1) F. Novati, dans *Giornale storico della letteratura italiana*, t. III (1884), **297**, p. 264-268. Il est vraisemblable que, publiés selon une périodicité bimensuelle, les fascicules devaient paraître avec assez de régularité. C'est pourquoi je fais passer ce compte rendu avant celui de Voigt, daté du 7 juin. Si les circonstances m'avaient été plus favorables j'aurais pu m'appuyer sur le jour de son arrivée au comité de rédaction. En effet, un avis de la Direction au verso de la couverture déclare : « A fine di evitare le possibili polemiche di priorità con le altre riviste, crediamo utile di indicare sempre nel sommario il giorno in cui ciascun manoscritto pervenne alla Direzione ». Rien de plus pratique pour l'historien. Malheureusement, la couverture du second fascicule, celui où a paru l'article de F. Novati, n'a pas été conservée par le relieur du volume que j'ai consulté à la Bibliothèque nationale et, dans le texte, l'article n'est pas daté. Sans nourrir la moindre illusion sur la régularité des périodiques, on peut tenir pour probable, jusqu'à preuve du contraire, que les manuscrits destinés à ce deuxième fascicule avaient été rédigés avant le mois d'avril, et que le fascicule lui-même parut avant le mois de juin.

Digitized by Google

l'histoire de cette littérature même. D'où le développement donné par F. Novati à sa notice :

Quantunque il libro del sig. Thomas non entri direttamente nel campo della letteratura italiana, pure l'argomento in esso trattato ha cosi strette relazioni coi nostri studî, che non crediamo inutile farne un cenno alquanto largo, dal quale meglio possa apparire il suo interesse e la sua importanza[1].

Dès l'abord, le recenseur s'applique à définir le but que s'est proposé A. Thomas. Il est double : faire connaître aussi bien que possible un personnage célèbre tout en faisant briller l'aube de la renaissance classique en France. Car, c'est la thèse fondamentale que dégage F. Novati, A. Thomas ne peut admettre avec l'opinion commune que les études classiques n'aient été remises en honneur en France que sur la fin du XV^e siècle. Il soutient au contraire que les hommes de lettres qui vivaient en France à la fin du XIV^e siècle ne restèrent pas étrangers à la vive impulsion venue d'Italie :

Nel far di pubblico dritto i resultati a cui lo avevano condotto le sue indagini intorno alla vita ed agli scritti del celebre segretario di Carlo VI di Francia, il Thomas si è proposto un duplice intento : quello cioè di far conoscere più ampiamente di quanto fosse stato fatto sin qui un personaggio ben degno di più larga fama e di illustrare in pari tempo gli albori del risorgimento classico in Francia. Il sig. Thomas infatti non crede poter convenire nella generale sentenza, che gli studî classici tornassero nella sua patria in onore soltanto sul cader del secolo XV. Egli sostiene invece che i letterati, i quali vivevano sullo scorcio del sec. XIV sul suolo francese, non rimasero estranei al vivace impulso che agli studî dotti e alla ricerca delle opere antiche era stato dato in Italia da quella operosa schiera di uomini, a capo dei quali stavano il Petrarca ed il Boccacio[2].

J'ai tenu à citer cette entrée en matière ; je tiens à citer sa conclusion :

La tesi che il Thomas ha preso a sostenere non è, come facilmente si comprende, di lieve importanza e le conclusioni alle quali egli è venuto saranno, a giudizio nostro, tenute ormai in considerazione da quanti coltivano gli studî intorno al rinascimento,

ainsi que la conclusion de l'article :

Da questo succinto esame che abbiam fatto del libro del Thomas, apparirà, crediamo, ben chiaro come esso a giudizio nostro debba ritenersi quale un contributo importantissimo agli studî sul rinascimento. Il Thomas lamenta che una esatta e piena cognizione delle condizioni letterarie della Francia a sul cader del sec. XIV sia più che difficile ad ottenersi, atteso che i materiali, ben lungi dall' esser stati raccolti, giacciono o dimenticati o ignoti : manifesta altrove il vivo desiderio che qualcuno consacri a Nicolò de Clemanges un libro degno di lui. Perchè non si accinge egli medesimo a coltivare largamente questo campo che, appena smosso, gli ha già dato si utili frutti e che a lui, investigatore tanto acuto quanto dotto, ne darebbe certamente nuovi, maggiori e forse insperati[3] ?

en raison de l'extrême gravité d'un tel jugement. D'après F. Novati,

(1) F. Novati, *l. c.*, p. 265.
(2) F. Novati, *l. c.*, p. 264-265.
(3) F. Novati, *l. c.*, p. 268.

Digitized by Google

A. Thomas innove en soutenant une thèse importante, et les résultats qu'il obtient sont désormais à considérer. Ses qualités sont telles qu'il apparaît dès ce début comme le défricheur tout désigné de cette période difficile. Nicolas de Clamanges est un sujet opportun? A lui de le traiter. D'ailleurs, tout au long de ce compte rendu, pas une réserve n'est faite sur la thèse, la méthode ou ses résultats. Que le jeune docteur ait eu lieu de se réjouir, c'est certain ; mais que la vérité historique y ait trouvé son compte, c'est une autre question, et qui me paraît capitale.

Présenter la thèse d'A. Thomas comme une nouveauté, dans une revue si attentive à respecter tous les droits de la priorité littéraire, c'est un paradoxe et une injustice. Telle que F. Novati la dégage, cette thèse n'appartient pas au docteur français, mais à Georg Voigt. Proclamer décisifs les résultats obtenus par ses recherches, c'est négliger de distinguer entre des éléments disparates, et accorder trop d'estime à une méthode dont la faiblesse nous a déconcertés. Encourager ce jeune chercheur à poursuivre, sans lui proposer quelques corrections opportunes, c'est prouver que l'on n'a pas souffert de ses méprises et coopérer avec le jury de Sorbonne pour le confirmer dans une facilité dangereuse. Bref, l'érudition italienne doit à la plus louable des sympathies de s'être aveuglée sur le mérite réel de ce livre, et à cette bienveillance aveugle de n'avoir pas discerné la contradiction qui constituait l'un de ses traits les plus originaux. C'est que F. Novati, convaincu du soin apporté par le chartiste à toutes ses recherches relatives aux lettres privées ou publiques, a admiré de confiance la détermination des destinataires. Il a même gardé l'impression que cette opération a réussi dans la plupart des cas :

> Il Thomas studiate diligentemente tanto le une quanto l'altre, ne ha dedotte notizie importanti così relative agli amici, come alla dottrina del Montreuil : ma siccome nei codici che le hanno conservate, le lettere non portano mai in fronte il nome delle persone a cui erano dirette, egli ha dovuto supplirvi con ricerche per le più coronate da buon successo[1].

Nous savons, au contraire, que la majorité des lettres a défié la perspicacité du chercheur. Mais que valent ses diverses *suppléances?* En omettant de se le demander, F. Novati s'est fermé les yeux sur le problème gersonien, si urgent, si central, si grave pour la thèse même. Il a pourtant remarqué les trois appendices, où il voit un ornement de ce travail, et il juge particulièrement important le second, celui qui contient huit lettres inédites :

> Ornano il laboro tres Appendici .[...] nella seconda mette in luce otto epistole inedite del De Montreuil, molto importanti[2].

Sans doute, mais c'est là que se trouve la fameuse lettre *Nunc demum.*

(1) F. Novati, *l. c.*, p. 266.
(2) F. Novati, *l. c.*, p. 267.

Digitized by Google

Elle est donc certainement adressée à Gerson? Et s'il en est ainsi, on n'a rien à remarquer sur la nature des relations qu'elle implique?

Foncièrement injuste pour la science allemande — *o tempora!* dirait Jean de Montreuil — F. Novati livre donc, en toute sûreté de conscience, pieds et poings liés, l'érudition et l'histoire littéraires italiennes à la dialectique, ou plutôt, sur quelques décisions essentielles, à l'absence de dialectique d'Antoine Thomas. Conquis, il boit sans sourciller un illogisme fondamental. N'étant troublé ni par cette anomalie ni par le défaut de preuves, il accepte passivement Gerson comme correspondant de Montreuil. Pour se maintenir aisément dans cette confortable passivité, il élimine le but précis visé par A. Thomas au profit de deux desseins accessoires : il oublie que cette thèse n'a été écrite que pour glorifier Jean de Montreuil *quod inter eos primus fuit*[1]. Un tel gauchissement aurait dû le prévenir qu'il était en train de se tromper sur la définition même du livre qu'il analysait. Revenir à sa pure essence l'eût obligé à plus de justice et conduit à appréhender le défaut qui s'y cache. A-t-il consciemment reculé devant cette nécessité ; a-t-il instinctivement choisi la voie de moindre résistance qui lui permettait aussi une approbation dénuée de réserves? Je ne sais. La seule chose certaine c'est que, malgré ses lacunes et son impuissance à démontrer ce qu'elle entendait établir, la thèse d'A. Thomas a, pour F. Novati et par lui, gagné la partie sur toute la ligne. Réaction regrettable pour la science, ce n'est pourtant pas la plus curieuse.

Fort peu de temps après l'Italie, l'Allemagne se prononça, et d'abord par la plume du plus compétent des juges, du plus intéressé aussi. Dès le 7 juin 1884, la *Deutsches Litteraturzeitung* publiait un compte rendu qu'elle avait demandé à Georg Voigt lui-même[2]. Concis et substantiel,

(1) Cf. *supra*, p. 13.

(2) G. Voigt, dans *Deutsches Litteraturzeitung*, Berlin, t. V, 7 juin 1884, **374**, col. 829-830. *Lui-même :* c'est du moins ce qui me paraît de beaucoup le plus probable. L'article est signé G. Voigt. A vrai dire, il y a peut-être quelque imprudence à développer cette initiale en fonction de ce que nous avons appris par ailleurs. Rien n'est plus dangereux que la réduction des noms propres de l'inconnu au connu. De plus, le caractère de cette recension pourrait faire douter qu'il s'agisse de l'auteur de la *Wiederbelebung*. Je suppose pourtant l'identité pour quatre raisons : 1° l'identité des éléments onomastiques connus ; 2° l'ignorance où nous sommes de l'existence d'un autre G. Voigt ; 3° la certitude que notre Georg Voigt a résidé à Leipzig, où la recension de la *D. L.* a été signée. Si la préface de la première édition de la *Wiederbelebung* est datée de Munich, si le Dr Georg Voigt est alors donné comme « Prof. honor. an der Universität zu München », la préface de la seconde a été écrite à Leipzig ; 4° la certitude que notre Georg Voigt était encore bien vivant : cf. M. Lehnerdt, *Vorwort* de la troisième édition, **376**, t. I (1893), p. x : « Es war Georg Voigt nicht mehr vergönnt, das Erscheinen der vorliegendern Auflage zu erleben. Von dem schweren Körperleiden, das Jahre lang seine Kraft zum Arbeit lähmte, hat ihm am 18 August 1891 der Tod befreit ».

Digitized by Google

cet article est un peu moins indulgent que la recension du bon F. Novati, mais, en somme, il n'est pas moins étonnant que l'attitude du jury de Sorbonne. On dirait qu'il s'est surtout donné pour tâche d'absoudre A. Thomas et ses juges des reproches que j'ai cru devoir leur adresser. Devant de tels faits, je ne cesse de me demander comment, exception faite bien entendu pour cette catégorie d'exégètes qu'une vocation irrésistible condamne *per fas et nefas* au dur labeur de reconstruire le passé contre tous les textes, il peut encore exister un seul critique qui se sente en sûreté dans l'ordre du vraisemblable. Georg Voigt va-t-il revendiquer la paternité de la thèse exploitée par le jeune savant français? Va-t-il remarquer la nouveauté et l'importance des relations nouées pour la première fois entre Jean de Montreuil et Gerson? Va-t-il constater l'incompatibilité qui paraît manifeste entre ces deux termes? Va-t-il annoncer une reprise de ses propres travaux à la lumière de cette découverte? Nullement. Il est assez détaché de son droit de priorité pour ne pas crier au plagiat, s'insurger contre l'utilisation silencieuse de son œuvre ou se réjouir au contraire d'avoir conquis l'audience du public français par le truchement d'A. Thomas. Il est assez sûr de ses résultats pour ne pas les sentir menacés par l'apport imprévu que constitue l'introduction de Gerson dans le cercle des correspondants de Montreuil. Avec beaucoup de courtoisie et de sympathie, il déclare bienvenue une thèse latine solide, bien écrite et bien composée. Il va même jusqu'à admirer sa réalisation technique :

Um so willkommener ist die gediegene, wolgeordnete und in gutem Latein geschriebene Dissertation eines jüngeren Gelehrten, der ihn und seine nicht geringe Bedeutung wider gewürdigt. Und zwar geschieht das mit einem stattlichen Apparat[1].

On n'est pas plus aimable. Ce qui fait surtout le prix de cette dissertation, à ses yeux, c'est que son auteur a eu à sa disposition le manuscrit complet des Épîtres, d'où il a pu tirer de nombreux textes jutificatifs et huit lettres inédites :

Vor allem stand ihm der vollständige Epistolarcodex zu Gebote, aus dem ausser zahlreichen Belegstellen acht bisher unedierte Briefe Jeans mitgeteilt werden.

Et son mérite est grand d'avoir cherché à déterminer les destinataires des lettres :

Sehr verdienstlich ist auch der Versuch, die in den Ueberschriften meist nur allgemein angedeuteten Adressaten der Briefe festzustellen.

Rien de plus vrai, mais G. Voigt définit moins correctement que Novati les conditions de cette recherche et omet de se prononcer sur ses résultats. Il n'est pas exact que les destinataires ne soient indiqués que de façon

(1) G. Voigt, *Deutsches Litteraturzeitung*, *l. c.*, col. 829.

Digitized by Google

générale dans les suscriptions. A. Thomas l'avait dit clairement : on ne trouve jamais ni suscription, ni rubrique, ni indication générale de qui ou de quoi que ce soit. Et à quoi ont abouti ces recherches? Le jugement porté par Voigt ne concerne que le mérite de l'enquête : qu'en est-il de son efficacité? Le recenseur n'a rien à dire là-dessus. Lui non plus n'a pas été frappé par l'extraordinaire lacune dont ces pages trop rapides souffrent dans l'ordre de la méthode. Il n'a pas senti au passage le caractère spécial et la gravité de la détermination de Gerson comme correspondant. Il a vu des noms, des références : il a conclu que ces trouvailles avaient leur mérite. Il n'a compris ni leur répercussion sur sa propre thèse, ni leur essentielle fragilité.

Ne repoussons pas toutefois sans raison une hypothèse bénigne. G. Voigt n'aurait-il pas été rassuré par quelque communication manuscrite de l'auteur? Le fait est qu'A. Thomas avait ajouté à l'exemplaire qu'il lui fit parvenir une conjecture précisant le destinataire de la lettre envoyée à un Italien du nom d'Antoine : il s'agirait d'Antoine de' Loschi. Voigt juge l'idée heureuse :

> Zu dem S. 100 abgedruckten Briefe « Cuidam Italo, Antonio vocato » finde ich in dem mir zugesandten Exemplar dis hslich Vermutung des Verf. beigefügt, der Adressat möge Antonio de' Loschi sein, was mir glücklich gefunden scheint[1].

Mais cette remarque me paraît fatale à l'hypothèse qu'elle suggère. En effet, nous connaissons l'existence de cette note manuscrite parce que Voigt lui fait un sort ; et il la cite, parce qu'elle a attiré son attention à la fois sur le contenu du livre, sur un progrès réalisé par son auteur et sur un important détail d'érudition. Si A. Thomas avait eu quelque chose à dire à propos des autres destinataires, nous le saurions, car Voigt aurait certainement tenu à signaler cette communication. Tout se passe comme si le recenseur avait considéré comme légitimement et définitivement acquises des identifications d'où ne résultait d'ailleurs à ses yeux nulle conséquence fâcheuse.

Ce n'est pas toutefois que sa satisfaction fût complète. L'œuvre d'A. Thomas ne répondait qu'imparfaitement au désir qu'il avait naguère exprimé. Plus que jamais, la publication des œuvres complètes de Jean de Montreuil s'avérait nécessaire à l'histoire de l'humanisme français. Il l'appelait de ses vœux :

> Eine vollständige Ausgabe der Briefe und Schriften des königlichen Sekretärs würde die unentbehrliche Grundlage für eine Geschichte des französischen Humanismus sein[2].

(1) G. Voigt, *l. c.*, col. 829. M. A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 144, note 7, refera cette découverte d'après Coluccio Salutati, *Epist.*, éd. F. Novati, II, 354.

(2) G. Voigt, *l. c.*, col. 829. Rien de plus sage. On ne saurait trop déplorer que personne n'ait eu à cœur d'exaucer ce vœu.

Digitized by Google

D'autre part, sur la définition de l'humanisme littéraire de Jean de Montreuil, il avait deux critiques à formuler. D'abord, A. Thomas, comme beaucoup d'historiens allemands, y restreignait indûment la notion d'humanisme en la faisant coïncider avec l'étude des lettres romaines. Ensuite, sa démonstration à l'aide des citations d'auteurs classiques était par trop mécanique, beaucoup d'éléments étant dépourvus de valeur philologique, et tout cela restant sans profit pour quiconque sait apprécier l'état des classiques dans un centre de vie intellectuelle comme Paris :

Minder befriedigend erschien uns das Kapitel über Jeans Betrieb der lateinischen Studien. Der Verf. bewegt sich hier in der engeren Anschauung, die sich auch in Deutschland nicht selten findet, als deckten sich das Romanarum litterarum studium und der culturgeschichtliche Begriff, den man als Humanismus zu bezeichnen gewohnt ist. Dabei kommt der belebende Hauch, der Genius ins Streben seines Helden zu kurz. Auch ist die Aufführung der Klassiker, mit denen sich dieser bekannt zeigt, allzu mechanisch gehalten. Die philologische Bedeutung einzelner dieser Notizen und die Bedeutungslosigkeit der meisten tritt nicht hervor ; hier bleibt die Ausbeute Anderen überlassen, die den Befund von Klassikern an einem Centralpunkte des Geisteslebens wie Paris zu würdigen wissen[1].

On en tombe d'accord. Mais si la critique est objectivement fondée, elle montre que celui qui la formule n'a pas compris la nécessité à laquelle a cédé l'auteur critiqué. L. Crouslé avait fini par la discerner, plus ou moins vaguement, au cours de la soutenance. A. Thomas ne pouvait, sans condamner son titre et son œuvre, adopter une autre notion de l'humanisme que celle d'une imitation purement stylistique des anciens. Si l'humanisme français n'est pas cela, Jean de Montreuil n'est pas le premier humaniste français. Nier que l'humanisme soit cela, c'est s'engager à chercher si l'humanisme français tout au moins se caractériserait par cette limitation, en tout cas chez son premier représentant. C'est tout le problème. Le poser, le résoudre surtout, conduirait à montrer qu'A. Thomas s'est trompé. Est-ce là ce que pensait G. Voigt? Ce n'est pas ce qu'il a écrit. Il a bien voulu ajouter que le sujet n'était pas épuisé en ce qui concerne les études latines en France avant Jean de Montreuil ou autour de lui, mais il tint pour finir à louer la cohésion d'un travail intelligent et consciencieux qui lui faisait attendre avec impatience les autres contributions du même auteur sur le même terrain :

Was unser Verf. über die lateinischen Studie in Frankreich vor Jean de Montreuil und unter dessen Zeitgenossen vorträgt, soll natürlich nicht erschöpfend sein, weist aber doch belehrend die Fäden des Verstandnisses nach und lässt uns weiteren Arbeiten des gewissenhaften Gelehrten auf dem Gebiete des Humanismus mit Verlangen entgegensehen[2].

La bienveillance, la sympathie l'emportent. Est-ce pour la raison que,

(1) G. Voigt, *l. c.*, col. 829-830.
(2) G. Voigt, *l. c.*, col. 830.

Digitized by Google

sans en rien dire lui non plus, G. Voigt aurait plus ou moins consciemment reconnu dans son émule français un fils de son esprit ? C'est bien possible. Quoi qu'il en soit, tirons de cet exemple une leçon d'indulgence pour le jury de Sorbonne. Sensible à tout ce qui est progrès d'érudition ou, au contraire, imperfection de concepts historiques, l'homme du monde le mieux placé pour discerner du premier coup d'œil le vice de méthode qui mine cette thèse ne paraît même pas avoir compris que c'est pour l'avoir passivement, mais incomplètement suivi, qu'A. Thomas s'est rendu aveugle aux textes les plus clairs. Avec raison, il blâme une mutilation du concept d'humanisme, il écarte une démonstration trop purement matérielle d'une proposition d'ordre spirituel, mais il oublie de se scandaliser, pour son salut et celui de l'histoire, devant l'absence de démonstration de ce qui va devenir une donnée définitive dans la bibliographie de Montreuil et dans l'histoire de l'humanisme, ainsi que devant l'illogisme profond — je n'ose dire flagrant — qui en résulte dans la structure intime du livre qu'il apprécie.

Le recenseur le plus qualifié se fait donc, sur les deux points qui nous intéressent, le complice d'A. Thomas et de la Sorbonne. Son exemple entraîna sans doute l'érudition allemande tout entière. Je n'en recueillerai qu'un signe, mais expressif. Le 6 septembre de la même année, le *Literarisches Centralblatt für Deutschland*, publié par Frédéric Zarncke à Leipzig, s'occupe à son tour du nouveau livre français. Son recenseur anonyme, non moins chaleureux que F. Novati, ne fait pas écho aux observations critiques de Voigt. Il adhère sans réserve à une thèse soutenue par un érudit patenté. Chose étrange, il ne se soucie pas non plus de rétablir les droits de priorité de la *Wiederbelebung*. Un esprit de renoncement souffle alors sur la science allemande. Bien mieux, non content de souligner les titres du savant français à l'audience des lettrés, ce généreux anonyme tient à exprimer la sincérité de sa joie en adoptant son livre comme doué de la plus allemande des qualités, la solidité dans la profondeur : *mit deutscher Gründlichkeit !*

Wir freuen uns aber, dass ein früherer Zögling der *école des chartes*, jetzt dem französischen Institut in Rom zugehörig, jenen Johannes de Monsterolio zum gegenstand einer mit deutscher Gründlichkeit gearbeiteten, auch in flüssigen Latein geschriebenen These gemacht hat. [...] Er war nicht nur die richtigen Adressen festzustellen bestrebt, er hat auch aus dem Epistolarcodex der Pariser Nationalbibliothek acht weitere Briefe hinzugefügt, überhaupt durch sorgfältige bibliothekarische Studien manche Einzelheit in ein helleres Licht gestellt. Eine vollständige Ausgabe der Briefe bleibt freilich immer noch zu wünschen [...]. Die einzige Thatsache, dass er, der Propst von Lille, den Porticus seines Hauses nicht durch christliche Sprüche, sondern durch Gesetze des Lykurgos auszieren liess, zeigt deutlicher als alles Andere den neuen Geist, der unläugbar überall eine gewisse Entfremdung von der Kirche mit sich führte[1].

(1) ANONYME, dans *Literarisches Centralblatt für Deutschland*, herausg. von Friedrich ZARNCKE, Leipzig, 1884, 6 septembre, **255**, col. 1289-1290.

Digitized by Google

Solide, sans doute, par la détermination des correspondants de Montreuil et par les recherches érudites qui avaient abouti à la mise en claire lumière de nombreux détails. Profond, par le fait qu'il permet de définir l'esprit nouveau d'un prévôt de Lille qui préfère les lois de Lycurgue à des sentences chrétiennes, esprit qui implique surtout un certain affranchissement à l'égard de l'Église.

Ici, prenons garde. L'accent est mis sur un détail que n'ignorait pas A. Thomas, mais c'est plutôt en dépendance de Georg Voigt qu'on l'interprète. Voici en effet ce qu'on lit chez ces deux auteurs :

A. THOMAS

Decem leges Lycurgi a Justino in epitome Trogi Pompeii excerptas in porticu domus suae inscribi fecerat Joannes ; in eum tum Laurentius est invectus, objurgans quod leges Lycurgi praeceptis evangelicis praeferre videretur, eumque a profanis ad sacras litteras revocare conatus est. Pro Lycurgo ardenter pugnavit Joannes, nimiamque Laurentii religionem haud scio an jocosius quam decuisset deridere non timuit [...]. Neque injuria tamen Laurentium irridere Joannes poterat ; quod enim in amico vituperare videbatur, ipsi illi profanarum studio litterarum toto penitus pectore indulserat Laurentius[1].

G. VOIGT

Von einer stillen Hinneigung zum klassischen Heidenthum ist trotzdem bei Laurent nichts zu spüren. Als Jean de Montreuil dem dergleichen ganz anders zu Herzen ging, den Einfall hatte, etwa zehn Gesetze des Lykurgos, die er des Justinus Bericht entnommen, in der Halle seines Hauses anschreiben zu lassen, verwies ihm das Laurent mit klerikaler Geringschätzung : er nannte die Sätze des Spartaners eitle und irrige Possen ; Jesus habe mit Lykurgos nichts gemein[2].

Religio étant certainement à prendre, sous la plume d'A. Thomas, au sens classique de *scrupule*, l'anecdote me semble interprétée par lui à peu près sous son véritable jour. Voigt, lui, n'y voit que des choses graves : des tendances au paganisme, du dédain ecclésiastique, l'incompatibilité réelle de Jésus et de Lycurgue... Tout en présentant le livre d'A. Thomas sans faire la moindre allusion à G. Voigt, notre recenseur anonyme imprime donc à la ligne authentiquement tracée par A. Thomas une inflexion qui est un retour aux origines et une anticipation sur l'avenir. L'érudit français ne parle nulle part d'affranchissement par rapport à l'Église, mais à la scolastique, ce qui n'est tout de même pas la même chose. Et voici une autre inflexion, non moins remarquable. L'intention la plus profonde d'A. Thomas avait été de distinguer définitivement Montreuil de ses contemporains pour lui conférer la primauté. Peine perdue ! En écrivant :

(1) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 85, dans la notice sur Laurent de Premierfait. Suivent des exemples de la dernière affirmation.

(2) G. VOIGT, *Die Wiederbelebung, l. c.*, p. 344-345.

Digitized by Google

Jean de Montreuil, Nicolas de Clamanges, Jean de Gerson, die Chorführer des Humanismus in Frankreich[1],

son recenseur reconstitue une trinité de coryphées qui suppose l'impuissance du recensé à démontrer sa thèse.

La position du *Literarisches Centralblatt* est donc tout autre chose qu'une banalité. Elle confirme le suffrage de Georg Voigt sans s'y réduire, pas plus qu'elle ne peut être rigoureusement ramenée à la doctrine de l'ouvrage qu'elle analyse. Avec la Sorbonne, F. Novati et G. Voigt, et pour les mêmes raisons, elle ferme les yeux au péché perpétré par A. Thomas contre la méthode historique. Les résultats acquis lui suffisent, et elle ne s'inquiète ni de la méthode ni des sources. Mais elle se distingue en n'accordant aucune importance au but précis visé par A. Thomas et en concevant l'humanisme de Jean de Montreuil comme inspiré par le désir de secouer le joug ecclésiastique. Par là, elle annonce G. Lanson et M. Coville. Nous assistons donc à un phénomène très remarquable de solidarité, de collaboration, de compénétration entre trois écoles historiques. On aurait pu souhaiter qu'il ne consistât pas essentiellement dans la consolidation d'une erreur.

Un peu plus tard, avant la fin de 1884, la *Bibliothèque de l'École des Chartes* nous ramène en France, mais ne nous conduit pas à la vérité. Pour Gaston Raynaud,

l'étude de M. Thomas, habilement faite et pleine de faits nouveaux, ajoute un nom — et ce n'est pas le moins brillant — au nombre bien restreint des humanistes français antérieurs à la Renaissance[2].

Définir en ces termes le mérite d'A. Thomas, c'est à la fois pécher par injustice au détriment de Georg Voigt qui avait fait, le premier, cette addition, et négliger le trait distinctif de ces deux travaux, qui ne visent pas à faire briller Montreuil parmi des égaux, mais à le détacher, seul, à la tête des humanistes français. C'est surtout renoncer à faire œuvre critique au moment précis où l'on porte un jugement de valeur. Qu'est-ce donc, en effet, qu'une *habileté* de facture qui a surtout consisté à s'inspirer beaucoup plus qu'on ne l'avoue d'une source très suggestive et à masquer les incompatibilités qui ont inopinément surgi entre les données héritées de Voigt et les découvertes permises par les manuscrits? Ce renoncement est d'ailleurs le moindre défaut d'un compte rendu fort étrange où la distraction règne en maîtresse. G. Raynaud reproduit la liste des ouvrages de Montreuil. Il en arrive aux lettres latines, et il écrit ceci :

(1) *Literarisches Centralblatt, l. c.*, col. 1289.
(2) G. Raynaud, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 45 (1884), **320**, p. 372. Le compte rendu occupe les pages 370-372.

Digitized by Google

4° *Epistulae latinae* (ces *epistulae* que l'auteur lui-même avait en partie réunies en volume, sont accompagnées d'une table alphabétique des correspondants)...[1].

Quelle énormité ! Où, accompagnées? Dans le manuscrit? Ce serait admirable, mais chacun sait ce qu'il en est. Dans le livre d'A. Thomas? Oui, il y a une table partielle, mais elle n'*accompagne* pas les lettres, qui ne s'y trouvent point, et elle est loin d'épuiser le problème.

Car il y a problème, puisque Jean de Montreuil n'a rien dit à ce sujet, et le problème est tel qu'il met en question la valeur du livre tout entier. Mais qui s'en soucie? Quel est donc ce curieux genre littéraire qu'un compte rendu dit critique? N'aurait-il pour raison d'être que d'assurer au recenseur la possession de l'ouvrage, et lui permet-il toutes les fantaisies? Comment A. Thomas a-t-il pu reconnaître son idée principale en ces quelques lignes qui la condamnent sans en prévenir personne, et tout en prétendant l'exposer?

Ce qui caractérise l'œuvre de Jean de Montreuil, — et M. Thomas insiste particulièrement sur ce point, — c'est l'amour intelligent et éclairé que cet écrivain professe pour les auteurs de l'antiquité, principalement pour les auteurs latins : les noms de Cicéron, de Virgile, de Térence reviennent souvent sous sa plume, et il parle d'eux en homme qui a lu et étudié leurs écrits. Jean de Montreuil n'était du reste pas le seul en France, à cette époque, à s'occuper de l'antiquité latine : Gerson, Christine de Pisan, d'autres encore, s'inspirant de l'influence italienne, furent les fervents de ce culte classique, qui malheureusement disparut au milieu des troubles politiques du commencement du XV^e^ siècle et attendit sa renaissance jusqu'au XVI^e^ siècle[2].

Encastrer dans un conglomérat dont les deux extrémités proviennent du livre analysé une réflexion qui, sous la forme qu'on lui donne, est personnelle et contredit la thèse principale de l'auteur, est-ce donner une idée exacte de ce livre ou le juger correctement? C'est surtout éviter la peine de décrire et de réfléchir. Comme si l'on obéissait à un mot d'ordre, devant ce livre rempli de choses utiles mais essentiellement incohérent, les recenseurs renoncent à être intelligents. L'anonyme de *Romania*, en une brève chronique, ne songea pas à enfreindre cette loi générale. Osant à peine atténuer le primat accordé par A. Thomas à son personnage, il déclare simplement que

son étude, faite avec grand soin d'après des manuscrits de Paris, de Florence et de Rome, apporte à l'histoire de l'humanisme une contribution importante et qu'on ne devra pas négliger[3],

et n'a aucune question à poser sur la technique ou les résultats de cette importante contribution.

(1) G. RAYNAUD, *l. c.*, p. 371.
(2) G. RAYNAUD, *l. c.*, p. 371-372.
(3) ANONYME, dans *Romania*, t. XIII (1884), **329**, p. 484 (cf. *supra*, p. 14, note 4) : « Il occupe un des premiers rangs... ». Mais pourquoi se séparer de l'auteur qu'on analyse, sans le dire et sans donner des raisons ?

Digitized by Google

Seul, le recenseur de la *Revue critique d'histoire et de littérature* fit œuvre originale et utile. S'il était allé au bout de son inquiétude, Ch. Joret m'aurait précédé de plus d'un demi-siècle. Durant le second semestre de 1885, il écrivait en effet :

L'examen des lettres de Jean de Montreuil, en particulier de ses lettres privées, n'a pas fourni à M. A. Thomas moins d'occasions d'exercer sa sagacité. « On ne voit pas d'ordinaire, dit une note du manuscrit de Paris 13062 [en note 1 : « Cette note est citée par M. A. Thomas, p. 96, dans l'appendice consacré à la description du ms. de Jean de Montreuil »] à qui elles sont adressées » ; M. A. Thomas a mis, assure-t-il et on ne saurait en douter, « tout le soin possible » pour retrouver les noms omis des correspondants de l'humaniste-diplomate et la liste qu'il en a donnée offre un grand intérêt ; seulement on est obligé de le croire ici sur parole, car il ne donne aucune des raisons qui l'ont guidé dans cette curieuse investigation ; pourquoi par exemple p. 38 faire adresser à Martino Salva la lettre qu'on avait jusqu'ici regardée comme écrite à Pierre d'Ailly[1] ?

A merveille ! Voici enfin un historien qui flaire le danger. Mais à peine a-t-il mis le doigt sur la plaie qu'il se hâte de limiter son intervention :

Cette question ne veut pas dire que je mette en doute l'attribution faite par M. A. Thomas ; j'en demande seulement les raisons[2].

C'est bien le moins qu'on puisse demander. Ses intentions étant ainsi précisées, le recenseur poursuivait son texte :

A cette occasion je reprocherai à M. Thomas d'être, et non seulement sur cette question, trop sobre d'explications ; il est vrai qu'écrivant en latin et ne s'adressant dès lors qu'à des lecteurs spéciaux, il a peut-être cru pouvoir se dispenser d'entrer dans de longs détails. Mais je n'en estime pas moins l'absence de ces détails regrettable.

Où l'on a le regret d'enregistrer l'échec d'une critique insuffisamment consciente de ses devoirs, de ses ressources, de sa méthode. Rien de plus légitime que ce reproche. Rien de plus décevant que l'explication lénitive qui vient aussitôt le stériliser. Qu'un historien écrive en latin, en français ou en chinois, qu'il vise ou non des lecteurs spéciaux (?), je ne peux me résoudre à concéder que la justification de décisions aussi graves que celles dont il s'agit ici puisse être considérée par qui que ce soit — et par des techniciens moins que par quiconque — comme une collection de détails qu'on soit aisément autorisé à jeter par dessus bord, tel un lest inutile. Leur absence n'est pas seulement regrettable, elle constitue un vice de méthode sur lequel la critique la plus bienveillante n'a pas le droit de transiger. Alertée par cette déficience anormale, elle doit scruter ce texte dont les fondations lui échappent et chercher, par quelques

(1) Ch. J[ORET], compte rendu, sous le n° 119, de la thèse latine d'A. THOMAS dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. XX (1885, 2e sem.), **238**, p. 29. Le compte rendu occupe les pages 27-31. Il n'est signé que des initiales Ch. J. C'est U. CHEVALIER qui, dans la notice sur Jean de Montreuil de sa *Bio-Bibliographie* a complété l'abréviation, **28**.

(2) C. JORET, *l. c.*, p. 29, note 2.

Digitized by Google

sondages types, à les rejoindre. Tant que cette vérification n'a pas été prudemment conduite, on ne peut sans courir de risque adhérer à une thèse que rien ne garantit. Tel n'était pas l'avis de Ch. Joret qui concluait :

> Je ne voudrais pas toutefois qu'on se méprît sur le sens de ces critiques ou de ces restrictions ; elles ne portent, on le voit, que sur une question d'appréciation ; elles ne sauraient donc diminuer le mérite et la valeur de l'étude de M. A. Thomas, valeur qu'elle doit surtout à la méthode excellente dont il y fait constamment preuve, à la sûreté d'informations, à l'érudition étendue qu'il y montre ; [en note 5 : « Ce qui rehausse encore la valeur de l'étude de M. A. Thomas, ce sont les trois appendices qu'il y a joints [. . .], le second renfermant huit lettres inédites du savant latiniste [. . .].] Aussi comme je l'ai dit plus haut, si on peut regretter qu'il se soit montré si avare de développements, on ne peut que le remercier d'avoir réparé un oubli injuste envers un des fils les plus généreux du XIVe siècle et du seul savant que l'on puisse réellement mettre en regard des humanistes italiens contemporains[1].

Quelle surprise ! Voilà que nous retrouvons la *méthode excellente !* Ce n'est plus un échec, c'est une abdication. Ou plutôt, car on ne dépose pas une couronne que l'on n'a jamais portée, c'est la preuve d'une méprise fondamentale sur le sens de la critique. Par la plus généreuse des courtoisies, Ch. Joret renonce spontanément au bénéfice de ses observations : c'est qu'il ne croit pas à la vérité, ou qu'il espère pouvoir concilier les contradictoires. Si ce qu'il a dit est vrai, le mérite et la valeur de l'étude de M. A. Thomas en sont affectés ; si ce mérite et cette valeur ne sont diminués en rien, c'est que ces observations portent à faux. Pour échapper à cette tenaille, Ch. Joret réduit sa critique à une question d'*appréciation*, et il met hors de cause la *méthode excellente dont* A. Thomas *fait constamment preuve*. Mais c'est là une piperie de mots indigne d'un probe historien. Constater que le livre d'A. Thomas se présente dans de telles conditions qu'il exige en matière grave un acte de foi de ses lecteurs, puisqu'il doit être cru *sur parole*, c'est mettre à nu, qu'on le veuille ou non, un vice de méthode, c'est déclarer que les résultats atteints ne le sont pas de façon scientifique, puisqu'ils ne sont pas vérifiables et qu'ils ne s'imposent pas au nom d'une évidence universellement valable et communicable.

Cruelle, je le veux bien, cette critique est juste. C'est pourquoi elle eût été féconde, soit en obligeant l'auteur à des élucidations supplémentaires, soit en permettant de suppléer à sa défaillance. Y renoncer constitue une faiblesse dont la science doit inévitablement porter les déplorables conséquences, et qui transforme le critique clairvoyant, mais trop peu sûr de la vérité, en complice de l'historien superficiel dont on ne saurait plus garantir qu'il ne soit pas coupable d'un attentat contre le réel. Car demander à Antoine Thomas ses raisons, c'était la démarche naturelle d'une prudence justement alarmée. Déclarer aussitôt que son œuvre ne

(1) C. JORET, *l. c.*, p. 30-31.

Digitized by Google

souffre pas de son silence, c'est le décret arbitraire d'un juge mal informé qui se résout à clore l'instruction sur la bonne mine d'un témoin obstinément silencieux quant à l'essentiel, et dont il ne peut venir à bout. Une telle attitude n'était pas de nature à troubler A. Thomas. Ses raisons, il les avait. Pour le contraindre à les faire connaître, il aurait fallu se montrer plus sévère, en conjecturer quelques-unes, les discuter, les déclarer illusoires. Devant une attaque, il se serait senti menacé ; il aurait répondu, comme il répondit sans retard, dès 1897, au paragraphe consacré par le *Cartulaire* au lieu d'origine de Jean de Montreuil. Le P. Denifle ayant cru pouvoir fixer aisément un point dont sa thèse avait prétendu qu'il était impossible de l'établir, A. Thomas s'empressa de montrer le caractère irréel d'un progrès apparent, dû à l'omission d'une nécessaire virgule[1]. Riposte facile, car le P. Denifle avait eu l'honnêteté de donner ses raisons, ce qui obligea A. Thomas à s'expliquer sur les siennes. Une attaque de même style sur un autre point aurait sans doute donné un résultat analogue, car une réplique si prompte suffit à prouver que, tout en poursuivant activement ses travaux, l'historien de Jean de Montreuil ne cessait de veiller sur sa thèse.

Si Ch. Joret avait été ferme, A. Thomas ne fût pas demeuré insensible. Mais sa voix, si peu assurée, n'avait encore éveillé, en 1897, aucun écho. Dix ans plus tard, la situation était la même : aucune critique n'avait été formulée. A. Thomas, en effet, revint brièvement sur son sujet dans la *Romania* de 1908, mais, n'ayant que des remerciements à adresser, surtout à son *collègue et ami M. Gustave Lanson* pour avoir *rendu justice à Jehan de Monstereul dans son* histoire de la littérature française, dès *la première édition, parue en 1895*[2], il ne voyait qu'une mise au point à fournir, et c'était une réédition de sa riposte à Denifle[3]. La faiblesse de Ch. Joret avait entraîné le silence définitif de la critique[4] et, par une conséquence naturelle, l'universelle autorité du *Jean de Montreuil* d'Antoine Thomas auprès de tous les historiens. En vertu de la loi générale qui veut que la monographie se substitue, sur le point qu'elle traite, à toutes les études d'ensemble qui ont pu la précéder, et même à celles

(1) A. Thomas, dans *La correspondance historique et archéologique*, t. IV (1897), **354**, p. 368-369 : critiquant H. Denifle, *Chartularium*, t. IV, **54**, p. xiii, A. Thomas rétablit une virgule entre *Joannis* et *Adae de Baudribosco ;* cf. A. Thomas, *Le nom et la famille de Jehan de Monstereul*, dans *Romania*, t. XXXVII (1908), **355**, p. 594-602.

(2) A. Thomas, dans *Romania, l. c.*, p. 594, note 2.

(3) A. Thomas, *l. c.*, p. 595-596.

(4) Pas plus qu'U. Chevalier, *Bio-Bibliographie*, notice citée, je n'ai trouvé d'indications de compte rendu dans les périodiques de langue anglaise. C'est sans doute une lacune des *Bibliographies*, car il est difficile d'admettre que cet ouvrage ait complètement échappé aux érudits anglais et américains. Si les circonstances me le permettent, je tâcherai de combler cette lacune.

Digitized by Google

qui la suivront, A. Thomas supplanta G. Voigt chaque fois qu'il fut question de Jean de Montreuil. Substitution heureuse, certes, à l'égard de bien des points de détail, mais funeste en définitive et quant au fond des choses. G. Voigt, en effet, limité par sa documentation, était incomplet, inexact parfois, mais cohérent. De plus, il invitait expressément à reprendre le travail, à le compléter, à le rectifier. A.Thomas donne l'impression d'avoir épuisé les sources et traité tous les problèmes de bibliographie et de critique. C'est une illusion plus dangereuse que des limites connues comme telles. Et surtout, étant foncièrement contradictoire, il engage tous ceux qui adoptent ses positions dans la même situation sans issue. Il s'est imposé, pourtant, et aux meilleurs. Nous avons vu que M. Coville tient de lui, et de lui seul, la détermination des lettres à Gerson. Nous avons reconnu un peu partout le thème du premier humaniste français. On pourrait suivre à la piste l'adhésion progressive des historiens sans méfiance aux divers éléments du *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*. A quoi bon? Il suffit de savoir que chaque fois qu'en traitant des origines de la Renaissance et de l'Humanisme on rencontre Jean de Montreuil, on rencontre en même temps A. Thomas. Tout le monde sait, dès lors, que le premier humaniste français a écrit à Gerson et qu'il est son ami. On ne se demande pas comment tout cela peut s'accorder. Pourquoi s'interrogerait-on sur un thème devenu classique et garanti par des suffrages si autorisés? J'ai donné dès le début de ce travail quelques exemples remarquables. Celui de Gustave Lanson, celui d'Alfred Coville sont parmi les plus caractéristiques. Désire-t-on étendre un peu cette expérience?

Le plus grand succès d'Antoine Thomas fut peut-être de conquérir la source dont, par son silence, il avait fait sa victime. G. Voigt, nous l'avons vu, ne doutait pas de la solidité de ses acquisitions en fait de bibliographie. Il aurait été extrêmement intéressant d'assister à la refonte du chapitre consacré à Jean de Montreuil dans sa *Wiederbelebung* en fonction des découvertes d'A. Thomas. Peut-être cette mise au point aurait-elle révélé au recenseur distrait l'illogisme si profond, et qui me paraît si manifeste. Quelle eût été alors sa réaction? La *Wiederbelebung* fut traduite en italien par le professeur D. Valbusa assez tôt pour que le tome II parût en 1890. La traduction suivait servilement le texte de la deuxième édition allemande. Le sous-titre annonçait cependant des additions et corrections inédites de l'auteur[1]. Rien, malheureusement, ne concerne Jean de Montreuil. Seul, de son chef, le traducteur a ajouté au texte de 1881 trois notes qui signalent la belle monographie d'A. Thomas et en tirent

(1) Giorgio Voigt, *Il risorgimento dell' Antichità classica ovvero il primo secolo dell' Umanismo*, **375**, 1890. *Giovanni di Montreuil* occupe les pages 333-338.

Digitized by Google

profit sur deux points de détail[1]. Mais, non moins rempli d'admiration pour l'œuvre qu'il cite que pour celle qu'il traduit, D. Valbusa les rapproche sans se soucier de l'explosion qu'un tel contact ne peut manquer de provoquer aux yeux de tout lecteur attentif. De même, la troisième édition, procurée en 1893 par Max Lehnerdt et qui ne diffère de la seconde que par l'emploi du caractère romain au lieu du gothique, conserve sans changement le chapitre sur Montreuil. Elle cite, elle aussi, la thèse d'A. Thomas. Elle en tient compte sur deux points de détail : ayant mal compris Martène, G. Voigt avait parlé à deux reprises du *römischen Codex* où se lisaient toutes les lettres de Montreuil ; A. Thomas lui a appris qu'il s'agissait d'un manuscrit parisien ; il supprime ou rectifie en conséquence son indication primitive[2]. Mais le fond est immuable. Il est donc infiniment vraisemblable que ni Voigt ni son traducteur ni son éditeur posthume n'ont perçu la crise incluse dans les positions auxquelles ils faisaient si bon accueil. Sans tenir pratiquement compte de la principale découverte d'A. Thomas, l'ouvrage qui l'a dirigé se félicite de sa contribution, mais maintient inchangées des pages qu'elle bouleverse par son existence même. La thèse initiatrice devient archaïque en se prolongeant. Mais elle ne l'est qu'implicitement, ou en soi, car, dans le monde savant, le silence d'A. Thomas sur les conséquences de sa découverte lui assure une estime sans ombre. Grâce à ces compromis tacites, ces deux livres qui se contredisent en se complétant peuvent marcher de bonne compagnie et jouir du succès le plus flatteur.

En France, l'adhésion à Antoine Thomas est si complète que nul ne songe à limiter son influence ou à la discuter. Si Petit de Julleville donne en Sorbonne un cours sur Jean de Montreuil, il se documente dans le *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, et ne doute pas un seul instant que l'*Histoire des Français* ne soit dédiée à Jean Gerson, ou que la discussion autour de Térence ne mette aux prises Jean de Montreuil et Jean Gerson, puisque A. Thomas le lui a dit[3]. Auguste Molinier ne peut

(1) D. Valbusa, **363**, *l. c.*, p. 334, deuxième note additionnelle : « Il voto del nostro Autore è stato finalmente soddisfatto nel 1883 del chiarissimo Antonio Thomas con la sua bella monografia... ». En indiquant son dessein, Valbusa n'est pas plus pénétrant que F. Novati. Voir en outre, même page, première note additionnelle, et p. 335, note additionnelle 1.

(2) G. Voigt-M. Lehnerdt, *Die Wiederbelebung*, 3e éd., **376**, t. II, p. 344, note 2, supprime ; p. 345, note 2, corrige la page 348, note 4 de la 2e éd., en se référant expressément à A. Thomas : « Nach einer Randglosse im Pariser (2e éd. : römischen) Codex seiner Briefe. Thomas, p. 4, 13 ».

(3) L. Petit de Julleville, *Jean de Montreuil*, dans la *Revue des cours et conférences* du 21 mai 1896, **305**, p. 440-447 ; cf. p. 441-442 et 445. La p. 440 déclare : « Jean de Montreuil a eu l'avantage d'être l'objet d'une étude approfondie : il a été choisi comme sujet de thèse par M. Antoine Thomas, et ce travail est fort intéressant ». Un peu plus tard, il donnera Jean de Montreuil comme un type d'humaniste dans son *Histoire*

Digitized by Google

inventorier *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie* sans relever l'importance de Jean de Montreuil et déclarer que la thèse d'A. Thomas

rend inutiles les travaux antérieurs[1].

Ce qui n'est pas le meilleur moyen de rendre justice à Voigt, dont il ne parle pas ; encore moins de juger ces ouvrages. Non sans quelque confusion, il croit qu'il n'existe qu'un seul recueil de lettres, dédié à Nicolas de Clamanges et au cardinal de Florence, alors qu'A. Thomas apportait tous ses soins à en distinguer deux, et il déclare que

M. Thomas a longuement étudié les manuscrits et donné la liste des correspondants,

ce qui est beaucoup dire, puisque tant de destinataires restent inconnus, mais ce qui équivaut à une adhésion complète à toutes les déterminations de l'érudit.

En adoptant Jean de Montreuil, l'histoire belge adopta les résultats

des recherches auxquelles s'est livré M. Thomas[2].

Elle écrit en conséquence :

le *De gestis et factis mirabilibus Francorum*, dédié à Jean Gerson[3]. Écrits perdus : *Proverbia*, dont il est question dans une lettre à Gerson[4] ;

mais elle ne s'interdit pas de prolonger sa source tout en la majorant quelque peu. Elle appuie sur les relations amicales de Gerson et de Jean de Montreuil :

Quant aux *epistolae privatae*, elles sont adressées soit à un certain nombre d'amis personnels de l'auteur (Gerson [...])[5],

et les définit comme si nous possédions, d'après A. Thomas, de nombreuses lettres de Gerson lui-même à Montreuil :

Ses rapports avec Gerson, que nous voyons en correspondance suivie avec lui...[6].

Et chacun d'abonder dans son propre sens, selon ses propres tendances, sur ce thème donné de l'histoire littéraire. Les uns, comme Arthur Piaget se contentent d'une référence globale à A. Thomas, loi et prophètes quand

de la littérature et de la langue française, t. III, **307**, p. 6-7, où il interprète la situation révélée par la critique de Laurent de Premierfait comme Voigt et le *Centralblatt :* « Ce partage de l'âme entre Jésus-Christ et Cicéron, c'est déjà tout l'esprit de la Renaissance ». Or, Jean de Montreuil n'a pas dit que son âme fût partagée, mais *qu'il y a temps pour tout.* Est-ce équivalent ? Cf. plus loin, p. 345.

(1) A. MOLINIER, *op. cit.*, **277**, t. IV, *Les Valois* (1328-1461), p. 126-127.

(2) M. WILMOTTE, *Jean de Montreuil*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XV (1899), **378**, col. 213.

(3) *L. c.*, col. 215.

(4) *L. c.*, col. 218.

(5) *L. c.*, col. 217.

(6) *L. c.*, col. 215.

Digitized by Google

il s'agit de Jean de Montreuil[1]. D'autres, comme Gustave Cohen, tout en rendant un hommage analogue à la même autorité, ne parlent que de la lettre relative au *Roman de la Rose*[2]. L'érudition américaine la plus brillante en fait de littérature romane se flatte également de connaître, grâce à la même source, les relations amicales de Montreuil et de Gerson. A vrai dire, la phrase de Miss Alma de L. Le Duc à laquelle je pense n'est pas exempte de toute ambiguïté : est-ce Montreuil, est-ce le seul Nicolas de Clamanges qui écrit à Gerson? On hésiterait à en décider n'étaient le contexte et le fait que cet historien dépend sur ce point de la thèse latine d'A. Thomas, qu'elle ne songe pas à discuter :

The letters of Monstereul and Nicolas de Clamanges not only give us information about the three friends, but also serve to show their connection with prominent savants and littérateurs of the day, such as the famous Gerson, although his position towards them is fairly well defined by his rôle in the quarrel of the *Roman de la Rose*. Another prominent savant to whom Monstereul has written a few letters was Pierre d'Ailly[3].

Un peu plus tôt, C. F. Ward avait fait preuve de la même information, doublée d'une originalité qui soulève un problème particulier. Pour lui, l'autorité d'A. Thomas est au-dessus de tout soupçon. Sa détermination de Gerson fait si peu de doute qu'elle sert de prémisse à un argument conséquent : que Jean de Montreuil ait adressé son traité sur la *Rose* à Gerson, c'est ce qui n'est pas improbable, puisque nous avons plusieurs autres lettres du même auteur à Gerson :

This correspondance with Gerson (if it be he) is not improbable, as we have several other letters of Jean de Montreuil addressed to him[4].

Mais, chose plus grave, Ward augmente, sans le dire, le dossier constitué par A. Thomas en donnant comme adressées à Gerson les *Epistolae LIV* et *LVII*, reproduites par lui en appendice[5]. Je rappelle que sa prétention de suivre ainsi une indication d'A. Thomas ne repose sur aucun document connu. J'étudierai à part la vraisemblance de cette attribution.

Mlle M. J. Pinet se représente la correspondance *assidue* de Montreuil avec Gerson comme M. Wilmotte l'y invitait, plutôt que les textes, et elle place Gerson parmi les correspondants du prévôt de Lille, parce qu'A. Thomas le lui a appris :

Jehan de Montreuil [...]. C'était un personnage de haute valeur littéraire, corres-

(1) A. PIAGET, *Chronologie*, **312**, p. 117, note 1.

(2) G. COHEN, *Le mouvement intellectuel, moral et littéraire*, *op. cit.*, **34**, p. 402; cf. note 44 : « Mon vénéré maître et collègue Antoine Thomas lui a consacré sa thèse latine... ».

(3) A. DE L. LE DUC, *op. cit.*, **251**, p. 297-298. Cette dernière phrase montre que, pour l'auteur, c'est bien Jean de Montreuil qui a écrit à Gerson.

(4) C. F. WARD, *op. cit.*, **377**, p. 7 ; cf. *ib.*, notes 4 et 5.

(5) C. F. WARD, *l. c.*, p. 114 et 116. Dans les deux cas, en note : « Gerson, according to A. Thomas ».

Digitized by Google

pondant assidu de Gonthier Col, de Guillaume Filastre, de Jacques le Grant, de Pierre d'Ailly, de Clamanges et de Gerson[1].

Beaucoup plus significative est l'attitude de Louis Delaruelle. Instruit par G. Lanson de l'importance symbolique qu'il convient d'attribuer à Jean de Montreuil, ce « simple laïque »[2], il a lu A. Thomas et G. Voigt. Il leur emprunte les détails dont il a besoin pour sa thèse. Grâce à Voigt, il peut donner à l'inévitable question une réponse capable de le satisfaire :

Sont-ce de vrais humanistes que Nicolas de Clamanges et ses deux amis [*sc.* d'Ailly et Gerson] ? Non, ce sont avant tout des théologiens. Ils n'ont garde de laisser la littérature empiéter sur le domaine de la science maîtresse, la théologie. La poésie païenne n'est pour eux que vanité et Nicolas de Clamanges, vieillissant, regrette presque le temps qu'il y a consacré durant sa jeunesse[3].

(1) M. J. Pinet, *Christine de Pisan*, **318**, p. 68 ; cf. note 1 : « Ant. Thomas... ».

(2) L. Delaruelle, *Guillaume Budé*, **50**, p. 5 : « D'abord, c'est un simple laïque », et note 4 : « M. G. Lanson, le premier, a insisté sur cette circonstance, si importante à l'époque où nous sommes ». M. E. Gilson, *Héloïse et Abélard*, **47**, p. 163, se divertissait naguère de la définition d'Abel Lefranc : « la Renaissance fut « une laïcisation intellectuelle de l'humanité » ». Ici, nous avons mieux : une laïcisation du premier humaniste français. Mais il était clerc ? — Qu'importe, si mon système exige qu'il ait été un pur laïque ! *L'époque où nous sommes*, c'était, en apparence, la fin du XIV^e^ siècle, en réalité, la première décade du XX^e^. En continuant en ces termes : « à l'Église il ne demande que des bénéfices », L. Delaruelle ne se doute pas que non seulement il donne une idée assez fâcheuse de la morale propre aux humanistes *laïques*, mais encore il se contredit, puisque la condition essentielle pour posséder un bénéfice ecclésiastique, c'était la cléricature. Allons-nous donc être obligés de prendre garde à ces détails ? L'histoire n'aurait donc plus pour fonction de servir un parti ? — Le plus curieux, c'est qu'en laïcisant l'humaniste, L. Delaruelle laïcise du même coup G. Lanson en personne, qui s'était bien gardé de commettre pareille erreur de fait. Il avait observé que Jean de Montreuil n'avait étudié qu'ès arts, et non en théologie. L'écart est grand, surtout *à l'époque où nous sommes*.

(3) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 4-5, citant G. Voigt, *op. cit.*, p. 344, 355. Je n'ai pas à discuter ici de pareilles interprétations. Une remarque, pourtant, s'impose. A. Coville, *Gontier et Pierre Col, Conclusion, La fin de l'humanisme*, p. 231-233, exploite le même thème, d'après Nicolas de Clamanges, *Epistolae 237* et *264*. Il y a du vrai, mais pour respecter la complexité du réel, l'historien devrait au moins ajouter que Gerson, qui écrivait volontiers des vers latins soumis le plus souvent aux lois d'une prosodie savante, n'a cessé de versifier jusqu'à ses derniers jours. C'est qu'il ne s'agissait pas pour lui de lutter contre les empiètements de la littérature, mais d'obtenir la plus étroite des coopérations dans une union où chaque essence serait parfaitement respectée : sans la littérature, la théologie serait muette ; sans la théologie, la littérature perdrait son âme. C'est un effort d'humanisme chrétien. Il existe. Il faut le prendre tel qu'il est. L'un de ses traits principaux, c'est qu'il n'a pas à se renier en vieillissant. Est-ce une infériorité ? Le condamner au nom de la littérature, ce n'est plus faire de l'histoire. Lorsque M. Coville, *l. c.*, p. 232-233, conclut sur Nicolas de Clamanges : « Ce n'est plus vraiment un humaniste, mais un homme d'Eglise gravement soucieux des malheurs du temps et aussi des conséquences qu'ils peuvent avoir pour ses ressources ecclésiastiques », il ajoute une malice qui se veut spirituelle à l'une des définitions les plus cruelles qu'on puisse donner de l'humaniste. Si, pour être humaniste, il ne faut pas être gravement soucieux des malheurs du temps, alors Dieu nous délivre des humanistes ! Fort heureusement, cette définition n'est nullement garantie par l'histoire. Elle ne convient ni aux humanistes italiens, ni aux humanistes français, ni en particulier à Jean de Montreuil.

Digitized by Google

Réponse remarquable du point de vue qui est le nôtre en cette étude, puisqu'elle oppose humanistes et théologiens, Gerson et Jean de Montreuil, mais réponse non moins surprenante par son caractère que décevante par l'infirmité de ses bases documentaires. Surprenante, pour moi, et pour tous ceux qui se refusent à définir l'humanisme par le culte impénitent de la poésie païenne, mais plus encore peut-être pour M. Coville, car elle apporte la perturbation la plus grave au schéma fondamental de son *Gontier et Pierre Col*. Si Nicolas de Clamanges est refoulé parmi les théologiens, que reste-t-il du groupe dont

> trois personnes, unies longtemps par une ardente affection et une admiration réciproque étaient l'âme [...], Gontier Col, Jean de Montreuil et Nicolas de Clamanges[1] ?

Les plus effacés. Je doute que, même aux yeux de leurs admirateurs les plus enthousiastes, ou plus exactement des adversaires les plus résolus de l'humanisme des théologiens, Gontier Col et Jean de Montreuil suffisent à constituer l'âme d'un groupe aussi important que celui du premier humanisme français. M. Coville aurait bien dû nous dire quelque chose sur ce point. M. L. Delaruelle lui-même nous devait une explication qu'il nous refuse sans vergogne. Quand il s'agit de Jean de Montreuil, une seule référence lui suffit :

> Voir, sur ce personnage, la thèse d'Ant. Thomas[2].

On n'en saurait douter, c'est l'ouvrage à voir. Mais qu'y verra-t-on? Nous le savons, maintenant, mais ce n'est pas L. Delaruelle qui nous l'a appris. Si l'on ne se borne pas à ce qui s'y trouve expressément enseigné par l'auteur, si l'on va jusqu'à lire les textes qu'il cite, on constate que Jean de Montreuil consulte Gerson sur la valeur littéraire de ses œuvres. Eh ! quoi, le *simple laïque* considèrerait-il le théologien comme son maître en littérature? Demanderait-il à l'Église autre chose que des bénéfices : une direction littéraire? Irait-il jusqu'à se prêter aux empiètements de la théologie sur son propre domaine? Mais alors, comment pourrait-il encore présenter à L. Delaruelle *tous les traits essentiels du véritable humaniste?* Voilà ce qu'il aurait fallu nous dire avant de nous imposer une thèse construite sur un Jean de Montreuil abstrait qui ne tient même pas compte de l'ensemble des données fournies par la source expressément alléguée. Plus cette thèse était lourde de substance humaine et d'implications historiques, plus elle aurait dû s'assurer contre les déficiences documentaires et le *tout fait* de traditions érudites déjà vieilles d'un quart de siècle.

Voilà ce que L. Delaruelle ne s'est pas soucié de nous expliquer, parce

(1) A. Coville, *l. c.*, p. 72.
(2) L. Delaruelle, *op. cit.*, p. 5, note 3.

Digitized by Google

qu'il avait mieux à faire. Développant les conséquences historiques d'une notion arbitraire, il se sentait assez libre de ses mouvements pour contaminer deux sources incompatibles — Voigt et A. Thomas — sans se préoccuper de leur incompatibilité, mieux, sans consentir à en prendre conscience. Dispensé de lire les textes, il n'avait besoin que d'un réel immédiatement assimilable. Sa thèse implique une opposition radicale entre les personnages dont elle traite en passant, mais elle n'en peut tolérer aucune entre les sources dont elle a besoin pour s'édifier. De telles nécessités méthodologiques n'ont rien de mystérieux. Non moins intelligible est le phénomène que je viens de décrire brièvement et qu'il convient de déplorer, car c'est un symptôme morbide. Ce qui s'est produit sous nos yeux, c'est une sclérose de l'histoire au niveau des ouvrages d'Antoine Thomas et de Georg Voigt. Promus à la dignité de sources, ils sont soustraits aux lois de la vie. Ils peuvent encore rendre service, ils ne contribuent plus au progrès. Ils dispensent non seulement de tout effort de renouvellement, mais de la réflexion et même du contact direct avec les textes. Pour nous en tenir à la thèse d'A. Thomas, personne ne s'avisera désormais de la soumettre à l'examen qu'elle réclame cependant par les conditions mêmes de sa genèse. Quelles que soient leur importance ou leur inspiration, bien des études reposeront sur elle sans se douter de sa fragilité essentielle[1]. Mais, en vertu d'une sorte de contagion dont il serait curieux de tenter l'analyse, elle ne pourra propager ses acquisitions documentaires sans imposer du même coup la contradiction qui la ronge, si bien que, sous son action, des esprits qu'une longue pratique

(1) La seule critique que j'aie rencontrée est celle de l'excellent historien Henri Finke, à l'occasion de ses observations sur le pamphlet contre Sigismond ; cf. Dr. HEINRICH FINKE, *An wen ist das Pamphlet des Jean de Montreuil gerichtet*, **68**, *Nachtrag*, p. 474. Mais, quoi que ce titre puisse donner à penser, il ne s'agit pas là d'une des déterminations d'A. Thomas : c'est l'*Amplissima collectio* qui est sur la sellette. H. Finke se refuse à croire, comme l'affirme la rubrique placée par les éditeurs en tête de l'*Epistola LXXI*, *l. c.*, col. 1443C, que ce pamphlet ait été écrit « ad Carolum VI Francorum regem ». Mais il a pris cette décision sans avoir lu A. Thomas, car il n'a pris connaissance de sa thèse qu'au dernier moment, juste à temps pour constater qu'ils sont d'accord sur ce point et pour signaler qu'en désignant Montreuil comme l'auteur de cette lettre, A. Thomas a été victime d'un *lapsus calami :* «Vorstehendes war bereist gesetzt, als ich in Rom von der Pariser Dissertation Antoine Thomas [...] Kenntnis erhielt [...]. Dieses Schreiben Montreuil zuzuschreiben, ist wohl nur ein Flüchtigkeitsfehler des Verfassers [...]. Jedenfalls nimmt aber auch Thomas den von mir nachgewiesenen Adressaten an ». Il est donc manifeste que les déterminations d'A. Thomas ont jusqu'ici échappé à la critique, et singulier que cet article soit resté sans influence sur *Gontier et Pierre Col* où le pamphlet contre Sigismond est toujours traité comme une œuvre authentique de Jean de Montreuil : cf. p. 73, 80, 136 note 2. Je m'empresse d'ajouter que, s'il a tort de ne pas nous dire pourquoi il rejette l'argumentation de Finke, M. Coville me paraît avoir raison sur le fond, car, d'une part, les motifs mis en avant contre l'authenticité sont faibles ; d'autre part, si Jean de Montreuil n'était pas l'auteur de ce pamphlet, il resterait à expliquer sa présence dans le manuscrit 13062.

Digitized by Google

de l'histoire et l'expérience de ces périodes difficiles auraient dû prémunir contre la séduction de schèmes incohérents n'hésiteront pas à construire sur un fondement ruineux, mais ils se défendront instinctivement contre leur propre ruine en s'abstenant soit d'examiner les titres de cette thèse à leur créance, soit de développer ses implications. Ils s'assureront ainsi le double bénéfice d'un point de départ universellement admis et de progrès qui leur soient propres, sans s'aviser qu'une telle situation ne peut être légitime que si les données qu'elle suppose doivent à leur objectivité et à leur compatibilité d'être fécondes.

Nous rejoignons ainsi un ouvrage tout récent et fondamental auquel nous aurions eu intérêt à pouvoir faire confiance, mais qui nous l'a d'abord interdit par le caractère de ses décisions originales, qui achève maintenant de nous décevoir par le traitement qu'il réserve à une source essentiellement suspecte. N'éprouvant à aucun degré l'inquiétude qui effleura Ch. Joret, il participe à son insu à la malfaçon qui affecte l'ouvrage auquel il se réfère sans l'avoir médité. Acceptant de confiance la détermination de Gerson comme correspondant de Montreuil, M. Coville n'a pas pris garde qu'un tel fait ne pouvait être dénué de conséquence en ce qui concerne non seulement les relations entre humanistes et théologiens mais la délimitation même des positions respectivement occupées par ces personnages. Il les a situés de part et d'autre d'une frontière qu'il leur a interdit de franchir. Mais si Montreuil a écrit à Gerson ce dont A. Thomas nous garantit qu'il le lui a écrit, cette frontière tombe et des relations sont effectivement établies entre les deux représentants les plus qualifiés de deux groupes arbitrairement disjoints. Relations dont les textes publiés par A. Thomas permettent de définir la nature comme une subordination volontaire de l'humaniste au contrôle littéraire du théologien. La source de M. Coville étant ce qu'elle est et sa dépendance à son égard ne comportant aucune réserve, on est en droit de se demander comment il peut loyalement séparer ceux dont il est de son essence de lui apprendre qu'ils se sont si délibérément unis. Parce que Gerson s'est opposé aux humanistes dans le débat du *Roman de la Rose?* Parce que la lettre *Nunc demum* lui a paru démontrer l'existence d'une divergence profonde dans l'attitude prise à l'égard des classiques païens? Sans doute, mais nous avons vu la fragilité de ces observations, et il reste que, sur les cinq épîtres distinguées par A. Thomas, quatre porteraient témoignage d'une docilité sans réserve, tandis que *Nunc demum* elle-même contiendrait un supplément d'enquête littéraire de l'humaniste auprès du théologien. La question aurait donc dû être traitée directement en elle-même et à fond avant que *Gontier et Pierre Col* eût pu légitimement procéder à ses classifications schématiques, mais il est bien curieux que la solidité de ces schémas soit inversement proportionnelle à celle de la détermination

Digitized by Google

la plus remarquable opérée par A. Thomas. Plus on est assuré que Jean de Montreuil a écrit à Gerson ce qu'il lui a écrit, moins on peut tenir pour objectifs les rapports décrits par M. Coville ; plus on tient à conserver les grandes lignes de *Gontier et Pierre Col*, plus on doit souhaiter qu'A. Thomas se soit trompé en reconnaissant Gerson parmi les correspondants de Jean de Montreuil[1].

Au terme de cette enquête, la méthode de la présente étude se dégage d'elle-même aussi clairement que sa nécessité apparaît. Puisque les circonstances m'ont permis d'éprouver une inquiétude que personne n'a connue, ou du moins n'a voulu exploiter scientifiquement, il m'appartient de l'adopter comme base de départ, et de pousser aussi loin que possible la critique de la détermination de Gerson comme correspondant de Montreuil. A cette fin, j'essaierai d'abord de discerner les raisons secrètes qui ont entraîné la conviction d'A. Thomas. Je m'interrogerai sur leur valeur. Si elles s'avèrent déficientes, je demanderai à tous les textes connus s'ils les confortent ou les infirment. Alors, il sera possible de savoir si j'ai le droit, sans *mensonge social*, de m'emparer à mon tour de cette donnée commune et traditionnelle pour l'intégrer à mon *Gerson*.

(1) Il va sans dire que l'ouvrage de M. Coville est apparu comme une mise au point définitive à laquelle ne sont dues que reconnaissance et admiration. Cf. R. Bossuat, compte rendu de *Gontier et Pierre Col*, **17**, p. 183-186. En parvenant au terme de cette discussion, j'éprouve avec acuité la crainte que l'on puisse se méprendre sur mes sentiments. M'étant placé à un point de vue strictement limité, j'ai eu l'avantage de mieux voir un problème très précis. C'est normal. Ayant dépassé, sur ce point seulement, un ouvrage fondamental, je ne peux éviter de me situer par rapport à lui. Mais on se tromperait du tout au tout sur cette situation même si l'on croyait que je peux éprouver pour ce livre autre chose que beaucoup d'estime et de gratitude. Dans l'ensemble, *Gontier et Pierre Col* est un très beau livre. Mon travail, si souvent fastidieux, n'a pas connu d'heures plus agréables que celles de sa lecture. La recherche de la vérité m'a contraint d'insister sur ce qui nous divise. C'est la rançon du progrès. Il faut la verser. Mais ce tribut une fois payé à la rigueur scientifique, il doit être permis d'avouer que l'on sent surtout, et très vivement, combien tout rapproche, aujourd'hui plus que jamais, des hommes capables de s'intéresser à ces questions et d'écrire des livres à leur sujet.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

Les relations de Jean de Montreuil et de Gerson d'après les textes

Digitized by Google

Antoine Thomas sait que le manuscrit B. N. lat. 13062 contient cinq épîtres adressées par Montreuil à Gerson. Il les désigne avec précision, mais il oublie de nous dire d'où lui viennent l'une et l'autre de ces connaissances. Le contact que nous avons pris avec le manuscrit 13062 nous a permis de découvrir la source probable de l'une de ces déterminations. C'est la note marginale du fol. 157. Tout se passe comme si, une fois éclairé sur ce point, A. Thomas avait étendu à quatre autres lettres le bénéfice de cette indication. J'étudierai donc tout d'abord le cas de la lettre *Suas paucarum* et de sa note marginale. Je considérerai ensuite les rapports que soutiennent entre elles les cinq épîtres assimilées par A. Thomas. Cela fait, je me demanderai si l'on peut admettre que Gerson soit le destinataire d'autres lettres non identifiées par le *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*. Les textes manipulés au cours de toutes ces recherches nous permettront sans doute alors de déborder quelque peu leur cadre précis et de dire ce que Gerson a été pour Jean de Montreuil.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

CANCELLARIA

I. Les *Mémoires* de J.-N. Paquot

En raison de son schématisme, la thèse que j'examine ne m'a pas permis de l'exposer sans indiquer dans quel sens il convient de chercher l'un des motifs principaux qui ont dicté la décision de son auteur. Reprenons maintenant la lettre *Suas paucarum* et sa note marginale. Tout donne à penser que texte et note ont joué un rôle décisif. On risquerait pourtant de se tromper si l'on se représentait le jeune érudit, seul entre l'*Amplissima collectio* et le manuscrit, assumant toute la responsabilité de prolonger, contre les éditeurs, l'indication de l'annotateur. S'il avait tenu à se justifier, A. Thomas aurait pu citer un garant. Plus de cent ans avant lui, en effet, l'un des auteurs les plus féconds de mémoires destinés à servir l'histoire littéraire, l'abbé Jean-Noël Paquot, avait tiré de cette note marginale, connue par l'intermédiaire de l'*Amplissima collectio*, les deux données qui sont essentielles à mes yeux :

> Ses principaux amis furent [...] l'illustre Jean Gerson, à qui il envoyait ses lettres pour les revoir[1].

Or, A. Thomas n'ignore pas ce compilateur, puisqu'il le cite dans son index bibliographique[2], mais il ne se réfère pas à son autorité quand il s'agit de la détermination de Gerson comme destinataire des épîtres monstéroliennes. Aurions-nous affaire à une dissimulation du même genre que celle que nous avons remarquée à propos de Voigt ? Non, me semble-t-il, et ce sentiment se fonde sur quatre raisons.

(1) J.-N. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, éd. de 1767, t. IX, **301**, p. 152. La notice sur Jean de Montreuil occupe les pages 150-155.
(2) A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. VII, se référant à l'édition de 1767.

Digitized by Google

D'abord, il est certain que Paquot n'apprend à A. Thomas rien de plus que la note marginale que nous l'avons vu transcrire lui-même. Ne connaissant que l'*Amplissima collectio*, le compilateur n'a pas précédé l'érudit dans l'étude du manuscrit. Il ne s'interpose donc pas comme un médiateur nécessaire ou du moins opportun entre l'historien de Jean de Montreuil et le recueil des lettres. En second lieu, Paquot n'identifie aucune des lettres adressées à Gerson, même pas *Suas paucarum:* A. Thomas est donc entièrement personnel sur ce point tout à fait capital. Troisièmement, le signe qu'A. Thomas ne dépend pas de Paquot, c'est que Paquot avait mis en relief un des éléments de la note marginale dont A. Thomas n'a pas voulu parler, à savoir cette *révision* des lettres de Montreuil par Gerson, sans doute parce qu'elle eût été un peu trop gênante pour sa thèse. Il la néglige systématiquement. Enfin le jugement porté par Paquot sur la valeur littéraire de l'épistolier :

> Ces Lettres, écrites d'une latinité médiocre[1],

aurait suffi à lui rendre cette source odieuse. Il la connaît, mais il ne la suit pas. N'éliminons pourtant pas la conjecture qu'il pourrait fort bien lui devoir l'idée de placer Gerson parmi les correspondants de Jean de Montreuil. Cette hypothèse émise par respect pour une possibilité historique, il est inutile d'aller plus loin dans l'analyse de cette influence, parce que, de toute façon, qu'il ait été ou non alerté, éclairé, dirigé ou convaincu par Paquot, c'est en définitive sur la note marginale du fol. 157 que repose, médiatement ou immédiatement, la thèse d'A. Thomas. C'est donc bien par l'étude de cette base que notre examen doit commencer. Je donnerai tout d'abord le texte de la lettre *Suas paucarum*. Il a été imprimé dans l'*Amplissima collectio* et réédité par A. Thomas d'après le manuscrit. Pourtant, j'innoverai en donnant non seulement l'épître mais, en rapport étroit avec elle et à l'endroit précis où le manuscrit la contient, la note marginale. C'est le seul moyen de s'assurer un point de départ solide et d'amorcer une discussion féconde.

II. La lettre *Suas paucarum*

Suas paucarum noctium vigilias, en pater optime, discipulus tuus, is cui nomen est Johannes et Insule titulus prepositi, paternitati tue mittit : ut per Cancellarie tue submissionem, priusquam canum dentibus quos prospicit jam prodire lacerentur [*en marge droite, d'une deuxième main du XV^e siècle:* Ex hoc videtur quod iste epistole (*d'une troisième main, au-dessus:* aliquot) fuerunt magistri Johannis de Monsterolio prepositi insulensis ac domini Karoli VI^ti francorum regis secretarii. Quas mittit

(1) J.-N. Paquot, *l. c.*, p. 152.

Digitized by Google

corrigendas magistro Johanni de Jarsonno cancellario parisiensis ecclesie [...][1] huiusmodi vigiliis detur non tam exiles et jeiunas patere carptoribus de quibus Cicero ait : Adest enim fere nemo qui non acutius atque acrius vicia judicet quam recta videat. Ita quicquid est in quo offenditur is etiam illa que laudanda sunt obruit. Qui licet antequam Tullii premissam legissem sententiam, presentiebam quippe crudum indigestumque hunc laborem reprehensoribus minime cariturum : malui tamen irrisus exercitatione quidquam addiscere quam nichil discendo nequaquam irrideri. An stulte aut secus actum sit diiudica. Vale et jube ocius parituro[2].

On voit maintenant comment les choses se présentent. D'une part, un texte de Jean de Montreuil où il n'est pas question expressément de Gerson. D'autre part, une note postérieure qui déclare que Jean de Montreuil envoyait ses lettres à Gerson pour qu'il les corrigeât. Ce qu'il importe tout d'abord de savoir, c'est d'où cet annotateur tire un renseignement si important. Or, deux points sont également certains. Cet anonyme, d'abord, connaît Jean de Montreuil, secrétaire du roi, la date et les circonstances de sa mort, car le texte qu'il lit n'a rien à lui apprendre à cet égard. Mais, d'autre part, il ignorait jusque là que les lettres contenues dans ce manuscrit étaient des lettres de Montreuil. Il ignorait en outre que Jean de Montreuil envoyât ses lettres à Gerson aux fins de correction. Il l'ignorait, puisque, il nous le dit de la façon la plus claire, c'est de ce texte même qu'il induit ces renseignements essentiels : *ex hoc videlur*. Quels sont donc les éléments textuels qui fondent sa double induction?

Pour la première, rien de plus manifeste, puisque l'auteur se présente en termes formels : Jean, prévôt de Lille. Quiconque est tant soit peu au courant sait aussitôt de qui il s'agit. Pour la seconde, bien qu'aucun nom ne soit écrit, la difficulté n'est pas plus grande. Jean de Montreuil parle de *cancellaria*. L'annotateur, bien informé de l'histoire de l'Église et des lettres au début de son siècle, traduit sans hésiter par *chancellerie*, et pense tout de suite au chancelier dont le nom s'est si bien confondu avec la fonction qu'on l'a de tout temps désigné par ce seul titre : Gerson. Décision remarquable et d'une extrême gravité. Une fois de plus, il suffit de poser la question comme les textes la posent pour voir menacée la belle confiance de générations d'historiens. Il est possible que *cancellaria* signifie chancellerie, et qu'en écrivant chancellerie Jean de Montreuil pense à Gerson, mais, jusqu'à plus ample informé, la seule certitude, c'est que cette assimilation est étrangère au texte du prévôt de Lille en tant que tel, et n'appartient qu'à un annotateur anonyme dont il ne serait pas inutile de contrôler l'autorité. Nous commençons à comprendre

(1) J'omets ici ce que j'ai déjà cité plus haut, p. 216, et qui concerne la date et les circonstances de sa mort.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Suas paucarum;* ms. 13062, fol. 157r°. Cf. *Amplissima collectio*, t. II, col. 1453 ; A. THOMAS, *op. cit.*, p. 15 et 38.

Digitized by Google

pourquoi Martène et Durand n'ont pas tenu compte de son indication. Mais nous ne pouvons pas plus leur pardonner de ne pas avoir justifié leur refus que nous ne pardonnons à Antoine Thomas d'avoir adhéré sans critique à une position qui requiert la critique.

Car enfin, cet annotateur a-t-il compris ce qu'il lisait? Il commet, tout d'abord, une méprise évidente. A son sens, cette lettre montre que Jean de Montreuil envoie toutes ces lettres à Gerson. Elle conclut donc, à ses yeux, le recueil qui la précède. N'en croyons rien. Le texte ne tolère pas cette exégèse. Il parle, en effet, d'un envoi constitué par le fruit d'un petit nombre de veilles. Concevrait-on que Jean de Montreuil désignât par là un manuscrit comprenant près de deux cents lettres, lettres dont la rédaction s'était nécessairement étalée sur un laps de temps assez considérable, manuscrit dont la confection aurait demandé plus d'un petit nombre de veilles, et d'ailleurs n'aurait probablement pas été l'œuvre de Montreuil lui-même? De plus, la façon dont l'auteur justifie son audace serait inintelligible s'il parlait d'un recueil de lettres. Avant de se décider à publier l'œuvre en question, il sait qu'il s'expose à bien des critiques en raison même de ses défauts littéraires. Pourquoi? Parce que, il le reconnaît, cette œuvre est encore à l'état brut et n'est pas digérée selon l'ordre qui lui conviendrait. Conçoit-on pareille critique et pareil aveu à propos d'un recueil épistolaire? Quelle élaboration, quelle unification espérer dans un cas où morcellement et primesaut sont inévitables? Et surtout, Jean de Montreuil déclare qu'il a mieux aimé s'exposer aux railleries par un exercice qui lui permît d'apprendre quelque chose que de s'épargner toute moquerie en renonçant à s'instruire[1]. Que serait cet exercice, que serait ce profit dans l'ordre de la connaissance, s'il avait simplement été question de réunir et de transcrire des lettres déjà composées? Non, Jean de Montreuil parle certainement d'une œuvre déterminée, didactique, douée d'unité, et assez brève pour ne pas l'avoir absorbé très longtemps.

Pourquoi chercher? Le *De gestibus et factis memorabilibus francorum*, dont l'*incipit* est *Regali ex progenie*, suit immédiatement la lettre *Suas paucarum :* c'est de ce traité qu'elle doit parler. Ainsi a compris A. Thomas. Il y était invité par ses découvertes paléographiques. D'une part, il avait observé que, dans le manuscrit 13062, une quatrième partie, du fol. 157

(1) Humaniste ou non, Jean de Montreuil est bien médiéval par l'infortune qui lui est commune avec tant d'autres écrivains du Moyen Age, victimes du contresens quand ils ne le sont pas tout à fait de l'oubli. L. Petit de Julleville, dans son cours sur *Jean de Montreuil, l. c.*, **305**, p. 441-442, a traduit en partie cette lettre. Nous retrouverons plus loin deux fantaisies relatives au début. Pour la fin, il traduit littéralement par « un travail cru et indigeste », et déforme complètement le trait final : « tant vaut-il apprendre quelque chose, en se faisant moquer de soi, que de se faire moquer de soi sans rien apprendre ». Si la moquerie est inévitable, pourquoi s'abstenir ?

Digitized by Google

au fol. 164, *paraissait* écrite d'une autre main que le reste. D'autre part, il avait trouvé réunis, dans le Cod. Florent. Riccardianus 443, sous le titre commun *De gestis et factis memorabilibus Francorum*, la lettre *Suas paucarum noctium* et, immédiatement après, l'opuscule *Regali ex progenie*[1]. D'où il conclut très naturellement que, la lettre *Suas paucarum* étant inséparable du *De gestibus* et séparable du recueil de lettres, c'est en tête du traité qu'elle fut placée par son auteur[2]. Cette conclusion s'impose, car il n'y a même pas lieu d'hésiter sur la distinction des graphies dans le manuscrit 13062. Avec le fol. 157 commencent simultanément la transcription de la lettre *Suas paucarum* et de l'opuscule *Regali ex progenie* par une seule et même main, un nouveau cahier de huit feuillets, et l'intervention d'une main qui diffère profondément des précédentes. Ainsi détachée de toutes les lettres qui la précèdent, la lettre *Suas paucarum* fait corps avec l'opuscule. En reportant son point d'application sur tout ce qui vient avant elle et non sur le traité qui la suit, l'annotateur anonyme n'a donc tenu compte ni d'une évidence paléographique, ni des exigences du texte. Il s'est trompé. Le correcteur, qui a ajouté une restriction destinée à réduire l'envoi à quelques lettres : *aliquot*, a limité son erreur, il ne l'a pas changée de sens. Les éditeurs de l'*Amplissima collectio*, en déclarant que Montreuil *envoie la seconde partie de ses lettres*, se sont inspirés de cette réduction et du fait qu'une première partie est terminée par la lettre d'envoi *Tametsi*[3]. Ils ont donc considérablement diminué le nombre de lettres envoyées à cet *ami*, qu'ils n'ont pas voulu appeler Gerson, mais leur méprise est, elle aussi, de même sens. Sur ce point, le mérite d'A. Thomas est indéniable. En rejetant — implicitement, toujours ! — l'autorité d'un annotateur distrait, il a trouvé la vérité. A-t-il été aussi bien inspiré en l'acceptant pour la détermination de Gerson ? Les éditeurs, eux, avaient adopté une attitude inverse : dociles sur le premier point, ils avaient refusé de suivre sur le second. Qui a raison ?

(1) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 97 : « IV. A folio 157 ad 164. Pars ista alia manu, ut mihi videtur, scripta, continet duo opuscula seu duas epistulas Joannis de Monsterolio : *Suas paucarum noctium* et *Regali ex progenie*, quas in codice Riccardiano, ut supra diximus, uno tenore transcribuntur ». Cf. *ib.*, p. 93-94 : « Cod. Florent. Riccardianus 443. [...] l. F° 4r°. *De Gestis et factis memorabilibus Francorum.* Suas paucarum noctium. [...] Regali ex progenie. Haec duo opuscula... ». *Opuscules*, ce n'est pas le terme propre pour *Suas paucarum*.

(2) A. THOMAS, *l. c.*, p. 15 : « In prima libelli fronte haec epistula praeponitur ad Joannem Gersonem, cancellarium Parisiensis ecclesiae : *Suas paucarum noctium...* ».

(3) Cf. *Amplissima collectio*, t. II, col. 1452, note *a* : « Haec epistola [*sc. Tametsi*] in codice Chauveliniano extat post centesimam octogesimam septimam, sequens vero [*sc. Suas paucarum*] post ducentesimam » [cf. *supra*, p. 213, note 5]. Preuve que les éditeurs distinguent deux parties d'inégale importance et dont chacune est terminée par une lettre d'envoi.

Digitized by Google

Pour avoir lu dans son texte : *per cancellariae tuae submissionem*, l'annotateur a compris que Jean de Montreuil s'adressait à Gerson. On voit tout de suite pourquoi. *Cancellaria* a appelé immédiatement *cancellarius*, et *cancellarius* ne pouvait qu'évoquer le nom du chancelier par excellence, Jean Gerson. Rien de plus simple. Cette simplicité dissimule pourtant une interprétation complexe où deux erreurs peuvent aisément se glisser. Elle implique, en effet, deux équivalences que rien n'exige et deux substitutions de concepts dont rien ne prouve qu'elles correspondent à ce qui s'est produit dans la pensée de Jean de Montreuil. D'abord, si *cancellaria* est étroitement apparentée à *cancellarius*, il n'est que trop clair que les deux termes ne sont aucunement identiques. Ensuite, s'il est vrai que *cancellarius* ait souvent désigné Gerson à cette époque, aucune raison logique ou historique ne pourrait justifier la limitation de ce mot à ce personnage. Il y avait d'autres chanceliers que celui de Notre-Dame, et quand il s'agit de Jean de Montreuil le risque de confusion est grave, puisque ce secrétaire du roi comptait des amis et des maîtres non seulement à la chancellerie royale, mais en d'autres chancelleries[1]. Que signifie donc ici *cancellaria?*

Le premier signe qu'un piège doit nous être tendu, piège où l'annotateur est peut-être tombé, c'est que ce mot est gênant. Le contexte n'en favorise pas l'intelligence. Obligés que nous sommes de le traduire — à la différence de l'annotateur et d'A. Thomas lui-même — nous trouvons dans cette obligation le principe d'une réflexion féconde. Prenons tout d'abord conscience de la difficulté. La résistance constatée, il sera sage de ne pas la vaincre par une décision violente. Ce que nous cherchons, ce n'est pas une solution rapide, mais la pensée de Jean de Montreuil. Nous n'avons que faire d'une interprétation immédiate si elle devait nous écarter à jamais de la vérité.

Cancellaria est un mot étranger au latin classique, puisqu'il est inconnu du *Thesaurus*, et tout au moins fort rare en moyenne et basse latinité, puisqu'il est absent de Du Cange et ne paraît que dans le supplément[2]. C'est pourtant un mot bien connu et usité aussi bien à Paris qu'à la chancellerie avignonnaise aux environs de 1400. Nous en trouvons la preuve sous la plume de Gerson, ou à propos de son office même. Dans le mémoire si émouvant qu'il composa avant le 11 mars 1400 afin d'expliquer

(1) A commencer par Coluccio Salutati, chancelier de Florence. Comment oublier la chancellerie avignonnaise, avec Nicolas de Clamanges, Jean Muret et Giovanni Moccia ?...

(2) L. Diefenbach, *Supplementum lexici mediae et infimae latinitatis. Glossarium Latino-Germanicum mediae et infimae latinitatis*, **57**, p. 94b : « *Cancellaria (dignitas) kantzley* ».

Digitized by Google

pourquoi il voulait se démettre de son office de chancelier, le mot *cancellaria* se lit quatre fois ; dès le titre, d'abord :

Ista est pars angustiarum et calamitatum in officio *cancellariae* parisiensis[1] ;

puis dans le corps de l'opuscule :

Cogor pro vivendo decanatum tenere ubi proficere verbis et exemplis sum astrictus, et tamen si non resideam in *cancellaria*, sciunt omnes, est juramentum, quale murmur, quale detrimentum, et qualiter jure vocabor monstrum biceps, ambitionis insuper immo dejerationis exemplum putabor[2].

Consideretur si ad Episcopatum vocarer vel aliud ingens temporale bonum, an amici consulerent omnibus spretis *cancellariam* esse tenendam [...]. Quod si in casu dimissionis officii ad majora vel pro mortis transitu providendum restaret *cancellariae*[3].

Le 13 avril 1395, Benoît XIII choisit Gerson comme successeur de Pierre d'Ailly à la chancellerie de Notre-Dame. La bulle de réserve contient dix fois le mot *cancellaria* au sens d'office du chancelier ; ainsi :

Cum [...] *cancellaria* ecclesiae Parisiensis [...] vacare speretur, nos volentes tibi premissorum meritorum intuitu gratiam facere specialem, *cancellariam* praedictam [...] conferendam tibi [...] motu proprio [...] reservamus[4].

Pour Benoît XIII, *cancellaria ecclesiae parisiensis*, c'est la dignité de chancelier de l'église de Paris. De même, pour Gerson, *cancellaria*, c'est l'office qu'il exerce en tant que chancelier, puisque ce mot, employé absolument, est mis en parallèle avec *épiscopat* ou *décanat*, précise *officium* ou se construit avec lui pour le déterminer. C'est même, à l'occasion, quelque chose de plus concret, puisque Gerson y réside : le local où il exerce ses fonctions, ou tout au moins la ville, la maison où il doit être présent pour les exercer. Bien que lui-même et ses contemporains emploient beaucoup plus fréquemment au premier sens le mot *cancellariatus*[5], il est donc clair que rien ne s'oppose à ce que *cancellaria* signifie chancellerie, soit au sens d'office du chancelier, soit même au sens de bureau affecté à cet office. Le texte de Jean de Montreuil s'éclaire-t-il à cette lumière ?

(1) J. Gerson, *Causae propter quas cancellariam dimittere volebat;* éd. E. du Pin, t. IV, **93**, col. 725A-728D. Je ne fais pas état de ce titre, parce qu'il paraît postérieur à Gerson. Le titre original est celui que je cite.

(2) *L. c.*, col. 726A.

(3) *L. c.*, col. 728A.

(4) Benoit XIII, *Dilecto filio Johanni de Gersono*, **7**, Avignon, le 13 avril 1395 ; dans H. Denifle, *Chartularium*, t. IV, **54**, p. 7, n° 1719.

(5) C'est le cas de Jean de Montreuil dans un texte célèbre, fragment de la lettre *Requirit humanitas*, **206**, ms. 13062, fol. 124r° : « Immo hec fortune bona, quibus ut verum fatear ad satietatem usque abundamus, mea assero fide, et omni affirmo iuramento quo christianus astringi potest, me pontificium qualecumque aut officium aliud a meo, parisiensis prelatura, aut *cancellariatus* regalis, vel prima presidentia esto forent, non optare aut suscipere velle, si papa, aut rex etiam exhiberent, et ita saluet animam nec alias Deus meam ». On remarquera qu'il s'agit de la chancellerie royale. Je ne connais pas de texte, je puis même dire qu'il n'y en a pas dans le ms. 13062, où ce mot désigne la chancellerie de Notre-Dame.

Digitized by Google

Il s'en faut de beaucoup. Essayons le sens le plus matériel. Le prévôt de Lille enverrait son opuscule à la chancellerie de Gerson, c'est-à-dire à ses bureaux, à ses secrétaires. Est-ce concevable? Eh! que ne peut-on concevoir? Sans doute, mais je goûte trop peu le vraisemblable en histoire pour être séduit par une hypothèse qui frôle l'absurde. Gerson, d'abord, était-il à la tête d'une chancellerie proprement dite, avec bureaux, personnel subalterne, collaborateurs? Il est plus sage, me semble-t-il, d'en douter, ou même de n'en rien croire. Je ne connais pas un seul document qui le prouve, et tout ce qu'on sait de la chancellerie de Notre-Dame donne à penser que l'importance de cette charge résidait uniquement dans les fonctions universitaires et la responsabilité doctrinale du chancelier. C'était une dignité si mal rétribuée qu'elle ne suffisait pas à faire vivre son titulaire. Gerson le déclare expressément dans son mémoire sur les raisons qui le pressent de s'en démettre, et Benoît XIII eut à cœur d'améliorer cette situation[1]. Aucun indice ne suggère que cette gêne eût pour cause la nécessité d'entretenir des collaborateurs. Nous constatons, au contraire, que, doyen de Saint-Donat, Gerson, dont le chapitre désirait la résidence continuelle, dut et put se choisir, dès le 13 octobre 1396, un remplaçant à Bruges, Gilles Huusman, son procureur lors de sa prise de possession du décanat[2], tandis que personne ne le suppléait à Paris. Lors de son exil définitif à Lyon, l'exercice de ses fonctions de chancelier sera officiellement délégué à Gérard Machet, puis à Jean Courtecuisse et à Réginald des Fontaines[3] : preuve assez forte que même à cette époque sa *chancellerie* lui était personnelle et qu'on se tromperait en se la représentant comme un bureau où des collaborateurs assidus auraient été tout désignés pour assurer sous son contrôle l'expédition des affaires courantes. Mais admettons que j'exagère dans ce sens. Concédons au chancelier de Notre-Dame un bureau, des secrétaires, une chancellerie : allons-nous pour autant rendre intelligible la requête de Jean de Montreuil? Rien n'est moins sûr.

Voyons : le prévôt de Lille écrit à Gerson — car ceci est hors de discussion : c'est au chancelier en personne, *pater optime*, et non à sa *chancellerie* que la lettre est adressée — pour l'informer, d'une part, qu'il lui envoie

(1) Cf. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. III, **386**, p. 71, note 2, citant le *Cartulaire*, t. IV, n° 1719 : « Le 12 juillet 1395, Benoît XIII, voulant accroître les revenus de la chancellerie, qu'on lui a dit être insuffisants, adjoint à cette dignité un bénéfice du diocèse de Paris, avec ou sans charge d'âmes, sitôt qu'il viendrait à vaquer ».

(2) E. Vansteenberghe, *Gerson à Bruges*, **389**, p. 11. Nommé doyen de Saint-Donat après le 19 décembre 1393, Gerson venait alors seulement la veille, 12 octobre (cf. *l. c.*, p. 8 et 9), de prendre possession personnellement de sa charge, dont son procureur Gilles Huusman avait pris possession le 18 avril 1394.

(3) Cf. H. Denifle, *Chartularium*, t. IV, **54**, p. xxxii, ou A. Combes, *Jean Gerson commentateur dionysien*, **38**, p. 397, note 1.

Digitized by Google

son opuscule ; d'autre part, qu'il compte sur lui pour le soumettre à ses bureaux? Pourrait-on imaginer démarche plus étrange, plus invraisemblable *soumission?* Cet auteur inquiet ne désirerait pas le contrôle, la correction de Gerson lui-même : il proposerait spontanément de s'en remettre à des intermédiaires? Nous avons admis, par hypothèse, que ces intermédiaires existaient ; mais ce que l'hypothèse ne peut impliquer, c'est qu'ils auraient été des lettrés doués d'une haute culture, encore moins des dignitaires ecclésiastiques. Ce ne pouvaient être que de modestes clercs, d'obscurs notaires. Mais quoi, Jean de Montreuil se ferait si humble devant les gratte-papier du chancelier? C'est à leurs manipulations qu'il confierait une œuvre pour laquelle il cherche la perfection? C'est leur jugement qu'il solliciterait, non celui du chancelier? Non, certainement non. S'il mobilise Gerson en personne, c'est parce qu'il tient à son opinion et veut se soumettre à son verdict : *jube parituro.* C'est à lui qu'il obéira. Ce verdict, il accepterait, mieux : il demanderait qu'il ne fût pas dicté par un examen personnel mais par un rapport de sous-ordres? Ainsi donc nous devrions nous représenter l'auteur d'une œuvre originale en train de la livrer à la discrétion de quelconques tâcherons de la plume, la chancellerie royale avide des conseils et de la collaboration d'ecclésiastiques subalternes, le premier humaniste français proclamant de la façon la plus significative, par ses actes, la supériorité littéraire non seulement du théologien, mais de ses scribes? Non, nous ferions trop de peine à G. Lanson ou à L. Delaruelle, pour ne pas parler de M. Coville. Ou plutôt, nous blesserions certainement la vérité. Une improbabilité de cette taille est le signe assez sûr d'une erreur d'interprétation. *Cancellaria* ne peut désigner la chancellerie au sens matériel du mot. Voyons si nous aurons plus de chance en nous élevant au sens d'*office du chancelier.*

Si *cancellaria* veut dire *office du chancelier*, c'est à Gerson lui-même que pense Jean de Montreuil. Personne n'a compris autrement, et ce que nous venons d'observer confirme cette opinion commune. Mais que le fait nécessaire de l'immédiateté du rapport Montreuil-Gerson s'accommode aisément du sens que nous envisageons, c'est une autre question, et qui provoque une tout autre réponse. Essayons, encore une fois, de comprendre du point de vue de Montreuil lui-même. Il vient d'achever un opuscule d'histoire. Sa préparation l'a instruit, mais il n'est pas tout à fait satisfait de sa forme. Il voudrait porter remède à sa maigreur et à sa sécheresse : *non tam exiles et jejunas.* Pour y réussir, il recourt à Gerson. Sous quel aspect s'est donc présenté à lui ce correcteur? En tant que chancelier de Notre-Dame et de l'Université? On a peine à le croire. La chancellerie de Notre-Dame est une charge d'essence doctrinale. Elle donne à son titulaire le droit de conférer la licence d'enseigner et l'obligation de surveiller la doctrine de tout ce qui se dit

Digitized by Google

ou s'écrit dans le monde universitaire. Si Jean de Montreuil avait composé un traité théologique et qu'il fût inquiet sur les discussions qu'il pourrait soulever, l'approbation du chancelier lui serait des plus utiles. Mais telle n'est pas sa situation, tels ne sont pas ses soucis, telle n'est pas sa requête. Il lui faut désarmer les critiques malveillants par la mise au point littéraire de ses petites trouvailles d'historien. Il ne se meut pas dans l'ordre de la doctrine. Le suffrage du chancelier en tant que tel ne le mettrait à l'abri d'aucune morsure. Celui qu'il invoque, c'est le maître dans l'art d'écrire. Il ne pense pas à sa dignité de chancelier. D'ailleurs, sa démarche n'aboutira que si le lecteur de cette lettre oublie lui-même quelque temps les obligations de sa charge et se détourne de ses préoccupations habituelles pour consentir à se laisser absorber par des problèmes stylistiques ou simplement grammaticaux. Ce serait pour réussir cette conversion que le solliciteur aborderait son maître en lui rappelant son titre doctrinal et les charges qu'il implique? Fâcheuse maladresse. Plus cette lettre est travaillée, plus elle trahit le dessein de s'inspirer de modèles antiques, moins ce faux-pas a de vraisemblance. Or, c'est un fait évident, celui qui salue le lecteur de cette lettre comme son maître tient à se présenter à lui en disciple de Cicéron. Au cœur de son épître, il ne peut mieux exprimer son attitude à l'égard de la critique qu'en demandant à *Tullius* la formule désabusée dictée par l'expérience. Cicéron est son maître en rhétorique. Il lui a donc appris l'art de la *captatio benevolentiae*. N'en doutons pas : il l'a mis à l'abri de pareilles erreurs tactiques. Si Jean de Montreuil écrit *cancellaria*, ce n'est pas pour rappeler à Gerson qu'il aurait les meilleures raisons du monde de le traiter en indiscret. Contre la traduction par *office du chancelier* une difficulté se dresse donc, d'un autre ordre, moins criante que dans le premier cas, mais plus grave encore. Passer outre serait s'engager de gaîté de cœur sur la voie du contresens. Ne nous y résignons pas à la légère.

Mais si *cancellaria* ne peut signifier ni chancellerie ni office du chancelier, quel sens lui donner? La situation est assez embarrassante. On pourrait, il est vrai, s'en tirer en affectant de l'ignorer, à l'exemple de Petit de Julleville qui, traduisant le début de cette lettre, n'a que des points de suspension pour le passage qui nous arrête[1]. Mieux vaut, sans doute, lutter franchement contre le texte pour lui arracher enfin son secret. Une troisième voie serait ouverte si l'on voyait en *cancellaria* une métonymie, une sorte de titre honorifique, analogue à *grandeur*, *majesté*,

(1) L. PETIT DE JULLEVILLE, *Jean de Montreuil, l. c.*, **305**, p. 441 : « Voici le fruit de quelques veillées, vénérable savant [*sic*, pour *pater optime*] : celui de tes disciples qui a nom Jean et qui est prévôt de Lille l'envoie à ta sérénité [*sic*, pour *paternitati tue*]... [*sic*, jusqu'à *quippe crudum*] ».

Digitized by Google

allesse, seigneurie... Le mot serait alors vidé de toute allusion à la chancellerie, matériellement ou formellement prise, et désignerait exclusivement Gerson dans sa personnalité même. Double avantage, puisqu'on éviterait par là les inconvénients inhérents à chacune des deux interprétations précédentes. Jean de Montreuil soumettrait alors son travail à Gerson et n'évoquerait nullement les fonctions qui, de soi, feraient obstacle au succès de sa démarche. Un tel emploi serait d'ailleurs conforme à l'une des habitudes les plus constantes de l'épistolier. Dans la plupart de ses lettres, il assène à son correspondant une formule abstraite de ce genre. Pour nous en tenir au petit *corpus* gersonien, relevons, immédiatement avant *cancellariae tuae : paternitati tuae ;* et ailleurs : *vestrae dominationis, vestrae reverendissimae paternitati, tua paternitate, ipsi dominationi vestrae, de vestra benignitate prudenti, vestrae solliciludinis*[1]. On pourrait multiplier les exemples et insister sur une analogie qui n'est pas toujours très étroite. Mais plus on avancerait dans cette direction, plus deviendraient manifestes les difficultés qu'elle recèle. J'en distingue trois. Elles suffisent à nous détourner d'une issue que l'on aurait pu espérer salutaire.

La première, c'est précisément le caractère de l'analogie qu'on invoque. Elle est trop lâche pour être démonstrative. Jean de Montreuil, c'est un fait évident, aime les périphrases et les métonymies, mais, lorsqu'il désigne son correspondant par une formule abstraite, c'est toujours afin de souligner par le substantif qui la constitue essentiellement ainsi que par l'adjectif qu'il revêt parfois, un caractère remarquable du personnage, une vertu qu'il est opportun de saluer, une forme d'activité sur laquelle il veut insister. Sauf erreur de ma part, on ne trouve pas chez lui — non plus que dans l'usage commun, ainsi qu'il est clair — de formule où son destinataire soit désigné par son office, comme *thesauraria tua* pour Nicolas de Clamanges, *episcopatus tuus* pour Pierre d'Ailly, *pontificatus tuus* pour Benoît XIII, ou *cancellaria tua* pour Gontier Col. Pour peu qu'on réalise, d'ailleurs, le sens de telles périphrases, elles seraient ridicules. On comprend que Jean de Montreuil n'en use pas. Pourquoi ferait-il exception pour Gerson ? Ce serait une faiblesse d'autant plus extraordinaire qu'elle entraînerait sa chute dans la maladresse qui nous a fait rejeter la seconde interprétation. En effet, employer *cancellaria* en pareille situation ne pourrait avoir d'autre excuse que le désir de mettre en relief ce mot et son contenu. Or, l'idée que ce terme évoque normalement c'est celle du chancelier et de son office. Jean de Montreuil voudrait donc, sans rappeler à Gerson les obligations inhérentes à sa charge, le saluer de telle sorte que ce soient sa charge et ses obligations qui lui soient violemment rappelées ? Se contredire en péchant contre le style

(1) Cf. ms. 13062, fol. 31r°, 38r°, 87r°, 109r°, et *infra*, p. 298-299, 317-319.

Digitized by Google

pour pécher contre la rhétorique, voilà une cascade de fautes qu'on ne peut, sans bonnes preuves, inscrire au passif du prince des humanistes français.

Enfin, et c'est peut-être le pis, une telle interprétation, séduisante comme une bouée de sauvetage dans la tempête, doit être décevante parce qu'elle volatilise le texte qu'elle veut expliquer. Le mot *cancellaria*, d'abord. C'est lui qui est écrit. Le transposer parce que sa traduction littérale s'accorde mal avec le contexte, c'est peut-être une nécessité à laquelle nous serons réduits, mais ce ne peut être le premier moment d'une exégèse prudente. Y substituer une idée abstraite ou la personne même de Gerson, c'est écarter la difficulté, non la résoudre. Bien plus, c'est en créer une autre, qui n'appartient pas au texte en tant que tel. Car, si *cancellaria* ne veut pas dire autre chose que ce que dirait un pronom personnel de la seconde personne, que peut bien penser Jean de Montreuil lorsqu'il écrit : *per submissionem cancellariae tuae?* On comprend, on transpose : *en te soumettant cette œuvre*, mais c'est une facilité excessive, car elle ne tient compte ni du sens de *submissio*, ni de la valeur de *per*, ni du résultat visé par Montreuil ni de l'allure concrète de toute cette phrase.

Le résultat, d'abord. Jean de Montreuil espère une transformation de son œuvre. Actuellement maigre et sèche, encore à l'état brut, il veut qu'elle acquière une forme nouvelle et qui défie la critique. C'est donc un remaniement qu'il demande, une réfection littéraire à laquelle il ne fixe pas de limites. Ce point est très important. Il exclut toute interprétation qui concevrait la démarche du prévôt comme inspirée par le seul désir de faire part de ses productions à ses amis, ou même d'obtenir un jugement qualifié sur la valeur de son latin. Il veut beaucoup plus. Sa requête exige non seulement lecture, mais amélioration effective. *Per* a donc ici certainement toute sa valeur classique. Lorsqu'il écrit cette préposition, Jean de Montreuil la charge d'introduire le moyen grâce auquel le résultat visé pourra être obtenu. Ce moyen, c'est la *submissio cancellariae*. Qu'est-ce à dire?

Toutes les interprétations que nous avons essayées jusqu'ici ont un trait commun : elles donnent à *submissio* un sens qui n'est pas insolite puisque, s'il paraît étranger au latin classique, il est attesté au moins à partir d'Arnobe, et qui consiste à définir l'acte de Jean de Montreuil comme une humble démarche par laquelle il soumet son œuvre à l'examen du chancelier ou de ses services, avec le dessein de subordonner sa publication à leur verdict. Au point où nous en sommes, il est manifeste qu'une telle exégèse fausse de deux façons le sens authentique du texte. Tout d'abord, si l'on suit le mouvement intérieur de la pensée de Montreuil et non point le jeu de quelques possibilités superficielles, il devient clair

Digitized by Google

que la ***submissio*** dont il parle n'est pas un acte qu'il pose, mais une action qu'il demande à son correspondant d'accomplir. C'est son censeur qui, après avoir reçu communication de l'opuscule, doit agir et, par cette ***submissio*** même, réaliser les plus chers désirs de l'auteur. En second lieu, il est également manifeste que cette ***submissio*** n'est pas une action aussi complètement extérieure au texte de l'opuscule que le serait le fait de soumettre ce *factum* à un censeur. C'est au contraire sur ce texte qu'elle doit porter, c'est ce texte qu'elle doit retravailler afin de lui permettre de défier toutes les attaques. La traduction de ***submissio*** dépend de cette donnée textuelle évidente. Elle ne peut être satisfaisante tant qu'elle vide ce terme du sens que son auteur y a certainement inclus. C'est le cas de celle que nous avait suggérée la première lecture. Il faut donc l'abandonner. Par quoi la remplacer? Nous ne pourrons en décider que si nous réussissons à comprendre *cancellaria*. Ce qui paraît d'ores et déjà certain, c'est qu'il convient de se rapprocher de l'étymologie et du sens propre le plus matériel. Il s'agit très probablement d'une opération qui consiste à placer cet opuscule sous quelque chose qui procure son achèvement formel. Quelle est cette chose? Le seul moyen de répondre sans faire violence au texte est d'interroger Jean de Montreuil lui-même. Retrouve-t-on sous sa plume le même mot, la même formule, ou des tournures analogues? Nous nous mettrons en chasse tout au long du manuscrit 13062, mais les textes recueillis par A. Thomas nous permettent déjà deux observations extrêmement remarquables. A elles seules, elles nous rapprochent certainement de la solution. Le plus curieux est que l'auteur qui nous fournit ces textes n'en a tiré aucun parti. Encore un point sur lequel la thèse d'Antoine Thomas comporte sa propre contradiction.

III. Attestations fournies par A. Thomas

1. LA LETTRE *INTER SUMMI CARDINIS*

Considérons en premier lieu le cas le plus troublant. Le mot *cancellaria* se retrouve sous la plume de Jean de Montreuil en une position qui ne laisse pas d'être inquiétante parce qu'elle comporte les analogies les plus étroites avec la lettre *Suas paucarum* et, simultanément, la certitude qu'il ne s'agit pas, cette fois, de Gerson. A. Thomas a reproduit tout au long la lettre où il se lit. Il en a déterminé le destinataire en se fondant sur un exorde qui présente le double avantage de fixer, en effet, ce point essentiel et de nous éclairer sur la nature des liens qui unissaient le prévôt de Lille et ce grand personnage. Je le lui emprunte :

Inter summi cardinis patres electissimos ingenii altissimi abundantissimique

Digitized by Google

virtutum et, sicut predixit Virgilius, *unum Tritonia Pallas quem docuit*[1], domino meo cardinali de Florentia, ut vulgus loquitur, appellato suus filius perquam supplex et alumnus prepositus Insule salutem quam pater filio filiusque parenti relative sibi optant[2].

Ce cardinal de Florence, A. Thomas ne doute pas de son identité : c'est, nous dit-il, *Alamannus Ademari*[3]. N'en doutons pas plus que lui, mais ajoutons que, si Montreuil, en donnant ce titre à son correspondant, a conscience de parler comme le vulgaire, c'est sans doute pour la raison qu'*Alemanus di Adimari* était appelé cardinal de Florence parce qu'il était né à Florence, plutôt qu'à cause de sa nomination inopérante au siège épiscopal de cette ville, le 13 novembre 1400. N'ayant jamais occupé ce siège, nommé archevêque de Tarente, puis de Pise (9 novembre 1406), légat de Jean XXIII en France en 1410-1411, 1412, 1414, Adimari fut créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe, le 6 juin 1411. C'est à cet important personnage que Jean de Montreuil envoie un recueil de ses lettres familières. A. Thomas a vu dans ce recueil un *deuxième volume de lettres privées*, et dans la lettre dont je viens de citer le début la dédicace de ce volume au cardinal Adimari. Dédicace, à vrai dire, assez singulière, car ce qu'elle contient essentiellement, ou plutôt exclusivement, c'est, tout comme la lettre *Suas paucarum*, une demande de correction. J'achève de la reproduire, car elle nous sera plus nécessaire qu'on n'aurait pu le croire :

Ex volumine ampliori occupationum suarum in missivis familiaribus istam excerpsit portionem alumnus idem vester dedicandam vestre benignitati ac sapientie, que si repulse baculum non senserit plura in occulto usque adhuc jacentia palam faciet, nixus vestra correctione paterna, omnium quidem studiorum honestorum semper promotrice. Sin vero abjeceritis, id quod restat lucem in posterum non videbit. Per vos ergo unum pater mi, ipsius vestri filii opuscula aut morientur aut vivent, quorum de vita jam michi spes oritur freto magnificentissimi vestri nominis adjectione et quod ex tot discipulis ejusdem paternitatis eruditissimis unus erit qui non sinet nomen ipsum quod pro reverendissimo et amantissimo habent positum frustra esse ; quin potius ubi a calamo vestre dominationis emendationem non merentur hice labores, aget quo semper non hesitent saltim cujuspiam novitii aspectui esse. Quas quidem excerptiones manus istas exire prepositus non censuit quousque per vestre doctissime *cancellarie* purgatorium transissent. Quod si venerandissimus michi pater atque splendidissimus dominus cardinalis Sancti Marci oculos solite benivolentie in reculas ipsas

(1) Virgile, *Enéide*, V, 704-705 :

Tum senior Nautes, *unum Tritonia Pallas*
Quem docuit...

Réminiscence vraiment savoureuse.

(2) A. Thomas, *op. cit.*, p. 31-32, et 35. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi A. Thomas ne dit pas que cette lettre se trouvait déjà dans l'*Amplissima collectio*, t. II, col. 1453D-1454B, sous le n° LXXIV, et munie d'une rubrique qui ne lui laissait rien à trouver quant au destinataire : « Ad cardinalem de Florentia », et pas davantage quant au but de cette épître : « Suas ei dedicat selectas epistolas ».

(3) Sur ce personnage, voir l'article d'Albert Vogt, *Adimari (Alemanus de)*, dans le *DHGE*, t. I, **371**, col. 565-566, et N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. IV, **367**, *passim*.

Digitized by Google

nostras deflexerit, michi a Comico dictum est *in utramvis aurem otiose ut dormiam*[1]. Valete et parcite confidenti.

Il suffit de lire cette épître pour constater de nouveau que la thèse d'A. Thomas, loin d'épuiser les textes qu'elle cite, ne respecte même pas toujours leur sens le plus obvie. Pour l'historien, le cardinal de Florence est une haute personnalité, un protecteur dont le prévôt de Lille veut assurer le patronage à son recueil en le lui dédiant. Pour Jean de Montreuil, c'est cela et quelque chose de plus, de très différent d'ailleurs. Le cardinal, pour lui, c'est d'abord un maître en humanisme littéraire, maître dont il a dû avoir l'occasion d'apprécier la compétence lors de sa légation à Paris et qui l'a certainement traité avec la plus grande bienveillance, puisqu'il se croit autorisé à le saluer comme un fils salue son père, maître auquel il confie deux tâches également importantes en soi, et remarquables de notre point de vue. La première, c'est de porter un jugement sur la valeur littéraire de l'échantillon que lui soumet l'épistolier. La seconde, c'est de réviser ces épîtres afin de les rendre dignes d'être publiées. J'aurai à revenir sur le premier point dont il ne me semble pas qu'A. Thomas ait tiré partie en composant ses notices sur les œuvres de Montreuil. Le second seul doit nous retenir ici. Mais il doit d'autant plus fixer notre attention que Jean de Montreuil ne se contente pas de solliciter le contrôle d'un seul cardinal : il lui en faut deux. Il ne sera tout à fait tranquille, il ne pourra dormir sur les deux oreilles, que si le cardinal de Saint-Marc consent lui aussi à jeter un regard bienveillant sur les petits riens qu'il voudrait publier. Or, le cardinal de Saint-Marc, c'est un de ses vieux amis, le doyen de Reims, Guillaume Fillastre[2]. Nous le retrouverons. Ce simple renseignement n'est pas dépourvu de conséquence pour notre enquête. Dans la perspective ouverte par A. Thomas, nous devions penser que Jean de Montreuil s'était choisi un censeur littéraire, Gerson. Le même historien aurait bien dû nous dire que l'épistolier recourait volontiers à d'autres compétences. Ici, nous en

(1) TÉRENCE, *Heautontimorumenos*, II, sc. 2, v. 341-342 :

Ademptum tibi jam faxo omnem metum,
In aurem utramvis otiose ut dormias.

Cette citation si remarquable n'a pas été relevée par A. Thomas dans sa liste, expressément limitée d'ailleurs à trente épîtres, de références térenciennes chez Montreuil. Elle aurait pourtant mérité cet honneur plus que d'autres, car il ne faut pas oublier que Jean de Montreuil, l'impénitent, s'adresse ici non pas tout à fait au pape mais à un cardinal de la sainte Église romaine... Nouvelle preuve que son humanisme littéraire se sentait à l'aise avec les plus hauts dignitaires ecclésiastiques, et que la querelle décrite par l'histoire littéraire est déformée dans son essence même. Jean de Montreuil est inquiet de savoir s'il écrit bien, mais ce n'est pas le fait d'orner son style avec le secours de Térence qui pourrait l'empêcher de dormir sur les deux oreilles.

(2) Cf. A. THOMAS, *op. cit.*, p. 81-82. Doyen de Reims en 1392, cardinal de Saint-Marc en 1411. La lettre *Inter summi cardinis* est donc postérieure à 1411.

Digitized by Google

découvrons deux. Nous poursuivrons dans cette direction[1]. Pour le moment, une première conclusion est évidente : plus Jean de Montreuil a de relations diverses et étendues, plus il connaît d'humanistes auxquels il n'hésite pas à communiquer ses œuvres afin de les faire apprécier et, au besoin, corriger, moins on est contraint de poser Gerson comme l'inévitable destinataire de la lettre *Suas paucarum*. La cohérence de la thèse que nous examinons n'est donc pas très satisfaisante sur ce point. Mais la lettre au cardinal de Florence oblige à aller plus loin et à découvrir plus qu'un défaut de cohésion, une nouvelle et fatale contradiction.

Pour que son éminent correspondant procède à la révision de son recueil de lettres, Jean de Montreuil lui demande de le faire passer par sa *cancellaria*. Quel que soit le sens de ce mot, sa seule apparition en ce contexte est d'une importance décisive. A partir du moment où l'on constate que, présent dans une lettre qui n'est certainement pas adressée à Gerson, ce mot concerne quelqu'un qui n'a rien de commun avec le chancelier parisien, le moins qu'on puisse dire, c'est que *cancellaria* cesse de révéler Gerson. Rencontrer ce mot dans une lettre dont le destinataire est inconnu n'autorise aucunement à penser : *ex hoc videtur quod* [...] *mittit corrigendas magistro Johanni de Jarsonno cancellario parisiensis ecclesiae*. L'induction de l'annotateur anonyme est donc illégitime. Dans la mesure où elle dépend d'elle, et tout donne à penser que c'est adéquatement, la détermination par A. Thomas de Gerson comme destinataire de la lettre *Suas paucarum* n'est pas moins injustifiable. Mais c'est là s'exprimer avec modération. En réalité, l'expérience que nous venons de nous procurer à peu de frais est une expérience cruciale dont on ne saurait trop s'étonner qu'A. Thomas l'ait évitée. Ce sont les seules données matérielles de son livre qui viennent de nous la permettre. Par leur nature même elles auraient dû la lui imposer. Une fois de plus, il s'est dérobé aux exigences logiques de son propre texte. A la faveur de cette faiblesse, une nouvelle contradiction s'y est introduite. Nous allons voir qu'elle ruine une de ses parties essentielles, tandis qu'elle entre de la façon la plus curieuse en composition compensatoire avec la contradiction fondamentale que nous avons dès l'abord dénoncée.

(1) Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, le livre d'A. Thomas n'a pas du tout étudié l'influence des maîtres italiens de Jean de Montreuil sur le premier humaniste français ; en particulier, il ne contient rien sur le rôle qu'a pu jouer à cet égard le cardinal Adimari. Lacune étrange. Publier un texte comme la lettre *Inter summi cardinis* dans une thèse dont une des fins essentielles est de montrer la dépendance de Jean de Montreuil par rapport à l'humanisme italien, et ne rien faire pour déterminer la relation du texte à la thèse, c'est non seulement rester sourd aux requêtes de l'un et de l'autre, mais prouver une fois de plus que la thèse ne sort pas des entrailles des textes.

Digitized by Google

Dans sa détermination de Gerson comme correspondant de Jean de Montreuil, A. Thomas paraît avoir procédé en deux étapes principales. Tout d'abord, il a dû se ranger à l'opinion de l'annotateur anonyme. En second lieu, il a procédé personnellement et de proche en proche à l'extension de cette détermination à quatre lettres qui lui ont paru apparentées à la première. La solution du problème posé par la lettre *Suas paucarum* était donc pour lui d'une importance primordiale. Or, au point où nous en sommes, il est manifeste non seulement que ce problème n'a nullement été résolu par l'induction téméraire de l'annotateur, mais que sa solution, qui reste tout entière à trouver, doit être normalement cherchée dans une tout autre direction. Le problème n'a été résolu à aucun degré, parce que pour qu'une inférence de ce genre ait pu conduire à une conclusion certaine, une condition eût été requise à l'intérieur de la pensée de Jean de Montreuil. Il aurait fallu que Jean de Montreuil se fût trouvé dans l'impossibilité d'écrire *cancellaria* sans penser nécessairement à Gerson. Dégager ce caractère de nécessité suffit à montrer, en toute hypothèse, la fragilité d'une induction qui ne peut être valide sans lui, et la témérité d'A. Thomas dont la détermination prend son point de départ dans une base qui ne supporte pas l'examen. L'annotateur a mal raisonné. Tout ce que la lettre *Suas paucarum* l'autorisait à formuler, c'était une question : Gerson ne serait-il pas le destinataire de cette épître? Mais la lettre au cardinal de Florence nous oblige à aller plus loin. Cette question n'était légitime que chez un lecteur du seul manuscrit 13062, où ne figure pas la lettre *Inter summi cardinis*. Pour Antoine Thomas qui publiait cette lettre d'après le codex Romanus Vatic. Regin. 332[1], la situation était inversée. Cette lettre, en effet, lui apportait deux renseignements nouveaux et essentiels. Elle lui apprenait d'abord — elle aurait dû lui apprendre — que l'induction de l'annotateur anonyme ne se heurtait pas seulement à l'invraisemblance de la limitation psychologique qu'elle exigeait, mais qu'elle venait se briser contre un fait : Jean de Montreuil a pu écrire *cancellaria* en pensant au cardinal de Florence. Elle lui apprenait ensuite que Jean de Montreuil a choisi comme correcteurs littéraires deux personnages déterminés qui n'ont rien de commun avec Gerson. Cela étant, rien ne lui permettait d'accorder le moindre crédit à l'identification de l'annotateur. Son induction apparaissait dorénavant non seulement gratuite, mais contraire aux textes les plus sûrs.

En effet, pour qui aborde la lettre *Suas paucarum* en sachant que Jean de Montreuil a écrit la lettre *Inter summi cardinis* au cardinal de Florence, ce n'est pas le nom de Gerson que suggèrent le mot *cancellaria*

(1) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 97-98.

Digitized by Google

et la demande de révision littéraire. Ce sont plutôt les noms d'Adimari ou de Fillastre. C'est par eux que la vérification devrait commencer, par le premier surtout, puisqu'il s'agit d'un Italien et que, d'après A. Thomas, le prévôt de Lille s'est mis à l'école de l'Italie. Si l'on constatait que ni l'un ni l'autre ne conviennent, on retomberait dans l'inconnu, car on n'a pas d'autre raison de penser à Gerson que l'induction de l'annotateur, inférence qui se présente avec tous les caractères d'une erreur, et qui ne pourrait avoir atteint la vérité que par le plus heureux des hasards. Telle était la situation réelle d'A. Thomas. Rien, dans son livre, ne donne à penser qu'il en ait eu conscience. Rien ne prouve qu'en copiant la lettre au cardinal de Florence il ait reçu, au contact de *cancellaria*, le choc sauveur qui eût provoqué sa réflexion et qui l'eût conduit à constater l'effondrement de sa base de départ. Il ne regarde pas si loin : il l'a quittée, donc elle ne l'intéresse plus. Et nous le voyons maintenir, avec la plus parfaite indifférence à l'incompossibilité des produits qu'il amalgame, la détermination de Gerson comme destinataire de la lettre *Suas paucarum* et le texte nouveau qui en suggère, qui en exige peut-être la fausseté. Comment ces choses s'accordent, c'est ce qu'on aurait voulu pouvoir demander à l'auteur et aux critiques si bienveillants qui ont vu en cette thèse un moment important de l'histoire littéraire. C'est ce qu'on peut encore demander aux auteurs de thèses ou de monographies critiques que l'on voit se fier sans inquiétude à une œuvre qui, dans la mesure où elle est construite, repose tranquillement sur d'impavides contradictions.

Contradictions vraiment étranges, car elles s'annulent mutuellement. Si Jean de Montreuil, ai-je dit, a réellement écrit à Gerson ce qu'A. Thomas a déterminé comme tel, on ne voit plus comment il pourrait être considéré comme le premier humaniste français. Mais nous voici assurés que le même Jean de Montreuil a écrit au cardinal de Florence une lettre d'où il résulte d'une part qu'on n'a plus de raison suffisante de penser que la lettre *Suas paucarum* serait adressée à Gerson, d'autre part que le cardinal de Florence doit réviser l'un de ses recueils épistolaires. D'où deux conclusions remarquables. D'abord, l'un des textes essentiels où se trouvait inscrite la dépendance du prévôt de Lille à l'égard du chancelier parisien est mis hors de combat. Ensuite, par sa requête auprès du cardinal Adimari, Jean de Montreuil prouve qu'il sollicite le contrôle de l'humanisme italien. Donc, la thèse fondamentale d'A. Thomas est sauvée : Jean de Montreuil reste le premier humaniste français. S'en réjouisse qui voudra : il me paraît impossible de s'ensevelir plus tristement dans son triomphe. Une thèse qui ne subsiste qu'à la condition que les éléments essentiels de sa substructure se compensent en se contredisant aurait sans doute tout intérêt à être reprise à la base.

Digitized by Google

Telle ne peut être notre tâche. Avant de quitter le cardinal de Florence, nous devons essayer de savoir ce qu'est la *cancellaria* dont Jean de Montreuil attend la révision de ses lettres. Ici, le sens d'*office* est exclu, mais la signification plus matérielle de *bureaux de la chancellerie* serait sans doute beaucoup plus plausible que dans le cas de Gerson. Empressons-nous d'ajouter que, Gerson n'étant très probablement plus en cause pour la lettre *Suas paucarum*, cette signification devient possible même dans cette lettre. Voyons ce qu'il en est dans l'épître *Inter summi cardinis*. Lorsqu'il écrit au cardinal Adimari, Jean de Montreuil peut-il penser à une chancellerie proprement dite? C'est indiscutable. L'archevêque de Pise avait sa chancellerie. Le légat du pape était accompagné de secrétaires et de collaborateurs divers auxquels ce terme pouvait s'appliquer. Un indice que telle doit bien être l'acception du mot s'observe dans l'épître même. Jean de Montreuil, on l'a remarqué, demande expressément au cardinal la collaboration de l'un des nombreux disciples si érudits de sa paternité. N'est-ce point la preuve qu'il ne veut pas importuner cet éminent personnage, mais qu'après avoir obtenu la faveur de lui dédier son œuvre, il se contentera d'un travail de correction mené à bien par un des membres les plus lettrés de sa *chancellerie? A priori*, ce n'est pas impossible, mais pour savoir ce que veut dire Montreuil, il est nécessaire de suivre son texte de plus près.

Le prévôt de Lille présente à son *père* une triple requête. Tout d'abord, il lui envoie un spécimen de son talent d'épistolier, et il lui demande de juger par là si toutes les lettres qu'il a gardées par devers lui sont dignes d'être publiées. Ce verdict, il appartient au cardinal, et à lui seul, de le prononcer : *per vos ergo unum, pater mi...* De ce verdict de vie ou de mort dépendra le sort des opuscules qui gisent encore dans le secret. Jean de Montreuil a bon espoir qu'ils vivront, et cela pour deux raisons. D'abord, parce que son éminent ami leur accordera le patronage de son nom magnifique. Ensuite, parce qu'il ne peut s'imaginer un patronage qui ne comporterait pas la garantie d'une correction. C'est ici, au moment où il présente sa seconde requête, que l'ingénieux prévôt suggère à son lecteur une solution pratique aussi simple qu'efficace. Parmi les disciples si savants qui l'entourent en grand nombre, le cardinal en trouvera bien un qui ne pourra consentir à ce qu'un nom aussi aimé que respecté soit placé en vain sur ces œuvres : à lui d'intervenir là où les travaux de Montreuil ne seront pas dignes d'être révisés par la main du cardinal en personne, et que ce disciple dévoué les traite de telle sorte qu'ils cessent d'hésiter à paraître tout au moins aux regards d'un novice quelconque. Mais il importe de le noter, Jean de Montreuil parle ici de tous ses opuscules : *quorum de vita, hice labores*, et non des lettres choisies dont cette épître annonce l'envoi. Cela dit, il revient à ces lettres : *quas quidem*

Digitized by Google

excerptiones, et c'est pour exprimer une troisième requête qui les concerne, et elles seules.

Dans ce mouvement, il se détourne du disciple, hypothétique correcteur qu'il vient d'évoquer, et ne considère plus que le cardinal. C'est alors, et seulement alors, que paraît *cancellaria*. En pareille situation, tout indique qu'il s'agit de quelque chose qui appartient au cardinal en personne. Du moins, voilà comment je comprends un texte qui, ainsi qu'il arrive assez souvent chez le premier humaniste français, n'est peut-être pas capable d'imposer à tous un sens indiscutable[1]. L'indécision vient de *manus istas:* de quelles mains s'agit-il? Pour moi, Jean de Montreuil pense aux mains du cardinal. Sa demande est alors très claire : cessant de se représenter l'ensemble de son œuvre, il ne s'occupe plus que de l'échantillon qu'il envoie au cardinal, et il le prie de ne pas s'en dessaisir avant de l'avoir corrigé lui-même. Mais *manus istas* ne pourraient-elles pas être les mains du disciple? On objectera que *iste* est l'adjectif de la seconde personne. Sans doute, mais son emploi serait parfaitement correct s'il s'agissait d'un disciple qui ne serait en somme que l'instrument de son maître. Dans ce cas, Jean de Montreuil parlerait de ses lettres comme déjà remises par le cardinal à son disciple. Il demanderait qu'elles ne sortent pas de ces mains avant d'avoir été corrigées. Le *purgatoire* de la très docte *cancellaria* du cardinal serait constitué par le travail de révision que devrait accomplir l'un des membres les plus qualifiés de sa chancellerie.

Il n'est peut-être pas tout à fait impossible qu'il en soit ainsi, mais il convient d'avouer qu'une telle interprétation est moins dictée par le contexte que par le sens qu'on est instinctivement porté à donner à *cancellaria*. C'est parce qu'on tient à retrouver la chancellerie à la fin de cette phrase qu'on place le disciple au début. En réalité, il n'y est pas. Lorsque Jean de Montreuil revient à ses *excerptiones*, c'est par un mouvement restrictif qui implique une certaine opposition. Tant qu'il suivait la ligne de la suggestion relative aux œuvres qu'il n'a pas encore communiquées, il admettait, par hypothèse, l'intervention d'une main étrangère, parce qu'il n'osait croire que tout pût mériter la correction personnelle du cardinal. Ici, du moins, il doit demander autre chose : *quas QUIDEM*, à savoir la *correction paternelle* qu'il a osé solliciter dès le début : *nixus vestra correctione paterna*. Sa demande est alors pleine de sens et harmonisée aux circonstances. Le cardinal tient les lettres du prévôt entre ses mains : qu'elles n'en sortent pas, soit pour retourner à leur auteur, soit pour

(1) Cf. A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 127 : « Ces deux lettres sont assez obscures, d'abord par le style compliqué et impropre de Montreuil... ».

Digitized by Google

être confiées à un réviseur subalterne, avant d'avoir été corrigées par le cardinal lui-même.

Si l'on se refuse à cette exégèse, c'est à peine si la dernière requête du prévôt serait intelligible. Tout ce qu'il demanderait alors, ce serait que le réviseur désigné par le cardinal garde ces lettres jusqu'à ce qu'elles aient été corrigées par leur passage dans la chancellerie. Pourquoi piétinerait-il ainsi sur place et, après s'être montré plein d'esprit et d'à-propos, terminerait-il à la façon de M. de La Palisse en demandant gravement une chose qui irait de soi ? Mieux vaut hésiter sur *cancellaria* que défigurer le texte. Tout comme dans la lettre *Suas paucarum*, Jean de Montreuil doit implorer une opération accomplie par son destinataire en personne. C'est ce qu'il demande indirectement au cardinal de Florence. On ne comprendrait pas qu'il se contentât de moins quand il s'agit de son correspondant lui-même, de l'homme qui doit porter un jugement sur l'opportunité de la publication et se compromettre avec lui en l'autorisant à paraître sous l'égide de son nom illustre. La *doctissima cancellaria* doit désigner un des modes de son activité correctrice. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?

Dès que l'on se résigne à abandonner la facilité que fournirait la traduction par *chancellerie*, on se condamne à donner à *cancellaria* un sens figuré dont l'interprétation devient flottante. Il y a là, en effet, une métaphore sous-jacente dont la base concrète échappe encore complètement. Tout ce qu'il est possible d'imaginer, c'est que Jean de Montreuil pourrait peut-être se représenter les divers censeurs auxquels il soumet ses œuvres comme investis, par leur talent et par sa confiance, d'une sorte de chancellerie littéraire qui les habiliterait à porter des jugements ayant force de loi dans l'ordre des belles-lettres. Rien de plus naturel, semble-t-il, à une époque où l'allégorie étend son empire jusqu'à la théologie et chez un écrivain qui fut l'un des champions les plus résolus du *Roman de la Rose*.

Il n'est pas douteux que ce sens ne soit préférable à celui que les textes nous obligent à abandonner, mais il n'est pas moins certain qu'il est impuissant à rendre compte d'un des aspects les plus caractéristiques de ces textes. Avec lui, en effet, s'évanouirait l'aspect concret de l'opération que Jean de Montreuil demande à ses correspondants d'accomplir à l'aide de leur *cancellaria*. Dans la lettre *Suas paucarum*, il est beaucoup plus accusé qu'ici ; mais il n'est pas absent du présent texte, et l'on ne doit pas l'en éliminer sans raison. La *cancellaria* d'Adimari n'est pas une autorité, une dignité qui lui permette de prononcer un jugement : c'est une sorte de lieu de purification par lequel les lettres doivent passer avant d'être dignes de voir le jour. De part et d'autre subsiste l'idée commune d'une correction opérée par la traversée d'une *cancellaria*

Digitized by Google

plutôt que par l'action d'un *cancellarius*. Ce fonds commun semble indiquer que nous tenons un des éléments essentiels de cette obscure métaphore. Poursuivons notre enquête. A. Thomas a encore un texte à nous offrir, beaucoup plus expressif, et beaucoup moins dangereux pour sa logique : la lettre *Vestre sollicitudinis*.

2. LA LETTRE *VESTRE SOLLICITUDINIS*

Avec la lettre *Vestre sollicitudinis*, nous nous retrouvons à l'intérieur du dossier gersonien dressé par A. Thomas, et nous découvrons à n'en pas douter l'une des raisons qui ont présidé à la confection de ce dossier. Jean de Montreuil, nous a dit A. Thomas, a écrit à Gerson la lettre *Vestre sollicitudinis*. Comment le sait-il ? Il ne nous le dit pas, mais ce texte répond pour lui. Jean de Montreuil y parle à son correspondant de sa *cancellaria*. Or, ce terme technique a servi à identifier le destinataire de la lettre *Suas paucarum :* il doit donc avoir ici même efficacité. C'est donc à Gerson que la lettre *Vestre sollicitudinis* est adressée. A. Thomas n'en doute pas, mais ce fait important ne l'intéresse ni en ce qui concerne Gerson, ni en ce qu'il pourrait lui apprendre sur Montreuil, ni en ce qu'il implique quant aux rapports de ces deux personnages. Il ne lui fournit qu'une conclusion relative à l'histoire littéraire de Jean de Montreuil, et à laquelle Gerson n'a rien à voir. Cette lettre fait allusion à des *Proverbia* perdus qu'il s'empresse d'inscrire à l'actif de Montreuil[1]. Elle contenait pourtant de quoi éclairer de façon presque décisive une autre question d'histoire littéraire qu'il venait de supposer résolue : celle des lettres à Gerson. Par son sujet, elle présente les analogies les plus frappantes avec la lettre *Suas paucarum*, mais par sa texture elle permet d'aller beaucoup plus loin vers la solution de notre problème. A. Thomas a imprimé ce texte sans rien lui demander à ce point de vue. Le voici, d'après le manuscrit. On ne peut le lire sans deviner quelque chose de son importance.

Vestre sollicitudinis curas vehementes reuerendissime pater, ut nuge Johannis alleuient, hanc ecce prouerbiorum quantitatem prout inscicie occurrit contexere vestri altissimi iudicii examini submittere fuit consilium, quatinus prudentie vestre scalpro recisam, comptamque si eius cui dedicatur res permissione in publicum veniat, morsuras inuidorum quos cerno iam prodire contempnat et michi omni pro latratu satis sit dicere : *non preualebit aduersus* me *os loquentis iniqua*[2]. Precipue cum vestre correctionis limam senserint nuge nostre transierintque per *cancellariam* vestre domi-

(1) A. Thomas, *op. cit.*, p. 41.

(2) Réminiscence scripturaire qui contamine deux versets, l'un de S. Matthieu, XVI, 18 : « et portae inferi non praevalebunt adversus eam » ; l'autre du *Psaume LXII*, 12[b] : « quia obstructum est os loquentium iniqua ».

Digitized by Google

nationis emendate. Valete, et filii sui studio insolito nec digesto grandia sua inter agenda tantisper paternitas vestra vacet[1].

Les analogies sont évidentes. Cette épître double la lettre *Suas paucarum*. Écrite dans des conditions tout à fait semblables, elle tend vers la même fin et formule, à peu près dans les même termes, la même demande. Autant de raisons, disons-le en passant, pour douter que ces deux lettres trop semblables n'aient qu'un seul et même destinataire. Mais nous aurons à revenir là-dessus. Ici, constatons l'étroite ressemblance. Jean de Montreuil vient de composer une œuvre nouvelle. Il la juge littérairement imparfaite et il redoute les attaques des envieux : comme dans l'autre cas, il voit déjà ses critiques s'avancer contre lui. Un secours lui est nécessaire. Il n'écrit que pour le demander. Secours de même nature que pour son opuscule historique. Après avoir jugé son œuvre, que son correspondant la révise et la corrige. Cela fait, toute critique sera injuste, et Jean de Montreuil ne craindra plus aucun adversaire. La ressemblance est parfaite, avec bien entendu quelques nuances individuelles. Deux nous intéressent directement. D'abord, dans la présente lettre, Jean de Montreuil met en relief un caractère de son œuvre qui ne paraissait pas appartenir au traité dont parle la lettre *Suas paucarum :* ces *Proverbia* lui semblent *insolites*. La rareté de ce genre littéraire explique sans doute une seconde nuance : l'auteur insiste sur le travail qui s'impose en multipliant les expressions qui le désignent. Cette insistance à définir le secours qu'il espère vient de la façon la plus heureuse au secours de notre incertitude sémantique. Lorsqu'il récrit *cancellaria*, il a fait précéder ce mot difficile de certains termes destinés à le préparer. L'ensemble va nous permettre une interprétation un peu moins hésitante.

Voyons d'abord comment sa *cancellaria* se présente de nouveau à nos regards comme aux siens. Elle affleure pour conclure sa requête en lui donnant son expression la plus précise. Jean de Montreuil se sentira vraiment rassuré lorsque ses *Proverbes* auront passé, corrigés, par la *cancellaria* de son maître. Nous nous retrouvons en pays connu. *Cancellaria*, ce point est hors de doute, évoque toujours dans l'esprit de Montreuil la même image et signifie la même opération. Rapprochons ce texte des deux lettres déjà étudiées, et d'abord de la lettre au cardinal Adimari :

Vestre sollicitudinis	*Inter summi cardinis*
transierintque per cancellariam vestre dominationis emendate.	per vestre doctissime cancellarie purgatorium transissent.

Le trait essentiel est la coïncidence sur le même verbe et la même préposition. De part et d'autre, donc, Jean de Montreuil conçoit le

(1) Jean de Montreuil, *Vestrae sollicitudinis*, **231** ; ms. 13062, fol. 109r°.

Digitized by Google

rapport de son œuvre à la *cancellaria* sous l'image d'une traversée de cette *cancellaria*. Cela étant, les différences sont secondaires et se réduisent aisément. Que l'articulation de *cancellaria* sur le même verbe soit médiate ou immédiate, il importe peu. Dans le premier cas, ce qui est traversé c'est le *purgatorium;* dans le second, la *cancellaria*. Mais la situation est rigoureusement la même, car la chute de *purgatorium* est compensée par l'introduction d'*emendatae*, qui comporte même signification. L'expression propre à la lettre au cardinal de Florence est donc un hendiadyn : le *purgatorium* ne se distingue pas de la *cancellaria*, c'est la *cancellaria* elle-même dans sa fonction purificatrice. La *traversée* s'accomplit donc toujours à travers la *cancellaria*. Quant à *vestra dominatio*, c'est une métonymie d'origine classique non moins que scripturaire ou patristique et qui renchérit sur la *doctissima cancellaria* de la lettre au cardinal : cette fois, le correspondant est au plein sens du mot un maître au jugement duquel il livre son œuvre nouvelle.

Si nous reprenons maintenant la lettre *Suas paucarum*, nous constatons un autre genre de ressemblance :

Vestre sollicitudinis	*Suas paucarum*
vestri altissimi iudicii examini submittere [...], transierintque per cancellariam vestre dominationis emendate.	per cancellarie tue submissionem detur non tam exiles et jejunas patere.

Au lieu d'une coïncidence sur le verbe qui exprime l'opération même réalisée par le moyen de cette *cancellaria*, nous constatons une rencontre sur le terme dont le caractère spécial nous avait frappés dans la lettre *Suas paucarum: submissio;* mais ici Jean de Montreuil emploie le verbe *submittere*, dans une autre situation et, très probablement, avec un sens notablement différent. Ne le reliant plus à *cancellaria*, il s'en sert pour exprimer la décision qu'il a prise de *soumettre* son œuvre à l'examen de son maître. On n'a donc pas à hésiter sur la traduction. Mais une analogie aussi réduite n'éclaire pas moins nos textes qu'une identité. En effet, Jean de Montreuil écrit *submittere* lorsqu'il exprime sa décision de mettre son œuvre en rapport avec son maître, *submissio* lorsqu'il décrit l'exercice même de sa correction. Ce substantif est donc certainement chargé d'un sens opératif qui concerne l'action propre à la *cancellaria*. Si nous posons que ce mot doit avoir la même signification dans des textes qui l'emploient selon une évidente continuité de pensée, nous commençons à pouvoir préciser ce sens. Puisque Jean de Montreuil se représente la correction comme un passage à travers la *cancellaria*, la *submissio* dont il parle doit être le premier moment de ce passage, la mise en place de l'œuvre en vue de la traversée. Nous rejoignons ainsi en la confirmant notre impression initiale sur le sens de ce mot. La différence, d'un texte à l'autre,

Digitized by Google

serait que, dans la lettre *Suas paucarum*, l'auteur se représenterait l'action de son correcteur en ses préparatifs et en son début, tandis que dans les deux autres, il imaginerait plutôt le résultat qui vient d'être obtenu par la traversée de la *cancellaria*. Qu'est donc cette *cancellaria*, que peut être cette traversée?

A première vue, une telle conception s'accommoderait fort bien de la traduction par *chancellerie*. Si la correction s'opère par traversée de la *cancellaria*, quoi de plus simple que de comprendre ainsi : l'œuvre à corriger est communiquée par le correspondant à ses bureaux, c'est la *submissio;* ses secrétaires l'examinent, la corrigent, la lui remettent corrigée : c'est ainsi qu'elle traverse *emendata* ce *purgatorium*. Pourquoi chercher plus loin? Pour deux raisons principales. La première n'est pas absolument nouvelle, car nous l'avons déjà, dans une certaine mesure, rencontrée. La voici. Une telle interprétation serait contradictoire au désir le plus formel de l'auteur qui demande partout que son œuvre soit examinée par son correspondant en personne. La chose est claire pour la lettre *Suas paucarum*, et encore plus pour *Inter summi cardinis*. Elle ne l'est pas moins, elle l'est davantage ici. Plus que jamais, en effet, et de façon plus expressive, Jean de Montreuil insiste dans sa lettre *Vestrae sollicitudinis* sur le caractère personnel, exclusivement personnel, de la correction qu'il sollicite. Ce caractère éclate dès sa première phrase, dès son premier mot, car c'est le destinataire en personne, et nul autre, qui va être arraché aux soucis de sa charge : *vestrae sollicitudinis*. Il est sans cesse souligné par la répétition du même possessif : *vestri judicii*, *prudentiae vestrae*, *vestrae correctionis*. Il est confirmé par la conclusion qui prie le même destinataire de bien vouloir surseoir à ses importants travaux pour faire bon accueil à son fils indiscret. Il marque enfin de façon beaucoup plus profonde l'activité que Jean de Montreuil demande à son maître d'exercer. Ce juge si éclairé devra rogner, ou même orner ces *Proverbia* avec le scalpel de sa prudence ; il devra faire sentir à ces bagatelles la lime de sa correction. Ce sont donc ses propres mains qui devront appliquer à cet essai encore mal venu ses instruments les plus précis. C'est son goût qui dictera ses corrections. Un texte ainsi conçu et construit serait inintelligible si son auteur était disposé à se contenter du geste par lequel on passerait à des collaborateurs subalternes le manuscrit à corriger. Jean de Montreuil ne pense pas à une *chancellerie* de secrétaires. Il y pense d'autant moins que le parallélisme qui régit ce nouveau texte éclaire le sens de *cancellaria* à la lumière des autres expressions employées pour signifier la même opération correctrice.

Jean de Montreuil se représente son censeur comme armé, outre la *cancellaria*, de deux instruments de correction, un scalpel et une lime. Le *scalpel* est peut-être original ; en tout cas, je ne lui connais pas d'origines

Digitized by Google

classiques. Mais la *lime* a de glorieux antécédents. On ne la trouve pas, en pareille acception, chez Cicéron, mais Ovide a regretté un jour de n'avoir pu donner à ses écrits le dernier coup de lime[1], Horace a parlé du patient labeur de la lime[2], tandis que Martial a prévenu le lecteur de son dixième livre qu'il y trouverait quelques épigrammes déjà connues, « mais polies par une lime toute fraîche »[3]. Nous avons donc affaire ici à un cas dépourvu de toute ambiguïté. Jean de Montreuil se sert d'une métaphore et, comme il convient en période de décadence ou de renaissance, il éprouve le besoin de l'expliquer en la déterminant par le terme abstrait qui fait pléonasme avec elle : cette lime, c'est la *lime de la correction*. Un pur classique aurait écrit : *cum vestram limam senserint*. Or, c'est en parallélisme immédiat avec cette *lima vestrae correctionis* que paraît la *cancellaria vestrae dominationis*. Jusqu'où va ce parallélisme ?

S'il était formellement rigoureux, il en résulterait que *cancellaria* serait un terme métaphorique ne signifiant rien de plus que *dominatio*. Nous reviendrions par ce détour à l'une des interprétations que nous avons écartées dans le cas de la lettre *Suas paucarum*[4]. Ce n'est pas une garantie pour cette exégèse. Deux raisons, d'ailleurs, l'excluent et, me semble-t-il, de façon décisive. D'abord, si *cancellaria* pouvait se réduire adéquatement à *dominatio*, il est clair qu'on ne constaterait pas son emploi isolé au sens d'opération corrective. Or, c'est cet emploi que nous avons observé dans la lettre *Suas paucarum*, et même dans la lettre *Inter summi cardinis*. Donc *cancellaria* contient, pour Jean de Montreuil, autre chose que *dominatio*. En second lieu, la conséquence d'une telle réduction serait assez imprévue : elle réduirait le parallélisme à une symétrie de pure forme, mais viderait son deuxième membre de l'élément essentiel contenu dans le premier. Si *cancellaria* = *dominatio*, toute idée de correction est évacuée de cette requête au moment où elle trouve sa formulation définitive et où elle y inclut un verbe qui requiert cette idée : *transierint*. Une telle inconséquence est inadmissible. L'idée de correction doit être exprimée en ce deuxième membre. On ne peut la lire en *dominatio*. On doit donc la reconnaître dans *cancellaria*. Par conséquent, le pléonasme n'est pas complet. *Cancellaria* ajoute quelque chose à *dominatio*. Quoi ? Certainement l'image d'un outil analogue à la *lima*, et l'idée abstraite de correction, image et idée de l'opération par laquelle la maîtrise du

(1) Ovide, *Tristes*, I, VII, 30 :
Defuit et scriptis ultima lima meis.
(2) Horace, *Art poétique*, 291 :
limae labor et mora.
(3) Martial, *Epigrammes*, X, II, 3 :
Nota leges quaedam, sed lima rasa recenti.
Cf. H. J. Izaac, *Martial*, t. II, 1, **135**, p. 74-75.
(4) Cf. *supra*, p. 287-288.

Digitized by Google

correspondant devra s'exercer, comme sa prudence se servira d'un scalpel pour élaguer les parties superflues et orner celles qu'elle jugera dignes d'être conservées.

Si l'on tient compte de toutes ces données, on conclura que, pour Jean de Montreuil, la *cancellaria* dont il parle à ses censeurs littéraires doit être une sorte d'instrument de sélection inhérent à leur bon goût et à leur compétence, par lequel ils sauront discerner ce qu'il convient de laisser publier et ce qui doit être retouché ou supprimé. Nous voici bien loin d'A. Thomas sans être sortis des textes publiés par lui. Où va nous conduire le manuscrit 13062?

IV. Attestations fournies par le ms. B. N. lat. 13062

Parcouru de bout en bout, le manuscrit 13062 ne livre que trois autres cas de *cancellaria*. Mais ils suffiront à nous dicter une conclusion qui me paraît difficilement discutable, surtout si l'on a soin de la confirmer par quelques analogies qui ne laissent pas d'être suggestives.

1. LA LETTRE *INGRATE QUAM PLURIBUS*

Le premier texte qui nous intéresse est une supplique. La lettre n'est pas inédite, mais A. Thomas n'a pas déterminé son destinataire. Je la transcris intégralement afin qu'on puisse contrôler mon interprétation :

Ingrate quam pluribus ac valde multis malesone substractionis occasione e curia discesserat reuerendissime pater mi ac domine metuendissime amicus meus is accessor qui regreditur ut officium suum in *cancellaria* exerceat quique ad vestri patrocinii azilum est vna in re pro hoc vestre dominationis seruitore recursurus que tametsi in manu vestre potentie parua sit, maximum tamen michi in consequutione negocii gratie impendium factum erit, et ne scriptione longiori tedio aduenìam tanto patri, vice supplicatiua baiulus ipse vestre reuerendissime paternitati designabit. Apud quam si aliquid est in quo paruitas hec mea obsequi posset, vestrum quam regium imperium par habebo. Valete pater mi et de inueterascente diu nimis hoc scismate quoad vos attinet cogitetis et pulsatis. Scripta parisius[1].

Ici, la plus invétérée des prudences serait incapable de trouver la moindre raison d'hésiter. *Cancellaria* est un lieu où l'on exerce des fonctions définies : c'est une *chancellerie*. Que Jean de Montreuil emploie ce mot dans ce sens, voilà une découverte fort importante et qui nous donne à réfléchir. Elle n'est pourtant pas de nature à annuler nos réflexions sur les trois textes déjà étudiés, car elles nous ont été imposées par ces textes mêmes et elles conservent leur valeur en toute hypothèse. Elle

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Ingrate quam*, **167** ; ms. 13062, fol. 52v° ; cf. *Amplissima collectio*, t. II, *Epistola X*, col. 1332C-D : « Ad quemdam episcopum. Pro quodam amico, ut suum officium in cancellaria possit exercere ».

Digitized by Google

nous prévient seulement que la question est complexe et que chaque cas doit être considéré en lui-même, sans parti pris.

A qui s'adresse cette lettre, de quel office, de quelle chancellerie, de quelle requête s'agit-il, autant de questions auxquelles je n'ai pas à répondre ici. Je serais porté à penser que Jean de Montreuil écrit à un prince du sang, au duc d'Orléans peut-être, et que la chancellerie dont il parle est la chancellerie royale. Le porteur de cette lettre doit être un officier subalterne, car Jean de Montreuil ne lui réserve aucune de ces épithètes distinguées qu'il sait prodiguer à bon escient. La soustraction d'obédience a dû l'obliger à quitter la cour pontificale. Mais je ne donne ces précisions que sous toutes réserves, uniquement afin de confirmer la traduction de *cancellaria*. Dans cette lettre, aucun problème d'ordre littéraire n'est soulevé : rien de métaphorique n'est à soupçonner dans l'emploi de ce mot.

2. LA LETTRE *QUEM STUDIORUM*

Il en va tout autrement dans le deuxième texte que nous révèle le manuscrit. Avec lui, nous retrouvons un maître de Jean de Montreuil, un écrit à corriger, une *cancellaria* correctrice :

[Q]uem studiorum meorum participem esse decet, ecce preceptor mi venerande, quoddam scriptum meum ad intimum michi fratrem et socium talem[1] tibi mitto, quod posteaquam in *cancellaria* tua fuerit agitatum, cribroque tue discretionis excussum, satis enim mature nichil scribo, eidem reddi facere non graueris. Cum supportatione omnium insulsiarum[2] mearum, quas benignitas tua parit ac nutrit clementia, vale et quem corpore visere non datur, pro meo desiderio mente vide[3].

A qui s'adresse cette lettre inédite? A. Thomas n'a rien à nous dire là-dessus. Silence étonnant ! Que l'historien de Jean de Montreuil n'ait pas cherché, ou n'ait pas réussi à déterminer le destinataire de la lettre *Ingrate quam pluribus*, c'est une défaillance pour laquelle nul n'oserait lui jeter la pierre ; mais qu'il ne se soit pas occupé de la lettre *Quem studiorum*, qu'il se soit senti incapable de nommer son destinataire, c'est une inconséquence grave et qui vient affecter sur un nouveau point une thèse dont les illogismes nous ont déjà surpris. Voyons : pourquoi n'a-t-il pas classé cette lettre dans son petit dossier gersonien? Il y était pourtant convié de la façon la plus pressante par son texte même. Jean de Montreuil écrit à un maître qui a une *cancellaria*. Si *cancellaria tua* suffit à prouver que la lettre *Suas paucarum* est écrite à Gerson, pourquoi ces deux

(1) Une fois écrit, *talem* a été souligné (ce qui, dans ce ms., est l'équivalent de l'exponctuation), et l'initiale N. a été placée au-dessus, dans l'interligne. Ce frère intime N. est sans doute Nicolas de Clamanges.

(2) *Sic*, pour *insulsarum*.

(3) JEAN DE MONTREUIL, *Quem studiorum*, **195** ; ms. 13062, fol. 154r°, inédite.

Digitized by Google

mots n'auraient-ils pas la même efficacité dans la lettre *Quem studiorum?* Peut-être parce que la lettre *Quem studiorum* se distingue de la lettre *Suas paucarum* par le fait remarquable que son destinataire est salué du titre de *praeceptor mi*, dont M. Coville nous rappelait qu'il ne peut désigner que Gontier Col[1]? Fait remarquable, certes ; mais si tel est le motif qui empêcherait de penser à Gerson, pourquoi ne pas se tourner expressément du côté de Gontier Col ? Précisément à cause de *cancellaria?* C'est possible ; mais ce qui est sûr, c'est qu'on ne peut se tirer d'un tel problème en l'éludant. Des textes de ce genre s'imposent à l'historien et lui imposent de prendre parti.

Le premier effet critique de la lettre *Quem studiorum* est de montrer la gratuité d'une construction bibliographique qui détermine le destinataire de la lettre *Suas paucarum* sans déterminer le sien. Ces deux opérations sont à tel point solidaires que l'une est illégitime sans l'autre. Je devrais dire impossible, mais ce serait aller contre les faits, puisque cette impossibilité de principe n'a pas empêché A. Thomas de procéder, en toute sûreté de conscience, à l'une seulement de ces inséparables opérations. Le second résultat est d'introduire en ces questions l'hypothèse que Jean de Montreuil pourrait bien demander conseil et direction tout simplement à son maître Gontier Col. Si *cancellaria* est pris au sens métaphorique dont la vraisemblance nous est déjà apparue, rien ne s'opposerait à cette hypothèse. Si l'on devait prendre ce mot au sens propre, l'exemple que nous venons d'observer dans la lettre *Ingrate quam pluribus* lèverait tout obstacle : le secrétaire du roi Gontier Col travaillait, lui aussi, à la chancellerie royale. Que signifie donc ici *cancellaria?*

Grâce à un parallélisme assez analogue à celui que nous avons observé dans la lettre *Vestre sollicitudinis*, nous pouvons en décider sans risque d'erreur. Jean de Montreuil vient de composer un nouvel écrit à l'intention d'un frère et intime ami. Mais il a conscience qu'il ne conduit jamais ses œuvres à maturité. Il envoie donc celle-ci à son maître. Encore une de ces stupides démarches dont ce vénérable ami est responsable, puisque c'est sa bienveillance qui les engendre et sa clémence qui les nourrit ! Mais que demande-t-elle? Trois choses. La dernière n'a pas besoin de commentaire : après avoir opéré sur cet écrit, que ce maître complaisant le fasse donc parvenir à celui pour lequel il a été composé. Les deux autres définissent cette opération même. C'est ici que nous retrouvons la *cancellaria* et que, pour nous éclairer sur son sens, Jean de Montreuil introduit un nouvel instrument de critique littéraire, le crible. Voilà vraiment de la bonne imitation des anciens, puisque c'est une imitation créatrice[2].

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 206 ; cf. *supra*, p. 174, note 5.
(2) D'après le *Thesaurus*, en cette acception, *cribrum* est étranger au latin classique.

Digitized by Google

L'opération que devra accomplir le censeur est constituée par deux actes complémentaires. Il agitera cet écrit dans sa *cancellaria*, et il le secouera dans le crible de sa discrétion. Nous allons finir par comprendre. *Cribrum discretionis* est encore manifestement un hendiadyn où le substantif abstrait déterminant fait pléonasme avec le nom concret qui fait image. Ce crible n'est rien d'autre que le discernement même au fur et à mesure qu'il s'exerce. Chose remarquable, cette fois-ci *cancellaria* n'est pas menacée de se dissoudre dans un terme abstrait parallèle à *discretio*. Il est pourtant tout à fait évident que l'agitation dans la *cancellaria* est de même nature que le tamisage au crible. Pour mieux dire, c'est la même opération. Si donc Jean de Montreuil emploie *cancellaria* absolument et tient à conserver l'image que ce mot implique, c'est qu'il s'agit pour lui de quelque chose de plus consistant que la métaphore du crible. *Cancellaria* doit évoquer à son esprit non pas, bien entendu, un instrument proprement dit, mais une activité définie qu'on ne saurait identifier purement et simplement avec le travail d'un esprit qui distingue le bon du mauvais. Quoi qu'il en soit, l'on doit observer que cette image est douée d'une certaine plasticité, puisqu'ici pour la première fois l'épistolier se représente le rapport de son œuvre avec la *cancellaria* non plus comme une simple traversée, mais comme une agitation à l'intérieur de la *cancellaria*. Cette modification provient assurément du voisinage immédiat du crible. Le mouvement nécessaire pour que le crible opère le discernement qu'il a pour mission d'accomplir réagit sur le mouvement propre à la *cancellaria*. Rien de plus naturel. Ce qui importe, c'est que l'image de fond persiste : il s'agit toujours pour l'œuvre corrigée de traverser une *cancellaria* où se réalise la correction.

3. LA LETTRE *SI THERSITEM TUUM*

Le troisième texte qu'il nous reste à examiner a été favorisé. A. Thomas a reconnu qu'il est adressé à Laurent de Premierfait, et M. Coville a transcrit les quelques lignes qui nous concernent directement. C'est une longue lettre. Je n'en reproduis qu'un fragment, mais je commence un peu plus haut que M. Coville afin de montrer sur quoi se fonde la détermination d'A. Thomas et d'éviter une étrange méprise.

et demum artificiali quodam sub inuolucro tui gracia aduertendo me instruis ut de carminum melodia ignarus nequaquam iudicare presuman ; nec irrationabiliter siquidem mones *Laurenti mi* quod ius omne consentit *(v°)* ut culpa scilicet minime careat qui in re que ad eum non pertinet se immiscet, et quoad hoc summopere cauisse michi non dubito, caueboque *dum spiritus hos regel artus*[1]. Admodum autem bene

(1) VIRGILE, *Enéide*, IV, 336 :
Dum memor ipse mei, *dum spiritus hos regit artus.*

Digitized by Google

mecum egisse naturam confitebor si ad soluti sermonis vulgarisque eloquii quod nostre *cancellarie* super[1] incude die omni teritur particulam videar attigisse[2].

Ce texte est d'une importance extrême. Il va nous permettre une nouvelle expérience cruciale. Je rencontre en l'abordant A. Thomas et M. Coville. Chacune de nos réactions respectives me paraît caractéristique d'un état d'esprit et d'une méthode.

A. Thomas n'a pas lu cette lettre du point de vue qui aurait dû être celui d'un historien de Jean de Montreuil. Courant à la recherche des destinataires de ces diverses épîtres, il y a discerné *Laurenti mi*, et a prononcé qu'il s'agissait de Laurent de Premierfait. Cela me paraît exact, et lui fait honneur. Mais il n'en a rien tiré quant aux rapports de ces deux hommes ni aux ambitions littéraires de Jean de Montreuil. Historien beaucoup plus pénétrant, M. Coville n'a eu garde de se désintéresser de ce témoignage. Il l'a même recueilli avec un empressement significatif. N'ayant qu'une faible estime pour les qualités morales de Jean de Montreuil, il a attaché beaucoup d'importance à un texte où il lisait la preuve de la vanité dont souffrait ce littérateur prétentieux. Il l'a jugé tellement clair, tellement expressif, qu'au lieu d'en donner la traduction, selon sa méthode constante, il a mieux aimé le monter en épingle en l'insérant littéralement dans la trame d'une interprétation toute faite. Voici donc comment il nous présente les choses :

il se vantait d'avoir acquis quelque talent pour la prose. Il trouvait en effet qu'à cet égard la nature avait bien agi avec lui : *si ad soluti sermonis vulgarisque eloquii quod nostre cancellarie super incude die omni teritur particulam videar attigisse.*

En principe, je tiens beaucoup aux citations littérales. Je les préfère aux meilleures traductions. Mais ici, je l'avoue, j'aurais mieux aimé la traduction. Je l'aurais mieux aimée, parce que je n'arrive pas à comprendre comment M. Coville met d'accord le fragment qu'il cite avec l'interprétation qui le précède. Me tromperais-je ? Pour moi, Jean de Montreuil ne se vante de rien. Il ne se félicite pas d'heureux dons naturels. Ce qu'il fait est même essentiellement différent. Ayant été invité par Laurent de Premierfait à ne pas se mêler de ce qui ne le regardait pas en s'avisant

(1) Le scribe a écrit *in* ; un correcteur a souligné ce mot et a écrit *super* dans l'interligne supérieur. C'est donc *super* qu'il faut garder. Mais il importe de signaler cette correction, car elle prouve que Jean de Montreuil a réfléchi sur cette phrase et recherché le mot le plus juste pour assurer l'homogénéité de ses métaphores.

(2) Jean de Montreuil, *Si Thersitem tuum*, **215** ; ms. 13062, fol. 64r°-v°. La lettre occupe les fol. 64r°-65r°. Inédite. La détermination de Laurent de Premierfait comme destinataire est donnée par A. Thomas, *op. cit.*, p. 38. A. Coville, *op. cit.*, p. 79, a transcrit ces dernières lignes, de *si ad soluti* à *attigisse*, en donnant, note 1, la référence au fol. 64, sans préciser qu'il s'agit du verso. Une fois de plus, nous allons le voir, ce mode de citation tronquée l'a induit en contresens, et en un contresens particulièrement fâcheux pour Jean de Montreuil.

Digitized by Google

de faire de la critique poétique ou musicale, il répond que sa conduite s'est toujours inspirée et s'inspirera toujours de ce principe. Il ne revendique aucune compétence en dehors de son domaine propre, et s'il parle de la nature à ce propos, c'est pour reconnaître avec beaucoup de simplicité les limites qu'elle a assignées à son génie. Tout ce qu'il lui est loisible d'écrire, c'est de la prose, et de la prose commune. Encore ne faudrait-il pas croire qu'il y réussisse aisément. Cette langue vulgaire, il la travaille chaque jour sur son enclume : eh bien ! il s'estime heureux, il trouve que la nature l'a tout à fait bien traité, chaque fois qu'il pense avoir réussi un membre de phrase ou de période[1]. On n'est pas plus modeste. Un autre aurait accusé la nature de s'être conduite en marâtre. Lui, l'aimable, l'enjoué prévôt de Lille, aime mieux la louer, malgré sa parcimonie. L'imprudent ! Que n'a-t-il prévu ses historiens ! Le voilà par leurs soins transformé en gendelettre ! M. Coville est revenu au manuscrit, mais, ne prenant pas le temps de lire tous les textes, leur appliquant trop souvent des jugements tout faits qui lui donnent l'illusion de les comprendre, il a déformé sur un point important le vrai visage de Jean de Montreuil. C'est qu'il préfère l'idée qu'il s'est donnée de lui à celle que lui auraient imposée ses lettres.

De là vient que, d'accord avec A. Thomas, il ait fermé les yeux au mot-vedette qui aurait dû les faire sursauter tous les deux et leur inspirer les plus vives inquiétudes sur une des thèses communes impliquées dans leurs constructions respectives. Tous deux ont lu cette lettre. M. Coville a copié de sa main et plusieurs fois relu les lignes qu'il a citées. Ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir remarqué la présence d'un mot qui suffisait pourtant à convaincre d'erreur l'historien qui a déterminé Gerson comme correspondant de Montreuil et l'auteur de l'excellente monographie qui s'est emparé sans réflexion de cette importante donnée. Si l'un et l'autre, au lieu de chercher avant tout à écrire un livre, avaient éprouvé le tourment de la vérité, auraient-ils pu rester insensibles à l'apparition d'une *cancellaria* dont Jean de Montreuil peut dire qu'elle est sienne et qu'il y travaille tous les jours : *nostrae cancellariae ?* Découvrir un tel mot, en une telle position, c'est une récompense pour un chercheur persévérant, mais c'est surtout la consécration d'une méthode. Méthode simple et exigeante, comme la probité dont elle n'est qu'un organe. Pour avoir obstinément refusé d'admettre une identification qui paraissait téméraire, pour nous être acharnés à poursuivre la pensée de Jean de Montreuil à travers toutes les pages de son manuscrit et toutes les formes de son

(1) Tel est le sens de *particula* chez Quintilien. Je crois qu'on peut l'adopter ici. Si je me trompe, il reste que le succès dont se réjouit Jean de Montreuil consisterait dans la confection d'une parcelle de prose vulgaire.

Digitized by Google

expression, voici que nous recevons notre salaire. N'en doutons pas : il vaut toujours mieux respecter le réel que l'ignorer ou le reconstruire arbitrairement.

Pour la dernière fois dans les lettres qui nous sont actuellement accessibles, *cancellaria* reparaît. Il semble que Jean de Montreuil ait mis toute sa bonne grâce à venir enfin à notre secours, tant il a su doser dans l'emploi de ce mot les éléments nouveaux et les traits que nous avons déjà observés ailleurs, de façon à nous permettre de dégager de cette complexité équilibrée un sens qui soit commun à tous les cas. Élément nouveau et capital, le fait que la *cancellaria* appartienne cette fois à Jean de Montreuil lui-même. Ce fait est décisif contre l'annotateur anonyme, Antoine Thomas et M. Coville. Lorsqu'on lit *cancellaria tua* dans la lettre *Suas paucarum*, on n'a aucune raison de penser à Gerson, parce qu'on n'a aucune raison de penser à la chancellerie de Notre-Dame, parce que, en écrivant *cancellaria*, Jean de Montreuil peut penser à quelque chose qu'il possède aussi bien que ses correcteurs. Je ne sais donc pas encore si la lettre *Suas paucarum* et la lettre *Vestre sollicitudinis* sont ou non adressées à Gerson, mais je sais que personne n'a jamais donné une seule raison valable de cette détermination. Le problème n'a donc jamais été ni posé ni résolu.

Élément ancien et non moins important : cette *cancellaria* est toujours conçue en relation avec la correction littéraire. Mais ici, appartenant à Jean de Montreuil, elle n'entre pas seulement en service à l'occasion de telle ou telle de ses œuvres : c'est chaque jour qu'elle contribue à cette correction. Sous quelle forme, et qu'est-elle enfin? Ici, une donnée syntaxique nouvelle va nous permettre d'atteindre la solution.

La *cancellaria* que se représente cette fois-ci Jean de Montreuil détermine grammaticalement un substantif remarquable. Pour marteler sans cesse sa prose rebelle, il a besoin d'une enclume. Cette enclume, c'est, dit-il, l'enclume de notre *cancellaria*. Le premier effet de cette relation grammaticale, c'est d'éliminer à tout jamais l'exégèse à laquelle on pourrait être toujours tenté de revenir, faute de mieux. Puisque Jean de Montreuil parle de *nostra cancellaria* comme d'un lieu où il se livre à un intense travail littéraire, ne voudrait-il point parler de la chancellerie royale? C'est la seule chancellerie à laquelle il ait appartenu, en qualité de secrétaire du roi. Il a dû s'y trouver souvent. Il devait y rencontrer Gontier Col, secrétaire du roi comme lui et avant lui. N'est-ce pas ce que suggère *nostra* ? Pourquoi emploierait-il ce pluriel dans un contexte où il s'exprime toujours au singulier quand il est seul en cause, s'il ne pensait à la chancellerie royale et aux humanistes qui s'y exercent au beau style? Quelles que soient les vraisemblances que l'on puisse alléguer en faveur de cette hypothèse, l'*enclume* suffit à les culbuter. Nul ne s'avisera de nier qu'elle

Digitized by Google

soit une pure métaphore. Irait-on s'imaginer la chancellerie royale transformée en forge où Jean de Montreuil et Gontier Col ahaneraient chaque jour en martelant sans répit sur une enclume sonore leurs difficultueuses périodes? Non, pas plus qu'Ovide qui l'inspire ici, l'épistolier n'a coutume de battre l'enclume[1]. Purement métaphorique, son enclume entraîne sa *cancellaria* dans la même famille de tropes, car il n'est pas possible d'interpréter cette construction comme si elle signifiait : l'enclume *qui est dans* notre chancellerie. Nous avons déjà rencontré un cas analogue avec *purgatorium cancellariae vestrae*, et nous avons dû le traiter comme une sorte d'hendiadyn. Il en est de même ici. Le génitif n'indique ni une possession ni une localisation : c'est une explication qui développe, en quasi synonymie, le contenu d'*incus*, à savoir la *cancellaria* en quoi consiste notre enclume, ou plutôt notre travail d'enclume.

4. LES MÉTAPHORES ANALOGUES CHEZ JEAN DE MONTREUIL

Si l'on hésitait devant une interprétation si radicale, il suffirait, pour enlever les derniers scrupules, de prendre connaissance des métaphores et des constructions analogues qui foisonnent sous la plume de Jean de Montreuil aussitôt qu'il veut exprimer la même idée. Il écrit à Nicolas de Clamanges pour lui demander de corriger ses lettres. Voici comment il s'exprime :

> Oro igitur obsecroque vt priusquam morsibus quos conspicit iam prodire patearit inuidorum, et ne voracium corrodant canum dentes, illas altissimo disertie torno tue sic polias, sic linias, sic emendas, modo examine sint capaces [...] opusculo enim nostro non prodesse non potest tuo fuisse submissum prospectui, per cribrumque tue circumspectionis transiisse[2].

(1) OVIDE, *Tristes*, I, VII, 29 :

> Ablatum mediis opus est incudibus illud.

Nous avons déjà trouvé plus haut le vers suivant ; cf. p. 302, note 1. Jean de Montreuil a disjoint à son usage les métaphores suivies d'Ovide. Il importe d'ajouter que l'*enclume* se trouve, en bonne place, chez PÉTRARQUE, *De suiipsius et aliorum ignorantia, ad Donatum apennigenam grammaticum, Praefatio*, éd. de Bâle, **309** *bis*, p. 1035 : « quam si ingenij in *incude* studij malleo extendere licuisset, crede mihi in cameli sarcinam excreuisset ». Ne serait-ce pas la source directe de Jean de Montreuil ? Le fait que l'épistolier parisien ait d'abord adopté la forme *in incude* inclinerait à le croire. On pourrait alors retrouver le sens de sa réflexion : s'apercevant que Pétrarque parlait d'une extension au marteau sur l'enclume, tandis que lui voulait exprimer l'idée même d'un martelage assidu, il aurait substitué *super* à *in*. Quoi qu'il en soit, cette rencontre contribue à poser le problème des rapports qui ont pu exister entre Jean de Montreuil et l'œuvre de Pétrarque. En oubliant d'interroger les textes sur ce point, A. Thomas a laissé à son successeur le soin de traiter une des parties essentielles de sa thèse.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Sine quo nil*, **217** ; ms. 13062, fol. 10r° ; éditée par A. THOMAS, *op. cit.*, p. 30.

Digitized by Google

Nous voici bien près de la lettre *Suas paucarum:* pourquoi notre *cancellaria* ne reparaît-elle pas alors que tout semble l'appeler? Parce que Nicolas de Clamanges n'est pas chancelier? Mais il l'est au moins autant que Jean de Montreuil lui-même, puisqu'il est attaché comme secrétaire à la curie pontificale. Si *cancellaria*, dans un pareil contexte, pouvait signifier chancellerie, ce mot aurait donc pu être employé. S'il ne l'est pas, c'est peut-être pour la raison que Jean de Montreuil voudrait varier un peu ses métaphores, et que la lettre *Suas paucarum* aurait été écrite non à Gerson, mais à Nicolas de Clamanges. Quoi qu'il en soit, on voit par ce texte comment se construisent constamment ces expressions métaphoriques dans l'esprit du prévôt de Lille. Assimilant le travail de correction littéraire à l'un quelconque des travaux manuels qui exigent le plus de fini ou tout au moins un certain triage entre quelque chose que l'on garde et quelque chose que l'on rejette, il fonde sa métaphore sur le substantif qui désigne l'instrument nécessaire à ce travail, lime, tour ou crible, puis il détermine le sens de ce substantif en l'articulant sur un génitif abstrait qui désigne, au sens propre, la faculté ou la qualité qui devra entrer en exercice pour l'accomplissement de cette révision littéraire, ou encore l'opération même de révision : art d'écrire, discrétion, circonspection, etc.

C'est ce que l'on observe encore dans une autre lettre dont A. Thomas n'a ni déterminé le destinataire ni utilisé le contenu :

Ne me non parere vestris velle nutibus pater reuerende aliquis iudicaret, quia *canticum illud meum de laude retrograda aulicorum*[1] nundum ut a me petieratis fuit missum [...], ecce de reculis meis aliis, siue nugis, quousque predicta curialium commendatio mea vndiquaque limata sit, excussaque atque compta, et forsan correctionis limam senserit altiorem, vnam mitto...[2].

Nous retrouvons *lima correctionis*, *excussa*, *compta*. Voici maintenant une variation sur la *disertia:*

taliter baculo tue disertie defensando doctorem[3].

L'éloquence est ici assimilée à un bâton qui servira à défendre Jean de Meun. La *lima* elle-même n'est pas toujours déterminée par *correctio:*

scriptorem sistere iussi, donec tuum examen subierint, ac per tue limam selectionis transeuntes, is cui deuouentur [...] viderit[4].

(1) Cf. *supra*, p. 161, note 3. A. Thomas ignore cette œuvre, s'il s'agit vraiment d'une poésie.

(2) Jean de Montreuil, *Ne me non*, **175** ; ms. 13062, fol. 56v° ; inédite.

(3) Jean de Montreuil, *Ut sunt mores ;* ms. 13062, fol. 108r° ; cf. *supra*, p. 162-163.

(4) Jean de Montreuil, *Tametsi vir insignis*, **222** ; ms. 13062, fol. 125r°. La même lettre est transcrite de nouveau plus loin, fol. 138v°, d'où un problème d'histoire littéraire très important, mais dont nul n'a parlé. Cf. *Amplissima collectio*, t. II, col. 1452D-1453A, *Epistola LXXII:* « Ad amicum. Mittit ei primam epistolarum suarum partem examinandam ». D'après A. Thomas, *op. cit.*, p. 31, qui n'a prêté

Digitized by Google

La modification n'est pas heureuse, car la *lima* n'est pas à proprement parler un instrument de sélection. *Cancellaria*, semble-t-il, aurait mieux valu. Pourquoi ne pas l'avoir employé ? On nous dit que cette lettre est probablement adressée à Gontier Col : rien n'empêcherait Jean de Montreuil de parler de *cancellaria* avec lui.

Il devient donc assez clair qu'un certain flottement pouvait se produire entre les divers éléments qui étaient de nature à servir de base concrète à la métaphore. Ce qui subsiste, c'est l'idée de traversée, *transeuntes*, par un organe de discernement, *selectionis*, mais Jean de Montreuil n'est pas prisonnier de ses trouvailles : il peut assouplir ses métaphores. Voici deux exemples remarquables pris dans deux lettres dont le destinataire a défié la sagacité d'A. Thomas. Sur ces deux textes inédits, l'historien de Jean de Montreuil n'a rien eu à dire. C'est dommage, car tous deux nous font connaître l'existence d'humanistes dont le suffrage ou la collaboration importent au prévôt de Lille.

... reuerende magister [...] ecce verrinas quas beniuolentie vestre fert accessor. Precor igitur et enixe obsecro ut eas corruptas in parte atque laceras alias ut vidistis ingenii vestri clarissimi acu resuantur, ac disertie corrigantur pectine et comantur, quatinus ad me dum redierint incudis vestre limam frag<r>antes, et vobiscum glorientur extitisse, et michi cui re correcta opus est utpote ignaro et inscio, eas tunc visendi occasio peramplius ingeratur et delectabile sit. Valete[1].

Ces *particulae* de prose monstérolienne ont dû rester plusieurs jours sur l'enclume, car elles sentent l'application d'un styliste qui file ses métaphores. Les instruments du correcteur se multiplient à ses yeux. Disposant d'une aiguille, d'un peigne, d'une enclume et d'une lime, il va demander à chacun le service qu'il peut lui rendre[2]. L'aiguille lui servira à recoudre un texte troué de lacunes; le peigne de son éloquence corrigera les fautes et ornera, bouclera même, si l'on veut, ce texte amélioré, si bien que lorsque Jean de Montreuil le recouvrera, il exhalera le parfum de la lime de son enclume... Ah ! ici, *dormitat Homerus !* Malgré tous ses soins, l'épistolier s'embrouille dans sa forge : une enclume n'a pas de lime. Le voilà qui construit deux mots concrets l'un sur l'autre ! Il est victime de son art. En réalité, ces mots sont pour lui vides de sens matériel et pratiquement interchangeables. L'enclume, la lime, la *cancellaria*, tout cela revient à peu près au même.

Achevons notre enquête par un texte où ruissellent ces métaphores :

attention qu'à la deuxième transcription, cette lettre est probablement adressée à Gontier Col : « ad Gontherum, ut suspicor, scripta ». Pourtant, elle n'est pas rangée parmi les lettres que son catalogue de la p. 37 désigne comme envoyées à Gontier Col. Encore une incohérence grave.

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Querenti michi*, **191** ; ms. 13062, fol. 89v°-90r°. Inédite.

(2) Je ne connais pas de sources classiques à toutes ces acceptions métaphoriques, *ut sic*.

Digitized by Google

Circa ea que tam veraciter quam sapienter ac venuste in aulicos deprompsisti, animum meum subiit nichil agere nequientem insulse insipideque mee ineptie arare sulco ac infantis muse texere filo rudi aliqua super his, portio quorum non modica propriis subiecta est oculis aut his auribus hausi, et quemadmodum tibi in ceteris consonus esse nitor ita hac in re videas si tecum sim. Tu ergo chaos illud crudum nec digestum in feruentis disertie tue fornace si libebit recoques, dehincque super incude tua positum tenaci massipe uersaque reuersa, et quantum sat erit illo tue malleo scientifice circumspectionis perculto, excussoque ac polito materie libelli formam dabis nostris qui posteris cautio sit huius caribdis vastissime sibi cauere scire scopulos et inenodabiles laqueos vitare laberinti (1), quatinus sub morum altrice expultriceque vitiorum perdulci matre philosophia, aut *si frigidus obstiterit circum precordia sanguis* insonte ruris vita feliciter deducant *in bonis dies suos*[1]. Quod si opus illud numerorum submitteretur iuncture, quia etiam rei titulus id sonat, foret mea estimatione compendiosius, leuiusque aures introiret memorie, iuxta plus parte tenaciter inhereret, vale morigeraque[2].

Toute œuvre qui sort de la plume de Montreuil lui paraît à lui-même un chaos brut et informe. C'est un véritable artiste. Heureusement, des amis complaisants sont à son service. Ils pourront même, si besoin est, mettre en vers ce qu'il aura écrit en prose. Rien ne pourra les en empêcher, car ils sont merveilleusement outillés à cette fin. Que leur manquerait-il? S'il faut refondre une œuvre manquée, l'ardeur de leur éloquence sera le four où ils la mettront à recuire. Cela fait, à l'aide de pinces à la forte étreinte[3] ils la tourneront et retourneront sur leur enclume. En la frappant alors et la polissant au marteau, leur science circonspecte lui donnera le dernier fini. De leur forge sortira un livre fait de main d'ouvrier et qui pourra être bienfaisant pour la postérité. Pour nous, c'est le bienfait d'une telle profusion de métaphores qui est certain. L'imagination de Jean de Montreuil s'exerce sur un thème unique. Qu'elle s'étende ou non jusqu'à la *cancellaria*, elle joue toujours, quand il s'agit de se représenter le travail de correction littéraire, avec des images fournies par l'équipement de travailleurs manuels, parfois de la couturière, mais surtout du forgeron. Prendre au sens propre son aiguille ou sa lime, son four ou son enclume, ses pinces ou son marteau, serait une erreur grossière que personne n'a commise et ne commettra jamais. Moins visible, l'erreur ne serait pas moins grossière si l'on arrachait *cancellaria* à ce contexte de métaphores pour lui donner un sens propre.

Grossière ou non, cette erreur a été commise. L'histoire a pris le Pirée

(1) Encore une réminiscence composite, très caractéristique des sources où puise cet humaniste, qui est un clerc ; d'abord VIRGILE, *Géorgiques*, II, 484, et puis l'Écriture, avec *JOB*, XXI, 13 :

*Duc*unt *in bonis dies suos*,
et in puncto ad inferna descendunt.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Circa ea*, **147** ; ms. 13062, fol. 24v°. Inédite.

(3) Je n'ai trouvé nulle part le néologisme forgé ici par Jean de Montreuil, et je ne vois pas quel mot pourrait dissimuler une corruption paléographique. Je traduis selon les vraisemblances.

Digitized by Google

pour un homme. Pourquoi? D'abord, parce qu'on ne s'est pas aperçu de l'existence de ce contexte. Ensuite, et surtout, parce qu'on n'a pas été mis en garde par le caractère même du mot : *cancellaria* ne désigne pas au sens propre, un outil. Comment se serait-on méfié? C'est parce qu'on est averti par le contexte qu'on est invité à donner à ce mot un sens concret qui n'est pas celui auquel on pense actuellement. Comme nous l'avions observé dès le premier exemple, c'est dans cette direction qu'il faut chercher. Peut-on trouver quelque chose de satisfaisant?

V. Sens de *cancellaria*

Dans l'usage courant, *cancellaria* ne signifie que chancellerie, mais, sous la pression d'analogies contraignantes, nous sommes obligés de nous enquérir d'une signification plus matérielle. L'itinéraire le plus sûr vers le concret est le retour à l'étymologie. Or, à l'origine de *cancellaria* comme de *cancellarius*, nul n'hésite à placer *cancelli*. *Cancelli*, c'est une grille, un treillis. Voilà qui nous rapproche sensiblement du crible cher à Montreuil et que nous avons trouvé en parallélisme avec *cancellaria*. Tout se passe comme si le prévôt de Lille avait pris *cancellaria* au sens de *cancelli :* pourquoi cette substitution?

Très probablement par l'intermédiaire de *cancellare*. Tout le monde connaît le sens médiéval de ce terme et l'usage fréquent qu'il désigne. Pour annuler un texte, les scribes ou les correcteurs avaient coutume de le couvrir de lignes croisées en treillis : d'où *cancellare*. Serait-il imprudent de penser que la *cancellaria* de Jean de Montreuil n'est pas autre chose que l'exercice de l'art de la correction dans le moment même où il oblitère ce qui doit être élagué et, par le fait même, sauve tout le reste? Voilà en effet un instrument de sélection auquel on *soumet*, au plein sens étymologique du terme, l'œuvre à corriger et après la traversée duquel la perfection est censée atteinte.

Je n'ai encore aucune raison de penser que Jean de Montreuil ait pu trouver ce mot avec cette signification chez un écrivain antérieur, mais s'il est permis de se fier à Du Cange, on peut être tout à fait certain qu'il avait trouvé dans un des classiques de la faculté des arts une suggestion très accusée qu'il n'avait qu'à suivre pour aboutir dès le premier pas à ce progrès sémantique. Au mot *cancellare*, Du Cange cite ces quatre vers, qu'il attribue à Evrard de Béthune :

> Est cancellare, quae sunt damna notificare
> Nomina per medium quae signat linea ducta.
> In cruce cancellat pro nobis brachia Christus.
> Qui mala scripta linit, hic Cancellarius exit[1].

(1) Du Cange, *Glossarium mediae e .infimae latinitatis*, **61**, t. II, p. 78.

Digitized by Google

Malheureusement Du Cange ne précise pas sa référence, et je n'ai pas retrouvé ces vers dans le *Graecismus*[1]. Je n'oserai donc affirmer qu'ils chantaient dans la mémoire du prévôt de Lille au moment où il se décida à consommer sa petite révolution stylistique en donnant à *cancellaria* un sens inouï jusqu'à lui. Mais l'autorité de Du Cange est assez grande pour qu'on ne doute pas de l'authenticité de ces vers. Il est dès lors permis de proposer, au moins à titre d'hypothèse de travail, cette origine à l'acception de *cancellaria* que nous observons chez Jean de Montreuil. Si le *cancellarius* est, par définition, dans le monde littéraire l'homme compétent qui trace un trait réprobateur sur ce qui a été mal écrit, la *cancellaria* sera soit la dignité et l'office de ce censeur, soit plutôt la correction même dans son essence sélective.

Tout est clair, par conséquent, et rien ne nous empêche plus de conclure. Chaque fois que Jean de Montreuil écrit *cancellaria* en s'adressant à un humaniste qu'il charge de le corriger, ce mot est radicalement impuissant à permettre l'identification du personnage. Il signifie seulement que c'est un homme capable de corriger les œuvres du prévôt de Lille, et si Jean de Montreuil l'emploie, c'est précisément et uniquement parce qu'il sollicite cette correction même.

On n'a aucune raison de penser que la lettre *Suas paucarum* fasse exception à cette loi générale. La *submissio* à la *cancellaria* dont il y est question est maintenant très aisée à comprendre. C'est l'acte qui place les pages à corriger sous la plume qui va biffer les mots ou les phrases à supprimer, modifier ce qui demande retouche, laisser intact ce qui peut être conservé. S'il en est ainsi, ce texte ne renferme aucune obscurité mais s'harmonise à merveille avec toutes les lettres analogues. Toute autre interprétation doit donc être rejetée.

La conséquence est grave. Il ne reste aucun motif de penser à Gerson en lisant la lettre *Suas paucarum*. Comme notre enquête nous a appris que les requêtes adressées par Jean de Montreuil à divers censeurs littéraires sont assez nombreuses, le point d'application de cette épître devient flottant. Absolument rien ne suggère de le fixer sur Gerson, tandis qu'il y aurait quelques raisons de regarder du côté de Gontier Col ou plutôt de Nicolas de Clamanges. En tout cas, dans l'état des recherches au moment où ont écrit l'annotateur anonyme, A. Thomas ou M. Coville, tout ce que l'on pouvait dire, c'est que l'on ne savait rien sur ce point. Il conviendra de se demander si cette détermination imprudente n'aurait pas cependant, par la plus heureuse des chances, atteint la vérité. Ce qui est sûr, c'est qu'à parler formellement l'annotateur s'est fourvoyé sur

(1) J'ai consulté l'édition du Dr. J. WROBEL, *Eberhardi Bethuniensis Graecismus*, **63**. Seul le mot *cancellus* s'y trouve, au v. 368 du ch. XII, p. 123.

Digitized by Google

une fausse piste. Les éditeurs mauristes ont fait preuve de sagesse en s'arrêtant assez tôt. A. Thomas a choisi le mauvais guide, et a entraîné M. Coville dans son erreur[1].

Telles sont les conclusions auxquelles nous conduisent l'examen de la lettre *Suas paucarum* et la critique de *cancellaria*. Elles me paraissent décisives. Il reste cependant qu'A. Thomas a reconnu Gerson comme le destinataire de quatre autres lettres et qu'il ne faut pas confondre la discussion de sa position avec celle de l'hypothèse explicative que j'en ai proposée. Si son œuvre de discernement a vraiment commencé par *Suas paucarum* et s'est accomplie sous l'influence de l'annotation relative à *cancellaria*, le sort des quatre autres lettres serait réglé par la discussion qui précède. Mais s'il a procédé autrement? S'il a su reconnaître dans l'une ou l'autre des quatre épîtres que nous n'avons pas étudiées un signe indubitable qu'elle fut adressée à Gerson ; s'il est passé de là aux autres ; s'il a pu remonter par cette voie à la lettre *Suas paucarum* et s'assurer de son destinataire sans rien devoir à une interprétation téméraire de *cancellaria* ? L'hypothèse n'est pas invraisemblable *a priori*. On ne peut omettre de l'examiner. Seuls les textes de ces quatre lettres pourront nous répondre. Demandons-leur donc ce qu'il en est, et s'ils sont mutuellement reliés par des rapports organiques tels que, Gerson étant posé comme le destinataire de l'un d'entre eux, l'attribution des quatre autres suive par voie de conséquence légitime.

(1) Et pourtant, s'ils avaient pensé à lui, un de leurs maîtres les plus chers aurait pu, d'un mot, les sauver et prévenir toute cette cascade de catastrophes, en leur révélant, avec leur permanence, le sens des métaphores monstéroliennes, dans la phrase même où il ne cesse de nous rappeler — et en quels termes savoureux ! — la règle d'or qui s'impose à toute critique, mais dont il est si rare que la critique, oubliant volontiers son devoir d'ingénuité essentielle, ne cherche à s'affranchir : MONTAIGNE, *Essais*, I, 25, *De l'institution des enfants :* « Qu'il luy face tout passer par l'*estamine*, et ne loge rien en sa teste par simple auctorité et à credit » (je souligne).

Digitized by Google

CHAPITRE II

RAPPORTS ORGANIQUES DES LETTRES « ADRESSÉES A GERSON »

I. Les textes

J'ai déjà transcrit les trois lettres *Nunc demum agnosco*, *Suas paucarum* et *Vestre sollicitudinis*[1]. Voici les deux dernières, entièrement inédites.

1. LA LETTRE *AFFECTUM QUALEMCUMQUE*

Affectum qualemcumque reuerendissime pater alii ad vnionem gerant ecclesie, illum tamen quantum zeli [*31r°*] insinuat vestri feruor, nec opera nec opere manifestant ; quinpotius *talent*um a Deo sibi *tradit*um recondunt *sub modio*[2], malentes (bona eorum pace dictum sit) ingeniorum suorum acumina torpere sinere, ac suppressam in angulo cogere veritatem quam *super candelabro* positam lucis instar ceteris quid agere debeant demonstrare[3], et sibi cauendo ne quemquam iuste commonefaciant suum iniustissime deserunt officium, *ne offendant ad lapidem pedem suum* inquit ille[4]. Quod si de stilo reformident, posito timore protinus incipiant : *dabitur enim in illa hora quid loquan*tur, assertione saluatoris[5]. Nusquam vero male loquitur qui bene dicit, nec est, mea fiducia, quin cause bonitas faciat eloquentes, modo sincere caritatis e

(1) *Nunc demum*, plus haut, p. 63-64 ; *Suas paucarum*, p. 278-279 ; *Vestre sollicitudinis*, p. 298-299.

(2) Cf. S. Matthieu, XXV, 14-20 : « sicut enim homo peregre proficiscens, vocavit servos suos, et *tradi*dit illis bona sua. Et uni dedit quinque *talenta*... » +S. Matthieu, V, 15 : « neque accendunt lucernam, et ponunt eam *sub modio* ».

(3) Cf. S. Matthieu, V, 15 : « sed *super candelabr*um ut luceat omnibus qui in domo sunt ».

(4) *Ille*, ce n'est pas un auteur classique : S. Matthieu, IV, 6 : « Scriptum est enim :

Quia angelis suis mandavit de te,
et in manibus tollent te,
ne forte *offendas ad lapidem pedem tuum.* »

La source ultime est le *Psaume XCI*, 11-12.

(5) S. Matthieu, X, 19 : « Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini : *dabitur enim* vobis *in illa hora quid loquam*ini ».

Digitized by Google

pectore *eructent verbum bonum*[1]. Sed quia dicente Virgilio *trahit sua quemque voluptas*[2], agat quisque ut volet, ego autem continere non potui quominus ineptie ille quas[3] hesterno die audistis, et si non diserte, at saltim fideliter ab hac insultia texerentur. In quo quia vestre dominationis humanitas michi adeo congratulata est, alteram[4] ecce de nugis meis in aulicos pridem factam, sic enim benignitas audaciam parit, mittere per accessorem minime veritus sum, alias de quibus sermo fuit communicaturus postquam tanto dignantur honore quotiens vestre reuerendissime paternitati gratum erit, quam iugiter custodiat qui viuit in eternum[5].

2. LA LETTRE *MEE AN FUERIT*

Mee an fuerit inconsiderationis obtusitas, aut vestre id confidentia bonitatis faciat, vosmet iudicate pater mi prestantissime, quod ego modicus magno, doctissimo non doctus, illiteratus litteratissimo et demum stolidus circumspectissimo, sic de nugis rudimentisque meis vobiscum loquor, ago conferoque, ut que nulli mortalium communicauerim scriptotenus habeatis. Sed ita est pater reuerende, error vnus alium prouocat facillime, et ut inquit Claudianus, *suadet licentia luxum*[6]. Ego etiam puerorum instar vbi quod in prouerbio est fit michi bonus vultus, illuc eo, illic sum, ibi ad tedium usque dego et incautus linguam in fronte gerens, quidquid occurit profero, animum liberrime detegendo per omnia proprio veluti confessori. Rursus igitur subiit mentem meam, paternitati vestre mittere eam de qua pridie in domo vestra sermonem habuimus, satirice inuectionis formam tenentem epistolam, non ut transcribatur, hoc supplico, posco, obsecro, requiroque, sed solum eam vestra dominatio peruideat, animaduertatque si *(87r°)* dispendiosa nimis, de quo formido inest, mordaxue aut insolens extiterit, et correctoris emendatorisque more in margine mendas notet. Scio enim quod temperati minime est me in vtramque partem meorum affectuum fore pernimium vehementem, quoniam, ut Therentius causam signat, *aut gaudio sumus prepediti nimio, aut egritudine*[7], et quod temeritatem non minuit, en pater carissime

(1) Cf. *Psaume XLIV*, 2 : « *Eruct*avit cor meum *verbum bonum* ». Ce centon scripturaire, pour un humaniste qui ne cite guère l'Écriture, me paraît assez remarquable. Si cette lettre était de Gerson, on montrerait sans doute combien les réminiscences bibliques alourdissent son style et le privent de tout cachet personnel.

(2) VIRGILE, *Eglog.* II, 65.

(3) Le scribe a écrit *quam :* la correction en *quas* a été faite dans la marge gauche.

(4) Un signe de renvoi placé au-dessus d'*alteram* reporte à cette annotation en marge droite : « Ista epistola de nugis in aulicos scribitur supra per VIJ^{em} folia. ibi Jamque fere mediam celi » (= fol. 24v°-29v°). C'est l'*Epistola XLI, Ampl. coll.*, t. II, col. 1398A-1404B : « Ad Petrum (Manhac) et Gontherum (Col) suos praeceptores. *Describit aulicorum mores et vitia* ».

(5) JEAN DE MONTREUIL, *Affectum qualemcumque*, **140** ; ms. 13062, fol. 30v°-31r°. Inédite.

(6) CLAUDIEN, *Panégyrique sur le quatrième consulat d'Honorius*, 62-64 :

proclivior usus
In pejora datur, *suadet*que *licentia luxum*,
Illecebrisque effrena favet.

A. THOMAS, *op. cit.*, p. 70, a bien identifié cette citation, mais donne comme référence le v. 263.

(7) Le contexte est intéressant : TÉRENCE, *Heautontimorumenos*, III, sc. 1 ; v. 502-507 ; *Menedemus :*

Ita quaeso. Di vostram fidem !
Ita comparatam esse hominum naturam omnium,
Aliena ut melius videant et dijudicent,
Quam sua ! An eo fit, quia in re nostra *aut gaudio*
Sumus praepediti nimio, aut aegritudine?
Hic mihi quanto nunc plus sapit quam egomet mihi ?

Térence est pour Jean de Montreuil un maître d'humanisme.

Digitized by Google

iterum circa eandem materiam, ad quendam socium meum mimicam[1] hanc, licet eidem adhuc nequaquam transmissa sit, ipsi dominationi vestre vector deffert, que non arrogantie, sed de vestra benignitate prudenti prescite michi audacie imputetur[2].

Notre dossier est complet. Il nous donne une leçon immédiate. Rien ne paraît justifier ma dernière hypothèse. Si l'on fait abstraction de la lettre *Suas paucarum*, aucun de ces textes ne contient de quoi imposer l'attribution gersonienne. Seule, la lettre *Vestrae sollicitudinis*, par sa *cancellaria*, renferme une suggestion de cet ordre. Mais cette *cancellaria* n'avait rien à apprendre de nouveau au paléographe qui avait transcrit la note marginale du fol. 157, tandis qu'elle recevait son sens de cette note même. On irait donc contre toutes les vraisemblances, on subvertirait l'ordre qui se dégage naturellement des données textuelles si l'on supposait à la réflexion critique d'A. Thomas un itinéraire qui ne trouverait pas son origine dans la lettre *Suas paucarum* et son apostille anonyme du manuscrit 13062, et n'irait pas en s'étendant d'un texte à l'autre à la faveur d'analogies plus ou moins étroites et manifestes. Suivre à notre tour cet itinéraire sera donc nous attacher aussi étroitement que possible à la réalité historique, dans la mesure où le silence d'A. Thomas ne nous la rend pas tout à fait inaccessible. Nous serons conduits par là à mettre au premier plan les rapports organiques qu'A. Thomas a pu percevoir entre ces lettres et *Suas paucarum*, mais rien ne nous fera négliger leurs relations mutuelles ou les traits caractéristiques d'où aurait pu découler directement la détermination de Gerson comme destinataire.

II. Le cas de la lettre *Vestrae sollicitudinis*

Tout donne à penser que la première extension s'est produite de *Suas paucarum* à *Vestrae sollicitudinis*, car une raison a dû se présenter d'emblée, et péremptoire : la présence de *cancellaria* dans ce nouveau texte. Le rattachement accompli, A. Thomas n'a plus trouvé que des confirmations. D'abord, Jean de Montreuil traite son correspondant comme il traitait le destinataire de *Suas paucarum :* il lui soumet une œuvre qui a besoin d'être corrigée. De plus, les qualités morales qu'il

(1) Je risque cette *lectio difficilior* plutôt qu'une correction. Le ms. porte *mimitam*. Les deux *i* sont très nettement marqués. On ne peut donc corriger ni en *minutam*, ni en *immitam*. La seule solution me paraît être de lire un *c* au lieu du *t*, ce qui n'a rien d'exorbitant, quoique le scribe du ms. 13062 donne peu d'exemples d'une confusion de ce genre. Mais *mimicus* existe, et si l'on prend *mimicam* substantivement, on obtient un sens assez satisfaisant, Jean de Montreuil voulant dire qu'il envoie une lettre plaisante et, bien entendu, de basse qualité. L'analogie avec *nugae, ineptiae, insulsiae* me semble recommander cette solution.

(2) Jean de Montreuil, *Mee an fuerit*, **173**, ms. 13062, fol. 86v°-87r°. Inédite.

Digitized by Google

lui reconnaît : profondeur de jugement, prudence ; ses occupations importantes ; ses soucis intenses ; les termes mêmes dont il se sert pour le saluer : *reverendissime pater*, *paternitas vestra*, tout cela convient très bien à Gerson. Une raison positive, plusieurs confirmations, aucune contre-indication, que fallait-il de plus pour autoriser à assimiler ces deux lettres du point de vue de leur destinataire ?

Il aurait fallu un peu plus d'attention aux données réelles du texte, et de réserve dans le maniement d'arguments impuissants à conduire jusqu'à une telle conclusion. Nous savons maintenant ce qu'il faut penser de *cancellaria*. Solidaire de *Suas paucarum* par ce lien essentiel, la détermination relative à *Vestrae sollicitudinis* sombre dans la ruine dont la première vient d'être victime sous nos yeux. Mais à supposer que *cancellaria* ait pu avoir le sens qu'A. Thomas, selon toutes vraisemblances, lui a donné, en résulterait-il une analogie suffisante pour que l'unité de destinataire s'imposât ? Assurément non. Toutes les confirmations qu'on peut alléguer n'ont rien de caractéristique. Nombreux étaient alors, en France ou en Italie, les personnages auxquels elles conviendraient aussi bien qu'à Gerson. Et tandis que rien de décisif ne peut être retenu en faveur de l'unité, deux arguments paraissent non seulement sérieux mais efficaces contre cette réduction.

Le premier se tire de l'étroite ressemblance qui rapproche ces deux lettres dans le fond et dans la forme. Il n'est pas croyable que Jean de Montreuil écrivant au même personnage, à un personnage surtout qu'il charge de corriger son style, lui présente la même requête de la même façon et avec les mêmes métaphores. Il aurait eu à cœur de se renouveler.

Le second est plus fort encore. Il consiste à faire observer la singulière disparité qui, du point de vue du tutoiement, distingue ces lettres si semblables. Il y a là, je l'ai déjà remarqué, une question de principe pour Jean de Montreuil et tous ses amis. Par fidélité aux anciens, ces épistoliers tutoient leurs correspondants. Jean de Montreuil consent quelques exceptions lorsqu'il s'adresse à de très hauts personnages[1]. Or, il donne du *tu* au destinataire de la lettre *Suas paucarum* et du *vous* à celui de la lettre *Vestrae sollicitudinis*. C'est là une différenciation radicale qui ne peut s'accommoder de l'unité du destinataire. A. Thomas n'avait pas le droit d'aller contre cette indication essentielle. Du moment qu'à ses yeux la lettre *Suas paucarum* était certainement écrite à Gerson, il aurait dû en conclure que la lettre *Vestrae sollicitudinis* ne pouvait certainement pas être adressée au chancelier.

Une fois de plus, la structure de son œuvre exhibe une incompossibilité, une contradiction interne qui a échappé aux regards de son auteur.

(1) Je traiterai méthodiquement ce point important plus loin, p. 328-334.

Digitized by Google

Pour nous, à vrai dire, au point où nous en sommes, la situation est tout à fait différente. Nous n'avons plus aucune raison d'admettre que la lettre *Suas paucarum* s'adresse à Gerson. Les disparates stylistiques ne peuvent donc s'opposer à ce que Gerson soit le destinataire de *Vestrae sollicitudinis*. Seulement, nous aboutissons ici au plus curieux des paradoxes. La thèse d'A. Thomas affirme que la lettre *Vestrae sollicitudinis* est adressée à Gerson, mais elle ne le prouve pas. Dans son système, tenter cette preuve est mettre à nu l'incompossibilité de ces deux attributions. Si l'on corrige ce système en renonçant à donner Gerson comme destinataire à *Suas paucarum*, on sauve la possibilité de cette détermination pour *Vestrae sollicitudinis*. Mais si Gerson n'est pas le destinataire de *Suas paucarum*, pourquoi serait-il celui de *Vestrae sollicitudinis?* Quelle raison aurait-on de penser encore à lui? Il est de fait que l'on n'a pu penser à Gerson comme destinataire de la lettre *Vestrae sollicitudinis* que sous la suggestion d'une autre lettre, *Suas paucarum*, dont il est de l'essence de *Vestrae sollicitudinis* de montrer qu'elle ne peut simultanément avoir été adressée à Gerson. Que l'auteur d'une thèse se montre satisfait d'anomalies aussi fortes, c'est ce qui serait étonnant si toutes les faiblesses n'étaient excusables chez un père. Que l'auteur d'une monographie critique filtre le moucheron et avale ce chameau, c'est ce qui donne vraiment à réfléchir sur les exigences essentielles de la critique.

Concluons : de soi, les deux lettres *Suas paucarum* et *Vestrae sollicitudinis* ne peuvent avoir le même destinataire. Cependant, l'obstacle qui s'oppose à toute tentative d'unification n'est insurmontable que dans l'état présent de nos connaissances. Si l'on découvrait par ailleurs la preuve que des relations épistolaires ont existé entre Montreuil et Gerson, et si l'on pouvait démontrer en outre que ces relations ont impliqué un certain progrès d'intimité, il serait aisément levé. C'est en effet de façon naturelle que Jean de Montreuil aurait alors passé du *vous* au *tu*. Mais comment être informé sur ces divers points par d'autres sources que les lettres conservées ; et comment décider du destinataire des trois autres avant d'avoir réglé le sort des deux plus riches en indices favorables? Documentés comme nous le sommes, l'obstacle ne peut être franchi. Le moins qu'on eût été en droit d'attendre d'A. Thomas, c'est qu'il nous en prévînt.

Sans doute, il n'est pas absolument impossible que l'une ou l'autre de ces deux lettres ait été écrite à Gerson, mais, dans l'état présent de l'histoire, l'une et l'autre n'ont été mises en rapport avec le chancelier que par suite d'un contresens sur *cancellaria*, et en vertu d'une connexion qui fait violence à leur style respectif. Normalement, rien, ni dans l'une ni dans l'autre, n'invite à poser le problème de leur destinataire en

Digitized by Google

commençant par étudier la candidature de Gerson. D'autres seraient au moins aussi probables. A. Thomas n'a aucunement résolu le problème, mais, sans le poser, il a réussi à le fausser. La première chose à faire pour découvrir la solution, c'est de s'affranchir de son autorité.

III. Le cas de la lettre *Meae an fuerit*

Parvenue à la certitude au sujet de la lettre *Vestrae solliciludinis*, sur quel texte s'exerça la réflexion d'A. Thomas en vue d'achever la constitution de son dossier gersonien? Il serait imprudent de le désigner sans réserves, mais toutes les vraisemblances sont en faveur de la lettre *Nunc demum*. C'est elle, en effet, qui a revêtu le plus d'importance à ses yeux. Il l'a éditée. Il l'a interprétée. Il y a trouvé la définition des rapports de Gerson et de Montreuil. Sur les deux autres lettres, au contraire, il n'a rien à dire. Aucun motif ne lui a inspiré de les exhumer du manuscrit. Dès lors, tout donne à penser que leur sort n'a été réglé qu'en dernier lieu. C'est lui, pourtant, que je vais étudier maintenant, mais seulement pour des raisons de commodité et d'équilibre. Sur *Meae an fuerit* ainsi que sur *Affectum qualemcumque*, on peut se faire une opinion sans de trop longues recherches. Avec *Nunc demum*, nous serons entraînés dans un dédale de vérifications si étendues et si délicates que leur exposé gonflerait au delà de toute proportion le troisième article du présent chapitre. Sans doute, la solution de cette énigme ne serait pas dépourvue de conséquences pour celle de *Meae an fuerit* et d'*Affectum qualemcumque*, tant toutes ces questions s'entretiennent, mais il suffira d'en prévenir mon lecteur et de savoir que la conclusion ne sera définitive qu'après l'examen de *Nunc demum*. Pratiquement, mieux vaut réserver un chapitre spécial à ce cas singulier. Demandons-nous donc tout d'abord pourquoi A. Thomas a discerné Gerson à l'arrière-plan de la lettre *Meae an fuerit* et si nous pouvons l'y reconnaître avec lui.

Abordée après *Suas paucarum* et *Vestrae solliciludinis*, la lettre *Meae an fuerit* n'exhibe pas de lien de parenté manifeste avec ces textes. *Cancellaria* n'y reparaît pas. Cependant, on ne peut nier qu'une certaine analogie ne soit observable, dont l'analyse révèle cinq traits principaux. Le plus important, sans doute, aux yeux d'A. Thomas, est celui qui apparaît le dernier. Jean de Montreuil s'adresse à un correcteur. Instruit par *Suas paucarum* et *Vestrae solliciludinis*, A. Thomas savait que Gerson jouait volontiers ce rôle. Le rapprochement était immédiat. D'autant qu'un deuxième trait paraissait confirmer cette identification. Au personnage qu'il charge de corriger son invective satirique, Jean de Montreuil prodigue les marques de la plus profonde déférence : c'est un père très cher et très

Digitized by Google

vénéré qu'il accable sous les superlatifs destinés à louer sa science, sa culture, son jugement. Il va jusqu'à lui attribuer l'épithète que les Pères réservaient à l'empereur : *praestantissime*. Son excellence l'éblouit. On croit assister à la rapide inférence d'A. Thomas. Si le premier trait permettait de penser aussi bien à Nicolas de Clamanges ou à Gontier Col, le second ne paraît guère convenir qu'à l'illustre chancelier.

Comment en douter, d'ailleurs, lorsqu'on voit Jean de Montreuil traiter cet éminent correcteur comme son confesseur : *proprio veluti confessori?* Gontier Col est exclu par là, et sans doute aussi Nicolas de Clamanges. Quatrièmement, l'épistolier ne se tient pas de citer son maître favori, Térence. Nous avons vu quelle place tenait Térence, au sentiment d'A. Thomas, dans la lettre *Nunc demum*. Le voir reparaître ici, c'est inévitablement évoquer une atmosphère gersonienne, et se préparer à situer *Meae an fuerit* par rapport à *Nunc demum*. Antérieure, elle montrerait seulement la force et la constance de cette habitude ; postérieure, son intérêt serait plus vif encore, car elle prouverait que, malgré les reproches de Gerson, Jean de Montreuil aurait continué à citer Térence, et même en écrivant à son censeur. Enfin, cette lettre rappelle le souvenir d'une conversation littéraire que Jean de Montreuil a eue la veille avec son correcteur auquel il avait rendu visite dans sa propre maison : nouvelle analogie avec *Nunc demum*, car c'est, nous l'avons vu, au cours d'une visite que son censeur lui avait fait remarquer l'incongruité de sa citation térentienne. Pourquoi ne pas induire de cette analogie de situations et de ces rapports l'identité du destinataire?

Tels sont, me semble-t-il, les seuls motifs qui aient pu agir plus ou moins consciemment, plus ou moins distinctement, sur A. Thomas pour lui prescrire de rattacher *Meae an fuerit* à Gerson. Dans sa perspective, on doit l'avouer, ils étaient faibles. Tout se réduisait, en effet, à des vraisemblances qu'on ne peut s'empêcher de déclarer légères, dont aucune n'était contraignante, et dont l'ensemble ne constituait pas une convergence. Dès qu'on les reprend de notre point de vue, on s'aperçoit non seulement qu'ils sont impuissants à nous conduire jusqu'à Gerson, mais qu'ils nous orientent plutôt dans une direction bien différente. Je reprendrai plus loin ceux qui constatent une analogie entre *Meae an fuerit* et *Nunc demum*. Qu'on me permette d'anticiper sur mes propres résultats juste assez pour déclarer qu'ils n'ont pas plus de valeur que ceux qui portent sur *Suas paucarum* et *Vestrae solliciludinis*. Nous verrons même que, s'ils les dépassent, c'est en force négative. Tous, en tout cas, présentent ce caractère commun qu'au lieu de constituer des présomptions favorables à la thèse d'A. Thomas, ils se retournent contre elle.

Au point où nous en sommes, en effet, nous ne savons encore rien de l'existence de rapports épistolaires entre Jean de Montreuil et Gerson.

Digitized by Google

Rien ne nous permet plus de poser Gerson comme destinataire de *Suas paucarum* et de *Vestrae sollicitudinis*. Rien ne nous le permettra au terme de *Nunc demum*, au contraire. Tout nous indique d'ailleurs que, dans le cas où l'une de ces deux premières lettres lui aurait été adressée, l'autre ne lui aurait certainement pas été écrite. C'est donc dans toute sa nouveauté, dans toute son acuité, avec *Meae an fuerit*, que se pose le problème de la détermination gersonienne. Dès lors, plus cette lettre présente d'analogies avec les autres, moins cette détermination offre de vraisemblance, puisque le moins qu'on puisse dire sur les trois autres lettres, c'est qu'on ignore tout de leur destinataire.

Lors donc qu'on voit Jean de Montreuil s'adresser à un correcteur littéraire, non seulement on n'a plus aucune raison de penser à Gerson, mais puisqu'on sait d'autre part qu'il recourait volontiers aux bons offices de Gontier Col ou de Nicolas de Clamanges, c'est plutôt vers ces maîtres qu'il conviendrait de regarder. Si l'on objecte qu'en parlant de son confesseur, Jean de Montreuil clôt lui-même les voies qui conduiraient vers eux, la réponse ne souffre aucune difficulté : Jean de Montreuil ne parle pas de son confesseur. Ce qu'il dit est essentiellement différent. Avec sa gentillesse et sa spontanéité habituelles, il avoue que lorsqu'il est mis à l'aise par un accueil bienveillant, il n'a pas plus de secrets pour un ami que pour son propre confesseur. On le voit : loin de prouver par ces mots que c'est à son confesseur qu'il s'adresse, il l'exclut.

De même, par le profond respect qu'il témoigne à son correspondant, il exclut sinon définitivement Gerson, du moins le destinataire de la lettre *Suas paucarum*, ce qui, dans le système d'A. Thomas, ne saurait manquer de gravité. A. Thomas, la chose ne paraît pas douteuse, a pensé à Gerson lorsqu'il a lu, dans la lettre *Meae an fuerit*, les expressions *pater reverende*, *paternitati vestrae*. C'est bien ainsi que devait traiter Gerson celui qui, dans la lettre *Suas paucarum*, se présentait comme son disciple. Oui, mais, de l'une à l'autre, ce disciple aurait senti la distance qui le séparait de son maître s'accroître ou se réduire singulièrement. En effet, tandis que l'auteur de la lettre *Suas paucarum* se contentait d'un *pater optime* fort discret, l'auteur de *Meae an fuerit* n'a pas assez de superlatifs pour saluer l'éminence de ce maître très cher dans l'ordre de la science et de la vertu. Bien plus, il lui assène deux épithètes qui, normalement, conviendraient à un prince : *praestantissime* et *vestra dominatio*. Quel que soit son penchant pour l'emphase, le prévôt de Lille irait-il jusqu'à traiter de prince et de seigneur le titulaire d'une chancellerie qui devait recevoir plus de lustre d'un si grand homme qu'il ne lui était possible de lui en conférer par l'éclat de cet office même? Prenons garde d'ailleurs qu'avant d'accuser son style de boursouflure, il faut supposer le problème résolu et savoir que cette lettre ne s'adresse pas à un plus

Digitized by Google

haut dignitaire ecclésiastique. A. Thomas, M. Coville en sont sûrs. Mais nous? Comment pourrions-nous l'être après avoir rencontré le cardinal de Florence et le cardinal de Saint-Marc, et quand nous constatons que la nuance évidente dans l'emploi des termes de respect va jusqu'à la divergence radicale dans l'usage caractéristique du *tu* et du *vous?* Tout comme la lettre *Vestrae sollicitudinis*, et à la différence de *Suas paucarum*, la lettre *Meae an fueril* donne du *vous* à son destinataire. L'hétérogénéité du groupe arbitrairement homogénéisé par A. Thomas apparaît donc de plus en plus. *Meae an fueril* ne peut pas avoir été écrite au même personnage que *Suas paucarum*, mais peut-être a-t-elle même destinataire que *Vestrae sollicitudinis*. Nous nous rapprocherons sans doute de la solution en étudiant de plus près l'usage de Jean de Montreuil dans l'emploi du *tu* et du *vous*, mais comme la même question sera soulevée par la lettre *Affectum qualemcumque*, posons-la avec cette lettre.

IV. Le cas de la lettre *Affectum qualemcumque*

Par où la lettre *Affectum qualemcumque* s'est-elle révélée gersonienne aux yeux d'A. Thomas? On se le demande, tant les dissemblances l'emportent manifestement sur les analogies. Sans doute, Jean de Montreuil y fait allusion à ses œuvres, et il annonce à son correspondant qu'il lui envoie l'opuscule qu'il a composé contre les courtisans. Mais il ne s'adresse pas à lui en tant que correcteur, il ne soumet pas ses élucubrations à sa *cancellaria*, et pas même à son jugement. Ce premier point constitue donc une divergence et non une ressemblance. On objectera que l'épistolier témoigne à cet inconnu un sentiment filial qui rappelle les lettres précédentes. Attention : rappeler les lettres précédentes n'est plus un signe favorable à la détermination de Gerson, au contraire. De plus, après les discriminations que nous venons d'opérer, un texte ne peut plus rappeler simultanément *Meae an fueril*, *Vestrae sollicitudinis* et *Suas paucarum*. Il est nécessairement d'un côté ou de l'autre de la ligne de démarcation qui sépare ces textes inconciliables. Or, *Affectum qualemcumque* est du côté de *Meae an fueril*. Pour son auteur, en effet, le destinataire est un *reverendissimus pater*, sa dignité est une *reverendissima paternitas*, et Jean de Montreuil le voit revêtu d'une *dominatio*. Pour être enclin à penser que Gerson serait heureusement désigné par là, il faudrait beaucoup de bonne volonté.

Mais non, répondra-t-on, car il suffit de constater que cette lettre se situe d'elle-même tout près de *Nunc demum* et de *Meae an fueril*, puisqu'elle fait suite à une lecture littéraire que Jean de Montreuil avait donnée la veille à son correspondant. Sans doute, mais il faut observer

Digitized by Google

qu'une telle parenté soulève la même question préalable. Réservons encore le cas de *Nunc demum*. Pour le reste, il est clair qu'une similitude de ce genre est plutôt fatale à la candidature de Gerson. Si elle était seule, peut-être, me dira-t-on enfin, mais il n'en est pas ainsi : cette lettre porte un signe évident et indéniable qu'elle ne peut s'adresser qu'à Gerson, car on y voit Jean de Montreuil féliciter son correspondant de ne pas se contenter de désirer, même ardemment, l'union de l'Église, mais d'y travailler plus que d'autres avec un zèle effectif. Qui pourrait-il louer en de tels termes, sinon le chancelier parisien qui n'a cessé de parler et d'écrire contre le schisme et pour la paix?

Qui? C'est en effet une question, et une question délicate. Mais suffit-il qu'elle soit difficile pour qu'on puisse se permettre de la traiter comme résolue? Mieux vaut un aveu d'ignorance qu'une décision arbitraire. Il est pourtant assez probable que c'est dans ce dernier rapprochement qu'A. Thomas a trouvé le motif qui a emporté son adhésion, parce qu'il a bien connu une lettre très importante où Jean de Montreuil parle avec admiration du chancelier, du bon chancelier, en raison de sa courageuse initiative dans l'affaire du schisme : c'est la lettre *Etsi nil prosit* à Nicolas de Clamanges[1]. J'aurai à revenir sur ce texte capital, car il met hors de doute un fait qui intéresse au plus haut point mon enquête : Jean de Montreuil a connu et fort apprécié une certaine forme de l'activité gersonienne. Mais en résulte-t-il que, lorsqu'il félicite quelqu'un de se dépenser efficacement pour l'union de l'Église, ce soit certainement à Gerson qu'il écrive?

En aucune façon. D'abord, parce que l'admiration qu'il confie à Nicolas de Clamanges n'est pas provoquée précisément par ce motif. Le chancelier lui paraît digne d'une estime particulière non parce qu'il serait seul à promouvoir l'union, mais parce qu'il a su tracer sa voie entre les extrêmes :

> Cum tanta hoc in facto doctissimorum hominum cernatur dissensio, et si fas dicere sit, factio perhorribilis, vt ne vnus quidem apud me inueniatur, si non parum prospiciunt oculi ad alteram partium non extremus, modo bonum et vere bonum cancellarium parisiensem exemero, cuius in hac re sinceritatem fidemque ac zelum purissimum nemo te magis nouit quem explicare gestio si valerem[2].

La nuance est considérable, surtout avec un écrivain comme Jean de Montreuil. Ce qu'il a jugé, un jour, être une activité d'extrémiste avait fort bien pu lui paraître jusque-là le type même de ce qu'il fallait faire

(1) Jean de Montreuil, *Etsi nil prosit*, **158** ; ms. 13062, fol. 13r°-14v° ; cf. dans l'*Amplissima collectio*, l'*Epistola XXXV*, col. 1378-1380 : « ad amicum, de schismate », et A. Thomas, *op. cit.*, p. 38 : « *Nicolao de Clamengis* ».

(2) Jean de Montreuil, *l. c.*, fol. 13r°-v°.

Digitized by Google

pour agir utilement. On opérerait donc un rapprochement téméraire, à plus forte raison la plus illégitime des réductions, si l'on profitait de cette possibilité de raccord superficiel pour déterminer, sans plus ample informé et sans discussion possible, Gerson comme destinataire d'*Affectum qualemcumque*. Jean de Montreuil n'aurait-il donc connu aucun autre homme d'Église auquel il aurait pu faire ce compliment ? Nous répondrons à cette question essentielle en essayant de nous mettre au clair sur la dernière difficulté que la lettre *Affectum qualemcumque* oppose à la classification d'A. Thomas.

Tout comme celui de *Vestrae sollicitudinis* ou celui de *Meae an fuerit*, le destinataire d'*Affectum qualemcumque* n'est pas tutoyé par Jean de Montreuil. Dès lors, il ne peut normalement être confondu avec celui de *Suas paucarum*. Nous aboutissons ainsi à une conclusion qui a toute la saveur d'un paradoxe : sur quatre lettres déterminées par A. Thomas comme adressées à Gerson, d'abord en raison d'une donnée propre à *Suas paucarum*, puis en conséquence de certains liens ou de certaines analogies plus ou moins directement rattachables à cette donnée primordiale, trois sont apparentées de la façon la plus caractéristique par un trait de style singulier, mais elles sont opposées par ce trait distinctif même à la lettre *Suas paucarum*, d'où leur attribution gersonienne était vraisemblablement déduite. Bloquer ces cinq textes sur un même destinataire n'est donc pas une opération critique normale. On serait beaucoup plus docile aux suggestions documentaires si l'on partait de l'hypothèse que ces cinq épîtres se répartissent entre deux correspondants au moins, et si l'on traitait séparément du sort de *Suas paucarum* et de *Nunc demum* d'une part ; de celui d'*Affectum qualemcumque*, de *Meae an fuerit* et de *Vestrae sollicitudinis* d'autre part. Le plus curieux, c'est qu'à peine a-t-on opéré cette disjonction, si naturelle qu'elle eût dû s'imposer inévitablement, on s'aperçoit qu'elle détache de la lettre-mère *Suas paucarum* le seul document qui parût lui être soudé par la présence commune de *cancellaria*, à savoir *Vestrae sollicitudinis* et qu'elle lui associe une lettre qui s'est fait surtout remarquer à nos yeux par ses éléments de contraste. Il est donc probable que cette bipartition n'est que le premier moment d'un morcellement plus accusé. En tout cas, rien ne permet de réduire à une unité spécifique deux groupes que distingue une différence aussi profonde que l'emploi de *tu* ou de *vous*. La question est maintenant de savoir si l'on peut dégager de cette différence même quelques indications utiles sur les destinataires respectifs.

Si nous devions nous en tenir à l'opinion de Georg Voigt, notre espoir serait faible, car nous n'aurions même pas le droit d'imaginer qu'on puisse observer chez Jean de Montreuil un usage du *vous* assez étendu et divers pour être pratiquement différentiel. D'après Voigt, en effet,

Digitized by Google

Jean de Montreuil fut le premier en France qui osât imiter l'emploi classique de la deuxième personne du singulier en s'adressant aux papes et aux princes :

> Er ist in Frankreich der erste, der Päpste und Fürsten in klassischen Singular anzureden wagt[1].

Comment un épistolier qui traite les autorités les plus hautes avec toute la liberté du style antique aurait-il pu consentir à revenir au *vous* médiéval dans sa correspondance ordinaire? Les trois cas que nous observons paraissent dès lors exceptionnels. Ils doivent défier l'explication.

Pour nous en assurer, laissons les théories ou les affirmations massives, et faisons, de ce point de vue, l'inventaire de tous les textes monstéroliens qui nous sont actuellement accessibles. Nous disposons de deux cent dix : les deux cent quatre (y compris les deux allocutions au pape, *Ad quem* et *Solent*) que contient le manuscrit 13062, et les six autres que l'*Amplissima collectio* a édités d'après le témoin romain[2]. Interrogeons-les non seulement sur l'emploi du pluriel de politesse ou de majesté, mais sur les deux autres traits caractéristiques communs à nos trois lettres : l'application au destinataire d'un terme d'excellence qui m'a paru excessif dans le cas de Gerson : *dominatio;* et le fait que Jean de Montreuil recourt à ce correspondant comme à un correcteur littéraire. Si nous découvrons d'autres lettres où ces trois traits soient réunis, la question sera enfin posée de façon correcte.

Sur les deux cent dix textes qu'il nous est loisible d'examiner, trente-trois, trente-quatre peut-être, échappent à la loi qu'on aurait pu être tenté d'induire de la remarque de Voigt : le singulier classique n'y est pas employé[3]. Étant donné le principe plusieurs fois rappelé par Jean de

(1) G. Voigt, *op. cit.*, **373**, p. 350.

(2) Cf. *supra*, p. 213, note 5 et p. 214, note 2.

(3) Je ne compte pas, bien entendu, les textes où le pluriel est commandé par le fait que Jean de Montreuil s'adresse à une pluralité de destinataires. C'est certainement le cas pour huit lettres, et peut-être pour neuf. 1° Dans la lettre *Etsi nil prosit*, à Nicolas de Clamanges (*Ampl. col.*, col. 1378D-1380D : *Epist. XXXV*, ad amicum, de schismate), le *vous* succède au *tu*, fol. 14r°, parce qu'il s'agit de Clamanges et de ses amis. 2° Dans la lettre *Vt animo* (à Nicolas de Clamanges, inédite), ms. 13062, fol. 15v°-16r°, *vos* est entraîné par l'apparition d'un *Jacobus*. 3° *Clarissime indolis* (*A. C.*, n° XXIV, col. 1362C-D ; ms. fol. 4r°) est adressée aux princes du sang. 4° *Debui si poluissem* (*A. C.*, n° XLV, col. 1406E-1409A ; ms. romain), aux habitants d'Aix-la-Chapelle. 5° *Perdulces ac* (inéd. ms. 13062, fol. 58v°-59r°), à des *patres reuerendi ac domini carissimi*. 6° *Perplexitate nimia* (inéd. fol. 111v°-119v°), aux juges de son différend avec Gontier Col. 7° *Regali ex progenie* (*A. C.*, n° XXII, col. 1350E-1361D ; ms. fol. 157r°-164v°), aux princes et à la noblesse française. 8° *Venerandi domini* (inéd., fol. 58r°-v°), à des *fratres percarissimi* non identifiés. 9° La lettre *Si spacium* (inéd., fol. 77v°) exprime une vive indignation contre quelqu'un qui s'est contenté de lui promettre une réponse, et se termine par un défi. Sa violence verbale, nourrie de Virgile, ne manque pas de saveur. Il n'est pas impossible qu'il ne s'agisse que d'un

Digitized by Google

Montreuil lui-même[1], cette proportion est loin d'être négligeable. Les trois lettres que nous étudions ne sont pas isolées. Avant de décider de leur sort, il convient donc de les rétablir dans leur contexte. On montrerait sans peine que, chaque fois que Jean de Montreuil renonce au singulier classique, il a dû y être entraîné par la dignité du destinataire, pape, prince du sang, cardinal ou évêque. L'assertion de Voigt devrait être

adversaire. J'ai plutôt l'impression qu'ils doivent être deux ou plusieurs : « Si spacium ad dicendum nostro commodo vacuosque dies habuissemus, ut ait Cicero, non vestra me terreret autoritas, quin vos profecto aggrederer inuectiua, qui istum equitatorem diutius tamen apud vos manentem atque duplicium litterarum mearum vobis directarum baiulum redire vacuum permisistis responsiua, obtegit vos insuper quod per alium consocium suum vos michi asseruit incunctanter rescripturos. Quod si veritatem non dixerit, ad pugnam vos armate [...]. Consulite igitur vobis, consulite [...] vel hanc pro diffidentia recipite ». Ces textes écartés, il reste les lettres suivantes : 1. *Ad curiam* (inéd., fol. 52r°-v°). 2. *Ad quem* (*A. C.*, n° XXXIII, col. 1374E-1375D ; fol. 7r°-v°. D'après l'*A. C.* : « Oratio quam regis nomine habuit ad Alexandrum papam V post ipsius promotionem, 1409 ». A. Thomas, *op. cit.*, p. 37, a heureusement corrigé : il s'agit de Jean XXIII ; cf. le texte amélioré dans H. Finke, *Acta*, **69**, p. 149-150). 3. *Affectum qualemcumque* (inéd., *supra*, p. 317 ; A. Thomas, p. 38 : Gerson). 4. *Alterum exequi* (inédite ; fol. 49v°-50r° ; destinataire non identifié). 5. *Amicus amicorum* (inéd. ; fol. 138r° ; cf. *infra*, p. 332). 6. *Cui non paucioribus* (inéd., fol. 60r°-v° ; dest. non identifié). 7. *Cum ut dant* (inéd., fol. 67v° ; cf. *supra*, p. 127, et *infra*, p. 550). 8. *Ecce cursus* (*A. C.*, n° XX : « Ad quemdam episcopum », col. 1349D-1350B ; fol. 58r°). 9. *Ex quo nuge* (inéd., fol. 106v°-107r° ; dest. non ident.). 10. *Ex quo nugis* (*A. C.*, n° LV : « ad quemdam episcopum », col. 1420C-E ; fol. 85r°-v°). 11. *Existimo vir* (*A. C.*, n° LXVI : « ad amicum », col. 1434D-1435C ; fol. 109r°-110r°). 12. *Ingrate quam* (*A. C.*, n° X : « ad quemdam episcopum », col. 1332C-D ; fol. 52v°). 13. *Intellexi serenissime* (*A. C.*, n° XXIII : « ad principem », col. 1361E-1362B ; fol. 3r°-v° ; A. Thomas, *op. cit.*, p. 38 : « *Ludovico*, Caroli VI filio, Aquitaniae duci, ut saltem opinor »). 14. *Mee an fuerit* (inéd., fol. 86v°, *supra*, p. 318 ; A. Thomas, p. 38 : Gerson). 15. *Ne me non* (inéd., fol. 56v° ; dest. non ident.). 16. *Ne nichil rescripsisse* (inéd., fol. 82v°, cf. *infra*, p. 335 ; A. Thomas, p. 40 : Pierre d'Ailly). 17. *Non obstabit* (*A. C.*, n° LXI : « ad quemdam episcopum » ; col. 1429D-1431B ; fol. 99v°-100v°). 18. *Peroportune ut* (*A. C.*, n° XXI : « ad quemdam episcopum » ; col. 1350C-D ; fol. 65r°-v°). 19. *Pluribus ad vos* (inéd., fol. 22r° ; A. Thomas, p. 40 : Pierre d'Ailly). 20. *Qualinus vestre* (*A. C.*, n° LXXI : « ad Carolum VI » ; col. 1443C-1452C ; A. Thomas, p. 40 : « *Sigismundo*, Romanorum regi »). 21. *Que modico* (*A. C.*, n° XXVII : « ad quemdam episcopum » ; col. 1363E-1364C ; fol. 4r°-v°). 22. *Querenti michi* (inéd. ; fol. 89v°-90r° ; dest. non ident.). 23. *Qui obsequio* (inéd. ; fol. 51r° ; A. Thomas, p. 36 : Antoine de Chalant, cardinal). 24. *Quod in* (inéd. ; fol. 51v°-52r° ; paraît s'adresser à un pape ; cf. « ad osculum deuotionis perhumillime ac totius obsequii genus sacratissimis vestre sanctitatis pedibus exhibendum [...] ; conspectui alme Beatitudinis vestre archidiaconus iste proficiscitur »). 25. *Quoniam aliunde* (*A. C.*, n° IV : « ad quemdam episcopum » ; col. 1322C-1323D ; fol. 96v°-97v°). 26. *Rumores satis* (inéd. ; fol. 65v°-66r° ; cf. *infra*, p. 332). 27. *Si forte* (inédite ; fol. 42r° ; dest. non ident.). 28. *Si gaudendum* (*A. C.*, n° XIV : « ad episcopum cameracensem » ; col. 1336C-1338A ; fol. 17r°-18r°). 29. *Si gaudium* (*A. C.*, n° IX : « ad Antonium de Chalant cardinalem et archiepiscopum Tarentasiensem » ; col. 1331B-1332B ; fol. 49r°-v°). 30. *Ut qui* (*A. C.*, n° XXV : « ad quemdam episcopum » ; col. 1362E-1363A ; fol. 4r°). 31. *Vestre ex* (*A. C.*, n° LXV : « ad quemdam episcopum » ; col. 1434A-C ; fol. 106r°-v°). 32. *Vestre sollicitudinis* (inéd. ; fol. 109r° ; cf. *supra*, p. 298). 33. *Vobis nonnulla* (inéd. ; fol. 65v°, dest. non ident., simple billet de cinq lignes).

(1) Cf. *supra*, p. 163.

Digitized by Google

nuancée en conséquence. Mais il vaut mieux considérer sans plus tarder les points de convergence entre l'emploi du pluriel et celui de *dominatio*.

Sauf distraction de ma part, Jean de Montreuil applique cette dénomination dans vingt-quatre cas, y compris les trois que l'on a référés à Gerson. Détachons ces trois lettres de cet ensemble. Sur les vingt et une qui demeurent, deux doivent être écartées, parce qu'elles ne réalisent pas la double condition requise : *dominatio* y paraît, mais en concurrence avec le singulier classique. Toutefois, ne les éliminons pas sans observer que l'une est adressée au cardinal Martin Salva[1], l'autre au cardinal Pierre Ravat[2]. Voilà dans quel milieu nous nous mouvons avec *dominatio*. Restent dix-neuf témoins. Onze se trouvent dans l'*Amplissima collectio*. Pour deux de ces lettres, l'éditeur désigne encore un cardinal : Antoine de Chalant pour *Si gaudium*[3], le cardinal de Florence pour *Inter summi*[4]. Pour sept, un évêque : *Ut qui*[5], *Que modico*[6], *Ingratae*[7], *Peropportune*[8], *Quoniam aliunde*[9], *Non obstabit*[10], *Vestrae ex quo*[11]. Rien de plus sûr, du moins pour six d'entre elles. En ce qui concerne *Ut qui*, je crois qu'il y a méprise. En effet, Jean de Montreuil envoie à son destinataire un opuscule extrait des livres historiques qui lui avaient été communiqués :

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Ignolo tue*, ms. fol. 10v°-11r° ; *A. C.*, n° XXXVII « ad quemdam cardinalem », col. 1383B-1384E ; cf. la note *c* où l'éditeur dit pourquoi « suspicor autem cardinalem illum fuisse Petrum de Alliaco », ce qui l'oblige à dater cette lettre de 1411. A. THOMAS, *op. cit.*, p. 38, a rejeté cette hypothèse et induit du texte qu'il s'agissait du cardinal de Pampelune, Martin Salva. Cette substitution a étonné Ch. Joret, qui a demandé quelques raisons, cf. *supra*, p. 262. Le seul point précis où l'on ait mis en question la valeur des déterminations opérées par A. Thomas est l'un de ceux où elle ne fait aucun doute. La méprise de l'éditeur prend racine dans une mauvaise ponctuation, *l. c.*, col. 1383C : « Pampilonensis, inquit, unus me ad summum praesentavit pontificem » ; de cette forme il ne ressort pas que le cardinal de Pampelune soit précisément le destinataire de cette lettre. Mais il faut suivre le manuscrit : « vt huius peruenarabilis studij parisiensis promotor plane vociteris ac patronus. Pampilonensis [,] inquit vnus [,] me ad summum presentauit pontificem... ». Un à un, les bénéficiaires de sa sollicitude vantent ses interventions en faveur de l'Université de Paris. Il ne peut y avoir d'hésitation : c'est au *Pampilonensis* que s'adresse Jean de Montreuil. A. Thomas a raison contre l'éditeur.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Quanquam ad te;* ms. fol. 39v°-40v° ; *A. C.*, n° XLIX : « ad quemdam cardinalem amicum » ; col. 1412C-1414B. C'est A. THOMAS, *op. cit.*, p. 40, qui a nommé Pierre Ravat, pour des raisons évidentes de critique interne sur lesquelles j'aurai à revenir ; cf. *infra*, p. 408-409.

(3) JEAN DE MONTREUIL, *Si gaudium ;* cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 29.

(4) JEAN DE MONTREUIL, *Inter summi ; A. C.*, n° LXXIV : « ad cardinalem de Florentia. *Suas ei dedicat selectas epistolas* » ; col. 1453D-1454B. Lettre étrangère au ms. 13062, reproduite par A. THOMAS, *op. cit.*, p. 31-32 ; cf. *supra*, p. 289-291.

(5) Cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 30.

(6) Cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 21.

(7) Cf. *supra*, *ibid.*, n° 12.

(8) Cf. *ibid.*, n° 18.

(9) Cf. *ibid.*, n° 25.

(10) Cf. *ibid.*, n° 17.

(11) Cf. *ibid.*, n° 31.

Digitized by Google

Ut qui reuerendissime atque ingenuissime pater cuperem vestre dominationi in longe potioribus complacere, ecce minutas egi ex memorialibus vestris per dominum rectorem michi missis prout earum exemplo videre dominatio vestra potest[1].

Comme nous savons, d'autre part, que le traité *Regali ex progenie* a été extrait des chroniques de Saint-Denys :

Audiuit humanitas vestra, illustres domini, quedam excerpta per me a cronicis sancti dyonisii de gestis in armis felicibus francorum progenitorum vestrorum[2],

il devient assez clair que la lettre *Ut qui* doit accompagner l'envoi de l'opuscule *Regali ex progenie* à l'abbé de Saint-Denys en personne. Ce n'était pas un mince personnage. Il n'y a que pour la lettre *Existimo* que les éditeurs n'ont pas cru avoir affaire à un évêque : ils pensent qu'elle est adressée à un ami[3]. A vrai dire, l'un n'exclut pas l'autre. Ce qui est sûr, c'est que Jean de Montreuil ne traite pas cet ami avec la familiarité qui régnait entre lui et ses pairs. Non content de s'interdire le *tu* et de s'incliner devant sa *dominatio*, il le traite de *splendidissime domine*[4], et conclut par une formule qui paraît appartenir à son protocole épiscopal :

Eandem dominationem iugiter custodiat cui est de cunctis potestas summa Deus[5].

Je crois qu'il s'agit là aussi d'un haut dignitaire ecclésiastique. Avec la lettre *Intellexi serenissime*, nous sortons du clergé, mais pour aborder la plus haute noblesse. D'après les éditeurs, elle serait adressée *ad principem*[6]. A. Thomas a cru pouvoir préciser qu'il s'agirait d'un prince du sang, le duc d'Aquitaine Louis, fils de Charles VI[7]. C'est bien probable. De toute façon, *dominatio* est ici bien en place.

Sur sept autres points, A. Thomas a dépassé, ou voulu dépasser l'*Amplissima collectio*. Laissons de côté ses trois déterminations gersoniennes. Les quatre autres conquêtes de sa critique sont sûres, et fort importantes pour nous. D'une part, il a reconnu en Pierre d'Ailly le destinataire des deux lettres *Pluribus ad vos*[8] et *Ne nichil rescripsisse*[9] ; d'autre part, il a inscrit au compte du cardinal Antoine de Chalant, avec certitude la lettre *Qui obsequio*[10], et non sans réserves la lettre *Ad curiam*[11].

(1) Jean de Montreuil, *Ut qui ;* ms. 13062, fol. 4r°.
(2) Jean de Montreuil, *Clarissime indolis ;* ms. 13062, fol. 4r°.
(3) Cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 11.
(4) Jean de Montreuil, *Existimo ;* ms. 13062, fol. 109v° et 110r°.
(5) Jean de Montreuil, *l. c.*, fol. 110r°.
(6) Cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 13.
(7) A. Thomas, *op. cit.*, p. 38 ; cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 13. Noter la prudence dont fait preuve A. Thomas dans cette détermination où toutes les vraisemblances sont pour lui. Que n'a-t-il agi ainsi pour Gerson !
(8) Cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 19.
(9) Cf. *ibid.*, n° 16.
(10) Cf. *ibid.*, n° 23.
(11) A. Thomas, *op. cit.*, p. 38 : « Antonio de Chalanco, *forsan* » ; cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 1.

Digitized by Google

Ces progrès accomplis, nous restons au même niveau de la hiérarchie ecclésiastique.

Et nous voici seuls devant les quatre dernières lettres. Après une telle expérience, nous serions tout disposés à chercher leurs destinataires respectifs parmi de hauts prélats. Pour deux d'entre elles au moins, cette direction me paraît sûre. Pierre d'Ailly me semble être le destinataire de la lettre *Amicus amicorum*. Nous savons, en effet, que Jean de Montreuil ne tutoie pas l'évêque de Cambrai, en qui il aime à saluer son maître et dont il respecte la *dominatio :* comment ne pas penser que c'est au *cameracensis* qu'il recommande son ami malade et qui va se faire soigner à Cambrai ?

Amicus amicorum vestre dominationis, reuerendissime pater et alumpne[1] precipue, is accessor Robertus nomine in officio regii notariatus apprime scientificus et vocatus, medicinalis querendi consilii ut sunt affectus et iudicia mortalium postergatis incolis huius regni Cameracum proficiscitur. Quem quia socius meus est atque frater, et in vicinio pariter finitimus, litterarum absque monimento mearum abire non decreuimus, cuius hominis fidei probatissime nonnulla commisi vestre paternitati ferenda. Velit ergo vestre benignitatis humanitas eundem accedentem videre et audire per omnia ut Johannem, ac per magistrum Reginaldum Freron, cuius industria fretus magnopere sue valitudini confidit prouideri, quo commodius poterit expediri facere eadem dominatio vestra roget, quam conseruet omnipotens ad tempora vtriusque brachii meliora[2].

Je proposerai avec moins d'assurance mon interprétation de la lettre *Rumores*. Lisons ses premières lignes :

Rumores satis improsperos dicturus hic currentes, ecce reuerende pater et domine, pro quodam domino archiepiscopo remensi a curia romana commisso negocio parum michi cognito, Remis meus cum litteris regiis accedit is cognatus. Velit igitur in quo et penes quem dirigere aut iuuare quibit vestra dominatio sine tamen sui molestia vel tedio causam hanc seu negocium promouere[3].

Ou je me trompe fort, ou c'est à l'archevêque de Reims en personne que ce billet est adressé. Comme il n'est que trop fréquent chez Jean de Montreuil, l'articulation la plus importante est enveloppée d'obscurités. Que veut dire *in quo et penes quem ?* S'agit-il de deux pronoms personnels désignant le même individu, et l'individu en question est-il le *cognatus* ou l'*archiepiscopus ?* Le premier relatif est-il un neutre, reprenant l'idée de *negocium*, ou bien reçoit-il une acception plus large et plus vague ? *Dirigere*, *juvare*, *quibit* pourraient donner à penser que Jean de Montreuil

(1) Au sens actif : *celui qui nourrit.*

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Amicus amicorum ;* ms. 13062, fol. 138r° ; cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 5. Maître Réginald Fréron est connu par le *Cartulaire*, t. III, **53**, p. 255, où il figure dans le rôle de la nation française dressé en 1379, en qualité de clerc du diocèse de Soissons, maître ès arts et bachelier en médecine, *actu legenti cursus suos.* Il reparaît en 1385, *l. c.*, p. 397, le 16 août, parmi les *magistri medici* convoqués comme témoins dans le procès du chancelier Jean Blanchart. Aurait-il suivi Pierre d'Ailly à Cambrai comme médecin attaché à sa personne ?

(3) JEAN DE MONTREUIL, *Rumores satis ;* ms. fol. 65v° ; cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 26.

Digitized by Google

écrit à un intermédiaire et le charge d'introduire son parent auprès de l'archevêque, et le fait qu'il parle à la troisième personne de ce personnage éminent pourrait soutenir cette interprétation en empêchant de reporter sur le même sujet *domino archiepiscopo* et *vestra dominatio*. Mais cette observation est compensée par deux remarques qui me paraissent serrer le texte de plus près. D'abord, la *dominatio* à laquelle Jean de Montreuil a recours n'est pas priée de conduire son parent à l'archevêque mais de promouvoir l'affaire elle-même, affaire si secrète que Jean de Montreuil ne sait guère de quoi il s'agit, affaire si personnelle que seul l'archevêque, semble-t-il, est qualifié pour la promouvoir. De plus, si Jean de Montreuil commence par parler de l'archevêque à la troisième personne, c'est précisément parce qu'il se reporte d'abord à cette affaire telle qu'elle est directement confiée au prélat par la cour romaine, sans que l'auteur de ce billet ait pu s'en informer. C'est lui qui sert d'intermédiaire en citant une suscription ou une formule de chancellerie. Tout semble donc se passer comme si, ayant peut-être écrit de sa main la lettre royale, Jean de Montreuil avait tenu à présenter lui-même son parent à l'archevêque tout en se croyant tenu d'insister pour que toute diligence soit faite dans l'exécution de cette mission. Jusqu'à plus ample informé, je propose donc d'ajouter à la liste des correspondants de Jean de Montreuil l'archevêque de Reims, soit très probablement Guy de Roye qui occupa ce siège métropolitain du 27 mai 1390 au 8 juin 1409.

Nous ne nous sommes pas rapprochés du chancelier parisien, inférieur hiérarchiquement non seulement au moindre évêque, mais aux abbés mitrés, au doyen de son propre chapitre, et à d'autres dignitaires. Les deux lettres *Si forte* et *Cum ut dant* opéreront-elles ce rapprochement? La première est la plus dépouillée d'épithètes. Jean de Montreuil écrit à un *reverende pater*, à un *pater optime*, et parle de sa *dominatio*[1], sans aller au delà, mais le destinataire de *Cum ut dant* est un père *perquam-reverendissime*, sa *paternitas* est *reverendissima;* on le traite de *domine mi*, et sa *dominatio* a des *occupationes alliores*[2]. Observons surtout que si, en principe, un style plus simple répondrait mieux aux conditions requises par une correspondance avec le chancelier de Notre-Dame, la suppression de tout superlatif nous éloigne des textes dont le sort nous inquiète. Qu'on s'en souvienne : le destinataire de la lettre *Affectum qualemcumque* est lui aussi un *reverendissime pater;* celui de la lettre

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Si forte;* ms. 13062, fol. 42r° : « Si forte reuerende pater in occupationum vestrarum mole illa nundum opera de monte feceritis huc aduehi, ecce que pro memoriali mittitur, immo interpellationne continua hanc scedulam vestra dominatio suscipiat [...] Valete pater optime ».

(2) JEAN DE MONTREUIL, *Cum ut dant;* ms. 13062, fol. 67v°; cf. *supra*, p. 127-128.

Digitized by Google

Meae an fuerit est un *pater praestantissimus, doctissimus, litteratissimus, circumspectissimus ;* celui de la lettre *Vestrae sollicitudinis* est un *reverendissime pater*, dont le jugement est *altissimus*, et il a, dans ses *grandia agenda*, des *curas vehementes*. Quoi qu'il en soit de *Si forte*, il est donc manifeste que les trois textes qu'on a référés à Gerson s'apparentent par leur ton aux lettres dont nous sommes certains que le destinataire est un prince du sang ou de l'Église.

En ce point de notre enquête, nous avons le droit de conclure que rien n'engage l'historien à poser Gerson comme destinataire des trois lettres qui lui ont été attribuées, tandis que tout dirige ses recherches vers une catégorie nettement différenciée de personnages occupant une situation beaucoup plus relevée. Si l'on découvre parmi des princes, des cardinaux ou des évêques quelques humanistes auxquels Jean de Montreuil ait eu recours pour la correction de ses œuvres, l'analogie deviendra si étroite qu'elle prendra peut-être la consistance d'une preuve. Or, pareille découverte n'est plus à faire : elle est faite depuis le jour où a été publiée la lettre *Inter summi cardinis*, c'est-à-dire depuis l'édition de l'*Amplissima collectio*. Écrite au cardinal de Florence, dont la *dominatio* ne permet pas l'emploi du singulier classique, cette lettre n'a d'autre raison d'être, nous l'avons vu, que de soumettre à sa correction un choix d'épîtres monstéroliennes. C'est donc avec ce texte que s'accordent immédiatement et sur trois points essentiels les trois lettres insérées par A. Thomas dans son dossier gersonien. La conclusion est évidente : au moment où A. Thomas composait sa thèse, l'état de la documentation était tel que sa détermination de Gerson comme destinataire d'*Affectum qualemcumque*, de *Meae an fuerit* et de *Vestrae sollicitudinis* non seulement était dépourvue de toute justification mais encore dissociait ces trois lettres du seul document avec lequel elles étaient dans un rapport si étroit qu'il va jusqu'à l'identité des éléments constitutifs les plus caractéristiques. A prendre les choses objectivement, ce n'est donc pas vers Gerson que ces trois lettres auraient dû orienter, au fur et à mesure de leur découverte, l'historien de Jean de Montreuil, mais vers le cardinal de Florence. Pourquoi est-il resté insensible, ou s'est-il montré rebelle à des indications non dépourvues de clarté ?

Parce qu'il est bien probable que, trop sûr de son thème et trop pressé de conclure, A. Thomas n'a pas dû se livrer à l'inventaire et aux statistiques qui viennent de nous fournir nos points de comparaison. N'ayant demandé à la lettre *Inter summi* qu'un service défini et très limité, il n'a pas été frappé des ressemblances qui nous semblent significatives au premier chef. Le fait qu'il n'ait pas opéré le rapprochement qui me paraît si naturel confirme l'hypothèse selon laquelle j'ai restitué le mouvement de sa pensée : partant de *Suas paucarum*, sûre de la présence et

Digitized by Google

du rôle de Gerson dans cette correspondance, c'est Gerson qu'elle a immédiatement reconnu lorsqu'il a été question de correction littéraire. La force de cette analogie a été telle qu'elle a triomphé de tous les disparates. A supposer, d'ailleurs, qu'A. Thomas ait conçu, puis rejeté l'hypothèse d'un rapprochement avec *Inter summi*, il n'est pas malaisé de découvrir un motif suffisant à cette fin de non recevoir. Pour lui, en effet, les trois lettres à Gerson appartiennent au recueil primitif, constitué en 1407, tandis que la lettre *Inter summi* inaugure la seconde collection, qui n'est pas antérieure à 1417[1]. C'est entre ces deux dates que Jean de Montreuil dut faire la connaissance du cardinal Adimari, et pas avant 1410, date de sa première légation en France. Une lettre du prévôt de Lille au cardinal de Florence est donc, dans une telle perspective, dénuée de toute valeur explicative pour toutes celles que renferme le premier recueil, et l'on doit résoudre tous les problèmes posés par toutes ces lettres sans les référer aucunement à la lettre *Inter summi*.

J'aurai à me demander si la distinction et la datation des deux recueils épistolaires sont suffisamment garanties. Mais, *dato non concesso*, en résulterait-il que, ne pouvant rattacher les trois lettres en question au cardinal de Florence, on devrait accorder à A. Thomas que leur destinataire ne peut être que Gerson ? Non, car, par ses découvertes mêmes, A. Thomas ouvrait deux autres directions qu'il aurait fallu suivre jusqu'au bout avant d'être autorisé à se tourner vers le chancelier. D'abord, Pierre d'Ailly. L'*Amplissima collectio* n'avait publié qu'une lettre sûrement adressée à l'évêque de Cambrai, *Si gaudendum*[2] : elle fait partie de celles dont Jean de Montreuil ne tutoie pas le destinataire. Elle n'est donc pas tout à fait étrangère à notre enquête, mais comme elle ne contient pas *dominatio*, je l'ai laissée de côté, quitte à la retrouver un peu plus loin, d'un autre point de vue. D'accord avec l'*Amplissima collectio* à propos de ce texte, A. Thomas la dépassa de façon très heureuse par son attribution des deux lettres *Pluribus ad vos* et *Ne nichil rescripsisse*. Dans ces deux épîtres, *dominatio* paraît. Ni l'une ni l'autre ne parle d'une correction littéraire, mais l'une et l'autre traitent Pierre d'Ailly comme un maître très aimé et prêt à tous les dévouements. Pour qu'on puisse juger du ton de cette correspondance, voici la lettre *Ne nichil* :

Ne nichil rescripsisse reuerendissime pater dominationi vestre hunc alumnum eiusdem paternitatis arguatis[3], breuem hanc scriptionem alia mea multiloquia ad

(1) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 31-33.

(2) Cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 28.

(3) Ce début a été remanié. La lettre commençait primitivement en ces termes : « Semper ne nichil reuereudissime [...] arguatis rescripsisse, breuem ». Une deuxième main a biffé *semper*, ajouté *rescripsisse* en surcharge après *nichil* et biffé *rescripsisse* après *arguatis*.

Digitized by Google

thesaurarium nostrum lingonensem, qui huc occasione data venit, pregnantem, animum subiit transmittere, ut collationis discipulorum suorum partem magister capiat, ac filiorum paternitas inter sollicitudines patorales in aliquo presentiam contempletur. Nusquam vero Nicolaus et Johannes pariter conueniunt, quin sese ecce protinus immisceat et occurrat confestim magnus Petrus, nobis quemadmodum cum saluatore dixissetis : Dum *in nomine meo congregati* fueritis, *in medio* vestrum *sum*[1]. Opto valere vos pater mi, veluti satiricus ait : *sana mens in corpore sano*[2]. De primo, quamquam non sit apud me dubium, ad postremum manus is medicas semper vtinam prestet qui verbotenus, ut est in dominica currenti, languidum fecit sanum[3].

Pour un humaniste suspect d'oublier l'Écriture, c'est assez remarquable, mais là n'est plus la question. Si l'on rapproche de ces deux lettres celle que j'ai cru pouvoir leur assimiler, *Amicus amicorum*, on voit Jean de Montreuil recourir à Pierre d'Ailly pour des services d'ordre pratique. Lui aurait-il aussi soumis ses œuvres? Il se trouve qu'aucun des textes actuellement référés à ce destinataire ne le prouve, mais s'il fallait reporter sur Pierre d'Ailly le point d'application inconsidérément fixé sur Gerson par A. Thomas?...

Sur Pierre d'Ailly, ou sur Antoine de Chalant, car, si rien de tel n'est exprimé dans la lettre *Ad curiam*, la lettre *Qui obsequio* n'est pas autre chose qu'une *supplicatio*. Il est impossible de dire sur quoi elle porte. Peut-être ne s'agit-il que d'un bienfait matériel, d'un bénéfice ou d'une faveur pour le prévôt lui-même ou pour l'un de ses amis :

Qui obsequio vestre dominationi pater reuerendissime ac prestantissime cuperem esse, oneri ecce perprius aduenio, quod quidem tametsi vestre parternitati facile sit, amplam tamen si impetrata fuerit hinc gratiam largitam fore michi non negabo. Dehincque magne insignia benevolentie ac pignus amoris ostendisse, quippe cui iam satis superque satis est tantum patrem qui non nisi grandia permolitur, huius pusilli dignari insulsias ac exiles scripturas aperire. Igitur ne mearum nugarum vberior narratio occupationibus tam arduis fastidio veniat, en qui frater meus est ac preceptor istarum exhibitor qua michi re opus est mea supplicatione designabit, qui si commendatione quapiam apud vestre dominationis potestatem egeret, cum vestris moribus si non fallor et pariter studiis apprime conformis existat, hominem non noui virtute sua et integritate vite, ac omni genere bonitatis et litterarum vtilium optima resolutione diligendum. Valete pater mi eo felices et suis comitibus Mureto ac Mocia[4].

Insulsiae, *nugae*, termes quasi techniques sous la plume de Jean de Montreuil précisément lorsqu'il parle d'œuvres nouvelles sur lesquelles il se permet d'attirer l'attention d'un correcteur bienveillant[5]. Il n'est donc pas tout à fait impossible que cette lettre n'ait d'autre but que de se présenter elle-même au cardinal de Chalant, mais il est beaucoup plus

(1) Cf. S. Matthieu, XVIII, 20 : « Ubi enim sunt duo, vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum ».

(2) Juvénal, X, 356.

(3) Jean de Montreuil, *Ne nichil;* ms. 13062, fol. 82v° ; cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 16.

(4) Jean de Montreuil, *Qui obsequio;* ms. 13062, fol. 51r° ; cf. *supra*, p. 328, note 3, n° 23.

(5) Cf. *supra*, p. 304-305 ; 318, début de la lettre.

Digitized by Google

probable qu'elle entend lui annoncer la visite d'un ami — Nicolas de Clamanges, sans doute, puisque Muret et Mocia paraissent à la fin — chargé de lui communiquer un ou plusieurs opuscules du prévôt.

Commencée par le cardinal de Florence, l'enquête aurait donc dû se poursuivre par le cardinal de Chalant et Pierre d'Ailly. Elle n'aurait pu aboutir à Gerson qu'après que la preuve eût été fournie qu'il ne pouvait être question d'aucun des trois destinataires que les textes semblaient appeler de toutes leurs fibres. A. Thomas aurait-il trouvé cette preuve, tout au moins en ce qui concerne la lettre *Affectum qualemcumque*, dans le fait que le destinataire de cette lettre était remarquable aux yeux de Montreuil par son zèle pour l'unité de l'Église? Examinons brièvement cette dernière hypothèse.

Lorsqu'il écrit sa lettre *Affectum qualemcumque*, Jean de Montreuil pense à un personnage éminent et digne d'une estime particulière en raison de la ferveur de son zèle pour l'union de l'Église. La formule est vague. Elle a tout l'aspect d'une *captatio benevolentiae*. En quoi consiste ce zèle exceptionnel, quelles sont ses manifestations? Jean de Montreuil ne le dit pas. Gardons-nous de préciser plus que lui. Il s'agit donc simplement de savoir si cette *captatio* serait déplacée avec le cardinal de Florence, ou avec Pierre d'Ailly, ou avec Antoine de Chalant, ou avec tous les trois, et si, par une conséquence nécessaire, elle requerrait Gerson.

La réponse ne paraît pas comporter de difficulté spéciale. Nos trois candidats éventuels sont des personnages éminents entre tous. Légat du pape de Pise reconnu par la France, le cardinal Adimari, quelle que fût la nature de sa mission, pouvait être considéré comme un agent effectif de l'union. Quant à Pierre d'Ailly, la chose est encore plus claire. La lettre *Si gaudendum* n'a d'autre raison d'être que d'exalter les mérites de Benoît XIII à l'occasion du ralliement de Gênes à sa cause, et ceux de Pierre d'Ailly lui-même, si digne du maître avec lequel il coopère :

ille de ecclesia meritissimus, clarissimusque gubernator, quem puto vobiscum ex morum similitudine optime conuenire [...]. Itaque nunc processus vester iuuat, nunc vestram que multis ante displicuerat itionem laudo approboque[1].

Enfin, dans sa correspondance avec le cardinal de Chalant, Jean de Montreuil ne se contente pas d'exulter de joie à la nouvelle que Benoît XIII a tout fait en faveur de l'union :

Sed ingenti delibutus sum gaudio rescriptis apostolicis percepto eundem summum pontificem offerre animo perquamliberali quidquid mea estimatione circa vnionem per suam sanctitatem offerri debet in presenti atque potest, addito quod Romam solemnes et magne probitatis ac virtutis viros miserit pro eodem. *Gloria* ergo *in excelsis*

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Si gaudendum ;* ms. 13062, fol. 17r°.

Digitized by Google

Deo, et laudes perhenni sue curie, ipseque benedictus re et nomine in eternum benedicetur[1],

mais compte sur le dévouement du cardinal à cette cause :

Valete pater mi et ad ecclesie vnionem refundite[2] sublimationem vestram tam liberam voluntariam atque dignam ac omnium votis approbatissimam[3].

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de cette triple candidature, avant d'attribuer *Affectum qualemcumque* à Gerson, A. Thomas aurait dû nous dire pourquoi il se refusait à penser au destinataire de la lettre *Ut qui*, infatigable athlète au service de l'Église et de son union :

Vivat valeatque eadem vestra paternitas ad ecclesie cuius athletam indefessum se exhibet solidam vsque ad vnionem, debitum tandem meritum reportando[4].

Pourquoi la lettre *Affectum* ne s'adresserait-elle pas à l'abbé de Saint-Denys ?

Je n'ai pas à aller plus loin. Je ne suis ni l'historien de Jean de Montreuil ni l'éditeur de sa correspondance. Il ne m'appartient pas de choisir entre les possibilités qui viennent de s'offrir à nous. Ma tâche propre était d'interroger ses textes afin de savoir si A. Thomas avait pu y lire de quoi justifier sa détermination de Gerson comme correspondant de Montreuil. Nous venons de régler la question pour un premier groupe de trois lettres. Si l'on demande aux textes de Jean de Montreuil ce qu'A. Thomas a pu y lire qui soit favorable à sa thèse en ce qui concerne les trois lettres *Affectum qualemcumque*, *Meae an fuerit* et *Vestrae sollicitudinis*, il faut répondre : rien. Rien, car tous les traits doués de signification sont parfaitement intelligibles en dehors de cette hypothèse ou dirigent vers des personnages beaucoup plus haut placés dans la hiérarchie ecclésiastique. Dans la mesure où ces textes présentent quelques signes de parenté ou de rapports organiques, ils se placent donc d'eux-mêmes hors du dossier gersonien.

Revenons maintenant aux deux lettres où Jean de Montreuil emploie le *tu* classique. Nous avons vu ce qu'il faut penser de *Suas paucarum :* l'argument fondamental et décisif en apparence s'est volatilisé sous nos prises. Trouverons-nous dans *Nunc demum agnosco* de quoi compenser cette étrange défaillance et conserver à Gerson ces deux lettres, ou tout au moins l'une d'entre elles ?

(1) Jean de Montreuil, *Si gaudium ;* ms. 13062, fol. 49r°.
(2) Le scribe a écrit ici deux mots : *in ea*, supprimés ensuite par soulignement.
(3) Jean de Montreuil, *Ad curiam ;* ms. 13062, fol. 52v°.
(4) Jean de Montreuil, *Ut qui ;* m. 13062, fol. 4r°.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LE CAS SINGULIER DE LA LETTRE *NUNC DEMUM AGNOSCO*

La lettre *Nunc demum* est une vieille connaissance. Nous sommes déjà entrés à son sujet en rapport et en conflit avec M. Coville et même avec A. Thomas. Nous avons dû considérer ce texte avec attention. Nous avons constaté que, d'un commun accord, pour avoir aveuglément suivi l'historien de Jean de Montreuil dans son exégèse inconsidérée, l'histoire a orchestré un robuste contresens. Antoine Thomas fut-il mieux inspiré en apprenant à tout le monde que cette lettre s'adressait à Gerson? Mais comment le savait-il? Inédit, ce texte n'avait jamais reçu de personne aucune attribution. Dans le manuscrit, sa condition est celle de toutes les autres lettres : aucune indication. Par quel argument A. Thomas a-t-il réussi à passer de l'ignorance complète à la certitude? Qu'a-t-il trouvé dans ce texte qui exige son rattachement à Gerson?

I. Question préalable

1. DE *SUAS PAUCARUM* ET *VESTRAE SOLLICITUDINIS* A *NUNC DEMUM*

Si l'on admet que l'historien de Jean de Montreuil ne s'est interrogé sur le destinataire de *Nunc demum* qu'après avoir réglé le sort de *Suas paucarum* et de *Vestrae sollicitudinis*, on cherche à retrouver les analogies qui l'ont orienté. Elles ne sont pas évidentes. On est beaucoup plus frappé par les différences. L'objet, d'abord, n'est pas le même. Jean de Montreuil ne sollicite plus très humblement une correction littéraire qu'il n'aurait aucune intention de discuter. Il discute, au contraire, et avec fermeté. C'est que ce texte révèle, en outre, entre les deux correspondants des relations de nature toute nouvelle. Ils ont eu un entretien dont le

Digitized by Google

souvenir est évoqué, et au cours duquel Jean de Montreuil a communiqué une lettre qu'il veut envoyer au Souverain Pontife, afin que son interlocuteur lui indiquât ce qu'il y trouvait de plus répréhensible, la matière ou la forme. La lettre qui suit cet entretien est d'un ton plus familier, plus libre que les autres. C'est encore une consultation littéraire, et qui va peut-être plus loin puisqu'elle porte aussi bien sur le fond que sur la forme, mais Jean de Montreuil ne paraît pas aussi résigné à accepter n'importe quelle correction. Le fait est que la seule observation que se soit permise son lecteur, après l'avoir pris sans vert, l'a incité à vérifier sa valeur. Il est remonté aux textes. Il a relu Cicéron. L'erreur, il l'a constaté, n'est point de son côté. Au nom de Cicéron, il n'hésite donc pas à faire la leçon à son imprudent conseiller. La vérité rétablie, il interroge encore celui qu'il appelle un maître insigne, mais à bon entendeur salut : avant de répondre, ce maître ne fera pas mal de se documenter sérieusement. Et ce maître serait Gerson? On a peine à reconnaître en ce censeur ainsi rappelé à l'ordre l'infaillible correcteur invoqué par *Suas paucarum* ou *Vestrae sollicitudinis*. A. Thomas n'a pu être entraîné par des analogies, mais arrêté par des contrastes. Pourquoi est-il passé outre?

A la vérité, Jean de Montreuil traite son correspondant avec un respect tout filial : *pater venerande*, *insignis praeceptor*, *mi pater*. Il se présente comme son disciple : *huius discipuli tui*. Il lui avoue même que son autorité est puissante auprès de lui et qu'il est du nombre des personnes qu'il sait apprécier à leur juste valeur : *quam potens sit hominis auctoritas ac personarum aestimatio*. Est-ce à Gerson que ce discours s'adresse? Peut-être, mais pourquoi *praeceptor*, ce terme dont il convient de rappeler que, pour M. Coville, il est caractéristique de Gontier Col[1]? Le prévôt de Lille n'a pas étudié en théologie. Il n'a donc pas été l'élève du *magister in sacra pagina* Jean Gerson. De plus, ce n'est pas à proprement parler l'autorité et le mérite de ce personnage qui ont réduit le timide épistolier au silence, c'est plutôt l'autorité de Cicéron, car la phrase *In quo eidem auctoritati* n'est complète qu'avec l'intervention de Cicéron, et l'expression *eadem auctoritas* semble bien prouver que, dès le début, Jean de Montreuil considère ces deux oppositions comme associées.

Reste une possibilité. Après avoir rappelé son critique à une plus saine interprétation de la rhétorique cicéronienne, Jean de Montreuil redevient assez humble pour lui demander le réconfort de son *sermo apostolicus*. N'est-ce point la preuve qu'il s'adresse au prêtre le plus capable d'exaucer ce vœu, à savoir le pieux, l'apostolique chancelier Gerson?

(1) Cf. *supra*, p. 174, note 5.

Digitized by Google

2. GERSON, CLAMANGES, COURTECUISSE OU JACQUES LEGRANT ?

C'est une possibilité, en effet, mais rien de plus. Pour procéder à une identification si rapide, il faudrait être sûr que Jean de Montreuil ne connaissait aucun autre prêtre capable de rassasier sa faim spirituelle. Or, ce dont on est sûr, c'est du contraire. Pourrait-on oublier Nicolas de Clamanges? Il n'oubliait pas, lui, de prodiguer à son correspondant volontiers futile les observations morales et les exhortations évangéliques. Et cet autre docteur, trop négligé par l'histoire bien qu'il ait eu son heure de célébrité, ce maître en théologie en lequel Jean de Montreuil salue son *principal instructeur*, Jean Courtecuisse, ou Brièvecuisse comme on disait souvent alors, pourquoi l'oublier quand le prévôt de Lille ne l'oublie pas ?

Vale felix, comite illo tuo sacrorum voluminum doctore dignissimo, meoque instructore precipuo, Breuicoxe. Felicior si ipso tempestiuius Babiloniam pessundando fretus esses[1].

Mais quand il demande le réconfort d'une parole apostolique, n'est-ce pas plutôt à Jacques Legrant qu'il pense? Regardons-y d'un peu plus près. Ce nom, trop effacé lui aussi dans l'histoire intellectuelle de cette période, est celui d'un prédicateur illustre auquel A. Thomas n'a pu se dispenser de consacrer une notice assez pleine, et plus suggestive encore qu'il ne croit :

vehementissimus orator evasit. Coram rege Carolo sacram contionem pluries habuit, Johannemque de Monsterolio auditorem et admiratorem nactus est. Inde nostri ad eum plurimae epistulae, in quibus se ejus humillimum discipulum esse profitetur. In gallica lingua edidit *Le livre de bonnes mœurs*, in latina autem operam cui titulum praeposuit *Sophologium*, in quibus multa ex auctoribus antiquis excerpsit[2].

Ce dernier trait est d'une grande importance pour l'histoire de l'humanisme parisien et, sans doute, pour l'intelligence des rapports qui se sont établis entre ces deux hommes. Pourquoi faut-il qu'en glissant sur ce point capital sans donner la moindre explication, A. Thomas stérilise une fois encore l'une de ses découvertes? L'instinct de conservation dont il a fait preuve en d'autres circonstances en évitant de prendre conscience des illogismes qui sapent son œuvre semble l'avoir empêché ici d'appuyer comme il l'aurait dû sur un fait qui menace directement la primauté ou l'isolement de son héros. Pour nous, ce fait nous invite à penser qu'il nous révèle le lien par lequel l'humaniste nourri de Cicéron, Térence et Virgile a pu être uni à un prédicateur assez informé

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Uberibus sententiis;* ms. 13062, fol. 135r°, inédite.
(2) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 82-83.

Digitized by Google

de littérature antique pour multiplier les citations païennes dans une œuvre de théologie morale.

S'il en était ainsi, les rapports de l'humanisme et de la théologie deviendraient intelligibles aux historiens de l'humanisme eux-mêmes, puisqu'ils seraient établis sur le plan du classicisme et en conséquence d'une certaine conversion, d'une condescendance ou d'une abdication de la théologie. Mais si nous nous embarquions gravement dans une telle déduction, l'aimable Jean de Montreuil se gausserait de nous. Il a pris soin, en effet, d'épargner aux historiens les risques inhérents à une aventure de ce genre. Peine perdue, car l'érudit qui a classé ses lettres s'intéressait peu aux idées qui ne constituaient pas l'armature de sa thèse. A. Thomas a dû lire la lettre *Magnis te hactenus*, puisqu'il nous affirme qu'elle a été écrite à Jacques Legrant[1], mais il cherchait un destinataire, non un témoignage sur l'humanisme respectif de ces deux correspondants. Qu'en eût-il fait? Sur ce point, les textes n'avaient pas grand'chose à lui apprendre. Sa thèse les précédait. Je n'en suis pas encore là. N'hésitons donc pas à lire cette lettre. Je vais la transcrire à cette fin, non sans avoir conscience de m'exposer par là au reproche de ralentir le mouvement de ma démonstration par trop de citations et de trop longues. Eh bien ! Dieu veuille que je mérite souvent ce reproche. C'est délibérément que je l'affronte, d'abord parce que je ne construis pas une démonstration : je cherche la vérité, ce qui est parfois différent en histoire, et même en quelques autres disciplines ; ensuite, parce que je me suis trop loyalement appliqué à rendre justice à mes prédécesseurs pour ne pas m'attarder, après de desséchantes explorations à travers des pages fertiles en théories mais trop souvent désertes en textes bien compris, dans les fraîches oasis des textes originaux.

Jean de Montreuil, donc, écrit à Jacques Legrant, et voici ce que tient à dire à l'éloquent ermite de Saint-Augustin le prince des humanistes français.

3. LA LETTRE *MAGNIS TE HACTENUS*

Magnis te hactenus ad michi scribendum stimulis agitaui, et eo me tulit impetus, ut luce continua posteaquam tibi scripseram nouissimo rursus scriberem quemadmodum continet exemplum quo impregnate sunt presentes, quamquam id tibi mittere ne impedirem in diuinis nunc usque consilium non fuerit. Vides ergo vir admodum circumspecte quam impatientis sim animi, et quo desiderio, quo affectu expectem tua scripta, tuam sancte religionis doctrinam, morum eruditionem ac instructiones circa eloquentiam necnon monita tua salubria passim in omnibus. Vix est crede michi domi quempiam me petiisse, quin suspicer continuo tuum fuisse mancipium, tuas scriptiones aduenisse, Jacobum suarum monimento litterarum Johannem visitasse,

(1) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 37.

Digitized by Google

et cum sulmonensi *omnem strepitum credimus esse tui*[1]. In quo nullus est paries, nullusque *murus*, aut *antemurale*[2], nulliusve vmbo clipei qui te protegant, et ut methaforam declaremus, nulla causa pretendi potest qua excusari valeas aut velari, quominus tuis rescriptionibus sit meis tam votis ingentibus satisfactum. Preterierunt siquidem dies illi penitentie et predicationis tue perfrequentis, nunc sunt vero recreationis et ocii. Itaque non euades, non eripiere michi etiam si Danubium migres aut *vltima Tyle*[3]. Vidiego te et audiui veneris die sacra predicantem sex horarum parte potiori. Itidemque egisti postquam tibi scribere cepi tot vicibus, ut si emissa ab ore tuo magnifico, atque prolata scriptis commissa forent, volumen ut auguror transcenderent[4] perprolixum, et tu michi temporis tanto haustu tres lineas quod aiunt scribere neglexisti, eternumque sines, meam expectationem vacuam responsiua, ac meas operas qualescumque tempnes semper, et pessum iri iugiter patieris ? Absit et procul absit Johannem tuum omnium qui tecum rem egerunt infelicissimum dici, cum nemo qui te norit, non michi tuam placabilitatem benignam ac benignitatem placabilem potissimum laudet atque testetur sese ab ingenuitate tua votiue fuisse expeditum, nec repulsam quoquo pacto passum esse. Libera te igitur hoc tuo discipulo tedioso, nec tue profunditatis altitudo grauetur, pauxillulo, aut nullo labore suo, magnum impendere beneficium, magnam gratiam impertiri, et consolationem tuo facere preposito credibilem vix homini. Sunt qui auro gaudeant abundare, gemmis alii *(135r°)* fulgere delectant, alii vestibus indui preciosis, alia alii summopere curant, vt hinc Virgilius dixerit :

Torua leena lupum sequitur, lupus ipse capellam,
Florentem cythisium (!) sequitur lasciua capella.
At ego *Corydon* te (!) *Alexim. Trahit sua quemque voluptas*[5],

prefatus subdit Maro. Vale nec eius obtemperare recusa precibus, qui tuos si sentiret nutus ac vota, preueniret[6].

4. HUMANISTE ET PRÉDICATEUR

Sermo apostolicus ? C'est de sa parole apostolique qu'un tel homme réconfortait le prévôt de Lille. Faisons la part de la littérature. Pour aussi large qu'on l'accorde, un tel texte ne témoigne-t-il pas d'un attachement très profond et très touchant? On n'en saurait douter sans parti pris. Or, sur quoi porte-t-il ? Sur les citations antiques semées à profusion dans le *Sophilogium ?* Nullement. Ce que le premier humaniste français sollicite — et avec quelle force ! — de l'éloquent prédicateur, c'est un

(1) Ovide, *Héroïdes*, *Ep.* XIX, Héro à Léandre, v. 53-54 : « Auribus intentis (*var.* incertis) voces captamus, et *omnem* Adventus *strepitum credimus esse tui* ».

(2) Cf. Isaïe, XXVI, 1 : « salvator ponetur in ea *murus* et *antemurale* ».

(3) Virgile, *Géorgiques*, I, 30 :

ac tua nautae
Numina sola colant, tibi serviat *ultima Thule.*

(4) Après *transcenderent*, le copiste avait écrit *biblie*. Une deuxième main a souligné, donc éliminé ce mot, et l'a remplacé, tout au bout de la ligne, par *perprolixum*. Il s'agit très probablement d'une correction inspirée par le désir d'éviter toute inconvenance.

(5) Virgile, *Bucoliques*, Eglogue II, 63-65. Je rétablis les vers. Jean de Montreuil a massacré le troisième :

Te Corydon, o Alexi...

Il avait besoin de cette modification pour son idée, mais il aurait pu essayer de sauver la forme sinon le fond. Le premier humaniste français est bien médiéval dans sa notion des *autorités :* il plie les textes à ses fins.

(6) Jean de Montreuil, *Magnis te hactenus* ; ms. 13062, fol. 134v°-135r°, inédite.

Digitized by Google

enseignement religieux et moral : *tuam sancte religionis doctrinam, morum eruditionem.* Ce sont ses avis salutaires, et salutaires à tous points de vue et sur tous sujets : *monita tua salubria passim in omnibus*, en particulier des leçons — combien autorisées ! — en fait d'éloquence : *instructiones circa eloquentiam.* Telle est, inscrite dans ce texte, la relation essentielle qui s'est établie entre deux hommes que leur culture respective aurait dû séparer plus profondément encore qu'on ne nous a dit que Gerson et Montreuil avaient été séparés. C'est une relation religieuse où l'humaniste est le disciple, humble et fervent, du prédicateur. Et l'on peut faire un pas de plus, sans dépasser les données bibliographiques fixées par A. Thomas.

Si nous ne nous trompons l'un et l'autre, Jacques Legrant a fini par répondre. Mais il a déçu l'attente de l'humaniste parce qu'il a cru bon de le couvrir de louanges. La lettre *Debuisti si potuisses* me paraît la réplique de Jean de Montreuil à cette réponse, que nous ne connaissons que par elle. Le prévôt proteste contre des éloges trop flatteurs, et il termine par une nouvelle demande dont on ne peut exagérer la valeur significative. Il voudrait recevoir le plus tôt possible une des œuvres de son correspondant, mais, chose vraiment étrange, ce qu'il désire, ce qu'il a souvent et instamment réclamé, ce n'est pas le fameux *Sophilogium* tissé de fils antiques, c'est un recueil des paroles très saintes de notre rédempteur Jésus :

> Vale et excerptum illud dictorum sacratissimorum redemptoris nostri Jhesu, quod tibi a me tantopere quesitum est, breuissime fac potiar, si me saluum vis fieri atque tuis enunciationibus amodo fidem propemodum euangelicam cupis dari[1].

Le prévôt de Lille a fait graver sur le portique de sa demeure les lois de Lycurgue : oh ! oh ! s'écrie l'histoire, voilà un geste significatif ! Sans doute, il récite encore le bréviaire, mais son âme est partagée :

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Debuisti si potuisses;* ms. 13062, fol. 134r°, inédite. Selon A. THOMAS, *op. cit.*, p. 37, cette lettre est adressée à Jacques Legrant, ainsi que *Magnis te hactenus* et *Sic est praeceptor*, fol. 135r°. Je ne voudrais pas résoudre au pied levé un problème d'histoire littéraire peut-être fort délicat, mais, jusqu'à plus ample informé, il me semble que cette lettre appartient à un dossier de six épîtres rapprochées du fol. 131r° au fol. 135r° et qui, portant sur le même thème, l'impossibilité d'obtenir une réponse, paraissent viser le même correspondant particulièrement dur à la détente. En désespoir de cause, la lettre *Qui te ad scribendum*, fol. 133v°, essaie d'une méthode dont l'expérience de Jean de Montreuil lui permet d'affirmer qu'elle réussit toujours auprès des femmes. Pour obtenir quelque chose, le plus sûr est de leur demander le contraire : « Mos est inter coniuges quospiam creberrime obseruatus, vt cum vir quidquam expetit, mulier accurate faciat contrarium. Circa quod propriis vidi oculis, et his auribus hausi... ». Elle supplie donc ce grand silencieux de ne pas écrire : « Temptare igitur fuit animus, si tecum tamen agi oporteat isto modo [...] te ad nichil rescribendum exhortari... ». Je ne sais si c'est elle qui a triomphé.

Digitized by Google

Laurent de Premierfait reprochait à Jean de Montreuil tant d'heures et tant de jours dépensés aux lettres profanes. Jean de Montreuil s'excusait en répondant qu'il y a temps pour tout; et qu'on peut bien, après avoir psalmodié exactement les heures canoniques, donner à Cicéron le reste du jour. Ce partage de l'âme entre Jésus-Christ et Cicéron, c'est déjà tout l'esprit de la Renaissance[1].

Si l'esprit de la Renaissance inclut non seulement le partage de l'âme entre Jésus-Christ et Cicéron mais encore l'exacte psalmodie des heures canoniales, ses modernes historiens lui sont devenus bien infidèles. Mais quoi qu'il en soit de l'esprit de la Renaissance, l'esprit de Jean de Montreuil a-t-il connu ce partage? Devant les textes que je viens de citer, il me semble difficile de le soutenir. Cet humaniste qui tremble d'émotion chaque fois qu'on frappe à sa porte, parce qu'il attend une lettre d'un ermite de Saint-Augustin, son maître en éloquence, prédicateur intarissable, censeur impavide d'une cour corrompue[2], auteur d'un extrait des discours du Sauveur, et qui, déçu dans son attente, requiert son vénérable ami de travailler à ranimer sa foi évangélique en lui faisant relire les paroles du Rédempteur, cet homme avait l'âme partagée entre Jésus-Christ et Cicéron? Mais il aurait protesté avec indignation contre une telle interprétation de sa vie intérieure. Cicéron est son maître en philosophie et en rhétorique ; Térence le pourvoie de réflexions spirituelles et souvent opportunes ; Virgile le ravit et Horace l'enchante. Il écrit l'esprit tout plein de réminiscences, si bien qu'il ne peut trouver de termes plus heureux pour exprimer son avide impatience qu'un vers délicieux d'Ovide, mais ce qu'il attend avec une impatience que sa plume traduit en formule ovidienne, c'est la lettre, ou la visite, la conversation, la direction d'un religieux qui ne plaisante pas en morale. La lettre se fait attendre, le religieux ne vient pas : l'humaniste ne se console ni avec Cicéron ni avec Ovide. Un vendredi saint, il va écouter, pendant près de six heures, le prédicateur qui raconte la Passion. Décidément Jésus-Christ ne se contente pas du temps consacré aux heures canoniales, et s'il pouvait y avoir conflit entre son autorité et celle de Cicéron, qui l'emporterait? Cicéron est-il le rédempteur, l'auteur du salut? A-t-il prononcé des paroles très saintes? N'insistons pas. De tels diagnostics souffrent d'une méprise essentielle : ils dénoncent un partage à parts égales et homogènes là où il y a organisation hiérarchique. Si l'on avait lu d'un peu plus près la lettre *Is profecto* à Laurent de Premierfait elle-même, on n'aurait pu s'y tromper. Contre un christianisme aveugle

(1) L. PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. III, **307**, p. 7, cité par L. DELARUELLE, *op. cit.*, **50**, p. 6. Cf. *supra*, p. 266, note 3.

(2) Cf. M. THIBAULT, *Isabeau de Bavière*, **350**, p. 413. C'est en mai 1405, le jour de l'Ascension que, prêchant à la cour, Jacques Legrant répéta « en face d'Isabeau ce que tout le monde chuchotait ».

Digitized by Google

parce que trop étroit, Jean de Montreuil y revendique les droits de la philosophie, mais on n'a voulu y lire que la revendication alors que, tout en évitant de s'exprimer en termes techniques, Jean de Montreuil occupe sensiblement la position traditionnelle dans la grande patristique et la théologie médiévale. Ce texte étant imprimé, je ne le cite pas, mais qu'on veuille bien y remarquer cette déclaration centrale :

Pone hanc Laurenti pone a tuis sensibus opinionem et que tottot insignes genuit viros regionem adeo floccipendere noli ac tua sententia quod iustissime idem vetabat Ligurgus damnare non auditos. Non enim est crede michi quod absque presumptione et insania falsa premissa eructasse potueris, si dempsero tamen que de euangelicis et sacrosanctis sermonibus abunde suggeris, que quidem submissius tota veneratione complector, hereamque usque in consummationem seculi[1].

A elles seules, les lettres à Jacques Legrant suffiraient à nous donner une idée juste de l'âme complexe, mais non partagée, de Jean de Montreuil. Ce qu'elles nous montrent, c'est un chrétien sincère avide d'entendre une parole apostolique. Ce qu'elles nous font connaître, c'est un prédicateur tout à fait capable de le réconforter par son *sermo apostolicus*.

Elles nous obligent donc à réfléchir sur la détermination dont A. Thomas ne nous donne que le résultat, et à lui opposer une question qu'il n'est plus possible d'éluder : au lieu de penser à Gerson comme destinataire de la lettre *Nunc demum*, pourquoi ne pas penser à Jacques Legrant? On aurait au moins autant de raisons, et sans doute davantage, pour le faire. Jean de Montreuil, nous en sommes dorénavant assurés, est un disciple qui écrit souvent à ce maître[2], qui n'hésite pas à le tutoyer, qui lui demande des leçons d'éloquence, leçons au cours desquelles a pu tout naturellement se placer une consultation et même

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Is profecto ;* ms. 13062, fol. 20v° ; cf. *A. C., Epistola XLVII*, col. 1409D-1411A. Ne doit-on pas reconnaître en ces lignes une réplique affaiblie, sinon un écho de l'admirable riposte de PÉTRARQUE, *De suiipsius et multorum ignorantia*, éd. Capelli, **309**, p. 77 : « Etsienim forsitan audire possim quod obiectum sibi Ieronimum refert : Mentiris, Ciceronianus es, non Cristianus. Ubi enim thesaurus tuus, ibi et cor tuum. Respondebo, et thesaurum meum incorruptibilem, et supremam cordis mei partem apud Christum esse ». Il est d'ailleurs caractéristique d'observer que cette phrase de Pétrarque n'a pas été comprise, et que sa source a échappé au plus érudit des éditeurs. Dans les notes si précieuses qu'il a prodiguées à la fin de son petit volume, Capelli signale, note 250, que la formule *Ubi thesaurus tuus, ibi cor tuum*, se retrouve ailleurs chez Pétrarque, à savoir dans « *Fam.* VI, 3 ». Contre toute attente, il oublie de dire que c'est là un verset d'évangile : S. MATTHIEU, VI, 21 : « Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum ». Cette source est pourtant capitale, car elle donne tout son sens à l'objection et toute sa portée à la réponse. Sur ce point essentiel, la traduction de Mlle J. BERTRAND, **12**, p. 74, faute d'avoir discerné le dessein de Pétrarque et la texture évangélique de son style comme de sa pensée, trahit gravement l'original : « c'est là qu'est ton trésor, c'est là qu'est ton cœur, je répondrais que mon trésor, que la partie la plus incorruptible et la plus noble de mon cœur, sont dans le Christ ».

(2) Et qui n'hésite pas à l'appeler son maître, ainsi qu'il appert des premiers mots d'une lettre dont A. Thomas lui-même avait déterminé le destinataire : JEAN DE MONTREUIL, *Sic est preceptor carissime ;* ms. 13062, fol. 135r°. Cf. *supra*, p. 344, n. 1.

Digitized by Google

une controverse sur les principes de la rhétorique cicéronienne ; qui l'admire et le respecte, mais pas assez, nous le savons, pour s'interdire de lui adresser requêtes et observations. Avait-il noué des relations analogues avec Gerson ? Nous l'ignorons encore absolument.

De ce contraste résulte une conséquence pratique. Si l'on tient à rester fidèles aux textes, c'est par l'examen des titres de Jacques Legrant qu'il faudrait commencer l'enquête relative au destinataire. A. Thomas l'a-t-il fait ? Est-ce après une expérience négative qu'il a songé à Gerson ? Nous n'en savons rien. On avouera qu'une situation de ce genre est gênante, car, son livre étant ce qu'il est, il contient, sur un point essentiel, un complexe d'incertitudes dont rien ne prépare, n'indique ou n'implique la solution, pour la bonne raison qu'il n'est même pas défini comme tel. Pourquoi, dans ces conditions, avoir choisi de façon catégorique Gerson, et le seul Gerson ?

II. Pourquoi Gerson ?

Une telle découverte, si elle est possible, est limitée par les conditions mêmes de la recherche. Le texte ne pouvant plus nous fournir qu'un point d'appui pour une investigation d'ordre psychologique, et son auteur ne nous ayant fait d'ailleurs aucune confidence sur ses réactions devant ce texte, il ne saurait être question de parvenir à la certitude. Il n'est pas un historien qui puisse dire ce qu'a pensé A. Thomas à la lecture de la lettre *Nunc demum*. Mais puisqu'un fait est déjà acquis, à savoir la détermination de Gerson comme destinataire, si l'on observe dans ce texte un élément quelconque qui puisse être relié à cette détermination par un mouvement de pensée qui aille de l'un à l'autre comme de la cause à l'effet, on proposera la plus vraisemblable des hypothèses en conjecturant que c'est bien ainsi que les choses ont dû se passer. L'histoire ne peut pas aller plus loin. Peut-elle, dans le cas présent, aller jusque là ?

1. NATURE DU PROBLÈME

Selon toute probabilité, A. Thomas ne s'interrogea sur le destinataire de la lettre *Nunc demum* qu'après avoir recueilli la donnée manuscrite relative à *Suas paucarum* et l'avoir étendue à *Vestrae sollicitudinis*. La solution de ce nouveau problème devait donc être dégagée par lui en fonction d'un fait déjà acquis, à savoir l'existence de rapports épistolaires entre Gerson et Jean de Montreuil, et la connaissance de Gerson comme correcteur des œuvres de Montreuil. L'extrapolation était sédui-

Digitized by Google

sante. Pour l'accomplir, un signe assez faible pouvait sans doute paraître suffisant.

Or, de signe de ce genre, cette épître nous en offre un, me semble-t-il, mais un seul. D'après elle, en effet, Jean de Montreuil a soumis au contrôle de son destinataire une lettre qu'il destine au pape et sur laquelle il voudrait avoir un avis autorisé, tant pour le fond que pour la forme. Consultation très particulière, et qui suppose un personnage éminent. Quel était, parmi les amis de Jean de Montreuil, le plus qualifié pour un tel examen? Quand on connaît, par les deux lettres *Suas paucarum* et *Vestrae sollicitudinis*, le rôle joué par Gerson comme censeur littéraire du prévôt de Lille, la réponse va de soi. Pourquoi chercher plus loin? Jean de Montreuil n'aurait pu trouver correcteur mieux informé et plus sagace, juge plus pondéré ou plus capable de porter sur ce texte sentence plus définitive que le chancelier parisien. Ce recoupement permet de poser Gerson comme destinataire de la lettre *Nunc demum* parce que c'est à lui que tout naturellement Jean de Montreuil a dû soumettre sa lettre au pape. Telle est, à ce qu'il semble, la réflexion que ce texte a dû suggérer à A. Thomas et qui a dû entraîner une détermination que rien ne légitime expressément. En tout cas, c'est la seule explication que je puisse tirer du texte. Eh bien ! si mon interprétation est valable, si c'est bien cette réflexion qui s'est produite et qui a engendré la détermination qui nous a paru téméraire, que vaut-elle?

Pour une lettre écrite au pape, Gerson eût-il été un bon juge? Assurément, et sous cette forme générale, il n'est personne qui ne se sente disposé à en tomber d'accord. Mais il ne s'agit pas ici de généralités. Les textes nous posent, et ils posaient déjà à l'historien de Jean de Montreuil, une question de fait. Sans doute, les conditions diffèrent entre lui et nous en ce sens que, sachant ce que nous avons appris, nous ne sommes plus enclins à préjuger qu'il s'agisse de Gerson. La *cancellaria* des épîtres monstéroliennes n'étant plus — et n'étant certainement pas — la chancellerie de *Notre-Dame*, nous n'avons jusqu'ici aucune raison d'admettre l'existence de relations quelconques entre le prévôt de Lille et le chancelier. Devant être dorénavant envisagée sans référence illusoire à d'autres épîtres, la lettre *Nunc demum* pose son problème propre, problème entièrement nouveau, qui doit être formulé et résolu en fonction de ses seules données. Voilà ce qui nous distingue sur ce point d'A. Thomas. Mais, qu'on ait ou non pris la peine de l'isoler, ce problème est, de soi, déterminé par trois points essentiels qu'A. Thomas n'aurait pas dû pouvoir se dispenser de dégager expressément. Le premier, c'est que la *lettre au pape* dont parle *Nunc demum* ne nous est pas inconnue. Bien mieux, ce document se trouve publié depuis fort longtemps et dans les meilleures conditions, puisqu'il se lit dans l'*Amplissima collectio*, où nous

Digitized by Google

l'avons déjà rencontré : c'est l'*Epistola XIX ad Benedictum papam XIII de schismate*[1]. Je la désignerai dorénavant par son *incipit: Altitudinem tuam*. Or, l'existence, la conservation et l'identification de cette épître sont des faits d'une importance extrême pour qui cherche à nommer le destinataire de la lettre *Nunc demum*, car c'est dès lors en fonction d'une réalité parfaitement accessible et définissable que se formulent les deux questions complémentaires par lesquelles ce problème achève de prendre corps et de s'imposer à l'histoire. Tout d'abord, est-ce vraiment à Gerson que Jean de Montreuil a soumis sa lettre *Altitudinem tuam*, dans les conditions où *Nunc demum* nous informe qu'une consultation a eu lieu? Deuxièmement, s'il l'a fait sous cette forme ou sous une autre, ou bien si cette première question est insoluble, est-ce vraiment la réponse de Gerson qui nous a été conservée par la lettre *Nunc demum ?*

Tel est le problème complexe qu'engendre inévitablement la conjonction de la détermination opérée par A. Thomas et de la lettre *Altitudinem tuam*. L'historien de Jean de Montreuil l'a pourtant évité, ou tout au moins masqué. S'il l'a plus ou moins consciemment résolu pour son propre compte, son livre ne porte aucune trace de cette opération, dont on voit toutefois qu'elle est nécessaire. Mais l'a-t-il même soupçonné? On en doute, ou plutôt on croit pouvoir le nier, car, à partir du moment où la pensée de l'historien consent à passer par les trois points que les textes viennent de fixer à nos yeux, elle suit une direction dont il serait bien difficile d'accorder qu'elle la conduise de la lettre *Nunc demum* à Gerson comme destinataire.

2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VRAISEMBLANCE DES RAPPORTS SUPPOSÉS PAR LA SOLUTION D'A. THOMAS

Jean de Montreuil a écrit, à l'intention de Benoît XIII, la lettre *Altitudinem tuam:* c'est un fait. L'a-t-il soumise à Gerson? A-t-il obtenu de Gerson un *nihil obstat* complet, sauf sur un détail de rhétorique? La thèse d'A. Thomas suppose qu'il y a là deux autres faits historiques proprement dits. Or, dans l'état de sa documentation aussi bien que dans le nôtre, ce ne sont pas deux faits, mais deux questions. Traiter deux questions pendantes comme si elles étaient résolues ; mieux : omettre de les signaler et trancher un problème qu'elles conditionnent comme si elles n'existaient même pas, c'est une démarche essentiellement sophistique. Sophisme qui mérite d'autant moins l'indulgence que, au lieu d'être le

(1) Cf. *supra*, p. 66, note 1.

Digitized by Google

fruit de vraisemblances quasi contraignantes, il se pose contre toute probabilité.

En effet, renseignés, comme l'était A. Thomas lui-même, par l'*Amplissima collectio* et le manuscrit 13062, nous ne pouvons répondre aux deux questions de fait qu'implique ce problème. Mais, dans une situation de ce genre, quel est le devoir de l'histoire? Boire l'obstacle et faire comme si ce double fait était établi comme tel? Il suffit de définir ce processus pour soulever une réprobation unanime. C'est pourtant celui qu'a suivi A. Thomas : pourquoi pareille réprobation n'a-t-elle pas accueilli ses résultats? Non, la seule ressource légitime est de se replier sur le plan du vraisemblable et de préparer la conquête du vrai par l'organisation aussi solide que possible de positions inférieures, mais qui seules pourront fournir, au jour propice, une base de départ vers une conclusion objective. Avant de supposer le problème résolu, ce qui, en histoire, est une autre façon de désespérer de sa solution, il faut transposer nos deux questions un ton plus bas et se demander, en premier lieu, s'il est vraisemblable que Jean de Montreuil ait choisi Gerson comme correcteur de sa lettre *Altitudinem tuam;* en second lieu, s'il est vraisemblable que Gerson ait fait à l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* la réponse que nous lisons dans la lettre *Nunc demum.*

Bien entendu, dans le cas où ces deux vraisemblances seraient acquises, le fait ne serait pas démontré pour autant. Je crois avoir dit assez clairement ce que je pense de la dialectique du vraisemblable en histoire pour ne pas être suspect de défaillance méthodologique sur ce point. Réciproquement, si nous nous heurtons à deux invraisemblances, nous devrons nous garder de conclure que le fait en question n'existe pas. Soit que l'on adhère à la philosophie bergsonienne de l'indéterminé et de l'imprévisible, soit que l'on ait été instruit par de multiples expériences, soit que l'on soit tout simplement éclairé par le bon sens de Boileau, on n'est pas tenté d'enfermer le vrai dans les limites du vraisemblable. Ces deux excès contraires évités, notre enquête peut et doit nous rendre un service minimum, à savoir nous permettre de définir les conditions dans lesquelles l'historien opère lorsqu'il veut déterminer le destinataire de la lettre *Nunc demum.* Dès lors, elle permet également d'apprécier la valeur logique de la décision prise, selon qu'elle s'est peu à peu dégagée en fonction et dans le sens des vraisemblances, ou qu'elle s'est formulée par décret arbitraire, contre les vraisemblances et, pour ainsi dire, à rebrousse-textes.

Or, pour peu que l'on s'applique à vérifier la détermination incluse dans la thèse d'A. Thomas, on s'aperçoit qu'elle paraît plutôt appartenir à cette deuxième catégorie. Le moins qu'on puisse dire, c'est donc qu'elle

Digitized by Google

constitue une audace logique. Le moins qu'on puisse demander à un historien qui se permet une telle audace, c'est de s'expliquer à son sujet. Le moins qu'on puisse conclure lorsque toute explication fait défaut, c'est que l'historien n'a même pas conscience de son audace. Par quel sortilège, alors, a-t-il pu entraîner l'armée entière des historiens à sa suite? On comprendra que j'aime mieux ne pas répondre. Je n'ai pas à distribuer des horions, mais à essayer de faire ce qu'Antoine Thomas n'a pas fait. De quel côté nous portent les vraisemblances?

Pour que les vraisemblances puissent nous incliner dans un sens ou dans un autre, il est d'abord nécessaire qu'elles soient définies comme telles. La chose n'est ni facile ni impossible. L'état présent de l'histoire sur ce point accroît l'intérêt de cette question du fait que, si nous avons quelques avantages sur A. Thomas, les progrès n'ont pas été tels qu'ils puissent nous dispenser de l'opération qui fut sa seule ressource : l'étude directe des textes.

Nous devons en effet nous demander s'il est vraisemblable que se soient nouées entre Gerson et Jean de Montreuil, autour de la lettre *Altitudinem tuam*, les rapports que définit la lettre *Nunc demum*. La réponse ne peut être immédiate, car elle suppose non seulement une connaissance préalable, mais deux. D'abord, celle de la lettre *Altitudinem tuam;* et puis celle des relations qui ont existé entre Gerson et Benoît XIII, en allant jusqu'aux sentiments que nourrissait à l'égard du pape d'Avignon le chancelier parisien. La première est aisée à acquérir. La seconde exige encore de longues recherches.

Une simple lecture permet de constater que l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* adopte la manière forte. Il attend le succès de sa sévérité. Sa lettre est dure, insolente parfois. Persuadé qu'il ne dépend que de Benoît XIII de mettre fin au schisme, il veut placer ce pontife obstiné et retors en face de ses terribles responsabilités. Il accumule les griefs. Il stigmatise l'avidité, les tergiversations puériles du pape aux abois. Pour l'émouvoir, enfin, il fait parler l'Église. Presque complètement perdue par son indigne époux, elle supplie, elle menace. S'il ne s'empresse pas de la sauver en lui rendant la paix, elle se sauvera elle-même de la façon la plus simple. Elle divorcera, pour chercher son salut auprès du roi de France. Impossible d'enrober remède plus énergique dans missive plus ferme. Voilà qui sent la chancellerie royale. Mais il s'agit d'abord de savoir si, après avoir longuement martelé sur son enclume les traits acérés dont il voulait blesser le pape, le secrétaire du roi a pu se sentir disposé à se dire : le correcteur tout désigné de ma lettre, l'homme le plus qualifié pour me signaler ses défauts de forme ou de fond, mais sans doute aussi pour tout approuver, c'est Gerson; et s'il a pu en conséquence

Digitized by Google

se décider à recourir directement au chancelier. Nous aurons ensuite à voir s'il est vraisemblable que Gerson ait accordé un laissez-passer à un pamphlet aussi virulent. Mais nous ne pourrons décider d'un point comme de l'autre qu'en remontant aux textes. Tout ce que l'histoire peut nous donner, c'est une impression capable d'orienter nos recherches. C'est quelque chose de plus que ce dont disposait A. Thomas, et peut-être est-ce à ce mince progrès que nous devrons de nous rapprocher de la vérité. Ne l'exagérons pas, toutefois, car, en ce qui concerne l'enquête elle-même, nous sommes exactement dans les mêmes conditions de travail qu'A. Thomas. Ne nous plaignons donc pas d'une défection qui nous impose un labeur supplémentaire. Elle nous permettra un jugement équitable. Et puisque nous voulons juger avec équité, commençons par être justes pour l'histoire en montrant d'un mot comment elle nous abandonne dès notre premier pas.

Tous les historiens du Grand Schisme d'Occident ont rencontré sur leur route Gerson et à plus forte raison Benoît XIII. Tous les historiens de Gerson ont dû étudier son attitude au cours de la crise ecclésiastique qui a assombri la plus grande partie de sa vie. Personne, à ma connaissance, n'a isolé méthodiquement la seule question qui nous intéresse ici. C'en serait assez pour que nous soyons assurés de ne trouver nulle part une réponse toute faite. Mais, au moment où l'on se rapprochait le plus de notre problème, d'autres causes ont agi pour induire en erreur les auteurs le plus diligents. La principale, c'est la complexité de la position gersonienne. Les meilleures volontés en ont été découragées. Toujours préoccupé de s'adapter à des circonstances souvent modifiées jusqu'au contraste et qui, à certaines époques, selon l'expression de Noël Valois lui-même, variaient d'heure en heure[1] ; désireux de rendre justice à chacun et par dessus tout, selon la pénétrante observation de J. Haller, d'éviter que les questions litigieuses ne fussent transférées du terrain politique sur le terrain de l'orthodoxie ou de l'hérésie[2], Gerson s'est défini en des textes nombreux, précis, mais nuancés, si accueillants aux opinions contraires qu'un lecteur pressé peut aisément s'y méprendre, si généreux, qu'ils ont provoqué des contresens séculaires.

Je pense à son *Trilogus in materia schismatis*, célèbre et si mal compris.

(1) N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, t. III, **386**, p. 251 : « la situation alors variait d'heure en heure ». Il s'agit d'octobre 1401.

(2) J. HALLER, *Papsttum und Kirchenreform*, **124**, p. 323 : « Sein eifrigstes Bemühen in dieses ganzen Zeit ist darauf gerichtet, zu verhindern, dass die strittigen Fragen zu Fragen der Rechtgläubigkeit oder Ketzerei gemacht wurden. Der Streit soll auf das politische Gebiet beschränkt bleiben, der Glaube nicht davon berührt werden ».

Digitized by Google

Écrit vers la fin de 1402 ou au début de 1403[1], ce trilogue se place au-dessus de la mêlée. Dans un esprit d'apaisement, il veut montrer que

pars invenit utraque causas, tum excusationis propriae, tum accusationis alienae[2].

Pacificateur sans illusions, le chancelier n'ignore pas que la première mesure efficace serait de rendre hommage à la bonne foi de tous. C'est à quoi son *Trilogus* veut s'employer. Voilà pourquoi il permet à chacun des partis en présence de s'expliquer sur sa conduite. L'Université de Paris, Benoît XIII, Charles VI reçoivent successivement licence d'exposer les arguments les plus forts en faveur de la soustraction, puis l'apologie du pape, enfin celle du roi. Le genre littéraire est le même pour tous : chacun écrit une lettre. La merveille, c'est que chacune de ces lettres a été traitée comme authentique. Du Boulay n'y a vu que du feu. Avec une imperturbable gravité, il a publié séparément et sous des dates différentes la réponse de l'Université de Paris à l'Université de Toulouse[3], la lettre de Benoît XIII à Charles VI[4], la réponse de Charles VI à Benoît XIII[5].

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, **386**, p. 270, note 2, d'après J. B. Schwab, *Johannes Gerson*, **341**, p. 160, note 1 : « 1402 oder Anfangs 1403 », qui proteste à juste titre contre la date de 1407 assignée par E. du Pin, et qui justifie sa protestation par deux raisons contraignantes : l'auteur parle de l'épître récemment envoyée au roi par l'Université de Toulouse, et la captivité de Benoît XIII dure encore tandis qu'il écrit. Précisons que c'est le 16 avril 1402 que la lettre toulousaine fut présentée au roi (N. Valois, *l. c.*, p. 265), et que Benoît XIII s'évada le 11 mars 1403 (N. Valois, *l. c.*, p. 325). Dans ces conditions, il n'est guère possible de retenir la suggestion de N. Valois, *l. c.*, p. 269 et note 5, selon lequel ce traité aurait été composé en Flandre. D'après E. Vansteenberghe, *Gerson à Bruges*, **389**, p. 27, note 2, présent dans son décanat du 4 juin 1399 au 20 septembre 1400, Gerson « ne reparut plus à Bruges avant 1405 ». La composition du *Trilogus* est nécessairement limitée entre le 16 avril 1402 et la fin mars 1403. Gerson n'est pas à Bruges. Pourquoi ne serait-il pas à Paris ? Son texte permet de réduire l'écart entre ces dates extrêmes. Il ne se contente pas, en effet, de faire allusion à la captivité toujours actuelle de Benoît XIII, il dit depuis combien de temps elle dure : *jam plus quadriennio* (cf. *infra*, p. 365, note 4). Or la captivité commença vers le 15 septembre 1398 (cf. N. Valois, *l. c.*, p. 192). Plus de quatre ans après, cela nous reporte après le 15 septembre 1402. Le *Trilogus* a donc été composé entre octobre 1402 et mars 1403.

(2) J. Gerson, *Trilogus in materia schismatis*, **94**, t. II ; col. 102D.

(3) E. du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. V (1670), **60**, p. 24 : « 1402. Vniuersitas Parisiensis contra praedictam Epistolam Responsionem edidit, quae legitur apud M. Ioannem de Gersonio in trilogo, estque eiusmodi ». Suit, p. 25-30, le texte donné par E. Richer, t. I, col. 297F-304E. Dans ses *Gersoniana*, E. du Pin, t. I, p. XLVII, est un peu moins clair, mais professe indubitablement la même opinion : « Post substractionem, *Trilogus in materia schismatis* confectus est, cui inserta *Epistola Universitatis Parisiensis adv. Tolosanam*, et subjecta *Epistola Caroli VI* die 12 januarii anni 1407 data de substractione ». L'assimilation de ces deux textes écarte toute incertitude.

(4) E. du Boulay, *op. c.*, t. IV, **59**, p. 878-881 : 1399, « Extat quoque ipsius Benedicti captivi ad Augustum Regem talis *Epistola Benedicti ad Regem Carolum 12* (!) ». Suit, non sans coquilles, le texte donné par E. Richer, t. I, **328**, col. 306B-310C.

(5) E. du Boulay, *op. cit.*, t. IV, **59**, p. 881 : « Rescripsit ad eundem Pontificem Carolus post reditum Legatorum quos ad eum miserat, et substractione nondum facta,

Digitized by Google

Impossible de bouleverser plus complètement les données du problème. Gerson, pourtant, avait pris toutes les précautions nécessaires contre une si colossale méprise. Avant de donner libre cours à la vivacité de son imagination et à l'ardeur de sa charité, il avait placé dans la bouche du *Zèle* une déclaration où ce personnage expose son programme à la *Bienveillance* et à la *Discrétion*. Trop longue pour être citée ici, cette profession de foi n'est pas moins admirable par son intelligence de la situation concrète que par son sens chrétien[1]. En outre, elle ne laisse aucun doute sur la nature des trois lettres qui vont être incorporées à l'opuscule :

Multa tamen (id advertite) locuturus sum nominatim sub modo triplicis epistolae, qualia loqui vel posse vel debere personas introductas, non me, licentia oratoria conjecturate[2].

Pures créations de la rhétorique gersonienne érigées par Du Boulay à la dignité de documents authentiques, ces lettres n'ont jamais réussi à recouvrer pleinement et définitivement leur nature originelle. Sans doute, Schwab a dû voir la situation telle qu'elle est, mais sa position n'est pas exempte d'une certaine ambiguïté[3], si bien que, malgré une formule très claire de B. Bess[4], Noël Valois lui-même a chu dans le piège que lui tendaient à la fois la fantaisie de Gerson et la gravité de Du Boulay : selon lui, la lettre-riposte contre l'Université de Toulouse, si elle est *peut-être* l'œuvre de Gerson, constitue réellement une réponse de l'Université de Paris[5] ; et Benoît XIII est bel et bien l'auteur de la lettre que lui

ut notat Gersonius in Prologo [*sic*] de materia schismatis ». Suit, p. 882-884, l'*Epistola Caroli Regis ad Benedictum XIII* qui se lit dans le *Trilogus*, éd. E. Richer, t. I, **328**, col. 310D-314B.

(1) Cf. J. Gerson, *Trilogus*, éd. E. du Pin, t. II, col. 84B-85A.

(2) Gerson, *Trilogus*, *l. c.*, col. 87C.

(3) J. B. Schwab, *op. cit.*, **341**, p. 161-162 : « der Eifer entledigt sich nun seiner Aufgabe in der Form dreier Schreiben, die zwischen den Parteien vermitteln sollen, nemlich eines Schreibens Namens der Universität Paris an den König, als Beantwortung der Klage der Universität Toulouse, eines Schreibens des eingeschlossenen Benedicts an den König und endlich des Königs an Benedict ». Suit un résumé assez long de la lettre de l'université, où rien ne précise sa nature. Soudain, en arrivant à la lettre de Benoît XIII, une note explose, p. 165, note 1 : « Bulaeus IV, 878 seq. theilt sonderbarer Weise dieses rhetorische Elaborat als eine authentische Urkunde Benedicts aus dem J. 1399 mit ! ». Fort bien, mais cette réaction isolée tend, par sa nature même, à faire croire que Schwab n'a pas été scandalisé par les deux autres méprises de Du Boulay. L'entrée en matières que je viens de citer ne peut suffire à dissiper cette crainte.

(4) Bernhard Bess, *Frankreichs Kirchenpolitik*, **13**, p. 38 : « in dem fingierten Brief an die Universität Toulouse » ; en note 1 : « Vgl. Trialogus... ».

(5) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 266 : « Deux autres réponses au moins furent rédigées par des membres de l'Université », et en note 1 : « La plus longue [...]. L'autre, très modérée [hum ! l'a-t-il lue ?], qui est rédigée au nom de l'Université de Paris et est insérée dans le *Trilogus in materia schismatis* de Gerson [N. Valois renvoie ici concurremment aux *Opera omnia* et à Du Boulay, ce qui explique son lapsus], est peut-être tout simplement l'œuvre du chancelier ». *Peut-être* est de trop.

Digitized by Google

attribue le *Trilogus*[1]. C'est une catastrophe critique. Elle brouille toutes les perspectives. Si nous ne l'avions dénoncée, elle nous eût privés de l'une de nos principales ressources. La pseudo-lettre de Benoît XIII n'a sans doute rien à nous apprendre sur son auteur fictif, mais elle nous sera fort utile pour connaître son auteur réel, car elle semble avoir été composée tout exprès par Gerson pour répondre à la question que nous devons lui poser : comment se représentait-il ce personnage mystérieux, qui reste une énigme pour l'histoire ?

Une seconde cause d'erreur, c'est la tendance assez généralisée à se représenter le chancelier en fonction du jugement que l'on porte sur Benoît XIII. Cette tendance éclate chez M. Connolly. Si la définition des rapports noués entre Benoît XIII et Gerson donnée par le dernier biographe du chancelier était correcte, nous n'aurions guère à poursuivre nos investigations : d'emblée les vraisemblances joueraient en faveur des relations que requiert la détermination d'A. Thomas. On me pardonnera donc d'insister un peu sur l'examen d'une position non moins caractéristique que funeste à mes propres inquiétudes, surtout quand elle semble les prévenir.

Admirant à juste titre la loyauté et le zèle de son Gerson réformateur[2], n'ayant d'autre part que sévérité pour l'anti-pape, M. Connolly est tout naturellement conduit à concevoir le premier comme l'antithèse du second.

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 222, note 2 : « Voir les lettres attendrissantes écrites, à cette date, par Benoît XIII à Charles VI et à Louis d'Orléans, dans la chronique d'Alpartil et dans Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 878 ». Cette référence constitue le plus surprenant des lapsus. On trouve, en effet, dans Martin de Alpartils, *Chronica actitarum temporibus Domini Benedicti XIII*, **284**, p. 89, l. 1-p. 90, l. 6, une lettre écrite par Benoît XIII à Charles VI, le 25 avril 1399, suivie, p. 90, l. 7-p. 91, l. 17, d'une lettre au duc d'Orléans, reproduction textuelle de la première, sauf les retouches nécessitées par le changement de destinataire, et, p. 91, l. 8-12, quatre lignes d'exhortation personnelle. Mais ces lettres n'ont rien de commun, et pour cause, avec celle que donne Du Boulay. Or, l'épithète d'*attendrissante* ne convient qu'à la lettre fictive publiée par Du Boulay. On en jugera plus loin, p. 371. C'est sur le Benoît XIII gersonisé du *Trilogus* que s'est attendri Noël Valois. Quiproquo remarquable. Seulement, cet échec de l'histoire est un triomphe de la littérature, et rien ne pourrait être plus important pour nous. Gerson a-t-il réussi à imposer, de son temps, *son* Benoît XIII ? Tel est notre problème.

(2) J. L. Connolly, *John Gerson Reformer and Mystic*, **39**, p. 58 : « One of the finest appreciations ever made of the character of Gerson is to be found in the *History of Charles VI*, by Jouvenel des Ursins (1388-1473) who in his youth learned to admire the man. He tells us that Gerson « *avait accoustumé de s'acquitter loyaument* ». Strict honesty was the basic note of his character ». J'essaie de voir pourquoi M. Connolly, malgré tous ses mérites, est resté en deçà des textes dans sa définition de l'attitude gersonienne sur ce point précis, mais je n'élève aucune objection contre son estime du chancelier, tout au contraire. J'aurais voulu écrire les lignes par lesquelles il termine son chapitre IV, *The man, his character and ideals*, p. 70 : « That Gerson did not immediately lose heart, but with unfaltering step marched ever towards his ideal, no matter at what cost of sacrifice is a striking indication that he possessed the quality that we know not as wisdom or generosity but as saintliness ».

Digitized by Google

Voilà pourquoi il estime que, dès 1394, Gerson mit en doute la sincérité de Pierre de Luna[1], et qu'il ne laissa ensuite passer aucune occasion de dépeindre l'homme comme il le voyait, ou de s'efforcer de le faire renoncer aux intrigues que lui inspirait la ruse[2]. S'étant donné un tel personnage, ou plutôt l'ayant reçu de sa conception antithétique des choses, son historien retient comme importantes certaines de ses démarches, mais en oublie beaucoup d'autres. C'est ainsi que s'il utilise le sermon de Tarascon[3], il signale à peine celui de Marseille[4]. La raison de ce choix doit être cherchée, semble-t-il, dans le contenu respectif de ces deux discours : à Marseille, Gerson a loué le pape ; à Tarascon, il lui a présenté des réflexions austères. M. Connolly invite donc les textes à favoriser sa façon de voir. En cas de doute, ils peuvent être assouplis jusqu'au contresens, dût l'historien s'inscrire en faux contre Schwab à propos d'un petit détail particulièrement significatif[5]. D'un mot, l'attitude de Gerson est

(1) J. L. CONNOLLY, *op. cit.*, p. 60 : « He had had suspicions as to the sincerity of Peter de Luna as early as the year 1394 ».

(2) J. L. CONNOLLY, *op. cit.*, p. 61 : « Gerson lost no opportunity to picture the man as he saw him, and to try to shake him from his shrewd scheming ».

(3) J. L. CONNOLLY, *op. cit.*, p. 58-60.

(4) J. L. CONNOLLY, *op. cit.*, p. 129 : « In the year 1403, after he had pleased Pope Benedict with a sermon at Marseilles ». C'est tout.

(5) J. L. CONNOLLY, *op. cit.*, p. 59. Il s'agit de ce passage remarquable de GERSON, *Sermo coram papa apud Tarasconem*, **103**, t. II, col. 63 : « Mentior si non tempore meo talis apparuit, et verborum copia et Jurium scientia et abstinentia famatus, corpore vegeto et forti; quem usque ad hoc insanum reddidit ambitio caeca, contemptrix alieni omnis consilii, laudibusque suis credula, ut putaverit post illusiones plurimas esse verus Papa concorditer electus. Et cum ita desiperet nihilominus affirmabat se per multos annos nihil tentationis a vana gloria sensisse. Cum praeterea moneretur ut sapientiorum crederet consilio : non, inquit, quia factum meum tale tantumque est ut alius a me nemo illud intelligat ». M. Connolly observe : « Schwab declares that no offense to Benedict was meant and that Gerson clearly indicated that he did not mean to describe the Avignon Antipope with those words, since the phrase « *mentior si non tempore meo* », starts the sentence. But there was hardly any reason why Gerson should tell the anecdote unless he meant to point out the ridiculousness of the position of Benedict and sting him with the reproach that despite disclaimer, he was ambitious. The description fitted the Pontiff very well, and the reaction of Benedict to the sermon leaves little room for doubt ». Ce dont on ne saurait douter, c'est qu'il y a dans cette position trois erreurs flagrantes : 1° Schwab n'est pas si différent de Connolly, puisque, tout en observant que Gerson ne vise pas Benoît XIII, il constate que, son allusion étant à double détente, elle ne pouvait manquer de blesser le pape ; cf. SCHWAB, *l. c.*, p. 174, note 1 : « Die Worte Gersons « mentior si non tempore meo talis apparuit » lassen keinen Zweifel, dass er Benedict nicht damit meinte, aber anzüglich in hohem Grade und damit verletzend blieb das Beispiel immer ». 2° La description ne convenait pas au pape : physiquement, Gerson parle d'un corps vigoureux et robuste, alors que, d'après HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. VI, **129**, p. 1159, cité en témoignage par J.-L. CONNOLLY, *l. c.*, p. 59, note 4, Pierre de Luna était « de petite taille » ; juridiquement, Gerson parle de la victime de multiples illusions, tandis que tout le monde savait que l'élection de Pierre de Luna avait été unanime. 3° Quelles que soient les intentions de Gerson, il en est une qui lui est certainement étrangère, à savoir celle que lui prête M. Connolly : il ne veut certainement pas faire ressortir le *ridicule* de la

Digitized by Google

commandée par ses propres vertus : la discrétion, l'amour de la paix ; jamais par les mérites de Benoît XIII, qui n'en a pas[1]. De là vient que, lorsque M. Connolly est obligé par les faits de reconnaître une certaine fidélité de Gerson à Benoît XIII, il n'en cherche aucunement la cause du côté du pape. Il observe que Gerson a tout d'abord voulu maintenir l'idée d'autorité papale ; il constate qu'il s'est gardé tant qu'il l'a pu d'adhérer aux doctrines révolutionnaires d'Ockham, de Marsile de Padoue, d'Henri de Langenstein et de Conrad de Gelnhausen. Il va jusqu'à écrire qu'en 1396, Gerson défendit l'attitude de Benoît XIII en montrant que la voie de cession ne serait raisonnable que si l'on était sûr qu'elle fût effective. Il conclut en affirmant que, si Gerson avait pu prévoir un seul instant le fruit que devait porter l'idée de la suprématie conciliaire, il eût été le premier à la condamner[2]. Peut-être. Ce qui est sûr, c'est qu'un tel Gerson n'aurait trouvé ni dans la personnalité de Benoît XIII ni dans l'idée qu'il s'en faisait ni dans l'attitude qu'il avait observée lui-même, de quoi réagir avec vigueur contre la lettre *Altitudinem tuam*. Le Gerson de M. Connolly n'est pas très éloigné du Jean de Montreuil que révèle la lettre *Altitudinem tuam ;* il en est même assez proche parent. Est-ce le vrai Gerson?

Deux faits invitent à en douter. D'abord, une omission de l'historien. Omission curieuse autant que significative. M. Connolly se représente l'Université de Paris et son chancelier comme unis par le lien le plus étroit, surtout durant cette phase du schisme où, pour remplacer Pierre d'Ailly à la chancellerie, l'Université avait besoin d'une *main forte* et de l'infusion d'un sang nouveau. Tout se passe comme si M. Connolly croyait que

situation de Benoît XIII au moment précis où, d'accord avec toutes les autorités françaises, il doit le traiter en seul pape légitime. Tout ce qu'on peut voir en cette anecdote, c'est une maladresse. Mais nous pouvons être sûrs qu'il ne pensait pas à Benoît XIII, car l'exemple sur lequel il appuie un peu trop n'est pour lui, nous le savons par son traité *De distinctione verarum visionum a falsis*, t. I, col. 44B-C, que l'un des nombreux cas de folie qu'il a observés *in hoc senio saeculi*.

(1) J. L. CONNOLLY, *op. cit.*, p. 61 : « Therein lay the discretion of the Chancellor » ; p. 64 : « In all this, Gerson was an advocate for the cause of peace [...] He had a definite idea to reform the Church [...]. He turned to Benedict, but had no response ».

(2) J. L. CONNOLLY, *op. cit.*, p. 69-70 : « In the three years 1395-1397 [...] Gerson maintained steadfastly the idea of Papal authority. [...] He knew the position of William of Occam and of Marsilius on the question of Papal authority. He had heard it repeated by Henry of Langenstein and Conrad of Gelnhausen in 1381. It is remarkable that he did not at that time accept their theories. That he looked to the Pope to set about to heal the wounds of the Church is clear. In 1396 he defended the attitude of Benedict and saw the reasonableness of his (Benedict's) position in refusing to use the *via cessionis* unless sure that it would be effective [...]. Had he suspected for a moment the fruit which the idea of Conciliar Supremacy would bear, he would have been the first to condemn it ». Je n'en suis pas si sûr. Un théologien n'est guère disposé à condamner une thèse qu'il croit juste à cause des conséquences erronées que d'aucuns peuvent en tirer.

Digitized by Google

l'Université pourvut alors elle-même à ses besoins en choisissant Gerson. D'où l'énergie rectilinéaire de ce chef élu entre tous[1]. Rien de plus satisfaisant. Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'une telle vision des choses est un archaïsme et une erreur. Depuis la publication du tome III du *Cartulaire*, nul n'a plus le droit d'ignorer que le grand, l'unique électeur de Gerson, c'est Benoît XIII[2]. M. Connolly ne peut être soupçonné de ne pas avoir connu ce fait capital. Pourquoi l'a-t-il omis? On n'a pas la moindre raison d'incriminer une dissimulation volontaire. Il est beaucoup plus probable qu'une oblitération inconsciente s'est opérée sous l'action d'une thèse préconçue. Gerson et Benoît XIII étant ce qu'ils étaient à ses yeux, un fait où s'inscrit de la façon la plus claire la bienveillance de Benoît XIII pour Gerson, un fait qui obligerait à considérer le chancelier Gerson comme une créature de l'anti-pape, a dû tout naturellement tomber dans les limbes de sa mémoire.

Nous n'avons pas les mêmes raisons de l'oublier. Gerson non plus. Devant à Benoît XIII l'honneur et la joie d'avoir succédé à son maître Pierre d'Ailly, Gerson ne s'est pas montré ingrat. Si M. Connolly avait accordé un peu plus d'attention à l'un de ses plus admirables prédécesseurs, il aurait appris de Noël Valois que Gerson, malgré la diversité des circonstances, s'est fait remarquer non seulement par son désir de sauver l'idée d'autorité pontificale, mais par une fidélité prolongée et parfois courageuse à la personne même de Benoît XIII. A la différence de la plupart de ses collègues universitaires et des gens du roi, il a toujours témoigné une vive répulsion à l'endroit des solutions simplistes et brutales. Sans qu'il

(1) J. L. Connolly, *op. cit.*, p. 51 : « In the year 1395, when d'Ailly resigned the position of Chancellor of the University of Paris, there was need that a strong hand succeed him. Now, more than ever before, the evils of the Schism were being realized. [...] More and more the duty devolved upon the University of theatening and cajoling both the Court and the Curia into the dispositions that would make possible a lasting peace for the Church. To meet the need it was evident that there should be at the head of the Faculty of Theology, a man of sincerity, conviction and honor, who was untrammeled by the suspicions of partisianship, whose words would be fearless and straight forward, and whose counsel unselfish. Gerson was the choice for the place ». Oui, mais par qui ? Cf. p. 54 : « it became evident that some new blood and some better resolve had to be infused into the University-life if she was to hold her influence. That was the occasion of the election of Gerson to the place of Chancellor ». Il semble que ce soit contre Benoît XIII ; cf. p. 55 : « with the election of Benedict XIII the Schism was confirmed. Gerson's reputation was very high at the time. He was a favorite whose influence was ascending, and he had won respect by his address before the Court in the name of the University in 1394 ». Si M. Connolly avait préféré les faits aux accumulations de vraisemblances, il se serait immédiatement aperçu que toute cette partie est construite à contre-courant. La nomination de Gerson est le signe de sa faveur auprès de Benoît XIII et non de ses collègues de l'Université.

(2) Cf. *supra*, p. 283 et note 4. Benoît XIII insiste sur le fait que cette collation s'accomplit *motu proprio*. Dans ces conditions, les motifs dégagés par M. Connolly revêtent un aspect fort singulier.

Digitized by Google

ait cherché à dégager de ses propres recherches une *caractéristique* du chancelier, voici la courbe que N. Valois permet de tracer[1]. Dès 1395, au vif des premières déceptions et des plus violentes rancœurs, le jeune théologien est hostile à la *via cessionis* et aux menaces de rupture[2]. Absent de Paris, ou tout au moins des réunions décisives, lorsque le concile de mai-juillet 1398 vote la soustraction d'obédience[3], il n'hésite pas à se prononcer « d'une façon fort nette contre la soustraction » et à « justifier Benoît XIII au moins du reproche de parjure[4] ». Des exaltés s'acharnant contre Benoît XIII qu'ils veulent faire déposer pour crime d'hérésie et de schisme, Gerson intervient[5] en définissant avec beaucoup de fermeté et de noblesse sa position de chancelier comme impliquant, à n'en pas douter, le respect des mesures prises par le roi, mais aussi le

(1) Plus on étudie la période du Grand Schisme, plus on constate qu'il faut toujours en revenir à Noël Valois, pour peu qu'on ait besoin de vues d'ensemble ou de données de détail. Quelles que soient les améliorations qu'il soit possible de lui apporter, son œuvre est vraiment admirable. Tout le monde en dépend, et plus on consent à cette dépendance, mieux cela vaut. L'ouvrage de Mgr V. MARTIN sur *Les origines du Gallicanisme*, **263**, est un complément nécessaire qui ne saurait dispenser de cette source. En ce qui concerne Gerson, Mgr Martin s'exprime de la façon la plus judicieuse chaque fois qu'il en parle. Il a même décelé les singulières méprises d'historiens d'ailleurs excellents mais qui ont eu le tort de reconstruire l'ecclésiologie gersonienne d'après le *De modis uniendi*, dont chacun sait, ou devrait savoir, qu'il ne peut être l'œuvre du chancelier (cf. V. MARTIN, *op. cit.*, t. II, p. 126, note 1, sur G. de Lagarde, et p. 134, note 4, sur Imbart de la Tour). Malheureusement, de mon point de vue, Mgr Martin parle beaucoup trop tard de Gerson. Sous sa plume, le chancelier n'apparaît qu'à la p. 293 du tome I, c'est-à-dire au moment où se prépare la restitution d'obédience. Encore n'est-ce là qu'une apparition fugitive. Mgr Martin ne s'attache à lui, mais alors de façon pénétrante, que plus tard, à l'occasion du Concile de Pise, puis de Constance.

(2) N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 71.

(3) N. VALOIS, *l. c.*, p. 180. La note 4, citant J. GERSON, *Epistola ad Dominum aurelianensem*, **104**, t. II, c. 74 : « In conclusione substractionis non affui », en conclut : « A ce moment Gerson devait être en Flandre ». Nous savons aujourd'hui, grâce au *Gerson à Bruges* de Mgr E. VANSTEENBERGHE, **369**, qu'il fut absent de Bruges depuis le 2 mars 1398 jusqu'au 4 juin 1399. Où était-il ? On ne peut plus affirmer qu'il ne fût pas alors à Paris. Tout ce que sa déclaration signifie, c'est qu'il ne prit point part au vote et n'assista pas aux séances où fut conclue et proclamée la soustraction d'obédience.

(4) N. VALOIS, *l. c.*, p. 180, note 4. Il s'agit de GERSON, *De schismate*, **92**, t. II, col. 14-17.

(5) J. GERSON, *Protestatio super statum Ecclesiae*, **99** ; t. II, col. 1-3. Bref, mais capital, ce texte a reçu les dates les plus diverses. E. du Pin le place en 1395 ; Schwab en 1402 ; Du Boulay et Ch. Jourdain, **237**, en 1408 ; B. Bess en 1406. N. VALOIS, *l. c.*, p. 269, note 4, qui rappelle ces divergences, se rallie à l'opinion de Bess. Je ne puis l'imiter. 1406 me paraît une date trop tardive, parce que ce texte ne contient aucune allusion à la restitution d'obédience de 1403, qui lui aurait pourtant fourni un argument excellent, et parce qu'à cette date il aurait été vraiment bien tard pour s'insurger contre ces menaces, alors que, dès les 14-15 avril 1402, en présence du roi et au nom de l'Université, Jean Courtecuisse avait déclaré Benoît XIII parjure et schismatique (N. VALOIS, *l. c.*, p. 261). 1408 est à écarter *a fortiori*. 1395 est impossible, parce que Gerson parle de la soustraction déjà faite : « nolo revocare in dubium vel disputationem

Digitized by Google

rejet de toute extrêmité inutile. N'allons pas plus loin[1]. Il y avait là de quoi obliger M. Connolly à se demander si, pour avoir adopté et conservé contre la quasi unanimité des suppôts de l'université une attitude si contraire à ce qu'on aurait pu imaginer, Gerson n'aurait pas été inspiré par des sentiments d'estime, d'attachement ou même d'admiration pour Benoît XIII. En tout cas, il y a là de quoi nous convaincre que notre inquiétude n'est pas vaine. Le vrai Gerson fut essentiellement un modéré, un conciliateur. C'est ce que J. Haller a bien vu et dit en termes excellents :

> Statt ein Rufer im Streite zu sein, bemüht er sich vielmehr Mässigung zu predigen, die Gegensätze zu mildern, das Feuer, das er nicht löschen kann, wenigstens einzugrenzen[2].

Est-il donc vraisemblable qu'au moment de mettre le feu aux poudres, Jean de Montreuil ait été engagé par ce qu'il savait de la conduite de Gerson à lui confier la correction de son épître? Est-il concevable qu'à la lecture de ce pamphlet incendiaire, le prudent chancelier n'ait été choqué que par la présence du comique latin dans la prosopopée

ea quae hactenus facta sunt maturo consilio regis et regni, [...] et super subtractione an bene vel male fuerit instituta ». Jusqu'à plus ample informé, la date de 1402, donnée par Schwab, me paraît la plus vraisemblable. Peut-être serai-je entraîné à remonter un peu plus haut, plus près de l'ordonnance de soustraction. Contre la date de Schwab, B. Bess, *Frankreichs Kirchenpolitik*, **13**, p. 48, n'a qu'un argument : « Sie passt in das J. 1402 gerade wegen der Worte « expectando deliberationem generalis Concilii hujus Obedientiae » nicht, denn Gerson war damals gegen ein solches Konzil ». Or, cet argument me paraît beaucoup plus faible que les raisons que je viens de faire valoir. D'abord, comment Bess connaît-il les sentiments de Gerson à l'égard du concile de l'obédience ? Il oublie de nous le dire. Gageons que c'est par le *Pro concilio unius obedientiae* édité par E. du Pin, t. II, col. 24D-32B. Mais c'est négliger un point fixé par L. Salembier, *Petrus de Alliaco*, **333**, p. 198, qui revendique ce traité pour Pierre d'Ailly (ce qui reste à discuter, d'ailleurs), et c'est surtout se méprendre totalement sur le genre littéraire de ce traité qui, disposé comme une question disputée, commence par dire *non* pour conclure par *oui*. Quoi qu'il en soit, il convient d'ajouter que, dans sa *Protestatio*, Gerson ne professe pas la nécessité d'un tel concile, mais déclare seulement qu'il attend en dernier ressort sa décision, s'il est réuni. Enfin, avant de se servir d'une telle incise pour dater une pièce dont tous les autres caractères paraissent plus anciens, il faudrait être sûr que ce n'est pas une addition postérieure.

(1) Je dois pourtant signaler que N. Valois, *l. c.*, p. 269, a cru pouvoir faire fonds sur une déclaration partisane, citée en note 2 (« Un adversaire de Benoît XIII constatait encore, vers 1401 : « Et cancellarius dixit sepissime quod nesciret nec vellet eum (Benedictum) defendere » (Bibl. nat. ms. lat. 9789, fol. 89v°. »), pour affirmer dans le texte : « L'Université de Paris vit son propre chancelier rompre le silence qu'il avait gardé après la soustraction ». Je crois qu'il y a là une grave imprudence. Rien de plus suspect qu'un tel témoignage. Le *sepissime* surtout m'inquiète : il sent la majoration intéressée. Ce qu'a dit Gerson nous échappe, mais nous savons ce qu'il a écrit. Son *Trilogus*, en particulier, reste, et il est de cette époque. Or il contient, nous allons le voir, une émouvante défense de Benoît XIII. Qui l'obligeait à l'écrire ? Il *savait* donc, et il *voulait* défendre son bienfaiteur.

(2) J. Haller, *Papsttum und Kirchenreform*, **124**, p. 323. Comparer ce jugement de Mgr V. Martin, *op. cit.*, t. I, p. 334 : « Gerson, l'homme pondéré par excellence ».

Digitized by Google

de l'Église ? Chose étrange, M. Connolly, qui n'aurait rien à objecter sur le premier point, nous offrirait volontiers un argument d'assez bonne apparence pour le second.

A son sens, en effet, l'un des traits caractéristiques de l'attitude gersonienne, c'est la condamnation de l'ingérence du roi dans les affaires de l'Église. Voici en quels termes il le définit dans une phrase que j'ai omise plus haut en citant d'ensemble le paragraphe où elle s'inscrit :

At the same time, and again two years later, he condemned the interference in Church affairs by the King[1].

Déclaration dont il serait impossible d'exagérer l'importance historique. Non seulement Gerson aurait défendu l'autorité du pape contre les emportements doctrinaires des théologiens, mais il se serait élevé contre les empiétements du pouvoir civil sur l'autorité ecclésiastique. Condamner les initiatives royales, quelle magnifique hardiesse ! Défendre l'indépendance de l'Église, quelle pureté de doctrine ! C'est ainsi que M. Connolly voit Gerson dans le tourbillon du schisme. Il le voit ainsi parce qu'un texte de Gerson lui-même lui prouve que le chancelier a expliqué la soustraction d'obédience par deux causes qui relèvent de cette ingérence : l'appétit des bénéfices, la haine contre Benoît XIII :

sint inter nos aliqui ambitiosi ad beneficia... aliqui odiosi ad Dominum Benedictum, unde tamen constat substractionem per tales emersisse[2].

Ce jugement est sévère. Si la soustraction a été décidée par intérêt, par ambition et par haine, comment ne pas conclure que Gerson condamne la politique royale qui l'a imposée ?

Acceptons l'interprétation de M. Connolly. Que va-t-il en résulter pour notre problème ? Ceci, assurément. Jean de Montreuil est secrétaire du roi. Son *factum* s'inspire des thèses communes aux milieux gouvernementaux et universitaires les plus hostiles à Benoît XIII. Il accuse le pape d'avidité et agite à ses yeux le spectre d'une soustraction définitive d'obédience. Le Gerson de M. Connolly ne pourra voir dans son intervention qu'une nouvelle ingérence de la politique royale. Se dispenserait-il de protester contre l'injustice et la haine qui l'animent ? Nous serions prévenus par là que sa réaction à la lettre *Allitudinem tuam* n'aurait vraisemblablement pas pu se réduire à une querelle de rhéteur cicéronien. Mais Gerson a-t-il porté sur la politique royale le jugement que lui prête M. Connolly ?

(1) J. L. Connolly, *op. cit.*, p. 69. Cf. *supra*, p. 357, note 2 : rétablir cette phrase après *effective*.

(2) Texte cité par J. L. Connolly, *op. cit.*, p. 69, note 4, comme preuve de la thèse que je viens de signaler, avec la seule référence : II, 92. Il s'agit de Gerson, *Trilogus in materia schismatis*, **94**.

Digitized by Google

Pour nous en assurer, remontons à la source indiquée et dissimulée à la fois par l'historien. La source, c'est le *Trilogus*. Nous savons déjà qu'on ne peut y puiser sans discernement, puisque Gerson y cède à trois reprises la parole aux personnages qu'il veut laisser parler librement afin de s'expliquer leur conduite. Or, le point sur lequel M. Connolly a opéré son prélèvement se trouve hors des zones où *Zèle*, *Bienveillance* et *Discrétion* se font les interprètes du chancelier, dans la lettre que Gerson attribue à l'Université de Paris. Une première conséquence est immédiate : ce texte n'exprime pas *ut sic* la pensée de Gerson. Par ses soins, en effet, l'Université de Paris justifie la soustraction d'obédience et ses puissantes initiatives à ce sujet. Nous savons que, s'il a subi cette mesure, Gerson ne l'a jamais approuvée. Mais, respectant les règles qu'il a lui-même assignées à son jeu rhétorique, il place sous la plume de l'Université les meilleures raisons possibles. Ces raisons, tout nous en assure, sont incapables de le convaincre. Dès lors, donner comme une thèse gersonienne une déclaration contenue dans cette épître fictive est toujours une imprudence ; ce peut être une erreur très grave. Allons plus loin : l'Université, du moins, a-t-elle dit ce que M. Connolly lui fait dire? Qu'on en juge. Voici le texte et le contexte exacts :

Esto tamen, fuerit in nobis aut nostrum nonnullis intentionis corruptio, quoniam qui potest gloriari se mundum habere cor, cum non sit homo super terram justus qui non peccet. Nihilominus quale super hac corruptela adducitis efficax argumentum, ut tam certo, tam absoluto, tam in generali vos feriatis judicio ; quasi vocis illius immemores intonantis : *nolite judicare et non judicabimini*[1]. Esto sint inter nos aliqui ambitiosi ad beneficia, aliqui leves ad judicia, aliqui odiosi ad dominum Benedictum, unde tamen constat substractionem per tales emersisse ? Omittamus nos respondere, quomodo talia fingere habet vestra discretio de Rege nostro et vestro, de dominis Ducibus consanguineis suis, de Baronibus regni, praeterea de consilio regis, de Praelatis et toto clero Franciae : postremo de toto regno Hispaniae[2]...

Quelle infortune ! Serais-je prédestiné à la découverte des contresens? Pourrait-on rêver destin plus funeste? Ici, l'évidence de l'erreur rend inexplicable la distraction de l'historien. M. Connolly fait dire à l'Université tout juste le contraire de ce qu'elle dit. D'un ensemble très clair, il détache quelques mots que cette dissection suffit à rendre ambigus, puis il transforme une interrogation en affirmation, et le tour est joué. Est-ce sérieux? En réalité, l'Université de Paris, protestant contre les reproches de l'Université de Toulouse, pousse l'esprit de conciliation — et en cela elle est typiquement gersonienne, mais nullement historique — jusqu'à faire la part du feu. Elle consent à admettre que certains de ses suppôts aient pu être inspirés par l'ambition, la légèreté ou la haine, mais elle se refuse à généraliser, encore plus à conclure que la soustraction ait été

(1) S. Luc, VI, 37.
(2) J. Gerson, *Trilogus*, t. II, col. 91C.

Digitized by Google

provoquée par des causes de cet ordre. Mieux, elle met l'Université de Toulouse au défi de démontrer cette thèse injurieuse. Puis, poussant son avantage, elle appelle l'attention de sa sœur ennemie sur le fait que son inculpation s'étend au roi, aux ducs, aux barons, au conseil royal, aux prélats et à tout le clergé de France, enfin au royaume d'Espagne tout entier. Bien loin de dissocier pouvoir spirituel et pouvoir temporel, elle montre donc leur étroite solidarité de fait dans la question de la soustraction d'obédience, elle ne doute aucunement de sa légitimité et elle trouve une puissante raison de rejeter les griefs toulousains dans le fait qu'il est invraisemblable que l'on puisse songer à étendre au gouvernement royal et au clergé des reproches qui visent directement l'Université. A ses yeux, l'ingérence royale ne peut donc soulever aucune difficulté, aucune opposition. Au contraire, car elle est une garantie de pureté d'intention.

Voilà ce que pense l'Université, d'après Gerson. Gardons-nous d'en conclure : voilà ce que pense Gerson. Mais gardons-nous à bien plus forte raison de dire qu'il pense et qu'il écrit le contraire. M. Connolly l'a fait, mais rien ne soutient sa thèse. L'argument que nous croyions pouvoir en dégager s'effondre par le fait même. Sur ce point, une monographie qui ne fait pas dire à Gerson ce qu'il a dit et lui fait dire ce qu'il n'a pas dit, ne peut éclairer utilement nos recherches[1]. Sur les deux problèmes complémentaires que nous devons résoudre, M. Connolly ne nous apporte rien de décisif, ni même de solide. Pour peu qu'on réfléchisse sur son livre, on s'aperçoit qu'il n'est capable ni de rendre vraisemblable la démarche de Jean de Montreuil auprès de Gerson, ni de rendre improbable la réponse de Gerson telle que la lettre *Nunc demum* est censée la décrire. Après comme avant son intervention, nous en sommes réduits aux impressions tirées de la lecture de Noël Valois. Pour les dépasser, nous n'avons d'autre ressource que de nous replacer dans les conditions de travail qui furent celles d'A. Thomas, c'est-à-dire de recourir aux textes gersoniens. Ne nous y refusons pas. Demandons à Gerson lui-même de nous instruire sur le degré de vraisemblance que comportent deux problèmes universellement considérés aujourd'hui comme résolus.

(1) Sur ce point, dis-je, et j'y insiste pour limiter mon observation. Je serais navré qu'on prît ce jugement pour une critique d'ensemble d'un livre essentiellement sympathique, riche de faits exacts et de textes bien compris. J'ai la disgrâce d'être obligé de me définir contre certaines de ses positions de détail. On voudra bien ne voir là ni parti pris ni injustice. Le *Gerson* de M. Connolly est un beau livre, qui lui fait honneur et qui s'impose. C'est justement pourquoi il provoque la discussion.

Digitized by Google

3. L'AUTEUR DE LA LETTRE *ALTITUDINEM TUAM* DEVANT GERSON

La situation chronologique de la lettre *Altitudinem tuam* est indiquée par son auteur de la façon suivante :

cum catholicus videam sex jam pene lustris labentibus ecclesiam sanctam Dei cui tu ferme decennio presedisti[1]...

On se tromperait si l'on voyait en ces deux notations deux termes dont la convergence engendrerait une certitude. Elles ne peuvent pas converger : elles sont inconciliables. Les éditeurs l'ont bien vu :

Parum acćurate hic loquitur noster Johannes. Nam cum inceperit schisma anno 1378, sextum ab illius ortu lustrum anno 1408 elabitur. Jam vero cum Benedictus anno 1394 creatus fuerit papa, annus pontificatus ejus X in annum 1404 incidit[2].

En désespoir de cause, les mauristes se sont décidés pour une solution de juste milieu :

In his medium si teneas scripta fuit haec epistola anno 1406.

C'est peut-être une cote mal taillée. Tel dut être l'avis d'A. Thomas qui, toujours sans fournir la moindre élucidation, date cette lettre de 1404[3]. J'essaierai de trancher ce différend. Pour le moment, une seule chose nous importe. Même si l'on se range à l'avis d'A. Thomas en adoptant la date la plus reculée, lorsque Jean de Montreuil écrivit cette lettre, Gerson avait défini publiquement son attitude envers Benoît XIII en quatre interventions qui ne permettaient aucun doute sur ses sentiments. A la fin de 1402 ou au début de 1403, il avait publié son *Trilogus* dont il n'est sans doute pas interdit de penser qu'il dut exercer quelque action sur la restitution d'obédience. Le 4 juin 1403, sur l'ordre du roi, il avait commenté cette restitution devant la foule qui se pressait dans la procession d'action de grâces. Orateur de l'Université, il avait ensuite harangué deux fois Benoît XIII, le 9 novembre à Marseille, le 1er janvier 1404 à Tarascon. Plus on suppose que Jean de Montreuil lui était attaché, moins on pourrait admettre que l'une quelconque de ces importantes manifestations eût pu lui échapper. Qu'avaient-elles donc à lui apprendre sur l'idée que Gerson se faisait de Benoît XIII et sur les sentiments qu'il nourrissait à son égard ? Nous le saurons si nous lisons à notre tour ces quatre documents qui, fort heureusement, nous ont été conservés.

Revenons d'abord au *Trilogus*. L'Université de Paris vient d'y avoir toute licence de justifier sa conduite. Le *Zèle*, alors, reprend la parole, et ce personnage, qui incarne l'une des vertus chrétiennes les plus chères

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam ;* dans l'*Ampl. col.*, t. II, col. 1343B.
(2) *L. c.*, note *a*.
(3) A. THOMAS, *op. cit.*, p. 36.

Digitized by Google

au cœur ardent du chancelier, commence par demander à l'humanisme classique de définir une position de départ qui permette de traiter tous et chacun, y compris Benoît XIII, avec équité. Celui qu'on nous a présenté comme un ennemi de Térence, un disciple exclusif des Pères, a besoin de deux mises au point préalables, l'une sur l'absence de parti pris, l'autre sur l'indulgence que mérite le prince : c'est à Sénèque qu'il en demande la doctrine et la formule :

Quamobrem, non abs re videtur dixisse Seneca, consulendum esse bonae menti sua de re ; quam inquit bonam mentem nemo occupatus invenit: et alibi tradit hac ratione esse vel difficile vel impossible, ut idem sit princeps et vir bonus[1].

Jusque-là, Jean de Montreuil a dû se sentir en pays de connaissance, mais qu'aura-t-il pensé de la suite?

Ipsi profecto superiores non tam super homines quam homines super eorum capita positi sunt ; et non tam invidia quam misericordia digni habendi, tanquam *miserabiliores* caeteris *hominibus*[2],

et de la conclusion :

Quorsum haec omnia ? nimirum ut commonefaciam tolerandos esse pia compassione defectus superiorum, magis quam dijudicatione severa persequendos[3] ?

Surtout lorsqu'il se sera aperçu que le chancelier, lors même qu'il donne libre cours à son zèle, a le dessein arrêté d'appliquer cette doctrine d'indulgence à Benoît XIII :

Quod si de quolibet principante haec vera sunt, ipsi Domino omnium, et servo omnium, de Domino omnium Papa loquor, quis non hoc commune misericordiae debitum impendendum arbitretur ? Esto, Dominus Benedictus erraverit, non offerendo celeriter viam cessionis, attendatur in eo potuisse cadere deceptiones quales numeramus provenientes ex subditis : attendatur humani cordis fragilitas ad honores quaerendos avida, et pertinax ad retinendos, attendatur quantas vires habeant suspiciones ingestae a malevolis, nec esse facile illos pro libito divellere : attendatur insuper poenitentia ipsius, offerentis jam pridem id quod ab initio quaerebatur. Denique si erratum est ab eo, nunquid sibi janua poenitentiae, quae cuilibet inferiori aperta est, occludetur ? nunquid poenalis carcer, nunquid innumeri dolores alii in corpore, in bonis, et in fama, jam plus quadriennio tolerati, diluere sufficiunt hoc erratum ? Viderint si qui sint monstrantes oppositum verbo vel opere, ne plus hostili odio personae, quam unitatis publicae zelo se prodant inflammatos[4].

Si, d'après Gerson, Benoît XIII est suffisamment purifié par ses épreuves et sa pénitence, si sa conduite est devenue irrépréhensible, si ses adversaires sont suspects de haine capitale et ne peuvent se flatter de travailler pour le bien de l'unité, comment Jean de Montreuil pourrait-il songer à proposer au chancelier la correction d'un nouveau pamphlet? Douterait-il de la réponse? Mais le seul fait qu'il ait composé sa lettre

(1) J. Gerson, *Trilogus*, col. 95A.
(2) J. Gerson, *l. c.*, col. 95A, évoquant S. Paul, *I Corinthiens*, XV, 19.
(3) J. Gerson, *l. c.*, col. 95B.
(4) J. Gerson, *l. c.*, col. 95C.

Digitized by Google

Altitudinem tuam prouve ou bien qu'il n'a pas lu le *Trilogus*, ou bien que, l'ayant lu, il a voulu agir à sa guise et contre les suggestions gersoniennes les plus pressantes, car, s'il avait été accessible à l'exemple et aux leçons de Gerson, la suite du *Trilogus* lui aurait fait tomber la plume des mains.

Ayant ainsi manifesté ses dispositions bienveillantes, Gerson, sous les espèces du *Zèle*, annonce qu'elles l'induisent à composer la lettre que Benoît XIII aurait pu légitimement écrire au roi de France :

Itaque placet hoc loco inserere quandam epistolam quasi nomine suo ad regem Franciae destinatam, quae sic contexta est[1].

Et c'est alors la plus émouvante des confidences. D'un accent pénétrant, le pontife prisonnier exhale une longue plainte. Son caractère se découvre, ses sentiments se révèlent. Noblesse, magnanimité, amour de l'Église, désolation devant l'épreuve, promptitude à tout faire pour l'union : que pourrait-on vouloir de plus? Qu'on ne l'accable pas : sa conduite s'explique. Qu'on essaie seulement de le comprendre. Et voici comment Gerson prête à l'apologie du vieillard emprisonné le magnifique secours de son style afin de lui permettre de convaincre les ennemis qui incriminent son obstination :

Benedictus Episcopus servus servorum Dei charissimo filio in Christo Carolo Francorum Regi Christianissimo salutem, apostolicam benedictionem, et miserationis spiritum assumere. Si demolitio Hierusalem terrestris, olim perstrinxit ad lachrymas cor prophetae Hieremiae[2], et salvatoris Jesu[3] ; si praeterea corporalis separatio sponsi a sponsa fideli tantae est molestiae, si denique ipsa etiam suo docet instinctu turturem assiduos gemitus edere, dum compari viduatam se senserit : nullus mirabitur si in desolatione miserabili spiritualis Hierusalem et in acerbissima separatione quam in ea sensit animus, conqueror et ploro[4].

Ce cœur endurci pleure. Il ne pleure pas seul, mais avec Jérémie, avec le sauveur Jésus, sur la désolation de l'Église. Rhétorique? Sans doute, mais rhétorique sincère et bien capable de toucher un humaniste. Quel disciple de Cicéron pourrait demeurer insensible à une chute si habilement ménagée? Dans le malheur de tous, celui qu'on accuse comme s'il était le grand coupable, le seul responsable, cherche un consolateur :

Quis igitur *dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lachrymarum*[5], ad deflendum jugiter luctuosissimam sacrosanctae ecclesiae labefactationem divisionemque ? Quis me consolabitur ? Quis miserebitur ? Consilium quale mihi perveniet ? ita planctus lugubris, dolor, et angustia tangunt omnes in commune filios ecclesiae[6].

(1) J. Gerson, *l. c.*, col. 95D.

(2) Cf. Jérémie, IX, 1 : « *Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum*, et plorabo die ac nocte interfectos filiae populi mei ? » et toutes ses *Lamentations*. Voir plus loin, note 5.

(3) S. Luc, XIX, 41-44 : « Et ut appropinquavit, videns civitatem flevit super illam... ».

(4) J. Gerson, *Trilogus*, col. 96A.

(5) La rhétorique gersonienne est de tissu serré ; voici le verset de Jérémie annoncé plus haut, note 2.

(6) J. Gerson, *Trilogus*, col. 96A.

Digitized by Google

Plus que quiconque il en a besoin, car son affliction dépasse toutes les autres :

Sed longe saevius atque profundius dilacerat infelix cor meum inaudita miseria hoc exterminium. Ista perditio nimirum data mihi illa est in sponsam singularem, quae omnium mater est universalis,

car il voit de ses yeux la pire des catastrophes :

his nihilominus oculis aspicio tam nefando schismate eam, quae mater est pacis et unitatis, tam execranda et atroci persecutione eam foedari quae fons est pietatis, tandem vili dejectione et ignominiosa servitute eam ipsam proteri, quae libertatem et honores largitur aeternos[1].

Voilà, certes, un exorde qui ne pèche ni par le fond ni par la forme ! Et c'est ainsi que Gerson se représente Benoît XIII ? Oui, mais ce n'est là qu'un premier trait. Il va beaucoup plus profond dans le cœur du pontife. Par sa plume, soudain, le vieillard, désolé de la désolation de l'Église, apostrophe son épouse, son unique épouse, et s'écrie :

O pia mater omnium, o mea singularis sponsa, quousque durabit pessimus iste languor tuus ? Quamdiu debacchabitur furor impius in viscera tua, satis nimisque tuis in membris perseverat haec horrenda divisio[2] ?

Quousque ? Quamdiu ? Mais n'est-ce pas à lui, et à lui seul qu'il appartient d'y mettre fin ? Hélas ! ce mal est son propre mal :

Et heu quale tibi ministrabo consilium, tuis quo pacto medebor incommodis ? Cruentum hoc vulnus tuum in me descendit ut vides, quoniam hinc vastatrices curae, hinc sollicitudines pervigiles, *intus timores* anxii, *foris pugnae*[3], in tribulatione violentia, et diuturno indignoque carcere, qui mihi de propria comparatus est domo, et de specioso olim, nunc domesticorum manu obruto palatio. Quid referam probra ? Quid diffamationes iniquas ? Quid sinistras interpretationes dictorum factorumque meorum ? Quid mille mei et meorum inenarrabiles afflictiones[4] ?

Prêt à tout souffrir pour son Église, il ne peut être soupçonné d'opiniâtreté : quelle folie ce serait dans des conditions où son salut éternel est en cause !

Hinc vel maxime perspicuum esse debet, me in tali statu afflictionis et moerorum perniciose retinendo, non esse contumacem. Alioquin profecto *miserabilior* et stolidior *sum omnibus hominibus*[5], qui miseriam certam cum certa damnatione quaererem : sed avertat hanc insaniam a servo suo misericors Deus[6].

Que pouvait-il faire pour l'union qu'il n'ait fait ? Mais en vain : on en vient à condamner ses intentions. Il n'a d'autre ressource que de défendre avec constance sa vérité :

(1) J. Gerson, *l. c.*, col. 96A-B.
(2) J. Gerson, *l. c.*, col. 96 B.
(3) S. Paul, *II Corinthiens*, VII, 5 : « *foris pugnae, intus timores* ».
(4) J. Gerson, *Trilogus*, col. 96 B.
(5) Cf. S. Paul ; *I Corinthiens*, XV, 19 : « Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, *miserabiliores sumus omnibus hominibus* ».
(6) J. Gerson, *Trilogus*, col. 96B.

Digitized by Google

omnes conatus mei, omnis zelus pius, omne fervens desiderium ad pacem concupiscendam cassati sunt. Et o mores, o tempora[1], ecce quod supra modum auget infelicitatis cumulum, a nonnullis etiam de perversa intentione notor et inculpor : quid dicam ad haec ? Plane et constanter negabo[2].

Quelles qu'aient pu être ses fautes, il a toujours proposé les moyens les plus efficaces pour le retour à l'unité :

denique quales sumus in oculis divinae majestatis novit nullus. *Et si* justus fuero (inquit Job) *hoc ipsum ignorabit anima mea*[3] ; verum si maligna fraude, si cupida ambitione, putavi quidquam agere quod ecclesiasticae unioni vel obstaret vel eam retardaret, sit in animam judex Deus, quoniam potius talia ab initio usque in praesens obtuli, quae salubria et sufficientia pro unitatis prosecutione fideliter aestimabam et adhuc existimo, si non obfuisset pater ille mendacii[4], qui omnia in malum et turbationem evertisset. Nosse potes haec omnia fili serenissime et christianissime, coram quo fiducialiter hanc querelam effudi, nec habeo necesse regias aures adimplere longa narratione talium oblationum per me factarum, tam de via conventionis utriusque obedentiae, per consilium a fratribus meis Cardinalibus primitus datum, quam de via compromissi, et novissime de via cessionis. Cui viae immo et martyrio, sicuti palam testatus sum, jugiter adhaesi secundum praeparationem animi, nec ab hac unquam promptitudine, discessurus sum, si et dum veram parere unionem cessio videbitur[5].

L'innocence qui, après une longue épreuve, est prête à affronter le martyre, tel est le Benoît XIII auquel le *Trilogus* donne la liberté de présenter sa défense. Est-ce à strictement parler le Benoît XIII de Gerson? Il y aurait paralogisme évident à le soutenir. Mais il y aurait erreur historique à négliger cet élément important d'intelligibilité. Dans l'image complexe que Gerson se donne de Benoît XIII, cette apologie occupe une place centrale. A la différence de la plupart des universitaires ou juristes parisiens, le chancelier estime que l'obstination du pontife n'est pas sans excuses. Il est même capable d'éprouver de la pitié, et plus que de la pitié, de l'estime, de l'admiration, pour ce vieillard intrépide qui défend au prix des pires souffrances l'indépendance du Siège apostolique et les droits sacrés de la vérité.

Assurément, il n'approuve pas de tous points sa conduite. La réponse qu'il attribue à Charles VI le montre clairement. Réponse caractéristique, elle aussi, car elle illustre à merveille l'idée que Gerson se fait du roi de France. Ému comme un fils désolé, mais plus théologien que la faculté de théologie tout entière, avec une gravité de ton, une profondeur de pensée qui confèrent à sa lettre un accent incomparable dans toute la

(1) Réminiscence cicéronienne commune à Gerson et à Jean de Montreuil; mais Gerson, créateur plus original, ne peut l'adopter sans lui imprimer un ordre, un rythme propres. Cf. JEAN DE MONTREUIL, *Ut sunt mores, supra*, p. 162-163.

(2) J. GERSON, *Trilogus*, col. 96D-97A.

(3) JOB, IX, 21 : « *Et*iam *si* simplex *fuero, hoc ipsum ignorabit anima mea* ».

(4) C'est-à-dire le diable, d'après S. JEAN, VIII, 44 : « Vos ex patre diabolo estis... : cum loquitur *mendacium*, ex propriis loquitur, quia mendax est, et *pater* ejus ».

(5) J. GERSON, *Trilogus*, col. 97A-B. Je ne retiens que quelques articulations essentielles. La lettre continue...

Digitized by Google

littérature relative au schisme — comment Du Boulay a-t-il pu s'y tromper? — Charles VI s'efforce d'expliquer à son auguste partenaire la déception qu'a provoquée sa lenteur à observer son serment, et de le placer dans les conditions les plus propices à une décision désintéressée en le ramenant à cette école du Christ où sont prononcées les seules paroles capables de dénouer des situations aussi inextricables :

Egone invitus compellar ad hoc vel ad illud ? [...] Itane ego Dominus obtemperabo subditis tamquam eorum vilis servus ? [...] Has voces, pater sancte, scis non esse modestiae christianae, neque de schola illa prodire ad quam invitans Christus : *discite,* inquit, *a me quia mitis sum et humilis corde*[1], *qui cum malediceretur non maledicebat, cum pateretur non comminabatur*[2].

Cette lettre, elle aussi, est une apologie. Le roi essaie de justifier la soustraction, que Gerson n'approuve pas. Dans sa générosité, le chancelier lui prête pourtant des motifs spécieux et l'ample majesté de son style. Mais qui a raison? Le *Zèle*, la *Discrétion* et la *Bienveillance* se mettent d'accord pour conclure que Dieu seul le sait :

Hoc quidem solum relictum videtur, ut qui cum ignoramus quid agere debeamus humano consilio, confugiamus ad divinum[3].

Toutefois, la *Discrétion* engage le *Zèle* à poursuivre ses réflexions :

nihilominus ne tentari videatur Deus, conari decet nos ad laborem si forte piis attentionibus aspiret Deus vires[4].

L'idée qui se dégage d'un tel débat, c'est que, dans une situation aussi enchevêtrée, il ne peut y avoir d'impartialité sans humble considération des raisons de tous. La conséquence pratique, c'est qu'en pleine soustraction d'obédience et tandis que, prisonnier dans son propre palais, Benoît XIII subit les horreurs d'un siège, le chancelier parisien donne à ses lecteurs les arguments les plus capables de justifier la conduite de celui qui fut — et qui reste[5] — leur pape, de lui regagner leur fidélité et leur dévouement. Était-ce leur faire connaître Benoît XIII tel qu'il était? Question bien différente, mais qui n'est pas étrangère à notre enquête. C'est en y répondant que nous achèverons de mesurer le degré

(1) S. MATTHIEU, XI, 29.
(2) *Ia PETRI*, II, 23. J. GERSON, *Trilogus*, col. 101B-C.
(3) J. GERSON, *Trilogus*, col. 103A. C'est la formule du *Zèle ;* la *Bienveillance* et la *Discrétion* y souscrivent.
(4) J. GERSON, *l. c.*, col. 103A-B.
(5) Car il importe d'observer qu'on simplifierait outrageusement la situation si l'on pensait que la soustraction d'obédience avait détaché de Benoît XIII tous les cœurs français. Un tel problème ne pouvait être résolu par une mesure d'ordre juridique ou politique. Rien de plus significatif à cet égard que la remarque de N. VALOIS, *op. cit.*, **388**, p. 259, note I : « Dans ses intervalles lucides, dit Martin d'Alpartil, Charles VI ne cessa de donner à Benoît XIII le nom de pape, bien qu'il en fût plusieurs fois blâmé par les princes ».

Digitized by Google

de vraisemblance que présente la démarche de Jean de Montreuil auprès de Gerson.

Le *Trilogus* n'est ni une chronique ni une histoire. C'est une confession qui tend vers un certain but. Gerson y décrit les divers mouvements qui agitent son âme, afin d'entraîner ses lecteurs jusqu'au sommet d'où il observe la crise et où l'on doit s'établir si l'on veut pouvoir faire œuvre utile en cet effroyable conflit[1]. Tout ce qui paraît dans ces pages est dirigé vers ce but, s'explique par cette fin. Pas plus que l'Université de Paris ou Charles VI, le Benoît XIII qui y parle n'a donc la prétention d'être rigoureusement conforme à la réalité. Il est l'aspect de cette réalité, telle que Gerson la connaît, que la fin poursuivie lui prescrit de choisir et d'adapter. Dans les trois cas, Gerson cherche à dégager de chaque attitude l'élément qui soit à la fois le plus favorable au personnage qu'il met en scène et le plus propice à son dessein de pacification. Il en résulte que chacune de ces interventions est une leçon valable pour tous, et d'abord pour le personnage même qui intervient. L'Université de Paris est autorisée à s'exprimer avec quelque vivacité, parce qu'elle a pour tâche de réduire au silence l'Université de Toulouse, dont les outrances de langage et la témérité risquent de provoquer les réactions les plus fâcheuses des adversaires irréductibles de Benoît XIII[2]. Charles VI se voit chargé d'une monition à l'égard du pape, mais il est manifeste que c'est afin que le roi de France apprenne sur quel ton il doit parler au souverain pontife, quels sujets il peut aborder, quels griefs il lui est loisible d'articuler, avec quels sentiments d'estime, enfin, dans quelle atmosphère évangélique et surnaturelle il doit se présenter à l'audience du pape. Quant à Benoît XIII, c'est peut-être le mieux traité. L'éloquence qui l'anime doit être au service d'une cause juste, car elle est singulièrement communicative. Sous sa plume, Gerson place les expressions les plus directes, les plus émouvantes, les mieux faites pour toucher au cœur tous ses lecteurs de bonne foi. Benoît XIII aurait-il voulu, aurait-il pu écrire de cette encre ? Le fait est que, lorsqu'il s'adressa,

(1) Il faudrait citer tout le prologue. Il est trop long. Je ne puis que conseiller à mon lecteur de s'y reporter. En voici les premières lignes, J. GERSON, *Trilogus*, col. 83 A-B : « Saepe numero sublimem rationis speculam (nec mentior) solus ascendi, quatenus super omnes vitiosarum passionum nebulas positus, eo quoque omnia supergressus quantum fas habui, quae aspectui vero obstare crederentur, ego liberiores mentis oculos hac illacque versarem super hoc mare magnum et spaciosum (cf. *Ps. CIII*, 25) humanae fluxibilitatis, praesertim ad videnda quae pro sedatione procellarum suarum et elationum contra navem ecclesiae hactenus agitantur ». Si la générosité et le talent littéraire avaient pu suffire, le schisme aurait été guéri dès les premières interventions de Gerson.

(2) Ce qui, de fait, se produisit : cf. N. VALOIS, *op. cit.*, **366**, p. 267-268. Le duc de Berry fit emprisonner les délégués de l'Université de Toulouse.

Digitized by Google

durant sa captivité, au roi Charles VI, il lui tint un tout autre langage. Martin d'Alpartils nous a conservé la lettre du 25 avril 1399 par laquelle l'inflexible prisonnier donne acte au roi de ses bonnes dispositions, mais refuse les gardiens proposés et réclame le duc d'Orléans. Veut-on apprécier l'écart qui sépare du Benoît XIII de Gerson le Benoît XIII d'Avignon? Que l'on compare simplement les deux lettres, la fictive et l'authentique. On verra d'un côté l'homme qu'il aurait fallu pour que la crise pût être résolue, un théologien de haute spiritualité et de cœur tendre ; de l'autre, l'homme tel qu'il fut, juriste indomptable, ne perdant jamais le sens de ses intérêts et de ses droits. J'ai cité d'assez nombreux passages du *Trilogus* pour que la comparaison soit possible et fructueuse. Voici la lettre authentique de Benoît XIII à Charles VI :

Carissimo in Christo filio Carolo regi Francorum illustri Benedictus etc. Carissime in Christo filii. Redeuntibus nuper a tua celsitudine ad nostram presenciam dilectis filiis ambaxatoribus carissimi in Christo filii nostri Martini regis Aragonum presentatisque nobis ex parte tua certis capitulis per tuum consilium Parysius ordinatis pro sedacione vie facti contra nos, proch dolor, iam diu est, attemptati et modo unionis ecclesie ac securitate persone nostre, et deinde venientibus eciam ad nos aliis filiis dilectis tue magnitudinis ambaxatoribus, quos ad ea nostram intencionem super illis sciendam destinaveras ; nos demum inspectis dictis capitulis confidentesque de tua excellencia et devocionis sinceritate, quod ecclesiam sanctam Dey nosque, licet immeritum eius sponsum, non pacieris opprimi, set tuo potenti brachio pietatisque studio allevabis, tuique contemplacione, qui eciam super illis votum benignitatis tue per vicecomitem Rode, quamvis non fuerit permissus ad nos intrare, nobis pridie intimaveras, eadem capitula et omnia et singula in eis contenta presentibus prefatis ambaxatoribus acceptavimus et firmavimus, prout eciam per instrumenta inde per eosdem a nobis habita tua poterit serenitas cerciorari. Sane, fili in Christo dilectissime, quoad factum persone necessarie ad securitatem nostram et eius effectum guardiamque seu custodiam gencium et bonorum nostrorum ac alia oportuna, quia periculorum instancia nos coartat, quamvis pro dicta custodia et securitate ac aliis, ut premittitur opportunis per prefatum consilium tuum certe persone fuerint nominate, sic tamen, prout predictorum ambaxatorum fide digna relatione percepimus, quod possemus alias, dum tamen celsitudini tue fidas, nominare, si nobis expediens videretur ; idcirco nos considerantes, quod secundum gravem et periculosam disposicionem, in qua sumus expositi de presenti, non credimus prefatos iam nominatos sufficere, propter multa, que obmittimus scribere gratia brevitatis ; idcirco obtantes, ut nobis, ymo ecclesie sancte Dey irreparabili casui tam sufficienter quam sceleriter (!) succurratur, oculos nostri desiderii direximus in dilectum filium nostrum, nobilem virum Ludovicum ducem Aurelianensem, germanum tuum, tamquam regio sanguini proximum, devocione plenum ac ex etate florida ad subeundos huiusmodi personales labores dispositum, et qui iam nuper, ut percepimus per serenitatem tuam ac ducum consiliumque regium pro veniendo huc super tangentibus facta ecclesie et unionem eiusdem fuerat ordinatus et iam dispositus erat. — Ea propter, filii carissime, celsitudinem tuam, quo affectuosius scimus et possumus, exoramus per viscera misericordie Ihesu Christi, quatenus pro huius execucione vera et effectuali observacione ac nostra nostrorumque securitate, guardia seu custodia vitandisque periculis, que omnino nisi tua subveniat caritas, dubitamus, et alias iuxta tenorem dictorum capitulorum digneris memoratum germanum tuum cum plena potestate regia ad predicta et alia necessaria seu opportuna nobis immediate transmittere, cum eciam, dum nobiscum erit, super premissis et ad ea pertinentibus aliisque expedientibus in sinceritate animi, sicut et expedire credimus, colloqui presencialiter affectamus. In hoc enim immensam laudem tibi tuoque regio culmini facies, ac proinde

Digitized by Google

magnum apud Deum eterne retribucionis meritum consequeris. Dat. Avinione, sub nostro signeto, die XXV mensis aprilis[1].

Nous voilà bien loin de Jean de Montreuil? Tout près, au contraire, car ce texte nous rapproche du roi et de sa chancellerie. C'est sous ce jour que l'on connaissait Benoît XIII dans ces milieux, avant que le *Trilogus* ne présentât l'image de son pontife éploré. Je n'oserais affirmer que Jean de Montreuil ait lu cette lettre, car je ne suis pas sûr que tous les secrétaires du roi aient été tenus au courant de toutes les démarches du pape avignonnais. Mais c'est le plus probable, surtout si l'on observe que l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* déclare avoir suivi de près les négociations engagées aussitôt après la restitution d'obédience[2]. En tout cas, tel est Benoît XIII dans ses rapports avec Charles VI en pleine captivité. Au lieu de l'orateur disert et pathétique dont Gerson se plaît à dessiner et à répandre l'image, le canoniste précis, énergique, dont la ferme sobriété n'a d'autre but que la défense de sa personne et de ses droits. Il ne songe pas à supplier : il prescrit. C'est bien à ce partenaire inflexible que s'adresse la lettre *Altitudinem tuam*, non au fantôme créé par le zèle attendri du bienveillant chancelier. S'il en est ainsi, qu'est-ce qui aurait pu engager Jean de Montreuil à choisir Gerson comme correcteur d'une lettre aussi peu harmonisée à l'ensemble de sa conduite qu'infidèle aux suggestions, aux requêtes même de son *Trilogus* ? Telle est la question que les textes posaient à A. Thomas comme ils nous la posent. S'il l'a entendue, à l'aide de quel autre texte a-t-il pu y répondre?

Certainement pas à l'aide du sermon prononcé le 4 juin 1403 par le chancelier. On sait que ce lundi de Pentecôte marque une date importante dans l'histoire de son influence. Non qu'on puisse dire, comme le fait N. Valois en un schéma ambigu, qu'il aurait attendu ce jour-là pour reparaître ou pour intervenir[3], puisque le *Trilogus*, antérieur au moins de trois ou quatre mois à la restitution d'obédience, suffirait à témoigner

(1) Martin d'Alpartils, *l. c.*, **284**, p. 89, l. 1-p. 90, l. 6. C'est la seule que nous ait conservée ce chroniqueur. On se demande comment Noël Valois a pu assimiler des textes aussi différents. A la suite, la même lettre adaptée au duc d'Orléans ; cf. *supra*, p. 355, note 1.

(2) Jean de Montreuil, *Altitudinem tuam*, *l. c.*, col. 1343D-1344A ; cf. *infra*, p. 398-399.

(3) N. Valois, *op. cit.*, p. 342 : « Alors reparurent les uns après les autres les partisans d'une politique modérée que le régime violent des années précédentes avait réduits à la fuite ou au silence. On vient de voir le gouvernement lui-même redonner la parole à l'évêque de Cambrai : le plus illustre élève de Pierre d'Ailly, Gerson, se fit entendre, à son tour, à la grande procession du lundi de la Pentecôte (4 juin) ; il parlait également sur un ordre du roi ». On ne peut en aucune façon assimiler Gerson à ceux qui ont pris la fuite ou gardé le silence : rien ne lui eût été plus facile que de s'installer à Bruges ou de se taire. La passion de la vérité, le zèle de la maison du Seigneur ne le lui ont pas permis.

Digitized by Google

du contraire. Mais il est bien vrai que le fidèle défenseur de Benoît XIII se trouvait alors pour la première fois dans des circonstances qui lui donnaient toute liberté d'exprimer publiquement sa pensée, et qui faisaient même de lui une sorte d'orateur officiel. Or, ce qui est très digne de remarque, bien que personne ne semble l'avoir vu[1], c'est la façon même dont Gerson a pris son sujet afin de pouvoir présenter à ses auditeurs les réflexions sur lesquelles il lui paraissait urgent de réaliser l'unanimité. On aurait pu croire, et sans doute était-ce là ce qu'espérait le roi, que le chancelier ferait surtout l'apologie d'un gouvernement qui, dans l'intérêt de l'union et de la paix, ne reculait pas devant l'humiliation qu'impliquait une palinodie, mieux : un reniement aussi complet d'une politique aussi hardiment entreprise. Plus cohérent avec lui-même que docile aux suggestions des événements, sinon aux pressions de la cour royale, Gerson profita de ces circonstances exceptionnelles pour mettre en œuvre les principes exposés par son *Trilogus* tout en rétablissant la justice au profit du pape outragé. Son dessein de pacification lui interdisait de prononcer une seule parole qui pût être interprétée comme un blâme intéressé ou comme une revanche de partisan, mais les exigences de sa vérité l'obligeaient à dénoncer les responsabilités et à indiquer les conditions d'une union définitive. Situation délicate entre toutes, et dont la solution lui fut dictée par ses tendances les plus profondes.

Souveraine hardiesse ou, si l'on veut, suprême habileté, mais l'une de ces habiletés parfois géniales que permet aux âmes sincères leur étroite adhésion à la vérité révélée, l'orateur se conforma à l'occurrence liturgique en adoptant un point de vue essentiellement théologique, et même ascétique, qui l'habilitait à déduire d'une théologie du Saint-Esprit et des lois générales de son action dans les âmes une interprétation du schisme et de la soustraction d'obédience où fussent incluses les conditions de la guérison. *Emitte spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terrae*, tel fut son thème[2]. Tout son exorde fut consacré à établir un rapport étroit entre la vie spirituelle donnée par le Saint-Esprit à chaque âme juste et l'unité conférée par le même Esprit à son Église. La première partie du discours applique aux événements contemporains l'une des thèses les plus fondamentales de la théologie spirituelle de Gerson : la disposition principale sinon unique du corps mystique de l'Église à

(1) Et, chose étrange, Schwab, l'infaillible, moins que personne, car ce sermon n'a aucune place dans son opulente monographie, ni lorsqu'il parle de la restitution d'obédience, J. B. Schwab, *op. cit*, **341**, p. 169, ni dans son chapitre sur Gerson prédicateur, p. 376-405. Pour lui, l'activité gersonienne en cette occurence n'a à être décrite qu'à partir du sermon du 9 novembre à Marseille. Que d'inexactitudes !

(2) Emprunté au *Psaume CIII*, 30, chanté le dimanche de la Pentecôte comme verset du premier *Alleluia*.

Digitized by Google

recevoir dans ses membres la vie parfaite est l'humiliation devant Dieu par la prière sincère et dévote. Conséquence immédiate : si le schisme dure depuis près de vingt-cinq ans, c'est la preuve que notre orgueil n'a pas été assez humilié. S'il en eût été autrement, Dieu n'aurait pas méprisé des âmes humbles qui eussent espéré en lui :

Praecipua etsi non unica dispositio in corpore mystico Ecclesiae ad suscipiendam in suis membris perfectam vitam est humiliatio sub Deo per orationem veram et devotam, propterea duratio schismatis jam ferme quinque lustris, nostram ostendit superbiam nondum satis humiliatam, alioquin non despexisset Deus humiles sperantes in se[1]...

Telle est la conviction gersonienne essentielle et caractéristique. Je n'ai pas à suivre dans le détail son action sur la composition de ce sermon, mais à montrer l'extrême importance de la conclusion qui en découle au sujet de Benoît XIII et de la politique royale.

Vue dans cette perspective et à cette lumière, la restitution d'obédience est un jugement de Dieu. C'est ce qu'il faut bien comprendre si l'on ne veut s'exposer à défigurer ce sermon et les intentions gersoniennes, ainsi qu'il est arrivé à Noël Valois lui-même :

Il eût craint, disait-il, de troubler la joie universelle par le triste récit des souffrances du pape ; mais il constatait qu'à l'école du malheur, Benoît XIII (combien il le connaissait peu, hélas !) avait appris l'humilité, la douceur et, comme Antée au contact de la terre, avait puisé, au contact de l'épreuve, une force capable de triompher du schisme[2].

Non, ce n'est pas tout à fait ce qu'il disait. S'il avait ainsi parlé, la chancellerie royale aurait pu douter, comme N. Valois, de sa pénétration psychologique ou de son information. Sa position était autrement forte. Il n'affirmait pas ce qu'il ignorait. Il choisissait comme point de départ ce que tout le monde voyait comme lui. Au lieu de faire comme s'il constatait une évolution intérieure de Benoît XIII, il prenait acte de l'extraordinaire renversement de la situation opéré au bénéfice du pontife naguère renié. Cela, on devait le lui accorder sans discussion, et l'histoire doit en faire autant. C'est devant ce fait qu'il se place, et qu'il place son auditoire, afin de le dépasser grâce à la thèse théologique rappelée dès le principe. Rien de plus remarquable que le rapport qu'il établit entre ce fait et cette thèse, si ce n'est le mode hypothétique sous lequel il le présente :

Si Dominus noster Papa positus in schola tribulationis sufficienter didicit lectionem humilitatis, mansuetudinis et benignitatis ut misericors fieret cum Christo, praeterea in *angustiis* suis *undique cor ejus* fuit *fiduciam habens in Domino* cum illa fideli *Susanna*[3],

(1) J. Gerson, *Sermo factus feria secunda Pentecostes*, **101**, t. II, col. 37C.
(2) N. Valois, *op. cit.*, p. 342.
(3) Allusion très significative à l'histoire de Suzanne ; cf. *Daniel*, XIII, 22 : « Ingemuit Susanna, et ait : *Angustiae* sunt mihi *undique* » ; v. 35 : « Quae flens suspexit ad caelum ; erat enim *cor ejus fiduciam habens in Domino* ».

Digitized by Google

Deus absque dubitatione *eripiet eum et glorificabit eum*[1], non tantummodo pro se, sed et pro Ecclesia, nisi forsitan subditorum peccata nimis obstiterint. Consideratio ista firmissimo stabilitur fundamento divinae promissionis[2].

La thèse est absolue et sa preuve indubitable. Cependant, l'application peut se heurter à deux obstacles : les dispositions insuffisantes du pape, les péchés de ses sujets. Pour que la libération glorieuse s'opère, il faut que Benoît XIII ait tiré de son épreuve un profit spirituel suffisant ; pour qu'elle inaugure la fin du schisme, il faut que l'Église ne s'y oppose point par ses péchés. Gerson réserve donc par là l'éventualité d'un échec et en donne d'avance l'explication. Mais il est bien évident qu'on fausserait sa pensée si l'on mettait ces deux obstacles sur le même plan. Pour lui, la preuve est pratiquement faite que Benoît XIII a imité la fidélité de Suzanne et la miséricorde du Christ, puisque la libération est accomplie. Que ses adversaires prennent garde ; Dieu a agi en sa faveur selon les promesses de l'Écriture. Si le schisme ne trouve pas bientôt sa fin, qui sera responsable ? La réponse va de soi. D'autant que si l'on presse un peu le prédicateur, il ne se refuse pas à dire plus clairement sa pensée sur les raisons qui ont pu motiver la longue épreuve du pape. Il se fait objecter qu'en admettant un progrès spirituel du pontife emprisonné il censure sa conduite antérieure, car il suppose qu'il ne possédait pas auparavant ces vertus de miséricorde et d'humilité. Sa réponse est immédiate. Elle est capitale pour quiconque veut définir sa position d'après les textes. Mais qui pourrait soutenir qu'elle ait été de nature à convaincre Jean de Montreuil qu'un tel correcteur lirait d'un œil bienveillant son pamphlet si amer ?

Supposer chez Benoît XIII un progrès en vertus, ce n'est point juger sévèrement son passé, pour la raison qu'il n'est personne qui parvienne d'emblée à la perfection. Ce n'est même pas dire qu'il n'était déjà saint, car nul ne peut atteindre un tel degré de sainteté qu'il lui devienne impossible de se sanctifier encore. Mais rien n'est plus significatif que les exemples choisis par Gerson pour faire comprendre sa pensée. Il compare Benoît XIII à saint Pierre et à Élie : tous deux furent humiliés par Dieu, Pierre pour apprendre par sa propre chute à instruire les autres en esprit de douceur[3] ; Élie parce que, confiant dans ses propres vertus, il s'était

(1) Cf. *Psaume XC*, 15 :

Clamabit ad me, et ego exaudiam eum ;
cum ipso sum in tribulatione ;
eripiam eum, et glorificabo eum.

C'est une promesse divine, comme va l'observer Gerson.

(2) J. Gerson, *Sermo feria II Pentecostes*, col. 38A. Suivent les textes scripturaires destinés à servir de fondement à cette *considération*.

(3) Allusion au triple reniement de saint Pierre : cf. S. Marc, XIV, 66-72 ; S. Matthieu, XXVI, 69 ; S. Luc, XXII, 56 ; S. Jean, XVIII, 17.

Digitized by Google

enorgueilli au point de croire qu'il restait seul de tous les adorateurs du vrai Dieu : une femme le mit en fuite[1]. Peut-être Benoît XIII avait-il éprouvé quelques sentiments analogues. Peut-être, se fiant à ses vertus, s'était-il figuré qu'il était le seul capable, le seul digne de donner l'union à l'Église. Peut-être s'était-il cru assuré contre les fluctuations humaines. Voilà ce que Gerson autorise à supposer pour expliquer son épreuve du point de vue de Dieu. Humilié, il vient de se relever avec de nouvelles forces, tel le fabuleux Antée. Du moins, c'est ce qu'il convient d'espérer. Et il est devenu plus capable de réaliser l'union de l'Église, non pas précisément par suite de ses progrès en humilité, mais parce qu'il est davantage rempli de la vie, de l'union, de la force du Saint-Esprit[2].

C'est à cet émule d'Élie et de Pierre, à cet élu de Dieu, dont le seul tort a pu être quelque présomption, qu'on pourrait se permettre d'adresser une monition, voire des reproches sévères, au risque de retarder ou de compromettre l'union par l'insubordination des sujets? Non, si les auditeurs de Gerson ne consentirent pas à le suivre dans la rigueur de son raisonnement théologique et dans son interprétation des desseins de la providence sur l'auguste captif d'Avignon, s'ils gardèrent au cœur leurs déceptions et leur dessein de faire pression sur le pontife libéré, ils durent tout au moins tirer de ce sermon assez singulier la conclusion pratique qu'ils ne pourraient éventuellement compter pour une telle entreprise ni sur la sympathie, ni sur l'approbation, ni sur l'alliance du chancelier.

Au contraire, interprète bienveillant des secrets desseins de Dieu sur Benoît XIII, Gerson était l'orateur tout désigné des nouvelles fidélités et des supplications les plus pressantes. C'est pourquoi il fut chargé de présenter au pape le rôle de l'Université. Dorénavant, le *Trilogus* était dépassé. Il ne s'agissait plus de montrer comment l'Université de Paris pouvait avoir raison contre l'Université de Toulouse en maintenant la soustraction d'obédience, mais de convaincre le pape qu'il n'avait pas à user de rigueur contre cette fille trop longtemps rebelle. Mission difficile, dont Gerson s'acquitta avec bonheur, le 9 novembre 1403, à Marseille[3]. Je n'insiste pas sur ce sermon, car tout le monde sait que

Gerson loua de la façon la plus hyperbolique la douceur et la générosité du pape : sujet d'attendrissement pour tous ceux qui en avaient connaissance, exemple admirable proposé aux générations futures !

(1) Allusion à l'histoire d'Élie, *I ROIS*, XVIII ; cf. v. 22 : « Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus » ; et XIX, 1-3, devant la menace de Jézabel, v. 3 : « Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas ».

(2) Cf. J. GERSON, *Sermo feria II ;* col. 39A.

(3) J. GERSON, *Sermo habitus coram papa Benedicto*, **102**, t. II, col. 43-54.

Digitized by Google

et que, dans la question du schisme,

l'Université, devenue tout d'un coup circonspecte, refusait [...] de donner son avis avant d'entendre celui du pape, celui de Charles VI[1].

L'auteur d'un tel discours n'avait aucun des caractères qu'il aurait dû avoir pour induire Jean de Montreuil à penser qu'il examinerait et approuverait volontiers son *factum*.

Soit, me dira-t-on, mais l'orateur de Tarascon[2]? N'a-t-il pas étonné ses auditeurs par son accent nouveau? Et la raison n'en a-t-elle pas été dégagée avec évidence?

Ce discours fit grand bruit. Il détonnait un peu avec la précédente harangue de Gerson. Mais il correspondait — on ne le savait que trop — aux sentiments réels de l'Université[3].

L'interprétation du sermon de Tarascon et de ses suites pose à l'historien une série de problèmes que je ne peux ni résoudre ici, ni supposer résolus. La date que nous allons être conduits à donner à la lettre *Altitudinem luam* nous en dispense, très probablement. Tout ce que je veux observer, c'est que, s'il y a une différence réelle entre les deux discours, on doit se garder de l'expliquer par le fait que Gerson se serait tenu plus près, dans le second, des instructions qu'il avait reçues de l'Université. Dans le second comme dans le premier, Gerson est fidèle à lui-même. Tous les historiens l'ont, pour une raison ou pour une autre, beaucoup trop simplifié. On est dès lors trop aisément porté à soupçonner quelque influence extérieure sur des points où affleurent des pensées plus rarement exprimées mais non moins personnelles et parfois plus profondes. Ici, c'est pour réaliser une des parties du programme annoncé par le *Trilogus* qu'il donne libre cours à l'activité de deux personnages intérieurs dont il nous avait alors fait connaître le premier, *Zelus*, et pressentir le second, *Studiositas*[4]. Les quatre *Considerationes de pace* prêchées à Tarascon ne sont rien d'autre que la traduction oratoire de quelques-uns de ces combats intérieurs dont parlait, en terminant, le *Zèle* du *Trilogus*[5]. L'important est que, dans ce contexte où Gerson est entraîné à faire la leçon au souverain pontife, il tienne par deux fois à rendre hommage

(1) N. VALOIS, *op. cit.*, **366**, p. 348.

(2) J. GERSON, *Sermo factus in die circumcisionis Domini coram Papa apud Tarasconem*, **103**, t. II, col. 54-73.

(3) N. VALOIS, *op. cit.*, **366**, p. 418.

(4) J. GERSON, *Sermo apud Tarasconem*, *l. c.*, col. 68B-C : « Talis erat in meditatione mea *Zeli* plangor querulus [...]. Cui *Studiositas:* [...] Expeditne me studiositatem in talibus occupari? Cui *Zelus:* expedit quidem... ».

(5) J. GERSON, *Trilogus*, col. 103B : « *Zelus*. Verissime suades per meam fidem soror discretio saluberrime et divine, vis igitur ut ea praelia quae penes nos servamus recondita super hoc negocio proferamus in medium, tum de medio pacis inveniendo... ».

Digitized by Google

tout en faisant remarquer son indépendance et sa pureté d'intention, aux mérites de Benoît XIII :

Fundatur in hac consideratione dictum illud memorabile et vere dignum a summo pontifice quod his auribus pluries accepi ab ore domini nostri, hoc sine adulationis spiritu refero : paratus sum, inquit, etiam usque ad mortem vel immolationem proprii corporis, si ita res exigat, ecclesiasticam unionem procurare, quanto amplius usque ad proprii status abdicationem[1] ;

et plus loin :

Quo circa viae per dominum nostrum oblatae (proferam hoc sine adulationis oleo quo non indiget, et salva pace omnium) quia nunquam mihi visae sunt juri divino palam contraire, nunquam visae sunt similiter penitus reprobandae, nisi forte struatur calumnia ex juramento suo...[2].

Est-ce l'Université qui parle ? Non, c'est un théologien impartial. Pour lui, Benoît XIII est souvent admirable, et toujours au-dessus de la critique. Ce théologien pourrait-il être l'homme de Jean de Montreuil ?

J'ajoute, pour ne pas laisser croire que je tombe dans l'erreur contraire à celle que je discute, que Gerson finira par condamner les deux pontifes rivaux, mais seulement à l'époque du concile de Pise, après l'échec de son ambassade de 1407, et surtout à Constance. Encore faut-il observer qu'on pourrait dégager de ses textes des indices remarquables d'une grande bienveillance envers Benoît XIII, en observant tout particulièrement que son traité si important et souvent mal compris *de auferibilitate papae ab ecclesia* s'exprime avec sévérité, mais évite de nommer Benoît XIII ou de le viser directement[3].

En plein régime d'obédience restituée, désireux de frapper un grand coup en traitant sans ménagements un pontife obstiné, reprenant à cette fin le ton et les arguments naguère habituels aux universitaires et aux officiers royaux les plus acharnés contre Benoît XIII mais toujours odieux à Gerson, Jean de Montreuil serait-il allé trouver l'auteur du *Trilogus* et du sermon du 4 juin, c'est-à-dire l'un des plus fidèles et des

(1) J. Gerson, *Sermo apud Tarasconem*, *l. c.*, col. 70B-C.

(2) J. Gerson, *l. c.*, col. 72B-C.

(3) Sur l'ambassade infructueuse, cf. N. Valois, *op. cit.*, **388**, p. 500-564. Quant au traité de Gerson, *De auferibilitate papae ab Ecclesia*, **109**, t. II, col. 209 D-224 D, composé entre le 15 juin et le 8 juillet 1409 (cf. N. Valois, *op. c.*, t. IV, **387**, p. 83-85), il trahit une déception profonde, mais il s'en faut de beaucoup qu'il mérite le jugement de N. Valois, d'ordinaire plus pondéré. Bien loin de « suivre l'entraînement général » en adoptant « des doctrines aventurées », Gerson y freine énergiquement des tendances anarchiques, tout en cherchant un remède exceptionnel à une situation anormale. Ne pouvant approuver l'obstination des deux rivaux, il s'abstient pourtant de toute critique expresse et personnelle de Benoît XIII, et il pose en terminant un principe que l'on aurait bien fait de méditer avant de l'accuser : cf. la *consideratio 20* citée plus loin, p. 482. On n'a jamais prêté à ce texte capital l'attention qu'il mérite : cf. V. Martin, *op. cit.*, **263**, qui analyse avec bienveillance le *De auferibilitate*, t. II, p. 82-83, mais sans se référer à cette considération.

Digitized by Google

plus généreux défenseurs du pape d'Avignon, celui qui était le plus capable de justifier son attachement par les raisons les plus profondes, pour le faire juge d'un pamphlet quelque peu anachronique? On a peine à le croire. Si l'on veut le croire, en tout cas, il faut prévenir que l'on va contre les vraisemblances. C'est ce dont A. Thomas aurait dû prendre conscience et informer, tout au moins d'un mot, ses lecteurs. Rien n'invite à penser que Jean de Montreuil ait eu l'idée de choisir pour correcteur un théologien dont la doctrine et l'attitude constante étaient la condamnation vivante de sa propre démarche.

Supposons maintenant que le vrai ne soit pas vraisemblable. Supposons que Gerson ait été le correcteur choisi. Aurait-il pu réagir comme a réagi le théologien dont la lettre *Nunc demum agnosco* nous rapporte le verdict?

4. GERSON DEVANT LA LETTRE *ALTITUDINEM TUAM*

Le théologien consulté par Jean de Montreuil sur le fond et la forme de son message au pape n'a proposé en tout et pour tout qu'une objection. Sur ce point, le témoignage de *Nunc demum* est formel. Il faut le prendre tel qu'il est. Le pamphlétaire a eu tort de placer sur les lèvres de l'Église une citation de Térence : c'est tout. Est-il concevable que Gerson ait pu formuler cette critique, et celle-là seulement?

Tout ce que nous avons dit à propos de M. Coville, tout ce qui vient d'être acquis, s'inscrit en faux contre ce fait, nécessaire comme tel à la thèse commune. Gerson n'aurait eu aucune raison de reprocher à Jean de Montreuil une citation de Térence, puisque lui-même aimait à alléguer *le comique*, je l'ai déjà montré[1]. Il aurait même été assez mal venu de faire le renchéri sur les exigences de la rhétorique sacrée, car Jean de Montreuil aurait pu lui remontrer, sans attendre d'avoir des textes de Cicéron à lui opposer, que le prédicateur du 4 juin 1403, dans des circonstances si solennelles, n'avait pas été gêné par un tel scrupule :

Hinc Terentius[2] :

Nunquam ita quisque[3] *bene subducta ratione ad vitam fuit,*
Quin res, aetas, usus, semper aliquid apportet novi,
Aliquid moneat[4]*, ut illa quae te scire credas, nescias,*
Et quae tibi putaris prima, in experiendo[5] *repudies*[6].

(1) Cf. *supra*, p. 68.

(2) Térence, *Adelphi*, V, 4, 859-862 ; cf. *supra*, p. 68, note 3. Je rétablis les vers, que l'éditeur n'a pas distingués.

(3) On lit dans les éditions de Térence : *quisquam*.

(4) E. du Pin a imprimé : *moveat*.

(5) On écrit d'ordinaire *experiundo;* parfois, on ajoute ici *ut*, mais, comme l'observe l'édition Lemaire, t. II, p. 112 ; « abest *ut* a multis ».

(6) J. Gerson, *Sermo factus feria II Pentecostes*, t. II, col. 41A.

Digitized by Google

La citation est d'importance. Adresser à l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* le reproche que nous rapporte la lettre *Nunc demum* eût donc été, de la part de Gerson, friser l'inconséquence. Pour s'exposer à une faute si grave et si dangereuse pour sa réputation et son autorité en de telles circonstances, il aurait fallu que, tenant à tout prix à formuler une critique, il n'eût absolument rien trouvé de répréhensible tout au long de ces lignes acerbes. On serait difficilement disposé à le croire. Mais ne nous contentons pas d'impressions. Sachant ce que nous savons, prenons avec Gerson la lettre *Altitudinem tuam*, lisons-la en même temps que lui, et tâchons de nous représenter ses réactions au fur et à mesure que ses paragraphes — que nous pourrons distinguer comme l'a fait l'éditeur — déploient sous yeux la pensée et la méthode de Jean de Montreuil.

§ I. Altitudinem tuam parvitatemque meam cogitans, sanctissime Pater, loqui prohibeor et tacere non possum[1], cum catholicus videam sex jam pene lustris labentibus ecclesiam sanctam Dei, cui tu ferme decennio praesedisti, sic affligi et turbari, ut tuo in tempore atque regimine (pace tua dictum sit) nova schismata, novae divisiones exortae sint. Quae tametsi pro parte sedatae videantur, formidandum tamen est verisimilibus conjecturis in deterius rem casuram ocius recidivum ad nominis tui denigrationem, ni provideas, et scandalorum plurimorum. Sed sentio te dicturum : Per me non stat. Volo enim optoque unionem ecclesiae, et inter mortales maxime percupio, nec est periculum, quod pro illa non subirem. Te ego ad me ipsum tua humanitate audivi consimilia dicentem[2], et a quam multis intellexi ab ore tuo itidem collegisse. Quod quidem nullus est qui revocet in dubium. Absit a mente sensati cujusquam auspicari quin tu velles : immo vero probum, continentissimum, atque litteratissimum te reputant, et status ecclesiastici sincerissimum zelatorem. Quod toto complector

(1) Chez Jean de Montreuil, les inventions les plus heureuses risquent souvent de n'être que des réminiscences opportunes. Que son futur éditeur se tienne sur ses gardes, et qu'il ne s'accorde pas la facilité de croire avoir épuisé les sources du prévôt lorsqu'il aura fait le tour des auteurs classiques dont A. Thomas a dressé l'inventaire, ou même de l'Écriture. Il restera la patristique, beaucoup trop négligée par l'histoire. Jean de Montreuil a dû lire les lettres de SAINT JÉRÔME, car on reconnaît ici l'*incipit* d'un apocryphe célèbre, publié dans la *Patrologie latine*, t. 30, col. 254C-261C, comme *Epistola XXXVI*, sous le titre *Valerius Rufino ne ducat uxorem*. Un tel sujet devait ravir le prévôt de Lille qui aimait à larder Gontier Col de plaisanteries sur ce thème, et dont j'ai cité plus haut, p. 58, note 2, l'antienne et l'oraison composées pour remercier le Seigneur de lui avoir accordé la grâce du célibat. Qu'il ait pu, d'ailleurs, lire ce texte, c'est ce dont rend témoignage, entre autres, le ms. B. N. lat. 1463, recueil de pièces concernant le Grand Schisme composé à la fin du XIVe siècle, et qui contient, du fol. 39 (ancien 54) r° au fol. 40 (anc. 55) v°, l'*Epistola Valerij ad Ruffinum*, mais incomplète, coupée vers la fin du § XX = *P. L.*, t. 30, col. 259A. On pourrait, il est vrai, proposer une source moins éloignée en observant que la même formule se trouve sous la plume de PIERRE D'AILLY, *Quaestio in suis vesperiis, Utrum Petri Ecclesia Lege regulatur*, **315**, exorde ; dans *Gersonii Opera*, t. I, col. 662C : « de materia tam ardua loqui vereor, et tacere prohibeor ». Mais il suffit de rapprocher les deux textes pour constater que Pierre d'Ailly ne s'asservit pas à la lettre tandis que Jean de Montreuil reproduit mot pour mot la phrase du pseudo-Jérôme : il la connaît donc directement.

(2) Précision biographique importante en soi et par ses conséquences chronologiques Je l'utiliserai plus loin, p. 430.

Digitized by Google

animo, et aestimatione comprendo (!), sed id sedationem schismatis non concludit. Facto opus est, Pater sancte, meditari, consulere, agere, et opinionibus deferre convenit sapientum. Circa quod prudentiam tuam pusillum me cum[1] patientia audituram esse velim : qui etsi verus, ut credo, vicarius existas Jesu-Christi, non tamen propterea debes te inflexibilem adeo reddere, aut moleste ferre hinc pulsari. Nec enim *animum*, quod ait Virgilius, *res incognita turbat*[2], quam tu palpasti temporis longo haustu, ac[3] discussam omnifariam habes[4] supra cunctos[5].

Voilà une entrée en matière qui fait honneur à la sincérité religieuse de Jean de Montreuil, à la noblesse de son caractère, à la clarté de son esprit, à la qualité de son style. Qu'on cesse donc une bonne fois de nous parler des lois de Lycurgue ! Un humaniste se doit d'aimer tous les créateurs d'ordre et de paix. S'il est volontiers facétieux, il peut faire profession de se soumettre au code de Hammourabi, mais pour connaître son âme il faut savoir ce qu'il pense de l'Église et de ses malheurs. Catholique, Jean de Montreuil éprouve une émotion si vive qu'il ne peut plus garder le silence. Voir la sainte Église de Dieu affligée et troublée depuis près de trente ans lui donne le courage de franchir des distances qu'il n'oublie pas et de s'adresser au pape lui-même. Pourquoi ? Parce que lui seul a le remède en mains.

Gerson, je crois pouvoir l'affirmer, aurait été sensible à tout ce qu'une telle initiative comporte de courage et de générosité. Mais eût-il pu l'approuver au point de n'avoir aucune observation à présenter ni sur le fond ni sur la forme ? C'est ce qu'il m'est absolument impossible d'admettre. La forme, d'abord, l'aurait certainement choqué. Non pas du tout parce que Jean de Montreuil ose tutoyer le pape : Gerson n'avait pas les mêmes raisons que Georg Voigt de remarquer cette innovation du classicisme en France et son caractère audacieux[6], d'abord parce que sa parfaite connaissance de saint Bernard l'eût empêché de voir une nouveauté dans un trait qu'on observe dès le prologue du *De consideratione*[7], ensuite et surtout parce qu'il venait lui-même de donner l'exemple de ce retour à l'antique, ou au médiéval cistercien, dans son grand discours du 9 novembre 1403 à Marseille :

(1) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *mecum*.
(2) VIRGILE, *Enéide*, I, 515 :
sed *res animos incognita turbat*.
(3) *Amplissima collectio :* at.
(4) *Ampl. coll. :* habeo.
(5) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § I ; dans *Ampl. coll.*, t. II, col. 1343B-D, collationnée sur le ms. 13062, fol. 42 v°-43 r°.
(6) G. VOIGT, *Die Wiederbelebung*, **373**, t. II, p. 350, cité plus haut, p. 328, note 1. Sa note 4 se réfère à l'« epist. 19 » : c'est celle-ci.
(7) SAINT BERNARD, *De consideratione*, **11**, prologus ; *P. L.*, t. 182, col. 727A : « Subit animum dictare aliquid, quod *te*, papa beatissime Eugeni, vel aedificet, vel delectet, vel consoletur ». On remarquera que lorsqu'il écrit au pape Honorius, S. BERNARD n'emploie pas le singulier classique : *Epist. XIII*, **9**, col. 116C ; *Ep. XIV*, **10**, col. 117B.

Digitized by Google

Benedic haereditati tuae[1], sanctissime pater Benedicte, benedic obsecramus, ut secundum nomen tuum sit et laus operatio tua, det benedictionem Benedictus quoniam absque benedictione praevia eloquium nostrum prorsus esset invalidum, eloquium inquam quod ego servus tuus pro parte et nomine haereditatis tuae peculiaris, quae est universitas Parisiensis praeclarissima, [...] dux verbi factus, et hoc te propitio pater beatissime, te benedicente, te benigno[2].

Un tel fait, en de telles circonstances, suffit à prouver qu'il n'y avait alors dans l'emploi du singulier classique aucune audace d'aucune sorte, car ce n'était pas le moment de compromettre, fût-ce par une témérité d'ordre purement grammatical ou rhétorique, la plus délicate des missions. Quant à savoir si l'on peut parler d'innovation ou de rénovation, c'est une question dont la réponse adéquate exigerait de longues recherches ; mais point n'est besoin d'aller bien loin pour savoir que le texte cité par G. Voigt est impuissant à soutenir sa thèse : Jean de Montreuil n'avait pas encore pris la plume pour écrire sa lettre *Altitudinem tuam* que Gerson, en publiant dans son *Trilogus* la lettre fictive de Charles VI à Benoît XIII, avait canonisé l'emploi du singulier classique dans la correspondance avec le pape :

Patere (obsecro sancte pater) perpaucis alloqui pastoralem celsitudinis tuae praesidentiam, patere *rogare ea quae ad pacem sunt Hierusalem*, quatenus *benigne facias in bona voluntate tua Sion ut aedificentur muri Hierusalem*[3].

Encore une fois, ne cherchons pas à tout prix à faire les humanistes plus originaux qu'ils ne sont. Tout ce que Gerson eût pu se sentir enclin à blâmer de ce point de vue, c'eût été la maladresse d'un clerc inférieur qui adopte le style réservé aux dignitaires ecclésiastiques, ou le sans-gêne d'un épistolier qui s'arroge le droit de s'exprimer dans une lettre privée comme l'orateur de l'Université dans un sermon d'apparat, comme le roi dans sa correspondance officielle, mais il n'aurait sans doute rien dit sur ce point secondaire, car il y avait beaucoup plus grave : le ton. Après un effort évident de courtoisie, le prévôt de Lille n'y tient plus. La dignité souveraine de son correspondant ne pourra l'empêcher de donner libre cours à ses sentiments, et comme il est sûr d'avoir raison, c'est une

(1) *Psaume XXVII*, 9.

(2) J. GERSON, *Sermo habitus Massiliae coram Papa Benedicto*, t. II, col. 43A.

(3) J. GERSON, *Trilogus*, t. II, col. 99C. Ce texte se termine sur une réminiscence du *Psaume L*, 20 : « *Benigne fac*, Domine, *in bona voluntate tua Sion, ut aedificentur muri Jerusalem* ». Ce Charles VI gersonisé est fortement nourri d'Écriture, plus encore qu'il ne semble, car ce verset de psaume est précédé d'un autre : *Psaume CXXI*, 6 : « *Rogate quae ad pacem sunt Jerusalem*, et abundantia diligentibus te ». Je me borne ici à mettre au point la position de G. Voigt. Le problème serait différent s'il avait allégué la première lettre de JEAN DE MONTREUIL à Benoît XIII, *Exultet*, qui date de 1394. Alors, je lui aurais objecté la lettre de NICOLAS DE CLAMANGES, *Epistola II ad Dominum Benedictum tertium decimum, ad Romani Pontificatus apicem recenter assumptum, de schismatis extirpatione, et Pastorali vigilantia admonitio*, **283**, éd. LYDIUS, p. 6*a*-10*b*, en lui demandant : lequel des deux a écrit le premier ?

Digitized by Google

monition qu'il va lui servir. Il commence sans tarder. Aux excuses du pape, il oppose la question de fait. Peu importent de bonnes intentions dont nul ne veut douter : le fait est que le schisme dure. Allons, Saint Père, écoutez-moi, et tout ira mieux !... Quelle présomption, quelle indécence, quel oubli de l'étiquette ! A quoi pense l'humaniste ? Que fait-il des lois de la rhétorique ? Comment Gerson pourrait-il laisser passer sans protester une incartade si contraire à sa propre méthode, toujours faite de respect, de souple intelligence, d'humbles cheminements à la recherche commune de solutions vraies ? Plus de modestie, moins de hauteur et de brutalité, aurait-il certainement objecté. Mais il ne s'en serait pas tenu là, car son expérience, ses réflexions, toute son attitude officielle au cours de ce conflit l'auraient empêché de consentir aux idées dont il est évident, dès cette entrée en matière, qu'elles animent la démarche de Jean de Montreuil.

D'abord, il aurait mis le doigt sur la plaie en faisant remarquer à l'épistolier que sa chronologie est incohérente, et en lui révélant au besoin la cause profonde de ce défaut manifeste : une passion, qui n'est pas la passion de la justice. Voilà déjà près de six lustres que dure le schisme, s'écrie Jean de Montreuil ; et il ajoute : il dure, alors que tu es chef de l'Église depuis près de dix ans ! Comment accorde-t-il ces deux données ? Le schisme ayant éclaté le 20 septembre 1378 par l'élection de Clément VII, six lustres nous reportent en 1408 ; mais Pierre de Luna ayant été élu le 28 septembre 1394, dix ans après ne nous conduisent qu'en 1404. Nous avons vu combien cette divergence interne a embarrassé les éditeurs et comment A. Thomas l'a tranchée sans la dénouer[1]. Gerson, qui n'aurait pas eu à induire une date de ce texte mais à juger la précision de ses éléments en les référant à une date qui lui était d'ailleurs parfaitement connue, aurait sans doute demandé à ce bon catholique de ne pas noircir les choses en cédant à son indignation et de ne pas aggraver, par la majoration du mal, la responsabilité, l'obstination aussi, du seul médecin qualifié pour le guérir. La lettre *Altitudinem tuam* doit être placée, je vais le montrer, avant la fin de 1403[2]. Dire, à cette date, que le règne de Benoît XIII dure depuis près de dix ans, c'est tout ensemble dire une chose vraie et tendre à l'exagération, car on étire son pontificat sur les dix ans qu'il ne recouvre pas encore. Mais dire que le schisme

(1) Cf. *supra*, p. 364.

(2) La lettre de Jean de Montreuil, *Quanquam ad te*, **192**, publiée dans l'*Amplissima collectio*, sous le n° XLIX, t. II, col. 1412C-1414B, comme adressée à un cardinal, identifié par A. Thomas, *op. cit.*, p. 40, à Pierre Ravat, oppose à cette chronologie une difficulté dont on ne doit pas minimiser l'importance. Mais ce problème ne peut être résolu qu'après en avoir dégagé toutes les données, c'est-à-dire après l'analyse de la lettre *Altitudinem tuam* et des textes connexes : cf. *infra*, p. 420, 435-437.

Digitized by Google

déchire l'Église depuis près de trente ans, c'est adopter une approximation majoratrice tout à fait injustifiée, puisqu'elle fait plus qu'arrondir au lustre supérieur, elle ajoute un lustre entier à la réalité. On a d'autant plus le droit de s'imaginer la réaction de Gerson sur ce point qu'il avait l'habitude d'employer la même tournure pour évaluer la durée du schisme et que l'on constate qu'en chaque occurrence il évite d'opérer par grossissement. Le 4 juin 1403, il avait parlé de la

duratio schismatis jam ferme quinque lustris[1],

alors que quatre mois à peine manquaient pour que le cinquième lustre fût révolu, et dans son *Trilogus* il avait mieux aimé compter par rapport au lustre inférieur que supérieur :

quibus non mordeor doloribus, quando per quatuor lustra et amplius propriam ego Matrem intueor[2]...,

alors que ce quatrième lustre était dépassé depuis plus de quatre ans. Or, dans le premier cas, c'était un orateur qui parlait, en un jour et dans des circonstances où quelque exagération n'eût pas été sans excuses ; dans le second, c'était le *Zèle*, au moment où éclate sa douleur. Mieux, à Marseille, prononçant son discours devant le pape à peu près au moment où Jean de Montreuil venait de terminer son épître, il avait décrit la douleur de l'Église

in schisma perniciosissimum, quod jam quinque lustris me per omnes artus miseris modis depascitur et absumit[3]...

Le cinquième lustre venant d'être révolu, *ferme* est tombé, mais *quinque* n'a pas fait place à *sex*. Pareille rigueur chronologique ne nous permet pas d'hésiter : Gerson n'eût pas laissé passer une inexactitude qui constitue une maladresse tout en révélant une injustice.

Et ce n'était là qu'un détail. Accordons qu'il ait pu le négliger tant les critiques les plus graves auraient pu se presser sur ses lèvres. Car enfin, comment aurait-il pu, sans se renier lui-même, convenir de l'opportunité d'une pareille démarche et souscrire à la thèse fondamentale que pose Jean de Montreuil dès ce premier paragraphe ? La tentative du prévôt de Lille est le type même de ce que Gerson, le 4 juin 1403, avait demandé à tous les partis d'éviter. Conviant ses auditeurs à l'amnistie générale que les circonstances exigeaient, il les avait prévenus que toute infraction à cette mesure nécessaire serait non seulement le signe d'un défaut de générosité, mais une atteinte à l'unité :

(1) J. Gerson, *Sermo factus feria II Pentecostes*, t. II, col. 37C.
(2) J. Gerson, *Trilogus*, t. II, col. 84C.
(3) J. Gerson, *Sermo habitus Massiliae*, t. II, col. 49D.

Digitized by Google

Expedit ut indulgentia et venia utrinque concedatur super ante acta. Alioquin cum natura humana avida sit honoris et impatiens suae ingloriationis, si unus alteri objectaret cum exprobatione : tu tenuisti talem opinionem, immo tu talem, palam est advertere quod unitas servativa dissolveretur ex facili, et ex consequenti vita spiritualis cujus ipsa est servativa non staret. Ergo *recedant vetera, nova sint omnia*[1]. Et cogitemus malorum esse iram post inimicitias meminisse[2].

Or Jean de Montreuil ne se contente pas de prendre une attitude hostile, il choisit son point de départ en amont de la restitution d'obédience. Il remonte à l'origine du schisme, à l'élection de Pierre de Luna, et le grief essentiel qu'il veut adresser au pape inflexible, c'est de trouver mauvais qu'on l'écarte de son siège, alors qu'il a eu tout le temps de se préparer à cette éventualité en l'étudiant plus que quiconque et sous toutes ses faces. Ce faisant, le secrétaire du roi ne se refuse pas seulement à l'innovation radicale conseillée par le chancelier, il prouve qu'il est complètement indépendant de la politique gersonienne la plus constante et la plus empressée à fournir ses raisons.

Lorsqu'il rappelle l'obstination de Benoît XIII, l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* est rebelle aux exhortations du 4 juin 1403 et aux exemples du *Trilogus*. Lorsqu'il prévoit que la réponse du pape sera certainement : ce n'est pas ma faute, il rejette de la façon la plus directe l'image et l'apologie qu'a voulu divulguer le même *Trilogus*. Lorsqu'il insiste sur la responsabilité exclusive du pontife d'Avignon, il s'installe dans une position que tous les efforts de Gerson avaient eu pour but de rendre intenable. Sans doute, son opposition paraît un peu atténuée du fait qu'il proteste de sa confiance en la sincérité de Benoît XIII[3]. Mais cette affectation de confiance n'est guère qu'une figure de rhétorique : elle a pour fin de faire éclater la contradiction qui existe entre les paroles et les actes. Il est clair en effet que, pour Jean de Montreuil, le pape se soucie fort peu de tenir ses promesses, puisque le premier moment de la dialectique qui va ordonner son épître est un constat d'inefficacité, la critique d'une bonne volonté qui s'épuise en promesses, et l'affirmation que l'heure a manifestement sonné d'une intervention qui, pour être décisive, doit venir de l'extérieur et triompher d'une obstination inexcusable. Une telle expérience, une telle conviction prouvent que Jean de Montreuil n'a été touché ni par l'exemple de Gerson ni par les arguments dont le chancelier se servait dès l'origine pour expliquer sa conduite. Fidèle à la politique royale, le secrétaire du roi est étranger à la politique gersonienne telle qu'elle s'était définie et justifiée dès 1395.

(1) Hymne des Matines pour l'Office du Saint-Sacrement, strophe 1, v. 3.

(2) J. GERSON, *Sermo factus feria II Pentecostes*, t. II, col. 42A.

(3) Il affirme même avec une particulière insistance qu'il a lui-même entendu Benoît XIII lui déclarer qu'il affronterait n'importe quel péril pour rétablir l'union. Sur cette déclaration importante, voir plus loin, p. 430.

Digitized by Google

J'ai déjà rappelé que Gerson resta loyalement attaché à Benoît XIII aussi longtemps qu'il le put sans trahir la cause de l'unité. Soutenir qu'il n'était inspiré que par sa reconnaissance serait lui faire injure. En réalité, son attitude lui était dictée par une double conviction. Gerson pensait tout d'abord qu'il était nécessaire de rendre hommage à la sincérité de Benoît XIII ; ensuite, que la lenteur de la décision était imputable aux circonstances, à l'extrême complexité de la situation, aux entraves apportées par des esprits remplis de bonnes intentions mais insuffisamment informés ou trop souvent brouillons, aux conflits d'appétits de tout ordre, à l'endurcissement du pape de Rome, voire à certains défauts ou, de préférence, à la finesse et à la louable prudence du pape d'Avignon, mais non à sa mauvaise volonté. On pourrait écrire un chapitre non seulement sur les mérites que Gerson reconnaît à Benoît XIII, mais sur les conséquences pratiques de cette estime. Je n'ai ni à le faire ni à revenir sur ce que j'ai dit des sentiments éprouvés par le chancelier parisien à l'égard du pape d'Avignon, mais j'ai à achever de montrer par quelques textes significatifs à quel point l'attitude qui caractérise Jean de Montreuil dès les premiers mots de sa lettre *Altitudinem tuam* fait contraste avec celle que prescrivait Gerson à ceux qui voulaient bien s'enquérir de sa doctrine et tenir compte de ses conseils.

Il faudrait citer le *Tertius de schismate tractatus* tout entier, car il n'est pas autre chose qu'une apologie méthodique de la conduite de Benoît XIII. Écrit dès 1395 ou 1396, au moment où la déception était si universelle et si vive que l'on commençait à parler de soustraction, cet opuscule demande aux détracteurs du pape de faire un effort d'impartialité en ne se refusant pas à considérer les raisons de leurs adversaires :

In inquisitione veritatis tangentis proximum scisma et statum ejus, oportet non esse monoculum, sic quod tamen[1] uno oculo ad rem ipsam attendamus, quod fit dum illa tantummodo quae pro parte nostra faciunt aspicimus, et adversas rationes videre negligimus[2].

Ce principe posé, Gerson soumet vingt observations aux partisans de la soustraction. Voici les trois premières :

Primo notetur quae et qualis persona et cujus fama et status nunc tractetur, et quibus privilegiis, qua dignitate et superioritate dotatus est. Idcirco summe cavendum est, ne quid temere aut inconsiderate aut praecipitanter fiat. Secundo notetur quod obtulit semper et publice in primo consistorio, quod videlicet habebat promptitudinem animi ad mortem pro ovibus sustinendam, antequam non fiet unio Ecclesiae. Tertio notetur quod cessio sua si nunc fieret, non esset conveniens sed pessima, nisi prius ab adversa parte alia sentiremus[3].

(1) Lire plutôt : *tantum*.
(2) J. Gerson, *Tertius de schismate tractatus*, **84**, t. II, col. 14A.
(3) J. Gerson, *l. c.*, col. 14B.

Digitized by Google

Le premier de ces arguments aurait convaincu Jean de Montreuil de témérité, d'inconsidération et de précipitation. Le second lui aurait montré qu'on ne devait pas douter de la sincérité du pape. Le troisième lui en aurait donné les raisons en le faisant réfléchir sur l'impossibilité pratique d'appliquer le remède cher à l'Université et aux gens du roi : la cession.

Mais, dira-t-on, la situation n'était pas la même, puisque la soustraction avait passé par là. Soit ; il n'est toutefois pas sans intérêt de constater que, lorsque la réflexion de Jean de Montreuil s'exerçait sur la période antérieure à la soustraction d'obédience, elle se mouvait sur un plan radicalement hétérogène à la politique gersonienne. On achèvera de s'en convaincre si l'on consulte le *De substractione schismatis*, écrit en pleine crise, après février 1396. On y trouvera ces deux déclarations capitales :

Tunc si Dominus noster esset omnino renuens viam cessionis ac proinde impediretur unio, locum haberet determinatio super quaestionibus propositis, sed modo nequaquam, ut videtur, imo multum obest unioni quia partem nostram jam faceremus debiliorem et aliam fortificaremus et indurаremus, quae hactenus semper amplius quam nostra indurata est.

Quamvis via cessionis secundum se considerata, sit optima ; tamen potest fieri prorsus inutilis si Princeps et Clerus alterius obedientiae nullo modo isti viae velint consentire. Tunc arguitur sic : Via cessionis est inutilis et insufficiens. Ergo Papa aut alius nostrae Obedientiae eam renuens non est judicandus malus aut schismaticus, etc.[1].

Et dans l'annexe qui réfute l'impertinent questionnaire de l'Université de Paris :

Via cessionis non erat nec est utilis ad unitatem Ecclesiae faciendam saltem de per accidens ; igitur non est sola via nec fuit ad uniendam Ecclesiam, imo nec erat necessaria acceptari sub poena schismatis, rejectis omnibus aliis viis ; quoniam videtur nota ex terminis, quoniam Ecclesia per Dei gratiam potest uniri et potest alia via acceptari quam ista quae est inutilis, saltem de per accidens ad hanc unionem[2].

S'il avait désiré s'inspirer de la doctrine gersonienne après la soustraction d'obédience, Jean de Montreuil aurait dû se laisser guider non seulement par le *Trilogus* mais par un opuscule où N. Valois voit une expression beaucoup plus nette de cette doctrine, et dont le titre suffit à indiquer le dessein. En période de soustraction, Gerson n'écrit que pour préparer les esprits à une restitution d'obédience[3]. En essayant de convaincre des universitaires, il se propose surtout de leur montrer, entre les extrêmes irréalisables ou inacceptables, une solution moyenne qui constituerait un grand progrès. Que l'on oublie tout, et que l'on procède par paliers. Une fois l'union rétablie à l'intérieur de l'obédience avignonnaise, on

(1) J. Gerson, *De substractione schismatis*, **87**, t. II, col. 8B, 9A.
(2) J. Gerson, *Quaedam excerpta*, **88** *bis*, t. II, col. 13B-C.
(3) J. Gerson, *Considerationes de restitutione obedientiae Benedicto*, **88**, t. II, col. 32C-35A. Cf. N. Valois, *op. cit.*, p. 270, note 2.

Digitized by Google

pourra procurer l'union générale de l'Église. Il évite d'indisposer ses lecteurs en faisant l'éloge du pape, mais par le seul fait qu'une des données essentielles de sa solution est la certitude que le prisonnier d'Avignon sera prêt à tout pardonner, il montre assez le cas qu'il fait de sa grandeur d'âme.

La restitution accomplie, la politique gersonienne ayant triomphé, Benoît XIII ayant vérifié ses pronostics les plus bienveillants, le chancelier aurait-il pu tolérer une démarche aussi opposée à son esprit, une provocation anachronique, un retour offensif des pires maladresses de la chancellerie royale? Qui pourrait le croire? Pour l'avoir implicitement admis, la thèse d'A. Thomas et de ses disciples suppose l'invraisemblable.

Nous en voici convaincus dès le premier pas. Si nous poursuivons notre enquête, nous serons stupéfaits des proportions que prendra peu à peu cette invraisemblance. Ayant défini le mal, Jean de Montreuil ne fait pas attendre le remède. Il pense avec simplicité. Le mal réside dans l'inflexible attachement du pontife à ses idées et à son siège : le remède serait qu'il consentît à se rendre aux opinions des sages. Ce pluriel n'est pas un pluriel de majesté, mais de modestie. En réalité, la parole n'est qu'à un seul sage, Jean de Montreuil en personne. Et qu'a-t-il donc à dire qui soit capable de dénouer un imbroglio si inextricable? Ceci, tout bonnement : bien que, à son avis, Benoît XIII soit le vrai vicaire de Jésus-Christ, il ne doit pas refuser d'être écarté du souverain pontificat. Rien de plus simple, en vérité ; mais qu'aurait pensé Gerson de cette solution? Si je ne me trompe, il aurait trouvé que Jean de Montreuil jouait la difficulté mais ne disposait pas de principes suffisants pour fonder sa suggestion pratique si radicale. Il aurait donc très probablement invité le prévôt de Lille à laisser aux théologiens le soin de faire de la théologie et aux maîtres spécialement délégués à cet effet la tâche délicate de conseiller le souverain pontife.

Le vrai vicaire de Jésus-Christ, voilà ce qu'était Benoît XIII pour Jean de Montreuil[1]. Concession massive, et qui ne créait pas des conditions favorables au succès de sa proposition. Commencer par accorder à Benoît XIII sa légitimité, était-ce le préparer à aller au devant de sa déposition, ou l'encourager à jamais dans une résistance que colorerait dorénavant le plus noble des motifs? Que pouvait donc penser Gerson de cette déclaration essentielle? Benoît XIII était-il pour lui le vrai vicaire de Jésus-Christ ? Encore une des questions difficiles et — oserai-je le dire? — inévitables que la thèse d'A. Thomas suppose candidement résolues. Impossible de nous laisser entraîner dans cette nouvelle direction,

(1) Il y a là un signe manifeste de l'influence personnelle du duc d'Orléans, et même peut-être de celle de Charles VI, cf. *supra*, p. 36, note 5.

Digitized by Google

mais impossible également de laisser cette question ouverte sans avoir au moins essayé de voir dans quel sens la réponse devrait être cherchée.

Je ne crois pas que Gerson ait jamais considéré Benoît XIII, dans toute la force du terme, comme le vrai vicaire de Jésus-Christ, pour la raison que, s'il avait été d'accord avec Jean de Montreuil sur cette certitude, le problème du schisme eût été de tout autre nature qu'il ne le pensait. Si l'on s'était trouvé devant un pape certain, l'autre contendant eût été certainement un anti-pape. L'attitude des fidèles n'eût pas été difficile à définir, et la solution aurait dû être poursuivie toujours dans la même direction : assurer le triomphe du pape légitime par l'élimination de son concurrent. Malheureusement il n'en était pas ainsi. Ou plutôt, il convient de distinguer deux périodes radicalement différentes dans l'interprétation que Gerson se donne du schisme et dans l'évolution corrélative de sa théologie. Avant Pise, deux papes douteux sont en rivalité. Après Pise, l'Église a enfin un pape certain ; mais ce n'est pas Benoît XIII, c'est l'élu du concile, Alexandre V. Avant Pise, chaque parti a ses raisons à faire valoir. D'où une ambiguïté pratique et théorique dont je crois pouvoir affirmer que Gerson n'a jamais pu ni voulu sortir tout à fait, puisqu'elle était coessentielle à la situation. Sauf erreur de ma part, mais j'ai relu de près tous ses traités relatifs au schisme afin de me prémunir contre cette erreur, Gerson n'a jamais écrit que Benoît XIII fût le vrai pape, ou le vrai vicaire de Jésus-Christ. Le texte qui paraît s'opposer le plus formellement à cette conclusion permet au contraire de constater combien Gerson est loin de Montreuil sur ce point décisif :

> Non repugnat Juri Divino, quin tempore et loco Dominus Benedictus *(quantumcumque sit verus Papa)* possit requiri, stantibus terminis in quibus sumus ; ut pro unione Ecclesiae consequenda ipse cedat, factis prius per eum, quae ad unitatem hanc habendam essent utiliter requisita. Primo determinatum habemus illud quod aliis versum est in dubium, scilicet, quod Papa verus potest meritorie cedere, patuit in Caelestino, et per Decretalem expressam, et per historias Chronicarum, imo et ipse Dominus Benedictus notat in responsionibus suis, quod nunquam viam cessionis simpliciter renuere voluit, vel etiam oppugnare ; quam etiam offert in casu, quo per eam unio celerius haberi videbitur[1].

Quel que soit le sens de ce texte, il faut observer qu'écrit après le 6 novembre 1406, il ne pourrait suffire à définir la position gersonienne contemporaine de la lettre *Altitudinem tuam*. De plus, même si Gerson y déclarait que Benoît XIII, à son avis, est le vrai pape, on voit sans peine qu'il envisage une hypothèse essentiellement différente de la solution proposée par Montreuil. Pour le prévôt de Lille, le vrai pape doit consentir de gaîté de cœur à se laisser déposer par ses sujets impatients ; pour Gerson,

(1) J. Gerson, *Alia disputatio de schismate tollendo*, **85**, t. II, col. 80C-81A. Je souligne.

Digitized by Google

il ne s'agit que d'abdication volontaire : les exemples allégués ne laissent place à aucune méprise. Mais pour admettre que Gerson professe en ces lignes la légitimité de Benoît XIII, il faudrait faire porter *quantumcumque* sur *verus*, et lui donner le sens de *quantumvis :* on comprendrait alors que, *tout vrai pape qu'il soit*, Benoît XIII peut être requis d'abdiquer. Ce serait un contresens. *Quantumcumque* implique une idée de mesure et porte sur *sit*. D'autre part, cette incise n'a pas pour but d'exprimer une conviction gersonienne, mais d'envisager l'hypothèse la plus défavorable à la doctrine qu'expose cette *conclusio*. On doit traduire : *autant*, ou *pour autant qu'il soit vrai pape*, ou *dans la mesure où il est vrai pape*. Mais, cette *mesure*, Gerson s'est toujours reconnu incapable de la définir. Voici quelques témoignages caractéristiques.

Lorsqu'il s'efforce de persuader à ses collègues et à tous ses lecteurs que la sagesse demande une restitution tout au moins partielle d'obédience, Gerson les prie d'observer que, s'ils allaient jusqu'au bout de leur doctrine, ils devraient faire disparaître Benoît XIII, au besoin en procédant à une exécution. Quelle infamie !

remanebit nota apud posteros saltem de facto quod Gallici aut alii Papam suum interfecerunt aut despuerunt[1].

Papam suum, et non *papam verum*, ce qui eût été beaucoup plus énergique, mais ce que Gerson n'a pas écrit, sans doute parce qu'il ne le pense pas. Tout ce qu'il se permet, au moment où les circonstances s'accordent avec ses sentiments pour lui dicter la formule la plus généreuse qu'il lui soit possible d'employer, c'est ce que nous lisons dans le sermon du 9 novembre 1403 à Marseille :

Hereditas mea Israel[2] ait ille, cujus vicarius es in terris, et a quo tu pastor illi, tu colonus et agricola supremus praelatus es. [...] cujus esses spiritus, cujus insuper vicarius, facto certissimo palam docens [...] Scimus nihilominus te post Deum cujus vicarius es dicere [...]. Te vicarium illius qui accusatorem fratrum deturbavit in stagnum ignis ardentis[3] ;

et surtout, pour conclure la requête de l'Université de Paris :

Advenit ecce supplex et humilis devota filia tua, pater benedicte, absque ulla difficultate praecellentissima studiorum et suo nunc adventu dat palam intelligi, quod nulla diffidentia juris tui ut adversarii falso fingebant [...] suum differebat accessum [...]. Neque enim peteret benedictionem gratiarum ab eo quem non crederet juridicum largitorem, neque ab eo quem benignum exauditorem non speraret[4].

Non content d'insister sur le terme *vicarius* au point de le répéter quatre fois dans ce discours, Gerson avoue sans difficulté que la démarche

(1) J. Gerson, *Considerationes de restitutione obedientiae*, **88**, t. II, col. 33C.
(2) Isaïe, XIX, 25 : *Haereditas* autem *mea Israel*.
(3) J. Gerson, *Sermo factus Massiliae*, **102**, t. II, col. 43D, 47B. Allusion probable à l'*Apocalypse*, XX, 10 ; XXI, 8 ; cf. col. 51D : « de Christo cujus vicarius es ».
(4) J. Gerson, *Sermo factus Massiliae*, t. II, col. 53A-B.

Digitized by Google

de l'Université suppose la reconnaissance juridique de Benoît XIII. Que demander de plus pour que soit manifeste son accord avec Jean de Montreuil ? Pas grand'chose, certes, mais quelque chose d'essentiel. D'abord, la présence du petit mot décisif que Jean de Montreuil n'hésite pas à employer et que Gerson évite, semble-t-il, systématiquement, chaque fois qu'il exprime sa propre pensée : *verus*. Ensuite, l'identité de formule et de notion : *vicarius Jesu-Christi*. Si bien que je crois que, même à Marseille, Gerson n'est pas convaincu de s'adresser à un pape authentique. Il sait bien que la mission dont il est chargé, *non tam missus quam coactus*[1], ne peut aller sans que l'Université fasse profession de se soumettre à l'autorité pontificale de Benoît XIII, mais il s'arrête avant d'écrire les mots qui auraient comblé d'aise son subtil auditeur parce qu'ils auraient dissipé toute équivoque, comme le fera beaucoup plus tard le concile de Perpignan lorsqu'il proclamera Benoît XIII « *vrai pape* et bon chrétien »[2].

Bon chrétien, Gerson n'en doute pas, et c'est pourquoi il s'attarde avec complaisance sur les vertus que la restitution d'obédience exige chez un pontife si longtemps outragé. *Vrai pape*, c'est une autre question. Il ne la résout pas expressément. A plusieurs reprises, il frôle sa solution, mais, chaque fois, il la laisse échapper. Aller aussi loin, puis manquer le but sans autre raison concevable qu'une décision d'abstention, n'est-ce point fournir, par ce geste incomplet même, la preuve qu'une telle attitude est pleinement délibérée ?

Gerson veut s'acquitter de sa mission et d'ailleurs exprimer au pontife un attachement très sincère. Il va donc jusqu'au point que ces deux résolutions l'obligent à atteindre, mais s'il s'arrête aussitôt que le nécessaire est fait, c'est parce qu'une force antagoniste ne lui permet pas de le dépasser. Cette force, c'est son interprétation du schisme et de la situation respective des deux pontifes rivaux. Pour comprendre son langage à Marseille, il faut se rappeler qu'en d'autres circonstances, lorsqu'il parlait en son nom et sans avoir la tâche de défendre des intérêts non moins impérieux que gravement compromis, il avait posé, à titre de principe pratique dont l'importance ne peut être exagérée, la certitude que le problème constitué par le schisme comportait si essentiellement un doute si profond qu'il était non seulement licite mais prudent, en attendant une solution définitive, de n'adhérer que sous condition à l'un ou à l'autre parti. Sa consultation sur la conduite à tenir pendant le schisme est décisive à cet égard. Elle commence par un constat fondamental : les choses étant ce qu'elles sont, il n'y a aucune hérésie à nier

(1) J. Gerson, *Epistola ad dominum aurelianensem*, **104**, t. II, col. 74C.
(2) N. Valois, *op. cit*, t. IV, **367**, p. 50. Je souligne.

Digitized by Google

de chacun des deux pontifes qu'il soit le pape[1]. Autant dire : le premier point sur lequel on doive se mettre d'accord, c'est qu'il n'y a pas de vrai pape. De là découlent les conséquences pratiques les plus étendues, les plus fermes, les plus pacifiantes, — les plus contraires aussi à la conviction dont fait état Jean de Montreuil dans sa lettre *Altitudinem tuam:*

In schismate praesenti tam dubio, temerarium, injuriosum et scandalosum est asserere omnes tenentes istam partem vel alteram, vel omnes neutrales etiam absolutos, esse universaliter extra statum salutis, vel excommunicatos, vel rationabiliter de scismate suspectos. In schismate praesenti licitum, immo cautum est praestantibus obedientiam isti vel illi eam sub conditione tacita vel expressa tribuere[2].

Car le doute n'est pas seulement de fait, mais de droit. La question de fait résolue, resteraient d'insolubles difficultés juridiques :

Tota ratio fundatur in hoc quod nunquam fuit tam rationabilis vehemens causa dubitationis in aliquo scismate sicut in isto. Cujus signum evidens est varietas opinionum doctorum, et inter doctissimos et probatissimos ex utraque parte, quinetiam suppletis eis quae facti sunt concessis adhuc restarent quaestiones juris ad utramlibet disputabiles quae omnia incertitudinem rationabilem generant in hoc scismate, et ab errore pernicioso plures excusant. Potest igitur illud dici rationabiliter dubitabile quod plurimi et maxime sapientes dubitabile reputant et praedicant[3].

D'où cette conséquence pratique assez imprévue, et que l'orateur de Marseille n'aurait sans doute pas aimé s'entendre objecter par Benoît XIII ou l'un de ses conseillers :

Potest sine periculo scismatis aut damnationis nunc illi nunc isti modis istis obedire : et nunc cum istis nunc cum aliis communionem praestare. Et hoc totum dicitur propter probabilem ignorantiam juris istius vel illius partis[4],

et l'explication de la neutralité qu'il a été donné au chancelier d'observer en tant d'endroits ou de consciences :

magna pars catholicorum est neutra, sic quod credit quod neuter sit Papa, aut in dubio suspensam se tenet[5].

Même lorsqu'il n'était pas encore — et pour cause ! — le porte-parole, le *dux verbi* de l'Université[6], Gerson avait été empêché par son zèle de se retirer dans une neutralité paresseuse. A défaut de certitude juridique, il avait toujours eu, il avait toujours supplié d'adopter sa solution pratique : le meilleur moyen de procurer l'unité définitive de l'Église, c'est d'abord d'assurer l'union à l'intérieur de chaque obédience. Il n'avait donc pas à renier ses convictions les plus chères pour porter à Benoît XIII

(1) J. GERSON, *Sententia de modo habendi se tempore schismatis*, **86**, t. II, col. 3D : « Quocumque de Papatu contendentium demonstrato, non est haereticum dicere A. non est Papa ».
(2) *L. c.*, col. 4A.
(3) *L. c.*, col. 4D-5A.
(4) *L. c.*, col. 6C.
(5) J. GERSON, *Tractatus alius de schismate*, t. II, col. 16D.
(6) J. GERSON, *Sermo factus Massiliae ;* t. II, col. 43B.

Digitized by Google

la requête de l'Université. Mais, au moment où l'unité était enfin rétablie dans l'obédience avignonnaise, c'est sans doute en fonction de ces convictions mêmes qu'il parlait. Reconnu pour souverain pontife par le royaume de France, Benoît XIII ne pouvait l'être, à ses yeux, qu'à titre provisoire, puisque son devoir était de mettre fin au schisme par un rétablissement d'unité qui pouvait exiger son abdication. Mais, en attendant, il possédait, dans la plénitude relative d'une souveraineté temporaire et limitée, l'autorité que les chrétiens reconnaissent à leur pape. Gerson pouvait donc avouer expressément, sans renoncer pour autant à la restriction mentale que les doutes inhérents au schisme prescrivaient à tout théologien prudent, que le seul fait de présenter au pape d'Avignon le rôle de l'Université signifiait que l'on ne doutait aucunement de son droit. Ce droit impliquait-il que l'on vénérât en lui le vrai vicaire de Jésus-Christ ?

Nous serions portés à répondre : dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, oui. Gerson n'est pas si pressé d'aller jusque là. Il semble éprouver quelque pudeur à user d'une formule si pleine et, de soi, exclusive. Vicaire, Benoît XIII l'est, mais de qui ? De Dieu. C'est beaucoup, mais n'est-ce point différent ? Je doute que le subtil canoniste qu'était, de l'aveu de tous, le pape d'Avignon n'ait point perçu la nuance. A vrai dire, Gerson aurait pu appeler son éminent auditeur vicaire de Jésus-Christ sans se contredire pour autant en le désignant manifestement par là comme le vrai pape. Se tenant toujours à l'intérieur des mêmes limites, il aurait alors salué en lui le vicaire de Jésus-Christ pour l'obédience avignonnaise. N'employant pas l'épithète de *verus*, il n'eût pas été suspect de le traiter comme le vrai pape. Par conséquent, même alors il ne se fût pas accordé avec Jean de Montreuil. Mais la nuance est plus profonde. Le fait est que l'orateur de l'Université évite cette équivoque. Vicaire de Dieu, Benoît XIII l'est manifestement. Quel dépositaire de l'autorité ne l'est pas ? *Omnis potestas a Deo*[1]. L'est-il plus que le roi Charles VI ? Il l'est

(1) Cf. SAINT PAUL, *Romains*, XIII, 1 : « Non est enim potestas nisi a Deo ». — Je vais aussi loin que possible dans cette direction, parce qu'elle me semble devoir être au moins essayée, en raison des circonstances, mais je m'empresse d'ajouter que l'on devra compenser, ou corriger peut-être, mes observations par l'appendice VI, *Vicarius Dei*, de l'ouvrage fondamental de J. RIVIÈRE, *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, **328**, surtout p. 439 : « Innocent III serait le premier qui applique au pape le titre de *Vicarius Dei*, ses prédécesseurs ne s'appelant ou ne s'étant jamais appelés que les « vicaires de Pierre » [...]. Il est certain que l'expression *vicarius Dei* devient courante à partir de cette époque ; mais on tiendra compte de l'approximation intéressante que représente à cet égard la formule : *vicarius Christi*. Elle est familière à saint Bernard ». La question est ici de savoir d'abord si, techniquement, *vicarius Christi* ne serait point préférable ; en second lieu si, à l'époque de Gerson et dans les conditions vraiment extraordinaires où il parle, le choix de *vicarius Dei* ne dénoterait pas l'intention délibérée de ne pas lever l'équivoque tout en évitant de porter aucune atteinte aux prérogatives de Benoît XIII.

Digitized by Google

autrement, puisqu'il est chef de l'Église dans son obédience. Lui obéir, c'est donc obéir à Dieu, et, pour le moment, c'est l'essentiel. Mais de là à voir en lui le *verus vicarius Jesu-Christi*, il y a un abîme, car le vrai vicaire de Jésus-Christ c'est adéquatement et exclusivement le pape authentique et unique, c'est celui que l'Église appelle de tous ses vœux et de toutes ses larmes, celui dont Benoît XIII doit préparer l'avènement et devant lequel il devra s'effacer, à moins que l'union ne se fasse sur son nom. Dans ce cas, il le deviendrait, mais il ne l'est pas encore. S'il l'était, Gerson pourrait-il admettre l'idée de sa destitution, comme le fait Jean de Montreuil?

Ceux qui se représentent Gerson comme la conscience de l'Église gallicane et lui prêtent l'immobile cohérence qui convient à une si haute fonction n'auraient aucune peine à répondre. Ils prendraient dans ses œuvres contemporaines de Pise ou de Constance quelques thèses aux arêtes vives et démontreraient aussitôt que, pour le chancelier parisien, le droit de l'Église à déposer le vrai pape est hors de discussion[1]. Et sans doute ils n'auraient pas tout à fait tort. Je leur demanderais pourtant d'observer que la notion de *vrai vicaire de Jésus-Christ* ne s'est présentée à la réflexion gersonienne qu'à une époque relativement tardive, et sous la pression de circonstances déterminées. Il y a là un fait dont on ne peut faire abstraction. Dès qu'on le constate, on est conduit à admettre un certain mouvement de la pensée gersonienne, et à prendre garde de ne pas attribuer au lecteur de la lettre *Altitudinem tuam* des réactions que Gerson n'aurait pu éprouver que cinq ou dix ans plus tard. C'est avec le *De unitate ecclesiastica*, commencé le 29 janvier 1409[2], qu'apparaît l'*unus certus Christi vicarius* comme l'objet de l'ardent désir de l'Église et de l'élection qui incombe au concile de Pise; c'est alors que surgit à l'arrière-plan, de façon encore très effacée, non plus le problème de l'abdication, mais celui de la déposition du vrai pape par l'Église. Mais il faut s'entendre. Cela ne prouve pas que, même à cette date, Gerson ait reconnu dans l'un ou l'autre des deux contendants le vrai vicaire de Jésus-Christ, et qu'il ait voulu résoudre par là directement le problème posé par la pertinacité de Benoît XIII ou de Grégoire XII. Si je le comprends bien, son intention est toute différente. Telle qu'elle

(1) Même l'ouvrage de Mgr V. MARTIN, **263**, qui, pour tout ce qui touche à Gerson, constitue un progrès si remarquable, ne s'intéresse que beaucoup trop tard au chancelier et néglige de suivre le mouvement de sa pensée.

(2) La date est donnée par GERSON lui-même, *De unitate ecclesiastica*, **107**, t. II, col. 114A : « stantibus terminis in quibus est Ecclesia, Anno Domini 1408, 29 januarii ». Cf. N. VALOIS, *op. cit.*, t. IV, **367**, p. 83. C'est un des points sur lesquels le recours aux manuscrits a permis à Ellies du Pin de corriger E. RICHER, **326**, t. I, col. 178C, qui avait imprimé la date absurde de 1440.

Digitized by Google

m'apparaît, elle achève de le situer fort loin du Jean de Montreuil de 1404[1].

Lorsqu'il écrit son *De unitate ecclesiastica*, Gerson veut exprimer, à sa manière tout à la fois ardente et géométrique, la nostalgie de l'Église entière dans l'attente d'un vicaire du Christ qui soit unique et sûr. Dessein qui suffirait à manifester, si les faits n'étaient connus, que l'objet de vœux si pressants n'existe pas. Le chancelier n'a donc pas varié : pour lui, ni Benoît XIII ni Grégoire XII n'est certainement le vrai pape[2]. La seule voie qui puisse conduire à la certitude est celle qui passe par l'unité. Que les Pères de Pise s'y engagent résolument en oubliant le passé. Ce qu'il est urgent de chercher, c'est la libération de l'Église, non les causes du schisme où elle est tombée :

Sed videtur expediens quod ea quae *retro sunt obliviscen*tes isti de concilio, in anteriora sicut Apostolus loquitur, se *extend*ant[3], ut juxta narrationem ab Augustino commemoratam, plus quaeratur quomodo liberabitur Ecclesia ab hac scismatis fovea profundissima, quam qualiter et a quibus in eam est prolapsa[4].

Oublierait-on le passé si l'on pouvait y situer l'élection d'un vrai pape ? Non, on tâcherait plutôt d'assurer le triomphe de ce pontife. N'est-ce pas ce qui va arrêter l'œuvre d'union ? Les cardinaux de chaque obédience ne vont-ils pas consumer leur temps et leurs efforts en discussions sur la justification ou la condamnation de tout ce qui aura été fait avant, pendant ou après le Concile ? Gerson les conjure d'éviter ce péril :

Unitas Ecclesiae ad unum certum Christi vicarium videtur melius procuranda si neque ante concilium neque in concilio, neque postmodum quaerantur fieri justificationes vel injustificationes eorum quae hinc inde facta sunt, ut de intrusione hujus vel illius in papatum, de processibus primo fulminatis in alterutrum, de violatione juramentorum et votorum, de subtractione aut neutralitate, vel libertatis Ecclesiarum particularium seductione, de imputatione schismatum vel haeresum ; de adhaesione reprobanda vel laudanda alterius partis obedientiae, de sententiis excommunicationum aut aliarum poenarum. Cessent quippe talia[5]...

Plus redoutable encore serait le scrupule que pourrait engendrer la crainte de toucher aux droits d'un pape véritable. Faut-il envisager l'hypothèse de son action paralysante sur le Sacré-Collège ? Gerson ne s'y refuse pas. C'est dans ces conditions déterminées et à cette fin précise qu'il introduit, pour la première fois, l'éventualité d'un refus d'obéissance à un pape légitimement élu :

(1) Car il importe de préciser qu'il ne s'agit de Jean de Montreuil qu'en tant qu'auteur de la lettre *Altitudinem tuam*.

(2) Je parle ici sans nuances, en raison de mon dessein très particulier ; on voudra bien ne pas confondre ces observations avec un exposé de la doctrine de Gerson.

(3) Saint Paul, *Philippiens*, III, 13 : « quae quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero, quae sunt priora, extendens meipsum... ».

(4) J. Gerson, *De unitate ecclesiastica*, cons. 3 ; t. II, col. 115A.

(5) J. Gerson, *l. c.*, cons. 9 ; col. 117A.

Digitized by Google

Rursus occurrere possunt casus multi in quibus pro adeptione pacis publicae aut justae defensionis sicut vim vi repellendo, liceret a rite electo in Papam subtrahere obedientiam. Liceret in neutralitate manere, liceret ipsum corporaliter incarcerare, liceret ei administrationem omnem publicam interdicere, liceret per appellationem aut simile remedium sibi resistere. Fieretque sic ei obedientia vera potius quam contradictio vel resistentia. Liceret[1]...

Suivent quatre *liceret*, par lesquels Gerson épuise les conjectures les plus fâcheuses pour le souverain pontife, mais qui, chose très remarquable, ne l'autorisent pas à conclure en ce qui concerne le présent schisme :

An vero praedicti casus in schismate praesenti concurrerunt discutiendo nequaquam adsumimus, cum distinctiones particularium casuum omitti debere magis aestimemus[2].

Tel est encore Gerson en janvier 1409. L'obstination de contendants fertiles en ressources, l'espoir d'une solution prochaine que seuls des scrupules juridiques pourraient entraver, l'ont conduit à une sorte d'exaspération théologique qui lui inspire de prévoir les pires difficultés afin de montrer aux canonistes embarrassés qu'il est toujours possible de trouver une solution[3]. Mais cela reste purement théorique. Avec le *De auferibilitate papae ab Ecclesia*, un nouveau pas en avant est accompli : *auferibilis est vicarius sponsus Ecclesiae*[4]. Au conditionnel succède l'indicatif ; à la notion de vicaire du Christ, celle d'époux vicarial de l'Église. On n'a pas assez remarqué la différence. Manifeste de salut public, cet opuscule soigneusement équilibré trouve dans sa doctrine de l'union indissoluble de l'Église au Christ une garantie de stabilité suffisante, même dans les situations inextricables comme celle du Grand Schisme. Mais il a moins pour but d'élaborer une théologie de la destitution pontificale que de fournir à un Concile hésitant l'argument *a fortiori* capable de le décider. Pourquoi ne pas procurer l'unité nécessaire en déposant deux pontifes douteux, alors que l'Église, précisément parce qu'elle est indissolublement unie à son époux, le Christ, n'a rien à redouter d'une amputation que les circonstances peuvent imposer?

Voilà, me semble-t-il jusqu'à plus ample informé, la raison qui a conduit Gerson à des extrémités qui ont étonné tous ses historiens, et dont les gallicans se sont emparé sans loyauté pour justifier leurs excès doctrinaux. D'un expédient désespéré ils ont voulu faire une théologie normale. A vrai dire, Gerson les y a beaucoup aidés. Après Pise, en effet,

(1) J. Gerson, *l. c.*, cons. 10 ; col. 117B-C.

(2) *L. c.*, col. 117D.

(3) C'est pourquoi tel est le principe sur lequel s'ouvre l'opuscule : *l. c.*, col. 114 A : « Unitas quippe ecclesiastica ad unum certum Christi vicarium [....] non est retardanda propter allegationes quasdam ex juribus positivis sumptas... »

(4) J. Gerson, *De auferibilitate papae ab Ecclesia ;* t. II, col. 209D-224D. En vingt considérations, Gerson traite alternativement les deux thèmes contradictoires : *auferibilis non est sponsus Ecclesiae Christus* (cons. 1, 4, 5, 6, 7), ou *vicarius sponsus Ecclesiae* (cons. 13, 17, 20) *auferibilis est* (cons. 2, 3, 8-12, 14-16, 18, 19).

Digitized by Google

après cette date libératrice qui lui permit de pousser le cri de joie si longtemps contenu :

Quoniam ergo te certum ac indubitatum Pontificem nobis exhibuit Deus[1],

l'Église avait enfin l'*unicus certus Christi vicarius* de ses vœux. Hélas ! ce *vrai pontife*, ce fut bientôt Jean XXIII, triste personnage destiné à s'effondrer dans le mépris. A Constance, il ne s'agissait plus d'emporter, par la solution théorique d'une hypothèse paroxystique, une décision de moindre gravité, mais bien de savoir si, en toute rigueur, l'Église pouvait secouer la tyrannie d'un pape indubitable. Victime des circonstances, Gerson fut entraîné à faire porter à sa théologie ses conséquences dernières et à persuader au Concile que ses pouvoirs, reçus immédiatement de Dieu, l'habilitaient à couper la tête pour sauver le corps. Mais ce qu'il nous importe d'observer, c'est que ce funeste développement théologique ne s'est jamais opéré contre Benoît XIII. Ce n'est jamais contre lui, considéré comme le vrai pape, que Gerson a dirigé la pointe de sa dialectique. Tout ce qu'il a voulu faire, si les deux opuscules composés à Constance contre Pierre de Luna sont bien son œuvre[2], c'est montrer que la condamnation du Concile par le vieux pontife intraitable le convainc d'hérésie et de pertinacité. Il l'a fait, afin de justifier le Concile et de lui gagner ceux qui restaient encore fidèles à Benoît XIII, persuadés qu'ils étaient qu'on ne peut déposer un pape hormis le cas d'hérésie[3].

En 1404, il n'est nullement question de tout cela. Benoît XIII est le pape des Français, leur vrai pape, si l'on veut. Lui conseiller de se démettre serait agir directement contre l'union. Gerson ne conçoit même pas l'éventualité d'une telle attitude. Son discours du 4 juin 1403 montre de la façon la plus claire comment, ne doutant pas plus de la bonne volonté de Benoît XIII que de celle du roi et de son entourage,

(1) J. Gerson, *Sermo ad Alexandrum V*, **108**, t. II, col. 135B-C. Écrit pour le jour de l'Ascension, ce sermon n'a sûrement pu être prononcé ni ce jour-là, puisque l'élection n'était pas encore faite, ni par Gerson, puisque le chancelier n'était pas à Pise. Cette double impossibilité avait déjà frappé J. B. Schwab, *op. cit.*, **341**, p. 243, et a été rappelée par N. Valois, t. IV, **387**, p. 83, note 5, lequel n'émet aucun doute sur l'authenticité gersonienne et voit en ce sermon un morceau de rhétorique. Pour L. Salembier, *Gerson*, **336**, col. 1321, c'est un apocryphe. J. L. Connolly, **39**, p. 370, note 1, le suit « in all probability ». C'est aller trop vite et trop loin.

(2) Cf. J. Gerson, *Articulorum theologicorum contra Petrum de Luna libri duo*, **111**, t. II, col. 293A-301A ; *Excerpta de articulis contra Petrum de Luna in processu productis*, **113**, col. 301B-302D.

(3) Voir surtout l'*Articulatio*, **112**, *l. c.*, col. 299-301, et l'*Excerpta*, à la fin, col. 302 C-D : « Quamobrem studiosius scriptum est vel articulatum circa hujusmodi assertiones, attento praecipue, quod nonnulli revocant in dubium, an papa deponi possit, vel habeat judicem superiorem in quocumque crimine nisi sit a fide devius vel haereticus proprie dictus ».

Digitized by Google

il se représente la paix sur le point d'entrer dans l'Église, à la condition que l'obstination violente des tenants de l'autre obédience ne la repousse pas :

Et jam nihil in eis [*sc.* Rex cum regno suo] stat nihilque in Domino nostro, quo minus habeatur [*sc.* unio] ; immo cedente altero [,] mortuo vel ejecto, pax est in januis nisi ab aliis obstinatione violenta depellatur ; quod si fecerint, ipsi viderint de se, nos animas nostras liberaverimus[1].

Par sa suggestion inopportune, Jean de Montreuil n'aurait pas aidé à cette libération. Écarter Benoît XIII ne résout pas le problème. Une seule politique est sage et efficace : faire crédit au pape d'Avignon afin de parvenir ensuite à l'union complète. Dans cette perspective, à chacun d'agir selon son devoir et sa grâce, mais que nul n'exhorte le pape s'il n'en a reçu la mission légitime. Encore faut-il avouer que c'est une mission dont on ne se charge pas bénévolement : ***coactus***...

Cela dit, on se rend compte de ce que Gerson aurait pu penser de l'exorde monstérolien. Aux yeux du prudent chancelier, Jean de Montreuil se serait présenté comme le type du téméraire qui assume un rôle auquel rien ne l'a préparé, et qui le joue avec la pire des maladresses. Au moment où Benoît XIII paraît mieux disposé que jamais, venir lui déclarer simultanément qu'il est le vrai vicaire de Jésus-Christ mais qu'il doit être résigné à se laisser dépouiller sans plus tarder d'une dignité qui n'est pas usurpée, c'est d'abord faire preuve d'une psychologie un peu courte ; c'est ensuite, après avoir consenti la plus grave des concessions, proposer comme naturelle la solution pratique qu'il est de la nature de cette concession même de rendre théoriquement difficile et pratiquement irréalisable. Dès le premier paragraphe de la lettre *Altitudinem tuam*, Gerson aurait eu à exprimer un désaccord substantiel et à blâmer une démarche inconsidérée. Peut-on admettre qu'il n'en aurait rien dit, attendant pour articuler une critique, l'apparition de Térence, qui lui importait si peu ? Dans de telles conditions, le silence gersonien dont la lettre *Nunc demum* porterait témoignage constituerait un problème difficile et qu'on ne pourrait se dispenser d'élucider. Voyons si la suite du texte a pu suffire à rassurer Antoine Thomas ou M. Coville.

§ II. Sed ut a longioris processus iteratione me absolvam, venio ad id quod postquam gratia Dei, et benivolorum tuorum prosecutione ferventi tibi obedientia reddita est per dominum meum germanum[2] regis, nonnulla pro te, et nomine tuo capitula promissa sunt, quae quam fideliter, et sincere, quantisque cum digestionibus, altercationibus, recisionibusque plurimis conclusa sint, sciunt multi, scio ego, qui saepe numero interfui,

(1) J. Gerson, *Sermo in feria II Pentecostes*, Ia pars, cons. 3 ; t. II, col. 41B.

(2) L'*Amplissima collectio* précise, en note *c* : « Hoc est per dominum Ludovicum germanum fratrem domini Caroli VI regis Francorum ». C'est reproduire textuellement une note apposée dans le ms. 13062, fol. 43r°, en marge droite.

Digitized by Google

pro quibus a tua sanctitate confirmandis, idem dominus regis germanus solemnes nuntios, postmodumque dominus noster rex eminentiores[1] ad eamdem sanctitatem transmiserunt : qui quid egerint profecerintque, exitus acta probant. Et ut tibi in aure loquendo detegam percepta[2], nihilo *magis* eorum legationi detulisti, aut cohortationibus *moveris*, *quam si dura silex aut stet Marpesia cautes*[3]. En haec promissa fides est[4] ?

On a beau s'appliquer à lire cette lettre avec les yeux de Gerson, on ne peut manquer d'être frappé, au contact de ce deuxième paragraphe, par des éléments qui offrent le plus vif intérêt pour l'historien tandis qu'ils n'en avaient aucun pour le chancelier, et pas davantage d'ailleurs pour le pape. Jean de Montreuil n'a pas daté sa lettre, et rien n'est plus regrettable, mais ce qu'il écrit devant nous est chargé d'implications chronologiques très suggestives. Ne nous y arrêtons pourtant pas encore, car le meilleur moyen de les interpréter correctement est de les rattacher aux indications complémentaires qui nous attendent au § VI. Gardons-nous donc de céder à la curiosité de l'historien, et respectons les règles du jeu en restant autant qu'il est possible dans la peau du chancelier parisien.

Devant ce paragraphe, Gerson a-t-il réagi? Ne multiplions pas ses réactions sans nécessité, mais ne les éliminons pas non plus lorsque le texte paraît les exiger. Sans doute, on supposerait volontiers que ce fragment, du moins, aurait pu lui paraître bénin, puisque tout semble se borner au rappel de faits indiscutables. Mais nul n'a le droit, dans une question de ce genre, de réduire un texte aux faits qu'il enregistre.

(1) Les éditeurs mauristes les nomment dans la note *a* de la col. 1344 : « Nimirum duces Bituricensis et Burgundiae regis patruos, et ducem Aurelianensem ipsius germanum ».

(2) L'*Amplissima collectio* a imprimé *perceptae*, en faisant précéder ce mot d'une virgule. Il convient de s'en tenir au manuscrit. Les éditeurs, en effet, construisent *perceptae* en apposition à *legationi*, et comprennent que Benoît XIII n'a rien accordé de plus à leur ambassade après l'avoir reçue, accueillie. Mais que font-ils de *detegam?* Une gaucherie pléonasmatique compliquée d'une acception incorrecte de *detegam* pris absolument, c'est beaucoup trop au passif de Montreuil. Mais aussi, ce n'est pas ce qu'il a écrit ; ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Si l'on respecte le manuscrit, tout est simple : « Et pour te découvrir, en te parlant à l'oreille, ce que nous avons appris, tu n'as rien offert de plus à leur ambassade, ou tu n'as pas été plus ébranlé par leurs exhortations... ».

(3) VIRGILE, *Enéide*, 470-471 :

Nec *magis* incepto vultum sermone *move*tur,
Quam si dura silex, aut stet Marpesia cautes.

Il est très probable que Jean de Montreuil emprunte ce texte directement à Virgile, mais il n'est pas impossible que ce soit LACTANCE qui lui ait appris à l'utiliser à de telles fins ; cf. *De morte persecutorum*, 30 ; *P. L.*, t. 7, col. 242B (où Maximien, croyant avoir tué Constantin, le voit apparaître) : « haeret manifestarius homicida, et mutus stupet :

Quasi dura silex, aut stet Marpesia cautes ».

(4) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 2 ; *l. c.*, col. 1343D-1344A ; collationné sur le ms. 13062, fol. 43r°.

Digitized by Google

Il faut tenir compte en outre des relations qu'il soutient avec son contexte littéraire et avec les intentions qu'il est censé réaliser. Ici, concédons que le contenu historique n'était pas de nature à provoquer de protestations gersoniennes. Par amour de la brièveté, Jean de Montreuil renonce à s'entêter dans son infraction aux conseils donnés le 4 juin par l'orateur de la réconciliation et de l'amnistie. Il se détourne du passé pour s'en tenir aux événements survenus depuis la restitution d'obédience. Il y a souvent assisté, il peut donc en parler en connaissance de cause. Il évoque d'une part les démarches où se sont épuisés le zèle du duc d'Orléans et la bonne volonté royale ; d'autre part, la réponse du pape à tant de généreuses initiatives. Pour que l'union fût consommée, Benoît XIII n'avait qu'un geste à faire : confirmer des accords déjà conclus en son nom. Hélas ! — et c'est ici qu'éclatent sous forme de réminiscence virgilienne la rancœur de l'humaniste et la raison d'être de son message : dur comme un roc, le pontife obstiné a opposé à toutes les ambassades, à toutes les exhortations l'impénétrable immobilité d'un marbre de Paros. N'est-ce pas un dernier fait bien connu comme tel? Ne doit-il point passer comme les autres sans que Gerson, témoin lui aussi d'un insuccès si complet, ait la moindre objection à formuler?

Pour peu qu'on soit résolu à traiter ces personnages médiévaux avec autant d'attention et de respect que ceux de l'antiquité ou d'époques plus récentes, on ne se sentira guère disposé à accorder que Gerson ait pu lire ces lignes sans éprouver le sentiment que leur auteur se mouvait dans un monde très différent du sien. Quoi qu'il en soit de l'exactitude matérielle des faits rapportés, la suite des idées, les intentions qui commencent à se manifester, la thèse que ces faits mêmes impliquent, tout devait confirmer l'impression produite, pour des raisons beaucoup plus immédiatement palpables, par le premier paragraphe. A vrai dire, parler de suite des idées, c'est s'exprimer par antiphrase. Ce qui est observable, c'est leur rupture. Contigus, ces deux textes ne sont pas reliés par une continuité interne. Après avoir, à ce qui semble, posé en thèse que Benoît XIII, tout en étant le vrai vicaire de Jésus-Christ, doit consentir, sans plus hésiter, à sa déchéance, Jean de Montreuil abandonne purement et simplement ce principe d'où l'on pensait qu'il allait déduire ses conseils pratiques, et s'empresse de recourir à des considérations de nature toute différente. Je ne sais si la suite dans les idées est un besoin pour l'humanisme, mais c'est pour la théologie une nécessité vitale. Devant un tel procédé de composition, un théologien ne peut manquer de se trouver dépaysé. Si on lui demande ce qu'il pense de la forme d'un opuscule qui a la prétention de construire sur une pluralité de principes juxtaposés une démonstration convaincante en matière particulièrement délicate, on ne voit pas comment il pourrait éviter de répondre par des

Digitized by Google

critiques sévères et d'exhorter l'écrivain inexpérimenté à observer les lois de la logique et de la dialectique. De plus, ce vice de composition comportant l'abandon d'une thèse exorbitante, le théologien Gerson aurait eu deux raisons pour une pour déclarer à l'humaniste : vous posez une thèse qui reste sans effet sur votre argumentation ; sa présence stérile ne peut qu'en compromettre le succès : supprimez-la.

La supprimer au bénéfice du nouveau développement? Mais a-t-on lieu de penser que la direction choisie lors de cette reprise de départ ait pu paraître plus satisfaisante au chancelier? Je ne le crois pas, car ce que Jean de Montreuil adopte soudain en ce paragraphe, c'est un ton plus voisin de l'invective que de la discussion respectueuse sur le terrain des principes. S'il renonce à la controverse théologique ou juridique, c'est pour avoir licence d'entreprendre avec son interlocuteur, d'homme à homme, une conversation où il est sûr de le confondre. Que Gerson ait consenti de gaîté de cœur à cette chute, c'est ce que je me refuse à admettre sans preuve. Qu'il ait couvert de son autorité de censeur le trait sur lequel, en fin de paragraphe, l'humaniste révèle au pape qu'il a dessein de porter le fer rouge au plus profond de sa conscience, c'est ce qui me paraît inconciliable avec tout ce que nous savons de ses sentiments et de son action à cette date. Car, on ne saurait trop le remarquer, Jean de Montreuil ne se borne pas à stigmatiser en termes virgiliens l'obstination pontificale, il prétend aller au delà des apparences et dégager les responsabilités. Si toutes les négociations échouent, un seul des partenaires est coupable, et ce qui est en cause, ce n'est pas la complexité de la situation, la difficulté réelle des réalisations pratiques, c'est la conscience du pape, et pour trancher le mot, sa mauvaise foi. Imagine-t-on l'orateur du 4 juin donnant son approbation à cette insolence, pour ne pas dire à cette injure?

Pas plus qu'on ne se le représente adhérant sans réserves à la thèse d'histoire que le secrétaire royal entend imposer même au pape. Thèse assez naturelle, en somme, sous une telle plume, mais dont il y aurait plus que de la naïveté à se demander si elle pouvait obtenir l'agrément de l'ancien captif d'Avignon, du juriste toujours prêt à défendre l'intégrité du pouvoir spirituel et à démontrer que ses initiatives propres étaient les seules capables de procurer l'unité de l'Église. Peu de mots sont nécessaires à Jean de Montreuil pour établir — et en ceci il appartient à la plus tenace des traditions — que le gouvernement français est au-dessus de tout reproche, pour exalter son zèle et proclamer la sincérité de ses décisions. Il lui en faut moins encore pour définir le seul obstacle qui s'oppose à l'efficacité de ses mesures, et pour l'identifier avec la mauvaise foi pontificale. Après tout ce que nous avons déjà rappelé à propos du premier paragraphe, il est clair que le secrétaire du roi continue à se

Digitized by Google

mouvoir dans un cercle d'idées que l'effort constant de la politique gersonienne a eu pour but de briser. Quoi qu'il en soit de la réalité objective — dont on doit bien reconnaître que, même après les travaux de N. Valois, de J. Haller ou de V. Martin, elle reste à conquérir — on n'a plus à prouver qu'au sentiment de Gerson les responsabilités étaient partagées, et l'on n'a pas davantage à démontrer qu'une critique de l'attitude pontificale, qui commence par une accusation expresse de mauvaise foi, s'oppose terme à terme non seulement aux conditions de succès des démarches entreprises par Gerson, mais encore à ses déclarations formelles. Le contraste paraîtra mieux encore lorsque nous aurons réussi à fixer la situation chronologique de la lettre *Altitudinem tuam*. Dès à présent, il paraît certain que, plus il avançait dans sa lecture, plus vivement le chancelier devait sentir l'obligation d'objecter aux convictions et à la méthode de Jean de Montreuil des réflexions que lui dictaient son expérience, ses interventions passées et actuelles, son bon sens.

§ III. Sed maxime in admirationem[1] omnium cedit, omnes eos qui tibi in hac re ac Deo et ecclesiae fideliter prudenterque, et enixe famulati sunt, hi maxime a te absunt, et dicunt suspectos intense tibi reddi ; quorum unum tandem pro multis dabo, non monitu suo, aut requesta, qui hinc abest ducentis miliaribus, sed eo jugis erga te, et ecclesiam exstitit fidelitatis ipsius integritas, sapientia, diligentiaque coadjuncta, ut expromere nequeam, etiam*si mihi* cum eodem Virgilio *centum linguae sint oraque centum*[2]. Quis autem, *per Dei atque hominum fidem*[3], mortalis pro mortali perseverantius usquam egit ? Quis manibus, pedibusque elaboravit intensius ? Quinquennio qui ferme magnis hac in urbe cum sumtibus degit, sic agendo causam tuam, ut eam vitae, et bonis omnibus praeponeret. Testes sunt duces, proceres, et viri plerique doctissimi, quibus, firmius ut tu credas ei, tunc admodum adversabantur. Suasiones quoque suae publicae, privataeque quantum causam tuam adjuverint, si roges, siquidem ut multos adversarios remoraretur et tepidos redderet, ac indifferentes circa te tuos efficeret ; demumque si qui tibi favorabiles erant, amicissimos concluderet, et intimos. Et tu hunc probum virum ex sapientia et virtute totum factum, S. Poncii[4] Praesulem, post tottot[5] obsequia, totque rerum tuarum gestiones in tuae habitationis vestibulo, luce integra, quod aiunt, opperiri passus es. Immo in crastinum tandem,

(1) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *admiratione.*

(2) VIRGILE, *Enéide*, VI, 625-627 :

> *Non, mihi si linguae centum sint, oraque centum*
> Ferrea vox, omnis scelerum comprendere formas,
> Omnia poenarum percurrere nomina possim.

Cf. *Géorgiques*, II, 43-44 ; thème assez fréquent chez S. JÉRÔME, *Epist.* LXVI, 5, *P. L.*, t. XXII, c. 641 ; *Epist.* LXXVII, 6, col. 694 ; *Epist.* CXXIII, 17, col. 1059.

(3) CICÉRON, *De natura deorum*, I, 13 : « Proh deum *atque hominum... fidem* ».

(4) L'*Amplissima collectio* ajoute la note *b* : « Petrum Rabanum qui Romam ad Bonifacium papam ad procurandam ecclesiae unitatem missus traditur ». Qu'il s'agisse de Pierre Ravat, c'est ce qui ne fait aucun doute, mais Jean de Montreuil veut parler ici d'un séjour de cinq ans à Paris, non de la mission à Rome, postérieure à cette lettre.

(5) L'*Amplissima collectio* imprime : *tot.*

Digitized by Google

ut additur, venturum remisisti : et eo tempore maxime, quo ad[1] visendum te magis, sicut reor, ut tuae liberationis ab ergastulo una tecum gaudio, quam ut commodo quovis alio potiretur, accesserat. O[2] vicem ingratitudinis et apud eum quem maxime gratiis plenissimum decet esse de hominum[3] quippe memoria non visam, modo ita sit, aut scriptis perceptam antiquorum. Quae omnia perfacile audientibus suggeruntur. Cum referatur, ipsum, ut primum potuit, a tuo comitatu abiisse[4].

Quelle chute, et quel contraste ! Un style où ne cessent de briller des reflets virgiliens, et une pensée qui s'abaisse jusqu'à chercher ses armes dans des ragots d'antichambre ! Gerson aurait approuvé tout cela ? On veut nous le faire croire, ou plutôt, car l'opinion commune est trop peu consciente des relations textuelles qu'elle suppose pour qu'on puisse lui prêter une intention de ce genre, il est de fait que, le voulant ou non, c'est là ce qu'elle nous oblige à admettre. Pouvons-nous y consentir ? Pour nous en rendre compte, analysons le mouvement de pensée dont ce troisième paragraphe est le fruit, et tâchons de circonscrire les faits historiques qu'il met en œuvre.

Jean de Montreuil décrit une situation d'ensemble et l'illustre d'un exemple topique. D'une façon générale, on observe, à la stupéfaction de tous, que Benoît XIII tient éloignés de lui, parce qu'ils lui sont devenus terriblement suspects, tous ceux qui ont procuré la restitution d'obédience en appliquant avec fidélité et prudence leurs efforts au service du pape, de Dieu et de l'Église. Le cas particulier chargé de prouver le bien fondé de ce grief, c'est la mésaventure survenue au plus dévoué, au plus zélé défenseur du prisonnier d'Avignon, l'évêque de Saint-Pons, Pierre Ravat. D'un mot, au lieu de le recevoir avec empressement, Benoît XIII l'a fait attendre tout un jour dans son vestibule et même, d'après ce que l'on rapporte, a renvoyé sa visite au lendemain[5].

Ne nous hâtons pas de discuter ces faits. Supposons Jean de Montreuil bien informé et incapable d'exagération. Soit, tout s'est passé ainsi. Benoît XIII a mal reçu Pierre Ravat ou ne l'a pas reçu du tout. Écœuré, ce bon serviteur digne des plus larges récompenses a quitté un maître ingrat. Non content d'avoir désavoué et rejeté ce collaborateur d'élite, le pape étend ses injustes soupçons au groupe entier de ses partisans les plus sûrs. En quoi cela regarde-t-il le secrétaire du roi Jean de Montreuil et quel résultat pratique peut-il espérer d'une offensive menée sur ce

(1) L'*Amplissima collectio* imprime : *quoad*.

(2) L'*Amplissima collectio* met un point et virgule après *accesserat* et imprime *et* à la place de *O*, ce qui rend la phrase incorrecte et inintelligible.

(3) L'*Amplissima collectio* imprime : *hominis*.

(4) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 3 ; *l. c.*, col. 1344B-D ; ms. 13062, fol. 43r°-v°.

(5) C'est l'interprétation la plus bénigne, mais non sans doute la plus correcte. Si l'on prend le texte à la rigueur, Jean de Montreuil dit plutôt qu'alors que l'évêque de Saint-Pons se proposait de revenir le lendemain, il a été renvoyé.

Digitized by Google

terrain? De deux choses l'une : ou bien les faits qu'il allègue sont exacts, ou bien ils sont controuvés. Dans cette deuxième hypothèse, inutile d'insister sur le sort qui attend sa démarche. Si les faits sont exacts, ou bien ils trahissent une intention papale mûrement délibérée, ou bien ils résultent de mesures capricieuses. Si Benoît XIII a ses raisons de suspecter le loyalisme de ceux qui affectent de le mieux servir, est-ce en lui reprochant son ingratitude que Jean de Montreuil pourra modifier ses sentiments? Et si son attitude soupçonneuse n'est qu'un réflexe instinctif ou une manifestation de hautaine indépendance, est-ce une monition du prévôt de Lille qui le convaincra qu'il se trompe? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une telle intervention a quelque chose d'impudent ou de puéril. Plus on le fréquente, plus Jean de Montreuil apparaît comme l'enfant terrible de la chancellerie royale. Fier de sa plume, il n'hésite pas à écrire ce que d'autres oseraient à peine chuchoter. Nous en ferons bientôt une expérience encore plus probante. Dès maintenant, nous ne saurions douter que la lettre *Altitudinem tuam* ne présente les caractères les plus accusés d'une démarche irréfléchie que les meilleures intentions du monde ne sauraient excuser alors qu'elle risque de compromettre tant et de si graves intérêts.

Hésiterait-on à l'admettre? Qu'on cherche seulement à discerner la liaison de ce paragraphe avec ceux qui le précèdent. Dans le premier, Jean de Montreuil a exprimé sa désolation devant ce schisme interminable et prescrit au pape le seul remède efficace : partir. Dans le second, il a opposé aux initiatives royales, si généreuses, si fécondes, la mauvaise foi du pape. Ici, au troisième moment de cette dialectique dont la fin est d'obtenir du pape un geste décisif, il lui fait part de son jugement sur son caractère et certains traits de son gouvernement : tu as, lui dit-il équivalemment, un caractère exécrable, et tu fais si bien que tes meilleurs amis sont obligés de t'abandonner. J'ai beau faire, je ne vois pas comment ces trois étapes peuvent constituer trois moments logiquement ordonnés d'une argumentation élaborée en vue d'engendrer dans la conscience de Benoît XIII une et la même conclusion pratique. S'il était sensible au premier moment, le pape déposerait incontinent la tiare : mais alors, comment donnerait-il satisfaction au second en confirmant les conventions pendantes? Si, dans le dessein de déférer aux conseils de son mentor parisien, il conservait le pouvoir souverain pour en faire l'usage que lui recommande le troisième moment, la lecture du troisième paragraphe lui permettrait de prendre encore son temps, à la condition de combler de faveurs ses partisans, de rappeler Pierre Ravat, de prodiguer sourires et bénéfices. De ce point de vue, rien de plus faible, rien de moins composé qu'un *factum* dont les parties ne sont pas reliées entre elles par un courant de pensée continu. Mais, hétérogènes à cet égard, ces parties recouvrent

Digitized by Google

une certaine unité, une réelle cohésion, si on les considère sous un éclairage différent. Jean de Montreuil ne fait pas ce que son texte semblait annoncer, mais ce qu'il fait n'est pas dépourvu pour autant de relations organiques et d'intelligibilité. La surface de son texte ferait croire qu'il aligne les griefs au hasard des sursauts de son indignation. Mauvaise foi, ingratitude, dureté, voilà ce que lui aurait peu à peu révélé l'action du pape. Mais s'il juxtapose ces observations au risque de briser le fil de son discours, c'est parce que cette énumération même appartient essentiellement à la dialectique sur laquelle il compte pour emporter les dernières résistances. En effet, au lieu de proposer au pape des considérations abstraites ou de lui donner des conseils qui ne procéderaient pas d'une expérience psychologique, il a décidé de l'entraîner à réfléchir sur ses torts afin de définir leur rôle dans la prolongation du schisme. Voilà pourquoi, n'osant espérer la sage décision dont son premier paragraphe s'empressait de montrer l'opportunité, il passe à la considération de faits récents et en induit l'existence de défauts dont il importe que Benoît XIII se persuade qu'ils le caractérisent tout en constituant le principal obstacle à l'union.

La lettre *Altitudinem tuam* nous permet donc d'assister à une entreprise très remarquable de sédation du schisme par correction spirituelle du souverain pontife. Ce n'est ni la seule, ni la moins digne d'intérêt. Je ne dis pas qu'elle soit absurde ou psychologiquement fausse, mais il serait superflu de démontrer que, de toutes les armes dont pouvaient disposer les artisans de l'unité, aucune, sans doute, n'était de maniement plus délicat, aucune ne comportait plus de risques. Jean de Montreuil était-il qualifié, aux yeux de Gerson, pour se l'approprier et disséquer, de sa main si lourde, la conscience de Benoît XIII? Quiconque le lit avec un peu d'attention est obligé d'avouer qu'il serait difficile d'agir avec plus de maladresse.

Car enfin, si le prévôt de Lille compte sur la componction du pape pour obtenir la signature tant désirée, la moindre des conditions nécessaires est qu'il le pique au bon endroit et d'un dard acéré. Est-ce l'effet que va produire ce troisième paragraphe? Pour que Jean de Montreuil ait pu l'espérer, il faut qu'il ait été aveuglé de la façon la plus étrange sur la portée de son observation. A supposer que tout se soit passé comme on le lui a raconté et comme il le répète avec tant de complaisance, le moins qu'on puisse dire est que la pointe de son argument est émoussée. En quoi consiste, en effet, ce reproche? Laissons de côté l'accusation générale dont aucune autre preuve n'est donnée que le cas de Pierre Ravat. Ce grief, qui doit tout supporter, est bien tout ce qu'on peut rêver de plus frivole. Qu'un prélat n'ait pu être introduit auprès du souverain pontife aussitôt qu'il l'eût désiré, qu'y a-t-il là d'émouvant ou de scandaleux? On peut imaginer vingt raisons de ce retard qui dispensent de toute

Digitized by Google

hypothèse défavorable. Pour que l'humaniste en fasse toute une histoire, pour qu'il ose proclamer la nouveauté absolue d'un tel exemple d'ingratitude, il faut ou bien qu'il ait quelque raison personnelle de déplorer cet incident ou bien que, se trouvant démuni d'arguments sérieux, il ait compté sur ses outrances de plume pour donner du corps et du relief à la plus insignifiante des anecdotes. De toute façon, le fait est trop faible pour supporter l'imputation dont il doit être le seul garant. Cette disproportion trahit chez Jean de Montreuil un parti pris de majoration péjorative qui ne paraît guère favorable au succès de sa démarche, et qui accentue son opposition aux sentiments et aux méthodes de Gerson.

Pour mesurer l'accroissement de cette divergence, revenons à ce dont nous sommes sûrs que le chancelier l'a pensé et l'a dit, parce qu'il l'a écrit et que son texte nous reste. Par une rencontre singulière, il nous est loisible de constater que, précisément sur le point qui constitue ce troisième paragraphe les deux hommes diffèrent jusqu'à la contradiction. Dans leur connaissance de Benoît XIII, de son caractère, de ses défauts ou de ses vertus, dans l'interprétation de ses sentiments et de son attitude après la restitution d'obédience, plus encore dans l'appréciation de ce qu'il convient de dire de lui ou de lui dire en ces conjonctures, le prévôt de Lille et le chancelier parisien occupent deux positions qui s'excluent sans compromis possible. Jean de Montreuil accuse Benoît XIII d'indifférence, d'endurcissement, d'une ingratitude inouïe de tous les siècles. Gerson n'a pas un reproche à lui faire : il ne cesse de proclamer sa mansuétude, sa bénignité, sa générosité, sa clémence. Comme s'il voulait prendre le contre-pied de la lettre *Altitudinem tuam*, il affirme que la conduite de Benoît XIII sera un exemple mémorable et véritablement chrétien pour toutes les générations à venir :

> Tua quippe mansuetudo non solum non sublata est a Sanctitate tua his fraudibus, sed mira quadam effulgentia magis et magis emicuit, usque ad quendam intuentium stuporem, usque ad pias lachrymas audientium, et ad exemplum memoriale et vere christianum apud omnes generationes posterorum[1].

Il s'en faut d'ailleurs du tout au tout que l'opposition ne porte que sur l'ensemble : ce sont les détails et leur expression même qu'elle affecte. Sur les faits et gestes de Benoît XIII, Gerson n'est pas moins bien renseigné que le prévôt de Lille. Ce qu'il sait, il tient à le déclarer avec force, il l'a appris de source certaine. Et il en sait assez pour n'être jamais à court dans l'énumération des traits de générosité ou de douceur. Cent bouches et cent langues n'auraient pas été de trop à l'humaniste pour célébrer les titres d'une innocente victime à la reconnaissance d'un ingrat : temps et langue manqueraient au chancelier s'il voulait rapporter

(1) J. Gerson, *Sermo factus Massiliae*, 1ª pars ; t. II col. 46D.

Digitized by Google

tous les exemples dont il pourrait étayer son jugement si bienveillant. C'est que, tandis que, d'après Montreuil, tout le monde est stupéfait de l'ingratitude soupçonneuse qui récompense les plus fidèles dévouements, la stupeur que connaît Gerson et qu'il décrit est un saisissement d'admiration devant la splendeur de plus en plus éclatante d'une mansuétude que l'épreuve n'a pas entamée. Les exemples qu'il en connaît sont innombrables. Tout comme Montreuil, il n'en retient qu'un, mais il en a été si ému qu'il le raconte longuement devant le pape lui-même à Marseille, en rappelant qu'il en a déjà fait le récit à Paris, le 4 juin, devant une foule immense dont les profonds soupirs et les pieuses larmes avaient été la plus éloquente des approbations tacites. Cet exemple, le voici :

Quae exempla omnia si referre voluero, nitar incassum prius tempus et lingua deficient. Unum tamen ex innumeris (quod fidelissima relatione didici) commemoretur exemplum, quod dum Parisiis in Sermone publico restitutionis pro parte regis feria secunda post Pentecostes coram populosissima et celeberrima utriusque status frequentia retulissem illud suis suspiriis altis et subditis tacentes approbarunt, et non pauci ad pias usque lachrymas (nec mirandum) compuncti sunt. Postquam [...] te Deus [...] eduxit ad littus libertatis [...], eo tunc venit ad verendam tuae celsitudinis praesentiam homo quidam non infimae fortunae, qui ultro confessus est te patrem et dominum suum, immo nostrum omnium, te christum Domini, nedum impie tangere, sed crudeli inauditoque parricidio interficere semel et iterum voluisse. Expaverunt opinor qui aderant, qua fronte vir tanti sacrilegii, vir tam nefarii facinoris conscius, non solum hoc facere, sed vel comparere praesumpsisset. Multi coeperunt torvos in eum oculos flectere, dentibus fremere, vix manus continere, nisi quod tuam expectabant sententiam, et qualem expectabant nisi ut diceres : Tollatur impius, exturbetur sacrilegus, ligatis manibus et pedibus trahatur ad carcerem ut tradatur in mortem. At vero tu nihil horum dixisti, pater clementissime, sed misericordiae et mansuetudinis signum aperiens, et clementiae virgam extendens, praeoccupasti confitentem reum priusquam verba orationis complesset, serenissimo quoque vultu et verbis suavibus plenam praeconcepti hujus flagitii veniam indulsisti, *vincens in bono malum*[1], et cujus esses spiritus, cujus insuper vicarius, facto certissimo palam docens. Hoc egisse nonne satis erat ad misericordiam ? Addita est assecuratio, trepidare vetans jurejurando firmata. Nam fit *cui multum dimittitur*[2] multum ingratum si de dimissione haesitaverit. Dixit namque spiritus tuus bonus et suavis : Hoc faciat mihi Dominus et hoc addat, si ullas unquam adversum te odii vel vindictae reliquias apud me servavero, immo si quam poenam in te posterius exercere voluero, illa in caput meum prior cadat. Ne indulgentiam tantummodo ego praesto si deinceps bene te habueris, sed et tibi tuisque similibus omnibus benevolentiam polliceor ampliorem. O dignissimam summo pontifice vocem. O responsum divino viro convenientissimum. O factum misericordiae singularis, quod patrem et pastorem evangelicum repraesentat...[3].

(1) Cf. Saint Paul, *Romains*, XII, 21 : « Noli vinci a malo, sed *vince in bono malum* ».

(2) Réminiscence de Saint Luc, VII, 47 : « Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit *multum*. Cui autem minus *dimittitur*, minus diligit ».

(3) J. Gerson, *Sermo factus Massiliae*, 1ª pars ; t. II, col. 46D-47C. Le texte du sermon du 4 juin nous a été conservé sous une forme très abrégée. Ce trait n'est rappelé qu'à la fin, en une simple allusion, t. II, col. 43A : « Notandum quod in recommendatione solita post sermonem quaedam narrata sunt super mansuetudine domini nostri et indulgentiis quas faciebat etiam capitalibus inimicis, et quaedam alia de rege et domino Delphino ad propositum materiae, quae hic inserere praetermisi ».

Digitized by Google

Voilà ce que Gerson sait, voilà comment il se représente Benoît XIII, voilà ce que, du 4 juin au 9 novembre, il veut dire et redire partout, parce que c'est la vérité et parce qu'il poursuit inlassablement le même but : émouvoir tous les cœurs en décrivant la magnanimité d'un souverain pontife abreuvé de persécutions et d'outrages, mais qui ne connaît ni colère, ni haine, ni rancœur vindicative. Sachant ce qu'il sait, voulant ce qu'il veut, qu'aurait-il pensé de l'histoire de Pierre Ravat ? Ne nous hâtons pas trop de dire qu'il se serait contenté d'en hausser les épaules. L'évêque de Saint-Pons, bien connu de tous les Parisiens pour son inlassable activité en faveur de Benoît XIII, ne devait pas lui être moins cher qu'à Jean de Montreuil. En apprenant sa disgrâce, ne se serait-il pas senti tenu d'atténuer ses sentiments d'admiration pour un pontife coupable d'une telle ingratitude et d'estomper leur expression privée ou publique ? Sans doute, si le fait était certain. L'était-il ? En le croyant, il ne se serait pas exposé aux reproches de la critique moderne, car il aurait prévenu le plus prudent, le mieux informé, le plus sûr des historiens. Noël Valois, en effet, n'a pas hésité à recueillir le témoignage de Jean de Montreuil et à lui conférer une pleine valeur historique :

> Cependant, malgré les nombreux services que lui avait rendus, à Paris, Pierre Ravat, Benoît XIII lui avait fait un accueil maussade quand celui-ci était venu le saluer après sa délivrance (v. une lettre de Jean de Montreuil, *Amplissima collectio*, t. II, c. 1344)[1].

C'est peut-être accorder un peu trop de crédit à une saillie d'humaniste. Nous ignorons ce que Gerson aurait pensé de ce grief, mais — la chose est-elle moins importante ? — nous savons ce que Jean de Montreuil lui-même a fini par en penser. On ose à peine faire observer qu'un texte imprimé a échappé à N. Valois, mais on ne peut éviter de constater que, s'il avait rapproché, ainsi que tout l'y invitait, de la lettre *Altitudinem tuam* l'*Epistola XLIX*, imprimée par Martène dans son *Amplissima collectio*, tome II, col. 1412C-1414B, l'historien du Grand Schisme aurait reçu de Montreuil en personne le conseil de ne pas attacher grande importance à sa petite histoire.

Écrite, selon l'*Amplissima collectio*, *ad quemdam cardinalem amicum*, l'*Epistola XLIX*, *Quanquam ad te*, a vu son destinataire découvert de la façon la plus heureuse par A. Thomas. C'est précisément Pierre Ravat. L'identification ne fait aucun doute, étant donné la façon dont Jean de Montreuil rappelle sa lettre *Altitudinem tuam* et déclare à son correspondant qu'il a voulu blâmer le pape de son ingratitude à son sujet :

> quia insuper citra dies aliquot summo scripseram pontifici aduertendo fidenter de imminenti recidiuo vbi in *altitudinem suam* occasione tue paternitatis potissimum videar inuexisse, non monitu quippe tuo, ut infra cautum est aut requesta, sed tantum

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, **366**, p. 372, note 1.

Digitized by Google

de te ferebatur habuisse neglectum, ac tales ac tanti per te sibi et ecclesiae noscuntur impensi fuisse famulatus, ut non moveri non potuerim, nec in illo calamus sistere quivit, quominus ex quo loquendum erat, veritatem reticerem[1].

Donc, peu de jours après *Altitudinem tuam — citra dies aliquot* — Jean de Montreuil écrit à Pierre Ravat. Le motif? Il vient d'apprendre que Benoît XIII l'a créé cardinal :

quia meis cum primum auribus insonuit te ad gradum cardinalatus evectum extitisse...[2].

Cardinal? Et sa disgrâce? L'invective monstérolienne aurait-elle converti le pape? En si peu de jours? Nous aurons l'occasion de nous convaincre qu'une telle hypothèse a contre elle les faits les mieux établis. Pour le moment, il nous suffit de constater qu'elle est contredite par Jean de Montreuil lui-même. Bien loin de se flatter d'avoir provoqué un revirement si total, il se contente de s'en réjouir, sans pouvoir en percer le mystère. Il reconnaît qu'il avait été mal renseigné, et il compte sur un recours opportun à la sagesse antique pour se faire pardonner d'avoir ajouté foi à une rumeur dépourvue de fondement :

Laetor igitur nunc et gaudeo gaudio magno valde, causam invectionis praetactae tuo hujusmodi assumtu cessavisse, et quod patrem supremum decet, nihil egisse videatur sine mysterio magna pariter atque causa. Qua ex re perverissimum esse cerno illud Ethici verbum :

Rara fides ideo quia multi multa loquuntur[3].

Nec minus Virgilianum illud :

Fama malum, quo non aliud velocius ullum
Mobilitate viget, viresque adquirit eundo,
Tam ficti pravique tenax, quam nuncia veri[4].

La bonne foi de l'humaniste n'est pas en cause, non plus que la sincérité de ses sentiments, mais bien sa pondération, sa prudence. D'autant plus prompt à s'emparer d'un bruit incertain qu'il y trouve non seulement un argument, mais l'occasion de s'instituer le champion d'un homme qu'il admire, Jean de Montreuil a assez de loyauté pour y renoncer aussitôt qu'il a quelque raison de penser qu'il s'est laissé induire en erreur. Rien de mieux, et l'histoire aurait tort de s'attacher avec plus de ténacité que lui-même à ses propres textes. Nous aurons à voir si la nouvelle qui le délivra de sa bévue était de meilleure qualité que celle qui l'avait engendrée. Ici, nous pouvons conclure : le fait particulier dont

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Quanquam ad te;* ms. 13062, fol. 40r° ; cf. dans l'*Amplissima collectio*, l'*Epistola XLIX*, col. 1412C-1414B.

(2) JEAN DE MONTREUIL, *l. c.*, fol. 39v°.

(3) DIONYSII CATONIS, *Distichorum de moribus ad filium;* éd. J. CHENU, Paris, Panckoucke, 1843, *Les fables d'Avianus suivies des Distiques de Denys Caton*, in-8°, 148 p., I, 13, p. 98 :

Spem tibi promissi certam promittere noli :
Rara fides ideo est, *quia multi multa loquuntur.*

(4) VIRGILE, *Enéide*, IV, 174-175 et 188.

Digitized by Google

Jean de Montreuil fait tant de cas dans son troisième paragraphe reposait sur des racontars si peu fondés qu'il devait paraître dépourvu de consistance à tout esprit informé et réfléchi, à plus forte raison à tout diplomate engagé par ses convictions et ses démarches dans une direction qui en postulait la fausseté, je veux dire à Gerson.

Le fait particulier ne supportant pas l'examen, l'observation d'ensemble, du moins, pouvait-elle subsister? Moins encore, car Gerson et les universitaires parisiens étaient mieux placés que quiconque pour en connaître l'inexactitude. Qu'il suffise de rappeler que, ses ambassadeurs à peine arrivés auprès de Benoît XIII, l'Université de Paris fut informée que le pape les avait reçus avec bienveillance, leur accordant facilement l'audience sollicitée et multipliant volontiers les conversations familières ; qu'il avait surtout su trouver une réponse agréable tant en ce qui concernait le fait de l'union que le rôle de l'Université[1]. Ayant consenti, du 16 au 23 octobre 1403, à la signature de cinq rôles indépendants du *rotulus magnus* qui devait être signé le 9 novembre, ayant conféré au chancelier Gerson, porte-parole de l'Université, la cure de Saint-Jean en Grève[2], le pape avait prouvé à ceux qui, fort peu de temps auparavant, étaient ses pires adversaires qu'il ignorait la rancune ou que des raisons d'ordre supérieur le rendaient capable de la surmonter.

Les faits étant tels, le troisième paragraphe est plus qu'une inexactitude

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, **366**, p. 349-350, et surtout, dans le *Cartulaire* de H. Denifle, t. IV, **54**, p. 59-60, n° 1785, la lettre de l'Université de Paris à ses ambassadeurs (N. Valois, *l. c.*, écrit à tort : « Le contentement de l'Université éclata dans une nouvelle lettre qu'elle adressa *à Benoît XIII* (je souligne)) : « oct. 1403. ad suos nuncios ap. Benedictum XIII [...] : de grata domini nostri summi pontificis responsione tam super facto desideratissime unionis ecclesie, quam super facto rotuli nostri eidem scribimus, affectionem ipsius quam ad pacem ecclesie gerit singulariter collaudantes, et nos nostraque omnia in tam sancti operis prosecutione eidem humiliter offerentes. De benigna vestra receptione, de audientia faciliter impetrata et obtenta, deque premissis etiam familiaribus colloquiis affectuosissime sibi regratiamur, rursus eidem supplicantes, quatinus vos paterno favore tractare dignetur et legationem vestram ad finem optatum perducere.»

(2) Cf. H. Denifle, *Cartulaire*, t. IV, **54**, p. 61-71, n° 1786 : *Rotulus nunciorum Universitatis parisiensis. Sallone 16 oct. 1403 ;* n° 1787 : *Rotulus nunciorum Universitatis parisiensis. Sallone, 18-23 oct. 1403 ;* n° 1788 : *Rotulus magistri Nicolai Clamengiis. Sallone 16 oct. 1403 ;* n° 1789 : *Rotulus magistrorum facultatis medicinae Paris. Sallone 18 oct. 1403 ;* n° 1790 : *Rotulus licentiatorum et bacallariorum in decretis* (250). *Sallone 20, 21 oct. 1403.* La signature anticipée de ce dernier rôle ayant été apprise à Paris provoqua l'indignation du recteur et de l'Université, comme il appert de la lettre citée à la note précédente, où il est écrit : « De rotulo bachalariorum in decretis non sine contemptu Universitatis ante nostrum presentato, vehementi admiratione perculsi sumus [...]. Rector et Universitas studii Parisiensis ». Le *rotulus magnus*, n°s 1792-1799, occupe les pages 73-125. C'est le 18 novembre 1403 que fut donnée à Gerson l'expectative de la cure de Saint-Jean en Grève : cf. *Cartulaire*, t. IV, p. 126, n° 1801. La mort du titulaire, Garnier Guerout, n'étant survenue qu'au début de 1408, Gerson ne fut pourvu que le 19 février 1408.

Digitized by Google

ou une maladresse : c'est un danger. Attaquer, sans prendre soin de vérifier ses renseignements, sur deux points où le pape, de l'avis de Gerson ou selon la réalité des faits, était invulnérable, c'était, tout en faisant un pas de clerc, porter un coup de Jarnac aux négociations en cours. Qu'on se représente Benoît XIII jugeant des dispositions du gouvernement et du clergé français d'après ce paragraphe ! On voudrait que Gerson ait buté sur une citation de Térence, mais consenti à cette funeste manœuvre ? On avouera plutôt qu'il y en aurait assez pour être d'ores et déjà persuadés que le chancelier n'a pu laisser passer un tel texte sans essayer d'en ramener l'auteur à une appréciation plus objective de la situation et à plus de prudence dans ses démarches. Volontiers, j'arrêterais mon enquête sur une expérience qui engendre une telle conclusion. Mais les paragraphes qui suivent contiennent des leçons si importantes qu'on ne me pardonnerait sans doute pas d'avoir abandonné à mon lecteur le soin de les dégager. Cette histoire souffre de trop d'inadvertances pour qu'il soit loisible de traiter par prétérition les textes dont on a la chance de disposer. Achevons donc l'examen de la lettre *Altitudinem tuam*.

§ IV. Taceo quod contra praedecessorum tuorum mores ex Francis officiarios paucos habes. Quod tuae sit electionis et simul arbitrii. Mea vero nihil refert, sed alio ex capite stupent multi, quod cum circa unionem ecclesiae perscrutandam inquirendamque super omnia, et ante omnia astringaris, eamque summopere procurare deberes, vacantia, procurationesque, aut vectigalia hujusmodi meditaris, et nescio quam gentem armatam de bonis conducendo crucifixi, ut jam non Aaron thurificans, sed praelians Caesar videaris. Subtractionis effectum per beneficiorum collationem, et alias moliris irritare : et in hoc, consimilibusque plurimis totus es ac potissimum vacas. Quod quam prudenter, animadvertito, et circumspectus provideto novissima[1]. Nam si contingat oves a suo[2] imposterum[3] secedere pastore, de regressu non confidat, actum est. Et ut metaphoram intelligas, qui fuerunt pro te, maxime non erunt. Quid consequenter de aliis censendum est, tu judica : nempe ut omnes fiant pariter inimici, ac tui persecutores vehementissimi ore uno, atque voto[4].

Impitoyable, l'humaniste poursuit l'énumération des fautes accumulées par le pape. Il a pourtant l'intention de se montrer bon prince. Certains de ses griefs seront à peine articulés. Ici, il glisse en guise de transition un reproche qu'il retire aussitôt, mais où sont comprimées de multiples amertumes. Benoît XIII, il tient tout de même à l'observer, rompt avec la tradition des papes d'Avignon en accueillant peu de Français en ses offices. Ah ! le bon apôtre ! Quelle singulière idée, après cinq ans de captivité et de soustraction d'obédience ! Aurait-il fallu, pour plaire à la

(1) Cf. *Deutéronome*, XXXII, 29 : « Utinam saperent [...] ac *novissima providerent* ».
(2) L'*Amplissima collectio* ajoute : *ipso*.
(3) L'*Amplissima collectio* imprime : *in posterum*.
(4) Jean de Montreuil, *Altitudinem tuam*, § 4 ; *l. c.*, col. 1344D-1345A, et ms. 13062, fol. 43v°-44r°.

Digitized by Google

cour de France, qu'à peine libéré l'auguste prisonnier expulsât ses plus fidèles serviteurs pour mobiliser une armée de secrétaires français? Qu'aurait dit alors Montreuil de son ingratitude? D'ailleurs, il avait déjà Nicolas de Clamanges et Jean Muret... Mais n'insistons pas plus que le prévôt de Lille sur cet étrange reproche. Il passe, parce qu'une mobilisation d'un autre genre l'inquiète et l'indigne. Plus semblable à César qu'au grand-prêtre Aaron, Benoît XIII délaisse les fonctions liturgiques pour des préparatifs de combat. Les biens du Crucifié lui servent à soudoyer une armée, et, pour faire face à ces dépenses, au lieu de consacrer toutes ses réflexions, tous ses efforts, à procurer, comme ce serait son devoir essentiel, l'union de l'Église, il ne médite que nouveaux impôts. S'il pense à autre chose, ce n'est guère qu'aux moyens d'annuler tous les effets de la soustraction d'obédience en procédant à la collation des bénéfices, ou de toute autre façon. Voilà ce qui l'absorbe. Jean de Montreuil n'éprouve pas le besoin de montrer comment ces préoccupations détournent le pape du seul geste qu'on attend de lui. Il a mieux à faire. Il doit le mettre en garde contre la conséquence de telles aberrations. Que le pasteur se méfie : ses brebis vont de nouveau l'abandonner. S'il les laisse partir, c'en est fait : il attendra en vain leur retour. Craignant de ne pas être assez clair, le prévôt met les points sur les i en traduisant sa métaphore. Que Benoît XIII persiste, et ses amis seront les premiers à le trahir. Tous les autres deviendront ses ennemis et seront unanimes à le persécuter.

Instruit par ce paragraphe, N. Valois n'a pas douté des préparatifs belliqueux de Benoît XIII[1]. Instruit par la palinodie dont le paragraphe précédent nous a rendus les témoins, j'aurais besoin d'une solide confirmation pour n'éprouver aucune inquiétude. Mais il importe assez peu. Il ne s'agit pas non plus de rendre hommage à la clairvoyance prophétique dont fait preuve l'auteur d'un avertissement si sage. Ce qui compte, c'est l'impression de Gerson. Elle n'est pas douteuse. Jean de Montreuil déclare ne pas vouloir s'occuper de ce qui ne le regarde pas : *mea vero nihil refert.* Le chancelier l'aurait encouragé à tirer de cette réflexion toutes ses conséquences pratiques, donc à supprimer un paragraphe qui, d'une part, critique des mesures qu'inspirent peut-être les motifs les

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 402 : « Ce n'était pas seulement de l'argent, mais des troupes que cherchait à se procurer le pontife auquel on reprochait naguère de vouloir ressembler plutôt à un César qu'à un Aaron ». La note 2 indique la source : « Lettre de Jean de Montreuil [...] (*Ampl. coll.*, t. II, col. 1345) ». C'est bien la nôtre. Il me semble avoir d'autant plus de raisons de me méfier que N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 410, note 5, constate qu'en mai 1405, à Nice, l'armée de Benoît XIII ne s'élevait qu'à cent trente-deux hommes d'armes et à quarante-quatre arbalétriers. C'est peut-être beaucoup pour Aaron, mais pour César...

Digitized by Google

meilleurs ; d'autre part, se permet de prévoir les décisions les plus délicates des serviteurs les plus dévoués au pape. Je ne sais si le fidèle Gerson s'était déjà interrogé sur ce que serait sa conduite au cas où Benoît XIII reviendrait sur ses promesses ; mais toutes ses paroles, tous ses actes, prouvent qu'au moment où la lettre *Altitudinem tuam* menaçait le belliqueux pontife d'une défection générale, le chancelier parisien n'envisageait même pas cette éventualité, et jouait en toute loyauté le jeu de la confiance absolue en la sincérité du pape enfin recouvré. S'inquiéter, douter, menacer : autant d'infractions aux règles de ce jeu, autant de moyens assurés de rendre suspectes au souverain pontife les négociations d'où l'on attendait le salut. Avec une ferveur de néophytes, les ambassadeurs universitaires lui prodiguaient les marques d'attachement et de vénération. Qu'aurait-il pensé de tant de nouveaux amis si les plus anciens n'avaient attendu qu'un peu d'obstination de sa part pour se transformer en persécuteurs ?

Tactique monstérolienne, politique gersonienne : ces deux réalités historiques s'excluent par leurs contenus incompossibles et leurs dynamismes de sens contraire. Devant ce paragraphe, Gerson eût senti cette incompatibilité beaucoup plus vivement que nous. Attendre une citation de Térence pour réagir eût été une abdication. Sans qu'elle s'en doute, l'histoire l'en accuse. De moins en moins, je pourrais me résigner à y consentir.

§ V. Nonnihil quin etiam frequens haec relatio quosdam urit, quod cum pauxillulum quodpiam a te petitur beneficium, vel praebenda, signemus centum dumtaxat solidorum, continuo perquiris de persona cujas est ? Qua in facultate perluceat ? Quomodo morata sit ? praebenda quae sit ? quantum valeat ? in quo consistat ? quasi ad ea logices rudimenta nos revoces ubi[1] petunt : quae, qualis, quanta ac veluti nonnisi electis quidquam et sufficientissimis dare velles, sive tu non cum hominibus degeres, sed angelis. In quo audis summum philosophum testimonio Lactantii Ciceronem : « *Quoniam autem,* inquit ipse, *vivitur non cum perfectis hominibus, neque sapientibus, sed cum his, in quibus praeclare agitur, si sint simulacra virtutis, etiam hoc intelligendum puto, neminem esse negligendum, in quo aliqua significatio virtutis appareat* »[2]. Sed subditur, quod molestiae partem gignit, te omnia in uno beneficia possidere, nec eo contentus, episcopia plura, ac pingues abbatias (indulge Pater sancte), ad mensae coapplicas tuae, de quibus tamen, ni fallor, vel negligas et illud Apostoli:

(1) L'*Amplissima collectio* coupe à tort en mettant un point après *revoces*, et une majuscule à *Ubi*.

(2) CICÉRON, *De officiis*, I, 15, 46 ; éd. C. F. W. MUELLER, Leipzig, Teubner, 1890, p. 17, l. 26-30. Citation littérale, sauf : pla*neque sapientibus ; si sunt ; neminem* omnino *esse neglegendum*. Bien que Lactance ne paraisse pas toujours convaincu de la suprématie philosophique de Cicéron (cf. LACTANCE, *De ira Dei*, 1 ; *P. L.*, t. 7, col. 81A : « Socrates, cum esset omnium philosophorum doctissimus »...), Jean de Montreuil n'invoque pas à tort son témoignage ; il le cite même littéralement : cf. LACTANCE, *Divinarum institutionum*, III *(De falsa sapientia philosophorum)*, 14 ; *P. L.*, t. 6, col. 388A : « At ille idem perfectus orator, idem *summus philosophus* », désigné plus bas par l'apostrophe : « Marce Tulli ».

Digitized by Google

Sit *unius uxoris vir*[1]. Et ut nosti, nihil jura magis horrent, quam praelaturas pastoribus vacuas sinere[2].

L'oreille tendue vers les récits les plus défavorables au souverain pontife, cet étrange directeur de conscience s'imagine qu'il va le conduire à résipiscence en lui administrant la preuve qu'il le connaît sous ses aspects les moins flatteurs. Après sa mauvaise foi, son ingratitude et ses erreurs sur la nature de ses obligations ou leur hiérarchie, voici son avarice. Nous arrêterons-nous en si bon chemin? Ici encore, N. Valois en croit Jean de Montreuil sur parole[3]. Je ne peux entreprendre la vérification de chacun de ces détails, mais j'hésite à m'abandonner à une telle source. Ce qui me paraît sûr, c'est que nous recueillons ici l'écho des conversations tenues à la chancellerie royale durant de longs jours d'attente trop propices au retour de toutes les vieilles rancunes et au succès, sinon à l'éclosion, des pires calomnies. A peine le prisonnier d'Avignon a-t-il reconquis sa liberté, on l'accuse d'accaparer les bénéfices. On fait mieux : on lui reproche de ne vouloir les conférer qu'à bon escient. Vieille querelle sur un air nouveau. L'affaire de l'abbé de Saint-Denys doit être à l'arrière-plan de ces jérémiades[4]. Mais ce qu'on ne peut discerner autour d'un tel texte, ce sont des consonances gersoniennes. L'approbation du chancelier, supposée par l'histoire, paraît hautement improbable. Laisser passer toutes les gaffes et blâmer une bagatelle de rhétorique eût prouvé ou la plus superficielle des lectures ou la plus extraordinaire des inconsciences. Dans toute cette affaire, il y a manifestement méprise : serai-je suspect d'injustice si je dis que nous devons dorénavant nous attendre à la définir, non chez Gerson, mais chez les historiens?

§ VI. Tu tamen utere jure tuo, et superomnipotentia[5] quoad voles: ad id redeo quod supra tetigeram de articulis tuae sanctitatis nomine promissis, qui quodam in instrumento authentico duabus lineis tuae manus consignato caventur, vel qui dehinc elici

(1) Saint Paul, *Timothée I*, III, 2 : « Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, *unius uxoris virum* ».

(2) Jean de Montreuil, *Altitudinem tuam*, § 5, *l. c.*, col. 1345B-C, et ms. 13062, fol. 44r°.

(3) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 400 : « Ce qu'il y a de certain, c'est que Benoît XIII s'occupait de remplir ses coffres. [...] La Chambre apostolique se réservait la jouissance des revenus d'un certain nombre de bénéfices », et en note 4 : « Lettre du camerlingue datée d'Avignon, le 3 décembre 1404 [...]. Jean de Montreuil avait déjà reproché à Benoît XIII, vers les premiers jours de l'année 1404, de garder en sa main un certain nombre d'évêchés et de riches abbayes (*Ampl. coll.*, t. II, col. 1345) ».

(4) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 362-363. En juin-juillet 1403, Philippe de Villette, envoyé en ambassade auprès de Benoît XIII après avoir été élu abbé de Saint-Denys par ses moines durant la soustraction, fut traité par le pape comme un intrus. Soumis à une enquête humiliante, il fut replacé à la tête du monastère sans que mention fût faite de son élection.

(5) L'*Amplissima collectio* divise à tort ce mot composé en ses deux éléments.

Digitized by Google

possunt, et concludi, ut ab illius voce coepi, qui praecipue debet scire : nec id, ut certo scio, tibi dicere verebitur in persona : ratione cujus a tua discretione peto, ratificare cur moraris ? Quomodo vel renuis admittere, cum totum tractatum sit, et editum omni maturitatis digestione per quotquot praestantiores, et sapientissimi, ac veritatis amatores inhabitant regnum istud ? nec occurrit quam ob causam tu resistas, aut potueris quoquo pacto usquequaque restitisse, quominus, ut ad particulare paulisper descendamus, scripta tua undique mittere desieris, continentia, quod ubi adversarius tuus cedat, aut viam quamcumque receperit, per quam unio subsequatur ecclesiae, et illi tuae tamen sanior pars obedientiae consentiret, paratus sis acceptare. Quia demus oppositum, quod idem adversarius hoc modo viam causativam unionis acceptaret, et tu consilio (!) tuae obedientiae, ut praefertur, obtemperare recusares : aut oculi scientificorum parum vident, aut tu, sancte Pater semper cum venia, schismatis fautor esses. Quod si principis illius praeclarissimi, qui te adiit, hortamenta, ac nuntiorum hujus universitatis venerandae suasio adversum te frustra sint, spes aufugit, subit desperatio sub te in futurum[1] unionem posse contingere. Quo te prospicio (horreo dicere, et tamen dicam), jam jam moriturum sub odio, vilipensione, notaque omnium legis Christi. Ex adverso eos si exaudieris,

Dum juga montis aper, fluvios dum piscis amabit,
Dumque thimo pascentur apes, dum rore cicadae :
Semper honos nomenque tuum, laudesque manebunt[2].

Un humaniste n'est pas tenu au respect. Il laisse les grands de la terre se débrouiller avec leurs droits et leur puissance, fût-elle une *super-toute-puissance*. Son affaire à lui, c'est de leur dire en toute liberté et en termes antiques la vérité. La vérité, il vient de la dire à cet endurci, ingrat, belliqueux et cupide. Le mal qui le ronge étant ainsi défini que restera-t-il qui lui permette de persister dans son obstination? Jean de Montreuil peut donc revenir à son sujet et demander raison au pape de ses lenteurs. Tout est prêt. Tout ce que la France compte d'hommes sages, puissants et amis de la vérité s'est mis d'accord sur un texte. L'heure est donc venue d'une décision capitale. Il faut parler clair. Ou bien Benoît XIII ratifiera, ou bien il s'obstinera dans son refus. S'il résiste, aucun espoir ne reste de réaliser l'union sous son pontificat : le pape d'Avignon sera fauteur de schisme. Mais le péril n'est pas seulement pour l'Église, il est pour le pape en personne. Malgré l'horreur que lui inspire une telle prédiction, le perspicace prévôt ne peut s'empêcher de dire ce qu'il prévoit : Benoît XIII mourra sous la haine et le mépris infâmant de tous les chrétiens. S'il cède, enfin, ah ! s'il cède aux prières des derniers ambassadeurs, ultime ressource de ses amis, que Virgile lui apprenne donc quel honneur, quelles louanges éternelles s'attacheront à son nom !

Cœur ardent, le généreux humaniste aime le pape qu'il invective aussi bien que l'Église dont il rêve de procurer l'unité ; mais l'ardeur de son zèle est-elle de nature à lui permettre d'atteindre la fin qu'il veut servir?

(1) L'*Amplissima collectio* imprime : *futuro*. Le manuscrit n'a d'ailleurs qu'un seul mot : *infuturum*.

(2) VIRGILE, *Bucoliques*, Egl. V, 76-78. JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 6 ; *l. c.*, col. 1345D-1346C, et ms. 13062, fol. 44r°-v°.

Digitized by Google

Là est la question. Les événements ont prouvé qu'en prévoyant le pis, Jean de Montreuil avait montré beaucoup de clairvoyance, mais la sûreté de son coup d'œil prophétique ne s'imposait certainement pas à tous ses contemporains. Les prophètes de malheur obtiennent rarement l'audience, à plus forte raison l'adhésion unanime de ceux qu'ils voudraient sauver. Les plus rebelles à leur action sont les diplomates dont l'activité propre exige l'espoir, ou l'illusion que tout va pouvoir s'arranger. Or, à Marseille, à Tarascon encore, c'est de la diplomatie que fait Gerson. Supposons qu'un *quidam* surgisse soudain pour le prévenir qu'il perd son temps parce que la situation est d'une simplicité linéaire et qu'il faut emporter de vive force une solution immédiate. Supposons que ce trouble-fête ajoute qu'il y a bien des chances pour que tout soit perdu. Supposons enfin que, s'arrogeant une mission dont nul ne l'aurait investi, ce prophète de malheur ose s'adresser directement au souverain pontife assiégé d'ambassades et de protestations de fidélité, afin de lui dévoiler ce que pensent dans le secret de leur cœur ces solliciteurs si pleins de déférence, et qu'il lui dise simplement ceci : la cour de France et l'Université de Paris doutent à tel point de votre loyauté qu'elles envisagent déjà l'échec définitif de leurs démarches et la fin la plus ignominieuse pour un pape coupable d'avoir résisté à leurs requêtes. Une telle révélation n'aurait pu que provoquer le sursaut d'indignation le plus dommageable aux intérêts pour lesquels Gerson avait accepté d'intervenir. Qu'une telle catastrophe se fût produite inopinément, il n'aurait pu que la déplorer en s'efforçant d'y porter remède ; mais qu'il en ait été prévenu, qu'il ait tenu en mains la bombe destinée à faire sauter l'édifice qu'il s'appliquait à construire, qu'il ait eu à l'examiner, avec licence de la détruire ou de la rendre inoffensive, et que lui qui n'a cessé de se tenir en garde, de lutter partout contre les excès d'un zèle mal éclairé — *qui non est secundum scientiam*[1] — n'ait remarqué qu'un lapsus de pure forme, qui pourrait le croire ?

Tout cela ne manque pas de justesse, m'objectera-t-on sans doute, mais seulement s'il s'agit d'une certaine époque. On ne peut multiplier de telles observations en marge de la lettre *Altiludinem tuam* qu'en fonction d'une hypothèse chronologique dont la valeur n'est pas évidente. L'opposition gersonienne telle que je la définis est l'opposition qu'aurait pu faire Gerson durant une période dont l'histoire n'a pas le droit de placer la limite inférieure beaucoup plus bas que janvier 1404. Sommes-

(1) *Romains*, X, 2 : « aemulationem Dei habent, sed *non secundum scientiam* ». Ce jugement paulinien est devenu chez Gerson un thème général qu'il applique à chaque cas de zèle indiscret ; cf. entre autres exemples J. GERSON, *Epistola I ad Bartholomaeum*, **89**, t. I, col. 62.

Digitized by Google

nous assez sûrs que la lettre *Altitudinem tuam* se situe avant cette date pour nous laisser convaincre par une argumentation que le moindre déplacement dans le temps risquerait fort de ruiner par la base ? Question essentielle à laquelle on ne peut plus différer de répondre. Comme s'il tenait à nous apporter son secours contre les approximations dont il a été trop souvent victime, Jean de Montreuil nous offre, dans cette lettre même, assez de données pour que nous parvenions, grâce à lui, à une détermination précise.

DATE DE LA LETTRE *ALTITUDINEM TUAM*

Bien que nul, à ma connaissance, n'ait signalé le rapport organique qui relie la lettre *Altitudinem tuam* à la lettre *Nunc demum*, je ne suis pas le premier à me préoccuper de cette enquête chronologique. Sauf erreur, pourtant, personne n'a reconnu la difficulté réelle que les textes de Jean de Montreuil impliquent de ce point de vue. Les éditeurs n'ont été frappés que par l'impossibilité d'accorder entre elles les deux dates fournies par les premières lignes d'*Altitudinem tuam*. Leur solution, nous l'avons vu, consiste dans le choix d'un juste milieu entre deux dates inexactes parce qu'approchées. Constatant que Jean de Montreuil se réfère à deux repères dont l'un donne 1404, l'autre 1408, ils pensent que c'est en 1406 qu'il écrit[1]. On ne peut, en vérité, que s'étonner d'une pareille méthode, car, dans sa facilité apparente, elle présente un double inconvénient majeur. Non seulement elle renonce à comprendre ce qu'elle a l'air d'expliquer, mais elle écarte une donnée textuelle que l'on n'a aucune raison de négliger. Incapable de décider dans quel cas l'approximation monstérolienne est la plus étroite, elle suppose que l'erreur est de même dimension dans l'un et dans l'autre, mais — et ceci est tout à fait essentiel — de signe opposé. Selon les éditeurs bénédictins, Jean de Montreuil, à quelques mots de distance, pèche par excès, puis par défaut. Par excès, puisque, écrivant en 1406, il déclare que le schisme dure depuis près de trente ans ; par défaut, puisqu'il évalue à moins de dix ans un pontificat inauguré en 1394. Pourquoi cette oscillation ? Est-elle vraisemblable ? On a peine à le croire. Un écrivain qui majore la durée du schisme n'a aucune raison de réduire aussitôt celle d'un pontificat inclus dans cette durée même, et cela d'autant moins qu'il ne prend la plume que pour reprocher au pape d'avoir laissé courir les jours de son règne sans mettre fin à la division qui ruine l'Église. S'il écrivait en 1406, Benoît XIII serait pape depuis douze ans. Son dessein étant ce qu'il est,

(1) Cf. *supra*, p. 364, note 2.

Digitized by Google

il serait plutôt porté à se représenter un pontificat d'une quinzaine d'années que de dix. Le fait que, dans un tel contexte, la durée du schisme est majorée oppose donc à la solution de juste milieu imaginée par des éditeurs négligents une invraisemblance psychologique qui la rend fort improbable. Mais il y a plus. Un adverbe écrit par Jean de Montreuil lui-même interdit à l'historien d'arrêter en 1406 le mouvement de repli que les Mauristes ont commencé d'accomplir. Si l'on veut respecter le texte, il faut se laisser conduire par lui jusqu'en 1404, et même peut-être un peu plus haut. En effet, Jean de Montreuil ne dit pas que Benoît XIII préside aux destinées de l'Église depuis une dizaine d'années, mais depuis *presque* dix ans : *cui tu ferme decennio praesedisti*[1]. *Ferme* est un cran d'arrêt que l'on n'a pas le droit de franchir. Les éditeurs ont reproché au prévôt de Lille de s'exprimer ici *parum accurate*[2] : ils n'ont pas tout à fait tort, mais l'inadvertance est surtout de leur côté. S'il y a quelque obscurité, ce n'est pas une raison pour tracer un chemin arbitraire comme si l'auteur n'avait planté aucun jalon. L'historien ne peut se permettre de s'en tenir à une solution de juste milieu entre 1404 et 1408, car Jean de Montreuil lui dicte une certitude provisoire, dont il doit partir pour se demander si elle s'accorde avec l'ensemble des données textuelles. Jusqu'à plus ample informé, la lettre *Altitudinem tuam* se situe d'elle-même avant le dixième anniversaire du couronnement de Benoît XIII, c'est-à-dire avant le 11 octobre 1404[3]. Cette date est-elle possible ?

Ni Antoine Thomas ni Noël Valois n'en ont douté. Le premier, avec son laconisme ordinaire, s'est contenté de l'inscrire à la suite de l'*incipit*, corrigeant ainsi tacitement la position intenable de l'*Amplissima collectio*. Le second a fait plusieurs allusions à la situation chronologique de cette lettre. Toujours, il la place dans les premiers jours de 1404, mais il n'est parvenu ni au dernier degré de précision désirable, ni même à une absolue coïncidence entre ses diverses indications. Le plus souvent, il pense que Jean de Montreuil a écrit au pape « vers les premiers jours de l'année 1404[4] ». Lorsqu'il rapproche la lettre *Altitudinem tuam* du sermon de Gerson à Tarascon, et la déclare écrite « vers le même moment »[5], il ne

(1) Cf. *supra*, p. 380.

(2) Cf. *supra*, p. 364.

(3) Sur cette date, cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 16-17. Le couronnement de Benoît XIII eut lieu le 11 octobre 1394.

(4) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 400, note 4 (citée *supra*, p. 414, note 3) et *op. cit.*, t. III, p. 402, note 2 : « Lettre de Jean de Montreuil écrite vers les premiers jours de l'année 1404 (*Ampl. coll.*, t. II, col. 1345) ». C'est le § IV ; cf. *supra*, p. 412, note 1.

(5) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 417 : « le sermon que Gerson avait prêché devant lui à Tarascon, le 1er janvier 1404... » et note 2 : « Vers le même moment, Jean de Montreuil l'avertissait de prendre garde à une nouvelle défection, cette fois définitive (*Ampl. coll.*, t. II, col. 1345) ». Allusion au § VI.

Digitized by Google

conquiert aucun degré nouveau de rigueur, mais il ne s'écarte pas de la période déjà fixée par lui en termes un peu vagues. De même, semble-t-il, lorsqu'il la rappelle à propos des cinq bulles obtenues par le duc d'Orléans le 8 janvier 1404 et la place « vers ce moment »[1]. Cependant, ce dernier texte ne va pas sans impliquer une certaine relation temporelle qui obligerait à placer l'intervention de Jean de Montreuil avant la conclusion des conversations conduites entre Benoît XIII et le duc d'Orléans :

Dans une lettre écrite à Benoît XIII vers ce moment, Jean de Montreuil insiste sur la nécessité de faire droit aux demandes du duc d'Orléans et de l'Université : en cas de refus, il faudrait désespérer de l'union sous un tel pontife (*Ampl. coll.*, t. II, c. 1346[2]).

Nous reconnaissons notre § VI. Mais si Jean de Montreuil peut se permettre d'exprimer une telle inquiétude et de proférer de telles menaces, il faut penser que sa lettre a été écrite avant les bulles du 8 janvier, ou tout au moins avant que la nouvelle de cette heureuse solution ne fût arrivée à Paris, ce qui n'entraînerait qu'un retard de quelques jours[3]. Précision heureuse? Oui, si elle ne se heurtait à une autre page du même historien.

Opposant à l'endurcissement de Benoît XIII la confiance dont le duc d'Orléans faisait preuve à son égard, N. Valois ne serait pas disposé à garantir la loyauté de ce prince :

Ainsi s'en allaient à peu près en fumée les promesses garanties par la parole de Louis d'Orléans. A voir avec quelle étrange facilité le prince se résignait à ce fâcheux démenti, l'on peut se demander s'il ne s'y attendait pas, et l'on est tenté d'en conclure qu'il se fiait peu lui-même aux prétendues promesses qu'il avait, pour les besoins de sa cause, mises dans la bouche de Benoît XIII[4].

Pour se rassurer, ou tout au moins pour bien montrer la complexité de cette question, il s'objecte en note :

Voici pourtant en quels termes Jean de Montreuil parle des promesses faites au nom du pape par le duc d'Orléans : « Quae quidem fideliter et sincere, quantisque cum digestionibus, altercationibus recisionibusque plurimis conclusa sint, sciunt multi, scio ego, qui saepenumero interfui. » (*Ampliss. coll.*, t. II, c. 1343[5]).

Par le § II de sa lettre *Altitudinem tuam*, Jean de Montreuil prouverait donc le sérieux des négociations et des promesses. Mais si ce paragraphe doit être situé après le retour du duc d'Orléans et le compte rendu de sa

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 355 : « le duc d'Orléans [...] obtint enfin remise de cinq bulles datées du 8 janvier 1404, dont il déclara se contenter » ; et en note 3 : « Dans une lettre écrite à Benoît XIII vers ce moment... »

(2) N. Valois, *loc. ult. cit.*

(3) Pour fixer les idées, je rappelle que la nouvelle de la mort de Clément VII, survenue en Avignon le 16 septembre 1394, arriva à Paris le 22 septembre (cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 3), et que le chevaucheur du roi parti de Paris le soir du 22 septembre se présenta aux cardinaux déjà réunis en conclave dans l'après-midi du 26 (N. Valois, *op. cit.*, p. 11).

(4) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 358.

(5) N. Valois, *l. c.*, p. 358, note 2.

Digitized by Google

mission, c'est après le 14 février 1404 que cette lettre a été écrite[1]. Comment accorder cette conclusion avec celle que vient de nous suggérer le § VI? N. Valois ne nous le dit pas, et c'est bien dommage, car, pour ma part, je ne vois pas d'autre ressource que de supposer ou bien que Paris attendit, pour connaître l'octroi des bulles du 8 janvier, le retour de Louis d'Orléans, ou bien que le § II ne fait pas allusion aux conversations officielles qui suivirent ce retour. La première hypothèse manque de vraisemblance ; la seconde suppose une méprise de N. Valois. *Angustiae sunt undique*, mais ce ne sont que de faibles angoisses à côté de celles que va nous infliger Jean de Montreuil en personne.

Car nul ne paraît s'être aperçu que les textes édités dans l'*Amplissima collectio* renferment la plus redoutable des objections qu'il soit possible d'opposer à la chronologie adoptée par N. Valois et A. Thomas, et même à la cote mal taillée des éditeurs. Nous y avons déjà rencontré la lettre *Quanquam ad te*. Nous avons reconnu qu'elle est indubitablement adressée à Pierre Ravat, et félicité A. Thomas de son attribution. Mais on se rend le travail facile quand on ne prend dans les textes que ce qui convient aux recherches que l'on veut faire aboutir. L'*Amplissima collectio* avait pourtant été la première à remarquer que la lettre *Quanquam ad te* est adressée à un cardinal à l'occasion de sa promotion :

ad quemdam cardinalem amicum. Gratulatur ei de sua promotione[2].

En nommant ce cardinal, A. Thomas avait donné à l'histoire tout ce qu'il lui fallait pour qu'elle opérât un rapprochement immédiat entre *Quanquam ad te* et *Altitudinem tuam*. Il nous a suffi de lire la lettre au nouveau cardinal Pierre Ravat pour constater qu'elle se situe tout près de la lettre au pape, ne lui étant postérieure que de très peu de jours. Il suffit de fixer la date de cette promotion cardinalice pour qu'éclate un nouveau problème qui semble dès l'abord jeter à terre tout l'édifice élevé par Antoine Thomas et Noël Valois.

Cette date, N. Valois ne déclare pas l'ignorer. Mieux, il la fixe au 22 septembre 1408[3]. C'est préciser de la façon la plus heureuse, grâce à Eubel[4], l'une des données les plus vagues qu'on puisse trouver dans le *Trésor de chronologie*[5], mais c'est écrire avec beaucoup d'inconscience exactement ce qu'il faut pour rendre impossible la date que l'on a attribuée

(1) Cf. N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 360 et note 1.
(2) *Amplissima collectio*, t. II, col. 1412C.
(3) N. VALOIS, *op. cit.*, t. IV, **387**, p. 30.
(4) Cf. EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, **65**, p. 488, note 8 : « Ille Petrus 1408 sept. 20 in S. R. E. card. promotus » (pourquoi le 22 chez N. Valois ?).
(5) Cf. MAS-LATRIE, *Trésor de chronologie*, **265**, col. 1204, qui nomme dans la cinquième promotion de cardinaux créés par Benoît XIII, en 1409, au n° II : « Pierre, archev. de ... *(sic)*, pr. card. » *(sic)*.

Digitized by Google

à la lettre *Altitudinem tuam*. En effet, si *Quanquam ad te* suit de peu une promotion cardinalice dont la date, connue avec certitude, est le 20-22 septembre 1408, on ne voit pas comment on pourrait respecter ses exigences internes en la situant tout près d'une lettre écrite dans les premiers jours de 1404. Mais si la lettre *Altitudinem tuam* ne précède que de quelques jours une lettre qui n'a pu être écrite avant le 20-22 septembre 1408, pour quelle raison s'obstiner à la placer au début de 1404? La question est d'autant plus pressante que le texte d'*Altitudinem tuam* contient une donnée qui s'accorde avec la date de *Quanquam ad te*, celle-là même que tout le monde a sacrifiée soit à sa concurrente, soit à la séduction d'une solution moyenne, celle qui serait atteinte par l'évaluation de la durée du schisme : 1408. Lui préférer 1406 ou 1404, serait-ce donc céder à des apparences illusoires? Non, sans doute, puisque nous avons reconnu, dans le texte d'*Altitudinem tuam*, la présence d'un adverbe décisif qui n'a pu être écrit qu'avant le 11 octobre 1404 : *FERME decennio*. Que conclure?

Le deuxième moment de notre enquête est donc la constatation d'une antinomie entre deux données textuelles, toutes deux de qualité égale puisqu'elles sont fournies par Jean de Montreuil. La conséquence la plus inévitable de cette constatation, c'est qu'il est impossible de choisir une date quelconque avant d'avoir tenté de surmonter cette antinomie. Il est donc manifeste que ni Martène, ni A. Thomas, ni N. Valois n'ont défini une position prudente. Encore un problème que nous n'aurions pas dû avoir à poser et qu'il nous est impossible d'éluder, car si la lettre *Altitudinem tuam* devait être placée en 1408, nos observations ne pourraient être maintenues telles quelles. Le Gerson auquel l'auteur de la lettre *Nunc demum* se serait adressé serait alors le membre déçu de l'ambassade impuissante de 1407, le théologien dorénavant obligé de chercher un remède ailleurs que dans les dispositions favorables de Benoît XIII, et qui commençait sans doute à méditer son *De unitate ecclesiastica*, sa *Propositio coram anglicis*[1] et même son *De auferibilitate*. Dans cette perspective, *Altitudinem tuam* devrait être considérée comme un témoin extrêmement important de l'évolution gersonienne. Un des caractères les plus remarquables de cette évolution, ce serait alors de s'être produite sous l'action conjuguée d'une expérience personnelle et d'une démarche de l'humanisme parisien. N'ayant rien à objecter à cette âpre monition, Gerson nous donnerait la preuve que la chancellerie de Notre-Dame se rendait sans réserve à la politique religieuse de la chancellerie royale. Renonçant à défendre Benoît XIII, la théologie souscrirait

(1) J. Gerson, *Propositio facta coram anglicis Parisios euntibus ad sacrum concilium Pisis, et hoc ex parte Universitatis Parisiensis*, anno 1408, **106** ; t. II, col. 123A-130D.

Digitized by Google

aux initiatives les plus sévères de l'humanisme. Est-ce dans ce sens imprévu que nous devons chercher notre interprétation? Jean de Montreuil a-t-il pu écrire sa lettre *Altitudinem tuam* vers le début de septembre 1408?

Oublions un instant la lettre *Quanquam ad te*. Demandons à la lettre *Altitudinem tuam* de nous révéler toutes ses attaches chronologiques. C'est ce qu'elle est prête à faire par ses deux paragraphes II et VI. Rapprochons-les. Complétons les unes par les autres leurs données respectives. Où sommes-nous conduits par là? A vrai dire, Jean de Montreuil s'exprime avec assez de précision pour que son texte ne souffre que d'une ambiguïté, celle qu'ont dénoncée les Mauristes. Tout le reste est assez clair. Par l'évaluation de la durée du schisme, il permettrait d'atteindre 1408 ; mais cette indication est plus que compensée : annulée, par la durée reconnue au pontificat de Benoît XIII, moins de dix ans. Les autres implications chronologiques convergent-elles vers 1404 ou vers 1408?

A la considérer dans son ensemble, la lettre *Altitudinem tuam* se situe dans une atmosphère caractéristique, et par conséquent à une époque assez nettement limitée. La restitution d'obédience est un fait accompli, mais c'est encore une question d'actualité, puisque le souci dominant de la chancellerie royale, et d'ailleurs la raison d'être de cette lettre même, c'est d'assurer les résultats pratiques de cette importante décision. 1404 ou 1408? En vérité, aucune hésitation n'est permise. En 1408, ce n'est plus du tout de cela qu'il s'agit. Les événements ont marché. La restitution d'obédience est loin, si loin qu'un autre régime lui a été substitué le 25 mai 1408 : la neutralité[1]. Depuis cette date, les témoignages officiels d'hostilité contre Benoît XIII se sont multipliés[2]. En septembre, ce n'est plus un geste conciliateur de Benoît XIII qu'on attend : c'est le concile de Pise qu'on prépare[3]. Les négociations sont rompues. Il n'est plus question d'ambassades. Tous s'éloignent du pontife intraitable. D'autre part, le conseil que Jean de Montreuil fait au pape la charité de lui adresser suppose une situation qui ne correspond pas à ce que nous savons de septembre 1408. Si je le comprends bien, ce mentor avisé

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 614-615. Voir, p. 608-614, le récit de la grande manifestation populaire du 21 mai, où Jean Courtecuisse demanda la condamnation de Benoît XIII, hérétique et schismatique depuis le 19 mai 1407.

(2) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. IV, **367**, p. 25-45. Le 20 août, un frère prêcheur démontre l'hérésie de Pierre de Luna. Les messagers du pape Sanche Lopez et Gonsalve sont exposés sur un échafaud. Le 26 août, sur le parvis de Notre-Dame, même exhibition assaisonnée du sermon grossier d'un trinitaire...

(3) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 45. Le 24 septembre, de Pise, les cardinaux répondent à Benoît XIII en lui annonçant leur décision unanime de tenir un concile dans cette ville.

Digitized by Google

reproche à Benoît XIII de préférer ses plans et sa tactique aux suggestions plus prudentes et plus sûres qui lui viennent de France. Il résiste aux exhortations parisiennes, mais il ne cesse de se déclarer prêt à la voie de cession si son rival la propose, ou à tout autre solution efficace qui agréerait au concile de son obédience[1]. Fort bien, paraît penser Jean de Montreuil, à la condition que tout cela soit sincère. Si le contraire se produisait, si Benoît XIII opposait un refus aux propositions romaines ou conciliaires? Eh bien ! il serait responsable du schisme. Je n'ai pas à insister sur le sens de ce passage. Que je me trompe ou non, il est hors de doute que Jean de Montreuil s'y réfère à des déclarations récentes de Benoît XIII, tient pour vraisemblable l'hypothèse d'un geste d'union venant de Rome, et envisage la possibilité d'un concile de l'obédience avignonnaise qui ne soit pas schismatique. Fin septembre 1408, il est trop tard pour que ce faisceau de conditions puisse être lié. Personne, à cette époque, n'aurait pu spéculer sur une initiative romaine favorable à l'union, car Grégoire XII venait de donner au monde chrétien le triste spectacle de sa défaillance obstinée[2]. Fort de son zèle évident et d'un échec dont son concurrent pouvait paraître le seul coupable, Benoît XIII n'avait rien à craindre d'un fantôme que Jean de Montreuil n'aurait eu aucune raison de brandir. De plus, ni d'un côté ni de l'autre on n'avait envie de parler de cession. Le 19 septembre, Grégoire XII fortifiait sa position en nommant neuf cardinaux nouveaux ; le 22, Benoît XIII répliquait par la promotion de cinq de ses créatures[3]. Enfin, si Benoît XIII prévoyait ou préparait un concile de son obédience, il était manifeste pour tous que ce n'était pas avec le dessein de se faire inviter à abdiquer. Le seul espoir des artisans de l'union reposait dans le futur concile des deux obédiences dont, dès le 24 septembre, de Pise, les cardinaux notifiaient à Benoît XIII la convocation[4]. A partir de cette date, la chancellerie royale ne pouvait plus considérer la réunion d'un concile particulier que comme une entreprise schismatique. Dès lors, ce serait trop peu de dire que, vers la fin de 1408, le contexte historique ne s'accorde pas avec la lettre *Altitudinem tuam :* il s'y oppose. En 1403-1404, au contraire, tout s'emboîte sans résistance. Ayant promis la cession dès le 10 avril 1399[5], Benoît XIII vient de renouveler ses assurances[6].

(1) C'est le sens qui me paraît le plus probable, quelles que soient les obscurités de la syntaxe monstérolienne de *quominus*.

(2) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 564-615, t. IV, p. 1-20. C'est le 9 mai 1408 que Grégoire XII refusa aux ambassadeurs de Benoît XIII la prorogation de leur sauf-conduit (N. Valois, t. III, p. 589).

(3) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 62, note 3, et p. 30.

(4) N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 45.

(5) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 216.

(6) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 337-342.

Digitized by Google

Il peut défier son adversaire. De son côté, Boniface IX n'a pas encore répondu aux avances de son rival par la grande déception réservée à l'ambassade de Pierre Ravat en juin-octobre 1404[1], et il n'est pas interdit de compter sur un concile avignonnais pour promouvoir l'union par la renonciation de son pape. Qu'il s'agisse de l'état de la chrétienté ou de l'attitude respective des deux pontifes, la démarche de Jean de Montreuil et la forme qu'elle revêt en cette lettre seraient également inintelligibles en 1408. Elles s'accordent au contraire au mieux avec la situation telle que nous la connaissons aux confins de 1403 et de 1404.

C'en est assez pour nous détourner définitivement de 1408. Nous aurons à nous demander comment nous accommoder du rapport qui relie *Altitudinem tuam* à *Quanquam ad te*, mais avant de revenir à ce problème, tâchons d'aller aussi loin que peuvent nous conduire les données de la lettre à Benoît XIII. Jean de Montreuil ne se contente pas de la situer par l'atmosphère qu'elle évoque et qu'elle exige, il la rattache de ses propres mains à un contexte historique défini, et défini avec plus de précision qu'on ne pourrait le croire si l'on s'en tenait aux historiens les plus diligents. Ces liens chronologiques sont constitués par des allusions à diverses ambassades auprès de Benoît XIII. Dom Martène, le premier, a tenu, sinon à indiquer la date de ces ambassades, du moins à nommer les ambassadeurs. N. Valois est allé plus loin en donnant des dates. Ni l'un ni l'autre n'a considéré ce texte du point de vue de ses exigences propres ; ni l'un ni l'autre n'a cherché à le dater avec la précision que tous ces liens permettent peut-être d'atteindre. Recueillons leurs résultats et, s'il en est besoin, tâchons de les dépasser.

Pour l'éditeur, une seule question s'est posée. Quels sont les ambassadeurs *plus éminents* envoyés par le roi lui-même? Il en nomme trois : les ducs de Berry et de Bourgogne, oncles du roi, et le duc d'Orléans, son frère. Je me demande comment un bénédictin a pu se satisfaire d'une pareille note. Trois erreurs s'y trouvent concentrées. D'abord, je ne sais où l'on a pu prendre le renseignement relatif au duc de Bourgogne : aucune source de moi connue ne le mentionne. En second lieu, s'il est vrai que les ducs de Berry et d'Orléans se sont rendus auprès de Benoît XIII, ce serait fausser la nature de leurs démarches que de les présenter comme ambassadeurs du roi. Chacun de ces très hauts personnages agissait pour son propre compte, et même lorsque leur politique coïncidait avec la politique royale, ce n'était pas un dessein du roi mais une partie de leur propre plan qu'ils cherchaient à accomplir. La chancellerie royale ne pouvait s'y tromper. Lorsque Jean de Montreuil parle d'ambassadeurs envoyés par le roi, il faudrait donc avoir constaté l'impossibilité de décou-

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 372-374.

Digitized by Google

vrir des messagers qui se soient acquittés au sens propre d'une telle ambassade pour avoir le droit de regarder vers les ducs que nomme un peu trop vite l'*Amplissima collectio*. Enfin, si le duc d'Orléans se trouvait réellement inclus dans l'*eminentiores* de Jean de Montreuil, la situation chronologique d'*Altitudinem tuam* ne serait peut-être pas aisée à définir, mais elle comporterait à tout le moins un *terminus a quo* fixé de façon indiscutable par ce deuxième paragraphe. Le prévôt de Lille, en effet, ne prend la plume qu'après la fin, et l'échec, de ces diverses ambassades : *exitus acta probant*. Or le duc d'Orléans n'a rendu compte de sa mission à Paris que le 14 février 1404, je l'ai rappelé plus haut. Le § II ne pourrait avoir été écrit avant cette date. Mais, écrit après le 14 février 1404, pourrait-il parler d'un échec? Ce serait extrêmement curieux, car alors Jean de Montreuil serait le seul personnage connu qui ait douté, dès ce moment, du plein succès des négociations conduites par le duc d'Orléans. Ou bien l'on devrait placer sa lettre beaucoup plus tard. Pour retrouver, après la conclusion d'accords dont Louis d'Orléans s'était chargé de démontrer les avantages, un mouvement de mauvaise humeur contre Benoît XIII, il faut descendre jusqu'au 6 mai 1405[1]. Pour voir la cour de France suivre les impulsions de l'Université de Paris, ralliée au duc de Bourgogne contre le duc d'Orléans en août-septembre 1405[2], et recommencer à douter de Benoît XIII, on doit attendre le début d'avril 1406[3]. On concevrait, alors, une lettre de reproches. Mais, bien qu'on rejoigne ainsi la date adoptée par les éditeurs d'*Altitudinem tuam*, il est évident que cette date n'a pas été obtenue par une réflexion sur les conjonctures historiques, et moins encore sur les exigences du contexte.

A partir d'avril 1406, on ne pourrait refuser *a priori* d'admettre qu'un secrétaire du roi ait exprimé à Benoît XIII des sentiments dépourvus de bienveillance. Seulement, il est clair que nul, à cette époque, ne se fût avisé d'écrire ce que contient la lettre *Altitudinem tuam*. Rappeler la restitution d'obédience, insister pour obtenir la confirmation de pactes alors conclus, regretter l'insuccès d'ambassades vieilles de plus de deux ans, tout cela n'aurait répondu ni aux problèmes de l'heure ni au but qu'aurait pu alors poursuivre une démarche de ce genre. Il n'aurait plus été question d'assurer les fruits de la restitution d'obédience mais d'annoncer ou d'éviter une nouvelle soustraction imminente. D'autre part, lorsqu'on lit le § II, il ne faut pas oublier qu'il est suivi d'un § VI

(1) N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, 425. Ce jour-là, l'Université de Paris envoie Jehan le Petit au duc de Berry pour lui exposer le grief « importable » d'un « dixième » pour le pape.

(2) N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 426 et note 3.

(3) Cf. N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 429, note 2. Arrivé à Paris avant le 11 avril, le légat Antoine de Chalant dut attendre son audience pendant plusieurs semaines.

Digitized by Google

où sont incrustées deux notations chronologiques remarquables : l'une concerne l'ambassade universitaire, l'autre les négociations entreprises par un prince illustre. Le trait caractéristique commun à ces deux interventions, c'est que leur résultat n'est pas encore obtenu au moment où Jean de Montreuil écrit. La coexistence de ces deux paragraphes prouve que Jean de Montreuil pense à une pluralité d'ambassades relatives à la même affaire, et fait sauter le *terminus a quo* fixé d'après l'*Amplissima collectio*. Nous savons, en effet, que le duc d'Orléans fut le dernier à intervenir. Puisqu'on attend encore les résultats de son intervention, et même ceux de l'ambassade universitaire, on peut conclure avec certitude que le duc d'Orléans ne peut être compté parmi les *eminentiores* de Jean de Montreuil. Sur ce point, l'éditeur s'est trompé. S'il était besoin de confirmer cette conclusion, on ajouterait qu'après 1404 on ne connaît en fait d'ambassade universitaire que celle d'avril-juillet 1407[1], et qu'à cette époque on ne pouvait plus parler d'une interférence entre l'action de l'Université et celle de Louis d'Orléans. Dom Martène n'a pas compris ce passage. Tournons-nous vers N. Valois. Le progrès est manifeste.

Entre la restitution d'obédience et l'intervention ultime de Louis d'Orléans en concurrence avec l'Université de Paris, N. Valois connaît trois ambassades françaises auprès de Benoît XIII. Instruit par le Religieux de Saint-Denys, il les énumère et les caractérise en ces termes :

> la cour de France [...], dès le mois de juin, avait envoyé à Benoît XIII l'archidiacre d'Arras et l'abbé de Saint-Denis, tant pour lui notifier la restitution d'obédience que pour le supplier de tenir les promesses rapportées par le duc d'Orléans. Un peu plus tard, le duc de Berry vint se mettre à la disposition du pape pour le ramener, s'il le voulait, en sa ville d'Avignon. Sur ces entrefaites, arrivèrent deux nouveaux ambassadeurs du roi, Jean d'Armagnac et Pierre d'Ailly (1er septembre 1403)[2].

Il n'est plus question du duc de Bourgogne. Le duc de Berry paraît agir de sa pleine initiative. Deux ambassades semblent correspondre aux données fournies par Jean de Montreuil. D'ailleurs, N. Valois n'ignore pas notre auteur ; il s'empresse de le citer en note :

> Jean de Montreuil parle d'ambassadeurs envoyés d'abord par le duc d'Orléans, puis par le roi, les uns et les autres auraient également échoué dans leurs démarches[3].

Fort bien, mais N. Valois juxtapose des témoignages dont la concordance ne paraît pas le préoccuper. Que faut-il penser de la distinction introduite par Jean de Montreuil entre ces ambassades? Son texte ne le dit pas. Cette imprécision est d'autant plus étrange qu'elle résulte d'un affaiblissement de la source utilisée. Le Religieux de Saint-Denys

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 508-530.
(2) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 345.
(3) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 345, note 1.

Digitized by Google

était plus explicite. Chose remarquable, il semble n'avoir d'autre but que de confirmer point par point le témoignage de Jean de Montreuil. Il commence par mettre en vedette le prestige des ambassadeurs choisis :

Magne auctoritatis inde nuncii mittuntur,

puis il ajoute — ce qui est capital pour nous — que ce choix fut l'œuvre du duc d'Orléans et qu'il porta sur deux hommes de confiance chargés de prévenir les messagers royaux :

Quanto attencius inter omnes lilia deferentes dux Aurelianensis ejus procuraverat honorem, tanto diligentius suos, videlicet abbatem Sancti Dionysii in Francia et archidiaconem Attrabatensem curavit premittere[1].

Il place leur arrivée au Pont-de-Sorgues vers le 29 juin, puis il nomme, au 1er septembre, les *legati etiam regis*, l'archevêque d'Auch et l'évêque de Cambrai[2]. C'est alors qu'il parle du voyage du duc de Berry, de ses bonnes intentions et de sa déconvenue :

Et quia dux Bituriae sperabat hoc in brevi efficaciter adimplendum, nuper cum maximo apparatu decreverat ipsum personaliter visitare, ut, si vellet Avinionem repetere, ibi reduceretur honestius. Sed indigne ferens quod de die in diem negocium differebat, iterum rediit ; nec diu post omnes qui missi fuerant, infecto negocio, inanes et vacui redierunt[3].

Un tel récit nous permet de resserrer plus que ne l'a fait N. Valois la convergence de ces deux témoignages. A moins qu'on ne démontre que le Religieux de Saint-Denys et Jean de Montreuil se trompent également sur ce point, il est désormais certain que la première ambassade fut envoyée, non par *la cour de France* mais par le duc d'Orléans seul et à ses propres fins, dès le mois de juin. Il est non moins manifeste que l'ambassade royale qui la suivit avec deux mois de retard méritait pour ses membres l'épithète d'*eminentiores*, sans qu'il soit besoin de la croire composée de princes du sang : Jean d'Armagnac et Pierre d'Ailly étaient des personnages plus considérables que l'archidiacre d'Arras et l'abbé de Saint-Denys. De toute façon, nous tenons d'ores et déjà un *terminus a quo* d'une solidité à toute épreuve : la lettre *Altitudinem tuam* est postérieure au 1er septembre 1403. Malheureusement, ce progrès accompli, le Religieux de Saint-Denys se dérobe à son tour. En ce qui concerne le duc de Berry, son schéma n'est pas plus précis que celui de N. Valois. *Sur ces entrefaites*, c'est en somme un aveu d'ignorance, mais on ne peut nier que ce soit une assez bonne traduction du *nuper decreverat* dont se contente le Religieux. Toutefois, *nuper* semble impliquer une légère antériorité de la décision prise par le duc sur le départ — ou l'arrivée — de l'ambassade royale.

(1) Religieux de Saint-Denys, t. III, **322**, l. XXIX, ch. 8, p. 100.
(2) Religieux de Saint-Denys, *l. c.*, p. 102.
(3) Religieux de Saint-Denys, *l. c.*, p. 102.

Digitized by Google

Mais qu'en est-il de l'exécution ? Et du retour ? Puisque le duc de Berry a perdu patience, c'est qu'il a réalisé la première partie de son dessein, et qu'il a pu éprouver encore une fois sur place l'inflexible entêtement du pape. Quand est-il parti ? Combien de temps a-t-il fallu pour que sa patience soit à bout ? Tout ce qu'on nous fait savoir, c'est que le pape l'a renvoyé *de die in diem :* que signifie cette expression ?

Je garde d'autant plus rancune au Religieux de ne pas nous l'avoir dit que la longueur du séjour du duc de Berry auprès du pape mesure peut-être la durée du séjour qu'y fit Jean de Montreuil lui-même. Et ceci n'est pas seulement capital pour la date d'*Altitudinem tuam*, mais pour l'historien de l'humanisme qui cherche à discerner les rapports de Jean de Montreuil avec l'humanisme italien. Bien qu'A. Thomas, infidèle selon sa coutume aux requêtes les plus profondes de son étude, ait oublié de considérer ce problème, il s'est appliqué avec trop de soin à composer la biographie de son héros pour omettre ce détail important :

Anno MCDIV insignem legationem Carolus sextus ad Benedictum XIII Avenionem misit[1] : huic etiam interfuit Joannes, ut ipse id nobis testatur : *existimo te jampridem audiisse dominum meum Biturie ducem patruum domini nostri regis ac nonnullos sue majestatis consiliarios meque in eorum comitatu ad summum proficisci pontificem super facto restitutionis et Ecclesiae unionem*[2].

Citation remarquable. Il s'agit de la lettre *Animus fuit*[3]. D'accord avec l'*Amplissima collectio* qui la date de 1404, A. Thomas place cette ambassade en 1404. Elle serait donc postérieure à celle de l'Université et aux négociations du duc d'Orléans. Ce n'est pas impossible, mais une telle question nous place devant un fourré inextricable. Je ne peux vraiment pas m'appliquer ici à y tracer une route sûre. Mieux vaut tourner l'obstacle, non sans le décrire.

Que l'*Amplissima collectio* et A. Thomas adoptent une même date, il n'y a pas de quoi en imposer à l'historien. Nous en savons assez sur leur méthode pour garder toute notre liberté. Mais le sentiment d'une indépendance complète ne peut être confondu avec le rejet systématique des renseignements qu'on ne peut contrôler. Il se concilie très bien avec le désir de n'écarter aucune indication, aucune suggestion. La date de 1404 appartient peut-être à la catégorie des données utiles. Ni le Religieux de

(1) Phrase remarquable par la candeur avec laquelle elle prend parti sur deux points dont l'un est une erreur certaine, et l'autre probable. A. Thomas veut sûrement parler de l'ambassade du duc de Berry. Or, ce n'est pas à Avignon qu'elle se présenta à Benoît XIII, mais au Pont-de-Sorgues, puisque le dessein du duc de Berry était de réintroduire le pape dans sa ville trop longtemps rebelle. Quant à la date indiquée, nous allons voir que rien ne permet de l'adopter.

(2) A. THOMAS, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, **353**, p. 10.

(3) JEAN DE MONTREUIL, *Animus fuit*, **144**, ms. 13062, fol. 22v°-23r°, et dans l'*Amplissima collectio, Epistola VII*, col. 1329D-1330C.

Digitized by Google

Saint-Denys ni N. Valois n'obligent à fixer le voyage du duc de Berry avant la fin de 1403. Si l'on se permet de raisonner, on peut même se dire qu'une telle initiative serait plus vraisemblable après le retour du duc d'Orléans et la ratification des accords. La preuve étant faite de la bonne volonté du pape, le duc de Berry aurait pu vouloir, par un grand geste généreux, réparer ses torts à son égard. La question est de savoir si Jean de Montreuil a vraiment été associé à cette expédition, s'il en a connu l'issue, et si cette expérience marque la lettre *Altitudinem tuam* de traits caractéristiques.

Sur le premier point, il convient d'admirer la belle assurance d'A. Thomas, mais il serait périlleux de la partager. Tel qu'il le comprend, Jean de Montreuil lui atteste qu'il a fait partie de cette ambassade. Tel qu'il nous le fait lire, le témoignage s'arrête à mi-chemin. Écrivant à un de ses amis, le prévôt de Lille confirme la nouvelle que le duc de Berry est sur le point de partir pour se rendre auprès du pape à propos de la restitution d'obédience et de l'union de l'Église ; il ajoute que le duc sera escorté par quelques conseillers de Sa Majesté, et il déclare qu'il est l'un d'entre eux. Reste à savoir si tous ces projets se sont réalisés. On n'ignore pas que des doutes se sont élevés sur le crédit que mérite ce récit du Religieux de Saint-Denys. N. Valois, qui rappelle le scepticisme du P. Ehrle, le réfute en alléguant Pierre d'Ailly et Jean de Montreuil[1]. On ne saurait trop méditer sur la façon dont il présente ce dernier témoignage :

> Jean de Montreuil, dans une de ses lettres, parle aussi de ce voyage du duc de Berry et nous apprend que lui-même accompagnait le prince, ainsi que plusieurs conseillers du roi (*Ampl. col.*, t. II, c. 1330).

En vertu d'une loi profonde qu'un théoricien de la critique historique devrait bien dégager, dans le passage du texte à l'esprit de l'historien, un transfert s'est opéré, si l'on peut dire, de la puissance à l'acte. N. Valois a vu accompli ce dont Jean de Montreuil dit seulement qu'on s'y prépare. Jean de Montreuil a-t-il réellement accompagné le prince ? C'est une autre question, à laquelle la lettre *Animus fuit* ne permet pas de répondre[2]. Aurons-nous plus de chance avec *Altitudinem tuam?*

Pour qui l'interroge sur l'ambassade du duc de Berry auprès de Benoît XIII, la lettre *Altitudinem tuam* présente trois traits remarquables.

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 345, note 2.

(2) Car elle a été écrite avant le départ de l'ambassade, et la suite du texte omise par A. Thomas, si elle prouve que le destinataire doit être cherché en dehors de l'obédience avignonnaise, ne donne aucune autre précision sur la participation réelle de Jean de Montreuil à cette expédition ; cf. Jean de Montreuil, *Animus fuit;* ms. 13062, fol. 23r° : « circa quam vtinam per obedientiam vestram hactenus intensius, aut nostram tepidius vacatum extitisset, de duabus quidem extremitatibus bonum aliud ut mea fert opinio resultaret ».

Digitized by Google

D'abord, elle ne contient aucune allusion expresse à cette démarche et au fait que Jean de Montreuil y aurait participé. Silence troublant de la part d'une lettre dont nous avons fixé la limite chronologique supérieure au 1er septembre 1403. En second lieu, ses deux allusions à des ambassades françaises trouvent dans les faits connus de quoi en rendre compte sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir la mission du duc de Berry. Troisièmement, par contre, Jean de Montreuil affirme qu'il s'est trouvé en présence de Benoît XIII et qu'il a pu recueillir personnellement des paroles que le pape lui adressait à lui-même. Comment interpréter ces données de sens opposé ?

Le plus urgent est de savoir si la troisième suppose certainement l'antériorité du voyage au Pont-de-Sorgues du prince et de sa suite. Ce n'est pas évident. Jean de Montreuil prévoit la réplique du pape. Il en énumère trois éléments intégrants. D'abord, une déclaration d'irresponsabilité : *per me non stat*. Ensuite, l'affirmation des dispositions les plus favorables à l'union : *volo enim optoque unionem ecclesiae, et inter mortales maxime percupio*. Enfin, l'assurance qu'aucun péril ne sera assez redoutable pour paralyser tant de bonne volonté : *nec est periculum, quod pro illa non subirem*. L'historien ne doute pas de l'authenticité de ces paroles, car elles expriment avec une merveilleuse exactitude la position constante de Benoît XIII. La seule question qui se pose est celle-ci : Jean de Montreuil les a-t-il recueillies sur les lèvres de Benoît XIII ou de Pierre de Luna ? S'il a entendu Benoît XIII, le plus simple, le plus sûr aussi, est de concéder que c'est au cours des conversations provoquées par le duc de Berry qu'un dialogue a pu s'engager entre le pape et le secrétaire du roi. Mais il est assez curieux que Jean de Montreuil ne dise pas : « Voilà ce que tu me disais il y a quelques jours, ou quelques semaines ». Ce qu'il dit est assez différent pour laisser place au doute :

Te ego ad meipsum tua humanitate audivi consimilia dicentem.

Ce qu'il met en relief, c'est le rapport personnel qui s'est établi entre eux plutôt que la rigoureuse littéralité des paroles qu'il rapporte. Il a entendu des choses toutes semblables, mais non pas nécessairement ce qu'il vient d'écrire. Qui plus est, pour soutenir sa citation, il convoque une multitude d'autres témoins :

et a quam multis intellexi ab ore tuo itidem collegisse.

Rien de plus exact et vraisemblable à la fois. Mais on ne peut éviter de se demander si cette confirmation viendrait naturellement sous la plume d'un homme qui rentrerait d'une mission solennelle durant laquelle il aurait entretenu le pape de la situation et de ses véritables intérêts. On la comprendrait beaucoup mieux si un temps assez long s'était écoulé

Digitized by Google

entre la déclaration recueillie par Jean de Montreuil en personne et la présente lettre : dans l'intervalle, le secrétaire du roi aurait reçu de nombreuses assurances que le pape restait fidèle aux dispositions qu'il lui avait naguère confiées. Dans ces conditions, et en donnant à *consimilia* toute sa valeur, on pourrait peut-être remonter jusqu'à l'époque où Pierre de Luna, constitué légat *a latere* en France, Hainaut, Brabant, Flandre, Ecosse, Irlande et Angleterre, ainsi que dans les diocèses de Liége et d'Utrecht, par bulles se succédant du 1er février au 1er juillet 1393[1], prodiguait à Paris ses protestations de zèle pour l'union et de sa promptitude à tout faire pour la procurer, même par la voie de cession, s'il venait à être élu[2]. Dans ce cas, Jean de Montreuil aurait pu entendre les deux dernières parties de la déclaration qu'il reproduit. La première : *per me non stat*, proviendrait de témoignages postérieurs à l'élection.

La phrase que nous essayons de comprendre est donc ambiguë. Je ne vois pas comment on pourrait triompher de l'incertitude qu'elle comporte pour l'historien. L'insistance avec laquelle Jean de Montreuil affirme qu'il a entendu le pape actuel lui tenir des propos *semblables* ne paraît pas recommander l'interprétation qui placerait ce rappel très peu de temps après le fait. D'autre part, si *per me non stat* faisait partie de la protestation que Jean de Montreuil a entendue de ses oreilles, on devrait écarter ces considérations et conclure à l'antériorité de la mission du duc de Berry par rapport à la lettre *Altitudinem tuam.*

Admettons que cette exégèse soit plus probable : une difficulté surgit qui ne manque pas de gravité. La lettre *Altitudinem tuam* a été écrite après le retour à Paris du duc de Berry dépité ? Soit : il est alors singulier que Jean de Montreuil ne réserve pas une allusion précise et distincte à cette manifestation extraordinaire de la bienveillance française, à ce signe patent d'une mauvaise volonté pontificale dont on ne saurait imaginer aucune excuse. Ou bien il met sur le même plan des démarches de nature

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. II, **385**, p. 322, précisé par F. Baix, *Benoît XIII*, dans le *DHGE*, t. VII, **2**, col. 141.

(2) Cf. F. Baix, *l. c.*, col. 142, et surtout ce texte très important de H. Denifle, *Cartulaire*, t. III, **53**, p. 602, n° 1673 : 1393. « Petrus de Luna in presencia regis et Universitatis sponte et libere juravit, ad sancta Dei evangelia, atque Deo et omnibus (!), vovit, quod ipse semper pro unione in ecclesia Dei laboraret, et quod Clemens papatui cedere deberet. Eciam vovit et juravit quod si contingeret eum in papam eligi, quod ipse pro unione facienda cederet papatui, si et in quantum ille Romanus cedere vellet, ymmo, quando per regem et Universitatem esset requisitus, vel si per aliquod generale Concilium ad hoc esset requisitus, eciam cederet. Et super hoc tam ipse quam domini de Universitate Parisiensi petierunt eis fieri publica instrumenta ; similiter et ipse rex petiit sibi fieri instrumenta, que omnia confecta fuerunt, et aliqua sigillo ipsius domini cardinalis sigillata; hec erant reposita in scrinio Universitatis ». Pierre de Luna ne rentra pas en Avignon avant le début de septembre 1394 (cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 12). On peut penser qu'en avril-mai 1394, aux deuxièmes conférences de Leulinghen, il se montra partisan de la cession des deux rivaux (cf. N. Valois, *op. cit.*, t. II, p. 323).

Digitized by Google

tout à fait différente, assimilant à l'intervention de Pierre d'Ailly et de Jean d'Armagnac celle du duc de Berry — ce qui n'est guère vraisemblable — ou bien il ne parle pas de Pierre d'Ailly et de Jean d'Armagnac, mais seulement du duc de Berry : le présenterait-il comme un ambassadeur du roi ? J'ai déjà protesté contre cette inexactitude. Il importe d'observer en outre que Jean de Montreuil ne se situe pas de la même façon par rapport aux diverses ambassades et aux discussions qui ont précédé la conclusion des accords préalables à la demande de confirmation papale. A ces discussions, il a assisté : *scio ego qui saepe numero interfui*. De ces ambassades a-t-il fait partie ? Il ne le dit pas. Il donnerait même à penser le contraire, car il n'en parle que de façon impersonnelle. Le seul point qui puisse impliquer sa présence, c'est *Te ego ;* mais nous venons de définir son ambiguïté. Le parallélisme avec *scio ego* est trop faible pour être compensateur des indices opposés.

Jean de Montreuil ne lève donc pas notre indécision. A le lire avec précaution, on ne peut savoir ni s'il a pris part à l'expédition du duc de Berry pour laquelle il se préparait, ni si le duc a mis ses projets à exécution avant le 1er septembre 1403, ni si la lettre *Altitudinem tuam* suppose cette ambassade princière terminée. Laissons cette question ouverte. Pour le moment une seule conclusion pratique nous est permise : puisqu'il faut réserver l'hypothèse qu'*Altitudinem tuam* pourrait vouloir parler non de Pierre d'Ailly mais du duc de Berry, le *terminus a quo* dont la solidité me paraissait inébranlable devient quelque peu flottant. *Altitudinem tuam* ne serait plus nécessairement postérieure au 1er septembre 1403, mais au retour du duc de Berry à Paris. Voyons où vont nous conduire les repères du § VI.

Pour ébranler l'inébranlable vieillard, Jean de Montreuil le met en présence du dernier espoir d'union :

> Quod si principis illius praeclarissimi, qui te adiit hortamenta, ac nuntiorum hujus universitatis venerandae suasio adversum te frustra sint, spes aufugit[1].

Personne ne semble avoir pris garde à la valeur chronologique de ces lignes. Ce sont pourtant, de ce point de vue, les plus claires. Elles comportent deux données dont le recoupement est rendu particulièrement significatif par le contexte même. Jean de Montreuil se représente le pape dans ses rapports avec deux ambassades qui diffèrent de celles dont parle le § II. D'une part, un prince très illustre ; d'autre part, la vénérable Université. Aucun doute n'est permis sur cette Université : ce ne peut être que l'Université de Paris. On pourrait hésiter sur l'identité de ce prince très illustre. Ne serait-ce pas le duc de Berry, dont nous avons

[1] Cf. *supra*, p. 247.

Digitized by Google

vainement cherché les traces en cette lettre ? Un si haut personnage aurait bien mérité l'épithète de *praeclarissimus*. Deux raisons, pourtant, nous détournent d'une telle identification. D'abord, si Jean de Montreuil désignait ici le duc de Berry, sa formule l'exclurait lui-même de cette ambassade : *qui te adiit*. Or, j'ai tenu à faire observer que rien ne démontre la présence de Jean de Montreuil auprès du duc au Pont-de-Sorgues, mais une absence de démonstration n'est pas une démonstration du contraire, même pas une suggestion en sa faveur. On doit opposer aux conclusions trop rapides d'A. Thomas et de N. Valois les strictes limites textuelles qu'ils ont dépassées ; on ne doit pas se laisser entraîner de la réserve nécessaire à une négation injustifiée. Ayant quelques raisons de douter que Jean de Montreuil ait suivi le duc de Berry, mais aucune de le nier, on ne peut accueillir volontiers une hypothèse qui implique cette négation. D'autant, et c'est ma deuxième raison, que cette hypothèse est exclue par les sentiments que Jean de Montreuil exprime en cette phrase. Les exhortations de ce prince très illustre jointes aux persuasions de l'Université constituent son dernier espoir. En serait-il ainsi de l'intervention du duc de Berry ? Non, assurément, et pour trois raisons. D'abord, parce que, dans la mesure où nous sommes renseignés, le geste accompli par le duc de Berry avait moins pour but d'exercer sur Benoît XIII une pression décisive que de lui témoigner tout le dévouement du pouvoir royal en lui offrant de le réinstaller de la façon la plus honorable possible dans le palais où il avait subi l'outrage de la captivité. Que cette proposition ait essuyé ou non un refus, le problème de la ratification des accords n'en demeurait pas moins en suspens, laissant la place à la crainte ou à l'espoir. De plus, nous savons que le soin de parvenir aux décisions ultimes appartint à un autre prince du sang, le duc d'Orléans. Tant que Louis d'Orléans n'eut pas accompli sa démarche personnelle, la cour de France n'avait pas épuisé ses ressources, les ouvriers de l'union pouvaient garder un espoir, le mieux fondé de tous. Enfin, nous connaissons la date de la principale intervention universitaire : le 9 novembre, à Marseille, et nous savons que le duc d'Orléans rejoignit le pape à Tarascon le 8 décembre 1403[1]. Ce synchronisme est très satisfaisant. Puisque Jean de Montreuil pense simultanément aux deux ambassades et les considère comme son ultime espoir, on doit conclure que le *praeclarissimus princeps*, c'est le duc d'Orléans.

Après cette mise au point, il est possible de fixer des repères précis. Tout d'abord, il est clair que Jean de Montreuil écrit après le départ du duc d'Orléans et de la délégation universitaire, avant la conclusion de leurs négociations. Or, nous savons déjà que Louis d'Orléans obtint ses

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 348, 353-355.

Digitized by Google

bulles le 8 janvier 1404 et, « résolu à payer d'audace », rendit compte de sa mission à Paris le 14 février, de façon à satisfaire tout le monde, y compris l'Université[1]. D'autre part, c'est le 1er février 1404 que Benoît XIII remercia l'Université de ses bons conseils et lui adressa les siens[2]. Nous tenons ainsi un *terminus ad quem* qui paraît très ferme. La lettre *Altitudinem tuam* ne peut certainement pas être postérieure à janvier 1404, et plus probablement à la première quinzaine de ce mois. *A parte ante*, distinguons le cas du duc d'Orléans et celui des universitaires. Pour les deux, la phrase de Jean de Montreuil exige qu'il ait été informé de leur départ, non de leur arrivée. Dès lors, nous ne sommes pas limités, en ce qui concerne le duc d'Orléans, par le 8 décembre. Nous savons que, retardé par diverses raisons politiques, ce prince ne partit qu'après d'autres[3], mais, si le Religieux de Saint-Denys est bien informé, il était à Beaucaire assez tôt pour quitter cette ville le 3 octobre[4]. Il serait donc parti dès le mois de septembre. Quant à l'ambassade universitaire, on en peut parler avec un peu plus de précision. C'est le 1er octobre que l'*alma mater* data la lettre par laquelle elle accréditait ses messagers auprès de Benoît XIII[5]. Dès le 8 octobre, le député de la nation anglaise Matthieu Rœder, porteur du rôle de l'Université, était parti[6]. Il est donc infiniment probable que tous les députés s'étaient mis en route au cours de la première semaine d'octobre. Certains avaient même dû partir plus tôt, puisque des concessions particulières furent obtenues de Benoît XIII, à la grande indignation du recteur et de l'Université, dès la mi-octobre[7]. Le 9 novembre, Gerson s'acquittait de son mandat. Il obtenait aussitôt gain de cause. Le rôle de l'Université signé, les bénéfices prodigués, Benoît XIII multipliait les preuves de sa bonne volonté. Dès le début de novembre, on connaissait à Paris les premiers indices de sa bienveillance[8]. Aurait-ce été le moment de l'accabler de reproches ou de le presser avec indiscrétion ?

D'ailleurs, si l'on place la lettre *Altitudinem tuam* aussi bas que possible,

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 355, 360 et note 1.
(2) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 418 et note 3.
(3) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 353-355.
(4) Religieux de Saint-Denys, t. III, **322**, p. 622-623. Par contre, d'après Martin d'Alpartils, *Chronica*, **264**, p. 146, l. 34-p. 147, l. 7, c'est seulement à la fin novembre que le duc arriva à Beaucaire : « In fine novembris venit dux Aurelianensis ad Bellicadram, et papa arripuit iter de Marsilia ad videndum se cum duce et venit Tarasconem, ubi papa festivavit ducem et dux papam multum solempniter ». Cette date est plus vraisemblable. Observons en passant que Martin d'Alpartils ne dit rien de Gerson et de ses deux discours.
(5) H. Denifle, *Cartulaire*, t. IV, **54**, p. 58-59, n° 1783.
(6) H. Denifle, *Auctarium*, t. I, **51**, col. 870.
(7) Cf. *supra*, p. 410, note 2.
(8) Cf. *supra*, p. 410, note 1.

Digitized by Google

on n'en facilite pas l'intelligence. En janvier 1404, trois mois se seraient écoulés depuis le départ de l'ambassade universitaire, et un peu plus depuis celui du duc d'Orléans. A cette époque, les milieux gouvernementaux redevenaient nerveux. Le 29 décembre, une ordonnance du grand conseil, publiée le 10 janvier, prenait des mesures hostiles aux revendications de Benoît XIII[1]. Écrite alors, la lettre de Jean de Montreuil trahirait, me semble-t-il, encore plus d'impatience et d'irritation. Son espoir serait encore plus près de s'abîmer en désespérance. Il insisterait sur la vanité des efforts conjugués de Louis d'Orléans et des universitaires. Dans son carquois d'humaniste, il aurait choisi un trait plus acéré pour frapper au cœur ce pontife dont la dureté marmoréenne opposait une surface glissante à toutes les exhortations françaises. Pour faible qu'il soit, son espoir subsiste. Une telle intervention se situe donc au mieux après l'échec des ambassades de juin et de septembre, au début de l'ambassade universitaire, avant la nouvelle des premiers succès.

Jusqu'à plus ample informé, je propose *la première quinzaine d'octobre 1403*.

Si l'on se rend à ces raisons, on parviendra même à la plus grande vraisemblance en ce qui concerne le duc de Berry. Que Jean de Montreuil ait ou non participé à son expédition et à son échec, il est clair que le retour sans gloire de cette magnifique ambassade dut provoquer parmi les membres de la chancellerie royale des conversations peu favorables à Benoît XIII. Hostile à la restitution d'obédience, furieux maintenant de sa déconvenue, le duc de Berry dut exhaler sa mauvaise humeur en regrettant la décision précipitée du duc d'Orléans et son influence néfaste sur Charles VI. Peut-être parla-t-il de revenir au régime de soustraction. Bien placé pour sentir cette menace, Jean de Montreuil aurait tenu à faire tout son possible pour prévenir Benoît XIII et le mettre à même d'écarter le péril. De là, sans attendre le résultat des conversations encore en cours, sa lettre *Altitudinem tuam*. Une preuve assez forte que tout ne peut pas être faux en cette façon de voir, c'est celle que suggère Jean de Montreuil lui-même dans sa lettre *Quanquam ad te*.

Lorsque, en écrivant à Pierre Ravat, le prévôt de Lille lui confie les raisons qui l'ont poussé à s'adresser au souverain pontife, il met expressément en avant le danger de *récidive*, et se justifie en alléguant sa sincérité, égale à sa fidélité et à son dévouement :

aduertendo, fidenter de imminenti recidiuo [...]. De cujusmodi ad eumdem summum praesulem scriptione transcriptum cum praesentibus dominationi tuae mitto. Ut si dehinc sanctitati suae aut alias sinistre interpretatum foret durius vel relatum, pro me fideli suo nec blando servitore, sed honoris et commodi suae beatitudinis aman-

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 366.

Digitized by Google

tissimo stes, et veritatem quam suae sanctitati obtegere non decuit, tuae prudentiae clypeo tuearis. De quo autem quis non curat, casum ejus non timet aut ruinam, econtra solliciti sumus, non te latet, continue de amato[1].

Tout se passe donc comme si la lettre *Altitudinem tuam* avait pour but de prémunir le souverain pontife contre un péril imminent, connu comme tel à la chancellerie royale, tandis que l'Université et le duc d'Orléans n'avaient encore aucun motif suffisant de désespoir. La date proposée trouve en cette convergence un surcroît de probabilité. Mais alors, que faire de la lettre *Quanquam ad te* que nous retrouvons à l'improviste? Au point où nous en sommes, nous possédons deux certitudes : *Quanquam ad te* suit *Altitudinem tuam* à quelques jours seulement de distance. *Altitudinem tuam* ne peut être postérieure à janvier 1404, et remonte sans doute à la première quinzaine d'octobre 1403. La conséquence court inévitablement : il est impossible que *Quanquam ad te* date de 1408. Pourtant, c'est seulement en 1408 que Pierre Ravat fut créé cardinal. Comment réduire cette aporie?

D'abord, par une observation importante. D'un bout à l'autre, le texte de *Quanquam ad te* suppose exactement le même contexte historique que celui d'*Altitudinem tuam*, c'est-à-dire qu'il se situe au plus tard en janvier 1404, et pas du tout en 1408. Jean de Montreuil, en effet, supplie le nouveau cardinal d'agir sur le Saint-Père pour obtenir qu'il respecte ses engagements. Il insiste sur le caractère odieux d'un parjure chez le successeur de saint Pierre :

Quod restat, age, ora quem decet, obsecra, stimula, obtestare, instiga, supplica, et, si parum est, incute vim, coge patrem, quod debiti et suae salutis est operari [...]. Perquam turpis res erit ac dedecore erroreque plenissima, eum, qui ut inquit Hieronymus, et fidem et sedem tenet Petri, verba sua non tenere[2].

C'est donc que l'on continue à nourrir de vives inquiétudes sur la décision que va prendre Benoît XIII, mais que la décision n'est pas encore prise. Or, une telle conjoncture ne se présente qu'entre juin 1403 et février 1404. Après le 22 septembre 1408, l'attitude de la chancellerie royale à l'égard des deux pontifes rivaux était radicalement différente, puisque, je l'ai rappelé, la France avait adopté depuis quatre mois le parti de la neutralité. Ce n'est donc pas seulement par suite de ses relations avec *Altitudinem tuam*, c'est par sa texture même que la lettre *Quanquam ad te* s'inscrit en faux contre la date qu'exigent les registres de Benoît XIII. Que conclure?

Il ne viendra à l'esprit de personne que l'on puisse sacrifier aux requêtes

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Epistola XLIX, Quanquam ad te;* col. 1412C, 1413C-D.
(2) JEAN DE MONTREUIL, *l. c.*, col. 1413D-1414B.

Digitized by Google

internes d'une lettre privée une date fixée par des registres officiels, mais il est également nécessaire de respecter le caractère de nécessité que présentent ces requêtes et la solidité inhérente à une donnée de chancellerie. Documentés comme nous le sommes, nous ne pouvons supposer que Pierre Ravat aurait été créé cardinal avant le 22 septembre 1408. Sachant ce que nous savons, nous devons placer la lettre *Quanquam ad te* aux confins de 1403 et de 1404. Mais cette lettre est caractérisée par le fait que Jean de Montreuil y célèbre la promotion de Pierre Ravat au cardinalat. La seule solution concevable me paraît être celle-ci : au lendemain de la restitution d'obédience qui couronnait les patients efforts de l'évêque de Saint-Pons, le bruit a dû courir que le chapeau allait récompenser son exceptionnel dévouement. Il n'est sans doute pas interdit de penser que ce bruit pouvait provenir de déclarations faites par Benoît XIII en personne, car le pape d'Avignon avait peut-être dès lors décidé de s'attacher par le plus honorable et le plus étroit des liens son fidèle et intrépide défenseur. Diverses raisons auraient retardé l'exécution de ce dessein. Mais, pour expliquer la lettre *Quanquam ad te*, il suffit que cette hypothèse soit plausible, car les termes que Jean de Montreuil y emploie ne mettent pas hors de doute la réalité d'une promotion officiellement proclamée. Ils s'accordent au contraire fort bien avec une nouvelle circulant sous le manteau. Jean de Montreuil a entendu dire que ce prélat, dont le mérite éclatant l'a frappé d'admiration, vient d'être élevé à la dignité cardinalice. Sans prendre le temps de contrôler ses sources, il saute sur sa plume et prodigue félicitations et supplications. C'est bien son genre. Pour qu'il s'indigne ou s'enthousiasme, un léger bruit suffit. C'est ainsi qu'il a cru à l'ingratitude de Benoît XIII. Lorsqu'il s'apercevra qu'il s'est de nouveau laissé entraîner par sa précipitation, il se consolera en se disant que sa lettre contient de quoi l'excuser :

Rara fides ideo quia multi multa loquuntur[1]...

Et ainsi absous par la morale antique, il recommencera dès la prochaine occasion.

Rien ne s'oppose donc, me semble-t-il, à ce qu'on place la lettre *Altitudinem tuam* dans la première quinzaine d'octobre 1403. Ce point établi, une question devient possible dont ne paraissent s'être doutés ni A. Thomas ni ceux qui l'ont docilement suivi. A cette date, Jean de Montreuil pouvait-il avoir avec Gerson les relations que suppose la lettre *Nunc demum?* Pouvait-il lui rendre visite afin de le consulter sur les qualités et défauts de sa lettre au pape? Tout le monde l'admet implicitement. Pourtant, la chose ne va pas de soi. Laissons de côté l'ambassade

(1) Cf. *supra*, p. 409.

Digitized by Google

du duc de Berry : trop d'obscurités l'entourent. Parti à la tête de la délégation universitaire dont il devait être le *dux verbi*, Gerson n'était plus à Paris à dater du 1er octobre, très probablement. Veut-on supposer que la visite et la présentation du *factum* auraient pu avoir lieu à la fin septembre ou dans les tout premiers jours d'octobre? J'y consens, mais à la condition qu'on m'accorde qu'à pareille époque Gerson avait autre chose à faire qu'à servir de conseiller technique à un amateur qui se trouvait de loisir. Il devait préparer son voyage et mettre au point, pour sa part, deux discours d'où pouvaient dépendre l'avenir de l'Université, celui du royaume, celui de l'Église. S'imaginerait-on qu'il fût alors aisément accessible aux fâcheux?

Mais, dira-t-on, le secrétaire royal Jean de Montreuil ne pouvait être, à ses yeux, ni un amateur ni un fâcheux. Son intervention présentait au contraire un intérêt extrême. Le chancelier ne pouvait lui refuser ni son temps ni son attention. Je le veux encore. Voici donc la lettre *Altitudinem tuam* entre les mains de Gerson au moment précis où, chargé d'une mission définie, il est sur le point de se rendre auprès de Benoît XIII. De telles circonstances sont-elles favorables à la vraisemblance de l'attitude que nous décrit *Nunc demum*? J'ai déjà montré combien les sentiments et l'action de Gerson s'opposaient à ce que l'on considérât cette attitude comme gersonienne. La conjoncture précise que notre chronologie vient de déterminer constitue une improbabilité, pour ne pas dire une impossibilité de plus. La lettre *Altitudinem tuam*, en effet, n'est pas seulement en opposition avec les convictions et la politique gersoniennes, elle constitue la négation même de l'esprit qui anime, sous son influence, l'ambassade qu'il va diriger et dont il consent à être l'interprète. Il serait inexact de dire que Jean de Montreuil et Gerson se meuvent dans deux mondes distincts, voire opposés : l'un, en vérité, exclut l'autre.

Écho des impatiences qui, très probablement sous l'influence du duc de Bourgogne, agitaient dès ce moment la cour et la chancellerie royale[1], le secrétaire du roi n'écrit au pape que pour obtenir, en l'accablant de reproches et de menaces, la confirmation d'accords approuvés par le gouvernement français. Il suit une certaine politique inspirée par une certaine expérience. Libre à lui, mais, du point de vue de l'Université et de son chancelier, il choisit bien son heure ! Enfin unanime, l'Université de Paris vient de se résoudre à une démarche collective et officielle par laquelle elle se soumet entièrement à Benoît XIII et implore de lui une mesure de clémence dont l'importance pratique est capitale. Il s'agit d'obtenir la signature, avec effet rétroactif, d'un rôle très fourni, destiné

(1) Sur l'opposition du duc de Bourgogne à la politique du duc d'Orléans, c'est-à-dire à la préparation de la restitution d'obédience, cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 240.

Digitized by Google

à pourvoir ses suppôts des bénéfices nécessaires à leur subsistance. La première condition du succès est de faire oublier bien des choses... L'insolence n'est plus de mise. Si l'on veut mesurer l'écart qui sépare la politique universitaire de celle que poursuit Jean de Montreuil, qu'on lise la lettre du 1er octobre 1403[1]. Or, tout l'espoir de l'Université réside manifestement dans la personne de l'orateur qu'elle a choisi entre tous. C'est Gerson qui a pour tâche de faire aboutir la plus délicate des requêtes. C'est lui qui doit apitoyer le pape sur la situation de maîtres frustrés de leurs droits depuis dix-sept ans[2]. Il ne peut se faire d'illusion : pareille démarche a contre elle toute l'histoire des neuf dernières années. S'il veut réussir, il doit mettre dans son jeu tous les atouts que peuvent lui fournir la prudence, le tact et l'habileté diplomatique. Tous réunis ne suffiraient pas. Gerson n'aura pas trop du crédit que lui assurent sa fidélité personnelle, son talent, son prestige, pour obtenir que le pontife si souvent renié se montre indulgent et généreux. Grâce à ses mérites, il remportera une vraie victoire, et si l'on veut se faire une idée quelque peu exacte de Benoît XIII, on ne doit pas omettre de lire la lettre savoureuse qu'il fit adresser à l'Université de Paris le 1er février 1404[3] : en plus des qualités remarquables que ses adversaires durent tous, un jour ou l'autre, confesser, l'Aragonais avait de l'esprit. Mais, jusqu'à la mi-novembre 1403 au moins, et même jusqu'en janvier 1404, on ne pouvait être pleinement rassuré

(1) La voici, d'après le *Cartulaire*, t. IV, p. 58-59 : « Adimus cum fiducia, pater beatissime, thronum gratie vestre, qui est sicut sol coram Deo et sicut luna perfecta in eternum, ut gratiam et pacem inveniamus in tempore opportuno, rememorantes, quoniam illius vices geritis in terris, qui dat e celis omnibus affluenter, et secundum misericordie sue proprietatem merita supplicum excedit et vota. Et quoniam presentialiter omnes nos exhibere neque facile est propter distantiam, neque congruit aut expedit propter studii exercitationem, mittimus nuntios nostros solennes venerabiles magistros Johannem de Jersonno, cancellarium ecclesie Parisiensis, Henricum Chiquoti, in curia Romana comitem adjunctum sacre theologie professorem, Fulconem de Blandeyo, decret. doctorem priorem prioratus Sancti Martini de Campis Parisiensis, Guilelmum Pelliparii, in artibus et medicina magistrum actu regentem Parisius, Matheum Reder, Johannem Almaris et Matheum de Mauro, in artibus magistros et in theologia bacalareos formatos, viros utique boni testimonii apud nos. Confidimus autem quod et apud sanctitatem vestram, qui particulariori lucidiorique sermone pro parte nostra exponent ea que petituri sumus, non tantummodo pro nobis ipsis in rotulo supplicationum pro gratiis, sed maxime pro communi omnium pace et salute, rogando ea que ad pacem sunt Jherusalem, et offerendo quidquid sumus, possumus aut scimus eidem sanctitati vestre, quam conservet Altissimus feliciter et longeve ad regimen ecclesie sue sancte ».

(2) J. Gerson, *Sermo factus Massiliae*, t. II, col. 52 : « ubi tanta est provisionis tenuitas de bonis ecclesiasticis, ut vix pauci ex magistris et doctoribus etiam in theologia sine aliquo quaestu valeant habere alimenta et quibus tegantur, et hic 17 annus agitur ». Cf. H. Denifle, *Auctarium*, t. I, **51**, *Add. et corr.*, p. 992.

(3) Elle n'a malheureusement pas été éditée dans le t. IV du *Cartulaire*. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 418, en donne une brève analyse. Je la crois inédite et la publie en appendice, p. 623-624.

Digitized by Google

sur ses intentions. Avant de quitter Paris, avant que le premier contact eût révélé des dispositions bienveillantes, Gerson devait éprouver de profondes inquiétudes, écarter tout ce qui eût pu faire obstacle à l'heureux accomplissement de sa mission[1].

On voit mieux que jamais à quel paroxysme d'invraisemblance nous poussent les nécessités internes de la détermination opérée par A. Thomas. Surpris, dans de telles circonstances, par Jean de Montreuil et sa lettre *Altitudinem tuam*, Gerson n'aurait prêté attention qu'à l'incongruité d'une citation classique et pas du tout au caractère explosif du pamphlet dont on l'instituait juge? Pouvant l'arrêter, il l'aurait laissé passer, couvrant ainsi de son autorité l'intervention la plus dommageable aux intérêts universitaires ; mieux : coopérant à la manœuvre la plus efficace contre sa propre mission? Qu'Antoine Thomas ait pu croire la chose possible, ce serait déjà un paradoxe violent. Mais il écrivait, lui, avant le *Cartulaire*, avant Noël Valois. Que ses successeurs, que M. Coville, n'aient pas pris conscience de cette improbabilité manifeste, ou que, après en avoir pris conscience, ils aient respecté l'état de choses défini par un initiateur imprudent, parce que cet état favorise leurs propres jugements, c'est ce qui passe toutes les bornes. La loi suprême de l'histoire ne serait-elle donc plus le culte du vrai?

Quelle révélation nouvelle pouvons-nous attendre du § VII?

§ **VII**. Le septième paragraphe est le cœur de l'épître monstérolienne. C'est ici, en composant une prosopopée de l'Église, que Jean de Montreuil a déployé toutes les ressources de son talent et épanché ses sentiments les plus profonds. C'est ici que l'incompatibilité de son génie et de sa théologie avec l'art et la pensée gersoniens atteint son point culminant. Il est d'autant plus facile d'en juger que Gerson, de son côté, a été séduit par la même idée. Il a cru, lui aussi, que le meilleur moyen d'émouvoir le pape serait de lui présenter l'Église dans sa désolation et de placer sur les lèvres de cette épouse affligée les paroles qui expriment la détresse du peuple chrétien. Il a donc composé une prosopopée de l'Église, et il l'a insérée dans son sermon de Marseille. Mais quel contraste ! On dirait que Gerson, ayant lu la lettre *Altitudinem tuam*, a voulu refaire ce que Jean de Montreuil avait manqué, et non seulement arracher de son

(1) Je termine l'examen de ce sixième paragraphe sans faire un sort à *adversum te* (*supra*, p. 415), parce qu'il est probable que Jean de Montreuil donne à cet adverbe son sens premier : *en présence de toi*. Mais s'il avait voulu marquer par là une opposition, quelle réaction gersonienne il aurait provoquée ! Comment, présenter au pape la démarche universitaire comme dirigée contre lui ! Serait-il possible d'être plus maladroit ?

Digitized by Google

audacieuse épître des pages intolérables, mais les faire oublier en les remplaçant. Voici ces textes sur deux colonnes parallèles :

JEAN DE MONTREUIL

Vulgo dici solet, Pater sancte, *Neptunum improbe accusat, qui iterum naufragium facit*[1]. Proinde coram te sponso suo genua flectit ecclesia, mirabile dictu! quamvis moestissima, ac vestitu discisso laceroque, adeo pulchra, ac venusta, ut nihil supra, terque, quaterque te propulsans, lachrymansque gemensque *has imo ducit de pectore voces*[2]: Mi vir, tuam obnixe caritatem deposco quatinus[3] ex quo ille Romanus, quem tu merito reputas ganeonem, me tam viliter prostituere, et adulterari conatur, quoad potes serva : et ne novi emergant lenones, qui me diversum rapiant, dissuantque, ac[4] devastent, pərtem residuam meae vestis enitere. Non tamen eo more illud agas, quo zelotypus uxorem suam amat ; qui dum propius eam tenet, perdit[5], illa in re praecipue, quae magis eum coquit. Et te precor, faciat nihilominus experientia sapientem qua tu rigore severo (qui si justus fuerit in praesens non discerno) me pene totam amisisti. Et postquam tecum singulariter sermo est, tu plane scis, fide conjux, meos redditus, meam dotem in regno Franciae potissimum situari, quam amittere, si nihili facias, hac in re non tecum sum, cum eo genere nata sim, ut vilia operari, aut illicitum agere dedecent, nec reginam conveniat mendicare. Idcirco egomet hoc scito tu, consulam mihi ipsi, et quoniam dictum Franciae regnum justitiae basis est et columen, ac unicum

GERSON

Sed ad te convertor, pater sancte. Fige precor in ipsa sublimitate meditationis tuae sponsam Ecclesiam talibus utentem querulis plangoribus : Eheu, quis consolabitur anxiam ? Et quis desolatae, quis plaga crudeli percussae medebitur ? Inter has angustias quae me circumvallarunt undique, quale dabitur effugium ? Quis mei miserebitur ? Ego illa *sponsa* regis aeterni, quam olim *vidit* unus ex filiis meis *novam descendendam* de *coelo*, quasi *sponsam ornatam viro suo*[6]. Ego lota *in sanguine Agni immaculati*[7], ego tot sudoribus et sanguinibus martyrum innumerabilium stabilita, violis confessorum, liliis virginum coronata. Ego tanta devotione principum usque ad invidiam dotata, ornata, dives facta. Nunc heu velut misella et ancilla dejicior, premor, despicior. *Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me*[8], et *facti sunt hostes in capite*[9]. Pacem insuper jucundissimum in coelo et in terra bonum qua me dotaverat sponsus meus nascens, praedicans, moriens, resurgens et regnans, converterunt in schisma perniciosissimum, quod jam quinque lustris me per omnes artus miseris modis depascitur et absumit mea olim defensione, certamen erat usque ad mortem, et modo nihil aliud agi vel quaeri videtur a multis quam ut corruam, et miserabili labefactione deficiam, et hostibus meis ludibrium fiam. Ecce versa sunt omnia fere in contrarium

(1) PUBLIUS SYRUS, *Sententiae ;* éd. J. CHENU, Paris, 1835, p. 150, v. 1041 ; cité par PÉTRARQUE, *Epist. de rebus famil.*, V, 5 ; éd. de Bâle, p. 645.

(2) Cf. VIRGILE, *Enéide*, II, 288 :

gemitus *imo de pectore* ducens,

et XI, 377 :

rumpitque *has imo pectore voces.*

(3) L'*Amplissima collectio* omet *quatinus.*

(4) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *et.*

(5) L'*Amplissima collectio* omet toute ponctuation.

(6) *Apocalypse*, XXI, 2.

(7) Cf. *Apocalypse*, XXII, 14 : « Beati qui lavant stolas suas *in sanguine Agni* », et *Ia Petri*, I, 19 : « sed pretioso *sanguine* quasi *agni immaculati* Christi ».

(8) ISAIE, I, 2 : « *Filios enutrivi, et exaltavi ; ipsi autem spreverunt me* ».

(9) *Lamentationes Jeremiae*, I, 5 : « *Facti sunt hostes* ejus *in capite* ».

Digitized by Google

fidei stabilimentum, si sapientum ejusdem consilia amodo contemseris, et facere quod in te est ultra differas, ibidem te ad divortium iterum evocabo. Quo discusso cum regno antedicto (non enim volo una tecum omnino me perdere) jugiter remanebo ; et quidquid adjudicaverit, illud sequar. In illo anchoram spei meae figens, quod numquam schismatis errore tactum fuit. Et cum demum vos contendentes de Papatu, consultis tamen prius ceteris catholicis, mea decreverit indignissimos puritate, ambobus spretis et abjectis, aut solum nupta Christo semper vivam, aut novum desponsabo. Impune nimis enim de me meaque patientia, ut libertate feminea loquar, tamquam rerum domini, usi estis : et vos falso servorum servos facitis appellare. En iterum novisti vulgo mulieres omnes oneri maritis[1] advenire, ut verbum vix faciant, si tamen non inferant rixam, quin aliquid exigant, nunc hoc, nunc illud instar hydrae. Contra ego a puero te alui, educavique et propriis uberibus lactavi, prius impenso, quo sine nihil eras, regenerationis sacro fonte, et demum, quo ultra transcendi non potest ad statum te advexi, miseram me ! numquam aut usquam[2] facto, vel verbo offendendo quavis parte. Sed utile tibi delectabileque suggerens indesinenter aut honestum, nil tamen a te poscens, nisi quam Christus praecepit bonam pacem[3], et tu propinquioresque tibi eos sic cum me intelligas sit satis expressisse, tanto tempore me moestam tristemque, ac desolatissimam liquerunt sub neglectu, qui tamen rem prius fecerant turbulentam, et mei potissima fuerunt causa prioris meae institutionis, disciplinae et decoris, ornata ornamenta, dum pro corona humilitatis pulvis, foedus vanitatis, et pro croceis spiritualitatis stercora sola temporalitatis amplexantur, et erigitur super me *sapientia animalis* et *terrena* et *diabolica*, repudiata ea *quae desursum est pacifica* et quieta[4].

Si his tecum Ecclesia planctibus, loqueretur, pater beatissime, novi miserationem animi tui, quae ab utero egressa est tecum, continere non posses quin erumperent lachrymae ab oculis tuis, quin ad succurrendum inflammaretur totus zelus tuus jam succensus, et diceret ex intimo cordis suspirio : *Domine* super hac desolatione *ante te omne desiderium meum, et gemitus meus a te non est absconditus*[5]. Succurre, fer opem ut quid natus sum videre mala gentis meae ? *Rapidos rector comprime fluctus, et quo coelum regis immensum, firma stabiles foedere terras*, et *dispersiones Israel congrega*[6]. Sed quid ago ? Quorsum rapior ? Quid Minervam (ut dicitur) impudens doceo ? Praemeditata sunt namque apud tuam considerationem assidue et acriter talia salutis monita, nihilominus patere, pater beatissime, patere obsecro, commune facere te et orare pro parte devotissimae filiae tuae, ut facias quod facis. Nam equum etiam sponte velocem calcar adjuvat. Fac ut calcata saeculi pompa et iniquis adulationibus ejus, ut nullis retrahentibus uncis vitiosarum passionum, non ira, non odio, non spe, non gaudio fallacibus (melioribus namque hospitibus digna est sanctitas tua) abjecta rursus adulatorum peste, omnia ad gratiam, nihil veritatem loquentium

(1) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *marito*.

(2) *Sic ;* il ne faut pas corriger, car la formule est courante chez Jean de Montreuil qui étend la négation de *nunquam* jusqu'à *usquam ;* cf. *supra*, p. 75, note 1.

(3) Cf. SAINT JEAN, XIV, 27 : « *Pacem* relinquo vobis, pacem meam do vobis ».

(4) Cf. *Epitre de Jacques*, III, 15, 17 : « non est enim ista *sapientia* desursum descendens : sed *terrena, animalis, diabolica.* [...] *Quae* autem *desursum est* sapientia, primum quidem pudica est, deinde *pacifica* ». Thème fondamental chez Gerson : cf. A. COMBES, *Jean Gerson commentateur dionysien*, **38**, p. 288, note 5.

(5) *Psaume XXXVII*, 10.

(6) Complexe textuel tout à fait caractéristique de Gerson. Les deux sources sont BOÈCE, *De consolatione philosophiae*, **14**, I, metr. V, v. 46-48 : « *Rapidos.../ Et, quo.../ Firma...* », dont le premier vers est :

O stelliferi conditor orbis ;

et *Psaume CXLVI*, 2 : « *Dispersiones Israelis congrega*bit ».

Digitized by Google

morbi, et, ut verum fatear, quemadmodum pila juvenes de me factoque meo luserunt. modo hunc, modo illum sponsum meum nominando, revocandoque protinus ad libitum, inepta quidem illa, qua Terentius testatur puerili sententia : Nolo, volo, volo, nolo[1] rursum, cape, cedo : quod dictum indictum est, quod modo erat ratum, id irritum est. Eratne officii illorum iste finis[2] ? Suntne haec praemia[3] laudi ? O[4], inquam, alumni mei sic utinam vita regimenque vestrum esset, ut magis consilia praebere, quam poscere a secularibus oporteret, nec eis errores defectusque vestri in tantum patuissent, credite, plus multo posteris nocituri, quam visum sit. Non igitur quod est ante pedes cernere : sed de futuro prospicere deberetis. Sed heu, vix est vestrum aliquis, ad vos dico, qui pro me quidquam agat, vel cogitet nisi pulsatus aliunde, aut pudor interveniat incommodi, sive timor. Advertite igitur, advertite, tuque ipsique pariter, nec ultra sit segnitiei, aut socordiae locus, vel quia usquequaque impunitate gaudetis. Fidite. Lento enim gradu ad vindictam sui, quod ait ille, divina procedit ira ; tarditatemque supplicii gravitate pensat[5].

et claudentium januam veritati, ac scrupulos varios (ut soli diligere videantur) ingerentium, de quorum uno dixit comicus : *Hic profecto ex stultis insanos facit*[6].

Devant ce paragraphe central, nul ne s'est arrêté, ni ceux qui auraient dû y chercher l'explication de la critique prêtée par eux à Gerson, ni même Noël Valois qui s'est pourtant servi à plusieurs reprises de la lettre *Altitudinem tuam*. Rien, sans doute, n'y était de nature à retenir l'attention. Voir mettre l'Église en scène, entendre ses lamentations : y a-t-il là de quoi frapper un historien du Grand Schisme ou de l'humanisme? Non, assurément, si l'historien procède par idées générales ou classifi-

(1) L'*Amplissima collectio* ajoute ici indûment une virgule et omet celle qui sépare *rursum* de *cape*. Jean de Montreuil cite TÉRENCE, *Phormio*, V, sc. 8, v. 949-950 ; c. *supra*, p. 66, note 3. C'est le manuscrit qui a la bonne ponctuation.

(2) L'*Amplissima collectio* imprime : *sermo*, et signale en marge droite la leçon du ms. 13062 : « *al.* finis ».

(3) L'*Amplissima collectio* imprime : *perennia*, et signale en marge droite la leçon du ms. 13062 : « *al.* praemia ».

(4) L'*Amplissima collectio* imprime : *Et*, et signale en marge la leçon du ms. 13062 : « *al.* O inquam ».

(5) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 7 ; *l. c.*, col. 1346D-1348A, et ms. 13062, fol. 44 v°-45 v°.

(6) J. GERSON, *Sermo factus Massiliae*, t. II, col. 49C-50B, citant pour terminer TÉRENCE, *Eunuchus*, II, 3, 254 : « *Hic* homines *pro*rsum *ex stultis insanos facit* ».

Digitized by Google

cations arbitraires[1]. Mais s'il a le sens de l'individuel, si, d'autre part, il est obligé, comme nous le sommes, de s'interroger non sur ses propres impressions mais sur celles de Gerson, ce passage ne peut manquer de lui paraître revêtu d'un intérêt si exceptionnel qu'il pourrait fournir à lui seul la solution de notre problème. Une allégorie de l'Église peut sembler banale à l'époque du Grand Schisme, mais mieux vaut ne point céder à cette impression et y regarder de près, car de telles figures de style sont d'ordinaire plus chargées de théologie qu'on ne pense, et quand on considère celle de Jean de Montreuil, on voit se détacher un trait assez extraordinaire pour qu'il ait été de nature à provoquer la réaction instinctive et violente de ce qu'il y avait de plus fondamental dans l'ecclésiologie de Gerson.

Fixons donc nos regards sur l'Église, telle que Jean de Montreuil nous la présente. En proie à la plus vive douleur, le vêtement déchiré, elle garde une telle beauté, un tel charme, que l'humaniste, épris d'admiration, ne connaît rien qui puisse lui être préféré[2]. Elle fléchit les genoux devant Benoît XIII : c'est le vrai pape, son époux. Non sans quelque familiarité[3], elle attire son attention avant d'élever vers lui, brisée par les larmes et les gémissements, une voix virgilienne. Ce n'est pas qu'elle espère l'attendrir ou qu'elle puisse le traiter avec délicatesse. Le temps est passé des premières illusions. Sa vie conjugale a sombré dans l'infamie. De là sa résolution, et un langage qui ne manque pas de verdeur. Elle parle : c'est pour rappeler à son devoir essentiel un mari trop jaloux pour

(1) Les prosopopées de l'Église ne sont pas rares à l'époque. Chaque historien retient celles qui l'ont le plus frappé. N. VALOIS, *op. cit.*, t. I, **384**, p. 349-351, a insisté sur la *Lamentatio Ecclesiae*, et t. II, **385**, p. 408-410, sur la *Complainte de l'Église* de JEAN PETIT. Cette *Complainte* a été analysée de près par M. A. COVILLE, *Jean Petit et la question du tyrannicide*, **42**, p. 29-36. Il convient d'ajouter PIERRE D'AILLY, *Epistola I ad Summum pontificem Joannem XXIII*, dans les *Opera omnia* de Gerson, éd. E. DU PIN, t. II, **317**, col. 876A-882A, où se trouve, col. 881A-882A, une prosopopée, inspirée peut-être par celle de Gerson, dans laquelle l'Église s'adresse non seulement au pape (cf. col. 881A : « Ego, inquit ipsa, ego Christi sponsa, tibi tuaeque gubernationi commissa, nunc inter tot et tanta malorum pericula constituta, ad te lachrymosa clamare compello... »), mais à tous les fidèles du Christ (cf. col. 881C : « Vos igitur ô fideles Christi, omnes invoco... »). Cf. V. MARTIN, *op. cit.*, **263**, tome II, p. 104-105. Mais le texte le plus intéressant de notre point de vue serait le *Planctus Ecclesiae* composé par NICOLAS DE CLAMANGES, *Epistola XVII ad Carolum sextum regem francorum, dissuasio substractionis;* éd. LYDIUS, **286**, p. 70b-72b, bien que l'Église de Nicolas de Clamanges essaie d'attendrir non le pape, mais le roi.

(2) *Nihil supra!* Voilà ce que pense le premier humaniste français, ce contempteur des Pères, cet aveugle disciple de Lycurgue ! Même lorsqu'elle est désolée, il n'y a rien de plus beau que l'Église. Pourquoi l'histoire s'arroge-t-elle le droit de choisir et d'exclure ? Jean de Montreuil, ce n'est pas seulement l'homme qui cite Térence et goûte le droit spartiate, c'est le clerc qui dit son bréviaire, et qui a écrit ce *nihil supra!*

(3) *Propulso* n'a certainement pas ici son sens classique où l'idée d'*écarter* est constante. Il ne peut avoir que le sens du simple *pulso*. L'Église porte la main sur son époux distrait et le secoue trois ou quatre fois.

Digitized by Google

être sage. Qu'il la débarrasse enfin du débauché de Rome ; qu'il la protège contre les nouveaux entremetteurs qui voudraient continuer à lui infliger de honteuses prostitutions ; mais qu'il cesse de la conduire à sa perte par l'excès de rigueur que lui inspire sa jalousie. Époux fidèle, il l'a ruinée. Sa dot, ses revenus sont situés surtout au royaume de France. Qu'elle en soit dépouillée, il s'en soucie peu ; mais elle s'y refuse. Ne sait-il pas qu'elle est reine? Il ne lui sied point de mendier. Qu'il se le tienne pour dit : elle va défendre ses intérêts, car elle ne le suivra pas dans la misère. Épouse indignement traitée, c'est donc une dernière sommation qu'elle lui adresse. Qu'il se décide enfin à faire tout ce qui dépend de lui, et d'abord à écouter les conseils que lui prodigue la sagesse du royaume de France. Pour l'en persuader, l'Église formule de la façon la plus sobre le plus magnifique éloge de ce royaume, base et sommet de la justice, unique soutien de la foi. Si le pontife s'endurcit, l'heure est venue de la solution définitive. Solution immédiate, parce que d'une extrême simplicité. Renouvelant un geste précédemment accompli, l'Église traduira son époux devant ce royaume, dernier boulevard de la justice et de la foi, afin d'obtenir de lui une sentence de divorce. Divorcée, que deviendra-t-elle? Dans sa résolution, l'Église ne laisse même pas à son époux le temps de poser la question : tout est prévu. Éclairée par sa première expérience, elle ne se lance pas à l'aveuglette dans une aventure. Voulant éviter de se perdre avec un conjoint indigne, elle s'en sépare, mais elle s'attachera au royaume de France et lui restera désormais unie. C'est en lui qu'elle jette l'ancre de son espérance, parce que jamais l'erreur du schisme ne l'a touché. C'est lui qui décidera de son sort. Quoi qu'il lui prescrive, elle le fera. Il est clair que le premier soin du roi sera de consulter tous les autres catholiques au sujet des pontifes rivaux. Son jugement est acquis d'avance. La conséquence suivra nécessairement. Lorsqu'il aura déclaré les deux contendants hautement indignes de la pureté de l'Église, l'Église les méprisera et les rejettera tous les deux. Libre alors, elle choisira : ou bien elle vivra toujours sans autre époux que le Christ, ou bien elle se donnera un nouvel époux.

Arrêtons-nous. Quelle est cette Église, que dit-elle, où va-t-elle nous entraîner? Jean de Montreuil ne nous permet pas de croire qu'il ne pense qu'à l'Église de France, puisque son Église ne voit dans le royaume de France que la source principale, non unique, de ses revenus. Étendre ses limites jusqu'aux confins de l'obédience avignonnaise serait encore les restreindre indûment, car l'Église de Jean de Montreuil se plaint des outrages que lui fait subir le misérable pontife romain, et elle ne se retrouvera elle-même qu'après avoir été débarrassée des deux auteurs de ses maux. Cette Église dont le schisme déchire la robe, c'est l'Église d'Occident tout entière. Ravagée par la rivalité de deux compétiteurs

Digitized by Google

obstinés, plus qu'à demi-ruinée par la jalousie de son époux légitime, voici qu'il ne lui reste plus qu'à se sauver elle-même par l'élaboration et l'application d'une doctrine salvifique. Pourrait-on désirer initiative plus ferme, doctrine plus sobre et plus claire? Sur la voie du salut, l'Église a deux pas à faire : d'abord, s'affranchir du pape son époux tout en se soumettant à la tutelle du roi de France ; ensuite, décider de sa constitution définitive : un autre pape, peut-être, mais peut-être aussi le Christ tout seul, et pour toujours. Où va donc nous conduire pareille opération? Manifestement hors des limites de l'orthodoxie. Il ne s'agit plus seulement ici de politique ecclésiastique ou d'opportunité ; c'est une thèse doctrinale d'une extrême gravité qui se trouve impliquée dans la rhétorique monstérolienne, et c'est précisément cette thèse hétérodoxe que Gerson, ainsi que l'exige la détermination opérée par A. Thomas et acceptée par M. Coville, aurait laissé passer sans protester. Il importe d'en prendre conscience, mais est-il possible de le concéder?

La réponse ne peut être immédiate, car elle suppose deux mises au point que ne facilite guère l'état de nos connaissances sur la théologie de l'Église au temps du Grand Schisme et de Gerson. L'Église de Jean de Montreuil est décidée à se passer définitivement de pape, si besoin est. Gerson pouvait-il être disposé à en tomber d'accord? Peut-être, si ce parti désespéré n'était pour lui que l'écho de thèses banales dans les batailles d'idées de l'époque et s'accordait aisément avec sa propre ecclésiologie. Non, si cette proposition était alors inouïe et, de plus, incompatible avec sa doctrine. Pour en décider, nous disposons, en somme, d'assez peu de chose. Bien entendu, ce ne sont ni les assertions générales, ni les rapprochements fallacieux, ni les exégèses arbitraires qui font défaut, mais de bonnes éditions critiques, des monographies sûres, des synthèses prudentes. Il s'en faut de beaucoup, malgré quelques travaux excellents, que la situation de l'historien devant cette période soit confortable et digne d'envie. On va le voir, sur ce point précis, car, si je ne peux me flatter de porter remède en quelques pages à un désordre qu'il faudrait des années de travail en équipe pour guérir, je ne puis me résigner à laisser dans l'ombre l'un des points les plus significatifs de mon enquête. Pour faire tout ce qu'il est possible d'espérer d'une étude de ce genre, pour jeter sur ce problème quelques premières lueurs, je demanderai d'abord à l'histoire si elle peut nous instruire sur le caractère de cette proposition monstérolienne ainsi que sur la réaction probable de Gerson à son contact. Les limites de cette méthode une fois atteintes, nous nous efforcerons de les franchir.

Digitized by Google

a) L'ecclésiologie de Jean de Montreuil et l'histoire

α) L. SALEMBIER, N. VALOIS ET GERSON.

Notre réponse, un des spécialistes les plus qualifiés semble nous la dicter sous la forme d'un schéma donnant l'épure des positions extrêmes occupées par l'ecclésiologie en cette période troublée. Ayant également étudié Gerson et le grand schisme, L. Salembier a situé en ces termes le chancelier dans la compagnie suspecte de ceux qui le préparent ou le dépassent :

> De jeunes théologiens, sophistes plutôt que savants, se demandent si le pape est bien nécessaire à la société chrétienne, si c'est sur Pierre ou sur le Christ lui-même que le Rédempteur a bâti l'Église [...]. D'autres, avec Gerson, ne vont pas seulement jusqu'à soutenir le régime aristocratique dans l'Église, mais ils descendent jusqu'aux pires théories de la démocratie multitudiniste. Enfin, quelques-uns, plus radicaux encore, osent déclarer que chaque pays devrait avoir son pape à lui ; ils réclament des églises nationales ou ils osent prétendre qu'il serait mieux de n'avoir plus de pape (VALOIS, I, p. 351 ; IV, p. 501)[1].

Rien de plus clair. Jean de Montreuil appartiendrait à la famille des théologiens les plus radicaux. Sans aller jusqu'à leurs excès, Gerson, coupable d'infidélité grave aux exigences les plus essentielles de l'ecclésiologie traditionnelle, leur serait assez apparenté pour n'éprouver aucun sursaut d'indignation devant le dessein, audacieux mais logique, de l'Église monstérolienne. Reste à savoir quels furent ces théologiens plus radicaux que le chancelier parisien, et si l'ecclésiologie gersonienne fut telle qu'elle pût réellement supporter d'être dépassée dans ce sens. L. Salembier n'en dit rien, mais, en se référant à Noël Valois, il nous fait espérer des indications précises et sûres. Recourons à cette source, non sans observer que c'est la seule qui soit alléguée pour soutenir une vue historique dont l'ampleur égale l'importance.

Le recours à N. Valois a pour premier résultat de montrer l'étroite cohésion qui relie ses deux références. Voici en effet ce qu'on lit à la page 501 du tome IV :

> On se souvient du langage sceptique tenu, vers le commencement du schisme, par un versificateur : « Un seul pape, c'est fort peu pour le monde catholique ; point de pape serait mieux encore ! L'Église n'a d'autre époux véritable que Jésus-Christ » [en note 3 : « V. plus haut, t. I, p. 351 »].

Sur ce point, la dualité paraît donc se réduire à l'unité. Mais si l'on poursuit, on recueille aussitôt le plus suggestif des compléments :

> Ce que répéta en termes presque identiques, plus tard, Jean de Varennes, et Gerson rapporte quelque part avoir entendu tenir des propos semblables [en note 1 :

(1) L. SALEMBIER, *Schisme d'Occident*, dans *Dictionnaire apologétique*, t. IV (1928), 337, col. 1233.

Digitized by Google

« *J. Gersonii Opera*, t. II, c. 224 »]. Que cette tendance se généralisât : il n'en fallait pas plus pour que la France versât dans un radicalisme tel que celui qui se propageait hors de ses frontières. On sait pourtant comme elle s'émut du progrès des doctrines de Wyclif, et quelle part elle prit à la réprobation, puis à la condamnation de Jean Hus[1].

Comment ne pas être satisfait? Dès le premier coup de sonde, nous rapportons deux textes qui paraissent décisifs. Pour comble de bonheur, Gerson y figure, en rapport avec la thèse dont nous cherchions des répondants. Grâce à N. Valois, trois points semblent désormais acquis. Tout d'abord, l'idée que l'Église peut se passer de pape et se contenter de Jésus-Christ pour époux n'est pas une création de Jean de Montreuil, puisqu'elle fut exprimée de la façon la plus nette dès le début du schisme et qu'on la retrouve chez Jean de Varennes, ailleurs encore. En second lieu, cette idée s'apparente aux doctrines de Wyclif et de Jean Hus; de soi, elle eût entraîné la France jusqu'aux excès que l'on observe partout où a dominé l'influence de ces hérésiarques, mais, quelle qu'en soit la cause, il est de fait que cette tendance ne s'est pas généralisée en France. Troisièmement, l'histoire n'ignore pas qu'il existe une certaine relation entre cette idée et Gerson. Laquelle? Sur ce point, capital pour nous, toute précision fait malheureusement défaut. D'après cette page de Noël Valois, Gerson est l'un des témoins de sa diffusion, mais ce qu'on nous laisse ignorer, c'est le jugement porté par le chancelier sur les propos qu'il a entendus. Il est donc clair que, malgré ce précieux apport, notre enquête n'est pas close par le fait même et que, pour atteindre son terme, elle doit chercher à compléter, puis à contrôler, ce schéma si suggestif mais inachevé.

Gerson, nous dit N. Valois, a entendu soutenir la thèse de la superfluité du pape. Serait-ce par Jean de Montreuil? S'il en était ainsi, un lien assez étroit serait noué entre la lettre *Alliludinem tuam* et le censeur que l'opinion commune lui attribue sans peut-être s'en douter. Hâtons-nous donc de voir ce qu'on lit sous la plume de Gerson à la colonne 224 du tome II.

Quocirca concludamus sub quadruplici corollario morali conformiter ad praedicta, et ad alias considerationes alibi notatas super eadem materia. Et dicamus primo quod repugnant ordinationi Christi et Spiritui sancto rebelles sunt, qui praesentis schismatis terminationem impediunt modis talibus quos sciunt, aut scire debent ad pacem protinus reducendam esse vel inutiles, vel nocivos: ut si quaeratur fieri pax per reductionem unius obedientiae ad alteram, vel per vim armatam, vel per dispositionem Juris, quae non sunt probabiliter et salubriter expectanda. Nec sufficit dicere: habemus Papam Christum, sufficit ut credamus in eum; nam talis unio ad Christum et si sit necessaria, non tamen usquequaque sufficit, ut in ea stemus non procurando quantum in nobis est unionem alteram ad unum Vicarium suum in terris, de quo constet Ecclesiae[2].

(1) N. VALOIS, *op. cit.*, t. IV, **387**, p. 501-502.
(2) J. GERSON, *De auferibilitate papae ab Ecclesia*, cons. 20; t. II, col. 223C-224A.

Digitized by Google

Tu quoque ? Hélas, oui ! Noël Valois lui-même a cédé à la facilité d'une référence sans citation textuelle et au jeu non contrôlé d'un souvenir imprécis. Le châtiment s'est aussitôt insinué dans sa construction imprudente sous la forme du pire ennemi de l'historien, ce microbe insidieux qui ruine tant d'édifices aux belles apparences, le contresens, ou tout au moins son frère abâtardi le faux-sens. Qu'on en juge.

Le Gerson auquel nous renvoie N. Valois est l'auteur de *De auferibilitate papae ab Ecclesia*. Son témoignage est donc pour nous du plus grand prix, tant en raison de sa date, notablement postérieure à *Altitudinem tuam*, que par le dessein qui inspire son ouvrage et les circonstances où il a vu le jour. Or, pour peu qu'on le lise avec attention et dans son entier, il revêt un aspect bien différent de celui qu'il a pris sous la plume de N. Valois, à plus forte raison dans le schéma de L. Salembier. *Nec sufficit dicere*, a écrit Gerson. Prenant *dicere* au sens propre, N. Valois a compris que Gerson introduit par ce mot des paroles entendues de ses oreilles. C'est possible, mais non certain. Lorsqu'il compose cette *consideratio*, Gerson n'agit pas en historien mais en théologien. Il ne raconte pas ce qui se passe autour de lui, il achève d'élaborer une doctrine complexe, de la situer par rapport à celles qu'il rejette et de la défendre contre certaines erreurs. Un théologien n'est pas tenu de ne formuler que des opinions réellement soutenues avant lui. Il a le droit de prévoir toutes les déviations doctrinales. Aucun ne s'en est privé. Écrire l'histoire des doctrines en projetant pêle-mêle dans la réalité les thèses empruntées par tous les théologiens à leurs prédécesseurs et les hypothèses dialectiques formées à l'occasion du développement de leur propre doctrine serait à peu près de même force que de composer l'histoire des faits en y incluant comme objectives toutes les visions ou hallucinations dont nous possédons le récit. Le péril paraissant beaucoup moins redoutable, on ne se tient pas sur ses gardes. C'est un tort. Ici, le *dicere* gersonien n'a pas nécessairement pour fonction d'introduire des paroles réellement articulées à l'extérieur de la pensée de l'auteur. C'est un terme neutre, qui conviendrait d'ailleurs à peu près aussi bien dans le cas de déclarations écrites, car son rôle est simplement d'annoncer une opinion que Gerson entend rejeter. Présenter, sans plus d'explications, Gerson comme le témoin de propos tenus autour de lui, c'est donc négliger le genre littéraire de ce morceau et s'exposer à l'erreur. A prendre les choses strictement, cette source ne garantit pas de façon formelle la diffusion réelle dont parle Noël Valois.

Concédons, toutefois, que cette interprétation trouve un appui peut-être suffisant dans le mode grammatical selon lequel cette phrase est construite. *Nec sufficit dicere*, lisons-nous : si Gerson avait voulu émettre une pure hypothèse, il aurait plus probablement écrit : *nec sufficeret*. Dans ces conditions, il est permis à l'historien de courir le risque assumé

Digitized by Google

par N. Valois. Ne discutons plus. Admettons que Gerson s'en prenne non à une idée abstraite mais à des hommes qui, autour de lui, professent cette doctrine. Raison de plus pour nous efforcer de ne pas déformer sa pensée en nous exposant à créer de toutes pièces une opinion collective dont nous assurerions à tort qu'il est le témoin.

D'après N. Valois, l'auteur du *De auferibilitate* aurait entendu dire que, l'Église n'ayant d'autre époux véritable que Jésus-Christ, mieux vaudrait n'avoir point de pape. Ce serait l'écho fidèle de l'idée lancée par un versificateur au début du schisme ; la réplique, ajouterai-je, de ce que nous avons trouvé chez Jean de Montreuil. Prenons garde. On voit aisément comment l'historien du Grand Schisme est arrivé à ce sens, mais on ne peut s'empêcher de constater que c'est pour avoir arraché cette phrase à son contexte, brisé ses relations organiques et coupé arbitrairement un courant continu de pensée. Si l'on veut savoir ce que Gerson a dans l'esprit lorsqu'il écrit cette phrase, il est nécessaire de traiter son texte comme un tout, et de le reprendre assez haut pour que soit respectée l'articulation *NEC sufficit*, qui relie de la façon la plus étroite les deux moments de son discours. Dès que l'on prend la peine de considérer cet ensemble, on a la surprise de s'apercevoir que Gerson ne s'occupe pas ici de spéculation sur l'Église, mais d'attitudes pratiques à l'égard du problème fondamental posé par le schisme. Ayant émis au préalable un assez grand nombre de réflexions théoriques, il juge opportun d'en déduire quatre corollaires relatifs à la conduite. Le premier a pour objet de définir deux attitudes qu'il veut blâmer. L'une pèche par défaut de sincérité, l'autre par excès de résignation et coupable indifférence. Gerson connaît des gens qui n'interviennent dans l'affaire du schisme que pour pêcher en eau trouble. Tout ce qu'ils proposent est inutile ou dangereux et tend par là, non à remédier au désordre mais à empêcher qu'on y mette fin. Ces mauvais conseillers, il les juge sans pitié : luttant contre l'action du Christ dans son Église, ils sont en révolte contre le Saint-Esprit. Mais si, au lieu d'entraver par des suggestions frivoles les initiatives sérieuses, on prenait le parti de s'abstenir sous le prétexte que, le Christ étant notre pape, il nous suffit de croire en lui ? On ne mériterait plus les foudres du chancelier, mais on ne ferait pas son devoir.

Voilà comment se présente la phrase où N. Valois a reconnu une doctrine toute semblable à celle qu'avait audacieusement formulée un versificateur au début du schisme. Tel qu'il est rédigé, son texte donnerait même à penser que c'est Gerson qui a fait ce rapprochement. On voit maintenant ce qu'il en est. Seul l'historien est responsable de cette comparaison assimilatrice. Gerson ne l'a même pas amorcée, car ce qu'il fait et ce qu'il dit montrent clairement qu'il ne pense pas le moins du monde à des propos de cette nature. L'opinion qu'il rapporte, d'abord, n'a rien d'un

Digitized by Google

exclusivisme hérétique. Il lui manque le trait caractéristique de la déclaration mentionnée par N. Valois : la négation. L'Église *n*'a d'autre époux véritable que Jésus-Christ, avait dit le versificateur. Bien qu'on puisse épiloguer sur *véritable*, pareille formule réussirait difficilement à écarter tout soupçon d'hétérodoxie. Nous avons pour pape le Christ, a-t-on dit autour de Gerson. Cette proposition affirmative demande explication, mais, dans les conjonctures actuelles, elle s'accommode très facilement d'une interprétation orthodoxe. L'Église est divisée. Deux papes se disputent l'adhésion des fidèles. Impossible de distinguer le vrai. L'Église est-elle perdue? Non, pensent de bons esprits qui n'ont pas du tout l'intention de tomber dans l'hérésie, non, car, de toute façon, nous avons un pape, et c'est le Christ. Nous croyons en lui. Cela suffit.

Cela suffit : qu'est-ce à dire? Cela constitue l'essence de la hiérarchie ecclésiastique, si bien qu'on s'accorde avec ceux qui nient, en principe, la suprématie pontificale? Rien ne permet de le penser, car ce n'est manifestement pas ainsi que comprend Gerson. Cela suffit pratiquement, c'est-à-dire, cela donné, point n'est besoin de se mettre à la torture pour procurer la fin du schisme. Ceux qui prononcent une telle formule ne sont pas des négateurs de l'autorité pontificale. On a deux raisons pour une d'en être sûrs, car, contre de tels adversaires, la méthode gersonienne serait inopportune et inefficace. En effet, si Gerson se trouvait en présence de penseurs convaincus, en doctrine, que l'on ne peut avoir d'autre pape que le Christ, sa position serait d'une faiblesse extrême. Se contentant d'affirmer que l'union au Christ ne suffit pas, il leur prescrirait de s'appliquer à promouvoir l'union de l'Église autour d'un pape unique. Coup d'épée dans l'eau : dépourvue de justification théorique, cette direction pratique se briserait sur une opposition dictée par une thèse théologique demeurée intacte. Travailler à l'extinction du schisme, pourraient-ils répondre, non : car nous pensons que l'union au Christ suffit, et même qu'elle est la seule légitime : débarrassée du soi-disant vicaire visible du Christ, l'Église ne peut que s'en trouver mieux. Gerson n'est pas un novice. S'il avait voulu emporter une conviction théorique, il aurait construit une démonstration théorique. Il ne le fait pas. C'est donc que tel n'est pas son dessein. Il veut obtenir un résultat pratique. Le désordre qu'il entend guérir n'est pas celui d'une doctrine ennemie, mais d'une conduite aberrante. L'idée qu'il énonce n'est donc pas une thèse à réfuter, mais le contenu doctrinal impliqué par une attitude qui ne s'y attache que comme à une justification qu'elle sent nécessaire. Pour triompher dans de telles conditions, il n'a qu'à déceler d'un mot le sophisme latent dans ce principe de moindre effort. L'opération est facile : tout se réduit à une distinction entre nécessaire et suffisant. Sans doute, concède le chancelier, croire au Christ comme au chef suprême de l'Église

Digitized by Google

est nécessaire, mais en toute hypothèse cela ne suffit pas. Il faut, en outre, procurer autant qu'il est en nous l'union seconde de l'Église avec un vicaire du Christ sur la terre, qui soit à la fois unique et sûr. Ceux auxquels une telle consultation s'adresse ne sont donc certainement pas des esprits convaincus de l'inutilité du pape, mais des âmes accablées par l'inutilité de leurs efforts en faveur de l'union de l'Église autour d'un pape légitime. N'ayant essuyé que des échecs, ces bons catholiques ne se réfugient pas dans l'hérésie mais dans une certitude dogmatique *minima* qui leur permette, en sûreté de conscience, de se retirer sous leur tente. Patientons, se disent-ils : de toute façon, nous avons un pape, le Christ. A ces désespérés, Gerson n'administre pas une démonstration théologique — ils n'en auraient que faire — mais un cordial. Courage, leur dit-il, on ne peut se contenter du strict nécessaire, il faut agir. Un chrétien ne doit pas demeurer en repos tant que l'Église n'a pas recouvré sa parfaite unité.

Dès lors, Gerson ne peut être considéré, dans ce texte, comme le témoin de la permanence et de l'extension d'un courant de pensée radicalement hostile à la souveraineté pontificale. Bien loin de menacer cette doctrine traditionnelle, l'opinion qu'il réfute l'implique comme un désir frustré de son objet et qui se résignerait, faute de mieux, à sa privation. Sur les trois témoins cités par N. Valois, la thèse qui nous frappe chez Jean de Montreuil voit le plus important récusé par son propre texte. Nous allons nous demander ce qu'il faut penser des deux autres, mais observons sans plus tarder qu'une telle expérience est décisive pour notre enquête. Si le Gerson du *De auferibilitate* ne peut tolérer l'indifférence devant le schisme et pourchasse une justification doctrinale de l'inaction qui admettrait, à titre provisoire, la suffisance de l'unité réalisée par le Christ seul, comment le lecteur de la lettre *Altitudinem tuam*, un lustre plus tôt, aurait-il pu tolérer une thèse selon laquelle l'Église serait libre de se passer de pape, pour toujours?

β) JEAN DE VARENNES

Parce que, dès ce moment-là, cette idée était dans l'air? Il aurait pu la lire déjà, nous affirmerait Noël Valois, chez Jean de Varennes et, dès le début du schisme, dans un poème de circonstance. Jean de Varennes a enseigné que l'Église n'a d'autre époux véritable que le Christ? Où et quand? Sur ce point, une lacune dépare l'ouvrage de N. Valois : la référence nécessaire manque. Toutefois, ne nous permettons pas une critique déplacée. Nous avons affaire à une conclusion qui peut tenir

Digitized by Google

pour établis les thèmes qu'elle utilise en les condensant. Remontons au tome précédent, nous y trouverons le texte allégué. Nous y trouverons même mieux, ou pis : la preuve que N. Valois a imprimé à la pensée de Jean de Varennes l'inflexion qui était nécessaire pour qu'il pût la juger presque identique à celle de son rimeur anonyme. Voici comment l'historien résume la prédication du « saint homme de Saint-Lié » :

> On citait du solitaire [...] des propos d'une orthodoxie douteuse : « Le douls Jésus est nostre vray pape [...]. La très douce Vierge Marie est royne du ciel et de la terre et, par conséquent, de l'Église, comme chief et papesse ! ». Il recommandait ouvertement la désobéissance aux deux pontifes, au moins dans le domaine temporel, et paraissait envier au Brabant, au Hainaut la neutralité religieuse dans laquelle ces provinces s'étaient de bonne heure renfermées[1].

Une première évidence se dégage de ce texte : tout comme les découragés que stimulait Gerson, Jean de Varennes émet une affirmation, non une négation. Sous l'action dissolvante du schisme, il en vient à rejeter l'autorité des deux pontifes rivaux et à se tourner vers le ciel pour y trouver de quoi assurer l'unité de l'Église militante. Ce recours ne peut le décevoir. Si l'on doute du vrai pape terrestre, on ne peut douter que Jésus ne soit vrai pape. On a même de quoi compenser la désolante dualité de pontifes humains par la plus réconfortante des dualités surnaturelles : reine universelle, la Vierge Marie peut être considérée comme chef et papesse de l'Église. Par conséquent, les âmes croyantes ne sont ni abandonnés ni désemparées. Une telle doctrine peut-elle être assimilée soit à celle du versificateur, soit à celle de Jean de Montreuil ? Aucunement. C'est, au fort de l'épreuve, une doctrine de consolation et d'espérance. Elle n'implique ni que l'on rejettera l'autorité du vicaire du Christ aussitôt que l'on pourra obéir à un pape légitime, ni que l'on conçoive le salut de l'Église comme pouvant résulter de la suppression définitive du souverain pontificat. La conclusion de N. Valois dépasse donc, et de beaucoup, ses prémisses. Entraîné par le désir de constituer autour de son versificateur anonyme une famille assez nombreuse et non dépourvue de cohésion, il s'est avancé, sans y être autorisé par un nouveau texte, au delà des limites qu'il avait tracées de ses propres mains au moment où il travaillait directement sur ses sources. Tout ce qu'il avait le droit de faire, c'était de présenter Jean de Varennes comme l'un de ceux auxquels pensait peut-être Gerson dans sa monition du *De auferibilitate*. Mais, pour qu'il adoptât ce parti raisonnable, il eût d'abord fallu que son exégèse de Gerson n'eût pas été contaminée par la contagion issue du

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 85. La note 5 se réfère à la colonne 913 des *Responsiones* de Jean de Varennes, dans les *Opera omnia* de Gerson, t. I. .

Digitized by Google

poème anonyme et qui, à travers Jean de Varennes, s'est propagée jusqu'au texte du chancelier afin de lui conférer une signification étroitement semblable à celle du poème lui-même.

Gardons-nous toutefois de conclure trop vite. Le texte du tome III repose sur une source expresse : l'épuise-t-il? Peut-être n'en retient-il qu'une partie, et Noël Valois s'est-il souvenu de l'autre lorsqu'il a voulu terminer son ouvrage par un tableau d'ensemble. Lisons donc, comme il l'a lu, le texte de Jean de Varennes édité par Ellies du Pin en appendice au tome I des *opera omnia* de Gerson, colonne 913. Ce que du Pin a publié, ce sont des *Responsiones ad capita accusationum quibus impetebatur*[1]. Emprisonné à la requête de l'archevêque de Reims, Guy de Roye, après avoir joui d'une extraordinaire popularité, Jean de Varennes tint à discuter un à un les articles de l'acte d'accusation composé à l'aide de phrases cueillies au vol dans ses discours en plein air. Or, voici, tel qu'il se lit à la colonne 913C, l'article VI :

Item. *Publice praedicavit quod Domino nostro Benedicto Papa moderno, non est obediendum. Et* que nous n'avons point de Pape, fors Dieu, et la Vierge Marie nostre Papesse, et que l'Église est Veufve.

Sur quoi, trois remarques sont immédiates. D'abord, nous tenons enfin une formule négative. Il est donc fort probable que c'est cette négation qui a exercé sur la mémoire de N. Valois une action déterminante en entraînant la conviction que Jean de Varennes professe une doctrine si semblable à celle du rimeur qu'on peut la déclarer presque identique. Mais la découverte de cette source est bien loin de conférer à l'interprétation de N. Valois l'objectivité qui paraissait lui manquer. Deux raisons s'y opposent. La première est grave : le texte ainsi imprimé n'est pas l'œuvre de Jean de Varennes, mais un article composé par l'accusation. Avant de pouvoir déclarer que l'orateur de Saint-Lié a pensé et dit : *nous n'avons point de Pape, fors Dieu*, l'histoire a le devoir de se demander si l'accusateur n'aurait pas forcé l'expression ou déformé la pensée. La teneur de l'article, je l'avoue, suffit à prouver que son rédacteur prétend faire une citation littérale : la première partie, en latin, résume le grief ; la seconde, en français, reproduit textuellement les paroles incriminées. Mais l'historien n'est sans doute pas contraint d'enregistrer passivement des attestations de ce genre. Il doit écouter l'accusé. Or, il se trouve que, sur ce point, Jean de Varennes s'est prononcé. A la formule qu'on lui reproche, il oppose celle que ses lèvres ont réellement articulée. Chose étrange, c'est celle que N. Valois a très correctement citée :

(1) Dans les *Opera omnia* de Gerson, **234**, éd. Du Pin, t. I, col. 905-944, *scriptae in carcere*, 1396.

Digitized by Google

Et quando dicunt : *Nous n'avons point de Pape fors Dieu*, etc. Sic tunc dixi : *Bonnes gens, ne vous desconfortez pas, car a Pape ne poons faillir : car le douls Jesus est nostre vray Pape, et Chief de l'Église. Et a la tres douce Vierge Marie aussy ne poons faillir, à Dame et Maistresse de tout le monde, et ce mestier fait à Papesse. Comme elle soit Royne du ciel, et de la terre, et, par conséquent, de l'Église, comme Chief et Papesse*[1].

On ne pourrait désirer déclaration plus limpide pour éclairer à la fois la position de Jean de Varennes, la monition de Gerson et la méprise de l'histoire. Ce recours au doux Jésus, c'est la consolation suprême des membres les plus fidèles de l'Église déchirée. Quelle que soit l'étendue du désastre, les auditeurs du saint homme ne se déconforteront pas, car ils garderont la conviction que *a pape ne peuvent faillir*. Privés de pape visible, ils auront toujours un vrai pape, Jésus. Ce texte nous replace donc exactement dans les perspectives du *De auferibilitate*. Si l'on pose en principe qu'un homme, fût-il un orateur populaire, doit être cru quand il répète ses propres paroles ou explique sa pensée, on reconnaîtra que l'exégèse de N. Valois a subi plus que de raison l'influence de la transposition tendancieuse opérée par l'acte d'accusation. Jean de Varennes serait d'autant moins disposé à l'en excuser qu'il avait eu à cœur de préciser son attitude à l'égard de Benoît XIII :

Vere non memoror, nec scio me unquam, per expressum, Dominum Benedictum affirmasse non esse Papam ; sed nominatim ipsum pro Papa tenui, et nedum ante Sermonem Ramis Palmarum ; sed etiam in illo Sermone [...] Ipsum autem semper tenui Papam, et tenebo, quoad vixero in humanis, nisi alia denuo emergat[2]...,

de protester contre l'article VII :

Item [...] *temere credit et tenet nullum esse Papam*. Respondeo. Non est culpa mea, si populus male intellexerit, nullum esse Papam, cum per excessum nunquam affirmaverim hoc, nisi de Antipapa[3],

et de s'expliquer sur ce qu'il entendait lorsqu'il disait : l'Église est veuve :

Et quando dicunt quod dixi, *L'Église est Veufve*. Respondeo. Quod dixi sic formaliter, prout possum recordari, quod Ecclesia, in isto casu, qui opinionem meam vellet amplecti, erat ac si vidua foret[4].

Il ne s'agit donc là que d'une métaphore, logique dans sa propre opinion, mais conditionnelle, et dont la valeur est telle que, bien loin d'impliquer la thèse que N. Valois attribue à Jean de Varennes, elle l'exclut radicalement. Pour qu'un théologien puisse symboliser par l'image d'une veuve l'état de l'Église à partir du moment où il décrète l'illégitimité du souverain pontife, il est nécessaire que l'union de l'Église au souverain pontife lui paraisse coessentielle à sa constitution. Sinon, une telle séparation ne

(1) JEAN DE VAENNES, *Responsiones l. c.*, col. 913D-914A.
(2) JEAN DE VARENNES *l. c.*, col. 914A.
(3) JEAN DE VARENNES, *l. c.*, art. VII, col. 914C-915A.
(4) JEAN DE VARENNES, *l. c.*, art. VI, col. 914A.

Digitized by Google

serait pas une viduité, mais une libération, un retour à des conditions normales par union exclusive au Christ, à la Vierge, à Dieu ; bref, la thèse même de Jean de Montreuil. Jean de Varennes refuserait-il d'obéir à un pape fauteur de schisme? Il se représenterait aussitôt l'Église comme une veuve, mais il n'en résulterait aucunement qu'il se réjouisse de cet état et qu'il cherche à le rendre définitif. Lorsqu'on pleure sur l'affliction d'une veuve, on n'engage pas à penser qu'on serait prêt à écrire : *point de pape serait mieux encore !* On ne se situe pas dans la même atmosphère qu'un écrivain qui envisage le divorce comme une solution définitive et l'union exclusive au Christ comme l'état qu'il soit loisible à l'Église de choisir dorénavant, et pour toujours.

Tout comme Gerson, Jean de Varennes se refuse donc également à soutenir le paragraphe de Noël Valois et à montrer que Jean de Montreuil ferait écho à une idée assez largement répandue dans le clergé français. Passons au troisième témoin.

γ) LA *LAMENTATIO ECCLESIAE*

Premier dans l'ordre chronologique, le témoignage du versificateur est fondamental chez N. Valois. C'est lui qui donne le ton à son interprétation d'ensemble en lui fournissant une formule tout à fait claire en fonction de laquelle sont reconstruites les positions dont on nous dit qu'elles lui sont analogues. Cette analogie, nous venons de le voir, est trompeuse. Que disait donc ce versificateur? Pour le savoir, suivons le geste de N. Valois. Il nous reporte à son premier volume. C'est exactement la première référence que nous retrouvons chez Salembier. Par conséquent, cet examen nous permettra de faire d'une pierre deux coups : sous le paragraphe de Salembier, il n'y a rien d'autre que ces deux passages de N. Valois. Celui que nous venons d'étudier n'est pas capable de supporter le *conspectus* historique, si lourd en son schématisme, qui garantirait des frères à Jean de Montreuil. Mesurons la solidité de l'autre.

A la page 351 de son tome I, N. Valois se livre à l'exégèse historique d'une poésie de circonstance dont il donne en appendice le texte intégral : la *Lamentatio Ecclesiae*[1]. Dès son premier moment, notre vérification constate un phénomène, assez naturel peut-être, mais fort peu rassurant. Composée par un clerc de l'Université de Paris vers le mois de mars 1381, la *Lamentatio Ecclesiae* nous intéresse directement par quarante-quatre quatrains où

l'Église prenant la parole, faisait observer qu'une femme ne pouvait sans scandale

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. I, p. 349-351 et *Eclaircissement I*, p. 389-394.

Digitized by Google

avoir ensemble deux maris [...]. Les donneurs de conseils se présentent aussitôt. Le premier est un sceptique, un membre de l'Église grecque, que les conflits entre papes laissent indifférent. L'Église a deux maris : mais Jacob eut deux femmes. Un seul pape, c'est fort peu pour tout le monde catholique. *Point de pape serait mieux encore. L'Église n'a d'autre époux véritable que Jésus-Christ,* et notre homme conteste audacieusement la primauté de saint Pierre[1].

Ces lignes ne contiennent pas de vers. Elles constituent tout au plus une transposition de thèmes développés par le poète. Or, le raccord s'opère sous nos yeux, non point directement entre le texte de N. Valois et la *Lamentatio*, mais entre deux textes de N. Valois. Lorsque, dans son tome IV, l'historien cite, entre guillemets, le langage sceptique du versificateur, c'est l'interprétation qu'il en avait donnée lui-même dans son tome I qui se glisse indûment en cette position réservée en principe aux citations littérales. N. Valois est tellement sûr de l'identité que son propre texte lui paraît digne d'être promu à une telle qualité. Anomalie vraiment surprenante chez un historien de ce mérite. Est-elle du moins compensée par la rigoureuse exactitude de son exégèse ?

Il est difficile de n'en pas douter. Quel que soit le degré de fantaisie que puisse se permettre un poète, on s'arrête avec surprise devant ce qui paraît bien une faille logique entre une thèse et sa conclusion. Si « un seul pape, c'est fort peu pour tout le monde catholique », on se demande comment, parti de là, on peut arriver à la conclusion : « point de pape serait mieux encore ». Et si le rejet du pape a pour raison d'être le dessein de proclamer l'union exclusive de l'Église au Christ, on voudrait savoir pourquoi le rimeur, tournant le dos à son but, est allé chercher un point de départ si éloigné de cette conclusion, si contraire à son esprit. Que dit, au juste, la *Lamentatio?* Voici, en huit strophes que j'emprunte avec leur numérotation à l'édition qu'en a donnée N. Valois, la réponse du docteur grec aux scrupules de l'Église bigame :

69. Que l'ame ait .ij. maris, selon le sens mystique,
C'est que .ij. papes soient en la foi catholique.
Ne semble pas erreur, ne sentence heretique :
Je le te prouveray par raison autentique.

70. Selon les sains docteurs et la foy de la Bible,
Dieu ne veul faire chose senon bonne et possible.
Qu'un homme ait gouvernance raisonable et paisible
Sur tous les gens du monde, c'est chose impossible.

71. En monde ha regions de si tres grant distance,
Que, se le pape estoit ou à Rome ou en France,
En .XX. ans ne pourroit par tout faire ordenance :
Tant dis pluseurs pourroient cheoir en desperance.

72. Comme pourroit seul home bien gouverner la foy
En Europe, en Asye, en Afrique, en Cathoy ?
Sur tout le temporel ne peut suffire .j. roy ;
Non pourroit .j. seul pape, tant fust de bon arroy.

(1) N. VALOIS, *l. c.*, p. 350-351.

Digitized by Google

73. L'Eglise a pour espous Jhesu, vray Dieu et home ;
Et si ha el avec le vrai pape de Romme !
L'Eglize Lin et Clete avec saint Pierre nomme ;
Dont peut l'Eglize avoir .ij. maris : c'est la somme.

74. Saint Pierre fu à Romme ; saint Johan fu en Asyz,
Saint Thomas fut en Inde, Mahieu (en) Ethyopie,
Et en Jerusalem hut Jaques la maistrie :
Onc saint Pierre sus elz ne clama segneurie.

75. Nous qui sommes de Grece, .j. patriarche avon,
Nient au pape subjet : de certain le sçavon.
Soubs li par pennitance tous nos pechiés lavon ;
Foy vraie et esperance en nos cuers enclavon.

76. Et si n'esconvient pas que le pape ait puissance
De tollir, de donner du tout ad sa plaisance ;
Mes il doit gouverner soubz juste ordenance,
Et sera, s'il mesprent, subjet à penitence[1].

Ainsi parle le docteur grec. Sa réponse est aussi cohérente que claire, encore que l'interprétation que s'en est donnée N. Valois l'obscurcisse sur un point essentiel par un signe de ponctuation adventice et indésirable. Pas plus qu'un seul roi ne suffit pour le temporel, un seul pape ne peut suffire pour gouverner la foi. Aussi bien, l'Église n'a pas un seul mari, mais deux, puisque, de fait, elle a pour époux Jésus et, avec lui, le vrai pape de Rome. Ici, N. Valois ajoute un point d'exclamation. Pourquoi ? Le rimeur ne s'étonne ni ne s'indigne. Il constate ce qui est. Il l'affirme. Le *si*, auquel N. Valois a manifestement donné le sens de *pourtant* en y incluant une protestation contre une sorte de double emploi sacrilège, ne veut peut-être dire que *aussi*, ou *ainsi*, mais même si l'on doit lui donner un sens adversatif, ce n'est pas contre le vers précédent que serait tournée l'opposition. Dans ce vers est exprimée une thèse sur laquelle tout le monde s'accorde : Jésus-Christ est l'époux de l'Église. Remarquons-le : dans ce témoignage, la proposition originale, comme dans les autres, est affirmative. C'est l'histoire qui est responsable de la tournure négative, la seule qui sorte des limites de l'orthodoxie. La thèse posée, le clerc entend répondre à la plainte de l'Église en lui démontrant qu'elle est sans objet puisque, de toute façon, elle a deux époux, Jésus et le vrai pape de Rome. Bien mieux, elle doit convenir qu'elle ne peut désavouer une pluralité d'époux visibles, puisqu'elle nomme Lin et Clet avec saint Pierre. Triomphe dialectique qu'il n'y a pas lieu de limiter : chaque apôtre fut maître chez lui sans être soumis à saint Pierre. C'est donc la polyandrie qui est de droit. Voilà pourquoi le salut est assuré aux schismatiques grecs, non parce qu'ils appartiendraient à une Église qui, n'ayant pas de pape, aurait du moins comme époux Jésus-Christ — ce qu'exigerait le mouvement du poème dans l'exégèse de N. Valois — mais parce que,

(1) Dans N. VALOIS, *l. c.*, p. 390-391.

Digitized by Google

menant une vie chrétienne sous l'autorité d'un patriarche indépendant du pape, ils ne portent pas atteinte à l'unité de l'Église, compatible avec une pluralité de chefs. Conclut-il que *point de pape serait mieux encore?* Ce n'est point vers cette conclusion qu'est orientée sa pensée. Comment le serait-elle? Elle inclut la reconnaissance d'un pape, et d'un vrai pape à Rome. Seulement tout ce qu'elle demande, c'est qu'il ne se croie pas le seul chef légitime. Qu'il gouverne donc selon l'ordre naturel de l'Église, sinon... Qu'arrivera-t-il? On le supprimera? Pas du tout. Il sera sujet à pénitence.

Que l'histoire l'imite et répare ses erreurs : il ne restera rien dans l'ouvrage de N. Valois qui supporte sa conclusion si ample relative aux tendances radicales d'une certaine partie du clergé français ; rien, par conséquent, qui corresponde à la dernière catégorie de théologiens distinguée par L. Salembier. Rabattues sur les textes qu'elles ont la prétention d'exploiter, leurs constructions se révèlent inadéquates à leurs sources, donc ruineuses. Jusqu'ici, aucun écrivain ne nous est donné qui ait écrit littéralement : « L'Église n'a pour époux que Jésus-Christ ; donc point de pape serait mieux encore ». Comprenant la *Lamentatio Ecclesiae* comme il le faisait, N. Valois pouvait conclure :

> Ces quatrains donnent la mesure de l'indépendance et de la hardiesse d'un certain nombre de suppôts de l'Université de Paris[1].

Il ne se doutait pas que son interprétation donnait la mesure de l'indépendance et de la hardiesse que se permet trop fréquemment l'histoire la plus déférente aux textes lorsqu'elle y rencontre des idées un peu délicates. A prendre les choses en rigueur, Jean de Montreuil paraît encore isolé par sa thèse du divorce et de l'union définitive de l'Église au Christ seul[2].

Isolement qui, à la réflexion, semble d'autant moins douteux qu'il serait plus normal. Autour de Jean de Montreuil, en effet, ce qui préoccupe les théologiens appliqués à résoudre le conflit, ce n'est pas le moins du monde de débarrasser l'Église du pouvoir pontifical, mais d'en assurer la possession légitime et l'exercice salutaire. Lorsqu'on s'efforçait,

(1) N. Valois, *l. c.*, p. 351.

(2) Le comparer à Jean Petit serait renforcer cette impression. D'après M. A. Coville, *Jean Petit*, **42**, p. 34, le moyen auquel pense Jean Petit pour rendre vie à son Église agonisante, n'est autre que la soustraction d'obédience, et c'est exactement le même qu'envisagent à cette date tous les « extrémistes de l'Université ». Rien de plus exact, mais rien qui montre plus clairement l'originalité de Jean de Montreuil. La soustraction que préconisaient, dès 1394, les extrémistes de l'Université, c'est celle qui fut réalisée de 1398 à 1403. Mesure transitoire, elle avait essentiellement pour fin de contraindre le pape à procurer efficacement l'union. Son terme normal, c'était la restitution faite à un pontife amendé. Lorsque l'Église de Jean de Montreuil parle de divorce, elle entend au contraire, selon le plein sens de ce mot et si bon lui semble, une séparation définitive, une élimination du souverain pontificat, une union si directe et si étroite avec le Christ qu'elle soit exclusive de tout vicaire.

Digitized by Google

aux temps de Boniface VIII et de Philippe le Bel, de résoudre le problème de l'Église et de l'État, le *punctum difficultatis* résidait dans l'incompossibilité de deux doctrines absolutistes dont chacune se développait impitoyablement dans son propre sens, mais nul, parmi les plus indépendants des légistes, n'aurait cherché sa solution dans une libération du pouvoir temporel obtenue par élimination pure et simple du souverain pontificat[1]. De même, pour les théologiens que le Grand Schisme, par sa durée même, pressait d'élaborer une solution qui fût à la fois curative et préventive, le problème était de trouver dans la constitution de l'Église de quoi rétablir l'unité contre la défection de l'organe unificateur par excellence, la tête. La voie qui leur parut de plus en plus propice fut celle du concile. D'où la tendance de plus en plus marquée à exalter le pouvoir du concile jusqu'à en faire un absolu plus absolu que l'absolutisme pontifical, de façon à subordonner le pape au concile. La bataille se déroula donc entre partisans de l'absolutisme papal, qui ne manquèrent jamais[2], et théoriciens de la supériorité conciliaire, qui se croyaient les seuls artisans de l'union en même temps que les plus fidèles à la tradition[3]. Devant l'endur-

(1) Qu'il me suffise de renvoyer à l'ouvrage de J. RIVIÈRE, *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, **328**, en particulier, p. 305, sur les *Caractères généraux du nationalisme français:* « Tous ensemble, bien que chacun à sa manière, ils se préoccupent de réagir contre les théories extrêmes qui aboutissaient à l'absorption soit de l'État dans l'Église soit de l'Église dans l'État et d'affirmer la distinction normale de leurs domaines, mais — et c'est ici leur originalité — sans prétendre sacrifier pour autant la primauté du spirituel », et la suite. C'est ainsi que Pierre Dubois, qui réserve au roi le contrôle principal de la gestion des biens ecclésiastiques, tient le pape pour « le successeur de Pierre et le vicaire du Christ. Dès lors, il le tient pour *caput universalis Ecclesiae*, et, d'une manière générale, pour *summus salutis reipublice curatus in terris* » (*l. c.*, p. 347). De même, toutes proportions gardées, parmi les théoriciens de l'« impérialisme gibelin » (p. 315), car ce qu'on lit sous leurs plumes, ce sont des thèses comme celle-ci où, dans son *De ortu et fine imperii*, ENGELBERT, abbé d'Admont, soutient que « Empire et papauté sont les deux têtes symétriques, donc indépendantes, sur lesquelles repose la sécurité de l'Église » (p. 317) : qui dit symétrie et indépendance dit nécessairement dualité de pouvoirs.

(2) Sur ce point important, cf. entre autres N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 72-74 : « Benoît XIII [...] à son tour, [...] posa diverses séries de questions destinées à embarrasser et à confondre ses adversaires. Ce fut le sujet de nombreuses dissertations concluant en faveur de l'omnipotence papale [...] : Simon Colomb, Aimery Nadal, Sanche Mulier, Géraud du Puy, Raymond de Bretenoux, Jean Hayton, Pierre Blau, le Cardinal de Pampelune. L'Université de Paris n'y était point ménagée ». L'un des plus remarquables, et qui devrait être étudié de près si l'on voulait enfin réussir à comprendre Benoît XIII, c'est Nicolas Eymeric, qui « requiert contre les maîtres [de Paris] les peines réservées aux blasphémateurs et aux hérétiques ». Après lui, le dominicain Jean Hayton, qui soutint dans un *Scriptum*, conservé au ms. 988 de la Bibliothèque de Grenoble, fol. 94v°-95v°, que « le pape fût-il parjure, il ne servirait de rien de le dénoncer, car il n'est justiciable de personne, pas même de la chrétienté tout entière » (cf. N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 51, note 2, et p. 73, note 1). Ces textes sont très importants en eux-mêmes, mais ils sont indispensables pour expliquer Gerson.

(3) Cf. V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, **263**, t. II, p. 73-74, 80 ; N. VALOIS, *op. cit.*, t. IV, p. 83-84, et de nombreux textes de GERSON, en particulier les *Quatuor considerationes ad fulcimentum et declarationem praemissorum* qui complètent le *De unitate ecclesiastica;* t. II, col. 118C-121C.

Digitized by Google

cissement des souverains pontifes, certains pensèrent-ils trouver le salut dans la suppression du souverain pontificat? Voilà ce qu'il faudrait établir pour constituer une parenté à Jean de Montreuil. Voilà ce que Salembier a cru pouvoir affirmer après N. Valois, lequel pensait plutôt à des tendances qu'à des doctrines. Voilà ce dont toute trace vient de disparaître sous nos recherches, ce dont nous désespérerions dès lors de découvrir le moindre vestige si un profond historien des théories politiques au Moyen Age ne venait à notre secours en nous offrant un schéma antithétique où Gerson occupe, une fois de plus, une situation particulièrement intéressante à nos yeux.

δ) OTTO VON GIERKE ET LE *DE MODIS UNIENDI*

Otto von Gierke s'est intéressé aux diverses opinions qui se sont fait jour au sujet de la monarchie pontificale et, avec sa clarté coutumière, il les a distinguées en se plaçant au point de vue de l'origine que l'on reconnaissait à cette institution. D'après lui, les uns la jugeaient divine, les autres la déclaraient humaine. De cette différence fondamentale résultent, à ses yeux, deux attitudes opposées. Les premiers ne pensaient pas qu'aucun pouvoir au monde pût jamais toucher à cette institution. Les autres ne professaient pas son intangibilité :

> Aussi Gerson, qui admet l'origine divine de la constitution monarchique de l'Église, en tire-t-il cette conséquence que la Papauté, en tant qu'institution, doit rester intangible même par le concile [La note 198 se réfère à GERSON, *De potestate ecclesiastica*, et *De auferibilitate*, cons. 8 et 20]. Par contre, les auteurs qui admettent l'origine purement historique de la Primauté pontificale permettent au concile de modifier à sa convenance le régime monarchique ou même de le supprimer [Note 199 : « Voir Randuf, *loc. cit.*, c. 5. »[1]].

Distinction capitale, référence sans prix pour nous. Quel est ce Randuf? D'après Gierke, c'est l'auteur du *De modis uniendi ac reformandi Ecclesiam in concilio universali*, imprimé par E. du Pin d'après von der Hardt dans son édition de Gerson, et où l'on voit plutôt aujourd'hui l'œuvre de Thierry de Niem[2]. Si l'on se rappelle que ce traité a été très longtemps attribué à Gerson, la distinction radicale opérée ici par Gierke suffit à faire pressentir les ravages qu'une telle confusion a pu apporter dans l'histoire de l'ecclésiologie gersonienne. Le *De modis*, en son chapitre V, professerait donc que la papauté, étant d'origine humaine, peut être supprimée par le concile? Cela ferait bien notre affaire. Hélas ! ici encore, le recours aux textes est accablant pour l'histoire.

(1) O. von GIERKE, *Les théories politiques du Moyen Age*, **115**, p. 196.
(2) Cf. L. SALEMBIER lui-même, *Le Grand Schisme d'Occident*, **334**, p. 125, note 1.

Digitized by Google

Dans l'édition E. du Pin, le *De modis uniendi* ne contient pas de séparation numérique de ses parties, mais chacun de ses chapitres est distingué par un titre indiquant son contenu. En cinquième lieu, l'auteur traite *De pontificis romani autoritate atque potestate*[1], et ne dissimule pas son dessein :

Sed jam primo de unione capitis volo praesupponere, et potestatem usurpatam diu ab eodem capite limitare[2].

Où l'on voit qu'il s'agit bien de limiter un pouvoir usurpé, mais qui dit limitation ne dit pas suppression, et lorsqu'on appelle *tête* le pouvoir qu'on entend limiter, on ne donne pas à entendre que l'on se prépare à l'éliminer.

Pourtant, on n'a pas de peine à trouver le texte sur lequel Gierke a certainement fondé son interprétation :

Si ergo propter salvationem unius Regni, unius Provinciae, deponitur unus Rex, unus Princeps secularis, qui per successionem perpetuam descendit : multo magis unus Papa, unus Praelatus est deponendus, qui per electionem Cardinalium fuit institutus[3],

avec, un peu plus loin, la conclusion :

Ergo Papa malus citius deponitur quod est membrum validius, quam quicumque alius Praelatus, cum ipse sit in totam sollicitudinem, ceteri vero Praelati sint in partem[4].

On comprend l'exégèse de Gierke, mais peut-on l'adopter? Opposer la succession pontificale à la succession royale comme inférieure parce que, procurée par l'élection des cardinaux, elle est dépourvue de perpétuité ; en conclure que le pape peut être déposé plus aisément qu'un roi ; trouver dans l'étendue du pouvoir, et donc de la responsabilité du pape, un motif de déclarer sa déposition, s'il est mauvais, plus nécessaire, plus urgente que celle d'un prélat inférieur, c'est montrer que l'on considère l'autorité pontificale comme frappée d'une fragilité essentielle et liée à la dignité morale de la personne qui l'exerce, mais est-ce dire qu'elle soit d'institution humaine et qu'elle puisse être supprimée au gré du concile? Il faut en douter. Il faut même le nier, pour peu qu'on prenne la peine d'étendre sa curiosité sur les alentours de ces propositions extrêmes.

D'abord, il ne faut pas négliger d'observer que l'auteur du *De modis* ne parle pas de la papauté, mais du pape, et même d'un pape pris en particulier, *unus papa*, ce qui est radicalement différent puisque, au lieu que l'institution soit en cause, il ne s'agit que de tel ou tel de ses représentants. De plus, il est à peine croyable — mais lorsqu'on se débat au

(1) Dans les *Opera omnia* de Gerson, t. II, col. 165C-169A.
(2) *L. c.*, col. 165C.
(3) *L. c.*, col. 166A.
(4) *L. c.*, col. 166B.

Digitized by Google

milieu d'erreurs si diverses et si colossales, on finit par croire tout possible — que Gierke ait pu se méprendre sur la valeur d'*institutus :* précisons cependant que ce terme désigne une institution canonique, donc simplement une élection, et à aucun degré l'établissement d'une institution en tant que telle. Le pape, dit le *De modis*, est élu par les cardinaux. Est-ce à dire qu'il considère la papauté comme d'institution humaine? C'est cela que Gierke a cru? Comment l'aurait-il pu s'il avait lu tout son texte? Dans la même colonne, avant d'énoncer cette conclusion, l'auteur s'exprime avec toute la clarté désirable. La question, pour lui, est de savoir s'il y a beaucoup de différences entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique :

numquid, quoad Dominia, multum sint differentia secularis Dominatus, et Ecclesiasticus Principatus ?

Oui, dit-il, et il en distingue trois :

Utique, quia ille temporalis, iste spiritualis ; ille per successionem, iste a Deo per electionem : ille ad defensionem, iste propter ordinem[1].

Nous tenons ainsi notre réponse : par élection, oui ; mais venant de Dieu. Quoi de plus correct? Si l'on m'objecte ce que je me suis objecté plus haut à propos de Gerson : *omnis potestas a Deo*, je demanderai au texte un surcroît de précision qu'il ne se refuse pas à donner. L'auteur du *De modis* n'entend favoriser aucune illusion. Son thème essentiel, c'est que le pape n'est qu'un homme, pécheur et faillible. La conséquence, c'est qu'il ne doit pas se cramponner à sa fonction s'il en devient indigne. En pratique, les choses se passent autrement :

Sed perpende, mi Frater, quanta fraude, quanta astutia, temporibus antiquis fuerint facta et scripta quamplurima ad tenendam hanc dignitatem Papatus, quam Christus numquam concessit aeternaliter, nisi ad tempus, illis qui diligunt Deum in toto corde et veritate[2].

N'est-ce pas assez clair? Deux points essentiels sont mis ici hors de doute. La dignité papale, c'est le Christ qui la concède ; mais il ne la concède jamais à personne de façon définitive. Elle dépend des vertus morales et religieuse du titulaire. Thème wycliffen, assurément, ou, si l'on aime mieux, donatiste, mais qui diffère substantiellement de l'interprétation qu'en a donnée Gierke. Aucun doute n'est permis sur l'origine de la papauté d'après le *De modis :* elle n'est pas *purement historique*, mais divine par le Christ. Elle est contemporaine de la fondation de l'Église. Tout le traité suppose cette conviction. Quelle que soit l'énergie presque farouche avec laquelle il rappelle au pape son humanité et ses limites :

(1) *L. c.*, col. 166A.
(2) *L. c.*, col. 166C.

Digitized by Google

Quia ergo Angelus Papa esse non potest : ergo Papa ut Papa est homo, et ut homo sic est Papa, et ut Papa potest peccare, et ut homo potest errare[1],

il ne peut insister sur la définition précise de ces limites sans affirmer qu'elles sont incluses dans l'origine même de ce pouvoir, en ce qu'il vient du Christ :

Item Papa non est supra Dei Evangelium ; quod sic ejus autoritas esset major autoritate Christi, *nec tunc ejus potestas derivaretur a Christo:* subjicitur ergo ut alter Christianus in omnibus Praecepto et mandato Christi. Imo tanto magis ad ipsum servandum obligatur, quanto magis est in dignitate et perfectiori statu constitutus[2].

Errer sur la puissance pontificale, c'est donc pour lui porter atteinte à la dépendance essentielle qui relie cette puissance au Christ, son fondateur. S'enracinant dans les soucis les plus profonds de son époque, il prescrit au pape le sacrifice de son siège, ou même de sa personne, dans l'intérêt du bien commun, pour suivre l'exemple du Christ :

Vel recipit Papatum propter utilitatem privatam, vel propter utilitatem communem. Si propter communem, et utilitas communis requirit ejus cessionem, sed et mortem, pro salvatione boni communis debet recipere, Christi exemplo[3].

Sans doute, son dessein principal est de limiter la puissance pontificale, mais il importe de bien voir où passent ces limites. Deux principes dirigent sa main lorsqu'elle les trace. D'abord, le pape ne peut avoir un pouvoir supérieur à celui que le Christ confia à Pierre, ni différent dans son essence de ce pouvoir purement spirituel ; ensuite, le Christ n'a pu transmettre la puissance qui lui appartient en tant que fils de Dieu, mais seulement en tant qu'homme :

Constat, quod Christus non majorem potestatem dedit Petro, quam ipsemet exercuit in terris. Ergo solam illam habet Papa in administratione. Quomodo ergo pro illo, quod non est suum audebit litigare[4] ?

Jam non est servus servorum Dei, sed verius, si vellet, Joannes Episcopus Dominus Dominorum. Quia praesumit dicere, esse tantam suam potestatem, quantam Christus habuit secundum quod Deus, et secundum quod homo[5].

Trouvant, d'autre part, dans sa philosophie aristotélicienne le principe de l'unité du prince, il professe qu'aucune société ne peut vivre sans un chef unique. Il ne lui vient donc même pas à l'esprit qu'on puisse modifier l'organisation monarchique de l'Église. La prenant telle qu'elle lui est donnée, il entend au contraire en assurer la permanence. Bien plus, il compte sur le zèle du pape unique pour garantir l'unité de l'unique épouse du Christ :

(1) *L. c.*, col. 167C.
(2) *L. c.*, col. 167C.
(3) *L. c.*, col. 168B.
(4) *L. c.*, cap. 6, col. 170C.
(5) *L. c.*, cap. 28, col. 197D-198B.

Digitized by Google

Quod si per mala opera declaraverit, quid de ipso fiet aut erit, videamus communiter : certum enim est, nullam Rempublicam sine unitate Principis posse subsistere, qui malos debeat coërcere, et bonos promovere. Juxta dictum Philosophi : *Expediens regno fuit habere unum Principem, ne malefici turbarent civium pacem.* Intendere ergo debet quilibet Princeps, ut corda civium sint tranquilla, et ut hostes vivant pacifice. Et cum Papa sit Princeps summus in Ecclesia Apostolica ; ad hoc ergo debet intendere, ad hoc debet anhelare, ut Ecclesia vivat pacifice : ut, sicut una est Christi sponsa, ita sit unus ejus Vicarius, unus sit Episcopatus, una sit Obedientia, una Fides, unum Baptismum[1].

Si le Concile général prétendait agir comme Gierke l'y autorise au nom du *De modis*, il irait donc directement contre les convictions d'où procède ce traité et le but qu'il poursuit. Lui déclarer qu'il a le droit de modifier à sa convenance le régime monarchique, ou même de le supprimer, c'est l'abuser. Son rôle est tout autre, et beaucoup plus réduit. Il doit ramener l'Église au droit antique et reconduire la puissance papale des Décrétales à l'Évangile. Pour dire qu'il la supprime, il faudrait identifier le pouvoir pontifical avec l'exercice de ses prétentions temporelles. Le *De modis* s'y refuse par son essence même. Gierke aurait dû s'en apercevoir.

Ideo sacrum Universale Concilium reducat et reformet Ecclesiam Universalem, in Jure antiquo, et abusivam Papalem in Decreto et Decretalibus, Sexto et Clementinis, nec non Extravagantibus Papalibus praetensam limitet potestatem. Christus enim nullam aliam potestatem Petro tribuit, quam ligandi et solvendi culpas ; non eam illi contulit, ut beneficia tribueret, ut Regna, castra et Civitates haberet, ut Imperatores et Reges privaret. Quod si taliter potestatem Christus Petro contulisset, utique ipse Petrus aut Paulus, quod nefas est dicere, valde peccassent, aut errassent in eo quod Neronem Imperatorem, quem sciverunt esse pessimum et Christianorum immanissimum persecutorem, Imperio non privarint[2].

Pas plus que Gerson, l'auteur du *De modis* ne pense que le souverain pontificat soit d'institution humaine et que l'intérêt de l'Église puisse demander sa suppression. La distinction établie par Gierke entre ces deux types de doctrines ne correspond donc à aucune réalité historique. Aucun texte ne permet de soutenir que le second ait existé. Si l'on observe que le *De modis* est postérieur à l'élection de Jean XXIII, on conclura que même à l'époque du Concile de Constance et dans les milieux les plus résolus à n'attendre que du Concile la réforme de l'Église, l'histoire n'a encore trouvé personne qui ait rien conçu de strictement comparable au divorce salvifique dont parle l'Église de Jean de Montreuil. Aurait-elle eu plus de chances si, au lieu d'interroger les contemporains du prévôt de Lille pris comme lui dans la tourmente du schisme, elle était remontée à leurs sources théologiques ?

(1) *L. c.*, cap. 5 ; col. 168D-169A.
(2) *L. c.*, cap. 10 ; col. 174B.

Digitized by Google

ε) VERS LES SOURCES OCKHAMISTES

Le travail, dans l'ensemble, vient d'être fait par l'historien des origines du Gallicanisme. L'enquête à laquelle s'est livré Mgr Martin a pour résultat de confirmer l'isolement de l'ecclésiologie monstérolienne. Quels que soient leur caractère propre ou leur hardiesse, ses théologiens ne songent jamais à autre chose qu'à préserver l'Église gallicane des *empiétements* d'un pouvoir pontifical dont nul n'envisage la disparition[1]. De plus, ce n'est pas pour l'Église universelle qu'ils spéculent, mais pour l'Église de France[2]. Ils se meuvent donc tous sur un autre plan que Jean de Montreuil. Seule une direction pourrait paraître féconde, celle qui part de la *Lamentatio Ecclesiae*. Reprenant après N. Valois l'étude de cette poésie si pleine de sens, Mgr Martin l'a éclairée jusque dans ses plus intimes profondeurs en découvrant la source dont elle n'est, sur certains points essentiels, qu'un démarquage : le *Dialogue* d'Ockham[3]. Découvrir Ockham à la source de réflexions hostiles à la monarchie pontificale, est-ce définir le courant de pensée d'où procèdent les intentions de l'Église monstérolienne?

Soulever un problème relatif aux théories politiques de Guillaume d'Ockham et à leur influence n'est pas simplifier une question. On peut même dire que, dans l'état présent de nos connaissances, c'est poser une question insoluble. Tant que M. l'abbé Baudry ne nous aura pas donné son étude sur les idées sociales et politiques de Guillaume d'Ockham[4], on ne disposera d'aucun moyen rapide et sûr pour dispenser d'analyser, dans des éditions quelque peu suspectes, des ouvrages de dimensions respectables. A lui seul, le *Dialogue* occupe, dans l'édition Goldast, 580 pages in-folio[5]. Garantir qu'une idée n'a pas été sinon professée, du

(1) Cf. V. Martin, *op. cit.*, **263**, *passim*, et t. I, p. 226, comme trait caractéristique du gallicanisme : « parti pris de restreindre le plus possible le pouvoir d'intervention de la papauté dans les affaires du royaume, mais en se gardant avec soin de tomber dans le schisme ou l'hérésie ».

(2) *L. c.*, p. 224, à propos du *Dialogue entre un clerc et un chevalier*, **56**, et du *Rex pacificus*, **325** : « la tendance à limiter ses soucis au royaume de France... ». Pour l'enquête parmi les théologiens, Marsile de Padoue, Ockham, Conrad de Gelnhausen, Henri de Langenstein, *Lamentatio Ecclesiae*, cf. t. II, p. 38-70.

(3) V. Martin, *op. cit.*, t. II, p. 68-70 ; cf. p. 68-69 : « Le rimeur est un partisan décidé du concile [...]. Mais pour défendre son point de vue, il emploie l'ironie. Donnant la réplique à l'Église, il feint de lui remontrer qu'elle a tort de se plaindre et pour le lui prouver il ne trouve rien de mieux que de piller le *Dialogue* » ; en note 1 : « Les chapitres qu'il utilise sont les ch. 12, 25 et 30 du livre II, dans la troisième partie, traité I ». La démonstration porte sur quatre strophes.

(4) Annoncée par L. Baudry, *A propos de G. d'Ockham et de Wiclef*, **5**, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XII (1939), p. 231, note 1.

(5) Cf. Ockham, *Dialogus*, **299**, dans Goldast, *Monarchia sancti Romani Imperii*. t. III, **121**, p. 398-976.

Digitized by Google

moins émise par Ockham, n'est pas à la portée d'un lecteur pressé. Je me garderai donc d'affirmer que l'on ne saurait retrouver, sous la plume du *Venerabilis Inceptor*, rien qui ressemble au *divorce* de l'Église monstérolienne, mais je constate que Mgr Martin n'a été frappé par rien de tel dans le *Dialogue*[1] ; moi non plus. La pointe extrême atteinte par la critique ockhamiste de la constitution ecclésiastique, c'est le pluralisme pontifical, tel qu'il reparaît dans la *Lamentatio Ecclesiae*, ou encore, au témoignage de l'Université de Paris le 17 juillet 1394, à l'état diffus chez bon nombre de clercs :

Iam eo ventum est [...] ut plerumque passim et publice non vereantur dicere, nihil omnino curandum quot papae sint, et non solummodo duo aut tres, sed decem aut duodecim, immo et singulis regnis singulos praefici posse[2].

Mais multiplier les chefs, ce n'est pas se contenter du Christ. Pas plus que la *Lamentatio Ecclesiae*, le *Dialogue* dont elle se nourrit n'a pu apprendre à Jean de Montreuil qu'on pouvait concevoir l'Église sans pape.

Soit, me dira-t-on peut-être, mais ne devrait-on point penser que Jean de Montreuil a pu être conduit à cette conception pour avoir vu le *Dialogue* volatiliser, par son pluralisme même, la notion de primauté pontificale? S'il vaut mieux plusieurs papes qu'un seul, autant dire qu'il n'y a plus de souverain pontife. S'il n'y a plus de souverain pontife, seul le Christ reste pour assurer l'unité de l'Église. Nous rejoignons ainsi la thèse propre à la lettre *Altitudinem tuam*. Avons-nous pour autant retracé le schéma de l'itinéraire suivi par Jean de Montreuil?

La question ne peut être éludée, précisément parce qu'il s'agit de l'éventualité d'une influence ockhamiste et d'un dépassement dans le sens des doctrines de Marsile de Padoue. Si cette solidarité existe, elle constitue l'une des données les plus importantes de notre problème. Conjecturer la réaction gersonienne devant *Altitudinem tuam* sans en tenir compte serait une assez grave imprudence, car ce serait réduire notre enquête au domaine des idées clairement définies et formellement exprimées, alors qu'il s'agit peut-être d'affinités provenant de sources communes et de tendances analogues. Nous n'avons retrouvé nulle part

(1) Cf. V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, **263**, t. II, p. 41-54.

(2) Cité par J. HALLER, *Papsttum und Kirchenreform*, **124**, p. 346, note 2. Sur la source ockhamiste de cet excès, cf. L. BAUDRY, *Le philosophe et le politique dans G. d'Ockham*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XII (1939), **4**, p. 220 : « L'Église est une société spirituelle. Son véritable chef, ce n'est pas le pape : il n'y en a pas toujours un, il pourrait y en avoir plusieurs. C'est le Christ ». Et la note 3. Les textes cités dans cette note prouvent qu'Ockham a reconnu à l'Église, en cas de nécessité ou d'utilité manifestes, le pouvoir de modifier son mode de gouvernement, soit en n'élisant aucun pape, soit en en élisant plusieurs, mais il ne semble pas avoir conçu l'éventualité d'une option définitive entre un seul vrai pape ou le Christ seul. L'hypothèse qu'il propose avec le plus de complaisance est celle d'une pluralité de papes.

Digitized by Google

la thèse monstérolienne du divorce définitif : ce n'est pas une raison suffisante pour conclure que, frappant le chancelier par son caractère de nouveauté, elle devait nécessairement provoquer sa réprobation. Cette thèse, en effet, peut paraître insolite à qui en cherche l'énoncé littéral dans les œuvres contemporaines ou antérieures, mais elle aurait pu sembler banale et anodine à un théologien habitué à discerner dans les principes leurs conséquences, dans des conclusions leurs prémisses. Si l'on doit admettre que Gerson a pu reconnaître dans la phrase de Montreuil une déduction légitime de sources ockhamistes, on ne peut éviter de se demander si pareille identification n'était pas de nature à l'incliner à beaucoup d'indulgence, alors même que cette conclusion aurait pu lui sembler, à certains égards, excessive. On ne peut l'éviter, parce que l'histoire nous présente volontiers l'ecclésiologie gersonienne comme pénétrée d'ockhamisme et renchérissant même sur son initiateur[1]. C'est donc en abordant sans plus tarder la deuxième partie de la présente enquête que nous nous préparerons à répondre à la question relative à l'ockhamisme de l'Église monstérolienne.

b) Jean de Montreuil et l'ecclésiologie de Gerson

α) CARICATURE DE L'ECCLÉSIOLOGIE GERSONIENNE

Nul n'a pu nous apprendre ce que Gerson pensait de Benoît XIII, mais les historiens se présentent en foule pour nous dire ce que vaut la doctrine gersonienne de l'Église. D'un commun accord, ils nous préviennent qu'elle ne vaut pas cher. Certains font preuve d'une sévérité extrême. Un spécialiste de l'histoire du Grand Schisme l'étudie dans un chapitre intitulé : *L'anarchie des doctrines*, et la décrit, à la suite de ses inspirateurs Guillaume d'Ockham, Marsile de Padoue et Pierre d'Ailly, comme un cas remarquable de

cette démocratie absolue ou radicale, qui se nomme le multitudinisme[2].

(1) Cf. L. SALEMBIER, *Gerson*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VI, **336**, col. 1319 : « On voit dans toutes ces propositions comme un reflet des thèses les plus avancées du franciscain révolutionnaire Guillaume Occam. C'est l'ensemble de toutes ces erreurs que l'on appellera plus tard le *gersonisme* et qu'au XVII[e] siècle Edmond Richer et Simon Vigor réduiront en système. D'ailleurs, il faut le reconnaître, en le regrettant, les actes de Gerson au sein du Concile de Constance furent en conformité avec ses dangereux principes ». Voir l'article suivant.

(2) L. SALEMBIER, *Le Grand Schisme d'Occident*, **334**, ch. VI, § 2: « Les doctrines démocratiques et multitudinistes au sein de l'Église, Gerson, etc. », p. 121 : « D'autres, avec le même Gerson, descendront encore plus bas et verseront dans cette démocratie... ».

Digitized by Google

Définition, parenté, signification historique également importantes pour nous. Et comment en douter si, comme nous l'affirme L. Salembier, Gerson professe que

le pouvoir spirituel réside tout entier dans le corps mystique de l'Église qui le communique au Pape et aux évêques ;

ce que le même historien élucide à l'aide de la plus claire des analogies :

Ce système, on le voit, correspond à celui de l'origine démocratique du pouvoir en politique. Les chefs des deux sociétés ne recevraient l'investiture de leur autorité que par l'intermédiaire du peuple.

Sur quoi, il n'y a plus qu'à observer doctement :

Si cette opinion est soutenable en politique, elle ne saurait l'être en théologie, car la puissance spirituelle vient de Dieu par la mission de son Fils et des Apôtres ; elle ne saurait émaner du peuple considéré soit comme source, soit même comme canal[1].

D'où vient cette doctrine ? Où conduit-elle ? L. Salembier n'hésite pas à indiquer ces deux directions. Sa conclusion définit la source :

Ici encore nous rencontrons comme un reflet des opinions les plus avancées d'Occam, et une trace de plus de l'influence subversive de ce mauvais génie théologique[2].

Et une note suggestive montre dans quel sens s'est exercée son influence :

Un auteur protestant a pu montrer les rapports qui existent entre Gerson, Wiclef, Jean Hus et les réformateurs[3].

Peu bienveillant, ce jugement fait écho à des sentences plus rigoureuses encore. Pour avoir une idée de l'indignation que peuvent provoquer chez les plus orthodoxes des théologiens les spéculations ecclésiologiques de Gerson, il suffit de lire les pages que leur a consacrées D. Bouix dans son *Tractatus de Papa*[4]. Pour lui, Gerson ne fut pas seulement un théologien suspect, mais un esprit faux dont les minces productions théologiques, remplies d'erreurs et de folies, n'ont aucune valeur doctrinale :

Fuit autem Gerson, non gravis theologus, prout persuasum nonnullis (quos ego existimem nunquam Gersonis opera pervolvisse), sed transversae prorsus ac deviae mentis vir, cujus exilia theologica scripta, utpote erroribus ac deliramentis referta, in re doctrinali nihili omnino facienda sunt[5].

Avec Pierre d'Ailly, il doit être considéré comme un véritable précurseur du protestantisme :

(1) *L. c.*, p. 121.
(2) *L. c.*, p. 123.
(3) *L. c.*, p. 120, note 3.
(4) D. Bouix, *Tractatus de Papa*, t. I, **21**, p. 260-261, 462-493.
(5) D. Bouix, *l. c.*, p. 261.

Digitized by Google

non orthodoxos eos et alicujus auctoritatis doctores extitisse, sed veros protestantium antecessores, dignos sane quos Lutherus et Melanchton, qui eorum scriptis plurimum studuerunt, suos sibi magistros professi sint[1].

Son autorité est donc nulle ; ses efforts pour concilier les contradictoires, insensés :

Auctoritas Gersonii, contra Pontificium infallibilitatem sentientis, nihili facienda est.

Quam vesane Gersonius, cum vellet potestatis plenitudinem collocare in concilio generali quatenus a Papa sejuncto, et tamen eam Summo Pontifici aperte denegare non auderet, explicare tentet hanc plenitudinem in utroque existere[2].

A vrai dire, dans son article du *Dictionnaire de théologie catholique* sur Gerson, L. Salembier a très loyalement essayé de se ressaisir et de rendre justice aux bonnes intentions du chancelier. Il proteste contre ceux qui l'assimilent aux réformateurs, sans avouer qu'il leur a fait écho :

C'est à cause de ces opinions très ouvertement énoncées que Gerson passe encore aujourd'hui, comme d'Ailly son maître, pour un préparateur de la Réforme. C'est aussi pour cette raison que des écrivains protestants comme A. Jepp et Winkelmann, en Allemagne, Schmidt, de Bonnechose et Jean Muller, en France, ont pu le comparer à Wiclef et à Jean Hus. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici prouve que ces comparaisons sont injustes jusqu'à l'outrage envers notre docteur[3].

Il distingue entre ses théories et sa conduite :

Sa conduite pratique, nous l'avons vu, est, en général, plus modérée et plus saine que ses théories[4].

Il observe que certains reproches ne sont fondés que sur des traités apocryphes :

Enfin, il est prouvé aujourd'hui que plusieurs traités sur lesquels les adversaires de Gerson se sont parfois basés pour attaquer sa doctrine théologique ne sont pas de lui, par exemple : *De modis uniendi; Octo conclusiones quarum dogmatizatio utilis videtur ad exterminationem moderni schismatis; Sermo factus in die ascensionis an. 1409*, etc[5].

Présentant un très bref résumé de cette théologie mal famée, il n'omet pas de formuler une ou deux restrictions favorables à sa correction :

Il est trop certain que le chancelier a soutenu à propos du pape et du concile des théories erronées, condamnables et plus tard condamnées. Sans doute, l'Église romaine est indéfectible, mais, d'après lui, l'évêque de Rome n'est pas l'évêque universel [...]. Toutefois, il n'est pas l'adversaire du *primatus* qu'il affirme formellement être de droit divin ; c'est, dit-il, une primauté monarchique instituée par le Christ surnaturellement et immédiatement [...][6].

(1) D. Bouix, *l. c.*, p. 464.
(2) D. Bouix, *l. c.*, p. 475, 485-487.
(3) L. Salembier, *Gerson*, dans le *DTC*, t. VI, **336**, col. 1321.
(4) L. Salembier, *l. c.*, col. 1318.
(5) L. Salembier, *l. c.*, col. 1318.
(6) L. Salembier, *l. c.*, col. 1318.

Digitized by Google

De façon générale, il se montre disposé à excuser son personnage :

On peut plaider les circonstances atténuantes en faveur de notre Gerson[1].

Changement très important, mais, tout compte fait et lorsqu'il est allé aussi loin dans cette voie que les textes lui ont paru le lui permettre, L. Salembier se sent contraint à la contradiction :

D'ailleurs, il faut le reconnaître, en le regrettant, les actes de Gerson au sein du Concile de Constance furent en conformité avec ses dangereux principes[2],

et persiste à dénoncer l'influence ockhamiste comme responsable de toutes ces erreurs :

Il a eu des maîtres peu sûrs ; il a beaucoup étudié, en particulier, Guillaume Occam, le plus mauvais génie du XIVe siècle....
On voit dans toutes ces propositions comme un reflet des thèses les plus avancées du franciscain révolutionnaire Guillaume Occam[3].

Ces textes montrent clairement qu'on ne pourrait, sans injustice, réduire le jugement de Salembier sur l'ecclésiologie gersonienne à l'exécution sommaire qu'en donne son histoire du Grand Schisme. D'un ouvrage à l'autre, il y a manifestement progrès, et cela sur un point central, puisque voici qu'on nous parle d'une primauté monarchique instituée par le Christ surnaturellement et immédiatement. Mais ce progrès est superficiel, car il est soutenu par une référence fausse, et l'on voit qu'il ne s'est pas accompli de façon organique au fait qu'il n'exerce pas sur son milieu la transformation radicale qu'une telle découverte aurait dû entraîner. L. Salembier continue à parler de *multitudinisme*[4]. Il reste convaincu que l'ecclésiologie gersonienne est essentiellement erronée en raison de ses origines ockhamistes. Qui pis est, son premier jugement subsiste intégralement, sans rétractation. Même lorsqu'il s'efforce à la justice, il ne parvient pas à s'affranchir de son verdict originel. Il donne dès lors à penser que, quelles que soient les réserves et atténuations dont il convienne de l'affecter, ce verdict est essentiellement objectif.

S'il en est ainsi, nous devrions penser que Gerson, spéculant sous l'influence d'Ockham, n'aurait pu qu'être favorable à un frère en ockhamisme ; professant, au moins jusqu'à un certain point qu'il faudrait préciser, l'origine démocratique du pouvoir spirituel, n'aurait pas eu dans

(1) L. SALEMBIER, *l. c.*, col. 1318.
(2) L. SALEMBIER, *l. c.*, col. 1319 ; cf. *supra*, p. 468, note 1.
(3) L. SALEMBIER, *l. c.*, col. 1318, 1319.
(4) L. SALEMBIER, *Schisme d'Occident*, dans *Dictionnaire apologétique*, t. IV (1928), 337, col. 1233, qui reprend littéralement la formule de l'étude primitive, que l'article du *DTC* aurait dû abolir : « D'autres, avec Gerson, ne vont pas seulement jusqu'à soutenir le régime aristocratique dans l'Église, mais ils descendent jusqu'aux pires théories de la démocratie multitudiniste ».

Digitized by Google

sa doctrine de quoi se scandaliser des projets affichés par l'Église monstérolienne. Le Gerson de L. Salembier, de Bouix et de tant d'autres est-il le vrai Gerson? On ne peut en décider sans mettre en lumière un des aspects les plus importants et le plus souvent méconnus de l'ecclésiologie gersonienne, mais les limites du présent travail ne permettent qu'un schéma très sommaire. On voudra bien m'en excuser, et tirer de cette nouvelle expérience la conclusion que tout est à reprendre en ce qui concerne non seulement Jean de Montreuil mais l'illustre chancelier lui-même.

Faisons un premier pas en précisant d'un mot la question, obscurcie comme à plaisir, des rapports du chancelier avec les réformateurs. Nous venons de voir L. Salembier rejeter cette thèse après l'avoir accueillie, semble-t-il, avec faveur. Pourquoi cette évolution? Bien que son article contienne l'essentiel de la réponse, il a oublié de relier expressément deux points corrélatifs. Son motif ne peut résider que dans les discriminations opérées par l'histoire littéraire entre les ouvrages authentiques et apocryphes du chancelier. Il est de fait que, lorsqu'on découvre chez Gerson des consonances protestantes, c'est toujours parce qu'on lit tel ou tel de ses ouvrages supposés. Prenons parmi les auteurs allégués à cet égard par L. Salembier ou P. Féret un exemple typique. Dans son livre bien connu sur les Réformateurs avant la Réforme, Émile de Bonnechose a construit en vingt-trois pages tout un paragraphe qui n'est qu'un parallèle assimilateur entre « Wycliffe et Gerson »[1]. Malgré tous ses efforts, il n'arrive à découvrir que

> quelques ressemblances à côté de nombreux contrastes[2].

Lorsque L. Salembier nous renvoie à la p. 71, il joue de malheur, car ce qu'on y lit accentue la différence entre deux précurseurs de théologiens aussi disparates que Bossuet et les Jansénistes d'une part, Luther d'autre part :

> Gerson, comme gallican, est le précurseur de Bossuet, et touche aussi par d'autres points à Arnauld et à Pascal; Wycliffe annonce Luther.

Enfin, obligé de fournir ses preuves, E. de Bonnechose se décide à avouer :

> Le célèbre traité *De l'Union et de la Réformation de l'Église* est le seul des écrits de Gerson où nous ayons reconnu une différence très marquée entre son opinion et le sentiment de l'Église sur le pouvoir du prêtre dans l'absolution[3].

(1) E. DE BONNECHOSE, *Réformateurs avant la Réforme*, t. I, **15**, p. 49-72.

(2) E. DE BONNECHOSE, *l. c.*, p. 50 : « Ces deux hommes célèbres, qui nous apparaissent encore aujourd'hui dans des rangs si opposés, présentent néanmoins dans leur caractère comme dans leur conduite quelques ressemblances à côté de nombreux contrastes ».

(3) E. DE BONNECHOSE, *l. c.*, p. 71, note 2.

Digitized by Google

Il ne faut pas s'y tromper. Bien qu'il reçoive ici un titre français, ce célèbre traité n'est autre que le trop fameux et encombrant *De modis*. E. de Bonnechose n'a pas soupçonné son inauthenticité. C'est lui qui fonde, tout au long de son parallèle, les quelques rapprochements qu'il peut tenter entre les deux doctrines. De même, c'est à peu près exclusivement ce traité qu'utilise D. Bouix pour nourrir sa véhémente diatribe[1]. Et lorsqu'il relève ailleurs, au cours d'un supplément d'enquête aussi capricieux que malveillant, quelques propositions essentiellement différentes, il aime mieux accuser de contradiction un fou délirant que se demander si un contraste aussi accusé ne comporterait pas une indication critique[2].

Ce point établi, presque toutes les attaques portent à faux[3]. Le paradoxe inhérent à la position de L. Salembier, c'est que, sachant fort bien dès le début que le *De modis* est l'œuvre non de Gerson mais de Thierry de Niem[4], il ait pu enregistrer passivement les conclusions qui postulaient l'authenticité gersonienne de *De modis*. Tant qu'il existera des écrivains qui croiront loisible de faire de l'histoire sans accepter la régulation du principe d'identité, il ne faudra pas trouver surprenant que cette infortunée discipline demeure impuissante à s'élever à la dignité de science exacte et même, plus modestement, à garantir l'objectivité des résultats auxquels elle s'imagine parvenir. Le Gerson qu'a dessiné un jour L. Salembier d'une main qui se croyait ferme dépend de sources troubles et offre des traits empruntés à un modèle étranger. Plût au ciel que le mal ne fût pas plus grand ! Pour peu qu'on regarde de près son esquisse, on ne tarde pas à constater qu'elle n'est qu'une indigne caricature.

Gerson, déclare sans sourciller L. Salembier, conçoit le pouvoir ecclésiastique comme d'origine démocratique : c'est l'Église qui le communique au pape et aux évêques. D'où, scandale de la théologie qui, laissant la politique à ses incertitudes, rappelle l'origine divine, christologique et apostolique, de la puissance spirituelle. L'histoire nous avait habitués

(1) Cf. D. Bouix, *op. cit.*, **21**, p. 479-481, 484, 491-492. Quelques textes sont en outre empruntés au *De examinatione doctrinarum*.

(2) D. Bouix, *l. c.*, p. 485-487, citant quelques textes incomplets et mal digérés du *De potestate ecclesiastica*, observe avec aigreur : « Quam vesane Gersonius, cum vellet potestatis plenitudinem collocare in concilio generali quatenus a Papa sejuncto, et tamen eam Summo Pontifici aperte denegare non auderet, explicare tentet hanc plenitudinem in utroque existere ». Et pourquoi ne l'aurait-il pas dit, s'il l'eût pensé ? Gerson n'était pas homme à user de dissimulation.

(3) *Presque toutes*, car je n'ai nullement l'intention de soutenir la thèse que l'ecclésiologie gersonienne serait de tous points irréprochable du point de vue d'un contemporain du concile du Vatican qui s'est institué le champion de l'infaillibilité pontificale ; mais j'espère qu'on voudra bien croire que j'effleure seulement ici une question qu'il faudra reprendre pour elle-même.

(4) Cf. *supra*, p. 461, note 2.

Digitized by Google

aux contresens et aux commentaires sur le contresens : voici un assez beau spécimen d'une nouvelle espèce de divagation scientifique, le scandale sur le contresens. Contresens? Je suis bon prince. Qui dit contresens dit texte mal compris. Où est le texte interprété par Salembier? Pour soutenir une accusation de cette gravité, ce n'est pas un texte, mais dix qu'on voudrait voir citer. Chose étrange, L. Salembier a ignoré cette nécessité. Pas un texte de Gerson ne paraît en note. Un seul document éclaire ce paragraphe capital, encore n'en donne-t-il que le titre : c'est la bulle *Auctorem fidei*. Voilà qui prouverait, s'il en était besoin, que l'on s'inspire de Bouix ; mais il est permis d'observer, sans manquer de respect à une constitution si vénérable, qu'elle est de faible efficacité pour nous renseigner sur la pensée de Gerson. Mieux vaudrait la moindre phrase du chancelier. L'historien en serait-il donc réduit à reconstruire la doctrine gersonienne en matière d'ecclésiologie à partir de systèmes ou de critiques postérieurs? Pas le moins du monde. Nul n'a exprimé sa pensée sur ce point avec plus de conscience et de plénitude que la victime de L. Salembier elle-même. Pour savoir ce que Gerson pense de l'origine du pouvoir ecclésiastique, il suffit de fermer le *De modis uniendi*, qu'il n'a pas écrit, et d'ouvrir le *De potestate ecclesiastica*.

β) TRAITS ESSENTIELS DU *DE POTESTATE ECCLESIASTICA*

Composé après le 6 avril 1415 et *récité* au concile de Constance, de la part du chancelier parisien, le 6 février 1417[1], le *De potestate ecclesiastica* représente le point ultime atteint par la doctrine gersonienne sous la pression du schisme et des réluctances pontificales à toute tentative de solution modérée. Si le chancelier professe l'origine multitudiniste du pouvoir suprême dans l'Église et l'assimile à l'origine du pouvoir temporel, c'est dans ce traité qu'on doit lire cette thèse. Or, que lit-on dans le *De potestate ecclesiastica?* Ceci, littéralement :

> Potestas ecclesiastica est potestas quae a Christo supernaturaliter et specialiter collata est suis Apostolis et discipulis, ac eorum successoribus legitimis usque in finem saeculi ad aedificationem Ecclesiae militantis secundum leges Evangelicas pro consecutione foelicitatis aeternae[2].

(1) Cf. E. VANSTEENBERGHE, *Un traité inconnu de Gerson « Sur la doctrine de Raymond Lulle »*, **370**, p. 9 : le « *De potestate ecclesiastica*, qui est de 1415 », et note 2 : « Écrit en 1415 et récité au concile en 1417 » dit DU PIN, t. II, col. 225. — « Pronunciatus Constantie a. nativ. 1417, die 6 februarii », lit-on dans le ms. lat. 15899 de la Bibl. nat. de Paris, fol. 146v. — Cette date du 6 février 1417 se retrouve dans plusieurs mss... ». *Après le 6 avril* est induit du texte lui-même, col. 225. Le traité se lit au t. II, col. 225-260.

(2) J. GERSON, *De potestate ecclesiastica*, **110**, cons. 1 ; t. II, col. 227A.

Digitized by Google

Potestas a Christo : aucune méprise n'est honnêtement possible. Et ce pouvoir surnaturel qui, jusqu'à la fin des siècles n'aura pas d'autre origine, est conféré par le Christ à ses apôtres, à ses disciples et à leurs successeurs légitimes en vue de procurer l'édification de l'Église militante. Bien loin de recevoir leur autorité de l'Église, ces coopérateurs du Christ travaillent, en vertu de l'autorité qu'ils tiennent du Christ, à construire cette Église qui leur devra son existence même. Quoi de plus correct ? En bon théologien scolastique, Gerson a construit sa définition de base de façon aussi complète, aussi complexe que possible, selon les quatre causes d'Aristote, et, plus complet, plus rigoureux, mieux équilibré que son injuste censeur, il s'en explique aussitôt avec toute la clarté désirable :

Haec descriptio data est per causam quadruplicem secundum quam distinguitur potestas Ecclesiastica ab alia qualibet potestate. Potestas ibi ponitur pro genere. Est autem potestas facultas propinqua ad exeundum in actum. Propinqua inquam, quia secundum facultatem remotam et obedientialem *non* est *impossibile apud Deum omne verbum*[1]. Porro notatur causa efficiens principalis cum dicitur, *a Christo supernaturaliter collata.* Causa vero materialis vel subjectiva cum subditur, *suis Apostolis et cetera.* Causa formalis insinuatur cum dicitur, *secundum leges evangelicas,* dans enim formam utendi. Denique causa finalis concluditur : *ad aedificationem Ecclesiae militantis pro consecutione foelicitatis aeternae*[2].

Puis, il distingue pouvoir d'ordre et de juridiction. Rien de plus classique. Je passe sur des élucidations très fouillées que L. Salembier aurait eu intérêt à méditer, mais je ne peux omettre la distinction fondamentale proposée par la sixième considération :

Potestas ecclesiastica considerari potest et debet tripliciter. Uno modo formaliter in se et absolute sine respectu. Alio modo materialiter seu respective [...] Tertio modo quoad exercitium vel executionem[3],

et qui engendre les trois considérations suivantes. La septième n'aurait pas été sans prescrire, par son début, une certaine prudence à l'historien :

Potestas ecclesiastica si consideretur in se formaliter et absolute, ipsa in se est invariabilis, et eadem a principio nascentis Ecclesiae usque in finem perseverat. Ecclesia siquidem dum sic consideratur in suis partibus essentialibus et permanentibus quae sunt papatus, cardinalatus, patriarchatus, archiepiscopatus, episcopatus, sacerdotium, habet integrari ex his omnibus, sic quod ablata penitus una tali potestate, jam non maneret ecclesia prout a Christo seminaliter, et velut in quodam germine suo perfecte fuit instituta, ut si papatus per imaginationem praescindatur a reliquis potestatibus inferioribus, id quod superest non dicitur ecclesia. Propterea quaereretur si papalis auctoritas sit major quam ecclesia, vel e converso redit in idem ac si peteretur, nonne totum est majus sua parte vel pars minor suo toto. Proinde sequitur quod si generale concilium repraesentet universalem ecclesiam sufficienter et integre, necesse est ut includat auctoritatem papalem, sive papa sit, sive desierit esse per mortem naturalem aut civilem[4],

(1) S. Luc, I, 37 : « *non* erit... ».
(2) J. Gerson, *De potestate ecclesiastica,* cons. 1.; *l. c.*
(3) J. Gerson, *op. cit.;* col. 234A-B.
(4) J. Gerson, *op. cit.;* col. 235B-C.

Digitized by Google

et, après avoir montré qu'au fond un problème métaphysique est inclus en cette étude d'une abstraction, aurait peut-être étonné le critique trop peu prudent en le mettant en présence d'un péripatétisme théologique qui, tendant à fonder métaphysiquement la primauté romaine, ne témoigne pas d'une dépendance ockhamiste bien accusée :

Si vero vellet aliquis curiosus inquirere, qualiter habet fieri talis abstractio potestatis ecclesiasticae, et sit aliquod universale reale, specificum, et quidditativum praeter omnem operationem intellectus, sicut inquiritur de animalitate et humanitate, remittimus ad metaphysicam. Concedimus itaque quod abstrahentium non est mendacium secundum Aristotelem, licet negaverimus haec universalia realia, sicut nec mathematici mentiuntur, sive puncta sint realiter sive non [...] Sic de ecclesiastica potestate sentire possumus dum in se formaliter et absolute consideratur. Omnes enim sacerdotes conveniunt in sacerdotio, omnes episcopi in episcopatum, et ita de reliquis. Quaeret forte aliquis quo pacto ecclesia Romana dicatur eadem isto modo cum ab initio fuerit Petrus in Antiochia ? Responsio facilis est, flat abstractio talis a connotatione loci, et dicamus quod ecclesia Romana est illa dioecesis provincia vel sedes quae peculiariter habet regi per auctoritatem papalem, et eam complectitur sic veritatem habet vulgata vox, ubi papa ibi Roma. Nec in dubium vertitur debet, quin isto modo Romana sedes et ecclesiastica sit caput mater et magistra caeterarum, quia supremam Petri potestatem includit[1].

La huitième prévient les abus du pouvoir pontifical, mais sans atténuer son caractère d'*archireclor*[2]. Je me hâte d'en venir à la neuvième, où L. Salembier aurait trouvé la condamnation formelle de son exégèse :

Potestas ecclesiastica si consideretur quoad usum vel exercitium, illa mutabilis est et multipliciter variabilis. Haec consideratio cum duobus praecedentibus solvit protinus quaestionem hanc : Si potestas ecclesiastica sit immediate a Deo vel mediate ab hominibus? Nam considerando ecclesiasticam potestatem primo modo, concedendum est absque ulla dubitatione, quod illa fuit et est immediate a Deo homine Christo sic quod a nullo altero fuit instituta[3].

Où s'introduit le médiatisme? Dans l'élection et la limitation :

Dicimus tandem his non obstantibus vel ita se habentibus quod successores Petri et aliorum Apostolorum de communi lege secluso miraculo vel nova revelatione, fuerunt et sunt instituti mediate per homines, ut per consecrationem vel electionem vel aliam institutionem. Usum similiter vel exercitium receperunt atque recipiunt mediate per humanum ministerium vel concessionem. Et forte quoad usum vel exercitium mediate per humanum ministerium vel concessionem. Et forte quod usum vel exercitium potestatis ecclesiasticae sic evenit ipsis etiam Apostolis et discipulis quod post immediatam concessionem utriusque scilicet potestatis et usus factam a Christo postmodum crescente numero fidelium fuit ad tollendum schisma, et ad exemplar dandum posteris limitatio facta talis potestatis quoad usum, et hoc per Petrum summum pontificem de consensu totius ecclesiae primitivae vel generalis concilii, ut non quilibet posset in quemlibet uti potestate sua attenta Christi ordinatione primaria qua voluit ecclesiam suam regi principaliter sub uno et ab uno monarcha sicut est una fides, unum baptisma, et una ecclesia unitate capitis tam primarii quam vicarii, quoniam

(1) J. GERSON, *op. cit.;* col. 235C-D.
(2) J. GERSON, *op. cit.;* col. 236A-238 A.
(3) J. GERSON, *op. cit.;* col. 238A.

Digitized by Google

iste est optimus principatus, praesertim in spiritualibus ad conservationem unitatis fidei, ad quam obligantur omnes. Non sic autem est de legibus civilibus[1].

Impossible de professer immédiatisme théologique plus conscient, plus radical. Impossible de mieux montrer comment, cela posé, considérée du second et du troisième point de vue, la puissance ecclésiastique fut conférée immédiatement par le Christ à ses apôtres, tandis que leurs successeurs y accèdent d'ordinaire médiatement, par consécration, élection ou autrement. Impossible de mieux marquer la distinction avec le pouvoir civil. Quelle manipulation pourrait faire sortir de ce texte une doctrine de démocratisme ou de multitudinisme? Élection ou consécration ne portent pas sur la puissance ecclésiastique formellement prise, mais sur les hommes qui doivent en être les sujets. Par quelle extraordinaire *ignoratio elenchi* ou quelle insigne mauvaise foi réussirait-on à faire d'un tel texte un objet de scandale? Pour y parvenir, il faudrait non seulement vider l'ecclésiologie gersonienne de ses définitions les plus soigneusement construites, mais encore interdire à Gerson de se représenter l'univers selon le schéma dionysien qui s'est imposé à toute la grande scolastique. Pour lui comme pour ses prédécesseurs les plus illustres et les plus classiques, l'Église est ordonnée à l'image d'une hiérarchie purement spirituelle dont Denys a décrit l'économie dans sa *Hiérarchie angélique:*

Exemplum aliud est in angelica triplici hierarchia, unde licet quoad naturam, gratiam et gloriam sit quilibet angelus immediate formatus a Deo, nihilominus quoad exercitium actuum hierarchicorum qui sunt purgare, illuminare et perficere, tres primi ordines hierarchizant non hierarchizati ab aliis. Tres medii hierarchizantur et hierarchizant. Tres infimi hierarchizantur et non alios angelos hierarchizant. Papalis auctoritas suo modo cum cardinalibus imitatur triplicem primam. Alteram vero mediam imitatur patriarchalis, archiepiscopalis, episcopalis et sacerdotalis auctoritas in habentibus subjectos sibi : quod dicitur propter curatos vel etiam propter solos titulares episcopos carentes plebe. Ultimi sunt instar tertiae hierarchiæ qui hierarchizantur in ecclesia, sed non alios auctoritative hierarchizant, quemadmodum sunt populi et simplices religiosi secundum Dionysium[2].

Pour un esprit de cette famille, la conception d'une origine démocratique du pouvoir spirituel est littéralement impensable. Hiérarchiquement parlant, le peuple reçoit tout, il ne donne rien.

Entre son livre et son article, L. Salembier a lu, nous le savons, la définition sur laquelle s'ouvre la dixième considération :

Potestas ecclesiastica in sua plenitudine est formaliter et subjective in solo Romano pontifice[3],

mais il ne semble ni lui avoir donné son plein sens, ni avoir prêté attention

(1) J. Gerson, *op. cit.;* col. 238C-D.
(2) J. Gerson, *op. cit.;* col. 239A-B.
(3) J. Gerson, *op. cit.;* col. 239B.

Digitized by Google

à cette thèse qui la suit un peu plus loin, et qu'on attribuerait plus volontiers à Bellarmin qu'à Gerson :

Supponitur insuper ex jam dictis quod ex institutione Christi nullus in ecclesia debet dare vel suscipere gradus hierarchicos, qui sunt purgare, illuminare et perficere, si non interveniat vere vel interpretative auctoritas supremi hierarchae vel monarchae in ecclesia sancta Dei, quatenus in ea vitet confusio et optimo regimine gubernetur ad exemplar ecclesiae triumphantis[1],

ni à cette conclusion descriptive :

Tandem ex his praecedentibus possumus describendo dicere, quod plenitudo potestatis ecclesiasticae est potestas ordinis et jurisdictionis quae a Christo collata est supernaturaliter Petro sicut vicario suo et monarchae primo pro se et suis successoribus legitimis usque in finem seculi ad aedificationem ecclesiae militantis, pro consecutione felicitatis aeternae[2].

Enfin, la onzième considération nous apprend que, dans la conception gersonienne de l'ordre ecclésiastique, l'Église est une fin, non une source ou un canal, et que son rapport à la plénitude de la puissance ecclésiastique est dès lors à définir comme une régulation d'usage, non comme une efficience :

Potestas ecclesiastica in sua plenitudine, est in ecclesia sicut in fine, et sicut in regulante applicationem et usum hujusmodi plenitudinis ecclesiasticae potestatis, per seipsam, vel per generale concilium, ipsam sufficienter et legitime repraesentans. Constat utique datam fuisse Petro plenitudinem ecclesiae potestatis a Christo, ad aedificationem ecclesiae suae[3]...

et la douzième considération nous éclaire définitivement sur les limites que Gerson entend assigner à la puissance papale : plénitude, mais ni arbitraire ni abus :

Potestas ecclesiastica papalis non ita habet dominia et jura terreni simul et caelestis imperii quod possit ad libitum suum de bonis clericorum, et multo minus laicorum disponere, quamvis concedi debeat quod habet in eis dominium quoddam regitivum, directivum, regulativum, et ordinativum[4].

(1) J. GERSON, *op. cit.;* col. 239B.
(2) J. GERSON, *op. cit.;* col. 239D.
(3) J. GERSON, *op. cit.;* col. 243A.
(4) J. GERSON, *op. cit.;* col. 246A. Il n'est pas mauvais d'ajouter que le *De potestate ecclesiastica* est complété par un résumé, intitulé *Concordia, l. c.*, col. 256A-D, où se lisent les thèses suivantes: « Quod plenitudo potestatis Ecclesiasticae sit in Summo Pontifice et in Ecclesia, quamvis non omnino similiter, et hoc sub triplici conclusione. Cujus declaratio patet ex Tractatu cujus titulus est : *De potestate ecclesiastica, et de origine Juris et Legum.* [...] Secunda conclusio : Plenitudo potestatis Ecclesiasticae sic proprie sumpta, non potest esse de lege ordinata, nisi in unico Summo Pontifice formaliter et subjective. Alioquin Ecclesiasticum regimen non esset monarchicum, et habere posset multiplex caput ex aequo, quod aperte est haereticum ». Enfin, sous le titre d'*Arbor de potestate ecclesiastica*, col. 259-260, un tableau synoptique met en relief les positions essentielles de Gerson. Voici comment il distingue la plénitude de puissance qu'il accorde au pape et au concile général :

« Plenitudo potestatis ecclesiasticae

Est subjective, et monarchice in Papa.	Est in Ecclesia synodaliter congregata ordinative, regulative et suppletive. »

Digitized by Google

Inutile d'aller plus loin. Je n'ai pas à montrer ici comment Gerson peut accorder ces principes avec l'activité réformatrice du concile de Constance ni avec sa doctrine de la supériorité du concile sur le pape. J'avais à lui demander ce qu'il enseigne sur l'origine du pouvoir spirituel : nous sommes fixés. Pour lui, même après la définition solennelle de la suprématie conciliaire, il reste que la plénitude de la puissance ecclésiastique réside comme dans son sujet dans le seul pontife romain, lequel est nécessairement inclus dans le concept de concile général et exerce une autorité surnaturelle qui vient exclusivement et immédiatement du Christ-Dieu. Cela suffit. Non content de commettre une erreur historique totale en négligeant les précisions doctrinales les plus nettes, L. Salembier s'est rendu coupable d'une injustice. La mémoire de Gerson en souffre plus encore que de la fausse attribution du *De modis*. L'article du *Dictionnaire de théologie*, reportant l'injustice sur les auteurs protestants, évitant la rétractation nécessaire et se tenant d'ailleurs en deçà des mises au point les plus désirables ne peut être considéré comme une réparation suffisante. Il conviendra de reprendre ce très grave sujet de front et d'ensemble. Pour le moment, ne franchissons pas les limites de notre enquête. Dorénavant, nous sommes tout à fait sûrs que, bien loin de se fourvoyer dans la compagnie des transfuges de l'orthodoxie, l'ecclésiologie gersonienne s'efforce de garder un équilibre dont il serait prématuré d'affirmer qu'elle l'atteint, mais que l'histoire ne peut se dispenser de placer au terme des tendances les plus profondes du chancelier. Cela étant, il est clair qu'une telle doctrine, animée d'une incoercible passion de l'unité, résolument hostile à toute concession au pluralisme pontifical ne peut être considérée comme conçue sous une influence ockhamiste ou se développant à la faveur de principes hétérodoxes. Si cette conclusion est dictée par un traité contemporain du concile de Constance, elle s'impose à bien plus forte raison pour le censeur qui eût examiné la lettre *Altitudinem tuam* vers la fin de 1403. En y lisant que l'Église pouvait songer à se passer de pape, Gerson n'aurait pas été prédisposé par sa propre doctrine à considérer cette idée comme banale ou légitime. Allons un peu plus loin : aurait-il été tout de même enclin à quelque indulgence en raison des ascendants ockhamistes de cette idée excessive ?

γ) OCKHAMISME COMMUN ?

Au point où nous en sommes, rien ne prouve que Gerson ait pu éprouver une bienveillance particulière pour des théories plus ou moins directement héritées de Guillaume d'Ockham. Dans son ecclésiologie, aucune trace du pluralisme ockhamiste. Dans son attitude, aucune réaction où l'on

Digitized by Google

puisse discerner l'indifférentisme qu'aurait dû engendrer ce pluralisme même. Inlassablement, il a combattu pour l'unité de l'Église autour d'un vicaire du Christ unique et certain. Ce n'est pas là, faut-il le souligner, un comportement ockhamiste. En effet, si nous ignorons et ignorerons toujours comment Guillaume d'Ockham aurait pensé, écrit et agi durant le Grand Schisme, nous savons quelle solution pratique un ockhamisme authentique aurait dû déduire des suggestions fournies par le maître dans son *Dialogue*. Lors de l'élection d'un second pape, surtout d'un pape français, il aurait dû constater avec joie que l'Église se décidait enfin à adopter un régime plus favorable à la bonne administration de ses sujets. L'apparition d'un troisième pontife n'aurait pu qu'accroître et fortifier cette satisfaction. Le seul rôle du théologien ockhamiste eût dû consister à faire taire les rivalités. Que chacun des papes se résigne à ne plus être seul mais à gouverner son obédience, et l'Église est sur la voie de sa perfection. Or, non seulement Gerson n'a jamais pensé que telle fût sa mission, mais l'Université de Paris tout entière a toujours adopté une attitude diamétralement opposée[1]. C'est à tel point qu'on pourrait dire que, si les affaires se sont envenimées, c'est pour une bonne part en raison du peu d'action exercée par l'ecclésiologie ockhamiste sur l'Université de Paris prise dans son ensemble. Il convient donc de prendre garde lorsqu'on définit l'influence ockhamiste comme dominante à Paris à la fin du XIV^e^ et au début du XV^e^ siècle[2]. Dominante à certains égards et dans certains milieux, peut-être ; absolument et généralement parlant à l'Université, non. La réaction universitaire unanime pendant tout le

(1) Après avoir hésité quelque temps entre Clément VII et Urbain VI (cf. H. DENIFLE, *Cartulaire*, t. III, n° 1616, p. 560-561 : « 1379 jan. 8. Universitas Parisiensis, Carolo V dans responsum, deliberat in facto Schismatis interim se in neutris partibus remansuram, cum in Universitate non sit adhuc concordia. ») ; puis s'être peu à peu décidée, à la majorité mais non à l'unanimité, pour Clément VII (*L. c.*, n° 1619, p. 542 : « 1379 Jan. 8-mai 21. Tres facultates Universisatis Parisiensis et nationes Gallicana et Normannorum, quelibet separatim et diversis temporibus, in suis congregationibus determinant Clementi VII adhaerendum esse tanquam vero papae. », et n° 1624, p. 565-572 : « 1379. 22, 24 mai : Declaratio Universitatis studii Parisiensis facta pro domino nostro Clemente papa septimo, renitentibus nationibus Picard. et Anglicana » ; cf. N. VALOIS, *op. cit.*, t. I, **364**, p. 138 : unanimité impossible à réaliser) ; l'Université se résolut, le 20 mai 1381, à promouvoir par tous les moyens dont elle disposait la *voie du concile* (H. DENIFLE, *Cartulaire*, t. III, p. 582, n° 1632, note : « Universitas Parisiensis, solempnissime in monasterio S. Bernardi Parisius congregata, concorditer determinavit per quatuor facultates, scilicet theologie, decretorum, medicine et artium, viam concilii generalis esse tenendam, et se pro toto posse suo hanc partem suis litteris et epistolis persuasoriis et exhortatoriis apud principes, comites et prelatos executuram »).

(2) C'est un thème auquel l'autorité du cardinal EHRLE, *Pierre de Candie*, **64**, p. 239, a donné un grand crédit. On en trouvera une discussion, d'un point de vue limité, dans A. COMBES, *Jean Gerson commentateur dionysien*, **38**, p. 597-606, 611-614. Bien des positions sont plus nuancées, ainsi celle d'A. RENAUDET, dans *La fin du moyen âge*, **324**, p. 500-503.

Digitized by Google

schisme a été déterminée par une notion de l'unité de l'Église qui est la négation de quelques thèmes ockhamistes fondamentaux, et s'est traduite en une puissante activité concertée qu'aurait dû annihiler dès le berceau le scepticisme issu de la doctrine du pluralisme pontifical.

Revenons maintenant à Jean de Montreuil. Il est clair que la lettre *Altitudinem tuam* suppose les mêmes dispositions que celles de l'Université ou de Gerson. Elle ne se résigne pas. Elle veut procurer l'unité. C'est très précisément dans ce dessein que, plutôt que de continuer à être déchirée par deux papes, l'Église monstérolienne aimera mieux se passer du souverain pontificat. Remède radical, mais qui, plus encore que tous les autres, procède d'une notion de l'Église entièrement différente de la notion ockhamiste. Si l'on peut condenser en quelques mots une doctrine complexe et subtile, on dira que le *Venerabilis inceptor* dépersonnalise son Église afin d'en *spiritualiser le concept* et de s'acheminer vers les conséquences les plus extrêmes par la définition d'une essence qui réduise l'Église à n'être qu'une société spirituelle dont toute l'unité réside dans la participation aux mêmes vertus ; si bien que, forte de sa spiritualité, l'Église ockhamiste subsiste en son intégrité dans une seule conscience croyante[1]. Essentiellement différente, l'Église de Jean de Montreuil, déchirée par le schisme, ruinée dans ses biens, déshonorée par d'indignes époux, est menacée dans son existence même. La merveille, c'est que l'intensité du péril lui donne pleine conscience de ses ressources. Elle va se sauver elle-même, mais son salut ne lui viendra pas d'une spiritualité inaltérable parce qu'essentielle. Il résultera d'une option qui implique changement dans sa constitution. Rien de moins ockhamiste, si ce n'est le sens de ce changement même, puisque, quelle que soit la solution choisie, que l'Église monstérolienne se décide pour un nouveau pape ou qu'elle élimine définitivement le souverain pontificat, elle poursuit comme une fin nécessaire un but que l'essence de l'Église ockhamiste exclut : son unité visible en vue de sa prospérité. Tandis qu'Ockham considère avec indifférence, voire avec faveur, une pluralité de papes, parce qu'il ne voit là qu'un accident, avantageux en fin de compte et qui laisse intacte l'essence de son Église spirituelle, Jean de Montreuil ne conçoit la suppression du souverain pontificat que comme l'un des remèdes dont dispose son Église personnifiée pour résoudre un problème qui ne peut exister comme tel dans l'ockhamisme : l'unification. Chez Ockham, il n'y a pas de problème de l'unification. Son Église est ce

(1) Je résume ici L. BAUDRY, *Le philosophe et le politique dans G. d'Ockham*, **4**, p. 213-220 ; cf. p. 215 : « S'il n'existait plus qu'un croyant, il y aurait encore une Église » ; p. 220 : « tout en faisant de l'Église l'ensemble des fidèles, Guillaume l'identifie en un sens avec la foi. En termes d'aujourd'hui, il en spiritualise le concept ».

Digitized by Google

qu'elle est, quel que soit le nombre des papes. Ainsi se trouverait résolu de la façon la plus simple le drame du Grand Schisme : il n'y a pas de drame. Jean de Montreuil, lui, n'est prêt à se passer de pape que parce que le désir de l'unité est plus fort chez lui que le respect de l'ordre établi. L'organe normal d'unification étant déficient, que le Christ du moins assure l'unité. Mais il suffirait que Benoît XIII se laissât convaincre pour que l'Église de Jean de Montreuil le traitât en époux légitime, selon la notion commune aux théologiens les plus orthodoxes.

Ces deux ecclésiologies sont donc d'inspiration opposée et de sens inverse. Elles le sont à nos yeux : ne doutons pas qu'elles l'aient été aux yeux de Gerson. Dût-on concéder à Salembier et à tant d'autres — ce que je me refuse à faire — que le chancelier fût pénétré d'ockhamisme, il n'aurait donc pas trouvé dans cette influence de quoi éprouver une sympathie instinctive pour les outrances de l'Église monstérolienne.

δ) GERSON ET LA SUPPRESSION DU PAPE

A plus forte raison, nul ne peut se permettre de tenir pour vraisemblable que Gerson fût resté muet devant une doctrine qui prétendait guérir le schisme par un remède pire que le mal et impliquant une thèse hérétique, à savoir la possibilité pour l'Église, non pas de régler l'exercice du pouvoir suprême afin d'en réprimer au besoin les abus, mais de supprimer définitivement le sujet où réside la plénitude de la puissance ecclésiastique. Quelle que soit l'origine de cette idée, nous connaissons la réaction qu'elle a provoquée chez Gerson chaque fois qu'il l'a rencontrée, même à une date plus tardive qu'*Altitudinem tuam*, même au terme de ses spéculations sur l'Église. Il l'a toujours rejetée avec horreur. Nous aurions pu le faire remarquer au passage[1]. Deux textes suffiront ici à le prouver. D'abord, la vingtième et dernière considération du *De auferibilitate:*

> Auferibilis non est usque ad consummationem saeculi vicarius sponsus Ecclesiae, quin aliquis certus et unicus praeficiatur, et hoc lege stante et praesupposita mundi duratione longissima. Detur oppositum, tunc Ecclesia maneret imperfecta usque ad consummationem saeculi, nec suorum gauderet integritate membrorum, et praesertim membri principalis[2].

Dans un tel ouvrage, une telle conclusion est d'une telle importance qu'elle ne permet aucun doute sur l'opposition résolue de Gerson à toute solution de cette nature[3]. On en trouve une confirmation décisive dans

(1) Plus haut, p. 351.

(2) J. GERSON, *De auferibilitate papae ab Ecclesia*, cons. 20 ; t. II, col. 223C.

(3) C'est pourquoi BOSSUET, *Histoire des variations*, **18**, VII, 111, a tout à fait raison de se montrer sans pitié pour Burnet : « Peut-on souffrir qu'abusant d'un traité que Gerson a fait *De auferibilitate papae* Burnet en conclût que, selon ce docteur, on peut

Digitized by Google

le *De potestate ecclesiastica*. Gerson n'ignore pas que la puissance du concile général peut être conçue de telle sorte qu'il en résulterait la possibilité de se passer de pape jusqu'à la fin du monde. Mais, à son jugement, c'est là un scandale qui conduit à une conclusion inadmissible :

Porro juxta hunc dicendi modum, potest occurrere scandalum trahens ad hoc inconveniens, quod Ecclesia posset bene regi usque in finem saeculi sine Papa, ut si generale concilium daret licentiam omnibus episcopis, sacerdotibus, cuilibet supra plebem suam, absque ulla jurisdictionis limitatione vel restrictione.[...] Respondemus, quod etsi ad tempus aliquod generale concilium possit aliquid tale facere, quoniam habere Papam est praeceptum affirmativum, obligans ad semper, sed non pro semper (sicut apparuit dum vacavit sedes per duos aut tres annos, sicut et nunc vacat) nihilominus, generale concilium neque deberet, neque posset talem defectum capitis, usque in finem seculi tolerare, stante lege, potest tamen supplere, dum necessitas urget vel suadet evidens utilitas, et hoc vel per unum episcopum, quasi vicarium, vel per plures simul, aut successive[1].

Pour Gerson, tant que l'Église restera telle que le Christ l'a fondée, il lui faudra un pape, ou bien, en cas de nécessité ou d'évidente utilité, une suppléance désignée par le concile général. Par conséquent, nous n'avons pas à hésiter sur le jugement que lui aurait inspiré l'Église monstérolienne : se résignant trop aisément à une imperfection qu'il est de son essence d'éviter, elle se trompe en cherchant le salut dans l'amputation de son membre principal. D'ailleurs, sa menace la condamne. On pouvait avoir, en 1403, quelques doutes sur la légitimité de l'un ou de l'autre pape, mais le chancelier, lui, n'aurait pas douté du caractère de cette Église : elle n'est sûrement pas l'Église que Dieu a fondée, puisqu'elle ne respecte pas sa loi.

L'étude de ce septième paragraphe nous éclaire donc de façon décisive à la fois sur la vraisemblance de l'attitude gersonienne impliquée par l'opinion commune relative au destinataire de *Nunc demum*, et sur la qualité de cette opinion. Penser que Gerson ait pu lire ce paragraphe sans s'opposer par tous les moyens à ce qu'une telle énormité soit communiquée au pape à un tel moment, c'est ne tenir aucun compte ni de la doctrine incluse en ce paragraphe, ni de l'ecclésiologie gersonienne, ni de l'incompatibilité de ces deux doctrines, ni de la mission dont s'acquitta alors Gerson auprès de Benoît XIII ; bref, c'est supposer les pires invraisemblances. Telle est la situation d'A. Thomas ; telle, celle de M. Coville. On comprendra que nous ne désirions pas que telle soit la nôtre.

fort bien se passer du pape ? alors qu'il veut dire seulement, comme la suite de cet ouvrage le montre d'une manière à ne laisser aucun doute, qu'on peut déposer le pape en certain cas. Quand on raconte sérieusement de pareilles choses, on veut amuser le monde, et on s'ôte toute croyance parmi les gens sérieux » (cité par L. SALEMBIER, *Gerson*, dans le *DTC*, t. VI, **336**, col. 1321).

(1) J. GERSON, *De potestate ecclesiastica*, cons. II ; t. II, col. 245A-B.

Digitized by Google

c) Définition de l'ecclésiologie monstérolienne

THÈSE DE RÉFORMATEUR OU THÈME LITTÉRAIRE ?

Cela dit, peut-on préciser quelque peu la nature de cette étrange doctrine monstérolienne? Nous ne la retrouvons telle quelle chez aucun des théologiens orthodoxes vers lesquels nous oriente l'histoire. On est donc conduit à penser à Marsile de Padoue, à Wyclif ou à Jean Hus. Il y a là, me semble-t-il, un élément d'intérêt qui a complètement échappé à A. Thomas et à ses successeurs. Le premier humaniste français n'est nullement en rupture de ban avec la théologie en ce qui concerne l'usage des auteurs païens, mais inaugurerait-il, à la chancellerie royale, un gallicanisme plus radical que toutes ses expressions jusqu'ici connues et qui comporterait, à titre de thèse essentielle, la liberté pour l'Église entière de recourir à la protection du roi de France et de s'affranchir définitivement du souverain pontife? S'il en était ainsi, il conviendrait d'ajouter un premier chapitre au maître livre de M. Renaudet, non seulement afin de reporter aux premières années du XV^e^ siècle les manifestations les plus anciennes de l'humanisme parisien, mais pour décrire l'apparition précoce de quelques thèmes protestants et définir, par conséquent, une liaison insoupçonnée de l'humanisme et de la préréforme dès leur berceau commun. Sous quelle influence?

Marsile de Padoue? Dans une certaine mesure et de façon diffuse, peut-être, car le *Defensor pacis* a pu habituer ses lecteurs à penser que l'Église n'a d'autre chef que le Christ[1] et à regarder volontiers vers le pouvoir civil pour assurer la paix de la société religieuse. Mais formellement, non ; car Jean de Montreuil diffère encore plus profondément du « premier théoricien de l'État laïque »[2] qu'il ne diffère du *Venerabilis inceptor.* Une Église, qui cherche à tout prix son unité mais qui ne se résout qu'en désespoir de cause à se contenter de son union au Christ, est spécifiquement autre que l'Église marsilienne qui « n'est qu'un aspect

(1) Cf. MARSILE DE PADOUE, *Defensor pacis*, dist. II, cap. 22, § 5, **260**, p. 344, l. 28-p. 345, l. 4 : « Non est igitur episcopus aliquis aut ecclesia caput sive principalior aliorum, inquantum huiusmodi, virtute verborum Scripturae. Caput enim ecclesiae simpliciter et fidei fundamentum Dei ordinatione immediata, secundum Scripturam sive veritatem, unicum est Christus ipse, non aliquis apostolus, episcopus, aut sacerdos, ut apertissime dicit Apostolus *ad Ephesios* IV° et V°, *ad Colossenses I°* et *I ad Corinthios X°*. Unde omnes apostolos, prophetas, doctores, reliquosque fideles dicit constituere *corpus Christi*, quod est ecclesia tanquam reliqua membra; neminem autem sicut *caput* nisi solum Christum. »

(2) Cf. Georges DE LAGARDE, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge*, t. II. *Marsile de Padoue ou le premier théoricien de l'État laïque*, **238**.

Digitized by Google

de la société civile[1] » et qui reçoit ses lois non du Christ mais d'Aristote[2].

Wyclif ? Ce n'est pas impossible, encore qu'il y ait lieu de se demander si Jean de Montreuil connaissait Wyclif. Mais à supposer que certains penseurs parisiens aient accueilli avec faveur certaines idées du réformateur anglais, il importe de noter, entre son ecclésiologie et celle du prévôt de Lille, une différence trop radicale pour qu'il soit loisible de parler d'influence, à plus forte raison de filiation. Dans la théologie parfois obscure du scholar d'Oxford, il est une thèse qui émerge en pleine lumière : la sainte église catholique, c'est l'ensemble des élus, *universitas praedestinatorum*[3]. D'où une conséquence qui n'est pas moins claire : le seul chef de l'Église, c'est le Christ[4]. L'ecclésiologie wyclifienne est donc essentiellement spirituelle, mais pas au point de résorber le social dans le surnaturel invisible. Il existe des Églises constituées. Il existe un évêque qui se distingue entre tous par son titre de pape. Wyclif entend-il le supprimer ? Nullement, mais lui interdire de se confondre avec le Christ en se prenant pour le chef de l'Église universelle :

> Unde bene est pape, si habet a Christo virtutem ad regendum se ipsum et pauculas oves in spiritualibus, licet non blasphemet quod sit caput universalis ecclesie paris potestatis cum Christo[5].

Or, le pape de Jean de Montreuil est le chef de l'Église universelle, ou tout au moins, dans les conjonctures les plus critiques, doit tendre à le redevenir, sinon il n'est rien. Si son Église se décide pour la seule christogamie, il n'y aura plus de pape du tout. Ce qui est un blasphème pour Wyclif exprime donc, pour Jean de Montreuil, une prérogative essentielle au souverain pontificat, bien que cette dignité ne paraisse pas conçue comme coessentielle à l'Église. Les deux doctrines diffèrent donc substantiellement.

Je ne dis rien de Jean Hus, trop tardif pour être une source probable. Jusqu'à plus ample informé, Jean de Montreuil paraît être le seul écrivain connu qui ait vraiment déclaré, à cette date, qu'il était loisible à l'Église de choisir entre la monarchie pontificale et la christogamie. L'enquête n'est qu'amorcée : à l'historien de Jean de Montreuil de l'épuiser. Pour moi, en attendant d'être conduit par mes textes à lui indiquer une piste

(1) L. Baudry, *Breviloquium de potestate papae*, **3**, préface, p. xviii.

(2) L. Baudry, *l. c.*, p. xix : « Pour Marsile le maître ce n'est pas le Christ, c'est Aristote ; l'ouvrage qui doit servir de bréviaire en matière sociale et politique, ce n'est pas la Bible, c'est la politique du philosophe grec ».

(3) Johannis Wyclif, *Tractatus de Ecclesia*, **379**, XVII, p. 405, l. 6-7 : « ecclesia catholica est universitas predestinatorum ».

(4) J. Wyclif, *op. cit.*, V ; p. 94, l. 10-11 : « Unde [...] solus Christus potest esse caput ecclesie sancte catholice ».

(5) J. Wyclif, *l. c.*, lignes 19-23.

Digitized by Google

remarquable, je n'ai plus qu'à demander à ce paragraphe s'il ne contiendrait pas la raison d'un isolement doctrinal si complet et si surprenant.

Le trait le plus caractéristique de cette ecclésiologie aberrante, c'est précisément la liberté d'option qu'elle confère à l'Église. Si je ne me trompe, ce trait capital n'est pas à proprement parler spécificateur d'une doctrine, mais il relève d'un procédé littéraire et ne tolère aucune interprétation qui majorerait ou transformerait son importance. Jean de Montreuil, en effet, ne compose pas un traité *de Ecclesia* dans le dessein de découvrir une essence restée inconnue aux théologiens antérieurs. Il écrit au souverain pontife afin d'obtenir un résultat précis, à savoir une attitude plus conforme aux engagements qu'il a déjà consenti à prendre. Pour atteindre sa fin, tous les moyens lui semblent bons, y compris la menace. Suspect de ruiner son épouse mystique, le pape se croit invulnérable. Son mentor improvisé agite devant lui le spectre d'une Église autonome : c'est pour le terrifier. Mais l'épistolier a-t-il pensé le contenu dogmatique de sa métaphore? Il faut en douter et, plus probablement, le nier. L'Église de Jean de Montreuil est beaucoup moins un concept de théologien qu'une image de littérateur, et les conditions de sa genèse ou de son expression sont telles qu'il y a le maximum de chances pour que, dans ce trope, l'élément abstrait soit dévoré par l'image.

J'ai comparé à diverses doctrines théologiques la notion d'Église incluse en cette lettre, et il le fallait bien, sous peine de ne réussir ni à apprécier son originalité ni même à percevoir ses contours. Mais cette opération nécessaire aboutirait à une erreur si elle nous conduisait à traiter cette notion sans référence au texte où elle s'exprime, tout comme si l'on pouvait voir en elle une abstraction de théoricien scolastique, douée de consistance en son état séparé. La réalité est tout autre. L'Église qui paraît en cette lettre, il est capital de l'observer, diffère essentiellement de l'Église des théologiens. C'est un personnage de chair et de sang, que Jean de Montreuil se représente avec vivacité, qu'il voit agir, qu'il entend parler selon sa nature, ou plutôt selon son rôle et les circonstances. Ce personnage n'est pas de ceux qui hantent l'esprit des théologiens et qui trouvent dans leurs livres le sujet de leurs discours. C'est, tout bonnement, une femme qui querelle son époux. Ignorée des théologiens, la dispute conjugale doit être, pour l'humaniste, un genre littéraire assez bien défini pour être soumis à certaines lois qu'il doit vouloir respecter. La première, c'est assurément de serrer d'aussi près que possible la réalité. Le prévôt de Lille la connaît-il? Sans doute ; non pas, grâces à Dieu, par expérience personnelle, mais par les tribulations de ses amis[1].

(1) Cf. *supra*, p. 58, note 2, et A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 62-65, 68, 136.

Digitized by Google

Il sait fort bien ce qu'est une scène de ménage. Or, que pourrait-on penser d'une femme qui, au point culminant d'un tel conflit domestique, ne menacerait pas son mari de le quitter? Elle ignorerait tout de ses armes. L'Église monstérolienne n'a ni cette naïveté ni cette faiblesse. A bout de patience, elle recourt aux grands moyens, aux arguments suprêmes, aux menaces décisives. Elle le fait en pleine connaissance de cause et avec la conscience très claire que, ce faisant, elle agit en femme. La preuve en est manifeste dans la suite immédiate de son discours, qui n'est que la confession de cette féminité : *ut libertate feminea loquar*, et des défauts qui lui sont propres, défauts que la vie quotidienne ne peut manquer de révéler : *En iterum novisti vulgo mulieres omnes oneri maritis advenire... instar hydrae.*

Une différence notable, il est vrai, sépare ces deux aveux. Le premier est personnel ; le second n'est que générique et a pour raison d'être de préparer une accusation nouvelle : l'Église de Jean de Montreuil n'énumère les traits de caractère des épouses acariâtres et insatiables que pour montrer combien elle leur ressemble peu. Mais bien novice qui s'y tromperait. C'est toujours la même *libertas feminea* qui préside à ces assertions, à l'égard de la vérité, cette fois ; car il appartient à l'essence de toute querelle conjugale que la femme félicite amèrement son époux du bonheur qu'il a eu de la rencontrer, elle, plutôt que tant d'autres, admire l'inconscience qui ne sait pas apprécier ce privilège, et se demande ce que serait devenu le pauvre malheureux s'il avait reçu en partage une femme ordinaire qui ne cesserait de l'assiéger d'exigences et de disputes. Rien de plus féminin. D'autre part, l'Église de Jean de Montreuil change brusquement de personnage. Épouse du pape, elle devient sa mère. Ne croyons pas à une distraction. L'écrivain sait ce qu'il fait. Au début du paragraphe suivant, il le dira nettement : l'Église est pour le pape à la fois épouse et mère. Elle l'est, à ses yeux, parce qu'il adopte telles quelles des métaphores traditionnelles, complémentaires et lourdes de sens. Il n'en résulte aucunement que son Église cesse d'être femme, au contraire. La conséquence visée par Montreuil est la mise en relief du dévouement, du désintéressement absolu qui caractérise cette femme. Mère, c'est elle qui a tout donné à son enfant, depuis la régénération du baptême jusqu'au souverain pontificat. Elle n'attend rien de lui, rien que la paix, la bonne paix du Christ. Avec elle, le pape n'a pas à craindre de voir pulluler devant lui les têtes de l'hydre féminine. Voilà ce que veut dire Jean de Montreuil. Et voilà pourquoi nous pouvons conclure en toute certitude que ce n'est pas l'hydre de l'hérésie qui vient de surgir sous sa plume.

Je ne veux pas dire qu'en laissant à son Église la liberté de proférer les menaces que lui inspire son caractère féminin, Jean de Montreuil ne

Digitized by Google

se rende pas coupable d'une erreur, et même d'une erreur assez grave, mais je crois que c'est une erreur d'ordre esthétique ou dialectique plutôt que théologique. S'abandonnant à son démon familier, il a l'illusion de marteler un trait si acéré qu'il en perce le marbre le plus dur. En fait, il forge l'instrument de sa défaite, sorte de boomerang manqué qui reviendra le férir sans avoir atteint son but. Encore un pélican, dirait Pierre Col, qui s'occit de son bec ! En effet, présenter l'Église comme une femme et lui accorder, en conséquence, toute liberté de langage en évoquant à ce propos appétits insatiables et humeurs querelleuses, quelle maladresse ! La comparaison n'est qu'en partie exacte, s'empresse d'observer le rhéteur : trop tard ! Il vient d'offrir une arme à son adversaire. Ce paragraphe lu, le pape pourra s'enfermer dans son inaltérable dignité et couvrir son obstination d'un sourire. S'émouvoir de tels reproches? Il s'en gardera bien, puisqu'il s'agit d'une querelle, d'une menace de femme, et d'une femme qui se glorifie de n'être pas comme les autres femmes...

Tout paraît donc assez clair. Jean de Montreuil a beau s'appliquer de toute son âme au sujet le plus sérieux, il reste lui-même, épistolier trop habitué à chercher l'effet de style pour se préoccuper de ses implications doctrinales ; cœur généreux, mais esprit trop superficiel pour analyser toutes ses démarches ; tempérament trop emporté pour prendre le temps d'en mesurer les conséquences, de se ressaisir, de réfléchir, de s'arrêter avant la gaffe ou l'erreur. C'est pourquoi je crois pouvoir considérer son idée d'un divorce définitif de l'Église comme la transposition sur le plan littéraire, suivie d'une majoration non sentie comme telle, de thèmes épars dans certaines doctrines ou agités dans certains milieux. Ce qui me confirme dans cette exégèse, c'est le fait que Jean de Montreuil n'était pas sans avoir quelque conscience des risques auxquels l'exposait son défaut de pondération. Tel pouvait être le motif de ses démarches auprès de ses divers correcteurs, il l'a reconnu lui-même[1]. Quand il ne l'avoue pas, on ne risque guère de se tromper à le supposer présent. Imprudent et maladroit, le premier humaniste français sollicite volontiers contrôle et direction. Qui hésiterait maintenant à accorder que l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* en avait grand besoin?

Mais qui pourrait se sentir disposé à admettre que, requis de donner son avis sur ce paragraphe, Gerson se serait contenté de la réaction que décrit la lettre *Nunc demum?* Il y aurait vu que, pour porter remède au schisme, un conseiller bénévole du pape, un homme qu'aucune fonction, aucune mission officielle n'obligeait à intervenir en ces heures délicates

(1) Cf. JEAN DE MONTREUIL, *Meae an fuerit:* « Scio enim quod temperati minime in me est....» (*supra*, p. 318).

Digitized by Google

entre toutes ne trouvait rien de mieux que d'engloutir l'Église entière dans une métaphore qu'on est obligé de gloser pour n'avoir pas à la déclarer essentiellement hérétique. Et, nous affirme *Nunc demum*, il n'aurait eu aucune observation à formuler? Mettons les choses au mieux. Supposons qu'il ait eu les meilleures raisons de se montrer non seulement bienveillant mais indulgent, et qu'il ait, en conséquence, interprété cette figure de style comme je viens de le faire, de façon à mettre hors de cause l'orthodoxie de son auteur. Supposons-le, bien que telle ne soit pas la réaction gersonienne type devant les propositions offensives des oreilles pies[1]. Cette hypothèse n'épuise pas la question, car, au témoignage de la même lettre *Nunc demum*, le censeur n'était pas seulement consulté sur le fond mais sur la forme. Or, pour décidé que l'on puisse être à maintenir l'ecclésiologie monstérolienne dans les limites d'une image vide de contenu dogmatique, on ne peut aller jusqu'à penser que cette image soit heureuse et adroite. On doit avouer, au contraire, qu'elle eût été de nature à produire un résultat opposé à celui que désirait son auteur. Gerson n'aurait pas senti ce défaut, ou, le sentant, il n'aurait pas essayé de le guérir? C'est ce que postule l'opinion commune. Mais pour y consentir, il faudrait se faire l'idée la plus singulière du sens littéraire ou du bon sens de Gerson, et plus encore de sa conscience professionnelle. Comment aurait-il pu, en laissant passer une maladresse technique de cette taille et de si grande portée, trahir la confiance que lui aurait témoignée Jean de Montreuil?

Après tout ce que nous avons vu, il paraît manifeste que nous touchons du doigt une invraisemblance. Lorsqu'on connaît l'auteur du *De auferibilitate* ou du *De potestate ecclesiastica* non plus seulement par les fantaisies des historiens ou les caricatures de ses ennemis mais par ses textes, on ne peut se résigner à admettre l'hypothèse qu'implique sa détermination comme destinataire de *Nunc demum*. Mais si l'on fait un nouveau progrès dans la connaissance de Gerson, si l'on prend en considération ses deux discours prononcés devant le pape à Marseille et à Tarascon, on achève de se convaincre qu'il s'agit là d'une véritable impossibilité psychologique. Seulement, ce progrès comporte sa rançon. On ne peut l'accomplir sans que le problème rebondisse de la façon la plus inattendue. Au moment précis où l'on parvient à la certitude que le chancelier parisien n'est pas le censeur d'*Altitudinem tuam* dont parle la lettre *Nunc demum*, on observe quelques faits textuels qui paraissent bien être autant d'indices d'une lecture d'*Altitudinem tuam* par Gerson. Une expérience qui aboutit

(1) On pourrait multiplier les exemples. Qu'il suffise de rappeler le cas de l'*Ornatus spiritualium nuptiarum* de Ruysbroeck, et du *Libellus* de Jean de Schoonhoven : cf. J. GERSON, *Opera*, t. I, col. 59-82.

Digitized by Google

à une telle contradiction apparente doit être conduite avec attention et poussée jusqu'au bout, car elle donne à penser que la solution ne pourrait être atteinte si l'on se contentait de se mouvoir dans la direction où nous avons avancé jusqu'ici. Elle doit plus vraisemblablement se trouver au point de convergence de plusieurs séries d'observations. Considérons donc maintenant le discours de Marseille. Nous savons déjà que, par la prosopopée de l'Église qu'il contient, il peut être comparé au § VII d'*Altiludinem tuam*. Ne limitons pas notre enquête à ce point immédiatement évident, mais jetons un coup d'œil sur l'ensemble du discours: ce sera le seul moyen d'apprécier exactement l'analogie, de mesurer l'importance et la valeur significative du contraste.

d) Le discours de Marseille et la lettre *Altitudinem tuam*

En chargeant officiellement son chancelier d'être son interprète auprès de Benoît XIII, l'Université de Paris lui avait assigné deux tâches précises. Avant tout, s'appliquer à procurer la paix de l'Église ; en second lieu, obtenir pour l'*alma mater* les faveurs du souverain pontife. Le discours de Marseille n'est pas autre chose que la mise en œuvre de ces instructions. De là son plan que Gerson annonce en ces termes :

> Haereditas haec tua cujus benedictionem expetimus duplex invenitur, universalis et partialis, juxta quod orationem nostram in duos secernimus articulos, sicut ad duo principaliter missi sumus. Primus et hoc praecipum est quaerere *pa*cem *super Israel*[1], hoc est super Ecclesiam, quae est universalis haereditas tua [...]. Alter proinde nostrae legationis articulus est, benedictionem gratiarum postulare pro altera haereditate tua quodammodo peculiari [...]. Haec est humilis et devota Sanctitatis tuae Parisiensis universitas[2].

Seule la première partie concerne notre enquête, mais elle s'y rattache de la façon la plus étroite et présente dès lors pour nous un intérêt exceptionnel. Il est clair, en effet, que Gerson y poursuit, en plein accord avec l'Université, exactement la même fin que Jean de Montreuil dans sa lettre *Altiludinem tuam :* comme lui, il veut contribuer aussi efficacement que possible à l'extinction du schisme, et, dans ce dessein, il s'adresse au pape d'Avignon qui vient de reconquérir son obédience. Puisque nous avons la bonne fortune de posséder deux œuvres qui visent le même but, il suffit de comparer les deux méthodes pour se rendre compte de quel esprit chacune procède et s'assurer si les deux auteurs ont pu avoir l'impression de collaborer ou, au contraire, de s'exclure. J'ai imprimé les deux prosopopées sur deux colonnes parallèles : j'aurais presque pu étendre cette confrontation à l'ensemble des deux textes, car c'est d'un

(1) *Psaume* CXXIV, 5.
(2) J. GERSON, *Sermo factus Massiliae;* t. II, col. 43C-44A.

Digitized by Google

bout à l'autre qu'il convient de suivre ces deux mouvements de pensée si l'on veut pouvoir évaluer correctement le rapport qui s'établit au point d'analogie maxima. Ce dont j'ai dû m'abstenir par souci de brièveté, que mon lecteur n'hésite pas à le faire. Pour l'y aider, voici une analyse sommaire de ce discours en sa première partie. On va voir comment Gerson a cru prudent et opportun de s'y prendre pour obtenir que Benoît XIII n'ait rien de plus urgent que de donner la paix à l'Église. On verra du même coup mieux que jamais ce que l'auteur de ce discours aurait pu penser de la méthode adoptée par Jean de Montreuil.

Son exorde achevé, sur le thème ingénieux *Benedic haereditati tuae*, l'orateur entre dans le vif de son sujet de la façon la plus naturelle, et peut-être la seule qui fût concevable en pareille situation, par l'évocation du malheur qui a fondu sur l'Église et qui continue à la ravager. Il le fait en termes bibliques :

Invasit itaque haereditatem Ecclesiae *aper de silva et singularis ferus depastus est eam*[1]. Oves quoque et caeteros armentorum greges hoc est populos simplices et omnes conditiones hominis miserando more et execranda penitus divisione disperserunt, et *haereditatem tuam vexaverunt*[2],

ce qui ne l'empêche pas de terminer ce tableau par neuf vers élégiaques dont il ne fait pas difficulté de se déclarer l'auteur :

Quam ego cladem juvenis pastorio carmine deplorans Eheus inquam,
Heu gregis impacata lues nimis, heu grave ruris
Exitium[3]...

Sur quoi, brusquement, il interpelle son auguste auditeur :

Tuum vero est, pater beatissime, talibus haereditatis tuae calamitatibus obviare[4].

Eh bien ! s'écriera un lecteur pressé, voici que, dès le point de départ la méthode gersonienne manifeste une consonance parfaite avec celle de Jean de Montreuil. Le schisme est invétéré ; le responsable, c'est le pape ; qu'il fasse son devoir, et l'ordre sera rétabli. Consonance d'autant plus évidente que Gerson, tout comme Montreuil, ne tarde pas à imaginer une réponse du pape, qui n'est qu'une preuve d'obstination sous couleur d'impuissance :

At dices, magna sunt ista nimis et supra virtutem hominis[5],

et que toute la suite du discours, en son premier point, n'est qu'une longue exhortation à ne pas se contenter de cette réponse, mais à combler les

(1) *Psaume LXXIX*, 14 : « Exterminavit eam *aper de silva,*
et singularis ferus depastus est eam ».
(2) J. Gerson, *Sermo*, t. II, col. 44A, citant le *Psaume XCIII*, 5.
(3) J. Gerson, *Sermo factus Massiliae;* t. II, col. 44A.
(4) J. Gerson, *l. c.;* col. 44B.
(5) J. Gerson, *l. c.;* col. 44C.

Digitized by Google

vœux de l'Université et de l'Église. N'est-ce pas exactement le schéma de Jean de Montreuil ?

Peut-être, et cette ressemblance doit être remarquée ; mais pour en conclure que les deux penseurs suivent le même itinéraire dans leur marche vers le même but, il faudrait se contenter d'une observation bien superficielle. En réalité, cette analogie, qui rend la comparaison plus facile, n'a pour résultat que de faire éclater le contraste le plus profond, le plus radical qu'on puisse imaginer. A la réplique qu'il prête au pape, Jean de Montreuil rétorque : soit, personne ne doute de tes bonnes intentions, mais l'heure est venue de passer aux actes, et ces actes doivent être conformes aux désirs du roi de France et des conseillers qu'il inspire ; il est temps de renoncer à toute cupidité, à toute ingérence indiscrète, sinon la mesure est comble : c'est l'hostilité déclarée de tous tes amis, le scandale de l'Église, la rupture finale. Que dit Gerson ? Quelque chose qui peut paraître semblable, mais qui est essentiellement différent, parce que son pape profère une réponse essentiellement différente, et cela parce que l'orateur de l'Université l'a placé dès son point de départ devant une tâche essentiellement différente. Bien comprendre en quoi réside cette différence initiale et essentielle, c'est se mettre en mesure de résoudre le problème posé par la confrontation de ces deux textes.

Enfin parvenu en présence du souverain pontife, Gerson lui livre dès l'abord le fond de sa pensée en formulant l'acte de foi le plus explicite en sa puissance surnaturelle. Seul, il peut porter remède au schisme parce que le mal est de telle nature qu'il ne peut être guéri sans une intervention toute spéciale de Dieu par son vicaire. Le troupeau est dispersé ; des brebis autrefois fidèles se sont changées en loups et en bêtes sauvages[1] ; la terre de l'Église, maudite comme jadis celle de l'Eden, produit épines et chardons. Voilà ce que tout le monde constate. Mais ce que Gerson sait est extrêmement remarquable. Tout cela, un geste du pape peut le transformer. Que sa bénédiction se répande sur son héritage, et les loups redeviendront brebis, les eaux de la grâce fertiliseront de nouveau un sol trop longtemps ingrat, le souffle de sa bonté et de sa douceur renouvellera la face de la terre[2]. Les historiens

(1) Métaphore que l'orateur sacré emprunte consciemment et expressément à la mythologie. ; J. GERSON, *l. c.;* col. 44B : « Oves in hac haereditate dispersae sunt, [...] Quod si aliquae fortassis miserabili vicissitudine mutatae sunt in lupos et beluas feroces et saevas, ut de sociis Ulyssis per Circen poëtica et moralis est narratio, tu eas non enecare non perdere volueris ». Ce *poëtica et moralis* est caractéristique de l'humanisme à la Pétrarque.

(2) Cf. J. GERSON, *l. c.;* col. 44B-C.

Digitized by Google

les mieux disposés ont crié à l'hyperbole et à la flatterie[1]. A vrai dire, Gerson n'hésite pas à reconnaître que son programme est ambitieux, puisqu'il prête au pape une protestation d'impuissance, mais il ne le fait que pour achever de démasquer ses batteries en définissant la nature de cette prodigieuse intervention :

> Magna sunt, nec infitior, pater beatissime, immo maxima, sed virtus Dei cui inniti te convenit, immensa est. *Omnia possum*, inquit Apostolus, *in eo qui me confortat*, Christus[2].

Rien d'hyperbolique. Rien d'une plate adulation, mais une description chrétienne du mal et de son remède. Le mal n'est pas seulement issu d'une série d'accidents politiques, mais de déviations spirituelles. Le remède est réservé à la toute-puissance de Dieu, et à celui qui y participe.

Perçoit-on la différence entre une telle position et celle de Jean de Montreuil ? Quoi qui puisse suivre, les deux hommes ne se meuvent pas sur le même plan. Avec la lettre *Altitudinem tuam*, le pape est invité à se rendre compte que de lui dépend l'extinction du schisme, en ce sens que tous les autres acteurs responsables ont déjà fait ce qu'ils avaient à faire et qu'un seul obstacle subsiste : sa mauvaise volonté qui menace d'aller jusqu'au parjure. Avec le discours de Marseille, le même pape apprend que seul il peut rendre l'union, la beauté, la fécondité à l'Église, parce qu'il détient une telle puissance que tout restera dans le désordre tant que sa bénédiction n'aura pas opéré de miraculeuses transformations spirituelles. Pour le prévôt de Lille, Benoît XIII est une sorte d'ennemi à convertir ; pour le chancelier parisien, c'est le médecin, l'unique médecin qu'il faut sans doute achever de convaincre de son incomparable puissance et toucher au cœur pour qu'il se décide à l'employer sans jamais désespérer.

De ce contraste fondamental résultent toutes les divergences ou les nuances de détail. Se représenter Benoît XIII comme l'obstacle à renverser, c'est s'autoriser soi-même à employer les moyens les plus violents et les plus variés. Jean de Montreuil s'en donne à cœur joie. Le reproche et la menace fleurissent sous sa plume. A son avis, toutes les patiences sont à bout. Que Benoît XIII refuse de l'écouter, et ses meilleurs amis deviendront acharnés contre lui, l'Église le répudiera pour toujours. Voir dans le souverain pontife le seul médecin capable de guérir un mal d'ordre spirituel, c'est au contraire ne prêter que peu d'attention

(1) Cf. N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, **366**, t. III, p. 348 : « A Marseille [...] Gerson loua de la façon la plus hyperbolique la douceur et la générosité du pape ».

(2) J. Gerson, *Sermo factus Massiliae ; l. c.*, col. 44C, citant Saint Paul, *Philippiens*, IV, 13 : « *Omnia possum in eo qui me confortat* ». *Christus* est une addition gersonienne.

Digitized by Google

aux aspects politiques du schisme et se préparer à suivre avec autant de sympathie que de patience des efforts qui demeureront peut-être longtemps impuissants, bien que leur sincérité ne puisse être mise en doute. Se dire, en outre, que ce médecin est le coopérateur du Christ, c'est reporter sur le Christ à la fois sa confiance et sa patience, dans la conviction qu'il finira par avoir le dernier mot. Voilà pourquoi ce que Gerson prévoit, ce n'est pas la transformation des amis en ennemis, mais la métamorphose des loups en agneaux :

Sed potenti virtute benedictionis tuae in misericordia et mansuetudine tales rursus in ovium simplicitatem transformare stude[1] ;

pourquoi il interdit que l'on désespère jamais des efforts communs, car il ne dépend pas toujours du médecin que le malade soit guéri ; pourquoi, loin d'être prêt à comparer le pape à l'impudent qui accuse Neptune alors qu'il s'est exposé lui-même à un second naufrage, il insiste très fortement sur l'idée contraire en observant que si l'on voyait un marin abandonner son navire après le premier naufrage, un soldat la bataille après les premières blessures, un paysan son champ après une année stérile, on n'appellerait pas cette lâcheté prudence, et qu'il faudrait être dépourvu de sens pour conseiller un tel abandon :

Quod si parum prospere successit hactenus labor plurimorum, non ideo desperandum, non succensendum eis, non spernendae prorsus operae. Non est in medico semper relevetur ut aeger. Nec semper feriet quodcumque minabitur arcus. *Neque* enim *qui plantat, neque qui rigat est aliquid, sed qui incrementum dat* Christus[2]. Et non mentiebatur qui dixit : *Timidoe* sunt *et incertae providentiae nostrae*[3]. Si post primum naufragium nauta navem, et post prima vulnera miles aciem, et post unam sterilitatem rusticus agrum desereret, ascriberetur hoc non cautelæ, sed ignaviae, et qui sic consuleret, egeret insulse[4].

N'observerions-nous pas ici un premier signe que Gerson a lu *Altitudinem tuam?* Ne serait-ce pas contre ses suggestions qu'il réagit délibérément? Le premier conseil de Jean de Montreuil au pape est de se laisser déposer ; le dernier, de ne pas s'exposer à une nouvelle soustraction d'obédience. Gerson, estimant au contraire que déserter serait lâcheté ou folie, écarte les invectives — *non succensendum* —, se refuse à tout parti désespéré et aime mieux douter du malade que du médecin. Il va plus loin. L'exemple des Benjamites lui inspire de voir dans les premiers échecs une purification providentielle :

(1) J. Gerson, *l. c.;* col. 44B.
(2) *I Corinthiens*, III, 7 : « Itaque *neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat*, Deus ».
(3) *Sagesse*, IX, 14 : « Cogitationes enim mortalium *timidae, et incertae providentiae nostrae* ».
(4) J. Gerson, *l. c.;* col. 45A-B.

Digitized by Google

Benjamitae jussu Domini bis descenderunt in praelium, bis victi sunt, ut primum purgati, humiliati et eruditi, victoriam tertio praelio sortirentur[1].

Il lui semble donc qu'au lieu de se trouver à la veille de la catastrophe, on arrive à pied d'œuvre pour le traitement curatif. Mais une condition lui paraît essentielle, et c'est précisément celle qui vient de se réaliser, à savoir l'union de l'obédience avignonnaise en elle-même et avec le pape, surtout en France :

Super omnia post opitulationem divinam si pacem universalem quaerimus, non inefficaciter perquiramus, quaeratur necesse est concors unio hujus obedientiae tecum, pater beatissime, et secum, hoc est in capite et membris, praesertim in praeclarissimo, potentissimo, christianissimo Franciae regno, cujus laudes quia per se celebres sunt non enumero[2].

Cela étant, plus de disputes ; c'est un mauvais moyen de chercher la paix :

Pax male per scisma et contentiones quaeritur. Nam ubi divisio perseverat, audiatur quod *omne regnum intra se divisum desolabitur*[3], et quia *conveniet nulli qui secum dissidet ipse*[4]. Absint igitur procul omnes animositates odiosae. Non flat aspectus retrorsum in quibus periculis et procellis navis Ecclesiae hactenus jactata sit, sed docti ab Apostolo extendentes nos et velum in anteriora, portum pacis optatum concordi laboris annisu petamus[5].

N'est-ce pas un blâme transparent de la méthode monstérolienne, qui tire toute sa force de l'invective et qui, même lorsqu'elle affecte d'oublier le passé, se nourrit de l'évocation des griefs les plus récents?

Suit un développement sur les avantages de la concorde et les raisons pour lesquelles l'Université de Paris en a donné un exemple en rappelant dans son sein les Frères Prêcheurs. Ayant ainsi agi dans l'espoir d'être agréable au pape, elle a le droit de demander à tous de s'inspirer des leçons de l'antiquité chrétienne que, pour sa part, elle n'a fait que suivre[6]. Et c'est alors que l'orateur accorde la plus large place au récit de l'anecdote où éclate si merveilleusement la magnanimité de Benoît XIII[7]. Sachant ce que nous savons, ayant rétabli, contre l'erreur des éditeurs et la correction insuffisante d'A. Thomas, la situation chronologique respective d'*Altitudinem tuam* et de ce discours, il est difficile de se défendre contre l'impression qu'une telle insistance trahit peut-être autre chose qu'une émotion : le dessein de réagir avec force, sur ce point délicat, contre les médisances dont la chancellerie royale se faisait trop

(1) J. Gerson, *l. c.;* col. 45B. Gerson me paraît ici victime d'une erreur de mémoire, car je ne vois pas à quoi il pourrait faire allusion, si ce n'est à *Juges*, XX-XXI, où il s'agit au contraire du châtiment des Benjamites.
(2) J. Gerson, *l. c.;* col. 45B.
(3) S. Luc, XI, 17 : « *Omne regnum in se*ipsum *divisum desolabitur* ».
(4) Dionysii Catonis, *Distichorum de moribus*, I, 4.
(5) J. Gerson, *l. c.* ; col. 45B-C.
(6) Cf. J. Gerson, *l. c.;* col. 45C-46A.
(7) Cf. J. Gerson, *l. c.;* col. 46D-47C. Cf. *supra*, p. 407, note 3.

Digitized by Google

complaisamment l'écho par la plume de Jean de Montreuil. En tout cas, ce qui est hors de doute, c'est que ce long récit marque un moment capital de la dialectique gersonienne et une opposition totale à la méthode monstérolienne. Après avoir ainsi mis en un relief singulier la vertu du pape la plus opportune en une telle situation, Gerson s'établit sur cette base solidement fondée afin de supplier ce magnanime de résister à toutes les tentations qui pourraient l'induire en actes contraires à cette vertu. De tels actes, il n'en connaît pas encore. Il les redoute, parce qu'il sait que le pape est entouré de flatteurs, et que la prospérité peut être funeste à la miséricorde ou à la patience :

Tantummodo non eripiat tibi blanda prosperitas misericordiam illam, illam patientiam pene divinam, quam saeviens adversitas et servavit et reddidit clariorem. Da veniam, si scrupulosior sim in hac parte. Nam fit aliquando suadente pacis inimico, nunc per se, nunc per adulatores, qui sunt *arma* sua *et sagittae*[1], ut homo qui calamitate pressus aequanimiter omnia nedum toleraverat, sed indulserat, postmodum succedentibus prosperis repetit omnia a debitoribus suis cum rigore et foenore[2]...

Mais cette crainte ne peut offenser le souverain pontife, car elle est une autre expression de la confiance et ne diminue en rien l'espoir que Gerson met en lui :

Scimus nihilominus te post Deum cujus Vicarius es dicere. Scimus ad te Hierarcham supremum spectare benedictionem hujusmodi haereditatis Ecclesisaticae, ut fiat *pax in diebus nostris*[3], et tu maxime inter *montes suscipias pacem populo*[4].

Sur quoi, nouveau tournant, non moins significatif. Gerson compte au premier chef sur Benoît XIII pour assurer la paix de l'Église, mais il ne peut se promettre qu'il y réussira. D'où une formule analogue à celle que nous avons vu terminer le § VI d'*Altitudinem tuam*, mais si profondément différente que l'analogie superficielle n'en est encore une fois que plus révélatrice d'une irréductible dualité de pensée, si tant est qu'elle ne soit pas démonstratrice d'une opposition délibérée :

Quod si perficis, benedictus eris in omnes generationes[5], et *memoriam aeternam his qui post te futuri sunt relinques*[6]. Sin autem non perfeceris, inchoaveris tamen et elaboraveris bona et antiqua fide, diligendi studio, pia et humili voluntate per te si tuos (tui quippe sunt omnes) non perdetur merces tua, non laus, non gloria, res ipsa condemnabit mendacii eos qui vel ignorantia vel livore criminantur summam tuae sanctitatis dignitatem, tuam vigilantiam, tuam charitatem[7].

Trois leçons se dégagent de ce texte. Les deux premières concernent le rapport que nous cherchons à définir. Tout d'abord, si l'on se rappelle

(1) Cf. *Psaume LVI*, 5 : « Filii hominum dentes eorum *arma et sagittae* ».
(2) J. Gerson, *l. c.*; col. 48A-B.
(3) *Ecclésiastique*, L, 25 : « fieri *pacem in diebus nostris* in Israel ».
(4) J. Gerson, *l. c.*; col. 48C. *Psaume LXXI*, 3 : « *Suscipiant montes pacem populo.* »
(5) Évocation scripturaire ; cf. *Genèse*, XXII, 17 ; *Deutéronome*, XXVIII, 3-6, etc.
(6) *Sagesse*, VIII, 13 : « *et memoriam aeternam his qui post me futuri sunt relinquam* ».
(7) J. Gerson, *l. c.* ; col. 48C-49A.

Digitized by Google

les dernières lignes du § VI, on constate que, de part et d'autre, il y a bien alternative, mais le point de départ est radicalement différent. Jean de Montreuil met Benoît XIII en demeure de choisir entre deux partis : ou bien il déférera aux exhortations et conseils que vont lui prodiguer le duc d'Orléans et l'Université, ou bien il continuera à faire la sourde oreille à tous les avis. Pour Gerson, rien de tel. Il ne se représente pas Benoît XIII en rapport avec des conseillers, mais avec Dieu dont il est le vicaire. Il ne demande pas au pape de renoncer à son inspiration propre pour se plier aux suggestions de ses inférieurs. Il voit ce haut sommet dans l'acte même où il reçoit de Dieu la paix qu'il doit transmettre autour de lui. Quel redressement de perspectives ! Ce n'est pas tout. De part et d'autre, le contenu de l'alternative est radicalement différent. Jean de Montreuil met au pape le marché en main : ou bien se procurer, par sa docilité, une gloire impérissable, ou bien s'obstiner et mériter de mourir sous la haine et le mépris de tous. L'alternative gersonienne est tout autre. Ou bien Benoît XIII réussira à transmettre à son héritage la paix divine, ou bien il ne pourra y parvenir pleinement, mais il commencera tout au moins, et s'y consacrera avec les vertus qui conviennent à une telle entreprise. De toute façon, il ne perdra pas sa récompense, même s'il ne mérite pas la bénédiction et le renom que lui vaudrait un succès complet. Pour le chancelier, la seconde hypothèse de Montreuil est donc impensable. C'est trop peu dire. Non content de se refuser tacitement à la concevoir, il l'exclut expressément. En effet, à son sens, l'action de Benoît XIII aura certainement une sanction, mais, dans les conditions les moins favorables, ce n'est pas le pape qui en sera victime, ce sont ses détracteurs. Car, et c'est la troisième donnée que nous fournit ce texte, Gerson n'ignore pas que certains se permettent de critiquer le pape. On ose mettre en accusation sa dignité suprême, sa vigilance, sa charité. Ce témoignage est pour nous capital. Qui donc, à ce moment-là, accablait de reproches le souverain pontife? Plusieurs, sans doute, mais nous en connaissons un, et nous avons à nous demander si sa lettre n'aurait pas été lue par Gerson. Un tel passage donne quelque probabilité à ce rapport. Gerson, d'ailleurs, juge en deux mots sévères les motifs qui ont pu inspirer ces critiques : ils ont agi par ignorance ou par jalousie.

Que Gerson ait ou non lu la lettre *Altitudinem tuam* au moment où il écrit ces mots, un tel verdict est, pour notre enquête, d'une importance qu'on ne saurait exagérer. S'il vise Montreuil, nous tenons la preuve que la réaction gersonienne n'a pu être telle que celle que décrit la lettre *Nunc demum*. S'il porte sur d'autres critiques, une telle attitude nous montre assez clairement ce que Gerson aurait eu à dire devant le § VI de la lettre *Altitudinem tuam* et devant l'ensemble de l'épître. Convaincu de se trouver en présence d'un écrivain mal renseigné ou victime d'une

Digitized by Google

secrète jalousie, il aurait vraisemblablement exigé de profondes retouches et de larges éliminations.

Oui, me dira-t-on peut-être, mais vous ne tenez pas compte d'une nuance fort notable. Gerson lui-même ne dit pas que le pape ait déjà commencé son œuvre pacificatrice. Il s'exprime au futur. Il ne s'agit donc que d'une espérance. Autant dire qu'il se permet un blâme, atténué mais réel. S'il y a blâme, même au moment où il réprime d'audacieuses libertés, il peut y avoir un terrain d'entente et un accord possible avec un adversaire du pape chez lequel il n'aurait à déceler ni ignorance ni jalousie. Ce passage n'est donc pas décisif.

Il ne le serait pas si Gerson n'avait tout fait pour que tel fût bien son caractère. Comme s'il avait prévu cette objection, l'orateur ajoute en effet aussitôt :

Facis hoc sedulo[1].

Il ne s'agit plus d'espérer, mais de constater une activité présente, et de reconnaître qu'elle est ce que le pape peut faire de mieux. Le futur gersonien est donc indemne de toute nuance de blâme. Pourquoi Gerson l'emploie-t-il ? Parce que, sans qu'il y ait lieu de désapprouver la conduite actuelle du pape, il est permis d'espérer mieux dans l'avenir. C'est ce qui ressort avec évidence de la suite du texte :

Ita enim te facere et me sentire aequum est. Sed quo amplius stimuleris ad agendum, ascende frequenter sublimem mentis tuae lucem, levando te super te, ubi despectis esursum terris, versis jugiter et acriter ante mentis oculos in lumine fidei, in sublimitate spei, in latitudine charitatis, cum illo qui ait : *Cogitavi dies antiquos*, etc.[2], videas inquam acute, quam nihil sit omne illud quod mundus affert gloriae, jocunditatis, potentiae[3]...

Gerson approuve donc et l'action du pape et ce que lui-même pense et veut dire à ce sujet. Ce qu'il veut dire me paraît encore tout à fait caractéristique de la divergence dont nous décelons les traces. Il ne dissimule pas qu'il entend stimuler le pape. Il le dira d'ailleurs de façon aussi explicite que possible à la fin de cette première partie, mais en termes tels qu'ils sauvegardent toujours la réalité d'une action spontanée du pontife :

Nam equum etiam sponte velocem calcar adjuvat[4].

Mais ce n'est pas à proprement parler de son intervention qu'il attend ce progrès, c'est d'une ascension spirituelle de Benoît XIII. Que le pape

(1) J. Gerson, *l. c.*; col. 49A.
(2) *Psaume LXXVI*, 6 : « *Cogitavi dies antiquos,*
et annos aeternos in mente habui ».
(3) J. Gerson, *l. c.*; col. 49A.
(4) Cf. *supra*, p. 442.

Digitized by Google

rentre souvent en lui-même, s'élève au-dessus de lui pour tout considérer dans la lumière de la foi, la sublimité de l'espérance, l'ampleur de la charité : c'est de là que lui viendra la stimulation la plus efficace. Nous retrouvons donc, mais combien transformée ! l'une des idées fondamentales de Jean de Montreuil : on travaille à mettre fin au schisme par la direction spirituelle du pape. Seulement, Gerson sait s'y prendre. Il n'assène pas à ce pontife suprême la définition de ses défauts et de ses vices. Il le convie à devenir de plus en plus lui-même, à trouver en soi les raisons les plus pressantes d'agir, et, pour lui donner un exemple de la fécondité d'une telle méthode spirituelle, il déploie soudain à ses yeux l'un des spectacles les plus émouvants qu'il pourra contempler dans cette sublime lumière intérieure. C'est là qu'il rencontrera l'Église et qu'il entendra ses gémissements.

L'Église de Gerson, à son tour, va parler. Mais, dès son apparition, comme elle ressemble peu à celle que nous présentait *Altitudinem tuam !* Se préparant à jouer un rôle, l'Église de Jean de Montreuil s'avançait sur une scène et prenait une attitude dramatique avant même d'ouvrir la bouche. L'Église de Gerson est une vision intérieure qui ne paraît que dans la méditation du pontife. Dressée par le prévôt de Lille, son Église multipliait les gestes, les reproches, les invectives, les protestations intéressées, les menaces. Nourrie d'Écriture, l'Église de Gerson est sobre de paroles, ignore les gestes, sait souffrir et décrire sa souffrance, mais ne s'abaisse ni aux reproches ni aux menaces. C'est là un trait distinctif d'une importance essentielle. Dans sa prosopopée — on dirait vraiment qu'il ne l'a écrite qu'à cette fin — Gerson réussit à faire parler son Église sans qu'elle dise un seul mot qui puisse être interprété comme une critique de Benoît XIII. C'est que nous sommes ici dans un autre monde que celui où peuvent éclater des scènes de ménage. Cette Église ne se présente même pas comme l'épouse de Benoît XIII[1] : ce qu'elle est, ce qu'elle a conscience d'être au fort de sa détresse, c'est l'épouse du roi éternel, lavée dans le sang de l'Agneau immaculé, affermie par les peines et les supplices d'innombrables martyrs, couronnée des violettes des confesseurs, des lis des vierges, dotée, ornée, enrichie par la dévotion des princes jusqu'à provoquer l'envie. A présent, traitée en servante, elle est abattue, opprimée, méprisée. Mais qui accuse-t-elle ? Les fils qu'elle a nourris et qui sont devenus ses ennemis. Voici une constante gersonienne : le schisme

(1) Cf. *supra*, p. 441-442. L'Église sur laquelle Gerson convie Benoît XIII à fixer sa méditation, c'est bien *sponsam Ecclesiam*, donc peut-être *sponsam tuam ;* mais pourquoi n'avoir pas explicité cette appartenance ? Ce qui est déclaré explicitement, c'est que l'Église est l'épouse du roi éternel : *Ego illa sponsa regis aeterni ;* c'est que Jésus est son époux : *sponsus meus nascens*... Il est donc exact que l'Église de Gerson évite de parler d'un lien qui explique toute la querelle de l'Église monstérolienne.

Digitized by Google

n'a pas été seulement provoqué ou entretenu par les chefs, mais par les péchés des sujets. Quelles fautes, plus précisément, vise son Église? La subversion de l'ordre, la préférence accordée aux biens temporels sur les biens spirituels, à la sagesse animale, terrestre et diabolique sur la sagesse qui vient d'en haut et qui est source de paix. Encore un thème gersonien fondamental[1]. Quel changement d'atmosphère! Et que demande cette Église? Une seule chose : la paix. Malgré ce point de contact, nous sommes loin des revendications monstéroliennes. Nous habitons un autre monde que le prévôt de Lille, car c'est un monde où l'Église ne confie ses plaintes qu'au souverain pontife parce que c'est de lui seul qu'elle attend son salut. Et si elle donne ainsi libre cours à ses gémissements, ce n'est pas du tout parce qu'elle essaie de toucher un endurci, c'est parce qu'elle connaît, ou plutôt Gerson connaît pour elle la disposition naturelle de Benoît XIII à la pitié, l'ardeur de son zèle, la sincérité de sa prière, et elle peut se contenter de quelques mots parce qu'ils suffiront à faire jaillir les larmes de ce père bienheureux et à déterminer l'énergie de son intervention[2].

Cela dit, Gerson n'a plus qu'à supplier le pape de chasser les flatteurs et de ne s'entourer que d'amis de la paix : il s'est acquitté de sa première mission. Nous ignorons l'effet produit sur Benoît XIII par ce discours, mais nous voyons clairement qu'il est conçu selon une méthode qui est la négation même de la méthode monstérolienne. Tandis que le prévôt de Lille cherche la paix par la violence et les pires menaces, Gerson veut l'obtenir par l'élévation spirituelle du pape, et il la considère comme une sorte de miracle qui sera dû à sa puissance et à sa sainteté. Tandis que Jean de Montreuil ne construit son personnage de l'Église qu'afin d'inspirer au pape l'épouvante d'un divorce définitif, Gerson ne suggère à son auditeur de se représenter la plainte de l'Église qu'afin d'achever d'émouvoir un cœur compatissant et de compenser, par la vivacité de cette émotion, les intrigues des flatteurs et des ennemis de la paix. Tandis que Jean de Montreuil est entraîné par son génie et le rôle qu'il prête à l'Église à proférer une proposition qui sent l'hérésie, l'Église de Gerson, pure représentation mentale qui ne peut songer à son indépendance, est un mobile d'action, nullement un être doué de consistance et qui puisse menacer. Tandis que Jean de Montreuil, persuadé que Benoît XIII est à la veille de manquer à ses promesses et de jeter à nouveau l'Église et la France dans la tragique aventure d'où elles viennent à peine de sortir, prédit à un coupable les pires catastrophes et cherche à sauver l'Église en la rattachant plus étroitement au royaume, Gerson, ne doutant pas

(1) Cf. *supra*, p. 442, note 4.
(2) C'est le sens de la conclusion gersonienne de cette prosopopée, *supra*, p. 442-443.

Digitized by Google

un seul instant du zèle efficace déployé par Benoît XIII en vue d'assurer la paix par l'union, se présente comme un collaborateur qui trouve dans les vertus de son maître les meilleures garanties, les seules dont il ait besoin, de succès.

C'est donc que, précisément à la même époque, dans les mêmes circonstances et alors qu'ils cherchent à sauvegarder les mêmes intérêts, Gerson et Jean de Montreuil diffèrent jusqu'à l'opposition sur tous les points. Et l'on pourrait croire qu'à la lecture de la lettre *Altitudinem tuam*, l'orateur du 9 novembre n'aurait rien trouvé à reprendre qu'une citation de Térence? Nous savons ce qu'il faut penser de ce grief, et, au point où nous voici parvenus, une conclusion est sûre : admettre que Gerson est le censeur d'*Altitudinem tuam* dont parle et auquel s'adresse *Nunc demum*, c'est faire comme si nous ne savions rien de la doctrine, des sentiments et des actes de Gerson dans la querelle du Grand Schisme. Une telle ignorance était assez peu surprenante chez A. Thomas. Elle l'est un peu plus chez M. Coville. Je serais impardonnable si je la partageais. Il faut donc déclarer que présenter Gerson comme le destinataire de *Nunc demum*, c'est aller contre tout ce que nous apprennent ses textes. On ne saurait dire que ce soit une situation critique favorable à cette détermination. Essayons d'aller un peu plus loin, jusqu'à la certitude.

Chose étrange et paradoxale, le premier pas sur cette route nouvelle doit être la constatation du fait que tout se passe comme si l'orateur de Marseille avait lu la lettre *Altitudinem tuam*, et avait construit, ou remodelé, son discours afin de définir une attitude diamétralement opposée et d'éliminer son influence. Son plan, certaines de ses réactions expresses, cette prosopopée de l'Église, si curieuse, d'abord parce qu'elle ne paraît rattachée à la trame du discours par aucune nécessité interne, ensuite parce qu'elle semble conçue et composée en vue de supplanter l'intolérable manifeste du prévôt et de faire oublier les divagations de son Église ; cette application constante à éviter tout ce qui pourrait sembler un reproche ou déceler un esprit offensif : tout cela s'expliquerait au mieux si l'on savait que Gerson a lu la lettre de Montreuil et y a réagi, tout au moins par ce discours. Mais à partir du moment où l'on a acquis la conviction que la lettre *Nunc demum* ne peut pas être adressée au chancelier, on a perdu le lien qui aurait pu rattacher *Altitudinem tuam* à Gerson. Pourquoi les relier, et surtout les relier selon un tel rapport de dépendance qui ne serait garanti que si Montreuil avait soumis son œuvre au chancelier comme à son correcteur?

Pourquoi les relier? Parce que, à défaut du lien illusoire que constituait la lettre *Nunc demum*, nous avons constaté quelques analogies différentielles qui ne paraissent s'expliquer parfaitement que si l'on peut admettre une relation entre ces textes. Resterait, il est vrai, à se demander si la

Digitized by Google

relation ne pourrait être de sens inverse à celui que nous avons toujours supposé jusqu'ici. Nous avons traité le discours comme postérieur à la lettre : cet ordre s'impose-t-il ? A prendre les choses matériellement, oui, puisque le discours est daté du 9 novembre et que divers indices convergents nous ont conduits à placer la lettre dans la première quinzaine d'octobre. Mais on voit aisément que l'on ne peut identifier la date à laquelle fut prononcé le discours avec sa date de composition. Gerson aurait fort bien pu rédiger son discours de Marseille et même celui de Tarascon avant son départ de Paris, quitte à les mettre au point une fois arrivé sur place. S'il en était ainsi, se serait-il refusé à communiquer ces textes à certains de ses amis ? Supposons que Jean de Montreuil fût du nombre et qu'il ait eu connaissance des projets du chancelier vers la fin de septembre 1403. On comprendrait alors fort bien que, persuadé de l'inefficacité d'une méthode toute faite de vénération et de douceur, l'impétueux humaniste se fût mis aussitôt à l'œuvre pour assurer aux deux ultimes ambassades, par une intervention foudroyante, un succès que Gerson eût été, à son sens, bien incapable de remporter. Est-ce possible ?

Si le *protervus* mérite de trouver place en quelque discipline, ce doit être en histoire, et plus précisément en critique historique. En empêchant systématiquement de confondre possibilité et réalité, il peut y jouer un rôle utile. Mais on ne doit pas lui permettre d'aller au delà et de brouiller les cartes en amenant de perpétuelles confusions entre ce qui relève de la prudence et ce qu'inspireraient les jeux plus ou moins subtils d'un scepticisme larvé. Ici, l'on n'a pas tort de formuler l'hypothèse que le discours pourrait bien être antérieur à la lettre, car nos données chronologiques n'impliquent pas nécessairement l'ordre inverse, mais on se tromperait certainement si l'on croyait impossible de choisir entre deux solutions également plausibles, car tous les indices textuels convergent vers celle que nous avons retenue dès l'abord, et vers elle seule. Plaçons-nous, en effet, dans la perspective que vient d'ouvrir notre nouvelle question. Jean de Montreuil ayant lu, dans sa teneur définitive ou sous forme d'esquisse, le discours que Gerson se propose de prononcer devant le pape, le juge impuissant à dénouer la situation et se résout à faire œuvre personnelle. Or, nous possédons le texte où serait inscrite cette hypothétique détermination : c'est la lettre *Alliludinem tuam*. Connaissant Jean de Montreuil comme nous le connaissons, il est extrêmement difficile de penser qu'il aurait pu réussir à écrire, dans de telles conditions, une telle lettre sans y glisser quelque allusion à la lecture qui l'eût entraîné à l'écrire, quelque réflexion sur la méthode gersonienne, quelque pointe contre le chancelier, quelque protestation d'humilité. La lettre *Alliludinem tuam* ne contient rien de tout cela. Ce n'est pourtant pas que la

Digitized by Google

pensée de son auteur ne soit passée par quelques points qui sembleraient appeler l'une ou l'autre de ces allusions. Lorsque Jean de Montreuil rappelle le rôle décisif des amis de Benoît XIII dans la restitution d'obédience, s'il avait lu le discours du chancelier, oublierait-il de parler de Gerson? Lorsqu'il étire son § III, relatif à la mésaventure de Pierre Ravat, c'est qu'il entendrait s'opposer au long développement de Gerson sur la miséricorde du pape : se priverait-il du plaisir d'observer que ceux qui le croient bienveillant ignorent sa puissance d'ingratitude? Lorsqu'il confie à son Église le soin de proférer les pires menaces, il aurait pour dessein de réagir contre la fadeur de la prosopopée gersonienne : pourrait-il le réaliser sans décocher un trait contre les théologiens trop prompts à se résigner aux larmes impuissantes? Lorsqu'il discerne dans l'âme de Benoît XIII les vices qui font obstacle à l'union, il protesterait alors tacitement contre la confiance que Gerson témoigne au souverain pontife : s'il en était ainsi, ne dirait-il pas qu'ils s'abusent ceux qui comptent sur l'initiative de Benoît XIII, d'autant qu'il éprouve le besoin de faire proclamer par son Église la nécessité d'une initiative étrangère : *nisi pulsatus aliunde, aut pudor intervenial incommodi, sive timor*[1]. Lorsqu'il déclare que la solution est simple puisque tout se ramène à la ratification d'accords déjà conclus, il écarterait le point de vue surnaturel de Gerson et ses conséquences de tout ordre : le ferait-il sans observer qu'il n'y a pas à se laisser troubler, encore moins endurcir, par les complications des théologiens? Ne faisant rien de tel, il donne à penser que rien ne le poussa à le faire, donc qu'il n'a pas connaissance des projets de Gerson.

Or, tandis qu'on ne discerne aucunement chez Jean de Montreuil le geste d'un homme qui ne se pose qu'en s'opposant et en écartant des méthodes rivales, c'est précisément un geste de cette nature que le discours de Marseille nous permet d'observer chez Gerson. C'est Gerson qui connaît des ignorants ou des jaloux et qui défend Benoît XIII contre leurs critiques injustes. Par conséquent, dans l'état où se présentent ces textes, ils ne permettent qu'une hypothèse. Rien n'autorise à penser que la lettre *Altitudinem tuam* dérive d'une lecture du discours. Par contre, le discours offre quelques traits que l'on s'expliquerait au mieux si l'on pouvait penser que Gerson avait lu auparavant la lettre de Montreuil au pape. Conclusion remarquable en soi, et surtout parce qu'elle s'oppose à la convergence de toutes nos autres observations. D'une part, nous recueillons quantité d'indices dont la somme semble équivaloir à la preuve que Jean de Montreuil n'a pas recouru à Gerson ; d'autre part,

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 7 ; *supra*, p. 443.

Digitized by Google

nous découvrons un signe qui, de soi, impliquerait la lecture d'*Altitudinem tuam* par Gerson. Ne crions pas encore à la contradiction, mais nous voici prévenus que le problème ne manque pas de complexité. Pour avoir en main toutes ses données, achevons notre lecture par les deux derniers paragraphes d'*Altitudinem tuam.*

§ **VIII.** *Haec sunt, quae liceat te nostra voce moneri*[1]. Quas ob res, Pater beatissime, *per viscera misericordiae Jesu-Christi*[2], per quantum honorem tuum caripendis[3], et ipsius ecclesiae desideras unionem, animum oculosque convertas ad illam quae pater et sponsa tibi est, et *bibulas* ad proborum sapientumque consilia *aures* praebeas[4], nec proprio sensui innitaris[5], aut tibi nimium indulgeas, sed in conspectu tuo illud semper veritatis verbum habe : Homo, qui de *se existimat, cum nihil sit, se seducit*[6]. Nec enim judicium subiret cujuspiam, sancte Pater, omnibus providis hujus regni, unam hanc in sententiam errando convenire, et in illa te solum[7], et pro te rectius judicare. Nec insuper animum intret tuum, sed procul absit, Pater beatissime, incolam quemvis hujus regni te in aliquo prosequi odio personali, aut quod alienigena sis ; sed quia vota intentionesque minime fuerunt[8] hactenus intellectae, quin potius sinistrorsum susceptae ob relatus obliquos susurronum[9], *ira*[10], quae, ut Ethicus ait, *odium general*, suborta est, et quae *nutrit amorem, concordia* subterfugit[11]. Pellantur igitur, pellantur eminus, pie Pater, immo penitus extinguantur[12] omnes rancoris fomites, et communes, eaedemque amodo ad unionem flant mentes ; inque ovili tuo, et id in te, cum extra navim nequeat bene esse, sub pacis dulcedine quiescatis. Quocum[13] crede mihi, si dissideas, cum aliis nequaquam concordabis. Foris autem incassum quid agimus dum intra nos obluctamur, testis est qui dicit :

Convenit nulli, qui secum dissidet ipse[14].

(1) Virgile, *Enéide*, III, 461 :

Haec sunt quae nostra liceat te voce moneri.

Paroles solennelles et lourdes de sens : c'est le *vates* consulté par Helenus qui prévient Énée.

(2) S. Luc, I, 78 : « *Per viscera misericordiae* Dei nostri » + *Philippiens*, I, 8 : « in *visce*ribus *Jesu Christi* ».

(3) L'*Amplissima collectio* sépare : *cari pendis.*

(4) Cf. Perse, *Satire* IV, 50 :

Nequicquam populo *bibulas* donaveris *aures.*

(5) Le manuscrit porte : *initaris.*

(6) S. Paul, *Galates*, VI, 3 : « si quis *existimat se* aliquid esse *cum nihil sit*, ipse *se seducit.* »

(7) Le manuscrit porte : *solo.*

(8) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *fuerint.*

(9) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *susurrorum.*

(10) L'*Amplissima collectio* a coupé la phrase en mettant un point après *susurrorum*, et met une majuscule à *Ira.*

(11) Dionysii Catonis *Distichorum*, I, 36, ; éd. J. Chenu, p. 104 :

Litem inferre cave, cum quo tibi gratia juncta est :
Ira odium general, concordia nutrit amorem.

(12) Le manuscrit porte : *extingantur.*

(13) Le manuscrit sépare : *quo cum.*

(14) Jean de Montreuil, *Altitudinem tuam*, § 8 ; *l. c.*, col. 1348B-C, et ms. 13062, fol. 45v°-46r°, citant Pseudo-Caton, *Dist.* I, 4 ; cf. *supra*, p. 495, note 4.

Digitized by Google

§ IX. Vis omnia, sancte Pater, unico perficere modo, et sub summa summarum Annaeo Seneca dicente complecti[1]? Crede consilio, et non poenitebit, si[2] etiam Salomon non desipit, et si de nullo confidis, nec credentiam reponis in aliquo, esto solus[3] : per maxima[4] hic, non ambigo, perplexitatis angaria confoderis, ob tuorum affectuum opinionumque ad res pugnantiam. Sed quia non longe in dissimili proposito Cicero eloquentiae[5] dicit princeps ; sic a doctis hominibus accepimus *non solum ex malis eligere minima oportere, sed etiam excerpere ex ipsis, si quid inesset boni*[6] : itidem *facito* ; et, quod est in proverbio, *de necessitate virtutem*[7]. Ad Bruti consilium amicum admonentis parendum esse necessitati, et obtemperandum tempori[8]. Non enim, quod de *Polycrate* narratur, *velle ac posse* tibi *in aequo positum est*[9]. Verum enimvero *omnes homines, qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitia, ira atque misericordia vacuos esse decet. Haud facile animus verum providet, ubi illa officiunt*, relatu Salustii, ait Caesar[10]. Pro quorum effectu omni conclusivo cavendo circumspice, beatissime Pater, ne scrupulus quispiam, aut conscientiae nescio quis remorsus, vel quorumdam forsitan canonum auctoritas, aut palponum blanditiae te aliorsum ac decet trahant. Addito quod prona venit cupidis in sua vota fides. Haec enim communis fidelium materia, non jurium disceptationes, quae magis, si credamus Tullio, litigandi, quam justitiae praebent vias : quin potius cujusdam epyekeye[11] exigit expediens. Pro quo *Lacedaemonum*[12] attende prudentiam, qui *leges Licurgi*[13], ut recitat Valerius, fecerunt ad tempus *non* esse, *ut semper essent*[14] ; et *Scipio Nasica* in senatu exclamat : *Dum consul juris*

(1) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *completi*.
(2) L'*Amplissima collectio* coupe par un point après *poenitebit*, et imprime *Si*.
(3) L'*Amplissima collectio* ajoute : *et*.
(4) L'*Amplissima collectio* imprime en deux mots : *per maxima*.
(5) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *elegantiae*.
(6) CICÉRON, *De officiis*, III, 1, 3.
(7) Jean de Montreuil a peut-être appris ce proverbe de SAINT JÉRÔME, *Epist. LIV, ad Furiam, de viduitate servanda*, § 6 ; *P. L.*, t. XXII, col. 552 : « Arripe, quaeso, occasionem ; et *fac de necessitate virtutem* ».
(8) J. de Montreuil pense peut-être à CICÉRON, *Epist.* IV, 9, 2, *M. Marcello* : « Primum tempori cedere, id est necessitati parere, semper sapientis est habitum. »
(9) Cf. VALÈRE-MAXIME, VI, 9 (*de mutatione morum in externis*), 5 : « Ad invidiam usque *Polycrat*is, Samiorum tyranni, abundantissimis bonis conspicuus vitae fulgor excessit : nec sine causa ; omnes enim conatus ejus placido excipiebantur itinere ; spes certum cupitae rei fructum apprehendebant ; vota nuncupabantur simul, et solvebantur ; *velle ac posse in aequo positum* erat ».
(10) SALLUSTE, *Bellum Catilinae*, LI, 1-3 : « Omnis homines, patres conscripti, *qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitia, ira atque misericordia vacuos esse decet. haud facile animus verum providet, ubi illa officiunt*, neque quisquam omnium lubidini simul et usui paruit. ubi intenderis ingenium, valet : si lubido possidet, ea dominatur, animus nihil valet ». L'humaniste Jean de Montreuil se nourrit de Salluste, mais le théologien Gerson puise à la même source, et c'est son *Sermo factus Massiliae* qui le prouve, car, pour animer Benoît XIII à sa tâche surhumaine, le chancelier n'a rien de mieux à lui citer que cette sentence de César : cf. J. GERSON, *Sermo cit.* ; t. II, col. 44C : « Magna sunt propterea magno egent studio, cura, sollicitudine, vigiliis et labore. Nam *ubi intenderis ingenium valet*, ait Julius Caesar apud Salustium ».
(11) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *epicheiae*.
(12) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *Lacedaemonum*, sans indiquer de variante ; mais, dans le manuscrit, le scribe a écrit : *atheniensium* ; puis, une deuxième main a corrigé en marge droite : *lacedemonum*.
(13) Le manuscrit porte *ligurgi*.
(14) VALÈRE-MAXIME, VII, 2, 15 : « Nihil etiam Agesilai facto sapientius : siquidem quum adversus rempublicam *Lacedaemon*iorum conspirationem ortam noctu comperisset, *leges Lycurgi* continuo abrogavit, quae de indemnatis supplicium sumi vetabant ; comprehensis autem et interfectis sontibus, easdem e vestigio restituit ; atque utrumque simul providit, ne salutaris animadversio vel injusta esset, vel jure impediretur : itaque *ut semper esse* possent, aliquando non fuerunt ».

Digitized by Google

ordinem sequitur, id agit, ut cum omnibus legibus Romanum corruat imperium[1]. Ceterum Africanus major legem utilitati cedere in tempore consuluit, qui alio utilitatem cedere coegisset[2]. Audi praeterea beatum ad te dicentem in regestro[3] Gregorium : « *In tantum proficis, quantum tibi non studueris derogando fratribus*[4] *arrogare* » ; menteque nihilominus teneto illud *Demadis sapientis* ab *Atheniensibus divinos honores* reddere *nolentibus Alexandro* interroganti[5] responsum : « *Cavete, inquit* ipse, *ne dum coelum custoditis, terram amittatis*[6] ». Nam juxta Terentium, *non licet saepe hominem esse ut vult*[7]. Velit autem ille, cui rerum summa potestas sit, rem suam dirigere et agere, ne quae submergi non potest, sua navis nauclerorum pertinacia tempestatibus diutius agitetur. Et parce mihi, Domine, non enim potui applausive pariter et vere loqui fidelitatem. Novit *scrutans corda, et renes Deus*[8].

Jean de Montreuil a-t-il coupé son texte comme ses éditeurs nous le présentent ? J'en doute. La première phrase du § VIII doit plutôt constituer les *ultima verba* virgiliens de son Église. *Nostra voce* convient mieux à un personnage qui parle qu'à un humaniste qui écrit ; *haec* doit désigner tous les griefs successivement abordés dans sa plainte, et la reprise *Quas ob res*, avec le changement de vocatif, *Pater beatissime* au lieu de *mi vir*, doit marquer la rentrée en scène de Jean de Montreuil. Quoi qu'il en soit, les deux discours aboutissent à deux conclusions bien différentes. Sachant ce que recèle de menaçant la patience du juge éternel, l'Église de Jean de Montreuil prévient les papes endurcis qu'ils ne perdront rien pour attendre. Ne prétendant pas scruter les desseins de Dieu, se contentant de définir le mal qui la désole, l'Église de Gerson sait qu'elle peut faire confiance à Benoît XIII : ému par ses gémissements, il va y répondre

(1) VALÈRE-MAXIME, III, 2 *(De fortitudine)*, exempl. 17 (dans la sédition de Tibérius Gracchus, le consul Mucius Scaevola ayant refusé *se quidquam vi esse acturum*) ; « tum *Scipio Nasica:* « Quoniam, inquit, *consul, dum juris ordinem sequitur, id agit, ut cum omnibus legibus romanum imperium corruat*, egomet privatus voluntati vestrae me ducem offero ».

(2) Ce n'est plus, semble-t-il, à Valère-Maxime que pense ici l'épistolier.

(3) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *registro*. Il s'agit de S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Epist.*, V, 18, *ad Joannem episc. Constantinopolitanum ; P. L.*, t. 77, col. 738B-743C ; 739A-B : « Tantoque major effeceris, quanto te a superbi et stulti vocabuli usurpatione restringis. Atque *in tantum proficis*, in *quantum tibi non studueris derogando fratribus arrogare* ». Texte d'une importance extrême, car il s'agit de la fameuse monition au patriarche *œcuménique*, coupable de briser l'unité. Dire à Benoît XIII que S. Grégoire a écrit cela *pour lui*, quelle audace !...

(4) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *fidei*, en indiquant en marge droite la variante : « *al.* fratribus », qui est la leçon du ms. 13062, et la bonne.

(5) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *petenti*, en indiquant en marge droite la leçon du ms. 13062 : « *al.* interroganti ». Mais le ms. qui porte dans le texte : *interroganti*, indique, par un signe de renvoi en marge droite, la variante : « *alias: petenti* ».

(6) VALÈRE-MAXIME, VII, 2 *(De sapienter dictis aut factis ab externis)*, ex. 13 : « *Demadis* quoque dictum *sapiens, nolentibus* enim *Atheniensibus divinos honores Alexandro* decernere, vide*te, inquit, ne dum coelum custoditis, terram amittatis* ».

(7) TÉRENCE, *Heautontimorumenos*, IV, 1, v. 666 :

« Chremes : *Non licet hominem esse saepe* ita *ut vult*, si res non sinit ».

(8) *Psaume VII*, 10 ; cf *supra*, p. 72, note 1. JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 9 ; *l. c.*, col. 1348D-1349C, et ms. 13062, fol. 46r°-v°.

Digitized by Google

sans tarder par un flot de larmes, un sursaut de zèle, un suprême effort. Mais ce qui est vraiment curieux, c'est qu'en arrivant tout à la fois au terme de sa lettre et de sa délicate entreprise, Jean de Montreuil est loin de se représenter un Benoît XIII aussi différent de celui de Gerson que tout ce qui précède nous invitait à le penser. Après avoir, par un artifice qui, dès lors, ne semble pas manquer d'habileté, donné la parole à l'Église afin de trouver par ce biais un exutoire moins dangereux[1] à ses sentiments les plus violents, l'humaniste peut se donner le beau rôle et reparaître en affectant beaucoup moins de sévérité. Il se réserve de conclure, et il le fait en deux temps. Au premier, tablant sur le sincère désir d'union qu'il avait commencé par reconnaître chez le pape, il indique les conditions auxquelles il pourra se réaliser. Au second, il définit avec toute la précision dont il est capable en quoi consiste la solution. Or, c'est en ce point essentiel que paraît se révéler une nouvelle conjonction avec un texte gersonien.

Et d'abord Jean de Montreuil tire les conséquences pratiques de sa prosopopée : c'est ce que les éditeurs distinguent comme huitième paragraphe. Si Benoît XIII veut vraiment unifier l'Église, il voit sans peine ce qu'il a à faire : renoncer à tout attachement à son sens propre et prêter une oreille avide aux conseils que lui adressent des hommes d'honneur et de sens. C'est à ce prix qu'il pourra éviter la condamnation portée par la Vérité contre l'homme qui se croit quelque chose alors qu'il n'est rien. Il ne doit pas nourrir l'illusion d'être seul contre tous à juger sainement et lui-même et ce qui le concerne. Il ne doit pas non plus récuser les conseils venus de France, sous prétexte qu'on le traite, en ce royaume, avec des sentiments de haine ou comme un étranger. Non, et ici Jean de Montreuil donne son explication dernière des événements qui ont bouleversé le royaume : tout le mal est venu de ce que l'on n'a compris ni ses désirs ni ses intentions déformés par les rapports hostiles de délateurs. La colère a éclaté, qui engendre la haine, tandis que disparaissait la concorde dont se nourrit l'amour.

Explication deux fois remarquable. D'abord, parce que je crois qu'elle serre de très près la réalité et qu'un tel témoignage, en de telles circons-

(1) Sur les risques que l'on pouvait courir à aborder ces questions, un témoignage suggestif est porté par JEAN COURTECUISSE, *Tractatus de fide et ecclesia, Romano pontifice et concilio generali*, **137**, art. 11, § 3, *De episcoporum auctoritate et jurisdictione, ac de Petri, et successorum illius primatu, et potestate;* dans *Gersonii Opera*, t. I, col. 882A-B : « Utrum autem sequatur ex sacra Scriptura quod Petrus habuerit Jurisdictionem coactivam super alios, nihil volo asserere pro nunc [...]. Si vero Summus Pontifex aliam Jurisdictionem coactivam habet, illam habet ab Imperatore, aut a communitate fidelium, et non immediate a Christo : hoc tamen non assero ; quia periculosum est loqui de hac materia, et fortasse periculosius quam de Trinitate aut Incarnatione Jesus (!) Christi salvatoris nostri ».

Digitized by Google

tances, me paraît d'une importance extrême pour l'historien de Benoît XIII ou du Grand Schisme ; ensuite et surtout, parce que c'est Jean de Montreuil qui la donne. Quel lecteur d'*Altitudinem tuam* aurait pu la prévoir? Jusqu'ici, on ne lui a proposé que griefs et accusations. A présent, on l'informe que Benoît XIII a été victime de délateurs. Alors, pourquoi faire écho à des témoins qu'on juge si sévèrement? Parce que cette sévérité ne porte que sur les témoignages antérieurs à la rupture et qui l'ont provoquée, non sur ceux qui ont suivi la restitution d'obédience et qui sont les seuls dont *Altitudinem tuam* fasse état? Peut-être, mais alors, quelle imprudence ! Si Jean de Montreuil a acquis la conviction que la cour de France fut trompée naguère par des rapports tendancieux, comment peut-il accueillir avec faveur, mieux, utiliser contre le pape des bruits répandus par des indiscrets qui ont peut-être tout intérêt à brouiller les cartes? On veut que Gerson ait lu cette lettre sans réagir, sauf sur un mince détail. Pour toutes les raisons que la lecture de ce texte nous a permis de dégager et pour celle qui éclate ici, je ne peux pas ne pas penser que c'est postuler l'invraisemblable. Voici, en effet, qu'après s'être mû longuement dans un monde radicalement différent du monde gersonien, Jean de Montreuil semble renier ses prémisses et poser une conclusion qui serait naturelle sous la plume du chancelier, mais qui jure avec tout ce que lui-même a écrit. Gerson lit ce texte. Montreuil le presse de donner son avis. Tout, jusqu'ici, l'a choqué, blessé même, et vivement inquiété sur l'effet probable d'un tel réquisitoire auprès du pape. Il arrive à la fin. Là, par une volte-face imprévisible, l'humaniste se rapproche de lui, occupe même une position qu'il pourrait reconnaître pour sienne. Rien de plus heureux, sans doute, mais est-il encore temps? Et si le mentor du pape devait finir par adopter une telle attitude, était-il opportun de multiplier auparavant les considérations qui, normalement, l'excluent? Que le censeur se soit abstenu de réagir, quand ce censeur est non seulement un pacificateur mais un théologien féru de logique, c'est ce qui me paraît difficile à imaginer. Je ne prétends pas que ce soit impossible. Je dis seulement que c'est cette absence de réaction qui, de soi, est invraisemblable, et je demande si la critique littéraire ou historique a le droit de conclure, sans preuve, dans le sens de l'invraisemblable.

Une fois engagé sur cette nouvelle pente, Jean de Montreuil ne lutte pas contre le mouvement qui va l'entraîner vers sa conclusion. Il n'est plus question de conseiller à Benoît XIII de se laisser déposer : c'est avec lui, mieux en lui, que doit se consommer l'unité de l'Église. Sans doute, l'humaniste ne renonce pas un seul instant à son rôle de directeur de conscience. Il prie Benoît XIII d'observer que tous les efforts d'unification seraient vains s'ils partaient d'une âme qui n'aurait pas réalisé

Digitized by Google

sa propre unité intérieure. Est-ce une dernière flèche barbelée qu'il eût regretté de laisser dans son carquois? Peut-être, mais c'est surtout une confidence et une transition. Se représentant Benoît XIII à son image, l'inquiet Jean de Montreuil se dit, avec le Pseudo-Caton, que s'il ne s'accorde avec personne, c'est sans doute parce qu'il souffre de dissensions intérieures. Contre un tel mal, il connaît un excellent remède. Excellent, parce qu'il est recommandé par Salomon non moins que par Sénèque, et parce que lui-même a coutume d'en éprouver les bienfaits. Que le pape accepte de recevoir des conseils, et tout ira bien. S'y refuser, s'affermir dans son isolement, ce serait se livrer en proie au conflit de ses sentiments et de ses opinions, s'exposer au pire des tourments : la perplexité. La clairvoyance de Jean de Montreuil, ici, est plus que douteuse. S'il est un homme dont on n'ait aucune raison de penser qu'il ait pu être assailli de telles difficultés, c'est Benoît XIII. Obstinément fixée par les mêmes principes et dans le même sens, sa conduite n'a jamais trahi la moindre hésitation ou le moindre repentir, sans doute parce qu'il a su rester sourd aux donneurs de conseils...

Jean de Montreuil n'est pas arrêté par cette difficulté psychologique. Le moment est venu de conclure. Pour lui, conclure, c'est recourir à des autorités décisives afin de convaincre Benoît XIII de deux choses qui lui paraissent tout à fait nécessaires à la pacification de l'Église. La première, c'est que le pape ne se méprenne pas sur les conditions qui lui sont faites : moins heureux que Polycrate, son pouvoir n'égale pas son vouloir. Il n'a d'autre ressource que de faire de nécessité vertu en s'inspirant de la maxime où, résumant l'expérience des sages, Cicéron conseille non seulement de choisir le moindre mal mais de discerner parmi les maux le bien qui peut y être caché, et de l'en extraire. La seconde, c'est qu'il y a bien des chances pour que le véritable obstacle à l'union soit intérieur au pape. Ce point essentiel, Jean de Montreuil ne se résignerait pas volontiers à l'oublier. Directeur spirituel, il entend conclure en s'installant dans la conscience de Benoît XIII afin d'y balayer d'un revers de main ce qui menace son succès. Il doit se rendre compte de sa témérité, car, pour se faire écouter, il recourt à l'autorité de César. C'est lui qu'il charge de rappeler au pape la nécessité de se dépouiller de ses passions si l'on veut prendre conseil utilement. Cela dit, il peut nommer les ennemis intérieurs qu'il veut défaire pour finir. Il en distingue cinq, mais quatre ne résistent même pas à cette simple énumération. Un seul lui paraît mériter d'être combattu : c'est le crédit excessif que Benoît XIII pourrait accorder à certains canons.

Ici, le prévôt de Lille me paraît doué d'une clairvoyance remarquable. Plus on étudie Benoît XIII, plus il est difficile de lutter contre la conviction que sa résistance était, pour une très grosse part, d'essence juridique.

Digitized by Google

Il me paraît très important de noter que, même à la chancellerie royale, on pouvait éprouver cette impression. Mais ce qui est plus important encore pour nous, c'est le remède que le conseiller bénévole du pape entend appliquer à ce rigorisme juridique. D'un mot, c'est l'*épikie*. En soi, le remède n'est pas mal choisi, puisqu'il s'agit d'obtenir d'un esprit habitué à l'inviolabilité des principes, qu'il consente à ne pas négliger les conditions concrètes de leur application et à se prêter à tous les accommodements que la situation paraît exiger. Mais on ne peut éviter de se demander si le prévôt de Lille a bien préparé le terrain à cette thérapeutique imprévue et si, de toute façon, ce recours peut être opportun.

Lorsqu'il parle d'épikie, Jean de Montreuil pense manifestement, avec les théologiens scolastiques et Aristote, à tous les tempéraments que les lois peuvent et doivent subir en pratique[1]. Il propose donc à Benoît XIII de substituer à un point de vue de juriste un point de vue de moraliste. Mais par le seul fait qu'il considère cette substitution comme motivée par la nécessité de faire épikie, il prouve qu'elle comporte, de la part de Benoît XIII, la résolution de sacrifier quelque chose de ses droits. Or, c'est là un fait qui me paraît digne d'être remarqué au moins de trois points de vue. D'abord, il nous montre que la lettre *Altitudinem tuam* n'est pas entièrement dépourvue de cohérence, car il est clair que Jean de Montreuil rejoint ici son point de départ. Quoi de mieux pour une conclusion? Cette lettre a pour but d'obtenir de Benoît XIII qu'il ratifie des accords demeurés pendants. La ratification se fait attendre parce que Benoît XIII ne s'est pas encore résigné aux concessions qu'elle implique. Jean de Montreuil l'exhorte à ne plus différer. Fort bien : mais alors, pourquoi tous les paragraphes intermédiaires? A quoi peuvent-ils servir, sinon à transformer la résistance en exaspération? Cohérent pour le fond de son dessein, l'auteur d'*Altitudinem tuam* ne semble pas s'être interrogé sur le rapport qui unit la quasi totalité de cette lettre au but qu'elle vise. Gerson aurait-il pu oublier de le faire? Le faisant, aurait-il trouvé le moyen de justifier à ses propres yeux un mode de composition qui consiste à dresser un réquisitoire contre une conscience infidèle à ses devoirs afin de préparer cette conscience à recevoir le conseil final de se relâcher d'une tension jugée excessive et de prendre son parti de quelques entorses aux exigences normales de la loi? J'ai beaucoup de peine à le croire.

(1) Sur la notion d'*épikie*, ses sources aristotéliciennes et médiévales, cf. L. GODEFROY, *Epikie*, **120**, dans le *DTC*, t. V, c. 358-361. Le texte fondamental d'ARISTOTE est *Ethic. Nicomac.*, V, 10, et pour SAINT THOMAS D'AQUIN, cf. *Summa theol.*, **356**, I-II, q. 96, art. 6 ; II-II, q. 120, a. 1, 2 ; q. 147, a. 4 ; *in V Ethic.*, **357**, lect. XVI.

Digitized by Google

D'autant que, par cette conclusion même, Jean de Montreuil concède à Benoît XIII tout ce que sa lettre entière lui a refusé. Tout bien considéré, son conseil suprême est de se tourner vers de salutaires exemples de sagesse antique afin d'apprendre de Rome, d'Athènes ou de Sparte qu'il est des cas où l'on doit sacrifier au salut de la cité les lois humaines et même parfois, semble-t-il, les lois divines. C'est donc que, tant qu'il persistera dans son refus, Benoît XIII sera le défenseur trop intransigeant, dangereux, aveugle, tout ce que l'on voudra, mais le défenseur tout de même des lois divines et humaines? Ce n'est pas un mince éloge, et il n'en demande pas plus. Mais alors, à bien plus forte raison, pourquoi commencer par l'invective?

Enfin, en 1403, parler d'épikie au pape, ce n'est ni employer un mot nouveau ni lui proposer une solution inédite. Ce n'est pas ici le lieu d'esquisser l'histoire de l'un ou de l'autre. En gros, on peut tenir pour certain que ni l'un ni l'autre ne sont chers aux défenseurs du pouvoir pontifical parce que, depuis Conrad de Gelnhausen au moins[1], l'un et l'autre caractérisent les théologiens qui ne trouvent pas de meilleure solution que la réunion du concile général. Se présenter en pareille compagnie, ce n'est probablement pas le meilleur moyen de se ménager l'audience du juriste inflexible que l'on n'hésite pas à reconnaître en Benoît XIII. Pourquoi diminuer ainsi ses propres chances de succès?

Parce qu'en définitive Jean de Montreuil a voulu parler selon sa conscience et qu'il n'a d'autre espoir que la volonté salvifique de Dieu. C'est pourquoi, mettant son ingéniosité de styliste au service de son sentiment le plus profond, il change de plan à la faveur d'une paronomase et se tourne vers le Maître souverain de toutes choses afin de lui confier l'affaire qui est son affaire. Rien n'est plus digne d'attention que ce brusque mouvement, rien ne mérite plus d'intérêt que cette brève prière. D'abord, parce que nous assistons à l'expression, à l'explosion même d'un sentiment religieux qui paraît aussi éclairé que sincère ; ensuite, parce que nous voyons assigner à chacun des chefs de l'Église sa responsabilité propre ; enfin, parce que cette prière inclut une conviction sur laquelle il conviendra d'insister lorsqu'on voudra exposer la pensée de Jean de Montreuil. Si Dieu consent à prendre son affaire en mains, le

(1) Cf. V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, **263**, t. II, p. 65. L'*Epistola concordiae* de CONRAD DE GELNHAUSEN, **40**, éditée dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1200-1226, est de mai 1380. Elle « s'achève sur une apostrophe au roi, l'adjurant de prendre en main la cause du concile, en « vaillant soldat du Christ », décidé à « briser la résistance des contumaces » et à « écraser les bataillons des précurseurs de l'Antéchrist » » (V. MARTIN, p. 65-66). La note 4 de la page 68 signale d'ailleurs que le mot lui-même apparaît dès les *Octo quaestiones super potestate ac dignitate papali* de GUILLAUME D'OCKHAM, **298**.

Digitized by Google

calme reviendra, mais ce dont Jean de Montreuil est sûr, quoi qu'il advienne, c'est que la nef de l'Église ne peut sombrer. Acte de foi en la pérennité de l'Église qui vient compléter le cri d'admiration arraché naguère à l'humaniste par le spectacle de son inamissible beauté, et qui revêt une importance singulière lorsqu'on le lit chez un écrivain accusé de sacrifier la culture chrétienne à la culture antique, sous une plume qui vient de risquer quelques formules dont l'orthodoxie n'est rien moins que rigoureuse. C'est en présence de ce Dieu qui assure le salut de son Église et qui sonde les reins et les cœurs que notre humaniste, nourri de lectures antiques mais pénétré de textes scripturaires, tient à se placer expressément pour finir, car c'est lui qui donnera à sa monition toute son efficacité en garantissant au souverain pontife que, si elle est sévère, c'est parce qu'elle est conforme à la vérité.

Attitude excellente, déclarerait sans doute Gerson, et d'autant plus sage que l'intervention divine ne serait pas superflue pour permettre à cette lettre d'atteindre son but : mais pourquoi s'être donné le choix entre tout approuver ou ne dire que des vérités amères? Pourquoi assumer bénévolement un rôle qui impose, croit-on, de prendre tout l'odieux d'un donneur de conseils, et pourquoi tout gâter dès le début en prescrivant à Benoît XIII de descendre du trône pontifical si l'on peut tout arranger avec l'épikie? Pourquoi s'être livré à une exploration sévère de la conscience papale, si l'on possède un moyen de parvenir à l'union dans la paix sans que tous les vices démasqués aient été guéris? Pourquoi avoir entassé tant de griefs offensants si l'on a besoin des bonnes dispositions du pape pour mettre fin à la tempête, et si elles peuvent y suffire? Bref, à supposer que Gerson eût décidé d'interpréter de la façon la plus bénigne les outrances de langage dont on aurait pu si facilement faire des aberrations de doctrine, on ne voit pas comment il aurait pu, sans trahir la confiance de Montreuil, approuver la composition si lâche d'une œuvre peu homogène et dont les parties les moins bien venues, les plus dangereuses du point de vue même du but poursuivi, ne sont pas reliées à la conclusion, dont l'aspect est moins critiquable, par des liens de nécessité organique.

Au terme de notre lecture, il semble donc que nous puissions nous représenter sans trop d'imprudence la réaction gersonienne éventuelle au contact de la lettre *Altitudinem luam*. Instruits comme nous le sommes du caractère, de la doctrine, de l'action gersoniens, il est clair que, si nous ne nous faisons un jeu d'imaginer l'invraisemblable, rien ne nous engage à attribuer à Gerson l'attitude décrite par la lettre *Nunc demum*. Écrite presque de bout en bout sur un ton qui eût été impertinent à l'égard de n'importe quel pape, mais qui constituait une erreur totale

Digitized by Google

quand il s'agissait de Benoît XIII, témoignant d'une indépendance doctrinale presque absolue, abordant le problème par certains de ses aspects les moins opportuns, acceptant éventuellement comme solution une thèse contraire à la constitution de l'Église, intervenant d'autre part en concurrence avec les démarches les plus délicates tentées en pleine connaissance de cause par l'Université de Paris résignée à boire jusqu'à la lie l'humiliation devenue nécessaire pour procurer l'union, la lettre de Jean de Montreuil ne pouvait que créer les pires difficultés à l'ambassade universitaire et faire évanouir, pour toujours peut-être, les ultimes lueurs d'espoir. A juger selon les vraisemblances, Gerson devait s'opposer presque terme à terme à cette lettre et aux tendances qui s'y manifestaient. Pour rester fidèle à sa nature et aux exigences de sa mission, pour être assuré de servir l'Église comme elle devait être servie, et d'ailleurs pour se montrer digne de l'estime que lui aurait témoignée Jean de Montreuil, il se devait de ne pas l'approuver telle quelle mais de déclarer que, fond et forme, elle constituait un tissu d'imprudences et d'erreurs. Or, le théologien dont la lettre *Nunc demum* décrit l'attitude ne fait rien de tel. Donc, mettre sur cet inconnu le nom de Gerson, ce serait aller de la façon la plus directe et la plus complète contre les requêtes internes de cette épître, contre les données de la lettre *Altitudinem tuam*, contre les textes gersoniens les plus sûrs, en un mot contre la convergence de toutes les vraisemblances. Mais cet inconnu, c'est identiquement le destinataire de la même lettre *Nunc demum*. Par conséquent, poser Gerson comme destinataire de la lettre *Nunc demum*, c'est commettre apparemment une faute beaucoup plus grave que ne serait la négligence de quelques suggestions éparses dans des textes d'interprétation douteuse : c'est faire table rase de tous les éléments de solution accessibles à l'histoire. Pourquoi A. Thomas l'a-t-il fait? Aurait-il trouvé quelque part un indice capable de contrebalancer ce faisceau d'improbabilités? Son silence est désespérant, mais la pire des fautes serait de le confondre avec cet indice même. Comme nos prédécesseurs, nous souffrons de lacunes documentaires fort regrettables, mais elles ne sont pas telles qu'elles nous privent de tout moyen de faire un pas de plus et d'atteindre, après un maximum de vraisemblance, la certitude.

Digitized by Google

III. Gerson n'est certainement pas le destinataire de *Nunc demum*

1. LA LETTRE *NON SCRIBES VIDEO*

L'éditeur des lettres de Jean de Montreuil devra s'attacher à dégager le principe qui a présidé à la confection du recueil devenu notre manuscrit B. N. lat. 13062. Je ne crois pas que le copiste ait respecté l'ordre chronologique. On s'exposerait probablement à des confusions, peut-être très graves, si l'on présumait une succession de cette nature dans toutes les parties du codex. Toutefois, on constate la présence de certains noyaux autour desquels se groupent des lettres manifestement apparentées. On n'est donc pas obligé de s'abstenir en principe d'interpréter certaines contiguïtés comme impliquant des relations étroites et pouvant même correspondre à l'ordre de rédaction.

Or, immédiatement après la lettre *Altitudinem tuam*, le scribe a copié une lettre qu'il est impossible de lire sans penser qu'elle annonce à un ami l'envoi de la lettre qui la précède. J'ai d'autant plus de raisons de verser cette nouvelle lettre au dossier de l'affaire que son *incipit*, *Non scribes video*, est l'un de ceux qui figurent au catalogue dressé par A. Thomas, et que son destinataire a donc été identifié par lui. Impossible de rêver rencontre plus stimulante : c'est Nicolas de Clamanges[1]. Avant de proposer la moindre réflexion, voici ce texte. Il n'est pas inédit, mais puisqu'il intervient pour la première fois dans ce problème, on peut tenir pour probable que nul n'a perçu les liens qui le rattachent à la question des rapports épistolaires entre Jean de Montreuil et Gerson. Il convient donc de l'incorporer à ma démonstration.

Non scribes video ni pulseris. Pulsabo igitur te, iterum iterumque mouebo[2] ut scribas michi nil plus agenti quam (*47 r°*) de te ceterisque absentibus amicis cogitare, et quem exitum factum pariet ecclesie cuius penes vos maxime vertitur cardo rei. Itaque hic omni [!] animi [!] pendent quid illo concludetur [,] his dicentibus : durandus ille ceruicem non mutabit, incassum aera verberantur ; affirmantibus aliis quod concors est, nec deest nisi domini germani regis presentia quo solemnius exequantur negocia et ut qui particeps fuit laboris, potiatur et honore. Quocirca inter vtrumque dubius scripsit vnus, prout copia fert annexa presentibus, tanquam is (certo scias) qui optaret omnia bene ire. Presentabis igitur si commodum fuerit, prius tamen consultis domino cancellario parisiensi et Mureto. Sin res frustra sit, conspectum fugiat aborrentis. Nec te puto deceptum iri qua e fabrica illud manet. Facile vero dignoscitur stili imitator

(1) Cf. A. Thomas, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, **353**, p. 39 ; mais la référence donnée à l'*Amplissima collectio :* n°. LXI *(sic)* est fausse. Les éditeurs mauristes n'avaient pas su reconnaître ce destinataire ; pour eux, c'était simplement une lettre *ad amicum*.

(2) *Mouebo* ou *monebo?* L'*Amplissima collectio* a choisi *monebo*. La paléographie est impuissante à distinguer. *Mouebo* paraît préférable, à cause de la continuité qui s'établit avec *pulsabo*.

Digitized by Google

cracouici. Ille tamen quisquis est preterire non potuit quominus conscientiam etsi non diserte, fideliter acquitaret. Vale[1].

Prendre en considération la lettre *Non scribes* en faisant fonds sur sa situation paléographique pour supposer que c'est de la lettre *Allitudinem tuam* qu'elle annonce l'envoi, c'est accomplir un progrès certain, mais c'est d'abord recueillir une donnée nouvelle bien propre à nous désorienter. La lettre dont Jean de Montreuil communique la copie au destinataire de *Non scribes*, il ne s'en donne pas pour l'auteur : *scripsit unus...* Ce fait imprévu est-il de nature à engendrer un dilemme : ou bien la lettre *Non scribes* ne parle pas d'*Allitudinem tuam*, ou bien Jean de Montreuil n'est pas l'auteur d'*Allitudinem tuam?* Non, me semble-t-il, car le contexte contient assez de traits le rattachant à la lettre *Allitudinem tuam* pour qu'on n'ait pas lieu de les disjoindre, et pour qu'on doive penser que c'est par affectation de modestie ou par gaminerie que Jean de Montreuil n'avoue pas expressément son œuvre.

Tout d'abord, bien qu'on ne puisse urger cet argument, la proximité paléographique doit entrer en ligne de compte. La lettre *Non scribes* annonce une *copia annexa*. C'est donc que la *copia* a précédé la rédaction de cette lettre. Puisque, dans le manuscrit ces deux textes se présentent dans cet ordre de succession et de contiguïté, il y a là un indice d'identité qu'on ne saurait négliger. D'autant que cette juxtaposition matérielle se double d'une proximité chronologique qui ne peut aller sans la confirmer. Il est clair, en effet, que la lettre *Non scribes* se situe au cœur des mêmes circonstances qu'*Allitudinem tuam*. Lorsque Jean de Montreuil l'écrit, tous les esprits sont tendus vers le pape et la décision qu'on attend de lui. L'inquiétude est vive. Les pronostics vont leur train. Les pessimistes prévoient que tous les discours seront vains : endurci, le pape restera inébranlable. D'autres, pleins d'espoir, annoncent que l'accord est virtuellement réalisé : une seule condition fait encore défaut, la présence du duc d'Orléans. Dès que le frère du roi sera arrivé, les négociations auront toute la solennité requise. Ayant été à la peine, c'est lui qui sera à l'honneur. Cette description prouve qu'au moment où Jean de Montreuil prend la plume, les Parisiens savent que Louis d'Orléans doit intervenir auprès du pape, mais, puisque les plus optimistes attribuent la longueur et l'inefficacité des tractations en cours au fait que celui qui seul est qualifié pour les conclure n'a pas encore rejoint son poste d'ambassadeur privilégié, nous sommes sûrs que la nouvelle de l'arrivée du duc d'Orléans à Tarascon n'est pas encore parvenue à Paris. Or, c'est le 8 décembre 1403

(1) JEAN DE MONTREUIL, *Non scribes;* ms. 13062, fol. 46v°-47r° ; cf. dans l'*Amplissima collectio*, l'*Epistola VIII;* col. 1330D-1331A : « *ad amicum. De ecclesiae unione. 1404* ».

Digitized by Google

qu'eut lieu la rencontre décisive[1]. Par conséquent, la lettre *Non scribes* ne peut guère être postérieure à cette date. Elle pourrait être placée plus tôt, dès que l'on commença à s'inquiéter des temporisations de Benoît XIII et qu'on eut appris que le frère du roi se chargeait d'emporter les dernières résistances. Elle est donc située à l'intérieur de repères extrêmes qui sont très voisins de ceux que nous avons découverts pour *Altitudinem tuam*, s'ils ne coïncident pas avec eux. Cette convergence me paraît importante. Pour la vider de toute force démonstrative, il faudrait admettre qu'au moment où Jean de Montreuil composait sa lettre au pape, un autre personnage écrivait, de son côté, un texte dont Jean de Montreuil se serait chargé d'assurer la communication. Ce n'est pas impossible, mais dans la mesure où *Non scribes* décrit le document qu'elle annonce, elle ne contient pas un mot qui puisse exclure *Altitudinem tuam*, tandis que tout ce qu'elle dit s'applique à cette lettre et que, si l'on admet l'identité, toutes les obscurités dont elle souffre sont dissipées.

Jean de Montreuil ne se donne pas pour l'auteur du document qu'il communique, et il ne nomme pas cet auteur, mais il définit sa position. C'est un homme qui ne peut partager ni les certitudes accablées des pessimistes ni les espérances des optimistes. Il représente un tiers parti, celui des gens qui doutent. Il n'est tout à fait sûr ni que Benoît XIII doive s'endurcir définitivement ni que l'énigmatique pontife n'attende que l'arrivée du duc d'Orléans pour ratifier l'acte d'union. Or, *dubius*, tel était précisément Jean de Montreuil lui-même lorsqu'il écrivait *Altitudinem tuam*. S'il ne l'eût été, pourquoi l'aurait-il écrite ? Convaincu de la pertinacité pontificale ou de l'efficacité certaine de l'intervention princière, il n'eût eu qu'à s'abstenir. Sans doute, le secrétaire du roi ne devait pas être le seul homme de lettres à éprouver de tels sentiments, mais ce qu'il ajoute sur le dessein poursuivi par cet auteur mystérieux prouve deux choses : d'abord qu'il le connaît bien ; ensuite que tous deux visent le même but. Cet inconnu, il peut en donner l'assurance à son correspondant, n'est mû que par le désir que tout aille pour le mieux. Ne donnons pas plus de détails que lui, mais constatons que telle était exactement l'intention qui animait l'auteur d'*Altitudinem tuam*. Ce n'est pas assez dire. Jean de Montreuil peut se faire l'interprète de sentiments plus profonds, et d'ordinaire inaccessibles. Il sait que tel a été, en dernier ressort, le motif qui a inspiré la rédaction du texte qu'il envoie : son auteur a cédé à un devoir de conscience. Mieux encore, il peut juger non seulement la qualité littéraire de l'œuvre engendrée par un tel sentiment, mais son rapport avec ce sentiment même : bien qu'elle manque d'éloquence, elle remplit fidèlement sa mission.

(1) Cf. *supra*, p. 433, note 1.

Digitized by Google

Tirer argument de cette déclaration pour affirmer que Jean de Montreuil ne peut parler ainsi que de sa propre conscience et de son œuvre serait une grande naïveté ; mais si l'on observe en outre qu'il existe entre cette chute de lettre et la fin d'*Altitudinem tuam* une curieuse analogie, on sera disposé à penser que cette ressemblance ne doit pas être dépourvue de signification. Lorsque Jean de Montreuil écrit au pape, il termine en s'excusant de ne pouvoir l'approuver et parler selon la vérité. Lorsqu'il annonce l'œuvre de l'anonyme, il conclut en demandant que la fidélité avec laquelle cet auteur s'est acquitté de son devoir lui fasse pardonner son défaut d'éloquence. Non seulement Montreuil s'institue l'avocat de cet inconnu, mais il le défend comme il s'est défendu lui-même, en mettant en relief un mérite d'ordre moral. Tous deux ont ceci de commun qu'ils n'ont écrit que pour obéir à leur conscience. C'est donc que de part et d'autre on se rend compte qu'on accomplit une démarche grave et qu'on assume des responsabilités. Rien d'étonnant à cela, car, de part et d'autre, c'est au même destinataire qu'on s'adresse. *Altitudinem tuam* est écrite au pape, nul n'en saurait douter. Si A. Thomas a correctement défini le destinataire de *Non scribes*, il est clair que c'est également le pape qu'a voulu atteindre l'auteur du document communiqué à Nicolas de Clamanges. Le prévôt de Lille, en effet, ne fait part de ce texte qu'afin qu'il soit *présenté*. A qui ? Puisque l'humaniste a recours à un secrétaire pontifical, tout donne à penser qu'il cherche un introducteur auprès du pape. Et d'ailleurs, s'il a besoin d'un intermédiaire bien en cour, c'est qu'il n'est pas très sûr que la présentation de ce texte à son destinataire normal puisse aller sans inconvénients. Il laisse Nicolas de Clamanges juge de son opportunité. En accomplissant un devoir de conscience, l'inconnu est donc allé un peu fort. Que Jean de Montreuil, après avoir donné libre cours à sa verve dans la composition d'*Altitudinem tuam*, se soit rendu compte qu'un tel message risquerait d'être mal accueilli, c'est ce qui ferait honneur à son bon sens. Qu'il l'ait soumis au contrôle de Nicolas de Clamanges, ce serait une preuve de sagesse et de bon goût. Je ne puis croire qu'il ait réussi à l'écrire d'un bout à l'autre sans se demander une seule fois s'il n'était pas en train de dépasser toutes les bornes. Nous savons qu'il avait demandé conseil à ce sujet. La réponse reçue ne l'aurait pas dissuadé d'envoyer sa lettre, mais, avant de se résoudre à porter un coup si direct et si dur, il aurait jugé prudent de consulter le plus fidèle des amis et de profiter de la connaissance personnelle qu'il avait du pape. Ce serait tout à fait naturel. S'il ne s'agit pas d'*Altitudinem tuam*, nous voici mis en demeure de découvrir un sosie de Jean de Montreuil qui, précisément à la même époque, ait eu la même inspiration, composé une lettre analogue, éprouvé des inquiétudes sur son opportunité et chargé

Digitized by Google

Jean de Montreuil qui, de surcroît, serait son ami, d'assurer l'envoi de cette épître, si rien ne s'y opposait.

Que quelque chose s'y opposât peut-être, c'est ce dont Jean de Montreuil nous informe en termes tels qu'ils constituent un éclaircissement remarquable en même temps qu'ils posent un problème nouveau et vraiment important pour l'histoire de l'humanisme français et du gallicanisme. Le prévôt de Lille peut affecter de ne pas démasquer l'auteur qui lui a confié son œuvre, parce qu'il sait bien que Nicolas de Clamanges ne s'y trompera pas. Au style, il reconnaîtra l'officine. Pour l'aider dans ce discernement, auquel il tient, Jean de Montreuil prend tout de même soin de définir la marque de fabrique. Si cette définition était de nature à éclairer Nicolas de Clamanges, il faut avouer qu'elle plonge l'historien dans l'obscurité. C'est ici l'un des points où nous avons beaucoup à attendre de l'éditeur de Jean de Montreuil. Je ne veux pas anticiper sur ses découvertes, mais je dois essayer de circonscrire le mystère devant lequel nous nous trouvons placés et de voir ce qui en résulte pour la question qui nous occupe.

Imitator styli cracovici: tel est le style de cet opuscule. Qu'est-ce à dire? Ne comptons ni sur les historiens français du Grand Schisme, ni sur les historiens de l'humanisme, ni sur les divers cartulaires de l'Université de Paris pour nous présenter un *Cracovicus* en qui l'on puisse voir le créateur, où tout au moins l'inspirateur d'un style ou d'un genre littéraire[1]. Il existe pourtant à cette époque un *Cracovicus* dont l'histoire de la théologie n'a pas perdu le souvenir et dont l'œuvre a pu servir de modèle : Matthieu de Cracovie[2]. Jean de Montreuil veut-il parler du *De squaloribus curiae romanae*, du *Speculum aureum de titulis beneficiorum* ou de l'*Oratio ad compaciendum miseriae sanctae matris Ecclesiae?*[3].

(1) Il n'y a pas lieu de poser comme une éventualité la candidature des deux seuls *Cracovici* que l'on connaisse comme suppôts de l'Université de Paris : Jacques et Thomas de Cracovie. Le premier, très effacé, n'est guère connu que par ses démarches en vue d'obtenir la gratuité de ses examens (cf. *Auctarium*, t. I, col. 527, 690, 742, 743, 775, 776). Il fut licencié ès arts en 1397 (col. 742). Le second, beaucoup plus important, licencié en 1403 seulement, devint maître régent à la faculté de théologie de Paris (cf. *Cartulaire*, t. IV, n° 1803, 1952, 2001, 2012 ; *Auctarium*, t. I, col. 837, 865, 866, 877, 893, 904, 914, 920, 921), mais n'a laissé aucune œuvre connue.

(2) Cf. M. GRABMANN, *Geschichte der katholische Theologie*, **123**, p. 117, et E. AMANN, *Matthieu de Cracovie*, **1**, dans le *DTC*, t. X, col. 389-392.

(3) La bibliographie de Matthieu de Cracovie est donnée par E. Amann dans l'article cité. Ses œuvres ne sont pas d'accès très facile. D'après son catalogue, le Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale ne possèderait même pas le *De squaloribus curiae romanae*. Je signale qu'il s'y trouve pourtant, mais anonyme, et pouvant facilement être attribué à Pierre d'Ailly, sous la cote D 23146, dans l'édition suivante : « DE REFORMA/TIONE ECCLESIAE PETRI / de Aliaco Cardinalis Ca/*meracensis.*/ ITEM, / DE SQVALORIBVS CV-/riae Romanae. /LIBELLI ANTE ANNOS, / centum et quinquaginta ferè / *conscripti, nostroque seculo* / *utilissimi* / (grav.) / *Eme, lege, et*

Digitized by Google

Je n'ai pas à donner à cette question une réponse décisive, parce qu'elle exigerait plusieurs mises au point qu'on ne me pardonnerait pas d'insérer en cette étude[1], mais le seul fait qu'elle se pose me paraît ouvrir des perspectives nouvelles, et les quelques indications que je ne peux éviter de donner ici sont de nature à servir notre recherche en achevant de nous montrer qu'il est infiniment probable que Jean de Montreuil parle de sa lettre *Altitudinem tuam* et en nous permettant dès lors de dégager l'une des causes les plus profondes et les moins connues de la divergence que nous avons constatée, pour cette époque, entre Jean de Montreuil et Gerson.

Quelles que soient les incertitudes qui affectent notre connaissance de Matthieu de Cracovie, tout le monde s'accorde à voir en lui un homme d'Église à tendances réformatrices librement exprimées, et à considérer le *Speculum aureum* et le *De squaloribus* comme deux traités du radica-

deinde iudica. / Basilae, apud Nicolaum Bryling. / *Anno* M.D.LI. », pet. in-8°, XI-108 pages (la page 1 est au verso de la XI^e^, d'où une anomalie: c'est toujours le recto qui porte la pagination paire). Le *De reformatione ecclesiae* occupe les pages 1-29 ; *cf.* p. 29 : « Explicit Tractatus Cardinalis Cameracensis de Reformatione ecclesiae An. Domini 1410. die 13 mensis Nouembris ». Avec la page suivante, numérotée 9 *(sic)* commence le « Libellus alius cui titulum autor, suo nomine suppresso, fecit De squaloribus Romanae curiae. *Moses factus est, tanquam solitudinis amicus...* », qui s'étend jusqu'à la page 106. Cet anonymat est propice à toutes les confusions. On est allé jusqu'à identifier les deux traités ainsi rapprochés, et à écrire que le *Tractatus super reformatione Ecclesiae in concilio Constantiensi* fut « imprimé à Bâle par les soins d'Ulrich de Hutten, sous ce titre : *De squaloribus Ecclesiae romanae* » (L. SALEMBIER, *(Pierre d')Ailly*, dans le *DTC*, t. I, **335**, col. 653). Le *Speculum aureum de titulis beneficiorum*, **274**, a été édité par GOLDAST, *Monarchia romani imperii*, t. II, fol. 1725. L'*Oracio ad compaciendum miserie sancte matris Ecclesie*, **272**, par G. SOMMERFELDT, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XLVI (1892), p. 726-728.

(1) Malgé leur grande utilité. Il n'existe pas d'étude suffisante sur ce personnage. La dissertation de Th. SOMMERLAD, *Matthaeus von Krakau*, **348**, Halle, 1891, a été reprise, complétée et corrigée en 1910 par F. FRANKE, *Mathäus von Krakau*, **74**, Greifswald, 1910 (ignorée d'E. AMANN, *l. c.*). Malgré leur intérêt et leurs mérites, toutes deux laissent subsister des problèmes, en particulier celui du séjour de Matthieu de Cracovie à Paris, et celui de l'authenticité du *De squaloribus*. Cette dernière question a été traitée par J. HALLER, *Papsttum und Kirchenreform*, **124**, p. 483-524 : « *Anhang I. Zur Kritik der Traktate* Squalores curiae Romanae, Speculum aureum, und De modis uniendi ». Matthieu de Cracovie a été parfois confondu avec Matthias de Janov, qui n'a rien de commun avec lui, en particulier par le rédacteur de fiches constituant un catalogue du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Cette confusion doit être signalée, parce qu'il y aurait peut-être là une direction à suivre pour le repérage de la source alléguée par Jean de Montreuil lui-même. Comme le rappelle son éditeur Vlastimil Kybal, Matthias de Janov portait le nom de *Magister parisiensis* : cf. MATTHIAE DE JANOV dicti magister Parisiensis, *Regulae veteris et novi Testamenti*, **266**, t. I, p. III ; note 1 : « Nomen « Magister parisiensis » ortum est ex studiis Matthiae in universitate Parisiensi, in qua tres annos artibus et sex annos theologiae studuit (intra an. 1373-1381. ». De plus, il écrivit vers 1392 un *Tractatus de abominatione desolationis in loco sancto*, **266** *bis*, qui aurait pu inspirer l'humaniste. Aurait-on parfois appelé Matthias de Janov *Cracovicus* à Paris ?

Digitized by Google

lisme le plus extrême contre la papauté et la curie[1]. On cite volontiers la déclaration du *De squaloribus :*

papam et omnes qui talia pacta faciunt in statu damnationis existere[2],

ou celle du *Speculum :*

tota Romana curia, a planta pedis usque ad verticem capitis patenter excaecata erroribus, ipsa errorum suorum veneno inebriavit omnes fere mundi partes[3].

Imiter son style, ce serait donc s'engager à écrire avec âpreté et virulence ; et comme, si l'on imite son style, il y a bien quelques chances pour que l'on s'inspire des sujets qu'il traite, le suivre, ce serait critiquer sans indulgence des abus pontificaux. Il semble bien que le style de la lettre *Altitudinem tuam* et le dessein de son auteur correspondent à cette définition. On m'objectera sans doute que Jean de Montreuil évite les derniers excès et professe le plus sincère respect pour la dignité papale, une foi sans ombre dans la divinité de cette institution. Ce n'est pas une objection. S'il avait eu besoin d'être converti à cette foi ou invité à ce respect, le *De squaloribus* y aurait suffi, car c'est dans cette conviction et ce sentiment que son auteur trouve la raison de sa critique :

Nemo autem est, qui dubitet sedem Apostolicam, et Curiam eius Romanam, esse radicem, et fundamentum totius ecclesiae, domino in Evangelio dicente, Tu es Petrus, et super hanc petram aedificabo ecclesiam meam. Declarantur haec clarius, diuersorum canonum institutis, quod ipsa sancta Romana ecclesia, super omnes alias ecclesias principatum obtinet, vt puta omnium mater Christi fidelium et magistra[4].

Le réquisitoire ne vient qu'après. Lorsqu'on veut caractériser la position de Matthieu de Cracovie, il ne serait donc pas mauvais de citer, à côté des formules les plus incisives, les principes qui seuls permettent de leur donner leur sens exact. Il est dès lors permis de supposer cette relation sans voir surgir une difficulté de cet ordre. De quels traités pourrait-il être question ?

Si l'on peut se fier à l'érudition et à la prudence bien connues de J. Haller, le *Speculum aureum*, certainement écrit en 1404, est hors de cause. J'ajoute pour ma part que, malgré la suggestion que nous offrirait E. Amann, il en est de même de l'*Oratio ad compaciendum miseriae sanctae matris Ecclesiae*, dont le ton ne rappelle pas du tout le *De squa-*

(1) Cf. J. Haller, *l. c.*, **124**, p. 16 : « Ich meine das « Speculum aureum de titulis beneficiorum » und « Squalores curiae Romanae » die wohl die radikalste Verurteilung des Papsttums von damals enthalten, da sie den Beweis führen wollen, dass nicht nur Papst und Kurie, sondern jeder, der von ihnen eine Gnade empfängt, in Todsünde und Verdammnis geraten sei ».

(2) J. Haller, *l. c.*, p. 505.

(3) J. Haller, *l. c.*, p. 16, note 2.

(4) Matthieu de Cracovie, *De squaloribus curiae Romanae* (éd. cit. *supra*, p. 518, note 3), p. 32.

Digitized by Google

loribus[1], car l'évêque, sans y faire la moindre allusion au pape ou risquer le moindre trait satirique, y prie avec beaucoup d'onction pour les péchés de tous[2]. Reste le *De squaloribus*. D'après les observations de J. Haller, ç'aurait été alors un ouvrage tout récent[3]. Connaissait-on à Paris, dès avant la fin de 1403, le violent pamphlet dont le professeur de Heidelberg ne niait pas être l'auteur principal?[4]. Pourrait-on trouver dans cette déclaration de Montreuil un argument pour fixer sa rédaction à une date un peu antérieure? Ce rapport fournirait-il un indice de plus en faveur de la présence de Matthieu de Cracovie à Paris dans les dix dernières années du XIVe siècle[5]? Devrait-on plutôt penser que le réformateur aurait été connu à Paris par ses sermons prononcés une vingtaine d'années plus tôt devant Urbain VI ou le clergé de Prague[6]? Autant de questions que je veux laisser sans réponse. Tout ce qu'il convient de faire observer ici, c'est d'abord que, malgré l'abondance de citations juridiques qui le caractérise, le *De squaloribus* a pu provoquer à l'imitation un écrivain qui ne cherchait qu'un modèle de satire et une autorité dont se

(1) E. Amann, *Matthieu de Cracovie*, dans le *DTC*, *l. c.*, col. 391 : « dont le ton rappelle beaucoup le *De squaloribus* ».

(2) Cf. Matthieu de Cracovie, *Oratio ad compaciendum miserie sancte matris Ecclesie pro omni statu concepta per episcopum Matheum Wormaciensem in Polonia doctorem theologie Cracoviensem*, éd. G. Sommerfeldt, *l. c.*, **272**, p. 726-728 : « Domine Jesu Christe, qui ecclesiam tuam sponsam vocare et ejus amabilis et desiderabilis sponsus esse dignaris... » : voilà le ton.

(3) Cf. J. Haller, *l. c.*, **124**, p. 491, note 2.

(4) Cf. J. Haller, *l. c.*, p. 497-500, qui cite le témoignage de Matthieu de Cracovie lui-même, p. 497 : « Fateor siquidem me dictasse prohemium, dedisse materiis ordinem et raciones seu persuasiones morales, theologicas et alias pro maiori parte collegisse, iuridicis allegacionibus et racionibus quasi omnibus exceptis... Dedi operam ut hoc scriptum viri valentes viderent, et specialiter quidam valentissimus utriusque iuris doctor, qui de virtute sua dignanter attemptans (*Var.* acceptans) et prehabita inter nos collacione mutua, trium mensium spacio primum collectum adhuc non plene mundatum videns... racionibus et allegacionibus legum ac canonum tractatum ipsum magistraliter confirmans, impendio sui stili[...] non modice decoravit. Ego autem toto collecto non prius quam post quinque menses viso, paucarum racionum solucionem et conclusionem apposui ». C'est précisément la proportion considérable d'arguments juridiques dans le *De squaloribus* qui oblige à se demander si c'est bien cette source que Jean de Montreuil entend désigner.

(5) Sur ce point, cf. E. Amann, *l. c.*, **1**, col. 389 : « A partir de 1391, on n'entend plus parler de Matthieu à Prague ; à la suite de Trithème, recopié par Du Boulay, beaucoup d'auteurs le font aller à Paris vers ce moment. C'est peu vraisemblable... », comme le lui a appris T. Sommerlad, *op. cit.*, p. 27-29.

(6) Les sermons de Matthieu de Cracovie ont fait l'objet d'études et d'éditions de Gustav Sommerfeldt, *Zu Matthäus de Cracovias Kanzelrednerischen Schriften*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXII, **343**, p. 465-484 ; t. XXIII, **344**, p. 593-615 ; t. XXV, **346-347**, p. 604-625 ; et dans *Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, t. XXIV, **267**, p. 369-388 : *Die Adventsrede des Matthäus de Cracovia vor Papst Urban VI. im Jahre 1385*. On trouverait dans tous ces textes plus d'un passage à proposer comme source éventuelle de Jean de Montreuil, mais en général le ton est bien différent.

Digitized by Google

couvrir à l'occasion, lorsqu'il aurait à son tour profondément enfoncé le trait ; c'est ensuite que, de toute façon, si l'on voulait attaquer le pape d'Avignon, on ne pouvait suivre Matthieu de Cracovie que du point de vue du style, car ce réformateur n'avait flagellé que les vices romains, et plus on visait un but spécial, plus la différence devait être grande. *Imitator styli cracovici :* Jean de Montreuil aurait-il pu expliquer plus brièvement et plus lumineusement le caractère le plus étonnant de sa lettre *Altitudinem tuam :* le ton? Nous sommes donc invités par cette coïncidence à considérer avec plus de faveur que jamais l'hypothèse selon laquelle la lettre *Non scribes* annoncerait l'envoi d'*Altitudinem tuam.* Si nous recueillons maintenant la dernière précision que son texte nous offre, nous verrons surgir deux nouveaux problèmes qui concernent directement notre enquête. Si nous consentons à les poser, nous accepterons la plus salutaire des contraintes, car elle nous obligera à une dernière recherche dont le résultat dépassera peut-être nos espérances.

Jean de Montreuil demande à Nicolas de Clamanges de *présenter* l'opuscule qu'il lui fait parvenir, mais son inquiétude sur l'opportunité de cette présentation est telle qu'il ne se fie pas au jugement de son ami. Il veut qu'il procède à une consultation, et il ne lui laisse même pas la liberté de choisir ses conseillers : il les lui désigne nommément. Cette précaution, indice d'une appréhension grave, nous vaut un recoupement sans prix. Que Nicolas de Clamanges interroge donc sur l'opportunité de sa démarche le chancelier parisien et Muret. Si c'est bien sa lettre *Altitudinem tuam* que Jean de Montreuil soumet au contrôle de ces deux hommes, nous assistons ici à la conjonction que toutes mes observations sur les données historiques et les textes gersoniens avaient eu pour résultat d'écarter : Jean de Montreuil, ainsi que le pense une opinion unanime, aurait bel et bien choisi Gerson comme censeur de sa lettre de 1403 à Benoît XIII. Quoi de plus stimulant qu'une telle contradiction infligée par un texte monstérolien à une conclusion qui pouvait paraître conquise sans témérité? A vrai dire, ce n'est pas la seule, car la présence de Jean Muret dans ce texte n'est pas faite, on va le voir tout de suite, pour simplifier la question.

La lettre *Non scribes* établit une relation entre quatre personnages. Trois sont connus avec certitude : Jean de Montreuil, Gerson, Jean Muret ; un avec la plus grande probabilité : Nicolas de Clamanges. Dans la perspective ouverte par la détermination d'A. Thomas, une cinquième relation est définie : tandis que Jean de Montreuil est à Paris, les trois autres se trouvent réunis auprès du pape. Or, ici, nous rencontrons une difficulté chronologique qui paraît considérable. Jean Muret est l'un des humanistes que M. Coville nous a appris à connaître aussi bien que la

Digitized by Google

chose soit actuellement possible[1]. Dans la mesure où nous sommes renseignés sur lui, nous ne nous attendrions pas à le trouver avec Nicolas de Clamanges et Gerson dans l'entourage immédiat du pape, à la date requise par la lettre *Non scribes*, c'est-à-dire vers octobre 1403. M. Coville déclare en effet que

> Muret avait abandonné la Cour pontificale avant la fin de 1399 ; il résidait au Mans, siège de son bénéfice, quand il offrit à Nicolas de Clamanges ses bons offices pour lui obtenir une prébende capitulaire, sans doute après 1407[2].

Si Muret a quitté Avignon et son pape avant 1400, comment dater de 1403 une lettre qui suppose sa présence en Avignon? Animé par le secret désir de retrouver ma lettre *Altitudinem tuam* derrière *Non scribes*, me serais-je trompé sur la valeur des indices chronologiques que nous présente ce dernier texte? Devrait-on le situer au moment de tractations antérieures à la soustraction d'obédience, ou même dès le début du pontificat? Non, ce recul est tout à fait impossible, et voici pourquoi. D'abord, si l'on raisonne comme nous y autorise la détermination faite par A. Thomas, Jean de Montreuil compte sur Nicolas de Clamanges pour l'introduire auprès du pape. Ce fait nous permet de fixer un *terminus a quo* tout à fait solide. Pour que son ami puisse agir à la cour d'Avignon, il faut qu'il y exerce ses fonctions de secrétaire pontifical. Or, on sait que ce n'est qu'en 1397 que Benoît XIII conféra cet office au célèbre styliste français[3]. La lettre *Non scribes* n'est donc pas antérieure à cette date. D'autre part, elle sollicite l'avis d'un chancelier parisien. A partir de 1395, ce chancelier ne peut être que Gerson. Gerson se serait-il trouvé en Avignon en compagnie de Nicolas de Clamanges entre 1397 et 1399? Dans la mesure où nous sommes renseignés, il faut répondre : non. Je ne parle pas sans précaution, parce qu'on pourrait peut-être m'objecter qu'en toute rigueur l'histoire ne démontre pas que Gerson n'ait pas fait une première visite à Benoît XIII avant 1403. On sait, en effet, depuis l'article si neuf de Mgr E. Vansteenberghe sur *Gerson à Bruges* que, contrairement à ce que tout le monde pensait jusque-là, Gerson n'a pas fait un séjour continu en Flandre de 1396 à 1401. On n'ignore plus, en particulier, que le doyen de Saint-Donat fut absent de Bruges entre le 7 janvier 1397 et le 24 janvier 1398, puis entre le 2 mars 1398 et le 4 juin 1399[4]. Nous n'avons pas à aller au delà de cette date pour la raison que Benoît XIII ayant été enfermé et assiégé dans son palais dès le

(1) Cf. A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 70, 72, 85, 96-97, 154-167, 171-173, 183, et l'ouvrage cité plus loin, p. 647, en P.-S.
(2) A. Coville, *l. c.*, p. 183.
(3) Cf. *supra*, p. 189, note 2.
(4) E. Vansteenberghe, *Gerson à Bruges*, **368**, p. 13-14 ; 15, note 2 ; 43.

Digitized by Google

22 septembre 1398[1], aucun visiteur officieux ou clandestin n'aurait pu, dès lors et pendant quatre ans, tenter de l'aborder sans risquer d'être appréhendé par les hommes de Boucicaut ou de partager sa captivité. Pourrait-on placer au cours de l'une ou l'autre de ces deux absences un voyage de Gerson en Avignon? En soi, ce ne serait ni absolument impossible ni tout à fait invraisemblable. On n'aurait pas de peine à s'expliquer que, pris entre le pape et l'Université, le chancelier n'eût pas voulu choisir sa voie sans étudier cette grave question avec le pape lui-même. Mais le fait est qu'aucune trace d'une telle démarche n'a jamais été découverte. Elle aurait donc échappé à ses contemporains, ce qui paraît difficile à admettre, d'abord parce qu'un homme comme le chancelier parisien, si âprement discuté à Paris, n'aurait pu paraître à la cour pontificale sans y provoquer bien des commentaires et s'exposer aux représailles de ses adversaires ; ensuite et surtout, parce que nous connaissons trois contemporains auxquels elle n'eût pas échappé : Jean de Montreuil, Jean Muret, Nicolas de Clamanges, et qu'un tel secret, confié à trop d'amis, parmi lesquels le bavard prévôt de Lille, eût couru grand risque de n'être point gardé. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à cette conjecture. Rien ne permettant d'admettre que Gerson se soit trouvé avec Nicolas de Clamanges auprès du pape avant octobre 1403, la lettre *Non scribes* est solidement fixée par là à la place que ses critères internes nous avaient induits à lui attribuer. Un document irrécusable nous montrant Jean Muret en compagnie de Clamanges et de Gerson dans les derniers mois de 1403, et très probablement en train d'exercer ses fonctions de secrétaire pontifical, puisque Jean de Montreuil le juge qualifié pour donner à Clamanges un avis autorisé sur le problème de la présentation, on se voit dans l'impossibilité de fixer en 1399 son départ d'Avignon. Il conviendra donc de modifier en conséquence les perspectives du chapitre de *Gontier et Pierre Col* sur la fin de l'humanisme[2].

Le seul moyen d'éviter cette conclusion serait d'admettre soit qu'A. Thomas s'est trompé en nommant Nicolas de Clamanges comme destinataire de *Non scribes*, soit que je me trompe en pensant qu'il s'agit d'une présentation au pape. Nous voici donc conduits à entreprendre une enquête complémentaire dont la nécessité est d'autant plus pressante que Gerson est mis en cause par cette lettre et que, s'il s'agit bien de Nicolas de Clamanges et de présentation au pape, si, en outre, nous pouvons nous convaincre que Jean de Montreuil parle de sa lettre *Alliludinem tuam*, le problème posé par la lettre *Nunc demum* et l'exégèse que j'en ai donnée rebondit de façon inquiétante pour mes conclusions.

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 196.
(2) A. Coville, *op. cit.*, **43**, p. 229-234 ; cf. ch. VIII, p. 140-186.

Digitized by Google

Cette enquête doit être conduite dans le recueil des épîtres de Nicolas de Clamanges, à la recherche d'une lettre qui fasse allusion à *Non scribes*.

2. L'*EPISTOLA XXXVII* DE NICOLAS DE CLAMANGES

Cette lettre existe. Non seulement elle justifie la détermination d'A. Thomas, mais elle confirme de façon décisive mon interprétation de *Non scribes*. Mieux placé que personne pour reconnaître la marque de fabrique, Nicolas de Clamanges ne s'y est pas trompé. Il a lu la lettre de Jean de Montreuil au souverain pontife. Il l'a communiquée aux censeurs choisis par l'auteur lui-même. C'est leur verdict unanime qu'il fait connaître à Jean de Montreuil. Infortuné prévôt de Lille : son chef-d'œuvre a été condamné au panier ! Mais lisons cette lettre capitale dans l'édition Lydius, non sans la collationner sur trois bons manuscrits, les B. N. latins 3127, 3128 et 13061.

Epistola XXXVII ad eundem (scil. Joannem Praepositum Insulensem), de quadam Epistola per ipsum ad Summum Pontificem directa.

Vidi Epistolam per te[1] ad Summum Pontificem editam, quam ante eius traditionem mihi cum nonnullis aliis videndam[2] misisti. Viderunt et illi, per quos illam vna[3] mecum[4] videri dijudicarique voluisti, Cancellarius scilicet Parisiensis et Muretus. Qua perlecta, vna eademque omnium nostrum fuit sententia[5], illi cui dirigebatur minime porrigendam ; non quidem quin vera permulta, vtilia, praeterea ac[6] salubria cum bona satis elegantia contineret, sed quod quaedam eorum nostro iudicio nimis aspera nimis[7] crude[8] atque[9] aperte satirica[10] et quodammodo iniuriosa personae pensata qualitate videbantur. Quare illam arbitrati sumus, plus stomachi atque indignationis in Pontificis animum verisimiliter[11] exulcerandum illaturam, quam fructus aut emendationis. Neque enim quod pace tua dixerim[12], in[13] tantae dignitatis excellentiam quae mortalium sublimissima est[14], tam acri obiurgatione inuehi par fuerat, quæ etiam[15] si

(1) J'emploie pour ce texte les sigles suivants : ms. 3127 = A ; 3128 = B ; 13061 = C ; édition Lydius = L. On verra, pour les dernières lignes, combien cette collation était nécessaire.
Ici, L *om.* per te.
(2) L viuendam.
(3) L vna illam.
(4) A vna mecum illam.
(5) A una eademque sententia omnium nostrum fuit ; C v. e. o. n. sententia fuit.
(6) CL praetereaque.
(7) L *om* aspera nimis.
(8) L nude.
(9) L ac.
(10) L *imprime* Satyricica *et corrige en marge gauche:* Satyrica.
(11) C verisimile.
(12) Nicolas de Clamanges s'amuse à singer les précautions oratoires de son ami : cf. JEAN DE MONTREUIL, *Allitudinem tuam*, § 1 ; *supra*, p. 380.
(13) L *om.*
(14) B et.
(15) L et.

Digitized by Google

errore aliquo manifesto modo fidei integritatem nequaquam[1] violante[2] a recto calle exorbitaret, leni[3] potius ac placida oratione vt a deuio auerteretur, cum sobria verborum castigatione reuerentique humilitate, admonenda fuerat, isque[4] potissimum id agere debebat, qui necdum[5] curando vulneri[6], cui mederi disponebat, suauiora aliqua fomenta adhibuerat, quae secundum artem medicandi, prius tentanda sunt, quam ad extrema atque acerbissima sectionum remedia procedatur. An vero talia admoueras[7] ipse videris, quod nec sciui nec vidi. Vale, et per Muretum nostrum salutatus, verbis meis amicos saluta. Datum Tarasconi[8].

Ce document est pour nous la plus précieuse des récompenses. Il résout nos difficultés les plus graves. Il nous conduit à la certitude. A vrai dire, il n'était pas resté complètement inconnu. Noël Valois l'avait remarqué et s'en était inspiré pour composer une note importante :

C'est vers ce moment que Gerson et Nicolas de Clamanges arrêtèrent au passage une lettre adressée à Benoît XIII par Jean de Montreuil. Les avis qu'elle contenait leur parurent présentés sous une forme trop peu respectueuse (Nicolas de Cl. op., ép. XXXVII, p. 121)[9].

Mais, outre l'imprécision incluse dans la formule « vers ce moment », cette note se fait remarquer par trois caractères qui font de la prise en considération de cette *Epistola XXXVII* dans le problème relatif à *Nunc demum* une opération critique toute nouvelle. D'abord, Noël Valois ne précise pas de quelle lettre écrite par Jean de Montreuil il est question. Cet oubli est d'autant plus curieux que la lettre *Altitudinem tuam* lui était mieux connue. Il est assez probable que c'est à elle qu'il pense, car l'*Amplissima collectio* ne cite en dehors d'elle que la lettre *Exultet coelum* qui, remontant à l'élection de Benoît XIII, ne peut être en cause. Mais je ne sais si l'on peut en être sûr, parce qu'à ce moment il ne tient compte que du texte de Nicolas de Clamanges et lui emprunte l'énoncé du jugement porté sur cette lettre par Gerson et Clamanges. S'il avait fait la liaison entre cette *epistola* et *Altitudinem tuam*, aurait-il pu se dispenser d'ajouter : c'est l'*Epistola XIX*, éditée dans l'*Amplissima collectio*, t. II, col. 1343-1348? Ses habitudes de précision permettent d'en douter. Et ce doute est renforcé par ses positions chronologiques.

(1) C. non.
(2) B violente.
(3) L *imprime* leui *et corrige en marge droite:* leni.
(4) A hisque ; L idque.
(5) L *om.*
(6) L vulnera.
(7) L *imprime* admoneras *et corrige en marge droite:* admoueras.
(8) Nicolas de Clamanges, *Vidi epistolam;* ms. A, fol. 49r°b ; B, fol. 78v°a-b ; C, fol. 46r° ; éd. Lydius, *Epistola XXXVII;* p. 121 a-b.
(9) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 350, note 1. Lorsque le même historien écrit un peu plus loin, p. 417, note 2 : « Vers le même moment [que le sermon de Tarascon], Jean de Montreuil l'avertissait de prendre garde à une nouvelle défection, cette fois définitive », il n'aurait donc pas été superflu d'observer que cet avertissement n'était pas parvenu jusqu'à Benoît XIII.

Digitized by Google

Pour lui, nous l'avons vu, la lettre *Altitudinem tuam*, se situe « vers les premiers jours de l'année 1404 »[1]. On le voit même écrire ce qu'il faut pour la retarder jusqu'à la deuxième quinzaine de février 1404[2]. Or, quand il parle de la lettre interceptée, il conserve assez de flottement pour qu'on n'ait pas le droit d'affirmer qu'il distingue ces deux textes, mais cette référence survient en synchronisme avec un autre événement dont la date diffère de façon assez sensible. C'est en effet lorsqu'il rappelle que

le contentement de l'Université éclata dans une nouvelle lettre qu'elle adressa à Benoît XIII et dans celle qu'elle envoya, en même temps, au cardinal de Saluces[3],

qu'il pense à l'interception faite « vers ce moment ». Il ne détermine pas ce moment, mais la source à laquelle il se réfère expressément sur ce point proposait la plus vraisemblable des dates en parlant d'octobre-novembre[4]. N. Valois paraît plutôt se placer tout de suite après le 9 novembre. De toute façon, il est impossible de retarder cet *éclat* jusqu'au début de janvier. Si donc une lettre de Montreuil fut arrêtée avant la fin novembre 1403, ce ne peut guère être aux yeux de N. Valois celle dont il pense qu'il l'écrivit au début de 1404. Pour pouvoir être interceptée en arrivant au but avant la fin novembre, elle devait avoir été écrite un peu plus tôt, donc en octobre 1403 au plus tard. Ainsi, au moment où N. Valois aurait donné à la lettre *Altitudinem tuam* la date que tout nous invite à juger exacte, il s'est trouvé trop distrait du texte de Jean de Montreuil ou trop prisonnier d'un système chronologique préalablement fixé pour aller jusqu'à prendre conscience qu'il ne pouvait être question que de la lettre *Altitudinem tuam*. L'eût-il fait, rien ne prouve qu'il eût senti le rapport de cette opposition témoignée par Gerson et Clamanges à une lettre de Montreuil avec le problème de la détermination de Gerson comme destinataire de *Nunc demum*. En tout cas, ce rapport que n'avait pas perçu A. Thomas, son prédécesseur, ne paraît pas avoir frappé M. Coville, qui écrit pourtant après lui. C'est fort curieux, car il est non seulement décisif, mais éclatant.

Constatons, tout d'abord, que Nicolas de Clamanges répond à la lettre *Non scribes*. Il se réfère en effet de façon expresse à la requête qu'elle lui présentait. Il a pris connaissance d'une lettre adressée au souverain pontife et que Jean de Montreuil lui a envoyée pour qu'il l'examine et la juge en collaboration avec d'autres censeurs. Il l'a communiquée aux censeurs désignés, à savoir le chancelier parisien et Jean Muret. Il informe Jean de Montreuil du jugement qu'ils ont porté sur l'opportunité de sa

(1) Cf. *supra*, p. 418-419.
(2) Cf. *supra*, p. 419-420.
(3) N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 349-350. Cf. *supra*, p. 410, note 1.
(4) A savoir le *Cartulaire*; cf. *supra*, p. 410, note 1.

Digitized by Google

présentation au pape. Impossible de désirer liens plus manifestes et plus étroits. Mais il y a mieux encore : notre espoir est comblé de la façon la plus heureuse par ce que Clamanges dit du document envoyé par *Non scribes* et de son auteur. Ce texte, il l'a vu : c'est une lettre. Son destinataire, c'est le pape. Son caractère essentiel, c'est d'être satirique et même injurieux pour la personne du souverain pontife. Son auteur, Clamanges n'hésite pas un seul instant à le reconnaître, c'est Jean de Montreuil lui-même. Il le lui dit sans hésiter dès ses premiers mots : *per te ad summum pontificem editam.* Pour lui, cela ne fait donc aucun doute, Jean de Montreuil est personnellement responsable de ce coup droit où l'on a atteint d'emblée le paroxysme de la violence. Cela étant, il est possible, pour la première fois, de s'établir en pleine lumière.

Pour la première fois, en effet, l'histoire prend conscience que Nicolas de Clamanges porte un témoignage précis et irrécusable sur les rapports qui ont existé entre Jean de Montreuil et Gerson à propos de la lettre *Altitudinem tuam*, et règle par contre-coup le problème relatif à la détermination du destinataire de la lettre *Nunc demum agnosco.* Dans sa complexité, ce témoignage nous éclaire sur les deux points de vue où nous nous sommes successivement placés pour tenter de résoudre ce problème avec les ressources mises immédiatement à la disposition de nos prédécesseurs. Il nous montre en effet l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* en présence de Gerson, puis Gerson en présence de la lettre *Altitudinem tuam.* Grâce à lui, nous pouvons franchir la limite qui sépare le vraisemblable du certain. Analysons-le donc, et avec d'autant plus d'attention que, sur le premier point, il semble moins confirmer nos conclusions que les démentir.

Plus notre connaissance de la pensée de Gerson et de son rôle dans la crise du Grand Schisme s'étendait en s'approfondissant, plus nous nous informions de ses sentiments à l'égard de Benoît XIII et de leur expression, plus les thèses fondamentales de son ecclésiologie nous devenaient familières, moins nous pouvions consentir à penser que Jean de Montreuil ait jamais pu songer à consulter un tel personnage sur le fond et la forme d'*Altitudinem tuam*, tout au moins dans les conditions décrites par sa lettre *Nunc demum.* Mais voici deux documents qui mettent hors de doute le fait que toutes nos réflexions tendaient à éliminer : le vrai n'est pas vraisemblable, Jean de Montreuil a consulté Gerson sur sa lettre au pape. La question est de savoir si nous nous trouvons en présence d'un conflit qui soit de nature à nous convaincre d'erreur, ou si la vérité historique ne se dégagerait pas au point d'interférence entre ce fait nouveau et nos inductions précédentes.

Question, à vrai dire, qui mérite à peine ce nom, car, s'il devient certain que Jean de Montreuil, sa lettre écrite, a pensé à Gerson, il est d'autre

Digitized by Google

part immédiatement évident que les rapports qui ont résulté de ce fait diffèrent essentiellement de ce qu'ils devraient être pour que les données de la lettre *Nunc demum* fussent vérifiées. Il suffit de s'en rendre compte pour être assuré que le fait dont nous venons d'être informés marque la limite qu'aucune dialectique ne saurait nous autoriser à franchir, mais que nos réflexions présentent l'intérêt non négligeable de nous rendre ce fait lui-même intelligible. Nous n'avons dès lors à renoncer ni à l'un ni aux autres.

Telle que les deux lettres *Non scribes* et *Vidi epistolam* nous la font connaître, la démarche de Jean de Montreuil auprès de Gerson à propos d'*Altitudinem tuam* ne ressemble en rien à celle dont nous a parlé la lettre *Nunc demum*. Ici, Jean de Montreuil ne rend pas visite à Gerson ; aucune conversation ne s'établit entre eux. C'eût été difficile, l'un étant à Paris, l'autre à Marseille ou à Tarascon. Mais il semble bien que ce ne soit pas seulement la distance qui les sépare : le prévôt de Lille, en effet, ne s'adresse pas directement au chancelier parisien ; il passe par Nicolas de Clamanges. Ce besoin de médiation est peut-être significatif. Il le serait plus encore, et de façon plus sûre, s'il ne s'étendait à un personnage dont nous sommes certains par ailleurs qu'il entretenait avec Jean de Montreuil les relations les plus amicales, Jean Muret. Gardons-nous donc de l'interpréter, car il pourrait ne rien prouver d'autre que le désir de provoquer une consultation de trois amis autour du même texte. Relevons, par contre, comme tout à fait caractéristique, la différence qui porte sur la nature de la consultation. Lorsque l'auteur de la lettre *Nunc demum* a demandé l'avis du maître auquel cette lettre est adressée, il voulait savoir ce qu'il pensait du fond et de la forme d'*Altitudinem tuam*, sans doute afin de la corriger en conséquence. Lorsque l'auteur de la lettre *Non scribes* communique *Altitudinem tuam* à Nicolas de Clamanges, ce n'est plus d'une requête de ce genre qu'il s'agit : il est trop tard. Tout ce que le prévôt veut savoir, c'est s'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à ce que sa lettre atteignît son destinataire. Les jugements sollicités de part et d'autre sont donc de nature différente, et chacun occupe dans le temps une position relative qui achève de distinguer les situations. *Nunc demum* parle d'une consultation parisienne qui a eu lieu avant l'expédition de la lettre au pape ; *Non scribes* demande une consultation *in extremis*, plus tardive et qui ne laissera place à aucune correction. Or, c'est seulement dans ce dernier cas que Gerson paraît. Si Jean de Montreuil pense au chancelier parisien, ce n'est donc pas du tout en qualité de conseiller technique ou de correcteur littéraire, mais uniquement comme à l'un des hommes les plus capables de dire si sa lettre peut, sans trop d'inconvénients, être remise au souverain pontife. D'un commun accord, les lettres *Non scribes* et *Vidi epistolam* écartent

Digitized by Google

Gerson des perspectives monstéroliennes au moment où fut rédigée la lettre *Nunc demum*. Lorsqu'elles l'y placent, il s'en faut du tout au tout qu'elles établissent l'existence des rapports qui seraient requis pour que les exigences internes de *Nunc demum* fussent satisfaites et nos réflexions frappées de stérilité, car elles ne prouvent aucunement que Jean de Montreuil ait été conduit à choisir Gerson comme censeur, soit par suite de relations amicales ou littéraires, soit parce qu'il aurait pu penser que le chancelier se trouverait spontanément d'accord avec lui. La réalité est tout autre.

Décidé à déclencher son offensive, le prévôt de Lille n'est pas résolu pour autant à faire preuve de témérité. Ayant quelques raisons d'être inquiet, il réclame un dernier contrôle. Dans ce dessein, il s'adresse à deux amis. Rien de plus naturel, puisqu'il s'agit de deux humanistes également bien placés pour le comprendre, pour sonder les dispositions de Benoît XIII et pour conjurer au besoin les fâcheux effets produits par le pamphlet de leur émule parisien. Mais à Nicolas de Clamanges et à Jean Muret, il adjoint le chancelier Gerson : pourquoi? Est-ce parce qu'il s'agirait d'un trio, ou plutôt d'un quatuor d'amis habitués à traiter en commun leurs intérêts les plus graves? S'il en était ainsi, ces deux lettres suffiraient non certes à rendre vraisemblable la détermination de Gerson comme destinataire de *Nunc demum*, mais, parce qu'elles établiraient que Jean de Montreuil traitait Gerson en ami, à rendre une certaine probabilité à l'hypothèse d'un échange de correspondance entre eux, donc un certain poids aux raisons qu'on pourrait alléguer en faveur de telle ou telle identification. Peut-il en être ainsi?

Que Jean de Montreuil ait pu être l'ami de Gerson, c'est ce que je me garderai bien de nier. Je m'en garderai pour plusieurs raisons dont la principale est que mon enquête porte précisément sur cette éventualité. Fermer les yeux à un document qui établirait qu'il y a là un fait serait donc commettre la pire des erreurs. Je n'y suis pas disposé. Mais la ferme volonté de déférer au contenu réel des textes inclut le discernement de ce contenu même. Or, ici, pour trouver en ces deux lettres la preuve que des relations amicales ont existé entre le prévôt de Lille et le chancelier parisien, il faudrait les aborder avec une idée préconçue et la résolution de les interpréter en ce sens. Cette preuve, en effet, n'y est pas. Si je ne craignais d'exagérer, je dirais même que ce qu'on y trouve, c'est la preuve du contraire.

Cette preuve n'y est pas, car Jean de Montreuil n'exprime aucunement le motif qui l'induit à se référer au chancelier. Devant ce silence, deux attitudes sont possibles. Ou bien le respecter et s'interdire d'aller au delà du texte, ou bien s'efforcer de découvrir ce motif par conjecture. J'aimerais mieux la première solution, parce qu'il me paraît peu prudent

Digitized by Google

de profiter de cette première rencontre pour forcer le mystère. Mais il est pratiquement impossible de s'y tenir, parce que les historiens qui ont été informés par A. Thomas ou par M. Coville ne manqueront pas de trouver en cette conjonction silencieuse une preuve suffisante que je commets une erreur. J'irai donc au devant d'eux, c'est-à-dire un peu plus loin que le texte lui-même, mais simplement afin de leur faire constater que, tel que nous le lisons sous la plume de Jean de Montreuil ou de Nicolas de Clamanges, il paraît tout d'abord impuissant à nous départager, tant il s'accommode aisément de nos préjugés de sens contraire. Pour ceux qui l'abordent avec la conviction que Gerson a été le correspondant, le conseiller, le correcteur, l'ami de Montreuil, il ne constitue pas autre chose qu'une vérification de cette idée préalable, puisqu'il permet de constater que Montreuil assimile Gerson à ses amis Clamanges et Muret au point de le consulter avec eux sur l'une de ses œuvres les plus caractéristiques, sur l'une de ses démarches les plus graves. Pour moi qui n'y parviens qu'après avoir mesuré la faiblesse de l'opinion traditionnelle et accumulé les raisons de ne pas croire à de telles relations amicales, il ne se montre pas moins prêt à confirmer ma position, pour peu qu'on y remarque l'absence de tout signe contraire et la facilité avec laquelle il se laisse limiter à une portée beaucoup plus réduite, exclusive de rapports amicaux.

Du fait que Jean de Montreuil recourt à Gerson en même temps qu'à ses deux amis, on ne saurait conclure, en effet, qu'il assimile purement et simplement ces trois personnages. Avec Nicolas de Clamanges, il n'avait pas besoin de multiplier les précisions. Pour nous, il eût mieux fait d'être plus clair. Mais, à le prendre tel qu'il est et tel qu'il s'exprime, on doit avouer que son recours à Gerson ne signifie peut-être pas autre chose que le désir de consulter, outre ses amis, un conseiller remarquable par sa compétence. Si l'on en tombe d'accord, on peut faire un pas de plus dans ce sens : quelle qu'ait été la confiance que Jean de Montreuil ait eue en ses deux amis, il a fort bien pu se demander si leur amitié ne leur inspirerait pas une bienveillance excessive et par là même fatale à ses intérêts. Gerson serait alors l'étranger qui viendrait rétablir l'équilibre. Cette hypothèse admise, rien n'empêche de la pousser à fond, aussi loin qu'il est nécessaire pour rejoindre nos observations et réflexions. Supposons, en effet, Jean de Montreuil aussi bien et mieux renseigné que nous sur l'attitude, les dispositions, la politique du chancelier parisien et pouvant éprouver aussi bien et mieux que nous le sentiment qu'un fossé les séparait. Y aurait-il là une raison suffisante pour que l'idée de le consulter n'ait pu lui venir, ou pour que, si cette idée lui était venue, il l'eût repoussée? Le consulter comme le dit la lettre *Nunc demum*, oui ; comme le disent *Non scribes* et *Vidi epistolam*, non.

Digitized by Google

Non, car si Jean de Montreuil avait considéré Gerson comme le représentant le plus remarquable d'une conduite opposée à la sienne, il n'aurait pu se dissimuler d'autre part que l'opposition était encore plus accusée entre Benoît XIII et l'auteur d'*Altitudinem tuam*. Désireux de se rendre compte de l'accueil que sa lettre recevrait de la part de Benoît XIII, il aurait fort bien pu considérer comme une expérience significative et aussi décisive que possible la réaction de Gerson à ce même texte. De là son désir d'obtenir non seulement l'avis de ses amis, mais encore le jugement du chancelier. Plus compliquée, cette interprétation n'est pas moins plausible que l'autre. Elle l'est même un peu plus, parce qu'elle a l'avantage de ne pas résulter d'une pétition de principe mais de données historiques. Dire que, jusqu'à ce point, le texte les supporte également toutes deux, c'est donc se montrer beau joueur. On le peut, à la condition de ne pas s'en tenir à cette conclusion, car, si l'on veut être sensible à toutes les nuances, il devient assez clair que la balance penche en ma faveur.

Il est d'abord remarquable que, tout en composant le groupe Clamanges-Gerson-Muret, Jean de Montreuil introduise une curieuse disparité dans le traitement qu'il réserve à son ami Muret et à Gerson. Seul le chancelier parisien reçoit le titre de *dominus: consultis domino cancellario parisiensi et Muretо*. Le trait est menu, mais on aurait tort de le négliger, parce qu'il trahit un dessein volontaire, opposé à la construction même de la phrase. Si Jean de Montreuil s'était abandonné à sa plume, il aurait soit omis *domino*, soit écrit *dominis* après *consultis*. *Domino* est intentionnel ; il prouve que le prévôt de Lille ne se permet pas avec le chancelier la même familiarité qu'avec Muret. Nicolas de Clamanges nous permet d'aller plus loin. Dans sa lettre, on peut dire que c'est Gerson lui-même qui accentue le contraste et qui s'éloigne des trois amis. Consulté avec Clamanges et Muret, le chancelier a prononcé la même sentence qu'eux, mais, son rôle officiel terminé, il reprend son indépendance, et se distingue de Clamanges et de Muret par un trait qui me paraît tout à fait significatif. Jean Muret a chargé Clamanges de saluer son ami : *per Muretum nostrum salutatus*. D'autre part, Clamanges charge Montreuil de saluer ses amis de sa part. Or, dans cet échange de saluts amicaux, Gerson n'intervient pas. A la différence de Muret, il n'a donc rien d'amical à faire dire à sa victime. A la différence de Clamanges, il ne compte donc pas sur Montreuil comme sur un intermédiaire auprès de ses amis parisiens. Tout se passe comme si Jean de Montreuil se réduisait pour lui à la lettre *Altitudinem tuam*, sans que sa personne lui soit chère, sans même qu'elle revête de consistance à ses yeux.

Concluons : si l'on s'en tient aux textes et si l'on renvoie, comme on doit le faire, après leur examen la détermination des relations qui ont pu

Digitized by Google

exister entre Montreuil et Gerson, les deux lettres *Non scribes* et *Vidi epistolam*, loin d'infirmer nos réflexions sur les données de l'histoire, les mettent au point en permettant d'établir que l'on interpréterait de façon incorrecte le jeu des vraisemblances en y lisant la preuve que Jean de Montreuil n'a pu soumettre à Gerson sa lettre *Altitudinem tuam*, mais que s'il est de fait que cette communication a eu lieu, il est également certain qu'elle a différé des conditions décrites par *Nunc demum*, et par conséquent, qu'elle ne peut servir ni à prouver l'existence de rapports amicaux entre Montreuil et Gerson ni à déterminer Gerson comme destinataire de *Nunc demum*.

Un fait est dorénavant acquis : Gerson a lu la lettre *Altitudinem tuam* et l'a jugée. Voyons maintenant jusqu'où nous pouvons aller dans la connaissance de ce fait et dans quelle mesure il s'accorde avec les observations que nous a suggérées la lecture de cette lettre ou avec la décision critique d'Antoine Thomas.

Par la nature même de la consultation à laquelle il était convié, Gerson était détourné de donner son avis par écrit et de le faire connaître directement à Jean de Montreuil. C'est à Nicolas de Clamanges qu'il devait répondre. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'on ne trouve aucune trace de réponse dans les *opera omnia* du chancelier, et l'on n'aurait guère de chances d'en découvrir parmi les manuscrits. Observons toutefois qu'une telle situation comporte à son tour un certain argument contre l'existence de relations amicales entre Gerson et Montreuil. Si ces deux hommes avaient eu l'habitude de correspondre, il est assez probable que Gerson ne se serait pas contenté de confier son jugement à Clamanges, mais que plus sa surprise et son inquiétude auraient été grandes, plus il aurait eu à cœur d'expliquer à Montreuil les raisons de sa condamnation. Sans transformer un silence documentaire, qui n'est peut-être que le signe d'une lacune, en preuve d'une absence de sentiments ou de relations, on doit constater le fait et dégager ce qui, normalement, en résulte. En tout cas, nous ne savons ce qui s'est passé que par ce que nous en dit Nicolas de Clamanges. Ne perdons rien d'un témoignage unique et si précieux pour nous.

Recevant des mains de Nicolas de Clamanges la lettre de Jean de Montreuil, Gerson l'a lue de bout en bout — *perlecta*. En l'étudiant comme nous l'avons fait, nous nous sommes donc placés dans les conditions les plus favorables à l'intelligence du jugement gersonien, qu'il soit ou non conforme aux inductions que ce texte nous a suggérées. Or, la première constatation que nous permette Nicolas de Clamanges, c'est qu'il nous prive du récit qui seul eût comblé nos vœux, mais ce qu'il nous donne est tel que l'histoire est inexcusable de ne pas avoir tenu compte de son témoignage. Pour savoir tout ce que nous aurions intérêt à savoir, il

Digitized by Google

aurait fallu que le secrétaire pontifical racontât au prévôt de Lille la consultation tenue entre Gerson, Muret et lui. Malheureusement, lui qui ne recule pas toujours devant ce genre littéraire a mieux aimé, en cette occurrence, être bref que pittoresque et complet. Regrettons-le, mais, sachons lui gré de nous avoir conservé l'essentiel. Grâce à lui, nous sommes non seulement assurés que Gerson a lu la lettre *Altitudinem tuam*, mais nous connaissons la réaction gersonienne authentique. Bien qu'il n'ait pas eu pour but d'en isoler tous les traits originaux et caractéristiques, ce qu'il en dit est assez clair pour que soit mis hors de discussion l'un des faits les plus importants de notre enquête : Gerson a jugé la lettre *Altitudinem tuam*, et son jugement diffère essentiellement de celui que lui attribue l'histoire. Dès lors, nous pouvons dépasser de beaucoup les réserves que nous dictaient les vraisemblances. Nous avons été conduits à constater que toutes s'opposaient à ce que Gerson ait prononcé sur *Altitudinem tuam* le jugement que rapporte *Nunc demum*. Ici, nous parvenons à la certitude. Si nous écoutons Nicolas de Clamanges de préférence à l'historien de Jean de Montreuil, nous serons convaincus que la lettre *Nunc demum* n'a pu être adressée à Gerson. Écoutons-le et tâchons de le comprendre. Il ne dit pas tout ce que nous voudrions savoir, mais ce qu'il dit est d'une clarté décisive.

Dès l'abord, le témoignage de Clamanges porte sur un verdict remarquable par sa concision, sa fermeté catégorique, son opposition au jugement que, depuis A. Thomas, l'histoire prête à Gerson. Non, a déclaré le chancelier, non : la lettre *Altitudinem tuam* ne doit pas être remise à son destinataire. Pourrions-nous espérer confirmation plus totale de notre sentiment que l'opinion universelle supposait une impossibilité historique, et de l'objectivité de notre enquête textuelle ? Voici, enfin, que sous nos yeux se formule de façon authentique la réponse gersonienne aux outrances de Montreuil. N'eût-il articulé que ce *non possumus*, le vrai Gerson se distinguerait radicalement du timide censeur dont parle la lettre *Nunc demum* et que, d'un commun accord, l'histoire a pris pour lui. Mais Gerson ne s'est certainement pas contenté de prononcer son verdict, il l'a justifié. Nicolas de Clamanges en témoigne. Malheureusement, au lieu de rapporter à Montreuil, au moins en substance, les propres paroles du chancelier, la lettre *Vidi epistolam* lui donne d'un seul bloc les raisons qui ont entraîné la décision commune des trois censeurs. A vrai dire, elle ne pouvait peut-être pas faire autrement, puisqu'elle affirme que la sentence fut portée à l'unanimité : *una eademque omnium nostrum fuit sententia.* Ce que l'*Epistola XXXVII* fait connaître à Jean de Montreuil et à l'historien, c'est donc indivisément le jugement de Gerson et celui de ses assesseurs. Il est possible, et même plus probable qu'une déclaration aussi simple que celle que nous allons lire n'épuise

Digitized by Google

pas le contenu de la réaction gersonienne, mais l'essentiel est qu'elle ne la trahisse aucunement. Il semble que nous puissions faire crédit à Clamanges.

Après avoir lu la lettre *Altitudinem tuam*, Gerson, Jean Muret et Nicolas de Clamanges se sont trouvés d'accord pour avouer qu'elle leur donnait des impressions mélangées. Non sans délicatesse, Clamanges commence par énumérer leurs réflexions favorables. Il est pratiquement impossible de savoir si les choses se sont présentées dans cet ordre au moment de leur consultation. En tout cas, une fois la condamnation énoncée, Nicolas de Clamanges est assez généreux pour insister sur les qualités littéraires et morales de la lettre qu'ils rejettent, et il choisit à cette fin les termes les plus capables de flatter la vanité de l'auteur. Dans cette lettre, ils ont distingué de très nombreux passages tout à fait vrais, utiles et même salutaires, le tout exprimé en un style d'une réelle élégance. L'humaniste peut se déclarer satisfait. Pour moi, je ne me charge pas de dire si *permulta* remonte à Gerson, ni si le chancelier aurait concédé que la plus grande partie de cette lettre ne souffrait d'aucun défaut. Nous avons sans doute affaire ici à une majoration de bienveillance, inspirée par la courtoisie, l'amitié ou la compassion. Peu importe, car Nicolas de Clamanges ne s'y arrête pas. Ces éloges à peine accordés, il révèle à l'auteur impatient le motif de leur décision : certains passages les ont choqués par leur caractère excessif de rudesse, de dureté, ou même de satire manifeste. Tel est, du moins, leur sentiment. Il leur est dicté non seulement par la lecture de cette lettre mais par la considération de son destinataire. Pour peu que l'on réfléchisse à ce qu'il est, une telle liberté de langage ne peut aller sans quelque chose d'injurieux pour sa personne. Si Jean de Montreuil s'est laissé emporter par sa verve, c'est sans doute qu'il a quelque peu oublié à qui il s'adressait. Écrivant au mortel revêtu de la dignité la plus sublime, il aurait dû réfléchir qu'il ne convenait pas de s'emporter contre lui en reproches aussi aigres. Le défaut constaté, les trois censeurs n'ont pas eu de peine à prévoir ses suites. Si l'on remettait cette lettre au souverain pontife, elle produirait en son esprit l'effet contraire à celui que cherchait son auteur. Au lieu d'y porter des fruits d'amélioration, elle l'ulcérerait à fond et l'enflammerait d'un courroux indigné.

N'eût-il écrit que cela, Nicolas de Clamanges apporterait à nos observations l'appui d'une autorité décisive. Il serait dorénavant établi que Gerson n'aurait pu lire cette suite de reproches convergents sans se persuader que, non content de manquer son but, le prévôt de Lille allait déterminer les réactions les plus funestes, les plus contraires d'ailleurs à ses désirs. Il serait dès lors clair comme le jour qu'il n'aurait pas lu la lettre *Altitudinem tuam* avec les yeux du censeur dont parle *Nunc demum*.

Digitized by Google

Mais Nicolas de Clamanges va plus loin et, si je ne me trompe, la suite de son texte présente l'intérêt majeur de nous révéler un aspect de cette réaction collective qui appartient de façon caractéristique à Gerson, et peut-être à lui seul.

Jean de Montreuil a donc fait fausse route. C'est du moins ce qu'ont décrété d'un commun accord les trois censeurs mobilisés par lui. Son ami n'hésite pas à le lui dire, mais, faisant peut-être écho à une sagesse plus profonde, le sage Nicolas de Clamanges ne se contente pas de faire connaître à l'écrivain inquiet une décision mortifiante : il la justifie en l'expliquant. C'est le meilleur moyen de prévenir un sursaut d'amour-propre ou d'indépendance.

N'est-il donc jamais permis de présenter des observations au souverain pontife, va sans doute s'écrier l'auteur d'*Altitudinem tuam*. Clamanges se garde bien de soutenir cette thèse. Tout comme les canonistes médiévaux, comme les théologiens contemporains du Grand Schisme, comme Gerson lui-même, il admet, en principe, que le pape peut s'écarter du droit chemin et tomber dans une erreur manifeste. C'est une concession importante. Elle est immédiatement compensée par une incise restrictive dont le sens n'est malheureusement pas tout à fait clair : *modo fidei integritatem nequaquam violante*. Comment comprendre *modo*, comme un substantif ou comme un adverbe? La première interprétation serait la plus normale, mais la seconde ne paraît pas improbable. Pour choisir, il serait bon de connaître à fond la syntaxe de Nicolas de Clamanges. Le choix n'étant pas indispensable à notre dessein, je crois pouvoir me dispenser ici d'une longue enquête philologique qui s'imposera à l'historien de Clamanges, surtout à quiconque voudra étudier sa doctrine de l'Église ou, plus précisément, de l'infaillibilité pontificale. Pour moi, je n'ai qu'à indiquer dans quel sens nous serions engagés selon la nature de *modo*.

Supposons que *modo* soit un substantif. Clamanges aurait alors écrit que le pape peut tomber dans l'erreur d'une façon qui n'offense en rien l'intégrité de la foi. Rien de plus simple, encore que cette simplicité recèle une complication. On peut se demander, en effet, s'il s'agirait là d'une pure constatation de fait ou d'une affirmation de principe. Dans le premier cas, Clamanges énoncerait tout bonnement son hypothèse, et laisserait la porte ouverte à une éventualité plus grave. Parlant d'une erreur où la foi ne serait pas compromise, il dirait quelle serait la protestation permise en pareille occurrence. Dans le second cas, il rappellerait au passage que, quel que puisse être le caractère manifeste de l'erreur papale, on sait assez qu'elle ne porte jamais en aucune manière atteinte à l'intégrité de la foi. Supposons maintenant que *modo* soit un adverbe. Une difficulté syntaxique pourrait s'y opposer, le verbe n'étant pas au subjonctif : mais c'est ici qu'il faudrait savoir si Clamanges ne pourrait

Digitized by Google

construire une phrase de ce type, *violante* s'accordant avec *errore*. Il restreindrait alors les observations qu'il veut présenter à Montreuil au cas où l'erreur manifeste du pape ne relèverait pas de l'ordre de la foi. Deux conséquences résulteraient de cette interprétation : d'abord, en doctrine, Clamanges admettrait que le pape peut errer dans la foi ; ensuite, en pratique, ses exhortations à une sage réserve seraient expressément limitées aux cas où la foi ne serait pas en cause. Si nous connaissions mieux la théologie de Nicolas de Clamanges, nous pourrions trancher la difficulté syntaxique, et réciproquement.

Que la solution devienne ou non possible un jour, il est d'ores et déjà hors de doute que, dans le cas de Benoît XIII, il n'y a pas eu d'erreur contre la foi. Dès lors, même si Jean de Montreuil était jusqu'à un certain point autorisé à critiquer sa conduite, il aurait dû respecter la loi fondamentale qui régit en toute occurrence une intervention si délicate. Pour ramener dans le droit chemin cette autorité suprême, il aurait fallu la prévenir en usant de paroles douces et paisibles, et ne la reprendre qu'avec sobriété et humble respect. Loi générale qui aurait dû s'imposer de façon particulièrement stricte à Jean de Montreuil, puisqu'il n'avait pas encore appliqué à la blessure qu'il se disposait à soigner les baumes les plus doux par lesquels, selon les règles de l'art, il convient toujours de commencer. Dédaigneux des prescriptions de la médecine au moment même où il prétend guérir, l'auteur d'*Altitudinem tuam* est allé d'emblée aux remèdes extrêmes, aux plus douloureuses amputations[1].

Telle est du moins la situation qui s'est offerte aux regards des censeurs consultés. Ils n'ont connu que la lettre *Altitudinem tuam*. Jean de Montreuil aurait-il pris, en réalité, la précaution qu'on lui conseille ici ? Aurait-il commencé par couvrir d'onguents suaves les blessures qu'on le voit maintenant traiter avec tant d'énergie ? Clamanges ne peut le nier. Tout ce qu'il sait, c'est qu'il n'a jamais vu un texte de ce genre, qu'il n'en a jamais entendu parler. Il ne prétend pourtant ni exclure cette hypothèse favorable au bon sens du prévôt, ni repousser les conséquences qui en découleraient. Si le terrain avait été préparé, la lettre *Altitudinem tuam* serait-elle répréhensible ? A Jean de Montreuil de voir : *ipse videris*. En attendant, il peut être sûr que son factum ne sera pas remis à Benoît XIII.

(1) Il n'est sans doute pas imprudent de supposer, à l'arrière-plan de ces métaphores médicales, une réminiscence cicéronienne ; cf. CICÉRON, *De officiis*, I, 38 ; éd. MUELLER, p. 47, l. 3-8 : « Sed, ut ad urendum et secandum, sic ad hoc genus castigandi raro invitique veniemus nec umquam nisi necessario, si nulla reperietur alia medicina ; sed tamen ira procul absit, cum qua nihil recte fieri, nihil considerate potest ». Par son emportement et sa précipitation, Jean de Montreuil a violé l'une des lois qu'aucun humaniste ne devrait pouvoir répudier.

Digitized by Google

Remarquable à tous égards, cette réaction nous intéresse ici surtout par le fait qu'on peut très probablement y reconnaître un trait gersonien. Ce que Clamanges décrit, en effet, sous sa métaphore médicale, c'est l'un des aspects, et non le moindre, de la politique de Gerson à l'égard de Benoît XIII. Tout ce que nous avons dit à ce sujet le prouve. Gerson a toujours pensé que, dans une situation de ce genre, plus fait douceur que violence. Or, le texte soumis à son jugement faisait fi de toutes les précautions, de toutes les temporisations nécessaires à sa diplomatie. Contre une lettre qui venait contrecarrer de la façon la plus directe les démarches dont il était personnellement responsable, le chancelier a donc dû protester avec plus d'énergie que ses deux partenaires. Et l'on a quelques raisons de penser que la métaphore qui joue un rôle si important sous la plume de Clamanges traduit fidèlement, et peut-être littéralement, une des idées essentielles émises par Gerson au cours de la délibération des trois censeurs. Nous savons, en effet, qu'avant de servir à Clamanges, cette métaphore avait servi au chancelier. Le sermon du 4 juin 1403, tel qu'il est édité, nous l'a conservée :

> Praecessit ergo medicina quaedam fortis et velut corrosiva in ipsa substractione. Nunc suavior adhibenda erat in nova restitutione[1].

Ayant à décrire une suite d'actes dont l'ordre avait été indépendant de sa volonté, l'orateur devait faire passer la médecine corrosive avant la médecine suave, mais l'on sait assez que tel n'aurait pas été l'ordre gersonien. L'important est que ces deux lignes suffisent à établir le fait que Gerson se représentait l'action du gouvernement et du clergé de France auprès de Benoît XIII sous l'image d'une thérapeutique dont l'état du malade devait régler l'application. D'ailleurs, il s'établit entre elles et la lettre de Clamanges une double coïncidence verbale sur *suavior/ suaviora; adhibenda/adhibuerat*, qui donne à ce rapprochement une réelle force probante. Ou bien Gerson a communiqué à ses amis le texte de son sermon du 4 juin, ou bien, au cours de leur conversation, il s'est exprimé sur la méthode requise par les circonstances en reprenant la comparaison qu'il avait déjà proposée à Paris.

On peut dès lors conclure sans imprudence que la lettre *Vidi Epistolam* nous permet d'atteindre, précisément par cette image, les paroles mêmes que Gerson dût prononcer devant Clamanges et Muret après lecture du texte soumis à son jugement. Tout se passe comme si le chancelier avait alors, par la plus naturelle des réminiscences, revendiqué en ces termes le privilège de continuer à diriger seul la nouvelle politique française auprès du pape, sans être dérangé dans une thérapeutique nécessairement

(1) J. Gerson, *Sermo factus feria II Pentecostes;* t. II, col. 41C.

Digitized by Google

lente par les interventions bruyantes et intempestives d'amateurs aussi brouillons que mal informés.

Au moment où, par le truchement de Nicolas de Clamanges, nous percevons la réaction gersonienne authentique à la lettre *Altitudinem tuam*, nous assistons en même temps à l'effondrement de tout ce que l'histoire a construit sur la lettre *Nunc demum* mal interprétée. Mis en présence de cette lettre de Montreuil au pape, sollicité de porter un jugement sur elle, Gerson ne s'est nullement comporté comme l'avait fait le maître dont la lettre *Nunc demum* rappelle et discute la sentence, comme l'a cru A. Thomas, et comme tout le monde l'a raconté après lui. Insensible, et pour cause, au fait que Térence paraisse en ce texte, il s'est bien gardé d'accorder à ce pamphlet incendiaire un laissez-passer que toute sa pensée, toute son action nous rendaient invraisemblable. Dans des circonstances où on ne lui demandait pas une sentence d'ordre littéraire mais un jugement pratique sur une démarche qui intéressait au plus haut point la vie de l'Église, il ne s'est pas tiré d'affaire par une observation de détail que Jean de Montreuil aurait pu aisément rétorquer. Il a agi avec gravité, avec énergie, avec sagesse. Soucieux des intérêts supérieurs des institutions au service desquelles il dépensait son talent et ses forces, attentif au succès de la mission dont il était en train de s'acquitter, il n'a pas hésité à prendre une mesure sévère. On l'interroge sur un message laborieusement construit, manifestement inspiré par les meilleures intentions et tout chargé d'espérance : il l'intercepte. A ce geste, nous reconnaissons notre chancelier. Mais que nous sommes loin de *Nunc demum !* Que nous sommes loin de l'histoire !

Par une décision digne d'un homme d'Église averti et prudent, pour des motifs qui n'ont rien à voir avec celui qu'avait découvert un érudit fort mal inspiré et qui seul a subsisté dans l'histoire, Gerson s'est opposé à ce que la démarche inconsidérée de Montreuil s'accomplît. Devant ce verdict, qu'a fait la victime? Par la plus heureuse et la plus paradoxale des fortunes, nous ne l'ignorons pas. Jean de Montreuil a répondu à Nicolas de Clamanges. Cette lettre, négligée par tous, se trouve dans le manuscrit 13062. Lisons-la ; nous achèverons ainsi de constater à quel point l'on s'est mépris sur ce que les lettres *Altitudinem tuam* et *Nunc demum* ont à nous apprendre des rapports qui ont existé entre le prévôt de Lille et le chancelier parisien.

Digitized by Google

3. LA LETTRE *NON VACAT*

Non vacat tuis extensius litteris replicare, repetere suffecerit in meis Virgilii sententia cautum esse summum pontificem debere ex rei nouitate non turbari qui saxum diu voluit. Nec potui quod in fine dicitur applausiue pariter et vere loqui[1]. Id insuper agere me docuit scripturarum tuarum super facto (*39r°*) ecclesie discursus sine circuitione ac processus ei cui tunc licet admonitio recens foret maxime in epistola cuius initium est *Coegit* rigorosus, ac me nichilominus compellebat excicium imminens recidiui. Si autem cernerem te volentem in caribdim lapsum ire, aut inscium in scillam cadere uel abyssum, non *cum sobria reuerentique verborum humilitate*, ut consulis, reuocarem[2], immo nec apprehenderem pallio uel tunica, sed vnguibus in guttur vehementer iniectis cum omni terrore cohiberem. Vis tu paucis scire verbis, frater carissime, circa istud Johannis augurium *ut cum fuerit factum credas*[3] ? Antequam perpauca labantur tempora, hoc est quod me angit, *non est auditum a seculo*[4] quoad ex obstinatione ista sequetur magnum malum, quod quidem tametsi animus iubeat detegere a tua tamen circumspectione coniecturandum magis fore[5] quam presentibus inscribere consilium fuit. Demum *in hoc vos laudo*[6], fratres domini mei ac magistri carissimi, quod meas insulsias *minime porrigendas* esse[7] decreuistis postquam *stomachi plus atque indignationis in pontificis* ipsius *animo, quam* eas *fructus aut emendationis* parituras rati estis[8]. Verissimum non dubito attendentes comicum illud esse : *veritas odium parit*[9]. Vale, et si amicis deferre vis et simul complacere, cogita de reditu. Scripta parisius vicesima quinta ianuarii, cum superioribus superposita iam cera impositaque sera essent[10].

Oubliée par les éditeurs de l'*Amplissima collectio*, cette lettre n'a pas eu la consolation de voir son *incipit* relevé par A. Thomas pour être attribué à un destinataire. Inédite et *nullius*, il est pourtant également manifeste qu'elle s'adresse à Nicolas de Clamanges et que l'on n'aurait pas dû pouvoir traiter de *Nunc demum* et des problèmes qui y sont impliqués sans la prendre en considération. Réparons cette erreur, et montrons tout d'abord que c'est pour Clamanges qu'elle fut écrite.

Ce qui est le plus évident, parce que c'est la première chose que déclare son auteur, c'est qu'elle constitue une réplique. Cette réplique doit être rattachée aux textes que nous venons d'étudier, car c'est ce qui se révèle

(1) Cf. Jean de Montreuil, *Altitudinem tuam*, § 9 ; *supra*, p. 506.

(2) Allusion à Nicolas de Clamanges, *Epistola XXXVII ;* cf. *supra*, p. 526.

(3) Encore un point où l'Écriture ne paraît pas à tous les yeux, bien qu'elle soit sous-jacente ; cf. S. Jean, XIII, 19 : « Amodo dico vobis, priusquam fiat : *ut cum factum fuerit, credat*is, quia ego sum » ; XIV, 29 : « Et nunc dixi vobis priusquam fiat : *ut cum factum fuerit, credat*is ».

(4) Et un autre : cf. S. Jean, IX, 32 : « *A saeculo non est auditum* quia quis aperuit oculos caeci nati ».

(5) Ces deux derniers mots ont été rétablis par une deuxième main au-dessus de la ligne.

(6) Encore une réminiscence scripturaire implicite : cf. *I Corinthiens*, XI, 22 : « Quid dicam vobis ? Laudo *vos? In hoc* non *laudo*.

(7) C'est le libellé même de la sentence, telle que Nicolas de Clamanges, *Epistola XXXVII*, *supra*, p. 525, l'a fait connaître à Montreuil.

(8) C'est la raison alléguée par Nicolas de Clamanges, *l. c.*, p. 525.

(9) Térence, *Andria*, I, 1, 68 : « obsequium amicos, *veritas odium parit* ».

(10) Jean de Montreuil, *Non vacat*, **182** ; ms. 13062, fol. 38v°-39r°.

Digitized by Google

aussitôt après par la citation que Jean de Montreuil fait de lui-même : *nec polui, quod in fine dicitur, applausive pariter et vere loqui*, voilà qui forme le lien le plus étroit et le plus visible avec la lettre *Allitudinem tuam*. Le prévôt de Lille défend donc ici les conclusions établies par sa lettre au pape. Contre qui ? Contre un adversaire peu qualifié, à son avis, pour les attaquer, puisqu'il lui avait donné, dans ses œuvres relatives à l'état de l'Église, l'exemple d'une franchise sans détours. Contre un adversaire caractérisé par le fait qu'il a été l'interprète d'une condamnation collective et qu'il l'a exprimée dans les propres termes que nous avons lus plus haut sous la plume de Nicolas de Clamanges : *plus stomachi...* Contre un adversaire, enfin, qui est son ami, qu'il appelle son frère très cher, *frater carissime*, et qu'il invite à penser à son retour à Paris. Cet adversaire, c'est donc Nicolas de Clamanges. Nous savons d'ailleurs qu'il n'a cessé de le conjurer de revenir à Paris[1], et tout le monde connaît son *De corrupto Ecclesiae statu*[2]. L'identification n'est pas douteuse bien qu'une difficulté surgisse, qu'il n'est pas impossible de réduire.

Jean de Montreuil allègue surtout pour sa défense une lettre de cet adversaire dont l'*incipit* est *Coegit*. Nicolas de Clamanges a-t-il écrit une lettre commençant par ce mot ? Non, si l'on s'en tient à son éditeur Lydius, et même aux suggestions de plus d'un moderne historien. Mais l'on n'ignore pas, au moins depuis Du Boulay, que le

(1) Cf. la lettre inédite *Ne verearis*, **178**, dont A. Thomas n'a pas déterminé le destinataire, mais qui s'adresse certainement à Nicolas de Clamanges au moment où tout espoir est perdu, c'est-à-dire en 1407, et qui a l'avantage de rouler tout entière sur ce thème, en rappelant que Clamanges lui-même y revenait souvent, tout en étant très caractéristique du style de Jean de Montreuil par l'amalgame de réminiscences profanes et sacrées qu'on y discerne. Jean de Montreuil, *Ne verearis ;* ms. 13062, fol. 39r°-v° : « Ne verearis neu pudeat, sta firmus, non est quod super eo in quo te totiens immo summum in te commonui pontificem vlterius tedium afferamus. Res enim eo perducta est quod verba perderentur, opera frustra esset. Facti autem quoad se attinet Johannes relinquit habenas, precipicium quod sors dederit accipiat. Id vnum restat quod michi est carius ne te vna cum phedria perditum eas, et pro incerto seruicii *(v°)* premio, certum subeas laborem, certa pericula, tibi noceas, te vexes, te afflictes, te denique consumas. Age igitur, age frater predilecte, et quod tam crebris repetitionibus litteris quondam tuis inest de fugiendis spernendisque curiis exequere, quas tu laberintum merito vocas, et pariter naufragium, sirtes quoque tempestates, turbines, fluctus et scopulos, addam his et baratrum, ut tu te non cum multis sed ex paucis vnum reddas, nec cum illis de quibus loquitur Virgilius, *gaudeas manu contingere funem* (*Énéide*, II, 239). Hec omnia frater amantissime huc redeunt, ut redeas, et cum Nasone, *nil michi rescribas attamen ipse veni* (Ovide, *Héroïdes*, I, 2). *Veniat*, inquam, *dilectus meus in ortum suum ut comedat fructum pomorum suorum* (*Cantique des Cantiques*, V, 1), vbi tu scis. Vale, redi, crede, propera, etsi sit qui dicat, tu ne cede malis sed contra audentior ito ». Nicolas de Clamanges lui-même est le témoin de ces instances par la fermeté avec laquelle il les a longtemps repoussées ; cf. entre autres son *Epistola XIX*, éd. Lydius, **287**, p. 79 a-83 b : *Ad eundem* [*scil.* Joannem de Monsterolio], *de causis propter quas Parisios ire recuset, et de Lingoniae commendatione.*

(2) Cf. Nicolas de Clamanges, *Le traité de la ruine de l'Église ;* éd. A. Coville, **44.**

Digitized by Google

brillant styliste servit de secrétaire à l'Université de Paris au cours d'une correspondance très active entreprise avant la mort de Clément VII en vue de proposer un remède efficace du schisme déjà invétéré. Cette piste ouverte, on reconnaît dans le texte allégué par Jean de Montreuil pour sa défense la fameuse lettre du 17 Juillet 1394, qualifiée de « venimeuse » par le pape d'Avignon[1]. Sachant qu'elle fut l'œuvre de Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil croit habile d'en rappeler l'esprit et le ton à son censeur. Faible parade : elle prouve seulement que l'humaniste n'a songé à tenir compte ni de l'évolution des circonstances ni de la politique actuelle de l'Université. Nous nous en étions bien aperçus. Mais ici aucun doute n'est permis : le destinataire de *Non vacat*, c'est Nicolas de Clamanges.

Par un souci de précision que n'a presque jamais respecté son copiste, Jean de Montreuil indique non seulement le lieu d'origine mais la date de sa lettre. Il écrit de Paris, le 25 janvier. Ajoutons sans risque de nous tromper : 1404 et nous atteignons ainsi la seule date expresse relative à cette correspondance. Tout en fixant un *terminus ad quem* infranchissable, elle s'accorde au mieux avec les repères que nous avons déterminés naguère par d'autres voies[2]. S'il était possible de mettre en lumière quelques points complémentaires, elle nous permettrait même une approximation plus satisfaisante. Ce qu'elle place hors de discussion, c'est le fait qu'*Allitudinem tuam*, *Non scribes* et *Vidi epistolam* sont notablement antérieures au 25 janvier 1404. Ce qu'elle ne permet pas de déterminer, c'est la distance qui sépare chacun de ces textes de cette date. Si nous connaissions le rythme ordinaire du courrier entre Paris et Avignon à cette époque, nous disposerions d'un élément fort utile. Nous savons bien qu'en telle circonstance extraordinaire un chevaucheur du roi pouvait abattre ce trajet en quatre jours[3], mais on ne peut tabler sur de tels exploits pour calculer le temps requis par l'échange de lettres privées. D'autant que cette correspondance implique d'autres délais que ceux de la poste. Sa lettre *Allitudinem tuam* achevée, il semble bien qu'avant de se résoudre à l'envoyer, donc à écrire son message *Non scribes*, Jean de Montreuil ait attendu des nouvelles de Clamanges, car *Non scribes* porte des traces assez manifestes de patience déçue. Une fois en possession de ces deux lettres, Clamanges a dû lire et relire le texte qu'il devait juger, convoquer Gerson et Muret, organiser leur réunion. Les trois juges se sont-ils décidés à première lecture ou ont-ils repris la question?

(1) Sur la lettre *Coegit* et les problèmes qu'elle soulève, cf. l'appendice III, p. 625-633.

(2) Cf. *supra*, p. 417-437.

(3) Cf. *supra*, p. 419, note 3.

Digitized by Google

Clamanges s'est-il empressé de faire connaître leur verdict? Rien ne prouve que ces diverses actions aient été précipitées ; tout suggère qu'il faut placer de-ci de-là quelques retards. Il semble donc que l'on n'ait pas à modifier les conclusions obtenues plus haut sur la date probable d'*Allitudinem tuam.*

Informé de la décision de ses conseillers, Jean de Montreuil n'attend pas d'être de loisir pour donner libre cours à ses sentiments. C'est que son émotion est assez vive. Pour s'en convaincre, il n'est que de constater le désordre de son style, et de recueillir ce qu'il tient à déclarer à son correspondant direct. L'écart qui est observable entre cette réaction et celle qui s'exprime dans la lettre *Nunc demum* mesure la distance qui sépare sur ce point l'histoire de la réalité. Tout le monde a cru lire dans la lettre *Nunc demum* le sursaut d'indépendance de l'humaniste Montreuil contre la tyrannie du théologien Gerson. Nous avons vu que ce n'est pas la lettre *Nunc demum*, mais l'*Epistola XXXVII* de Nicolas de Clamanges qui nous fait connaître le jugement du théologien sur l'humaniste. Nous allons voir que ce n'est pas davantage la lettre *Nunc demum*, mais la lettre *Non vacat* qui nous permet de connaître la réponse de l'humaniste au verdict gersonien.

D'accord avec Clamanges et Muret, Gerson a décidé de ne pas communiquer à Benoît XIII la lettre *Allitudinem tuam.* Clamanges prévient Jean de Montreuil de cette décision. L'humaniste réplique, mais c'est à Clamanges, et, d'après le manuscrit 13062, à Clamanges seul qu'il s'adresse. S'il existe une réponse de Montreuil à la censure gersonienne — et ce document est d'une importance qu'on ne me reprochera pas de minimiser — il n'existe pas, même en cette occurrence et sur ce sujet, de lettre de Montreuil à Gerson — et je demande qu'on ne diminue pas la valeur significative de cette non-existence dans le problème qui nous occupe. Au moment où l'histoire nous permet de constater qu'une conjonction s'est réellement produite entre ces deux hommes, il est extrêmement remarquable que cette conjonction n'ait pas été immédiate, et il l'est encore plus que, ni d'un côté ni de l'autre, elle n'ait provoqué l'envoi d'une lettre directe et personnelle. Qu'il s'agisse du juge ou de sa victime, un intermédiaire s'interpose toujours entre eux. Sans Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil aurait-il jamais tenté d'aborder le chancelier, Gerson aurait-il jamais été prié de donner un avis relatif à une œuvre monstérolienne, Montreuil aurait-il jamais éprouvé la sévérité gersonienne, Gerson aurait-il jamais connu la réaction de Jean de Montreuil? Le fait est que, dans la mesure où il reste quelque chose des relations que l'histoire croyait connaître, ces relations sont nouées de Montreuil à Clamanges et de Gerson à Clamanges, nullement de Montreuil à Gerson et réciproquement. Ce fait exclut donc le schéma

Digitized by Google

de ces rapports tel qu'on l'avait induit de la lettre *Nunc demum*. Ce médiatisme constaté, il faut aller beaucoup plus loin dans la critique de l'attitude prêtée traditionnellement à Jean de Montreuil devant la censure gersonienne.

L'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* apprend que son humble démarche aboutit à un résultat qu'il avait envisagé, auquel il s'était résigné d'avance, mais qui rend vains ses espoirs non moins que ses efforts. Son premier mouvement est un geste de surprise. Ainsi qu'il convient, ce réflexe d'humaniste s'exprime en termes virgiliens. Eh ! quoi, on prétend que la nouveauté du fait va troubler le pape? Mais à qui devrait-il s'en prendre sinon à lui qui a si longtemps roulé le rocher? Fallait-il donc trahir la vérité pour lui adresser des éloges? Mais comment se fait-il que ce soit Clamanges qui formule un tel reproche, alors que c'est l'exemple de son langage direct et de ses exhortations récentes qui a entraîné Montreuil à l'imiter? Rien de plus éloquent pour nous que cette première réaction. Nous avons vu Jean de Montreuil désigner sous le nom de *Cracovicus* l'inspirateur de son style ; nous le voyons distinguer parmi ses trois censeurs celui dont l'activité littéraire relative au Grand Schisme lui a tellement plu qu'il s'est mis en tête de l'imiter. Ce n'est pas Gerson, mais Nicolas de Clamanges. Si Jean de Montreuil est surpris, ce n'est donc pas de la sentence gersonienne, mais du désaveu que vient de lui infliger celui dont il se croyait le disciple. On pourrait essayer d'écrire l'histoire des étonnements de cette nature : elle ne manquerait pas d'intérêt pour les disciples, ni peut-être pour les maîtres. Ici, contraint de constater son originalité, Jean de Montreuil en cherche la raison profonde et l'essence. C'est son deuxième mouvement.

Décevant, parfois, par sa futilité ou agaçant par sa gaminerie, le prévôt de Lille trouve dans la sincérité de certains sentiments le secret d'une réelle grandeur. Le paradoxe, c'est que cette grandeur n'est jamais plus réelle ni plus admirable que lorsqu'il s'agit de son amour pour l'Église. Entraîné, du moins à ce qu'il pensait, par l'exemple de Clamanges, il n'a pas modéré sa véhémence : c'est qu'il cédait à une autre contrainte. Quel que soit le sens où il emploie *recidivus*, qu'il se représente le pape sur le point de retomber ou, au contraire, dans son relèvement, son état d'âme est le même : ce qu'il prévoit, c'est sa ruine imminente. Et c'est à la fois parce qu'il n'en peut douter et qu'il n'y peut consentir que la critique lénitive de son ami l'écœure et l'indigne. Ne comprend-il pas de quoi il s'agit? Eh bien ! qu'il se figure, lui, Clamanges, que Montreuil assiste à son naufrage, qu'il le voie courir à son insu de Charybde en Scylla ou même sombrer dans l'abîme: croit-il que le devoir du prévôt serait de le rappeler avec des paroles empreintes d'une sobre et respectueuse humilité? Voilà ce qu'il lui conseille ! Non, riposte magnifiquement l'humaniste

Digitized by Google

qu'on nous présente comme un dilettante paganisant, non : je ne te saisirais même pas par ton manteau ou ta tunique, mais, te jetant violemment les ongles en pleine gorge, en t'épouvantant, je t'arrêterais. Voilà ce qu'il a voulu faire. Le péril est-il donc si urgent? Il n'en doute pas, et c'est ce qui l'angoisse. S'il s'écoutait, il le découvrirait à son ami. Mais l'expérience l'a rendu sage. A quoi bon prévenir plus circonspect que lui? Il se contente d'un pronostic qui lui vaudra, plus tard, la foi de son ami enfin éclairé. Tout ce qu'il veut lui dire, c'est qu'avant très peu de temps l'obstination du pape sera suivie d'un très grand malheur.

Curieuse prophétie, singulièrement clairvoyante et bien révélatrice des dispositions de la chancellerie royale au moment même où le duc d'Orléans allait rapporter les preuves de sa victoire. Ce qui nous importe ici, c'est qu'elle marque le troisième mouvement de l'humaniste déçu. Rebuté, il ne doute pas que les événements lui donneront raison, mais il estime trop son ami pour insister contre sa décision ou en appeler à un jugement plus éclairé. Il se replie sur sa conviction, son appréhension, et achève sa réaction par un quatrième geste, le plus remarquable à nos yeux. Avec toute l'humilité dont on lui a dit que sa lettre au pape était dépourvue, il accepte le verdict qui la condamne. Il fait mieux : il remercie ses juges. Mieux encore : il les loue. Ce faisant, il est logique avec lui-même, car ses censeurs ont pris l'une des décisions qu'il leur demandait de prendre, et la véhémence de ses sentiments ne l'empêche pas de reconnaître que si vraiment la lecture de son pamphlet, bien loin de convertir le pape, ne pouvait que l'exaspérer, l'intercepter c'est encore servir ses desseins. Ce n'est pas à dire qu'il consente à avouer qu'il se serait trompé sur le fond. D'ailleurs, on ne l'en accusait pas. On lui reprochait son impertinence, mais on lui concédait que, le plus souvent, il disait vrai. Renonçant, pour ne pas essuyer un échec particulièrement redoutable, à s'entêter, il a du moins la consolation de se dire que, selon ses juges eux-mêmes, s'il allait au devant de la haine, c'est qu'il suivait la vérité.

Voilà donc, après la réaction gersonienne authentique, l'authentique réaction de Jean de Montreuil. Ce n'est pas exagérer, c'est constater ce qui est que de dire que, par tous les points, elle diffère de ce que l'histoire nous présentait comme tel. D'abord, elle est située sur un tout autre plan. Jean de Montreuil n'ayant pas consulté Gerson sur la valeur littéraire de son opuscule, Gerson ne s'étant aucunement placé à ce point de vue, la réaction monstérolienne passe par les deux points que déterminent ces deux premiers actes, et nulle part ailleurs. Le rapport entre le premier humaniste français et le plus représentatif des théologiens de son temps ne s'établit donc pas du tout sur un plan que l'on pourrait appeler mixte et où les conflits seraient possibles entre théologie et classicisme. D'entrée de jeu, il se produit uniquement sur le plan des intérêts ecclésiastiques,

Digitized by Google

où la parole est au théologien, et du point de vue de la simple opportunité, où le dernier mot appartient au psychologue bien informé. Survenant sur un tout autre plan que celui où l'on nous avait habitués à la considérer, la réaction monstérolienne s'exprime en une tout autre attitude. Jean de Montreuil, nous disait-on, « s'incline sans repentir devant les reproches d'un tel personnage ; mais il n'en reste pas moins fidèle à Térence ». A. Thomas nous assurait même qu'il s'efforçait de convaincre Gerson d'erreur[1]. De Térence, nous voyons comme il est question ! Le reste est à l'avenant. Jean de Montreuil ne s'insurge d'aucune façon contre la sentence gersonienne. Il s'explique, non sans vivacité, avec Nicolas de Clamanges, mais, pour Gerson, il n'a que déférence, soumission, louange. Contre sa décision, il n'a rien à objecter. Au contraire : il s'en félicite, parce qu'elle lui évite un pas de clerc. Pas de respect extérieur dissimulant une révolte intime, mais une adhésion simple, totale, reconnaissante, sans esprit contentieux ou agressif. C'est que la question posée ne ressemblait en rien au cas de conscience qui a si vivement intéressé nos prédécesseurs. On n'y retrouve absolument aucun des traits qui ont fait de cette scène non seulement une réalité, mais un symbole. Il ne s'agit ni de Térence, ni des Pères de l'Église, ni d'Écriture, ni de classicisme, ni d'un conflit quelconque entre culture chrétienne et culture antique, mais simplement et uniquement d'un problème d'opportunité dont les dispositions actuelles du pape constituaient l'une des données principales. Il serait difficile de trouver différence plus radicale, erreur plus complète de l'histoire.

Renseignés par l'analyse de *Nunc demum* et des quatre lettres complémentaires : *Altitudinem tuam*, *Non scribes*, *Vidi epistolam*, *Non vacat*, nous pouvons enfin résoudre en toute sécurité le problème relatif à cette lettre qui, par la détermination de Gerson comme son destinataire, a joué un rôle si considérable dans la définition de l'esprit du premier humaniste français et l'élaboration d'un schéma d'ensemble sur les rapports de l'humanisme et de la théologie au début du XV^e^ siècle. Posant une question, décrivant deux attitudes, occupant une situation chronologique qui, vu ce que nous apprennent des textes sûrs et d'interprétation non douteuse, excluent cette attribution, la lettre *Nunc demum* n'a certainement pas été adressée à Gerson .

Quel est donc son destinataire ? Je n'ai pas à le dire. Ce sera l'affaire de l'éditeur. Sans doute hésitera-t-il d'abord entre Gontier Col et Jacques Legrant. L'augustin Legrant a peut-être plus de chances, mais ce qui compte pour nous c'est le fait capital que nous obtenions sur ce point, une conclusion négative certaine. Jusqu'ici, nous avions des raisons

(1) Cf. *supra*, p. 46.

Digitized by Google

de douter, ou encore de distinguer deux groupes de lettres, en ne conservant comme éventuellement gersoniennes que les deux épîtres où Jean de Montreuil tutoie son correspondant. A présent, nous ne pouvons plus conserver la moindre illusion sur le sort de *Nunc demum*. Comment sauverait-on *Suas paucarum* de cette débâcle? Rien n'autorise plus à penser que Jean de Montreuil aurait considéré Gerson comme un de ses correcteurs littéraires. Nous savons par ailleurs qu'il pouvait recourir en cette qualité à plusieurs amis qu'il tutoyait. *Cancellaria* ne veut pas dire chancellerie. Donc rien ne rattache ce texte à Gerson. Le dossier constitué par A. Thomas réunit donc selon une solidarité factice des textes dont l'hétérogénéité est manifeste. Leur rapprochement repose sur quelques distractions, une méprise grave, une erreur avérée. Rien ne permet d'en retenir un seul élément.

Si nous nous en tenons à ce dossier, nous ne pouvons qu'enregistrer un constat négatif. Nous sommes certains que la lettre *Nunc demum*, toujours considérée comme essentielle, n'a pas Gerson comme destinataire. Nous n'avons aucun motif de conserver cette attribution pour *Suas paucarum*. Tout nous invite à proposer d'autres noms pour les trois autres. La tâche la plus urgente d'un historien de Jean de Montreuil, ou du chancelier Gerson, ou des origines de l'humanisme, est donc de rayer le nom de Gerson à la page 38 du *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, et d'expurger l'histoire littéraire ou doctrinale de toutes les conséquences qui ont été déduites de cette détermination fallacieuse.

Est-ce à dire que nous devions répondre non à notre question initiale? Pas encore. Nous devons dire que ni A. Thomas ni M. Coville n'ont respecté les données textuelles en déterminant, ou en utilisant, comme adressées par Jean de Montreuil à Gerson les cinq lettres *Affectum qualemcumque*, *Meae an fuerit*, *Nunc demum*, *Suas paucarum*, *Vestrae solliciludinis*, ou en admettant que Jean de Montreuil aurait envoyé au chancelier son traité sur le *Roman de la Rose*. Il ne s'ensuit pas que nous soyons en droit de conclure : nous n'avons pas de lettres de Jean de Montreuil à Gerson. Contre cette conclusion, Ward, nous l'avons vu, élèverait quelques objections. Avant de savoir à quoi nous en tenir, nous avons nous-mêmes à régler le sort de la lettre *Cum ut dant sese res*. Étudions donc maintenant le cas des trois lettres dont on a dit, ou dont on pourrait croire, que Jean de Montreuil les a adressées à Gerson.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

EN MARGE D'ANTOINE THOMAS

Dans sa thèse sur les épîtres relatives au *Roman de la Rose*, Ward réédite deux lettres de Jean de Montreuil adressées, selon ce qu'il affirme en se fondant sur l'autorité, pour nous incontrôlable, d'Antoine Thomas, au chancelier Gerson[1]. De mon côté, lorsque j'ai rencontré la lettre *Cum ut dant sese res*, je n'ai pu éviter de me demander si Gerson n'en serait pas le destinataire[2]. Essayons de nous rendre compte si l'un ou l'autre de ces textes, ou peut-être les trois, ne seraient pas de nature à modifier notre conclusion négative. En les abordant, nous disposons de quelques indices de discernement, mais notre enquête ne nous a malheureusement pas munis d'un critère sûr pour discerner si une lettre est écrite à Gerson ou ne l'est pas. Nous aurons donc à dégager la solution de ces textes mêmes.

I. Ward et les *Epistolae LIV et LVII*

J'ai donné plus haut le texte de ces deux lettres[3]. J'ai fait plus : j'ai montré qu'elles s'adressaient très probablement au même personnage. C'est marquer un accord notable avec Ward. Ce personnage peut-il être Gerson? C'est une autre question. M. Coville, qui se sent très disposé à l'admettre pour la seconde, n'en dit rien pour la première[4]. La position de Ward, les suggestions des textes impliquant l'unité de destinataire,

(1) Cf. *supra*, p. 36 et 152.
(2) Cf. *supra*, p. 127-129.
(3) Cf. *supra*, p. 153-154.
(4) Cf. *supra*, p. 36-37, et A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, p. 200, note 1, où l'*Epistola LIV* est citée comme adressée à l'un des adversaires de Montreuil, sans plus de précision ; *supra*, p. 153-160.

Digitized by Google

s'il s'était refusé à l'admettre, il aurait dû le déclarer expressément. Nous avons donc affaire à une détermination dont la source nous échappe, si elle est antérieure et extérieure à Ward, comme il l'affirme, mais qui s'est imposée à Ward et n'a point paru vicieuse à M. Coville. Le premier résultat de cette unification, c'est que les arguments tirés de l'une de ces lettres valent, sauf preuve du contraire, pour l'autre. A partir du moment où l'on démontrerait que l'un de ces textes ne peut pas avoir été adressé à Gerson, Gerson ne pourrait être maintenu comme destinataire de l'autre sans qu'une démonstration spéciale fût nécessaire. Dans ces conditions, que penser de la détermination de Gerson comme destinataire de l'*Epistola LIV?*

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est étonnante. D'après l'*Amplissima collectio*, elle est adressée à un *causidicus*, c'est-à-dire à un avocat. Comment Ward est-il passé de ce *causidicus* à Gerson? Sous l'influence d'A. Thomas, nous déclare-t-il. Soit, mais comment A. Thomas aurait-il réussi ce tour de force? Ce n'est sûrement pas en s'inspirant du texte, car le texte donne raison à l'*Amplissima collectio*. C'est un avocat, en effet, que Jean de Montreuil vise, et l'on commettrait l'erreur la plus grave si l'on prenait ce mot dans un sens métaphorique. Le destinataire de cette lettre est un homme qui passe ses journées à s'occuper de procès civils : *tu qui inter civiles actiones omni die versaris*, et qui se laisse aller à parler avec ses amis comme au prétoire : *quasi in praetorio causam ageres*. Dire que cet homme, c'est Gerson, me paraît la violence la plus injustifiable contre le texte, donc l'erreur la plus caractérisée. Je ne trouve d'ailleurs dans cette lettre absolument aucun indice qui puisse compenser cette observation exclusive, au contraire. On voit mal, ou plutôt on ne voit pas du tout le prévôt de Lille définissant à l'intention de Gerson lui-même l'action gersonienne dans les termes qu'il emploie ici : *debacchando jurgabaris, joco protuleris, linguae vertibilitas*. Et l'on éprouve encore plus de peine à se représenter le prévôt de Lille lançant un défi au chancelier parisien. Je ne dis pas que ce soit absolument impossible, mais, comme je le faisais observer à propos de *Nunc demum*, cette attribution dresse contre elles toutes les vraisemblances ; elle ne peut en alléguer aucune en sa faveur. C'est trop peu dire, puisque le *causidicus* ne peut pas être le *cancellarius parisiensis*. Qu'il dépende ou non d'Antoine Thomas, Ward s'est ici certainement trompé.

Il s'est donc également mépris pour l'*Epistola LVII*. Son destinataire étant le même que celui de l'*Epistola LIV*, il ne peut être Gerson. Mais la teneur de cette lettre suffirait à nous convaincre de cette impossibilité. Jean de Montreuil écrit à un adversaire de Jean de Meun qui vient d'être réduit au silence, et il triomphe de cette victoire. Se représente-t-on l'auteur de la *Vision* et de la réplique à Pierre Col incapable de justifier

Digitized by Google

son opposition? Mais il y a mieux : le partenaire de Jean de Montreuil n'est silencieux que parce qu'il est sur la voie de la conversion. Vaincu par la vérité, il ne cherche qu'une chose : rentrer en grâce avec Jean de Meun et ses défenseurs. Quelle victoire, en effet, s'il s'agissait de Gerson ! Mais qui ne voit que l'invraisemblable atteint ici l'impossible? On pourrait encore admettre que Gerson, sa position définie, se soit abstenu de répondre à des instances importunes. Mais qu'il ait considéré ses premières interventions comme des erreurs, c'est ce qu'on ne peut d'aucune façon admettre tant qu'on n'en fournira pas la preuve. Cette preuve je la crois impossible. Quiconque est au courant de la question ne peut que partager cette impression. Avant de poser une détermination qui se heurte à une difficulté de cet ordre, Ward aurait dû fournir, au moins d'un mot, sa justification. Avant de l'accepter, M. Coville aurait dû nous dire ce qui lui permettait de suivre une direction si dangereuse. Et ce n'est pas tout ! En ce converti, Jean de Montreuil voit avec complaisance un néophyte qui va probablement composer un traité en faveur de Jean de Meun. Gerson? Comme il aurait dû changer depuis sa réponse à Pierre Col ! Tout, d'ailleurs, dans cette lettre, s'oppose à cette identification : le ton protecteur, les citations patristiques, la définition de l'erreur et de ses causes, les menaces, l'attitude expectante qu'elle prête à cet humble converti qui, désireux avant tout de s'assurer l'amitié d'un parti puissant, demande à Montreuil ce qu'il doit faire. Il serait difficile de trouver en si peu de place plus de contre-indications dont toute critique ferait en tout autre circonstance des preuves décisives.

Ward a posé gratuitement deux déterminations gersoniennes. Ma négation n'est pas gratuite, mais, pour déférer aux textes, elle est absolue.

II. La lettre *Cum ut dant sese res*

J'ai donné plus haut, page 74, le texte de cette lettre. En constatant qu'elle annonçait à un très notable clerc l'envoi d'un opuscule sur le *Roman de la Rose*, je n'ai pu me défendre de me demander si ce notable clerc ne serait pas Gerson. Une telle identification serait très importante. Il faut avouer qu'après tout ce que nous avons appris, rien ne la recommande.

D'abord, dans cette lettre, Jean de Montreuil emploie le *vous* qu'il réserve aux très grands personnages. Par là, elle se révèle inassimilable à *Nunc demum* et à *Suas paucarum*. De plus, il parle de la *dominatio* de son correspondant. Nous avons vu tout ce que la convergence de ces deux traits présente de caractéristique[1]. Si l'on consent à tenir compte

(1) Cf. *supra*, p. 328-338.

Digitized by Google

des données ou des suggestions textuelles, on devra conclure une fois de plus que rien n'invite à considérer Gerson comme le destinataire de *Cum ut dant*, tandis qu'on serait engagé à penser au cardinal de Florence ou au cardinal de Chalant, ou plutôt, étant donné la date, à Pierre d'Ailly. Mais ne limitons pas le champ de ces recherches. Ce qui est sûr, c'est que Gerson n'a aucun titre à être préféré à quiconque.

Au terme de notre enquête, notre conclusion est aussi simple que catégorique. Avons-nous des lettres de Jean de Montreuil à Gerson? — Non.

Je ne dis pas que Jean de Montreuil n'aurait jamais écrit à Gerson, ni que des vestiges de cette hypothétique correspondance ne subsisteraient nulle part, car je n'en sais rien. La thèse à laquelle me conduit la vérification imposée par l'état de la question est simplement celle-ci : il est impossible de prouver qu'aucune des lettres tenues pour adressées par Jean de Montreuil à Gerson, ou qu'on pourrait assimiler à ce dossier, ait eu un tel destinataire. Il est possible de prouver que, sur les huit textes en question, deux groupes irréductibles devraient être distingués, dont l'un se compose de textes destinés à de hauts dignitaires, et dont l'autre, composé de quatre lettres, en contient trois dont on démontre que Gerson n'est certainement pas le destinataire, et une quatrième sur laquelle repose toute l'attribution traditionnelle, en vertu d'un contresens qu'il est possible de déceler et de corriger. Enfin, il est impossible de découvrir dans le manuscrit latin 13062 de la Bibliothèque nationale un autre texte dont on puisse présumer que Gerson serait le destinataire.

Digitized by Google

CHAPITRE V

JEAN DE MONTREUIL ET GERSON

Les textes nous ont imposé une réponse négative. Des recherches ultérieures modifieront peut-être la situation. Pour le moment, il est clair que, dans la mesure où elle a utilisé des lettres de Jean de Montreuil à Gerson, l'histoire a fait fonds sur une documentation ruineuse. Tout ce qu'elle a dit sur les rapports de Gerson et de Montreuil est donc non pas précisément suspect ou capable de recevoir une autre interprétation, mais faux. Est-ce à dire que nous restions désemparés devant un impénétrable mystère? Devrons-nous déchirer certaines pages sans pouvoir les remplacer? Bien que la réponse à ces questions ne relève pas nécessairement de notre enquête, j'espère qu'on me saura gré de ne pas l'éluder. Pour s'arrêter avant de l'avoir cherchée, il faudrait d'ailleurs demeurer insensible aux données positives incluses dans notre discussion de la lettre *Nunc demum*. Cette lettre ne peut avoir Gerson pour destinataire, c'est un fait ; mais nous n'avons pu établir ce fait sans constater que la démonstration négative se double d'une découverte de sens contraire. S'il n'écrit pas sa lettre *Nunc demum* à Gerson, Jean de Montreuil désire pour sa lettre *Altitudinem tuam* le jugement gersonien ; mieux : il l'obtient. Ce fait, sur lequel aucun doute ne peut mordre, suffit à prouver que des relations ont existé entre l'humaniste et le théologien. Chercher à en préciser la nature est donc s'engager sur une voie dont le point de départ est tel qu'on peut être sûr que, de soi, elle doit aboutir. N'hésitons pas à demander à nos textes de nous permettre ce redressement. S'ils y consentent, nous aurons la satisfaction non seulement d'avoir délivré l'histoire d'une erreur, mais de conquérir, dans les limites de la documentation actuelle, quelques vérités.

Patiemment interrogés, les textes ne se dérobent pas complètement. Si je suis incapable de trouver une seule ligne adressée par Jean de

Digitized by Google

Montreuil à Gerson, je peux citer deux lettres où l'humaniste parle du chancelier en termes tels que leur connaissance est essentielle à l'histoire de ces deux personnages, et aussi à celle des idées ou des sentiments qu'ils représentent en les incarnant. D'autre part, si l'on cherche en vain dans toute l'œuvre de Gerson une référence ou une allusion à des lettres du prévôt de Lille, on remarque, dans le sermon du 1er janvier 1404 à Tarascon, un passage où il n'est peut-être pas téméraire de discerner une influence monstérolienne. En exposant d'abord cette hypothèse, puis en versant au dossier les deux lettres *Etsi nil prosit* et *Qui tam multa*, je permettrai à l'histoire de rétablir, aussi complètement qu'il soit possible de le faire dans l'état de notre documentation, la vérité sur les relations de Jean de Montreuil et du chancelier Gerson.

I. La lettre *Altitudinem tuam* et le sermon du 1er janvier 1404 à Tarascon : Montreuil inspirateur de Gerson ?

Lorsqu'on aborde le discours prononcé par Gerson à Marseille le 9 novembre 1403 après avoir lu la lettre *Altitudinem tuam*, il semble difficile de penser que la prosopopée monstérolienne de l'Église n'ait pas déterminé la composition de la prosopopée gersonienne incluse en ce discours. Lorsqu'on revient à cette hypothèse après avoir démontré que Gerson a certainement lu la lettre *Altitudinem tuam*, on serait volontiers disposé à la transformer en certitude si l'on n'éprouvait quelque inquiétude sur les rapports chronologiques de tous ces textes. Le fait nouveau introduit par la lettre *Non vacat*, c'est que Jean de Montreuil répond le 25 janvier à la lettre de Nicolas de Clamanges. Cette date permet-elle ce passage à la limite ?

Elle n'y est ni contraire ni favorable. Après ce progrès en précision, il reste loisible de supposer que, composée dès le début d'octobre, la lettre *Altitudinem tuam* a pu parvenir à Nicolas de Clamanges assez tôt pour que, soumise à l'approbation du chancelier parisien, elle l'ait déterminé à insérer dans le corps de son discours du 9 novembre un court morceau dont la rédaction n'a pas dû le retenir très longtemps. S'il en était ainsi, nous posséderions un premier élément de notre réponse. Sous l'action de l'humaniste Montreuil, le théologien Gerson aurait remanié l'un de ses discours les plus importants, dans le dessein de mieux marquer l'écart qui séparait leurs deux politiques, ou plus précisément leurs deux diplomaties religieuses. Mais si Jean de Montreuil n'a reçu que le 25 janvier la lettre de Clamanges, un tel laps de temps — deux mois environ — entre la prise de connaissance d'*Altitudinem tuam* par Gerson et la décision des trois consultants peut paraître de nature à ne pas recom-

Digitized by Google

mander cette hypothèse. On ne peut aller, toutefois, jusqu'à transformer ce délai en argument contraire, car, après tout, il n'est pas tel qu'il défie l'explication. Deux mois pour se réunir, se concerter, mesurer les chances de succès, prendre une décision et se résoudre à la faire connaître à l'intéressé, ce n'est peut-être pas excessif. Quoi qu'il en soit, on peut proposer ce rapport entre *Altitudinem tuam* et le discours *Benedic haereditati tuae*, non l'imposer. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le discours de Tarascon.

Pour que Jean de Montreuil ait pu recevoir le 25 janvier au plus tard la réponse de Nicolas de Clamanges, il paraît plus que probable que sa lettre *Altitudinem tuam* avait dû arriver à destination avant le 1er janvier, donc avant le sermon prononcé par Gerson en la fête de la Circoncision. Peut-être la consultation avait-elle eu déjà lieu à cette date et le jugement avait-il été porté. De l'avis de tous, bien que ce mémoire fût, dans l'ensemble, répréhensible, son auteur avait rencontré parfois la vérité. Je me demande si le sermon de Tarascon ne contiendrait pas, avec un écho implicite de ce jugement, une trace très remarquable de l'influence exercée sur Gerson par la lecture d'*Altitudinem tuam*.

Parlant pour la deuxième fois devant le pape, le chancelier divisa son discours en deux parties tout à fait différentes de sujet et de ton. En premier lieu, un sermon d'allure traditionnelle, consistant dans le traitement oratoire normal d'un thème emprunté aux premiers mots de l'épître du jour : *apparuit gratia Dei* et *salvatoris nostri omnibus hominibus*[1]. En second lieu, quatre *considerationes de pace* que l'orateur n'hésitait pas à présenter expressément comme son programme de réforme, et de la réforme la plus urgente : la sédation du schisme.

Dic tu studiositas radices aliquas ex jure divino sub generalibus principiis utiles ad sedandum pestiferum schisma, quoniam illud primum et principalius occurrit in Ecclesia reformandum. Tunc studiositas visa est quaedam aperire sub consideratione quadruplici, quae qualia sunt vestrum erit judicium[2].

Dans la première considération, qui suit immédiatement, on remarque les lignes suivantes :

Cum igitur secundum exigentiam finis caetera debeant moderari, et finis est qui imponit necessitatem rebus, necessitas vero legem non habet, perspicuum est quod nulla lex habeat aliquid firmitatis si paci faciendae vel conservandae invenitur contraria, sed debet interpretari ut serviat paci, vel penitus aboleri, alioquin iuxta dictum Comici : *summum jus summa est malitia*, conformiter ad jussionem sapientis : *noli esse justus nimis*[3]. Sic *Athenienses fecerunt ad tempus leges Lycurgi non esse ut*

(1) J. Gerson, *Sermo factus in die Circumcisionis Domini coram Papa apud Tarasconem ;* t. II, col. 54B-73D, citant Saint Paul, *Tite*, II, 11.

(2) J. Gerson, *l. c.*, fin du sermon, col. 69A.

(3) Térence, *Heautontimorumenos*, IV, 5, 796 : « *jus summum* saepe *summa est malitia* » ; + *Ecclésiaste*, VII, 17 : « *Noli esse justus* multum ».

Digitized by Google

semper essent, et Nasica Scipio: dum consul, inquit, *juris ordinem sequitur, id agit ut cum omnibus legibus Romanum corruat imperium.* Nullo pacto igitur servatur lex, non observato legis fine qui est pax. Sicut in simili christianam doctrinam scribens Augustinus deducit pro regula memoranda, quod nullus textus sacrae scripturae in sua expositione retinet sensum Spiritus sancti nisi ille charitatem aedificet[1]. Et quoniam hujus schismatis tam extranea videtur esse pestis, ut tale nunquam visum fuerit minus habens provisionis humanae remedium, docente hoc sua in dies radicatione, expedit ad ejus expulsionem institutio novorum canonum, cum ea quae de novo emergunt, novo egeant auxilio, vel jam conditorum necessaria est moderatio. Sed qualis et per quid moderatio ? Sane per regulam infallibilem et inobliquabilem legis divinae [...]. Haec est lex evangelica, quae si contemnatur ab aliquibus, illi sunt inepti pacis ecclesiasticae tractatores, quemadmodum inutiles sunt homines ita adhaerentes nudis textibus ut *epikeiam,* hoc est aequitatem ignorent, quales Aristoteles nominavit immansivos in opinionibus propriis[2].

Ce texte présente pour l'historien de Gerson un intérêt certain, par son contenu, d'abord, puisqu'il s'agit du premier remède gersonien au fléau qui désolait l'Église, mais surtout par la nouveauté de ce point de vue chez Gerson. Il semble bien, en tout cas dans la mesure où nous sommes documentés on ne saurait douter, qu'il y ait là un tournant de sa pensée. Avec la profondeur qui caractérise le théologien, il s'attache avant tout à découvrir le principe qui lui permettra de juger le légalisme dont souffre, à son sens, la société ecclésiastique. Ce principe, il le trouve dans la notion de fin et dans la définition de la fin nécessairement poursuivie par toute loi, et qui est la paix. Cela posé, il peut conclure en toute sûreté de conscience que, puisque la législation existante est impuissante à procurer la paix de l'Église, il faut instituer de nouveaux canons et tempérer les anciens en les référant à la règle infaillible et infléchissable qu'est la loi divine promulguée par l'Évangile. Contre cette thèse, il prévoit deux oppositions. D'une part, celle des rares esprits qui n'ont que dédain pour la loi évangélique ; d'autre part, celle de ces hommes qui adhèrent si étroitement aux textes pris à la lettre qu'ils ignorent l'épikie, autant dire l'équité. Ce qui est très remarquable, c'est que Gerson n'établit pas une gradation entre ces opposants. Il juge que le mépris de la loi évangélique rend inapte à procurer la paix de l'Église, mais il ne déclare pas moins inutiles ces obstinés dans leurs propres opinions qui ne savent pas recourir à l'épikie. Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'il pose ce principe et explicite cette thèse devant l'autorité suprême à laquelle il incombe au premier chef de promouvoir l'unité de l'Église tant par la prise en considération de la loi divine que par la confection des canons opportuns. Sans aller jusqu'à déclarer expressément que la paix sera impossible si le pape se refuse à faire épikie en ce qui concerne

(1) Cf. Saint Augustin, *De doctrina christiana,* I, 36,40 ; *P. L.,* t. 34, col. 34.
(2) J. Gerson, *Sermo factus apud Tarasconem, l. c.,* col. 69B-D ; *epikeia* paraît au cours du sermon, cons. 1, col. 61B.

Digitized by Google

ses droits, l'orateur dit exactement ce qu'il faut pour que tous ses auditeurs comprennent que telle est sa pensée. Or, telle était la pensée de Jean de Montreuil, exprimée sans réticence en guise de conclusion pratique à sa lettre. La rencontre se fait sous nos yeux. Convient-il de l'interpréter comme une dépendance du théologien à l'égard de l'humaniste ?

Une observation préalable s'impose : admettre que Gerson pourrait devoir à Jean de Montreuil le mot et la notion d'*épikie* serait absurde. Le théologien n'avait pas besoin de l'humaniste pour être informé d'une donnée commune de morale scolastique. On sait d'ailleurs que Gerson, professeur de théologie, a présenté à ses étudiants l'épikie comme une vertu aristotélicienne et proclamé son évidente nécessité dans la cinquième de ses leçons sur la vie spirituelle de l'âme :

Exhinc elicitur evidens necessitas virtutis illius quam Aristoteles *epikeiam*, hoc est interpretativam Legum[1] appellat, cujus est considerare non nudum de se Praeceptum, sed circumstantias omnes particulariter ipsum vestientes[2].

Donc, dès 1398, ce moraliste si soucieux de modération et d'équilibre, faisait usage de cette notion et du terme aristotélicien qui l'exprime traditionnellement. Ce point acquis, une deuxième observation doit être faite qui, dans ces conditions, présente un caractère tout à fait remarquable. Dans les œuvres de Gerson relatives au schisme antérieures au sermon de 1404 et qui nous ont été conservées, le terme d'*épikie* ne paraît pas, et, dans la mesure où l'idée qu'il exprime y est reconnaissable, elle ne concerne pas le souverain pontife. On commettrait, certes, une erreur complète si l'on prétendait qu'avant Tarascon Gerson n'aurait pas été l'ennemi des esprits inflexibles et obstinés dans leur propre sens. Que le contraire soit vrai, deux textes suffiront à le prouver, d'abord un passage significatif de ses réflexions en faveur de la restitution d'obédience :

Inter has duas vias extremas tanquam inter duo vitia Syllam et Charibdim, videtur initio quaerendum aliquod medium expediens quod haberi non negamus difficile; non tamen impossibile judicamus. Si ergo bona et grossa aequitate et antiqua fide procedere voluerimus, quatuor expedientia notemus[3],

ensuite une déclaration énergique de son sermon du 4 juin 1403 :

Et nihil intolerabilius est in Republica furore eorum qui *habent* zelum *non secundum scientiam*[4], qui quod semel conceperint in anima, immutabiliter exequi conantur. Quales ab Aristotele vocantur immansivi in opinionibus[5].

(1) Le ms. B. N. lat. 3125, fol. 35r°, *omet* ces quatre derniers mots.
(2) J. Gerson, *De vita spirituali animae*, **90**, lect. 5 ; t. III, col. 62 A.
(3) J. Gerson, *Considerationes de restitutione obedientiae Benedicto ;* t. II, col. 33 D-34 A.
(4) *Romains*, X, 2 ; cf. *supra*, p. 416, note 1.
(5) J. Gerson, *Sermo factus feria II Pentecostes*, cons. 3 ; t. II, col. 41 A.

Digitized by Google

Mais plus on insisterait sur la préexistence de cette idée fondamentale, plus on devrait considérer comme caractéristique l'absence du mot *épikie* lui-même, mot dont nous avons vu qu'il avait déjà une histoire et des connotations définies[1], et comme digne de la plus grande attention le fait que, lorsqu'il réclame un zèle éclairé ou une bonne et grosse équité, le chancelier s'adresse non au pape, mais à ses ennemis les plus acharnés[2]. A Tarascon, un fait nouveau devient observable. L'épikie est posée comme la condition préalable aussi nécessaire que le respect de la loi évangélique pour la pacification de l'Église, et nécessaire tout particulièrement chez le législateur lui-même.

Tous les historiens ont bien senti que ce discours différait nettement de celui de Marseille. Aucun, que je sache, n'a su nous dire de façon objective et complète en quoi et pourquoi. Je n'ai pas cherché à le faire ici, et je dois me défendre de profiter de cette rencontre imprévue pour interpréter comme elle le mériterait l'indication qui surgit soudain du texte. Bornons-nous donc à constater que, pour la première fois, Gerson ne se refuse plus à soumettre l'autorité souveraine à la loi de l'épikie et à attendre de cette extension remarquable le salut que la rigueur des lois est impuissante à procurer. A partir de ce moment — et ceci me paraît beaucoup plus important que tout ce qu'on peut observer sur le rôle attribué au concile ou sur les revendications de l'Université[3] — Benoît XIII était donc prévenu que celui qui s'était constitué son champion et qui ne cessait de trouver de bonnes raisons pour expliquer son attitude, n'hésiterait plus à se mettre d'accord au moins sur un point avec ses adversaires les plus irréductibles, en lui conseillant de se relâcher de son intransigeance de juriste et de condescendre aux exigences de la situation concrète. Considérable à tous les points de vue, cet événement est-il survenu sans intervention de causes extérieures à la conscience gersonienne ?

Je ne le crois pas. Du 9 novembre 1403 au 1er janvier 1404, Gerson a dû beaucoup observer et beaucoup réfléchir. Tout ce mouvement de pensée, dans la mesure où l'on ne peut le restituer par induction à partir du discours de Tarascon, nous échappe. Mais ce que nous savons, c'est que, si l'orateur de Marseille n'avait peut-être pas encore reçu la lettre *Altitudinem tuam*, l'orateur de Tarascon l'avait, selon toutes vraisemblances, méditée. Tout se passe comme si Jean de Montreuil avait convaincu, ou achevé de convaincre Gerson de la nécessité de prêcher l'épikie au pape en lui montrant, ou tout au moins en rappelant son

(1) Cf. *supra*, p. 511, note 1.
(2) C'est le cas des deux textes que je viens de citer.
(3) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 418.

Digitized by Google

attention sur le fait que l'attachement irréductible à la lettre de certains textes juridiques était l'une des causes principales de l'obstination de Benoît XIII, donc l'un des principaux obstacles à l'union. Toutes les vraisemblances sont en faveur de cette hypothèse, parce que l'on constate, d'un texte à l'autre, un jeu de coïncidences qui semble bien prouver une dépendance, mieux encore : une utilisation documentaire.

En bon humaniste, Jean de Montreuil ne peut conseiller au pape de modérer son culte de la loi sans le prier de se rappeler quelques exemples antiques tout à fait décisifs. Ces exemples, il les demande à Valère-Maxime. De son côté, Gerson fait le même geste. Il allègue des exemples antiques et les emprunte à la même source. Seulement, il la lit comme Jean de Montreuil : ne lui empruntant pas un mot de plus, il lui imprime la même construction. Or, lorsqu'il cite cette autorité classique en d'autres circonstances, il paraît retenir quelque chose de la construction monstérolienne, mais il n'y est plus aussi strictement fidèle :

VALÈRE-MAXIME	JEAN DE MONTREUIL	GERSON, *Tarascon*	GERSON, *Collatio*
tum *Scipio Nasica* quoniam, inquit, *consul, dum juris ordinem sequitur, id agit, ut cum omnibus legibus romanum imperium corruat*, egomet privatus voluntati vestrae me ducem offero[1].	et *Scipio Nasica* in senatu exclamat : *Dum consul juris ordinem sequitur, id agit, ut cum omnibus legibus Romanum corruat imperium*[2].	et *Nasica Scipio : dum consul*, inquit, *juris ordinem sequitur, id agit ut cum omnibus legibus Romanum corruat imperium*[3].	de *Scipione Nasica* dicentis, quod *Dum Consul* Legis *ordinem sequitur, id agit ut cum* suis *legibus Romanum corruat imperium*[4].

Ce n'est qu'un premier indice. Il est faible. S'il était seul, je n'en parlerais pas. Mais il n'est pas seul. Avant l'exemple de Scipion Nasica, Jean de Montreuil recueille celui des Lacédémoniens qui furent assez prudents pour suspendre provisoirement l'application des lois de Lycurgue afin d'en assurer la pérennité. Gerson ne le cède en rien sur ce point à l'érudition de l'humaniste. Lui aussi pense aux lois de Lycurgue, suspendues pour rester intangibles une fois la crise passée. N'y eût-il que le fait de rapprocher ces deux exemples, on devrait y reconnaître un certain trait de parenté, car, s'ils dérivent de la même source, ils ne sont pas prélevés sur le même contexte. Les unir est accomplir le même geste. Mais il y a beaucoup plus. D'abord, lorsqu'il parle d'épikie dans d'autres circonstances, c'est-à-dire sans se trouver aussi proche de Montreuil,

(1) VALÈRE-MAXIME, III, 2, 17 ; cf. *supra*, p. 506, note 1.
(2) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 9 ; *supra*, p. 505-506.
(3) J. GERSON, *Sermo apud Tarasconem ; cons.* 1ª *de Pace ;* t. II, col. 69B.
(4) J. GERSON, *Collatio pro licentiandis in facultate decretorum*, **91** ; t. IV, col. 702A.

Digitized by Google

Gerson ne pense pas à ce deuxième exemple. Ensuite, lorsqu'il le donne, il le libelle non comme Valère-Maxime, mais comme Jean de Montreuil, à l'exception d'une divergence réellement extraordinaire. Qu'on en juge :

VALÈRE-MAXIME	JEAN DE MONTREUIL	GERSON
Nihil etiam Agesilai facto sapientius adversus rempublicam *Lacedaemoniorum*[...] *leges Lycurgi*[..] itaque *ut semper esse* possent, aliquando *non* fuerunt[1].	Pro quo *Lacedaemonum* attende prudentiam, qui *leges Licurgi*, ut recitat Valerius, fecerunt ad tempus non esse *ut semper essent*[2].	Sic Athenienses *fecerunt ad tempus leges Lycurgi non esse ut semper essent*[3].

La coïncidence littérale sur *fecerunt ad tempus non esse* est décisive : ou bien Gerson vient de lire Montreuil, ou bien tous deux dépendent d'une source commune qui leur offrait, déjà associées, ces deux leçons d'épikie. Mais l'abandon d'Agésilas ne le serait pas moins si les deux auteurs l'avaient remplacé de même. Chose étrange, tandis que Jean de Montreuil substitue les Lacédémoniens à leur roi, Gerson commet l'erreur la plus grossière en introduisant dans ce texte les Athéniens qui n'y ont que faire.

Eh bien ! c'est cette divergence qui dissimule la coïncidence la moins discutable, et c'est le manuscrit B. N. latin 13062 qui nous donne le mot de l'énigme. L'*Amplissima collectio* a imprimé *Lacedaemonum*, et, tandis qu'il lui arrive de signaler qu'elle choisit entre deux leçons manuscrites, elle n'indique sur ce point aucune variante. C'est à la fois masquer la situation paléographique et rendre insoluble le problème de la comparaison de ces textes. Si l'on recourt au manuscrit 13062, tout s'éclaire. Le scribe a d'abord écrit : *atheniensium;* puis une deuxième main a corrigé en ajoutant, en marge droite, le mot qui doit être substitué à ce lapsus : *lacedemonum*. Les éditeurs n'ont pas balancé : ils ont assuré le succès de cette correction. Ils ne se doutaient pas que, dans ce cas comme dans quelques autres, le lapsus possédait une valeur critique. Pour nous, il paraît décisif. Puisqu'il est dorénavant hors de doute que Jean de Montreuil a, de premier jet, attribué aux Athéniens la prudence des Spartiates, et puisque nous trouvons chez Gerson la même erreur, il serait difficile d'admettre que ces deux écrivains, empruntant au même moment au même Valère-Maxime le même exemple, aient été victime d'une même distraction que rien, dans leur source, ne paraissait de nature à provoquer. Là aussi, à la rigueur, l'hypothèse d'une source

(1) VALÈRE-MAXIME, VII, 2, 15 ; cf. *supra*, p. 505, note 14.
(2) JEAN DE MONTREUIL, *Altitudinem tuam*, § 9, *supra*, p. 505.
(3) J. GERSON, *Sermo apud Tarasconem, cons.* 1ª *de Pace;* t. II, **col. 69B.**

Digitized by Google

commune devrait être envisagée. Mais ce serait un luxe critique. Nous savons que Gerson a lu attentivement la lettre *Altitudinem tuam*. Tout indique qu'il convient de placer cette lecture avant le 1er janvier. Donc *Athenienses* se présente bien comme le boulon qui permet de river ces deux textes l'un à l'autre, et qui achève de démontrer l'antériorité d'*Altitudinem tuam*.

Cela étant et jusqu'à preuve du contraire, tenons pour démontré que Gerson, accueillant sans méfiance un dossier antique offert par Jean de Montreuil, s'est emparé de cette proie sans réfléchir à ce qu'elle contenait d'improbable. Préludant à ce qui allait se passer de nos jours, où nous voyons les érudits qui ont fixé la bibliographie de Montreuil égarer sur certains points les historiens de la culture qui ne pouvaient reprendre leurs enquêtes, le premier humaniste français a égaré dans le champ des réminiscences classiques le théologien qui, pressé par le temps et démuni de ses livres, s'est fié à son érudition. Mais laissons ce détail qui, n'était son efficacité critique, serait sans importance. Ce qui compte, c'est qu'une certaine influence de Jean de Montreuil sur Gerson, dans l'ordre de la théologie du schisme et de la politique ecclésiastique, paraît dès lors démontrée. Sans qu'il se soit adressé directement au chancelier parisien ou qu'il ait cherché à faire pression sur lui, l'humaniste semble bien avoir déterminé, par sa lettre au pape, une certaine évolution de la pensée gersonienne, évolution consistant non dans l'acquisition ou l'élaboration d'une notion nouvelle, mais dans la décision d'appliquer au schisme, et plus précisément à la conduite du pape, la solution d'ordre essentiellement moral que constitue l'épikie, solution qui impliquait un point de vue nouveau et même éventuellement une sévérité nouvelle sur l'exercice des droits du pape et son refus de transiger.

Ce renversement de la situation ne manque ni d'imprévu ni de piquant. De plus en plus éclate la méprise de l'histoire. Entre Jean de Montreuil et Gerson nous n'observons pas encore de rapports directs, mais certaines relations existent. Seulement, il ne s'agit pas de littérature. Si ces deux hommes ont un point commun, c'est le souci de ce qu'il y a de plus actuel, de plus vivant, de plus tragique aussi pour l'un comme pour l'autre, dans la crise qui désole l'Église. Avec une prudence qu'inspire sa modération naturelle et que lui commande la mission dont il veut à tout prix assurer le succès, Gerson arrête au passage un pamphlet trop violent, mais il n'a pu le lire sans y trouver une suggestion heureuse. Jugé impertinent, l'humaniste devient pourtant l'inspirateur d'une prudence gersonienne plus consciente de ses ressources et plus résolue à étendre jusqu'au pape la règle souveraine de la conduite humaine. A la source de l'évolution gersonienne qui aboutira aux théories conciliaires, il faut

Digitized by Google

sans doute placer une idée qu'a su lui suggérer le premier humaniste français.

II. La lettre *Etsi nil prosit* : Gerson jugé par Montreuil

Au point où nous voici parvenus, une conclusion est d'ores et déjà légitime. Dans la mesure où Gerson et Jean de Montreuil incarnent la théologie et l'humanisme, il est sûr que certains rapports sont observables entre humanisme et théologie au début du XV^e^ siècle, mais ils diffèrent essentiellement de ceux dont l'histoire aime à nous entretenir. On nous parlait d'un conflit sur la valeur respective de la culture chrétienne et de la culture antique : quel anachronisme ! Également convaincus de la précellence de leur religion, également imprégnés de textes classiques, humaniste et théologien rivalisent de zèle pour rétablir l'unité de l'Église. L'humaniste peut, à l'occasion, rappeler au théologien un détail d'érudition, mais il lui arrive aussi d'oublier, dans son ardeur réformatrice, la complexité de la nature humaine et les lois de la prudence, pour ne pas dire de la diplomatie. Consulté avec beaucoup de déférence, le théologien n'hésite pas à réprimer une hardiesse inconsidérée. Que fait l'humaniste ? On nous disait qu'il affectait de s'incliner, mais qu'il gardait son indépendance ou même lançait une contre-attaque : quelle déformation du réel ! Nous connaissons maintenant la réaction immédiate de l'humanisme censuré. Chose admirable, il remercie ses censeurs, mais chose plus admirable encore, le sursaut instinctif qu'il ne peut réprimer devant cette mesure qui annule son message n'est pas d'ordre littéraire ou artistique. Ce qui souffre en lui, c'est le chrétien effrayé du danger couru par l'Église et auquel de bons juges interdisent d'agir selon sa conscience. Plus sûr de leur sagesse que de son propre jugement, il n'insiste pas. Mais il ne se croit pas tenu pour autant à ne plus parler d'un sujet qui lui tient à cœur. Il écrira donc encore sur les malheurs de l'Église. Le plus curieux, c'est qu'il en écrira au même Nicolas de Clamanges, et qu'alors il lui dira ce qu'il pense de Gerson. Ou plutôt, le plus curieux c'est que, Jean de Montreuil ayant écrit une telle lettre et cette lettre se lisant dans l'*Amplissima collectio*, on ait pu étudier les rapports du prévôt de Lille avec le chancelier parisien et y discerner la valeur d'un symbole, sans tenir compte de la lettre *Etsi nil prosit*. Car telle est la singulière méthode qui a régi l'histoire sur ce point capital : entre deux documents d'accès inégalement difficultueux, puisque *Nunc demum* était inédite tandis qu'*Etsi nil prosit* se trouvait immédiatement à sa portée, elle a délaissé celui où Jean de Montreuil parle de Gerson pour aller chercher celui dont j'ai démontré qu'il ne peut ni s'adresser à Gerson ni même parler

Digitized by Google

de lui. Comment s'étonner qu'elle ait complètement manqué la vérité? Achevons de réparer ce désastre.

1. TEXTE, DESTINATAIRE ET DATE D'*ETSI NIL PROSIT*

Etsi nil[1] prosit, rursus ad te tamen amantissime frater nouam fuit voluntas texere querimoniam super hiis que hinc atque illinc circa perquisitionem vnionis ecclesie, immo vero persequutionem perdicionemque cumulantur. Itaque cum Tullio *ut* alius *in sinephebis libet exclamare: proch deum* atque hominum *postulo, obsecro, oro, ploro, atque imploro fidem, assint omnes cognoscant, animauertant*[2] *quid de religione, pietate, sanctitate, cerimoniis, fide, jureiurando estimandum sit*[3]. Itidem ego pro ecclesia militante exclamandum censeo. Cum tanta hoc in facto doctissimorum hominum cernatur dissensio, et si fas dicere sit, factio perhorribilis, vt ne vnus quidem apud me inueniatur, si non parum prospiciunt oculi, ad alteram *(13v°)* partium non extremus, modo bonum et vere bonum cancellarium[4] parisiensem exemero, cuius in hac re sinceritatem fidemque ac zelum purissimum nemo te magis nouit quem explicare gestio si valerem. Nam is primus mortalium fuit qui hesitantes timidosque ac morantes arduum hoc facinus aggredi excitauit, et id vehementer in initio promouit, prosequutusque est te conscio ac magno impendio tunc iuuante, et semper perstitit ac vacauit indefesse quousque ad extremitatem ventum et intantum processum est ut anniterentur[5] nonnulli, neminem nominauerim, summum pontificem decernere scismaticum, mirabile dictu, posteaquam in fame, in siti, sub miseriis aliis infinitis detrusus acerrimo fuerat in carcere. In[6] quo tam magnanimiter quam fortiter ad displicentiam omnium potentissimi domini sui naturalis et eorum maxime qui rerum tum fungebantur habenis, sese idem cancellarius viriliter opposuit, ut de quadraginta quatuor sacre theologie professoribus triginta tres efficacibus suis rationibus actutum conuerteret, et induceret demum saniorem vniuersitatis portionem secum esse, pleraque alia illo tunc in materia huiusmodi et antea expostque, cum[7] voce tum scriptis, tum monitionibus suasionibusque peragendo, que recitare vetat ingens copia, jugiter sua in dulci temperie et sancto medii proposito manens, effugiens vicia extremorum, nisi extremitatem vocares extreme appetere moderationem extremorum et intensissime *quer*ere *que sunt Christi*[8] et pacis ecclesie. Sed quis eregione et id postquam idem

(1) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *nihil*.

(2) *Sic;* l'*Amplissima collectio* a corrigé : *animadvertant*.

(3) CICÉRON, *De natura deorum*, 1, 6, 13 ; éd. C. F. W. MUELLER, Leipzig, 1890, p. 8, l. 32, p. 9, l. 9 : « *Itaque* mihi *libet exclamare, ut* est *in Synephebis:*

Pro deum, popularium *omn*ium, omnium adulescentium
clamo, *postulo, obsecro, oro, ploro atque imploro fidem,*

non levissuma de re, ut queritur ille « in civitate fieri facinora capitalia » :

ab amico amante argentum accipere meretrix non vult,

sed ut *adsint, cognoscant, animadvertant, quid de religione, pietate, sanctitate, caerimoniis, fide, iure iurando*, quid de templis, delubris sacrificiisque sollemnibus, quid de ipsis auspiciis, quibus nos praesumus, exi*stimandum sit;* haec enim omnia ad hanc de dis immortalibus quaestionem referenda sunt ».

(4) En note *a*, l'*Amplissima collectio* précise : « *Is est celeberrimus ille Johannes Gerson* ».

(5) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *annitterentur*. Le manuscrit porte plutôt : *amitterentur*. La vraie leçon me paraît être celle que je donne.

(6) C'est l'*Amplissima collectio* qui introduit ici une ponctuation forte et une majuscule : à bon droit.

(7) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *tum*.

(8) Cf. SAINT PAUL, *Philippiens*, II, 21 : « Omnes enim quae sua sunt *quae*runt non *quae sunt* Iesu *Christi* ».

Digitized by Google

summus pontifex grandia sibi beneficia in spe et de facto contulerat ad suam sanctitatem audentius, sanctius, planius, pleniusque loquutus est? vtque merito de insigni sed verissima sua propositione commiraremini vos presentes, et ad celum tolleretur ab his etiam quos tangebat, eoque hac reuerso omnes quos id apprime delectabat sermonem illum suum omni nisu, omni cognatu[1], et satis pro imperio habere satagerent. *Sed nullis ille mouetur*[2] *flatibus*, haud *voces vllas tractabilis audit*[3], quin potius abalienauerit adeo ut ne ego quidem videre vnquam potuerim (*14 r°*) suus ut reor postmodum nec germanus. *Quis* igitur *est et laudabimus eum*[4] ? Qui hac mentis integritate tam dextro[5] pede cum perseuerentia[6] incesserit ? Apud me ut dictum est, pace omnium dictum sit, est penitus incognitus. Sicque plusquam verum est, mi frater, quod ait Cicero : nemo seruat *medium quod est inter nimium et parum*[7]. Cur ita ? Quia *virtus*, quae est dicente[8] Lucilio *quaerendae rei finem scire modumque*, nostros effugit tam peritos[9]. Inde,

Saevit et in lucem stygiis emissa tenebris
Pallida Tisiphone,
Inque dies auidum surgens caput altius efferl[10] :

ut persapienti prorsus assentiam Seuerino aienti quod *Deus solos hominum respicit actus*[11].

Sed ut unde digressa est redeat oratio, queror, immo queritur ecclesia Gallicana, paululum enim me respicit, ex repetitis vacantibus ac decimis impositis; sed super omnia stupet animus, quod addunt, referentes eos qui rem leuant colliguntque, e distributionibus quotidianis etiam portionem illa occasione recipere velle. Quod quam justum et tolerabile gentibus adueniat, tu judica. Quid autem de procurationibus camere admotis apostolice dicam ? ut hinc diuinum seruitium relinquatur, areaque et loca sacra polluantur multimode, necnon domus Deo dicate ruina proximo labature sint, et omnia denique perditum eant, ministri dissoluti. Quippe ubi enim correctio desit licentia subintrat et audacia delinquendi, preter id quod plures archidiaconatus super huiusmodi procurationibus pro duabus partibus sunt fundate. Ex quibus et his potissimum que ab vrbe allata sunt, et si apud me inania sint, sed precipue quod consulendis inconsultis vestra agitur profectio, multa multi mala presagiunt et sequutura inconuenientia prenosticant[12]. Quod si me meum non fallit augurium profectionem

(1) *Sic;* l'*Amplissima collectio* corrige : *conatu.*

(2) L'*Amplissima collectio* indique en marge droite une variante : « *al.* movebatur ».

(3) VIRGILE, *Enéide*, IV, 438-439 : « *Sed nullis ille movetur*
Fletibus, aut *voces ullas tractabilis audit* ».

(4) *Ecclésiastique*, XXXI, 9 : « *Quis est* hic ? *et laudabimus eum ;*
fecit enim mirabilia in vita sua ».

Jean de Montreuil lisait ce texte dans son bréviaire, au capitule des confesseurs non pontifes.

(5) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *dextro.*

(6) *Sic; l'Amplissima collectio* corrige en : *perseverantia.*

(7) CICÉRON, *De officiis*, 1, 25, 89 ; éd. MUELLER, p. 31, l. 15-20 : « Prohibenda autem maxime est ira in puniendo ; numquam enim, iratus qui accedet ad poenam, *mediocritatem* illam tenebit *quae est inter nimium et parum*, quae placet Peripateticis, et recte placet, modo ne laudarent iracundiam et dicerent utiliter a natura datam ».

(8) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *dicenti.*

(9) Cf. dans les *Satires* de C. LUCILIUS, éd. E.-F. COPPET, Paris, Panckoucke, 1845, in-8°, 288 p., p. 222, le fragment de treize vers restitué d'après LACTANCE, *Divinarum institutionum*, VI, 5 ; *P. L.*, t. 6, col. 649B. On sait d'ailleurs que Lactance ne manque pas d'importance pour l'éditeur de Lucilius.

(10) VIRGILE, *Géorgiques*, III, 551-553. Le vers 552 a été amputé :
Pallida Tisiphone Morbos agit ante Metumque.

(11) BOÈCE, *De consolatione philosophiae*, I, metr. 5, v. 26; *P. L.*, t. LXIII, col. 638A : « *Hominum solos respuis actus* ».

(12) *Sic;* l'*Amplissima collectio* corrige : *pronosticant.*

Digitized by Google

vestram non tantum ausonie causat amor, quam auinionis odium. Vbi si totiens propalatum ac promissum vocari consilium[1] celebratum extitisset, aut issetis gratius, aut melius et tutius mansissetis. O utinam onus rei seu culpam si feliciter non succedat, in eum qui non meruit haudquaquam retorqueat *os loquentium iniqua*[2]. Verum quia audio facile te diffusa grauari scriptura, que tamen de nichilo ad rem venit, longiori finem faciam proposito, id vnum si hortatus fuero ne te ad se obtrahat Italia, vlterius id maxime quod Virgilius de illa cecinit :

Riuos argenti, erisque metalla
Ostendit venis, atque auro plurima fluxit[3]

Estque quod gratis non dabit si nec auferat, crede vero. Vale[4].

Sur cette lettre si digne d'attention, les éditeurs ne se sont pas mis en frais. Pour eux, c'est une lettre de *schismate*, adressée *ad amicum*, sans plus. Ni date, ni destinataire. Avec A. Thomas, la date reste inconnue, mais le destinataire est déterminé : c'est Nicolas de Clamanges[5]. Progrès très appréciable, surtout pour nous. Bien entendu, selon la règle immuable qui préside à l'économie de son œuvre, l'érudit s'abstient de nous donner ses motifs, mais on peut les deviner, ou en découvrir qui paraissent suffisants. D'abord, c'est si l'on admet qu'*Etsi nil prosit* s'adresse à Nicolas de Clamanges que ses premiers mots se trouvent chargés du sens le plus satisfaisant et le plus clair.

Jean de Montreuil perd son temps à gémir sur les malheurs de l'Église, puisqu'on a intercepté sa missive au Saint-Père. Pourtant, il ne se résigne pas à se taire, et il se confie une fois de plus à un frère très aimant : Nicolas de Clamanges, nous le savons, est pour lui *frater carissime*[6]. De plus, il loue ce correspondant d'avoir été au courant de l'action menée par Gerson et de lui avoir prêté un concours très généreux : Nicolas de Clamanges, nous le savons aussi, a contribué à la restitution d'obédience par une lettre très importante au roi Charles VI[7]. Enfin et surtout, Jean de Montreuil fait allusion au départ prochain de ce frère très cher pour l'Italie : Nicolas de Clamanges, nous le savons par une autre lettre de Jean de Montreuil, accompagna Benoît XIII dans son

(1) *Sic;* non corrigé par l'*Amplissima collectio*. Il s'agit pourtant du concile.
(2) Cf. *Psaume LXII*, 12 : « Quia obstructum est *os loquentium iniqua* ».
(3) VIRGILE, *Géorgiques*, II, 165-166 ; le vers 165 est :
Haec eadem *argenti rivos aerisque metalla*.
(4) JEAN DE MONTREUIL, *Etsi nil prosit* ; **158**, ms. 13062, fol. 13r°-14v° ; *Amplissima collectio: Epistola XXXV*, col. 1378-1380. *Ad amicum. De schismate.*
(5) Cf. A. THOMAS, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, **353**, p. 38.
(6) Cf. JEAN DE MONTREUIL, *Non vacat; supra*, p. 540.
(7) NICOLAS DE CLAMANGES, *Epistola XVII ad Carolum sextum regem Francorum dissuasio subtractionis;* éd. LYDIUS, **286**, p. 61 a-72 b. Cf. N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, **366**, t. III, p. 270-271.

Digitized by Google

expédition italienne[1]. Tous ces traits convergent vers une identification qui paraît certaine.

Adressée à Nicolas de Clamanges, de quand date la lettre *Etsi nil prosit?* Malgré le silence des éditeurs et d'A. Thomas, cette question capitale peut recevoir une réponse assez précise. Jean de Montreuil écrit entre le moment où la cour d'Avignon commença à prévoir une ambassade ou un voyage en Italie et celui où elle mit ce projet à exécution. Ces deux dates sont suffisamment connues. C'est en mai 1404, à Saint-Victor de Marseille que Benoît XIII prépara l'envoi d'une ambassade auprès de Boniface IX[2], et vers la fin juin de la même année que partirent ses quatre ambassadeurs[3]. D'autre part, c'est entre le 20 et le 24 février 1405 qu'il se résolut à se rendre lui-même en Italie[4] : embarqué le 7 mai[5], il fit son entrée à Gênes le 16 mai 1405[6]. La lettre *Etsi nil prosit* se place donc d'elle-même entre mai ou juin 1404 et février — ou peut-être mai — 1405.

Cette date est très remarquable. Si proche de la crise déterminée par *Alliludinem tuam*, le témoignage de Jean de Montreuil sur Gerson présente, de ce point de vue, un intérêt particulier. Encore faut-il le recueillir dans son intégrité et situer avec exactitude les événements sur lesquels il porte. Or, l'histoire ne l'a pas complètement négligé, mais, dans la mesure où elle l'a pris en considération, elle n'a respecté ni l'une ni l'autre de ces nécessités. D'où, chez le mieux informé, le plus averti, le moins partial des critiques, un portrait de Gerson à cette époque qui diffère de celui que nous propose Montreuil. Le paradoxe, c'est que le Gerson de Montreuil est plus actif, plus courageux, plus cohérent que celui de l'historien moderne. Ainsi, le témoin qu'on aurait pu soupçonner de partialité — la victime devant son bourreau — est plus généreux qu'un historien fort bien disposé, pourtant, pour Gerson. Il y a là un problème d'objectivité qui comporte peut-être une leçon générale d'ordre méthodologique, mais qui concerne de la façon la plus directe notre recherche présente. Jean de Montreuil a quelque chose à nous dire sur Gerson ; Noël Valois s'en aperçoit et s'inspire de ce témoignage. Chose étrange : ces deux portraits ne coïncident pas. Pourquoi? En répondant à cette

(1) Cf. Jean de Montreuil, *Tametsi vir;* ms. 13062, fol. 125r° : « donec [...] is cui deuouentur, qui cum omnium supremo sacerdote latium nunc discurrit viderit ». A. Thomas, *op. cit.*, **353**, p. 31, a bien compris qu'il s'agit là de Nicolas de Clamanges, et il s'est servi de cette indication pour dater le recueil des épîtres familières, ce qui soulève un autre problème.

(2) N. Valois, *op. cit.*, **366**, t. III, p. 371.

(3) N. Valois, *l. c.*, p. 372.

(4) N. Valois, *l. c.*, p. 404.

(5) L. Jadin, *Benoît XIII*, **136**, dans le *DHGE*, t. VII, col. 153.

(6) N. Valois, *l. c.*, p. 405.

Digitized by Google

question, nous résoudrons une ambiguïté fort curieuse, et nous nous préparerons à mieux apprécier le témoignage que rend sur Gerson le premier humaniste français.

2. LA LETTRE *ETSI NIL PROSIT* ET L'HISTOIRE

Je ne crois pas qu'aucun historien de Jean de Montreuil, de Gerson ou du Grand Schisme ait prêté attention à la lettre *Etsi nil prosit* avant Noël Valois. Après lui, on peut en tirer profit dans la mesure où il l'a utilisée. Or, on ne saurait trop souligner le fait remarquable que N. Valois lui-même a pu achever la rédaction de son ouvrage sans se référer à ce document. Ce n'est qu'au moment où, l'œuvre terminée, il se préoccupait d'en combler les lacunes que, soit pour avoir relu sur ces entrefaites l'*Amplissima collectio*, soit pour avoir retrouvé une fiche égarée, il constata l'importance que présentait la lettre *Etsi nil prosit* pour qui cherchait à décrire l'attitude de Gerson au milieu des agitations provoquées à l'Université de Paris par l'obstination de Benoît XIII et ses suites. C'est précisément ce qu'il avait voulu faire dans son troisième volume. N'avoir pas cité en cet endroit un document de cette importance était une omission dont la gravité ne pouvait plus lui échapper. Pour y remédier dans toute la mesure du possible, il ajouta, dans les *additions et corrections* qui terminent son tome IV, la note suivante :

> T. III, p. 269, note 4. Jean de Montreuil fournit de nouveaux détails sur les efforts courageux de Gerson pour empêcher qu'on assimilât Benoît XIII à un schismatique : sur quarante-quatre maîtres en théologie, il en avait gagné trente-trois à son avis, enfin, la « sanior pars » de l'Université de Paris (*Ampl. coll.*, t. II, c. 1379)[1].

C'est ainsi que, pour la première fois, Jean de Montreuil a trouvé audience auprès d'un historien. C'est ainsi que son témoignage a été utilisé et reste limité. Rien de plus discret, d'ailleurs, rien de plus simple que cette innovation. Jusque là, personne n'avait écouté ce témoin. On ignorait donc certains détails qu'il est seul à faire connaître. Maintenant, on lui prête l'oreille. On apprend aussitôt de lui que Gerson a déployé des efforts courageux et couronnés de succès. Comment faire profiter l'histoire de cet apport nouveau ? Tout bonnement en le rattachant à ce que l'on avait déjà écrit sur la question. Solution aisée et qui inspire confiance. C'est pourquoi lorsqu'on aura dorénavant l'occasion de parler de Gerson et de son action en ces conjonctures, on aura soin de se référer simultanément à deux volumes de N. Valois, comme le fait Mgr E. Vansteenberghe dans son article sur *Gerson à Bruges* qui a renouvelé l'histoire de Gerson pour les années 1397-1411 :

(1) N. Valois, *op. cit.*, **367**, t. IV, p. 524.

Digitized by Google

Rappelons seulement ses « efforts courageux » pour empêcher qu'on assimilât Benoît XIII à un schismatique[1].

Seulement, la note qui soutient ce rappel en donnant la double référence qui s'impose se fait remarquer par un trait original dont on ne soupçonnerait pas à première vue le rôle et le prix :

1402. Cfr. Noël Valois, *La France* [...], t. III, p. 269, t. IV, p. 524[2].

Affirmer que les deux passages auxquels on renvoie feront connaître au lecteur les efforts courageux déployés par Gerson en 1402, ce n'est pas se réduire à sa source, c'est résoudre implicitement l'ambiguïté dont elle souffre et dont nous ne pouvons nous dispenser de prendre conscience, si nous voulons interpréter le témoignage de Jean de Montreuil dans toute sa vérité et lui permettre de rendre à l'histoire les services qu'il peut lui rendre. Si nous le traitons comme il le mérite, nous aurons vite fait de voir qu'il ne peut ni se juxtaposer au récit déjà donné par N. Valois, ni se réduire à ses éléments compatibles avec cet exposé. De soi, il fait craquer ce cadre tracé sans lui et met à nu l'ambiguïté et l'insuffisance qui caractérisent sur ce point la position de N. Valois.

Et d'abord, c'est une question de savoir à quelle date se situent, pour Noël Valois, les nouveaux détails que lui fournit Jean de Montreuil. Pense-t-il à 1402? Pour répondre, il convient d'observer que, par sa note additionnelle, il renvoie non pas précisément à la page 269 de son tome III, mais à la note 4 de cette page. Cette note 4 ne nous est pas inconnue : nous l'avons rencontrée plus haut[3]. Son caractère le plus évident, c'est qu'elle complète le texte à l'aide d'une déclaration gersonienne dont la date est discutée. Dans le texte, N. Valois décrit l'activité de Gerson au cours des mois qui précédèrent la restitution d'obédience. Dans la note, se référant à une *Protestatio* du chancelier, il ajoute que Gerson y revient sur un sujet qu'il avait traité dans son *De schismate:*

Gerson revint sur ce sujet dans une protestation (*J. Gersonis Opera*, t. II, c. 1-3). Au cas où l'Université porterait contre Benoît XIII l'accusation de schisme et d'hérésie, il a protesté d'avance contre une démarche sur laquelle, en sa présence du moins, la faculté de théologie n'a jamais délibéré et dont le roi lui-même, à plusieurs reprises, a interdit de s'occuper[4].

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette *Protestatio* doit donc être postérieure au *De schismate* que N. Valois situe autour de juillet 1402. Mais, dans cette note même, N. Valois est beaucoup plus explicite. Nous la voyons se terminer, en effet, par une prise de position sinon à

(1) E. Vansteenberghe, *Gerson à Bruges*, **369**, p. 27-28.
(2) E. Vansteenberghe, *l. c.*, p. 28, note 1.
(3) Cf. *supra*, p. 360, note 1.
(4) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 269, note 4.

Digitized by Google

proprement parler critique, du moins délibérée. Citant ses prédécesseurs, l'historien constate que cette *Protestatio* a été placée en 1395, en 1402, en 1406 et en 1408. Convaincu par B. Bess, il se décide pour 1406[1]. Ce choix paraît d'autant plus réfléchi qu'il a pour résultat d'éloigner chronologiquement le fait mentionné dans la note des événements dont s'occupe le texte. Le texte décrit ce qui s'est passé vers juillet 1402 ; la note nous reporte en 1406. Par conséquent, lorsque N. Valois nous dit que Gerson revint, dans une protestation de 1406, sur un sujet déjà abordé par lui en 1402, rien ne permet de douter qu'il pense à une reprise de discussion survenant quatre ans plus tard. *A priori*, cette conclusion paraît sûre, parce qu'on n'ignore pas qu'en 1406 l'Université jugea bon de fermer la parenthèse ouverte en 1403 et que, résolue à assurer la continuité de sa conduite en renouvelant la soustraction d'obédience, elle chargea le fameux Jean Petit d'attacher le grelot par son discours du 18 mai 1406[2]. Seulement, dans cette perspective, les efforts courageux dont parle la note additionnelle ne peuvent qu'être placés en 1406, et non en 1402, puisque cette addition est expressément reliée non au texte mais à la note. S'il en est ainsi, la date commune assignée par Mgr E. Vansteenberghe à ces deux références ne conviendrait qu'à l'une d'entre elles. Peut-il en être ainsi ?

Il est singulier qu'on doive soulever une telle question, mais il n'est pas douteux que la position de N. Valois se distingue par un flottement qu'on n'a pas le droit de surmonter sans preuves, et qui invite de la façon la plus pressante à chercher ces preuves, tant il est funeste au témoignage de Montreuil aussi bien qu'au caractère de Gerson. A prendre les textes comme ils se présentent, il est sûr que, pour N. Valois, le chancelier est intervenu une première fois en faveur de Benoît XIII avant la restitution d'obédience et qu'il est revenu sur cette apologie en 1406. Il est à peine moins sûr que ce soit en 1406 que se placent, à son sens, les efforts courageux dont parle Montreuil, puisque c'est à sa note 4 qu'il ajoute ces nouveaux détails. Cela étant, on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi la note additionnelle porte sur une page qui, dans son ensemble, concerne 1402 et non 1406, et d'ailleurs pourquoi la note 4, relative à une *protestatio* située en 1406, se trouve au bas de cette même page. Cette curiosité devient plus vive encore aussitôt que l'on constate qu'aucune allusion à la protestation gersonienne n'est faite au cours du récit des événements survenus en 1406. C'est là une anomalie tout à fait étrange, car si Gerson a prononcé en 1406 la protestation dont parle la note 4 de

(1) Cf. *supra*, p. 360, note 1.

(2) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 430-431. Cf. A. Coville, *Jean Petit et la question du tyrannicide*, **42**, p. 47-48.

Digitized by Google

la page 269, il en résulte que c'est seulement alors qu'il a engagé dans le débat son autorité de chancelier, ce qui donne à penser qu'il vaudrait la peine d'en parler à cette date, et autrement qu'en note.

Mais N. Valois aurait-il pu être conduit par son propre exposé à situer en 1406 une action courageuse de Gerson et un succès personnel sur la faculté de théologie d'abord, puis sur l'Université entière? Aucunement. On commence en effet à s'expliquer la situation de la note 4 qui nous préoccupe lorsqu'on constate qu'on ne voit pas du tout où la loger entre la page 430 et la page 482, limites extrêmes du récit consacré aux événements de 1406. Sans doute, N. Valois nous y apprend qu'avant la réunion à Paris de l'assemblée du clergé de décembre 1406-janvier 1407, où fut votée à une grande majorité la soustraction partielle d'obédience[1], la faculté de théologie fut invitée à discuter le problème. Mais il n'attribue pas à Gerson un rôle prépondérant : ce ne fut pas le chancelier qui tenta de « détourner le courant » ; ce fut l'évêque de Cambrai ; et d'ailleurs, loin de gagner une importante majorité, Pierre d'Ailly ne put convaincre tout au plus que vingt-sept maîtres en théologie sur soixante-neuf présents. Dans la minorité, N. Valois compte Gerson, mais il n'a remarqué aucune action spéciale de sa part[2]. Enfin, le 16 janvier 1407, le chancelier parisien prononça un discours qui n'évoque ni lutte ni victoire[3]. On reste étonné que, persuadé comme il l'était de la situation chronologique de la *Protestatio*, N. Valois n'ait pas ajouté à son tableau des débats universitaires en 1406 la déclaration si ferme et si mesurée du chancelier. Puisqu'il

(1) N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, p. 454-482.

(2) N. VALOIS, *l. c.*, p. 457-458.

(3) N. VALOIS, *l. c.*, p. 479-480. Il s'agit de GERSON, *Sermon Grâces à Dieu*, **82**; t. IV, col. 565-571. Fondée sur la chronologie de Noël Valois, cette dernière remarque me paraît moins que faiblement soutenue par le texte du sermon. Quand on le lit, rien ne suggère de modifier la date assignée par E. DU PIN, t. IV, col. 565 : « Habita est ista Oratio eo tempore quo nuntiatum est Bonifatium et Benedictum contendentes de Papatu, viam cessionis admisisse. Anno scilicet 1394 aut 1395 », car l'orateur célèbre la paix obtenue par les bonnes dispositions des deux rivaux à l'égard de la voie de cession, ce qui serait d'une ironie assez cruelle, et fort peu gersonienne, en janvier 1407. Rien que cette phrase, col. 567 B : « quantes fois par grans desirs depuis pres de trente ans avons nous demandé paix, huchié paix, souspiré paix... » inviterait normalement à raisonner comme Noël Valois : trente ans après le schisme nous reporteraient en 1408 ; donc *près de trente ans* nous mettent en 1407, et non en 1394 ou 1395. Sans doute, mais deux observations s'imposent. D'abord, pour des textes de cette nature, aussi mal garantis que peut l'être une tachygraphie d'auditeur, lorsqu'une indication numérique est en conflit avec l'ensemble du contexte, c'est elle qui est suspecte, et qui doit céder si une conciliation est impossible. En second lieu, si l'on se reporte au manuscrit B. N. fr. 24841, fol. 320v°, on constate que *trente* est une transposition de l'éditeur. Le scribe a écrit : « par quans desirs, depuis pres de XXX ans... ». Il est moins invraisemblable qu'un de ces X ait été ajouté par distraction de copiste. *Près de XX ans*, voilà qui n'irait pas mal en 1395. Je ne veux pas trancher ici ce débat. J'ai voulu le poser pour montrer une fois de plus le genre de difficultés qui attendent à chaque pas l'historien de Gerson et de son temps.

Digitized by Google

ne l'a pas fait, on se demande si la persuasion que paraît exprimer la note 4 est réelle, N. Valois n'aurait-il pu se rendre aux raisons que lui faisait valoir B. Bess sans conserver quelques inquiétudes sur leur efficacité? Aurait-il craint que Schwab n'ait pas tout à fait tort? Aurait-il cru se tirer d'embarras et s'assurer tout au moins quelques avantages en signalant, dès 1402, une intervention qui, dans son système, ne se serait produite qu'en 1406? Quoi qu'il en soit, il reste que la situation est obscure et qu'on ne peut décider sans plus ample informé si la note additionnelle du tome IV entend se rapporter à 1402 ou à 1406.

Qu'elle se rapporte à 1406, c'est ce qui présenterait de réelles difficultés pour N. Valois, nous venons de le voir; mais on n'en découvrirait peut-être pas moins ni de moins graves pour 1402. L'année 1402 est, selon l'historien du Grand Schisme, d'une importance décisive en ce qui concerne l'attitude et l'activité gersoniennes. C'est alors que Gerson rompt le silence qu'il observait depuis la soustraction d'obédience. Mais rien n'est plus clair que la façon dont N. Valois se représente cette attitude et cette activité. Si le chancelier se résout à intervenir, c'est parce qu'il doit à son exil la liberté d'exprimer toute sa pensée. Il le fait donc par écrit. Jusqu'à la restitution d'obédience, il n'intervient pas autrement. C'est seulement après la décision royale des 25-28 mai 1403 que ce partisan de la modération peut reprendre son action à Paris. Voici les textes où se définit cette position :

> L'Université de Paris vit son propre chancelier rompre le silence qu'il avait gardé depuis la soustraction pour établir que Benoît XIII ne pouvait être considéré comme hérétique ou schismatique [...]. Gerson, bien que retiré en Flandre [*note 5:* A Paris, il n'eût pu sans doute exprimer aussi librement son opinion. Pour être resté fidèle à Benoît XIII, Henri Poelman d'Arnhem s'était vu expulser de l'Université de Paris [...]] avait une singulière autorité pour expliquer que le concile dont les universitaires demandaient la réunion se prononcerait peut-être dans un sens contraire à leurs désirs[1].
>
> Alors [*sc.* après la restitution] reparurent les uns après les autres les partisans d'une politique modérée que le régime violent des années précédentes avait réduits à la fuite ou au silence. On vient de voir le gouvernement lui-même redonner la parole à l'évêque de Cambrai : le plus illustre élève de Pierre d'Ailly, Gerson, se fit entendre à son tour à la grande procession du lundi de la Pentecôte (4 juin)[2].

L'importante note 2 de la page 270 énumère de façon exhaustive les opuscules gersoniens composés au plus tard en 1402 : le *De schismate*, le *Trilogus*, les *Considerationes de restitutione obedientiae Benedicto*, le *Pro concilio unius obedientiae*. Lancés de Flandre, ces traités auraient agi en raison de l'*autorité singulière* de leur auteur. Est-ce donc à ces conjonctures et à cette action que N. Valois a pensé en lisant Jean de Montreuil?

S'il l'eût fait, pourquoi aurait-il rattaché ce témoignage à la note 4,

(1) N. Valois, *l. c.*, p. 269.
(2) N. Valois, *l. c.*, p. 342.

Digitized by Google

et non au texte de la page 269? Comparons, d'ailleurs, ce que l'historien recueille sous la plume de Montreuil à ce qu'il avait dit lui-même sur Gerson en 1402. D'après Montreuil, l'action gersonienne est remarquable par son courage, ses efforts répétés, son succès personnel sur la faculté de théologie puis sur l'Université entière. D'après N. Valois, l'action gersonienne ne fut possible que parce que le chancelier ne se trouvait pas à Paris. Elle ne consista qu'en manifestations littéraires qui ne constituent pas un bien gros bagage. Son résultat ne fut pas tel que l'exilé pût se permettre de reprendre la parole avant la restitution d'obédience. La victoire assurée, il accourt et accepte des tâches officielles. Qui ne voit que ces schémas ne sont pas superposables? En 1402, le Gerson de Noël Valois manque de la qualité essentielle du Gerson de Montreuil : le courage. Il finit bien par sortir d'un long silence, mais il est toujours en fuite. Quel crédit pourrait-il encore avoir auprès de ses collègues? Cette difficulté n'a pas dû échapper complètement à N. Valois, car il l'écarte sans mot dire par le plus étrange des expédients. Son Gerson, quoiqu'il fût en fuite, quoiqu'il n'eût pu se permettre d'écrire à Paris ce qu'il écrit en France, *avait une singulière autorité:* d'où lui serait-elle venue? De son désaccord radical avec la quasi-unanimité de l'Université, si hostile à sa modération? De son titre de chancelier qui, si l'on en croit ses lamentations de 1400, ne lui avait valu que des déboires?[1]. Non, elle ne vient là sous la plume de N. Valois que parce qu'il faut bien découvrir une cause au retournement de l'opinion universitaire en 1402-1403. Mais une solution de ce genre n'est qu'une pétition de principe qui présente ici l'inconvénient majeur d'être contradictoire au système qui l'assume. Il semble donc difficile d'admettre que N. Valois ait pu reconnaître dans le témoignage de Jean de Montreuil son Gerson de 1402. Voilà sans doute pourquoi il a pensé de préférence au Gerson qu'il avait esquissé dans sa note 4 : là, du moins, il était question d'une attitude énergique, d'un acte de courage, d'une *protestatio*. Quoi de plus naturel que de rapprocher du Gerson de Montreuil l'auteur de cette protestation, en se disant sans doute que c'était cette protestation même qui avait emporté l'adhésion de la majorité?

Sans doute, mais c'est ici qu'éclate l'ambiguïté fondamentale de cette position. La note 4, dans le système de N. Valois, nous reporte en 1406. C'est donc en 1406 seulement que Gerson aurait agi comme le dit Jean de Montreuil, avec courage et succès. Mais N. Valois sait mieux que personne qu'il est impossible de trouver dans son exposé des événements de 1406-1407 un seul point où raccorder le témoignage de Montreuil. Alors?

(1) Cf. J. Gerson, *Causae propter quas cancellariam dimittere volebat*, **93**; t. IV, col. 725-728D.

Digitized by Google

Tout se passe comme si nous avions affaire à une solution de compromis. Ne découvrant que de façon tardive un témoignage très important mais difficilement conciliable avec son exposé et l'idée qu'il s'était faite de Gerson en 1402, pris entre sa loyauté et cette espèce de déterminisme qui pèse sur les savants les plus scrupuleux et qui est si souvent fatal à la mobilité de la science, le déterminisme de l'imprimeur, l'historien n'a dû pouvoir se résigner ni à négliger complètement la lettre *Etsi nil prosit* ni à lui permettre de bouleverser de fond en comble quelques pages déjà éditées. Il a donc, plus ou moins intentionnellement, élagué du texte de Montreuil ce dont son propre texte ne pouvait s'accommoder, puis cherché dans son livre un point sur lequel l'accord pût sembler satisfaisant, traité enfin comme un simple complément d'information une lettre dont l'ensemble s'inscrivait en faux contre certaines lignes fondamentales de sa construction.

Comme tous les compromis, cette solution bâtarde masque les pires difficultés. Il eût mieux valu profiter de l'occasion pour mettre au point tout ce qui concernait l'activité gersonienne à cette époque. N. Valois aurait pu y réussir sans beaucoup de peine en observant simplement qu'il n'avait aucune raison suffisante pour placer Gerson en Flandre au cours de l'année 1402, et en reconsidérant le problème chronologique que lui avait posé la *Protestatio*. Nous savons aujourd'hui, grâce à Mgr E. Vansteenberghe, que, parti de Bruges entre le 20 et le 22 septembre 1400, le chancelier parisien n'y reparut plus avant 1405[1]. Mais, pour maintenir Gerson à Bruges en 1402, N. Valois devait préférer l'autorité de l'Ecuy à celle de Schwab ou de Jadart, ce qui ne paraît pas très prudent[2]. Invité à réfléchir sur cette donnée, il aurait pu se rétracter avantageusement. D'autre part, le fait de prendre conscience de l'ambiguïté où le plaçait nécessairement la liaison établie avec sa note 4 aurait dû l'amener à reviser les raisons mises en avant par B. Bess quant à la date de la *Protestatio* gersonienne. J'ai déjà dit pourquoi je ne pouvais les accepter[3]. Alerté, N. Valois aurait perçu ces inconvénients beaucoup mieux que moi. Il en aurait certainement vu d'autres. En effet, le texte de cette *protestatio* présente, si l'on peut dire, trois traits de jeunesse qui s'accommoderaient fort mal de la date relativement tardive imposée par B. Bess à N. Valois. Le premier, c'est précisément le besoin qu'éprouve Gerson

(1) E. VANSTEENBERGHE, *Gerson à Bruges*, **369**, p. 27.

(2) E. VANSTEENBERGHE, *l. c.*, p. 5, note 1, rappelle que pour L'ECUY, *Essai sur la vie de Jean Gerson*, Paris, 1832, t. I, « p. 290, le retour est daté de 1402 », tandis que, comme l'observe la page 5, « Schwab [...] fait séjourner son héros à Bruges de 1397 à la fin de 1401 », et H. Jadart le fait rentrer à Paris « vers 1401 ». Encore faut-il remarquer que dater le retour de 1402 n'autorise pas à placer Gerson à Bruges en 1402, car il s'agissait peut-être pour l'Ecuy du début de l'année.

(3) Cf. *supra*, p. 360, note 1.

Digitized by Google

de définir non sans quelque solennité l'attitude qu'il entend garder comme chancelier au cours de toutes ces discussions soulevées par les accusations que l'on multiplie contre Benoît XIII : en 1406, comprendrait-on pareil sentiment ? Une telle définition eût-elle été de saison ? Tout le monde, alors, savait ce qu'il pensait, et il n'avait pas à prévenir de ce que serait son action puisque, depuis près de dix ans, il agissait selon les mêmes principes. Le second, c'est l'émotion devant des attaques dont nous savons qu'elles ont été renouvelées, en effet, en 1406, mais dont nous n'ignorons pas qu'elles avaient été lancées en 1402[1], et même beaucoup plus tôt, dès 1398. C'est, en effet, au cours du concile parisien de mai-juillet 1398 qu'on soutint contre Benoît XIII que

fauteur et nourrisseur de schisme il était par suite suspect d'hérésie[2],

et que Pierre le Roy n'hésita pas à déclarer, le 31 mai 1398, que tout chrétien avait le devoir rigoureux, sous peine de péché mortel, de cesser d'obéir à un pape fauteur de schisme obstiné, suspect d'hérésie[3]. Dès son *De schismate*, Gerson avait relevé le gant et s'était fait fort de prouver que Benoît XIII n'était même pas coupable de parjure[4]. En 1406, il n'aurait eu ni à dénoncer de telles menaces comme un fait nouveau l'obligeant à prendre parti, ni à révéler ce qu'il en pensait. Enfin, la *protestatio* affirme que la faculté de théologie n'a jamais délibéré, du moins en présence du chancelier, sur l'accusation de schisme et d'hérésie. Il est à peine croyable que cette déclaration ait pu être jugée en place en 1406, alors qu'on sait le rôle joué par ces griefs dans le vote de la soustraction. Ces trois traits concourent à fixer la *protestatio* en 1402 au plus tard.

Comment N. Valois n'a-t-il pas cherché à obtenir lui-même cette date libératrice ? A partir du moment où on la dégage, sa position devient cohérente. Le désir d'échapper à toute ambiguïté aurait dû l'animer à la recherche. En supposant même que les indices que nous venons de grouper lui aient paru insuffisants, il aurait trouvé dans le nouveau document dont l'intervention inopinée pouvait paraître menaçante, une raison décisive de ne pas penser à 1406 pour l'activité gersonienne dont parle Montreuil, donc un argument de grande valeur pour se fier à Schwab plutôt qu'à Bess sur la date de la *protestatio*. Écrite en 1404, ou en 1405 au plus tard, la lettre *Etsi nil prosit* ne peut en aucune façon porter

(1) Cf. *supra*, p. 360, note 1.
(2) F. Baix, *Benoît XIII*, dans le *DHGE*, t. VII, **2**, col. 148.
(3) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 159.
(4) N. Valois, *l. c.*, p. 180, note 4, écrit qu'il « s'était prononcé d'une façon fort nette contre la soustraction et avait entrepris de justifier Benoît XIII au moins du reproche de parjure ». Cet *au moins* risque de donner le change. Le reproche de parjure était le grief minimum, donc celui sur lequel on avait le plus de chances de grouper une majorité. L'écarter, c'était *a fortiori* repousser les accusations plus graves.

Digitized by Google

témoignage sur ce qu'a fait Gerson en 1406. Or, dès que 1406 est éliminé, il ne reste que 1402-1403. Mais alors, puisqu'au sentiment de N. Valois la protestation gersonienne et les faits que rapporte Montreuil appartiennent à la même époque, c'est en 1402-1403, et nullement en 1406, qu'il est nécessaire de placer cette protestation.

Cela fait, il est bien vrai que la position de N. Valois devient cohérente, mais elle ne le devient qu'à la condition d'accepter la correction d'un de ses points essentiels. Tel est le premier bénéfice que le témoignage de Montreuil est de nature à rendre bon gré mal gré à l'histoire. Considérons-le maintenant en lui-même, nous cueillerons de nouveaux fruits.

3. LE TÉMOIGNAGE

Condamné par un aréopage dont il avait demandé lui-même la réunion le prévôt de Lille n'avait sans doute ni moins de raisons ni plus de moyens que nous de discerner dans la sentence commune, telle que la lui faisait connaître la lettre *Vidi epistolam*, ce qui relevait en propre de Gerson. Renseigné par ce seul document, il pouvait se rendre compte que, tout en évitant d'écraser son message sous un verdict sans nuances, le chancelier n'avait pu tolérer ni son insolence ni ce que sa méthode avait d'abrupt, de prématuré et de contraire à l'esprit qui animait ses propres démarches. Dans l'unanimité de la censure, la part de Gerson pouvait se révéler prédominante. Jean de Montreuil avait tout lieu de se dire qu'il était surtout la victime du chancelier parisien. L'histoire commettrait donc sans doute une imprudence si elle considérait la réaction monstérolienne comme épuisée par ce que nous en fait connaître la lettre *Non vacat*. En l'écrivant, Jean de Montreuil n'avait pas eu le temps de se livrer à de longs développements. Qu'est-il advenu lorsque quelque loisir lui fut accordé? Il semble difficile d'admettre qu'il ait consenti si simplement à la suppression de son épître. *Non vacat* trahit l'émotion de la première surprise. Elle exprime aussi la satisfaction d'un homme sincère qui constate que, grâce à une intervention énergique mais sage, les grands intérêts qu'il avait voulu servir ne seront pas compromis par son imprudence. Mais ces sentiments une fois estompés, l'humaniste ne se serait-il pas réveillé sous l'ecclésiastique désintéressé? L'auteur n'aurait-il pas relu sa lettre, découvert dans cette œuvre rebutée de nouveaux mérites, déploré de voir inutilisé son talent, désavoué son zèle? Sa résignation ne se serait-elle pas imprégnée peu à peu d'amertume, sa reconnaissance n'aurait-elle pas tourné à la rancœur contre le principal responsable de cette déconvenue? A la réflexion, l'autorité du théologien n'aurait-elle pas fini par lui paraître tyrannique? Après l'expression d'une gratitude non feinte, l'humanisme n'aurait-il pas senti le désir, le besoin de secouer

Digitized by Google

le joug de la théologie? Voici donc que l'exégèse la plus vraisemblable, la plus humaine, nous conduirait à dépasser nos textes dans le sens d'une réaction agressive, et à retrouver par ce détour l'opposition fondamentale dont l'histoire s'était nourrie jusqu'ici, dont nous avons mis en pleine lumière le caractère illusoire, mais qui semblerait devoir se dégager de la façon la plus naturelle sur l'axe des textes mêmes qui nous ont permis de dénoncer l'erreur.

Sur ce point capital, de telles réflexions ne pourraient que nous égarer. En effet, s'il serait naïf de croire que nous puissions décrire toutes les nuances de la réaction monstérolienne, il est merveilleux que nous soyons renseignés sur les sentiments que Jean de Montreuil a éprouvés pour Gerson après cette rencontre fatale et à la suite de sa première réponse, que nous le soyons de la façon la plus sûre, par lui-même, et dans les conditions les plus favorables à l'expression la plus fidèle de ces sentiments, dans une lettre à Nicolas de Clamanges. Mais le prodige, c'est que cette confidence ne vient au devant de nos conjectures que pour les renverser toutes. Ici encore, la vérité psychologique se rit des accumulations de vraisemblances par lesquelles nous essayions de rejoindre l'opinion traditionnelle. Dans sa lettre *Etsi nil prosit*, Jean de Montreuil aurait fort bien pu ne point parler de Gerson. S'il en parle, s'il tient à dire ce qu'il pense du chancelier, c'est parce qu'il consent à s'abandonner à une digression. S'il cède, c'est qu'il est obsédé de ce souvenir, de cette image. Gerson serait-il donc l'ennemi reconnu, démasqué, contre lequel le moment serait venu de s'emporter? Pas le moins du monde, et tout au contraire. Si Jean de Montreuil pense en tout temps au chancelier, ce n'est ni par rancœur ni par volonté d'indépendance, mais parce qu'il est épris d'une admiration totale. Homme d'Église plutôt que gendelettre, le premier humaniste français oublie que Gerson a été son bourreau pour ne saluer en lui que l'incomparable, l'unique ouvrier d'une pacification à laquelle il avait rêvé de travailler lui-même. Ou plutôt, et c'est encore plus beau, il ne l'oublie pas, mais on dirait qu'il lui en sait gré comme d'un geste nécessaire à l'action même qu'il loue. Une telle attitude, d'autant plus révélatrice qu'elle était moins prévisible et qu'elle paraît plus sincère, est pour nous d'un intérêt considérable car elle nous éclaire non seulement sur les sentiments de l'humaniste en présence d'un jugement de théologien, mais aussi, très probablement, sur les raisons qui ont inspiré à l'auteur d'*Altitudinem tuam* de recourir au contrôle de Gerson alors que tout semblait devoir l'en dissuader.

Que Jean de Montreuil soit loin d'oublier sa lettre à Benoît XIII et le triste sort que lui a fait subir, au premier chef, Gerson, c'est ce que semblent bien prouver les premiers mots de sa nouvelle épître. Pour entrer en matières, en effet, il ne trouve rien de mieux que de rappeler

Digitized by Google

la vanité de ses interventions. Coucher par écrit ses plaintes sur la façon dont on recherche, ou plutôt dont on persécute, dont on livre à sa perte l'union de l'Église, ne lui sert de rien: n'est-ce pas manifestement de son message au pape qu'il veut parler? En vérité, peu lui importe son échec. Avec l'insistance d'une passion que rien ne peut amortir, il revient sur le même thème. Noble passion, certes, car ce qui veut s'exprimer en une exclamation empruntée à Cicéron ou à Cécilius, ce n'est pas autre chose que son amour, son dévouement pour l'Église militante. Il s'indigne, il s'emporte, il conjure, parce que le spectacle du mal ne cesse de le désoler, et sa souffrance est d'autant plus vive que le remède ne lui est pas inconnu. S'il écrit à Clamanges, c'est pour lui confier ce qu'il pense du mal et du remède. Hélas! même après la signature des accords de Tarascon, il reste des points de friction qu'il vaudrait mieux ne pas dissimuler. L'Église gallicane ne se félicite nullement des conclusions pratiques tirées par les collecteurs pontificaux. L'union rétablie, leurs exactions ont repris de plus belle. De nouveaux expédients produisent de véritables ravages, funestes au culte divin. De plus, on n'envisage pas sans appréhension le voyage en Italie qui se prépare à la cour avignonnaise. C'est ce dont Montreuil tient à prévenir son ami, mais il n'arrive à ces détails qu'après avoir posé un diagnostic d'ensemble et s'être livré à une digression qui seule doit retenir notre attention.

Comme l'humaniste ne se propose pas ici d'arracher de vive force une concession à un pape obstiné mais de se confier à un ami, il se permet une définition générale de la situation. Elle est grave, parce que le mal est très étendu, le remède difficile et rare. Le mal, c'est l'esprit de dissension, ou même de faction qui règne chez les doctes. Le remède serait l'esprit d'impartialité et d'équilibre qui éloignerait de toute extrémité. Le mal, Jean de Montreuil le voit partout. De cette modération salvatrice, il ne connaît qu'un exemple. Or, ce modèle si rare et trop peu suivi, c'est Gerson. Par la plus remarquable des sélections, l'humaniste met à part le chancelier, le bon chancelier, et ce qui est le plus remarquable dans cette mise en vedette, c'est qu'elle a pour but d'ouvrir la voie à une louange conduite de propos délibéré et sans restriction, désireuse par dessus tout d'ailleurs de faire connaître ses motifs. On peut trouver ce désir singulier, et non moins singulière cette digression, mais il faudrait avoir bien mauvais caractère pour ne pas déclarer heureux un geste si chargé de signification et fort précieuses ces révélations dont rien ne pourrait donner l'équivalent.

Conquis par la sincérité, la bonne foi, le zèle si pur de Gerson, Jean de Montreuil brûle d'*expliquer* ces mérites à son ami. Il sait pourtant qu'il n'a rien de nouveau à apprendre sur ce point, car nul ne connaît Gerson mieux que Clamanges. Pourquoi donc redire à Clamanges ce qu'il sait

Digitized by Google

mieux que personne si cette explication ne devait permettre à l'épistolier de donner à son ami quelque lumière, quelque apaisement peut-être, sur ses propres sentiments, à moins qu'elle n'ait surtout pour but de convaincre Montreuil lui-même qu'il convient d'accorder un crédit illimité à son censeur victorieux? Qu'il soit inspiré par l'une ou l'autre de ces raisons, ou simultanément par l'une et l'autre, ce désir se voit aussitôt réalisé. Montreuil se met à l'œuvre. Il annonçait une lamentation sur les malheurs de l'Église, il esquisse un panégyrique du chancelier. Nous n'y perdrons rien, au contraire : nous y gagnons de découvrir enfin la réponse à la question qui nous a assiégés dès le début de notre étude sur *Nunc demum:* que pensait le prévôt de Lille de l'attitude observée par Gerson à l'égard des problèmes soulevés par le schisme? Recueillir ici cette réponse ne rend pas inutile notre enquête initiale, car c'est la réponse de l'humaniste censuré, non à proprement parler de l'auteur d'*Allitudinem tuam*, et peut-être ne sont-elles pas réductibles, mais elles doivent tout au moins s'éclairer l'une l'autre. Malheureusement, comme il n'est pas rare lorsqu'une émotion l'étreint, Jean de Montreuil écrit en accumulant des propositions plutôt qu'en construisant des phrases. Ce désordre ne va pas sans quelques inconvénients pour la clarté de sa pensée et la sécurité de notre exégèse. Tâchons de ne pas vaincre les obscurités au détriment du témoignage lui-même.

En prenant la plume pour écrire à son ami, Jean de Montreuil avait en tête de l'entretenir des malheurs qui affligent encore l'Église militante et de ne pas laisser passer l'occasion de dire ce qu'il avait à dire sur Gerson. Aussitôt que le chancelier parisien paraît dans son texte, il semble qu'on respire enfin un courant d'air pur. Captivé par son incomparable grandeur, Jean de Montreuil s'attache à lui et ne le quitterait sans doute plus si, jaloux de son indépendance et de sa solitude, Gerson ne s'était refusé à le laisser pénétrer jusqu'à lui. L'histoire ne saurait trop déplorer cette décision de spirituel épris de silence ou d'homme accablé de tâches diverses et qui ferme sa porte aux fâcheux, mais ce que Jean de Montreuil peut lui apprendre sur ce qui l'a précédée est assez précis et assez rare pour qu'on ne s'attarde pas à regretter que Gerson lui-même ait amputé ce témoignage au moment où il aurait pris sa plus grande valeur.

Parmi les intellectuels que divisent dissentiments et factions, Jean de Montreuil ne découvre qu'un artisan irréprochable de l'unité de l'Église : Gerson. Le trait le plus surprenant de cette admiration sans réserve, c'est précisément son objet, qui est son motif. Ce que l'ami de Clamanges admire chez Gerson, c'est son parfait équilibre, son inflexible modération. S'inspirant sans doute de la fameuse paronomase héritée par saint Bernard

Digitized by Google

de Sévère de Milève[1] l'humaniste ne discerne chez lui une absence de mesure que dans son désir de la mesure et dans sa recherche des intérêts du Christ et de la paix de l'Église. Un tel sentiment chez l'auteur d'*Allitudinem tuam?* Ainsi, bien loin de garder rancune au trop prudent chancelier, et de profiter de la première circonstance favorable pour critiquer sa pusillanimité, le téméraire mentor du pape isole dans l'attitude gersonienne le caractère par où elle aurait pu provoquer son indignation, son amertune ou même son mépris, et il proclame une admiration que personne ne lui demandait d'exprimer. Si Jean de Montreuil éprouve ce sentiment après sa mésaventure, il y a bien des chances pour qu'il n'ait pas pensé autrement lorsqu'il choisit Gerson comme censeur. Ce texte nous livre donc très probablement l'une des raisons essentielles pour lesquelles l'auteur d'*Allitudinem tuam* ne s'est contenté ni de son propre jugement ni de celui de ses amis Clamanges et Muret, mais a sollicité celui du chancelier. Se sentant menacé de dépasser la mesure, n'étant peut-être pas tout à fait sûr que les secrétaires pontificaux ne feraient pas preuve de partialité en faveur de leur maître, ce qu'il espérait de Gerson, c'était un oracle d'équité.

Rien ne pourrait être plus important pour nous. Du point de vue de l'historien de Montreuil, il y a là une ouverture peut-être unique sur le contraste qui existe entre les dispositions intérieures, les tendances, l'idéal de cet homme d'Église et ses productions littéraires. On se tromperait souvent si l'on voulait juger du caractère d'un artiste d'après certaines de ses œuvres ; plus encore si l'on voulait déduire ces œuvres de tel ou tel aspect de sa personnalité morale[2]. Ici, il est clair que, tout en composant une lettre que l'on ne peut se défendre de classer parmi les œuvres les plus dépourvues de mesure que cette période ait vu naître, l'humaniste gardait assez de liberté d'esprit pour rendre hommage à la modération où qu'il la trouvât, et de bon sens pour accepter volontiers la suppression de son message si un juge en qui il eût toute confiance lui représentait qu'en le rédigeant il avait, à son insu sans doute, gravement péché contre son idéal. Du point de vue de l'historien de Gerson, on trouve en l'expression de ce sentiment une ressource imprévue pour éviter tout excès dans la définition de son attitude à cette époque et dans ces circonstances. Pour qu'un homme comme Montreuil, pris entre ses devoirs de clerc, les influences de la chancellerie royale, ses observations

(1) Cf. E. Gilson, *La théologie mystique de saint Bernard*, **117**, p. 48, note 1.

(2) En lisant ces lignes, M. Gilson s'est rappelé les vers savoureux de Catulle, *Poésies*, XVI, v. 5-6 ; éd. G. Lafaye, coll. Budé, Paris, 1922, in-8, XXXIX, 127 p., p. 13 :

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Digitized by Google

sociales, ses passions de réformateur et ses réminiscences classiques, juge modérée, inflexiblement modérée, une activité qui s'était alors manifestée non seulement par les traités favorables à Benoît XIII, mais par l'ambassade auprès du pape et même par la destruction de la lettre *Altitudinem tuam*, il faut vraiment que le chancelier ait donné à ses contemporains l'impression d'une intégrité sans défaillance dans la poursuite acharnée de la vérité. Il convient donc de tenir compte de cette acquisition capitale pour interpréter correctement toutes les remarques proposées plus haut sur l'attitude de Gerson à l'égard de Benoît XIII. Le témoin le plus intéressé à dénoncer chez le chancelier parisien un excès de bienveillance pour le pape d'Avignon tient à proclamer sa parfaite impartialité. C'est donc que, pour ceux qui étaient aussi attentifs à la marche générale des événements qu'aux actes du chancelier parisien, Gerson ne déviait aucunement de la voie difficile qu'il s'était tracée et que, lorsqu'il se refusait à attaquer Benoît XIII ou lorsqu'il présentait sa défense, seuls des partisans endurcis auraient pu lui reprocher de ne point parler selon la justice. Si l'auteur d'*Altitudinem tuam* ne pouvait vraiment considérer l'auteur du *Trilogus* comme un allié, nous savons maintenant qu'il ne voyait pas non plus en lui un ennemi. Pour aussi différentes que fussent leurs doctrines ou leurs méthodes, ils pouvaient se rencontrer aussitôt que le prévôt de Lille se résoudrait à fuir tout parti extrême et à agir avec modération. Enfin, du point de vue de l'historien des rapports entre l'humanisme et la théologie, ce témoignage de Montreuil est digne d'attention parce qu'il montre en quelle estime le premier humaniste français tenait le plus grand théologien de son temps, précisément parce que ce théologien traversait tous les conflits politiques ou religieux en restant fidèle aux exigences de sa doctrine, sans concessions aux passions qui agitaient les divers partis. Ne s'étant pas toujours défendu d'adopter une attitude extrême, l'humaniste paraît bien se convertir ici à plus de sagesse et se ranger à l'exemple du théologien. Mais voyons sur quels points précis porte cette admiration.

Ce que Montreuil va nous dire est assez clair pour être recueilli avec soin, mais non pour que son témoignage impose d'emblée une interprétation de la conduite gersonienne. Il ne décrit pas, il évoque. Il ne s'adresse pas à des lecteurs ignorants, mais à quelqu'un qui, sur bien des points, n'est pas plus mal informé que lui. De là, l'insuffisante distinction des plans dont souffre tout ce passage et qui, même si elle n'induit pas en confusion, prive de quelques repères utiles. Ce caractère éclate dès la première précision que tient à donner Montreuil. Pour lui, ce qui rend le zèle de Gerson digne d'admiration, c'est qu'il a valu au chancelier une originalité absolue sur un certain point. Lequel? Voilà un détail essentiel qu'on oublie de nous donner. Le premier de tous, d'après Montreuil,

Digitized by Google

Gerson s'est appliqué non seulement à accomplir un haut fait difficile, mais à exciter, pour les entraîner à la même tâche, les hésitants, les timides, les retardataires. *Arduum hoc facinus:* il serait malaisé d'être plus vague. Nicolas de Clamanges, lui, sait très bien de quoi il s'agit puisque, son ami le lui rappelle avec délicatesse, il a pris part avec beaucoup de générosité à l'entreprise : mais nous? La conjecture la plus immédiate, c'est que Jean de Montreuil veut parler de la restitution d'obédience. Mais on ne peut la formuler sans reculer devant la nouveauté qu'elle implique. Si Jean de Montreuil déclare à Nicolas de Clamanges que c'est Gerson qui a pris l'initiative de proposer ce but et de sonner le rappel de toutes les énergies pour en assurer la conquête, ou bien il exagère, ou bien les perspectives classiques sur ce point sont à modifier. Ne nous prononçons pas avant d'avoir suivi jusqu'au bout le déroulement de cette longue phrase, capricieuse et invertébrée.

L'action gersonienne, aux yeux de Montreuil, a comporté une initiative, une persévérance obstinée, une péripétie remarquable. Au début, début à la fois de cette action et de la poursuite du *facinus* en question, ce qui fut frappant, ce fut la véhémence du chancelier. Tout au long de son développement, cette activité fut soutenue sans défaillance toujours dans le même sens. C'est alors que Nicolas de Clamanges en fut informé et lui prêta, à grands frais, son concours. La péripétie qui détermina une nouvelle forme d'action fut l'audace de certains extrêmistes que le prévôt se refuse à nommer. Fâcheuse discrétion ! Un seul nom eût été un repère chronologique des plus précieux. S'il tait les noms de ces factieux, l'humaniste n'a aucune raison de contenir son indignation. Elle est vive et sincère, puisqu'elle a besoin de Virgile pour s'exprimer. Ce qui lui paraît admirable, c'est qu'on ait osé poursuivre la condamnation du pape comme schismatique, alors qu'il était tenu captif dans la prison la plus dure, en proie à la faim, à la soif, à d'autres misères sans nombre. Ce qui est admirable pour nous, c'est l'opportunité de cette exclamation : elle, du moins, situe les événements et permet un synchronisme de tous points remarquable.

L'excès, qui arrache à l'humaniste ce cri d'indignation, ne s'est produit qu'après une incarcération prolongée du souverain pontife, donc notablement après septembre 1398[1]. Nous sommes assurés par là qu'il ne pense pas aux manifestations antérieures au vote de la soustraction, et pas davantage aux premiers symptômes de la reprise des hostilités dont il aurait pu être le témoin à la fin de 1404 ou au début de 1405. Ce dont il parle s'est produit après la transformation du château des papes en prison

(1) Cf. *supra*, p. 353, note 1.

Digitized by Google

et avant l'évasion du prisonnier, donc avant le 11 mars 1403. Son texte comporte même une autre précision. La péripétie qu'il rappelle à Clamanges n'est pas constituée par l'apparition ou la réapparition de l'idée que le pape pourrait bien être schismatique, mais par le point extrême qu'atteignirent les malheureux qui ne surent pas la rejeter. Ils en vinrent à tenter d'obtenir une déclaration officielle chargeant Benoît XIII de ce crime. Or, ceci paraît une allusion à une démarche déterminée à laquelle il n'est pas impossible d'assigner une date. Nous savons déjà que les 14 et 15 avril 1402, en deux audiences royales, l'Université de Paris réfuta la lettre de l'Université de Toulouse, et Jean Courtecuisse déclara Benoît XIII parjure et schismatique, indigne du souverain pontificat[1]. Cette date s'accorde très bien avec les autres requêtes de notre texte. Supposons que ce soit bien le souvenir de ces audiences royales qu'évoque Jean de Montreuil. Son schéma en reçoit aussitôt une importance extrême.

En effet, le premier résultat que produit l'apparition de cette date est de situer en amont du mois d'avril 1402 l'initiative gersonienne qui a fait l'admiration de Montreuil. Cette localisation est une nouveauté absolue dans l'histoire du Grand Schisme et dans celle de Gerson sur un point où elles sont si étroitement solidaires qu'il est impossible d'écrire l'une sans l'autre. Tout le monde sait, depuis Noël Valois, que longtemps avant l'ordonnance royale du 28 mai 1403, des signes avant-coureurs de la restitution d'obédience avaient paru un peu partout. L'un des premiers fut, vers le mois de mai 1401, le retour spontané de la Provence à Benoît XIII[2]. Dès avril 1401, il était manifeste qu'une double politique opposait le duc d'Orléans, favorable à Benoît XIII, au duc de Bourgogne, résolument hostile[3]. Mais il est clair que l'influence bourguignonne dominait. Des mesures contradictoires se succèdent jusqu'à la fin de l'année[4]. Le 11 octobre, un partisan indéfectible de Benoît XIII, Élie de Lestrange, peut écrire que les deux tiers des voix françaises sont acquises à la restitution d'obédience et que la plupart des membres de l'Université de Paris sont convaincus qu'on les a trompés[5], mais c'est peut-être une illusion, car l'assemblée de Senlis, vers le 23 octobre, vote en principe le projet de concile[6], et le même Élie de Lestrange doit avouer, le 18 novembre, que la situation varie d'heure en heure, et les espoirs aussi[7]. La récon-

(1) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 261. Cf. *supra*, p. 360, note 1.
(2) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 238-239.
(3) N. Valois, *l. c.*, p. 238-239.
(4) N. Valois, *l. c.*, p. 240-246.
(5) N. Valois, *l. c.*, p. 250.
(6) N. Valois, *l. c.*, p. 252.
(7) N. Valois, *l. c.*, p. 251-252.

Digitized by Google

ciliation des ducs de Bourgogne et d'Orléans, survenue vers Noël 1401, ne peut qu'être avantageuse à Benoît XIII[1]. On voit donc, le 4 mars 1402, Charles VI promettre de secourir « notre saint père ». Mais cette promesse se heurte à des « résistances obstinées » qui contraignent les partisans de Benoît XIII à se contenter d'un moyen terme[2], et les princes ayant promis, le 16 mars 1402, « d'oublier le passé », N. Valois peut observer que « c'est leurs promesses qu'ils oublièrent »[3]. Pourtant, le lendemain, le duc d'Orléans prenait parti pour Benoît XIII devant le Parlement[4], mais ce fut le point extrême atteint dans cette direction, car, le 5 avril, le duc de Berry écrivit aux consuls de Narbonne pour leur prescrire de réprimer les conspirations tendant à la restitution d'obédience[5], et l'on sait déjà ce qui eut lieu les 14 et 15 avril. Ajoutons qu'après le 16 avril on dédiait au duc de Bourgogne un traité *super materia substractionis et restitutionis obedientiae et reprobationis epistolae Tolosanae*, dont l'auteur déclarait que les Toulousains qui osent réprimander l'Université de Paris ne sont pas dignes de dénouer les cordons de sa chaussure[6], et qu'avant le 15 mai, un docteur en décret de l'Université de Paris ayant présenté au roi une réfutation complète de la lettre de l'Université de Toulouse en soutenant que le roi, infaillible, avait le droit de convoquer des conciles nationaux et de promulguer des canons exécutoires dans toute la chrétienté, le duc de Berry fit emprisonner les délégués de l'Université de Toulouse[7]. Voilà l'atmosphère. D'autre part, il importe d'observer que, le 26 février 1402, l'Université d'Orléans, déclarant n'avoir pas consenti à la soustraction de 1398, entendait poursuivre la restitution[8], avis qui fut celui de l'Université d'Angers le 7 juillet de la même année[9]. Mais N. Valois ne cache pas que, pour emporter la décision les 25 et 28 mai 1403, Louis d'Orléans fut obligé de brusquer le dénouement, non sans provoquer le dépit de ses oncles[10].

De notre point de vue, ce schéma est remarquable par la place qu'il accorde et le rôle qu'il prête à Gerson. D'abord, il ne connaît d'intervention gersonienne que vers juillet 1402 et en vue de réfuter les accusations de schisme et d'hérésie lancées contre le pape. Cette entrée en lice est peu glorieuse, parce qu'elle n'a lieu que par la plume, et à la faveur de l'exil.

(1) N. Valois, *l. c.*, p. 255.
(2) N. Valois, *l. c.*, p. 257.
(3) N. Valois, *l. c.*, p. 260.
(4) N. Valois, *l. c.*, p. 260.
(5) N. Valois, *l. c.*, p. 268.
(6) N. Valois, *l. c.*, p. 265-266.
(7) N. Valois, *l. c.*, p. 266-267.
(8) N. Valois, *l. c.*, p. 257.
(9) N. Valois, *l. c.*, p. 269.
(10) N. Valois, *l. c.*, p. 336-341.

Digitized by Google

D'autre part, elle survient trop tard pour qu'on puisse lui attribuer le mérite d'un retournement d'opinion : le mouvement de retour à l'ordre normal était presque arrivé à son terme, dès le 4 mars 1402, sans que Gerson eût encore rompu le silence. Enfin, ses effets sont pratiquement indiscernables, dans l'ensemble, d'un succès qui est l'œuvre propre du duc d'Orléans. Or, si l'on reçoit le témoignage de Montreuil, tout cela doit changer. Il ne suffit pas de rendre un quelconque hommage à Gerson en parlant de ses « efforts courageux » en termes si vagues qu'on ne sait même pas à quelle date les placer, ni même de préciser ce point de la façon la plus heureuse en situant, avec Mgr E. Vansteenberghe, ces efforts courageux en 1402, car Jean de Montreuil dit beaucoup plus et beaucoup mieux. Il dit d'abord que l'intervention de Gerson n'a pas commencé au point où ces historiens l'ont limitée par en haut : la résistance aux accusations de schisme et d'hérésie ne fut qu'une seconde étape. Avant cette péripétie, Gerson avait pris position, et ce qu'il importe de mettre hors de discussion, c'est que la première étape est homogène à la seconde. Par là, nous pouvons enfin savoir de quel *facinus* Montreuil entend parler.

Sur la deuxième étape, celle qui commence avec la tentative extrême de ces adversaires acharnés, aucun doute n'est possible : il s'agit d'une action relative au schisme, et plus précisément à la défense de Benoît XIII. La première étape ne concernait pas un autre objet, car l'une des qualités que Montreuil reconnaît à cette action, c'est sa continuité. S'il en est ainsi, les conséquences courent. Le fait que l'opposition de Gerson à l'accusation de schisme lancée contre le pape ne soit, aux yeux de Montreuil, qu'une péripétie au cours d'une activité prolongée et cohérente suffirait à prouver qu'on retarderait injustement son entrée en jeu en la fixant, avec N. Valois, vers juillet 1402. Mais il faut aller plus loin. Puisque Jean de Montreuil ne veut pas parler d'autre chose que de politique ecclésiastique, et très précisément des relations de la France avec Benoît XIII, le *facinus arduum* ne semble pas pouvoir être autre chose que le retour au régime normal par la restitution d'obédience. Si l'on accepte cette interprétation — et comment faire autrement? — Montreuil affirme cette chose toute nouvelle et capitale : le premier mortel qui se soit mis à l'œuvre pour procurer la restitution d'obédience, c'est Gerson. Le premier? Mais alors, avant Clamanges, avant les universités provinciales, avant le duc d'Orléans? Est-ce possible?

Avant Clamanges, ce doit être vrai, car on ne voit pas comment Jean de Montreuil aurait pu, en lui écrivant, se permettre de le présenter comme un collaborateur s'il eût précédé le chancelier sur cette voie. D'ailleurs l'antériorité des interventions gersoniennes serait facile à assurer même dans le système de Noël Valois, car l'*Epistola XVII* de Nicolas de Cla-

Digitized by Google

manges que cet historien date de 1402 est certainement à placer à la fin de cette année-là, et peut-être au début de 1403, donc nettement après les dates proposées pour les traités de Gerson[1]. Avant les autres, ce serait beaucoup plus difficile à établir si Gerson ne venait lui-même sur ce point au secours de Montreuil, en des termes dont on s'étonne qu'ils n'aient pas suffi à donner à Noël Valois l'impression que quelque chose n'allait pas dans son schéma.

Lorsque N. Valois signale l'intervention de Gerson en faveur de Benoît XIII, il se réfère à la lettre écrite le 5 janvier 1404 par le chancelier au duc d'Orléans, mais il ne cite pas ce texte. Le voici, pour la partie qui nous intéresse :

Sed postquam dominus noster Benedictus viam cessionis et alia quae petebant accommoda pro pace et reformatione Ecclesiae dictus est acceptasse, opponit se parvitas mea cum odiis et discriminibus non modicis, ut ipse neque papatum de facto irreversibilem amisisse, neque haereticus aut schismaticus judicando esse censeretur[2].

N. Valois identifie cette opposition avec le *De schismate*. J'aurai à discuter ailleurs cette identification. Ce qui m'importe ici, c'est d'observer que Gerson ne choisit pas, pour marquer le point de départ de son action en faveur de Benoît XIII, le même fait que l'historien. Pour N. Valois, c'est l'accusation de schisme et d'hérésie qui détermine la réaction gersonienne. Pour Gerson, c'est la nouvelle que le pape aurait accepté la voie de cession et consenti tous les accommodements nécessaires à la paix et à la réforme de l'Église. Or, ces dates ne coïncident pas. Dès les 4 et 10 avril 1399, Benoît XIII avait accepté les « chapitres » déclarés suffisants par Pierre le Roy[3], et le 30 mars 1401, il renouvela son acceptation en promettant la cession[4]. A laquelle de ces promesses Gerson fait-il allusion? Supposons qu'il parle de la seconde : c'en serait assez pour placer son intervention avant toutes celles que je viens de rappeler. Mais acceptons de remonter jusqu'en avril 1399 : il aurait alors agi avant

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 270-271, en particulier, p. 270, note 3 : « La date de cette lettre est fixée par la phrase suivante : « Ecce jam quadriennio per obedientiae ereptionem sublati sunt obices illi ». Rien de plus juste, mais ce repère chronologique n'est pas le seul ; ajoutons celui-ci : Nicolas de Clamanges, *Epistola XVII*, éd. Lydius, **286**, p. 68a : « si salutari eius opinioni acquiescere caelesti fuisset miseratione nobis indultum, proculdubio pacem in Ecclesia iam dudum cerneremus, quam elapso ferme quinquennio, non ianua patefacta introduximus, sed validius obserata turpiter abegimus ». D'un côté, il y a plus de quatre ans que la soustraction est chose faite; de l'autre, il y a presque cinq ans qu'on s'est plus solidement verrouillé que jamais contre la paix : la soustraction datant de la fin juillet 1398, il y a bien des chances pour que la lettre de Nicolas de Clamanges ne soit pas antérieure au début de 1403.

(2) J. Gerson, *Epistola ad ducem Aurelianensem;* t. II, col. 74. Référence donnée par N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 269, note 3.

(3) N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 216.

(4) N. Valois, *l. c.*, p. 237.

Digitized by Google

les toutes premières manifestations relevées par N. Valois, la demi-soumission de la Bretagne, le 11 février 1400[1] ; le sermon prêché le 15 février de la même année en Avignon contre la soustraction[2]. Il serait peut-être responsable de la détente précoce que le même historien a pu observer vers la fin de l'année 1399, et qu'il signale en ces termes :

dès le mois de novembre 1399, il commença à circuler je ne sais quel souffle de conciliation[3].

La primauté que lui reconnaît Montreuil serait bien absolue.

Je ne poursuivrai pas plus loin ici cette enquête. Il suffit que, constatant l'accord de Montreuil avec Gerson, nous puissions demander à l'histoire de rendre au chancelier parisien l'un des titres de gloire auxquels il devait tenir le plus et qui explique, mieux que les silences et les timidités que lui prête N. Valois, son rôle en 1403. C'est Gerson qui, au lendemain d'une première crise d'indépendance, a réveillé la conscience de l'Église de France et qui n'a pas hésité à affronter les pires dangers pour rendre au souverain pontife sa pleine autorité sur cette fille rebelle. Le grand ancêtre du gallicanisme est beaucoup plus étranger qu'on ne l'a jamais cru à l'esprit des théologiens gallicans. Il n'est pas banal que ce soit le premier humaniste français qui nous donne cette leçon.

Car ce n'est pas sans risques que le chancelier parisien a opté pour la lutte. Ici encore, l'accord s'établit entre Gerson et Montreuil, contre l'histoire. Parler d'« efforts courageux », avec N. Valois et E. Vansteenberghe, c'est fort bien, mais c'est tout à fait insuffisant tant qu'on laisse subsister l'idée que ces efforts ont pu se limiter à la rédaction de traités, surtout si l'on affirme que leur auteur les lançait tranquillement de Bruges. Non, Gerson lui-même affirme au duc d'Orléans, mieux placé que personne pour savoir de qui et de quoi il s'agissait, qu'il a couru de réels dangers et qu'il s'est attiré de grandes haines. Or, Montreuil le complète en précisant que son action a déplu à tous ceux qui tenaient les rênes du pouvoir, tout particulièrement à son très puissant seigneur naturel ; traduisons : au duc de Bourgogne, dont Gerson, doyen de Saint-Donatien de Bruges, était le sujet. L'histoire doit donc éliminer définitivement l'erreur et l'injustice qu'il y aurait à penser que le chancelier aurait attendu la victoire pour reparaître à Paris et voler à son secours. Le sens le plus naturel des témoignages concordants de Gerson et de Montreuil, c'est que Gerson était sur place et déploya toute son énergie pour galvaniser les pusillanimes et faire échouer les plans des persécuteurs du pape.

(1) N. Valois, *l. c.*, p. 234.
(2) N. Valois, *l. c.*, p. 233-234.
(3) N. Valois, *l. c.*, p. 233.

Digitized by Google

Le bulletin de victoire que rédige Jean de Montreuil paraît bien impliquer une action directe et personnelle. N. Valois n'en a retenu que l'élément statistique. Il y a autre chose. Montreuil ne se contente pas d'évaluer les partis en présence et de souligner l'écrasante majorité conquise à la faculté de théologie : il en donne la cause, et même la modalité et les suites. La cause est de deux ordres : d'une part, l'énergie virile dont fit preuve le chancelier ; d'autre part, l'efficacité de ses arguments. La modalité de sa victoire est très remarquable de notre point de vue : elle fut rapide, peut-être même immédiate. Le chancelier put l'exploiter aussitôt et l'étendre à une bonne partie de l'Université. Jean de Montreuil parlerait-il d'opposition virile s'il voulait dire qu'un écrivain, réfugié en pays lointain, aurait fait parvenir à ses collègues quelques mémoires rédigés à loisir et où il soupesait paisiblement le pour et le contre? Est-ce par des dissertations que l'on détermine des conversions, que l'on groupe des majorités, que l'on réunit sur le champ un nombre immédiatement évaluable de partisans, que l'on étend son influence d'une Faculté aux autres et qu'on finit par conquérir, et par savoir que l'on a conquis, la portion la plus saine de l'Université? On a d'autant plus de raisons de ne le point croire que Jean de Montreuil, se refusant à décrire en détail l'activité gersonienne antérieure, contemporaine ou postérieure à ce brillant exploit, déclare sans plus tarder que cette activité n'a pas été seulement orale mais écrite, et insiste sur deux aspects qui semblent caractériser sa forme orale, la monition et la persuasion. Tout donne à penser qu'en évoquant le souvenir de cette opposition virile et de son succès rapide, il vient de rappeler l'un des traits les plus remarquables de la force persuasive attachée à ces monitions orales.

Cette victoire remportée auprès des théologiens, cette influence grandissante sur l'Université entière se situent très probablement entre avril 1402 et mai 1403. Je n'ai pu encore trouver le moyen de discerner dans la vie universitaire des traces déjà connues de cette action. Mais on sait ce qui s'est passé lors de l'assemblée du clergé réunie à Paris au début de mai 1403. Tandis que la faculté de droit et la nation anglaise se refusèrent à accepter l'idée d'une restitution d'obédience, la faculté de théologie ainsi que les nations française et picarde l'accueillirent avec faveur[1]. Or, il ne faut pas oublier que, lors des débats relatifs à la soustraction d'obédience, lorsque, le 11 juin 1398, l'Université avait conclu pour sa part et proposé de rejeter l'autorité papale, les facultés de théologie et de décret s'étaient trouvées d'accord, à l'unanimité, pour voter cette mesure révolutionnaire[2]. Quel changement ! Les juristes n'ont pas

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 335-336.
(2) Cf. N. Valois, *l. c.*, p. 162, et *Auctarium*, **51**, t. I, col. 780, note 2.

Digitized by Google

évolué, mais les théologiens n'hésitent pas à se contredire. De cette conversion remarquable, il doit être dorénavant permis d'attribuer la responsabilité et le mérite au chancelier Gerson.

Gerson a donc su faire preuve de modération en évitant les excès commis par les adversaires de Benoît XIII. Reste à savoir s'il ne serait pas tombé dans l'excès contraire. La thèse de Jean de Montreuil exige qu'il n'en soit rien. C'est pourquoi Clamanges est aussitôt informé des raisons qui induisent son ami à admirer l'attitude du chancelier parisien devant le pape. Ces raisons, Montreuil les trouve dans le désintéressement et l'indépendance avec lesquels, quoique après avoir reçu non seulement l'espérance mais la possession de grands bénéfices, Gerson a osé parler au souverain pontife lui-même. Personne, à son avis, n'a jamais su s'adresser à Sa Sainteté avec autant de hardiesse, de religion, de netteté et de plénitude. Jamais, dirons-nous pour notre part, la louange monstérolienne de Gerson n'a été plus surprenante et plus méritoire. Pour l'apprécier à sa valeur, il faut connaître l'histoire de la lettre *Altiludinem tuam*. Ainsi, ce que Jean de Montreuil admire chez Gerson, c'est une conduite qui s'est montrée exclusive de sa propre intervention. Non seulement il ne garde pas rancune à son juge d'avoir écarté son message, mais il a assez de détachement et de bon sens pour proclamer l'excellence de celui qui a repoussé sa collaboration, et l'excellence par rapport à lui-même. Avec une généreuse modestie, il se range parmi tous ces esprits de second plan qui n'ont pas su parler au pape comme l'a fait le chancelier.

Nous savons déjà, par la date même de la lettre *Etsi nil prosit*, que Jean de Montreuil peut faire ici allusion soit au discours de Marseille soit au sermon de Tarascon. Il paraît clair que c'est du sermon de Tarascon qu'il veut parler, car il ne vise qu'une seule *propositio*, et c'est à Tarascon, nous le savons aussi, que Gerson proposa ses quatre considérations sur la paix[1]. C'est donc bien le Gerson d'après sa condamnation qu'il admire. Par ce sentiment, il communie d'ailleurs avec tous ceux qui purent entendre le chancelier, avec ses deux autres juges en particulier. Tous ont admiré ce discours non moins véridique que remarquable ; tous, même ceux qu'il concernait, l'ont porté aux nues. Succès complet qui s'est encore étendu lors du retour de Gerson à Paris. Tout le monde s'est alors donné beaucoup de mal, en usant même d'autorité, pour se procurer le texte de ce discours. Mais, et ici Montreuil semble décrire une situation qui dure encore au moment où il s'adresse à Clamanges, Gerson reste insensible aux souffles de la gloire, sourd et intraitable à toutes ces voix. Ce n'est pas assez dire, il s'isole à tel point que Jean de

(1) Cf. *supra*, p. 554.

Digitized by Google

Montreuil lui-même n'a jamais pu le voir, et pas davantage, sans doute, son frère. Le visiteur éconduit n'a pas plus d'aigreur que le réformateur censuré : avec l'Écriture, il loue cet homme rare qui a su marcher d'un pas si heureux et avec tant de persévérance dans la voie de l'intégrité, et il le quitte en proclamant qu'il n'a jamais rencontré son pareil.

Trois points présentent ici pour nous un intérêt inégal mais réel. En premier lieu, Jean de Montreuil ajoute de nouveaux détails, pour parler comme N. Valois, à ceux que l'histoire possédait sur l'effet produit par le discours de Tarascon. A la chancellerie royale, on considérait l'intervention de Gerson comme un très gros succès. Gardons-nous d'en conclure que cet avis fut partagé par la cour pontificale, mais puisque l'épistolier se réfère au témoignage de ceux qui furent présents, il faut au moins en conclure qu'une partie de l'auditoire accueillit avec la plus grande faveur le plan gersonien de réforme, et puisqu'il sait que les personnages expressément mis en cause ne marchandèrent pas leurs louanges publiques, on doit pouvoir penser que l'ascendant de l'orateur et la qualité des idées exprimées furent tels que personne n'osa manifester de mécontentement. En ce qui concerne le succès à Paris, Montreuil est un témoin encore plus sûr. Tout réduire à son témoignage serait pourtant une erreur, car Gerson lui-même nous apprend que ce discours provoqua des réactions diverses et lui valut beaucoup d'ennuis[1], mais il est probable que Jean de Montreuil décrit une impression générale antérieure aux contre-attaques plus ou moins souterraines d'ennemis jamais désarmés. Il convient donc de l'écouter, et de nuancer en conséquence le paragraphe où N. Valois déclare que ce discours « fit grand bruit », et ajoute, comme s'il donnait ainsi la cause de l'émotion produite, qu'il « correspondait — on ne le savait que trop — aux sentiments réels de l'Université[2] ». Il correspondait surtout à une réalité qui s'imposait à tous et sur laquelle il n'était pas impossible à un orateur de grand talent et de conviction profonde

(1) Cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 418, et J. Gerson, *Epistola domino cameracensi existenti in curia*, **104**, t. II, col. 74 D-75 D : « Decreveram, reverende Pater et praeceptor singularis, accuratius si vacasset per dictata quaedam scribere, conquaesturus de sinistra vel interpretatione vel relatione dictorum, immo plurium non dictorum in sermone circumcisionis habito Tarasconae coram domino nostro tempore legationis meae pro parte almae universitatis Parisiensis matris meae ». Humaniste malgré M. Coville, Gerson ne peut aller plus loin et exprimer sa plainte sans citer... qui ? Mais Térence, bien entendu : « Experior itaque veram esse comici sententiam : *nihil esse quin male narrando possit de*teriorari » (Térence, *Phormio*, IV, 4, v. 15-16 : « nihil est, Antipho, ... posset deprauarier »). Tout serait à citer ; cf. : « Porro mihi conscius sum nihil protulisse tunc quod non esset sacrae fidei monitisque salutaribus accommodum, et examinata veritate stabilitum. Nihilominus quot bone Iesu super eodem sermone mihi relata sunt quae nedum non dixeram, sed nec cogitaveram... ».

(2) N. Valois, *l. c.*, p. 418.

Digitized by Google

l'obtenir l'unanimité, jusqu'à ce que se réveillent les passions intéressées et les égoïsmes schismatiques.

Jean de Montreuil nous révèle ensuite deux traits de caractère. Chez Gerson, le détachement, la fuite du monde, l'esprit d'un vrai religieux ; chez lui, une certaine faculté d'enthousiasme, d'admiration désintéressée, qui lui permet de se réjouir sans arrière-pensée d'avoir trouvé son maître, même lorsque la liberté d'action de ce maître exige le sacrifice de ses propres œuvres. M. Coville s'est montré vraiment trop sévère pour le prévôt de Lille. Quant à ce Gerson qui se refuse à jouir de son succès, il n'est pas assez connu des historiens, et cela n'a rien d'étonnant puisqu'il n'est lui-même qu'en se dérobant à leurs yeux, mais il leur explique, par ce geste de spirituel épris d'union mystique, bien des inconséquences ou même des contradictions apparentes, sans parler de certains échecs dus au fait qu'il ne s'est pas toujours appliqué à exploiter méthodiquement ses victoires. Enfin, lorsqu'il se montre frappant en vain à la porte du chancelier, Jean de Montreuil fait accomplir un nouveau progrès à notre connaissance des rapports de l'humaniste et du théologien. Sans rancune, l'auteur d'*Alliludinem tuam* veut offrir ses félicitations à l'orateur de Tarascon et obtenir, sans doute, une copie de son discours. On l'éconduit. Il ne se fâche pas. Pour se consoler, il se dit que le chancelier a dû refuser de recevoir même son frère, et il prend le parti de louer son esprit de détachement. Nous n'en sommes plus à nous demander si l'histoire a correctement interprété les relations de ces deux hommes : constatons pourtant que voici un document toujours négligé et où Jean de Montreuil a soin de déclarer qu'il n'a jamais pu voir Gerson depuis son retour d'ambassade. Cela ne prouve pas qu'il ne l'ait jamais vu auparavant, mais cela ne dénote pas une très grande intimité. On pourrait, il est vrai, trouver dans la formule qu'emploie l'humaniste la preuve du contraire : *Ne ego quidem*, écrit Montreuil, comme s'il s'étonnait d'avoir pu être soumis au régime commun ; et il ajoute : *suus nec germanus*, comme par une gradation dans l'ordre des exclusions surprenantes : après lui, il ne restait plus qu'à repousser un frère. Ne serait-ce pas un indice assez clair que des relations étroites existaient entre Montreuil et Gerson ?

Je ne sais. Je me garderai également de l'affirmer et de le nier. Normalement, c'est bien ce qu'on pourrait induire d'un texte de ce genre, mais la base est trop fragile pour soutenir une induction certaine. Montreuil s'étonne de n'avoir jamais pu voir Gerson, mais la cause de son étonnement n'est peut-être pas à chercher du côté du contraste entre cette impossibilité et une vieille amitié. S'il met *ego* en relief, ce pourrait être parce qu'il a déployé beaucoup de patience et d'habileté pour arriver à ses fins, ou parce qu'il eût été heureux de pouvoir raconter à Clamanges une visite si rare, ou parce qu'il est stupéfait qu'un secrétaire du roi

Digitized by Google

n'ait pas joui d'un traitement de faveur, ou pour toute autre raison, sauf celle que ne peuvent manquer d'imaginer ceux qui ont déjà appris de l'histoire l'existence de rapports amicaux entre ces deux personnages et l'envoi de lettres de Montreuil à Gerson. Nous qui n'avons encore rien trouvé de tel, nous sommes invités à plus de réserve.

Mais admettons que telle soit bien la pensée de Jean de Montreuil ; admettons qu'il soit plus conforme à ce texte de conjecturer l'existence de relations amicales entre Montreuil et Gerson : ce fait n'aurait d'importance pour l'histoire des rapports de l'humanisme et de la théologie à cette époque qu'à la condition d'oublier tout ce qui vient d'être écrit sur ce point. Tels que cette lettre permet de se les représenter, ces rapports n'auraient pas été d'ordre littéraire, mais religieux, et même plus précisément ecclésiastique. Loin de traiter Gerson comme un maître que l'on discute, Montreuil ne voit en lui qu'un modèle désespérant par sa perfection, un ouvrier inimitable de l'union de l'Église, un juge impartial et dont la sentence est d'un si grand poids qu'elle peut entraîner la suppression pure et simple d'une œuvre construite avec la plus grande application esthétique et le plus sincère zèle religieux, sans que son auteur songe un seul instant à se plaindre ou à reprendre l'avantage. Même dans cette hypothèse maxima, l'humanisme du premier humaniste français ne contiendrait pas un atome d'esprit d'indépendance, encore moins de révolte, et c'est au théologien qu'il devrait ses plus pures joies, ses consolations les plus profondes, dans le désarroi qui emporte les meilleurs esprits. Ce qui est sûr, en toute hypothèse, c'est qu'à une époque où rien ne devait être plus tentant pour un ami des lettres comblé de manuscrits anciens que de s'abstraire des divisions qui agitaient la société civile et religieuse, le premier humaniste français ne peut se désintéresser du salut de l'Église et, s'il se permet dans la vivacité de ses sentiments quelques expressions peu orthodoxes, ce n'est là qu'un accident sans gravité, car nul n'aime autant que lui les solutions de juste milieu, nul, si ce n'est le grand théologien en lequel s'incarne de façon parfaite son propre idéal religieux, celui qui se distingue entre tous par son zèle si pur et si impartial, le chancelier Gerson.

Digitized by Google

III. La lettre *Qui tam multa* : le secret de la précellence gersonienne

Le brillant succès oratoire remporté par Gerson au cours de son ambassade auprès du pape remplit Jean de Montreuil d'admiration mais non d'étonnement, car il n'en ignore pas le secret. Pour l'humaniste, le chancelier parisien est un orateur incomparable — et ce fait, à lui seul, devrait retenir l'attention de l'histoire — mais ce qui devient tout à fait intéressant, c'est que l'humaniste se rend parfaitement compte de la cause qu'on doit assigner à ce mérite singulier, et qu'il l'a révélée un jour à l'un de ses correspondants, personnage beaucoup trop oublié bien que sa réputation ait été grande de son temps, Guillaume Fillastre, doyen de Reims en attendant d'être créé cardinal par Jean XXIII et de jouer un rôle de premier plan au concile de Constance. Cette cause est de telle nature qu'on ne saurait attacher trop de prix au document qui nous la fait connaître. Quiconque a voulu définir les rapports entre humanisme et théologie à cette époque a dû prendre connaissance de la lettre *Qui tam multa* et l'analyser avec soin...

Vanité des vraisemblances et défaillance de la probité : la lettre *Qui tam multa* est inédite. Et pourtant, A. Thomas la connaissait. Il a identifié son destinataire. Il a même prélevé directement sur le manuscrit 13062 quelques lignes où Jean de Montreuil engage Guillaume Fillastre à préférer aux ouvrages scientifiques les livres qui apprennent les lois de la vie bonne et heureuse[1]. On s'explique ce choix de la part d'un auteur qui accueillait ce texte comme une source de renseignements nouveaux sur la formation intellectuelle de Fillastre lui-même, mais on s'étonne qu'il ait été exclusif de tout ce qui concerne Gerson et qui touche, par conséquent, à la thèse de fond du *De Johannis de Monsterolio vita et operibus*. Personne, que je sache, n'a rétabli l'équilibre. Quand donc pourra-t-on exiger des historiens qu'ils traitent les problèmes qui leur sont propres avec le sérieux qui s'impose aux mathématiciens, et qu'ils ne puissent même pas imaginer la possibilité d'une solution tant qu'ils n'auront pas fait l'inventaire de leurs données? Prenons enfin ce texte dans son intégrité. En le lisant comme l'a lu Guillaume Fillastre, nous achèverons de voir comment Jean de Montreuil se situe lui-même par rapport à Gerson. Dans de telles conditions, qui pourrait s'étonner qu'une telle expérience nous conduise à constater et à mesurer un écart remarquable entre l'opinion de l'humaniste sur ce point capital et celle que l'histoire nourrit à son sujet ?

(1) A. THOMAS, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, **353**, p. 81-82.

Digitized by Google

Qui[1] tam multa, vir ingenii altissimi, hactenus exili licet musa multis scripsi, te tottot scientie dotibus abundantem, sed quod apud me precipuum est zeli perintegerrimi ad rem regni, neglectum iri aut preterire diutius noluerim. Cui quanquam copiosa scribendi alia sese ingerat materia, circa duo tamen nunc insistam. Estque primum quod cum, ut fama fert, nil scibile te lateat, et super eo michi plurima indicia sint, miror et admodum miror te illius eruditionis singularissime viri cancellarii parisiensis non esse (*129r°*) imitatorem. De vita non loquor aut moribus, seu etiam de cultu religionis christiane, uel de theologia theorica, in quibus electissimi eleuatissimique ambo estis. De traditiua et suasiua loquor, que maxime rethorices et eloquentie regulis constat consequiturque et sine qua sermocinatio, que finis esse michi videtur facultatis, redditur pene inutilis *inanis et vacua*[2], teste oratore supremo Cicerone vbi ait : *Sed mandare quemquem litteris cogitationes suas qui eas nec disponere nec illustrare possit nec delectatione aliqua allicere lectorem, hominis est intemperanter abutentis et otio et litteris*[3]. In quo sollertiam tuam animaduertere velim, quam longe scripta seu voces et instructio eiusdem cancellarii dignissimi ceteros antecellant differantque, immo inducant et moueant auditores, ut profecto si liuor non obstet uel ignorantia prepediat, comparatio abusiua censeretur, vtque si explicaturus passionem saluatoris nostri Jhesu, aut aliud facinus insigne, Remis esset, eo me citius traheret atque cupidius quam nonnulli eiusdem dignitatis atque gradus ad michi[4] cenobium propinquius. Hec pro tanto sunt pretensa, vir spectabilis et consideratissime, ut tu et tis ditissimus et capacitatis immense, circa actores quorum pro cognitione huius rei opus est visione plus aliquanto versareris, relictis uel suspensis ad tempus quammultis que mathesim magis respiciunt, et in opinione consistunt ac delectatione quam ad bene beateque viuendum introducant[5].

Siccine tuo patrocinio ageres forsitan ut de secundo breue faciam, quo pacto quaque ratione ipsa res publica pro qua nichil non licet facere, attestante Seneca[6], rectius iret, et quod tu facto non potes, his qui egent monitore suaderes, ac remissos excitares vberius atque sonantius facundissima tua tuba. Vale et parce beniuolentie confidentis, ac rescribe, quatinus que mea mens hebet tepetque, rescriptionum vicissitudinariarum commertio, et tuo ductu vires resumat conferendi (*129v°*) ac[7] tecum in diuinis proficiat is peccator[8].

Cette lettre n'est pas datée. Ici, à vrai dire, les considérations chronologiques sont d'intérêt secondaire. Nous n'avons que faire de savoir à quel moment l'épistolier a pris la plume, tant ce qu'il dit échappe aux circonstances de temps et de lieu pour atteindre le fond des personnalités que sa lettre met en rapport. Un seul point doit être fixé, et il n'est certes pas négligeable, puisqu'il concerne l'identité de l'un de ces person-

(1) L'*Amplissima collectio* a imprimé : *Cui*, ce qui modifierait gravement le sens, mais ce qui ne serait acceptable en aucun cas, pour la raison que le contexte ne tolère pas ce datif. A. Thomas, *l. c.*, p. 37, l'a pourtant conservé. Le manuscrit ne permet aucune hésitation.

(2) *Genèse*, I, 2 : « Terra autem erat *inanis et vacua* ». Même lorsqu'il fait de la critique littéraire, Jean de Montreuil ne peut pas plus oublier la Bible que Cicéron.

(3) Cicéron, *Tusculanorum disputationum*, lib. I, c. 3, § 6 ; éd. C. F. W. Mueller, Leipzig, 1889, p. 280, l. 17-22 : « Fieri autem potest, ut recte quis sentiat et id, quod sentit, polite eloqui non possit ; *sed*... »

(4) Ce mot a été en partie gratté.

(5) A. Thomas, *op. cit.*, p. 82, a cité ces six dernières lignes, depuis *Hec pro tanto*.

(6) Je n'ai pu encore retrouver le texte de Sénèque auquel se refère ici Jean de Montreuil.

(7) Le scribe a écrit *et*, puis l'a souligné et remplacé par *ac*, dans l'interligne supérieur.

(8) Jean de Montreuil, *Qui tam multa*, **198** ; ms. 13062, fol. 128v°-129v°.

Digitized by Google

nages, le *cancellarius parisiensis* lui-même. Pour qu'on soit sûr que Jean de Montreuil parle ici de Gerson, il faut que cette lettre ne soit pas antérieure au 13 avril 1395. S'il en était autrement, il s'agirait de Pierre d'Ailly. L'historien des rapports soutenus par la théologie et l'humanisme pourrait négliger cette précision, car, pour lui, Pierre d'Ailly ou Gerson, c'est toujours le théologien. Pour nous qui nous préoccupons exclusivement de Gerson, il importe de savoir à quoi s'en tenir.

Peut-on situer la lettre *Qui tam multa* par rapport à 1395 ? Sans doute, si l'on observe tout d'abord que la plupart des lettres de Montreuil semblent postérieures à cette date. Sur les vingt-quatre textes auxquels les éditeurs mauristes ont pu assigner une position chronologique absolue, un seulement a été écrit en 1394 et un en 1395 ; tous les autres se placent après 1400[1]. Cette observation paraît de faible efficacité en raison du petit nombre de lettres datées, mais c'est tout de même une indication. La lecture du corpus monstérolien entier ne donne pas l'impression qu'elle soit fausse, au contraire. Si l'on interroge ensuite la lettre *Qui tam multa* elle-même, on commence par penser qu'elle est adressée à Guillaume Fillastre entre sa nomination au décanat de Reims, puisque Jean de Montreuil parle d'aller à Reims, et sa promotion au cardinalat. Nous tenons ainsi un *terminus ad quem*, 1411, mais le *terminus a quo*, 1392, est insuffisant[2]. L'observation décisive est celle que permet l'épistolier lorsqu'il déclare qu'il a déjà beaucoup écrit et à une multitude de correspondants. Avant 1395, ce serait une exagération manifeste, et Jean de Montreuil, quel que soit son berceau, n'est pas de Marseille. Une telle déclaration n'est naturelle et légitime qu'assez tard dans sa carrière littéraire, c'est-à-dire beaucoup plus près de 1411 que de 1392. Tenons donc pour beaucoup plus probable, sinon certain, que cette lettre n'a pu être écrite avant 1395, et ne doutons pas que le *cancellarius parisiensis* soit Gerson.

Toute précision chronologique complémentaire serait ici superflue.

(1) Voici comment se répartissent ces textes :
1394 : *Epistola I.*
1395 : *Epistola II.*
1398-1403 : *Epistola VI.*
1404 : *Epistolae VII, VIII, IX.*
Fin 1404-début 1405 : *Epistola XI.*
1405 : *Epistolae XIII-XVIII.*
Vers 1405 : *Epistola XII.*
1406 : *Epistola XX.*
1408 : *Epistolae XXIII-XXVI.*
1409 : *Epistolae XXVII, XXIX, XXXI, XXXIII.*
1411 : *Epistola XXXVII.*
1416 ou 1417 : *Epistola LXX.*

(2) Ces deux dates sont données par A. THOMAS, *op. cit.*, p. 81.

Digitized by Google

Ce qui nous importe, c'est que cette lettre est l'œuvre de celui qu'on ne cesse d'appeler le premier humaniste français, qu'elle s'adresse à un ecclésiastique doué de grandes qualités intellectuelles mais plus féru de science séculière que de théologie, et qu'elle n'a d'autre but que de le rappeler à un sens plus juste de son devoir, de l'exhorter à une réalisation plus plénière de son idéal, en lui proposant le modèle le mieux fait pour le convaincre et l'entraîner. Tant qu'elle a consisté dans la vérification de données fallacieuses quoique devenues classiques, notre enquête nous a valu bien des surprises désagréables, mais à partir du moment où nous avons interrogé les sources, elle nous a procuré plus d'une rencontre heureuse. Aucune n'a présenté l'imprévu ou l'intérêt de celle que nous offre cette lettre. Ce sont des personnages réels, certes, qu'elle rapproche, mais si nous étions pris à notre tour de la manie de les charger d'une valeur symbolique, quel brusque changement de décor sur la scène de l'histoire ! Voici en effet que Jean de Montreuil, ce généreux distributeur de conseils, veut exhorter à la perfection de son état et de son action un homme d'Église qui néglige, au bénéfice de la science profane, la théologie, ou tout au moins un aspect de la théologie. Il n'est peut-être pas très curieux que l'humanisme fasse la leçon à la théologie — à quoi ne la ferait-il pas? — mais ce qui est sans doute plus rare, ce qui me paraît même révélateur de rapports essentiellement autres que ceux dont on a pris l'habitude de nous entretenir, c'est que l'humanisme ne morigène pas la théologie au nom d'un idéal d'humanisme pur et intransigeant, conçu comme indépendant de l'idéal théologique et supérieur à lui, puisqu'il le jugerait, mais qu'il rappelle une théologie incomplète et mutilée à l'intégrité de son propre idéal en la référant à un exemplaire que tous deux peuvent contempler, réalisé en plénitude, chez un de leurs contemporains, que ce contemporain en qui s'incarne la perfection de la théologie c'est, encore une fois, Gerson, et que l'humanisme, s'il doit à sa propre essence de pouvoir définir ce qui fait la supériorité de ce théologien complet, n'hésite pas un seul instant à avouer son admiration, sa prédilection pour cette forme de culture. Nous avons dénoncé jusqu'ici des contresens, des erreurs de détail, une indifférence stupéfiante aux suggestions des textes ou du contexte historique : nous parvenons avec la lettre *Qui tam multa* à un plan de clivage entre ce que fut la réalité des hommes auxquels l'histoire s'est intéressée et ce que l'histoire en a compris. Due à la main de Jean de Montreuil lui-même, la dissection doit s'imposer aux esprits les plus prévenus. Laissons-nous guider par son texte, il nous conduira enfin à notre but.

La lettre *Qui tam multa* paraît être la première que Jean de Montreuil ait adressée au doyen de Reims. Il commence en effet par lui déclarer qu'après avoir exercé son humble muse en de nombreux écrits envoyés

Digitized by Google

à de nombreux destinataires, il ne peut négliger plus longtemps un homme qui se distingue par tant de qualités scientifiques, mais que lui recommande surtout le zèle tout à fait intègre qu'il déploie dans l'intérêt du royaume. Ainsi, dès le début, l'atmosphère est créée. C'est le secrétaire du roi et l'écrivain plein d'expérience qui ne peut résister plus longtemps au désir de confier sa pensée à l'un des meilleurs serviteurs du roi son maître. Parmi tous les sujets que ses fonctions ou sa pratique de l'art d'écrire lui permettraient d'aborder, il en choisit deux. Option remarquable autant qu'imprévue.

Si l'on en juge d'après l'expression qu'il emploie, Jean de Montreuil ne connaît pas personnellement Guillaume Fillastre. Il ne sait de lui que ce que la renommée lui en a appris. Le doyen de Reims jouit d'une réputation fort honorable : il passe pour n'ignorer rien de ce qu'on peut savoir. L'humaniste est d'autant moins disposé à en douter qu'il a pu observer un grand nombre d'indices de cette compétence scientifique. Ce texte a donc l'avantage de nous révéler tout d'abord un témoin beaucoup trop négligé d'une culture encyclopédique en France à une époque où l'on croirait volontiers que triomphait l'influence dissolvante d'un certain scepticisme nominaliste sans qu'eût encore apparu l'universalisme de la Renaissance. Ne retenant qu'un fragment de cette épître, A. Thomas a parlé d'une formation mathématique très poussée[1]. On voit que Jean de Montreuil ne limite pas à une seule discipline la culture scientifique de Guillaume Fillastre. La leçon qu'il entend lui donner n'en a que plus d'importance pour nous.

Malheureusement, comme il est presque de règle chaque fois qu'on a affaire à un passage d'intérêt majeur, la pensée de l'humaniste n'a pas trouvé son expression rigoureuse. On ne peut se méprendre sur l'essentiel, mais on risque d'appuyer plus que de raison sur tel ou tel trait, ou même de manquer une nuance importante. La cause en est dans l'emploi d'un vocabulaire insuffisamment précis ou partiellement impropre, et dans le fait que deux idées complémentaires se chevauchent sans qu'aucune des deux ait reçu la place qui lui aurait appartenu dans un exposé didactique. Ce qui est tout à fait clair, c'est que Jean de Montreuil parle de théologie, et de cette forme de théologie qui dérive en droite ligne de la rhétorique cicéronienne. Ce qui n'est pas au-dessus de toute discussion, c'est la valeur exacte de *traditiva* et de *suasiva*, le sens de *sermocinatio* et de *facultas*. Ce qui entraîne une interférence de concepts funeste à la limpidité de ce paragraphe central, c'est l'idée de faire attester par Cicéron la

(1) A. Thomas, *l. c.*, p. 82 : « Versatissimum quidem eum in mathematica fuisse ipse testatur Joannes de Monsterolio ».

Digitized by Google

nécessité de la théologie *traditiva* et *suasiva*. Mais ces distinctions faites afin de prévenir le reproche d'avoir dissimulé quelques difficultés pour pouvoir tirer ce texte dans le sens qui nous agréerait le mieux, il n'est pas impossible de comprendre ce que veut dire Montreuil, et son intention est assez importante pour qu'on s'applique à la dégager.

Guillaume Fillastre sait tout ce qu'on peut savoir. Jean de Montreuil a de bonnes raisons de n'en point douter, mais s'il s'est résolu à écrire à ce nouveau correspondant, ce n'est pas pour lui offrir l'hommage de son admiration. Notre humaniste est volontiers moraliste, ou plutôt directeur de conscience. L'auteur d'*Altitudinem tuam* donnait des conseils au pape. L'auteur de *Qui tam multa* n'a pris la plume que pour corriger une erreur de conduite qui le choque d'autant plus qu'elle risque de stériliser un très beau talent et qu'elle eût été aisément évitable. Ce savant si complet souffre d'une lacune secrète. Jean de Montreuil ne se gêne pas pour la mettre à nu. Pourquoi hésiterait-il ? Avant même de la découvrir, il peut en donner le remède. C'est en effet dans la même phrase qu'il révèle à son lecteur ce qui lui manque et le moyen de le conquérir.

Devant la science de Guillaume Fillastre, Jean de Montreuil éprouve une vive surprise qu'il s'empresse de confier à l'intéressé. Ce qui l'étonne, c'est qu'un tel homme ait oublié de se donner pour modèle l'érudition tout à fait extraordinaire du chancelier parisien. Le doyen de Reims risquerait-il de se méprendre sur la nature de cette érudition ? Sans doute, car son directeur bénévole prend soin de préciser aussitôt sa pensée, négativement d'abord, puis positivement, et ce scrupule nous vaut une élucidation décisive. L'histoire, pas plus que G. Fillastre, n'a plus le droit de s'y tromper. A vrai dire, il eût été assez naturel qu'elle ne devinât pas la pensée de l'humaniste. En voyant paraître ici le pieux Gerson, en entendant le prévôt de Lille reprocher à un homme dont il loue la science de n'avoir pas cherché à imiter le chancelier, on aurait pu croire que le reproche portait sur un déséquilibre entre la formation scientifique et la vie morale ou religieuse, ou entre culture profane et culture sacrée. Il n'en est rien, et le souci qu'a Montreuil de prévenir précisément cette erreur d'interprétation n'est pas le trait le moins caractéristique de ce passage si important. Non, dit-il, je ne veux pas parler de la vie, ou des mœurs, ou même de la pratique de la religion chrétienne ou encore de la théologie théorique : sur tous ces points, vous êtes tous deux très excellents et très élevés. Je veux parler — et en s'engageant dans la description de l'objet qu'il a en vue, il oublie de se dire que le meilleur moyen d'être clair et convainquant serait de se dépouiller de toute surcharge et de n'employer que des termes exempts d'ambiguïté — je veux parler de la

Digitized by Google

théologie d'enseignement et de persuasion[1], qui est composée surtout à l'aide des règles de la rhétorique et de l'éloquence, dont ces règles permettent l'acquisition[2], et sans laquelle la parole publique[3], qui me paraît être la fin de l'éloquence[4], devient presque inutile, informe et vide, au témoignage de l'orateur suprême, Cicéron, lorsqu'il dit : écrire ses pensées sans être capable de leur donner ni ordre ni éclat ou de charmer le lecteur par aucun attrait, c'est abuser sans retenue du loisir et de l'écriture.

Ayant fixé l'attention de G. Fillastre sur ce modèle qu'est le chancelier parisien, Jean de Montreuil fait appel à son esprit sagace pour qu'il observe le bénéfice que la possession de cette théologie rhétorisée assure à Gerson. Qu'il enseigne par écrit ou de vive voix, le chancelier l'emporte de beaucoup sur tous les autres par son action sur ses auditeurs[5] : il les entraîne, il les émeut, si bien que la seule raison que l'on puisse avoir de ne pas le juger hors de pair ne peut être que l'ignorance à moins que ce ne soit la jalousie. Tel n'est pas le cas de Montreuil. La supériorité de Gerson est pour lui si certaine que, s'il le savait à Reims et sur le point d'y raconter la passion de notre sauveur Jésus ou quelque autre action

(1) Impossible de traduire sans prendre parti. Les deux termes employés ici par Montreuil, *traditiva* et *suasiva*, sont deux néologismes que Du Cange lui-même ignore. Tout donne à penser que ce sont deux adjectifs, et qu'ils ont pour mission de déterminer *theologia*. C'est en fonction de cette interprétation que mon texte est construit. Il en résulte que Jean de Montreuil professe la nécessité de la théologie pour la perfection de l'éloquence. Mais il ne serait peut-être pas absolument impossible de penser que Jean de Montreuil veut plutôt désigner par là deux disciplines distinctes de la théologie et qui régleraient sa communication sans appartenir à son essence. On sait, et M. H. I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture classique*, **259**, p. 53, nous a opportunément rappelé le rôle de la *suasoria* dans l'éducation littéraire de l'antiquité. Peut-être est-ce seulement dans cette perspective que se place Montreuil. J'ai peine à le croire tant à cause de la construction de sa phrase, où *theologia* semble mis en facteur commun, que du choix du modèle en qui s'incarne la perfection de cette *traditiva et suasiva*.

(2) *Consequitur* est certainement pris ici au passif.

(3) Je traduis *sermocinatio* de la façon la plus large possible, en abandonnant les acceptions classiques d'entretien, de discussion, de dialogue, de causerie ou de dialogisme, dont aucune ne convient ici, et sans oser suivre la piste ouverte par Du Cange qui connaît, pour *Sermocinator* du moins, le sens d'*Orator sacer*, de *concionator ; Gallice : Predicateur*. Je me défends de faire dire au premier humaniste français que la fabrication de sermons est la fin de l'éloquence. N'admettait-il donc pas d'éloquence *laïque?* Il avait pourtant des avocats parmi ses amis ! Cependant, à prendre les choses naïvement, c'est bien cela qu'il dit...

(4) *Eloquence*, au sens de faculté de traduire extérieurement ses pensées, mais non au sens d'expression littéraire, puisque l'*eloquentia* vient plus haut, avec la rhétorique. Jean de Montreuil suppose donc ici résolu un problème encore plus profond que celui dont a traité M. H. I. Marrou, *op. cit.*, **259**, troisième partie, ch. 6, § 1 : « Le problème de l'éloquence, c'est-à-dire de l'expression littéraire » (p. 505-508).

(5) Je garde le terme même de Montreuil : il prouve que, bien qu'il ne néglige pas l'activité littéraire du chancelier, l'humaniste songe d'abord et avant tout à son action oratoire.

Digitized by Google

remarquable[1], il s'y laisserait entraîner avec beaucoup plus d'empressement et d'ardeur que par tel ou tel d'égal renom et de même rang qui prêcherait dans un monastère plus proche de lui[2].

Voilà la leçon que l'humaniste voulait donner au savant. Que Fillastre en tire la conséquence pratique. Qu'il ferme, au moins pour un temps, tous les livres où il a pris son plaisir en s'instruisant mais qui ne l'ont pas introduit à la vie heureuse, et qu'il fréquente les auteurs qui lui apprendront ce qu'il faut savoir pour imiter Gerson. S'il le fait, il rendra la tâche facile à Montreuil qui n'aura plus qu'un mot à dire pour montrer à quoi tendrait son second point. Ayant acquis ce genre d'éloquence, Fillastre pourrait le mettre au service de la chose publique en agissant par persuasion ou excitation. Laissons Montreuil conclure en termes qui ne concernent plus que ses relations personnelles avec le doyen de Reims, et précisons la réponse qu'une telle lettre apporte à la seule question que nous ayons à lui poser ici : que nous apprend-elle sur les rapports de Jean de Montreuil et de Gerson, de l'humanisme et de la théologie?

D'un mot, la lettre *Qui tam multa* nous montre que l'humanisme de Jean de Montreuil, radicalement impuissant à l'éloigner de Gerson en tant que théologien puisqu'il inclut la théologie dans sa notion de la perfection scientifique, le rapproche au contraire de Gerson en tant que tel, parce que ce théologien a su, mieux que les autres, achever son équipement technique en élaborant sa théologie selon les lois de la rhétorique cicéronienne. En effet, quelles que soient les incertitudes que l'on puisse être amené à faire valoir contre notre interprétation, ce texte ne permet aucun doute sur un certain nombre de points. Le premier n'est pas le moins remarquable.

Jean de Montreuil ne conçoit pas une culture complète sans y inclure la théologie théorique, c'est-à-dire cette science de la théologie qu'enseignait à la même époque la faculté maîtresse de l'Université de Paris. Il se peut que lui-même en manque, mais ce qui est sûr, c'est qu'il ne canonise pas sa déficience. Si l'histoire le fait pour lui, elle trahit à la fois la pensée de l'humaniste et son essence d'histoire. S'il n'a été qu'étudiant *ès arts* et s'il peut être situé par là en tête d'une interminable série d'écrivains qui n'ont rien su de la théologie, il s'en faut du tout au

(1) Ici encore, je respecte l'imprécision du texte : *facinus*. A quoi pense Montreuil? A la prédication d'autres actions éclatantes du Christ, ou à d'autres mystères, ou aux exploits des saints ? Il est difficile d'en décider, et il importe d'ailleurs assez peu.

(2) Je conserve à *coenobium* sa valeur, bien qu'on ne puisse affirmer que l'humaniste ne l'ait pas choisi simplement pour éviter un terme plus banal, parce qu'il y a peut-être là une allusion à un fait précis, à des prédications données dans quelque abbaye ou quelque monastère par un personnage important mais un peu trop dédaigneux de la rhétorique.

Digitized by Google

tout que le prévôt de Lille s'en félicite comme l'en felicite G. Lanson et dans le même esprit. Il sait que quelque chose lui fait défaut. Il sait ce que c'est, et, se gardant bien de subvertir la hiérarchie traditionnelle des sciences, il professe sans hésiter le primat de la théologie. Bien plus, il estime que la théologie n'est pas faite pour demeurer abstraite ou théorique : elle doit être enseignée, elle doit se faire persuasive. Il sait même comment elle doit s'y prendre pour y parvenir. La méthode consiste à soumettre le contenu de cette science à une élaboration conduite selon les lois de la rhétorique ou de l'éloquence. On obtient ainsi une théologie communicable et capable d'émouvoir. Exigence d'humaniste, sans doute, et d'humaniste cicéronien, mais où l'on ne saurait diagnostiquer la moindre prédominance d'esprit païen sans tout ignorer de la grande tradition dont elle n'est qu'un très faible écho. L'idéal qui l'inspire est cicéronien d'origine, par l'importance qu'il reconnaît à la parole publique et à sa technique de l'art oratoire, mais il est augustinien d'esprit, car il ne s'agit pour Jean de Montreuil que de mettre la rhétorique au service de la théologie, et il renchérit même sur les habitudes courantes à la faculté de théologie car, ne tenant pas compte de la distinction des disciplines qui sont ici engagées, il appelle *théologie* ce qui, pour les plus théologiens des rhéteurs de l'époque, pour le modèle admiré entre tous par Montreuil, pour Gerson, reste de la logique ou de la rhétorique, telles qu'on les apprend à la faculté des arts[1].

D'autre part, cet humaniste ignore le culte désintéressé des belles-lettres, peut-être même de la théologie. Non content d'asservir la rhétorique à la théologie au point de se refuser à sauver l'intégrité de son essence, il n'exhorte le doyen de Reims à compléter sa formation technique

(1) On sait assez que logique et rhétorique appartenaient au programme de la faculté des arts. Ayant eu l'occasion d'exposer à ses élèves les exigences de la science sacrée en matière de logique et de rhétorique, le chancelier J. Gerson, *Lectiones duae perutiles super Marcum*, **87** *bis* ; t. IV, col. 214A-217A, distingue soigneusement ces deux disciplines et l'usage que doit en faire la théologie, mais se garde bien d'introduire la moindre confusion entre elles ; cf. col. 214A : « Notandum summopere arbitror, etiam juxta Philosophi sententiam, quod duplex est Logica ; quaedam inserviens scientiis naturalibus ac pure speculativis, quae usitato nomine, et quasi antonomatice (!) Logica nominatur, et quae ad omnium methodorum principia viam habere describitur ab Hyspano, quae sermocinalis a quibusdam nominatur. Porro altera est Logica, quam appropriato vocabulo Rhetoricam dicimus, quae principaliter ancillatur, servit et adminiculum praestat scientiis moralibus, politicis et civilibus, ad intellectum practicum spectantem. Habet autem utraque Logica hujusmodi suas regulas in loquendo, modos insuper proprios quibus docemur, erudimur et discimus verum a falso discernere » ; et col. 215 B : « Et hoc est quod quidam non irrationabiliter dicunt, quod Theologia suam habet Logicam et modum loquendi proprium... ». Le meilleur moyen de bien situer Gerson et Jean de Montreuil est de se reporter à l'ouvrage de M. H. I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, **259**, qui définit admirablement l'idéal augustinien d'une éloquence chrétienne.

Digitized by Google

qu'en vue d'en faire un meilleur serviteur de la chose publique ; entendons, si l'on veut, du roi son maître et des intérêts du royaume, mais à la condition de comprendre ces intérêts comme Jean de Montreuil lui-même, c'est-à-dire comme l'auteur d'*Altitudinem tuam* ou d'*Etsi nil prosit*, pour lequel la grande affaire, c'est l'union et la paix de l'Église. On ne voit pas très bien comment de telles dispositions pourraient s'allier à une préférence marquée pour la littérature païenne. On comprendrait plutôt que M. Coville et quiconque conçoit comme lui l'humanisme refoulent hors des frontières de l'humanisme un homme si peu indifférent aux grands problèmes religieux de son temps[1].

Enfin, l'histoire apprend de Montreuil en personne qu'il n'a pas eu la peine d'inventer son idéal de culture parfaite : il l'a trouvé réalisé devant lui, il l'a admiré, il en a vécu, et, par le plus déconcertant des paradoxes, cet idéal incarné, c'est un théologien, le plus théologien des théologiens, celui qui, aux yeux de tant d'historiens, personnifie le joug scolastique dont Montreuil aurait eu le mérite de s'affranchir et de libérer du même coup la littérature : Gerson. Gerson est, pour Montreuil, l'homme que l'on peut proposer en modèle, non seulement pour les raisons et aux points de vue qu'aucun historien ne songerait à contester, mais encore et surtout pour la raison et sur le point précis où l'histoire s'est évertuée à découvrir une originalité, un mérite monstéroliens. Gerson est un théologien excellent, et c'est beaucoup pour Jean de Montreuil, mais c'est de plus un théologien qui n'ignore ni l'art d'écrire ni l'art de parler. Qu'il écrive ou qu'il parle, il l'emporte sur tous, et Jean de Montreuil qui constate cette précellence universelle est assez bien informé pour se l'expliquer et en rendre compte à ceux qu'il exhorte à imiter le chancelier. Il sait que Gerson doit cet aspect de son talent à l'exercice de la rhétorique, mais ici trois observations sont nécessaires.

D'où vient la compétence de Jean de Montreuil sur ce point? A-t-il étudié directement Cicéron, découvert la rhétorique sous sa conduite et appris de ce maître à juger de la valeur d'une œuvre oratoire? C'est possible, mais ce n'est pas ce que suggère ce texte. Cicéron y est cité, c'est vrai, mais la citation n'est pas *ad rem*, et d'ailleurs elle ne pouvait d'aucune façon répondre adéquatement aux désirs du lecteur et aux besoins de l'auteur. Cicéron raille la démangeaison d'écrire chez un auteur improvisé et dépourvu de style ; il ne prouve pas, il ne peut pas prouver que, sans l'appoint d'une théologie rhétorisée, la parole publique est vaine. Son autorité, son exemple prouveraient plutôt le contraire. Ce n'est donc pas à lui que Jean de Montreuil doit la conviction qui se fait jour en ces lignes fondamentales. A qui la doit-il?

(1) Cf. *supra*, p. 269, note 1.

Digitized by Google

Tout donne à penser que c'est à Gerson plutôt qu'à sa réflexion personnelle. Le prévôt de Lille, en effet, n'est pas théologien. Eût-il osé prendre une telle responsabilité sur un point qui n'était pas de sa compétence ? Il est d'autant plus permis d'en douter que, s'il ne marchande pas son adhésion à une telle doctrine puisqu'elle fait le fond de sa monition, il se garde bien de se présenter comme son inventeur et de la proposer comme un idéal abstrait. C'est en Gerson que Fillastre est invité à considérer la supériorité de cette théologie. Le geste qui montre à Fillastre son modèle n'attire-t-il pas du même coup notre attention sur la source de la conviction monstérolienne ? Tout se passe comme si, ayant étudié sa rhétorique à la faculté des arts et n'ayant sans doute pas cessé de lire Cicéron, Jean de Montreuil avait appris de Gerson l'usage incomparable qu'il était réservé à la théologie chrétienne de faire de ces recettes oratoires et avait considéré cette théologie prêchée ou vulgarisée par écrit comme une autre discipline que la théologie d'école. Ce texte ne nous invite donc pas à sortir du milieu parisien pour expliquer les goûts et préférences du premier humaniste français. Nous rejoignons ainsi les conclusions déjà formulées par M. E. Gilson sur l'existence d'un humanisme parisien indépendant de l'humanisme italien[1], et nous observons cette indépendance chez le plus italianisé des premiers humanistes français. Mais n'insistons pas sur ce point, afin de ne pas dépasser les ressources que nous offre notre texte. Une deuxième observation paraît beaucoup plus importante encore.

L'idéal que professe ici Jean de Montreuil est bien un idéal d'humaniste, et il dépasse certaines formes inférieures en ceci qu'il s'élève jusqu'au culte de l'éloquence et de la perfection oratoire, mais il faut s'empresser de remarquer que ce n'est pas l'idéal d'une rhétorique pure qu'il propose à son lecteur. Il n'écrit pas pour n'importe quel genre d'orateurs. Il ne demande même pas à un orateur déjà formé de consacrer de temps en temps son talent à des discours plus ou moins teintés de théologie. Il déclare que, sans théologie, il n'y a pas d'art oratoire qui vaille. On peut penser ce qu'on veut d'un tel aphorisme, mais on ne peut faire qu'il ne soit pas écrit, et par le premier humaniste français. Il s'ensuit que l'idéal de Jean de Montreuil n'est pas d'essence rhétorique mais théologique. Il n'est donc pas à situer sur l'axe de la pensée antique, mais exactement sur l'axe de la pensée chrétienne la plus consciente d'elle-même et la plus soucieuse de s'assurer, à ses propres fins, le concours des techniques élaborées autour d'elle ou avant elle. Rien de plus fidèle à l'esprit des Pères ou des Scolastiques. Le conflit dont on s'est tant occupé, et avec

(1) Dans un cours inédit professé au Collège de France durant l'année scolaire 1940-1941.

Digitized by Google

tant d'intérêt, ne pouvait donc même pas être conçu par Montreuil. Si l'on veut faire l'histoire avec des textes et non avec des thèses, si l'on veut interpréter les textes tels qu'ils sont et non tels qu'ils devraient être pour servir d'illustration à des théories préconçues, on doit constater que, tel qu'il nous est connu par la lettre *Qui tam multa*, Jean de Montreuil ne pouvait être tenté un seul instant de secouer le joug de la théologie afin de recouvrer la liberté antique, pour l'excellente raison que, voyant dans la théologisation de l'art antique le point culminant qu'il fût possible à cet art d'atteindre, il ne s'imaginait même pas une éloquence qui se viderait de sa substance en éliminant la théologie. Toute son admiration va non pas à des orateurs anciens auxquels il comparerait, pour diagnostiquer une décadence et préparer une renaissance, ses contemporains les plus illustres, mais à ces contemporains mêmes, et au plus grand d'entre eux, précisément parce qu'ayant hérité des anciens un équipement technique de grand prix, il a su mettre tout le prestige de l'éloquence antique au service de la doctrine chrétienne. Cet humaniste s'intéresse à la rhétorique, et c'est en cela qu'il est humaniste, mais il ne préconise pas, il ne se représente même pas une forme d'éloquence affranchie de toute utilisation religieuse, bien au contraire, et en cela, il est aussi médiéval, aussi traditionnel, aussi scolastique qu'il soit possible de l'être.

Cette réduction à ses antécédents ou à ses concomitants historiques doit-elle aller jusqu'à le priver du seul titre auquel nous avons vu A. Thomas réduire sa gloire afin de maintenir tout au moins de façon inébranlable un point sur lequel son primat fût incontesté? Devrions-nous douter que, même dans l'ordre du style, Jean de Montreuil ait eu le mérite d'une originalité quelconque en se tournant vers les anciens pour les imiter? Le fait que la lettre *Qui tam multa* nous conduise à cette question est d'autant plus remarquable qu'elle nous ramène par là, sur un terrain solide cette fois, à un problème inhérent à la thèse d'A. Thomas, mais que nos recherches ont volatilisé. La grande découverte d'A. Thomas avait été la détermination de Gerson comme destinataire de cinq épîtres monstéroliennes. Or, sur ces cinq épîtres, quatre avaient pour but de soumettre une œuvre de Montreuil à la correction de Gerson ; une ne parlait que du ton à surveiller ; une attirait l'attention du correcteur sur le fond et sur la forme; deux sollicitaient expressément une correction littéraire dans l'ordre du style[1]. Sans sourciller, l'historien de

(1) La lettre *Affectum qualemcumque* (ms. 13062, fol. 30v°) ne paraît pas adressée à un correcteur. La lettre *Meae an fuerit* (fol. 86v°) ne parle pas de la forme. La lettre *Nunc demum* (fol. 38r°) a trait au fond et à la forme. Les deux lettres *Suas paucarum* (fol. 157r°) et *Vestrae sollicitudinis* (fol. 109r°) sont écrites à un correcteur littéraire.

Digitized by Google

Jean de Montreuil maintenait simultanément ce fait et la thèse qu'il paraissait bien contredire. Pour lui, il n'y avait aucune difficulté à admettre que le prévôt de Lille ait été le premier français qui se fût appliqué à s'assimiler le style antique, et pourtant qu'il eût reconnu en Gerson son maître en fait de stylistique. Contradiction manifeste, et sur laquelle il y aurait eu lieu d'insister si notre étude critique n'avait fait évanouir et ce rapport de Montreuil à Gerson et la contradiction qui rongeait la thèse fondée sur lui. Rien ne permettant de voir en Gerson le correcteur des œuvres monstéroliennes, Jean de Montreuil pouvait garder son primat de styliste. Bien entendu, dans une certaine mesure seulement, car quel que fût ce correcteur, ou quels qu'ils fussent, le seul fait que Montreuil s'adresse à lui, ou à eux, prouve qu'il n'innove pas tant que cela, puisqu'il a eu un ou plusieurs maîtres, et qu'il ne cesse de les consulter. Mais ici, le contact se rétablit avec Gerson, et dans l'ordre du style pris en son sens le plus élevé, puisqu'il s'agit d'éloquence et de rhétorique. Or, bien loin de faire la leçon à Gerson ou de juger son style, comme le fera G. Voigt, du point de vue d'une latinité pure, ou de se comparer à lui pour montrer ce qui distingue d'une forme de décadence un style authentiquement latin, l'humaniste professe une admiration sans réserve pour le style de Gerson, pour son style écrit aussi bien que pour son style oral. Constatant que la théologie gersonienne se distingue de toutes les autres par la façon dont elle s'est assimilé la rhétorique latine, Jean de Montreuil s'explique par là sa puissance d'émotion et de conquête. Il se livre avec empressement à son action. Si donc il rêve d'écrire, à son tour, avec le même charme que les anciens, n'est-ce pas pour avoir éprouvé le bénéfice qu'avaient retiré d'un tel commerce ceux qui faisaient profession de parler ou d'écrire, c'est-à-dire les théologiens? Lui, simple *artiste*, n'aura pas à aborder les mêmes sujets, il ne disposera pas des mêmes ressources, mais, à sa place et dans la mesure de ses moyens, pourquoi n'imiterait-il pas le style gersonien?

Tel est, me semble-t-il, l'hypothèse que suggère la lettre *Qui tam multa*. Elle la suggère seulement, parce que Jean de Montreuil ne nous dit rien de ses réflexions ou de son histoire à cet égard, mais elle la suggère avec force parce que celui que Jean de Montreuil propose comme modèle à Guillaume Fillastre a bien dû lui sembler tel pour lui-même, parce qu'il insiste sur la définition de sa maîtrise littéraire comme s'il s'agissait de confesser un sentiment personnel, parce qu'enfin son admiration n'est ni distante ni platonique : elle conduit l'humaniste au pied de la chaire du théologien. Serait-ce pour éprouver le plaisir d'un initiateur qui constaterait que son exemple et ses leçons se seraient imposés au plus brillant des disciples? Si l'on se rappelle que Jean de Montreil avait une

Digitized by Google

dizaine d'années de plus que Gerson[1], on pourrait être tenté de le croire, mais la tentation recule aussitôt que l'on cherche à dater leur activité littéraire respective. La première lettre de Jean de Montreuil qu'il soit possible de situer chronologiquement est de 1394[2]. Gerson, à cette date, était déjà célèbre comme orateur et écrivain. Le 6 janvier 1391, il avait prêché devant le roi un sermon de grande allure, débité sans doute en français, mais écrit peut-être en latin, construit en tout cas selon les règles de la rhétorique, et qui paraît aujourd'hui encore d'une singulière puissance. Demandant à la sagesse antique non moins qu'à l'Écriture les leçons qu'il voulait faire entendre au roi, l'orateur avait donné un exemple fort remarquable de concordisme doctrinal, d'érudition classique et d'élaboration formelle[3]. Il n'était pas à ses débuts. Dès 1389, il avait prêché son premier panégyrique de saint Louis. Ici, aucun doute sur la langue de l'original. Prêchant au collège de Navarre, Gerson a écrit et parlé en latin. Or, non content de surcharger son discours de citations classiques et de s'y référer expressément à l'inégalable éloquence de Cicéron[4], il avait demandé à Virgile le trait le plus acéré qu'il entendait décocher aux prélats endurcis dans leurs soucis purement temporels et leur indifférence aux maux de l'Église : ce trait, c'est le vers dont nous avons vu Jean de Montreuil faire une flèche contre Benoît XIII[5]. Coïncidence significative. Qu'ils soient indépendants, ou que l'humaniste ait puisé dans le carquois du théologien, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il arrive à l'un et à l'autre de viser des buts si semblables qu'ils se servent instinctivement des mêmes armes. Seulement, la primauté chronologique appartient au théologien. Comment étudier séparément des hommes que tout rapproche, comment surtout placer Jean de Montreuil à l'origine d'un mouvement dont tout donne à penser qu'il ne s'y est agrégé que pour avoir subi l'influence de Gerson? Car il faut remonter encore un peu plus haut, jusqu'au sermon prêché l'année précédente, le dimanche de la Septuagésime 1388, devant le même auditoire, par Gerson, simple bachelier en théologie[6]. Appliquant la même technique, l'orateur s'était

(1) Cf. A. Thomas, *De Joannis de Monsterolio...*, **353**, p. 4 : « Natus ergo anno MCCCLIV esse videtur ». Gerson naquit en 1363.

(2) Cf. *supra*, p. 593, note 1.

(3) J. Gerson, *Sermo Adorabunt eum omnes reges terrae, coram rege;* **81**, t. III, col. 980-984.

(4) J. Gerson, *Sermo in festo sancti Ludovici,* **80** ; t. III, col. 1457-1467 ; c. 1461 C : « Cicero illa sua inattingibili facundia ». Cf. c. 1462 A, C.

(5) J. Gerson, *l. c.;* col. 1466 D-1467 A : « Exurgant haereses, pullulent errores, oriantur schismata, infamentur Sancti Sanctaeque omnes, quasi nihil ad eum spectet, dissimulat ; et clames licet, et mare coelo confundas, sedet, silet, nec moveri amplius potest *Quam si dura silex, vel stat Marpesia cautes* ». Cf. *supra*, p. 399, note 3. Et col. 1462 B, pour caractériser la piété de saint Louis : « *Sum pius AEneas* ».

(6) J. Gerson, *Sermo in die dominicae Septuagesimae,* **79** ; t. III, col. 1021-1030.

Digitized by Google

livré à une véritable débauche de citations et d'évocations classiques. On l'en a blâmé[1]. Fort bien, mais qu'en pensent les historiens de l'humanisme ? Ce qui paraît certain, c'est que de tels morceaux oratoires, de tels succès, étaient bien faits pour donner aux jeunes étudiants ès arts l'estime des œuvres de l'antiquité classique et le désir de s'assurer leur part de gloire en s'inspirant de la méthode des théologiens.

Mais en exerçant une influence de cet ordre, Gerson, mieux informé que la critique moderne, n'avait pas l'illusion d'innover. Il suivait un exemple qu'il n'avait pas eu besoin d'aller chercher bien loin, puisque, il le déclare lui-même, c'était celui de son maître. Ce ***praeceptor a puero***, c'est Pierre d'Ailly[2]. Voilà donc réunis par les textes les plus sûrs, six ans avant qu'une lettre datée de Jean de Montreuil ait vu le jour, les deux grands théologiens parisiens dont Thurot pensait qu'ils surpassaient la plupart de leurs contemporains dans la connaissance des auteurs classiques, mais dont A. Thomas, à l'instigation secrète de G. Voigt, a rejeté la primauté au profit de Jean de Montreuil. Rejoindre Pierre d'Ailly, c'est aussi rejoindre le cours où M. E. Gilson nous a appris l'existence d'un humanisme parisien autonome, d'origine et d'exercice universitaires, et dont Pierre d'Ailly est un sûr témoin dès son ***principium***, c'est-à-dire dès 1375[3]. Plus de vingt ans avant que Jean de Montreuil songeât à écrire à la manière des anciens, on enseignait la rhétorique cicéronienne à l'Université de Paris. Mieux : les meilleurs ne pouvaient composer une harangue sans appliquer en connaissance de cause les préceptes de Cicéron. Lorsque Gerson, à son tour, se mit à écrire et à parler, c'est à cette tradition qu'il se rattacha, sans avoir besoin de Montreuil pour savoir où trouver ses maîtres. Lorsque Jean de Montreuil l'admire, c'est parce qu'il constate que le chancelier l'emporte sur tous les autres par la perfection de son art, nullement parce qu'il verrait en lui son disciple, mais peut-être parce qu'il lui garde la reconnaissance de lui avoir inspiré le désir de l'imiter, et partant de retrouver ses sources.

(1) Cf. J. L. Connolly, *John Gerson*, **39**, p. 141 : « We may see in one of Gerson's earliest efforts, — that made in the year 1388 before the student-body of the College of Navarre, — some of the mannerisms that his comrades affected in the pulpit. Gerson's address abounded with quotations from the classics, and amongst the examples of « generous youth » that he cited to excite the emulation of his hearers, the names of Plato, Cato, Cyrus, Alexander and Alcibiades were placed alongside of those of Samuel, David, John and Nicholas. Yet, although he clothed his speech in the language and style of the ancients, Gerson was Christian in his thought ». Cf. E. Bourret, *Essai historique et critique*, **22**, p. 129-130 : « souvent aussi, il faut le dire, son érudition manque de goût et de critique [...] Jupiter, Minerve et Mercure marchent trop fréquemment encore à côté de Moïse, du Christ et de sa mère. [...] C'était l'usage du temps, et Gerson a dû s'y conformer, sous peine de paraître ignorant ».

(2) J. Gerson, *l. c.*, t. III, col. 1021 B.

(3) E. Gilson, dans son cours inédit du 11 février 1941 au Collège de France.

Digitized by Google

Cela étant, que reste-t-il de la spécificité de Jean de Montreuil comme humaniste? Rien de ce qui a été mis jusqu'ici en relief par l'histoire. A vrai dire, l'expédient imaginé par A. Thomas était si artificiel que l'histoire littéraire la plus empressée à s'emparer de sa thèse ne réussissait pas toujours à se maintenir dans ces cadres factices. Pour G. Lanson lui-même, Gerson est un humaniste qui a trouvé en Cicéron son maître et son modèle :

> Pour le style et la langue, Gerson est un contemporain des Oresme et des Jean de Montreuil. Il appartient au groupe des humanistes[1].

Mais ce relâchement de la tension séparatrice propre à A. Thomas, s'il permet une paix de compromis, ne rend pas justice à la chronologie. Que Gerson appartienne au groupe des humanistes, c'est une concession considérable à laquelle tout le monde ne consentirait pas, mais si on l'admet, il faut s'empresser d'ajouter qu'il y appartient plus tôt que Montreuil, donc qu'il est bien impossible au prévôt de Lille de rester, comme on nous le disait plus haut, « la première ébauche de l'humaniste en France »[2]. Ce lui est impossible, parce que désormais on ne peut plus se rabattre, pour lui conserver ce primat, sur le caractère tout païen de sa culture. Tout ce que nous avons vu jusqu'ici le prouve assez clairement, mais si l'on pouvait encore en douter, la lettre *Qui tam multa* suffirait à mettre les choses au point en nous montrant, en un tableau fort suggestif, Jean de Montreuil au pied de la chaire de Gerson pour écouter le plus cicéronien des orateurs sacrés lui raconter la plus émouvante des histoires, qui est aussi l'un des plus profonds parmi les mystères du christianisme, la Passion de notre sauveur Jésus. Sans doute, l'humaniste est attiré par la valeur littéraire de ce discours, mais on commettrait l'erreur la plus grave si l'on pensait qu'il n'est prêt à courir à Reims que pour y admirer un monument d'éloquence dont le sujet lui importerait peu. Nous avons déjà appris de lui qu'il était fort capable d'écouter prêcher sur la Passion pendant tout près de six heures d'horloge[3]. Ici, il déclare préférer le chancelier, mais il le préfère à d'autres prédicateurs des mêmes mystères, et s'il choisit Gerson en raison de ses qualités d'orateur, ce n'est pas entre son sermon et rien qu'il choisit, mais entre un sermon et un autre sermon.

(1) G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, **245** *bis*, p. 164, et la suite, p. 164-165 : « Ses œuvres françaises s'en ressentent plus que son latin, tout scolastique encore. Ce qu'il a déjà parfois d'harmonie et d'ampleur, ces larges développements où s'étalent le pathétique et l'onction, viennent d'un commerce habituel avec les chefs-d'œuvre romains. Il y a encore de la gaucherie, de l'inégalité dans sa démarche : mais il suffit de lire dans son unique plaidoyer la vive et dramatique narration de la procession des écoliers bousculés par les gens du sire de Savoisy, pour reconnaître qu'en nommant Cicéron, il indique son maître et son modèle ».

(2) G. Lanson, *op. cit.*, p. 157 ; cf. *supra*, p. 15.

(3) Cf. *supra*, p. 343-346.

Digitized by Google

Préférer un sermon très éloquent à un sermon moins éloquent est peut-être une preuve de goût : est-ce nécessairement l'indice d'un retour au paganisme ?

On n'oserait pas poser pareille question si l'histoire n'y avait répondu d'avance comme nous avons eu la surprise de le constater. Mais il suffit de poser cette question pour se préparer à mettre en relief un caractère essentiel de l'humaniste Jean de Montreuil, une des formes de sa piété. S'il va écouter Gerson, en effet, ce n'est ni seulement ni précisément parce qu'il reconnaît en son éloquence la mise en œuvre des règles classiques, c'est surtout parce que ce prédicateur a le talent d'émouvoir, et qu'il veut être ému. Ému non pas d'une façon vague ou sur des thèmes quelconques, mais en chrétien qui trouve toujours un nouvel intérêt à méditer sur la Passion de son sauveur Jésus. Voilà Montreuil. Ou plutôt, ce n'est pas tout : cet humaniste suspect de préférer Lycurgue au Christ sait gré au chancelier parisien de le toucher profondément par l'art qu'il consacre aux grands sujets chrétiens, mais son rêve est d'inciter les meilleurs à l'imiter. Il ne pardonne pas à un doyen de Reims de ne pas avoir essayé de suivre cet exemple. Il travaille à ce que l'éloquence de la chaire, plus consciente de ses lois, mieux adaptée à ses fins, étende avec plus de puissance son action bienfaisante et conquérante. Telle est la culture dont il souhaite la diffusion. Cette culture implique le classicisme, mais elle le déborde, et elle a conscience de le dépasser[1].

Voilà le point où nous conduit Jean de Montreuil lui-même. Il nous laisse ignorer s'il a jamais écrit à Gerson et si des relations amicales ont existé entre eux, mais ce qu'il tient à nous faire savoir, c'est que tout ce que l'histoire s'était imaginé sur ce point est controuvé. Il n'a pas écrit

(1) J'ai voulu m'en tenir à l'essentiel et à ce qui est tout à fait sûr. C'est pourquoi je me contente de citer ici en note un dernier texte qui ne manque ni d'intérêt ni de saveur, mais qui appartient à une lettre dont le caractère est tel qu'une étude attentive serait nécessaire pour déterminer le degré de crédibilité que méritent ses divers détails. Il s'agit de JEAN DE MONTREUIL, *Portentuosum prodigium*, **189** ; ms. 13062, fol. 93v°-94v° ; dans l'*Amplissima collectio, Epistola LIX ;* col. 1426C-1428A : *Ad Nicolaum Clemangis. Adversus Ambrosium qui Ciceronem de contradictione reprehendebat.* Prenant violemment à parti le personnage assez louche nommé Ambrogio de' Migli, coupable d'avoir accusé Cicéron de contradiction, Jean de Montreuil rapporte que le débat a été vidé en présence de témoins particulièrement qualifiés, et cite parmi ses garants : « duos illos sacris in litteris antistites et eloquentie sydera ecclesie parisiensis : videlicet plusquam meritum cancellarium, et alium cui Breuiscoxe est nomen altissimi iudicii licet sit » (fol. 94r°). Quoi qu'il en soit de la réalité des faits, on ne doit pas négliger ce trait remarquable : pour Jean de Montreuil, Gerson et Courtecuisse, dont nous connaissons d'ailleurs la diversité profonde, sont les deux pontifes en littérature sacrée et les deux astres d'éloquence de l'église de Paris : mais ils sont aussi les juges auxquels les humanistes désemparés n'hésiteraient pas à recourir en dernier ressort. On trouvera une traduction approchée de ce passage dans A. COVILLE, *Gontier et Pierre Col*, p. 124. En traduisant *sacris in litteris antistites* par « maîtres éminents en lettres », M. Coville rend sa position plus difficile que ne le voulait Montreuil.

Digitized by Google

à Gerson la lettre *Nunc demum ;* il ne lui a pas adressé la lettre *Suas paucarum.* Jamais il ne s'est trouvé devant lui dans l'attitude que décrit *Nunc demum.* Jamais Gerson ne lui a adressé la critique que rapporte cette lettre. Mais il a bien connu le chancelier. Pour cet homme d'Église à l'intégrité éprouvée, au zèle ardent et si pur, pour ce magnifique pacificateur, pour cet orateur à l'éloquence antique, il n'a qu'admiration. Il attend de lui les émotions religieuses les plus hautes. Il attend aussi le conseil le plus autorisé dans une circonstance délicate, mais il n'ose pas le lui demander directement ; il passe par l'intermédiaire de son ami Nicolas de Clamanges. Le chancelier n'ayant pas approuvé une démarche imprudente et que gâtaient quelques outrances verbales, l'humaniste s'est incliné avec reconnaissance et sans aigreur. Rien n'a été changé à ses dispositions envers Gerson ou envers l'Église. Gerson reste pour lui le prêtre éloquent et désintéressé dont la visite le comblerait d'aise ; l'union de l'Église est toujours l'objet de ses préoccupations et de ses démarches. Nourri de l'Écriture et des Pères autant que de beaux textes latins, il n'est aucunement partagé entre ses admirations, toutes aussi sincères, et s'il était tenté d'hésiter, l'exemple de Gerson, ce parfait théologien tout pénétré d'humanisme, suffirait à rétablir l'équilibre en lui montrant comment l'humanisme peut servir la théologie qui l'assume en l'enrichissant.

Documentés comme nous le sommes, nous ne pouvons aller plus loin, mais il valait la peine de suivre Jean de Montreuil jusqu'au bout pour obtenir enfin de lui la définition de sa situation par rapport à Gerson. Privé de la théologie qui couronne la science de cet homme admirable, il se rapproche de lui par son humanisme, mais il ne peut l'égaler parce que son humanisme même est au service de tâches inférieures. Sur de tels textes, aucune méprise n'est excusable. Jean de Montreuil a parfaitement conscience de la hiérarchie que leur culture même établit entre Gerson et lui, et par le seul fait qu'il accepte cette hiérarchie, qu'il proclame que Gerson réalise l'idéal, et qu'il ne cherche à aucun degré l'autonomie, encore moins l'opposition de sa culture partielle à la culture intégrale du théologien, il interdit à l'histoire de le dégager comme prototype des affranchis et des révoltés. Il n'a pas eu à choisir entre le Moyen Age et la Renaissance. Ses historiens l'ont fait pour lui, mais en le faisant, ils ont oublié que le seul jugement qu'il soit légitime de prêter à Montreuil sur ce point est celui par lequel on nous rappelait fort heureusement naguère que

> la différence entre la Renaissance et le Moyen Age n'est pas une différence par excès, mais par défaut[1].

(1) E. Gilson, *Les idées et les Lettres*, **116**, p. 192.

Digitized by Google

Je ne sais si Montreuil aurait aussi bien dit, car le premier humaniste français ne réussit guère à maîtriser des abstractions en un langage limpide, mais il n'aurait certainement pas voulu dire autre chose. L'admirateur du théologien Gerson n'a jamais écrit un mot qui permette de croire qu'il ait pris ses limites pour les frontières de la culture humaine, ou pour un progrès ce qui — l'auteur de la lettre *Qui tam multa* ne peut être suspect de penser autrement — n'était à ses propres yeux qu'un défaut[1].

(1) Ce livre achevé, je dois à M. Gilson la connaissance du très remarquable mémoire de M. Franco Simone, *Guillaume Fichet retore ed Umanista*, **341** *bis*. Plus équitable et mieux informé que bien des historiens français, ce jeune érudit ne s'est pas contenté de mettre en lumière quelques faits significatifs, il a parfaitement senti et exprimé la continuité profonde qui rattache l'humanisme du XV^e^ siècle français à la théologie médiévale. C'est pourquoi, si je suis heureux de citer quelques passages qui confirment ce que je viens d'essayer d'établir en ce chapitre (cf. F. Simone, *l. c.*, p. 29 : « Questa erudizione che è sembrata di cattivo gusto, pare a noi perfettamente intonata al metodo dell'epoca ed alla maniera oratoria degli umanisti in genere » ; ou p. 6 : « La grande importanza dell'opera di Nicola di Clemanges consiste nell'avere nuovamente affermato il concetto dell'unione dell'eloquenza con la sagezza secondo un preciso rapporto — eloquentia ancilla sapientiae — che guiderà, a nostro avviso, tutta l'attività degli umanisti del sec. XV » ; et surtout, p. 10 : « L'errore [car c'en est une], a nostro avviso [et c'est aussi le nôtre], consiste nel ricercare negli autori quattrocentisti una nuova concezione spirituale che essi erano ben lontani dal sospettare »), je tiens à reproduire ici un paragraphe fort bien venu, et tout à fait essentiel, *l. c.*, p. 3 : « Credere in un umanesimo che per l'amore dei classici trascura completamente la cultura medievale, vuol dire negare la continuità e quasi l'esistenza al movimento umanistico francese quale si presenta nel corso del quattrocento. Non si deve infatti dimenticare che l'idea di Budé secondo la quale non esiste alcuna incompatibilità tra umanesimo e teologia [texte important en note 1 : « G. Budé, *Lucubrationes variae*, Basilea, 1557, in-folio. *De studio litterarum recte instituendo*, folio 13 A : « Nam qui rerum humanarum divinarumque scientia dicendi facultate coniuncta, praediti sunt, sic praestare videntur ipsi inter mortales ut aurum inter metalla praestat ». »] non solo è fondamentale per l'interpretazione dell'umanesimo della rinascenza — il merito di Lefèvre d'Étaples consiste appunto nell'avere sostenuto tale unione — ma è la medesima che viene affermata, come vedremo da tutti gli umanisti del sec. XV appunto perchè erano teologi e letterati ad un tempo. Inoltre Budé nel primo libro *De Philologia* sostiene quel concetto classico del « vir bonus dicendi peritus » che era già stato commentato e defeso da Nicola de Clamanges in molto sue lettere e riprende nel *De studio litterarum recte instituendo* quella gradazione delle scienze — al sommo la teologia, al principio la grammatica — che è il fondamento dell'insegnamento scolastico di tutto il Medio Evo ».

Digitized by Google

CONCLUSION

Notre enquête a abouti. Elle a abouti parce qu'elle ne s'était pas engagée sur une fausse piste et quoiqu'elle ait eu à souffrir de quelques longueurs. Sans reprendre les résultats qu'elle nous a procurés, je voudrais l'expliquer, pour finir, sur ces deux points. Ce sera du même coup justifier, dans toute la mesure où il est justifiable, l'ordre d'invention que j'ai tenu à conserver, et indiquer les prolongements qui s'offrent d'eux-mêmes aux chercheurs.

Il n'est sans doute pas superflu de faire tout d'abord observer qu'en m'appliquant à cette étude, je n'ai nullement entrepris la démonstration d'une non-existence. Ce que j'ai poursuivi avec obstination, c'est au contraire une existence, dont on m'affirmait la réalité, et qui ne s'est jamais livrée à mes prises. Au point de départ, je n'avais aucune raison de croire, aucun intérêt à désirer que Jean de Montreuil n'ait pas écrit à Gerson. Pour moi, de telles lettres auraient constitué une documentation fort utile. Tous les historiens qui les connaissaient les utilisaient sans hésitation. Comment ne pas leur faire crédit ? Le doute a surgi lorsque j'ai découvert à la fois le rôle joué par *cancellaria* et l'impuissance radicale de ce terme à le tenir. J'étais invité par là, non point à faire table rase de toutes ces convictions et utilisations, mais à interroger mes prédécesseurs sur leurs raisons de croire à l'existence de cette correspondance et de déterminer telle ou telle lettre de Montreuil comme ayant été écrite à Gerson. C'est à partir de ce moment que j'ai moissonné le néant. Mais la première réponse que me dictât l'histoire à la question que je ne pouvais pas éviter de poser : *avons-nous des lettres de Montreuil à Gerson?* était : *oui ;* et tant qu'il restait, plus ou moins dissimulée dans les ouvrages que je consultais, une raison possible de ce *oui*, je devais respecter l'éventualité que cette ultime raison fût la preuve de cette existence. De là, l'extrême minutie de mon analyse.

Au terme de cette auscultation, je n'ai pas démontré une non-existence ; j'ai constaté l'absence de toute preuve d'existence, ce qui est tout à

Digitized by Google

fait différent. Cette constatation faite, le cas de *cancellaria* prenait toute sa valeur. Il m'a paru décisif, à la condition de le compléter par l'examen de toutes les autres lettres déterminées comme adressées à Gerson. Et c'est alors, mais seulement alors, qu'il était possible, non pas de parvenir à la démonstration proprement dite de la non-existence de lettres écrites par Jean de Montreuil à Gerson, mais à la découverte d'un fait, à savoir que la conviction unanimement éprouvée que de telles lettres existent repose uniquement sur un contresens. Mieux : l'idée même qu'une telle correspondance ait pu exister n'a jamais été suggérée que par un contresens. C'est donc une idée fausse. Par conséquent toutes les déterminations corrélatives opérées par l'histoire littéraire sont gratuites et erronées. Au point qu'avait atteint l'histoire avant que cette question me fût posée, rien ne l'autorisait à concevoir non seulement l'existence de relations épistolaires mais de rapports quelconques entre Jean de Montreuil et Gerson. Prendre conscience d'une telle situation, ce n'est pas démontrer une non-existence, c'est découvrir une erreur.

Car il importe encore d'observer que je n'ai nullement entrepris l'examen des positions occupées par mes prédécesseurs pour avoir le malin plaisir de les confondre, ou dans le dessein de me rendre leur erreur intelligible et d'en profiter en l'évitant. Je ne savais pas qu'ils s'étaient complètement trompés. Mon enquête me l'a appris. Mais, ce jugement porté, je n'ai pas cru devoir dispenser mon lecteur de refaire mon expérience, d'abord parce que la définition de ces erreurs comme telles appartient à la trame de ma recherche ; ensuite, parce que si j'avais proposé des résultats sans discussion préalable, j'aurais pu être soupçonné de n'avoir même pas pris connaissance d'opinions solides qui auraient constitué la négation permanente du fait nouveau que j'aurais prétendu découvrir.

Ainsi se dégage d'elle-même la raison de certaines longueurs devant lesquelles on me reprochera peut-être de ne pas avoir sagement reculé. J'ai cru qu'il y aurait quelque intérêt à mettre à nu, une fois en passant, les conditions d'établissement de certains faits historiques, la complexité des problèmes qui y sont engagés et l'extraordinaire inconscience avec laquelle on a coutume de traiter comme établis de pseudo-faits dont jamais personne n'a pris la peine d'examiner la structure. Si je pouvais espérer convaincre un seul lecteur que l'histoire littéraire, encombrée d'attributions douteuses, de problèmes à peine amorcés, de solutions dérisoires, mérite autant de respect, tolère ou exige autant de rigueur dans son ordre que les sciences exactes dans le leur, je ne regretterais pas ma peine, car il y va parfois des intérêts les plus graves. Je voudrais surtout que chacun pût tirer d'un tel exemple la leçon qu'il m'a donnée. Le travail scientifique vit de la division des activités techniques et des

Digitized by Google

responsabilités. Le philosophe ou l'historien des idées suppose l'historien de la littérature qui attend son pain quotidien de l'éditeur ou du paléographe. Si ceux qui sont chargés d'établir des textes, des faits, des bibliographies, font mal leur besogne, comment ceux qui ne peuvent reprendre en chaque cas la question à la base pourront-ils s'acquitter de la leur? Voici un simple détail d'histoire littéraire ou de bibliographie. Parce qu'un chartiste a manqué, sur ce point, de rigueur, tout un canton de l'histoire des lettres et de la pensée s'en est trouvé ravagé. N'est-il pas bon que chacun profite de cette leçon et ranime le sens de ses propres responsabilités?

Une autre raison a triomphé parfois de mes répugnances devant le développement imprévu de cette enquête : c'est le caractère des questions subsidiaires qu'elle soulevait et l'intérêt qu'il pouvait y avoir à ne pas en différer l'étude ou la publication. Lorsque ces deux raisons interféraient, ce qui est le cas à propos des doctrines de Montreuil et de Gerson sur l'Église, je me suis abandonné sans trop de résistance. Tout ce que j'ai été amené à en dire me paraît entièrement nouveau, et je ne crois pas que ce soit étranger à un sujet qui implique un parallèle entre deux hommes, leurs goûts et leurs doctrines. D'autres fois, j'ai seulement indiqué dans quel sens la recherche nous aurait conduits s'il avait été possible de la poursuivre. J'espère qu'on me pardonnera longueurs et réticences. Pour terminer, qu'on me permette de reprendre deux de ces points à peine effleurés et de montrer comment, en nous orientant vers de nouveaux problèmes, ils nous fournissent la plus heureuse des conclusions.

S'il est un point sur lequel l'histoire littéraire révèle les plus étranges incertitudes, les contradictions les plus manifestes, c'est bien celui qui concerne la constitution du groupe des premiers humanistes français. Qu'il s'agisse des évocations symboliques de G. Lanson ou des classifications plus attentives de M. Coville, les frontières sont mouvantes et les rapports singulièrement imprécis. Comment s'en étonnerait-on? Tous ces schémas, sans exception, sont construits contre les textes. Cette constatation est l'un des fruits de notre enquête, et ce n'est pas le moins curieux. Nous n'opposons pas impression à impression, mais documents à illusion. Il est d'abord attristant, ou amusant si l'on préfère, d'observer que le texte essentiel qui a fondé tout ce qui a trait à l'opposition de Jean de Montreuil à Gerson et à l'extension de ce pseudo-fait en thème général sur l'affranchissement de l'humanisme à l'égard de la théologie est celui dont nous sommes absolument sûrs qu'il n'a rien à voir avec Gerson. Tout repose en effet sur la lettre *Nunc demum*. Cette lettre soulève un problème assez compliqué, mais dont la solution est indiscutable : Gerson n'est certainement pas son destinataire. Ainsi s'effondre

Digitized by Google

un décor planté dans le sable. C'est déjà une leçon assez douloureuse. Mais il y a beaucoup mieux. Si, au lieu de décalquer sans discontinuer le même schéma, on cherche à saisir son contenu réel, on assiste à de véritables transformations à vue, à un reclassement des personnages. Prenons, par exemple, la façon dont M. Coville se représente les groupes culturels ou esthétiques à cette époque. Alors, bien entendu, paraissent les humanistes. Pour l'historien, il importe qu'ils fassent bande à part :

> Trois personnes, unies longtemps par une ardente affection et une admiration réciproque, étaient l'âme de ce groupe, Gontier Col, Jean de Montreuil et Nicolas de Clamanges ; au second rang étaient Laurent de Premierfait, Jacques de Nouvion, Nicolas de Baye, Pierre Col, Jean Muret, sans doute d'autres encore. Mais on ne saurait leur associer les véritables docteurs de l'Église, ni Gerson, qui malgré sa grande connaissance des auteurs anciens était animé d'un autre esprit, beaucoup plus religieux et mystique, ni...[1]

Ne discutons ni cette hiérarchie de mérites ni le principe qui préside à cette classification. On voit bien ce que M. Coville veut dire, et son texte contient une âme de vérité, mais ce qui est capital, c'est que l'impossibilité qui le lie était tout à fait inconnue à Jean de Montreuil lui-même. Humanistes et docteurs de l'Église ne peuvent être associés? Le fait est qu'ils l'ont été, et par Jean de Montreuil, n'en déplaise à l'histoire. Ignorant sans doute qu'il était le premier humaniste français et qu'il devait surveiller ses gestes en conséquence, l'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* a eu l'imprudente naïveté d'associer, par sa lettre *Non scribes*, à deux de ses pairs en humanisme l'un de ceux qui n'ont pas la permission de frayer avec eux. Qui pis est, cet enfant terrible ne groupe ces trois hommes qu'en vue de leur confier une même tâche. Le comble est que cette tâche commune est précisément celle dont l'histoire nous affirme qu'il ne l'a demandée qu'au seul Gerson. Ou plutôt, car je vais trop vite dans ma gradation, le comble de l'horreur n'est atteint que lorsque nous recueillons le fruit de cette collaboration interdite. Ce collège mixte, c'est un fait, a consenti à fonctionner. Il a porté un jugement. Ce jugement a été unanime. Or, il concerne la lettre-témoin où l'on a salué à l'envi le premier manifeste d'un humanisme authentique parce que paganisant, et ce jugement, rendu par un jury où dominent — deux sur trois — les humanistes bon teint, est un verdict de condamnation. Le théologien, si par impossible il eût voulu prendre la défense du premier humaniste français, eût été écrasé sous le nombre. La réaction que l'histoire prêtait à la théologie seule n'a jamais existé en tant que telle, mais, dans la mesure où l'on observe quelque chose de semblable, il faut dire qu'elle présente le caractère singulier de lui avoir été commune avec l'humanisme. Jamais, à ma connaissance, Jean de Montreuil ne s'est trouvé seul devant

(1) A. Coville, *Gontier et Pierre Col*, **43**, p. 72.

Digitized by Google

Gerson. S'il pouvait rester quelque chose de l'histoire de Térence, on devrait dire que le premier humaniste français a été désavoué par les siens pour avoir cité Térence en écrivant au pape. Mais il n'en reste rien, comme il ne reste rien ni du symbole dressé par G. Lanson, ni de la classification adoptée par M. Coville. Le fait est que théologiens et humanistes, associés de la façon la plus naturelle par Jean de Montreuil en personne autour d'une de ses œuvres, se sont trouvés d'accord pour porter sur ce produit de la forge monstérolienne le même jugement réprobateur. Mais ce fait s'explique par la raison que ce texte ne soulève aucunement, ni pour eux ni pour Montreuil, le problème qu'il a fait surgir aux yeux des historiens. Lorsqu'ils le considèrent, comme lorsque Jean de Montreuil l'écrivait, ils ne savent plus s'ils sont théologiens ou humanistes, et ce n'est pas en tant que tels qu'ils se disposent à réagir. Poser la question sur le terrain de l'histoire de la culture ou sur celui des rapports de la théologie et de l'humanisme, c'est la transposer hors du plan où elle est apparue à ceux qui l'ont résolue. Pour eux, il s'agit d'une décision pratique, et ce qui va l'inspirer, c'est d'abord leur doctrine de la souveraineté pontificale, ensuite leur interprétation des événements survenus au cours du schisme, enfin et surtout leur connaissance des dispositions actuelles de Benoît XIII. Ni leur goût littéraire, ni leurs préjugés techniques, ni leurs convictions relatives au régime de subordination ou d'indépendance de la culture classique n'entreront en ligne de compte. Ils n'ont pas à résoudre un problème esthétique ou culturel, mais un cas de conscience diplomatique. Ils s'y appliquent non point en personnages symboliques ou prisonniers de traditions scolaires, mais en hommes de bon sens. L'historien ne pourrait souhaiter meilleure leçon. Qu'il l'accepte, et qu'il n'oublie pas d'observer en outre que, si l'admiration était l'un des liens des humanistes entre eux, il n'est guère possible de trouver expression plus ardente d'une admiration plus sincère que celle dont nous avons eu la révélation par les lettres *Etsi nil prosit* et *Qui tam multa*. Le plus vif désir du prévôt de Lille était de se rapprocher le plus possible du chancelier parisien. Une classification qui sépare ceux qui ne rêvaient que d'être unis mutile le réel et ne peut être conservée sans retouches graves. Laissons Jean de Montreuil au pied de la chaire de Gerson ; n'oublions pas d'ajouter l'augustin Jacques Legrant à la liste de ses amis et de ses maîtres, et concluons que, sur ce point, la question doit être reprise à nouveaux frais.

Un deuxième résultat que je déplore d'enregistrer sans l'exploiter est relatif aux sources de Jean de Montreuil. J'ai insisté sur sa fidélité profonde aux sources chrétiennes de tout ordre. Un détail de sa lettre *Non scribes* nous a ouvert une direction tout à fait insoupçonnée. L'humaniste français a avoué le modèle de son pamphlet *Altitudinem*

Digitized by Google

luam: c'est un *Cracovicus* que j'ai proposé d'identifier avec Matthieu de Cracovie. Il y a peut-être en cette découverte de quoi compléter de façon très remarquable la physionomie littéraire et morale de Jean de Montreuil, et apporter une lumière nouvelle sur les origines du gallicanisme. En toute hypothèse, il est désormais hors de doute qu'on simplifie beaucoup lorsqu'on présente le premier humaniste français comme un imitateur du style antique. Il l'est, dans toute la mesure de ses forces. Mais il a tenté autre chose, et il y a beaucoup mieux réussi, parce que c'était plus à sa portée. Il s'est inspiré d'un modèle contemporain et étranger. Si notre identification est exacte, on n'ignore pas ce qu'était cet inspirateur. Maître en théologie de Prague, professeur à Heidelberg, Matthieu de Cracovie représente la théologie allemande dans sa fonction réformatrice. Jean de Montreuil a écrit sous l'influence, consciemment recherchée au moins dans l'ordre du style, de Matthieu de Cracovie. Capital pour l'histoire de la littérature, ce fait ne l'est peut-être pas moins pour l'histoire des doctrines. Lorsqu'il s'essaie à ce genre littéraire très particulier qu'est la monition au souverain pontife, le premier humaniste français ne tire pas tout de son propre fonds. Il a un modèle allemand sous les yeux. Or, le style de Jean de Montreuil en cette épître paraît moins fidèle à ses sources classiques qu'à son inspirateur immédiat. De là, sans doute, sa violence et son âpreté. La lettre *Altitudinem tuam* n'est pas entièrement autochtone. Pour une part qu'il serait intéressant de déterminer, elle est adaptée de l'allemand. Le choix du modèle dénonce, bien entendu, de réelles affinités, mais la question reste de savoir si, entièrement original, Jean de Montreuil serait allé aussi loin. On s'explique d'ailleurs beaucoup mieux ainsi l'inadaptation de ce pamphlet à son but, la réaction des censeurs et le détachement dont l'auteur, finalement, fait preuve à l'égard de son œuvre réprouvée. D'un autre point de vue, si Jean de Montreuil s'est mis à l'école de Matthieu de Cracovie, il se trouve idéologiquement relié en quelque mesure à Heidelberg et à Prague. Par là, nous rejoignons le milieu où Jean Hus avait étudié dans les dernières années du XIV^e^ siècle, avant de devenir doyen en 1401. Jean Hus est un puissant reflet de Wyclif. Nous commençons à nous expliquer ainsi un peu mieux les thèses aberrantes de la prosopopée monstérolienne de l'Église. Non que je sois disposé à chercher en Jean de Montreuil le disciple de Hus ou de Wyclif. Ce grand liseur de Cicéron et de Térence, de Virgile et d'Ovide, cet admirateur de saint Jérôme, de Lactance et de saint Grégoire, et aussi du chancelier Gerson, n'a jamais dû éprouver un bien vif attrait pour les œuvres, grosses ou petites, de ces réformateurs. Leurs idées ne devaient pas l'intéresser. S'il les eût considérées de sens rassis, il les eût sans doute rejetées pour la plupart sans ménagement. Mais il a pu être mis en rapport

Digitized by Google

par l'intermédiaire de Matthieu de Cracovie, avec tout un monde de rancœurs, de revendications et de haines dont il n'a pu éviter sinon les doctrines, du moins les images. Jusqu'à plus ample informé, je ne pense pas que le prévôt de Lille ait adopté en pleine connaissance de cause des thèmes hérités de Wyclif ou de Jean Hus, mais, ayant constaté que des thèses d'apparence radicale se sont glissées sous sa plume, on ne peut s'empêcher de se demander s'il n'a pas tout au moins fait bon accueil à des métaphores dont il ne réalisait pas pleinement la nocivité.

On a déjà fait observer qu'un aspect important du gallicanisme ecclésiastique n'était pas spécifiquement d'origine française[1]. On a insisté depuis longtemps et jusqu'à l'excès sur les origines italiennes de l'humanisme français. Ce ne serait probablement pas une recherche sans objet que de se demander si le gallicanisme des humanistes français n'aurait pas, quant à la forme et peut-être même pour le fond, subi dès son berceau l'influence plus ou moins diffuse et bâtarde des grands révoltés d'Oxford et de Prague.

S'engager dans cette direction sera peut-être marcher à la conquête de résultats importants. Ce ne sera pas se rapprocher de nos deux héros, car l'influence de Matthieu de Cracovie paraît n'avoir été qu'épisodique, tandis que l'admiration vouée par Jean de Montreuil à Gerson semble avoir été profonde et durable. Bien que nous ignorions s'il lui a écrit ou s'il a contracté avec lui des relations amicales, nous savons désormais que le prévôt de Lille a considéré Gerson comme le type achevé de la culture de son temps. C'en est assez pour nous convaincre que l'historien de Gerson ne peut négliger d'étudier l'humanisme du célèbre théologien. Si Jean de Montreuil est impuissant à nous en définir la structure ou à en mesurer la portée, il nous assure pourtant qu'il a vécu dans l'esprit de Gerson en une synthèse harmonieuse et organique avec sa théologie. Mieux, il rend témoignage que, devant à sa théologie sa pleine valeur humaine, cet humanisme a exercé sur ses contemporains un ascendant dont la théologie gersonienne a bien dû retirer quelques profits. De la part du « premier humaniste français », c'est là un témoignage qu'il eût sans doute été malaisé d'imaginer ou de prévoir, mais que l'on aurait mauvaise grâce à récuser.

(1) V. MARTIN, *Les origines du gallicanisme*, **283**, t. II, p. 70 : « La théorie conciliaire n'est pas d'origine spécialement gallicane ».

Digitized by Google

APPENDICE I

LES LETTRES DE JEAN DE MONTREUIL

a) Table de concordance entre le ms. B. N. lat. 13062 et l'*Amplissima collectio*

INDICATION DES DESTINATAIRES D'APRÈS LES ÉDITEURS OU A. THOMAS

Manuscrit	*Amplissima collectio*	A. THOMAS (1)
1. *Qui hactenus*, fol. 2v°	*Ep. XXXI:* Alexandre V	=
2. *Magnificencie tue*, 3r°	inédite	?
3. *Intellexi serenissime*, 3r°-v°	*XXIII*	Dauphin Louis
4. *Nisi pulsatus*, 3v°	in.	?
5. *Clarissime indolis*, 4r°	*XXIV:* Princes du sang	rien
6. *Ut qui*, 4r°	*XXV:* un évêque	rien
7. *Quae modico*, 4r°-v°	*XXVII:* un évêque	rien
8. *Karolus Dei gratia*, 4v°-5r°	in.	*encyclique*
9. *Serenissimo principi*, 5v°-6r°	*XXIX:* Martin, roi d'Aragon	rien
10. *Karolus Dei gratia*, 6r°-v°	in.	*infant de Castille*
11. *Querimoniae tuae*, 6v°-7r°	in.	*Nicolas de Clamanges?*
12. *Ad quem*, 7r°-v°	*XXXIII:* Alexandre V	Jean XXIII
13. *Karolus etc.*, 7v°-8r°	*III:* Roi Wenceslas	rien
14. *Karolus etc.*, 9r°-v°	in.	*Cardinaux urbanistes*
15. *Sine quo*, 10r°	in.	N. de Clamanges
16. *Ignoto tue*, 10v°-11r°	*XXXVII:* P. d'Ailly	Martin Salva
17. *Quo te*, 11v°	in.	?
18. *Statueram preceptor*, 11v°-13r°	*XI:* ad praeceptorem	N. de Clamanges ?
19. *Elsi nil*, 13r°-14v°	*XXXV:* ad amicum	N. de Clamanges
20. *Verissimam mi*, 14v°-15v°	*XXXVI:* ad praeceptorem	N. de Clamanges
21. *Ut animo*, 15v°-16r°	in.	N. de Clamanges
22. *Haud mora*, 16r°	*XIII:* N. de Clamanges	=
23. *Sinere hinc*, 16r°-v°	in.	N. de Clamanges

(1) Le caractère romain est réservé aux déterminations faites par A. THOMAS, **353**, p. 35-40. Lorsque cet auteur accepte la détermination précédemment proposée par l'*Amplissima collectio*, sa colonne porte le signe = en face du nom fourni par les éditeurs. Lorsqu'A. Thomas n'a rien retenu d'une donnée de l'*Amplissima collectio*, sa colonne porte : *rien*. Lorsque sa détermination est présentée comme douteuse, le nom du destinataire est suivi d'un point d'interrogation. Lorsqu'il y a doute sur cette détermination même, le point d'interrogation précède le nom. J'imprime en italique les quelques déterminations nouvelles que je propose. Le point d'interrogation placé en face des lettres inédites signifie qu'A. Thomas n'a rien eu à dire à leur sujet, et que je ne suis pas encore parvenu à le dépasser à cet égard.

Digitized by Google

24. *Ne frustra*, 16v°	inédite	N. de Clamanges
25. *More hominum*, 16v°-17r°	in.	N. de Clamanges
26. *Si gaudendum*, 17r°-18r°	*XIV:* Pierre d'Ailly	=
27. *Ni succurras*, 18r°-v°	*XV:* N. de Clamanges	=
28. *Cur tantopere*, 18v°-20r°	*XVIII:* N. de Clamanges	=
29. *Ligurgi e*, 20r°	*XLVI:* ad amicum	rien
30. *Is profecto*, 20r°-21r°	*XLVII:* Laurent de Premierfait	=
31. *Tam varie*, 21r°-v°	*XVI:* N. de Clamanges	=
32. *Habes quod*, 21v°-22r°	*XVII:* N. de Clamanges	=
33. *Pluribus ad*, 22r°-v°	in.	Pierre d'Ailly
34. *Animus fuit*, 22v°-23r°	*VII:* ad amicum	Jacques (pas de Nouvion)
35. *Magno qui*, 23r°	in.	?
36. *Quid agas*, 23r°-v°	in.	*Gontier Col?*
36 *bis*. *Si ulla*, antienne, 23v°	in.	*Gontier Col?*
37. *Circa ea*, 24v°	in.	*censeur littéraire*
38. *Jamque fere*, 24v°-29v°	*XLI:* Pierre et Gontier	P. Manhac et G. Col
39. *Negocium tuum*, 29v°-30v°	*XLVIII:* ad amicum	rien
40. *Professionem meam*, 30v°	in.	?
41. *Affectum qualemcumque*, 30v°-31r°	in.	Gerson (erreur. *Ni G. Col ni P. Manhac*)
42. *Impellit me*, 31r°-32r°	in.	?
43. *Versanti michi*, 32r°	in.	N. de Clamanges
44. *Is est*, 32v°	in.	?
45. *Quaesiveram a*, 32v°-34r°	in.	*Gontier Col?*
46. *Multe prudentie*, 34r°-v°	in.	Jacques (cf. 34)
47. *Etsi querimonie*, 34v°	in.	?
48. *Audiveram et*, 34v°-36r°	in.	*G. Col ou Clamanges?*
49. *En milto*, 36r°	in.	?
50. *Est quod*, 36v°-38r°	*XXXIV:* ad Nicolaum praeceptorem	N. de Clamanges
51. *Nunc demum*, 38r°-v°	in.	Gerson *(certainement pas)*
52. *Non vacat*, 37v°-39r°	in.	*Nicolas de Clamanges*
53. *Ne verearis*, 39r°-v°	in.	*Nicolas de Clamanges*
54. *Quanquam ad*, 39v°-40v°	*XLIX*, un cardinal	Pierre Ravat
55. *Exultet celum*, 41r°-v°	*I*, Benoît XIII	=
56. *Si forte*, 42 r°	in.	?
57. *O acciones*, 42r°-v°	in.	?
58. *Per quem*, 42v°	in.	?
59. *Altitudinem tuam*, 42v°-46v°	*XIX*, Benoît XIII	=
60. *Non scribes*, 46v°-47r°	*VIII:* ad amicum	N. de Clamanges
61. *Quamvis eloquenter*, 47r°-48r°	in.	?
62. *Suggeris abunde*, 48v°	in.	?
63. *Noto michi*, 48v°-49r°	in.	?
64. *Si gaudium*, 49r°-v°	*IX:* Antoine de Chalant	=
65. *Alterum exequi*, 49v°-50r°	in.	?
66. *Apridem me*, 50r°-v°	in.	Nicolas de Clamanges
67. *Eruptionem tuam*, 50v°-51r°	in.	*Nicolas de Clamanges*
68. *Qui obsequio*, 51r°	in.	Antoine de Chalant
69. *Quod a*, 51r°-v°	*XII:* ad amicum	Nicolas de Clamanges
70. *Quod in*, 51v°-52r°	in.	*un pape ?*
71. *Ad curiam*, 52r°-v°	in.	Antoine de Chalant?
72. *Ingratae quam*, 52v°	*X:* un évêque	rien
73. *Huius tui*, 53r°	in.	?

Digitized by Google

74. *Reductas ad*, 53r°-54r°	inédite	Jacques (cf. n° 34, 46)
75. *Non me*, 54r°-v°	in.	?
76. *Te qui*, 54v°-55r°	in.	Gontier Col
77. *Gonthero ut*, 55r°	in.	Nicolas de Clamanges
78. *Heu dolor*, 55r°-v°	*L:* ad praeceptorem	Nicolas de Clamanges
79. *Mortalium quemque*, 55v°-56r°	in.	?
80. *Ut tibi*, 56r°	*LI:* ad praeceptorem	rien
81. *Ne me non*, 56v°	in.	?
82. *Adeo si*, 56v°-57r°	in.	?
83. *Scribesne Ioanni*, 57r°-v°	in.	Gontier Col
84. *Scripturus ad*, 57v°-58r°	in.	Antoine, italien
85. *Ecce rursus*, 58r°	*XX:* un évêque	rien
86. *Venerandi domini*, 58r°-v°	in.	?
87. *Non evades*, 58v°	in.	?
88. *Perdulces ac*, 58v°-59r°	in.	?
89. *Non loquacitatis*, 59r°-v°	in.	?
90. *Sublimem aeternamque*, 59v°	in.	?
91. *Semperne tuum*, 60r°	in.	Laurent de Premierfait
92. *Cui non*, 60r°-v°	in.	?
93. *Fit apud*, 60v°-61v°	in.	Antoine, italien (Loschi, d'après G. Voigt, A. Coville)
94. *Nunquamne igitur*, 61v°-62v°	in.	Jean Muret
95. *Queruntur amice*, 62v°-63r°	in.	?
96. *Non dici*, 63r°-v°	in.	Galeotto de Petramala
97. *Si Thersitem*, 64r°-65r°	in.	Laurent de Premierfait
98. *Peropportune ut*, 65r°-v°	*XXI:* un évêque	rien
99. *Vobis nonnulla*, 65v°	in.	?
100. *Rumores satis*, 65v°-66r°	in.	*Guy de Roye?*
101. *Gaudeo et*, 66r°	in.	?
102. *Aufugiente michi*, 66r°-67v°	in.	?
103. *Cum ut dant*, 67v°	in.	?
104. *Super materia*, 67v°-68v°	in.	?
105. *Virtutis ac*, 68v°-69r°	*XXVI:* un anonyme	rien. *N. de Clamanges?*
106. *De intimatione*, 69r°-75v°	in.	Gontier Col
107. *Non clam*, 75v°-76r°	in.	Colutio Salutati
108. *Maximas reverentie*, 76v°	in.	Un Italien ?
109. *O quam*, 77r°-v°	in.	?
110. *Si spacium*, 77v°	in.	?
111. *Furiis accensus*, 77v°-78v°	in.	Galthero cuidam.
112. *Cuidam gregis*, 79r°-80r°	in.	Gontier Col
113. *Curas tuas*, 80v°-81r°	*LII:* ad amicum	rien
114. *Opido venustis*, 81r°-82r°	in.	?
115. *Suffarcinatus*, 82r°-v°	in.	Gontier Col
116. *Ne nichil rescripsisse*, 82v°	in.	Pierre d'Ailly
117. *Pernimium*, 82v°-84v°	*LIII:* ad amicum	rien
118. *Quo magis*, 84v°-85r°	*LIV:* ad causidicum	rien. WARD : Gerson *(non)*
119. *Ex quo nugis*, 85r°-v°	*LV:* un évêque	rien
120. *Scis me*, 85v°-86v°	*LVI:* ad amicum	Gontier Col
121. *Meae an*, 86v°	in.	Gerson *(non)*
122. *Etsi facundissimus*, 87r°-v°	*LVII:* un anonyme	rien. WARD : Gerson *(non)*
123. *Haec est*, 87v°-88r°	in.	?
124. *Litterarum tuarum*, 88r°	in.	?
125. *Occasione data*, 88r°-v°	in.	?
126. *Iocundum fuit*, 88v°-89r°	in.	?

Digitized by Google

127. *Cum gratum*, 89v°	Inédite	?
128. *Quaerenti michi*, 89v°-90r°	in.	?
129. *Mirabilem et*, 90r°-92r°	*LVIII :* Nicolas de Clamanges	=
130. *Nunc tandem*, 92r°-93r°	in.	Nicolas de Clamanges
131. *Querimoniarum*, 93r°-v°	in.	?
132. *Portentuosum*, 93v°-94v°	*LIX :* Nicolas de Clamanges	=
133. *Sperabam frater*, 94v°-95r°	in.	?
134. *Gratularis meritissime*, 95r°-96r°	in.	Jean Muret
135. *Dixeris egregie*, 96v°	in.	?
136. *Quoniam aliunde*, 96v°-97v°	*IV :* un évêque	rien
137. *Tametsi materia*, 97v°	in.	?
138. *Nichil profecto*, 97v°-98v°	*LX :* un ami	Jean Muret?
139. *Multis graviter*, 98v°-99r°	in.	Nicolas de Clamanges
140. *Non obstabit*, 99v°-100v°	*LXI :* un évêque	rien
141. *Quis tecum*, 100v°-101r°	*LXII :* Nicolas de Clamanges	=
142 *Elsi importunus*, 101r°	*LXIII :* un évêque	rien
143. *Impulit me*, 101v°	in.	Nicolas de Clamanges
144. *Quantumcumque*, 101v°-102v°	in.	Gontier Col
145. *Verum tota*, 102v°-103r°	in.	*Nicolas de Clamanges?*
146. *Pluris sunt*, 103r°-104r°	in.	Nicolas de Clamanges
147. *Non falleris*, 104r°-v°	in.	?
148. *Quem pleraque*, 104v°	in.	Laurent de Premierfait
149. *Venit ad*, 104v°-105r°	in.	Galeotto de Petramala
150. *Si non obstitisset*, 105v°-106r°	*LXIV :* un ami	rien
151. *Vestrae ex*, 106r°-v°	*LXV :* un évêque	rien
152. *Ex quo nugae*, 106v°-107r°	in.	?
153. *Pauperrimum*, 107r°-v°	in.	?
154. *Ut sunt mores*, 107v°-108v°	in.	?
155. *Qui omni*, 108v°-109r°	in.	?
156. *Vestrae sollicitudinis*, 109r°	in.	Gerson *(non)*
157. *Existimo vir*, 109r°-110r°	*LXVI :* un ami	rien
158. *Cogitanti michi*, 110r°-v°	in.	?
159. *Michi rursus*, 110v°	in.	?
160. *Insuper bene*, 111r°	*LXVII :* un ami	?
161. *Perplexitate*, 111v°-119v°	in.	*à ses juges*
162. *Miraberis illustris*, 119v°-123v°	*II :* un prince	rien
163. *Requirit humanitas*, 123v°-125r°	*VI :* un cardinal	Cardinal de Saluces? *doublet de 193*
164. *Tametsi vir*, 125r°	in.	?
165. *Mullociens libi*, 125v°-127r°	in.	?
165 *bis. Clementissime*, antienne, 127v°	in.	?
166. *Obtulisti scribendi*, 127v°	in.	?
167. *Ne nichil tibi*, 128r°	*LXVIII :* un ami	rien
168. *Huius ne*, 128r°-v°	in.	*Jean Muret?*
169. *Qui tam multa*, 128v°-129v°	in.	Guillaume Fillastre
170. *Nugis ex*, 129v°-130r°	in.	?
171. *Temeritati proximum*, 130r°-v°	in.	*Guillaume Fillastre?*
172. *Expectavi desiderare*, 131r°	in.	?
173. *Ergo michi*, 131r°-v°	in.	*Jacques Legrant?*
174. *Meditabar nunc*, 131v°-132r°	in.	Guillaume Fillastre
175. *Exhausta scribendi*, 132v°	*LXIX :* un ami	rien
176. *Existimaveram*, 132v°-133r°	in.	*Jacques Legrant ?*
177. *Excerpta seu*, 133r°-v°	in.	?

Digitized by Google

178. *Qui te*, 133v°	Inédite	?
179. *Debuisti si*, 133v°-134r°	in.	Jacques Legrant
180. *Magnis te*, 134v°-135r°	in.	Jacques Legrant
181. *Uberibus sententiis*, 135r°	in.	?
182. *Sic est praeceptor*, 135r°-v°	in.	Jacques Legrant
183. *Qualinus ad*, 135v°	in.	?
184. *Optimae spei*, 136r°-v°	in.	?
185. *Ne me exercitium*, 136v°	in.	?
186. *Singularis benivolentiae*, 136v°-137r°	in.	?
187. *Gratissima michi*, 137r°-v°	in.	?
188. *Nunquam aut*, 137v°	in.	?
189. *Eqi tua*, 137v°	in.	?
190. *Nil amplius*, 138r°	in.	?
191. *Amicus amicorum*, 138r°	in.	*Pierre d'Ailly?*
192. *Tali salutem*, 138r°	in.	?
193. *Tametsi vir*, 138v°	*LXXII:* un ami	? Gontier Col ?
194. *Karolus etc.*, 138v°-139v°	*V:* aux Anglais	rien
195. *Qualinus vestrae*, 140r°-144v°	*LXXI:* Charles VI	Sigismond
196. *Solent nonnunquam*, 144v°-147r°	*XXXII:* Alexandre V	Jean XXIII
197. *Incipiam sicuti*, 147r°-152v°	*XL:* un évêque	rien
198. *Tuli nunc*, 152v°	in.	Nicolas de Clamanges
199. *Amicum pro*, 153r°	in.	?
200. *Audienti michi*, 153r°-v°	*XXXIX:* un évêque	rien
201. *Quem studiorum*, 154r°	in.	?
202. *Quanquam noverim*, 154r°-156v°	*LXX:* ad praeceptorem	Nicolas de Clamanges
203. *Suas paucarum*, 157r°	*LXXIII:* un ami	Gerson *(non)*
204. *Regali ex*, 157r°-164v°	*XXII:* princes	rien

b) Innovations d'A. Thomas

1. *Affectum qualemcumque*, 30v° : Gerson *(faux)*
2. *Cuidam gregis*, 79r° : Gontier Col.
3. *De intimatione*, 69r° : Gontier Col.
4. *Est quod*, 36v° : Nicolas de Clamanges
5. *Etsi nil*, 13r° : Clamanges
6. *Fit apud*, 60v° : Antonio Italo
7. *Furiis accensus*, 77v° : Galthero *(Gontier Col)*
8. *Gonthero ut*, 55r° : Clamanges
9. *Gratuleris*, 95r° : Jean Muret
10. *Heu dolor*, 55r° : Clamanges
11. *Ignoto tuae*, 10v° : Martin Salva
12. *Impulit me*, 101v° : Clamanges
13. *Intelleri*, 3r° : dauphin Louis
14. *Magnis te* 134v° : Jacques Legrant
15. *Maximas*, 76v° : cuidam Italo
16. *Meditabar*, 131v° : Guillaume Fillastre
17. *Meae an*, 86v° : Gerson *(faux)*
18. *More hominum*, 16v° : Clamanges
19. *Multae prudentiae*, 34r° : Jacques (laïc)
20. *Multis graviter*, 98v° : Clamanges
21. *Ne frustra*, 16v° : Clamanges
22. *Ne nichil*, 82v° : Pierre d'Ailly
23. *Nichil profecto*, 97v° : Jean Muret ?
24. *Non clam*, 75v° : Colutio Salutati
25. *Non dici*, 63r° : Galeotto de Petramala
26. *Non scribes*, 46v° : Clamanges.
27. *Nunc demum*, 38r° : Gerson *(faux)*
28. *Nunc tandem*, 92r° : Clamanges
29. *Nunquamne*, 61v° : Jean Muret
30. *Pluribus*, 22r° : Pierre d'Ailly
31. *Pluris sunt*, 103r° : Clamanges
32. *Quanquam ad*, 39v° : Pierre Ravat
33. *Quanquam noverim*, 154r° : Clamanges
34. *Quantumcumque*, 101v° : Gontier Col.
35. *Qualinus*, 140r° : Sigismond
36. *Quem pleraque*, 104v° : Laurent de Premierfait
37. *Qui obsequio*, 51r° : A. de Chalant
38. *Qui tam*, 128v° : G. Fillastre
39. *Quod a*, 51r° : Clamanges
40. *Reductas*, 53r° : Jacques (laïc)
41. *Requirit*, 123v° : C[l] de Saluces ?
42. *Scis me*, 85v° : Gontier Col
43. *Scribesne*, 57r° : Gontier Col

Digitized by Google

44. *Scripturus*, 57v° : Antonio Italo
45. *Semperne*, 60r° : L. de Premierfait
46. *Si Thersitem*, 64r° : Premierfait
47. *Sic est*, 135r° : Jacques Legrant
48. *Sine quo*, 10r° : Clamanges
49. *Sincre*, 16r° : Clamanges
50. *Solent*, 144v° : Jean XXIII
51. *Stalueram*, 11v° : Clamanges
52. *Suas paucarum*, 157r° : Gerson *(faux)*
53. *Suffarcinatus*, 82r° : Gontier Col
54. *Tametsi*, 138v° : Gontier Col ?
55. *Te qui*, 54v° : Gontier Col
56. *Tuli*, 152v° : Clamanges
57. *Ut animo*, 15v° : Clamanges
58. *Venit ad*, 104v°: Galeotto de Petramala
59. *Verissimam*, 14v° : Clamanges
60. *Versanti*, 32r° : Clamanges
61. *Vestrae solliciludini*, 109r° : Gerson *(faux)*

c) Destinataires inconnus

1. (82) *Adeo si*, 56v°
2. (65) *Alterum exequi*, 49v°
3. (199) *Amicum pro amico*, 153r°
4. (191) *Amicus amicorum*. 138r°
5. (48) *Audiveram*, 34v° (G. Col ?)
6. (102) *Aufugiente michi*, 66r°
7. (37) *Circa ea quae*, 24v°
8. (158) *Cogitanti michi*, 110r°
9. (92) *Cui non paucioribus*, 60r°
10. (127) *Cum gratum*, 89v°
11. (103) *Cum ut dant*, 67v°
12. (135) *Dixeris egregie*, 96v°
13. (189) *Egi tua*, 137v°
14. (49) *En mitto*, 36r°
15. (173) *Ergo michi*, 131r°
14. (67) *Eruptionem*, 50v° (Clamanges ?)
15. (47) *Etsi querimoniae*, 34v°
16. (152) *Ex quo nugae*, 106v°
17. (177) *Excerpta seu*, 133r°
18. (176) *Existimaveram*, 132v°
19. (172) *Expectavi desiderare*, 131r°
20. (101) *Gaudeo et*, 66r°
21. (187) *Gratissima michi*, 137r°
22. (123) *Haec est dies*, 87v°
23. (168) *Huius ne videar*, 128r°
24. (73) *Huius tui socio*, 53r°
25. (42) *Impellit me*, 31r°
26. (126) *Iocundum fuit*, 88v°
27. (44) *Is est*, 32v°
28. (124) *Litterarum tuarum*, 88r°
29. (2) *Magnificentiae tuae*, 3r°
30. (35) *Magno qui*, 23r°
31. (159) *Michi rursus*, 110v°
32. (79) *Mortalium quemque*, 55v°
33. (165) *Multociens tibi*, 125v°
34. (185) *Ne me exercitium*, 136v°
35. (81) *Ne me non parere*, 56v°
36. (190) *Nil amplius*, 138r°
37. (4) *Nisi pulsatus*, 3v°
38. (87) *Non evades*, 58v°
39. (147) *Non falleris*, 104r°
40. (89) *Non loquacitatis*, 59r°
41. (75) *Non me frustratus*, 54r°
42. (63) *Nolo michi*, 48v°
43. (170) *Nugis ex quo*, 129v°
44. (188) *Nunquam aut*, 137v°
45. (57) *O actiones*, 42r°
46. (109) *O quam vere*, 77r°
47. (166) *Obtulisti scribendi*, 127v°
48. (125) *Occasione data*, 88r°
49. (114) *Opido venustis*, 81r°
50. (184) *Optimae spei*, 136r°
51. (153) *Pauperrimum*, 107r°
52. (58) *Per quem*, 42v°
53. (88) *Perdulces ac*, 58v°
54. (161) *Perplexitate*, 111v°
55. (40) *Professionem*, 30v°
56. (128) *Quaerenti michi*, 89v°
57. (45) *Quaesiveram*, 32v°
58. (61) *Quamvis eloquenter*, 47r°
59. (183) *Quatinus ad*, 135v°
60. (201) *Quem studiorum*, 154r°
61. (11) *Querimoniae*, 6v° (Clamanges ?)
62. (132) *Querimoniarum*, 93r°
63. (96) *Queruntur amice*, 62v°
64. (156) *Qui omni*, 108v°
65. (178) *Qui te*, 133v°
66. (36) *Quid agas*, 23r° (Gontier Col ?)
67. (17) *Quo te*, 11v°
68. (70) *Quod in*, 51v°
69. (100) *Rumores satis*, 65v° (Guy de Roye ?)
70. (56) *Si forte*, 42r°
71. (110) *Si spacium*, 77v°
72. (186) *Singularis benivolentiae*, 136v°
73. (133) *Sperabam frater*, 94v°
74. (90) *Sublimem aeternamque*, 59v°
75. (62) *Suggeris abunde*, 48v°
76. (104) *Super materia*, 67v°
77. (192) *Tali salutem*, 138r°
78. (137) *Tametsi materia*, 97v°
79. (171) *Temeritati*, 130r° (G. Fillastre ?)
80. (181) *Uberibus sententiis*, 135r°
81. (154) *Ut sunt mores*, 107v°
82. (86) *Venerandi domini*, 58r°
83. (145) *Verum tota*, 102v° (Clamanges)
84. (99) *Vobis nonnulla*, 65v°

Digitized by Google

APPENDICE II

La lettre de Benoît XIII à l'Université de Paris

Dilectis filiis rectori et vniuersitati parisiensi. Benedictus etc. Dilecti filii, vestris fructuosis studiis quibus quasi quibusdam luminibus sacrosanctam Dei ecclesiam ymo totum pene orbem catholicum his nubilosis temporibus illustratis benigno congratulantes affectu, non modo id gratum habemus quod eadem vestra studia ad ipsius ecclesie cui Deo auctore presumus edificationem vnionemque perquirendam conuertitis, verum etiam quod ad ipsam debita sollicitudine procurandam tam per litteras vestras quam per nunciorum vestrorum insignium vtique virorum[1] viuas voces filiali nos deuotione hortamini, super quo vobis ingentes gratiarum rependimus actiones, quamquam nos certe in re ista stimulis aut monitoribus nequaquam indigeamus, qui inter vniuersas curas que ex debito pastoralis officii tante nostris ceruicibus imminent hac vna, Deo teste, amplius angimur, hanc precordiis nostris altius infixam tenemus que ita dies et noctes in interiora nostra exedendo depascitur ut vix nobis ad aliquantulam requiem capessendam uel exiguum temporis indulgeat. Sed eo minorem lesionem hi labores nobis inferunt quod illos pro ecclesia Dei voluntarie ut tenemur suscipimus, parati etiam ad vitam pro ecclesie ipsius vnione, si ita opportuerit, constanter et intrepide exponendam, quod profecto non subdole, ut quidam calumpniantur, aut ficta mente loquimur, sed sincera intentione nos verum dicere coram Deo iudice nostro cordium contemplatore profitemur, quem sic nobis in extremi districtione iudicii propicium imploramus ut ipse nouit uera esse que dicimus, quam nostram intentionem si vita comes fuerit vniuersorum obtutibus propediem patefaciemus.

Vos autem, dilecti filii, qui pacis ecclesiastice materiam agitandam suscepistis, in visceribus Christi vicissim exhortamur vt vnanimes *in domo Dei ambuletis solliciti seruare* inter vos, et non solum modo inter vos sed etiam inter nos et vos *vnitatem spiritus in vinculo pacis*, ne si per *contentionem* aut per emulationem[2] res agatur non tam ad redintegrandam ecclesiam proficiat quam ad ipsam labefactandam deteriusque lacerandam pertineat. Ceterum quantum attinet ad prouisionem vestram quam per transmissum rotulum expetistis, nos etsi eundem rotulum ac nuncios eius baiulos non tam celeriter sicut in votis habebamus legitimis impedimentis obstantibus expedire potuimus, quam primum tamen facultas affuit eos vtiliter expedire curauimus tam in rotuli ipsius fructuosa signatione ac datatione quam in communium articulorum et prerogatiuarum nonnullarum liberali honorificaque concessione, quam postremo in nuntiorum eorumdem quantum nobis possibilitas suppetebat honesta etsi non condigna prouisione, quorum si aliqui inprouisi a nobis abscedunt, non nostra quidem voluntate id euenit, sed quoniam nichil aderat quod eis conferre possemus, quos nichilominus vestri intuitu et honore ad celerem vtilioremque prouisionem dum se facultas obtulerit secundum eorum merita memori mente reseruamus.

(1) Ces trois derniers mots ont été omis dans le texte et ajoutés en marge gauche.

(2) Réminiscence scripturaire complexe ; d'abord, évocation du *Psaume LIV*, 15 : « *in domo Dei ambul*avimus cum consensu » ; puis Saint Paul, *Ephésiens*, IV, 3 : « *solliciti servare unitatem Spiritus in vinculo pacis* », et *Philippiens*, I, 15 : « Quidam quidem et propter invidiam, et *contentionem :* quidam autem et propter bonam voluntatem Christum praedicant ».

Digitized by Google

Quare vos attente rogamus ut in sincere erga ecclesiam et nos Christi vicarium, licet immeritum, vos caritatis ac deuotionis fllialis proposito et effectu nobis, ut premittitur, per vestros oratores expositis pie et laudabiliter persistentes, impertitas per nos gratias grato studeatis animo recipere et tam grati erga nos esse, vt vestra gratitudine graciis amplioribus digni sitis, ad quas vobis[1] copiosius tribuendas (*184r°*), si morum ac discipline studiis ritu maiorum vestrorum efficaciter intendatis salutaribusque nostris hortatibus obtemperare curetis, nos semper annuente domino promptos ac voluntarios habebitis.

Datum Tarasconi sub signeto nostro secreto prima februarii[2].

(1) Le scribe a d'abord écrit : *copiosus*, puis l'a biffé et a écrit *copiosius* à la suite.

(2) Dans le manuscrit B. N. nouv. acq. lat. 1793, fol. 183v°-184r°. Sur ce ms. cf. H. Omont, *Nouvelles acquisitions du Département des manuscrits pendant les années 1898-1899. Inventaire sommaire.* Paris, 1900, in-8°, 93 p., p. 20 : « Registre de pièces diverses concernant le grand Schisme d'Occident..., xv^e siècle, parchemin, 220 ff. Table détaillée : L. Delisle, *Journal des Savants*, juin 1899, p. 325-330 ».

Digitized by Google

APPENDICE III

La lettre *Coegit* de Nicolas de Clamanges

Jean de Montreuil — c'est du moins ce qu'il a déclaré dans sa lettre *Non vacat*[1] — s'est cru autorisé à s'adresser au pape en termes sévères parce que Nicolas de Clamanges lui avait donné l'exemple. Déclaration fondée sur un texte précis : la lettre *Coegit*. En rappelant à la mémoire de son censeur un document dont il paraissait avoir perdu le souvenir, Jean de Montreuil nous assure que, par sa lettre *Coegit*, Nicolas de Clamanges a exercé une action décisive, sinon peut-être sur son destinataire Clément VII, du moins sur Jean de Montreuil lui-même, et, par lui, sur un complexe d'événements dont l'écheveau est loin d'être complètement débrouillé. La lettre *Coegit* présente donc un vif intérêt pour l'histoire de l'humanisme parisien non moins que pour celle du Grand Schisme. Or, elle semble soumise à une sorte de fatalité qui, en pesant directement sur l'histoire littéraire de Nicolas de Clamanges, affecte de façon presque aussi grave l'une et l'autre de ces histoires. Son texte est loin d'être inconnu. Il a été publié par Luc d'Achery[2], par Du Boulay[3], enfin par Denifle[4]. Mais, dans la mesure où les historiens en tiennent compte, ils tendent de plus en plus à traiter cette épître, non comme une œuvre de Nicolas de Clamanges, révélatrice de ses positions doctrinales ou de son génie littéraire, mais comme l'œuvre collective et anonyme de l'Université tout entière. Montreuil, lui, nous invite à resserrer les liens qui la rattachent à Clamanges. Ce faisant, il rend à quiconque s'occupe de son ami un service assez remarquable, car, en nous engageant à vérifier sur pièces l'exactitude de sa référence, il nous permet de prendre conscience

(1) Cf. *supra*, p. 540.

(2) Dès la première édition du *Spicilegium :* Luc d'Achery, *Veterum aliquot scriptorum spicilegium*, t. VI. Paris, 1664, in-4°, 698 p. +xiii, p. 109-112. La même lettre se trouve dans l'édition de 1723, au tome I, in-fol. de 862 p. + pages liminaires et index, à la p. 784.

(3) C. E. du Boulay, *Historia Universitatis parisiensis*, t. IV, **59**, p. 699-700.

(4) H. Denifle-E. Chatelain, *Chartularium universitatis parisiensis*, t. III, **53**, p. 631-633.

Digitized by Google

d'une situation beaucoup plus vivante et pleine de sens que l'état présent de la question ne permettrait de le supposer.

Aucun historien du Grand Schisme n'ignore que, le 17 juillet 1394, l'Université de Paris adressa à Clément VII une lettre dont, quelles que puissent être les diversités dans l'intitulé, l'*incipit* réel est, en effet, *Coegit*[1]. Plusieurs ont été frappés par le passage, capital en vérité, où l'auteur décrit ce qu'il observe dans les milieux parisiens qui professent volontiers et sans pudeur une doctrine de pluralisme pontifical[2]. Personne, que je sache, ne s'est intéressé à ce texte mémorable précisément en tant qu'œuvre de Nicolas de Clamanges. La question est même de savoir si la lettre *Coegit*, dans son individualité propre, s'est jamais présentée sous cet aspect aux yeux d'un seul historien. Le témoignage le plus clair que l'on ait jamais porté en ce sens me paraît être celui de Du Boulay. Après avoir reproduit la lettre *Christianissimum* au roi Charles VI[3], puis *Coegit*[4], puis six autres lettres universitaires[5], l'historien de l'Université de Paris observe ce qui suit :

Caeterum Uniuersitas in componendis Litteris suis tunc manu styloque M. Nicolai Clemangij insignis Rhetorices Professoris, vt dictum est supra, vtebatur. Nullus enim tunc erat in illius artis professione celebrior[6].

Il semble donc bien que, pour lui, Nicolas de Clamanges ait travaillé à la composition de toutes les lettres qui précèdent. Mais prenons garde que le pluriel *litterae* est, de soi, équivoque, et que l'action de Nicolas de Clamanges n'est expressément reconnue par le texte qu'à propos de la lettre à Charles VI :

Decretum deinde et conclusum est in iisdem Comitiis, vt hae tres viae in modum Epistolae conscriberentur, Regique offerrentur, quo facilius eas examinare posset. Epistolæ autem componendæ Prouincia demandata jam fuerat M. Nicolao Clemangio Baccalaureo Theologo è Societate Nauarrica, Eloquentiae Professori celeberrimo et Oratori disertissimo : quam vt ille executus est, et relecta et probata est Epistola, placuit eam Regi offerre[7].

Rien de tel pour *Coegit* :

Dum haec ita se Parisiis habent apud Regiam, Vniversitas nihil quod sui officij esse posset pro Bono pacis, omittendum rata, scripsit quoque ad Clementem et ad Cardinales Auenionenses triplicemque pacis reducendae viam, quam Regi obtulerat

(1) Sauf pour L. d'Achery qui, dans les deux éditions, donne : *Coëgerunt*. L'*incipit* est masqué dans le *Cartulaire* par le fait que l'éditeur y a incorporé la suscription au texte : *Sanctissimo in Christo Patri...*, sans mettre en relief l'incipit réel : *Coegit*.
(2) Cf. *supra*, p. 467, et note 2.
(3) Cf. DU BOULAY, *l. c.*, p. 687-699.
(4) *L. c.*, p. 699-700.
(5) *L. c.*, p. 701-715.
(6) *L. c.*, p. 716.
(7) *L. c.*, p. 686.

Digitized by Google

significat, obtestaturque vt ad eum serio animum applicent [...]. Leguntur autem hae Litterae in MS. Bibliothecae Victorinae [...][1].

Concédons toutefois que Du Boulay donne plutôt à penser que c'est ce *corpus* épistolaire dans son ensemble qui est dû à l'incomparable professeur de rhétorique. Il n'en avait pas été ainsi de Luc d'Achery. L'auteur du *Spicilegium* avait déjà inséré la lettre *Coegit*, ou plutôt, selon lui, *Coëgerunt*, parmi les *Vetera acta ad concilium Pisanum pertinentia*, sous la rubrique : *Litterae, quas Universitas Parisiensis scripsit Domino Clementi super facto Schismatis sedandi*. En cet endroit, rien ne permet de savoir s'il pense à Clamanges comme à son auteur. Que l'on se reporte à son *Index*. On y voit que Nicolas de Clamanges a exposé de la façon la plus élégante et au nom de l'Académie de Paris, les trois voies propres à restaurer la paix de l'Église[2], mais les deux références qu'il donne alors renvoient, l'une à la lettre *Christianissimo* à Charles VI, l'autre à un texte fondamental du Religieux de Saint-Denys, où l'éloquence cicéronienne de Clamanges n'est mise en rapport qu'avec cette lettre à Charles VI :

Quae cum in generali Congregatione celebrata retulissent, unanimi omnium assistentium consensu decretum est, ut hae viae in formam epistolae Regi offerentur, quam et venerabilis vir Magister Nicolaus de Clamengiis Campanus natione, in Theologia Baccalareus, vir utique meo judicio Tulliana facundia singulariter pollens, coloribus rhetoricis tunc exornandum suscepit[3].

C'est ce point de vue qui s'est imposé à l'histoire. Pour Noël Valois, Nicolas de Clamanges a « enrichi des fleurs de sa rhétorique » l'épître adressée par l'Université à Charles VI[4] ; il a également composé une lettre personnelle au même Charles VI, lettre publiée par Lydius[5] : de *Coegit*, il n'est même plus question. Avec M. Coville, la dissociation atteint son terme. Dans son étude sur « La collection *princeps* des poésies et lettres de Nicolas de Clamanges[6] », cet érudit ne s'occupe que des lettres privées. Oubliant complètement la, ou les lettres officielles, il distingue deux traditions manuscrites, l'une représentée par le manuscrit *princeps* de Montpellier, le ms. 1497 de Troyes et quelques autres ; la seconde, par les trois manuscrits latins 3127, 3128 et 13061 de la Bibliothèque

(1) *L. c.*, p. 699.

(2) L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I (1723), *Index* non paginé, sous le nom *Nicolas de Clamanges:* « Nicolaus de Clemangiis, Academiae Parisiensis nomine tres pacis Ecclesiae instaurandae vias elegantissime exposuit : 769, 776 ».

(3) L. d'Achery, *l. c.*, p. 769, avec la mention : « ex ms. hist. Caroli VI a monacho S. Dionysii : anno 1393 ».

(4) N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. II, **365**, p. 413.

(5) N. Valois, *l. c.*, p. 413, note 2.

(6) Étude qui constitue le chapitre VI de A. Coville, *Recherches sur quelques écrivains*, **43** *bis*, p. 245-252.

Digitized by Google

nationale, et d'autres[1]. C'est là fournir une contribution intéressante à l'histoire littéraire de Clamanges, non sans oblitérer une partie capitale de son activité. Pour peu que l'on reprenne les recherches, on ne tarde pas à découvrir que les renseignements donnés par le *Cartulaire* lui-même sont incomplets[2]. En effet, quoi qu'il semble résulter de l'une et l'autre de ces sources, la Bibliothèque nationale possède assez de recueils épistolaires de Clamanges pour qu'il soit possible de discerner, non plus seulement deux traditions d'une même collection, mais l'existence de deux collections expressément attribuées à Nicolas de Clamanges. D'une part, les lettres privées, contenues dans les mss. B. N. lat. 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 13061, et, pour quelques-unes, dans les mss. 3546, 3625, 8757. D'autre part, un recueil de neuf lettres écrites au nom de l'Université de Paris, lettres dont les rubriques attestent qu'elles furent les premiers opuscules composés par Nicolas de Clamanges, et que l'on trouve dans les mss. B. N. lat. 3132 A, 13060 et 18129. Le ms. 13060 est d'ailleurs bivalent, car il réunit les deux recueils. Les deux autres représentent un type différent : aux lettres universitaires sont adjoints les autres traités de Clamanges, *de filio prodigo*, *de fructu eremi*, *de studio theologico*, etc. Ce deuxième recueil est de plus en plus négligé. Son importance est pourtant considérable, non seulement pour l'historien du Grand Schisme ou de Nicolas de Clamanges, mais pour quiconque cherche à connaître l'attitude moyenne de l'Université de Paris à l'égard de l'humanisme littéraire aux confins des XIVe et XVe siècles.

La collection des lettres écrites par Nicolas de Clamanges au nom de l'Université comprend neuf épîtres. Ne considérons ici que le cas de *Coegit*. Les trois témoins de la Bibliothèque nationale représentent un même texte. Dès que l'on rapproche du *Cartulaire* l'un quelconque d'entre eux, un fait capital devient manifeste : nous possédons une double recension de la lettre *Coegit*. Les conditions dans lequelles chacun de ces états textuels nous est offert ne permettent d'ailleurs aucune hésitation sur leur nature respective : ce que nous retrouvons grâce aux trois manuscrits, c'est la rédaction originale de Nicolas de Clamanges ; ce que nous donne le *Cartulaire*, c'est ce qu'est devenu le projet de l'humaniste au cours de la révision opérée par l'Université avant de l'adopter comme épître officielle au souverain pontife.

Comment exagérer le prix d'une telle découverte? Voici que, sous nos yeux, un texte figé depuis des siècles devient tout à la fois mouvant,

(1) A. Coville, *l. c.*, p. 284.

(2) A propos de la lettre de l'Université à Charles VI, d'abord, puis à propos de sa lettre à Clément VII, le *Cartulaire*, **53**, p. 624 et 633, cite cinq manuscrits des lettres universitaires de Nicolas de Clamanges, mais, chose vraiment étrange, aucun de ceux que nous allons reconnaître à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

vivant et révélateur. Restituer sa forme originale, c'est rendre enfin à Nicolas de Clamanges l'œuvre sortie de sa plume, telle sans doute que Jean de Montreuil la vise dans sa lettre *Non vacat*. Sous cette forme inédite, le comparer terme à terme avec celle qui seule a été retenue par l'histoire, ce n'est pas se livrer au jeu dont on a parfois raison de dénoncer la vanité[1], et qui consiste à colliger un fatras de variantes inertes : c'est au contraire se placer dans des conditions uniques pour saisir sur le vif une réaction caractéristique de l'Université de Paris, non seulement dans l'ordre doctrinal ou pratique, mais aussi, et peut-être surtout, dans l'ordre littéraire. Chose étonnante, bien loin d'accueillir avec un respect superstitieux ou la vénération de l'impuissance un intangible chef-d'œuvre cicéronien, le recteur et l'Université de Paris ont retouché, presque sur chaque mot, le projet présenté par leur secrétaire. L'apparat que je vais mettre au bas du texte emprunté au ms. 3132A nous ouvre une perspective toute nouvelle sur les tendances humanistes communes à l'Université de Paris en l'année 1394. Il n'appartient pas au présent appendice d'aller plus loin en interprétant tous ces faits textuels. J'ai voulu suivre jusqu'au bout le geste de Jean de Montreuil, mais je laisse au futur historien de Nicolas de Clamanges le soin d'utiliser ces premiers résultats et d'étendre au *corpus* universitaire tout entier une collation dont il me suffit de faire sentir l'intérêt.

Voici donc, d'après le ms. B. N. lat. 3132A, la lettre *Coegit*. L'apparat comprend les variantes des deux autres témoins signalés, et celles du *Cartulaire*, incomparablement plus nombreuses, et d'une tout autre signification. Ces quatre témoins seront désignés par les sigles suivants :

A = ms. B. N. lat. 3132A, fol. 10v°-11v°.
B = ms. B. N. lat. 13060, fol. 163v°b-165r°a.
C = ms. B. N. lat. 18129, fol. 9v°-10v°.
D = DENIFLE, *Cartulaire*, t. III, 53, n° 1690, p. 631-633.

La relation entre le texte et l'apparat s'établit par des appels de note en exposant. La méthode me paraît aussi claire que pratique. Lorsque la variante consiste en une omission, c'est le mot affecté de l'exposant qui est omis par le témoin cité dans l'apparat.

Sequitur secunda epistola ad dominum Clementem septimum romanum pontificem trium superiorum viarum insinuatiua ad ecclesiasticamque pacem hortatiua. vbi eciam de turbatoribus fit conqueslio[2].

(1) Cf. A. COVILLE, *Recherches*, **43** *bis*, p. 254 : « Il eut (!) été vain d'y ajouter des variantes d'après les manuscrits et les éditions. » Parce qu'il donne là un texte d'après le manuscrit *princeps*.

(2) Cette rubrique, d'après A seul. Je n'indique les variantes qu'à partir du texte lui-même.

Digitized by Google

Coegit tandem[1] nos pater beatissime[2] Christi fides, coegit christiane religionis sincera[3] deuotio, coegit[4] non ultra[5] toleranda luctuose[6] *(11 r°)* pestis scismatice diuturnitas[7], que nemini[8] remedium efficaciter[9] adhibente[10] magis in dies crescit, magis[11] roboratur, magis[12] incalescit[13]. Coegit preterea[14] sancte dei ecclesie[15] miserabilis et horrenda[16] subuersio[17], vt ad querendam tractandam[18] et [19] pro concessis[20] a Deo viribus[21] procurandam[22] ipsius[23] ecclesie catholice vnionem sedulo uigilantique[24] animo intenderemus[25], vtque imprimis[26] christianissimum principem Karolum regem francorum[27] illustrissimum ac[28] deinde per[29] illius[30] patrocinium[31] ad id[32] ipsum nisi[33] fallimur aptissimum vestram etiam[34] beatitudinem[35] ad[36] rem istam saluberrimam preclarissimamque aggrediendam suppliciter exhortaremur[37]. Mouit nos[38] ad hoc debitum nostre professionis officium, quo et vestre et nostre[39] querende[40] saluti et[41] totius ecclesie tenemur obnoxii. In pastoribus siquidem et doctoribus[42] ecclesie potissimum[43] regimen consistit, quibus[44] tamquam solidis[45] columpnis[46] illa innititur. Faciant pastores[47] quod suum est : nos certe largiente[48] domino nostrum docendi[49] officium exequi[50] curabimus, quod quamuis[51] omni sit tempore congruum[52] ymo[53] necessarium, precipue tamen hac[54] tempestate[55], qua[56] tantis[57] ipsa[58] ecclesia angustiis, tantis[59] pressuris[60] et calamitatibus[61] per hoc lamentabile[62] scisma[63] conteritur[64]. Vt[65] quid enim[66] docendi licentiam[67] suscepimus, si[68] inter tot[69] grauia fidei[70] ecclesieque[71] catholice[72] discrimina a veritate docenda tacendum est ? Clama inquit propheta ne cesses, quasi tuba exalta[73] vocem tuam[74]. Mouit ad hoc[75] postremo[76] prefati domini nostri[77] regis imperium, qui nos ad vias ecclesiastice concordie[78] exquirendas[79] regie serenitatis edicto quod transgredi[80] nobis minime licet[81] excitauit.

His[82] itaque aliisque[83] plurimis ducti[84] rationibus quas breuiandi[85] causa[86] silentio[87] premimus[88], quamdam nuper[89] super hac[90] piissima[91] materia epistolam, vtinam tam efficacem ac[92] fructuosam quam sincera[93] fidelique mente[94] compositam, regi[95] memorato direximus nostre[96] plenius intentionis[97] expressiuam, que tres formas[98]

(1) C. tandam (!). — (2) D beatissime pater. — (3) D *om.* — (4) D *add.* diuturnitas. — (5) B vlterius ; D *add.* jam. — (6) D nephandissime. — (7) D *om.* — (8) C nomine. — (9) D efficaciter remedium. — (10) D apponente. — (11) D *om.* — (12) D atque. — (13) D que magis in dies crescit, roboratur atque invalescit, nemine efficaciter remedium apponente. — (14) D *om.* — (15) D ecclesie sancte Dei. — (16) D miserabilis et horrenda ecclesie sancte Dei. — (17) D *add.* et dissipacio. — (18) C tractandum. — (19) D necnon. — (20) D *om.* concessis a Deo. — 21. D. *add.* nostris. — (22) C procurandum. — (23) D *om.* — (24) C vigilanti ; D vigilanti ac sedulo. — (25) D intenderemus animo. — (26) B *fol. 164 r° a ;* D *add.* ad hanc rem. — (27) D Francorum regem. — (28) C et. — (29) C pro. — (30) D ejus. — (31) D medium. — (32) AC *om.* — (33) D ni. — (34) D *om.* — (35) D beatitudinem vestram. — (36) D *om.* ad rem... aggrediendam. — (37) D hortaremur. — (38) D *om.* — (39) D sue. — (40) D *om.* — (41) D ac. — (42) D *add.* maxime totum regimen. — (43) D *om.* potissimum regimen. — (44) D *om.* quibus... innititur. — (45) C soludis. — (46) C collumpniis. — (47) D *add.* ipsi. — (48) D *om.* largiente domino. — (49) D *add.* si Dominus annuerit, nullatenus omittemus. — (50) D *om.* exequi curabimus. — (51) D quamquam. — (52) D omni tempore congruum sit. — (53) D et. — (54) D hoc. — (55) D tempore. — (56) D quo. — (57) D tam multis. — (58) D *om.* ipsa ecclesia. — (59) D *om.* — (60) D erumpnis. — (61) D scandalis. — (62) D excecrandum. — (63) D *add.* ecclesia. — (64) D atteritur. — (65) D Ad. — (66) D *add.* nos. — (67) D licentiam docendi. — (68) C *om.* ; D *add.* nunc. — (69) C *om.* — (70) B fidi. — (71) D ecclesie et fidei. — (72) D *om.* — (73) B exaltata. — (74) D *om.* ; Isaïe, LVIII, 1. — (75) D hec. — (76) D preterea. — (77) D *om.* — (78) D pacis. — (79) D excogitandas : qui nos ad excogitandas ecclesiastice pacis vias. — (80) D preterire. — (81) D quod minime preterire nobis licet. — (82) D Hiis. — (83) C *om.* — (84) D *om.* — (85) C Breuianda. — (86) D gratia. — (87) D *om.* — (88) C peremmus ; D subticemus, *add.* inducti. — (89) D *om.* — (90) D *om.* hac piissima materia : re ista. — (91) B pissima. — (92) D *om.* ac fructuosam. — (93) A sinceram ; D sincero. — (94) D affectu. — (95) D *add.* ipsi. — (96) D *add.* in hac parte. — (97) D Intentionis nostre in hac parte plenius *add.* et uberius. — (98) D *om.* formas aut.

Digitized by Google

aut vias pacis[1] adipiscende[2] per[3] nos[4] excogitatas et tamquam ad hoc[5] conuenientes approbatas cum aliquibus suis rationibus[6] fulcimentisque[7] complectitur[8]. Prima via est cessionis aut plenarie renunciationis[9] ad omne[10] ius[11] quod in summo[12] pontificatu[13] habetis[14] vel pars aduersa se[15] habere pretendit[16]. Secunda est[17] concilii[18] particularis uel compromissi[19]. Tercia est concilii[20] generalis formaliter aut[21] virtualiter[22]. Modi autem oportune[23] executionis[24] cuiuslibet[25] harum viarum cum confirmationibus[26] et[27] declarationibus earum[28] satis in ipsa[29] epistola quantum epistolaris patiebatur angustia expressi sunt, alias tamen adhuc forsitan[30] magis explicandi. Quam propterea[31] epistolam vestre beatitudini nequaquam[32] transmittimus[33], quoniam[34] per regie preceptum *(11 v°)* maiestatis missam[35] esse nouimus[36].

Ceterum pater beatissime nobis ista[37] erga[38] memoratum[39] principem pro sacratissima[40] ecclesie[41] vnitate[42] agentibus et in[43] tam pio[44] salutarique[45] opere[46] desudantibus[47] superuenit inimicus homo, qui antiquis zizaniis in[48] Christi iampridem agro seminatis noua superseminans[49], hunc vniuersum[50] laborem nostrum[51] euacuare[52], extinguere[53], cassare prorsus[54] et supprimere licet frustra molitus est. Et primo quidem in regia presentia nostram tentauit audientiam impedire[55], quo sic[56] nobis a regio aditu audituque repulsis nostra omnia cepta irrita atque inania soluerentur[57]. Deinde vbi hoc suum[58] tentamentum[59] parum[60] felici[61] sensit[62] euentu[63] procedere[64] seque[65] de spe ac[66] proposito decidisse comperit[67], protinus[68] noua pectore versans consilia ad aliam[69] se fallaciam[70] contulit[71], nobisque[72] super hac re[73] perpetuum imponi silentium[74] obtinere[75] nisus est. Sed[76] dignam[77] ut[78] decebat meritamque repulsam retulit, qui a rege christianissimo christianissimaque eius progenie[79] tam iniquum[80], tam[81] nefarium, tamque inexpiabile poposcisset facinus[82], vt super religionis et fidei christiane materia, super ineffabili[83] ecclesie[84] dissipatione dampnabilique iactura doctoribus ecclesiasticis[85] lucernisque[86] ardentibus silentium imponeret. Nequam proculdubio[87] qui hoc cogitauit, nequior qui tam impie[88] cogitationi[89] consensit,

(1) D concordie vias. — (2) B *164 r° b;* D *om.* — (3) D a. — (4) D nobis. — (5) A hos.; D *om.* ad hoc. — (6) D apparentiis *add.* et. — (7) D motivis : cum suis apparentiis et motivis aliquibus. — (8) B *add. en marge droite:* 1ª via. — (9) D renunciationis plenarie. — (10) D totale. — (11) D *add.* illud. — (12) D *om.* — (13) D papatu. — (14) D habetis in papatu. — (15) C *om.* ; D *om.* se habere. — (16) B *add. en m. d.:* 2ª. — (17) C *10r°.* — (18) CD consilii. — (19) B *add. en m. d.:* 3ª. — (20) CD consilii. — (21) C *plutôt* ac. — (22) D equivalenter. — (23) D *om.* — (24) D exequendi. — (25) D quamlibet. — (26) D justificationibus. — (27) D *om.* et declarationibus. — (28) D earundem. — (29) B prima ; D dicta. — (30) C magis forcitam ; D fortasse adhuc. — (31) D idcirco. — (32) D non. — (33) C permittimus ; D mittimus. — (34) D quod. — (35) D transmissam *add.* jam. — (36) D scimus. — (37) D ea *add.* que audistis. — (38) C *om.* — (39) D prefatum. — (40) D *om.* — (41) D *add.* salute et concordi. — (42) D unione. — (43) D circa. — (44) C *plutôt* pro ; D sanctum. — (45) D *om.* — (46) D opus *add.* pium ac religiosum operam. — (47) D dantibus. — (48) D *om.* in Christi... seminatis. — (49) C superseminans ; D superseminando. — (50) D totum. — (51) D *add.* tam salubrem, tamque fructiferum. — (52) D *om.* — (53) D *add.* et. — (54) D *om.* prorsus et supprimere. — (55) D temptavit audientiam nostram in regia presentia impedire. — (56) D *om.* sic... soluerentur : facilius factum rumperetur. — (57) C florentina (!). — (58) D *om.* — (59) D ceptum. — (60) D minime. — (61) D *om.* — (62) C sensiit. — (63) D *om.* — (64) D procedere sensit. — (65) D et se *add.* penitus elusum. — (66) D *om.* ac proposito. — (67) D vidit ; B *164 v° a.* — (68) D *om.* protinus... consilia. — (69) D *add.* continuo. — (70) D fallaciam se. — (71) B contilit ; D convertit. — (72) D et. — (73) D materia — (74) D *add.* nobis. — (75) D imponi : perpetuum silentium nobis imponi. — (76) D *add.* certe. — (77) D *add.* nimium. — (78) D *om.* ut decebat. — (79) D propagine. — (80) D imperium (cf. note 8 : « sic Arch. Paris ; alias : « impium ». »). — (81) D *om.* — (82) D scelus poposcisset. — (83) D *om.* — (84) D *add.* sancte. — (85) D ecclesie *add.* et. — (86) D lucernis. — (87) D *om.* — (88) D iniquo. — (89) D cogitatui.

Digitized by Google

nequissimus qui[1] hoc ipsum indignissimum[2] facinus explere studuit[3]. Heu pater beatissime, iterum heu, tercio heu quod talia[4] vir ecclesiasticus[5] audeat. Si quis[6] verbo dumtaxat pertinaciter[7] astrueret[8] hereticum censeremus, et quomodo[9] id[10] publice fieri[11], dici[12], doceri, predicari, principibus catholicis suggeri impune feremus[13]? Beatitudinem vestram talium scelerum[14] ymo errorum vindicem esse decuerat, quam et nos in horum[15] vltionem[16] imploramus[17]. De modis autem[18] ac[19] mediis[20] quibus[21] suum detestabile[22] propositum assequi[23] laborauit[24] quid attinet scribere, cum[25] et noti satis[26] sint[27] nec[28] digni scribi, ne[29] sua hanc nostram paginam feditate polluant[30] et ne erret extimans[31] illos esse secretos[32]. Scimus[33] nos[34] quidem illos, sciunt omnes fere[35] et mirantur regni huius[36] accole, scient proh pudor extere nationes, scient inquam vtinam non ad vestre dignitatis[37] dedecus[38], non ad vestre cause detrimentum[39], non[40] ad totius ecclesiastici ordinis confusionem, opprobrium ac[41] uituperium[42]. Quocirca[43] pater beatissime per fidem integerrimam, per fedus inuiolandum, per amorem maximum[44] amplissimum[45] sincerissimum quem[46] ad sponsam ecclesiam habere debetis, per pastoralis uigilantie[47] sollicitudinem[48], per materne desolationis[49] compassionem[50], per si qua vestri honoris vobis[51] cura inest[52], per quantum denique[53] cara vobis[54] est salus anime vestre vos hortamur[55] et iterum[56] iterum[57]que repetentes caritatiue monemus vt ad hanc mundo[58] desideratam[59] concordiam que in vestra manu sita[60] est non ulterius[61] prorogando totis[62] conatibus incumbere velitis[63]. Satis iam[64] cessatum est, satis tepuimus[65], satis[66] quieuimus, satis expectauimus. Exurgendum tandem[67] aliquando ad pacem querendam[68] est[69], desidesque[70] diu[71] animi ad hanc[72] rem[73], excusso[74] torpore excitandi, nisi scisma quod absit[75] perpetuum[76] in ecclesia Dei permittere volumus[77]. Jam quippe[78] eo vsque[79] ventum est[80] in tantamque[81] res perniciem erroremque[82] processit, vt plerique[83] publice dicere non vereantur[84] nichil[85] referre[86] quot[87] pape[88] sint, et non modo binos[89], vel ternos[90], sed multo[91] plurimos esse posse, ymo[92] singulos singulis regnis.

(1) C *add.* ad. — (2) D abhominandum. — (3) D voluit. — (4) D hoc. — (5) D quod vir ecclesiasticus hoc. — (6) D *add.* hoc. — (7) BC *add.* hoc. — (8) D diceret. — (9) B *om.* D nos. — (10) D idipsum. — (11) D publice fieri idipsum *add.* atque. — (12) D *om.* dici... suggeri. — (13) D *add.* Deterioris multo exempli et majoris sunt scandali facta quam verba. — (14) D *om.* scelerum ymo errorum. — (15) D huiuscemodi. — (16) D ultionem huiuscemodi *add.* malorum appellamus. — (17) D *add.* atque expectamus. Nam. — (18) D *om.* — (19) C hac ; D et. — (20) D per. — (21) D quos. — (22) A destabile ; D damnabile. — (23) D obtinere. — (24) D conatus est. — (25) C *plutôt* eum : D *om.* cum et. — (26) D pene *add.* omnibus. — (27) C *om.* ; D sunt. — (28) D *add.* eciam. — (29) B nec. — (30) D ne paginam hanc nostram sua feditate polluant. — (31) B estimans ; D estimando. — (32) D secretos esse illos. *add.* Satis certe. — (33) D *add.* eos. — (34) D *om.* nos quidem illos. — (35) D propemodum. — (36) D *add.* christianissimi. — (37) C *om.* dignitatis dedecus non ad vestre ; D sanctitatis. — (38) D *add.* utinam. — (39) D *add.* utinam. — (40) B 164*r°* *b.* — (41) D et. — (42) D contemptum. — (43) D Eapropter. — (44) D *om.* — (45) D *add.* et. — (46) C quam. — (47) D *add.* debitam. — (48) C 10 *v°*. — (49) D miserie *add.*, discriminis aut scandali. — (50) D *add.* commiseracionemque. — (51) D animo. — (52) B superest ; D residet. — (53) D *om.* — (54) D vobis cara. — (55) C ortamur. — (56) C *om.* — (57) *fol.* 12*r°*. — (58) D *om.* — (59) D sacratissimam. — (60) C scita. — (61) D ultra *add.* jam. — (62) D *om.* totis conatibus incumbere. — (63) D intendatis. — (64) D *add.* satis hucusque. — (65) C tupuimus *add.* satis cupuimus. — (66) C satisque. — (67) C tamdam. — (68) D *om.* — (69) C et ; D *add.* et. — (70) C desides ; D resides *add.* torpentesque. — (71) C diuque ; D jam. — (72) D hujus. — (73) D rei *add.* aggressum. — (74) D *om.* excusso torpore. — (75) D Altissimus *add.* avertat. — (76) D schisma perpetuum (quod Altissimus avertat). — (77) D proponimus *add.* Quia. — (78) D *om.* — (79) D *om.* — (80) D. *add.* et. — (81) D tantam. — (82) D perniciem erroremque res processit. — (83) D *add.* passim et. — (84) B horreant ; D non vereantur dicere. — (85) D *add.* omnino. — (86) D curandum. — (87) C quod. — (88) C passe (!). — (89) D duos. — (90) D aut tres. — (91) D *om.* multo plurimos esse posse : decem aut duodecim. — (92) D *add.* et.

Digitized by Google

uel[1] prouinciis posse prefici[2], nulla[3] preeminentie[4] uel[5] iurisdictionis[6] auctoritate sibi[7] subordinatos[8], quod inquantum[9] sancte[10] romane ecclesie[11] totiusque[12] ecclesiastice policie detrimentum[13] vergat iudicate.

Beatitudinem vestram tanto[14] felicioribus[15] dignetur[16] Christus letificare[17] successibus[18] quanto[19] ad sue vnionem[20] ecclesie[21] maiori diligentia vigilaueritis[22].

Sequitur[23] *tercia epistola ad eumdem dominum Clementem...*

(1) D *om.* vel prouinciis. — (2) C perfici ; D singulis regnis singulos prefici posse. — (3) D *add.* sibi invicem. — (4) B preminentie ; D potestatis. — (5) D aut. — (6) C iuridictionis. — (7) D *om.* — (8) D prelatos. — (9) D detrimentum. — (10) D sacrosancte. — (11) D *add.* et. — (12) D totius. — (13) AD *om.* ; D *add.* ymo et religionis catholice. — (14) D *om.* — (15) D felicibus. — (16) D velit. — (17) D fecundare. — (18) D successibus fecundare velit Christus. — (19) D et eo plus felicibus quo. — (20) B 165 *r°a.* — (21) D ecclesie sue unionem. — (22) D *add.* Scriptum Parisius in nostra congregatione generali apud S. Maturinum super hoc specialiter celebrata xvij[a] die Julii. *Devoti vestre sanctitatis oratores, rector et Universitas studii Parisiensis.* — (23) B *om.*

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES CITÉS

1. E. Amann, *Matthieu de Cracovie;* dans le *Dictionnaire de théologie catholique;* t. X (1928), col. 389-392.

2. F. Baix, *Benoît XIII;* dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques;* t. VII (1934), col. 135-152.

3. L. Baudry, *Breviloquium de potestate papae* Guillelmi de Occam ; édition critique (Études de philosophie médiévale, Directeur : Étienne Gilson, t. XXIV). Paris, J. Vrin, 1937 ; in-8°, xx-180 p.

4. L. Baudry, *Le Philosophe et le Politique dans Guillaume d'Ockham ;* dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire au Moyen Age,* t. XII (1939). Paris, J. Vrin, in-8°, 414 p., p. 209-230.

5. L. Baudry, *A propos de G. d'Ockham et de Wiclef ;* dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age ;* t. XII (1939), p. 231-251.

6. Gustave Bayle, *Note sur un manuscrit de la Bibliothèque d'Aix-en-Provence ;* dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* t. VI (1887). Avignon, in-8°, 257 p., p. 53-60.

7. Benoît XIII, Bulle *Dilecto filio* à Jean Gerson, du 13 avril 1395 ; dans H. Denifle, *Cartulaire,* t. IV, **54**, p. 7.

8. Benoît XIII, Lettre *Dilecti filii* au recteur et à l'Université de Paris, du 1er février 1404 ; dans le ms. B. N. nouv. acq. lat. 1793, fol. 183v°-184r°.

9. Saint Bernard, *Epistola XIII ad dominum papam Honorium ; P. L.*, t. 182, c. 116B-117A.

10. Saint Bernard, *Epistola XIV ad eumdem ; l. c.*, c. 117A-118A.

11. Saint Bernard, *De consideratione ;* dans *P. L.*, t. 182, col. 727A-808A.

12. Juliette Bertrand, *traduction de* Pétrarque, *Sur ma propre ignorance et celle de beaucoup d'autres ;* préface de P. de Nolhac (Textes et traductions pour servir à l'histoire de la pensée moderne. Coll. dirigée par Abel Rey). Paris, Alcan, 1929 ; in-8°, xx-98 p.

13. Bernhard Bess, *Zur Geschichte des Konstanzer Konzils. Studien. I. Frankreichs Kirchenpolitik und der Prozess des Jean Petit über die Lehre vom Tyrannenmord bis zur Reise König Sigismunds.* Marburg, 1891, in-8°, xiv-236 p.

14. Boèce, *De consolatione philosophiae ; P. L.*, t. 63, col. 579-862.

15. Émile de Bonnechose, *Réformateurs avant la Réforme. XVe siècle. Gerson, Jean Hus et le Concile de Constance, avec des considérations nouvelles sur l'Église gallicane depuis le Grand Schisme jusqu'à nos jours ;* t. I. Paris, 1853, in-8°, xi-333 p. ; t. II (1853), in-8°, 429 p.

16. H. Bornecque, éditeur et traducteur de Cicéron, *Orator.* Paris, Coll. G. Budé, 1921, in-8°, xi-131 p.

17. R. Bossuat, *compte rendu* de A. Coville, *Gontier et Pierre Col ;* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. 97 (1936), p. 183-186.

18. J.-B. Bossuet, *Histoire des variations,* éd. de 1862, gr. in-8, t. IV, 820 p., p. 410-820.

Digitized by Google

19. Henri Bouasse, *Conseils aux savants qui veulent être lus ;* dans H. Bouasse et Z. Carrière, *Diffraction* (Bibliothèque scientifique de l'Ingénieur et du Physicien), Paris, s. d. (*copyright* de 1923), in-8°, xxii-480 p., p. v-xxii.

20. Henri Bouasse, *L'esprit scolaire :* préface de *Tuyaux et résonateurs ;* Paris, s. d., in-8°, xxvii-492 p., p. vii-xxvii.

21. D. Bouix, *Tractatus de Papa*, t. I, Paris, 1869, in-8°, 679 p.

22. J.-E. Bourret, *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson.* Paris, 1858, in-8°, p. vii-184.

23. Clovis Brunel, *Notice nécrologique d'Antoine Thomas ;* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 96 (1935), p. 433-437.

24. P.-G. C. Campbell, *L'Épître d'Othéa. Étude sur les sources de Christine de Pisan.* Paris, Champion, 1924, in-8°, 192 p.

25. L. M. Capelli, éditeur de Pétrarque, *Le traité De sui ipsius et multorum ignorantia, publié d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque Vaticane.* (Bibliothèque littéraire de la Renaissance). Paris, 1906, in-12, 120 p.

26. S. F. Castrucci, *Istoria della Città d'Avignone e del Contado Venesino Stati della Sede apostolica nella Gallia.* In Venetia, 1678, in-4°, viii-494-410 p. + Index.

27. Ulysse Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, t. I, Louvain, 1892, in-8°, 8-601 p. ; t. III, 1904, 639 p.

28. Ulysse Chevalier, *Bio-bibliographie*, t. II, Paris, 1907, in-8°, 2536 col.

29. Christine de Pisan, *Lettre à Jean de Montreuil ;* dans C. F. Ward, **377**, p. 17-28.

30. Christine de Pisan, *Lettre à Gontier Col ;* dans Ward, **377**, p. 32-33.

31. Christine de Pisan, *Réplique à Pierre Col ;* dans Ward, **377**, p. 83-111.

32. Christine de Pisan, *Historique de la controverse ;* dans Ward, **377**, p. 36-37.

33. Christine de Pisan, *Œuvres poétiques*, publiées par Maurice Roy (Société des anciens textes français), t. I, Paris, 1886, in-8°, xxxviii-320 p.

34. G. Cohen, *Le mouvement intellectuel, moral et littéraire ;* dans H. Pirenne-G. Cohen-H. Focillon, *La civilisation occidentale au moyen âge du XI^e^ au milieu du XV^e^ siècle* (Histoire générale : G. Glotz), Paris, 1933, in-8°, 705 p.

35. Gontier Col, *Première lettre à Christine de Pisan ;* éd. Ward, **377**, p. 29-30.

36. Pierre Col, *Réplique à Christine de Pisan ;* éd. Ward, **377**, p. 56-76.

37. Pierre Col, *Deuxième lettre à Christine de Pisan ;* éd. Ward, **377**, p. 112-113.

38. André Combes, *Jean Gerson commentateur dionysien* (Études de philosophie médiévale, Directeur : Étienne Gilson, t. XXX). Préface de M. É. Gilson. Paris, J. Vrin, 1940, in-8°, xviii-732 p.

39. J.-L. Connolly, *John Gerson Reformer and Mystic* (Université de Louvain, Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 2^e^ série, 12^e^ fasc.). Louvain, 1928, in-8°, xviii-408 p.

40. Conrad de Gelnhausen, *Epistola concordiae ;* mai 1380 ; dans Martène et Durand, **261** *bis*, col. 1200-1226.

41. E. Courbaud, éditeur et traducteur de Cicéron, *De oratore.* Paris, col. G. Budé, 1922, in-8°, xxxiv-96-96 p.

42. Alfred Coville, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e^ siècle.* Paris, A. Picard, 1932, in-8°, xi-615 p.

43. A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI.* Paris, E. Droz, 1934, in-8°, 256 p.

43 *bis.* A. Coville, *Recherches sur quelques écrivains du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.* Paris, E. Droz, 1935, in-8°, 340 p.

44. A. Coville, *Le traité de la ruine de l'Église (De ruina et reparatione Ecclesie) de Nicolas de Clamanges.* Paris, E. Droz, 1936, in-8°, 203 p.

45. A. Coville, *Discours à la remise de la Croix de la Légion d'honneur à l'École des Chartes ;* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 97 (1936), p. 217-219, le 11 janvier 1936.

46. L. Crouslé, *Lessing et le goût français en Allemagne.* Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, 1863, in-8°, viii-448 p.

47. L. Crouslé, professeur suppléant, *Cours d'éloquence française à la Faculté des Lettres de Paris ; leçon d'ouverture. 15 décembre 1877.* Paris, 1877, in-8°, 16 p.

Digitized by Google

48. L. Crouslé, *Critique* d'A. Thomas, **353**, *au cours de la soutenance de thèse du 18 janvier 1884*, d'après le compte rendu publié par la *Revue critique d'histoire et de littérature*, nouvelle série, t. XVII, 1884 (1er semestre), in-8°, xx-520 p., p. 391.

49. A. Darmesteter, *Critique* d'A. Thomas, **353**, *l. c.* au n° **48**, p. 389-390.

50. Louis Delaruelle, *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses.* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences historiques et philologiques, fasc. 162). Paris, Champion, 1907, in-8°, xl-290 pages.

51. H. Denifle-E. Chatelain, *Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis*, t. I. Paris, 1894, in-4°, lxxx-992 col. ou pages.

52. H. Denifle-E. Chatelain, *Auctarium*, t. II, 1897, xx-1034 col. ou pages.

53. H. Denifle-E. Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III. Paris, 1894, in-4°, xxxvii-777 pages.

54. H. Denifle-E. Chatelain, *Chartularium*, t. IV, Paris, 1897, xxxvi-835 p.

55. Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par le marquis de Queux de Saint-Hilaire (Société des anciens textes français), t. V. Paris, 1887, in-8°, 438 p.

56. *Dialogue entre un clerc et un chevalier;* cf. V. Martin, **263**, t. I, p. 214.

57. Laurentius Diefenbach, *Supplementum lexici mediae et infimae latinitatis... Glossarium Latino-Germanicum mediae et infimae latinitatis.* Francofurti ad Moenum, 1857, in-4°, xxii-644 p. à trois colonnes.

58. Jules Doizé, *Le dernier pape d'Avignon;* dans *Études*, t. 94 (1903), p. 356-382, 833-857 ; t. 95 (1903), p. 370-392.

59. C. E. du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, t. IV. Paris, 1668, in-fol., 999 p. + Index.

60. C. E. du Boulay, *Historia...*, t. V. Paris, 1670, 924 p.

61. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. de 1840, 7 vol. in-4°.

62. Ellies du Pin, *Gersoniana;* dans J. Gersonii, *Opera omnia*, t. I, p. i-cxcvi.

63. Eberhardi Bethuniensis *Graecismus;* éd. Dr. Joh. Wrobel. Vratislaviae, 1887, in-8°, xx-320 p.

64. Franz Kard. Ehrle S. J., *Der Sentenzenkommentar Peters von Candia des Pisaner Papstes Alexanders V. Ein Beitrag zur Scheidung der Schulen in der Scholastik des vierzehnten Jahrhunderts und zur Geschichte des Wegestreites* (Franziskanische Studien, Beiheft 9). Münster in Westf., 1925, in-8°, xii-363 p.

65. C. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. 1a. Münster, 1913, in-4°, viii-558 p.

66. M. Félibien, *Histoire de la Ville de Paris*, t. II. Paris, 1725, in-fol., 868 p.+ Tables.

67. P. Féret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen Age.* T. IV. Paris, 1897, in-8°, 453 p.

68. Dr. Heinrich Finke, *Kleinere Quellenstudien zur Geschichte des Konstanzer Konzils;* dans *Historisches Jahrbuch*, t. VIII, 1887, p. 454-474. La deuxième étude : *An wen ist das Pamphlet des Jean de Montreuil gerichtet?*, occupe les pages 465-474.

69. Heinrich Finke, *Acta concilii constanciensis. I. Akten zur Vorgeschichte des Konstanzer Konzils (1410-1414).* Münster in W. Regensberg, 1896, in-8°, viii-424 p.

70. Foppens, *Bibliographia belgica*, t. II. Bruxelles, 1739, in-4°, 632 p.

71. Joseph Fornery, *Histoire du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, t. I. Avignon, F. Seguin et J. Roumanille, s. d. (dépôt légal : 1910), in-8°, lx-543 p.

72. Lucien Foulet, *Le Moyen Age. La prose pendant la guerre de Cent ans. La querelle du Roman de la Rose. Gerson et nos premiers « humanistes »* : dans J. Bédier et P. Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée*, t. I. Paris, Larousse, 1923, in-4°, 322 p. à deux col., p. 98-99.

73. L. Foulet, *Villon et la scolastique;* dans *Romania*, t. 65 (1939), p. 457-477.

74. Franz Franke, *Mathäus von Krakau (Bischof von Worms 1405-1410). Sein Leben, Charakter und seine Schriften zur Kirchenreform.* Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde der Philosophischen Fakultät der königlichen Universität Greifswald. Greifswald, 1910, in-8°, 136 p.

75. *Gallia christiana*, t. IV (1728) ; in-fol. xxxvi p.-1176 col.+300+ Index.

Digitized by Google

76. A. Geffroy, *De Polybiano circa Timaeum Tauromenitam judicio*, Parisiis, 1848, in-8°, 35 p.

77. A. Geffroy, *Critique d'*A. Thomas, **353**, *l. c.* au n° **48**, p. 390-391.

78. A. Geffroy, *Études italiennes. Florence. La Renaissance. Rome. Histoire monumentale.* Paris, 1898, in-8°, xxii-311 p.

79. Jean Gerson, *Sermo in die dominicae Septuagesimae* (1388) ; *op.*, éd. E. du Pin, Anvers, 1706, t. III, col. 1021-1030.

80. — *Sermo in festo sancti Ludovici* (1389) ; t. III, c. 1457-1467.

81. — *Sermo Adorabunt eum omnes reges terrae* (1391) ; t. III, c. 980-984.

82. — *Sermon Grâces à Dieu* (1394-1395 ? ou 1407 ?) ; t. IV, c. 565-571.

83. — *Tractatus de schismate* (1395 ou 1396) ; t. II, c. 14A-17B.

84. — *Tractatus alius de schismate ;* t. II, c. 17B-24C.

85. — *Sententia de modo habendi se tempore schismatis ;* t. II, c. 3B-7C.

86. — *De substractione schismatis ;* t. II, c. 7C-14.

86 *bis.* — *Quaedam excerpta... de quodam tractatu impugnante Benedictum ;* t. II, c. 9B-14A.

87. — *Lectiones duae super Marcum ;* t. IV, c. 203-228C.

88. — *Considerationes de restitutione obedientiae Benedicto ;* t. II, c. 32B-35A.

89. — *Epistola I ad Bartholomaeum* (1398-1399) ; t. I, c. 59-62.

90. — *De vita spirituali animae ;* t. III, c. 1-77.

91. — *Collatio pro licentiandis in facultate decretorum ;* t. IV, c. 695A-702D.

92. — *Alia disputatio de schismate* (1404) ; t. II, c. 77C-82D.

93. — *Causae propter quas cancellariam dimittere volebat* (avant le 11 mars 1400) ; t. IV, 725A-728D.

94. — *Trilogus in materia schismatis* (16 avril 1402-fin mars 1403) ; t. II, c. 83-103.

95. — *Traité* ou *Vision sur le Roman de la Rose* (18 mai 1402) ; t. III, c. 297-309 ; éd. E. Langlois, **244**, p. 29-48.

96. — *Lettre à Pierre Col = Rescriptio ad scripta cujusdam errantis de innocentia puerili* (octobre 1402) ; t. III, c. 293-296 ; éd. Ward, **377**, p. 77-82.

97. — *Sermo in dominica III adventus* (17 déc. 1402) ; t. III, c. 918B-926B.

98. — *Sermo in dominica IV adventus* (24 déc. 1402) ; t. III, c. 926C-932C.

98. — *Protestatio super statum Ecclesiae* (1402 ?) ; t. II, c. 1-3.

100. — *Considerationes de theologia mystica* (1402-1403) : t. III, c. 361-422.

101. — *Sermo post restitutionem obedientiae* (4 juin 1403) ; t. II, c. 35-43.

102. — *Sermo habitus Massiliae coram papa Benedicto* (9 nov. 1403) ; t. II, c. 43-54.

103. — *Sermo coram papa* (Tarascon, 1er janvier 1404) ; t. II, c. 54B-73D.

104. — *Epistola ad Dominum aurelianensem* (5 janvier 1404) ; t. II, c. 74A-C.

105. — *Epistola ad cardinalem cameracensem* (1404 ?) ; t. II, c. 74D-75D.

106. — *Propositio coram anglicis* (janvier 1409) ; t. II, c. 123-130D.

107. — *De Unitate ecclesiastica* (29 janvier 1409) ; t. II, c. 113-123.

108. — *Sermo ad Alexandrum papam V* (?) ; t. II, c. 131-141B.

106. — *De auferibilitate papae ab Ecclesia* (15 juin-8 juillet 1409) ; t. II, c. 209-224.

110. — *De potestate ecclesiastica* (1415-1417) ; t. II, c. 225-260.

111. — *Articulorum theologicorum contra Petrum de Luna libri duo* (1417) ; t. II, c. 293A-301A.

112. — *Articulatio praetactae constitutionis Petri de Luna ;* t. II, c. 299C-301A.

113. — *Excerpta de articulis contra Petrum de Luna in processu productis ;* t. II, c. 301B-302D.

114. Anonyme, *Gesta Benedicii XIII ;* dans L. A. Muratorius, *Rerum italicarum scriptores*, t. III, 2e partie, Milan, 1734, in-fol. xiv-1280 col.

115. Otto von Gierke, *Les Théories politiques du Moyen Age*, précédées d'une introduction par F. W. Maitland, traduites de l'allemand et de l'anglais par Jean de Pange. Paris, Recueil Sirey, 1914, in-8°, xvi-292 p.

116. Étienne Gilson, *Les idées et les lettres* (Essais d'art et de philosophie). Paris, J. Vrin, 1932, in-8°, 300 p.

117. Étienne Gilson, *La théologie mystique de saint Bernard* (Études de philosophie médiévale, t. XX). Paris, J. Vrin, 1934, in-8°, 254 p.

Digitized by Google

118. Étienne Gilson, *Héloïse et Abélard. Études sur le Moyen Age et l'Humanisme* (Essais d'art et de philosophie). Paris, J. Vrin, 1938, in-8°, 254 p.

119. P. Glorieux, *Répertoire de maîtres en théologie de Paris au XIII^e siècle* (Études de philosophie médiévale, directeur : Étienne Gilson, t. XVII-XVIII). Paris, J. Vrin, t. I, 1933, in-8, 468 p. ; t. II, 1934, 516 p.

120. L. Godefroy, *Epikie ;* dans le *DTC*, t. V (1913), c. 358-361.

121. Goldast, *Monarchia S. Romani Imperii.* t. III, Francofordiae, 1621, in-fol., 1782 pages + Index.

122. Georges Goyau, *Avertissement*, dans A. Geffroy, **78**, p. I-XXII.

123. Mgr. Martin Grabmann, *Geschichte der katholischen Theologie seit dem Ausgang der Vaterzeit.* Freiburg im Brisgau, 1933, in-8°, XIV-368 p.

124. J. Haller, *Papsttum und Kirchenreform. Vier Kapitel zur Geschichte des ausgehenden Mittelalters.* T. I. Berlin, 1903, in-8°, XX-556 p.

125. Von der Hardt, *Magnum oecumenicum constantiense concilium.* T. I. Francfort et Leipzig, 1700, in-fol., paginations multiples.

126. A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands.* T. V. Leipzig, 1922, in-8°, VIII-630 p.

127. Barthélemy Hauréau, *Histoire littéraire du Maine.* Nouvelle édition, t. VIII. Paris, 1876, in-18, 304 p.

128. Jean Hayton O. P., *Scriptum.* Bibliothèque de Grenoble, ms. 988, fol. 94v°-95v° ; cf. N. Valois, **366**, p. 51, note 2.

129. Ch. Hefele-H. Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. VI, 2^e partie. Paris, 1915, in-8°, 396 p. ; t. VII, 1^re partie, 1916, 594 p. (Les multiples notes de dom Leclercq m'eussent été précieuses si elles ne constituaient le plus souvent un démarquage plus ou moins camouflé de N. Valois, **364-367**).

130. Claude Hémeré, *De Academia parisiensi.* Lutetiae, 1637, in-4°, XII-152 p.

131. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux. Première partie, contenant l'histoire des évêques, avec celle des saints, des doyens, et des hommes illustres de l'église cathédrale ou du diocèse.* A Caen, chez Pierre F. Doublet, au carrefour notre Dame, à l'Enseigne de l'Imprimerie, 1705, in-4°, XLIV-564 p.

132. A. Himly, *De sancti Romani Imperii nationis Germanicae indole atque juribus per medii aevi praesertim tempora.* Paris, 1849, in-8°, 83 p.

132 *bis.* A. Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale.* Paris, Hachette, 1876 (2^e éd. 1894) ; 2 vol. in-8°.

133. A. Himly, *Critique d'*A. Thomas, **353**, *l. c.* au n° **48**, p. 388-389.

134. Joannis Hus, *Opera omnia*, t. II, fasc. 2, *Super IV Sententiarum, nach Handschriften zum erstenmal herausgegeben* von Wenzel Flajshans et Dr. Marie Kominkova. Prag, s. d., in-8°, 403 p.

135. H.-J. Izaac, éditeur et traducteur de Martial, *Épigrammes*, t. I. Paris, G. Budé, 1930, in-8°, XL-272 p.

136. L. Jadin, *Benoît XIII*, dans le *DHGE*, t. VII (1934), col. 152-163.

137. Jean Courtecuisse, *Tractatus de fide, et ecclesia, Romano pontifice et concilio generali ;* dans Gerson, *Opera*, éd. E. du Pin, t. I, c. 805-904.

138. Jean de Montreuil, Lettre *Ad curiam ;* ms. B. N. lat. 13062, fol. 52r°-v°.

139. — *Ad quem ;* ms. fol. 7r°-v° ; *Amplissima collectio*, t. II, *Epistola XXXIII*, col. 1374E-1375D.

140. — *Affectum qualemcumque*, fol. 30v°-31r°.

141. — *Alterum exequi ;* fol. 49v°-50r°.

142. — *Alliludinem tuam ;* fol. 42v°-46v° ; *Ep. XIX*, col. 1343A-1349D.

143. — *Amicus amicorum ;* fol. 138r°.

144. — *Animus fuit ;* fol. 22v°-23r° ; *Ep. VII*, col. 1329D-1330C.

145. — *Antiphona ;* fol. 23v°-24r°.

146. — *Audienti michi ;* fol. 153r°-v° ; *Ep. XXXIX*, col. 1386B-1387E.

147. — *Circa ea ;* fol. 24v°.

148. — *Clarissimae indolis ;* fol. 4r° ; *Ep. XXIV*, col. 1362C-D.

149. — *Consequenter ad ea ; Ep. XLI*, col. 1404C-E.

150. — *Cui non paucioribus ;* fol. 60r°-v°.

Digitized by Google

151. Jean de Montreuil, *Cum ut dant;* fol. 67v°.
152. — *Cur tantopere;* fol. 18v°-20r° ; *Ep. XVIII*, col. 1340 E-1343 A.
153. — *Debui si; Ep. XLV*, col. 1406 E-1409 A.
154. — *Debuisti si;* fol. 133v°-134r°.
155. — *Devotissimi catholici; Ep. XXXVIII;* col. 1385 A-1386 A.
156. — *Ecce rursus:* fol. 58r° ; *Ep. XX*, col. 1349 D-1350 B.
157. — *Etsi facundissimus;* fol. 87r°-v° ; *Ep. LVII*, col. 1422 D-1423 C.
158. — *Etsi nil;* fol. 13r°-14v° ; *Ep. XXXV*, col. 1378 D-1380 D.
159. — *Ex quo nugae;* fol. 106v°-107r°.
160. — *Ex quo nugis;* fol. 85r°-v° ; *Ep. LV*, col. 1420 C-E.
161. — *Existimo vir;* fol. 109r°-110r° ; *Ep. LXVI*, col. 1434 D-1435 C.
162. — *Exultet celum;* fol. 41r°-v° ; *Ep. I*, col. 1314 A-1315 D.
163. — *Habes quod;* fol. 21v°-22r° ; *Ep. XVII*, col. 1340 A-D.
164. — *Haud mora;* fol. 16r° : *Ep. XIII*, col. 1335 E-1336 B.
165. — *Heu dolor;* fol. 55r°-v° ; *Ep. L*, col. 1414 C-D.
166. — *Ignoto tuae;* fol. 10v°-11r° ; *Ep. XXXVII*, col. 1383 B-1384 E.
167. — *Ingratae quam;* fol. 52v° ; *Ep. X*, col. 1332 C-D.
168. — *Intellexi serenissime;* fol. 3r°-v° ; *Ep. XXIII*, col. 1361 E-1362 B.
169. — *Inter summi; Ep. LXXIV*, col. 1453 D-1454 B.
170. — *Is profecto;* fol. 20r°-21r° ; *Ep. XLVII*, col. 1409 D-1411A.
171. — *Jamque fere;* fol. 24v°-29v° ; *Ep. XLI;* col. 1398 A-1404 B.
172. — *Magnis te;* fol. 134v°-135r°.
173. — *Meae an;* fol. 86v°-87r°.
174. — *Mirabilem et;* fol. 90r°-92r° ; *Ep. LVIII*, col. 1423 D-1426 B.
175. — *Ne me non;* fol. 56v°.
176. — *Ne nichil rescripsisse:* fol. 82v°.
177. — *Ne nichil respondisse; Ep. XLIV*, col. 1406 B-D.
178. — *Ne verearis;* fol. 39r°-v°.
179. — *Ni succurras;* fol. 18r°-v° ; *Ep. XV*, col. 1338 B-E.
180. — *Non obstabit;* fol. 99v°-100v° ; *Ep. LXI*, col. 1429 D-1431 B.
181. — *Non scribes;* fol. 46v°-47r° ; *Ep. VIII*, col. 1330 D-1331 A.
182. — *Non vacat;* fol. 38v°-39v°.
183. — *Nunquamne igitur;* fol. 61v°-62v°.
184. — *Perdulces ac;* fol. 58v°-59r°.
185. — *Pernimium quanquam;* fol. 82v°-84v° ; *Ep. LIII*, col. 1416 E-1419 D.
186. — *Peropportune ut;* fol. 65r°-v° ; *Ep. XXI;* col. 1350 C-D.
187. — *Perplexitate nimis:* fol. 111v°-119v°.
188. — *Pluribus ad;* fol. 22r°-v°.
189. — *Portentuosum prodigium;* fol. 93v°-94v° ; *Ep. LIX*, col. 1426 C-1428 A.
190. — *Quae modico;* fol. 4r°-v° ; *Ep. XXVII*, col. 1363 E-1364 C.
191. — *Quaerenti michi;* fol. 89v°-90r°.
192. — *Quanquam ad te;* fol. 39v°-40v° ; *Ep. XLIX*, col. 1412 C-1414 B.
193. — *Quanquam noverim;* fol. 154r°-156v° ; *Ep. LXX*, col. 1437 D-1443 B.
194. — *Quatinus vestrae;* fol. 140r°-144v° ; *Ep. LXXI*, col. 1443 C-1452 C.
195. — *Quem studiorum;* fol. 154r°.
196. — *Qui absque; Ep. XLIII*, col. 1405 A-1406 A.
197. — *Qui hactenus;* fol. 2v° ; *Ep. XXXI*, col. 1369 B-1370 B.
198. — *Qui obsequio;* fol. 51r°.
199. — *Qui tam multa;* fol. 128v°-129v°.
200. — *Qui te ad;* fol. 133v°.
201. — *Quis tecum;* fol. 100v°-101r° ; *Ep. LXII*, col. 1431 C-1432 B.
202. — *Quo magis; fol.* 84v°-85r° ; *Ep. LIV*, col. 1419 D-1420 C.
203. — *Quod in;* fol. 51v°-52r°.
204. — *Quoniam aliunde;* fol. 96v°-97v° ; *Ep. IV*, col. 1322C-1323 D.
205. — *Regali ex;* fol. 157r°-164v° ; *Ep. XXII*, col. 1350 E-1361 D.
206. — *Requirit humanitas;* fol. 123v°-125r° ; *Ep. VI*, col. 1325 D-1329 C.

Digitized by Google

207. Jean de Montreuil, *Rumores satis;* fol. 65v°-66r°.
208. — *Scis me;* fol. 85v°-86v° ; *Ep. LVI*, col. 1421A-1422C.
209. — *Scribesne Iohanni;* fol. 57r°.
210. — *Serenissimo principi;* fol. 5v°-6r° ; *Ep. XXIX*, col. 1366C-1367E.
211. — *Si forte;* fol. 42r°.
212. — *Si gaudendum;* fol. 17r°-18r° ; *Ep. XIV*, col. 1336C-1338A.
213. — *Si gaudium;* fol. 49r°-v°, *Ep. IX*, col. 1331B-1332B.
214. — *Si spacium;* fol. 77v°.
215. — *Si Thersitem;* fol. 64r°-65r°.
216. — *Sic est;* fol. 135r°-v°.
217. — *Sine quo;* fol. 10r°.
218. — *Solent nonnunquam;* fol. 144v°-147r° ; *Ep. XXXII*, col. 1370C-1374D.
219. — *Statueram praeceptor;* fol. 11v°-13r° ; *Ep. XI*, col. 1332E-1335A.
220. — *Suas paucarum;* fol. 157r° ; *Ep. LXXIII*, col. 1453B-C.
221. — *Tam varie;* fol. 21r°-v° ; *Ep. XVI*, col. 1339A-1340A.
222. — *Tametsi vir;* fol. 125r° et 138v° ; *Ep. LXXII*, col. 1452D-1453A.
223. — *Uberibus sententiis;* fol. 135r°.
224. — *Ut animo;* fol. 15v°-16r°.
225. — *Ut qui;* fol. 4r° ; *Ep. XXV*, col. 1362E-1363A.
226. — *Ut sunt mores;* fol. 107v°-108v°.
227. — *Ut tibi;* fol. 56r° ; *Ep. LI*, col. 1414E-1415C.
228. — *Veneranai domini;* fol. 58r°-v°.
229. — *Verissimam mi;* fol. 14v°-15v° ; *Ep. XXXVI*, col. 1380E-1383B.
230. — *Vestrae ex;* fol. 106r°-v° ; *Ep. LXV*, col. 1434A-C.
231. — *Vestrae sollicitudinis;* fol. 109r°.
232. — *Vobis nonnulla;* fol. 65v°.

233. Jean de Schoonhoven, *Epistola responsalis ad cancellarium parisiensem,* ou *Libellus.*, éd. E. Du Pin, dans Gerson, *Opera*, t. I, col. 63-78.

234. Jean de Varennes, *Responsiones ad capita accusationum quibus impetebatur;* dans Gerson, *Opera*, t. I, col. 905-944.

235. Ch. Joret, *Comple rendu de la thèse française* d'A. Thomas, **352**, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, nouvelle série, t. XIX, 1885, 1er semestre, in-8°, xxi-520 p., p. 382-387.

236. Ch. Joret, *Comple rendu de la thèse latine* d'A. Thomas, **353**, dans la *Revue critique*, t. XX (juil.-déc. 1885), p. 27-31.

237. Ch. Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis parisiensis.* Paris, 1862, in-fol., viii-433 p. (La référence de la citation donnée p. 360, note 1, est : p. 223 a, n° MIX),

238. Georges de Lagarde, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du moyen âge.* T. I : *Bilan du XIIIe siècle*, in-16, 270 p. ; t. II, *Marsile de Padoue ou le premier théoricien de l'État laïque.* Éd. Béatrice, Saint-Paul-Trois-Châteaux. Wien III, 35 Reisnerstrasse, 1934, in-16, 336 p.

239. Mathilde Laigle, *Le livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire.* Paris, Champion, 1912, in-8°, xii-375 p.

240. J. Lami, *Deliciae eruditorum.* T. III. *Florentiae*, 1737, in-8°, xlviii-326 p. (insère, p. 17-36, au *Chronicon Imperatorum* de Leonis Urbeveterani le *De Gestis et Factis memorabilibus Francorum* de Ioannis ab Insula, qui commence, p. 17, par la lettre *Suas paucarum.* L'éditeur a imprimé des remarques, p. 14-16, 36-38, mais il n'a rien à dire sur *Cancellaria*).

241. *Lamentatio Ecclesiae;* éd. N. Valois, t. I, **364**, p. 389-394.

242. Ernest Langlois, *Le Roman de la Rose;* dans Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la litt. française*, t. II. Paris, 1896, in-8°, 560 p., p. 105-161.

243. Ernest Langlois, *Le Roman de la Rose publié d'après les manuscrits* (Société des anciens textes français). T. I. *Introduction.* Paris, Firmin-Didot, 1914, in-8°, 351 p.

244. Ernest Langlois, *Le traité de Gerson contre le Roman de la Rose;* dans *Romania*, t. XLV (1918), p. 23-48.

Digitized by Google

245. Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*, 1re édition. Paris, 1895, in-16, xvi-1158 p.

245 *bis*. G. Lanson, *Histoire de la littérature française*. Paris, s. d. (1938), in-16, xviii-1266 p.

245 *ter*. G. Lanson, *Histoire illustrée de la littérature française*. Paris, 1923, deux vol. in-4°, 888 p., 850 gr. (même texte).

246. J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia*. Paris, 1677, deux vol., in-4°, 1114 p.

247. Laurent de Premierfait, traducteur de Cicéron, *De amicitia*. Cf. B. N. ms. fr. 24283.

248. Laurent de Premierfait, trad. de Cicéron, *De senectute*. B. N. ms. fr. 126, etc.

249. Laurent de Premierfait, trad. de Boccace, *De casibus nobilium virorum et feminarum*. B. N. ms. fr. 127-131, 226-238.

250. Laurent de Premierfait, trad. de Boccace, *Decameron*. B. N. ms. fr. 239, 240.

251. Alma de L. le Duc (Barnard College), *Gontier Col and the French Pre-Renaissance*; dans *The Romanic Review*, t. VII (1916), p. 414-457; t. VIII (1917), p. 145-165, 290-306.

252. Abel Lefranc, *La civilisation intellectuelle en France à l'époque de la Renaissance. La fin du Moyen Age. La Renaissance du XIVe siècle*; dans la *Revue des cours et conférences*; 1er décembre 1910, p. 97-105.

253. Michel le Grand, *Le chapitre cathédral de Langres, son organisation et son fonctionnement de la fin du XIIe siècle au concordat de 1516* (Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France). Paris, 1931, in-8°, xx-233 p.

254. M. Lehnert, éditeur de G. Voigt, **376**, p. i-viii.

255. *Literarisches Centralblatt für Deutschland*, herausg. von Friedrich Zarncke. Leipzig, 1884, in-4°.

256. E. Littré-B. Hauréau, *Raimond Lulle*; dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX. Paris, 1885, in-4°, xliv-633 p., p. 1-386.

257. A. Luchaire, cité par G. Goyau, **122**, p. ix-x.

258. Jean Lydius, *Vita Nicolai de Clemangis*; dans *Nicolai de Clemangis opera omnia*, Lugduni Batavorum, 1613, in-4°, 636 p. + Introd., glossaire et index.

259. Henri-Irénée Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*. Paris, E. de Boccard, 1938, in-8°, xvi-620 p.

260. Marsile de Padoue, *The Defensor pacis*, edited by C. W. Previte-Orton. Cambridge, At the University Press, 1928, in-8°, xlvii-518 p.

261. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I. Paris, 1717, in-fol., Indices + 1856 col.

261 *bis*. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II. Paris, 1717, 1819 col. + Indices.

262. Martène et Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. II. Paris, 1724, in-fol. lix p. + Index + 1550 col. + Index.

263. Mgr. Victor Martin, *Les origines du gallicanisme*. Paris, Bloud et Gay, 1939, in-8°, t. I, 366 p.; t. II, 382 p.

264. Martin de Alpartils, *Chronica actitarum temporibus Domini Benedicti XIII*. Zum erstenmal veröffentlicht von Franz Ehrle S. J., t. I. Einleitung. Text der Chronik, Anhang ungedruckter Aktenstücke. Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte. In Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom herausg. von der Görres-Gesellschaft. XII Band. Paderborn, 1906, in-8°, xlii-616 p.

265. L. de Mas-Latrie, *Trésor de chronologie d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du Moyen Age*. Paris, V. Palmé, 1889, in-fol. vi-2300 col. + 2 pages.

266. Matthiae de Janov dicti Magistri Parisiensis, *Regulae Veteris et novi Testamenti*, primum in lucem edidit Vlastimil Kybal, t. I, *Œniponte*, 1908, in-4°, xxx-348 p.

266 *bis*. Matthiae de Janov, *De abominatione desolationis in loco sancto*; dans *Op.*, t. IV, 1913, in-4°, xxxii-500 p.

Digitized by Google

267. MATTHIEU DE CRACOVIE, *Sermo Quomodo facta est meretrix;* éd. GUSTAV SOMMERFELDT, *Die Adventsrede des Matthäus de Cracovia vor Papst Urban VI im Jahre 1385;* dans *Mittheilungen des Instituts fur Œsterreichische Geschichtsforschung*, t. XXIV (1903), in-8°, VI-688 p., p. 369-388; texte, p. 376-387.

268. MATTHIEU DE CRACOVIE, *Sermo ad clerum Prage factus 1386;* éd. G. SOMMERFELDT, **343**, p. 472-484.

269. MATTHIEU DE CRACOVIE, *Sermo synodalis: Sobrii estote;* éd. G. SOMMERFELDT, **344**, p. 603-615.

270. MATTHIEU DE CRACOVIE, *Sermo ad clerum: Delrectant de vobis;* éd. G. SOMMERFELDT, **346**, p. 605-615.

271. MATTHIEU DE CRACOVIE, *Sermo: Venit iudicare terram;* éd. G. SOMMERFELDT, **347**, p. 615-624.

272. MATTHIEU DE CRACOVIE, *Oratio ad compaciendum miserie sancte matris Ecclesie, pro omni statu concepta per episcopum Matheum Wormaciensem in Polonia doctorem theologie Cracoviensem;* éd. G. SOMMERFELDT, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XLVI (1892), p. 726-728.

273. MATTHIEU DE CRACOVIE, *De squaloribus curiae Romanae;* éd. N. Bryling. Bâle, 1551, cf. *supra*, p. 518, note 3.

274. MATTHIEU DE CRACOVIE, *Speculum aureum de titulis beneficiorum;* dans *Antilogia papæ;* éd. W. WISSENBURG. Bâle, 1555, p. 252-401.

275. ANDRÉ MAUROIS, *Les silences du colonel Bramble*, éd. Férenczi et Fils. Paris, 1931, in-8°, 197 p.

276. JAMES MEARNS, *Early latin Hymnaries. An Index of hymns in hymnaries before 1100.* Cambridge, 1913, in-8°, XX-107 p.

277. AUGUSTE MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie.* T. IV. *Les Valois (1328-1461).* Paris, 1904, in-8°, 354 p.

278. RAOUL MORÇAY, *La Renaissance* (Histoire de la Littérature française publiée sous la direction de J. CALVET), t. I. Paris, J. de Gigord, 1933, in-8°, 550 p.; t. II, 1935, 496 p.

279. L. MORERI, *Le grand dictionnaire historique;* t. VII. Paris; éd. de 1759; cf. p. 516 b, à l'article Meung (Jean de).

280. A. MOROSINI, *Chronique. Extraits relatifs à l'histoire de France, publiés pour la Société de l'histoire de France.* Introduction [manque] et commentaire G. LEFÈVRE-PONTALIS. Texte établi et traduit par L. Dorez. T. I (1396-1413). Paris, 1898, in-8°, 328 p.

281. ADOLPHE MÜNTZ, *Nicolas de Clémanges. Sa vie et ses écrits.* Strasbourg, 1846, in-8°, 99 p. (93 seulement sur le sujet).

282. *Journal de* NICOLAS DE BAYE, Greffier du Parlement de Paris (1400-1417), éd. A. TUETEY, t. II, Paris, 1888, in-8°, CXII-350 p.

283. NICOLAS DE CLAMANGES, *Epistola II;* éd. J. LYDIUS, **258**, p. 6a-10b.

284. — *Epistola X; l. c.*, p. 42a-47b.

285. — *Epistola XVI; l. c.*, p. 60a-61b.

286. — *Epistola XVII; l. c.*, p. 61a-72b.

287. — *Epistola XIX; l. c.*, p. 79a-83b.

288. — *Epistola XXV; l. c.*, p. 92a-93b.

289. — *Epistola XXVII; l. c.*, p. 95a-101b.

290. — *Epistola XXXIII; l. c.*, p. 112a-115b.

291. — *Epistola XXXVII; l. c.*, p. 121a-b.

292. — *Epistola LXXXIX; l. c.*, p. 251a-256b.

293. — *Epistola XC; l. c.*, p. 256a-259b.

294. — *Epistola* Coegit, *ad Clementem VII nomine Universitatis Parisiensis directa;* éd. *supra*, appendice III, p. 630-633.

295. — *Tractatus De ruina et reparatione Ecclesiae (=De corrupto Ecclesiae statu);* éd. A. COVILLE, **44**.

296. *Nouvelle biographie générale*, t. X, col. 644; art. *Clamanges.*

297. FRANCESCO NOVATI, *Compte rendu* d'A. THOMAS, **353**, dans *Giornale storico della letteratura italiana*, t. III (1884), 1er sem., 2e fasc. Roma-Torino-Firenze, p. 264-268.

Digitized by Google

288. Guillaume d'Ockham, *Octo quaestiones super potestate ac dignitate papali.*

289. Guillaume d'Ockham, *Dialogus inter magistrum et discipulum de imperatorum et pontificum potestate;* éd. Goldast, **121**, p. 398-976.

300. C. Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis*, t. III. Leipzig, 1722, in-fol., ix-2760 col.+Index. *Nicolaus de Clemangis*, col. 2321-2325.

301. N. J. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége, et de quelques contrées voisines.* T. II. Louvain, 1768, in-fol., 672 p. à deux col.+tables, p. 262 a-263 b.

302. Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge (XI-XIVe siècle).* Paris, Hachette, s. d. (9e éd. : 1929), in-16, xx-352 p.

303. Paulin Paris, *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi*, t. V. Paris, 1842, in-8°, 511 p.

304. Jean Petit, *Complainte de l'Église.* Ms. B. N. fr. 12470, fol. 1-5r°.

305. L. Petit de Julleville, reporté par S. R., *Jean de Montreuil;* dans la *Revue des cours et conférences*, 21 mai 1896, p. 440-447.

306. L. Petit de Julleville, reporté par F. R., *La querelle à propos du « Roman de la Rose » au XVe siècle;* dans la *Revue des cours et conférences;* 4 juin 1896, p. 540-547.

307. L. Petit de Julleville, *La Renaissance;* dans *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900;* t. III, *XVIe siècle.* Paris, A. Colin, 1897, ln-8°, 814 p., p. 1-28.

308. Pétrarque, *De remediis utriusque fortunae;* éd. de 1581, p. 1-222.

308 *bis*. — *De rebus familiaribus Epist. VI, 3* ; éd. de Bâle, p. 662.

308 *ter*. — *De avaritia vitanda eiusque magistris atque instrumentis fugiendis Oratio;* éd. de Bâle, p. 547-555.

308. Pétrarque, *De sui ipsius et multorum ignorantia;* éd. Capelli, **25**.

308 *bis*. — *De sui ipsius et multorum ignorantia;* éd. Sebastien Henricpetri. Bâle, 1581, p. 1036-1059.

310. Pétrarque, *Contra medicum Invectivarum libri IV*, éd. de Bâle, p. 1087-1117.

311. Pétrarque, *De vita solitaria;* éd. de Bâle, p. 226-292.

312. Arthur Piaget, *Chronologie des Epistres sur le roman de la Rose;* dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris le 29 décembre 1890.* Paris, 1891, in-8°, 552 p., p. 113-120.

313. Arthur Piaget, *La cour amoureuse dite de Charles VI;* dans *Romania*, t. XX (1891), p. 417-454.

314. Pierre d'Ailly, *Quaestio in suis Vesperiis, Utrum Petri Ecclesia Lege reguletur*, dans Gerson, *Opera*, t. I, col. 662-671.

315. Pierre d'Ailly, *Quaestio de resumpta, Utrum Petri Ecclesia Rege gubernetur, Lege reguletur, Fide confirmetur, Jure dominetur, l. c.*, c. 672A-693B.

316. Pierre d'Ailly, *De reformatione Ecclesiae in concilio Constanciensi;* éd. de Bâle, 1551, cf. *supra*, p. 518, note 3.

317. Pierre d'Ailly, *Epistola I ad Summum pontificem Joannem XXIII ;* dans Gerson, *Opera*, t. II, col. 876A-882A.

318. Marie-Josèphe Pinet, *Christine de Pisan (1364-1430). Étude biographique et littéraire.* Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon. Paris, Champion, 1927, in-8°, xxiv-463 p.

319. S.-Puig y Puig, *Pedro de Luna, ultimo papa de Aviñon (1387-1430).* Barcelona, 1920, gr. in-8°, 632 p.

320. Gaston Raynaud, *Comple rendu d'*A. Thomas, **353**, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV (1884), p. 370-372.

321. Religieux de Saint-Denys, *Chronica Karoli sexti*, éd. L. Bellaguet (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), t. II. Paris, 1840, in-4°, 792 p.

322. Religieux de Saint-Denys, *Chronica*, t. III, 1841, 776 p.

323. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)* (Bibliothèque de l'Institut de Florence, Université de Grenoble, 1re série, t. VI). Paris, H. Champion, 1916, in-8°, xlviii-739 p.

Digitized by Google

324. A. Renaudet, *La fin du moyen âge*, 1re partie, ch. X ; dans *Peuples et civilisations*, t. VII[1]. Paris, Alcan, 1931, p. 249-288.

325. *Rex pacificus ;* cf. V. Martin, **263**, t. I, p. 224, et J. Rivière, **328**, p. 135.

326. E. Richer, *Ioannis Gersonii doctoris et cancellarii parisiensis opera*. T. I. Paris, 1606, in-fol. LX p. +934 col.

327. E. Richer, *op. cit.*, t. IV. Paris, 1606, in-fol., IV p.+982 col.+Index.

328. Jean Rivière, *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel. Étude de théologie positive* (Spicilegium sacrum Lovaniense. Études et documents, fasc. 8). Louvain-Paris, 1926, in-8°, XIV-500 p.

329. *Romania*, t. XIII, 1884, *Chronique* anonyme annonçant A. Thomas, **353**, p. 484.

330. L'abbé Roussel, *Le diocèse de Langres. Histoire et statistique*. T. IV. Langres, 1879, gr. in-8°, 373 p. à deux col.

331. Jan van Ruysbroeck-Willelm Jordaens, *De ornatu spiritualium nuptiarum*. Ms. Bibliothèque royale de Bruxelles n° 2384, fol. 59-159.

332. R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV. Nuove ricerche col riassunto filologico dei due volumi* (Biblioteca storica del rinascimento, diretta da F. P. Luiso). T. II. In Firenze, 1914, in-8°, VIII-274 p.

333. L. Salembier, *Petrus de Alliaco*. Thesis ad magisterium in sacra theologia. Lille, 1886, in-8°, XLIX-392 p.

334. L. Salembier, *Le Grand Schisme d'Occident* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique). Paris, 1900, in-12, XII-430 p.

335. L. Salembier, *Pierre d'Ailly ;* dans le *DTC*, t. I (1902), col. 642-654.

336. L. Salembier, *Gerson ;* dans le *DTC ;* t. VI (1914), col. 1313-1330.

337. L. Salembier, *Schisme d'Occident ;* dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, t. IV (1928), col. 1228-1241.

338. Karl Friedrich Schmid, *Jean de Montreuil als Kirchenpolitiker, Staatsmann und Humanist*. Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Philosophischen Doktorwürde. Freiburg im Breisgau, 1904, in-4°, 39 p.

339. C. Schmidt-Bess, *Clémanges*, dans *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, t. IV[3]. Leipzig, 1898, in-8°, 812 p. ; p. 138-142.

340. Schmitz, *Zu Matthäus von Krakau ;* dans *Römische Quartalschrift*, t. VIII (1894), p. 502-505.

341. J. B. Schwab, *Johannes Gerson Professor der Theologie und Kanzler der Universität Paris, eine Monographie*. Würzburg, 1858, in-8°, XVI-808 p.

341 *bis*. Franco Simone, *Guillaume Fichet retore ed Umanista*. Memoria presentata dal Socio Nazionale Ferdinando Neri nell'adunanza dell' 8 giugno 1938-XVI. Estrato dalle Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino, serie 2a, tomo 69, Parte II (1937-1939), in-4°, 42 p.

342. S. Solente, *A propos d'un livre récent sur Christine de Pisan ;* dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VIII (1929), p. 350-359.

343. Gustav Sommerfeldt, *Zu des Matthäus de Cracovias kanzelrednerischen Schriften*, I ; dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXII (1901). Gotha, in-8°, VIII-652 p., p. 472-484.

344. G. Sommerfeldt, *op. cit.*, II, *l. c.*, t. XXIII (1902), in-8°, VIII-636 p., p. 595-615.

345. G. Sommerfeldt, *Ueber den Verfasser und die Entstehungszeit der Traktate* De squaloribus curiae romanae *und* Speculum aureum de titulis beneficiorum ; dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. LVII (1903), in-8°, XII-898 p., p. 417-433.

346. G. Sommerfeldt, *Zu des Matthäus de Cracovias kanzelrednerischen Schriften*, III ; *l. c.*, **344**, t. XXV (1904), in-8°, VI-636 p., p. 604-615.

347. G. Sommerfeldt, *op. cit.*, IV, *l. c.*, t. XXV, p. 615-625.

348. Theodor Sommerlad, *Matthaeus von Krakau*. Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde. Halle, 1891, in-8°, 102 p.

349. Hermann Suchier-Adolf Birch-Hirschfeld, *Geschichte der Französischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*. Leipzig und Wien, 1900, in-4°, XII, 733 p.

Digitized by Google

350. MARCEL THIBAULT, *Isabeau de Bavière, Reine de France. La jeunesse (1370-1405)*. Paris, Perrin, 1903, in-8°, IV-448 p.

351. THIERRY DE NIEM, *De modis uniendi ac reformandi Ecclesiam in concilio universali;* dans GERSON, *Opera*, éd. E. DU PIN, t. II, col. 161-201B.

352. ANTOINE THOMAS, *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*. Thèse. Paris, E. Thorin, 1883, in-8°, 179 p.

353. ANTOINE THOMAS, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*. Thèse complémentaire. Paris, 1883, in-8°, VIII-114 p.

354. ANTOINE THOMAS, *La patrie de Jean de Montreuil;* dans *La Correspondance historique et archéologique*, t. IV (1897, 25 décembre), in-8°, 384 p., H. Champion, Paris, p. 368-369.

355. ANTOINE THOMAS, *Le nom et la famille de Jehan de Monstereul;* dans *Romania*, t. XXXVII (1908), p. 594-602.

356. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Summa theologica*.

357. SAINT THOMAS D'AQUIN, *In decem libros Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum;* éd. A. M. Pirotta. Turin, 1934.

358. RAIMOND THOMASSY, *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites*. Paris, 1838, in-8°, 199 p.

359. LOUIS THUASNE, *Le Roman de la Rose* (Les grands événements littéraires). Paris, Malfère, 1929, in-8°, 161 p.

360. GIUSEPPE TOFFANIN, *Storia dell'Umanesimo*. Napoli, s. d. (préface : 1933), in-8°, IV-339.

361. UNIVERSITÉ DE PARIS, *Epistola ad Benedictum XIII* (1er octobre 1403) ; dans H. DENIFLE, **54**, p. 58-59.

362. UNIVERSITÉ DE PARIS, *Epistola ad suos nuncios apud Benedictum XIII* (oct.-nov. 1403) ; dans H. DENIFLE, **54**, p. 59-60.

363. D. VALBUSA, traducteur et annotateur de G. VOIGT, **373** ; cf. **375**.

364. NOËL VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I. Paris, 1896, in-8°, XXX-408 p.

365. N. VALOIS, *op. cit.*, t. II, 1896, 516 p.

366. N. VALOIS, *op. cit.*, t. III, 1901, XXIV-632 p.

367. N. VALOIS, *op. cit.*, t. IV, 1902. 610 p.

368. Mgr. E. VANSTEENBERGHE, *Nicolas de Clamanges;* dans le *DTC*, t. XI (1931), col. 597-600.

369. E. VANSTEENBERGHE, *Gerson à Bruges;* dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXXI (1935, janvier), p. 5-52.

370. E. VANSTEENBERGHE, *Un traité inconnu de Gerson « Sur la doctrine de Raymond Lulle »* ; dans la *Revue des Sciences religieuses* d'octobre 1936, tiré à part, in-8°, 33 p.

371. A. VOGT, *Adimari (Alemanus de);* dans le *DHGE*, t. I (1912), col. 565-566.

372. GEORG VOIGT, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus*. Berlin, 1859, in-8°, XII-486 p.

373. G. VOIGT, *op. cit.*, 2e éd., deux vol. T. I. Berlin, 1880, in-8°, XII-595 p ; t II, Berlin, 1881, VIII-547 p.

374. G. VOIGT, *Compte rendu* d'A. THOMAS, **353**, dans *Deutsches Litteraturzeitung*, t. V, Berlin, 7 juin 1884, col. 829-830.

375. GIORGIO VOIGT, *Il risorgimento dell'Antichità classica ovvero il primo secolo dell'Umanismo*. Traduzione italiana con prefazione e note del professore D. Valbusa arrichita di aggiunte e correzioni inedite dell'autore. T. I. In Firenze, 1888, in-8°. XII-594 p. ; t. II, 1890, 502 p.

376 G. VOIGT, *Die Wiederbelebung....*, dritte Auflage, besorgt von Max Lehnerdt. Berlin, 1893, t. I, in-8°, XVI-591 p., t. II, VIII-543 p.

377. CHARLES-FREDERICK WARD, *The Epistles on the Roman of the Rose and other documents in the debate, a dissertation* (The University of Chicago), s. l., 1911, in-8°, 117 p.

378. M. WILMOTTE, *Jean de Montreuil;* dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XV (1899), col. 211-218.

Digitized by Google

379. JOHANNIS WYCLIF, *Tractatus de Ecclesia*, now first edited from the manuscripts with critical and historical notes by Dr. JOHANN LOSERTH. London, 1886, in-8°, XXXII-600 p.

380. JOHANNIS WYCLIF, *Sermones*, now first edited..., t. I, *Super evangelia dominicalia*. London, 1887, in-8°, XLVI-418 p.

P.-S. — L'important ouvrage de M. A. COVILLE, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*. Paris, E. Droz, 1941, in-8°, 580 p., 1 gr. hors-texte, ne m'est parvenu qu'après l'achèvement de ce volume. On y trouvera, p. 196-206, des renseignements complémentaires sur « Jean Muret, secrétaire pontifical ». Les données nouvelles mises en œuvre par M. Coville, en particulier le fait qu'« on le trouve comme témoin aux actes passés par l'évêque [du Mans] depuis le 1er février 1399 jusqu'au 14 novembre 1410 », l'invitent à maintenir l'opinion que j'ai discutée plus haut (p. 523-524) et à écrire, p. 205 : « Il semble donc que c'est en 1398 ou 1399, que Jean Muret vint s'installer au chapitre du Mans ». Peut-être, mais les lettres *Altitudinem tuam, Non scribes, Vidi epistolam* et *Non vacat?* Une solution de compromis pourrait bien être la meilleure : pourquoi, dans la première partie de cette période de dix ans, Jean Muret n'aurait-il pas résidé alternativement au Mans et en Avignon? On le voit une fois de plus : l'histoire de toute cette époque est à peine ébauchée.

MANUSCRITS CITÉS

PARIS, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
Fonds latin

N° 1463, 39r°-40v° : p. 380[1].
3125, fol. 35r° : 556[1].
3127 : 525, 627. — Fol. 49r°b : 526[8].
3128 : 525, 627. — Fol. 78v°a-b : 526[8].
3129 : 628.
3130 : 628.
3131 : 628.
3132 : 628.
3132 A : 628, 629. — Fol. 10v°-11v° : 627.
3546 : 628.
3625 : 628.
8757 : 628.
9789, fol. 89v° : 360[1].
13060 : 628. — Fol. 163v°b-165r°a : 629.
13061 : 525, 627. — Fol. 46r° : 526[8].
13062 : 28, 29, 33, 33[3], 34, 38, 47, 86, 162, 162[1], 174, 181, 188[3], 212, 213, 213[4], 214, 214[2], 216, 223, 226, 232, 244, 262, 271[1], 275, 280, 283[5], 293, 303, 319, 328, 330[4], 350, 514, 539, 551, 559, 591. — Fol. 2v°-16v° : 617. 16v°-53r° : 618. 53r°-89r° : 619. 89v°-

Digitized by Google

133v° : 620. 133v°-164v° : 621. Cf. 621-622, 639-641. — Fol. 2v° : 72[2]. 3r°-v° : *329*. 4r° : 328[2]. *329*, 331[1-2], 338[4]. 4r°-v° : *329*. 7r° : 72[2]. 7r°-v° : *329*. 7v° : 72[2]. 10r° : 174[1], 310[2]. 10v°-11r° : 330[1]. 11v°-13r° : 174[4]. 13r°-14v° : 326[1-2], 328[2], 564[4]. 15v° : 33[2]. 15v°-16r° : 328[2]. 16r° : 33[2], 187[1]. 17r°-18r° : *329*, 337[1]. 20v° : 346[1]. 21r° : 60[1], 185[4]. 21r°-v° : 186[2]. 21v°-22r° : 188[1]. 22r° : *329*. 22v°-23r° : 428[2]. 23r° : 429[2]. 23v°-24r° : 58[2]. 24r° : 33[2]. 24v° : 313[2]. 30v° : 215, 602[1]. 30v°-31r° : 318[5]. 31r° : 287[1]. 32r° : 33[2]. 33r° : 33[2]. 38r° : 215, 287[1], 602[1]. 38r°-v° : 63-64. 38v° : 26, 33[2], 44, 45. 38v°-39r° : 540[10]. 39v° : 409[2]. 39v°-40v° : 330[2]. 40r° : 409[1]. 42r° : *329*, 333[1]. 42v°-43r° : 381[4]. 43r° : 398[2], 399[4]. 43r°-v° : 403[4]. 43v°-44r° : 411[4]. 44r° : 414[2]. 44r°-v° : 415[2]. 44v°-45v° : 443[5]. 45v°-46r° : 504[14]. 46r°-v° : 506[2]. 46v°-47r° : 515[1]. 49r°-v° : *329*, 338[1]. 49v°-50r° : *329*. 50r° : 33[2], 50v° : 33[2]. 51r° : *329*, 336[4]. 51v°-52r° : *329*. 52r°-v° : *329*. 52v° : 303[1], *329*, 338[2]. 54r° : 33[2]. 54v° : 33[2]. 56v° : 161[3], 311[3], *329*. 57r° : 33[2], 60[2]. 58r° : *329*. 58r°-v° : 328[2]. 58v°-59r° : 328[2]. 59r° : 33[2]. 60r°-v° : *329*. 60v° : 33[2]. 62r° : 166[1]. 62r°-v° : 161[2]. 63r° : 33[2]. 64r° : 33[2]. 64r°-65r° : 307[2]. 65r°-v° : *329*, 332[2]. 65v°-66r° : *329*. 67v° : 33[2], 126, 127, 127[1], 128[1], 147[1], *329*, 333[2]. 69r° : 33[2]. 70r° : 33[2]. 70v° : 33[2]. 71r° : 33[2]. 72r° : 33[2]. 73r° : 33[2]. 74r° : 33[2]. 75r° : 33[2]. 77r° : 33[2]. 77v° : 33[2], 328[2]. 79r° : 33[2]. 80r° : 33[2]. 82v° : *329*, 336[2]. 84v°-85r° : 153[15]. 85r°-v° : *329*. 85v° : 135[4]. 86v° : 215, *329*, 602[1]. 86v°-87r° : 319[2]. 87r° : 287[1]. 87r°-v° : 38, 154[13]. 89v° : 174[2]. 89v°-90r° : 312[1], *329*. 93v°-94v° : 607[1]. 96r° : 33[2]. 96v°-97v° : *329*. 99v°-100v° : *329*. 104v° : 33[2]. 106r°-v° : *329*. 106v°-107r° : *329*. 107v° : 145[2], 147[2], 174[4]. 107v°-108v° : 163[4]. 108r° : 311[2]. 109r° : 215, 287[1], 299[1], *329*, 602[1]. 109r°-110r° : *329*. 109v° : 331[4]. 110r° : 33[2], 331[4-5]; 111v°-119v° : 318[2]. 116r° : 33[2]. 117v° : 33[2]. 119r° : 33[2]. 124r° : 283[5]. 125r° : 33[2], 311[4], 565[1]. 128v°-129v° : 592[2]. 131r°-135r° : 344[1]. 133v° : 344[1]. 134r° : 344[1]. 134v°-135r° : 343[4]. 135r° : 341[1], 344[1], 346[2]. 138r° : *329*, 332[2]. 138v° : 311[4]. 153r° : 73[7]. 154r° : 304[2]. 157r° : 215, 216, 275, 278, 279[2], 281, 319, 602[1]. 157r°-164 : 280-281, 281[1], 328[2].

15899, fol. 146v° : 474[1].

18129 : 626. Fol. 9v°-10v° : 628.

Nouv. acq. lat. 1793, fol. 183v°-184r° : 623-624.

Fonds français

N° *126* : 642.

127-131 : 642.

226-238 : 642.

239-240 : 642.

604 : 84, 196. — Fol. 112 : 85[1].

835 : 99, 101. — Fol. 94a : 101[2].

1563 : 87[2], 101. — Fol. 191v°a : 101[2]. 199r°b : 87[2]. 199r°b-202v° : 138[1].

12470 : fol. 1-5r° : 644.

24283 : 642.

PARIS, BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

Ms. n. 216 (2) : 250[1].

GRENOBLE, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

988, fol. 94v°-95v° : 460[2], 639.

LANGRES, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

54 : *207*.

MONTPELLIER, BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

87 : 627.

Digitized by Google

TROYES BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1497: 627.

BRUXELLES BIBLIOTHÈQUE ROYALE

2384, fol. 59-159 : 645.

FLORENCE, BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

Cod. Riccardianus 443: 281. Fol. 4r° : 281[1].

LONDRES, BRITISH MUSEUM

Harl. 4431: 99, 101.

ROME, BIBLIOTHÈQUE VATICANE

Regin. 332: 293. Fol. 1-71 : 213, 213[4].

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Le romain est employé pour les noms qui se trouvent dans le texte. Lorsqu'il s'agit d'un nom cité en note, un exposant indique le numéro d'ordre de cette note. L'italique est réservé aux cas où le nom est situé dans la dernière partie d'une note qui se prolonge au delà de la page où elle commence.

A

Aaron, 411, 412[1].
Abélard (Pierre), 21[1], 269[2], 639.
Achery (Luc d'), 625, 625[2], 626[1], 627[2-3].
Adam de Baudribosc, 264[1].
Adimari (Alemanus de, cardinal de Florence), 290 et n. 2-3, 292 et n. I, 293-295, 297, 299, 300, 325, 330 et n. 4, 334, 335, 337, 551.
Agésilas, 505[14], 559.
Ailly (Pierre d') : voir Pierre (d'Ailly).
Alcan, 633.
Alcibiade, 605[1].
Alexandre le Grand, 506 et n. 6, 605[1].
Alexandre V (cf. Pierre de Candie), 72, 213[4], *329*, 389 397[1], 617, 621, 637, 638.
Alexis, 343 et n. 5.
Almaris (Jean, Ademare), 439[1].
Amann (E.), 518[2-3], 519[1], 520, 521[1,5], 635.
Ambrogio de' Migli, 12[3], 26, 150 et n. 1, 607[1].
Ambroise (Saint), 236.
André (Saint), 205[3].
Antée, 374, 376.
Antiphon, 588[1].
Aratus, 57[1].
Arétin (Léonard), 234.
Aristote, 62, 68, 475, 476, 485 et n. 2, 510 et n. 1, 555, 556, 644.
Arnauld (A.), 472.
Arnobe, 288.
Asconius, 63.
Augustin (Saint), 69, 154, 236, 395, 555 et n. 1, 597[1], 599[1], 640.
Aulu-Gelle, 63.
Avianus, 409[2].

B

Baix (F.), 195[1], 431[1-2], 573[2], 635.
Balzac (Guez de), 249.
Barberino (Francesco da), 245[2], 646.
Baudry (Léon), 466 et n. 4., 467[2], 481[1], 485[1-2], 635.
Bayle (Gustave), 191[1], 192 et n. 1, 635.
Beck (F.), 197[1].
Bédier (Joseph), 91[4], 637.
Bellaguet (L.), 644.
Bellarmin (Saint Robert), 478.
Benoit XIII (cf. Pierre de Luna), 26, 44, 49, 50, 66, 68[2], 69-71 et n. 4, 76, 79, 184, 188[2], 189-192, 193[2], 194 et n. 2, 195 et n. 1, 196, 197 et n. 3, 198 et n. 2, 199, 200[1], 202, 203 et n. 1, 205, 206[1], 213[4], 283 et n. 4, 284 et n. 1, 287, 337, 349, 351-353 et n. 1, 4, *354*, 354[2], 355 et n. 1, 356[4-5], 357, *357* et n. 1, 358 et n. 1-2, 359 et n. 5, 360 et n. 1, 361, 362, 364-369 et n. 5, 370-376 et n. 3, 378 et n. 1-3, 382 et n. 2-3, 385 et n. 3, 386, 387[2], 388-393 et n. 1, 394, 395, 397,

Digitized by Google

398, 399[2], 400, 403-406, 408-410, 410[1], 411, 412 et n. 1, 413, 414[3-4], 415, 417, 418 et n. 3-5, 419 et n. 1, 420[5], 421, 422 et n. 1, 3, 423-426, 428 et n. 1, 429, 430, 431[1], 433-439, 444, 455, 460[3], 468, 482, 483, 490, 491, 493, 495-499 et n. 1, 500, 501, 503, 505[10], 506 et n. 3, 507-513, 516, 522, 523, 526 et n. 8, 527, 528, 530, 532, 537, 538, 543, 556[3], 557, 558, 564, 565 et n. 5, 566-568, 569[3], 570, 573 et n. 2, 4, 575, 579, 581-584, 587, 604, 614, 618, 623, 635, 636, 637, 640, 644.

Bernard (Saint), 69, 71, 381 et n. 7, 393[1], 577, 578[1], 635.

Bersuire (ou Bercheur, Pierre), 14[4], 230, 233 et n. 4.

Bertrand (Juliette), 346[1], 635.

Bess (B.), 192 et n. 3, 354 et n. 4, 359[4], *360*, 568, 570, 572, 573, 635.

Birch-Hirschfeld (A.), 14[1], 645.

Blanchart (Jean), 332[3].

Blandes (de Blandeyo, Fulcon de), 439[1].

Blau (Pierre), 460[2].

Bloud, 642.

Boccace, 166[3], 234, 252, 642.

Boccard (E. de), 642.

Boèce, 442[6], 563[11], 635.

Boileau, 330.

Boniface VIII, 460.

Boniface IX, 402[4], 424, 565, 569[3].

Bonnechose (Émile de), 470, 472 et n. 1-3, 473, 635.

Bonnerot (Jean), 250[1].

Bornecque (H.), 76[3], 635.

Bossuat (R.), 273[1], 635.

Bossuet (J.-B.), 249, 472, 482[2], 635.

Bouasse (Henri), 227[1], 228[1-3], 636.

Boucicaut (Maréchal), 40[1], 97 et n. 6, 156, 524.

Bouix (D.), 469 et n. 4-5, 470[1-2], 472, 473 et n. 1-2, 474, 636.

Bourret (J.-Ernest, Cardinal), 605[1], 636.

Brunel (Clovis), 13[1], 636.

Brutus, 63[1], 67, 505.

Bryling (Nicolas), *519*, 643.

Budé (Guillaume), 14[2], 76[3], 269[3], 578[2], 609[1], 635-637.

Buisson (Dr Émile), 7, 22.

Burnet, 482[3].

Bijvanck (W. G. C.), 122 et n. 1.

O

Calvet (Mgr Jean), 643.

Camille, 41.

Campbell (P.-G. C.), 183[2], 636.

Capelli, 73[5], 162[2], 436[1], 636, 644.

Carrière (Zéphirin), 636.

Castrucci, 201, 636.

Catilina, 505[10].

Caton, 26, 49, 50, 69[4], 605[1].

Catulle, 578[3].

Cécilius, 576.

Célestin V (Saint), 389.

César (Jules), 67, 68, 243, 411, 412[1], 505 et n. 10, 509.

Chalant (Antoine de, Cardinal), 72, 213[4], *329*, 330, 331 et n. 11, 336, 337, 425[3], 551, 618, 621.

Champion (H.), 636, 637, 641, 644, 646.

Charlemagne, 239, 244.

Charles V, 183[3], 233, 239, 480[1].

Charles VI, 13, 15, 192, 213[3-4], 216, 230, 233, 239-241, 243, 252, 271[1], 278, *329*, 331, 341, 353 et n. 3-5, *354*, 355[1-3], 366, 368, 369 et n. 5, 370-372, 377, 382 et n. 3, 388[1], 393, 398[3], 428, 435, 444[1], 564 et n. 7, 617, 621, 626, 627, 628[3], 630, 636, 644.

Charles d'Albret, 40[1], 156.

Chartier (Alain), 166, 249.

Chastelain (Adam), 197, 198 et n. 2.

Chatelain (Émile), 13[5], 59[4], 637.

Chauvelin, 162[1].

Chenu (J.), *77*, 409[3], 441[1], 504[11].

Chevalier (Ulysse), 70[3], 193 et n. 5, 262[1], 264[4], 636.

Chiquoti (Henri), 439[1].

Chrémès, 506[1].

Christine de Pisan, 9, 15, 16 et n. 1, 21, 27, 40 et n. 1, 83-87 et n. 2, 88-90 et n. 1, 91, 92 et n. 1, 93 et n. 1, 3, 94, 95 et n. 1, 96 et n. 1-2, 97 et n. 1, 3, 6, 98 et n. 2, 99 et n. 4, 6, 7, 100 et n. 1, 101 et n. 1, 102 et n. 1, 103-105 et n. 1, 106 et n. 2, 107-109, 113, 114 et n. 1-2, 115 et n. 5-6, 116, 119[1], 125, 126, 129-134 et n. 1, 135-137 et n. 6, 138 et n. 1, 141-144 et n. 3, 145, 146 et n. 1, 147, 148 et n. 2, 149 et

Digitized by Google

n. 1-2, 150, 156-158, 161[3], 162 et n. 2, 164, 165, 168 et n. 1, 169, 170, 172[3], 173, 177[1], 183[3], 196, 197[1], 226[1], 234, 249, 261, 269[1], 636, 641, 644-646.

Chrysostome (Saint Jean), 166.

Cicéron, 15, 26, 44, 51, 55-57, 61-63 et n. 2, 64, *64*, 65, 67, 69, 75, 76 et n. 2, 77, 78, 80, 162 et n. 2, 166[3], 185[4], 242, 243, 249, 261, *267*, 279, 286, 302, *329*, 340, 341, 345, 366, 379, 402[3], 413 et n. 2, 505 et n. 6, 8, 509, 537[1], 562 et n. 3, 563 et n. 7, 576, 592 et n. 2-3, 595, 597. 600, 601, 604-606 et n. 1, 607[1], 616, 635, 636, 642.

Circé, 492[1].

Clantier (Barthélemy), 416[1], 638.

Clément VII, 383, 419[3], 431[3], 480[1], 541, 625-627, 628[3], 629, 633, 643.

Claudien, 318 et note 6.

Clet (Saint), 458.

Cluentius, 63[1].

Cohen (Gustave), 14 et n. 3, 91 et n. 3, 268 et n. 2, 636.

Col (Gontier), 12[2-3], 14[4-6], 15, 25 et n. 1, 26 et n. 1-2, 32, 33 et n. 1-2, 34, 35, 39, 44, 51, 52, 59 et n. 1, 5, 60 et n. 2, 61, 64[1], 74[1], 83 et n. 1, 86[1], 88, 91[1], 93[1], 96, 97 et n. 3-4, 99 et n. 4, 100[1], 103, 108[1], 109[3], 112[3], 116[3], 117[1], 121[1-3], 125, 126 et n. 1, 127, 133, 138, 139, 143, 145, 150 et n. 1, 151, 152, 153[14], 156[1], 158, 159[1], 161[3], 162 et n. 2, 164, 165, 166[3,4], 170-172 et n. 2, 173, 174 et n. 5, 175 et n. 1, 176, 177 et n. 1, 178-181, 184[1], 186, 187, 188[3], 189[1], 193, 196 et n. 1, 201 et n. 2, 202-204, 205[3], 206[1], 207, *207*, 213[4], 224[1], 229[3], 234, 236, 256[1], 269 et n. 2, 3, 270, 271[1], 272, 273 et n. 1, 287, 296[1], 305 et n. 1, 309, 310, 312, *312*, 315, 318[4], 323, 324, 328[3], 340, 380[1], 486[1], 523[1], 524, 546, 548[4], 607[1], 613 et n. 1, 618-622, 635, 636, 642.

Col (Pierre), 9, 14[7-8], 25 et n. 1, 26 et n. 1-2, 32, 33 et n. 1-2, 34, 35, 39, 44, 51, 59[1], 64[1], 67, 74[1], 83 et n. 1, 86[1], 87 et n. 2, 88, 90 et n. 1, 93 et n. 1, 3, 94, 95 et n. 1, 96 et n. 1-7, 97 et n. 1, 5, 98[3], 99 et n. 7, 100, 101 et n. 1, 102-105 et n. 1, 106 et n. 2-5, 107 et n. 1, 108 et n. 1, 109 et n. 1-2, 110 et n. 1, 111[1], 112 et n. 1-2, 113 et n. 1, 114 et n. 1, 116[3], 117[1], 118 et n. 2, 119 et n. 2-5, 121[1-3], 124 et n. 3-5, 125, 126 et n. 1, 127, 133, 134, 136, 137 et n. 1, 4-6, 138 et n. 1, 139, 148, 149 et n. 2, 150[1], 156[1], 158, 162[3], 166[3,4], 168 169[1], 171, 174. 175 179-181, 184[1], 186, 187, 188[3], 189[1], 193, 196[1], 205[3], 206[1], 207, *207*, 224[1], 226 et n. 1, 256[1], 269[3], 270, 271[1], 272, 273 et n. 1, 296[1], 305[1], 486[1], 488, 523[1], 524, 548[4], 549, 550, 607[1], 613[1], 635, 636, 638.

Colin (Armand), 644.

Colomb (Simon), 460[3].

Combes (André), 120[1], 284[3], 442[4], 480[3], 636.

Connolly (J.-L.), 17 et n. 2-4, 18 et n. 1, 19 et n. 1-3, 20, 29[3], 355 et n. 2, 356 et n. 1-5, 357 et n. 1-2, 358 et n. 1-2, 360, 361 et n. 1-2, 362, 363 et n. 1, 397[1], 605[1], 636.

Conrad de Gelnhausen, 357 et n. 2, 466[3], 511 et n. 1, 636.

Constantin (Empereur), 399[3].

Coppet (E. F.), 563[3].

Corydon, 343 et n. 5.

Courbaud (Ed.), 63[1], 636.

Courtecuisse (Breviscoxae, Jean), 234, 284, 341, 359[4], 422[1], 507[1], 581, 607[1], 639.

Coville (Alfred), 14 et n. 8, 15, 20 et n. 1-3, 21-23, 25 et n. 1-2, 26[1-3], 27 et n. 1-2, 28 et n. 1, 29 et n. 3, 30-32 et n. 2, 33 et n. 1-2, 34-40 et n. 1, 41 et n. 3, 42-58 et n. 2, 59[1-3], 60, 62-64 et n. 1, 69, 70, 74 et n. 1, 77-79, 81-83 et n. 1-2, 84 et n. 2, 3, 85 et n. 2, 86 et n. 1, 87, 89, 90, 92, 93 et n. 1, 94, 97, 104, 105, 108 et n. 1, 109 et n. 2, 110, 112[3], 116 et n. 2, 117[1], 121 et n. 1-3, 124[1-3], 125, 126 et n. 1-2, 127 et n. 2, 128 et n. 2, 129, 132, 133 et n. 2-3, 135, 136, 138, 141-145, 150[1], 152, 155, 156 et n. 1, 157-160, 162[3], 165, 166 et n. 2, 4-5, 168, 170-172 et n. 2, 173 et n. 1-3, 174 et n. 1, 5, 175 et n. 2-3, 176, 177 et n. 1, 178-182 et n. 2, 183 et n. 3, 184 et n. 1, 185 et n. 1-2, 186 et n. 2, 187, 188 et n. 2, 189 et n. 1-3, 190 et n. 1-2, 4, 191 et n. 1-2, 192-196 et n. 1, 197, 205[2-3],

Digitized by Google

206[1], 207, *207*, 210, 219, 223, 224[1], 225, 237, 243[3], 256[1], 260, 265, 269[3], 270 et n. 1, 271[1], 272, 273 et n. 1, 285, 296[1], 305 et n. 1, 306, 307 et n. 2, 308, 309, 315, 316, 325, 339, 340, 379, 398, 440, 444[1], 446, 459[3], 483, 486[1], 501, 522, 523, 523[1-2], 524[2], 527, 531, 541[2], 548 et n. 4, 549, 550, 568[2], 588[1], 589, 600, 607[1], 612, 613 et n. 1, 614, 619, 627 et n. 6, 628[1], 635, 636, 643, 647.

Crassus (L. Licinius), 26, 44, 55-57, 62-64, 80.

Crassus (M. Licinius), 631.

Crassus (P. Licinius), 631.

Crassus (P. Licinius *ille vetus*), 631.

Crassus (P. Licinius *Dives Mucianus*), 631.

Crouslé (Léon), 239, 247 et n. 1, 248 et n. 1-2, 249 et n. 1, 257, 636, 637.

Cyrus, 6051.

D

Damœtas, 1537.

Daniel, 3743.

Darmesteter (Arsène), 239, 241 et n. 1, 242-244 et n. 2, 4, 245, 246, 248, 2501, 637.

David, 119, 6051.

Delaruelle (Louis), 14 et n. 2, 17, 64, 269 et n. 2-3, 270 et n. 2, 285, 3451, 637.

Delisle (Léopold), 239, 6242.

Démas, 506 et n. 6.

Démosthène, 26, 44, 55-57, 62, 64, 80.

Denifle (Henri), 13 et n. 5, 372, 594, 1942,4, 1973, 2042-3, 264 et n. 1, 2834, 2843, 4101,2, 4312, 4345-6, 4392, 4801, 625 et n. 4, 629, 635, 637, 646.

Denys l'Aréopagite, 477.

Denys Caton, 4093, 4954, 50411,14, 509.

Deschamps (Eustache), 166, 2261, 637.

Diefenbach (L.), 2822, 637.

Doizé (Jules), 637.

Donat, 3101.

Dorez (L.), 643.

Doublet (E.), 639.

Droz (E.), 636, 647.

Dubois (Pierre), 4601.

Du Boulay (C. E.), 353 et n. 3-5, 354 et n. 3, 5, 3551, 3595, 369, 5215, 541, 625 et n. 3, 626 et n. 3, 637.

Du Cange, 55 et n. 1, 282, 314 et n. 1, 315, 5971,8, 637.

Duchesne (Mgr L.), 2461.

Dünker (H.), 9.

Du Pin (L. Ellies), 19, 682, 1031, 105, 1911-2, 192 et n. 2, 2831, 3531,2, 3595, *360*, 3794, 3942, 4441, 454 et n. 1, 461, 462, 4741, 5693, 637-639, 641, 646.

Durand (U.), 12, 28, 66, 180, 2053, 2122, 2212, 280, 636, 642.

E

Ehrle (Franz, Cardinal), 429, 4802, 637, 642.

Élie, 375, 376 et n. 1.

Élie de Lestrange, 581.

Énée, 5041, 6045.

Engelbert d'Admont, 4601.

Épicure, 26, 64, 76.

Eubel (C.), 188, 198 et n. 2, 4204, 637.

Eugène III, 3817.

Évrard de Béthune, 314, 3151, 637.

Eymeric (Nicolas), 4602.

F

Fabricius, 1933.

Félibien (M.), 204 et n. 1, 637.

Férenczi, 643.

Féret (P.), 193 et n. 7, 472, 637.

Fichet (Guillaume), 149, 6091, 645.

Fillastre (Guillaume, ou Cardinal de Saint-Marc), 146, 15, 234, 269, 290, 291 et n. 2, 294, 325, 591, 593, 595-598, 601, 603, 620-622.

Finke (Heinrich), 723, 2711, *329*, 637.

Firmin-Didot, 641.

Flajshans (Weznel), 639.

Focillon (Henri), 636.

Foppens, 229, 637.

Fornery (Joseph), 201, 2021-2, 203, 637.

Foulet (Lucien), 14 et n. 7, 91 et n. 4, 93, 122 et n. 1, 637.

François (des Baléares), *200*.

Franke (F.), 5191, 637.

Fréron (Réginald), 332 et n. 2.

Furia, 5057.

G

Gaguin (Robert), 149.

Gams, 188, 198.

Gauthier (=Gontier Col), 619, 621.

Digitized by Google

Gay (F.), 642.
Geffroy (Auguste), 239, 245, 246 et n. 1, 3-4, 248, 638, 639.
Géraud du Puy, 460[3].
Gerson (Jean Charlier de), 11, 14[6-7], 15-17 et n. 1, 2, 4, 18 et n. 1, 3, 19-21, 23, 25-31, 34-38, 40, 42, 44-47, 49, 50, 52-54, 61, 64, 65, 67, 68 et n. 1-4, 72, 75[1], 80-83, 85-87 et n. 2, 88-90 et n. 1, 91, 92 et n. 2, 93 et n. 3, 4, 94-97 et n. 5-6, 98-102 et n. 1, 103 et n. 1, 104, 105 et n. 1, 106, 107 et n. 1, 108, 109 et n. 1, 110 et n. 1, 111 et n. 1, 2, 112 et n. 1-3, 113 et n. 1-2, 114, 115 et n. 2-4, 7-8, 116, 117 et n. 1, 2, 118 et n. 1-2, 119 et n. 1, 120 et n. 1, 121 et n. 2, 122, 123 et n. 1, 124 et n. 1, 3, 5, 125 et n. 1, 126, 128, 129, 131, 133-135 et n. 1-3, 136 et n. 1, 137 et n. 1, 5-6, 138, 139 et n. 2, 140 et n. 1-2, 141 et n. 1, 142, 143, 146, 148, 149, 152, 153[1], 154[1], 155-158, 165, 167-169 et n. 1, 170, 171, 172[2], 177[1], 181-183 et n. 2, 185, 192, 195, 196, 206[1], 207, 209, 211, 214-227, 230, 231, 234, 235, 237, 240, 243 et n. 2, 244, 248-250, 254-256, 260, 261, 265-268 et n. 3, 5, 269 et n. 3, 270, 272, 273, 276, 277-281 et n. 2, 282, 283 et n. 1, 4, 284 et n. 2-3, 285-289, 291-295, 298, 304, 305, 309, 311, 315-317, 318[1], 319-328, *329*, 330, 331[7], 334-341, 344, 346-352, 353[1-2], 354, *354* et n. 1-2, 5, 355 et n. 1-2, 356 et n. 2, 4-5, 357 et n. 1-2, 358 et n. 1, 359 et n. 1, 3-5, 360, *360* et n. 1-2, 361 et n. 2, 362 et n. 2, 363-365 et n. 1-4, 366 et n. 1, 4, 6, 367 et n. 1, 2, 4, 6, 368 et n. 1, 2, 5, 369 et n. 2-4, 370 et n. 1, 371, 372 et n. 3, 373 et n. 1, 374[1], 375 et n. 1, 376 et n. 2-3, 377 et n. 2, 4-5, 378, 379 et n. 6, 380 et n. 1, 381, 382 et n. 2-3, 383, 384 et n. 1-3, 385 et n. 2, 386 et n. 2-3, 387 et n. 1-3, 388, 389 et n. 1, 390 et n. 1, 3, 4, 391 et n. 1, 392 et n. 1-6, 393 et n. 1, 394 et n. 1-2, 395 et n. 1-2, 4-5, 396 et n. 1, 4, 397 et n. 1-2, 398 et n. 1, 399-403, 405, 406 et n. 1, 407 et n. 3, 408, 410 et n. 2, 411-414, 416 et n. 1, 418, 421 et n. 1, 434[4], 437-439 et n. 1-2, 440, 441, 442[4,6], 443 et n. 6, 444 et n. 1, 446-448, 453 et n. 1, 454 et n. 1, 455, 456, 460[2-3], 461, 462[1], 463, 465, 468 et n. 1-2, 469, 470 et n. 3, 471 et n. 4, 472, 473 et n. 2, 474 et n. 1-2, 475 et n. 2-4, 476[1-3], 477 et n. 1-3, 478 et n. 1-4, 479-482 et n. 2-3, 483, *483* et n. 1, 489, 490 et n. 2, 491 et n. 2-5, 492 et n. 1-2, 493 et n. 1-2, 494 et n. 1, 4, 495[1-3], [6-7], 496 et n. 2, 4, 7, 497, 498 et n. 1, 3, 499 et n. 1, 500-502, 504, 505[10], 506, 507 et n. 1, 508, 510, 512-514, 519, 522-524, 526-536, 538 et n. 1, 539, 542-554 et n. 1-2, 555 et n. 2, 556 et n. 2, 3, 5, 557, 558 et n. 3-4, 559 et n. 3, 560, 561, 562[4], 564-567 et n. 1, 568, 569 et n. 3, 570, 571 et n. 1, 572 et n. 1-2, 573-584 et n. 2, 585, 587, 588 et n. 4, 589-591, 593, 594, 596-599 et n. 1, 600-604 et n. 1, 3-6, 605 et n. 1-2, 606, 607 et n. 1, 608-616, 618-622, 635-639, 641, 644-646.
Gierke (Otto von), 461 et n. 1, 462, 463, 465, 638.
Gigord (J. de), 643.
Gilson (Étienne), 9, 11, 15, 18 et n. 2, 21 et n. 1, 269[2], 578[1-2], 601, 605 et n. 3, 608[1], 609[1], 635, 636, 638, 639.
Girard (ou Giraud) de la Montre, 194[2].
Glorieux (P.), 58[1], 639.
Glotz (G.), 636.
Gnathon, 63[2].
Godefroy (L.), 510[1], 639.
Gœthe, 9, 22.
Goldast, 466 et n. 5, *519*, 639, 643.
Gonsalve, 422[2].
Goyau (Georges), 246[1-2], 639, 642.
Grabmann (Mgr M.), 518[2], 639.
Gracchus (Tiberius), 506[1].
Grégoire le Grand (Saint), 67, 69, 73 et n. 3, 74, 236, 506 et n. 3, 615.
Grégoire XII, 394, 395, 423 et n. 2.
Guérout (Garnier), 410[2].
Guillaume de Lorris, 153, 158, 159.
Guillaume de Tignonville, 40[1], 97 et n. 6, 104, 156, 157 et n. 2, 158.
Guy de Roye, 333, 454, 619, 622.

H

Hachette, 637, 644.
Haller (J.), 352 et n. 2, 360 et n. 2, 402, 467[2], 519[1], 520 et n. 1-3, 521 et n. 3-4, 639.

Digitized by Google

Hammourabi, 381.
Hardt (von der), 59, 191 et n. 2, 192[1], 461, 639.
Harlay (Achille), 162[1].
Hauck)A.), 639.
Hauréau (Barthélemy), 33[3], 166[3], 639, 642.
Hayton (Jean), 460[3], 639.
Hazard (Paul), 91[4], 637.
Héféle (J. C.), 356[5], 639.
Hégion, 186[1].
Hélénus, 504[1].
Héloïse, 21[1], 269[3], 639.
Héméré (Claude), 639.
Henri de Langenstein, 357 et n. 2, 466[3].
Henricpetri (Sébastien), 644.
Hérennius, 77 et n. 1.
Hermant, 190[3], 191 et n. 1, 194, 197, 198, 204[1], 639.
Héro, 343[1].
Hiéron, 185, *186*.
Himly (A.), 232[1], 239 et n. 2-3, 240, 242, 247, 248, 639.
Homère, 312.
Honorius, 318[6].
Honorius II, 381[7], 635.
Horace, 72 et n. 3, 92, 243, 302 et n. 2, 345.
Hugues de Lespine, 194[3], *207*.
Hus (Jean), 448, 469, 470, 484, 485, 615, 616, 635, 639.
Huusman (Gilles), 284 et n. 2.

I

Imbart de la Tour, 359[1].
Innocent III, 393[1].
Isabelle de Bavière, 104, 157, 196, 345[2], 646.
Isaïe, 343[2], 390[2], 441[3].
Izaac (J.), 302[2], 639.

J

Jacob, 457.
Jacques (Saint), 442[4], 458.
Jacques (Laïc), 618, 619, 621.
Jacques de Cracovie, 518[1].
Jacques de Nouvion, 177[1], 204, 205[4].
Jadart (Henri), 582 et n. 2.
Jadin (L.), 565[5], 639.
Jean (Saint), 71[3], 72[2], 368[4], 375[3], 442[1], 458, 540[4], 605[1].
Jean XXIII, 72, 290, *329*, 397, 444[1], 465, 591, 617, 621, 622, 644.
Jean d'Armagnac (Archevêque d'Auch), 205[3], 426, 427, 432.
Jean, duc de Berry, 370[3], 399[1], 424, 425[1], 426, 427, 428 et n. 1, 429-433, 435, 437, 582.
Jean de la Coste (Chantre de Bayeux, évêque de Chalon), 187, 188 et n. 2, 193[5].
Jean Le jeûneur, 506[3].
Jean de Meun, 26, 27, 36, 39, 40 et n. 1, 41-43, 51, 83, 88, 89, 91, 97[3], 107-111 et n. 1, 113-115, 116[3], 119, 123-125, 129-131, 135, 137, 141, 143, 145-149, 151-155, 157-159 et n. 1, 160, 162, 164, 165, 167-169, 174[5], 177 et n. 1, 179, 311, 549, 550, 643.
Jean de Montreuil, 11, 12[2-3], 13[1-4], 14 et n. 1-4, 6-8, 15-17 et n. 4, 19-23, 25-28 et n. 1, 29 et n. 1, 30-33 et n. 2, 34, 35, 37 et n. 2, 38, 39 et n. 1, 40, 41 et n. 3, 42, 44, 45 et n. 1, 46-58 et n. 2, 59, 60 et n. 1-2, 61 et n. 1, 62-64, *64* et n. 1, 65 et n. 1, 66 et n. 2-3, 67 et n. 1-3, 69 et n. 1, 3, 4, 70 et n. 1, 71 et n. 1, 2, 4, 7, 72 et n. 1-3, 73 et n. 1, 3, 7, 74, 75 et n. 1, 76-97 et n. 1, 2, 98, 99 et n. 6, 100-106 et n. 2, 107-110, 113, 114 et n. 2, 115 et n. 5, 116, 117 et n. 1, 120, 125-127 et n. 1, 128 et n. 1, 129-134 et n. 1, 135 et n. 4, 136-139 et n. 1, 140-144 et n. 3, 145 et n. 3, 146, 147 et n. 1, 2, 148 et n. 1-2, 149-151 et n. 1-2, 152, 153 et n. 13-15, 154[1-3], 155-161 et n. 3, 162 et n. 1-2, 163[4], 164-166 et n. 1, 167, 168 et n. 1, 169-172 et n. 2, 173, 174 et n. 2-5, 175-177 et n. 1, 178, 179 et n. 2, 180, 182, 183, 185 et n. 3-4, 186 et n. 1-2, 187 et n. 1, 188[1-2], 192[1], 194, 196, 199, 201, 204, 205 et n. 2-3, 207, 209, 211, 212 et n. 1, 214 et n. 3, 215, 216 et n. 3, 217 et n. 2, 218-227, 229, 230 et n. 3, 231-233 et n. 1, 234-244, 246, 248, 250 et n. 1, 251, *251*, 253-262 et n. 1, 264 et n. 1, 265 et n. 1, 266 et n. 3, 267, *267* et n. 2, 268 et n. 3, 269 et n. 2-3, 270, 271[1], 272, 273, 276, 277-

Digitized by Google

279 et n. 2, 280 et n. 1, 281 et n. 1, 282, 283 et n. 4, 285, 286 et n. 1, 287-289, 291 et n. 1, 292 et n. 1, 293-296 et n. 1, 297-299 et n. 1, 300-303 et n. 1, 304 et n. 3, 305-307 et n. 1-2, 308 et n. 1, 309, 310 et n. 1-2, 311 et n. 2-4, 312 et n. 1, 313 et n. 2-3, 314, 315, 318[5,7], 319 et n. 1-2, 320-326 et n. 1-2, 327, 328 et n. 3, 329, 330 et n. 1-4, 331 et n. 1, 2, 4, 5, 332 et n. 2-3, 333 et n. 1-2, 334-336 et n. 3-4, 337 et n. 1, 338 et n. 1, 3-4, 339-341 et n. 1, 342, 343 et n. 5-6, 344 et n. 1, 345, 346 et n. 1-2, 347-351, 357, 363, 364 et n. 1, 365, 368[1], 370, 372 et n. 2, 375, 377-380 et n. 1, 381 et n. 5, 382 et n. 3, 383 et n. 2, 384-395 et n. 1, 398, 399 et n. 2-4, 400-402 et n. 4, 403 et n. 4-5, 404-409 et n. 1-2, 410, 411[4], 412 et n. 1, 413[2], 414 et n. 2-3, 415 et n. 2, 416-418 et n. 4-5, 419-428 et n. 2-3, 429 et n. 2, 430-436 et n. 1-2, 437-440 et n. 1, 441, 442[2], 443[1,5], 444 et n. 2, 445-447, 450, 452, 453, 456, 459 et n. 2, 461, 465-468, 472, 481, 482, 484-488 et n. 1, 489-494, 496, 497, 499-503 et n. 1, 504[14], 505[7,10], 506 et n. 8, 507-514 et n. 1, 515 et n. 1, 516-519 et n. 1, 520, 521 et n. 4, 6, 522-525 et n. 12, 526 et n. 8, 527-537 et n. 1, 539, 540 et n. 1, 7, 10, 541 et n. 1, 542-548 et n. 4, 549-558 et n. 1, 559 et n. 2, 560, 561, 563[4], 564 et n. 4-6, 565 et n. 1, 566-568, 570-581, 583-591 et n. 1, 592[2,6,8], 593-595 et n. 1, 596, 597 et n. 1, 4, 5, 598 et n. 1, 599 et n. 1, 600-604 et n. 1, 605-607 et n. 1, 608-617, 625, 629, 636, 639-641, 644, 646, 647.

Jean de Schoonhoven, 489[1], 641.

Jean de Varennes, 447, 448, 452, 453 et n. 1, 454, 455 et n. 1, 456, 641.

Jean Venatoris, 163.

Jepp (A.), 470.

Jérémie, 366 et n. 2, 5, 441[5].

Jérôme (Saint), 73 et n. 7, 74, 236, 346[1], 380[1], 402[2], 436, 505[7], 615.

Jésus-Christ, 16, 58[2], 67, 71[4], 72[2], 112[2], 199, 236, 259, *267*, 314, 344, 345, 346[4], 366, 367[5], 369, 371, 374, 375, 381, 388, 389, 390[2], 391, 393 et n. 1, 394-396 et n. 3, 397, 398, 400, 415, 441[7], 442, 444[1], 445-448, 450-452, 455-459 et n. 2, 463-465, 467 et n. 2, 470, 471, 474-480, 483, 484 et n. 1, 485 et n. 2, 4, 487, 493 et n. 2, 494, 499[1], 504 et n. 2, 507[1], 511[1], 520, 521[2], 562 et n. 8, 578, 592, 597, 598[1], 605[1], 606, 607, 623 et n. 2, 624, 630, 631, 633.

Job, 58[2], 313[1], 368 et n. 3.

Jordaens (Willelm), 645.

Joret (Ch.), 262 et n. 1-2, 263 et n. 1, 264, 272, 330[1], 641.

Jourdain (Ch.), 359[5], 641.

Jouvenel des Ursins, 355[2].

Juda, 124[1].

Jupiter, 605[1].

Justin, 259.

Juvénal, 58[2], 336[2].

K

Kominkova (Maria), 639.

Kybal (Vlastimil), 519[1], 642.

L

La Croix du Maine, 229.

Lactance, 67 et n. 3, 69, 154, 399[2], 413 et n. 2, 563[2], 615.

Lafaye (G.), 578[2].

Lagarde (G. de), 359[1], 484[2], 641.

Laigle (Mathilde), 183[2], 641.

Lami (J.), 641.

Langlois (Ernest), 13 et n. 4, 87[2], 88 et n. 1-3. 89-92 94, 103[1], 111[1-2], 112[2], 113[2], 115[2], 119[1], 123[1], 125[1], 130, 139[2], 183[2], 638, 641.

Lanson (G.), 15 et n. 2, 16 et n. 1, 17, 20, 31, 46, 52, 62[1], 64, 166 et n. 3, 219, 260, 264, 265, 269 et n. 2, 285, 599, 606 et n. 1-2, 612, 614, 641-642.

Larousse, 637.

Launoy (J.), 190 et n. 2-4, 191 et n. 1-2, 193 et n. 7, 642.

Laurent de Premierfait, 12[1], 60[1], 166 et n. 3, 167, 189, 213[4], *217*, 234, 259 et n. 1, *267*, 306, 307, 345, 346, 618-621, 642.

Le Duc (Miss Alma de L.), 12[2], 32 et n. 2, 90, 91[1], 151[1], 177[1], 268 et n. 3, 642.

Léandre, 343[1].

Lebœuf (Abbé), 229.

Digitized by Google

Leclercq (Dom J.), 356[5], 639.
Le Clerc (V.), 239.
L'Écuy (J.-B.), 572 et n. 2.
Lefèvre d'Étaples (Jacques), 609[1].
Lefèvre-Pontalis (G.), 203[1], 643.
Lefranc (Abel), 14 et n. 6, 269[2], 642.
Le Glay, 229.
Le Grand (Michel), 193[2] 197[2], 642.
Le Grant (Jacques), 14[6], 234, 269, 341, 342, 344 et n. 1, 345[2], 346, 347, 546, 614, 620-622.
Lehnerdt (Max), 254[2], 266 et n. 2, 642, 646.
Lemaire, 63[2], *64*, 379[5].
Lentulus (M. T. C. P.), 63[2], 76.
Léon d'Orvieto, 641.
Léontium, 162 et n. 2.
Le Pelletier (Guillaume, Pelliparii), 439[1].
Le Roy (Pierre), 573, 584.
Lessing, 247 et n. 1, 636.
Lin (Saint), 458.
Littré (E.), 33[2], 642.
Lopez de Leyna (Sanche), 422[2].
Loschi (Antonio, de Vicence), 166, 256, 619, 621.
Loserth (Johann), 647.
Louis IX (Saint), 604[4-5], 638.
Louis, duc d'Aquitaine, dauphin, *329*, 331, 617, 621.
Louis, duc d'Orléans, 304, 355[1], 359[3], 371, 372[1], 388[1], 398[2], 399[1], 400, 419 et n. 1, 420, 424-428, 433, 434 et n. 4, 435, 436, 438[1], 515, 516, 581-584 et n. 2, 585.
Luc (Saint), 72[2], 73[3,4], 362[1], 366[3], 375[2], 407[2], 475[1], 495[3], 504[2].
Luchaire (A.), 246[1], 642.
Lucilius, 76, *77*, 563 et n. 9.
Lull (Raymond), 33[2], 474[1], 642, 646.
Luther (Martin), 470, 472.
Lycurgue, 67, 236, 258, 259, 344, 381, 444[2], 505 et n. 14, 558, 559, 607.
Lydius (J.), 62[1], 191[1], 194[4], 199 et n. 1, 200 et n. 1-3, 201[2], 203, 205[4], 382[3], 444[1], 525 et n. 1, 526[8], 541 et n. 1, 564[7], 584[1], 627, 642, 643.

M

Mabillon, 162 et n. 1.
Machet (Gérard), 284.
Macrobe, 68.
Maitland (F. W.), 638.
Malfère, 646.
Manhac (Pierre), 59 et n. 5, 153[14], 159[1], 161[3], 213[4], 229[2], 318[4], 618.
Marc (Saint), 375[2], 599[1], 638.
Marie (Mère de Jésus), 453, 455, 456.
Marrou (Henri-Irénée), 597[1,4], 599[1], 642.
Marsile de Padoue, 357 et n. 2, 466[1], 467, 468, 484 et n. 1-2, 641, 642.
Martène (Dom E.), 12 et n. 3, 28, 36, 38, 42, 66, 133, 144, 151[1], 155, 160, 180, 205[3], 212[3], 221[3], 229, 238, 266, 280, 408, 421, 426, 636, 642.
Martial, 302 et n. 3, 639.
Martin (Mgr Victor), 359[1], 360[2], 378[3], 394[1], 402, 444[1], 460[3] 466 et n. 1, 3 467 et n. 1, 511[1], 616[1], 637, 642, 644.
Martin d'Alpartils, 355[1], 369[5], 371, 372[1], 434[4], 642.
Martin (roi d'Aragon), 202, 371, 617.
Mas-Latrie (L. de), 420[5], 642.
Matthias de Janov, 519[1], 642.
Matthieu (Saint), 58[2], 71[5], 72[2], 73[4], 298[2], 317[2-5], 336[1], 346[1], 369[1], 375[2], 458.
Matthieu de Cracovie, 518 et n. 2-3, 519 et n. 1, 520 et n. 4, 521 et n. 1, 2, 4-6, 522, 615, 616, 635, 637, 642, 643, 645.
Mauro (Matthieu de), 439[1].
Maurois (André), 61 et n. 1, 643.
Maximien, 399[2].
Mearns (James), 70[2], 643.
Mélanchton, 470.
Ménalcas, 153[7].
Ménandre, 73[7].
Ménédème, 318[7].
Méon, 197[1].
Mercure 605[1].
Mézières (Philippe de), 14[6].
Minerve, 442, 605[1].
Moccia (Giovanni), 190, 282[1], 336, 337.
Moïse, *519*, 605[1].
Molière, 186[1].
Molinier (Auguste), 12[2], 14 et n. 5, 266, 267[1], 643.
Montaigne, 316[1].
Morçay (Raoul), 14[6], 643.
Moréri (L.), 643.
Morin (Dom G.), 73[1].

Digitized by Google

Morosini (A.), 203[1], 643.
Mucius Scaevola, 506[1].
Mueller (C. F. W.), 413[3], 537[1], 562[3], 563[1], 592[3].
Mulier (Sanche), 460[3].
Muller (Jean), 470.
Müntz (A.), 191[3], 193 et n. 2, 194, 643.
Muratori, 203[1], 638.
Muret (Jean), 161[3], 166 et n. 2, 174[1], 189, 234, 282[1], 336, 337, 412, 514, 522, 523-527, 529-532, 534, 535, 538, 542, 543, 578, 613, 619, 620, 621, 647.

N

Nadal (Aimery), 460[3].
Neptune, 441, 494.
Neri (Ferdinando), 645.
Néron, 465.
Nicolas, 605[1].
Nicolas de Baye, 194[4], 613, 643.
Nicolas de Clamanges, 14[4,5], 15, 26, 41 et n. 4, 51, 62 et n. 1, 150 et n. 1, 165, 174, 182-186 et n. 2, 187-190 et n. 4, 191 et n. 1, 192 et n. 1-3, 193 et n. 2-6, 194 et n. 4, 195-199 et n. 1-2, 200, *200* et n. 4, 201 et n. 1-2, 202, 203 et n. 1, 204 et n. 1, 205 et n. 1, 4, 206 et n. 1, *207*, 213[4], *217*, 218, 221[1], 224, 230, 234, 236, 248, 252, 253, 260, 267-269 et n. 3, 270, 282[1] 287, 304[1], 310, 311, 315, 323, 324, 326 et n. 1, 328[3], 336, 337, 341, 382[3] 410[3], 412, 444[1], 514, 517, 518, 522-525 et n. 12, 526 et n. 8, 527-540 et n. 2, 7, 8, 541 et n. 1, 2, 542-544, 553, 554, 561, 564 et n. 7, 565 et n. 1, 575-578, 580, 581, 583, 584[1], 587, 589, 607[1], 608, 609[1], 613, 617-622, 625-629, 636, 642, 643, 644, 646.
Nicomaque, 646.
Nolhac (Pierre de), 635.
Novati (F.), 251[1], 252 et n. 1-3, 253 et n. 1-2, 254, 255, 256[1], 258, 260, 266[1], 643.

O

Ockham (Guillaume d'), 357 et n. 2, 466 et n. 2, 4, 5, 467 et n. 2, 478 et n. 1, 2, 469, 471, 479-481 et n. 1, 511[1], 635, 643.
Omont (Henri), 624[3].
Oresme (Nicolas), 14[6], 15, 230, 233, 606.
Origène, 154.
Othéa, 636.
Oudin (C.), 191[1], 193 et n. 3, 644.
Ovide, 15, 68[3], 135[3], 242, 302 et n. 1, 310 et n. 1, 343[1], 345, 541[1], 615.

P

Pallas, 290 et n. 1.
Palmé (V.), 642.
Pamphila, 63, *64*.
Panckoucke, 563[3].
Pange (Jean de), 638.
Paquot (J. N.), 229, 277 et n. 1, 278 et n. 1, 644.
Paris (Gaston), 13 et n. 3, 84[1], 87[1], 644.
Paris (Paulin), 644.
Pascal (Blaise), 472.
Pasquier (Étienne), 229.
Paul (Saint), 57, 367[3], 393[1], 395[3], 407[1], 414[1], 465, 493[3], 504[6], 554[1], 562[6], 623[3].
Pélage, 137.
Perrin, 646.
Perse, 504[4].
Petit (Jean), 122, 425[1], 444[1], 459[3], 568 et n. 1, 635, 644.
Petit de Julleville (L.), 13[4], 64 et n. 1, 65 et n. 1, 75[1], 76, 88[1,3], 266 et n. 3, 280[1], 286 et n. 1, 345[1], 641, 644.
Petramala (Galeotto, cardinal de), 192, 619-622.
Pétrarque, 9, 11, 22, 73 et n. 5, 74, 162[3], 163 et n. 4-5, 231, 234, 252, 310[1], 346[1], 441[1], 492[1], 635, 636, 644.
Phèdre, 63, 541[1].
Philippe Le Bel, 393[1], 460 et n. 1, 645.
Philippe Le Hardi, duc de Bourgogne, 399[1], 424-426, 438 et n. 1, 581, 582, 585.
Philippe de Villette, 414[4].
Phormio, 66[3], 186[1], 443[1], 588[1].
Piaget (Arthur), 84 et n. 1, 85[1], 87 et n. 2-3, 88 et n. 3, 89-91, 94 et n. 1, 95, 97, 103[1], 138[1], 151[1], 183 et n. 1-2, 196, 197 et n. 1, 198, 203, 204, 207, 267, 268[1], 644.
Picard (A.), 636.
Pierre (Saint), 369[3], 375 et n. 3, 376, 380[1], 393[1], 436, 441[7], 447, 457, 458, 464, 465, 476, 478, 507[1], 520, 644.
Pierre d'Ailly, 14[4], 15, 91, 192, 213[4],

Digitized by Google

218, 219, 223, 230, 231, 234, 242-244, 262, 268, 269, 283, 287, *329*, 330[1], 331, 332 et n. 2, 335-337, 357, 358 et n. 1, *360*, 372[2], 380[1], 426, 427, 429, 432, 444[1], 468-470, 518[2], *519*, 551, 569, 570, 593, 605, 617-619, 621, 644, 645.
Pierre de Candie (cf. Alexandre V), 480[2], 637.
Pierre d'Espagne, 599[1].
Pierre de Luna (cf. Benoît XIII), 192, 195[1], 356 et n. 1, 5, 383, 385, 397 et n. 2, 422[2], 430, 431 et n. 2, 638, 644.
Pierre de Savoisy, 198[2].
Pinet (M[lle] Marie-Josèphe), 92 et n. 1-3, 93 et n. 1, 2, 4, 98 et n. 1, 130, 183[2], 268, 269[1], 644.
Pirenne (Henri), 636.
Pirotta (A. M.), 646.
Pison, 63[1].
Platon, 62, 73[7], 605[1].
Poelman d'Arnhem (Henri), 570.
Poggio, 243.
Polycrate, 67, 505 et n. 9, 509.
Préchac (F.), 76[2].
Previte-Orton (C. W.), 642.
Publius Syrus, *77*, 441[1].
Puig y Puig (S.), 644.

Q

Queux de Saint-Hilaire (Marquis de), 226[1], 637.
Quintilien, 77[1], 308.

R

Randulf, 461.
Ravat (Pierre), 330 et n. 2, 383[2], 402[4], 403-405, 408, 409, 420 et n. 4, 5, 424, 435-437, 503, 618, 621.
Raymond de Bretenoux, 460[2].
Raynaud (Gaston), 260 et n. 2, 261[1-2], 644.
Réginald des Fontaines, 284.
Renaudet (Augustin), 12[1], 480[2], 484, 644, 645.
Reiter (S.), 73[7].
Rey (Abel), 635.
Richer (E.), 105[2], 353[4], *354*, 394[2], 468[1], 645.
Rivière (Jean), 393[1], 460, 645.
Robert, 332.
Roeder (Matthieu), 434, 439[1].
Roumanille (J.), 637.
Roussel (Abbé), 193, 194 et n. 1, 3, *207*, 645.
Roy (Maurice), 636.
Rufin, 380[1].
Ruysbroeck (Jan van), 120 et n. 1, 489[1], 645.

S

Sabbadini (R.), 41[4], 645.
Sainte-Beuve, 245.
Salembier (Louis), *360*, 397[1], 447 et n. 1, 449, 456, 459, 461[2], 468[1-2], 469, 470 et n. 3-6, 471 et n. 1-4, 472-477, 479, 482, *483*, *519*, 645.
Sallier (Abbé), 229.
Salluste, 26, 49, 50, 67-69, *70* 243, 505 et n. 10.
Salomon, 67, 72 et n. 3, 119, 505, 509.
Saluces (Amé, cardinal de), 527, 620, 621.
Salutati (Coluccio), 91, 231, 234, 251, 256[1], 282[1], 619, 621.
Salva (Martin de, cardinal de Pampelune), 262, 330 et n. 1, 460[2], 617, 621.
Samuel, 605[1].
Saquespée (Jacques), 204 et n. 2.
Savoisy (Charles, Sire de), 606[1].
Schmid (Karl, Friedrich), 32 et n. 1, 64[1], 645.
Schmidt (C.), 191[2], 192 et n. 3, 470, 645.
Schmitz, 645.
Schwab (J.-B.), 17 et n. 1, 353[1], 354 et n. 3, 356 et n. 5, 359[5], *360*, 373[1], 397[1], 570, 572 et n. 2, 573, 645.
Scipion l'Africain, 506.
Scipion Nasica, 67, 505, 555, 558.
Seguin (F.), 637.
Sénèque, 64, 65, 67, 76 et n. 3, 77, 78, 80, 243, 249, 365, 505, 509, 592 et n. 6.
Sévère de Milève, 578.
Sganarelle, 186[1].
Sigismond (roi des Romains), 32[1], 150, 271[1], *329*, 621, 635.
Simone (Franco), 609[1], 645.
Simonide, 185, *186*.
Socrate, 413[2].
Solente (M[lle] S.), 183[2], 645.
Sommerfeldt (Gustav), *519*, 521[1,6], 642, 643, 645.
Sommerlad (Th.), 519[1], 521[5], 645.
Stace, 243.

Digitized by Google

Suchier (Hermann), 14 et n. 1, 645.
Suétone, 243.
Suzanne, 374[3].

T

Taine (H.), 245.
Térence, 15, 16, 26, 44-54, 58[3], 61, 63 et n. 2, 64-66, et n. 3, 67, 68 et n. 1-3, 72 et n. 4, 73[4], 74-76 et n. 2, 77, 77-80, 163 et n. 1, 186 et n. 1, 219, 224, 243 et n. 3, 261, 266, 291[1], 318 et n. 7, 323, 341, 345, 365, 379 et n. 2, 3, 398, 411, 413, 443 et n. 6, 444[2], 506 et n. 7, 539, 540[9], 554[3], 588[1], 614, 616.
Théodulphe, 72[3].
Théophraste, 162 et n. 2.
Thersitès, 306, 307[2], 619, 641.
Thibault (Marcel), 345[3], 645.
Thierry de Niem, 461, 473, 645.
Thomas (Saint), 458.
Thomas (Antoine), 12[2-3], 13 et n. 2, 14[4], 15 et n. 1, 17 et n. 4, 21, 25, 26, 28, 29 et n. 1-3, 30-37 et n. 1-2, 38, 44, 45 et n. 1-2, 46 et n. 2, 47-53, 59 et n. 3, 5, 60[2], 62 et n. 2-3, 64, 69, 82, 84 et n. 2, 85[1], 86, 87, 89-92, 94[1], 126, 127 et n. 1, 3, 128-130, 132, 144, 145, 152, 153[1,12], 154[1], 155, 160, 161 et n. 2-3, 162[2], 164 et n. 1, 171, 174 et n. 5, 175 et n. 2, 180 et n. 1, 181, 183 et n. 1, 186[1], 195, 196, 205[2-3], 207, 210, 211 et n. 1, 212 et n. 1-2, 213 et n. 2, 5, 214 et n. 1-3, 215 et n. 1, 216 et n. 1-3, 217 et n. 1-2, 218 et n. 1-3, 219 et n. 1-3, 220-223 et n. 1, 224-229 et n. 1-3, 230-232 et n. 1, 233 et n. 1-5, 234 et n. 1-3, 235, 236 et n. 1, 237, 238, 240 et n. 1, 241, 242 et n. 1, 244-246 et n. 3, 247-250 et n. 1, 251-259 et n. 1, 260-262 et n. 1, 263, 264 et n. 1-3, 265, 266 et n. 1-3, 267, 268 et n. 2, 5, 269 et n. 1, 270, 271 et n. 1, 272, 273, 276, 277 et n. 2, 278, 279[3], 280, 281 et n. 1-2, 282, 289, 290 et n. 2, 291 et n. 1-2, 292 et n. 1, 293 et n. 1, 294, 298 et n. 1, 303-307 et n. 2, 308-310 et n. 1-2, 311 et n. 1, 4, 312, 315, 316, 318[4], 319-326 et n. 1, 327, *329*, 330 et n. 1, 4, 331 et n. 7, 11, 334, 335 et n. 1, 336-341 et n. 2, 342 et n. 1, 344 et n. 1, 346 et n. 2, 347-352, 355, 363, 364 et n. 3, 372, 379, 380[1], 383 et n. 2, 388, 398, 408, 418, 420, 421, 428 et n. 1-2, 429 et n. 2, 433, 437, 440, 446, 483, 484, 495, 501, 513, 514 et n. 1, 517, 522-525, 527, 531, 533, 534, 539-541 et n. 1, 546-549, 564 et n. 5, 565 et n. 1, 591 et n. 1, 592[1,8], 593[3], 595 et n. 1, 602, 604[1], 605, 606, 617 et n. 1, 636-639, 641, 644-646.
Thomas d'Aquin (Saint), 18[1], 510[1], 646.
Thomas de Cracovie, 518[1].
Thomassy (Raymond), 197[1], 646.
Thorin (E.), 646.
Thuasne (Louis), 87[3], 91 et n. 2, 111[1], 121[3], 162[3], 175 et n. 1-3, 646.
Thurot, 223 et n. 1, 248, 605.
Timée de Tauromenium, 638.
Timothée, 414[1].
Tisiphone, 563 et n. 10.
Tite-Live, 63, 163 et n. 4, 243.
Toffanin (Giuseppe), 41 et n. 4, 646.
Trithème, 521[5].
Trogue Pompée, 259.
Tuétey, 643.

U

Ulrich de Hutten, *519*.
Ulysse, 492[1].
Urbain VI, 481[1], 521 et n. 6, 642.

V

Valbusa (D.), 265, 266 et n., 1 646.
Valère-Maxime, 67, 68, 244. 505 et n. 9, 14, 506 et n. 1, 2, 6, 558 et n. 1, 559 et n. 1.
Valérius, 380[1].
Valois (Noël), 189[1], 197, 198 et n. 1, 3-4, 199, 200, 202 et n. 1, 203 et n. 1, 205 et n. 3, 284[1], 290[2], 352 et n. 1, 353[1], 354 et n. 5, 355[1], 358, 359 et n. 1-5, 360[1], 363, 369[5], 370[2], 372 et n. 1, 3, 374 et n. 2, 377[1,3], 378[3], 387 et n. 3, 391[2], 394[2], 397[1], 402, 408 et n. 1, 410[1], 412 et n. 1, 414 et n. 3-4, 418 et n. 3-5, 419 et n. 1-5, 420 et n. 1, 3-4, 421 et n. 1-3, 423[2-6], 424 et n. 1, 425[1-3], 426 et n. 1-3, 435[1], 438[1], 439[3], 440, 443, 444[1], 447, 448 et n. 1, 449-453 et n. 1, 454-456 et n. 1, 457 et n. 1, 458 et n. 1, 459 et n. 1, 460[2-3],

Digitized by Google

461, 466, 480[1], 493[1], 524[1], 526 et n. 8, 527 et n. 3, 542[1], 557[3], 564[7], 565 et n. 2-4, 566 et n. 1, 567 et n. 4, 568 et n. 2, 569 et n. 1-3, 570 et n. 1-2, 571-573 et n. 3-4, 574, 581 et n. 1-7, 582 et n. 1-10, 583, 584 et n. 1-4, 585 et n. 1-3, 586 et n. 1-2, 588 et n. 1-2, 627 et n. 4-5, 639, 641, 646.

VANSTEENBERGHE (Mgr E.), 193[4], 284[3], 353[1], 359[3], 474[1], 523 et n. 4, 566, 567 et n. 1-2, 568, 572 et n. 1-2, 583, 585, 646.

VATINIUS, 63, *64*.

VERRÈS, 63[1].

VIGOR (SIMON), 468[1].

VILLON (FRANÇOIS), 122 et n. 1.

VINCENT D'AGGSBACH, 19[3].

VIRGILE, 15, 26, 39, 40, 41[1-2], 49-51, 67 et n. 3, 68, 69 et n. 3, 77, 153 et n. 7, 154, 242, 243, 261, 290 et n. 1, 306[1], 313[1], 318[3], 328[3], 341, 343 et n. 3, 5, 345, 381 et n. 2, 399[3], 402 et n. 2, 409[4], 415 et n. 2, 441[3], 504[1], 540, 541[1], 563[3,10], 564 et n. 3, 580, 604, 615.

VITRY (PHILIPPE DE), 14[4].

VOGT (ALBERT), 290[3], 646.

VOIGT (GEORG), 59[5], 229 et n. 2, 230 et n. 2-5, 231 et n. 1-4, 232 et n. 2, 235, 236 et n. 1-2, 237, 243 et n. 1-2, 244 et n. 1, 247, 249-251 et n. 1, 253, 254 et n. 2, 255 et n. 1, 256 et n. 1-2, 257 et n. 1-2, 258, 259 et n. 2, 260, 265 et n. 1, 266 et n. 2, 267, *267*, 269 et n. 3, 271, 277, 327, 328 et n. 1, 329, 381 et n. 6, 382 et n. 3, 603, 605, 619, 642, 646.

VRIN (JOSEPH), 635, 636, 638.

W

WARD (C. F.), 9, 27, 28 et n. 2, 29 et n. 3, 32, 34-36 et n. 2, 37 et n. 1, 38, 39 et n. 1, 42, 45, 68[1], 84, 85[1], 87[3], 89 et n. 1-2, 90 et n. 1, 91, 93 et n. 3-4, 94[1], 95[1], 96 et n. 1-2, 97 et n. 1-3, 5-6, 98[1], 99 et n. 4, 6-7, 100[1], 101-102[1], 103[1], 105 et n. 1, 106[1-2], 107[1], 109[1], 111[1], 112[1-2], 113[1-2], 114[1-2], 115[2-4,7-8], 116 et n. 1, 119[1-2], 124[3], 125[1], 126 et n. 2, 130, 131, 133 et n. 1, 3, 134[1], 135[1,4], 137[4,6], 138[1], 139[1-2], 140[1-2], 141[1], 142[1], 144[2-3], 146[1], 148[1], 149[1-2], 151[1-2], 152 et n. 2, 153[1-6,10-12,14-15], 154[1-2,5-8,12], 155-157 et n. 2, 158, 159[1], 160, 161[1], 168[1], 169[1], 173[1], 174[5], 176 et n. 2, 179[2], 180, 183[2], 226[1], 268 et n. 4-5, 547-550, 619, 636, 638, 646.

WENCESLAS (roi de Bohême et des Romains), 213[3], 617.

WILMOTTE (MAURICE), 13 et n. 6, 267[1], 268, 646.

WINKELMANN, 470.

WROBEL (J.), 315[1].

WISSENBURG (W.), 643.

WYCLIF (JEAN), 448, 466[4], 469, 470, 472, 484, 485 et n. 3-5, 615, 616, 635, 647.

Z

ZARNCKE (FRIEDRICH), 258 et n. 1, 642.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 11-22

PREMIÈRE PARTIE

Les relations de Jean de Montreuil et de Gerson d'après M. A. Coville 23-208

CHAPITRE PREMIER 25-31

I. Les textes, 25. — II. Existence et nombre des lettres de Jean de Montreuil à Gerson, 27.

CHAPITRE II. — Originalité ou dépendance de M. Coville... 32-34

CHAPITRE III. — Originalité ou dépendance dans le texte IV. 35-43

CHAPITRE IV — Originalité ou dépendance dans le texte I.. 44-81

I. A. Thomas et le complexe Gerson-Montreuil-Térence, 44. — II. La lettre *Nunc demum agnosco*, 63.

CHAPITRE V. — Originalité ou dépendance dans le texte III. 82-207

I. Une incohérence fatale, 82. — II. Sources de l'identification du *notable clerc* avec Gerson, 86 ; 1. L'histoire, 86. 2. Le témoignage de Pierre Col, 95. 3. Gerson et le notable clerc d'après Christine de Pisan, 98. 4. Le témoignage de Gerson, 105. 5. Le témoignage de Jean de Montreuil, 125 : *a)* La lettre *Cum ut dant sese res*, 127 ; *b)* L'*Epistola LVI*, 132 ; *c)* L'*Epistola LVI* et Gerson, 142 ; *d)* L'*invective* de Jean de Montreuil : α) *Epistola LIV*, 153 ; β) *Epistola LVII*, 154 ; γ) La lettre *Ut sunt mores hominum*, 162 ; δ) Retour à la lettre *Cum ut dant sese res*, 171. Conclusion, 181. — III. Nicolas de Clamanges trésorier de Langres et la chronologie du débat sur le *Roman de la Rose*, 196.

DEUXIÈME PARTIE

Les lettres de Jean de Montreuil à Gerson d'après Antoine Thomas 209-273

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER. — La thèse d'Antoine Thomas..... 211-237

I. La détermination de cinq épîtres de Montreuil comme adressées à Gerson, et ses motifs, 211. — II. La thèse acquise, 218. — III. Caractères fondamentaux de cette thèse, 220.

CHAPITRE II. — La thèse d'A. Thomas devant la critique et dans l'histoire..... 238-273

I. La soutenance, 239. — II. Le suffrage des historiens, 251.

TROISIÈME PARTIE

Les relations de Jean de Montreuil et de Gerson d'après les textes. 275-616

CHAPITRE PREMIER. — *Cancellaria*..... 277-316

I. Les *Mémoires* de Paquot, 277. — II. La lettre *Suas paucarum*, 278. — III. Attestations fournies par A. Thomas : 1. La lettre *Inter summi cardinis*, 289. 2. La lettre *Vestrae sollicitudinis*, 298. IV. Attestations fournies par le ms. B. N. lat. 13062 : 1. La lettre *Ingrate quam pluribus*, 303. 2. La lettre *Quem studiorum*, 304. 3. La lettre *Si Thersitem tuum*, 306. 4. Les métaphores analogues chez Jean de Montreuil, 310. — V. Sens de *cancellaria*, 314.

CHAPITRE II. — Rapports organiques des lettres « adressées à Gerson »..... 317-338

I. Les textes : 1. La lettre *Affectum qualemcumque*, 317. 2. La lettre *Meae an fuerit*, 318. — II. Le cas de la lettre *Vestrae sollicitudinis*, 319. — III. Le cas de la lettre *Meae an fuerit*, 322. — IV. Le cas de la lettre *Affectum qualemcumque*, 325.

CHAPITRE III. — Le cas singulier de la lettre *Nunc demum*. 339-547

1. Question préalable : 1. De *Suas paucarum* et *Vestrae sollicitudinis* à *Nunc demum*, 339. 2. Gerson, Clamanges, Courtecuisse ou Jacques Legrant ? 341. 3. La lettre *Magnis te hactenus*, 342. 4. Humaniste et prédicateur, 343.— II. Pourquoi Gerson ? : 1. Nature du problème, 347. 2. Considérations générales sur la vraisemblance des rapports supposés par la solution d'A. Thomas, 349. 3. L'auteur de la lettre *Altitudinem tuam* devant Gerson, 364. 4. Gerson devant la lettre *Altitudinem tuam*, 379 : § 1, 380 ; § II, 398 ; § III, 402 ; § IV, 411 ; § V, 413 ; § VI, 414 ; Date de la lettre *Altitudinem tuam*, 417 ; § VII, 440 : *a)* L'ecclésiologie de Jean de Montreuil et l'histoire, α) L. Salembier, N. Valois et Gerson, 447 ; β) Jean de Varennes, 452 ; γ) La *Lamentatio Ecclesiae*, 456 ; δ) Otto von Gierke et le *De modis uniendi*, 461 ; ε) Vers les sources ockhamistes, 466. *b)* Jean de Montreuil et l'ecclésiologie de Gerson : α) Caricatures de l'ecclésiologie gersonienne, 468 ; β) Traits essentiels du *De potestate ecclesiastica*, 474 ; γ) Ockhamisme commun ? 479 ; δ) Gerson et la suppression du pape, 482. *c)* Définition de l'ecclésiologie monstérolienne ; thèse de réformateur ou thème littéraire ? 484. *d)* Le discours de Marseille et la lettre *Altitudinem tuam*, 490. §§ VIII et IX, 504. Conclusion, 512. — III. Gerson n'est certainement pas le destinataire de *Nunc demum*, 514 : 1. La lettre *Non scribes video*, 514. 2. *L'Epistola XXXVII* de Nicolas de Clamanges, 525. 3. La lettre *Non vacat*, 540.

Digitized by Google

CHAPITRE IV. — En marge d'Antoine Thomas..... 548-551

I. Ward et les *Epistolae LIV* et *LVII*, 548. — II. La lettre *Cum ut dant sese res*, 550.

CHAPITRE V. — Jean de Montreuil et Gerson..... 552-609

I. La lettre *Altitudinem tuam* et le sermon du 1er janvier 1404 à Tarascon : Montreuil inspirateur de Gerson ? 553. — II. La lettre *Etsi nil prosit :* Gerson jugé par Montreuil, 561 : 1) Texte, destinataire et date, 562 ; 2) La lettre *Etsi nil prosit* et l'histoire, 566 ; 3) Le témoignage, 574. — III. La lettre *Qui tam multa :* le secret de la précellence gersonienne, 591.

CONCLUSION..... 610-616

APPENDICES..... 617-634

I. Les lettres de Jean de Montreuil : *a)* Table de concordance entre le ms. B. N. lat. 13062 et l'*Amplissima collectio*. Indication des destinataires d'après les éditeurs et A. Thomas, 617; *b)* Innovations d'A. Thomas, 621 ; *c)* Destinataires inconnus, 622. — II. La lettre de Benoît XIII à l'Université de Paris, 623. — III. La lettre *Coegit* de Nicolas de Clamanges, 625.

OUVRAGES CITÉS..... 635-647

MANUSCRITS CITÉS..... 647-649

INDEX DES NOMS DE PERSONNES..... 651-662

TABLE DES MATIÈRES..... 663

IMPRIMERIE A. BONTEMPS. — LIMOGES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE J. VRIN, 6, PLACE DE LA SORBONNE, PARIS

ÉTUDES DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE

Directeur : **Étienne GILSON,** *professeur au Collège de France*

1. Étienne Gilson. *Le Thomisme.* Introduction au système de saint Thomas d'Aquin. 4e édition revue et augmentée, 8e mille..... 80 fr.
2. Raoul Carton. *L'expérience mystique chez Roger Bacon.* 1 vol. in-8°..... 52 fr.
3. Raoul Carton. *L'expérience physique chez Roger Bacon.* 1 vol. in-8°..... 32 fr.
4. Étienne Gilson. *La philosophie de saint Bonaventure.* 1 vol. in-8°..... *Épuisé.*
5. Raoul Carton. *La synthèse doctrinale de Roger Bacon.* 1 vol. in-8°..... 26 fr.
6. Henri Gouhier. *La pensée religieuse de Descartes.* 1 vol. in-8°..... 40 fr.
7. Daniel Bertrand-Barraud. *Les idées philosophiques de Bernardin Ochin de Sienne.* In-8°..... 14 fr.
8. É. Bréhier. *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie. Épuisé.*
9. J.-M. Bissen, O. F. M. *L'exemplarisme divin selon saint Bonaventure.* 1 vol. in-8°. 46 fr.
10. J.-Fr. Bonnefoy, O. F. M. *Le Saint Esprit et ses dons selon saint Bonaventure.* 1 vol. in-8°..... 40 fr.
11. Étienne Gilson. *Introduction à l'étude de saint Augustin.* 1 vol. in-8°... *Épuisé.*
12. Car. Ottaviano. *L'Ars compendiosa de Raymond Lulle.* 1 vol. in-8°..... 52 fr.
13. Étienne Gilson. *Études sur le rôle de la pensée médiévale dans la formation du système cartésien.* 1 vol in-8°..... 52 fr.
14. Aimé Forest. *La structure métaphysique du concret selon saint Thomas d'Aquin.* 1 vol. in-8°..... 65 fr.
15. M.-M. Davy. *Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231.* 1 vol. in-8°. 78 fr.
16. P. G. Théry, O. P. *Études dionysiennes.* T. I : *Hilduin, traducteur de Denys.* In-8°. 40 fr.
17. P. Glorieux. *Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle.* Tome I : *Dominicains. Séculiers.* 1 vol. in-8°..... 65 fr.
18. P. Glorieux. Tome II : *Franciscains. Cisterciens,* etc. 1 vol. in-8°..... 65 fr.
19. G. Théry, O. P. *Études dionysiennes.* II. *Hilduin, traducteur de Denys.* Édition de sa traduction. 1 vol. in-8°..... 78 fr.
20. Étienne Gilson. *La Théologie mystique de saint Bernard.* 1 vol. in-8°..... 40 fr.
21. Paul Vignaux. *Luther commentateur des Sentences.* 1 vol. in-8°..... 26 fr.
22. Dom André Wilmart, O. S. B. *Le recueil des Pensées du B. Guigue.* 1 vol. in-8°. 52 fr.
23. L. Baudry. *Le Tractatus De principiis theologiae attribué à G. d'Occam.* 1 vol. in-8°. 40 fr.
24. L. Baudry. *Breviloquium de potestate Papae attribué à G. d'Occam.* 1 vol. in-8°. 52 fr.
25. J. Paulus. *Henri de Gand.* Essai sur les tendances de sa métaphysique. 1 vol. in-8°. 78 fr.
26. A. Borhm. *Le « Vinculum Substantiale » chez Leibniz, ses origines historiques.* 1 vol. in-8°..... 40 fr.
27. J. Rohmer. *La finalité morale chez les théologiens de saint Augustin à Duns Scot.* 1 vol. in-8°..... 78 fr.
28. Étienne Gilson. *Dante et la philosophie.* 1 vol. in-8°..... 65 fr.

29 (I). Davy (M.-M.). *Un traité de la vie solitaire. Epistola ad Fratres de Monte-Dei, de Guillaume de Saint-Thierry. Édition critique du texte latin.* Préface de Dom Wilmart. 1 vol. in-8°..... 30 fr.

29 (II). Davy (M.-M.). *Un traité de la vie solitaire. Lettre aux Frères de Mont-Dieu, de Guillaume de Saint-Thierry. Traduction française précédée d'une introduction et de notes doctrinales.* 1 vol. in-8°..... 60 fr.

30. A. Combes. *Jean Gerson commentateur dionysien. Pour l'histoire des courants doctrinaux à l'Université de Paris à la fin du XIVe siècle.* Préface de M. Étienne Gilson. 1 vol. in-8°..... 200 fr.
31. J. Festugière. *La philosophie de l'amour de Marsile Ficin et son influence sur la littérature française au XVIe siècle.* 1 vol. in-8°..... 50 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE J. VRIN, 6, PLACE DE LA SORBONNE, PARIS

BIBLIOTHÈQUE THOMISTE

Directeur : Pierre MANDONNET, O. P.

VOLUMES PARUS:

I. P. MANDONNET, O. P., et J. DESTREZ. *Bibliographie thomiste*..... *Épuisé.*

II. J.-B. KORS, O. P. *La Justice primitive et le Péché originel d'après saint Thomas.* 40 fr.

III. *Mélanges thomistes*..... 52 fr.

IV. B. KRUITWAGEN, O. F. M. *S. Thomae de Aquino Summa Opusculorum, anno circiter 1485 typis edita*..... 26 fr.

V. P. GLORIEUX. *La Littérature quodlibétique, de 1260 à 1320*..... 65 fr.

VI. G. THÉRY, O. P. *Autour du décret de 1210:* I. *David de Dinant*..... 26 fr.

VII. G. THÉRY, O. P. *Autour du décret de 1210:* II. *Alexandre d'Aphrodise.* 26 fr.

VIII. M.-D. ROLAND-GOSSELIN, O. P. *Le « De ente et essentia » de saint Thomas d'Aquin. Épuisé.*

IX. P. GLORIEUX. *Les premières polémiques thomistes:* I. *Le Correctorium Corruptorii « Quare »*..... 78 fr.

X. J. PÉRINELLE, O. P. *L'attrition d'après le Concile de Trente et d'après saint Thomas d'Aquin*..... 32 fr.

XI. G. LACOMBE. *Prepositini Cancellarii Parisiensis opera omnia:* I. *Étude critique sur la vie et les œuvres de Prévostin*..... 32 fr.

XII. Jeanne DAGUILLON. *Ulrich de Strasbourg, O. P. La « Summa de Bono ».* Livre I. 52 fr.

XIII et XIV. Mélanges Mandonnet. *Études d'histoire littéraire et doctrinale du Moyen Age,* 2 vol..... 200 fr.
Chaque vol..... 100 fr.

XV. PENIDO (M. T. L.). *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique*..... 78 fr.

XVI. CAPELLE. *Autour du décret de 1210.* III. *Amaury de Bène. Essai sur son panthéisme formel*..... 26 fr.

XVII. M.-D. ROLAND-GOSSELIN, O. P. *Essai d'une étude critique de la connaissance.* Introduction et première partie..... 32 fr.

XVIII. Jean DESTREZ. *Études critiques sur les œuvres de saint Thomas d'Aquin, d'après la tradition manuscrite.* T. I..... 46 fr.

XIV. J. RIVIÈRE. *Le dogme de la Rédemption au début du moyen âge*..... 78 fr.

XX. R. DE VAUX. *Notes et textes sur l'Avicennisme latin aux confins des XII^e^ et XIII^e^ siècles*..... 32 fr.

XXI. P. GLORIEUX. *La Littérature quodlibétique.* II..... 60 fr.

XXII. G. RABEAU. *Species. Verbum. L'activité intellectuelle élémentaire selon saint Thomas d'Aquin*..... 52 fr.

XXIII. L.-B. GEIGER, O. P. *La Participation dans la philosophie de saint Thomas d'Aquin* 50 fr.

XXIV. L. MAHIEU. *Dominique de Flandre (XV^e^ siècle). Sa métaphysique*..... 75 fr.

Henri GOUHIER

La Jeunesse d'Auguste Comte et la formation du Positivisme :

TOME I. *Sous le signe de la liberté.* Paris, 1933, gr. in-8° br. de 311 pages..... 52 fr.

TOME II. *Saint-Simon jusqu'à la Restauration.* Paris, 1936, gr. in-8° br. de 388 pages..... 52 fr.

TOME III. *Auguste Comte et Saint-Simon.* Paris, 1941, gr. in-8° br. de 436 pages. 90 fr.

IMPRIMERIE A. BONTEMPS, LIMOGES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

REC'D LD
DEC 2 6'63 -4 PM

REC. CIR. NOV 7 '78

REC. CIR. NOV 7 '78

SEP 17 1969 4 3
SEP 4 '69

REC'D LD

REC'D CIRC DEPT DEC 1 9'74

NOV 21 1977 2 2

JUN 06 1989

IN STACKS

MAY 09 1989

OCT 31 1977

REC. CIR. OCT 31 '77

LD 21A-40m-4,'63
(D6471s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

M5508B7

M5508B7

U.C. BERKELEY LIBRARIES

C020886158

Digitized by Google

Digitized by Google